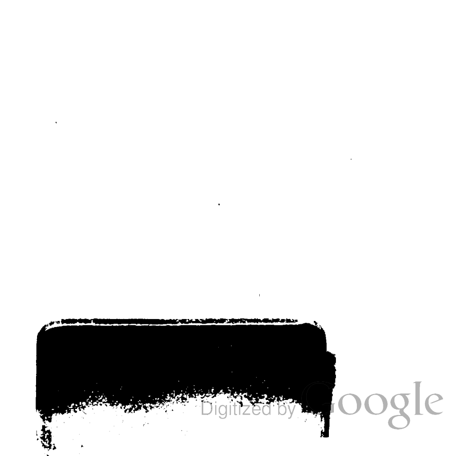





BIBLIOTH DE LA VILLE LYON



Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. 10 Juillet 1894.

XXXe Volume — N° 659

Troisième Série — 3e Année — N° 1

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE et ARTISTIQUE

QUESTIONS ET RÉPONSES, TROUVAILLES ET CURIOSITÉS, NOUVELLES DES LETTRES ET DES ARTS

AVIS IMPORTANT

L'échéance du 1er juillet étant l'une des plus importantes de l'année, nous prions instamment ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expire à cette date, de ne point attendre pour nous adresser leur renouvellement afin d'éviter tout retard dans la réception du journal.

SOMMAIRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

LUCIEN FAUCOU, DIRECTEUR

13, RUE CUJAS

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Billets d'aller et retour à prix réduits.

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest délivre, de Paris à toutes les gares de son réseau, situées au delà de Gisors, Mantes, Houdan et Rambouillet, et *vice versâ*, des billets d'aller et retour comportant une réduction de 25 0/0 en première classe et de 20 0/0 en 2e et 3e classe, sur le prix doublé des billets simples. La durée de validité de ces billets est fixée ainsi qu'il suit :

Jusqu'à 75 kilom. inclus. . .	1 jour.
De 76 à 125 kilom. — . . .	2 jours.
De 126 à 250 kilom. — . . .	3 jours.
De 251 à 500 kilom. inclus . .	4 jours.
Au-dessus de 500 kil. inclus.	5 jours.

Les délais indiqués ci-dessus ne comprennent pas les dimanches et jours de fête ; la durée des billets est augmentée en conséquence.

ABONNEMENTS SUR TOUT LE RÉSEAU

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest fait délivrer, sur tout son réseau, des cartes d'abonnement nominatives et personnelles, en 1re, 2me et 3me classes.

Ces cartes donnent droit à l'abonné de s'arrêter à toutes les stations comprises dans le parcours indiqué sur sa carte, et de prendre tous les trains comportant des voitures de la classe pour laquelle l'abonnement à été souscrit.

Les prix sont calculés d'après la distance kilométrique parcourue.

La durée de ces abonnements est de trois mois, six mois, ou d'une année.

Ces abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.

CHEMINS DE FER DE L'EST

Voyages circulaires en Italie par les lignes de l'Est

La Compagnie des Chemins de fer de l'Est *délivre toute l'année* des billets pour de nombreuses combinaisons de voyages circulaires ayant principalement l'Italie pour objectif.

Au moyen de ces combinaisons, les voyageurs ont le choix entre un grand nombre d'excursions au Nord des Alpes (parcours en dehors de l'Italie) et au Sud des Alpes (parcours Italiens), qu'ils peuvent effectuer avec deux billets dont l'un est valable pour les parcours Français, Suisses, Allemands ou Autrichiens, suivant l'itinéraire choisi, et l'autre, pour les parcours Italiens. La durée de validité pour les deux parcours réunis est de 60 jours.

Les prix et conditions ainsi que les différents itinéraires à emprunter figurent dans un livret spécial des voyages circulaires et excursions, publié par la Compagnie des Chemins de fer de l'Est et mis à la disposition du public dans la gare de Paris et bureaux succursales.

CHEMIN DE FER DU NORD

Services directs entre Paris et Bruxelles.

Trajet en 5 heures.

Départs de Paris à 8 h. 20 du mat., midi 40, 3 h. 50, 6 h. 20 et 11 h. du soir.

Départs de Bruxelles à 7 h. 30 et 8 h. 57 du matin, midi 58, 6 h. 3 et 11 h. 43 du soir.

Wagon-salon et wagon-restaurant aux trains partant de Paris à 6 h. 20 du soir et de Bruxelles à 7 h. 30 du matin.

Wagon-restaurant aux trains partant de Paris à 8 h. 20 du matin et de Bruxelles à 6 h. 3 du soir.

Services directs entre Paris et la Hollande.

Trajet en dix heures et demie.

Départs de Paris à 8 h. 20 du matin, midi 40 et 11 h. du soir.

Départs d'Amsterdam à 7 h. 20 du matin, midi 30 et 5 h. 35 du soir.

Départs d'Utrecht à 7 h. 58 du matin, 1 h. 11 et 6 h. 14 du soir.

Services directs entre PARIS, l'ALLEMAGNE et la RUSSIE.

Cinq express sur Cologne, trajet en 9 h. 1/2

Départs de Paris à 8 h. 20 du matin, midi 40, 6 h. 20, 9 h. 25 et 11 h. du soir.

Départs de Cologne à 9 h. du matin, 1 h. 45 et 11 h. 20 du soir.

Quatre express sur Berlin, trajet en 19 heures :

Départs de Paris à 8 h. 20 du matin, midi 40, 9 h. 25 et 11 h. du soir.

Départs de Berlin à 1 h. 10, 10 h. 7 et 11 h. 55 du soir.

Trois express sur Francfort-sur-Mein, trajet en 14 heures :

Départs de Paris à midi 40, 9 h. 25 et 11 h. du soir.

Départs de Francfort à 8 h. 25 du matin, 5 h. 50 et 11 h. 5 du soir.

Un express sur Saint-Pétersbourg, trajet en 60 heures :

Départ de Paris à 9 h. 25 ou 11 h. du soir.

Départ de Saint-Pétersbourg à 7 h. 45 du soir.

Un express sur Moscou, trajet en 80 h. :

Départ de Paris à 9 h. 25 ou 11 h. du soir.

Départ de Moscou à 5 h. du soir.

Services entre Paris, le Danemark, la Suède, et la Norvège.

Deux express sur Christiania, trajet en 45 heures :

Départs de Paris à midi 40 et 9 h. 25 du soir.

Départs de Christiania à 8 h. 35 du matin et 11 h. du soir.

Deux express sur Copenhague, trajet en 30 heures :

Départs de Paris à midi 40 et 9 h. 25 du soir.

Départs de Copenhague à 9 h. du matin et 8 h. du soir.

Un express sur Stockholm, trajet en 47 heures :

Départ de Paris à 9 h. 25 du soir.

Départ de Stockholm à 7 h. 35 du soir.

L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX



Cherchez et vous trouverez — QUÆQUE SINGULA LEGENDO — *Il se faut entr'aider.*

L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE ET ARTISTIQUE

QUESTIONS ET RÉPONSES, LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

TROUVAILLES ET CURIOSITÉS, NOUVELLES DE LA LITTÉRATURE, D'ART, D'ÉRUDITION ET D'HISTOIRE, OFFRES ET DEMANDES, ÉCHANGES, LISTE ET COMPTE RENDU DES VENTES PUBLIQUES, ACQUISITIONS ET MOUVEMENT DES BIBLIOTHÈQUES, DES ARCHIVES, DES COLLECTIONS ET DES MUSÉES

COMMUNICATIONS DIVERSES A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, PROFESSEURS, ARTISTES, AMATEURS, BIBLIOPHILES, ÉRUDITS, COLLECTIONNEURS, ARCHÉOLOGUES, GÉNÉALOGISTES, NUMISMATES, ETC.



ANNÉE 1894

DEUXIÈME SEMESTRE

PARIS

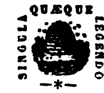
L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

13, RUE CUJAS, 13

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *10 juillet 1894.*

XXXe Volume.
—
No 659

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Troisième Série.
—
3e Année
No 1

L'Intermédiaire



DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864
(CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique.)

QUESTIONS

Lerigot. —

Déjà dans nos pasquis les gentils pastoreaux
Au son du lerigot ont conduit leurs toreaux,

écrit Jean le Changeur, conseiller de l'évêque de Metz, dans son épître à Alphonse de Rambervillers, épître placée en tête des *Devôts Elancemens du poète chrétien*, Pont-à-Mousson, 1603, petit in-8o.

Qu'est-ce qu'un lerigot? L'EX-CAR.

—

Un axiome sur le café. — M. E. Le Maout, dans sa *Botanique*, attribue à Voltaire ce mot sur le café : « C'est un poison bien lent, car j'en bois depuis quatre-vingts ans. »

J'ai toujours entendu attribuer ce mot à Fontenelle. Quel en est donc l'auteur?

V. DROUIN.

—

Formules de flatterie. — Le joli recueil que l'on ferait avec toutes les phrases laudatives, adulatrices, obséquieuses, adressées aux souverains! Bossuet a atteint d'un bond l'extrême limite, en les appelant des représentants de Dieu sur la terre. Mais c'est dans le genre gai que j'aimerais à choisir mes exemples; tel ce quatrain sur le critique Geoffroy :

Si l'empereur faisait un pet,
Geoffroy dirait qu'il sent la rose,
Et le Sénat aspirerait
A l'honneur de prouver la chose.

Entre parenthèses, de qui ce quatrain? Et nos obligeants confrères voudront-ils continuer la série? MOG.

—

La situation des généraux de la Révolution et de l'Empire en 1789. — Il est toujours intéressant pour les historiens de connaître la situation des hommes illustres au début de leur carrière. Voici, pour quelques généraux célèbres de la Révolution et de l'Empire, la situation qu'ils occupaient en 1789 :

Kellermann était maréchal de camp; Berthier, colonel ; Serrurier, major ; Moncey, capitaine ; Bonaparte, lieutenant en second; Davout, Desaix, Marmont, Macdonald, sous-lieutenants: Bernadotte, Hoche, Marceau, Lefebvre, Pichegru, Ney, Masséna, Soult, Murat, sous-officiers; Augereau, maître d'armes; Victor, soldat.

Kléber était architecte; Lannes, teinturier; Gouvion-Saint-Cyr, dessinateur et comédien; Jourdan, mercier-colporteur; Brune, typographe; Joubert et Junot, étudiants en droit; Bessières, perruquier.

Leurs ancêtres : Hoche, fils de cuisinier; Augereau, fils de maçon; Lefebvre, fils d'un meunier; Ney, d'un tonnelier; Masséna, d'un marchand de vin; Murat, d'un aubergiste; Marceau, d'un procureur.

Je voudrais que nos confrères pussent ajouter à cette liste et nous indiquer les autres professions exercées à la veille de la Révolution par les officiers de génie qui, sous la conduite de Napoléon, conduisirent tant de fois les armées françaises à la victoire. R. C.

—

Les chanoinesses de Maubeuge. — Existe-t-il une histoire du chapitre des chanoinesses de Maubeuge?

SEDANIANA.

—

Discours laïque dans les églises. — A-t-il toujours été défendu aux laïques de prononcer des discours dans l'inté-

rieur des églises catholiques? Existe-t-il des exemples de dérogation à cette règle? Dans les *Mémoires* de Nicolas-Joseph Foucault, on trouve un discours prononcé par cet intendant, le 6 janvier 1701, aux religionnaires de Caen, dans l'église de l'évêché. LECNAM.

Santa-Anna et son chapeau ferré. — Dans le passage relatif au combat de la Vera-Cruz, le prince de Joinville dit ceci dans son intéressant volume, intitulé : *Vieux Souvenirs :*

Quant à Santa-Anna, nous ne le trouvâmes plus : son lit était encore chaud ; nous prîmes ses épaulettes, sa canne de commandement, et maître Jadot, qui avait perdu son chapeau de paille dans la bagarre, se coiffa de son chapeau ferré, etc., etc.

Qu'était ce chapeau *ferré* dont parle le prince? A. NALIS.

Quelles sont les dates de naissance et de décès de la marquise de Pompadour? — Le Larousse dit, à l'article *Pompadour*, que la célèbre marquise naquit à Paris le 29 décembre 1721 et mourut à Versailles le 15 août 1764.

Toutes les biographies que j'ai pu consulter, et elles sont nombreuses, font naître la marquise en 1722.

Ph. Lebas, dans son *Dictionnaire encyclopédique* (1844), fait décéder la marquise le 14 avril 1764, âgée de 42 ans.

Soulavie, dans ses *Mémoires historiques et anecdotiques sur la cour de France pendant la faveur de la marquise de Pompadour*, Paris, an X, in-8, indique sa naissance en 1722.

Le *Dictionnaire de la conversation* dit à son tour que la plupart des biographes la font naître en 1720.

Le *Dictionnaire de Ladvocat*, 1777, et Moufle d'Angerville, dans sa *Vie privée de Louis XV*, ont indiqué le 15 avril comme date du décès.

Les *Mémoires secrets* (tome I) indiquent, à la date du 15 avril 1764 : *Ce soir est morte madame de Pompadour.*

Il y aurait intérêt pour l'histoire de connaître exactement les dates de naissance et de décès de la Pompadour. Ses biographes la rajeunissent ou la vieillissent trop à plaisir. A. DIEUAIDE.

Chefs d'État assassinés en voiture. — On a fait de justes rapprochements entre l'assassinat de Henri IV et celui du président Carnot (14 mai 1610-24 juin 1894), le poignard de Ravaillac et celui de Caserio.

D'autres rois, princes ou présidents de République ont-ils été assassinés en voiture? Je crois que ce fut le sort du maréchal Prim.

Subsidiairement, à quels événements faisait allusion un journaliste d'opinions très avancées, quand il disait que la ville de Lyon avait été le théâtre de beaucoup de tragédies sanglantes? A. E.

L'ingénieur Perronet et le château d'Etry. — En 1775, l'ingénieur Perronet achetait le château d'Etry, au village d'Anet-sur-Marne, près Claye. Je serais très reconnaissant aux confrères qui voudront bien me renseigner sur le sort qu'a subi cette propriété. PENGUILLOU.

Une dame à la tête de mort, en 1816. — Dans une lettre datée de Paris, du 24 décembre 1816, que je tiens à la disposition de mes confrères, on dit qu'on ne parle, depuis huit jours, à Paris, que de la dame à la tête de mort, et que cela a presque fait oublier le budget, les élections et la liberté de la presse.

Toute la lettre serait à citer, je me borne à en faire l'analyse :

La dame à la tête de mort a vingt ans; sa mère eut un soir la fantaisie d'assister à la fantasmagorie de Robertson, elle fut vivement frappée de l'apparition d'un horrible spectre et, neuf mois plus tard, elle donna le jour à une fille qui avait la main d'un squelette et la tête d'un mort.

La taille de la jeune dame est élégante et bien prise, sa peau a la blancheur du jasmin et sa voix est douce comme celle d'une sirène. Elle a tous les talents et toutes les grâces.

Il y a une multitude de gens qui seraient allés lui rendre visite, s'ils avaient pu se procurer son adresse (rue de Babylone).

Le signataire de la lettre entre dans des détails sur la fortune et sur les prétendants de la jeune dame, toujours couverte d'un masque et d'un voile; il termine ainsi :

L'histoire de la dame à la tête de mort a déjà mis en verve tous nos grands auteurs des petits théâtres. Ce sera la pièce de *Zémire et Azor* retournée.

Qu'on se garde bien de mettre la chose en doute, il n'est personne à Paris qui ne vous garantisse la vérité du fait.

L'histoire de la dame à la tête de

mort est-elle narrée dans un livre quelconque ? A. D.

—

La confrontation du mort avec le vif. — Le bonhomme Jadis, si prodigue de pénalités ingénieuses ou atroces, a dû se signaler par la variété et la barbarie de ses moyens d'instruction, parmi lesquels figuraient la torture, abolie par Louis XVI, et la confrontation de l'auteur présumé du crime avec le cadavre de la victime.

Le raffinement qui présidait parfois à la confrontation est des plus curieux : le mort reposait dans un cercueil, le visage découvert; le vivant, après avoir été complètement dépouillé de ses vêtements et tondu de près, était couché sur la bière et, la main droite appuyée contre celle-ci, devait prêter le serment solennel, par Dieu et ses saints, qu'il était innocent. Il arrivait que le cadavre accusateur se comportait de telle façon, changeant de couleur, émettant des flots de sang, que le vivant n'avait rien de mieux à faire que de reconnaître sa culpabilité. Si le mort restait étanche et incolore, tout se passait bien : le prestataire du serment en était quitte pour une cérémonie pénible et pour la perte de sa chevelure. Dans la majorité des cas, l'épreuve était moins théâtrale. On mettait tout simplement l'individu soupçonné en présence du cadavre, et l'on recueillait ses aveux ou bien ses dénégations; on observait alors ses impressions plus ou moins compromettantes.

Dans l'art de la preuve, comme l'appelle Bentham, ce moyen d'instruction n'a pas cessé d'être en vigueur : le coupable a fait immédiatement les aveux les plus complets, on le soumet néanmoins à la contemplation de son œuvre. N'est-ce pas superflu quand il s'agit, par exemple, d'abominables scélérats tels que Ravachol, qui pillait, assassinait, dynamitait et, pour charmer ses loisirs, fouillait dans des cadavres en pourriture? L'inculpé est-il, au contraire, innocent, c'est une douloureuse entrevue qu'on lui a infligée injustement. On prétend, il est vrai, avoir obtenu des aveux de la confrontation ou noté des jeux de physionomie équivalant à une confession; ce serait le cas de recourir aux instantanés de la photographie, qui reproduiraient, avec une fidélité impeccable, toutes les manifestations de la nervosité du sujet: on a bien utilisé le téléphone comme engin d'instruction!

Messieurs de l'*Intermédiaire*, ne pensez-vous point qu'il vaudrait infiniment mieux abolir la confrontation du mort avec le vif, inutile du inhumaine, et même périlleuse pour l'innocent, qui est à la merci de son impressionnabilité? Sa Majesté la mort n'est pas belle dans un cadavre trop mûr; rien d'horrible, d'émouvant, comme le spectacle de la décomposition humaine! Le mort saisit le vif.

Cette vieille coutume en ces lieux établie,
Sous couleur de punir un injuste attentat,
Des meilleurs combattants affaiblit un état;
Souvent, de cet abus, le succès déplorable
Opprime l'innocent et soutient le coupable (1).

E. de Neyremand.

—

La mythologie grecque. — Quel est le meilleur traité de mythologie grecque où il soit fait mention des rapports de la fable et de la réalité?

Prière de me citer les livres publiés sur cette matière en français, allemand, latin, anglais, italien et espagnol.

J. de Hoon.

—

Date de la première encyclopédie connue. — Quelle est la date de la plus ancienne encyclopédie? Je sais que le chancelier Bacon a, le premier, systématisé nos connaissances. Ses beaux traités semblent être la plus ancienne et la plus belle esquisse d'*Encyclopédie méthodique;* mais l'on ne peut lui appliquer la définition précise donnée par Diderot au mot *encyclopédie:* enchaînement des connaissances humaines. Ephraïm Chambers, dont il est longuement parlé dans le discours préliminaire des éditeurs de l'ouvrage de Diderot et d'Alembert (1750), ne semble pas pouvoir être admis comme un vrai encyclopédiste.

En cette matière, avons-nous encore été devancés par les lettrés de la Chine? Cette nation possède une *Encyclopédie* en soixante-quatre volumes. Cet ouvrage a été rédigé par Vang-Hong-Chan, aidé de son fils. Ces écrivains vivaient sous le règne de l'empereur Van-Pei, vers 1600, à peu près à l'époque où les missionnaires européens vinrent en Chine pour la première fois. Voici la classification des matières variées groupées par ces savants chinois :

1° astronomie; 2° géographie; 3° portraits des personnages remarquables et des différentes

(1) Corneille, *Le Cid*, acte IV, sc. V.

tribus de chaque région ; 4° mystère du grand cycle et du Pa-kua; 5° architecture; 6° meubles et instruments de guerre (il y est question de mousquets européens), d'agriculture, de jardinage et de pêche; 7° anatomie; 8° costumes; 9° jeu des échecs et autres jeux; 10° anciens caractères chinois; 11° botanique et histoire naturelle des différentes contrées; 12° manière de boxer et de faire des armes; 13° art du bûcheron; 14° art de la danse; 15° divers moyens de conserver la santé et de prolonger l'existence; 16° des combats de coqs et de taureaux; 17° monnaies et pièces d'argent gravées.

LECNAM.

—

Madame d'Houdetot. — Je serais reconnaissant à l'aimable confrère qui pourrait m'indiquer s'il existe,—et où, —des portraits peints ou gravés de madame d'Houdetot, et des études spéciales sur la célèbre amie de J. J. Rousseau.

LÉO CLARETIE.

—

Statues de villes à figures de princesses sur la place de la Concorde. — Vauthier et Lacour, dans leur publication des *Monuments de sculpture antique et moderne* faite en 1839, disent, en parlant des statues des villes de France qui décorent la place de la Concorde, que « la flatterie a fait donner à deux d'entre elles les traits de deux de nos jeunes princesses. » Si cette assertion est exacte, quelles sont les villes auxquelles on a donné les traits de ces princesses, qui doivent être deux des filles du roi Louis-Philippe ? A.

—

Le parfilage. — En quoi consistait au juste le parfilage, cette occupation favorite des femmes dans le milieu du dix-huitième siècle ?

— Quels étaient les matériaux et outils nécessaires à cet ouvrage fort à la mode dans les salons de l'époque? RÉSETTE.

—

Un portrait du poète Léonard. — Pour une petite œuvre dramatique dont il est le héros, et en vue d'une edition non encore publiée de ses œuvres choisies, j'ai recherché un portrait du très agréable poète Nicolas Germain Léonard, né en 1744 à la Guadeloupe, mort, à Nantes, le 6 janvier 1793. Les nombreuses éditions de Léonard, un de nos meilleurs élégiaques, et des fouilles au cabinet des estampes, n'ont pu me mettre sur la piste d'aucun portrait du poète. Quelque Intermédiairiste pourrait-il m'indiquer un portrait peint ou gravé ? MOG.

—

La Saint-Huberty en Pologne. — Louis XVI, à son avènement, fit porter ses premières économies sur sa maison militaire. Quarante ou cinquante jeunes officiers, jetés, par cette mesure, sur le pavé de Paris, s'enrôlèrent pour la Pologne, dans le régiment du prince de Makalzki, évêque de Vilna, dont le colonel était un Français, le baron de Rullécourt. Ils y formèrent une compagnie de cadets, qui arriva à Varsovie le 26 août 1776, c'est-à-dire à peu près en même temps que la troupe de Saint-Huberty. Il est vraisemblable que la présence d'un noyau de militaires français ne fut pas étrangère à la formation de cette troupe.

Parmi ces cadets se trouvait un jeune Provençal, le chevalier de Berluc, qui, à Paris, avait été fort mêlé au monde des lettres et des coulisses.

Au bout de quelques mois de séjour en Pologne, il était devenu aide de camp de l'hetman, et s'était fait à Varsovie une situation et une influence.

Des lettres, écrites par lui à son père, qui habitait Forcalquier, mentionnent par deux fois, mais de façon très sommaire, la compagnie Saint-Huberty ou plutôt *les Français*, car c'est ainsi qu'il la désigne. Le chevalier parle d'abord d'une pièce (sans plus) que lui-même a écrite pour cette troupe, et qui a été jouée à plusieurs reprises avec applaudissements, ce dont il attribue, en toute simplicité, le mérite, au goût naïf de l'espèce polonaise. Ailleurs, il relate un procès bruyant qui a éclaté entre deux actrices par-devant l'étrange juridiction du grand-maréchal! Le chevalier a publié, pour l'une des deux contendantes, un mémoire qui a passionné la cour et la ville.

Tout cela, sous la date des derniers mois de 1776 et des premiers de 1777, à l'heure même où *les Saint-Huberty* battaient leur plein, qui fut très court.

Il serait intéressant de retrouver, à Varsovie ou ailleurs, quelque journal ou quelque opuscule de l'époque, qui compléterait ces brefs détails. Peut-être y trouverait-on de quoi ajouter une page curieuse à la biographie de madame Saint-Huberty et à l'histoire du théâtre.

(Aix-en-Provence.)

ALEXANDRE MOUTTET.

—

Bibliographie du pays de Galles. — M. C. Ashton de Dinas, auteur d'une *Vie*

de l'évêque Morgan, et d'autres œuvres écrites en celtique, rassemble actuellement les matériaux d'une *Bibliographie du pays de Galles depuis le commencement du XIXe siècle.*

HUBERT SMITH.

Armoiries à déterminer. — A quelle famille faut-il attribuer les armoiries suivantes : d'argent à la bande d'azur chargée de trois besans d'or ?

Il y a apparence qu'il s'agit d'une famille de Normandie ou d'Ile de France.

D. M.

RÉPONSES

Une comparaison de M. Deschamps (XXIX, 450, 702). — Au sujet de cette question nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Ne voulant pas recourir au droit de réponse que me confère la loi sur la presse, je compte uniquement sur votre courtoisie pour insérer les observations suivantes, en réponse à deux notes anonymes, parues dans l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, et me concernant.

1° Dans une note intitulée : *Une comparaison de M. Deschamps*, un de vos correspondants s'étonne que j'aie comparé M. Anatole France à plusieurs érudits et que, parmi ces érudits, j'aie cité M. Léon Pélissier à côté de M. Tamizey de Larroque. Il me somme de lui expliquer ce qu'est M. Léon Pélissier, et m'accuse presque de l'avoir inventé par badinage. M. Tamizey de Larroque, dont votre correspondant prétend faire grand cas, sera étonné tout le premier de cette ignorance. Car M. Léon Pélissier, professeur à la Faculté de Montpellier, est son ami et son disciple de prédilection.

2° Toujours sous ce même titre : *Une comparaison de M. Deschamps*, un second correspondant qui, par une singulière coïncidence, écrit dans le même style que l'autre, rappelle, en termes obscurs, une prétendue « erreur » que j'aurais commise à propos de Théophile Gautier, et qui aurait été « vertement relevée » par le *Journal des Débats*. Je défie votre correspondant de mettre sous les yeux de vos lecteurs l'article du *Temps* auquel il fait allusion, l'article publié dans les *Débats* par M. le vicomte de Spœlberch de Lovenjoul, ma réponse dans le *Temps*, et de soutenir, après cela, que j'ai commis une « *erreur* ».

J'ai le droit d'exiger des accusations plus précises et des reproches moins anonymes.

Veuillez agréer, etc.

GASTON DESCHAMPS.

Les initiateurs du canal de Panama (XXIX, 455). — Je compte bientôt publier dans la *Revue rétrospective* les *mémoires* du prince Emmanuel de Croy Solve. J'en détache le passage suivant, qui est le récit d'une conversation sous la tente, au camp sous Berg-op-Zoom, le 22 septembre 1745. M. de Croy commandait alors le régiment *Royal Roussillon cavalerie*. On s'intéressait donc dès lors au Suez et au Panama.

VICOMTE DE GROUCHY.

M. de Laage, qui connaissait mieux que personne le globe terrestre, me répondit à trois grandes questions en cette sorte :

1° Qu'il croyait que l'on pouvait doubler par mer d'Arckangel au Japon, mais qu'il croyait que le Coromandel, touchant au Continent, tournait avec le nord du Mexique et se joignait au pôle ou terres centrales ;

2° Que le passage du Panama était plus facile à percer en canal que celui du Languedoc, n'ayant que quatorze lieues, dont sept d'une rivière et sept autres point difficiles. Mais que jamais le roi d'Espagne n'y consentirait, parce qu'alors il perdrait bientôt le Pérou, dont seul il avait l'accès, si les autres l'avaient aussi ;

3° Si l'on pouvait percer un canal de la mer Rouge à la Méditerranée ? Il me dit que cela se pouvait encore très bien, n'y ayant que vingt lieues assez plates, mais que ce serait la perte de l'Italie, et que l'Europe, les Chinois, Persans et Indiens, de ces mers fourmillant, joueraient trop gros jeu de leur donner de telles entrées.

Comme c'était un homme d'étude et vrai, et qu'il avait fait plusieurs fois le tour du monde, je fus bien aise de ces éclaircissements.

— Voir également dans la *Revue rétrospective*, huitième semestre, juillet-décembre 1893, XIXe de la collection, p. 287, l'article : *Beaumarchais et le canal de Panama.* X.

— Le premier, croit-on, qui ait eu l'idée d'un canal interocéanique est Samuel Champlain, de Brouage en Saintonge, le fondateur de Québec, le colonisateur du Canada. En 1599, dans un premier voyage, il traversa l'isthme, vit Panama, ville fort marchande. Il pensa que si l'on coupait les quatre lieues qui séparent Panama de Porto-Bello, « on raccourcirait le chemin de plus de quinze cents lieues ». Voir *Samuel de Champlain*, par M. Louis Audiat (1893), p. 11. C. D.

— Dès l'année 1528, la cour de Madrid fut saisie d'un plan tendant à unir, dans l'isthme de Darien, la rivière de Chagres avec le golfe de Panama. Le dossier de ce projet existe-t-il encore ? Est-il resté inédit dans les archives royales ? Serait-il possible de connaître le motif qui a mis obstacle à une étude sérieuse ?

Avant l'époque actuelle, d'autres plans de ce genre ont été proposés à différentes

reprises, tant au gouvernement espagnol qu'à celui de la Grande-Bretagne. M. Birks Pitman, notamment, a poussé assez loin l'étude d'un projet d'unir par un canal l'Atlantique et la mer Pacifique, mis en avant, en 1824, par une compagnie anglaise.

Le Parlement anglais avait-il alors été appelé à délibérer sur cette question?

E. M.

— M. Napoléon Garella, ingénieur en chef au corps royal des mines, reçut l'ordre en 1843, de M. Guizot, ministre des affaires étrangères, de se rendre à Panama avec mission d'étudier la question de la jonction des deux mers par le percement de l'isthme et d'en chercher une solution pratique, tant sous le point de vue de la possibilité d'un travail de canalisation, que sous le rapport de la nature des obstacles à surmonter, des moyens d'y réussir et des dépenses qu'entraînerait une semblable entreprise. M. Garella rendit compte de son voyage dans un rapport qui fut déposé aux archives du ministère des affaires étrangères.

La librairie des corps royaux des ponts et chaussées et des mines a publié une partie de ce rapport, en 1845, sous ce titre : *Projet d'un canal de jonction de l'Océan Pacifique et de l'Océan Atlantique à travers l'isthme de Panama*, par Napoléon Garella. Les premières pages de ce travail peuvent servir de réponse à la question de notre confrère M. Adolphe Démy. En voici quelques extraits :

... Dans toutes ces explorations, l'isthme de Panama ne fut pas oublié; il paraît que c'est le point vers lequel on chercha avec le plus de persévérance à constater la possibilité de l'établissement d'une voie de communication entre les deux océans. La rivière de los Lagartos (aujourd'hui de Chagres) fut explorée en 1527, par le capitaine Hernando de la Serna et par le pilote Pedro Corzo, qui reconnurent qu'elle était navigable jusqu'à douze lieues de son embouchure.

Une cédule royale datée de Médina del Campo, le 12 mars 1532, donnée par l'impératrice et reine, épouse de Charles-Quint, ordonnait de reconnaître les mauvais pas du chemin de Nombre de Dios à Panama.

Charles-Quint, en confirmant cette cédule à Tolède, le 20 février 1534, en envoya une autre au gouverneur de Terre-Ferme, lui ordonnant de faire reconnaître par des hommes experts le terrain entre la rivière de Chagres et la mer du Sud, de rendre compte du résultat et de proposer les moyens les meilleurs et les plus convenables pour effectuer la communication de cette mer avec la limite navigable de cette rivière...

Quelques autres tentatives eurent cependant lieu plus tard... Voici au reste comment ces projets étaient jugés dans le temps : le jésuite José de Acosta, dans une *Histoire naturelle et morale des Indes*,, publiée en 1590 à Séville, disait à ce propos : « A mon avis, il est au-dessus de tout pouvoir humain de détruire cette barrière puissante et impénétrable de montagnes et de rochers très durs que Dieu posa entre les deux mers et qui suffit à retenir leur furie. »

Ces premières recherches imparfaites et superficielles exécutées peu de temps après la découverte de l'Océan Pacifique, eurent toutefois pour résultat de faire reconnaître trois points où l'on regardait l'établissement d'une voie de communication comme possible. Ces trois points : Panama, Nicaragua et Tehuantepec, furent également indiqués ou plutôt rappelés par Lopez de Gomara, dans une *Histoire des Indes*, écrite en 1551, et, chose vraiment remarquable, ces trois points sont ceux qui ont le plus fixé l'attention dans ces derniers temps et sont les seuls où, d'après toutes les observations qui ont été faites, on puisse chercher à creuser un canal...

M. Napoléon Garella s'étend plus loin sur les divers essais de percement qui ont été effectués ou étudiés dans les siècles suivants. *L'Intermédiaire* en a déjà entretenu ses lecteurs (XXVI, 604; XXVII, 374), et M. Adolphe Démy en a rappelé les principaux dans le corps même de sa question. Inutile donc d'y revenir.

HAIM BOUCRIS.

Un manuscrit de Napoléon Ier (XXIX, 456). — C'est moins une réponse qu'une nouvelle question que j'ai à faire sur les *Mémoires* manuscrits ou inédits attribués à Napoléon. Je ne sais rien de *Ma vie privée*, mais je possède un manuscrit complet, relié, avec portrait, sans signature, mais très curieux, intitulé : *Exposé des événements de la vie de Napoléon fait par lui-même*. Voici les dix lignes de préface et les cinq lignes de la fin :

Je n'écris pas de commentaires, car les événements de mon règne sont assez connus, et je ne suis pas obligé d'alimenter la curiosité publique. Je donne le précis de ces événements parce que mon caractère et mes intentions peuvent être étrangement déguisés, et je tiens à paraître tel que j'ai été, aux yeux de mon fils comme à ceux de la postérité. C'est le but de cet écrit. Je suis forcé d'employer une voie détournée pour le faire paraître, car s'il tombait entre les mains des ministres anglais, je sais par expérience qu'il resterait dans leurs bureaux.

Fin :

Prisonnier sur un autre hémisphère, je n'ai plus à défendre que la réputation que l'histoire me prépare; elle dira qu'un homme pour qui tout un peuple s'est dévoué ne devait pas être si dépourvu de mérite que ses contemporains le prétendent.

Ce manuscrit, d'une écriture fine et nette de copiste, ne rappelle en rien celle

de Napoléon. A-t-il été dicté à Sainte-Hélène? A-t-il été composé par un serviteur dévoué? Je l'ignore (1). Mais l'auteur a écrit pour la *réputation* de Napoléon une belle défense, et pour son règne des *Commentaires* qui mériteraient d'être connus. J'en offre à la curiosité publique quelques extraits relatifs à la vie intime :

Je n'ai jamais compris quel serait le parti que je pourrais tirer des études (de collège), et, dans le fait, elles ne m'ont servi qu'à m'apprendre des méthodes. Je n'ai retiré quelque fruit que des mathématiques ; le reste ne m'a été utile à rien, mais j'étudiais par amour-propre. Mes facultés intellectuelles prenaient cependant leur essor, sans que je m'en mêlasse ; elles ne consistaient que dans la grande mobilité des fibres de mon cerveau. Je pensais plus vite que les autres ; en sorte qu'il m'est toujours resté du temps pour réfléchir. C'est en cela qu'a consisté ma profondeur. Ma tête était trop active pour m'amuser avec les divertissements ordinaires de la jeunesse ; je n'y étais pas totalement étranger, mais je cherchais ailleurs de quoi m'intéresser.

Cette disposition me plaçait dans une espèce de solitude où je ne trouvais que mes propres pensées. Cette manière d'être m'a été habituelle dans toutes les situations de ma vie.

... Quand il eut obtenu sa lieutenance,

un colonel d'artillerie me paraissait le nec plus ultra de la grandeur humaine.

Après vendémiaire :

J'étais donc désœuvré sur le pavé de Paris. Je n'y avais pas de relations. Je n'avais aucune habitude de la société, et je n'allais que dans celle de Barras où j'étais bien reçu. C'est là où j'ai vu pour la première fois ma femme, qui a eu une grande influence sur ma vie et dont la mémoire me sera toujours chère.

Je n'étais pas insensible aux charmes des femmes ; mais jusqu'alors elles ne m'avaient pas gâté, et mon caractère me rendait timide auprès d'elles. Madame de Beauharnais est la première qui m'ait rassuré : elle m'adressa des choses flatteuses sur mes talents militaires, un jour où je me trouvais placé auprès d'elle. Cet éloge m'enivra. Je m'adressai continuellement à elle ; je la suivais partout ; j'en étais passionnément amoureux, et notre société le savait déjà que j'étais encore loin d'oser le lui dire.

Mon sentiment s'ébruita. Barras m'en parla. Je n'avais pas de raison pour le nier. En ce cas, me dit-il, il faut que vous épousiez madame de Beauharnais. Vous avez un grade et des talents à faire valoir ; mais vous êtes isolé, sans fortune, sans relations ; il faut vous marier, cela donne de l'aplomb. Madame de Beauharnais est agréable, spirituelle, mais elle est veuve. Cet état ne vaut plus rien aujourd'hui ; les femmes ne jouent plus de rôles, il faut qu'elles se marient pour avoir de la consistance ; vous, vous ferez votre chemin. Vous lui convenez ; voulez-vous me charger de cette négociation ?

(1) Le libraire qui me l'a vendu m'a dit qu'il venait de la bibliothèque d'un grand personnage politique du second empire : la reliure en porte en effet le chiffre et le tortil.

J'attendis la réponse avec anxiété ; elle fut favorable. Madame de Beauharnais m'accordait sa main, et s'il y a eu des moments de bonheur dans ma vie, c'est à elle que je les ai dus.

Mon attitude dans le monde changea après mon mariage. Il s'était refait, sous le Directoire, une manière d'ordre social, dans laquelle j'avais pris une place assez élevée ; l'ambition devenait raisonnable chez moi : je pouvais aspirer à tout.

CYPRIEN VINCENT.

—

Raphaël a-t-il peint sur cuivre? (XXIX, 456.) — En même temps que je fais appel aux lumières des hommes compétents, je viens apporter quelques documents en faveur de la thèse qui serait pour l'affirmative. Les deux cuivres que je possède ont cela de particulier qu'ils sont exactement de mêmes dimensions, tant en hauteur qu'en largeur, qu'ils représentent deux sujets connus de Raphaël : un *saint Jean-Baptiste* d'une part, et de l'autre une *tête de Vierge* qui a beaucoup de rapports avec la *Vierge de Saint-Sixte* ou *la Fornarina*, la maîtresse de Raphaël.

Ils se rapporteraient vraisemblablement à l'année 1518. Déjà il est à remarquer que le *saint Jean-Baptiste* et la *Vierge de Saint-Sixte* sont peints sur toile, ce qui est une exception unique dans la vie de Raphaël.

Aucune esquisse préparatoire, aucune étude pour la *madone de Saint-Sixte* n'a été retrouvée. On la dit bien provenir de *la Fornarina* transfigurée ; dans tous les cas, *la tête de Vierge* du cuivre que je possède la rend bien mieux, semble-t-il, que la tête de *la Fornarina* elle-même ne la prépare. Elle a en effet la pose, la conformation, certains ajustements de *la Fornarina* et l'expression de *la madone de Saint-Sixte*, en sorte que cette vierge pourrait bien être l'étude préparatoire de la *Vierge de Saint-Sixte*, formée et peinte en regard de *la Fornarina*, portrait à la fois et esquisse encore de celle que rêvait Raphaël dans la *madone de Saint-Sixte* et qu'il imageait en elle.

Quant au cuivre de *saint Jean Baptiste*, il a, lui aussi, des rapports frappants avec le même sujet traité par Raphaël. De plus, il porte très apparente la lettre R de même forme et grandeur, tandis qu'au revers du cuivre je trouve de même $ qui est bien conforme aux signatures relevées quelquefois chez Raphaël.

Enfin, à gauche, sur le voile bleu de la *Vierge*, je trouve de même $\overset{H}{SS}$\$2. Etant

donné les rapports marqués avec le monogramme ci-contre de Raphaël que je relève dans un auteur $$, je n'ai pas de peine à défendre la thèse que j'aimerais à voir soutenue par ceux qu'une érudition supérieure appuierait encore mieux que mes dires personnels. E. TENAUD.

—

Le peintre Constant Desbordes (XXIX, 456). — La Comédie-Française possède de cet artiste, oncle de madame Desbordes-Valmore, un bon portrait du comédien Armand Dailly, peint en 1825 et offert par une des filles de ce sociétaire, madame Rudler. G. MONVAL.

— Dans l'*Atelier du peintre*, madame Desbordes-Valmore a représenté son oncle Constant Desbordes sous le nom de « Léonard ». G. DE B.

—

Les collectionneurs de souvenirs napoléoniens (XXIX, 457, 706). — Le 15 mai 1887, on vendit à Paris, dans une vente d'autographes, un curieux manuscrit autographe de 8 pages, daté de 1790, écrit en entier de la main de Napoléon. C'était un projet d'histoire de Corse.

Citons le catalogue :

Ce manuscrit contient un passage complet d'une *Histoire de Corse*, que Napoléon présenta à l'abbé Raynal, pour en avoir son avis, et dont une copie fut confiée au cardinal Fesch. L'écriture de Napoléon étant fine et serrée, ces huit pages représentent beaucoup de matière, aussi ne pouvons-nous en donner qu'une analyse sommaire, uniquement pour qu'on se rende compte à distance de son intérêt. Bonaparte parle d'abord des luttes de ses compatriotes contre Pise et Gênes, au XVI° siècle, puis maudit la perfidie italienne : « Armer le fils contre le père, le neveu contre l'oncle, le frère contre le frère, paroisoit à ces lâches Liguriens le chef-d'œuvre de la politique. » Simoncello triomphe des Gênois, mais voit se retourner contre lui Lupo d'Ornano; Veronica, fille de Goglielmo, s'arme en chevalier, comme un Clorinde du Tasse, et vient gagner son cousin dans un discours digne de Tite-Live : « Lupo, tu pourois être le bourreau des miens! Tu pourois porter la flame dans ce séjour où tu passas à mes côtés les plus belles années de ton enfance!... » Sa beauté triomphe de la haine de Lupo, au dire de Bonaparte, qui croyait alors à la puissance de l'amour : « Lorsque l'homme imprudent a laissé croître dans son sein une flamme désordonnée, lorsque l'objet qu'il a aimé vient d'échapper à la mort, est embelli par la pâleur de l'angoisse, par les souffrances du sentimens, il est au-dessus des forces accordé au foibles mortel de résister. » Simoncello gagne ainsi Lupo; mais contre lui se tourne son fils Salvese, qui s'unit aux Gênois et l'oblige à l'exil. En disciple de J. J. Rousseau, Bonaparte mêle à son récit des anecdotes rustiques et nous montre Simoncello s'apitoyant sur des veaux séparés de leurs mères. A propos des Giovanelli, il parle en adepte fervent du Contrat Social : « Ils virent que les débris d'un régime féodal combiné à des loix instituée par les préjugés, sans unité, ne faisoit pas un tout, au contraire, que ce n'étoit qu'une bigarrure propre à perpétuer l'anarchie; ils comprirent qu'un paliatif n'étoit plus de saison, qu'il faloit jouer le tout pour le tout et employer les moyens les plus forts. Ils commencèrent à prêcher les grands principes de la Communauté des biens, de l'égalité, de la souveraineté du peuple, de l'illégalité de toute autorité qui naimanoie de lui... En peu d'instens, ils avaient changé la face de l'île. S'ils avoient eu le tems de fortifier leur ouvrage, sans les pretres de Rome, quelle spectacle alors ils auroient ofert à l'Europe... Un gouvernement fondé sur la raison aux portes de Rome, un gouvernement d'hommes à la vue de Provence, un gouvernement libre au milieu de l'aristocratie, de la feudalité, de la tirranie! Comment des nations corrompues, abrutis sous le septre des rois et des évêques, auroient-elles pu résister dans le choc des hommes sains, robustes et libres? Comment l'auroit-il fait, quand Athènes seul résista et morfondie l'Asie conjurée? Oh! Arrigo, ô Paolo, dans votre tombe s'ensevelit la fortune de ce peuple, peut-être de l'Italie! » Alors commence l'éloge de Sambucaccio da Lande qui « fit jurer à ses compagnons de ne rien épargner pour rétablir la république et ses communes. »

En lisant ces lignes, on comprend que Bonaparte ait pu être un instant l'homme de Robespierre et du jacobinisme théorique. A notre grand regret, nous sommes obligés de suspendre cette analyse à l'un des endroits les plus intéressants, mais il faudrait plusieurs pages de ce catalogue pour donner seulement quelques extraits. On remarquera que nous avons respecté fidèlement l'orthographe rudimentaire de Bonaparte. Ce manuscrit est encore précieux par suite des ratures, corrections et changements de toutes sortes qui permettent de suivre le mode de rédaction de l'auteur.

Sur cette *Histoire de Corse*, voici ce que nous lisons dans les *Mémoires de Lucien Bonaparte* (Paris, 1836, in-8, p. 92) : « Les noms de Mirabeau et de Raynal me ramènent à Napoléon. Napoléon, dans un de ses congés qu'il venait passer à Ajaccio (c'était, je crois, en 1790), avait composé une histoire de Corse dont j'écrivis deux copies, et dont je regrette bien la perte. Un de ces deux manuscrits fut adressé à l'abbé Raynal, que mon frère avait connu à son passage à Marseille. Raynal trouva cet ouvrage tellement remarquable, qu'il voulut le communiquer à Mirabeau. Celui-ci renvoyant le manuscrit, écrivit à Raynal que cette petite histoire lui semblait annoncer un génie de premier ordre. La réponse de Raynal s'accordait avec l'opinion du grand orateur, et Napoléon en fut ravi. J'ai fait beaucoup de recherches vaines pour retrouver ces pièces qui furent détruites probablement dans l'incendie de notre maison par les troupes de Paoli ». Le présent fragment est le brouillon que Napoléon faisait recopier à son frère Lucien, la copie de Lucien, corrigée et annotée par Napoléon, doit être dans la cassette du cardinal Fesch.

Qu'est devenu ce manuscrit? R. C.

— Les archives municipales de Bordeaux possèdent les objets suivants ayant appartenu à Napoléon Ier.

1° Un volume in-4°, portant sur le plat de la reliure les armes impériales et au bas :

RAMBOUILLET

Ce livre a pour titre : *Mémoires militaires du général Lloyd, relatifs à l'histoire de la guerre contre la Prusse* (*guerre de sept ans*, 1756-1763), et a fait partie de la bibliothèque de l'empereur à Rambouillet. Il est annoté de sa propre main, d'une écriture fine et souvent difficile à lire; les mots *absurde*, *impossible*, reviennent souvent ; *quelques fautes d'ortogragraphe;*

2° Une croix de la Légion d'honneur qui fut portée par l'empereur Napoléon Ier;

3° Une aigle en argent massif donnée au lieutenant-général comte Bertrand, grand-maréchal du Palais, grand-cordon de la Légion d'honneur, mort à Châteauroux le 31 janvier 1844. Cette aigle faisait partie de l'argenterie brisée à Sainte-Hélène;

4° Un couteau à manche de vermeil aux armes impériales : ces deux objets à l'usage personnel de l'empereur.

L'authenticité de ces reliques napoléoniennes est attestée par un codicille du testament du général Bertrand, qui a légué à la ville de Bordeaux le volume, la croix et l'aigle. Quant au couteau et à la brosse à dents, ils ont été donnés à la ville par M. Bertrand, frère du maréchal.

Je dois la communication des souvenirs napoléoniens que je viens de décrire aux lecteurs de l'*Intermédiaire* à M. Ducaunnès-Duval, le savant et très érudit archiviste de la ville de Bordeaux.

LUDOVIC BISHOP.

— En 1851, étant de passage à Plymouth, je fis la connaissance d'un avocat distingué du nom de Eastlake, neveu d'un peintre célèbre qui fut président de l'Académie royale de peinture de Londres.

Quand Napoléon se décida à demander l'hospitalité à ses plus dangereux ennemis, ceux-ci le conduisirent d'abord à Plymouth, à bord du *Northumberland*, et, d'après ce que m'a affirmé M. Eastlake neveu, tous les préparatifs étaient faits pour recevoir l'empereur déchu dans le magnifique château d'Edgecomb, qui est situé dans la presqu'île de ce nom, au milieu d'un parc merveilleux d'où l'on domine la rade de Plymouth.

Mais dès que le *Northumberland* fut entré dans cette rade, la population et surtout les marins accoururent pour voir le héros, qui, pour satisfaire leur curiosité, vint se montrer dans son costume légendaire et renouveler l'expérience qu'il avait faite à son retour de l'île d'Elbe. Son prestige était tel, en effet, que la foule se mit à l'acclamer et à crier : Vive l'Empereur ! Toujours d'après M. Eastlake, ce fut cette démonstration qui détermina le gouvernement anglais à éloigner cet hôte dangereux et à l'envoyer à Sainte-Hélène.

Le peintre Eastlake a représenté Napoléon appuyé contre le bastingage du *Northumberland*.

La magnifique gravure au pointillé, avant la lettre, que m'a donnée son neveu, est sûrement le dernier portrait exécuté en Europe du grand homme de guerre. Il est extrêmement intéressant.

LAUSSEDAT.

— A Bruxelles, le prince Victor conserve, dans son hôtel de l'avenue Louise, une merveilleuse collection d'objets ayant appartenu à Napoléon Ier.

En voici, d'après un visiteur, la description succincte :

Nous sommes introduit dans le cabinet de travail du prince, une grande pièce à tapisserie rouge foncée, sur laquelle ressortent et éclatent les armures des panoplies. L'attention est sollicitée par mille objets à la fois, le regard se porte curieusement un peu partout. Nous examinons d'abord l'arrangement d'une brillante panoplie, qui recouvre toute la muraille s'étendant à droite de la porte d'entrée. Le centre en est occupé par un très beau bas-relief médaillon représentant, vue de trois quarts, une tête de jeune homme, d'une physionomie inspirée, le front, les oreilles envahis par de longues mèches de cheveux. « C'est le portrait du général Bonaparte, nous dit M. le comte de Girardin. N'est-ce pas que ce portrait est déconcertant ! »

Et vraiment, on croirait plutôt avoir devant soi le portrait d'un poète de l'époque romantique. Napoléon y a à peu près la tête d'un Alfred de Vigny. Ce n'est pas là du tout le « Corse à cheveux plats ». La finesse du modelé des tempes et des joues accusant plus encore la maigreur du modèle lui donne un caractère de poésie troublante. Dans cette figure anémiée et ardente s'allument les yeux large ouverts ; le nez paraît presque long. C'est le général Bonaparte de la campagne d'Italie, le général aux cheveux flottants du Pont d'Arcole. L'œuvre a été sculptée à Milan en 1796.

Passons au détail de la panoplie. M. le comte de La Borde nous montre le sabre du général Bonaparte en Egypte. Un sabre de forme turque, le fourreau et la poignée presque recouverts d'une plaque d'or damasquinée. Un autre sabre historique est celui-ci, de forme turque également, à la garde et à la poignée d'or

sur lesquelles sont gravées ces deux simples inscriptions : » Aboukir », « Pyramides ». Ce sabre a été offert au général Bonaparte par l'armée d'Égypte. Puis sont disposés en éventail des épées, des fusils, des baïonnettes, des cuirasses, des casques, des tambours, appartenant à tous les corps d'armée du premier Empire.

Près de la porte d'entrée s'étale un modeste paravent noir laqué, rehaussé de quelques petits dessins dorés. Le paravent n'est pas très élevé, à hauteur d'homme. Il était posé au pied du lit de Napoléon, à Sainte-Hélène, lorsque l'empereur est mort.

Voici le fauteuil sur lequel l'empereur avait l'habitude de s'asseoir dans sa chambre à coucher, à Sainte-Hélène. Fauteuil très simple, style de l'époque, en acajou, le dossier à forme concave. Nous regardons ensuite les deux sièges que l'on avait placés sur le pont du *Bellerophon,* à bord duquel Napoléon s'embarqua après son abdication, se rendant en exil. Ce sont deux sièges en bambou brunâtre, le fond et le dossier tressés de paille. Ils ont été donnés au prince Napoléon par madame Thayer, fille du général Bertrand.

A côté de la panoplie, près d'un montant de porte, est suspendu un grand baromètre en acajou, rehaussé de cuivre, ayant appartenu à Napoléon, dans son exil.

La cheminée, qui est surmontée d'une grande horloge style Empire et de deux candélabres soutenus par des Victoires, est flanquée de deux hautes et larges vitrines, où sont disposées avec beaucoup de soin toutes les reliques de famille. Au centre d'une de ces vitrines éclate le velours rouge d'un habit brodé d'or. Mais quel rouge délicieux de ton! Un rouge presque orange, ayant des reflets saumonés et s'allumant aux cassures de lumières argentées. Des broderies d'or recouvrent complètement le large collet, les parements et les basques. C'est le seul habit de premier consul que Napoléon ait porté pendant le peu de temps qu'il garda ce titre. Il fut donné au futur empereur par la ville de Lyon...

Sur un des derniers rayons de la vitrine sont placés les objets sacrés de la chapelle de Sainte-Hélène, qui ont servi à administrer les derniers sacrements à l'empereur. Le saint-ciboire et les autres objets sont tout petits. Ils ont été donnés au prince Napoléon par le duc de Padoue, mort il y a quelques années.

Allons à la seconde vitrine. Au centre est étalée, vue de face, la redingote grise dont on a tant parlé, — cette redingote, sans laquelle les imaginations ne peuvent pas se représenter le « Petit Caporal ». C'est la redingote de Waterloo, nous dit le comte de Girardin. Ce vêtement légendaire est de drap aux plis amples, d'un ton gris souris. Les parements des manches sont très hauts et le col rabattu à grands revers se dessine très large.

Dans l'évasement du col, on a placé la cravate noire que l'empereur portait aussi ce jour-là. La redingote est surmontée du petit chapeau, de l'historique bicorne, du chapeau « en bataille », muni sur le devant de deux ganses très minces de soie noire, passées à un bouton et retenant la cocarde française. A la hauteur des épaules de la redingote, sont piquées sur le fond de la vitrine les dernières épaulettes de l'empereur, de toutes petites épaulettes, au fil d'or terni.

— **Les chapeaux de Napoléon Ier**, actuellement conservés, sont au nombre de dix.

Il y a d'abord celui que possède, à Paris, madame Cloite, petite-fille de M. Giraud, vétérinaire en chef de l'armée et vétérinaire particulier de Napoléon. Giraud ramassa ce chapeau à Marengo; Bonaparte, à cheval, emporté par un galop rapide, l'avait laissé tomber.

Au musée d'artillerie, à Paris, se trouve un chapeau de Napoléon qui a été donné, en 1854, au musée des Souverains par le comte de Belleville. Un troisième est dans les mains de M. Morel, à Reims. M. Armand Dumaresq, peintre militaire, en a un à son tour. On en peut voir un autre au musée de Gotha : il a été acheté par le duc de Saxe-Gobourg et Gotha, régnant en 1834, et donné par lui au musée de sa capitale.

Le prince Victor Bonaparte possède, comme on vient de le lire, un sixième chapeau qui figura dans le musée des Souverains, au Louvre, jusqu'en 1873.

Un négociant de Lyon, rue Saint-Pierre, 29, M. Ponard, a hérité d'un septième bicorne impérial, acheté, en 1812, à Chardon, le chapelier de la garde, par M. Zéphir Dubois, officier de cavalerie légère.

M. Gérôme, de l'Institut, a reçu de M. Marey, fils du directeur des beaux-arts sous le second empire, un chapeau porté également par Napoléon Ier et donné, lors de sa mort, à Caroline Bonaparte, femme de Murat.

Enfin, dans la crypte des Invalides, derrière le tombeau de l'empereur, se trouve enfermé, dans un reliquaire à jour, le chapeau que portait Napoléon à Eylau, en compagnie de l'épée d'Austerlitz. Ce chapeau fut acheté, à la vente du baron Gros, 2,047 fr. 50 par le docteur Delacroix qui en fit présent au roi en 1835.

Un dixième chapeau est conservé au musée de Boulogne. En style de chapelier, le Petit Caporal avait une tête de 5 1/2. G. B.

— M. Victor Cesson, peintre, à Coincy-l'Abbaye, près Château-Thierry (Aisne), possède une très belle collection d'objets napoléoniens, notamment le moulage mortuaire de l'empereur. G. Elie.

— Dans son numéro du 8 août 1891, le *Gaulois* avait donné ces indications :

Le musée d'artillerie des Invalides possède deux pistolets montés en argent et ornés de

l'aigle impériale. Ils avaient été pris dans les fourgons de l'empereur à Waterloo. Il se trouve également, au même musée, cinq fusils, signés Lepage, « arquebusier du premier consul ». La joue des crosses, rembourrée de vert, porte la couronne et le chiffre de Napoléon, rehaussés d'abeilles et d'étoiles. On voit encore, au musée d'artillerie, le fac-simile d'un sabre « offert à Bonaparte » et dont l'original fut donné par lui à la famille de Rémusat. Sur la poignée sont représentés : le coq gaulois, l'étendard romain et les étoiles de général de division. L'original appartient à M. Paul de Rémusat.

Le musée de Châteauroux est très riche en souvenirs napoléoniens. On y voit le sabre que portait le général Bonaparte à Aboukir, sa grand'croix de la Légion d'Honneur, une petite croix de la Couronne de fer, une assiette, un gobelet, un petit verre, une petite cuiller, un coquetier et une cassolette provenant du grand nécessaire de campagne de l'empereur. Là encore se trouve un manuscrit, en deux cahiers, de l'histoire de la campagne d'Égypte (1798), dicté par Bonaparte et annoté de sa main. C'est la vicomtesse Henri Bertrand, fille du général Bertrand, qui légua tous ces souvenirs à la ville natale du fidèle ami de Napoléon Ier.

M. Vico possède l'épée que portait le lieutenant d'artillerie Bonaparte. Sur la lame sont gravées des fleurs de lis. Le peintre Gérôme a payé douze mille francs le chapeau que portait l'empereur à Waterloo, et le musée de Sens a, dans ses collections, la cocarde d'un de ses chapeaux, un habit garni des épaulettes d'officier général, avec la plaque de la Légion d'Honneur. Cet habit, en drap vert, avec collet et parements rouges, à boutons ronds et unis, et cors de chasse aux basques, était l'uniforme des chasseurs de la garde, que l'empereur aimait particulièrement à porter.

Le ceinturon que Napoléon avait à la bataille de Wagram est maintenant la propriété de M. le comte d'Archiac ; M. le comte Walewski, capitaine au 76e d'infanterie, et fils de l'ancien ministre des affaires étrangères de Napoléon III, possède ses éperons de la bataille d'Austerlitz, et un couteau de table faisant partie de son nécessaire particulier.

M. le colonel Lichtenstein avait l'une des quatre paires de pistolets qui suivaient l'empereur en campagne « dans ses équipages de cheval ». Cette paire de pistolets avait appartenu d'abord à M de Rémusat, premier chambellan et grand-maître de la garde-robe.

Nous avons vu chez M. le vicomte Beughot une paire de pistolets d'arçon, dont les pommeaux étaient en argent et ornés de têtes de Méduse. L'empereur les avait donnés, après Friedland, au duc de Vicence, qui les légua à son beau-frère, le comte de Saint-Aignan.

Quatre pièces d'un nécessaire de campagne en argent : timbale, cuiller, fourchette et couteau, aux armes de Napoléon, et venant de Sainte-Hélène, sont entre les mains de la comtesse de Caraman, ainsi qu'une tabatière de forme carrée, en or, à son chiffre, provenant de la succession du duc de Padoue ; des bottes à l'écuyère de Napoléon, et encore une tabatière en or, oblongue et à pans coupés, au chiffre du cardinal Fesch, frère de Madame, mère de l'empereur.

Au musée de Nancy se trouvent un sabre porté par Bonaparte en Égypte ; une décoration et une mèche de ses cheveux donnée au général comte Drouot. Madame la princesse Villino-Ginetti, née de Valmy, tient de son père une lettre datée de Berlin, 1er octobre, 1806, qui lui avait été adressée par Napoléon Ier.

M. le duc de Tarente possède : le sabre du général Macdonald, que lui offrit le premier consul et sur le fourreau duquel est écrit : « Journée de Brumaire an VIII » ; le sabre de Mourad-Bey, donné par l'empereur à Macdonald, le 13 avril 1814 : sur un des côtés sont gravés ces mots : « Sabre que portait l'empereur à la bataille de Mont-Thabor » ; enfin, un bâton de maréchal orné d'aigles, avec la date du 6 juillet 1809, qui est celle de la bataille de Wagram.

On peut voir, chez madame la comtesse Jean de Montebello, la table dont le maréchal Lannes se servait en campagne, et dont Napoléon lui avait fait cadeau ; elle avait appartenu au grand Condé.

C'est M. le duc de Reggio qui est propriétaire du sabre d'honneur que le premier consul remit au général Oudinot, en souvenir du passage du Mincio.

Nous avons pu admirer, au musée Carnavalet, le nécessaire de campagne de Napoléon Ier, légué à la Ville de Paris par le général Bertrand.

Il est en vermeil et se compose d'une théière où se trouve encore du thé vert, un sucrier, une crèmière, une cafetière, deux chandeliers, une aiguière, quatre flacons de toilette, avec de l'eau de rose dans l'un d'eux, la lorgnette d'Austerlitz, une savonnette et une timbale avec du miel rosat. Dans un grand coffret à secret, en acajou moucheté, à incrustations de cuivre, des couteaux, une glace, des hochettes pour notes, un tire-boutons en nickel, un tire-bouchons de même métal et divers autres menus objets.

C'est à Carnavalet que nous avons vu aussi une montre où est reproduite, en émail, l'entrevue sur le Niémen de Napoléon Ier et de l'empereur de Russie. Mais voici qui est mieux : c'est une très grosse bague portant, en chaton, la partie du globe où se trouve l'île de Sainte-Hélène, et, incrustés dans l'émail, trois poils de la barbe de Napoléon Ier.

Le grand-duc Nicolas Nicolaïewitch possédait une très belle collection d'objets ayant touché de près à l'empereur ou ayant rapport à lui, comme ce libraire du nom de Xavier, qui avait réuni plus de soixante mille portraits différents de Napoléon !

Madame de Grenthe, fille de M. de Courville, a offert au musée de Caen, qui l'a acceptée avec reconnaissance, une tabatière en or massif émaillée et à étoiles bleues, marquée d'un *N* en diamants, que son père avait reçue des mains du souverain.

On voit, au musée Grévin, un fauteuil, un bidet, une table à pliant que l'empereur laissa au général Gérard, qui lui-même en fit don au docteur Clerc. Le lit de fer dont Napoléon se servit à l'île d'Elbe se trouve aussi au musée Grévin. Il avait appartenu à madame la baronne Garat, qui l'avait reçu de son père, officier de la suite de l'empereur.

Enfin l'anneau que celui-ci portait à son lit de mort et qui ne quitta jamais Napoléon III, a été, sur la demande expresse de ce dernier, laissé à l'annulaire de la main gauche du neveu lorsqu'il fut enseveli à Chislehurst.

Le musée Tussaud, à Londres, a toute une salle remplie de reliques de Napoléon Ier. Mais on dit que la plupart de ces souvenirs sont loin d'être authentiques.

— Il existe en Allemagne un portefeuille aux armes de Napoléon Ier, trouvé sur le champ de bataille de Waterloo et dont la curieuse histoire se trouve ainsi relatée :

Le soir du 8 juin 1815, au moment où les Français battus à Belle Alliance, étaient en pleine déroute, je fus chargé, comme secrétaire d'un poste de campagne, de gagner Bruxelles pour y transporter des ordres de service.

A la recherche de mon ordonnance, et un peu par curiosité de voir le champ de bataille, je longeais la chaussée et je me croisai là avec un hussard (je ne saurai dire de quel régiment il était, la nuit survenue ne me permettait pas de le distinguer) qui, lorsqu'il vit que nous étions Prussiens tous deux, me dit d'un air, de mauvaise humeur, qu'en poursuivant les Français il avait été un des premiers à la voiture de l'empereur et que, malgré cela, il n'avait plus trouvé que ce portefeuille. Je lui dis que j'étais disposé à le racheter, et je lui en offris trois pièces de 20 francs; il se déclara satisfait et s'en retourna au trot. Le portefeuille tait dans un étui en cuir et bondé de papiers que je remis au quartier général, à l'exception de deux listes.

J'ai conservé précieusement le portefeuille et les deux listes; plus tard j'égarai ces deux dernières et je fis cadeau du portefeuille à mon second fils, sur sa demande, lors d'un séjour à Lippstaedt.

J'affirme que tout cela est la pure vérité, et je le confirme par ma signature et le cachet ci-après.

Kysitz, le 28 mai 1837.

L'administrateur de la poste.
RETHENOW.

—

Sainte-Beuve, professeur de littérature à l'Université de Liège (XXIX, 457). — Je suis à même de répondre exactement à la question d'Ereuvao, grâce à la volumineuse publication de M. Alph. Le Roy, *Liber memorialis, L'université de Liège depuis sa fondation* (Liège, J. G. Carmanne, 1869; in-8°). La notice sur le célèbre critique y occupe les colonnes 703-736. J'y lis (col. 703, note 1) :

La première nomination de M. Sainte-Beuve comme professeur ordinaire de littérature française (*comparée* ou *générale*) porte la signature du régent et la date du 31 mai 1831. Le 10 juin suivant, le nouveau titulaire notifia son acceptation; le 4 septembre, il pria le gouvernement d'accepter sa démission (*Rap. de M. Nothomb sur l'ens. sup. en Belgique*, t. 1, p. CXVI).

M. Le Roy donne des détails fort complets sur le second séjour de Sainte-Beuve à Liège, en 1848-1849 (col. 720-724). PAUL BERGMANS.

— La première nomination de Sainte-Beuve comme professeur ordinaire de littérature française à l'Université de Liège, porte la signature du baron Surlet de Chokier, régent de la Belgique, et la date du 31 mai 1831. Le 10 juin suivant, le nouveau titulaire notifia son acceptation; mais il ne vint pas occuper sa chaire : le 4 septembre, il pria le gouvernement d'agréer sa démission.

La seconde nomination est postérieure de dix-sept ans. Sainte-Beuve arriva à Liège en octobre 1848 et y professa pendant une année à peine. « J'étais revenu à Paris au mois de septembre 1849, quittant la Belgique et Liège », a-t-il écrit dans la préface des *Causeries du Lundi.* Il faisait trois cours par semaine, le lundi, le mercredi et le vendredi. Le cours du lundi, qui était à la fois pour les élèves et pour le public, et qui se tenait dans la grande salle académique, avait pour sujet Chateaubriand et son époque. Les cours du mercredi et du vendredi, réservés aux seuls étudiants de l'Université, embrassaient l'ensemble de la littérature française. Vers le temps de Pâques et pendant les derniers mois, Sainte-Beuve eut encore à faire des conférences de rhétorique et de style pour les sept ou huit élèves qui se préparaient à l'enseignement.

Consultez les rapports officiels sur l'enseignement supérieur en Belgique : *L'Université de Liège depuis sa fondation*, par Alph. Le Roy : la préface écrite en 1849 pour *Chateaubriand et son groupe littéraire sous l'Empire...* Je tiens, au surplus, d'autres renseignements à la disposition de *l'Intermédiaire*.

A. BOGHAERT-VACHÉ.

—

Trois pelés et un tondu (XXIX, 490). — Cette locution, devenue populaire, est employée le plus souvent sous la forme : *trois tondus et un pelé.*

La plupart des dictionnaires la donnent ainsi. Dans quelques-uns même, on lit *quatre* tondus et un pelé; mais aucun n'en indique l'origine, ni l'époque où l'on a commencé à la mettre en circulation.

Je crois qu'on en chercherait vainement la trace au-delà du XVIe siècle, et que c'est dans la *Satire Ménippée*, au chapitre de *la vertu du Catholicon* cité par l'auteur de la question, qu'on la rencontre pour la première fois, avec une

légère variante, il est vrai. C'est ce qui me paraît résulter, à l'évidence, du texte du passage suivant dudit chapitre :

... L'assemblée ne fut pas aussi grande qu'on avoit espéré et désiré : Toutes-fois, il s'y trouve de notables et signalés officiers qui ne cédoient en rien en grandeur de barbe et de corsage aux anciens Pairs de France; et y en avoit trois pour le moins de bonne connoissance qui portoient calotes à la catholique, et un qui portoit grand chapeau et rarement se défubloit; ce que les *Politiques*, qui sont encore plus de seize dedans Paris, détorquoient en mauvais sens et disoient que les trois calotiers estoient tigneux, et le grand chapeau avoit la tête comme le poëte Æschylus : tellement que leur commun dire estoit qu'aux dits Estats n'y avoit que *trois tigneux et un pelé*.

Il serait difficile de ne voir là qu'une simple citation d'une locution déjà connue. Les mots *tigneux*, *tondus* et *pelés* avaient, je crois, été employés antérieurement par Rabelais comme termes de mépris, mais non réunis et avec la signification particulière qui leur est donnée dans le passage transcrit ci-dessus de *la Vertu du Catholicon*. Ce passage nous paraît démontrer, en outre, que la forme régulière et primitive de la locution dont il s'agit est bien : *trois tigneux* (ou tondus) *et un pelé*, et non *trois tondus et un pelé*.

H. Gidoin.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Le chiffre 7 dans la vie du Président Carnot. —

Né en 1837;

Reçu à l'Ecole polytechnique en 1857;

Elu Président de la République en 1887 (en vertu de l'art. 7 de la Constitution);

Préside, le jeudi 17 mai 1894, à l'Ecole polytechnique, au milieu de ses camarades, la fête qui fut la plus agréable à son cœur, celle du centenaire de l'école fondée par son grand-père;

Mort assassiné, à l'âge de 57 ans, dans la 7e année de sa présidence, sur une voiture où il y avait 7 personnes (quatre dans l'intérieur, un cocher et deux valets de pied), le dimanche 7e jour de la semaine (24 juin), par un *Italien* (7 lettres) nommé *Caserio* (7 lettres);

Porté triomphalement au Panthéon le 1er jour du 7e mois de l'année (1er juillet), 7 jours après sa mort. X.

—

Le catalogue des portraits dessinés et gravés par Dutertre pendant l'expédition d'Égypte. — A diverses reprises (t. XIV, XXIV et XXV), nos confrères demandèrent ce qu'étaient devenus les collections de dessins et de portraits faits par Dutertre et Larrey (1) lors de l'expédition d'Egypte.

La difficulté de la question posée ne permit pas de la résoudre complètement. Il fallait faire de ces diverses collections de portraits, conservées tant chez des particuliers qu'à la Bibliothèque Nationale, un examen très minutieux dont j'apporte aujourd'hui le résultat à mes confrères.

La question est assez complexe, en raison de ce que l'expression *Collection Dutertre* a été appliquée à des choses fort différentes. On peut en effet rencontrer ces portraits en quatre états :

Dessins originaux au crayon, têtes toutes de profil;
Eaux-fortes d'après ces dessins;
Gravures d'après les eaux-fortes;
Dessins originaux, portraits en pied.

Les dessins originaux (têtes de profil) sont très finement tracés au crayon : quelques-uns ne sont que de simples croquis sur des feuilles de calepin. Ils ont été recueillis à la Bibliothèque Nationale et forment deux registres contenant 173 feuillets sur lesquels figurent les portraits de 169 membres de l'expédition d'Egypte, tant civils que militaires. Sur les quatre premiers feuillets se trouvent :

Folios 2 et 4, avec leur nom en arabe, deux têtes d'indigènes analogues à celles que Dutertre a dessinées dans les planches du 7e volume de la *Description de l'Egypte* (Etat moderne);

Folio 3, le portrait en buste de l'assassin de Kléber, Suleïman el Haléby;

Folio 1, une grande composition très curieuse représentant cet assassin sur le pal, entre trois poteaux moins élevés portant les têtes des ulémas qui l'avaient assisté.

La Bibliothèque Nationale possède également un registre de 184 portraits gravés à l'eau-forte, portant sur la première page la mention suivante :

Portraits dessinés en Egypte et gravés

---

(1) Les collections faites par Larrey ont été précieusement conservées par son fils.

par Dutertre en 1811, *donnés par l'auteur.*

En comparant ces deux collections, on reconnaît que :

Cinq des 169 dessins conservés n'ont pas été gravés, savoir :

Allier, *Bonaparte* (3e *portrait*), *Pourlier*, *Royer*, *Savaresi.*

Les 164 autres figurent dans la collection des eaux-fortes de la Bibliothèque Nationale, ci (169 — 5) . .	164
qui comprend également :	
29 (1) portraits dont les dessins n'ont pas été conservés, ci. . . .	20
Soit un chiffre total de	184
Cette collection, faite par l'auteur lui-même, doit être aussi complète que possible. Je crois, néanmoins, qu'il a dû exister en outre un portrait du général Michaud dont je n'ai retrouvé ni dessin, ni eau-forte, mais qui est reproduit dans l'ouvrage de Reybaud dont il sera question plus loin, et qui a bien le caractère des autres portraits de Dutertre	1
En tenant compte également des cinq dessins qui n'ont pas été gravés	5
on arrive, pour le nombre des portraits faits par Dutertre, au chiffre total de	190

dont 21 ne sont connus que par la gravure.

Dutertre était également graveur ; il le déclare sur le premier feuillet de la collection donnée par lui à la Bibliothèque Nationale, et cela résulte en outre d'exemplaires en ma possession des deux portraits de Monge et de Berthollet, eaux-fortes *retouchées* qui portent l'inscription que l'on ne trouve sur aucune des autres eaux-fortes : *A. Dutertre del. et sculp.* J'ajouterai que M. Larrey possède des épreuves fortement retouchées des portraits de dix-huit des personnages principaux de l'expédition ayant accompagné le général en chef sur le vaisseau qui l'a transporté en Egypte.

Le registre des eaux-fortes comprend 196 feuillets, numérotés 1 à 195 à partir du deuxième, et contient 184 portraits qui sont répartis de la manière suivante :

Etat-major	25
Infanterie.	39
Cavalerie.	15
»	4
Génie?	10
Artillerie	3
Marine.	3
Administration. . . .	34
Institut d'Egypte . . .	41
» . . .	10
Total pareil. . .	184

(1) Dans cette récapitulation ne figure pas le portrait de face de Menou, qui existe dans l'ouvrage de Reybaud.

Ces indications contiennent beaucoup d'erreurs, non seulement dans l'orthographe des noms, mais dans la dénomination des personnes, et encore plus dans leur classification.

Que sont devenus les 21 dessins originaux qui ont disparu ?

La présence de portraits de Dutertre au musée de Versailles m'avait été signalée; et en effet ce musée possède une collection de 30 dessins au crayon et à l'aquarelle qui sont dans une salle actuellement fermée au public, mais ces dessins ne sont aucunement les originaux cherchés. L'échelle en est à peu près la même que pour les têtes de profil, mais les personnages sont en pied. Ils ont environ 35 à 40 centimètres de hauteur, se détachant sur un fond de paysage ou de monuments. Un grand nombre est inachevé, et pour quelques-uns la tête seule est terminée. Ils présentent cette particularité d'avoir été mis *au carreau*, comme s'ils étaient les esquisses de portraits en pied de grande dimension.

Les personnages représentés sont 25 des principaux généraux et officiers de l'armée, 4 administrateurs et un seul savant, Fourier. Sur le nombre total, dix-huit figurent déjà dans la liste des dessins et des eaux-fortes : Alméras, Baudot, Belliard, Damas, Daure, Destaing, Dugua, Estève, Fourier, Lanusse, Leclerc d'Ostein, Morand, Poussielgue, Rampon, Reynier, Valentin, Verdier, Vial. Il y en a trois : Desaix, Friant et Kléber dont les eaux-fortes sont seules connues, et huit : Davout, Donzelot, Fugière, Lagrange, Menou, Rabasse, Robin, Zayonczek, qui ne figurent ni dans les dessins, ni dans les eaux-fortes.

Il y a en outre un trentième personnage qui est resté anonyme. Il est représenté debout dans la grande allée des Tuileries, paraissant donner des ordres. On ne peut pas y reconnaître les traits du général Bonaparte.

Ces trente dessins ont été empruntés en 1889 au musée de Versailles et ont figuré à l'Exposition du Centenaire. A cette occasion, M. de Chennevières a

consacré, dans la *Gazette des Beaux-Arts* du 1er juillet 1889, quelques lignes à la mémoire de Dutertre. Il ne parle que des trente dessins de Versailles, et il ne paraît pas avoir connu les eaux-fortes ni les dessins qui, au point de vue de la vérité historique, nous paraissent bien plus précieux. Dutertre saisissait admirablement le caractère de la physionomie. Nous avons pu constater encore, après de longues années écoulées, la ressemblance de quelques-uns de ces portraits.

Dutertre n'était ni savant, ni archéologue, mais c'était un très habile artiste sur lequel nous ne connaissons d'autre notice que l'article de M. de Chennevières. Il a dessiné pour la *Description de l'Egypte* un grand nombre de figures et surtout de monuments. C'est pendant ce travail de longue haleine qu'il a dû graver les portraits dont les croquis avaient été rapportés d'Egypte. Ces eaux-fortes faites à de longs intervalles n'ont jamais été tirées qu'à un très petit nombre et auront été données par l'auteur aux membres de l'Institut du Caire chargés de la publication de la *Description de l'Egypte* qui, pour leurs travaux, étaient en rapports journaliers avec Dutertre. On a pu dire, avec raison, qu'elles n'avaient jamais été publiées. En fait, elles n'étaient pas connues du public et le sont encore fort peu.

C'est en 1830 seulement que les éditeurs d'une *Histoire générale d'Egypte*, en 19 volumes, publiée par MM. Louis Reybaud, Ach. de Vaulabelle et Marcel, ont fait l'acquisition des cuivres pour joindre les portraits à leur publication, en les signalant dans leur *Avis* comme dessinés et gravés en Egypte, ce qui n'est qu'à moitié exact.

Cette publication était précédée d'une préface par Geoffroy Saint-Hilaire, qui en a donné lecture à l'Académie des sciences dans la séance du 28 novembre 1836. Cet illustre savant, qui avait fait la campagne d'Egypte, signale comme méritant une mention spéciale l'œuvre du dessinateur Dutertre en ce qui concerne les portraits, et il insiste éloquemment sur l'intérêt qu'ils présentent.

Les éditeurs annonçaient 160 portraits. En réalité, il n'y en a que 155 empruntés à la collection des eaux-fortes connues, ci. 155

Ils y ont ajouté cinq portraits, dont trois d'après des dessins de Dutertre :

Michaud, qui est perdu 1

Suleïman el Haléby, dont le dessin existe à la Bibliothèque Nationale. 1

Menou, gravé d'après la tête du dessin de Versailles 1

C'est le seul portrait qui soit de face dans la collection.

Les deux derniers sont :

Seïd Mustapha, général ottoman, d'après Denon 1

Sir Sidney Smith, d'après Whaller 1

Total. . . . 160

Il résulte de ces chiffres que le nombre d'eaux-fortes qui n'ont pas, pour un motif quelconque, été utilisées par l'éditeur Reybaud, est de 29, savoir :

Anonyme, (Bron.), Anonyme, des guides, Anonyme, des finances, Anonyme, des finances, Anonyme, ..., Bagard, Bazancourt, Bergognon, Binot, N. Bonaparte (3e portrait), Brisson, Corancez jeune, Dallonville, Dalmont, Duprat, Fouquet, Larochette, Leclerc, Leroy, Letellier, Majou, Mony, Ravier, Robineau, Sainglant, Sanson, Smith, Théviotte, Vandevel.

Il est à remarquer que les portraits reproduits dans l'ouvrage de Reybaud ont été tous plus ou moins retouchés par le graveur, qui probablement aura voulu en augmenter l'effet; mais si, pour quelques-uns, les retouches limitées aux accessoires n'ont pas modifié la ressemblance, il n'en est pas moins vrai que presque toujours ces additions ont été fâcheuses : quelquefois même la physionomie est sensiblement altérée. On ne retrouve plus dans cette collection l'impression de vérité que donnent les dessins originaux, qui sont à mes yeux incomparablement plus intéressants.

A. DE VILLIERS DU TERRAGE.

Voici, après examen, la liste générale des portraits de Dutertre :

1. Allier, des finances. — 2. Alliot, aide-de-camp. — 3. Alméras, adjudant général. — Amelin (v. Hamelin). — 4. Andréossy, général d'artillerie. — Anonyme (v. Bron). — 5. Anonyme, des Guides. — Anonyme (v. René). — 6. Anonyme, des finances. — 7. Anonyme, des finances. — 8. Anonyme. — Anonyme, premier consul? (douteux). — 9. Arnault, littérateur. — 10. Asselini, médecin. — 11. Bachelu, général. — 12. Bagard, des transports. — 13. Balzac, architecte. — 14. Baraguey d'Hilliers, général. — 15. Barthélemy, chef de brigade. — 16. Baudinot, aide de camp de Destaing. — 17. Baudot, aide de camp de Kléber. — 18. Bazancourt (de), général. — 19. Beauharnais (Eugène de), aide de camp de Bonaparte. — 20. Bellétête, interprète. — 21. Belliard, général. — 22. Bergognon. — 23. Berthier, maréchal. — 24. Berthollet, chimiste. — 25. Bertrand, général. —

26. Binot, aide de camp de Friant. — 27. Blanc, chef de bataillon (88°). — 28 Blanc, aide de camp de Friant. — 29. Blaniac-Lafond, chef de brigade (dragons). — 30. Bonaparte, général en chef. — 31. Bonaparte, consul. — 32. Napoléon Bonaparte, empereur. — 33. Bonaparte (Louis), chef de bataillon. — 34. Boudet, pharmacien. — 35. Boussart, chef de brigade (dragons). — 36. Boyer, général. — 37. Breton (ou Le Breton). — 38. Bribès, adjudant-général. — 39. Brisson. — 40. Bron, colonel de dragons. — 41. Brueys, amiral — 42. Burel, officier du génie. — 43. Caffarelli, général du génie. — 44. Caristie, ingénieur des ponts et chaussées. — 45. Cécile, ingénieur dessinateur. — 46. Chanet, général de brigade. — Chanet (v. Duranteau). — 47. Clément, aide de camp de Desaix. — 48. Clément, officier supérieur. — 49. Colbert, aide de camp de Murat. — 50. Colliquet, aide de camp de Damas. — 51. Coquebert de Montbret, botaniste. — 52. Corancez, géomètre. — 53. Corancez jeune? — 54. Costaz, géomètre. — 55. Coutelle, chef de bataillon aérostiers. — 56. D'Allonville. — 57. Dalmont. — 58. Damas (de), général. — 59. Damas (Aug. de), aide de camp. — 60 Darmagnac, général. — 61. Daure, commissaire ordonnateur. — Davout, maréchal. — 62. Delile, botaniste. — 63. Denon, de l'Institut. — 64. De Rozières, ingénieur des mines. — 65. Desaix, général. — 66. Descotils, ingénieur des mines. — 67. Desgenettes, médecin en chef. — 68. Destaing, général. — 69. Detrécs, chef de bataillon (7°). — De Villiers (v. Villiers). — 70. Devouges, aide de camp de Kléber. — 71. Doguereau, général d'artillerie. — 72. Dolomieu, géologue. — 73. Dommartin, général d'artillerie. — Donzelot, général. — 74. Dubois (Aymé), ingénieur (député de l'Isère). — 75. Dubois (Antoine), chirurgien. — 76. Dugua, général. — 77. Dugua (fils), aide de camp de son père. — 78. Dumanoir (Lepellez), amiral. — 79. Dupas, commandant de la citadelle du Caire. — 80. Duprat, commissaire des guerres. — 81. Duranteau, général. — 82. Dutertre, dessinateur. — 83. Estève, payeur-général — 84. Etienne, capitaine de vaisseau. — 85. Faurie, ingénieur géographe. — 86. Favier. ingénieur des ponts et chaussées. — 87. Fercaut, officier du génie. — 88. Fouquet, graveur. — 89. Fourier, géomètre. — 90. Friant, général. — Fugière, général. — 91. Garbé, officier du génie. — 92. Geoffroy, officier du génie. — 93. Geoffroy-Saint-Hilaire, zoologiste. — 94. Gérard, naturaliste. — 95. Girard, ingénieur en chef, ponts et chaussées. — 96. Gloutier, administrateur des finances. — 97. Grandjean, officier supérieur. — 98. Grandjean, garde magasin. — Gros (v. Doguereau). — 99. Guibert, aide de camp de Bonaparte. — 100. Hamelin ou Amelin, spéculateur. — 101. Jacotin, ingénieur en chef géographe. — 102. Jaubert, interprète. — 103. Jollois, ingénieur des ponts et chaussées. — 104. Jomard, ingénieur géographe. — 105. Jomard jeune, agent du génie. — 106. Junot, général. — 107. Kléber, général en chef. — 108. Labatte, chirurgien. — Lafond (v. Blaniac). — Lagrange, général, chef d'état-major de Menou. — 109. Laigle, commissaire ordonnateur. — 110. Lamarque, chef de bataillon. — 111. Lannes, maréchal. — 112. Lanusse, général. — 113. Lanusse, aide de camp. — 114. Larochette. — 115. Larrey, chirurgien en chef. — 116. Lasalle, général. — 117. Lascaris, chevalier commandeur de Malte. — Lascal (v° Lescale). — 118. Lazowski, chef de bataillon (génie). — Le Breton (v. Breton). — 119. Leclerc ou Leclerc d'Ostein, officier supérieur (dragons). — 120. Lemaître, payeur du génie. — 121. Lenoir, constructeur opticien. — 122 Le Père, ingénieur en chef des ponts et chaussées — 123. Le Père (Gratien), ingénieur des ponts et chaussées. — 124. Le Père, commissaire des guerres. — 125. Le Père, architecte. — 126. Le Roy, ingénieur de la marine. — 127. Lescale, adjudant général. — 128. Letellier. — 129. Leturcq, adjudant général. — 130. Levêque, ingénieur géographe, secrétaire de Menou. — 131. Livron, spéculateur. — 132. Loyer, aide de camp de Kléber. — 133. Macshéehy, adjudant général. — 134. Majou. — 135. Malus, officier du génie, physicien. — 136. Marin, capitaine (18°). — Menou, général en chef. — 137 Michaux, officier supérieur (génie). — 138. Millet, aide de camp de Reynier. — 139. Monge, géomètre. — 140. Montfalcon, aide de camp de Dugua. — 141. Mony. — 142. Morand, général. — 143. Moret (Saint-Amand), lieutenant du génie, est entré dans Saint-Jean-d'Acre. — 144. Morichon, officier de dragons. — 145. Murat, général. — 146. Norry, architecte. — 147. Nouet, astronome. — 148. Novel, aide de camp de Menou. — 149. Pagliano, conventionnel, directeur des domaines. — 150. Parseval de Grandmaison, littérateur. — 151. Pétrucci, agent diplomatique. — 152. Peyrusse, secrétaire de Kléber. — 153. Pourlier, antiquaire. — 154. Poussielgue, administrateur général. — 155. Protain, architecte, blessé par l'assassin de Kléber. — Rabasse. — Raffeneau de Lile (v. Delile). — 156. Raige, interprète. — 157. Rampon, général. — 158. Ravier, chef de bataillon. — 159. Redouté, peintre. — 160. René, adjudant général. — 161. Reynier, général. — 162. Reynier frère, commissaire des guerres. — 163. Rigel, musicien. — 164. Ripault, antiquaire. — Robin, général. — 165. Robineau. — 166. Rouyer ou Rouhières, pharmacien. — 167. Royer. pharmacien en chef destitué en Syrie. — 168. Sainglant, officier de dragons. — 169. Sanson, général du génie. — 170. Savaresi, médecin. — 171. Savigny, zoologiste. — 172. Say (Horace), officier du génie. — Seïd Mustapha Pacha, général en chef turc, prisonnier à Aboukir. — 173. Sulkowski, aide de camp de Bonaparte. — 174. Smith. — Smith (sir Sidney), amiral anglais. — 175. Souhait, officier du génie. — Souleyman-el-Haléby, assassin de Kléber. — 176. Soulier, chef de bataillon (32°). — 177. Sucy, commissaire ordonnateur en chef. — 178. Tallien, administrateur de l'enregistrement. — 179. Tasquin, officier du génie. — 180. Theviotte, adjudant du génie. — 181. Tirlet, chef de bataillon (pontonniers). — 182. Torin, directeur d'habillement. — Turck (v. Leturcq). 183. Valentin, adjudant général. — 184. Vandevel, officier de dragons. — 185 Verdier, général. — 186. Madame Verdier, femme du général. — 187. Vial, général. — 188. Vial (Sébastien), aide de camp de son frère. — 189. Villoteau, musicien. — 190. Villiers du Terrage (de), ingénieur des ponts et chaussées. — Zayonczek, général.

Le Directeur-Gérant : LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1894



Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *20 juillet 1894.*

XXXe Volume. — N° 660

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

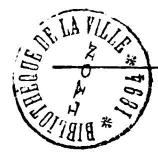
Troisième Série. — 3e Année — N° 2

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

(CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique.)



QUESTIONS

Origine du nom de Cotignac. — A Orléans, les confitures de coings, connues sous le nom de *cotignac*, sont très renommées, et on en fait un grand commerce.

Je m'adresse aux Intermédiairistes orléanais et provençaux pour savoir si ce nom vient de *Cotignac*, petite ville du Var, dans l'arrondissement de Brignoles.

CAMBIACUM.

—

Bécane. — D'où vient le mot *bécane* pour désigner un vélocipède? C'est une expression qu'on entend ou qu'on lit assez fréquemment par ces temps de bicyclomanie. Quelque Intermédiairiste véloceman pourrait peut-être nous renseigner?

H. L.

—

Sur une pensée attribuée à Cicéron. — Pigault-Lebrun, dans *le Citateur*, p. 30 (éd. de 1834), rapporte que Cicéron, dans le *De Divinatione*, liv. II, aurait dit :

Les hommes ont épuisé toutes les épouvantables démences dont ils sont capables; ils n'ont plus qu'un pas à faire, c'est de manger le Dieu qu'ils adorent.

Je me rappelle avoir entendu, je ne sais plus où ni par qui, attribuer la même pensée à Cicéron avec cette variante :

Les hommes, pour honorer la divinité, ont imaginé toutes sortes de pratiques ou de cérémonies, toutes plus extravagantes ou plus cruelles les unes que les autres; il n'en est qu'une dont leur folie ne se soit pas encore avisée, c'est, pour rendre hommage à Dieu, de le manger.

Or, j'ai feuilleté le *De Divinatione*, de Cicéron, et je n'ai pas su y trouver la phrase en question.

Quelque savant Intermédiairiste pourrait-il nous faire savoir si cette pensée se rencontre quelque part dans l'une des œuvres de Cicéron, dans le *De Divinatione* ou ailleurs, ou si elle n'est que le fruit des souvenirs peu fidèles de Pigault-Lebrun?

J. M.

—

Le terme : maître. — Les anciennes maîtrises solennellement supprimées par la Révolution n'ont plus laissé de traces, et s'il existe encore des compagnons, c'est pour une autre besogne. Les « maîtres » s'étaient réfugiés au Palais sous la robe des avocats, des avoués et même des huissiers. Longtemps on n'appela « maîtres » que les gens de loi. On s'est peu à peu habitué à appeler « maître » beaucoup de personnes d'une supériorité contestable et il y a peu de reporters qui ne se soient présentés chez un « maître » pour l'interwiever. Va pour « le maître! » puisque c'est admis et communément usité, mais quelles sont les qualités requises pour passer « maître »? Ils sont si nombreux ceux qu'on appelle « le maître, » qu'on pourrait presque dire : « Tot capita, tot magistri ». C'est une appellation qui paraît bien banale. Quelque Intermédiairiste voudrait-il bien me faire l'honneur de me dire s'il croit tous ces « maîtres » munis de leurs brevets?

R. G. C.

—

Credibile quia ineptum. — Cette phrase se trouve dans un article de M. Fouillée, *Revue des Deux-Mondes* du 1er juillet. Connaît-on cette variante du « Credo quia absurdum »?

R.

—

Le maréchal Marmont conservant le corps d'un moine par la galvanoplastie.

— Jules Lecomte dit que Marmont, retiré à Venise, où il habitait un des trois palais contigus de la famille Mocenigo (le même qu'habita lord Byron), se livrait avec ardeur à la galvanoplastie.

Ayant lu, dans un journal, une simple mention sur la découverte de Ruolz, il devina, compléta le système et se fabriqua des appareils.

En 1842, au couvent arménien des Mékitaristes, situé sur un des îlots de la lagune, mourut un père célèbre par sa science et sa piété.

Marmont, dit Lecomte, fit déposer le corps dans l'intérieur d'une cave, où il le conserva tout le temps nécessaire à la fabrication d'un appareil assez grand pour donner au cadavre le bain métallique.

Ce corps, ainsi métallisé, reposerait maintenant sous le rétable d'une chapelle du couvent.

On peut lire ce qui précède dans *Le Perron de Tortoni*.

Le fait est-il vrai? A-t-on signalé cette *curiosité* à quelque voyageur? D'autres que Jules Lecomte en ont-ils parlé?

Il dit que le cachet du maréchal est empreint sur le métal. A. NALIS.

—

Origine de la tonsure pour les prêtres. — On sait que l'opération de la trépanation était pratiquée à Rome dès l'origine.

Elle se pratiquait dans l'épilepsie particulièrement, dont on faisait une maladie divine: cette opération avait un caractère religieux, et ceux qui l'avaient heureusement subie passaient pour des êtres supérieurs aimés des dieux. Aussi les rondelles crâniennes enlevées par la tarière servaient-elles d'amulettes; et c'est de là peut-être que vient pour nos prêtres l'usage de la tonsure.

Je tire les renseignements précédents du curieux ouvrage de M. Maurice Albert, *Les médecins grecs à Rome*. Hachette, 1894.

Que pensent mes chers collègues de l'*Intermédiaire* de cette opinion?

BOOKWORM.

—

Un bateau à vapeur en 1543. — En 1826, un Espagnol, don Martin Fernandez de Navarette, dans un ouvrage sur *Les voyages et les découvertes des Espagnols, depuis la fin du XVe siècle*, a donné d'assez grands détails sur l'expérience d'un bateau à vapeur faite en 1543 (17 juin), dans le port de Barcelone, en présence de Charles-Quint. Les faits rapportés par notre auteur sont tirés des registres originaux conservés dans les archives royales de Simancas, parmi les papiers de la Catalogne, et des registres du secrétariat de la guerre pour l'année 1543. Dans ces dossiers, il serait fort intéressant de retrouver la description de la machine expérimentée devant Charles-Quint et sa cour, par le capitaine de vaisseau Blasco de Garay, qui en était l'inventeur. Il est certain qu'elle consistait principalement en un appareil pour mettre en ébullition une grande quantité d'eau, des roues qui servaient de rames, et un mécanisme qui leur transmettait l'action de la vapeur d'eau. E. M.

—

Course des bagues et course des testes. — Au XVIIe siècle, la course des bagues était un jeu dans lequel les cavaliers s'efforçaient d'enlever avec la pointe de leurs lances la bague suspendue à l'extrémité de la carrière. La course des bagues était très usitée à l'époque de Louis XIV. Il y en eut une solennelle en 1656; le roi lui-même y figura à la tête d'une des troupes qui y disputèrent le prix. Quelle était la différence entre cette course et celle des testes?

En août 1664, le roi, pour faire honneur au légat du pape, lui fit voir les courses des testes, où il courut avec les principaux de sa cour. (Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson). LECNAM.

—

Gengis-Khan. — Comment doit-on écrire exactement le nom de ce terrible *flagellum Dei?* Larousse lui octroie trois orthographes et trois épithètes différentes :

Djenguyz-Khan, célèbre conquérant mogol;
Gengis-Khan, fameux conquérant tartare;
Tchinguiz-Khan, célèbre conquérant mongol.

Meyer, dans son *Lexicon*, l'appelle *Dschengis-Chan* et cite une *Histoire du grand Ghengizcan*, par La Croix, et une *Life of Jenghiz-Chan*, par Douglas.

V. M.

—

La famille royale de Lusignan et son ordre de la Mélusine. — Il existe en France une famille s'intitulant : *royale de Lusignan* (qui n'est pas la maison de Couhé en Poitou). — Sur quoi appuie-t-

elle ses prétentions? Par qui est-elle représentée? Proviendrait-elle d'une famille des confins de l'Agenais et de la Gascogne, portant encore ce nom-là au siècle dernier, mais n'ayant aucune vue ambitieuse sur le trône de Jérusalem? Qu'est-ce que cet ordre de la Mélusine que distribuait dernièrement encore cette famille (croix de Jérusalem, émail blanc et bleu)? A-t-il jamais été reconnu et par qui? Un nouvel ordre ne vient-il pas de lui être substitué? OROEL.

—

Conférences au théâtre. — A quelle époque a-t-on commencé à conférencier avant les pièces du répertoire? Je crois bien qu'il faut faire remonter à la fin de l'Empire cette mode, si développée aujourd'hui. Prière de me citer les conférences célèbres qui ont marqué dans l'histoire du genre, depuis celle de M*** jusqu'à celle de M. Laurent Tailhade, l'auteur courageux et discuté d'*Au pays du mufle*. K.

—

Sur un portrait de Talma. — Quelque lecteur de l'*Intermédiaire* connaîtrait-il un portrait à l'huile de Talma, représentant le tragédien dans la pose que lui donne le croquis ci-contre, exécuté d'a-



près un beau portrait au crayon noir, et attribué à madame Benoît, élève d'Elisabeth Vigée-Lebrun? M.

—

Le sabre donné à un officier français par Mourad-Bey. — Parmi les objets de la collection Fleischhauer qui iront à la ville de Colmar après la mort du généreux donateur, figure un sabre turc, damas noir, poignée et garnitures du fourreau en argent, attaches en lanières ou torsades de cuir et de soie tressées. La dragonne est aux couleurs du prophète et la lame porte l'inscription, gravée en lettres dorées : *Donné par Mourad-Bey au commandant de l'artillerie de la haute Egypte Bert.*

Or, Mourad-Bey, l'allié des Français, et qui vint à leur secours, mourut de la peste à Ben-Souef, en 1801, et ses Mamelucks, ne jugeant personne digne de porter ses armes après lui, les brisèrent sur son tombeau. Ce sabre serait donc un unique et précieux souvenir de l'expédition d'Egypte.

Malgré mes recherches, il m'a été impossible de savoir ce qu'était ce commandant Bert.

Nos confrères en ont-ils connaissance?

Les archives du ministère de la guerre possèdent-elles son dossier? A-t-il aujourd'hui des descendants? F.

—

L'arquebusier Prévost, de Versailles, et les armes de sa fabrication. — Sous Louis XVIII, il existait à Versailles un armurier qui inscrivait son nom sur les armes de sa fabrication : Prévost, arquebusier du Roi et de Monsieur. Je sais que cet armurier a produit pour le comte d'Artois un ou plusieurs fusils de chasse à percussion, actuellement dits : à piston.

Où pourrait-on trouver un de ces fusils?

A quels signes ou marques les reconnaître?

A quel prix peut-on les acheter, même en tenant compte de la valeur que doit y attacher un collectionneur?

Pourrait-on me donner les noms des collectionneurs que l'on suppose être possesseurs de ces armes ou d'autres de la même époque?

Je remercie d'avance les Intermédiairistes qui voudront bien me répondre.

L. C.

—

Portraits à rechercher. — Existe-t-il un portrait de Pierre Versoris, avocat (1528 1588), défenseur des jésuites contre l'Université, et d'Et. Pasquier, député de Paris aux Etats de Blois (1576), chef du conseil de MM. de Guise? H. D. M.

RÉPONSES

Du fouet comme instrument d'éducation chez nos bons aïeux (XXII, 387, 474, 501, 525, 570, 622, 683; XXIX, 657). — — Dans le numéro du 20 juin dernier, M. Félix L. prétend que cette question est restée en l'air dans l'*Intermédiaire* et qu'elle n'a pas été traitée jusqu'au bout. Il déclare, d'ailleurs, inadmissible que le fouet soit actuellement administré à des jeunes gens et à des jeunes filles de 15 ans et au-delà, ainsi qu'à des femmes plus âgées encore, et il ajoute n'avoir point trouvé trace de pareilles mœurs en Russie pas plus qu'en Allemagne ou en Angleterre, où ce châtiment ne règne plus en maître.

Les nombreux articles qui ont été insérés dans l'*Intermédiaire* au cours du deuxième semestre 1889 semblaient avoir apporté une lumière suffisante sur l'emploi du fouet comme instrument d'éducation depuis les temps anciens jusqu'à nos jours. En ce qui me concerne, j'avais indiqué (tome XXII, p. 589 et suiv.) que, d'après des lettres publiées par un journal de Londres, le *Town Talk*, les jeunes filles élevées dans certains pensionnats de l'Angleterre recevaient le fouet non seulement en particulier, mais même devant leurs compagnes, et qu'il en était de 18 à 20 ans auxquelles cette correction était infligée. Il n'est pas possible de reproduire dans l'*Intermédiaire* tous les détails qui ont été fournis à cet égard par MM. Hector France et Fernand de Jupilles, dont j'ai désigné les ouvrages. Je crois néanmoins utile de citer un des faits que le premier de ces écrivains a consignés dans son livre : *La pudique Albion* (1885) :

Des filles bonnes à marier recevant le fouet dans les écoles! histoires à reléguer au temps où la reine Anne filait, ou dans les contes de Canterbury! Si le fait n'était pas étrange, je n'eusse pas pris la peine de le dire, et peut-être même n'aurais-je pas osé le dire, si je n'avais pu le prouver.

La Cecilia, le premier, il y a quelque dix ans, me le signala. Cet homme extraordinaire, qui parlait et écrivait vingt-sept langues, donnait alors des leçons de français dans une école de filles du sud de Londres. Traversant, un matin, un corridor pour se rendre à sa classe, il entendit des supplications suivies d'un bruit ressemblant à ce que nos pères appelaient une *cinglade*, et nous une forte fessée. Or, comme les plus jeunes élèves n'avaient pas moins de douze ans, le châtiment lui parut si extraordinaire en raison de la pudibonderie anglaise, qu'il prit, avec toutes sortes de précautions, des informations sur la nature de ce bruit insolite, près de la sous-maîtresse assistant à son cours.

— Oh! répondit elle en rougissant un peu, c'est une petite fessée (*little whipping*) qu'on a infligée à cette mauvaise tête de miss O'Brien.

Miss O'Brien était précisément une des plus grandes élèves, superbe Irlandaise de dix-sept ans, mais qui en paraissait vingt, tant la nature avait pour elle été prodigue.

— Vous ne voulez pas dire, répliqua La Cecilia stupéfait, qu'on a donné le fouet à cette grande fille ?

— Parfaitement, « le fouet », comme vous l'appelez; c'est l'usage de la maison.

M. Hector France ajoute qu'ayant eu plus tard à remplacer provisoirement La Cecilia dans son cours, il se trouva à même de reconnaître la véracité du fait. « Il ne faudrait pas croire, dit-il, qu'il s'agit ici d'un épisode isolé; il est, sinon général, au moins très commun. »

Les choses ont-elles beaucoup changé depuis vingt ans ? On peut en douter, à en juger par le contenu d'un article publié le 4 novembre 1893 dans le *Journal*, et dont le rédacteur disait avoir reçu d'un correspondant de Londres l'avis que « la commission des écoles du gouvernement anglais venait de résoudre dans le sens de l'affirmative la question de la fessée. C'est une affaire réglée : le fouet demeure au premier rang des institutions britanniques, et les *deux sexes* sont égaux devant lui. » Les jeunes filles, même celles de 18 à 20 ans, vont donc continuer à passer de temps à autre par les verges.

Quant aux garçons élevés dans les établissements scolaires anglais, il est bien certain qu'aujourd'hui encore, mais peut-être moins fréquemment que leurs devanciers, ils sont exposés à recevoir le fouet en punition de fautes graves déterminées. Dans un livre tout récemment paru sous le titre de : *L'Education des classes moyennes et dirigeantes en Angleterre*, M. Max Leclerc qui, à la suite d'un concours ouvert en 1889 à l'Ecole des sciences politiques, avait été chargé d'une mission dans ce pays, a déclaré que le châtiment dont il s'agit est appliqué aux élèves indociles ou rebelles.

On a discuté à perte de vue, en Angleterre, depuis plus de vingt ans, sur les peines corporelles. Les uns ont dit : c'est indigne, infâme, barbare. Les autres : c'est nécessaire, commode, et c'est admis. Et cependant l'on fouette toujours. Je ne crois pas que la question mérite une grande dépense d'arguments philosophiques. La dignité de celui qui reçoit le fouet ne nous paraît atteinte que si l'opi-

nion commune la déclare telle. La dignité de celui qui applique les verges pourrait souffrir dans son prestige, n'était la tradition, qui sauve tout.

Venant ensuite à faire l'exposé du régime d'éducation et d'instruction de diverses écoles anglaises, M. Max Leclerc dit, en parlant de celle d'Harrow :

Le fouet est toujours appliqué dans les cas graves, pour un mensonge : c'est le *headmaster* (le principal) qui l'administre. On cite environ un cas par semaine pour toute l'école.

A Eton, la discipline est fort relâchée, et le fouet, unique recours, est distribué à profusion. Un Etonien qui n'a pas reçu le fouet est aussi rare qu'un soldat qui ne connaît pas la salle de police. Un proverbe dit que tout Etonien doit avoir reçu le fouet assez souvent pour avoir eu le temps de graver son nom sur le *flogging block*, autrement dit sur le billot. Quand j'arrive dans la classe où enseigne le headmaster, et où il exerce ses fonctions de bourreau, on me montre deux marches à côté de sa chaire : c'est le billot, et une magnifique collection de verges souples et cinglantes dans une armoire.

Le fouet est en usage à Marlborough pour les cas graves; il répugne généralement aux maîtres, mais, détail particulier, à Marlborough on prévient les parents en portant à leur compte 1 shilling 6 pence pour les verges. A Eton on tient cachés ces détails pénibles.

Au commencement de son article, M. Félix L. rappelle que M. Fernand Nicolay, dans son livre ***Les enfants mal élevés*** (1891), a consacré tout un chapitre à la question des châtiments corporels. Dès lors, il a dû y voir qu'en Allemagne, aussi bien qu'en Angleterre, le fouet est encore administré dans les écoles. Voici, en effet, ce que déclare cet écrivain à la page 189 : « Les Allemands, en philosophes pratiques, se sont dit que le meilleur moyen de préparer les soldats à recevoir la schlague, c'était de commencer à la donner aux jeunes enfants dans les écoles. » Ici je renvoie à l'*Intermédiaire* qui, dans le numéro du 25 novembre 1889 (t. XXII, p. 683), a reproduit un jugement qui venait d'être rendu par le tribunal supérieur d'administration de Prusse et réglait le droit attribué aux instituteurs de ce pays d'infliger des punitions corporelles à leurs élèves.

Que se passe-t-il actuellement en Russie dans les écoles de garçons et dans celles de filles ? Je n'ai point à cet égard de renseignements assez précis pour dire si, dans les gymnases civils ou les universités, il est procédé comme dans les séminaires et les établissements ecclésiastiques où, d'après M. Leroy-Beaulieu, les supérieurs usent encore des verges et des châtiments corporels. « On a vu, dit-il, à Moscou, en 1885, le métropolite contraint de recourir aux bons offices de la police pour dompter une rébellion de son séminaire. Comme correction, les mutins furent, dit-on, fustigés jusqu'au sang, *manu militari*, en présence du métropolite qui les excitait au repentir, après avoir, selon les mauvaises langues, béni de sa main les verges. » (*L'Empire des Tsars et les Russes*, t. III, p. 268-269.) S'il est un de nos confrères de l'*Intermédiaire* qui soit mieux documenté que moi sur l'application du fouet comme moyen d'éducation en Russie, je ne puis que l'engager à répondre à M. Félix L., qui a exprimé le désir de voir plus amplement traitée la question *cuisante* soulevée en 1889 dans notre recueil.

Al. Pic.

—

Depuis quand les Académies sont-elles interdites aux femmes? (XXVI, 568; XXVII, 103.) — Je lis dans l'*Annuaire des Sociétés savantes* (1846, p. 534) :

Parmi les membres de l'Académie royale du Gard, décédés depuis son rétablissement (1801), on peut citer avec distinction les noms de Eymar, Tulis, Vincens Saint-Laurent, Alexandre Vincens, madame Allent-Verdier, héritière du fauteuil illustré par madame de Bourdic.

Un confrère nimois pourrait-il me donner des renseignements sur madame Allent-Verdier, l'heureuse académicienne qui obtint le *fauteuil* de madame de Bourdic ? Pour cette dernière, voir l'*Intermédiaire*, XX, 678; XXI, 27.

Cambiacum.

—

Une poésie de Brizeux non publiée dans ses œuvres (XXVII, 568). — Les notices sur Brizeux sont assez peu nombreuses. L'étude la plus complète qui ait été faite sur lui est celle de Saint-René-Taillandier, publiée d'abord dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er septembre 1858, quelques mois après la mort du poète (survenue le 3 mai précédent, à Montpellier), et reproduite, très augmentée, en tête des œuvres de Brizeux (édition Lemerre). Dans les *Souvenirs littéraires* qu'il vient de publier, M. Edouard Grenier consacre à l'auteur de *Marie* un chapitre très intéressant, plein de souvenirs personnels et de détails inconnus. Une autre source est aussi à consulter à ce sujet, c'est un article de H. Blaze de Bury dans la *Re-*

vue des Deux-Mondes, du 15 octobre 1882, sur Auguste Barbier qui fut, comme on sait, un des plus chers amis de Brizeux.

On y lira également un fait généralement ignoré, c'est que Brizeux se présenta à l'Académie française. Il avait d'abord décliné toute offre touchant sa candidature, mais Barbier triompha de ses répugnances.

L'échec de cette tentative découragea et blessa profondément le poète breton, dont la place était pourtant bien marquée au milieu de cette élite. Malgré de nombreuses recherches, je n'ai pu retrouver le poème de Brizeux sur la *Muse d'André Chénier*, parue dans les *Annales romantiques* de 1832, mais ce que je puis affirmer à notre confrère, c'est qu'il commet une légère erreur en croyant que ce furent là les premiers vers que Brizeux ait signés.

Le premier livre qu'il ait en effet publié, c'est *Marie*, qui parut sans nom d'auteur (1), et dans le plus grand mystère, en septembre 1831. La couverture du volume portait MARIE, *Roman*, avec la date de 1832. L'auteur avait vingt-neuf ans, étant né le 12 septembre 1803 (à Lorient). Mais Brizeux avait déjà donné à la Comédie-Française une pièce en vers : *Racine* (27 septembre 1827), en collaboration avec Philippe Busoni (2). Le sujet de cette comédie était la troisième représentation des *Plaideurs*, telle que M. de Valincour l'a racontée dans une lettre à l'abbé d'Olivet.

Cette anecdote avait déjà tenté Charles Magnin, qui avait fait jouer à l'Odéon une comédie en prose sur le même fait (16 mars 1826).

Voici le jugement de Saint-René-Taillandier sur l'œuvre de son ami : « On chercherait vainement un rapport analogue entre la comédie de Brizeux et les poèmes qui ont illustré son nom. Il en parlait rarement et semblait l'avoir rayée de la liste de ses œuvres. Ceux qui en retrouveront le texte, devenu rare aujourd'hui, y verront de la grâce, de la gaieté, une familiarité charmante avec les maîtres, des passages bien faibles souvent, souvent aussi des vers négligemment faciles, comme il sied au dialogue comique ; en un mot, un certain reflet de la poésie d'Andrieux. Il y a même une allusion expresse à ce joli tableau du *Souper d'Auteuil* que la critique a signalé avec raison comme le chef-d'œuvre des pièces anecdotes. Brizeux se cherchait encore lui-même. Il se trouvera bientôt. »

Et l'auteur de ces lignes cite ce passage de la pièce :

Racine.

Tu boiras donc toujours ?

Chapelle.

Oui, parbleu, mon enfant !
Dans le vin, les bons vers. Je conviens que [pourtant
Tu ne les fais pas mal, non plus que ce Molière.

Racine.

Ah ! sans lui tu serais au fond de la rivière.

Chapelle.

Chut ! ne me parle plus de cet affreux repas.
J'en tremble encor. D'ailleurs, tu ne t'y trou- [vais pas.
J'en suis fâché, mon fils, cela manque à ta gloire.
Souper fameux auquel à peine on pourra croire,
Que peut-être un auteur doit illustrer un jour,
Sûr d'illustrer aussi sa mémoire à son tour !

Racine.

Tu ne feras point là le plus beau personnage.

Chapelle.

Je ferai le plus gai, c'est assez mon usage.

(Scène XII).

C'est assez faible, on le voit, mais Brizeux avait vingt-cinq ans. Il n'allait d'ailleurs plus tarder à faire un chef-d'œuvre et à nous raconter, dans *Marie*, l'histoire de ses premières amours.

Cet épisode peu connu de la vie de Brizeux ne méritait-il pas d'être rappelé ?

ANDRÉ FOULON DE VAULX.

—

Jouvencel ou Jouvenceau, alias d'Arvaz (XXVIII, 527 ; XXIX, 37). — Le juge-

(1) Ce livre exquis, qui devait rester le chef-d'œuvre de son auteur, n'atteignait pas alors à la perfection idéale rêvée par le poète. Brizeux, qui était un artiste véritable et un laborieux, ne cessa de revoir son œuvre. La 3e édition parut en 1840 sous ce titre : *Marie*, par Auguste Brizeux. Elle était très améliorée. Sainte-Beuve disait : « C'est la perfection ». Ce mot ne suffisait pas au barde de la Bretagne, qui chercha encore de nouveaux amendements. « Tous les poèmes de Brizeux, disait Théophile Gautier, sont faits avec un soin, une pureté, une délicatesse extrêmes. On sent que l'auteur, dans ses longs loisirs laborieux, pesait chaque vers, chaque mot, chaque syllabe dans ses balances d'or, s'inquiétait d'une assonance, d'une allitération, d'une nuance ténue de la pensée, toutes choses dont se soucie peu le vulgaire. »

(2) Larousse fait naître Philippe Busoni vers 1805. « Il a collaboré, dit-il, avec le poète Brizeux, à une comédie en un acte et en vers, *Racine*, représentée en 1828 (on voit qu'il se trompe d'une année). Il a donné, en outre, des poésies, des nouvelles, l'édition des *chefs-d'œuvre poétiques des Dames françaises* (1841), une multitude d'articles dans divers journaux, un roman : *Anselme* (1835), *les Alpes pittoresques* (1837, 2 vol.), *les Etrusques* (1843), et une spirituelle chronique parisienne qu'il a rédigée de 1845 à 1860 dans l'*Illustration* ». Dans son second supplément, Larousse lui a consacré cette simple ligne : « Littérateur, né le 15 mai 1806, mort à Paris le 31 janvier 1883 ».

mage, Noël Brunet, originaire de Saint-Sorlin d'Arves, grand-père du baron actuel, a été anobli par Victor Amédée, roi de Sardaigne, le 13 juin 1780, avec inféodation de la terre et juridiction de Saint-Jean d'Arves, dans la province de Maurienne, en fief direct et propre pour lui et pour ses descendants mâles, et à défaut de descendants mâles, pour une femme aussi descendante, et pour les descendants d'icelle, parmi lesquels le fief reprendra sa nature *de direct* et propre, avec le titre et dignité de *baronnie*, ainsi que le droit de prendre la première connaissance de toutes les causes civiles, criminelles et mixtes, le pouvoir d'établir juge, châtelain, procureur, etc..., comme encore le droit des amendes, peines pécuniaires, obventions et confiscations de la chasse, de la pêche, des bans champêtres, etc.

La famille du baron Brunet possède un tombeau dans la cathédrale de Saint-Jean de Maurienne, avec pierre armoriée et avec légende (chapelle de Notre-Dame des Carmes).

Comme blason, elle porte : équerre d'or avec trois étoiles d'argent, sur champ d'azur.

La baron Brunet est allié avec diverses grandes familles d'Italie, notamment avec la famille de Saint-Bon. F. REY.

Nota. — Dès 1654, l'aîné de la famille Brunet avait le droit de faire précéder son nom patronymique du mot « noble », en vertu de lettre patente délivrée par Charles-Emmanuel, dernier duc de Savoie.

—

Les déesses de la Raison (XXVIII, 638; XXIX, 121, 319). — Lefeuve : *Histoire de Paris rue par rue*, V^e édition (I, 67), cite madame veuve Prévôt, épicière, rue d'Anjou au Marais, 17 (elle vivait encore en 1856, lorsque Lefeuve composa son ouvrage), qui figura « une déesse de la Liberté, à la fête de la Raison ». F. M.

—

Paris, port de mer (XXIX, 170, 374). — Le plus ancien écrit publié sur Paris port de mer, a pour auteur un M. Fabre, et a paru à Paris en 1797 sous ce titre : *Essai sur les torrents et les rivières, ou projet de rendre Paris port maritime, en faisant remonter par la Seine les navires du Havre à Rouen*, in-4° avec planches. En 1826, et antérieurement à Bourguignon d'Herbigny, M. Charles Bérigny, inspecteur général des ponts et chaussées, a publié chez Damonville une brochure intitulée : *Navigation maritime du Havre à Paris, ou mémoire sur les moyens de faire remonter tous les bâtiments de mer qui peuvent entrer dans le port du Havre*, in-8 de IV et 84 pages et 3 planches. Deux années plus tard, un inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées, M. Brisson, fit paraître en 1828, chez F. Didot, un opuscule portant ce titre : *Canal maritime de la Seine. Rapport de la commission des canaux sur les projets présentés par la compagnie soumissionnaire, sur le travail de la commission spéciale d'examen nommée en vertu de l'ordonnance du* 16 *février* 1825, *et sur les projets établis par M. Bérigny*, in-4 de 83 pages.

Ce canal projeté de Paris au Havre devait offrir aux bâtiments venant de la mer un mouillage de 5^m, 50 de hauteur d'eau et devait être terminé dans l'espace de huit ans. On évaluait à 82 millions la dépense de Besons à Rouen. Ce projet ayant été abandonné, il fut repris en 1863 par MM. Sabatié et Aristide Dumont, mais ils n'eurent pas plus de succès que leurs prédécesseurs. PAUL PINSON.

—

Accidents naturels simulant le profil de Napoléon (XXIX, 291, 592). — A Saint-Cergues, canton de Genève, à l'auberge du père Ammat, on vous fait observer le sommet du Mont Blanc figurant le profil de Napoléon Ier. Au coucher du soleil, l'illusion est parfaite, et les plus sceptiques finissent par le reconnaître.

Chaque pays a sa spécialité dans la matière. Sur le lac de Traun, près de Gmunden (Autriche), on peut voir, couchée sur le dos d'une montagne, une statue aux formes colossales et au profil grec; on l'appelle : « la Grecque dormante. » V. M.

—

Généalogie de madame de Genlis (XXIX, 296, 594, 675). — Madame de Genlis avait un frère, M. Ducrest de Saint-Aubin, et une sœur mariée en 1776 à M. de Sercey, officier de marine, né, vers 1750, près d'Autun, comme les Ducrest, et qui devint plus tard l'amiral de Sercey dont il est question dans les *Vieux Souvenirs* du prince de Joinville, et qui fréquentait le château de Neuilly. Il était donc le beau-frère de madame de Genlis.

César Ducrest et Henriette de Sercey (née en 1778), neveu et nièce de madame de Genlis, furent élevés par elle avec les princes et princesses enfants du duc d'Orléans (Philippe-Egalité), au couvent de Bellechasse, rue de Grenelle, de 1782 à 1791. César Ducrest fut l'ami intime et le compagnon d'armes des jeunes princes Chartres et Montpensier à l'armée de Dumouriez, en 1792. Henriette de Sercey fut mariée à Hambourg, en 1798, par sa tante à un négociant de cette ville.

Madame de Genlis avait eu deux filles: l'aînée, mariée en 1786 à M. de La Wœstine, morte jeune, fut la mère du général marquis de La Wœstine qui était gouverneur des Invalides en 1870; la cadette, qui s'appelait Péky, épousa, en 1789, le général de Valence, qui eut un commandement à l'armée de Dumouriez, fut pair de France sous la Restauration, et à qui madame de Montesson avait légué sa fortune de préférence à madame de Genlis. Elle avait de plus une fille adoptive, connue sous le nom de Paméla, à laquelle on avait forgé un état civil où on lui attribuait les noms suivants : Anne-Caroline-Stéphanie Symes, dite Paméla, née à Paris, le 22 février 1774. Paméla joue un rôle considérable dans le gynécée de Bellechasse et dans le voyage de mademoiselle d'Orléans en Angleterre de 1790 à 1792. Madame de Genlis la maria à Tournay, où elle était venue rejoindre ses anciens élèves Chartres et Montpensier à l'armée de Belgique; le 27 décembre 1792, elle lui fit épouser lord Fitz-Gerald, pair d'Irlande, qui fut massacré à Dublin, dans une émeute, en 1798. Lady Paméla, veuve à vingt-quatre ans, voyagea sans cesse de France en Angleterre et se mêla d'intrigues politiques; en 1806-1808, elle était liée avec le comte Stharemberg, ambassadeur d'Autriche à Londres. L'empereur voulut se servir d'elle, comme l'atteste la lettre suivante, non publiée par la commission de la *Correspondance de l'empereur* (1864):

Lettre de Napoléon à Fouché, ministre de la police générale :

18 février 1808.

Monsieur Fouché, donnez un passeport à la célèbre Paméla (qui se trouvait à Calais sous le nom de madame Dufour) pour venir en toute sûreté à Paris, et, à son arrivée, faites-la venir chez vous pour causer avec elle sur l'Irlande et l'Angleterre. NAPOLÉON.

Rien n'est plus curieux que la correspondance originale et inédite échangée entre eux, pendant la période de 1792-93, par tous ces « enfants » de madame de Genlis. Tout le monde, en effet, l'appelle « maman », aussi bien Louis-Philippe (Chartres), l'aîné de la famille, que ses frères Montpensier et Beaujolais, que sa sœur mademoiselle Adèle d'Orléans, plus tard madame Adélaïde, morte le 1er janvier 1848: la jeune princesse, alors âgée de quinze ans (1792), était réfugiée à Saint-Edmund's Bury, près de Londres, sous la tutelle de madame de Genlis, avec Henriette de Sercey et Paméla. Ces lettres prouvent que dès lors la famille était fort unie dans les principes de son chef, Philippe-Egalité, et guidée par un attachement à la Révolution qui ne se trahit pas un seul instant; elles contiennent des détails privés qui font l'éloge du caractère des jeunes princes et des récits qui prouvent leur bravoure naturelle; elles sont toutes d'affection pour madame de Genlis qu'ils nomment sans cesse « leur tendre mère », tandis que la princesse à qui ce nom appartient semblait totalement oubliée par eux.

COMTE BEUGNOT.

—

Méreaux (XXIX, 338, 632). — Voici la définition du mot *mereau*, donnée par Richelet, *Nouveau dictionnaire françois*, M.DCC.X, tome II, page 33 :

Marque qu'on distribue à des gens pour leur servir a être admis en quelque lieu, ou pour témoignage qu'ils y ont été.

Ceux qu'on distribue aux ecclésiastiques pour marque qu'ils ont assisté à l'office sont ordinairement de plomb, *symbolum tessera.*

Les méreaux représentaient donc les jetons de présence actuels, qui sont remis, par exemple, par les compagnies de chemins de fer à leurs actionnaires assistant d'une manière effective aux assemblées générales annuelles. H. T.

—

Devise à rechercher (XXIX, 458). — La devise *Deulneau vobis haec otia fecit* appartient à la famille Deulneau, et tire son origine d'un membre de la famille qui extermina une bande de brigands, en Lorraine, au XVIIIe siècle. (Voyez Dielitz, *Wahl und Denksprüche*, Francfort-sur-le-Mein, 1888. Verlag von Wilhelm-Rommel.

(La Haye.) M. G. WILDEMAN.

— Je crois pouvoir dire à Sedaniana qu'il y a eu jadis à Verdun une famille d'Ulneau, dont l'orthographe primitive était probablement d'Ulnau ou Ullnau. Elle était originaire de la Bavière.

Etablie anciennement à Verdun, je la crois éteinte quant aux mâles; mais la famille Sthème, actuellement à Nancy, en descend. F. DE SAULCY.

—

Cretonne, toile ou coton? (XXIX, 489.) — La cretonne est, aujourd'hui, un tissu entièrement de coton. C'est ce que vous déclarent les marchands et les lingères. Voici, du reste, comment on peut s'en assurer : on prend un brin dans la trame ou la chaîne, on le tord, puis on le rompt; les deux bouts présentent des filaments recourbés et tordus, ce qui n'a point lieu avec du fil véritable, lequel est net et droit après brisure. Quant au mot *cretonne*, il viendrait de Creton qui est, non pas un fabricant lexovien de 1640, mais un village de Normandie (Eure), « renommé pour ses toiles depuis le commencement du XVIe siècle », dit M. Darmesteter. T. PAVOT.

—

L'espion de guerre (XXIX, 490). — Nous pouvons signaler à M. de Neyremand deux monographies allemandes consacrées à Schulmeister. Elles sont intitulées : *Bruchstücke aus dem Leben des Karl Schulmeister von Meinau*, (*Fragments de la vie de Charles Schulmeister de Meinau*), Leipsig, 1817, in-12 de 104 pages, et *Karl Ludwig Schulmeister der Hauptspion, Parteigænger, polizei præfeckt und geheime Agent Napoléons I*, Eine mit Benutzung Zahlreicher, bisher unbekannter amtlicher Aktenstücke angestelte historische Untersuchung (*Charles-Louis Schulmeister, principal espion, partisan, préfet de police et agent secret de Napoléon Ier*. Enquête historique avec de nombreuses pièces officielles inédites à l'appui), par L. Ferdinand Dieffenbach, Leipsig, J. H. Webel, 1879, in-8, VIII-96 pages.

On trouve dans cette seconde brochure la date de naissance de Schulmeister, 5 août 1770, l'acte de baptême, du 8 août, dressé à Freistett (duché de Bade), et plusieurs autres pièces inédites.

Cependant malgré ces quelques additions et le long développement donné aux opérations militaires du général Mack en Bavière, M. Dieffenbach ne nous semble pas avoir jeté une grande lumière sur le rôle si audacieux qu'aurait joué Schulmeister dans la campagne de 1805, et bien que la brochure de 1817 ait été le principal document sur lequel il a étayé son travail, il en parle comme ne devant inspirer aucune confiance au lecteur, par la raison qu'elle aurait été sinon faite, du moins inspirée par Schulmeister lui-même.

M. Louis Spach, l'ancien archiviste du Bas-Rhin, a été plusieurs fois tenté, il y a une trentaine d'années, d'écrire la biographie de l'agent secret de Napoléon; mais ses relations avec M. Garat, alors directeur de la succursale de la Banque de France à Strasbourg, dont la femme était la fille de Schulmeister, l'ont fait hésiter à entreprendre ce travail. Nous ne croyons pas que Schulmeister ait laissé des mémoires ni même des notes, mais peut-être sa famille a-t-elle conservé une partie de sa correspondance avec Savary, si toutefois ses papiers n'ont pas été enlevés pendant l'invasion, au moment de son arrestation, aux environs de Vincennes, le 27 juillet 1815. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans la *Biographie des hommes vivants*, Paris, 1819, t. V, p. 336.

Schulmeister vivait retiré dans la capitale après la seconde chute de Buonaparte, lorsque le commandant prussien à Paris reçut ordre de le faire arrêter. Le 27 juillet un piquet de cavalerie prussienne se porta sur la route de Vincennes. Schulmeister, qui se rendait à une terre qu'il possédait dans le voisinage, fut enlevé et conduit à Charonne, chez le général Kleist-Ruchel. Comme on lui fit croire qu'on le prenait pour le général Vandamme, il se laissa conduire où l'on voulut, disant qu'il dissiperait bientôt l'erreur qui avait causé ce *quiproquo*. Mais, à Charonne, il s'aperçut qu'on ne le connaissait que trop bien, et il apprit qu'on avait ordre de le conduire à Wesel. A son arrivée dans cette forteresse, on commença à instruire son procès.

Interrogé s'il n'avait pas coopéré au projet d'enlèvement du fils de Buonaparte à Vienne, il nia ce fait, mais il avoua qu'en 1806 il avait tenté d'arrêter un prince souverain d'une des plus anciennes maisons de l'Allemagne. Il ajouta pour sa justification qu'étant, à cette époque, aide de camp du général Savary, il avait été forcé de se conformer aux ordres de son chef. Après une détention de quelques mois à Wesel, M. Schulmeister fut mis en liberté, son procès n'ayant pu être continué.

Il est maintenant domicilié à Boissy-Saint-Léger, à trois heures de Paris, dans une superbe propriété qu'il a achetée, en 1816, et où il donne des fêtes brillantes. On assure qu'il y fait beaucoup d'aumônes.

Nous signalerons en outre à M. de Neyremand l'article de la *Biographie*

nouvelle des contemporains, t. XIX, p. 78 à 81, que M. Dieffenbach ne paraît pas avoir plus connu que le précédent.

Frédéric Piton, dans son *Strasbourg illustré*, donne une jolie vue de la *Meinau* et consacre quelques lignes à l'ancien propriétaire de ce domaine.

Un mémoire intitulé : *Ferme de Meinau* (autog. Fassoli et Ohlmann, à Strasbourg, in-4°), qui a été présenté au ministre de l'agriculture à l'occasion du concours régional agricole de Strasbourg en 1859, renferme une notice sur son origine et son importance.

En 1789, le domaine de Meinau n'avait qu'une contenance de 10 hectares de terres marécageuses entourant l'étang du parc, qui, jusqu'à cette époque, était aménagé en canardière. C'était alors la propriété du général d'artillerie Dorschner. En 1805, M. Schulmeister, commissaire des armées, acheta ces terrains qu'il augmenta par des acquisitions successives.

Les bâtiments d'exploitation furent construits par lui pendant les années 1806 et 1807. Le château et ses dépendances furent bâtis en 1807 et 1808. Après avoir cultivé par lui-même la propriété, il l'afferma en 1834 à M. Lippmann, maître de poste à Strasbourg. En 1837, une société se constitua sur le domaine (qui avait alors une contenance de 160 hectares) pour établir une fabrique de sucre de betteraves. En 1843 la fabrique cessa d'exister, et en 1844 la propriété fut acquise par M. Chabert et M Becquet, conservateur des forêts à Paris. C'est à l'expiration du bail de M. Lippmann, en 1852, que, devenu propriétaire de la moitié du bien par voie d'héritage, nous avons pris à notre compte (M. Camille Chabert, l'auteur du mémoire) cette exploitation rurale.

Peu après 1860, la *Meinau* a été vendue à un juif qui a procédé à un lotissement, et on ne voit plus aujourd'hui de ce beau domaine que le château aux trois quarts délabré et une partie du parc entourant le grand étang, si magistralement reproduit par le peintre alsacien Félix Haffner.

Charles Schulmeister est mort à Strasbourg, âgé de quatre-vingt-trois ans, en 1853 ; sa veuve est décédée en 1870, et il ne reste plus de la famille que madame de Castagny, qui habite, croyons-nous, pendant la belle saison, un château à Dachstein, sur le versant alsacien des Vosges. UN LISEUR.

—

La truffe (XXIX, 496). — Sur les truffes d'Orient, on peut lire un mémoire de M. Chatin, lu à l'académie des sciences (*Comptes-rendus de l'Académie :* 19 janvier, 14 septembre, 26 octobre, 2 novembre 1891, 11 janvier 1892), ou un article qui le résume dans la *Revue encyclopédique*, 15 juin 1892, page 919, avec figures. En Algérie, Tunisie, Maroc, la truffe entre dans l'alimentation usuelle. G. L.

— Le nom donné à la truffe par Pline et Juvenal, *tuber*, est dérivé du verbe neutre *tumere*, gonfler. L'affinité l'une pour l'autre des deux consonnes *m* et *b* est bien connue (*humilis*, hum(b)le ; *labrusca*, la(m)brusque), et voici un exemple de permutation : *marmorem*, marbre. Etant donné *tuber*, on aura truffe : 1° par une transposition de *r* (comme de *temperare* à tremper) ; 2° par équivalence des labiales *b* et *f* (soit *sibilare*, siffler). L'allemand dit *trüfel;* l'anglais, *truffle ;* l'italien a *tubero* et *tartuffo nero*. Ce *tartuffo* représente le latin *terra tuber* traduit, en espagnol, par *criadilla de tierra*.

Les Grecs nommaient la truffe ὕδνον, ce qui est toujours *tuber*, grosseur, protubérance... car le mot est pour οἴδνον, et vient de οἰδέω, enfler. T. PAVOT.

— On trouvera réponses à toutes ces questions dans le livre que M. Ad. Chatin, membre de l'Institut, a publié récemment, sous le titre *la truffe*, Paris, 1892, 1 vol. in-8., 370 p. avec 13 planches coloriées. J. B. Baillière et fils, éditeurs.

Dr RIRE.

—

Les avocats de Lyon étaient-ils nobles? (XXIX, 497.) — Voici ce qu'on lit dans Brillou, *Dictionnaire des arrêts*, V° Avocats, n° 36, édit. de 1727.

Dans le deuxième tome des *Plaidoyers*, de Me Pierre Gillet, avocat, imprimé à Paris en 1718, sont des requêtes présentées au roy par les avocats et médecins de Lyon qui étoient poursuivis par le tribunal comme usurpateurs de la noblesse en exécution de la déclaration du 4 septembre 1696, sous prétexte qu'ils prenoient la qualité de nobles. Il fut prouvé que la qualité de *noble* ou de *noble homme* n'emporte ni titre, ni possession de noblesse dans les provinces de Lyonnois, Forez et Beaujollois, et que c'est un usage de donner aux avocats la qualité de noble. Arrêt rendu par les commissaires du roy, le 4 janvier 1699, qui décharge les avocats et médecins de la ville de Lyon des assignations à eux données à la requête de Charles de La Cour de Beauval, chargé de la recherche des usurpateurs du titre de noblesse, sans que es qualitez de nobles qu'ils ont prises et prendront ci-après, conjointement avec celle d'avocats et médecins, leur puissent acquérir et à leurs enfants et successeurs le titre de noblesse, à moins qu'ils ne l'ayent de race et d'ancienneté.

Ce n'était pas seulement les avocats du

barreau de Lyon qui jouissaient de ce privilège.

Les avocats, dit Brillou (*Dictionnaire des Arrêts*, V° Avocats, n° 26), qui exercent leurs charges au Parlement de Grenoble sont nobles et jouissent des privilèges de la noblesse, comme aussi les docteurs en droit. Arrêts de 1416, 1455 et 1461. Mais le doctorat acquis par bulle du Pape ou par lettres du roy ne donne ni rang ni exemption : les avocats seulement licenciez et non docteurs avoient été maintenus dans cette exemption par l'arrêt de 1416; mais par celui de 1461 ils en ont été privez. Voyez Guy Pape, quest. 88 et 389.

Les avocats du Parlement de Grenoble sont nobles : nulle contrainte par corps ne doit être exécutée contre eux, allant au Palais en robe ou en revenant. Arrêt du 7 septembre 1668, enregistré et affiché sur la requête de leur syndic. Un avocat ayant été ainsi emprisonné fut élargi. (Chorier en sa *Jurisprudence*, de Guy Pape, p. 304).

Ajoutons, pour être complet, qu'une déclaration du 4 mars 1543, enregistrée au Conseil de Bretagne le 19 juillet 1544, portait que les avocats comme les juges ne dérogent point à la noblesse. (Brillou, *loc. cit.*, n° 36.) D'après le *Stile du Parlement*, de Ducrot, publié en 1634, les avocats n'acquéraient la noblesse qu'après cinq ans. ADOLPHE DÉMY.

—

Les descendants de Racine (XXIX, 498). — 1° Une notice généalogique et d'intéressants détails sur la famille Racine ont été publiés à la Ferté-Milon, berceau de notre famille, par M. Méderic Lecomte, sous le titre de *Histoire de la Ferté-Milon* (La Ferté, librairie Coutelas, 1866).

2° Une généalogie de la descendance de Racine, très nombreuse, du reste, a fait l'objet d'un important travail d'un des descendants du grand poète. L'ouvrage est intitulé : *Lettres inédites de Louis Racine*, par le chanoine de La Roque (Paris, Hachette, 1862).

On y voit, pour répondre tout à fait à la question, que la famille Trochu s'est alliée à l'un des rejetons de Racine en 1820 (page 249). *Un petit neveu de Racine :*
CAMILLE AUBRY.

—

Thiroux de Crosne (XXIX, 498). — Il existe, de Thiroux de Crosne qui fut intendant de la généralité de Rouen de 1768 à 1785, un buste en terre cuite, que j'ai vu dans les magasins du musée de la ville de Rouen. Ce buste représente l'ancien intendant, le visage complètement rasé, les lèvres minces, le nez assez fort : Thiroux de Crosne porte une perruque à rouleaux, il est vêtu d'une simarre de magistrat, avec les manches très plissées aux entournures et porte un large rabat.

Ce buste fut donné au musée municipal, en 1847, par un descendant de M. de Crosne, M. Thiroux de Gennevilliers, ainsi qu'en fait foi une note parue dans la *Revue de Rouen*. Tome XXIX (année 1847).

A cette date, on construisit à Rouen, dans la rue de Crosne, à l'angle de la rue de Fontenelle, une maison décorée des bustes, en médaillons, des principales illustrations rouennaises. L'architecte et le sculpteur eurent alors la pensée, pour représenter de Crosne d'après un document authentique, de s'adresser aux membres survivants de la famille.

C'est ainsi que M. Thiroux de Gennevilliers fut amené à prêter le buste de son aïeul, buste qu'il donna quelques mois après à la ville de Rouen.

Cette reproduction du buste en un médaillon en haut relief, reproduisant les traits caractéristiques de l'ancien intendant, dont le nom est gravé en lettres rouges en exergue, se trouve encore actuellement sur la maison portant le n° 15, dans la rue de Crosne, à Rouen.

On sait que Rouen doit de nombreux embellissements à M. de Crosne, dont il a donné le nom à une de ses rues : démolition des remparts anciens, création des nouveaux boulevards et des places Cauchoise, Saint-Hilaire et Martainville, installation d'un marché aux cidres, création de l'esplanade du Champ-de-Mars et du Boulingrin, construction de l'ancienne caserne Saint-Sever, établissement d'un dépôt de poudres dans l'ancien prieuré de Grammont, suppression des cimetières dans l'intérieur de la ville, installation d'un dépôt de mendicité dans les bâtiments de Bicêtre, construction du théâtre des Arts, inauguré le 29 juin 1776.
GEORGES DUDOSC.

—

La mystification de Vicaire et son prétendu suicide (XXIX, 498). — Gabriel Vicaire mystifia, en effet, beaucoup de ses contemporains : Béranger, Veuillot, Lacordaire, et bien d'autres. Mais il variait infiniment ses procédés, comme on le vit lorsqu'il s'attaqua à P. J. Proudhon. Le 10 juillet 1856, celui-ci reçut une épître signée Delphine Saint-Aignan, dans laquelle une personne qui disait

être une ancienne écuyère de l'Hippodrome et avoir eu une jeunesse fort accidentée, exprimait le désir de changer de vie et lui demandait des conseils. La lettre était, en réalité, de Vicaire, mais Proudhon avait trop de générosité de cœur pour ne point s'y laisser prendre, et, le 13 juillet, il adressa à la prétendue pécheresse repentante une réponse admirable (voir *Correspondance de P. J. Proudhon*, t. VIII, pp. 93 à 100). A une nouvelle lettre, « je répondis encore, a écrit Proudhon à M. Philibert Audebrand, entre le 14 et le 21 juillet, par une missive dont je ne possède ni original ni copie ». Cette missive, j'ai pu en citer un passage dans *la Flandre libérale* du 28 janvier 1893 ; elle est datée du 19 juillet :

La justice est une partie essentielle de notre existence. Autant vous devez avoir horreur de la crasse, du désordre, de la paresse, du ridicule, autant, et plus encore, il faut faire, gratis, un peu de bien. Cela vous est aussi nécessaire que vos dentelles, vos fleurs, votre piano. Soyez bonne, non par étourderie, prodigalité, indifférence, laisser-aller, comme sont tant de bonnes filles, mais par raison, justice, respect de l'humanité qui est en vous. Si vous êtes bonne, vous ne tarderez pas à être en paix avec vous-même; et ceux qui vous ont fait tant de mal vous inspireront plus de pitié que de colère.

La lettre de Proudhon à M. Audebrand, « de la *Gazette de Paris*, » à laquelle j'ai fait allusion plus haut, donne des détails curieux sur les agissements de Vicaire (*Correspondance*, VI, 128-132) :

Le 9 juillet 1855, dit Proudhon, je reçus une première lettre de M. Gabriel Vicaire, que vous trouverez au dossier ci-joint, n° 1. Le motif apparent était de me demander, comme pour l'écuyère, des conseils de conduite. Je crus y voir ou l'envie puérile de m'arracher un autographe, ou une expérience faite sur mes opinions. Contre mes habitudes, je gardai copie de ma réponse, que vous trouverez n° 2.

Cinq mois plus tard, le 8 décembre, M. Gabriel revint à la charge. Sa lettre était datée d'Auteuil. Je n'y vis qu'une impertinence et une charge (n° 3), et m'abstins d'y répondre.

Les choses en étaient là, lorsque, le 10 juillet dernier, je reçus une première lettre datée de Choisy-le-Roy, et signée Delphine Saint-Aignan. C'est la première de notre célèbre ecuyère; vous la trouverez n° 4. Vous avez ma réponse à cette lettre dans votre journal.

A cette réponse, mademoiselle Saint-Aignan, ou celui qui prenait son nom, fit une réplique, n° 5, qui me parut cette fois empreinte d'un certain caractère de sincérité.

Entrant plus avant dans l'hypothèse de ma correspondante, réelle ou fictive, je répondis encore, entre le 14 et le 21 juillet, par une missive dont je ne possède ni original ni copie.

Une troisième fois, le 21 juillet, mademoiselle Saint-Aignan m'écrivit pour me remercier : c'est la lettre n° 6.

Il faut dire que ce qui m'avait engagé à écrire une seconde fois à cette dame, c'est qu'ayant pris quelques informations j'appris, de deux côtés différents, qu'il existait en effet une actrice ou écuyère de ce nom qui s'était retirée du service, etc.

Le 20 ou 21 juillet, vous publiâtes ma lettre. L'envoi, signé Gabriel Vicaire, dont elle était accompagnée, me prouva sur-le-champ que les lettres de celui-ci et celles de l'écuyère partaient de la même officine, bien qu'elles fussent de mains différentes, comme vous pouvez le vérifier par vos yeux.

Proudhon, dans des lettres adressées antérieurement à la *Gazette de Paris* et à la *Presse* (*Correspondance*, VI, 114-115, 126-127), avait qualifié durement les procédés de Vicaire. Celui-ci avait riposté, affirmé qu'il n'agissait « que pour l'honneur et la gloire de Proudhon... » et finalement il avait menacé le grand publiciste d'un duel ! En envoyant à M. Audebrand son dossier, Proudhon lui demandait de vouloir bien se charger d'une double mission :

D'abord, savoir quel est ce M. Vicaire, quelles sont ses habitudes, quel a pu être son but avec toutes ses lettres, et ce qu'il prétend.

En second lieu, lui déclarer nettement de ma part que je tiens à insulte toute sa conduite et que je refuse de lui appliquer le bénéfice de la distinction que je fais entre le fait et l'intention, jusqu'à ce qu'il m'ait le premier donné satisfaction sur toute sa manière d'agir à mon égard... Si notre homme n'est qu'un écervelé ou un fou, nous en rirons, et vous me plaindrez de ma trop grande facilité à répliquer à des inconnus ; s'il faut le prendre au sérieux, je pourvoirai moi-même à ma défense.

M. Philibert Audebrand publia plus tard, à propos de cette affaire, un opuscule intitulé : ***P. J. Proudhon et l'écuyère de l'Hippodrome*, *scènes de la vie littéraire*** (Paris, Fréd. Henry, 1868), introuvable malheureusement à Bruxelles et que je ne connais que par les index bibliographiques.

L'enquête ouverte en ce moment par *l'Intermédiaire* éclaircira peut-être un doute que j'ai depuis longtemps. Il existe une très intéressante lettre autographe de Proudhon, datée du 14 septembre 1855, restée inconnue des éditeurs de sa *Correspondance*, et dans laquelle on lit :

Bien que je sois loin de penser que la volonté d'une jeune fille ne doive être comptée pour rien en mariage, je pense aussi que c'est un inconvénient presque égal que celle des parents soit sacrifiée. Tremblez, mademoiselle, de contrarier votre père. Malgré les romans et les histoires des almanachs et des journaux, il y a, sur cent, toujours soixante-quinze à parier contre vingt-cinq que, dans tout cas semblable, c'est le père et la mère qui ont raison contre la jeune fille !...

Il est peu digne à un homme pauvre d'épouser une demoiselle riche, quand il n'y a d'autre motif à cette union que le goût particulier de la demoiselle. De cette *indignité*, passez-moi le mot, invincible, découlent toutes les misères que vous avez à redouter pour l'avenir, et que je ne perdrai pas le temps à énumérer ici. Mais comment se fait-il que ce jeune homme, qui, naturellement, se sait pauvre, songe à vous? Comment se justifie-t-il à lui-même cette prétention? Aurait-il besoin de votre dot pour arrondir son existence? Se flatterait-il qu'elle lui aidera à faire valoir son talent, et qu'après tout un jeune homme bien tourné, qui fait de la peinture, qui exerce une profession libérale, vaut bien une jeune fille qui n'a que son cœur et sa dot?

Eh quoi! mademoiselle, vous n'avez que dix-huit ans, et toutes vos préoccupations sont au mariage! Qui donc vous sollicite et vous presse! Votre père a-t-il envie de se débarrasser de vous, ou si c'est vous même qui brûlez de jouir de votre liberté? Connaissez-vous le mariage, pour en raisonner déjà et le vouloir? Honte à notre génération, à nos mœurs, à notre luxure ! A peine la jeune fille sort de l'enfance que la richesse ou la misère, l'une autant que l'autre, la précipite aux bras d'un homme. On ne lui laisse pas le temps de se connaître, de jouir d'elle-même, de goûter les délices de sa propre virginité. C'est une primeur que se disputent la cupidité et la débauche, ayant pour complices l'indolence des parents et la vanité de la jeune personne. Ne mourez pas fille : il n'y a pas de bonheur à tromper le vœu de la nature. Mais songez que cette même nature, d'accord avec les cris de la pudeur et d'une saine morale, prescrit à la femme comme à l'homme d'attendre pour le mariage la pleine virilité : il y va pour vous de ce que vous avez de plus précieux, de la sécurité de votre avenir, de la solidité de l'affection conjugale, de la vaillance de vos enfants, de la conservation de votre santé, de la liberté de votre esprit, de la garde de votre cœur et de vos sens.

La lettre semble écrite à une jeune fille qui, recherchée en mariage, avait demandé à Proudhon une direction morale. Mais est-il bien certain que cette jeune fille ait existé, qu'il ne s'agisse pas encore ici d'un avatar de Gabriel Vicaire?

A. Boghaert-Vaché.

—

Auteurs et musiciens tombés dans le domaine public (XXIX, 500). — Le droit exclusif de vendre, faire vendre, distribuer leurs ouvrages et d'en céder, en tout ou en partie, la propriété, appartient leur vie durant aux auteurs d'écrits en tout genre et de compositions musicales. La durée des droits accordés aux héritiers, successeurs, donataires ou légataires des auteurs compositeurs ou artistes est fixée à cinquante ans à partir du décès de l'auteur.

Boïeldieu (François - Adrien), étant mort le 8 octobre 1834, ses œuvres sont dans le domaine public depuis dix ans ; cependant le livret de la *Dame Blanche*, pour ne citer que cet opéra, restera la propriété des héritiers de Scribe jusqu'en 1911, ce dernier n'étant mort qu'en 1861. Les œuvres de Gérard de Nerval tomberont dans le domaine public en 1905, celles d'Auber et de Paul de Kock en 1921, et celles de George Sand en 1926.

Voici la liste des principaux littérateurs, historiens, savants et artistes morts de 1815 à 1845 et dont les œuvres sont actuellement dans le domaine public : Millevoye, Ducis, Lebrun, Volney, madame de Staël, Joseph de Maistre, Lazare Carnot, P.-L. Courier, madame de Genlis, Daru, Benjamin Constant, Cuvier, Dulaure, Ampère, Sylvestre de Sacy, Raynouard, Proudhon, David, Gros, etc.

Les œuvres de Casimir Delavigne, de Henry Beyle, de Sismondi, sont du domaine public depuis l'an dernier, et celles de Charles Nodier y tomberont dans le courant de cette année. Un liseur.

— La durée de la propriété des ouvrages posthumes a soulevé de vives controverses.

Elle a été reconnue par le décret du 1er germinal an XIII (22 mars 1805).

A cette époque, les ouvrages publiés du vivant des auteurs tombaient dans le domaine public dix ans après leur mort. Beaucoup de propriétaires d'ouvrages posthumes d'auteurs morts depuis plus de dix ans hésitaient à les publier, dans la crainte de s'en voir contester la propriété exclusive et dans l'incertitude de la durée de cette propriété.

Le décret posa en principe que l'ouvrage inédit est comme l'ouvrage qui n'existe pas, et que celui qui les publie *a les droits de l'auteur décédé*. Il décida par conséquent que les propriétaires, par succession ou à autre titre, d'un ouvrage posthume, en avaient la propriété exclusive pendant dix ans, à partir du jour où il leur plairait de le publier.

Il imposait toutefois l'obligation d'imprimer séparément les œuvres posthumes, sans les joindre à une nouvelle édition des ouvrages déjà publiés et devenus propriété publique, ce qui eût constitué une espèce de privilège pour la vente de ces ouvrages déjà publiés.

Ce décret est toujours en vigueur, et ses deux dispositions parfaitement distinctes ont donné lieu à une foule de

procès dont le plus célèbre mit en présence les éditeurs Lemerre et Charpentier, à propos de la publication des œuvres posthumes d'André Chénier.

Ces œuvres avaient été publiées une première fois en 1819, et M. Charpentier père en avait acquis la propriété des divers héritiers en 1838. Son fils avait recueilli ses droits, et la maison Charpentier les exploitait depuis trente ans sans aucune concurrence, lorsqu'en 1876 un neveu du poète, M. Gabriel de Chénier, publia chez Lemerre une nouvelle édition des œuvres de son oncle, enrichie d'un assez grand nombre de pièces inédites. Nous n'entrerons point dans les détails un peu arides de ce conflit; un seul fait est à retenir.

Le décret de germinal reconnaît au *publicateur* d'œuvres posthumes les mêmes droits qu'à l'auteur. Or, à l'époque où il fut rendu, les héritiers de l'auteur conservaient la propriété de ses œuvres pendant dix ans, à partir de sa mort.

Depuis, ce droit des héritiers a été porté à trente, puis à cinquante ans. L'éditeur Charpentier soutint qu'en présence des termes généraux du décret de germinal, les droits du publicateur d'œuvres posthumes devaient bénéficier de cette extension. Le tribunal de la Seine lui donna raison. Mais la cour d'appel et la cour de cassation, s'appuyant sur ces mêmes termes généraux, furent d'un avis opposé.

Cette jurisprudence a des conséquences bizarres dont *le XIXe Siècle* cite cet exemple :

Supposons qu'un auteur soit mort en 1878, laissant des œuvres inédites. Supposons, en outre, que son héritier les ait publiées aussitôt et soit mort lui-même en 1879. Les œuvres publiées du vivant de l'auteur resteront la propriété de la famille pendant cinquante ans, soit jusqu'en 1928; l'œuvre posthume tombera dans le domaine public en 1889.

La Résignation, fragment de Schiller (XXIX, 500). — *Résignation* est un poème de la deuxième période, et se trouve page 59 dans l'édition de J. G. Cotta, Stuttgard, 1875.

C'est la première des dix-huit strophes.

(La Haye). M. G. W.

Origine du mot bourse (XXIX, 529). — Le mot bourse, appliqué aux réunions d'agents de change ou de courtiers (courretiers), est en effet tiré du nom de la famille Van der Burse. C'est l'opinion la plus généralement admise. A Rouen, vers 1566, c'était la *Convention*.

Notre collaborateur E. M. fait erreur si réellement il croit que la Bourse de Paris n'a été légalement constituée que le 24 septembre 1724. Sans parler des ordonnances de Philippe-le-Bel (1304 et 1312), concernant le *Change de Paris*, je pourrais citer au moins quarante édits, arrêts, lettres-patentes, sentences de police, etc., concernant la législation en cette matière. L'arrêt du Conseil de décembre 1638 et le règlement de juillet 1684 sont des plus importants. La dénomination Bourse apparaît pour la première fois dans l'arrêt du 25 octobre 1720 « ordonnant... la fermeture de la bourse établie à l'hôtel de Soissons ».

UN COMMIS PRINCIPAL D'AGENT DE CHANGE.

Tout vient à point à qui sait attendre (XXIX, 530). — Ce proverbe, d'un sens très clair et d'une forme correcte, perd ces deux qualités quand on le rhabille dans le style du XVIe siècle : *Tout vient à point, qui sait attendre.* Grâce à Littré, nous savons que, jadis, *qui* représentait parfois *si l'on* ou *si quelqu'un*, mais le langage actuel n'a plus besoin de tels sous-entendus. Et, vraiment, de l'ancien dicton, c'est l'esprit lui-même, et non pas la tournure, qu'on aurait dû rééditer. Au livre IV, chapitre XLVIII de son *Pantagruel*, Rabelais parle ainsi : *Tout vient à poinct, qui* peult *attendre.* Voilà une pensée plus juste que la nôtre; *savoir* attendre, c'est fort bien, assurément, encore faut-il *pouvoir* attendre.

T. PAVOT.

Drapeaux détruits pendant la retraite de Russie (XXIX, 533). — Si, en 1812, Napoléon donna l'ordre de brûler les drapeaux, plusieurs échappèrent à la destruction. Il en existe, je crois, à l'Hôtel des Invalides, et j'ai dans ma collection une aigle qu'un soldat de l'armée de la Loire, épuisé et mourant de faim, abandonna à un paysan de Cléry, près d'Orléans. Cette aigle, adhérente à un

morceau de hampe brisée, était celle du drapeau de son régiment.

E. DE CURZON.

Les modèles de la Bastille fabriqués par Palloy et offerts aux départements (XXIX, 534, 697). — Le musée d'armures et d'ethnographie de Bruxelles (porte de Hal) possède un modèle en plâtre de la Bastille qui date évidemment de l'annexion des « ci-devant Pays-Bas » à la France en exécution du décret de la Convention voté le 9 vendémiaire an IV.

Le petit monument est accompagné de deux gravures en couleurs, format ovale moyen, intitulées :

Première attaque de la Bastille. Guyot sc. Vue prise derrière les Fossez du faux-bourg Saint-Antoine. Pernet del.

CAMILLE AUBRY.

— Celui offert au département de la Dordogne était, il y a quelques années, dans un jardin près des Arènes de Périgueux. Dans le tome VIII (1881), page 191, du *Bulletin de la société archéologique du Périgord*, il en est question, et on y a imprimé la lettre par laquelle, le 9 août 1790, Palloy réclame du maire de Périgueux une réponse à sa proposition d'envoi du modèle en question :

Cet ouvrage si intéressant, dit-il, pour perpétuer l'époque de notre liberté, fait avec les ruines du despotisme, a fait, j'ôse le dire, l'admiration de tous les citoyens. J'ai l'avantage de recevoir chez moi... qui m'ont égallement exprimé... leur surprise au silence de votre département. J'ai sacrifié mes veilles et mes soins... mon vœu ne sera rempli que lorsque je verrai chaque département nanti du modèle qui lui est destiné, etc...

LA COUSSIÈRE.

— Au nombre des choses curieuses que renferme le musée des Archives nationales, à Paris, on remarque surtout l'un des quatre-vingt-trois modèles exécutés par Palloy, avec cette inscription : *Modèle de la Bastille, prise et démolie le* 14 *juillet* 1789, *par les citoyens de Paris, adressé au département de... par le patriote Palois.*

L'on voit également au Musée des Archives vingt-sept clefs provenant de la redoutable prison d'Etat.

Nous croyons nous rappeler qu'un de ces modèles existe au musée des antiquités de Rouen. DÉSIRÉ LACROIX.

— J'ai trouvé à Digne, chez la veuve d'un médecin, un modèle de la Bastille ne représentant que la façade principale, ayant 0m,44 de longueur, 0m,37 de hauteur et 0m,13 d'épaisseur. Cette dame ignorait la provenance de cet objet, mais c'est bien certainement un des modèles de Palloy, le travail et la nature de la pierre ne laissent aucun doute à cet égard.

J'ai, en outre, trouvé une autre pierre de 0m,90 de hauteur, 0m,59 de largeur et 0m,07 d'épaisseur représentant, gravé en creux, dans un double ovale, l'effigie de Louis XVI avec les inscriptions suivantes :

En haut :

Ex unitate libertas
Anno primo 1789.

En bas :

Cette pierre provient d'un
des cachots de la Bastille.

Autour, dans le double ovale :

Louis XVI, par la grâce de Dieu et la loi
constitutionnelle de l'Etat, roi des Français.

Ces deux pierres ont été placées par moi au musée de Digne, d'où j'espère qu'on ne les expulsera plus. L. DAIME.

— La pierre de la Bastille, nous dit le *Républicain de Baugé*, qui avait été envoyée au département de Maine-et-Loire, a été placée à la mairie de Saumur.

Elle est incrustée dans la muraille, à droite de la porte d'entrée principale.

— Le modèle donné au département du Cantal est placé dans une des salles de la Bibliothèque d'Aurillac.

DAUVERGNE.

Le chatelain de Coucy et la dame de Fayel (XXIX, 535). — M. Gaston Paris, dans l'*Histoire littéraire de la France* (t. XXVIII, p. 332), a parfaitement démontré que cette histoire est un conte. Jakemon Sakesep, qui vivait au XIVe siècle, est l'auteur du roman du *Chatelain de Coucy*. Il prit pour héros un personnage réel, Renault, et non Raoul, châtelain de Coucy, qui chanta une inconnue que Sakesep a appelée la dame de Fayel, mais rien ne peut faire supposer que celle-ci mangea le cœur de son amant. Mademoiselle de Lussan, dans les *Anecdotes de la cour de Philippe-Auguste*, rajeunit le roman de Sakesep et donna à la femme du mari jaloux le nom de Gabrielle de Vergy, nom qui devint le titre d'une

tragédie de du Belloy. M. G. Paris croit que la légende du cœur mangé est d'origine celtique. Il rappelle ensuite Guilhem de Cabestaing, Guardastagna, Brennenberg, le lai d'Ignores, la marquise d'Astorga. A ces noms que j'ai jadis cités moi-même dans l'*Intermédiaire*, j'en ajoutai bien d'autres (voir tome XIX, les *Cœurs mangés*, p. 13) que je crois inutile de mentionner ici de nouveau.

Depuis, j'ai trouvé dans Hérodote, livre LXIX, qu'Astyages fit servir à Harpage le corps cuit et dépecé de son fils. J'ajouterais en mémoire des Folk-loristes qu'un savant catalan, M. Bertran y Bros, a raconté comme quoi une marâtre tua son beau-fils, le fit cuire et chargea sa fille Marguerite de porter au père de la victime cet effroyable ragoût. Marguerite rencontra une fée qui lui demanda les os que contenait l'affreux mets. De ces os, la fée forma un petit oiseau qui s'envola en chantant :

La mare m'a mort,
El pare m'a manjat,
La marguerideta m'ha plorat.

On reconnaît là quelque chose du couplet que, dans *Faust*, chante Marguerite devenue folle. C'est d'un conte allemand, fort semblable au conte catalan, que Gœthe a tiré sa bizarre chanson :

Mein mutter die bœse

Pour revenir à la question qui a provoqué cette réponse, je dirai qu'outre la bonne dissertation de Gaston Paris, on peut lire dans la *Romania*, tome XXI, page 145, l'article de M. G. Raymond sur la châtelaine de Vergy, fort différente de la dame de Fayel. POGGIARIDO.

—

Le chien de Jean de Nivelle (XXIX, 537). — Jean II, duc de Montmorency, était seigneur de Nivelle. S'il a traité de *chien* son fils aîné, Jean de Nivelle, qu'il rappelait vainement à lui, on comprend également bien — en passant d'un acteur à l'autre — les deux variantes : « Il ressemble *au chien*, ou *à ce chien* de Jean de Nivelle, qui s'enfuit quand on l'appelle. » Mais on a aussi prétendu, dit M. Rozan, qu'il s'agissait d'un vrai chien appartenant à Jean de Nivelles, chanoine de l'ordre de Saint-Augustin, ancien doyen de l'église Saint-Lambert, à Liège, qui, au XII° siècle, était membre du couvent d'Oignies (Pas-de-Calais). Ce chanoine, gravement atteint de la goutte, dut consentir à ce qu'on éloignât de lui son chien, aussi turbulent qu'affectueux. D'abord, on chassa simplement l'animal; il revint. Alors on le fustigea rudement, à toute heure de jour et de nuit, et la pauvre bête finit par se tenir à bonne distance de la maison, rôdant aux alentours. Il n'osait plus approcher, si bien que, quand son maître voulut, avant de mourir, le voir une fois encore, le chien prit la fuite au premier appel, et ne reparut jamais.

La Fontaine connaissait peut-être cette histoire lorsqu'il a mis, dans sa fable « *Le faucon et le chapon* » :

Ce n'était pas un sot.....
Que le chien de Jean de Nivelle.

Il semble qu'il ait cru à l'existence d'un véritable animal, de même que les Italiens qui, d'après M. Quitard, disent : *Far come il can d'Arlotto*...

T. PAVOT.

— Au moment où la guerre allait se rallumer entre Louis XI et le duc de Bourgogne, Jean II de Montmorency somma ses deux fils, Jean de Nivelle et Louis de Fosseux, de quitter la Flandre et de venir servir le roi. Ni l'un ni l'autre n'obéirent; le père, irrité, les déshérita en les traitant de « chiens. »

Avec le temps, l'esprit de la légende s'est modifié, et le populaire est persuadé qu'il y a, dans l'histoire, un Jean de Nivelle possédant un chien qui s'enfuyait quand on l'appelait.

Autre version. Le proverbe a pris naissance à Nivelle, petite ville des Pays-Bas, célèbre autrefois par son abbaye de chanoinesses séculières, fondée en 647 par Itte ou Iduberge, veuve de Pépin de Landen, maire du palais des rois d'Austrasie; Gertrude, sa fille, en fut la première abbesse, n'ayant que 21 ans.

Il y a au haut d'une tour de cette abbaye un homme de fer qui, avec un marteau à la main, sonne les heures d'une horloge qui est auprès. On a donné à cet homme le nom de Jean de Nivelle, et, faisant allusion aux heures qui s'enfuient à mesure qu'il semble les appeler avec son marteau, quelques personnes ont dit d'abord, en parlant de celui qui s'en allait quand on l'appelait : il ressemble aux heures de Jean de Nivelle qui s'enfuient quand on les appelle; et le peuple, qui abrège volontiers les termes aux dépens

du sens, a dit : « Il ressemble à Jean de Nivelle qui s'enfuit quand on l'appelle »

Selon Diderot, « Jean de Nivelle, dont on fait tant de contes, n'est autre chose qu'un homme de fer au haut d'une tour auprès de l'horloge de la ville, et qui sonne les heures avec un marteau. » VARILLAS.

—

Socrate a-t-il été sculpteur ? (XXIX, 537.) — Je n'ai pas connaissance des biographies du grand philosophe citées par notre confrère ; mais, *à priori*, il serait permis de penser que, si les renseignements sur lesquels sont basées ces singulières biographies sont fournis par des auteurs grecs contemporains de Socrate, ceux-ci faisaient évidemment partie de ses détracteurs, dont les diatribes (Voir *les Nuées* d'Aristophane) ne le cédaient en rien aux infâmes calomnies des Anytus, Melytus et autres, et furent avec ceux-ci les véritables auteurs de sa condamnation à mort par le tribunal devant lequel il fut traîné par ses ennemis acharnés.

Quant au groupe des *Trois Grâces* attribué par ces auteurs grecs au ciseau de Socrate, *sculpteur*, en le dénonçant au public d'Athènes comme digne seulement de représenter les Euménides, il ne faudrait voir dans cette appréciation d'une œuvre d'art qu'un spécimen des plaisanteries dont le public athénien devait abreuver ses hommes de talent, Socrate en particulier.

Ce que je puis dire, et ce qui paraît accepté comme une tradition consacrée par le temps, en Italie surtout, c'est que Socrate le philosophe avait été sculpteur de sa profession et qu'il était loin d'être un artiste sans valeur. Cette tradition lui attribue non seulement le groupe des *Trois Grâces*, comme dû à son ciseau de sculpteur, mais elle affirme que ce groupe, exécuté en marbre de Paros, existe encore.

Ce groupe ne serait autre que celui qui est précieusement conservé à Sienne, dans le trésor du chapitre de la cathédrale, et nous l'y avons encore revu dernièrement.

Nous l'avions vu autrefois placé au milieu de cette magnifique *Libreria* de la cathédrale de Sienne (depuis la Sacristie), ornée de fresques admirables dues au pinceau du Pinturrecchio et, dit-on, de son condisciple et ami Raphaël.

Ce groupe, malgré ses mutilations, est encore une œuvre intéressante, pleine de grâce et qui rappelle (pour nous), malgré son côté un peu archaïque, par son charme indéfinissable, celui qui règne dans les œuvres de Praxitèle en sculpture et de Raphaël dans ses œuvres.

Si ce travail est de la main de Socrate, sculpteur (ce qui n'est pas impossible), ce ne serait donc pas (comme le disent les mêmes biographes) par désespoir et vu sa médiocrité comme artiste qu'il aurait abandonné le ciseau pour embrasser l'étude de la philosophie.

De toutes façons, ne serait-il pas plus juste et plus logique de chercher à cette sublime évolution dans la vocation de Socrate, des motifs moins vulgaires ?...

Son enseignement seul, il semble, suffirait pour en désigner le mobile, si ce n'étaient sa mort stoïque et le touchant panégyrique qu'il prononça devant ses juges prévenus, non pour se défendre, ce qu'il dédaigna, mais pour proclamer la vérité et glorifier sa doctrine admirable, c'est-à-dire l'immortalité de l'âme.

DUPLATRAS.

—

Origine du nom « La Muette » (XXIX, 539). — En terme de vènerie, on appelait « muette » une maison où l'on gardait les mues des cerfs et où l'on mettait les oiseaux de fauconnerie quand ils étaient en mue.

La capitainerie royale du Bois de Boulogne avait à Passy sa « muette » ou « meutte » (on écrivait autrefois « meue » pour « mue »).

Je retrouve dans mes notes un aveu, du 23 mars 1601, de Mathieu Lalemant, pour la seigneurie de Passy consistant : en une maison seigneuriale...

Item, en ung moullin à vent siz aud. Passy, au lieu dict La Meutte...

F. DE M.

— Au siècle dernier, on appelait ce château : *La Meute*. Le duc de Luynes, dans ses *Mémoires*, ne le désigne jamais autrement. BARON DU PARAVIS.

— La Muete, écrit Lebeuf (édit. Cocheris, IV, 92), ainsi dit, selon quelques-uns (aussi bien que celui du parc Saint-Germain), parce que c'était là le lieu où l'on changeoit de chiens pour la chasse.

Dangeau l'appelle « La Meute » et Edouard Fournier (*Enigmes des rues de*

Paris, 320) adopte cette forme et cette origine.

L'altération me paraît bien tirée par les cheveux. Je croirais plus volontiers que « la Muete » dut sa dénomination à son affectation. D'abord simple maison du service des chasses, on y dressait les oiseaux de la fauconnerie, on les y soignait pendant la *mue*.

Peut-être encore y élevait-on des réserves de gibiers à plumes, et j'ai vu dans les fermes une sorte de cage circulaire en osier, sous laquelle on enferme tous les poussins d'une seule couvée, qu'on appelle dans le Berry une *mue*, et dans le Poitou, une *muée*.

La mue, la muée, devenant la Muete, me paraît plus naturel que la meute se transformant ainsi.

EDMOND BEAUREPAIRE.

— Dans l'*Atlas curieux*, de N. de Fer, 1705, je trouve une carte du Bois de Boulogne sur laquelle le château de la Muette est désigné sous le nom de *château de la Meute*.

Ne faut-il pas voir, dans une simple transposition de lettres, l'origine du nom de La Muette. CGS.

—

Le peintre Jean de Reyn (XXIX, 540). — Ce peintre, né vers 1610, est décédé le 20 mai 1678, à Dunkerque, où il s'était marié et a longtemps résidé. Elève de Van Dyck, il suivit celui-ci en Angleterre et ne le quitta qu'à sa mort. De Reyn a travaillé pour la célèbre abbaye de Saint-Winoc (à Bergues) et un grand nombre d'édifices religieux. Les connaisseurs admirent dans l'église Saint-Eloi (à Dunkerque) une de ses œuvres les plus remarquables, *le martyre des quatre couronnés*, bien supérieur au *martyre de Saint-Georges*, du même auteur, que on voit dans la même église. Le musée de Dunkerque possède douze tableaux de ce maître. J'en donne l'énumération pour répondre au désir de notre collaborateur: 1. Portrait d'homme en costume espagnol, tenant une miniature; 2. Portrait d'homme ayant un rabat; 3. Portrait de l'amiral Mathieu Rombout; 4. 5. 6. Triptyque comprenant les panneaux suivants : 1. Saint Alexandre délivré par les anges; 2. Portrait de Leys, syndic des bouchers; 3. Portrait de la femme du précédent; 7. Le christ en croix; 8. Portrait de l'amiral Colaert; 9. Portrait de Jeanne Picrens, seconde femme de Jacques Colaert; 10. Tête de jeune homme; 11. Tête de femme ayant des perles dans les cheveux. 12. Le comte d'Estrades. Il y a peu d'années, M. Antony Valabrègue a publié une notice assez étendue sur Jean de Reyn.

LECNAM.

—

Gravure à déterminer (XXIX, 540). — Le père Jean Adam, né à Limoges en 1608, membre de la compagnie de Jésus, recteur du collège de Sedan et procureur de la province de Champagne, à Rome, prêcha dans plusieurs villes contre la doctrine de saint Augustin.

En 1650, il fit à Paris, dans l'église Saint-Paul, un sermon qui causa du bruit. Il traita fort mal saint Augustin, qu'il ne désignait que sous le nom de « violent Africain », et poussa si loin les choses que, sans de puissantes protections, on lui eût interdit la chaire.

La gravure en question ne se rapporterait-elle pas à cet épisode et ne serait-elle pas tirée des *Monuments* de Montfaucon?

Le père Adam publia en 1651 *La Règle des fidèles, tirée de l'Ecriture sainte et des saints Pères*, in-8; *Lettre sur la traduction qu'il a faite en vers de quelques hymnes de l'Eglise*, in-8.

En 1654, il fit paraître le *Tombeau de Jansénius*, ou le Parti détruit par saint Augustin et la Bulle du Pape Innocent X. SEDANIANA.

—

Pierre-Jean Bart et le combat de la Danaé (XXIX, 573). — Pierre Bart, neveu (ou petit-neveu) du célèbre corsaire anobli par Louis XIV, est né à Dunkerque le 22 octobre 1712 (ou 1722). Toujours est-il qu'en 1759 il était capitaine de brûlot quand il fut chargé d'aller ravitailler Louisbourg, capitale de l'Ile royale (aujourd'hui île du Cap Breton), située à l'embouchure du Saint-Laurent, et que les Anglais se disposaient à assiéger. Il avait sous ses ordres deux frégates, la *Danaé* et l'*Harmonie;* il montait la première, le commandant de l'autre se nommait Juin. Le 27 mars, dans les parages du Dogreban (Dogger-bank), il fut attaqué par deux vaisseaux anglais, le *Southampton* et le *Melampus*, qui furent presque aussitôt rejoints par un troisième navire.

Le commandant de l'*Harmonie* prit la

fuite et se réfugia dans le port d'Ostende. Pierre Bart n'en résolut pas moins de combattre, mais, à la seconde bordée de l'ennemi, il tomba sur le pont, les deux jambes fracassées. Son fils (Benjamin ou Gaspard) voulait qu'on le portât dans sa cabine pour être pansé; le blessé refusa, se fit mettre dans une barrique de son, et commanda jusqu'à son dernier souffle. Le fils alors remplaça le père, et c'est seulement après six heures de lutte que la *Danaé* fut réduite à amener son pavillon. Le jeune commandant, qui avait une cuisse fracturée, mourut bientôt, et les Anglais rendirent les honneurs funèbres aux deux héros dont ils avaient admiré la bravoure. T. PAVOT.

— L'affaire de la *Danaé* (1759) est racontée en l'ouvrage *Battles of the british navy*, by Joseph Allen, new edition, London, 1858, I, 197.

Mais le récit est tout à la gloire des Anglais, naturellement! Le nom du capitaine de la *Danaé* n'est pas mentionné. Il est seulement dit que « sur un équipage de 330 hommes, la frégate française perdit son premier et son second capitaine, et 30 hommes tués et un grand nombre de blessés. » Elle avait eu à combattre le vaisseau le *Southampton*, qui n'aurait eu que 1 homme tué et 8 blessés, parmi lesquels « son vaillant capitaine », et la frégate de 36 canons *Mélampe*, qui aurait eu 8 hommes tués et 20 blessés. Il ne faut jamais s'attendre à trouver dans un livre anglais même la simple mention de nos héros les plus populaires : on fait le silence autour d'eux. J'ai entendu un midshipman anglais, à Gibraltar, il y a de cela 25 ans, à cette question : « Vous connaissez les exploits de notre Jean Bart? » répondre : « Bart, qu'est-ce que c'est que cet homme-là? » Les Français feraient bien de réapprendre leur histoire dans les livres anglais : ils tomberaient de surprise en surprise, jusqu'à la stupéfaction la plus complète, quelquefois!

Dr A. CORRE.

—

L'Académie de marine (XXIX, 576). — L'Académie de marine, instituée en 1752, mais bientôt dispersée par les désastres de la guerre coloniale, réorganisée en 1769, a subsisté jusqu'en 1793. Cette institution a été féconde en résultats pratiques, fruits d'une théorie profonde. En 1878, M. Alf. Doneaud du Plan, professeur à l'école navale, a publié son histoire dans la *Revue maritime et coloniale*. Ce travail, réuni depuis en volume, forme 475 pages in-8. Notre collaborateur trouvera dans cet ouvrage tous les renseignements qu'il désire. LECNAM.

—

Marcenay de Ghuy (XXIX, 580). — L'auteur de l'*Essai sur la beauté* est bien le peintre-graveur Marcenay de Ghuy. Il avait publié antérieurement l'*Idée de la gravure*, Paris, 1764. Il a aussi fourni à l'*Encyclopédie* quelques articles sur son art. G. DE B.

—

Chanson à retrouver : Mon betit François, toi vouloir que j't'apprenne (XXIX, 580). — En réponse à cette question, un certain nombre de nos collaborateurs ont eu la gracieuseté de nous envoyer, pour M. Gédéon, le texte et la musique de la chanson recherchée. Nous les avons fait parvenir à notre collaborateur, qui prie ses confrères d'en recevoir l'expression de sa vive gratitude.

Le *Betit François* est noté à la *Clef du Caveau*, n° 655. X.

—

Les archives françaises à la Tour de Londres (XXIX, 581). — La Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, fondée en 1878, décida, dans sa séance du 9 novembre de cette année-là, de faire des démarches avec les Sociétés savantes des anciennes provinces de l'Aquitaine et de la Normandie anglaise, auprès des ministres de l'instruction publique et des affaires étrangères, pour réclamer et négocier le retour des archives françaises emportées en Angleterre après la guerre de Cent-Ans, enfermées à la Tour de Londres et à l'Echiquier, dont il n'existait pas alors de catalogue, ni français, ni anglais.

En s'adressant au président de cette Société, on aurait certainement des renseignements. LA COUSSIÈRE.

— M. Jules Delpit a publié, sous le titre de *Collection générale des documents français qui se trouvent en Angleterre* : tome premier, Archives de la mairie de Londres, du duché de Lancastre, de la Bibliothèque des avocats, et première partie des Archives de l'Echiquier. Paris, Dumoulin, 1847, 1 vol. in-4. C'est le seul volume paru, et l'ouvrage est très rare. R. C.

Les ascendants du Président Carnot. — En réponse aux innombrables inexactitudes relevées, pendant la dernière quinzaine, dans les articles de journaux relatifs à la *famille* du regretté Président Carnot, notre collaborateur M. L. H., généalogiste *documenté*, nous communique le curieux tableau que voici :

CARNOT (Bourgogne)	POTHIER (Bourgogne)	DU PONT (Poitou)	SEVAULT (Artois)	DUPONT (Angoumois)	BENOIST (Angoumois)	NYEAUD (Bourgogne)	DEVILLE (Limousin)
d'azur à trois merlettes d'argent, 2 et 1, et en chef une étoile de même.	d'azur à un chevron d'or, accompagné de 3 pots de même.	d'azur à un chevron d'or, accompagné en chef de 2 étoiles d'argent et en pointe d'un oiseau huppé de même.	d'azur à 3 étoiles d'argent, 2 et 1.	d'azur à un pont à 3 arches d'argent, sur une rivière de même, accompagné en chef de 3 étoiles d'argent, mises en fasce.	d'azur au chevron d'or, accompagné de 3 mains de même, le premier doigt levé, les autres repliés.	d'azur au chêne de sinople sur une terrasse de même, surmonté d'un nid d'or, et accompagné d'un oiseau s'essorant à senestre.	d'or à 2 tours d'azur en chef, surmontées de 2 coqs affrontés, de sinople, et accompagnées en pointe d'un chap. de cardinal, de gueules.
CLAUDE CARNOT né à Nolay 31 août 1719, mort id, 18 nov. 1797, avocat en Parlement, notaire royal et procureur fiscal, subdélégué de l'intendant, juge et bailli de Nolay (fils de Jean-Baptiste C., not. royal à Nolay, et de Anne Moreau).	MARGUERITE POTHIER née à Nolay 5 avril 1726, morte 5 mai 1788, mariée à Nolay le 6 janvier 1745 (fille de François-Joseph P., procureur à N., et de Bénigne Rozand).	JACQUES-LÉONARD DU PONT sr de Moringhem, né à Saint-Omer 20 nov. 1731, m. 18.., conseiller secrétaire du Roi au Présidial d'Artois (fils de Léonard D. P. et de Marie-Thérèse Bart).	JACQUELINE SEVAULT née à Saint-Omer 30 avr. 1739, m. id., ..., mariée à Saint-Omer le 6 sept. 1763 (fille de Jacques-François S. et de Marie-Anne-Françoise Hémart).	ISAAC-PIERRE DUPONT sr de Savignat, né à Chabanais 8 nov 1724, mort 1810, avocat en Parlement, juge sénéchal de Chabanais (fils de François D., procureur fiscal de la princip. de Chabanais, et de Marguerite Sardain du Repaire).	FRANÇOISE-CLAIRE BENOIST née à Beaulieu (Angoumois)..., m..., mariée à Chabanais le 14 août 1758 (fille de Pierre Benoist, sr de Puybaronneau, procureur de la cour de Beaulieu).	JEAN-BAPTISTE NYEAUD né à Limoges..., m..., président du Tribunal de commerce de Limoges, maire de Limoges.	MARIE-JEANNE REINETTE DEVILLE née à Saint-Pierre (Martinique) en 1757, morte à Lougat (Charente) en 1841.

LAZARE-NICOLAS-MARGUERITE CARNOT né à Nolay le 13 mai 1753, m. à Magdebourg août 1823, capitaine au corps royal du génie, chevalier de Saint-Louis, député à la Législative et à la Convention, ministre, directeur, génl de division, etc.	SOPHIE-MARIE-JACQUELINE-JOSÈPHE DU PONT née à Saint-Omer le 22 juillet 1764, morte à Paris 1814, mariée à Saint-Omer le 16 mai 1791.	FRANÇOIS DUPONT DE SAVIGNAT né à Chabanais 12 janv. 1769, mort 28 juil. 1845, officier à la Légion de Maillebois, chevalier de Saint-Louis, colonel d'état-major, officier de la Légion d'honneur, insp. génl des haras sous la Restauration.	MARIE-THÉRÈSE-GENEVIÈVE NYEAUD née à Limoges en 1781, morte à Savignat (Charente) 1er mars 1866, mariée à Limoges en 1801.

LAZARE-HIPPOLYTE CARNOT né à Saint-Omer, 4 avril 1801, m. à Paris 17 mars 1888, député, ministre de l'instruct. publ., sénateur inamovible, membre de l'Institut.	CLAIRE-JEANNE-MARIE-GRACE DUPONT née au château de Brunoy (Seine-et-Marne) chez son oncle, le génl Dupont de Chaumont, 16 octobre 1816, mariée à Chabanais en août 1836.

MARIE-FRANÇOIS-SADI
CARNOT
né à Limoges, 11 août 1837, mort à Lyon 25 juin 1894, Président de la République.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *30 juillet 1894.*

XXXe Volume. — N° 661

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Troisième Série. — **3e Année** — **N° 3**

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

(CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique.)

QUESTIONS

D'où vient le nom de Berlin ? — Tout le monde est d'accord pour lui attribuer une origine slave, sauf Littré, qui se borne à dire que le Dictionnaire de l'Académie de 1740 l'orthographie Berline, ce qui n'a rien de surprenant puisqu'on observait en cela la prononciation allemande. Larousse énonce à cet égard une simple présomption. Selon lui, Berlin peut avoir pour origine le mot slave *ber-llo* (sceptre). Ce serait une façon de justifier le caractère politique de Berlin vis-à-vis de l'Allemagne. Mais des philologues récents ne semblent pas se soucier de cette étymologie. Ebel, entre autres, dérive Berlin du mot slave *pers* (plume) et du mot *dab* (chêne), de *debina*, forêt de chênes ; soit, par extension, le lieu aux plumes. Avec lui, les étymologistes auxquels je fais allusion se basent sur l'argumentation suivante.

Le mot Berlin, ou *Perlin*, qu'on retrouve fréquemment en Poméranie, dans le Brandebourg et au Meklembourg, c'est-à-dire là où ont été jadis les Slaves (Borusses), désigne encore actuellement une place. C'est ainsi qu'à Halle il y a *der grosse Berlin* et *der kleine Berlin*, le grand et le petit Berlin, qui sont les deux places de la ville.

Or, Berlin actuel s'appelait jadis *Kœln an der Sprée*, Cologne sur la Sprée, pour ne pas être confondue avec Cologne (Kœln) sur le Rhin.

Mais, aux portes de Kœln an der Spree il y avait un communal qui servait de pâturage au bétail des habitants et qu'on appelait *le Berlin*. La ville, en s'agrandissant, engloba ce communal et prit son nom. Il y a deux siècles, les habitants appelaient encore cet emplacement le *Gænsewerder*, prairie aux oies. Aujourd'hui, on le désigne sous le nom de Friedrichswerder.

Est-ce bien là l'étymologie définitive du nom de Berlin ? L. S.

—

Bissexte. — On sait que les années bissextiles doivent leur nom au *bissexte*, VI des calendes de mars, répété deux fois ces années-là. Mais sait-on pourquoi cette date fut choisie pour celle du jour intercalaire ? On n'en voit point de raison astronomique, et fort probablement l'astronome Sosigène d'Alexandrie, le principal auteur du calendrier Julien, n'en voyait pas non plus. Faut-il donc admettre que le choix de ce jour a été absolument arbitraire, ou bien était-il dicté par quelque considération relative à la vie civile ou religieuse des Romains ?

Subsidiairement, quels sont les auteurs les plus rapprochés de Jules César qui ont raconté l'histoire de la réforme du calendrier ? W. S. V.

—

Impôts singuliers. — M. Duvergier de Hauranne (*Huit mois en Amérique*) raconte qu'au moment de la guerre de sécession aux États-Unis, tout était imposé, plume, papier, porte-plume, tout était frappé, et peut-être les lois américaines de ce temps pourraient-elles suggérer d'heureuses inventions de tributs fiscaux aux législateurs en quête de matière imposable. Ce n'est pas du reste notre siècle et l'Amérique auxquels étaient réservés ces impôts bizarres. L'esprit de fiscalité a sévi dans tous les temps. On sait que Pierre le Grand se servit des impôts pour raccourcir les robes et les barbes de ses sujets.

Une des plus difficiles entreprises du fondateur (de l'Empire de Russie), dit Voltaire, fut

de raccourcir les robes et de faire raser les barbes de son peuple : ce fut là l'objet des plus grands murmures. Comment apprendre à toute une nation à faire des habits à l'allemande et à manier le rasoir ? On en vint à bout en plaçant aux portes des villes des tailleurs et des barbiers : les uns coupaient les robes de ceux qui entraient, les autres les barbes : les obstinés payaient quarante sous de notre monnaie : bientôt on aima mieux perdre sa barbe que son argent.

(Voltaire, *Anecdotes sur Pierre le Grand*, à la suite de l'*Histoire de l'Empire de Russie sous Pierre le Grand*, édit. ster., Didot, 1803, II, 213.)

Mais ce n'est pas pourtant à Pierre le Grand qu'appartient le prix de singularité fiscale, c'est à son rival Charles XII. Quand, en 1715, le vainqueur de Narva, qui n'était plus que le vaincu de Pultava, revint dans ses Etats qu'il avait quittés quinze ans auparavant, il trouva la Suède sans armée et sans flotte. Une armée, de nouvelles levées d'hommes et le prestige de son nom la lui donnèrent, mais il fut plus malaisé de recréer une marine, et il dut avoir recours, pour se procurer des ressources, à des impôts encore inconnus.

Pour subvenir à tant de frais, dit Voltaire, il fallut prendre la subsistance des peuples : il n'y eut point d'extorsions que l'on n'inventât sous le nom de taxe et d'impôt : on fit la visite dans toutes les maisons et on en tira la moitié des provisions pour être mises dans les magasins du roi; on acheta pour son compte tout le fer qui était dans le royaume, que le gouvernement acheta en billets et qu'il vendit en argent. Tous ceux qui portaient des habits où il entrait de la soie, qui avaient des perruques, des épées dorées furent taxés : on mit un impôt excessif sur les cheminées.

(Voltaire, *Histoire de Charles XII*, l. VIII, édit. *Biblioth. nat.*, II, 143.)

Quelque Intermédiairiste pourrait-il nous indiquer d'autres sources de revenus singuliers auxquelles aient fait appel des trésors aux abois ?

ADOLPHE DÉMY.

—

Les fêtes régimentaires. — Plus une période de paix se prolonge, plus il importe de tenir éveillé, d'exalter même par tous les moyens possibles le culte de la gloire militaire et de nos anciens triomphes. A cette idée aucune création ne pouvait mieux répondre que celle des fêtes régimentaires.

Comment se fait-il qu'aujourd'hui encore ce soit la minorité de nos corps de troupes qui en soit dotée ?

Quelque Intermédiairiste pourrait-il me donner :

D'abord la liste de tous les corps de l'armée française ayant, à l'heure actuelle, une fête régimentaire (avec l'indication de l'anniversaire choisi) ;

Puis quelques renseignements sur les fêtes régimentaires à l'étranger.

Sous l'ancien régime, enfin, existait-il dans notre armée des fêtes analogues ?

VALERIUS.

—

De l'usage du peigne chez les femmes juives. — Au commencement de ce siècle, un érudit allemand a publié un volume intitulé : *De l'usage du peigne chez les femmes juives.* L'auteur, après avoir longtemps parlé de Dalila, pris aux cheveux Samson, et après une excursion dans la toilette des Athéniennes et des Romaines, termine son ouvrage par ces paroles qui font ressortir l'utile emploi des deux cent trente pages in-4° qui précèdent : Tout bien considéré, et en définitive, je crois que les dames juives se peignaient avec leurs doigts ! Est-ce bien certain ? Le temps a respecté les peignes égyptiens, que l'on retrouve encore aujourd'hui dans plusieurs collections d'antiquités. Il serait singulier que les Hébreux, qui ont vécu nombreuses années sur les bords du Nil, n'eussent pas adopté l'usage de ces utiles instruments. En 1809, M. Hartmann de Leyde a fait paraître, à Amsterdam, *Die Hebræerin am Putztische und als Braut*, 3 vol. in-8 sur la toilette judaïque, et il déclare qu'à défaut de peigne, les suivantes de Rachel passaient et repassaient leurs doigts blancs comme l'ivoire à travers les boucles naturelles que formait la chevelure de leur maîtresse.

E. M.

—

Les petits chiens. — Qui pourrait me signaler un ouvrage où se trouvent représentées et décrites les races diverses de petits chiens d'agrément ?

F.

—

Le magnétisme et le Dr Varnier. — Maintenant que nos savants docteurs s'occupent de magnétisme avec plus d'impartialité que par le passé, pourquoi ne citent-ils jamais le nom du Dr Charles-Louis Varnier, docteur de la Faculté de Montpellier, docteur-régent de la Faculté de Paris, membre de la Société royale de médecine, etc. ? Il était un des plus

fervents disciples du magnétisme, il a fait ou vu faire des cures remarquables, soit à Petit-Bourg, dans l'établissement de charité de la duchesse de Bourbon, ou sur les habitants de la commune de Saint-Contest, qu'il traitait lui-même; il était si convaincu de l'efficacité de ce mode de traitement, qu'il préféra donner sa démission de membre de la faculté lorsque celle-ci se prononça contre le magnétisme et en interdit la pratique, plutôt que de renoncer à ce qu'il croyait une précieuse découverte pour le soulagement de l'humanité. Cet acte de courage mérite d'être mentionné.

Le Dr Varnier naquit à Paris le 10 avril 1739 et y mourut en 1815; il fut un des fondateurs de la Société philanthropique.

Il était propriétaire d'une grande ferme à Saint-Contest, près Caen, et était maire de la commune de Bagneux (1), où il avait une maison. E. G.

—

Sépulture du maréchal de Berwick. — Le corps du maréchal de Berwick, tué devant Philippsbourg le 12 juin 1734, fut rapporté à Béziers et inhumé dans une des églises de cette ville.

Or, des renseignements que j'ai été à même de recueillir, il résulte qu'aucune trace ne subsiste de cette sépulture, et qu'on ignore, à l'heure actuelle, à quel endroit précis reposent les restes du vainqueur d'Almanza.

Quelqu'obligeant Intermédiairiste pourrait-il nous éclairer à ce sujet? H. B.

—

Napoléon à Corbeil. — Dans une publication intitulée: *Campagne de Paris en 1814*, par P. F. F. J. Girard (Paris, Eymery, 1815), on lit:

Les alliés... se préparaient à se porter sur la route de Fontainebleau.

Napoléon rassemblait sur ce point tous ses débris. En même temps, il employait tous les moyens d'exalter la fureur du soldat: il promit à un corps qu'il passa en revue à Corbeil, quatre heures de pillage pour récompense de la reprise de Paris; il semblait ne plus prendre conseil que du désespoir.

Cette revue passée par le malheureux empereur dans la vallée de Corbeil, alors qu'il se dirigeait sur Paris, a-t-elle eu lieu, comme le prétend cet écrivain royaliste? P. de Ris.

(1) Près Paris.

La mort de Baudin. — Baudin a-t-il dit : « *Tu vas voir comment on meurt pour vingt-cinq francs* ». Cette héroïque réponse, rapportée dans toutes les histoires, est contestée par Pierre Larousse, l'auteur du *Dictionnaire*. Qui doit-on croire? A titre de curiosité je transcris la lettre dans laquelle Larousse raconte les faits. R. B.

Monsieur le rédacteur,

A propos de la manifestation démocratique qui s'est produite au cimetière Montmartre sur la tombe du représentant Baudin, plusieurs journaux rappellent une phrase regrettable : « Tu veux conserver tes vingt-cinq francs », qui aurait été adressée par un ouvrier au représentant du peuple.

Cette phrase n'a pas été prononcée, c'est une pure calomnie; je l'affirme *de visu* et *de auditu*. Dès le matin du 3 décembre, je me trouvais derrière les barricades du faubourg Saint-Antoine, (je demeurais alors tout près de la Bastille, boulevard Beaumarchais, 89), et j'étais descendu au faubourg en observateur, comme un curieux qui prend ses notes pour écrire plus tard l'encyclopédie de son siècle. Le brave Baudin n'a pas eu, avant de mourir, la douleur d'entendre sortir, de la bouche d'un homme du peuple, le mot cruel que la réaction se délecte à enregistrer.

L'heure était solennelle. On avait autre chose à faire que des mots. Et, je le répète, le livre d'or du peuple n'a pas été sali en ce moment suprême.

Je vois encore Baudin tombant. J'ai raconté cent fois cette scène à mes amis, et la lâcheté que l'on colporte si complaisamment aujourd'hui n'a jamais figuré dans mon récit.

Ceci, Monsieur le rédacteur, n'est pas une affirmation de circonstance. Qu'on lise la *Biographie de Baudin* (tome II du grand Dictionnaire) écrite il y a cinq ans. On y verra que je constate ma présence sur les lieux. Evidemment cette déclaration n'a pas été inventée pour les besoins de la cause actuelle.

Il est vrai que mon affirmation annihile la réponse digne et fière de Baudin : « Tu vas voir comment on meurt pour vingt-cinq francs! » mais l'héroïsme du représentant n'en est pas, pour cela, amoindri. En fait de dévouement, les actes valent mieux que les paroles.

Veuillez agréez, etc. Pierre Larousse.

—

L'histoire de la Terreur dans les Pyrénées-Orientales. — Je serais reconnaissant à mes confrères de vouloir bien indiquer dans l'*Intermédiaire* quels sont les ouvrages qui ont été imprimés sur ce sujet. X.

—

Charles Nodier amoureux à neuf ans. — Dans son récent et instructif ouvrage : *Mérimée et ses amis*, M. Augustin Filon cite ce fragment d'une lettre de Mérimée à la comtesse de Montijo, à propos de Charles Nodier, dont l'auteur

de *Colomba* était allé reconstituer la biographie à Besançon, en vue de son discours de réception à l'Académie française :

> Charles Nodier, à neuf ans, tomba amoureux d'une femme de Besançon et lui donna rendez-vous dans un lieu écarté. Elle y vint et lui donna le fouet, dont il pensa crever de rage et de honte.

Cette anecdote, que Mérimée tenait de madame Ménessier (mademoiselle Marie Nodier), n'a-t-elle pas été racontée par Nodier lui-même chez madame Récamier, en présence de Chateaubriand, et le récit n'en a-t-il pas été publié dans un des premiers suppléments du *Figaro?* Et ce récit ne donnait-il pas *seize* ans (au lieu de neuf) à Charles Nodier, lors de cette mésaventure? Il serait curieux de savoir si Nodier n'a pas laissé quelque note sur cet unique rendez-vous avec sa première passion, dont le prénom était, je crois bien, Clémentine, et qui était la femme d'un notaire de la ville.

H. B.

—

La liste des ouvrages dramatiques de Gounod et d'Ambroise Thomas. — Je serais très reconnaissant au confrère qui me donnerait la liste *exacte et complète* des ouvrages dramatiques de Gounod et d'Ambroise Thomas, pour un travail que je fais en ce moment.

Larousse, sur ce point, est plein d'erreurs.

L. B.

—

Chénier. — Les frères Chénier s'appelaient-ils Chénier tout court ou *de* Chénier?

J'ai rencontré les deux noms.

L. B.

—

Le saint Antoine de Murillo. — J'ai vu, à la cathédrale de Séville, cette toile célèbre. Le tableau a été bien raccommodé, on a remis en place, avec beaucoup de talent, la figure du moine, que des mains assassines avaient coupée du tableau et qui fut, si je ne me trompe, retrouvée à New-York.

La *Nouvelle Presse libre*, de Vienne, dans une critique artistique, a dernièrement écrit qu'il se pourrait que le tableau de Séville ne contînt pas le véritable moine peint par Murillo. Je demande : A-t-on des preuves sûres, irréfutables, que la partie de la toile volée a été retrouvée et remise en place? Quand je pense à la figure ascétique du moine qui s'est gravée dans ma mémoire et qui ne s'effacera jamais, le doute ne serait plus possible. Seul, un artiste au souffle divin a pu peindre ce moine en extase.

V. M.

—

Le peintre Billardet. — Remerciements anticipés à celui de nos collègues qui voudra bien nous donner quelques notes biographiques et artistiques sur ce peintre, franc-comtois, croyons-nous, et son degré de parenté avec le Dr Charles Billardet, décédé, en 1853, médecin en chef des Hospices de Beaune.

F. L. A. H. M.

—

Nicolo Gander. — Je possède un médaillon en bronze de 110 millimètres de diamètre, qui me paraît avoir été exécuté vers le milieu du XVIIe siècle. Il représente le buste, tourné à gauche, d'un personnage coiffé d'une sorte de bonnet de docteur ; le relief en est assez accentué. A droite et à gauche du buste, on lit ces mots en exergue : NICOLO GANDER. Il n'y a ni monogramme ni signature.

Je serais fort reconnaissant à celui de mes collègues de l'*Intermédiaire* qui pourrait me dire qui fut ce Nicolo Gander, et à qui on peut attribuer ce médaillon que son auteur n'a pas signé.

L. G. Lvgd.

—

Peintre à déterminer. — J'ai sous les yeux, en ce moment, un portrait sur toile, de grandeur naturelle, d'un général ou amiral flamand, portant la cuirasse et le bâton de commandement; au dos de la toile est écrit d'une écriture du temps

Lud. fr. de peuerel. Anno 1740. *ÆT.* 39. *Vandeuelde pinxit.*

Je désirerais obtenir quelques renseignements sur le peintre et, si possible, sur le personnage qu'il a peint.

Aristide Marre.

—

Registres d'ordres et correspondance militaire des campagnes de 1796 et de 1797. — Un jeune officier m'écrit pour me demander s'il existe des descendants des généraux Bon, Cervoni, Fiorella, Guieu, Joubert, Kilmaine, Menard, Miollis, Rusca, Rey, Sorel, Soulignac et

Vaubois, et si leurs registres d'ordres et de correspondance militaire ont été conservés par leurs familles ou s'ils ont été déposés dans des dépôts publics autres que celui du ministère de la guerre.

Je soumets la question aux nombreux abonnés de l'*Intermédiaire* et je signale, en attendant, à mon jeune correspondant : *Les cahiers du capitaine Laugier*, publiés, il y a quelques mois, par M. Léon G. Pélissier, professeur de droit à la Faculté des lettres de Montpellier (Aix, chez Remondot-Aubin, gr. in-8°, xx-325 p.), qui renferment de très intéressants renseignements sur les opérations des divisionnaires Sorel et Vaubois et des brigadiers Rusca et Guieu. UN LISEUR.

—

Les livres traitant du merveilleux. — Existe-t-il un ouvrage traitant du « merveilleux » dans les diverses époques, depuis les fables qui ont eu cours dans les religions indoue, égyptienne, grecque et romaine, jusqu'aux contes de fées, en admettant comme transitions les chansons de geste, les romans de chevalerie, les poèmes épiques (*Roland furieux* et *Jérusalem délivrée*), et même les pastiches de mademoiselle de Scudéry?

Cela n'a-t-il pas été classé en merveilleux païen, chrétien, purement imaginatif? H. SUIG.

—

Journaux quotidiens illustrés. — Il paraît depuis quelque temps à Paris un journal quotidien illustré : *L'Actualité*. Cette tentative a-t-elle eu dans notre pays des précédents?

J'ai le vague souvenir d'une publication du même genre, les *Nouvelles Illustrées*, qui vécut et tomba il y a pas mal d'années. Voudrait-on, en précisant mes souvenirs, me dire si en Angleterre, en Amérique, en Allemagne, ont existé ou existent des quotidiens illustrés? A. E.

—

Les plus anciennes imprimeries de France. —L'imprimerie-librairie de la rue Pont-Moreau (aujourd'hui rue Thiers), à Aix en Provence, est proche de son troisième centenaire. Fondée en 1597, par Tholosan, elle n'a jamais cessé d'exister et de produire. Voici les noms de ses divers titulaires dont la liste ne présente pas de lacune :

Tholosan, 1597; Tholosan et Etienne David, 1616; Etienne David, 1625; Charles David, 1657; veuve Ch. David et Ant. David, 1699; veuve Charles David, 1704; veuve Ch. David et Jh. David, 1708; Joseph David, 1714; veuve Joseph David et Esprit David, 1739; Esprit David, 1758; Antoine David 1777; Gibelin David et Em^rle David, 1786; Henricy, 1795; Pontier, 1810; Augustin Pontier, 1821; Pontier, Alexis, 1828; Massie et Jean, 1835; Massie, 1836; Allègre, 1838; Vitalis, Makaire et Deleuil, 1842; Vitalis, Makaire, 1856; Makaire, 1858.

Connaît-on d'autres exemples de longévité aussi remarquable pour des établissements dont tant de causes pouvaient, surtout au temps jadis, provoquer ou hâter la ruine? TOPO.

—

L'ordre du porc-épic. — Qu'est-ce que l'ordre du porc-épic? Que fallait-il faire pour y entrer? Nous voyons dans Goussencourt qu'en 1445, le 28 juillet, Charles, duc d'Orléans, reçut de cet ordre Pierre du Lys, troisième frère de la Pucelle.
VICOMTE G. DES ESSUEL.

—

Armoiries à déterminer. — A qui appartiennent les armes suivantes : d'azur à la bouche d'argent, chargée de trois étoiles, de gueules à six pointes, trois abeilles d'or posées deux et une.

Quelles armes portaient les familles Heinart de Brévillers, de Blondel de Fresne, Prévost de Mironval, en Picardie?
A. M.

—

La famille de la Live d'Epinay. — Dans quel ouvrage pourrait-on trouver la généalogie de la famille de la Live d'Epinay? Cette famille est-elle française ou suisse? Madame d'Epinay, née en 1725, décédée en 1783, célèbre par ses écrits et par sa liaison avec J. J. Rousseau, appartenait-elle à cette famille? G. E.

RÉPONSES

Métiers faits dans leur jeunesse par des savants ou des hommes célèbres (XXVII. 643, 749; XXIX, 11). — Aux noms déjà cités il convient d'ajouter celui de Mgr Mathieu, mort cardinal archevêque de Besançon, qui avait d'abord été clerc

d'avoué à Paris, dans l'étude de Me Mitouflet, située rue des Moulins, n° 20.

T. R.

—

Les statues de Napoléon Ier (XXVIII, 206, 455, 702). — A Marseille, à la colline jadis Bonaparte, aujourd'hui Pierre Puget, promenade qui occupe le bas de la colline de Notre-Dame de la Garde, il y avait un buste de Napoléon.

A Milan, dans la cour intérieure du palais de Brera, une statue colossale en bronze de Napoléon Ier. Il est représenté nu, tenant en mains une Victoire. — Coïncidence assez bizarre, la cour intérieure du palais du Sénat, où sont les archives, renferme une statue équestre de Napoléon III également en bronze.

Topo.

—

La vengeance du sorcier Virgile (XXVIII, 324, 553). — Ce n'est pas seulement par la littérature et par la gravure, mais encore par la sculpture et même par la sculpture religieuse, que cette légende a été reproduite au moyen âge. Ainsi, par exemple, elle se trouve sculptée sur le chapiteau de l'un des piliers de l'église Saint-Pierre de Caen, le troisième à gauche en entrant par la porte principale, avec sept autres sujets tirés, les uns des romans de la Table ronde, les autres des fabliaux. M. le professeur A. Gasté en a fait l'objet d'une fort intéressante étude dans le *Bulletin de la Société des Beaux-Arts de Caen*, en 1887.

T. R.

—

Les A-propos au Théâtre-Français et à l'Odéon (XXVIII, 408). — Ce n'est pas d'hier que les poètes ont été mis au théâtre. Tout le monde sait que La Serre, Cassaigne et Chapelain figurent dans le fameux *Chapelain décoiffé*, rimé par Boileau et ses amis, qui parodie certaines scènes du *Cid*. Mais il est bien certain que c'est de notre temps surtout que les auteurs dramatiques les ont introduits dans leurs œuvres. Citons, au hasard, parmi les noms qui nous reviennent : le *Gringoire*, de Banville (23 juin 1866), qui est resté au répertoire de la Comédie Française et qui fut un des triomphes de Coquelin (1) ; l'*Alain Chartier*, de M. de Borrelli, dont le sujet est tiré de l'anecdote célèbre de Marguerite d'Ecosse déposant un baiser sur « la bouche d'où sortoient tant de mots dorez » (1) ; le *François Villon*, de M. Edmond Got pour les paroles, et d'Edmond Membrée pour la musique, représenté à l'Opéra en 1857 ; la *Madame de Maintenon* de M. François Coppée, drame en cinq actes et en vers, joué à l'Odéon, le 12 avril 1881, dans lequel figure François Colletet ; le *Privilège de Gargantua*, un acte de MM. Charles Grandvallet et Jules Truffier, dont Rabelais est le principal personnage (Odéon, 7 mai 1887) ; *Monsieur Jean*, par Olivier des Armoises (Odéon, 15 décembre 1890), un acte en vers dont le héros est La Fontaine... Et arrêtons-nous, puisque nous ne devons parler ici que des *à-propos*.

J'ai rappelé ailleurs que Brizeux fit jouer au Théâtre-Français, le 27 septembre 1827, un acte en vers, qu'il avait écrit en collaboration avec Philippe Busoni, intitulé *Racine*. L'année précédente, Charles Magnin avait donné à l'Odéon, le 16 mars 1826, un acte en prose sur le même sujet (*La troisième représentation des Plaideurs*). Ces actes étaient taillés sur le même patron du *Souper d'Auteuil ou Molière avec ses amis*, d'Andrieux (Comédie-Française, 1804), dont Chapelle, La Fontaine, Boileau, Lully et Mignard sont, avec Molière, les principaux acteurs. Mais ce n'étaient pas encore là les à-propos proprement dits. C'est depuis quelques années surtout que l'on s'adonne à ces exercices littéraires. Voici les noms de ceux qui ont été donnés avec le plus de succès (2).

A l'Odéon : pour Racine : *Le songe de Racine*, de M. Eugène Adenis (1874) ; *Racine sifflé*, de M. Pierre Elzéar (1876) ; *Les procès de Racine*, de M. Pierre Giffard (1877) ; *Britannicus et l'Intimé*, de M. Louis de Gramont (1880) ; *Les muses de Racine*, de M. Ernest Depré (1881) ; *Le mariage de Racine*, de MM. Livet et Vautrey (1882) ; *Phèdre*, de M. Paul Pellegrin (1883) ; *Chez la Champmeslé*, par madame Berthe Galeron et M. E. de Calonne (1886) ; *L'Exil de Racine*, par M. Robert Vallier (1891) ; *Une soirée de Racine*, par MM. Charles Fuster et Noël

(1) Actuellement le rôle est joué par M. Berr.

(1) Le rôle d'Alain Chartier, créé par M. Mounet-Sully, fut repris par son frère, M. Paul Mounet, qui en est actuellement titulaire.

(2) Pour ne pas répéter chaque fois les dates, rappelons que l'anniversaire de Racine tombe le 21 décembre, celui de Molière le 15 janvier, et celui de Corneille le 6 juin.

Bazan (1892); *Racine à Chevreuse* (1893).

Pour Corneille : *Corneille à vingt ans*, par M. Lemaire (1878); *Corneille et Rotrou*, par M. Louis Tiercelin (1884); *La mort de Corneille*, par M. Guérin (1893); *La Fin d'un rêve* (1894).

Pour Molière : *Molière à Auteuil*, par Léon Valade et M. Emile Blémont (1876); *Le barbier de Pézenas*, par Léon Valade et M. Emile Blémont (1877); *Le médecin de Molière*, par M. A. Royer (1878); *Les Papillottes*, par Léon Valade (1883); *Une collaboration*, par M. Albert Lambert (1888); *Les médecins de Molière*, par M. Henri Chantavoine.

Au Théatre-Français ; pour Racine : *Hommage à Racine*, stances de M. X. Aubryet (1871); *Parthénice*, de M. Emile Moreau (1877); *Petit-Jean*, de M. Jules Truffier (1878); *Racine à Port-Royal*, de M. de Lassus (1884); *La Phèdre de Pradon*, de M. Jules Truffier (1885); *A Racine*, de M. François Fabié (1886); *A Racine*, de M. Auguste Dorchain (1887); *A Racine*, de M. Léopold Lacour (1888); *A Racine*, de M. Paul Gaulot (1889); *A Racine*, de M. Grangeneuve (1890); *A Racine*, de M. Maurice Bouchor (1891). Le dernier à-propos qu'on ait donné, *Le prologue à Bérénice*, de MM. Edouard Noël et Lucien Paté (1893), est resté au répertoire, on le rejoue chaque fois qu'on donne *Bérénice*.

Pour Molière : *Maître et valets*, de M. Bertol-Graivil (1884); *Molière en prison*, de M. Ernest d'Hervilly (1886); *Protestation* (*Contes d'apothicaire*), par M. Emile Moreau (1887); *Le rire de Molière*, par M. Louis Tiercelin (1888). En 1889, personne n'ayant fait d'à-propos, M. Laroche, secrétaire, dit le *Remerciement au roy* de Molière lui-même, avec quelques vers ajoutés au poème par M. Jules Claretie. Nommons encore *Toinette à Molière*, de M. Robert de Souza (1890); *Alceste converti*, par M. Roger-Milès (1891); *Le cimetière Saint-Joseph*, par M. Gustave Rivet (1894).

Pour Corneille : *Corneille et Richelieu*, de M. Emile Moreau (1883); *Visite à Corneille*, de M. Emile Blémont (1886); *La France à Corneille*, de M. Emmanuel des Essarts (1887). En 1888, faute d'à-propos, on déclama le *Soulier de Corneille*, de Théophile Gautier. En 1889, le *Vieux Corneille*, de M. Augé de Lassus, eut tant de succès qu'on le rejoua l'année suivante. En 1891, on eut les *Stances à Corneille*, de M. Paul Gaulot. Cette année, en 1894, on a donné *Les deux Cids*.

En dehors de ces trois poètes, on a donné, en 1887, en l'honneur de Musset, un spectacle dans lequel figurait la *Nuit de juin*, à-propos de M. Le Corbeiller. On a célébré aussi plusieurs fêtes pour Victor Hugo : le 15 juin 1885, avec *Apothéose*, à-propos de M. Paul Delair; le 22 mai 1886, avec *Résurrection*, de M. François Coppée. De son vivant, le grand poète eut une cérémonie de ce genre, le 26 février 1882, à l'occasion de ses quatre-vingts ans : l'à-propos, *Anniversaire*, était aussi de M. François Coppée. — Le 5 novembre 1889, la Comédie-Française consacra une représentation à la mémoire d'Augier : l'à-propos était de M. Jean Richepin. Le 31 mai dernier, on donnait encore à l'Odéon une grande matinée en son honneur.

André Foulon de Vaulx.

—

Une ténébreuse affaire (XXVIII, 449, 676; XXIX, 27, 154, 304, 346). — La bibliothèque publique de la ville de Caen possède un exemplaire de la brochure de M. Ch. Le Sénécal, relative à l'assassinat du baron d'Aché, exemplaire d'autant plus intéressant que l'auteur y a annexé quatre pièces autographes, savoir : deux lettres adressées par lui à M. le comte de Pontécoulant, les 18 août et 19 octobre 1869, et les réponses de ce dernier, datées des 21 août et 26 octobre de la même année. Un Caennais.

—

Le langage des animaux (XXVIII, 580; XXIX, 105, 313). — Il y a eu, dans ces temps derniers, communiquées à des sociétés savantes, peut-être même à l'Institut, dans tous les cas imprimées, analysées dans la presse et très sérieusement discutées, des recherches sur ce sujet. Je me rappelle même que le langage des singes avait été l'objet principal de ce travail. L.

—

Les cœurs en plomb (XXVIII, 582; XXIX, 161, 314, 430, 667). — Je me permets de renvoyer nos collaborateurs qui s'occupent de la question aux très savantes dissertations dont elle fut l'objet à l'occasion de la découverte à la Sainte-Chapelle de Paris, en 1841, d'une boîte de plomb renfermant un cœur qu'aucuns crurent être celui de saint Louis. Parmi

les érudits qui prirent part à cette discussion, citons seulement MM. Letronne, Le Prévost, Deville, etc.

Voir aussi sur une boîte en plomb renfermant le cœur de René, comte d'Alençon et du Perche, et trouvée dans l'église de l'Hospice, à Mortagne, un article publié dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne*, il y a quelques années. L. D. L. S.

—

Vieux usages des paysans du Salzkammergut (XXVIII, 636; XXIX, 118). — Je me rends souvent à Hallstatt, attiré par la beauté pittoresque de l'endroit; j'y ai mangé des truites excellentes. L'entrefilet de M. Przezdziecki m'a un peu déconcerté. J'ai voulu en avoir le cœur net. J'ai écrit au maire de Hallstatt; voici sa réponse, qu'il me prie de faire insérer dans l'*Intermédiaire :*

1° Les corps des personnes décédées dans notre commune sont enterrés deux mètres sous terre, où ils reposent jusqu'à leur complète décomposition, ce qui arrive chez nous après douze à quinze ans.

2° Après cet espace de temps, et à cause du manque de place, les sépultures sont réouvertes; de nouveaux cadavres y sont enfouis, tout en laissant au fond des fosses les restes décomposés des corps qui y ont été déposés en premier lieu.

3° Pour les terrains concédés aux particuliers, cet usage n'est pas en pratique.

4° Dans le cas où la famille d'un décédé (dont la tombe est remise en usage après le terme en question) en exprime le désir, on n'exhume que le crâne, et on le place dans un endroit solitaire du cimetière, où il reste exposé au soleil et à la pluie jusqu'à ce qu'il soit blanchi. Quand aucun atome de membrane ou de terre n'adhère plus au crâne, on le place dans la crypte de la plus vieille église de Hallstatt, qui date de l'année 900 environ.

5° Ce mode d'enterrement n'est en usage nulle part dans le Salzkammergut, mais seulement dans quelques endroits du Tyrol.

V. M.

—

Les libres mangeurs du vendredi saint (XXIX, 3, 238). — Aux dîners du vendredi de Sainte-Beuve assistèrent parfois des catholiques, qui eurent le courage très simple et très noble de leur foi, et qui firent maigre au milieu des mangeurs de gras, notamment un critique d'art des plus distingués qui occupa à la tête des Beaux-Arts une situation éminente et qui est devenu membre de l'Institut.

L.

—

Distractions des savants (XXIX, 137, 391, 467, 559). — Un livre nouveau, l'*Argot de l'X*, contient ces deux anecdotes :

Sturm, professeur d'analyse, l'auteur du *théorème dont il porte le nom*, pour s'exprimer comme il faisait lui-même, égalait par ses distractions la célébrité d'Ampère. Aux *colles* générales, Sturm arrivait en habit noir, toujours essoufflé, s'épongeait le front avec son mouchoir, quelquefois avec le torchon du tableau. A peine arrivé, il ôtait son habit, relevait les manches de sa chemise jusqu'au coude, pour se mettre à l'aise. Il ne se gênait guère : il lui arriva une fois, cédant à un besoin pressant, de prendre la cuvette qui était dans le cabinet de toilette attenant à la salle d'interrogation, et, ce vase à la main, de venir corriger au tableau les formules inexactement posées par l'élève.

Leroy, remarquable professeur de géométrie descriptive, prononça ce discours à l'ouverture de son cours : « Messieurs, appelé par la confiance du gouvernement à succéder à un homme illustre... en quelque sorte... soit xy la ligne de terre... »

T. Pavot.

—

Le texte autographe de la lettre de Napoléon Ier à l'Angleterre (XXIX, 211). — J'ai vu dans la collection d'un amateur français un fragment, grand comme une lentille, de cette lettre fameuse. Il se vantait de l'avoir détaché de l'original que le gardien du musée lui avait permis de toucher. L.

—

Les débuts de M. Decazes (XXIX, 215). — Les Mémoires du chancelier Pasquier, t. III et IV, renferment sur le caractère et la conduite de M. Decazes des détails d'un haut intérêt et qui, pour n'avoir pas l'acrimonie de ceux donnés par madame de Rémusat, pour avoir même plutôt adouci que forcé la note, n'en méritent pas moins d'être pris en très sérieuse considération. L.

—

Les dix chefs-d'œuvre du roman au XIXe siècle (XXIX, 218). —

A. Dumas, *les Trois Mousquetaires*, *Monte Christo*.
Mérimée, *Colomba*.
Sandeau, *Mademoiselle de la Seiglière*.
Balzac, *Eugénie Grandet*.
Feuillet, *Roman d'un jeune homme pauvre*.
Gautier, *Mademoiselle de Maupin*.
Dumas fils, *la Dame aux Camélias*.
A. Karr, *Sous les Tilleuls*.
George Sand, *Mauprat*.

J'en trouverais bien encore une demi-douzaine, mais pas beaucoup plus. Pas nombreux les romans dont on voudrait une édition de bibliothèque ! Je parle des

vrais romans, ne considérant pas comme tel *Notre-Dame de Paris*, qui eût été à bon rang sur ma liste. VILLEFREGON.

—

Accidents naturels simulant le profil de Napoléon (XXIX, 291, 592, 660). — J'ai vu sur les bords du lac Yellowstone (province de Wyoming, États-Unis), une des crêtes des Montagnes Rocheuses appelée *The Indian Sleeping*, figurant le profil colossal d'un homme couché sur le dos, nez arqué, menton très accusé, un profil napoléonien d'une pureté remarquable au soleil couchant. LÉO CLARETIE.

—

Adieux d'auteurs à leurs ouvrages (XXIX, 336). — N'oublions pas, dans cet ordre, les adieux de Victor Cousin aux grandes dames du XVII[e] siècle, qu'il appelle ses « Muses »; c'est assurément une des plus belles pages qu'il ait écrites, qu'on ait même jamais écrites dans la langue française. L.

—

Le surnom de Gaga(t)s donné aux habitants de Saint-Etienne (XXIX, 370). — L'opinion générale des Stéphanois a longtemps été que le nom de gagat, appliqué aux vieux habitants de Saint-Etienne, dérive du mot *Gagates*, qui, en latin comme en grec, sert à désigner la pierre de jais. Mais M. Auguste Callet est venu et a créé un schisme.

Dans son ingénieux ouvrage : *La légende des Gagats*, Paris, Didier, 1866, l'auteur, en une dissertation à la fois savante et spirituelle, établit que Gagat procède du radical celtique gag qui, « avec le sens plus ou moins bien déterminé de charbon de terre ou de minerai, devait être un mot commun aux trois idiomes celtique, grec et latin. »

Rien de plus fin comme observation que le chapitre : *Sens moral du mot gagat dans le patois de Saint-Etienne.* Nous en recommandons la lecture au collaborateur A. Martin. F. M.

—

Des origines des corsets (XXIX, 414, 679). — Si le corset n'était pas connu dans la plus haute antiquité, du moins en voyons-nous apparaître dès lors le principe premier. Se dessiner la taille et faire saillir sa gorge, telles ont été les deux grandes préoccupations des femmes à Athènes et à Rome. Il paraît même qu'il en était ainsi dans l'Olympe et que Junon, pour séduire Jupiter, s'était serrée par une double ceinture.

Quand Messaline faisait ses escapades nocturnes, elle employait des artifices du même genre pour faire ses conquêtes. Les femmes cherchaient, avant tout, à avoir une taille fine, élancée. Les poètes du temps ne cachaient pas leur mépris ou leur aversion pour l'embonpoint, et Martial et Ovide considéraient les abdomens volumineux comme de souverains remèdes pour guérir l'amour.

Mêmes idées en France. L'épouse de Charles le Chauve, dans les grandes occasions, portait un justaucorps étroitement serré. Blanche de Castille, si religieuse, n'était pas sans avoir une certaine coquetterie dans sa mise.

Au XIV[e] siècle, la question du corsage semble hanter de plus en plus les cerveaux féminins.

La cotte, ou robe de dessous, qui, auparavant, ne se montrait que par des ouvertures trop maladroitement ménagées, accuse maintenant, grâce au large dégagement du pardessus, les formes harmonieuses du buste et des flancs. Le surcot, retenu sur les épaules par deux bandes étroites, est devenu une sorte d'ample jupe traînante qui drape majestueusement la partie inférieure du corps. Enfin, on a créé le *corset* extérieur, espèce de mantille, qui retombe devant et derrière, sans masquer aucune des belles lignes du corsage. Cette nouvelle pièce du vêtement, retenue sur le milieu de la poitrine par un *busc* d'acier renfermé dans une riche passementerie, était ordinairement faite de fourrure en hiver et d'étoffe de soie en été. Si nous constatons, d'après les miniatures des manuscrits, que le choix et l'assortiment des couleurs rehaussaient l'ordonnance de ce gracieux costume, on comprendra quelle variété, quelle richesse d'aspect il pouvait déployer, sans s'écarter de la plus heureuse simplicité (1).

Sous Charles VI, le corsage devient tellement décolleté que plusieurs dames et princesses, notamment Isabeau de Bavière, se montrent découvertes jusqu'à la ceinture. Ce fut l'occasion de violentes apostrophes de la part du clergé. Bien des prêtres tonitruèrent du haut de la chaire contre cet usage. Ils ne croyaient pas déroger à leurs habitudes en exposant aux fidèles la « vie des seins. »

Catherine de Médicis importa d'Italie en France le corset à busc, et l'on n'a

(1) Paul Lacroix, *Mœurs, usages et costumes au moyen âge et à l'époque de la Renaissance* (Didot), page 582. Il s'agit ici d'un costume de Jeanne de Bourbon, femme de Charles V, morte en 1378, d'après sa statue, autrefois dans l'église des Célestins, à Paris.

qu'à consulter les portraits de cette époque pour se rendre compte de la compression des poitrines royales et aristocratiques. La taille était serrée dans une sorte de cuirasse armée d'éclisses de bois, et qu'Henry Estienne nommait justement l'*espoitrinement des dames.*

Puis, peu à peu, le corset devient moins raide et s'assouplit. Il est en usage pendant le XVIIIe siècle jusqu'à la Révolution, qui le supprime.

Il reparaît à la fin de l'Empire et sous la Restauration.

Napoléon Ier disait :

> Ce vêtement, d'une coquetterie de mauvais goût, qui meurtrit les femmes et maltraite leur progéniture, m'annonce des goûts frivoles et une décadence prochaine.

Et Louis XVIII tenait à madame Du Cayla ce discours :

> Vous seriez la plus jolie femme de mon royaume si, méprisant une mode absurde, vous abandonniez cet affreux corset qui enlaidit la nature.

Charles X avait la même façon de voir :

> Il n'était pas rare, autrefois, disait ce roi, de trouver en France des Diane, des Vénus, des Niobé; aujourd'hui, on n'y rencontre plus que des guêpes.

Je déplore mon incompétence médicale, mais on dit que le corset est très funeste au point de vue hygiénique. On a calculé que, sur 100 jeunes filles, 25 meurent de la poitrine, 15 meurent en couches après leur mariage (et quelquefois avant), 15 deviennent infirmes après l'accouchement, 15 autres difformes, et les 30 autres succombent à des maladies intérieures. Et tous ces maux sont occasionnés par le corset. O Léoty!

Un peu de poésie, pour finir. Voyez donc cet étudiant, dans sa chambre. Au lieu d'étudier le *Digeste* et ses beautés austères, il a fait un trou dans la muraille et y colle son œil indiscret pour voir ce qui se passe à côté, dans la cellule de sa voisine. Le fripon!

C'est l'heure où ma voisine blonde,
Sa robe ôtée et son bonnet,
Fait craquer les plis du corset,
D'où jaillit la poitrine ronde.

Je donnerais tout l'or du monde
Pour tenir le bout du lacet.
— Hein! que faites-vous au mur? — [C'est
Pour voir s'il est épais. Je sonde.

Par le pertuis insidieux
J'aperçois, je mange des yeux
La tête rose et puis le buste.

Sous le fin peignoir écourté
Se dresse un sein vierge et robuste...
Plus rien! tout n'est que vanité (1)!

Il y a bien un autre sonnet... Mais que diraient les magistrats?

André Foulon de Vaulx.

—

Le maréchal Molitor (XXIX, 414, 647). — On trouve bien ces renseignements : Le maréchal Molitor mourut le 28 juillet 1849, âgé de 79 ans. Le 5 août, son corps fut transféré de la Chancellerie aux Invalides, mis en chapelle ardente, et, le 8, ses obsèques furent célébrées. Mais cela ne résout pas la question : Est-il décédé à Paris? Sans aucun doute, il s'y trouvait le 5 août; mais, huit jours avant, où était-il? — Un de ses descendants habite Paris; du moins, je le suppose, d'après cette note du *Gil Blas :*

> La comtesse Molitor a donné, le 10 mai, une superbe matinée musicale. Le comte est un des premiers violonistes amateurs d'aujourd'hui.

T. Pavot.

—

Famille La Galissonnière (XXIX, 415, 484). — Au mois de mai 1779, la frégate de 32 *la Blanche*, se rendant à la Martinique avec la division du chef d'escadre de La Motte-Piquet, était montée par le chevalier Barrin de la Galissonnière. Le 21, Barrin fut chargé d'aller, au large, attaquer un vaisseau anglais de 50, *le Jupiter,* qui amarinait un des navires convoyés. *La Blanche* se plaça par le travers du vaisseau, lui lâcha une bordée, et *le Jupiter* s'enfuit, abandonnant sa proie. Le 9 septembre de la même année, le vice-amiral d'Estaing franchissait la barre de la Savannah et s'emparait de l'île Tybée.

Une des frégates sous ses ordres était *la Blanche*, toujours commandée par le chevalier Barrin. Le 21 décembre, *la Blanche*, la frégate de 32 *la Fortunée*, et la corvette de 26 *l'Ellis*, étaient détachées pour porter à la Grenade les troupes d'expédition de la Savannah.

Les équipages furent si éprouvés sur les côtes de la Georgie qu'il y avait à peine trois hommes sur sept pouvant servir à chaque pièce, quand on fit rencontre de quatre vaisseaux anglais. *La Fortunée* amena son pavillon; *la Blan-*

(1) Extrait de *Avril, mai, juin,* sonnets, par Léon Valade et Albert Mérat (1863).

che ne put résister, et *l'Ellis* fut prise le lendemain.

Que devient alors La Galissonnière? On ne le retrouve que onze ans plus tard, en juillet 1790, sur *le Léopard*, à Saint-Domingue. L'équipage de ce vaisseau s'étant mutiné dans la rade de Port-au-Prince, le commandant se retira, et sa place fut prise par le second capitaine, M. de Santo-Domingo, un blanc créole. Celui-ci leva l'ancre dans la nuit du 31 juillet et arriva à Saint-Marc, où l'Assemblée avait le plus grand besoin d'assistance.

Cependant, cette Assemblée de Saint-Marc ne pouvait tenir contre les *Pompons blancs;* la marche de deux colonnes, par mer et par terre, l'effraya, et, le 8 août, ses membres, au nombre de 85, s'embarquèrent sur *le Léopard*, d'où leur resta le nom de *léopardins*.

Mais, une fois encore, on perd la trace de Augustin de la Galissonnière. Par ailleurs, il est tout probable qu'il tenait aux deux marins du même nom, père et fils, — l'un né vers 1640, mort à Poitiers en 1706, l'autre né à Rochefort (1693), mort en 1756. — Mais quel était avec eux son degré de parenté? Ils étaient *marquis;* il n'a, lui, que le simple titre de *chevalier*. T. PAVOT.

—

Détail des anciens prix des denrées et marchandises (XXIX, 415, 698). — On trouve les prix de toutes les drogues, simples et composées, employées en médecine au commencement du XVIe siècle, dans l'*Inventaire de la pharmacie de l'hôpital Saint-Nicolas de Metz* (*27 juin* 1509), publié pour la première fois par le Dr Dorveaux, avec une préface de M. Lorédan Larchey, Paris-Nancy, 1894, in-8 de 73 pages. D. BERTRAND.

—

Le jeu de la Choule (XXIX, 416, 700). — Le jeu de la « choule » ou mieux, je crois, de la « soule », a été longtemps pratiqué, non seulement dans l'Oise, mais dans toute la Bretagne, l'Anjou, le Maine et même une partie de la Normandie. Peut-être y compte-t-il encore quelques partisans, quoique les rixes et les accidents dont il était trop souvent l'occasion l'eussent fait condamner par l'Eglise et défendre par l'autorité civile. On ferait un volume avec les passages que les revues et les livres lui ont consacrés depuis un certain nombre d'années. L.

—

Un Télémaque en vers (XXIX, 417, 685). — Le *Télémaque* a été parodié par Eugène Rullier, juge de paix à Cognac, décédé le 23 octobre 1863, auteur de divers ouvrages : *Guerre de Troie*, *Baccarat*, les *Veillées du presbytère...*

Le *Nouveau Télémaque*, parodie en six chants, parut en 1851. Voici le début:

Calypso n'avait plus Ulysse,
Ingrat et mauvais garnement,
Qu'elle avait nourri follement,
Pendant six mois, au pain d'épice,
Et qui, rebondi, frais et gras
Comme un rat pris en contrebande
Dans un fromage de Hollande,
Un beau matin rompit ses lacs;
C'est-à-dire, en langue pratique,
Que cet amant, de foi punique,
Trouva, malgré les soins coquets
Et si tendres de la déesse,
Que l'inconstance a ses attraits,
Et fit un pouf à sa maîtresse...

X.

— Il y a d'autres traductions de *Télémaque* en vers français que celles de Dubault et de Pendaries. En voici la nomenclature telle que je la trouve dans la *France littéraire* de Quérard, vo *Fénelon*, et peut-être n'est-elle pas complète :

Par M. Pelletier, livres I et VII, Paris, 1777-78, 2 part. in-8°;

Par J. E. Hardouin, Paris, 1792, 6 vol. in-12;

Par Nic. Bugnet, 1797, in-4°;

Par Bouriaud aîné, liv. I à III, Paris, Ponthieu et autres, 1823, in-8°;

Par P. M. Lemarchant, Paris, Bouquin de la Souche, 1825, 2 vol. in-8°.

Qu'on y joigne la traduction par le curé Dubault, 1766, restée manuscrite, et celle par le curé Pendaries vers 1860.

Télémaque a été — tentative plus singulière encore ! — plusieurs fois traduit en vers latins. Il existe au moins trois de ces dernières traductions.

On me permettra de citer ici comme un modèle tout à la fois de fidélité presque littérale et d'élégance poétique, la traduction du début des *Martyrs* de Chateaubriand faite par Emile Deschamps, et qui se trouve dans le recueil de ses poésies. C'est, à mon sens, un petit chef-d'œuvre, mais le traducteur a bien fait de se borner à deux pages.

L. D. L. S.

—

Flandre et Flamand (XXIX, 449, 702). — Jacques de Charron, sieur de Monceaulx, auteur peu connu, je crois, traite assez longuement de l'origine du mot *Flandres* dans son *Histoire des nations et des Gaulois en particulier*, Paris, Th. Blaise, 1621. Voici ce qu'il dit :

Flandebertus, nepueu du roy Clodion et fils de sa sœur Blesinde, conquesta à l'ayde de son oncle Clodion le pays des Cimbres et Ruthiliens, que plusieurs estiment auoir esté depuis appelé Flandres de son nom : tesmoing Iacques Meyer, disant, en sa chronique : *Is Flandebertus nominis Flandrici conditor parensque fuisse creditur, Cimbrosque et Ruthenos, nomine suo Flandros fecisse.* Plustost que du nom de ceux qui seront cy-après déclarez. Puis espousa la fille de Godmard, capitaine desdicts Cimbres et Ruthéniens, qui auoit esté tué en la bataille : et fut estably par le roy Clodion Gouverneur et Seigneur de leur pays. Il est bien vray que Pierre d'Oudegherst, par sa *Chronique de Flandres*, tasche de rapporter la nomination de Flandres à un plus ancien temps, disant que le pays de Flandres fut ainsi appellé d'un autre Flandebertus, et les Flamens du nom d'un certain Flamineus qui regnerent en ce pays là dès le temps de Iules Cæsar; plustost que du nom de Phinaert, surnommé Vlaminck, ny que de Flandra, et Flandrine, desquels sera ci après faict mention. Mais d'autant que ie n'ay jamais leu telle chose en aucun ancien ny moderne auteur autre que Oudegherst, qui viuoit n'y a pas 30 ans, et que je n'ai aussi iamais entendu qu'aucun Flandebertus ny Flamineus ait esté en ce pays là au temps de Cæsar, j'estime qu'il y a peu d'apparence de verité en tout ce qu'il en dict : veu mesme que de plus de 450 ans après Cæsar, on n'a point ouy parler du pays de Flandres; et que Oudegherst n'allègue aussi pour confirmation de son dire, sinon que le pays de Flandres se trouue desjà ainsi nommé dans le partage des enfans de Clouis, qui viuoit long-temps auparavant lesdicts Flandra, Flandrine et Phinaert.

En quoy il s'est monstré vn peu ignorant de l'histoire de son pays puisqu'il n'auvoit encores iamais ouy parler du susdict Flandebertus nepueu de Clodion, qui luy auoit donné son nom dès auparauant le règne dudict Clouis; tout aussi bien que ceux qui ont encores voulu donner autres étymologies au nom de Flandres, desquelles sera faict plus amplement on cy-après.

Ici l'auteur renvoie à un autre chapitre où il dit :

Phinaert, seigneur de Theerenburch et gouverneur du pays de Flandres, se qualifia prince de Bucy (pays voisin de la ville de l'Isle) et commit infinis meurtres, volleries et brigandages dans tout le pays de Flandres, dont aucuns disent qu'il fut surnommé Vlaminck des (mots Vlan ende mincken) et que de là pourroit bien estre que ceux du pays en auroient retenu la nomination de Vlaminges, qu'on auroit depuis dict Flaminges et Flamens. Mais il y a plus d'apparence que leur nom procède d'un autre plus gracieux seigneur comme appert ci-devant.

Et plus loin il ajoute :

Puis donna (Charlemagne) pour gouverneur du pays d'Ardennes Lyderic qui fut nommé Forestier, pour cause des forest qui s'y trouvoient, et qui espousa Flandrine ou Flandra qu'on suppose avoir esté fille d'un duc ou seigneur de Brabant, de laquelle (ainsi qu'aucuns ont escrit) le pays fut depuis nommé Flandres.

Mais avoit le pays de Flandres desja est ainsi appellé dès long-temps auparavant, du nom de Flandebertus, neueu du roi Clodion; ou d'une autre Flandra, fille du roy Clotaire, laquelle avoit espousé un autre Lyderic, duquel a esté parlé ci devant; ou bien, selon aucuns, du mot françois Flamme, à cause que les Flamens sont estimez avoir la teste chaude ou légère comme flammes de feu ; ou des mots Forest-lande, qu'on a depuis dit par abbreuiation Forlande et finalement Flandres; ou du latin *Flatus* ou *Fluctus*, à cause des flots et soufflemens de la mer qui sont ordinaires en ce pays là.

Il est douteux que, dans ces nombreuses versions, le questionneur trouve entière satisfaction. Mais, pour beaucoup d'étymologies, n'en est-il pas un peu comme d'un festin où chacun prend ce qu'il lui plaît? On ne saurait donc être trop prodigue de citations. RIBÈS.

—

Faire ses Pâques (XXIX, 451, 702). — Employé en Normandie et en Bretagne, pour dire : « Remplir son devoir pascal ». On dit plus volontiers de l'enfant qui s'est approché pour la première fois de la sainte table, qu'« il a fait sa communion ». L.

—

Les collectionneurs de souvenirs napoléoniens (XXIX, 457, 706; XXX, 15). — M. de Gavoty, à Marseille, possède une collection iconographique intéressante sur Napoléon. A signaler notamment deux portraits contemporains de Bonaparte premier consul et de la citoyenne Bonaparte, tous deux à cheval, brodés en soies de plusieurs couleurs et d'un assez curieux effet. TOPO.

— Je lis dans l'*Intermédiaire* ce passage relatif aux chapeaux de Napoléon :

Il y a d'abord celui que possède, à Paris, madame Cloite, petite-fille de M. Giraud, vétérinaire en chef de l'armée et vétérinaire particulier de Napoléon. Giraud ramassa ce chapeau à Marengo; Bonaparte, à cheval, emporté par un galop rapide, l'avait laissé tomber.

M. Frédéric Masson, dans son curieux et intéressant ouvrage paru récemment,

Napoléon chez lui, semble infirmer ce qui précède.

Voici, d'ailleurs, ce qu'il en dit :

Le chapeau que Napoléon porte après la bataille de Marengo, comme Consul, se rapproche beaucoup plus du chapeau des généraux de division : il est bien plus long, bien moins haut que celui de 1797. Il n'est point bordé de galon, mais brodé d'une guirlande de feuilles de chêne : cette broderie est intérieure et extérieure. Le retroussis de derrière est plus haut que celui de devant. La ganse attache une cocarde ronde et déjà beaucoup plus petite. C'est ici, peut-on dire, le chapeau officiel du Consulat... Mais on ne l'a point!

Tout récemment, il est vrai, M. Bapst a signalé l'existence d'un des chapeaux de Consul. Il dit que ce chapeau est conservé par madame Cloite, petite-fille de M. Giraud, vétérinaire en chef de l'armée et vétérinaire particulier de S. M. l'Empereur et Roi. A Marengo, dit-il, M. Giraud suivait le Consul; celui-ci, dans un moment critique, se jeta en avant et dédaigna de faire ramasser son chapeau que le vent avait emporté; M. Giraud mit pied à terre et prit le chapeau, conservé depuis comme une relique dans la famille.

Joseph Giraud a bien été vétérinaire en chef des Ecuries, aux appointements de 1,800 francs; mais il n'a pu être vétérinaire en chef de l'armée, cette fonction n'existant pas. Il est étrange qu'un serviteur du Consul, ramassant le chapeau de son maître, ne le lui remette point et le garde pour en faire une relique. Nulle part il n'est dit que Bonaparte fût tête nue à Marengo, et les témoins qui ont raconté la bataille n'eussent point manqué de le mentionner; toutes les représentations graphiques contemporaines montrent au contraire le Consul coiffé d'un chapeau très haut, brodé ou galonné.

Lorsque, passant pour aller au sacre de Milan, l'empereur fit répéter à Marengo les manœuvres accomplies durant la bataille, on sait qu'il eut la fantaisie de revêtir le costume qu'il portait cinq années auparavant. Ce chapeau et le costume complet du Consul servit à David pour son tableau du Saint-Bernard. Il est bien probable que s'il n'y a au chapeau appartenant à madame Cloite ni galon, ni trace d'ancien galonnage, ce chapeau n'a point appartenu au Consul.

Ajoutons que des témoins oculaires confirment le fait, et que les Mémoires de Mademoiselle Avrillon, de Constant, de Bourrienne et de Beausset, sont unanimes à cet égard; nous en donnerons la preuve s'il y a lieu. D'autre part les historiens mentionnent également l'uniforme de Marengo porté par Napoléon en 1805, ce qui nous paraît, à ce point de vue, trancher définitivement la question.

LOUIS JOUTY.

—

Bibliothèque de Louis XVI pendant sa détention au Temple (XXIX, 458). — On trouvera de nombreux renseignements sur les lectures faites par Louis XVI au Temple dans l'ouvrage intitulé : *Captivité et derniers moments de Louis XVI*, publié en 1892, sous les auspices de la Société d'histoire contemporaine (Paris, Alph. Picard). On y verra que chaque jour, dans un cabinet attenant à la chambre, le roi consacrait quelques heures à la lecture.

Des livres de voyages, dit Cléry dans son *Journal*, les œuvres de Montesquieu, celles du comte de Buffon, le *Spectacle de la nature*, de Pluche, l'*Histoire d'Angleterre*, de Hume, en anglais, l'*Imitation de Jésus-Christ*, en langue latine, le *Tasse*, en langue italienne, nos différents théâtres, étaient, depuis son entrée au Temple, sa lecture habituelle. Il consacrait quatre heures de la journée à celle des auteurs latins.

C'est encore Cléry qui nous dit que, le 18 janvier 1793, en allant, sur l'ordre du roi, chercher dans la bibliothèque le volume de l'*Histoire d'Angleterre* où on trouvait le récit de la mort de Charles Ier, il apprit que, depuis son entrée au Temple, Louis XVI avait lu *deux cent cinquante volumes*.

Quels étaient ces volumes? L'énumération en serait longue. Il y avait une bibliothèque au Temple; c'est là que Louis XVI trouva les *Etudes sur la nature*, de Bernardin de Saint-Pierre, Horace, Cicéron, la collection du *Mercure de France*, qu'il se plaisait à feuilleter, et nombre d'autres livres. Mais le roi ne se contenta plus des ouvrages qui se trouvaient dans sa prison. Le 7 septembre, il faisait demander « le roman de *Cécilia*, broché et de la bonne édition ». Le 28 septembre, il demandait qu'on achetât les *Mille et une nuits*. Le 21 novembre, il faisait remettre, pour la seconde fois, au Conseil du Temple, par Cléry, une liste de trente-trois ouvrages, « tant latins que français », dont la nomenclature a été donnée par M. de Beauchesne (*Louis XVII*, p. 556-557). Deux jours après, le Conseil général de la Commune examinait la demande présentée au nom du roi, et, après une assez longue discussion, se décidait à obtempérer à son désir.

On croit qu'aucun ouvrage ne fut « retiré des mains de Louis XVI », qui conserva jusqu'à la fin les livres mis à sa disposition ou achetés sur sa demande, aussi bien que ceux qui lui appartenaient en propre, tels que son bréviaire, l'*Imitation de Jésus-Christ*, les *Pensées chrétiennes*, l'*Office des Chevaliers du Saint-Esprit*, etc.

X.

— Je sais qu'il eut dans sa prison, pour

l'éducation de son fils, un ouvrage de mon arrière-grand-père, M. de Dampmartin ; *Rivalité de Rome et Carthage.* L'extrait de la lettre suivante en fait foi :

Le malheureux Louis XVI, vers ses derniers temps, s'occupait lui-même de l'instruction de son fils. Mes devoirs m'appelaient une ou deux fois la semaine près de lui.

Un jour, à propos de citations de Rome, il me demanda ce que je préfèrerais en fait d'ouvrage sur cette république pour en apprendre l'histoire à un enfant. Après avoir parlé de plusieurs auteurs, tant français que latins, concernant l'instruction, je repris la thèse du gouvernement et l'entretins de votre ouvrage. Je le rendis curieux ; il me le demanda, et plusieurs fois m'en fit l'éloge.

Il eût été du devoir de le lui laisser entre les mains; au contraire, monsieur, je suppliai Sa Majesté de vouloir bien me le rendre quand elle ne s'en servirait plus et de me faire la faveur d'y mettre son nom.

Le bon et respectable roi riait de bon cœur, témoignait sa satisfaction et me le promettait.

Comme sa bonté s'abusait ! Pourquoi mes pleurs ne sont-ils plus ceux de la reconnaissance !

Dans la lettre tout entière, il est parlé de la captivité du roi, cet épisode s'étant passé à ce moment. Bne de C.

—

Cretonne, toile ou étoffe de coton? (XXIX, 489 ; XXX, 49.) — Voir l'*Intermédiaire*, XXII, 353, 444, et XXII, 169. M. Gaston Pâris indique, comme donnant tous les renseignements désirables sur la cretonne, un ouvrage de MM. Pannier et P. Mayer, intitulé : *Débat des hérauts d'armes de France et d'Angleterre*, Paris, 1877.

(Caen.) T. R.

—

Une pensée à expliquer (XXIX, 490). — « L'absolu est la chasteté de la victoire. » Cette phrase ne peut, je crois, paraître obscure que présentée isolément, séparée de ce qui la précède. Lue en bonne place, là même où M. Hello l'a écrite, elle ne m'avait point causé de surprise. C'est le résumé de ces propositions : On ne compose pas avec le Mal; il faut l'anéantir; pactiser avec lui, si peu que ce fût, serait une honte.—Donc, la *victoire* doit être *absolue*, et c'est précisément ainsi qu'elle est *chaste*, ne s'étant souillée par aucune concession.

T. Pavot.

—

La mystification de Vicaire et son prétendu suicide (XXIX, 498 ; XXX, 54). — Je trouve M. R. C. bien indulgent en ne qualifiant que d' « ingénieux » les procédés de ce monsieur. Ils auraient pu mériter une autre épithète.

J'ai connu un amateur d'autographes qui, pour enrichir sa collection, avait recours à des moyens analogues. Il écrivait à tous les auteurs en renom pour leur proposer de publier de nouvelles éditions de leurs ouvrages. Ses lettres flattaient à la fois leur amour-propre et leur intérêt, et ils s'empressaient d'y répondre. Il tenait en médiocre estime ceux qui avaient flairé le piège ou qui n'avaient pas cru que ses offres méritaient l'honneur d'une prise en considération.

L.

—

La calvitie et les femmes (XXIX, 535). — D'après Sénèque, Hippocrate aurait dit que les femmes ne perdent pas leurs cheveux et ne souffrent pas des pieds, mais que, cependant, il y a des exceptions dues à ce que, parfois, elles vivent avec autant de licence que les hommes, et elles sont alors affligées des mêmes maladies qu'eux.

Je n'ai rien trouvé concernant la calvitie, mais, pour la *douleur des pieds*, voici la traduction, par Littré, du 29e aphorisme d'Hippocrate (VIe section) :

Une femme n'a pas la goutte avant que ses règles n'aient cessé.

L'aphorisme qui précède celui-là est ainsi conçu :

Les eunuques ne deviennent ni goutteux ni chauves.

Et Littré met en note :

Galien dit que, de son temps, les femmes et les eunuques sont sujets à la goutte, et que cela tient aux excès de table devenus habituels.

T. Pavot.

—

Un manuscrit de Peiresc (XXIX, 541). — L'auteur de la question trouvera dans le *Dictionnaire des amateurs français au XVIIIe siècle* (Paris, Quantin, 1884), préface pages IV-V, les indications demandées sur ces manuscrits dont j'ai publié de nombreux extraits.

Edmond Bonnaffé.

—

Armoiries à déterminer (XXIX, 541). — En ce qui concerne les premières

armoiries (clou de la Passion et trois grappes de raisin), je puis dire qu'on les rencontre un peu partout dans le clergé de France, avec variantes, telles que trois clous, couronne d'épines, épi de blé. C'est là un emblême religieux plutôt que de véritables armoiries. LA COUSSIÈRE.

—

Frères ignorantins (XXIX, 569). — Le tome XIII de l'*Histoire ecclésiastique* de Fleury, édition de 1724, est à consulter, pour l'origine de tous les religieux subalternes non engagés dans les ordres, mais qui font les vœux monastiques.

D'après Fleury, ce serait Jean Gualbert qui, le premier, aurait institué des frères lais, en 1040, dans son monastère de Vallombreuse. La distinction serait venue de l'ignorance des laïcs qui, ne sachant pas le latin, ne pouvaient apprendre les psaumes par cœur ni profiter des lectures latines qui se faisaient à l'office divin.

L'institution des frères lais, ajoute Fleury, a été pour les religieux une grande source de relâchement et de division : d'un côté, les moines du chœur traitaient les frères lais avec mépris, comme des ignorants et des valets, et se regardaient comme des seigneurs; car c'est ce que signifie le titre de dom, qu'ils prirent vers le XIe siècle ; de l'autre, les frères lais, nécessaires au temporel, qui suppose le spirituel (car il faut vivre pour prier), ont voulu se révolter, dominer et régler même le spirituel. C'est ce qui a obligé en général les religieux à tenir les frères fort bas. A. DIEUAIDE.

—

Acceptions variées du mot timbre (XXIX, 569). — M. de Neyremand cite les emprunts faits à notre langue par les Anglais. Sait-il, à propos du mot *timbre*, dont il donne vingt-six acceptions, qu'en anglais *timber* signifie bois de haute futaie et bois de construction ?

Puisqu'il connaît l'Alsace, il ne doit pas ignorer non plus que, notamment à Strasbourg, *poèle*, dont il indique plusieurs sens, désigne aussi la chambre d'habitation ordinaire d'une famille (*Wohnstube*, en allemand) et, en outre, le local où chaque corporation de métiers tenait ses assemblées, avant la Révolution. Tous les hommes de ma génération ont encore vu à Strasbourg, dans la « Grand'rue », un vaste magasin d'étoffes, installé dans un de ces locaux et dont l'enseigne était : « *Au poèle des Maréchaux* ».

PAUL.

— Passant en revue les nombreuses acceptions du mot timbre, nous avons signalé les méfaits du millésime dont l'administration s'obstine à enjoliver son papier. En voici un exemple saisissant : « Le 1er mai 1886, un brave homme, pourvu d'une belle fortune, se décide à tester et écrit sur papier « libre » l'expression de ses dernières volontés. Après cette opération quelque peu douloureuse, il entend un jour parler de l'amende infligée au testament qui n'est pas écrit sur timbre; vite, il achète une feuille de 0 fr. 60 centimes et, sans remarquer les parties transparentes du papier, il reproduit littéralement son testament avec la date du 1er mai 1886. En 1888, il meurt, ce qui, si l'on en croit les superstitions immuables, arrive surtout à ceux qui ont l'imprudence de tester. Des parents oubliés ou médiocrement traités attaquent le testament : on constate alors que cet acte, daté de 1886, est écrit sur du papier timbré dont le filagramme porte le millésime de 1887. La date était donc erronée ; or, l'erreur de la date équivalant à son absence, le testament olographe n'était pas valable, aux termes de l'art. 970 du Code civil. Les juges ont dû, à leur grand regret, anéantir l'œuvre testamentaire la plus sage, la plus juste, la plus respectable. O testateurs qui tenez à la vitalité posthume de vos dispositions, gardez-vous d'employer un papier qui peut recéler dans sa pâte une cause de destruction ! Les bénéficiaires de vos libéralités paieront l'amende et n'en seront pas moins contents. Mais pour éviter des invalidations déplorables, il faut, au plus tôt, supprimer le millésime de la fabrication ou de l'émission tracé dans le papier fiscal; c'est une réforme facile et bienfaisante sur laquelle nous appelons toute l'attention du directeur général de l'enregistrement, des domaines et du timbre, M. Liotard-Vogt, qui a si vaillamment payé de sa personne dans les débats financiers dont le Parlement a retenti naguère.

Maintenant, doit-on dire filagramme (1) ou filigrane? Consultons les lexicographes, commençons par l'Académie fran-

(1) Nous avions écrit « filagramme » et les néologues de la typographie ont imprimé « filigramme » (XXIX, p. 571), mot qui n'a pas cours.

çaise, à tout seigneur, tout honneur : « Filagramme, voyez filigrane. Filigrane, ouvrage d'orfévrerie travaillé à jour et fait en forme de petits filets : un chapelet de filigrane. Filigrane se dit encore de lettres ou figures de cuivre que l'on fixe sur la forme à fabriquer le papier et dont la marque paraît sur la feuille de papier. » Littré reproduit la définition du *Dictionnaire de l'Académie* et ajoute ceci : « Filigrane, du latin *filum*, fil, et *granum*, grain, parce que les Italiens, qui nous ont apporté ce genre d'ouvrage, y enfilaient de petits grains. Filagramme est une altération de filigrane ». D'après Bescherelle, il ne faut pas confondre filagramme, figure tracée dans le papier, avec filigrane, terme d'orfèvrerie, « confusion qui se fait souvent dans le langage du peuple ». Nous lisons dans le *Dictionnaire*, dit de Rivarol : « Filagramme, figures tracées dans le papier; filigrane, terme d'orfèvrerie, ouvrage à jour en filets ». Scheler, dans son *Dictionnaire d'Etymologie*, écrit que « le mot filagramme paraît avoir été inventé pour mieux exprimer la chose énoncée par le terme filigrane ». Citons encore le *Dictionnaire de la Cour*, qui s'exprime ainsi : « Dans le langage ordinaire, on confond souvent le mot de filigrane avec celui de filagramme; les acceptions vraies sont pourtant bien différentes... »

Il nous semble que nous sommes suffisamment documentés pour pouvoir formuler la conclusion suivante : le mot filagramme, composé du latin *filum*, fil, et du grec γράμμα, écriture, c'est-à-dire mal formé, est néanmoins celui qui s'applique le mieux à la marque tracée dans le papier pendant la fabrication et visible par transparence. E. DE NEYREMAND.

—

Le plombage en douane (XXIX, 571). — J'envoie à l'*Intermédiaire*, pour M. Lecnam, deux empreintes de l'avers et du revers d'une bulle byzantine.

J'ignore quelle administration a pu apposer ces cachets, mais ils prouvent tout au moins qu'à l'époque qui nous occupe le scellement au plomb était en usage.

D. FOUQUET.

—

Pensions données pour des motifs bizarres (XXIX, 572). — Dans *Papiers de la famille impériale* : Après la mort de son mari, *dont la dernière pensée a été pour S. M.* (1858), madame L. D. a conservé une pension dont elle demande, en 1863, l'augmentation. — Madame L., veuve d'un homme *mort en votant*, pension de 600 francs. T. PAVOT.

—

Sully était-il d'origine écossaise? (XXIX, 573.) — La maison de Béthune est originaire des Flandres, et, suivant Du Chesne, remonte à Robert Ier, dit Faisseux, seigneur de Béthune et de Richebourg, *advoué* d'Arras, qui vivait au Xe siècle et descendait lui-même d'une branche cadette des anciens comtes de Flandre.

Sully aimait à rappeler cette origine, et dans ses *Œconomies royalles*, ses secrétaires ne manquent pas de lui « ramentevoir » un discours qu'il tint au roi de Navarre au moment de partir pour les Flandres, où il accompagnait le duc d'Anjou dans l'intention d'entrer en possession des biens de son oncle et parrain le vicomte de Gand :

Sire, je n'ai point encore pensé à vous quitter pour cela, et beaucoup moins à quitter Dieu et son service; mais la Flandre étant le pays originel de ma maison, tant du costé de Béthune que de Melun et de Hornes, n'y ayant quasi seigneur de bonne maison en toutes ces provinces ausquels je ne sois parent, et plusieurs grands biens m'y appartenans, si mon oncle ne me fait point de tort, Votre Majesté voit bien que toutes sortes de raisons m'obligent de faire ce voyage... (I, 31.)

Mais une branche de la famille de Sully était devenue écossaise au XVe siècle, et c'est ainsi que les deux archevêques Beaton ou Beton, appartenaient à la maison de Béthune par leur auteur, tige des barons de Balfour : Jacques de Béthune, dit Jacoton, lequel était fils de Jean de Béthune et d'Isabeau d'Estouteville et frère de Robert, quatrième aïeul de Maximilien de Béthune.

Sully se disait donc à bon droit parent des deux archevêques, mais, s'il pouvait voir dans leur nom une altération de celui de Béthune, je ne sache pas qu'il ait jamais revendiqué pour lui-même une *origine* écossaise, ni le nom de Bethon.

Cette prétendue origine écossaise est une légende tirée de Du Chesne; une lecture attentive de son *Histoire de la maison de Béthune* le démontre facilement.

F. DE M.

—

Titres et pseudonymes vaniteux (XXIX, 573). — Est-il utile de remonter jusqu'à

Pindare, qui se comparait à un aigle, jusqu'à Horace, Malherbe ou Corneille, dont l'orgueil est demeuré légendaire ?

Mais on ne nous parle que de titres et de pseudonymes, et c'est à peine si nous pouvons ranger dans cette catégorie le titre de « prince des poètes français », appliqué — de leur vivant — à Ronsard et à Du Bartas.

Pourquoi, par exemple, ne ferions-nous pas un peu le procès au sieur Arouet, devenu Monsieur de Voltaire, au sieur Caron, devenu Monsieur de Beaumarchais ?

Ils ont été les précurseurs conscients de ces nobles d'occasion déjà entrevus par Boileau.

Quelle postérité pour l'auteur de *Candide* et celui de *Figaro !*

Une des particules les moins authentiques est celle d'Honoré de Balzac, notre contemporain, qui ne voulut pas rester Balzac tout court comme son père. On peut passer cette faiblesse à celui qui porta dans son puissant cerveau *La comédie humaine*, mais doit-on pareille indulgence à M. Joséphin Péladan, transformé par sa volonté maniaque en Sar Péladan ? A. E.

— Bernard Palissy se vantait bien haut de n'être « ne grec, ne hébrieu, ne poète, ne rhétoricien » mais, dit un de ses biographes, cette modestie est trop affectée pour être sincère. C'est possible ; je crois cependant qu'il ne faudrait pas le juger vaniteux pour avoir publié ses Conférences avec ce titre : *Discours admirables de la nature des eaux et fontaines... avec plusieurs autres excellents secrets des choses naturelles...* par Maître Bernard Palissy... A coup sûr, *Maître*, *excellents*, *admirables* sont termes élogieux, mais plus d'un artiste (et surtout Palissy) a pu, jadis, en user pour lui-même, les répétant comme un écho de l'opinion publique, les acceptant comme une distinction qu'il se sentait fier d'avoir méritée.

T. Pavot.

—

L'honneur existe-t-il pour les collectivités, pour les gouvernements et les peuples, comme pour les particuliers ? (XXIX, 575.) — Il n'y a pas deux morales, il n'en est qu'une au monde, la même pour le savetier et le financier, et le nombre ne peut rien contre elle. L'acte qui, individuel, serait qualifié crime, ne mérite pas d'autre nom pour être commis par plusieurs. Qu'importe s'il existe quelque part des Codes admettant le contraire ! *Légal* et *juste* ne sont pas synonymes, et la fameuse formule : « La morale est affaire de latitude », est aussi fausse que si l'on disait : « Au-dessus d'un premier étage, il n'habite que des fripons. » Quant à l'Honneur, penser que, pour les gouvernants, il doive être autrement compris que pour les particuliers, c'est un sentiment digne de Louis XI ou de Machiavel, donc parfaitement détestable. Honni ou admiré, un flibustier est toujours un voleur. T. Pavot.

—

Custode (XXIX, 629). — Employé au féminin, ce mot s'applique à des objets fort divers mais ayant tous ce rôle de *garder*, conserver, protéger. Ainsi, une custode, c'est : un rideau de lit, une tenture qui orne parfois le maître-autel, le chaperon en cuir que l'on rabat sur les fontes de pistolet, le pavillon couvrant le saint ciboire ; — mais c'est aussi, très logiquement, le ciboire lui-même, le vase sacré où sont abritées les hosties. Pareillement, dans Ovide, une cassette à encens est dite « turis custos acerra ».

Si donc, en Belgique et dans nos départements du nord, un sachet, ou un étui pour livres de piété, brochures, images, etc., se nomme une *custode*, cela, je crois, peut s'entendre aisément. Du reste, un des sens de ce vieux terme était *écrin*, coffret, d'après une phrase de Du Cange transcrite ainsi par Littré :

... Huit cuvelettes d'argent estans en une custode (boîte).

T. Pavot.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Madame de Genlis et la famille d'Orléans pendant la Révolution. Documents inédits. — Les renseignements que nous avons donnés dans l'*Intermédiaire* du 20 juillet relativement aux ascendants, aux collatéraux et aux élèves de madame de Genlis gagneront à être contrôlés par les récits empruntés aux lettres suivantes. Originales et inédites, faisant partie de notre collection d'autographes, elles inté-

resseront, nous en sommes persuadé, par la qualité des personnes dont il est question, par les dates historiques qu'elles portent en tête, tous ceux qui aiment à fouiller les détails de cette période extraordinaire dont tous les cartons n'ont pas encore été vidés. L'influence dirigeante de madame de Genlis, l'autorité qu'elle exerçait sur son entourage sont affirmées avec une réelle tendresse dans ces correspondances curieuses échangées entre les élèves, princiers ou autres, qu'elle avait formés, depuis 1782, dans les principes de la Révolution.

COMTE BEUGNOT.

Lettre de madame de Valence (Péky de Genlis) à mademoiselle d'Orléans (madame Adélaïde).

11 août 1790, Aix, en Savoie.

Vous êtes charmante pour moi, mon aimable princesse, et j'en suis bien reconnaissante; votre petite lettre m'a fait bien grand plaisir non seulement parce qu'elle m'a prouvé que vous pensez à Péky, mais aussi parce qu'elle m'a donné des nouvelles de maman; j'en ai bien rarement et c'est à vous, chère Adèle, que je me recommande pour en avoir plus souvent. Paméla et Henriette m'oublient entièrement et je compte sur votre souvenir et votre bonté. Nous allons aller bientôt à Genève; je regretterai beaucoup le séjour d'Aix qui est ravissant pour les environs et les promenades. Voilà bientôt trois mois que je suis séparée de maman et j'ai encore autant de temps à passer sans la voir... Adieu, mon aimable et chère Adèle. Permettez à Péky de vous embrasser mille fois et de vous dire combien elle vous aime; sa tendresse pour vous date de votre berceau et elle espère que son ancienneté lui donnera toujours des droits à votre amitié. J'embrasse Paméla et Henriette malgré leur oubli, je les aime bien tendrement l'une et l'autre.

Lettre de madame de Valence (Péky de Genlis) à Louis Philippe, duc de Chartres, à l'armée du Nord.

Ce 17 août 1792.

J'ai écrit longuement à M. de Valence, ce qui fait que je suis pressée par le départ du courrier et je n'ai que le temps, Monsieur, de vous remercier de votre aimable lettre. Malgré vos *maussaderies* passées, il y a longtemps que, dans mon tendre intérêt et mon amitié pour vous, je ne pense plus à ce *grand garçon* de Bellechasse que toutes les jeunes personnes grondaient pour sa mauvaise grâce et sa *pataude-rie;* je ne vois plus en lui qu'un général, un de nos défenseurs et sûrement toujours un des premiers pour combattre les ennemis de notre liberté. Mais dites-moi donc si vous croyez que nous sommes assez forts pour leur résister, dites-le moi sans partialité; on peut en avoir sur le courage de ses soldats, mais non sur des forces défensives, et je crois que c'est ce qui nous manque. Je croirai ce que vous me direz; j'ai confiance en votre jugement, mais que l'enthousiasme d'une belle cause ne le guide pas. Songez que nous pourrions espérer beaucoup si nous n'avions pas des trahisons à craindre, si *notre parti* était uni, si des scissions dangereuses n'existaient pas entre les patriotes : tout cela, il faut l'avouer, est bien plus dangereux encore que les houlans et les pandours. Je me *maintiens* bonne et *incorruptible* patriote au milieu de tout cela, et je sens qu'à mesure que notre liberté est plus menacée, j'y tiens davantage. J'ai une horreur encore plus forte pour les aristocrates; l'idée que nos maux sont des biens pour eux me rend leur vue insupportable, et j'ai dit à ma tante (madame de Montesson) que je n'irais plus chez elle quand ils y seraient. Ne répétez pas cela, je vous en prie. Adieu, Monsieur, le plaisir de causer avec vous *en grande personne* me ferait oublier le courrier et je le préfère à la poste; je vais donc finir en vous priant de me tenir la promesse que vous avez bien voulu me faire. Des nouvelles apprises par vous auront un double prix pour moi, parce que je serai certaine qu'elles seront jugées par un esprit juste, impartial et raisonnable. Mille choses à monsieur votre frère (le duc de Montpensier qui était aide de camp de son frère Chartres) et à messieurs Pieyre et Mirys (secrétaires du duc d'Orléans détachés auprès des jeunes princes), et recevez vous-même l'assurance de ma sincère et tendre amitié.

Madame de Valence à Louis-Philippe, duc de Chartres.

Septembre 1792, ce vendredi, de Paris.

J'espère, Monsieur, ne vous rien dire que vous ne sachiez en vous parlant des inquiétudes que j'ai éprouvées pour vous et de la joie que j'ai ressentie en apprenant la manière distinguée dont vous et monsieur votre frère vous vous étiez conduits (à Valmy). Je n'attendais pas moins des Elèves de ma mère ; je pouvais craindre pour votre vie mais non pour votre conduite qui, j'en suis certaine, sera toujours digne d'un aussi bon patriote que vous. Recevez donc mes tendres félicitations sur vos premières armes, elles seront brillantes, mais bien achetées par l'inquiétude de tous ceux qui vous aiment. Je suis arrivée hier soir de Strasbourg; j'ai eu le plaisir de voir monsieur votre père ce matin. Il vous ira trouver bientôt et ce sera un bonheur de plus pour vous que de vous distinguer sous ses yeux.

Montpensier à son frère Chartres.

Paris, 29 juin 1791.

Je n'ai que le temps de remercier mon cher frère de sa petite lettre et de lui dire de la part de notre seconde mère (madame de Genlis) que c'est M. de Beauharnais (le président de la Constituante à cette époque et le premier mari de l'impératrice Joséphine) qui, le fameux jour du départ du roi (la fuite à Varennes, 22 juin), a fait passer à l'ordre du jour, et qu'ainsi il faut que tu prennes de là occasion de l'en louer et de le remercier de tous les soins qu'il se donne auprès du ministre (Duportail, ministre de la guerre) pour que ton régiment (14e dragons) soit réuni.

Montpensier (1) à son frère Beaujolais, à Paris.

Camp de Tournay, 27 décembre 1792.

Je viens de recevoir une petite lettre de toi

(1) Le duc de Montpensier était né en 1775, le duc de Beaujolais en 1779.

par Gardane (courrier du duc d'Orléans). Paméla se marie demain à midi avec Edward Fitz-Gerald; la noce se fera dans un château de l'évêque de Tournay qu'on prête à madame de Sillery (ou madame de Genlis) à trois lieues d'ici; nous avons signé le contrat aujourd'hui. Hier, le général O'Moran, qui commande ici, nous donné un dîner, un bal et un souper, le tout charmant, bien gai. Il faut cela pour se distraire de la vie monotone qu'on mène ici... Madame Valence (Péky de Genlis) est ici depuis avant-hier; Paméla part lundi prochain avec son mari pour l'Angleterre et, de là, pour l'Irlande. Je ne sais ce que fera madame de Sillery. Adieu, mon cher Léodgard, écris-moi souvent, tu sais comme j'aime tes lettres.

ANTOINE EGALITÉ.

César Ducrest (neveu de madame de Genlis), à l'armée du Nord, à Léodgard Beaujolais, Paris.

Tournay, ce 3 janvier 1793, l'an 2 de la République.

Il vaut mieux tard que jamais, dit le proverbe; en conséquence, j'aime mieux mériter un reproche pour n'avoir pas écrit plus tôt au cher citoyen Léodgard que de me laisser gronder pour ne lui avoir pas du tout écrit. Je ne sais si les loix républiquaines (*sic*) excluront pour les premiers jours de l'an les compliments de bonne année; en tout cas, comme en bon républicain qui aime les loix, je veux m'y soumettre d'avance, je ne me romprai pas la tête pour vous en faire un. Je me bornerai à vous parler le simple langage de mon cœur, celui, je crois, que vous préférez; vous connaissez la tendre amitié que vous a vouée pour la vie l'ancien compagnon de votre enfance; elle est puisée dans votre cœur; elle ne s'éteindra donc jamais... Pour dissiper maman (madame de Genlis) du départ de madame Fitz-Gerald. votre frère (Louis-Philippe) a imaginé un petit voyage dans lequel nous nous embarquons demain: nous allons à Ostende, Bruges, Gand, etc., etc. Cette partie ne sera pas trop agréable, car il fait un temps abominable. Il neige et gèle surtout bien fort, ce qui fait qu'à l'exception des têtes, des bras et des jambes des courriers, nous arriverons peut-être à bon port. Bonjour et adieu en même temps, mon cher Léodgard; je vous le répète encore : Mon tendre attachement ne changera jamais; je vous embrasse autant que je vous aime.

Votre concitoyen : CÉSAR DUCREST.

Sur l'adresse : *A Léodgard Egalité, au Jardin de la Révolution, cy-devant Palais-Royal.*

Montpensier à son frère Beaujolais.

Tournay, 2 janvier 1793.

Je te remercie de ta bonne année, mon cher Beaujolais; je te la rends tout chaud... Lady Fitz-Gerald est partie lundi dernier avec son époux; tu peux imaginer la douleur que cette séparation a causée à madame de Sillery... Nous avons eu cependant ces jours-ci de très jolis petits bals, mais maintenant c'est passé, et l'affliction que cause le départ de Paméla ne permet plus qu'on goûte ces plaisirs bruyants,

ANTOINE EGALITÉ.

Montpensier à Beaujolais

De Lyon, le 7 mars 1793, l'an 2 de la République (1).

Je serais arrivé ici il y a longtemps si mes chevaux avaient pu aller plus vite, mais comme ils n'ont pu arriver ici qu'hier et que je veux m'embarquer sur le Rhône avec eux, j'ai été à Clermont et je suis revenu ici hier. Comme la pâte d'abricot d'Auvergne est fameuse, je n'ai pas voulu y passer sans en acheter; je t'en envoye par la diligence cinq boîtes; tu en prendras une pour toi, tu en enverras trois à ma sœur, madame de Sillery et mademoiselle de Sercey; tu en offriras une de ma part à lady Fanny (Paméla, qui s'appelait Stéphanie). Lyon est tranquille; je viens de voir le général d'Oraison qui commande ici et qui m'a même demandé si tu n'étais pas dans la marine...

Sur l'adresse :

A Léodgard Egalité, chez son père, Joseph Egalité, député à la Convention nationale, maison Egalite, rue Saint-Honoré, Paris.

Madame de Valence à sa mère, madame de Genlis, à Saint-Edmund's Bury (Angleterre).

Paris, 10 septembre 1792 (2).

Je ne sais pas, ma chère et tendre amie, si cette lettre vous parviendra; on me donne plus que jamais l'effroi de vous voir revenir ici. M. d'Orléans l'a mis dans sa tête, il veut vous envoyer chercher et vous rappeler ici pour vous faire trouver dans la crise des événements qui doivent résulter de l'approche des armées étrangères. Après tout ce qui s'est passé (les massacres de septembre), je ne puis songer sans une extrême douleur de vous voir ici. Rien n'est plus déraisonnable et plus extravagant. Je n'y vois de la part de M. d'Orléans qu'un sentiment de personnalité qui me choque et me révolte au-delà de toute expression. J'espère que la raison éclairée de Mon Amie (*sic*) l'empêchera de s'y soumettre, qu'elle en sentira les immenses inconvénients et qu'elle regardera comme un devoir de ne pas amener de jeunes personnes et des enfants au milieu d'une ville de carnage et de sang. La seule idée de vous y voir me rend horriblement malheureuse; je compte encore plus sur votre raison que je ne crains l'extravagance de celui qui s'est placé une telle idée dans la tête. L'évêque d'Autun (M. de Talleyrand) est parti pour Londres; il m'a promis de vous dire là-dessus toute la vérité; j'espère qu'il aura le temps d'arriver avant que vous ayez songé à vous éloigner. Il vous porte votre roman, votre montre et des pailles. J'avais d'autres choses à vous envoyer que je n'ai pu avoir pour le jour de son départ. Je ne vous manderai aujourd'hui aucune nouvelle, mon Amie; nous paraissons assez tranquilles dans cet instant, mais les ennemis approchent beaucoup; ils

(1) Chartres avait émigré avec Dumouriez; son frère Montpensier était parti avec le général Biron pour l'armée d'Italie, après la défection de Dumouriez.

(2) A cette époque, madame de Genlis était réfugiée en Angleterre avec mademoiselle Adèle d'Orléans, Henriette de Sercey et Paméla.

seront bientôt à Châlons; il y aura vraisemblablement là une grande bataille qui sera peut-être décisive. Ce moment est terrible à prévoir: nos troupes sans ordre, sans discipline, sans instruction, auront de la peine à résister aux troupes autrichiennes et prussiennes. Vous aurez pu voir dans les papiers que M. de Valence a eu plusieurs avantages; mais il a perdu ses équipages et ses bagages. Je compte rester à Paris, chère maman. Ma tante (madame de Sercey) a quelque envie d'aller à la campagne, près de Paris, et je ne suis pas trop tentée d'y aller, pensant qu'étant près de Paris, on est plus exposé qu'à Paris même dans un grand mouvement. J'ai bien besoin d'être rassurée sur la crainte de vous voir revenir ici; ce serait pour moi une peine incalculable et, entre nous, je n'y vois qu'un égoïsme bien coupable de M. d'Orléans qui, pour se populariser, vous expose à venir au milieu des meurtres et des dangers. Vite un mot de vous, ma douce Amie, je vous en conjure. Si vous n'êtes pas en sûreté en Angleterre, allez en Ecosse; j'y ai un ami qui se mettrait en quatre pour vous être utile et vous y trouveriez un azyle tranquille; mais surtout, attendez quelques mois avant de revenir; vous ne le pouvez sans beaucoup d'inconvénients. Je rabâche bien, mais puis-je faire autrement pour un si grand intérêt? Hélas! aurais-je cru que loin de presser votre retour après une longue absence, je tâcherais de le retarder. Je n'ose pas vous écrire plus longuement, ne sachant si ma lettre vous parviendra. Adieu donc, mon Amie, ma tendre mère, aimez toujours avec la même tendresse votre fille à laquelle vous êtes si chère.

Henriette de Sercey à madame de Genlis, à Londres.

Saint-Edmund's Bury, ce vendredi 21 septembre 1792.

M. Lepeintre (un des secrétaires du duc d'Orléans) est arrivé ce matin, ma chère maman; j'ai eu un vrai plaisir à le voir; il m'a dit que vous aviez dormi une nuit entière; je vous assure que cela m'a fait beaucoup de bien. Je vous envoie les lettres de France, vous verrez que M. Egalité persiste à vouloir faire revenir sa fille à Paris, mais en même temps il vous envoie l'ordre pour Tappy (un serviteur), ce qui m'étonne; j'ai bien envie de vous voir et de causer avec vous. J'ai bien des choses à vous dire. Bonsoir, ma bonne et tendre mère; je suis dans les grands embarras. Je n'ai pas pu acheter le *Mouton Tondu* (caricature du *Père Duchesne* contre le roi Louis XVI) parce qu'on ne vend cette estampe qu'avec quatre autres qui ne sont pas bonnes; les quatre reviendraient à trois guinées. J'embrasse notre Paméla et *notre Adèle* de toute mon âme.

Henriette de Sercey à M. Egalité (le duc d'Orléans), à Paris.

Londres, ce 9 octobre 1792, l'an 1er de la République.

Les circonstances ont tellement changé depuis vos dernières lettres, Monsieur (décret de l'Assemblée qui condamnait à mort les émigrés), qu'il n'y avait pas besoin de menaces pour engager maman (madame de Genlis) à revenir dans la République; ce n'est pas la crainte de *manquer de secours*, d'être *réduits dans la détresse* qui la fera retourner, mais le désir de revoir une patrie chérie, libre et heureuse. Nous attendons l'argent nécessaire pour payer toutes les dettes, car votre enfant (mademoiselle d'Orléans) ne doit pas courir le risque d'être arrêtée pour dettes. Envoyez promptement les 500 livres sterling, Monsieur, ou chargez quelqu'un ici d'être caution; soyez sûr qu'il n'y aura pas ici un instant de perdu; nous partons le lendemain. Maman sera peut-être obligée de ne partir que huit ou quinze jours après nous. Vous savez, Monsieur, que depuis deux mois sa santé est dans un dérangement affreux (elle avait à cette époque quarante-six ans); depuis qu'elle est à Londres, ce triste état est devenu plus inquiétant. Elle n'a pas encore pu se décider à discontinuer d'un seul jour les leçons assidues qu'elle donne à mademoiselle, quoique ce travail achève de la rendre incapable de donner le moindre soin à sa santé; d'ailleurs, elle ne veut pas effrayer mademoiselle et Paméla...

Louis-Philippe à sa sœur, mademoiselle d'Orléans.

Luckange, ce 23 août 1792, l'an 4e.

Très chère sœur,

Je vous envoie une lettre de ma mère qu'elle me charge de vous faire passer. Vous devez déjà en avoir reçu une que M. de Montpensier, mon frère et le vôtre, et de plus mon aide de camp, a été chargé de vous envoyer. Je vois approcher, ma chère sœur, avec une joie bien sincère et un plaisir doux comme le miel l'heureux instant qui nous réunira; si vous n'y prenez garde, ma chère sœur, je vous étoufferai. Je pense que tout va bien: on dit que les Prussiens vont tenter de faire une trouée, je ne sais si cela est vrai, mais si cela est, je vous assure que cela ne m'inquiète nullement et, à quelques alertes près qu'on nous donne de temps à autre, nous sommes très tranquilles ici. N'oubliez pas que je vous ai demandé à déjeuner à Bellechasse pour le jour de la Toussaint, et ne priez pas trop de monde afin que nous soyions entre nous. Ah! quel plaisir j'aurai ce jour-là! J'embrasse ma chère petite sœur de toute mon âme. LOUIS-PHILIPPE.

P. S. — Madame de Lamballe (sa tante) vient d'être arrêtée par ordre de la municipalité de Paris et mise à l'Hôtel de Force.

Note de la main du duc d'Orléans.

Je soussigné, L. P. Joseph Egalité, préviens toutes les personnes qui ont quelques gages, appointements ou pensions de moi, qu'à compter du jour de la Saint-Martin 1792, je leur ferai retenir sur l'argent qu'elles reçoivent de moi, la somme de cinq sols par chaque jour dans le courant duquel elles m'auront qualifié d'un titre quelconque en me parlant ou en parlant de moi à d'autres. La somme qui résultera de cette amende sera donnée aux pauvres femmes des citoyens qui ont marché aux frontières. L. P. JOSEPH EGALITÉ.

Le Directeur-Gérant : LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1894



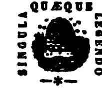
Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *10 août 1894.*

XXXe Volume.

—

No 662

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Troisième Série.

—

3e Année

—

No 4



L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

(CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique.)

QUESTIONS

Puisette. — Nous lisons dans le *Musée des familles* du 15 avril 1893, p. 253, au milieu d'un article intitulé *Notes de musique* et signé Franck-Archet, à propos des *huit Béatitudes* de César Franck, données au concert Colonne :

La septième, dans laquelle aux sarcasmes de Satan répond l'admirable *puisette* des Pacifiques.

Quelle est ici la véritable signification du mot *puisette ?* J. DE LOCHÈRE.

—

Noms populaires des fêtes de l'Eglise. — Les fêtes catholiques ont reçu de la foule des baptêmes populaires qui les désignent souvent d'une façon pittoresque. Le dimanche des Rameaux a reçu le nom de *Pâques fleuries*, l'Assomption est la *Notre-Dame d'août.* Des appellations semblables désignaient les journées de la fin du Carême. Le jeudi et le vendredi saint étaient le grand jeudi et le grand vendredi. On trouve dans Balzac une autre appellation : critiquant un auteur de son temps il dit :

Puisqu'il se sert de *Reliques* où il devroit se servir de *Restes,* je m'imagine qu'en quelque autre lieu il prend les *Restes* pour les *Reliques*: comme il dit icy les Reliques de la Guerre, recueillir les Reliques de son naufrage, sauver les Reliques de sa Fortune, il y a de l'apparence qu'il dit ailleurs les Restes de saint Pierre et de saint Paul, honorer les Restes des martyrs, aller à l'adoration des Restes le jour du Ieudy absolu.

(BALZAC, *Socrate chrestien* et *Œuvres,* p. 98-99, éd. Louis Moreau.)

Quelque Intermédiairiste pourrait-il nous dire quelle fête était désignée par cette expression « le Ieudy absolu, » et quelques autres de nos confrères en Intermédiairisme pourraient-ils continuer cette liste des noms vulgaires des fêtes liturgiques ? ADOLPHE DÉMY.

—

Séjour de Jean Bart en Hollande. — D'après ses biographes, Jean Bart, âgé seulement de 16 ans, se rendit en 1666 en Hollande, pour y embarquer sur l'un des bâtiments de l'escadre commandée par Ruiter. Il est donc probable qu'il assista aux célèbres combats des 4, 5 et 6 août de cette même année, ainsi qu'à l'expédition de Chatam qui immortalisèrent le grand amiral. A ce propos plusieurs écrivains ont cherché à faire coïncider cette arrivée de Jean Bart avec celle des gentilshommes français qui allèrent alors, en qualité de volontaires, servir sous Ruiter. (Traduction française de la *Vie de Ruiter*, publiée, in-fo à Amsterdam, en 1698, p. 348, 352 et 570.) Il semble peu probable que Jean Bart ait été embarqué, par faveur spéciale, sur le vaisseau de Ruiter les *Sept Provinces*. A-t-il été placé à bord du vaisseau *Utrecht,* monté par le capitaine Henri Gotskens, avec les nobles volontaires français (31 juillet) le chevalier de Lorraine, le chevalier de Coaslin, le chevalier Cavoi et le baron de Busca ? Cette période de la vie du héros dunkerquois est peu connue. D'après l'ouvrage de Vanderest, il serait resté sous le commandement de Ruiter pendant cinq ans et demi. J'en doute un peu, car à partir de la paix signée à Breda le 31 juillet 1667 et qui mit fin aux hostilités entre l'Angleterre et les Provinces-Unies, Jean Bart n'aurait eu aucun motif de servir sur un bâtiment étranger. Les auteurs qui ont fixé en avril 1672 le retour de Jean Bart à Dunkerque, au moment où la France et l'An-

gleterre firent publier simultanément leur déclaration de guerre aux Etats-Généraux, me paraissent également dans l'erreur. Par un ordre du roi du 5 décembre 1669, Colbert avait défendu à tous les marins de servir à l'étranger, sous peine de mort, et Jean Bart, à sa rentrée tardive en France, aurait été certainement inquiété s'il avait été rebelle à cette sévère injonction. *L'Intermédiaire* a, en Néerlande, de savants collaborateurs que je prie avec instance de faire des recherches dans les anciennes archives de la marine hollandaise, afin de connaître les différents mouvements d'embarquement et de débarquement de Jean Bart, à partir de 1666. D'après la version admise jusqu'à ce moment, en 1672 il servait en qualité de second lieutenant à bord d'un brigantin flessinguois, le *Canard doré*, commandé par un Hollandais nommé Svoelt; le premier lieutenant de ce bateau, Charles Keyser, était également de Dunkerque. E. M.

—

Le masque mortuaire de Napoléon. — On trouve dans le *Lys rouge* de M. Anatole France, à la page 53, les lignes suivantes :

Le peintre Duvicquet... ne retrouvait pas sur le masque funèbre rapporté de Sainte-Hélène les caractères de cette face belle et puissante que les médailles et les bustes ont consacrée. On pouvait s'en convaincre, maintenant que le bronze de ce masque, tiré des greniers, se voyait pendu chez tous les brocanteurs, au milieu d'aigles et de sphinx en bois doré. . . . .

. . . .

M. Daniel Salomon fit observer que le masque dont parlait Duvicquet, le moulage pris sur visage inanimé de l'empereur, et rapporté en Europe par le Dr Antommarchi, avait été, pour la première fois, coulé en bronze et édité par souscription sous Louis-Philippe en 1833, et qu'alors il avait inspiré de la surprise et de la défiance. On soupçonnait un Italien, apothicaire de comédie, bavard et affamé, de s'être moqué du monde. Les disciples du Dr Gall, dont le système était alors en faveur, tenaient le masque pour suspect. Ils n'y trouvaient point les bosses du génie, et le front, examiné d'après les théories du maître, ne présentait dans sa conformation rien de remarquable.

Daniel Salomon, à qui M. Anatole France prête ces propos, est présenté dans le *Lys rouge* comme un connaisseur en matière d'art. Possédant moi-même une bonne épreuve du masque en question, avec la signature du Dr Antommarchi et un médaillon portant en exergue : ***Souscription nationale***, 1833, je voudrais savoir exactement quelle mesure de confiance il convient d'accorder à ce monument iconographique. J'ai lu attentivement les deux volumes consacrés par le médecin de Florence aux derniers moments de Napoléon, et je dois dire que non seulement je n'y ai rien trouvé de suspect relativement au masque de Napoléon, mais que les circonstances du moulage rapportées dans cet ouvrage atteignent un haut degré de vraisemblance et même de probabilité.

Henriquel Dupont apporta à ce moulage la consécration de son admirable talent de graveur. L'estampe qu'il en fit est une des pièces les plus admirables de son œuvre.

Je me souviens avoir vu, il y a quelques années, chez M. Frédéric Masson, une excellente épreuve du bronze édité en 1833. Le savant et habile biographe de Napoléon ne doutait pas, autant qu'il m'a paru, de l'authenticité du moulage.

Je n'en suis que plus désireux de savoir si, comme le dit Daniel Salomon, et par conséquent M. Anatole France qui le fait parler, il y eut en 1833 une polémique au sujet du masque de Napoléon, si l'on connaît des articles de journaux ou de revues et des brochures publiées à ce sujet, et enfin quels arguments ont été opposés, tant par des disciples de Gall que par tout autre contradicteur, aux affirmations du Dr Antommarchi. Je demanderai subsidiairement si le caractère de ce médecin était de nature à inspirer la confiance.

NESSUS.

—

Henri IV a-t-il refusé aux Maures fugitifs d'Espagne de s'établir dans les Landes de Bordeaux? — La Beaumelle, dans son *Livre de pensées*, publié à Copenhague, 1751, in-12, dit, page 62, que la plus grande faute commise par Henri IV fut de refuser aux Maures fugitifs d'Espagne un établissement dans les Landes de Bordeaux.

Cette réflexion a dû être prise dans une remarque faite par M. L. D. L. D. L., page 137, tome VII, des *Mémoires* du duc de Sully, Londres, 1752, relative aux 800,000 Maures qui furent chassés d'Espagne en 1608 :

Ce fut une playe dont l'Espagne n'a jamais pu guérir, mais dont nous ne profitâmes point, quoiqu'il nous fût si facile de le faire, en prenant le parti de ces malheureux, en leur donnant asyle en France, ne fût-ce que dans les Landes de Bordeaux, qu'ils demandèrent, inutilement, dit-on, la permission d'habiter.

Henri IV a-t-il réellement refusé aux Maures fugitifs d'Espagne de s'établir dans les Landes de Bordeaux ?

A. DIEUAIDE.

Napoléon a-t-il voulu réviser le procès de Concini? — Est-il vrai, comme l'a prétendu Savary dans ses *Mémoires*, que, pour punir madame de Chevreuse de son esprit d'hostilité, Napoléon l'ait menacée de faire réviser le procès de Concini, favorisant ainsi la revendication des héritiers du maréchal d'Ancre, s'il s'en pouvait trouver, contre la famille de Luynes, leur spoliatrice?

PAUL EDMOND.

Les Jésuites, Eugène Sue et la « Gazette de France ». — Voici ce que je lis dans les *Notes et Souvenirs d'un Anglais à Paris* (1835-1871), tome I, page 53, qui ont paru l'an dernier et cette année chez Plon :

Il ne faut pas croire que l'engouement pour les romans d'Eugène Sue se limitât aux classes inférieures et aux illettrés de Paris et de la province. Des hommes comme M. de Lourdoueix, l'*editor* de la *Gazette de France*, n'y échappaient pas. Aussi, persuadé qu'un écrivain socialiste comme Sue pouvait devenir dans ses mains un instrument puissant contre les jésuites, alla-t-il au romancier pour le prier de le seconder dans ses projets. Ce dernier accepta et conçut l'intrigue du *Juif Errant*. Quand son plan fut esquissé, il le communiqua à M. de Lourdoueix. Mais, soit que celui-ci eût réfléchi dans l'intervalle, soit qu'il fût effrayé de cette horrible trame, il refusa le roman, à moins qu'il ne fût profondément modifié et que certains épisodes révoltants fussent au moins] adoucis. L'auteur, se prenant au sérieux cette fois comme réformateur religieux, refusa d'en altérer une ligne. Le docteur Véron eut vent de l'affaire, acheta le roman tel quel et, à force de puffisme et de réclame, obtint, en le publiant dans le *Constitutionnel*, un succès égal à celui qu'avaient eu les *Débats* avec les *Mystères de Paris*.

Je voudrais bien savoir ce qu'il y a de vrai dans cette invraisemblable affirmation. — M. de Lourdoueix était sans doute un gallican renforcé, mais aller demander à Eugène Sue un roman contre les Jésuites pour le publier dans la *Gazette de France*, c'est fort.

Je demande donc :

1° Si cette histoire est vraie, et quelles preuves l'appuient;

2° Quelle fut la conduite de la *Gazette de France* vis-à-vis des jésuites à la fin du règne de Louis-Philippe ;

3° Quelques détails sur M. de Lourdoueix, son directeur;

4° Et, incidemment, la créance que les historiens sérieux accordent à ces *Souvenirs d'un Anglais à Paris*.

F. DE L.

Les mémoires du duc de Lauraguais. — Qu'est devenu le manuscrit des *Mémoires* du duc de Lauraguais sur la Cour de France depuis la mort de Louis XV jusqu'en 1789, manuscrit qui passa des mains de Musset-Pathay, le père d'Alfred, jusqu'à Libri Tognano, qui ne voulut pas l'imprimer par respect pour la mémoire de Marie-Antoinette ?

Baudot en parle dans ses *Souvenirs*.

SIR GRAPH.

Colonnes départementales de l'an VIII. — Un arrêté des consuls, du 27 ventose an VIII, ordonna l'érection « dans chaque chef-lieu de département, sur la plus grande place, d'une colonne à la mémoire des braves du département morts pour la défense de la patrie et de la liberté ». Quel acte gouvernemental subséquent ordonna la démolition de ces monuments? La colonne du département de la Seine devait être élevée sur la place Vendôme où, dès 1806, l'Empereur fit commencer la colonne d'Austerlitz, — c'est du moins le nom qu'il lui avait donné. Les musées lapidaires des chefs-lieux de départements conservent-ils tout ou partie de ces colonnes? En a-t-on les projets dans quelques dépôts d'archives?

BIBL. MAC.

Un roman inconnu de Leconte de Lisle. — Tout-Paris, dans le *Gaulois*, rapporte, au lendemain de la mort de Leconte de Lisle, que M. Jules Claretie a en sa possession une brochure contenant un roman d'amour en prose dû à la plume de l'auteur des *Erinnyes*. Cette brochure avait été achetée par l'administrateur de la Comédie-Française pour la modique somme de deux francs, et il a raconté sa trouvaille dans le billet suivant :

Cher confrère,

J'ai, en effet, acheté autrefois quelques numéros d'une revue intitulée, je crois, *la Bretagne*, et que Leconte de Lisle avait fondée à Nantes, voilà bien quarante-cinq ou cinquante ans. Mais il me serait, à l'heure qu'il est, bien difficile, pour ne pas dire impossible, de retrouver ces fragments, mêlés à un tas de brochures que j'ai à Paris, et qu'il m'est impossible, étant très occupé, de mettre en ordre. Je

ne crois pas que Leconte de Lisle eût été heureux de voir réimprimer ces pages de sa jeunesse, articles de critique sur Hoffmann, s'il m'en souvient, etc. Quant à la nouvelle dont vous me parlez, je ne crois pas l'avoir jamais rencontrée. Je regrette, étant à la campagne, et, de plus, souffrant, de ne pouvoir aller fouiller dans ces catacombes.

Sincère et cordial souvenir.

JULES CLARETIE.

Le mystère reste à éclaircir. Si le roman attribué à Leconte de Lisle existe réellement, encore qu'il soit impossible de le retrouver à la Bibliothèque nationale, les lettrés sauraient certainement gré à quelque chercheur qui le découvrirait. H. L.

—

L'Angelus, de Maupassant. — Qu'est devenu le manuscrit d'un livre que préparait Maupassant et qui devait s'appeler *l'Angelus?* Il lui avait donné pour cadre la guerre de 1870. Ce n'était point un roman, mais une forte nouvelle. Il faut souhaiter que *l'Angelus* soit, un jour, publié tel quel, même incomplet. TOPO.

—

La clef des « Morticoles », de M. Léon Daudet. — M. le Dr Léon Daudet vient de publier un virulent pamphlet contre les médecins parisiens. Pourrait-on donner la clef des *Morticoles?* Je ne crois pas que l'insertion de cette clef puisse blesser en rien des hommes qui sont l'honneur de la science française, et dont le seul défaut est peut-être de se montrer un peu sévères à l'examen pour l'internat des hôpitaux. M. P.

—

Paratonnerre naturel. — On croit généralement, en Amérique, que le hêtre à larges feuilles, variété du hêtre d'Europe (*fagus sylvatica*), n'est jamais frappé de la foudre. Dans l'état de Tennessee, les plantations de cet arbre seraient un lieu de refuge dans les temps d'orage. Nos physiciens et nos agronomes admettent-ils cette propriété extraordinaire du hêtre d'Amérique, qu'il faudrait alors acclimater promptement dans nos campagnes?

EREUVAO.

—

Les émigrés au service de la Russie. — On désirerait savoir ce qu'est devenu *le registre des baptêmes, mariages et sépultures passés au corps d'émigrés français au service de S. M. l'Empereur de toutes les Russies, sous les ordres de S. A. S. Mgr le Prince de Condé.*

Nous en avons eu sous les yeux un extrait. Sous la Restauration, ces extraits avaient une véritable valeur d'authenticité quand ils avaient été visés par le ministre de la guerre ou le ministre de la maison du Roi. QUESACO.

—

Favart et Marie Royer. — Merci à l'avance à l'obligeant collaborateur qui pourra nous dire de quels peintres sont les portraits de mesdames Favart et Marie Royer, de la Comédie française, exposés à la Bodinière, en 1888, sous les numéros 308 et 309 du catalogue, et faisant partie de la collection Pasteur.

F. L. A. H. M.

—

Deux têtes de Greuze et l'Ecole de Dessin de Besançon. — Puisque l'*Intermédiaire* se constitue à si bon droit le gardien vigilant des richesses de nos collections publiques, son entremise pourra-t-elle aider à découvrir comment deux dessins originaux de Greuze, têtes d'homme aux deux crayons, sont arrivés de l'Ecole de dessin de Besançon à la vitrine d'un marchand d'estampes bien connu de la rue Saint-Lazare, à Paris, tout près de la Trinité? Au-dessous de ces têtes, montées sur carton, on lit une légende tracée à la plume, au commencement de ce siècle, annonçant un dessin de Greuze, et dans le coin, à droite, les mots *Ecole de dessin de Besançon,* avec un petit timbre sec aux armes de la Ville, — le tout non annulé par une inscription supplémentaire, comme il est de règle quand il y a eu vente.

Les deux têtes en question ont été vues rue Saint-Lazare, vers le 15 juin.

L. L.

—

Quelles sont les monnaies les plus recherchées et les plus rares? — On a offert 1500 francs d'une pièce de monnaie vendue dernièrement 850 à Genève.

Quelles sont donc les pièces les plus recherchées ou les plus rares? C. J.

RÉPONSES

Les musées consacrés aux hommes célèbres (XXIV, 949; XXV, 116, 221, 254). — A Nantes, le musée de peinture et de sculpture, situé rue Feltre, est dit « Musée Feltre », bien que cette étiquette ne pas officielle. Il a une salle ainsi désignée : « Collection Clarke de Feltre, » composée de quatre-vingt-quatre sujets.

Le musée de Montpellier, enrichi par les collections d'un élève de David, Fabre (Xavier), se nomme, depuis la mort de ce peintre (1837), Musée Fabre.

Au Musée David (à Angers), un cabinet d'antiquités porte le nom du donateur, le comte Turpin de Crissé, membre de l'Institut. T. PAVOT.

—

Les mariages par la presse (XXVII, 687; XXVIII, 222, 341; XXIX, 345). — On n'a pas mentionné à ce propos la curieuse et rarissime brochure : *Pichegru cherchant femme par la voie des journaux* (an III de la République). Réimprimée à Bruxelles en 1868, avec deux fac-similés, et à 70 exemplaires seulement.

TOPO.

—

Auteurs composant leurs ouvrages de mémoire (XXVIII, 399; XXIX, 73, 153, 303, 425). — Il semble qu'à la liste des auteurs composant leurs ouvrages de tête on doive ajouter deux compositeurs illustres. Voici, en effet, ce qu'on lit dans un passage de Lamartine, *Cours familier de littérature*, Entretien XXX, § 13, t. V, p. 392 :

On sait comment fut écrite l'ouverture de *Don Juan*. La veille de la première représentation, Mozart passa gaiement la soirée avec quelques amis. L'un de ceux-ci lui dit : « C'est demain que doit avoir lieu la première représentation de *Don Giovanni*, et tu n'as pas encore terminé l'ouverture! » Mozart feignit un peu d'inquiétude, se retira dans sa chambre, où l'on avait préparé du papier de musique, des plumes et de l'encre, et se mit à composer vers minuit. Sa femme, qui était à côté de lui, lui avait apprêté un grand verre de punch dont l'effet, joint à la fatigue extrême, assoupissait fréquemment le pauvre Mozart. Pour le tenir éveillé, sa femme se mit à lui raconter des contes bleus, et, trois heures après, il avait terminé cette admirable symphonie.

Cependant, ainsi qu'on le fait observer très judicieusement,

ce miracle est peut-être moins grand qu'on ne le pense. Mozart, comme Rossini, ayant l'habitude de composer de tête ses plus grands morceaux, les gardait très longtemps dans sa mémoire, et, lorsqu'il se mettait à écrire, il ne faisait guère que copier. Il est au moins probable que c'est ainsi qu'a été composée l'ouverture de *Don Juan*.

ROTHOMAGOPHILUS.

—

Le loup-garou (XXVIII, 402, 623). — Je me souviens d'avoir, dans ma jeunesse, entendu raconter par une bonne vieille des environs de Mortain (Manche), que son père, se trouvant attardé, la nuit, sur un chemin isolé, avait fait la rencontre d'un loup-garou, qui tournoyait autour de lui comme pour l'arrêter dans sa marche. N'ayant ni arme, ni bâton, il ne savait comment se défendre, lorsqu'il saisit une pierre et la lança avec force à la tête de la bête, dont les yeux brillaient dans l'ombre. Aussitôt celle-ci reprit la forme humaine et dit : « Merci, un tel; j'avais été changé en loup-garou à la suite d'un gros péché; vous m'avez délivré de ma pénitence en me frappant entre les yeux jusqu'à effusion de sang. Mais gardez ce secret pour vous, je vous en conjure. »

« Et de fait, ajoutait la narratrice, jamais mon père n'a voulu révéler le nom de ce pécheur, quoique je l'aie toujours soupçonné n'être autre que l'un de nos proches voisins, qui portait une forte cicatrice au front, juste entre les deux sourcils. »

(Caen.) T. R.

—

L'épée de François Ier (XXIX, 330, 695). — Notre collaborateur nous indique comme inédite la polémique soulevée en 1841 par l'épée de François Ier. Il a été récemment question de cette polémique dans un mémoire de M. Germain Bapst à l'Académie des beaux-arts. Du reste, voici ce qu'il écrit au sujet de cette arme et de son histoire dans son *Essai sur l'histoire du théâtre*, Paris, 1894.

Casimir Delavigne, lorsqu'il fit jouer *Don Juan d'Autriche*, fit exactement copier cette épée. A ce sujet un certain nombre de critiques crièrent à l'invraisemblance :

« Si cette épée, disaient-ils, a été donnée à « Don Juan, elle ne peut avoir été rendue à « François Ier, et encore moins être conservée « au musée d'artillerie. »

Les gens mieux informés répondirent qu'elle n'avait pas été rendue au roi de France, mais qu'elle était restée à Madrid, et qu'en 1808, Murat, sur l'ordre de Napoléon, avait été la prendre avec un cérémonial des plus pompeux, l'avait transportée à son quartier général, d'où

elle était venue à Paris. Napoléon, fier de cette relique, la gardait aux Tuileries, dans sa chambre. Lors de la première Restauration, ni le roi, ni ses conseillers, ne firent attention à cet objet, qui est autant un chef-d'œuvre artistique qu'un souvenir historique, et aux Cent-Jours on la retrouve à la place où l'avait laissée Napoléon. L'aide de camp Gourgaud la transporta alors au Musée d'artillerie. Sauvée du pillage des Prussiens par un homme de cœur, le garde du musée Régnier, elle y est encore, après avoir figuré quelque temps au Louvre dans la galerie des Souverains.

Ce ne fut pas la seule discussion à laquelle cette épée donna lieu. Lorsque Bonaparte revint d'Egypte, Marseille lui fit faire un sabre avec fusée en pierre dure d'Orient, et pommeau d'or massif représenté par un Temps dont les ailes s'arc-boutaient sur une coquille figurant en bas-relief la bataille des Pyramides. Le quillon se terminait par une tête de dromadaire. Ce sabre, d'un goût discutable, est cependant un merveilleux travail de ciselure. Il fut légué par Napoléon à son frère Jérôme. Lors du contrat de mariage de la princesse Mathilde avec le prince Demidoff, il fut donné en toute propriété à la princesse, en vertu d'un acte authentique dressé devant deux notaires de Florence : cet acte déclarait que ce sabre était celui que Charles-Quint avait pris à François Ier à la bataille de Pavie, et que Murat avait envoyé en France. Le contrat de mariage de la princesse Mathilde, dans l'énumération des apports de la jeune mariée, le désigna encore comme étant celui que François Ier portait à Pavie. Il a été envoyé comme tel au musée des Souverains, au Louvre, lors de sa création, et il y a figuré jusqu'en 1870.

La princesse Mathilde le réclama lors de la disparition du musée des Souverains, en 1872. Dans sa requête, présentée et signée par M. Castaignet, avoué à Paris, ce sabre est désigné comme étant celui de François Ier. Lorsque la réclamation parvint au ministère de la guerre, l'émotion fut grande dans les bureaux, où l'on crut que la princesse demandait la véritable épée de François Ier. Le maréchal de Mac-Mahon, consulté, refusa de rendre l'épée du roi de France. On put heureusement s'expliquer. M. Say, alors ministre des finances, intervint, et, faisant rétablir la désignation exacte des deux objets, restitua à la princesse le sabre donné à Bonaparte au retour d'Egypte.

Quant au glaive de François Ier, il est toujours au musée d'artillerie.

G. B.

—

Adieux d'auteurs à leurs ouvrages. (XXX, 336). — Théodore de Fœdov comte Rostopchhine, gouverneur de Moscou lors de l'incendie de 1812, a laissé pour être publiés après sa mort ses Mémoires écrits en dix minutes; charmante boutade en quelques chapitres de peu de lignes chacun. L'épître dédicatoire est empreinte de la philosophie la plus amère. La voici :

Chien de public! organe discordant des passions, toi qui élèves au ciel et qui plonges dans la boue, qui prônes et calomnies sans savoir pourquoi, image du tocsin, écho de toi-même, tyran absurde, échappé des petites maisons, extrait des venins les plus subtils et des aromates les plus suaves, représentant du diable auprès de l'espèce humaine, furie masquée en charité chrétienne; Public, que j'ai craint dans ma jeunesse, respecté dans l'âge mûr, et méprisé dans ma vieillesse, c'est à toi que je dédie mes Mémoires.

Gentil public! enfin, je suis hors de ton atteinte; car je suis mort et, par conséquent, sourd, aveugle et muet. Puisses-tu jouir de ces avantages pour ton repos et pour celui du genre humain !

VARILLAS.

—

Méreaux (XXIX, 338, 632; XXX, 48). — Les méreaux servaient encore autrefois à constater le paiement de certains impôts. C'est ce qui avait lieu pour l'impôt de la barbe, en Russie, sous Pierre Ier. Tout porteur de barbe ou moustaches devait payer 100, 60 et 30 roubles (400, 240 et 120 francs), selon qu'il était bourgeois, boyard ou paysan. En échange, il recevait un méreau qu'il devait présenter à toute réquisition, aux barrières des villes par exemple. On en a conservé plusieurs de 1690 à 1705 : ils portent en général une inscription.

Le porteur de moustaches devait acquitter à la barrière un droit de 0 fr. 25, mais on dut retirer cette mesure, sous peine de voir les villes ne plus être approvisionnées. L'impôt devenu annuel quelques années plus tard, le méreau fut remplacé par une plaque carrée portant, entre autres inscriptions : L'impôt sur la barbe est perçu; — la barbe est un embarras.

Catherine Ire confirma ces édits, et Anne les aggrava encore.

(On peut voir pour plus amples détails, la *Revue numismatique* de 1847.)

VICOMTE G. DES ESSUEL.

—

Les collectionneurs de souvenirs napoléoniens (XXIX, 457, 706; XXX, 15, 96). — Le manuscrit autographe de Napoléon Ier sur l'histoire de Corse a été vendu par les soins de M. Eugène Charavay, mon fils, le 16 mai 1887, à M. Thibaudeau de Londres, pour le prix de 5,500 francs. Cette pièce doit se trouver actuellement, je crois, soit dans la collection de M. Alfred Morrison, soit dans celle de lord Rosebery.

VVE G. CHARAVAY.

—

La mystification de Vicaire et son prétendu suicide (XXIX, 498; XXX, 54). — Voilà donc, encore une fois, la vieille affaire de l'Ecuyère de l'Hippodrome et de P. J. Proudhon qui revient sur l'eau, et voilà, par ricochet, qu'on me remet en cause. Il faut donc que je redemande la parole pour un fait personnel.

Premier point : je ne connais pas M. Gabriel Vicaire, pas même de vue. Est-ce un personnage réel ou un être de fantaisie? C'est ce qu'il me serait très difficile de dire au juste. En 1856, au moment où je publiais la *Gazette de Paris*, un Magazine hebdomadaire de littérature et d'art, je reçus par la poste, sous la rubrique de Champrosay, un petit paquet scellé de cire rouge. L'enveloppe enlevée, j'y trouvai un manuscrit d'une dizaine de pages; c'était la copie de la Lettre fameuse adressée par P. J. Proudhon à mademoiselle de Sainte-Hermine, écuyère de l'Hippodrome (ce n'était pas encore mademoiselle de Saint-Aignan).

Précédemment, mais surtout pendant l'été de 1847, j'avais eu d'amicales relations avec P. J. Proudhon. J'ai même été, à la même époque, l'un des cinq qui sont allés le recevoir à sa descente de voiture, lorsqu'il est revenu de Lyon. Pendant trois mois de suite, nous avions dîné, chaise à chaise, à la même table d'hôte, rue Notre-Dame-des-Victoires. Les orageux soubresauts de la révolution de Février nous avaient écartés l'un de l'autre, mais involontairement et sans qu'aucun des deux eût cessé de professer beaucoup d'estime pour l'autre. C'est dire que la communication qui m'arrivait ne pouvait que m'être agréable.

Tout le monde aujourd'hui connaît la Lettre à l'Ecuyère : c'est un chef-d'œuvre de pédagogie domestique. Dès les premiers alinéas, je compris que ce serait une bonne fortune pour notre journal. Une seule chose m'étonnait : pourquoi l'envoi n'était-il pas fait par l'auteur lui-même? Pourquoi cette éloquente dissertation m'arrivait-elle de Champrosay et sous le couvert de M. Gabriel Vicaire? Je me dis alors que, probablement, P. J. Proudhon était en vacances quelque part, dans les environs de Paris, et qu'il nous envoyait cette prose par la main d'un secrétaire. Toutes choses qui, après tout, étaient fort vraisemblables.

On imprima la Lettre. Elle eut un succès foudroyant. Toute la presse d'ici la reproduisit, et aussi la presse des départements. Le tirage de notre *Gazette* avait été triplé. Sur ces entrefaites, Charles Monselet, qui était l'un de nos collaborateurs, m'apporta la copie d'une autre épître analogue à cette première missive; c'était une réponse de P. J. Proudhon à un jeune rhétoricien qui, étant sur le point de faire son entrée dans le monde, demandait au célèbre socialiste des conseils sur la manière d'y tenir une bonne posture. Ces autres pages, très courtes mais très sensées, eurent moins de retentissement, parce qu'elles manquaient un peu d'éclat et de couleur, mais elles produisirent tout de même quelque sensation.

Sur ces entrefaites, il se déclara un nouvel incident; P. J. Proudhon venait d'entrer dans une grande colère. Il avait écrit une réclamation très courroucée adressée, non à la *Gazette de Paris*, mais à M. Nefftzer, rédacteur en chef de la *Presse*. Dans cette missive comminatoire, il se plaignait amèrement, en disant « qu'on abusait de sa propriété », et le mot, venant de lui, était cent fois curieux à recueillir. Dès le jour même, j'allai le voir rue d'Enfer, dans la maison même, dans la maison historique où, tout récemment, il avait arrêté le cocher Collignon. Nous renouvelâmes connaissance et, au bout d'un instant, l'énigme de la Lettre à l'Ecuyère me fut expliquée.

Jusqu'à ce moment, j'avais ignoré qu'il y eût une mystification sous jeu. Proudhon me mit au courant de l'affaire. Dans sa naïveté de rêveur tout éveillé, il avait pris l'Ecuyère au sérieux et s'était donné la peine de lui écrire, comme un galant philosophe devait le faire en s'adressant à une femme. Mais, ainsi que le font voir divers compartiments de sa Correspondance, et notamment une lettre à mon adresse (VIe volume), il avait fini par comprendre qu'on avait ourdi autour de sa personne tout un commerce d'autographes, et cette révélation excitait au plus haut point sa colère,

— Ah! ce monsieur Gabriel Vicaire, me disait-il, que je ne le rencontre pas sur mon chemin!

Et, en me montrant ses deux poings de paysan franc-comtois arrangés à la manière des boxeurs anglais :

— Oui, certes, ajoutait-il, oui, il passerait un mauvais quart-d'heure !

(Voir, au besoin, un livre de moi, intitulé : *Mémoires d'un Paysan.*)

Mais, encore un coup, qu'est-ce que M. Gabriel Vicaire? Plusieurs poètes du

jour signent leurs œuvres de ce même nom. Il y a quatre ans, à ce sujet, Alfred Darimon, un autre ami de P. J. Proudhon, s'est occupé incidemment de cette affaire dans un article du *Figaro*. Après s'être livré à une sorte d'enquête, il a démontré qu'entre l'homme aux autographes et un poète du même nom, il n'y a qu'une homonymie produite par le hasard.

Voilà tout ce que je sais sur le point de controverse soulevé par M. A. Boghaert-Vaché. PHILIBERT AUDEBRAND.

—

Le croissant, emblème religieux et politique chez les musulmans (XXIX, 577). — Larousse dit : « Le croissant, de toute antiquité, avait été le symbole de Byzance. Les anciens Grecs en décoraient le front d'Astarté, la Vénus syrienne, et de Diane. Après la prise de Constantinople, les Turcs le conservèrent peut-être comme emblème de leur empire naissant, et ils en décorèrent leurs enseignes militaires et les minarets de leurs mosquées. »

La *Grande Encyclopédie* répète avec presque les mêmes mots la même erreur.

Pour Haïm Boucris, je traduis l'explication que donne le *Lexicon* allemand de Meyer, qui me paraît être la bonne, quoiqu'elle ne résolve pas complètement la question posée :

Croissant. Emblème de l'empire turc, que l'on voit sur les minarets, les pavillons et enseignes de guerre. Les Grecs, après l'avoir eu dans les anciens temps comme attribut d'Arthémise et signe d'Ephesos, l'avaient apporté à Byzance.

La version que les Turcs l'adoptèrent après la conquête de Constantinople est erronée.

Manque aussi de tout fondement l'histoire que, voyant dans la nuit qui précéda l'assaut la moitié de la lune voilée, ils auraient pris le croissant comme emblème de guerre. Les Turcs l'avaient sur leurs bannières quelques siècles avant.

Le sultan Mohammed-Tekesch (1192-1200) avait orné sa tente d'un croissant, et Orchan (1326-60) attacha un croissant d'argent à l'étendard rouge qu'il avait donné à ses janissaires.

Le pavillon tartare de Gengis-Khan, aux neuf queues de cheval blanc, qui flotta à l'avant de la muraille chinoise en 1209, portait également un croissant.

Les Turcs racontent que l'origine de cet emblème est due à un miracle du Prophète qui, pour confondre quelques sceptiques, aurait coupé en deux la pleine lune et caché un des morceaux dans la manche de son manteau.

Le croissant et l'étoile qui ornent les modernes pavillons turcs formaient l'ancien écusson de l'Illyrie, comme l'indiquent des monnaies du temps d'Adrien, Septime Sévère et autres. Ces emblèmes se trouvent aussi sur beaucoup d'anciens tombeaux dans la vallée de la Drina, ce qui prouverait qu'ils ne dérivent pas de l'Islam.

V. M.

— Le fondateur de l'islamisme ayant adopté l'année lunaire, l'apparition du croissant au-dessus de l'horizon joue un grand rôle dans la réglementation des pratiques religieuses, comme par exemple le commencement du *Ramadan*, mois consacré au jeûne par les vrais croyants ; mais l'emblème se retrouve, aux époques grecque et romaine, sur certains objets ayant servi au culte de Diane.

A une période plus ancienne, il est figuré sur des amulettes, des cylindres d'origine phénicienne, chaldéenne, assyrienne. Les Arabes n'ont fait, sans doute, que continuer une vieille tradition. Quoi qu'il en soit, le croissant est représenté sur des poids arabes, en verre, du Ier au IIIe siècle de l'Hégire. L'un de ces objets a été figuré et décrit par M. Paul Casanova dans les *Mémoires de la mission française d'archéologie du Caire* (t. VI, 3e fascic., 2e catégorie, pl. I, fig. 13, Paris, 1893).

L'auteur de ce travail pourrait, je pense, donner de plus amples renseignements à notre collègue Haïm Boucris.

D. F.

—

Albert Glatigny et son Pierrot négociateur (XXIX, 578). — Ce ballet-pantomime m'est inconnu. La lettre citée doit avoir été écrite à Hombourg — non Hambourg — à la fin de la saison de 1864. C'est, en effet, en 1864 que Glatigny se trouvait à Vichy, et le 25 juin de ladite année qu'il fit représenter *Vers les saules* « dans les salons de l'établissement thermal ».

C'est peut-être l'occasion de signaler une erreur des bibliographes, qui donnent comme l'édition originale de cette comédie une réimpression faite par les soins d'Alphonse Lemerre. Sa véritable première édition est un in-octavo de 30 pages portant la date de 1864 et mise en vente : à Paris, chez Achille Faure, et à Vichy, chez Jules César. G. I.

— Pour répondre au désir de J. D., voici une autre lettre inédite d'Albert Glatigny :

Je serai, soyez-en certain,
Mercredi, porte Saint-Martin :
Lucrèce Borgia s'y reprend. La première
Aura quelque attrait, vous pensez :
Ce drame remis en lumière
Après plus de vingt ans passés.
L'existence s'annonce à présent douce assez.
Par ci, par là, quelque broussaille
Montre ses épines encor.
Ainsi, le matin, je tressaille
A ce point qu'on dirait un cor
Donnant une rauque fanfare
Dans ma chambre, au profond émoi de mes [voisins.
Paris brille toujours à mes yeux comme un [phare.
Le théâtre est toujours dans les mêmes des- [seins :
Il m'engage, il jouera *le Bois* (oh! le beau [drame!
Cosette est amoureuse et fait
Que je demeure stupéfait
En voyant comme elle réclame
Les droits que réclamait votre Olympe Au- [douard
Pout tout être du sexe enchanteur, chienne ou [femme.
Vous avez, hier au plus tard,
Dû recevoir le livre de Banville.
Dans une lettre (fort civile,
Ma parole!), il me dit l'avoir expédié
Vers le beau ciel de la Provence,
Vers ce pays chaud, dédié
Au bon Mistral, tral qui s'avance!
Chipez la chienne à ce vieux daim ;
Même, saccagez son jardin
En disant crûment que c'est elle :
Il vous la lâchera tout de suite. Demain,
Il faut, hélas! que je m'attelle
Au piano de mon bourreau ; soyons Romain :
Il le faut. Là-dessus, je vous serre la main,
Bonjour à la famille, et dites à Geniévre
De pousser moins de hurlements :
On l'entend jusqu'ici, de mes appartements,
Et j'en ai, cette nuit, pris une folle fièvre
Dont je suis encore abruti.
Je finis, car voici l'heure sacrée et sainte
Où les honnêtes gens vont prendre leur ab- [sinthe.
« Et de tout temps, monsieur! je fus de leur [parti! »

ALBERT GLATIGNY.

16, rue du Croissant, à l'Eclipse, Paris.

—

L'h du mot Henri est-elle aspirée? (XXIX, 609.) — L'*h* du mot Henri est aspirée selon Palsgrave, la Taille, Bèze, *La Grammaire de* 1657, Duez, *Les Cahiers de l'Académie*, Ménage.

Les peuples de France voisins de l'Italie, dit celui-ci, comme les Bourguignons, les Dauphinois et les Provençaux, n'aspirent presque aucun mot. Cette vicieuse façon de prononcer a passé depuis quelques années jusques à Paris...

Richelet dit :

Ce mot aspire son h.
L'h de Henriette s'aspire.

L'h du nom Henri doit toujours s'aspirer. (Restaut.)

Bref, la majorité est pour l'aspiration. Voy. Thurot, *De la prononciation française*, II, 406.

L'aspiration, dit Littré, est un son qui ne mérite aucune condamnation et qui se trouve dans les langues les plus harmonieuses.

Nous dirons plus : la répugnance du Parisien pour l'aspiration est une marque de veulerie et d'avachissement en rapport avec le décadentisme de cette fin de siècle. Avis à M. Th. Reinach, voy. le dernier numéro de la *Revue des études grecques*. RISTELHUBER.

— Non, lorsqu'il s'agit du langage ordinaire et familier, une mère dira toujours : « Mon petit-t'Henri a été malade », et évitera toute aspiration. Quiconque a entendu chanter une fois la fameuse chanson :

Vive Henri quatre,
Vive ce roi vaillant, etc.,

sait bien que l'air ne s'accorderait point avec la leçon ; *Vive* Henri quatre, et nécessite l'élision. — La règle donnée par Larousse paraît être bonne.

Dans le nom Henri, dit-il, h est aspiré dans le style soutenu, muet dans le langage ordinaire. Il est oujours muet dans Henriette.

Voltaire, qui, pourtant, n'aimait pas « les h aspirées : elles font mal à la poitrine », a suivi d'instinct, pressenti ou contribué à établir cette théorie du style soutenu en écrivant : *la Henriade*, et non *l'Henriade*. G. DE FONTENAY.

— Point de règles pour les noms propres. On dit : *la Henriade* de Voltaire et l'oraison funèbre d'Henriette d'Angleterre. Voilà deux dérivés : *Henriade* et Henriette, dont l'un affronte l'hiatus et l'autre l'évite. On en peut conclure que, dans le radical Henri, l'initiale est, *ad libitum*, aspirée ou muette. Parlant de rois qui portèrent ce nom, Chateaubriand et A. Thierry écrivent partout... *de Henri*, tandis que M. Guizot met toujours... *d'Henri*. Maintenir ou élider la préposition *de* est, ici, chose si indifférente que les deux accidents se rencontreront sous la même plume. Ce titre : *Histoire du règne d'Henri IV*, n'empêche pas l'auteur, M. Poirson, de dire :

La déclaration *de* Henri IV ne fut pas un contrat...

Dans la traduction de l'œuvre capitale de J. A. de Thou, on peut lire :

Du vivant de Charles IX, personne ne paraissait plus digne du trône *que* Henri...

Et plus loin :

Les affaires *d*'Henri III avaient changé de face.

T. Pavot.

—

Églises placées sous le vocable des patriarches de l'Ancien Testament (XXIX, 610). — A l'exemple de Venise, ou sans l'exemple de Venise, on trouve, çà et là, un certain nombre d'églises ou de localités placées sous l'invocation des noms de l'Ancien Testament.

En France, dans les Côtes-du-Nord, *saint Aaron;* dans le Morbihan, *saint Abraham;* dans le Puy-de-Dôme, *saint Babel;* dans le Calvados, *saint Gabriel;* dans le Var et la Dordogne, *saint Raphaël;* dans le Var, *saint Zacharie;* dans la Loire-Inférieure, *saint Joachim*, et bon nombre de *saint Michel* et de *saint Samson*.

En Italie, *san Daniele*, *saint Elie*.

Dans la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, abondent les *saint Ismaël*, *saint David* et *saint Salomon*.

Au Texas, *saint Eléazar*.

Dans l'Amérique russe, *saint Elie*.

E. de Ménorval.

—

Chaire d'Orléans à la faculté de théologie de Paris (XXIX, 611). — Dans les biographies modernes, Ladvocat (J. B.), bibliothécaire de la Sorbonne, est professeur d'hébreu; tandis qu'au siècle dernier il est désigné comme professeur de la chaire d'Orléans. Ce sont là deux titres pour une même fonction, la chaire d'hébreu ayant été fondée par le duc d'Orléans, en faveur de Ladvocat, en 1751.

T. Pavot.

—

Origine du nom de Louisiane (XXIX, 611).— Au XVIIe siècle quelques Français occupant le Canada vinrent, à travers les lacs et les forêts, explorer le cours du Mechascebé; ils lui donnèrent le nom de fleuve Saint-Louis, en l'honneur de Louis XIV.

Lorsque, en 1679, La Salle suivit leurs traces et qu'il appela Louisiane le vaste bassin du Mississipi dont il prit possession, on peut croire qu'il s'inspira beaucoup plus de la flatterie de ses prédécesseurs à l'adresse du roi de France, que du dieu adoré par les peuples du pays qu'il venait de conquérir. Sedaniana.

—

La dernière héritière des Vasa et le royaume de Suède (XXIX, 612). — La *Neue freie Presse* a été la victime d'une mystification qui a beaucoup fait rire en Suède. Il n'est pas moins vrai qu'une personne, ayant adopté le nom de Helga de la Brache et se donnant comme dernier rejeton des anciens rois de Suède de la famille des Holstein-Gottorp, existait en Suède, où elle faisait parler d'elle à maintes reprises. En tous les cas, elle n'est pas morte en 1855, comme le dit V. M. par erreur. Il y a quelques années, un journal suédois a donné sa biographie complète, dont il serait facile d'avoir une traduction. F. U. W.

—

La noblesse projetée par Napoléon pour les descendants des hommes illustres (XXIX, 613). — L'empereur disait, à l'un de ses couchers, à Saint-Cloud :

La tragédie échauffe l'âme, élève le cœur, peut et doit créer des héros. Sous ce rapport, peut-être, la France doit à Corneille une partie de ses belles actions. Aussi, s'il vivait, je le ferais prince. (*Mémorial*.)

L.

—

Premiers actes écrits en français (XXIX, 614). — De façon définitive, c'est l'ordonnance de Villers-Coterets (août 1539) qui prescrivit que, dorénavant, tous les actes judiciaires seraient prononcés, enregistrés et délivrés aux parties *en langage maternel françois et non autrement*. Mais, outre cette ordonnance, François Ier en avait déjà rendu deux autres sur le même sujet en 1532 et 1529. Et, en cela, il imitait Louis XII, prescrivant en 1512 d'employer, en procédure, *le langage françois, uniquement et exclusivement à tout autre*.

Avant lui, Charles VIII avait exigé, par un décret de 1490, que les dépositions judiciaires fussent écrites en français. Mais, dit encore M. Quitard, ce genre de rédaction remonte beaucoup plus haut. Il était assez fréquent sous Louis IX, et il y a des preuves irrécusables qu'il existait du temps de Philippe-Auguste, et même du temps de Louis VII, qui régna de 1137 à 1180. T. Pavot.

— Le docteur Le Glay, dans une brochure parue en 1837, signale en effet que le plus ancien acte original français est daté de 1221 et se trouve dans le dépôt des Archives du département du Nord. C'est une convention entre Jeanne, comtesse de Flandre, et Mahaut, dame de Terremonde, au sujet des terres d'Alost et de Terremonde.

En 1843, Dumortier, dans une *Notice sur l'époque de l'introduction de la langue française dans les actes publics au moyen âge*, Bruxelles, Hayez, in-8°, indique comme le plus ancien document en français connu le testament d'Agnès Le Ferrière, passé en 1200 et conservé aux Archives de Tournai.

On rencontre dans les archives et les cartulaires du nord de la France et de la Belgique quelques actes en français datées du XIIe siècle; mais, ou bien ils sont apocryphes comme le testament du seigneur de Haucourt daté de 1133, ou bien ce ne sont que des traductions d'actes primitivement rédigés en latin, et, par conséquent, la date de la rédaction en français ne peut être rigoureusement confondue avec celle de leur rédaction en latin.

Tels sont la bulle du pape Alexandre III pour l'hôpital de Douai (1160), la charte communale de Tournai (1187) et quelques autres titres encore.

E. D. B.

— Le *Dictionnaire raisonné de diplomatique chrétienne*, de l'abbé Migne, rapporte (page 502 de l'éd. de 1846) que les Bénédictins regardaient comme la plus ancienne pièce écrite en langue d'*oil*, parlée dans le nord, une charte de l'an 1133 concernant l'abbaye de Hennecourt. Ils en citent ensuite d'autres de 1147, 1168, 1183, 1206, 1215 et 1220.

Depuis les Bénédictins, M. de Wailly a publié dans ses *Eléments de paléographie* un document antérieur à ceux qu'ils signalent : c'est un titre de l'an 1118 qui a été vidimé avec soin au XVIIe siècle. L'abbé Migne reproduit aussi ce document dans son Dictionnaire, et il ajoute que ce ne fut que sous Philippe le Hardi que le français fut employé communément dans les actes.

HAÏM BOUCRIS.

—

Curieuse inscription sur une tombe du cimetière du Père-Lachaise (XXIX, 614).

— Notre confrère, M. Henri Flamans, répond ainsi à notre question dans le *Petit Parisien :*

L'*Intermédiaire des Chercheurs et curieux* signale la singularité de l'inscription qu'on lit sur une tombe du Père-Lachaise, située à gauche de la chapelle, près du monument où a été déposé le cœur du peintre David. Voici le texte de cette inscription, devant laquelle les passants s'arrêtent avec étonnement :

Histoire d'un crime
Chapitre 15. Fin.
Comment on sortit de Ham.
(VICTOR HUGO.)

De nombreux visiteurs du cimetière ont essayé de pénétrer le mystère de cette tombe anonyme. D'après les registres du conservateur, trois personnes ont été ensevelies en cet endroit, mais le nom d'aucune d'elles ne se retrouve au chapitre 15 du livre de Victor Hugo.

Nous avons appris cependant qu'une autorisation de faire réparer ou agrandir la sépulture a été accordée en 1883 à une dame Marie Coppens. Or, il est question plusieurs fois de madame la baronne Coppens dans l'*Histoire d'un Crime*. C'est chez elle que, le 2 décembre 1851, plusieurs députés de la gauche se réunirent pour essayer de résister au coup d'Etat.

Au chapitre 15, Victor Hugo raconte la rencontre de la famille Coppens, fuyant en Belgique, et du général Bedeau, frappé d'exil.

La singulière inscription du cimetière, qui date déjà de dix ans, a pour but évidemment de rappeler ces souvenirs.

—

Le monument expiatoire élevé à Lisieux par Pierre Cauchon en l'honneur de Jeanne d'Arc (XXIX, 614). — Pierre Cauchon, après avoir été évêque de Beauvais, fut nommé à l'évêché de Lisieux par le pape Martin V, en février 1430, à la place de Zanon de Castiglione, qui fut transféré à Bayeux. Il mourut, non en 1443, comme le mentionne la *Biographie Didot*, mais le 18 décembre 1442, dans la maison du doyenné de Saint-Cande, à Rouen, appelée Hôtel de Lisieux. Son corps fut transporté et inhumé à Lisieux, dans la chapelle de la Vierge qu'il avait fait bâtir en 1441, derrière le chœur de la cathédrale. Avant la Révolution, on y voyait son tombeau en marbre noir, lequel était surmonté de sa statue en marbre blanc, circonstance qui démontre la fausseté de ce qu'a avancé Pierre Louvet dans son *Histoire de Beauvais*, en prétendant que, lors de la révision du procès de Jeanne d'Arc, en 1456, le pape Calixte III excommunia Pierre Cauchon, mort quatorze ans auparavant, et que son corps fut exhumé et jeté à la voirie.

En faisant construire la chapelle de la Vierge, l'évêque Cauchon a-t-il voulu expier par là l'indigne sentence qu'il avait portée contre Jeanne d'Arc? Ducarel, dans ses *Antiquités anglo-normandes*, assure que cette intention est clairement indiquée dans la charte de fondation, mais c'est une assertion qu'il est difficile de vérifier aujourd'hui. Noël Deshays, dans son ouvrage écrit en 1754, intitulé: *Mémoires pour servir à l'histoire des évêques de Lisieux*, pense au contraire que Cauchon ayant fait beaucoup d'autres fondations dans l'église Saint-Pierre, le motif d'expiation est au moins douteux.

L'autel de la chapelle de la Vierge, qui est une œuvre d'art remarquable, a été exécuté en 1852 par M. Delahaye, sculpteur, d'après les dessins de M. Bouet, de Caen, mais on ne voit sur ce monument aucun écusson de Jeanne d'Arc.

(Douai.) PAUL PINSON.

—

Pujol et un buste de Jean Bart (XXIX, 616). — Le buste de Jean Bart dont il est question figurait à l'exposition de 1822.

Voici ce que relate le *Dictionnaire de Gabet :*

Pujol (Guillaume-Jean-Marie-Valentin), né à Fronsins (Haute-Garonne) en 1781 : il a exposé en 1817 *la Danse*, bas-relief pour la fontaine de la Bastille ; en 1822, *Paris lançant le trait mortel à Achille*, statue de la *Marne* pour la façade du Temple ; buste de Jean Bart pour la ville de Dunkerque ; buste de Lagrange pour la bibliothèque Mazarine.

J'ignore ses autres œuvres et la date de sa mort. E. GANDOUIN.

—

Albert Dürer. La Mélancolie (XXIX, 616). — En faisant ressortir l'idée philosophique et religieuse de l'œuvre, telle que je la comprends, du moins, je me suis appliqué à préciser et à répondre à la question par un mot à mot nécessité par la quantité d'objets à interpréter.

Partout la mélancolie; l'arc-en-ciel indique un ciel troublé, la chauve-souris, devançant la nuit, nous confirme ce trouble en déployant entre ciel et terre la légende de l'œuvre. La révolte des mauvais anges, bien que pour une autre cause, ou la tentation et la chute d'Adam et d'Eve ont pu fournir à l'artiste le sujet de la mélancolie du ciel pour l'ange : c'est la nature même des amours célestes dont la monotone douceur est figurée par la brebis tondue et l'encensoir renversé gisants aux pieds de l'ange; c'est le désir de connaître l'amour de la terre

Le front encore ceint de la couronne de myrte, symbole de pureté, et soumis désormais aux vicissitudes humaines représentées par la sphère, voici donc, sur la terre, l'ange devenu l'homme. Ce qui, au ciel, faisait l'objet de son désir, de sa mélancolie, l'Amour, s'y trouve bien en effet; il siège sur l'interminable enroulement, autour d'une bobine, d'un cordon sans fin figurant la vie et que recouvre partiellement un tapis.

L'Amour, but de la vie, occupe bien le milieu de la scène, mais dans une attitude qui explique la déception et la mélancolie de l'ange. Le petit dieu apparaît le front penché, calculateur, absorbé sans doute dans le dénombrement de ses victimes, et cet état d'exiguïté et d'isolement au milieu des nombreux instruments de travail et de différents attributs étrangers à l'amour, indique bien la condition d'effacement du But devant l'importance du Moyen. Le Moyen de la vie, le Travail, figuré par l'édifice commencé auquel chacun doit apporter sa pierre (le bloc polyédrique) et par les instruments disséminés à l'entour, occupe en effet la plus grande partie de l'œuvre, comme il tient en réalité la plus grande place dans la vie de l'homme. Mais l'ange déchu ne désespère pas ; mélancolique et résigné, il se soumet à la loi du travail. La brebis et l'encensoir lui rappellent le ciel qu'il regrette; la balance lui dit : « Tes actions seront pesées », le sablier : « Le temps passe »; « Paratus esto quia mors non tardat, » ajoute la cloche suspendue au-dessus d'un tableau sur lequel des chiffres paraissent distribués au hasard (ces chiffres additionnés forment, en tous sens, le nombre 34, date de la mort du Christ?...).

L'ange armé d'un compas apporte sa contribution au travail humain. Ce travail est exprimé d'une manière grandiose par un édifice, une tour inachevée, paraissant, par ses proportions, interminable, et au moyen de laquelle l'homme doit reconquérir le ciel. C'est le travail à la fois intellectuel et matériel, le travail ennobli, comme l'indiquent les différents objets ou matériaux : le livre d'étude à côté du compas, l'échelle, le bloc de pierre taillée, le marteau, les tenailles, le rabot, la scie, la règle et les clous.

L'œuvre de Dürer présente l'allégorie de la condition véritable de l'homme,

ange déchu, sur la terre; la réalité, le Travail, en présence du rêve, l'Amour, et remet en mémoire le vers de Lamartine :

L'homme est un dieu tombé qui se souvient [des cieux.

ANDRÉ BAZALGETTE.

—

Chaisne (XXIX, 649). — Il était d'usage, au XVIe siècle, de porter des colliers formés d'une ou plusieurs chaînes d'or, ainsi qu'on peut le voir sur les portraits, non seulement de François Ier et d'Henri II, mais aussi de nombreux personnages de cette époque. Aussi, on trouve souvent dans les comptes des receveurs généraux des Pays-Bas la mention de chaînes d'or offertes en présent à des ambassadeurs étrangers ou à des agents ayant rempli heureusement quelque mission diplomatique secrète (Voir *l'Inventaire des Archives du Nord*, tomes V et VI. Table, Vo Orfèvrerie, vaisselle d'or et d'argent, *chaînes d'or offertes en présent*, etc.).

C'est sans aucun doute de cette coutume d'offrir des chaînes d'or comme récompenses de services rendus aux princes ou pour gagner la confiance des ambassadeurs accrédités auprès d'eux, que le mot *chaisne* a fini par être employé comme synonyme de pot-de-vin, et le fut encore alors que la mode de porter des chaînes d'or était complètement tombée.

J. F.

—

Senne (XXIX, 649). — L'étymologie vient du celte « Sin-Ane », la lente rivière, commune aux rivières de la Seine, la Saône, le Shannon ou Shinan (en Irlande). LOTUS-SAHIB.

—

La maison de Ravaillac à Angoulême (XXIX, 650). — Pour Ravaillac, je transcris le titre d'un volume in-8 de 187 pages, avec portrait, autographes, carte, *Ravaillac; La maison où naquit ce régicide; La tanière des Ravaillard; Le château du diable*, par M. Amédée Callandreau, notaire à Cognac (Paris, Picard, 1884).

On y trouve tout ce qu'on peut désirer sur ce précurseur de l'assassin de M. Carnot. X.

—

Magdalena Nageli (XXIX, 651). — Madeleine Nageli, Naegeli ou Nagueli, dont le portrait se trouve à la bibliothèque de Berne, était fille de Jean-François Nagueli, co-seigneur de Munsingen et de Bremgarten, avoyer de Berthoud, puis de Berne, mort de la peste en 1577, et de Rose Wittembach, sa deuxième femme. Madeleine Nagueli, née en 1550, fut l'épouse de trois avoyers de Berne : 1° de Jean Steiguer en 1569; 2° de Jean de Watteville, en 1582; 3° d'Albert Manuel, en 1605. Elle eut huit enfants du premier lit et neuf enfants du second lit. A son décès, elle comptait en tout 97 enfants et petits-enfants, dont 37 étaient morts et 60 encore en vie.

Voici la légende rapportée par divers historiens suisses par rapport à son premier mariage. A peu de distance de Berne, au sortir d'une forêt de sapins, sur une colline que l'eau baigne d'un de ses contours, s'élève le château de Bremgarten. Nagueli l'habitait avec sa fille Madeleine, d'une grande beauté. Un matin, la jeune fille arrangeait d'une main ses cheveux et de l'autre jetait la pâture à ses volailles dans la cour du château, lorsque Jean Steiguer vint à passer. Steiguer, récemment élu avoyer, était depuis longtemps l'ennemi irréconciliable du vieux Nagueli. A la vue de l'ennemi de son père, la jeune fille veut fuir, mais l'avoyer Steiguer la retint en jetant autour de son cou sa chaîne d'or.

Il était à ses pieds quand Nagueli, l'épée nue à la main, se précipite sur lui en s'criant : « Que cherches-tu, malheureux? » — La mort, si tu es irréconciliable, répond Steiguer, ton amitié et la main de ta fille si tu as un cœur! — Le vieillard fut vaincu. L'épée tomba de sa main, il se jeta dans les bras de Steiguer et lui donna la main de sa fille en gage d'une amitié qui dura jusqu'à leur mort. Les noces des deux époux furent une fête nationale qui dura quatre jours, et à laquelle prirent part : le premier jour, le clergé et les seigneurs ; le deuxième jour, les parents des deux familles; le troisième jour, l'ambassadeur de France et les députés des cantons; le quatrième jour, les bourgeois de la ville. L'historien Jean de Muller assigne à ces réjouissances le mois de juillet 1569, Secrétan leur donne comme date le 5 août 1567. On représenta à cette occasion, en grande pompe, l'histoire d'Esther et d'Assuérus. (Voyez *Vaterlandische Sammlung*, poème intitulé : *Steiguer et Nageli*, de Muller, — Monnard et Vuillemin, *Histoire des Suisses*, *XII*, 71.—*Leu Lexicon*, art. Nageli

et Steiger, — Secrétan, *Galerie Suisse*, I, 415, — *Fragm. hist. de la ville et républ. de Berne*, 1737, II, 136, 160, 189, — La Chesnaye des Bois, *Dict. de la noblesse*, XIV, 675.)

GHELLINCK.

—

Les canons français donnés au prince de Monaco (XXIX, 652). — C'est Félix de Dartein et non d'Artoin. Les de Dartein, famille alsacienne, existent encore.

L'EX-CAR.

—

Vertugadins (XXIX, 653). — Paul Lacroix, dans les *Costumes historiques de la France*, tome IV, Paris, s. d. (1852), page 124, rapporte le fait, sans indication de sources.

La femme qui porta en France le premier vertugadin voulait, dit-on, dérober aux yeux indiscrets une grossesse qu'elle ne pouvait avouer. Toutes les dames suivirent bientôt ce bel exemple, sans avoir le même motif. On se ferait difficilement une idée juste de l'ampleur des vertugadins au XVI° siècle, si deux anecdotes ne suppléaient à la description.

Madame de Tressan étant dans Béziers, où le duc de Montmorency, son parent, se trouvait assiégé, avait obtenu des assiégeants la permission de sortir de la ville: elle en profita pour enlever le duc qu'elle cacha dans sa voiture, *sous son vertugadin*.

Henri IV, si l'on en croit plusieurs historiens, se cacha sous le vertugadin de Marguerite de Valois, lorsqu'il voulut, pendant le massacre de la Saint-Barthélemy, se dérober aux poignards des meurtriers, et il dut la vie au respect qu'on avait pour cette belle reine. On cite, comme preuve du fait, ces vers :

Fameux vertugadin d'une charmante reine,
Tu défends un honneur qui se défend sans peine;
Mais ta gloire est plus grande en un plus noble [emploi :
Tn sauvas un héros en recélant mon roi.

UN LISEUR.

— Les femmes, en France, portaient anciennement des espèces de cercles en fer, bois ou baleines environnés de chiffons, et qui servaient à relever leurs jupes.

On appelait ces cercles des vertugadins. On sait que Louise de Montaynard (et non Montagard), femme de François de Tressan, étant dans Béziers lorsque le duc de Montmorency, son parent, y fut assiégé, cette dame, qui avait obtenu la liberté de sortir de la ville, enleva le duc qu'elle mena dans sa voiture, caché sous son vertugadin. Si, en les reprenant, les dames leur eussent conservé leur ancien nom, elles auraient cru porter une antiquaille et l'être elles-mêmes. Elles leur donnèrent donc le nom de paniers, à cause de leur ressemblance avec les cages ou paniers à poulets. Ce nom prit faveur d'autant plus aisément qu'il jouait avec le nom d'un maître des requêtes appelé Panier, et qui était mort depuis deux ans en repassant de la Martinique en France. Elles avaient le plaisir de dire : « Apportez-moi mon maître des requêtes. »

Voici l'origine de la maison de Lavergne de Tressan et sa parenté avec Montmorency.

Rigaud de Lavergne, chevalier, seigneur de Tressan et de Puylacher sous Charles VII, eut un fils, Georges de Lavergne de Tressan et Puylacher, dont :

Du premier lit : Jean de Lavergne Tressan, dont Antoine Ier, son fils Antoine II, dont François Ier, dont Jérémie, dont François II de Lavergne Tressan de l'Estang, lieutenant-colonel du régiment de madame royale de Savoie, qui épousa, le 7 février 1627, Louise de Montaynard, fille d'Antoine de Montaynard, seigneur de la Tour, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, mestre de camp du régiment de Savoie, gouverneur de Casal en 1640, et d'Arras en 1652.

Du second lit : Rigaud de Lavergne seigneur de Montbazen, dont Etienne de Lavergne de Montbazen, dont Barthelemi, gouverneur de Saluces, dont Guillaume de Lavergne d'Antonègues, qui épousa Marie de Montmorency, fille naturelle du connétable Henri Ier, duc de Montmorency.

D'où il suit que Marie était sœur naturelle d'Henri II duc de Montmorency, maréchal de France, décapité à Toulouse, le 30 octobre 1632.

(*Moreri*, *suppl.*, pages 153, 724, 725.)

VARILLAS.

— Malte-Brun dit que Béziers fut la résidence de Montmorency - Damville, lors de sa révolte contre le roi Henri IV. Il s'agit ici de Charles de Montmorency, duc de Damville, mort en 1612, et fils du connétable.

L'EX-CAR.

—

Le costume des étudiants parisiens aux XIIIe, XIVe et XVe siècles (XXIX, 653). — Voir la *Fondation de l'Université de Caen*, par A. de Bourmont (Caen, 1883, in-8°; Extr. du *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*), où la question du costume au XVe siècle est traitée à différents endroits.

A. DE B.

—

Le professeur François (XXIX, 654). — C'est le citoyen François, de Neufchâteau, en Lorraine, qui s'intitula François de Neufchâteau, devint comte de l'Empire, académicien, etc. Il était le fils d'un instituteur qui s'appelait *François*. (Voir Larousse, article *François de Neufchâteau.*)

(Charleroi.) CAMILLE L.

—

La folie de Charles VI dans la forêt du Mans (XXIX, 654). — Les sapins, près du Mans, dont parle « Burgundus », ne sont certes pas contemporains de Charles VI, mais ils remontent, en partie, du moins, à une époque antérieure à la Révolution. L.

—

Un hymne inconnu d'André Chénier (XXIX, 654). — Je ne crois pas que les deux frères Chénier aient jamais collaboré. Les derniers éditeurs d'André qui ont travaillé sur ses manuscrits n'y ont point trouvé trace de sa participation à l'*Hymne sur la prise de Toulon.*

Où donc aurait-il « si fort médit » de David ?

Je vois, au contraire, que, dans son *Ode sur le Jeu de Paume* (1791), dédiée à David lui-même, il le qualifie de

Roi du savant pinceau...

qu'il l'appelle aussi, avec une certaine tendresse : « Mon David » ; il ajoute :

Sous sa main, rivale des dieux,
La toile s'enflammait d'une éloquente vie.

Ce n'est pas là, on le voit, de la médisance. L'aurait-il attaqué ailleurs ?

L.

—

Les bicycles au théâtre (XXIX, 655). — On a retapé, l'année dernière, pour le théâtre de la Gaîté, un vaudeville à couplets déjà assez ancien, de Chivot et Duru. Des *Aéronautes en voyage* on a fait les *Bicyclistes en voyage*; — ce n'est pas plus malin que ça, — et en route pour cent représentations ! Il y avait même, dans cette pièce, un ballet de gentilles cyclistes. — Le répertoire des *Revues* de fin d'année serait avantageusement consulté par le collaborateur A. D.

A. E.

—

Quel est le premier journal publié pour l'enfance et la jeunesse? (XXIX, 655.) — Je croyais que Berquin avait publié son *Ami des Enfants* par livraisons, en forme de journal ; mais je vois, par Quérard, que l'ouvrage parut en volumes. Il n'en est pas de même du *Portefeuille des Enfants*, édité par Duchesne et Leblond, 1783 et années suivantes, avec gravures sous la direction de Cochin, et qui paraissait par livraisons in-4°. C'était un recueil, très bien fait, de sujets d'histoire naturelle et d'autres sujets d'art ou de science, avec un texte bref et fort au courant de la science d'alors. J'ai donné dans le *Magasin Pittoresque* une notice sur le *Portefeuille des Enfants.*

Duchesne tenait à ma famille. Il a fait de son *Portefeuille* un recueil absolument instructif : ni récits, ni anecdotes ; rien de récréatif. L. D. L. S.

—

Harangue funèbre de Scévole de Sainte-Marthe par Urbain Grandier (XXIX, 655). — Dans les remarques sur la vie de Guillaume Ménage par son fils Gilles, page 346, on indique que l'oraison funèbre de Scévolte de Sainte-Marthe, faite à Loudun, par Grandier, le 11 septembre 1623, est imprimée parmi les œuvres de Sainte-Marthe.

Le 5 avril 1623, Théophraste Renaudot, médecin du roi, avait prononcé au palais de Loudun une autre oraison funèbre de Scévole de Sainte-Marthe.

Le *Mercure français*, tome XX, p. 779, parle d'un manuscrit composé contre le célibat des prêtres, trouvé dans les papiers d'Urbain Grandier, et dont il avoua, à la question, être l'auteur.

Ménage dit que ce livre n'était pas mal fait ; qu'il était adressé à une femme et qu'il finissait par ces vers :

Si ton gentil esprit prend bien cette science,
Tu mettras en repos ta bonne conscience.

L'*Histoire de l'édit de Nantes*, tome II, page 538, insinue que Grandier avait publié ce manuscrit.

Mon collègue A. Nalis possède l'*Histoire des Diables de Loudun*, édition de 1737 : dans la même histoire, édition de 1693, et probablement dans l'édition de 1737, il verra avec quelle adresse on se servit d'un libelle intitulé : *La Cordonnière de Loudun*, pour perdre Urbain Grandier, que l'on présumait en être l'auteur.

A. DIEUAIDE.

— L'oraison funèbre de Scévole de

Sainte-Marthe, prononcée en l'église Saint-Pierre de Loudun, le 11 septembre 1623, a été imprimée à Paris en 1629, in-4°. La Bibliothèque nationale doit en posséder un exemplaire. PAUL SINPON.

— A l'occasion d'une harangue funèbre de Scévole de Sainte-Marthe, par Urbain Grandier, M. Paul Tibi dit « que *toute* la procédure relative au procès du curé de Sainte-Croix est à la Bibliothèque nationale. »

Cette assertion doit être, au moins en partie, une erreur.

Une énorme quantité des pièces originales, et les plus importantes, sont entre les mains de deux familles de Loudun.

Les autographes principaux furent exposés à Nantes, où je les ai vus lors du Congrès archéologique de France, tenu le 7 juillet 1887, section des arts rétrospectifs.

M. Charles Barbier a publié les plus importants à la librairie d'art de Ludovic Baschet, 145, boulevard Saint-Germain, dans son volume intitulé : *Urbain Grandier et les possédées de Loudun.*

Inutile d'ajouter que ce livre, du plus haut intérêt historique, basé sur des preuves irrécusables, réduit à néant toutes les accusations de sorcellerie dirigées contre Grandier.

Imaginées par des religieuses hystériques, dont la réputation de beauté d'Urbain avait enflammé les ardeurs, et poursuivies par des moines d'une scélératesse inouïe, elles n'ont abouti, devant l'histoire, qu'à réhabiliter celui qu'elles ont perdu.

Au début, prêtre scandaleux et criminel, la longue passion de son martyre en a fait un saint, transfiguré sur le bûcher par sa résignation si chrétienne.

En détruisant le surnaturel de ces prétendues possessions, M. Barbier a fait triompher la vérité d'une fourberie sanglante et déjà plus de deux fois séculaire.

Tous les auteurs traitant ce sujet y ont puisé des preuves.

Quand le surnaturel nous entoure, nous touche, quelles forces pourraient-elles avoir désormais qu'il est prouvé que le cardinal de Richelieu et ses agents furent les vrais démons des Ursulines.

GABRIEL DE FONTAINES.

— Cette harangue a été imprimée. Elle se trouve pages 229-250 du recueil suivant : *Scevolæ et Abelii Sammarthanorum patris et filii opera latina et gallica; Lutetiæ Parisiorum, Jac. Villery*, 1633, in-4°. Elle a le titre spécial que voici : *L'oraison funèbre de Scévole de Sainte-Marthe, président et trésorier-général de France à Poictiers, prononcée à l'église de Saint-Pierre de Loudun par M. Urbain Grandier, curé de ladite église et chanoine de Sainte-Croix, le* 11 *de septembre* 1623. A. CLAUDIN.

— L'oraison funèbre de Scévole de Sainte-Marthe, par Urbain Grandier, se trouve dans l'édition in-4 des œuvres de Scévole et d'Abel de Sainte-Marthe, publiée à Paris en 1633.

Les diverses parties dont se compose cet ouvrage portent des dates de publication et des paginations différentes. L'oraison funèbre prononcée par Urbain Grandier se trouve vers le milieu du volume et porte comme date de publication, 1629. E. B.

—

Une brochure attribuée à Alexandre Dumas père (XXIX, 656). — Le texte du titre de la brochure indiquée par mon confrère Félix Jaïs suffit pour désigner l'auteur, sans avoir besoin de recourir au *Dictionnaire des ouvrages anonymes* de M. de Manne.

Le titre est le suivant : *Deutz, ou imposture, ingratitude et trahison*, par l'auteur de *La Vendée et Madame.*

Tout le monde sait que *Madame et la Vendée* (1832) est d'Alexandre Dumas.

A. DIEUAIDE.

—

Quelle est l'origine du mot de naturaliste appliqué à une école littéraire? (XXIX, 689.) — Je suis certain d'avoir lu dans Montaigne le mot *naturaliste*, même une phrase qui commence ainsi : « Nous autres, naturalistes, » sans qu'il soit question d'histoire naturelle. Mais je viens de fouiller les *Essais* sans retrouver cette phrase. A. E.

—

La mort du marquis de Compiègne (XXIX, 690).—Le marquis de Compiègne (Victor-Louis-Alphonse) est né à Paris en 1846. En 1868, il est auditeur de 2e classe au Conseil d'Etat. L'année suivante il explore la Floride. Quelques mois après (1870) il s'engageait au 47e de marche. Prisonnier à Sedan, il lutta plus tard contre la Commune avec le bataillon

des volontaires de la Seine. En 1872, il fait une excursion très pénible dans l'Afrique équatoriale. Il rentra à Paris en 1874.

Nommé cette année secrétaire général de la Société de géographie du Caire, il s'installa dans cette dernière ville.

Le marquis de Compiègne avait une compagne, une charmante et courageuse femme qui avait partagé tous ses dangers, toutes ses fatigues. Un certain soir de bal masqué, au vestiaire, un individu adresse à la jeune femme, qui du reste était masquée, des propos plus que lestes; le marquis intervient, frappe le quidam au visage. Ils se battaient le lendemain au pistolet. Atteint au défaut de l'épaule, le marquis mourait quelques jours après, le 28 février 1877.

Son adversaire, M. X., sujet allemand, était condamné par les autorités allemandes à un mois de forteresse pour avoir enfreint les lois contre le duel.

E. B.

—

Existe-t-il des églises qui ne sont pas tournées vers l'Orient? (XXIX, 690.) — L'affirmative n'est pas douteuse.

On a cité dans le nombre : celle de Poissy, qu'on aurait voulu disposer de telle façon que le maître-autel se trouvât sur l'emplacement même des fonts où saint Louis avait été baptisé; — la chapelle de Sainte-Barbe, près du Faouet, que la nature excessivement réfractaire du rocher sur lequel on la construisait aurait fait déranger de l'orientation ordinaire; — l'église de Châteaubriant, de construction tout à fait récente, orientée à contre-sens et de la façon la moins heureuse, parce que des négociants firent des sacrifices pour obtenir que la façade donnât sur la place où ils avaient leurs magasins, etc., etc., etc. L.

— Jacques Usserius a raison. Les motifs symboliques de l'orientation des églises ne paraissent pas avoir été imaginés ou tout au moins respectés très scrupuleusement dès le début du christianisme, pas plus d'ailleurs qu'ils ne le sont exactement de nos jours. Dans l'armée, on enseigne aux hommes de troupe, comme moyen d'orientation approximatif, que les églises de campagne sont généralement tournées vers l'est, et l'on a soin d'ajouter : surtout les vieilles. Mais bon nombre de ces édifices regardent d'un autre côté, et, dans les villes surtout, mille considérations de tous genres priment le vœu liturgique de l'orientation. Il suffit de jeter un coup d'œil sur un plan de Paris pour constater que les principales églises, Notre-Dame, la Trinité, la Madeleine, Saint-Augustin, par exemple, font entre elles toutes sortes d'angles. A Rome même, il n'en est pas autrement. G. de Fontenay.

— Quand on dit qu'une maison est « tournée vers l'orient, » on donne à entendre que sa façade d'entrée regarde l'E. Quand c'est d'une église qu'on parle ainsi, il faut comprendre, au contraire, que le portail est à l'O., le point considéré étant, alors, à l'abside, au chœur, à l'extrémité de la nef où le maître-autel est placé. La liste serait interminable des basiliques, cathédrales, églises paroissiales ou autres, dont le grand axe va de l'O. à l'E., et qui ont le chevet au soleil levant. Cette orientation est très générale en Bretagne. Cependant, à Lorient (Morbihan), je vois que la cathédrale Saint-Louis pointe au S. E.; que l'église de Kerentrech est dirigée au S. O., et celle que l'on va bâtir dans la nouvelle ville sera tournée au N. E.

Je lis dans un journal : « L'église Saint-Benoît-le-Bestourné, comme on l'appela longtemps, parce que, jusqu'au XVe siècle, elle fut orientée à rebours, et eut *sa façade regardant le couchant*, fut la paroisse des imprimeurs. » Voilà qui contredit l'opinion que j'ai reproduite, mais il en résulterait seulement que le nombre des églises *bestournées* est infiniment plus considérable que je n'aurais cru. Et toute la question est là.

T. Pavot.

— Répondant à la demande de M. Dieuaide, je pourrai lui citer quantité d'églises qui ne sont pas orientées, la règle n'étant pas formelle. Je me bornerai seulement à lui indiquer quelques églises de Lyon. L'Annonciation (en construction) tournée du nord au midi; Saint-Denis (XVIIe siècle), du midi au nord; Saint-Bruno (XVIIIe siècle), du nord au midi; Saint-Polycarpe (XVIIe siècle), du midi au nord; Saint-Bonaventure (XIVe siècle), du nord au midi. A part l'Annonciation, tous ces édifices sont d'anciennes églises conventuelles devenues paroissiales après la Révolution.

Les vieilles églises : Saint-Paul, fondée par saint Sacerdos au VI[e] siècle, réparée par Leydrade; Aincey, du X[e] siècle; la cathédrale Saint-Jean, du XI[e], sont régulièrement orientées.

Les premières églises élevées à Lyon : la Crypte de la Sainte Vierge (sous le chœur de l'église Saint-Nizier), bâtie par saint Pothin au II[e] siècle; l'église des Machabées, construite sous Constantin; Saint-Irénée, élevée par saint Patient au V[e] siècle, étaient également orientées.

On doit donc admettre, contrairement à l'assertion de l'archevêque Jacques Usserius, que l'usage de tourner les églises du côte de l'Orient s'observait déjà du temps des premiers chrétiens. L'église de Lyon, de fondation apostolique, peut en cela servir de critérium. L. G. Lvgd.

— Il y a au moins une église qui n'est pas orientée de l'est à l'ouest. C'est la cathédrale d'Epinal, qui est orientée du nord au sud. Urtinot.

— J'en connais une grande qui est absolument *désorientée :* sa façade est au levant ; c'est l'église de la paroisse de Sainte-Madeleine, à Tarare (Rhône). Sa construction date, je crois, de 1830. M. le curé de cette paroisse donnerait certainement de plus amples renseignements si l'on en désirait. G. D.

— Construites antérieurement au XVII[e] siècle, eût dû ajouter M. Dieuaide dans sa question. Pour les trois derniers siècles, l'affirmative ne fait aucun doute : à Paris, les façades de la Madeleine, Sainte-Roch, regardent au midi, et celle de Sainte-Clotilde au nord. A Marseille, la nouvelle cathédrale est orientée à l'ouest; à Bordeaux, Saint-Louis et Notre-Dame ont leur entrée à l'est, et Saint-Paul au nord.

J'ai vu, rarement, quelques églises romanes et gothiques qui n'ont pas leur chevet orienté, mais je ne me souviens pas où. Ce que je puis assurer, c'est qu'à Rome même, plusieurs anciennes églises, telles que des basiliques, sont orientées un peu dans tous les sens : Sainte-Marie Majeure, sud-est; Sainte-Croix de Jérusalem, nord-ouest, etc. La Coussière.

—

Le second mari de madame Molé (XXIX, 691). — S'il était vrai, comme le dit le *Dictionnaire universel du théâtre*, de Goizet et Burtal, que Julie Molé ait été, non pas la fille, mais la seconde femme du célèbre René Molé, le comte Albitte de Vallivon aurait été, non pas le second, mais le troisième mari de l'auteur de *Misanthropie et Repentir*.

Mais Julie Molé n'était ni la fille, ni la femme, ni (comme le dit le *Grand Dictionnaire* de Larousse) la sœur du grand comédien Molé.

Molé, devenu veuf en 1782, ne se remaria pas. Il n'eut d'autre enfant qu'une fille adoptive, Elisabeth-Félicité Pinot, qui devint madame Molé-Reymond, et notre Julie Molé, née Delavigne, actrice de province, puis du théâtre de Monsieur (1789), ne fut que sa belle-sœur... de la main gauche.

Engagée au théâtre de Toulouse en 1790, elle devint l'*amie* inséparable de son directeur, Molé d'Alainville, frère aîné de Molé, dont elle prit le nom et qu'elle suivit à Saint-Domingue, en Flandre, en Belgique, en Hollande.

Après la mort de d'Alainville (octobre 1801), elle épousa un sieur Légé, et c'est sous le nom de madame Molé-Légé qu'elle figure dans la troupe de l'Odéon jusqu'en 1815, date de sa retraite.

Elle s'était remariée l'année précédente à M. le comte Albitte de Vallivon, qui mourut avant elle, le 16 février 1832, à l'âge de soixante-seize ans.

C'était, dit-on, une femme de caractère, d'esprit et de mérite.

Son exécuteur testamentaire fut M. L. Giraudeau, avocat, rédacteur en chef des *Annales de Jurisprudence*.

Georges Monval.

—

Combat au sabre entre acteurs et actrices au théâtre (XXIX, 691). — En 1859, le théâtre des Bouffes donna *Geneviève de Brabant*. Dans cette opérette, mademoiselle Tautin distribuait des coups d'épée qui égalaient en agilité et en vigueur les pas de danse qu'elle a depuis exécutés dans le carnaval des revues. (Alb. de Lassalle, *Histoire des Bouffes Parisiens*, 1860. Le Berger de l'Intermédiaire.

—

Pièces de théâtre sur Jean Bart (XXIX, 692). — En réponse à notre confrère E. M., voici une liste qui l'aidera à compléter la sienne et à la rectifier.

Peut-être pourrons-nous en fournir une nouvelle.

Il va sans dire que les abréviations M. D. O. V. signifient mélodrame, drame, opéra et vaudeville, et que les chiffres indiquent le nombre d'actes :

Jean Bart, M., 5. Frédéric, A. Piccini.
— — D., 5. Eugène Sue, De Forges, De Villeneuve.
— — D., 5. Hugelman.
— — O., 1. Georges Duval, Ligier.
— — V., 1. Angel.
Jean Bart à Versailles, V., 1. Maréchalle, Durin.
Jean Bart et Patoulet, O., 1. Léger-Jadin.
Jean Bart et son fils, D., 1. Thurlet.

(Auteuil.) Ed. P.

— A ajouter aux pièces signalées par E. M. : *Jean Bart ou le voyage en Pologne*, mélodrame en trois actes, par Frédéric (Dupetit-Méré), Barba, 1815; *Jean Bart à Versailles*, fait historique mêlé de couplets, par Maréchalle et *** (Camus, dit Merville), Barba, 1818; *Jean Bart ou les enfants d'un ami*, vaudeville, par Angel. Henriot, 1840. Un Liseur.

Méprises de traducteurs (XXIX, 692). — A Metz, un bibliothécaire, dit J. Janin, était convaincu que Sénèque était un docteur en droit canon. Le titre tout seul *De Beneficiis* lui avait inspiré cette traduction : Traité des Bénéfices. — Puis, il est question d'un auteur moderne qui, après avoir écrit : « César a remporté cinquante victoires », mettait : *il a combattu deux fois de la main gauche*. C'est ainsi qu'il interprétait *bis sinistra manu prœliatus*, et presque tous les historiens de J. César ont, paraît-il, copié ce contre-sens. Il fallait dire : « il n'a perdu que deux batailles », car *sinistra manu prœliari* c'est essuyer une défaite.

A propos de *bottes*, M. Quitard conte ceci : A la cour de François Ier, un seigneur qui avait perdu son procès était questionné par le roi. — Sire, répondait-il, le jugement porte que je dois être débotté. — Débotté ? — Oui, sire, j'ai bien compris ces mots : *Curia dicta debotavit et debotat dictum actorem*...

T. Pavot.

— Une des plus grosses que l'on puisse citer n'est-elle pas celle de cet écrivain normand, journaliste, maniant à peu près comme tout le monde le langage politique, ayant, comme on dit vulgairement, « fait ses classes », et traduisant le *circenses* de Juvénal par *travail*. « Que veut le peuple? travailler et vivre : *Panem et circenses* ». L.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

A travers les colléges d'autrefois. — Le programme des études. — Pour être mal nourris, mal couchés et pour endurer bien des privations (1) les écoliers d'autrefois n'en étaient pas moins forcés d'apprendre beaucoup de choses. La grammaire, l'écriture, le chant, la psalmodie (psalmos), le calcul (computum), telles sont les matières de l'enseignement indiquées, en 789, par les capitulaires d'Aix-la-Chapelle. L'alphabet s'apprenait alors, au dire d'Isidore de Séville, au moyen de cailloux dans lesquels on avait taillé les lettres. Probus, Didyme, le Psautier et d'autres livres de piété, voilà, au VIIIe siècle, les lectures ordinaires des écoliers. — Au XIIe siècle, Caton, puis Priscien et Donat ont quelque vogue dans les collèges. On a retrouvé la liste des ouvrages destinés à l'éducation de Louis XI. C'étaient : un *ABC ;* un *Psautier ;* un *Donat* (ou traité des huit parties du discours); un *Accidens* (sorte de grammaire sur les conjugaisons des verbes); un *Caton* (recueil de distiques moraux); et un *Doctrinal* (grammaire latine extraite de Priscien et mise en vers léonins par Alexandre de Ville-Dieu). On voit par là le rôle joué alors par la langue latine, qui était non seulement enseignée, mais usitée couramment dans toutes les écoles.

Avant d'aller plus loin, donnons trois échantillons des problèmes qu'on infligeait aux enfants :

Une limace, invitée à dîner par une hirondelle à une lieue de distance, ne peut faire par jour qu'une once de pied : dans combien de temps arrivera-t-elle?

— Un vieillard dit à un enfant : « Mon fils, vis autant que tu as vécu, et puis encore autant, et encore une fois autant; que Dieu t'ajoute une de mes années, et tu en auras 100. » Quel âge à l'enfant ?

— Une basilique a 240 pieds de long, 120 de large; les dalles ont 23 onces chacune de long et 1 pied de large. Combien en faut-il pour paver l'aire ?

Ces problèmes sont de l'invention d'Alcuin.

Voici maintenant quelques livres dont on faisait usage : *Méthode pour attirer les enfants à Jésus-Christ*, par Gerson (ouvrage destiné aux maîtres); l'*ABC des simples gens*, le *Miroir de l'âme*, la *Science de bien mourir*, l'*Examen de conscience* (destinés aux élèves.)

(1) Voyez l'*Intermédiaire* du 30 mai et du 20 juin 1894.

On mettait encore dans les mains des écoliers : la *Vie de Jésus-Christ*, le *Psautier de David*, les *Pensées chrétiennes*, le *Pensez-y bien*, le *Catéchisme historique* de l'abbé Fleury, le *Catéchisme* du diocèse, la *Vie des saints*, le *Petit Latin* et le *Petit François*. En d'autres établissements, on se servait du *Grand alphabet français et latin*, du *Nouveau traité d'orthographe*, de l'*Arithmétique à la plume et par gets*, du *Petit office de Notre-Dame*, du *Nouveau Testament en françois*, etc. En Artois et en Guyenne, le *Pedagogue chrestien*, les *Sept trompettes* et l'*Introduction à la vie dévote* étaient les ouvrages qu'on usitait le plus couramment.

On enseignait l'histoire sainte, la lecture, l'écriture avec l'orthographe, le calcul.

Dans les collèges, aux premiers temps de l'Université, on pratiquait beaucoup la dialectique. C'étaient des discussions à n'en plus finir, sur des vétilles et des enfantillages. Par exemple, on examinait si « le porc qu'on mène au marché pour le vendre est tenu par l'homme ou par la corde » (1). Et sur cette simple phrase des disputes s'engageaient, bruyantes, animées ; on échangeait des grossièretés, on en venait aux coups de pied ; on se souffletait, on se mordait, on s'arrachait presque les yeux. Partout, à table, en particulier, en public, on *argumentait* ; et l'on prétendait par là élucider des questions philosophiques.

Veut-on avoir une idée des interrogations qu'on posait alors aux écoliers ? « Comment le frère de Remus avait-il la barbe ? Comment Alexandre se releva-t-il en touchant pour la première fois le sol de l'Asie ? » etc., etc.

Au XVIe siècle, on explique et on commente les auteurs classiques : les lettres de Cicéron, les *Bucoliques* de Virgile, les comédies de Térence, puis Salluste, Ovide, César. En seconde et en première, on s'occupe des ouvrages philosophiques et des discours de Cicéron, et des différents poètes latins, d'Horace à Juvénal (2). Les études duraient six ans jusqu'à l'entrée en philosophie ; ce dernier cours était de deux années.

Peu à peu, le programme des études devint plus intéressant. Le temps n'était plus où l'on discutait sans fin sur la prononciation de *quisquis* et de *quanquam*. Marmontel, qui suivit de 1732 à 1738 les cours au collège de Mauriac, en Auvergne, a pu écrire dans ses *Mémoires* : « Pour monter d'une classe à l'autre, il y avait un examen sévère à subir, et l'une des tâches que nous avions à remplir pour cet examen était un travail de mémoire. Selon la classe, c'était, pour la poésie, du Phèdre, ou de l'Ovide, ou du Virgile, ou de l'Horace ; et, pour la prose, du Cicéron, du Tite-Live, du Quinte-Curce ou du Salluste. Le tout ensemble, à retenir par cœur, formait une masse d'étude assez considérable. » On s'occupait un peu de géographie et d'archéologie, mais il n'était pas question de mathématiques. Dans les *pensions*, on recevait les jeunes gentilshommes et quelquefois aussi des enfants d'origine bourgeoise. Ceux-ci travaillaient mieux que les nobles, « les nobles étant trop jeunes pour les armes et l'équitation, la base des exercices était la lecture, l'écriture, le latin, l'histoire, la géographie et la danse. » C'est Duclos qui rapporte ces faits en propres termes.

Voici d'ailleurs la liste du personnel de Louis-le-Grand, pour l'année 1788-1789, telle que M. Alfred Franklin l'a copiée dans un ancien registre de l'établissement (Archives Nationales, H 2419) :

1 principal, 4 sous-principaux, 2 maîtres de conférences en théologie, 1 maître de conférences en droit, 2 maîtres de physique, 4 maîtres de logique, 1 maître de rhétorique, 2 maîtres de seconde, 2 maîtres de troisième, 2 maîtres de quatrième, 1 maître de cinquième, 1 maître de sixième, 1 maître spirituel des domestiques, 2 maîtres de chant, 3 maîtres surnuméraires, 2 sacristains.

Les élèves ne pouvaient pas avoir plus de 14 ans pour entrer en sixième, plus de 15 ans pour la cinquième, plus de 16 ans pour la quatrième, plus de 17 ans pour la troisième, plus de 18 ans pour la seconde, et plus de 19 ans pour la rhétorique. ANDRÉ FOULON DE VAULX.

(1) L. Tarsot. *Les écoles et les écoliers à travers les âges* (Laurens, 1893).

(2) Jusque là, en effet, « à peine connaissait-on les noms d'Homère, de Pindare, d'Eschyle, de Sophocle, d'Euripide. On ne lisait pas davantage Platon, Xénophon, Théophraste, Plutarque. Aristote n'était expliqué que par de mauvaises traductions latines. On n'avait aucune liaison avec Hérodote, Polybe, Thucidyde, Diodore. » (Denys Lambin). « On entretenait les élèves que de modalités, termes, réduplications, oppositions insolubles ; on les nourrissait de grossières traductions de Moevius, de Bavius et de Cherillus. » (Léger Duchesne.)

Le Directeur-Gérant : LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1894

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *20 août 1894.*

XXXe Volume. — N° 663

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Troisième Série. — 3e Année — N° 5

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

(CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique.)

QUESTIONS

Faire de nécessité vertu. — On trouve dans Shakespeare, *Two gentlemen of Verona*, acte IV, scène 51, éd. Dicks, p. 616, col. 2 la traduction littérale du dicton « faire de nécessité vertu » dans ce vers :

To make a virtue of necessity.

Quelque Intermédiairiste pourrait-il nous apprendre si ce n'est là qu'un de ces emprunts fréquents dans Shakespeare à la langue originelle des conquérants de l'Angleterre, ou bien, si au contraire, ce passage du poète serait la source du dicton français ? A. D.

—

Pestaculeux. — Quel est exactement le sens de ce mot, qui m'était profondément inconnu jusqu'au jour où je l'ai trouvé dans une feuille de Marseille, dans l'entrefilet suivant :

On parle beaucoup de certain grand mariage qui va faire époque dans la haute bicherie.

Il s'agit de la jeune fille d'une de nos horizontales les plus en vue qui épouserait un modeste employé de commerce.

Toutes celles qui ont au moins cinq galons dans l'état-major du bataillon de Cythère sont déjà invitées à cette nuptiale cérémonie.

On parle de toilettes pestaculeuses : ce sera un éblouissement !

Même pour un naturel de la Cannebière, le néologisme me paraît risqué.

TOPO.

—

Payer comptant. — Dans la *Revue des Deux Mondes* (numéro du 1er novembre 1893), on lit, sous la signature de M. Michel Bréal, les lignes suivantes :

Un jeune savant est récemment arrivé, par l'étude du patois, à constater que dans la lo-

cution *payer comptant* le *p* est de trop, et que la véritable orthographe serait *payer contant* ou *content*. Nous avons ici, non pas, comme on le croit, le verbe compter, mais un ancien adverbe signifiant « sur l'heure, sans délai. »

Au XVIe et au XVIIe siècle, le mot (c'est quelque proche parent de l'adverbe *incontinent*) était encore en usage. Régnier, mettant en scène la vieille Macette, qui donne des conseils de coquetterie à une jeune femme, lui fait dire :

Faites, s'il est possible, un miroir de votre [âme,
Qui reçoit tous objets et tout *contant* les perd.

Ce qui veut dire : un miroir qui perd tout aussitôt l'image des objets. *Payer contant*, pour ceux qui ont créé la locution, c'était payer sur l'heure.

Comme le reconnaît M. Michel Bréal, cette découverte est fort jolie. Mais s'appuie-t-elle sur des données bien certaines ? Littré nous donne une foule d'exemples qui tendent à démontrer qu'avant le XVIe siècle, le verbe compter, dans le sens de faire un calcul, s'écrivait *conter*. Pourquoi payer comptant ne signifierait-il pas simplement payer en argent comptant ? *comptant* étant alors un participe actif, pris passivement, comme *couleur voyante*. GOMBOUST.

—

Apparitions du Diable. — Je trouve dans l'ouvrage mystique de M. Sylvius de Lyat : *A ceux qui doutent*, le passage suivant :

Selon des témoignages dignes de foi, Lucifer apparaît tous les vendredis, à trois heures de l'après-midi, au temple palladique de Charlestown, dans la Caroline du Sud (Etats-Unis). Tout à coup les murs se mettent à *suer des flammes*..... des craquements sourds et lointains se font entendre. Un souffle chaud et impétueux fouette le visage des assistants... Lucifer paraît.

Plus loin, le même auteur fait allusion à un article de la *Pall Mall Gazette*, le-

quel affirme que le Diable serait apparu récemment à Paris et donne même le portrait de ce « gentleman ».

C'était un jeune homme d'une vingtaine d'années, de haute taille, imberbe comme *Auguste* adolescent; ses longs cheveux blonds tombaient sur ses épaules comme ceux d'une fillette. Il était en tenue de gala; ses joues étaient rouges et comme animées par l'ivresse ou le plaisir, *mais son regard était d'une détresse infinie, d'un désespoir intense.*

Toutes ces choses sont dites sérieusement. Certains de nos contemporains seraient donc convaincus de l'existence du diable, non seulement par obéissance aux dogmes de la religion catholique, mais encore par le témoignage de leurs sens. Ne pourrions-nous pas ouvrir une enquête sur ces diableries et particulièrement rechercher des renseignements sur le temple de Charlestown où le diable se montre à jour fixe, et sur les sources de l'information de la *Pall Mall Gazette.* PAUL D'ARMON.

—

Le pays raïol. — Un confrère obligeant pourrait-il m'indiquer les sources où se trouveraient des indications sur le pays raïol, ses limites et l'origine de ce nom.

Raïol serait un surnom donné autrefois aux Cévenols de la région d'Alais, à cause de leur attachement aux rois de France, d'après le *Dictionnaire languedocien* de Sauvages. Les Cévennes raïoles seraient limitées par les monts du Vigan, le mont Lozère (Gévaudan), les monts du Vivarais et la vallée du Gardon, en dessous d'Alais. OBERKAMPFF.

—

Blücher et le pont d'Iéna. — Les auteurs des *Mémoires d'une femme de qualité sur Louis XVIII, sa cour et son règne* (1829, 4 vol. in-8°), racontent que quelque temps après la bataille de Waterloo, Louis XVIII étant à Paris, le maréchal prussien Blücher voulut faire sauter le pont d'Iéna. Le roi, informé de cette sauvage résolution, n'ayant pu faire changer d'avis notre farouche ennemi, aurait alors écrit au roi de Prusse en le priant d'interposer son autorité : « Si vous ne vouliez pas m'accorder cette grâce, disait-il, je me bornerai à vous inviter à me faire savoir l'heure où l'on fera sauter le pont, pour que j'aille me placer au milieu. » Cette anecdote est-elle bien authentique ? Wellington avait refusé d'intervenir dans cette affaire, et, d'après Larousse (tome II, page 838), Blücher aurait fait cesser les travaux de destruction, moyennant une somme de 300,000 fr. qu'on lui apporta. E. M.

—

Que faut-il penser des accusations portées contre Louis XVI dans les Mémoires du baron Thiébault? — Les curieux mémoires du général Thiébault, récemment publiés, sont conçus — comme les mémoires de madame Cavaignac — dans un esprit tellement anti-royaliste qu'il y a souvent lieu de se mettre en garde contre la partialité de l'auteur, et de se méfier des histoires qu'il raconte.

Que penser, par exemple, de ce fait dont Thiébault prétend avoir été témoin, en 1790, un jour qu'il montait la garde aux Tuileries ? Louis XVI se promenait sur la terrasse des Feuillants, accompagné de deux messieurs, quand passa

une jeune femme précédée par un joli petit épagneul qui se trouvait déjà tout près du roi. Dès qu'elle reconnut celui-ci, elle se hâta de rappeler son chien en s'inclinant profondément; de suite le chien se retourna pour accourir vers sa maîtresse, mais Louis XVI, qui tenait à la main un jonc énorme, lui cassa les reins d'un coup de ce gourdin. Et, pendant que des cris échappaient à la dame, pendant qu'elle fondait en larmes et que la pauvre bête expirait, le roi continuait sa promenade, enchanté de ce qu'il venait de faire, se dandinant un peu plus que de coutume et riant comme le plus gros paysan aurait pu le faire.

Cette anecdocte est en contradiction absolue avec ce que l'on sait du caractère de l'infortuné monarque, à qui l'on a plutôt reproché sa trop grande bonté qui était de la faiblesse. Thiébault ajoute que, lorsque Louis XVI allait à la chasse,

il aimait à gratifier de coups de cravache les *perruquiers* et les *prêtres* (!) qu'il rencontrait sur sa route.

Que penser encore de cette accusation extraordinaire lancée par Thiébault contre Louis XVI et son frère, d'après laquelle Robespierre n'aurait été que

l'exécuteur des vengeances des princes contre les nobles, contre les magistrats qui n'émigrèrent pas, et contre tous ceux à qui ces princes ou des personnes de leur alentour en voulaient; il fut, en même temps, leur agent pour rendre, à force de crimes que leurs successeurs exploitent encore, la Révolution odieuse.

Je rappellerai, en terminant, que c'est aussi dans les Mémoires de Thiébault que le comte de Provence se trouve accusé d'avoir voulu faire déclarer bâtards les enfants de Louis XVI, accusation déjà

relevée dans l'*Intermédiaire* et complaisamment reproduite par M. Georges Laguerre dans les conférences naundorffistes qu'il a faites, au mois de juin dernier, à la Bodinière et chez madame la duchesse de Pomar. J. W.

—

Copernic est-il Polonais ou Allemand? — Le comte Nerio Malvezzi, jeune gentihomme bolonais, découvrit, il y a quelque temps, dans ses archives, des pièces qui reconstituaient l'histoire des étudiants allemands à Bologne et donnaient leurs noms et leurs armes.

M. Mommsen a publié, au nom de la fondation Savigny, une partie de ces documents qui ne comprennent pas moins de 4,000 noms d'étudiants allemands.

Parmi les noms des Allemands se trouve Copernic, réclamé également par les Polonais. A-t-on quelques pièces qui infirment à son sujet le nouveau document bolonais? N. M.

—

Concours de beauté. — Ces concours, dont, dans les dernières années, les journaux illustrés ont reproduit les traits des lauréats, sont loin d'être une innovation moderne. Quand Louis le Débonnaire eut perdu sa première femme et voulut se faire moine, les évêques lui conseillèrent de se remarier. Ceux des grands qui craignaient que sa retraite ne mît l'Empire en péril rassemblèrent en une espèce de concours de beauté les filles nobles de toutes les parties de l'Empire (*undecumque adductas procerum filias*, dit l'astronome dans *Sancti Ludovici imperatoris vita*). Judith, fille du comte de Bavière, eut la préférence (819).

Faut-il admettre avec M. A. Berthelot (*Histoire générale du IVe siècle à nos jours*, tome I, page 381), auquel j'emprunte tous ces détails, que ces concours de beauté pour les mariages d'empereur sont une coutume byzantine qui s'est perpétuée dans la Russie du XVIe et du XVIIe siècle?

Indépendamment du mariage de Louis le Débonnaire, nos collaborateurs pourraient-ils indiquer d'autres concours royaux ou impériaux de beauté? LECNAM.

—

Les Feuillants de Paris. — Dans le *Voyage pittoresque de Paris* (1757) sont mentionnées les œuvres suivantes:

Dans l'ancienne église des Feuillants, audessous du grand autel, une *Assomption*, par Brunel, et *Deux anges en adoration*, par de la Fosse.

Dans la deuxième chapelle à gauche, à l'autel, une *Nativité*, par Simon Vouet, et, dans un octogone, au plafond, un *saint Michel terrassant les démons*, du même.

En face de la chaire, le tombeau de Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, et de son fils, sculpté par Renard.

Dans la cinquième chapelle, une *Sainte famille*, par Michel Corneille, et, dans le parloir, un grand tableau de Loyr, représentant un seigneur qui descend de cheval et vient prendre l'habit de Feuillant.

Que sont devenus ces tableaux et le tombeau sculpté par Renard, soit pendant la révolution, époque à laquelle l'église devint le club des Feuillants, soit lors de la démolition de l'église en 1804? Les tableaux ont-ils été gravés, notamment la *Nativité* de Simon Vouet? E. ROCHEVERRE.

—

Les chrétiens et les lettres profanes. — On sait que ce sont les moines du moyen âge qui ont conservé avec le plus de dévotion les débris du naufrage de l'antiquité païenne et que c'est au Vatican que se trouve le plus beau et le plus ancien des manuscrits de Virgile, le poète des traditions religieuses du paganisme italien. Le fait a été souvent remarqué. Il s'est trouvé des chrétiens pour protester contre cette résurrection du paganisme littéraire. Peut-être n'avaient-ils pas tout à fait tort de signaler de notables divergences entre la morale païenne et la morale chrétienne. Harmodius et Aristogiton sont, aux yeux des anciens, les héros de leur pays et les libérateurs d'Athènes. Mais quel que soit leur dévouement, on ne saurait oublier qu'ils furent des assassins, et le patriotisme du conspirateur ne nous cache plus son poignard.

On sait toutes les critiques que souleva Lamartine pour avoir appelé Charlotte Corday la plus récente émule des affranchisseurs de la Grèce, « l'ange de l'assassinat ». Quoi qu'il en soit, on se rappelle que cette question des classiques païens et de leur rôle dans l'éducation souleva, il y a une trentaine d'années, de grands débats. Mgr Gaume dénonça les auteurs païens dans un livre dont le titre est demeuré célèbre. Divers ecclésiastiques, notamment le futur archevêque de Reims, l'abbé Landriot, et parmi les laïques, M. Laurentie, répondirent et pri-

rent la défense des Grecs et des Romains dont on menaçait de nous délivrer.

La question n'était pas nouvelle. Dès le IVe siècle, saint Basile, dans une homélie pleine de sagesse et de modération, sur la lecture des auteurs profanes, avait engagé les chrétiens à prendre leur bien partout où ils le trouvaient et à s'aider des secours qu'ils pouvaient trouver pour leurs enseignements moraux dans les lettres profanes. On sait que Clément d'Alexandrie, ce platonicien chrétien, avait, un siècle plus tôt, pensé que Platon, pour s'élever aux hauteurs de la philosophie, avait dû être illuminé d'un rayon de l'Esprit saint. On sait aussi que l'un des coups les plus sensibles que Julien, dans sa réaction païenne, avait porté aux chrétiens, avait été l'interdiction de fréquenter les écoles des païens.

Entre saint Basile et Mgr Gaume cette question avait été incidemment traitée, notamment par Balzac, dans un passage qui a cet avantage de présenter un raccourci des arguments des deux partis. Chrétien fervent et auteur faisant profession d'éloquence, lui qui écrivait à l'évêque de Grasse : « Il n'y a rien à craindre de l'éloquence quand elle est au service de la piété », il devait se préoccuper de concilier sa dévotion à l'antiquité et sa foi catholique : c'est ce qu'il fait dans ce passage :

Je croy, écrit-il, que l'austérité de la vie n'exclut pas la politesse de la doctrine et que toutes les belles choses ne sont pas également dangereuses. Et quoy que je sçache que la rigueur de nos pères a esté extrême et que les premiers chrestiens ont condamné ou mesprisé les connoissances humaines; quoy que je sçache qu'on a escrit que l'Eloquence estoit le patrimoine des Payens et que la Poésie estoit le breuvage des Démons et que sainct Hierosme avoit esté fouetté par les Anges pour avoir trop aimé Cicéron; quoy que je sçache que celuy qui voulut mettre *Lict* au lieu de *Grabat* dans le texte de l'Evangile, fut menacé d'anathème, et que Théodoret a conclu, à la honte du bien raisonner et du bien dire, que les incongruités et les solécismes des pescheurs avoient vaincu les syllogismes et les figures d'Athènes; quoy que je sçache cela, je sçay aussi que cette extrême rigueur a esté mitigée avec raison, et que sainct Grégoire de Naziance ne l'a pas approuvée dans l'*Oraison funèbre* de saint Basile ; je sçay aussi que les plus sévères chrestiens peuvent sans scrupule estre éloquens, peuvent employer l'or d'Egypte à l'embellissement du Tabernacle et s'approprier les biens des ennemis de l'Eglise et sanctifier les connoissances des Profanes et user des choses dont les Payens abusoient.

(BALZAC, *Relation à Menandre*, troisième partie, *Œuvres*, édit. L. Moreau, I. 547.)

Quelque Intermédiairiste pourrait peut-être signaler quelque passage analogue de Bossuet où peut être examinée cette question à propos de l'éducation du Dauphin. Quant à Fénelon, cet attique chrétien, il avait, on le sait, rêvé dans sa jeunesse de se vouer aux missions du Levant, et dans une lettre, adressée peut-être à Bossuet, il confond, dans un même élan d'enthousiasme, la Grèce chrétienne et la Grèce païenne :

Je me sens, dit-il, transporté dans ces beaux lieux et parmi ces ruines précieuses pour y recueillir, avec les plus curieux monuments, l'esprit même de l'antiquité. Je cherche cet aréopage où saint Paul annonça aux sages du monde le *Dieu inconnu*. Mais le profane vient après le sacré; et je ne dédaigne pas de descendre au Pyrée où Socrate fait le plan de sa République. Je monte au double sommet du Parnasse, je cueille les lauriers de Delphes et je goûte les délices de Tempé.

(FÉNELON, lettre citée, notes ajoutées à l'*Eloge de Fénelon*, de La Harpe, en tête des *Œuvres choisies de Fénelon*, édit. Lefèvre, grand in-8, 1837, p. 7, n° 2.)

Peut-être quelque ingénieux collaborateur de l'*Intermédiaire* pourrait-il pousser plus loin son enquête et nous apporter sur cette question les sentiments de plusieurs membres de cette pléiade qui cultivait avec une égale ardeur les lettres sacrées et les lettres profanes et embrassait dans un même respect et dans un amour semblable les Pères de l'Eglise et les grands classiques.

ADOLPHE DÉMY.

Tabarin et sa femme. — On vient de jouer à la Comédie-Française une tragi-parade : la *Femme de Tabarin*. Le mérite littéraire de l'œuvre n'a rien à voir ici, et le talent de l'auteur, M. Catulle Mendès, n'est pas en question. Mais, n'est-ce pas une entorse un peu bien violente à la vérité historique que d'avoir fait mourir sous l'épée vengeresse du farceur révolté, sa galante de femme? Cette Francisquine aimait les hommes, et ce goût ne semble pas avoir troublé beaucoup la paix du ménage.

J'ai lu quelques détails sur Tabarin et elle dans les *Plaisantes recherches d'un homme grave sur un farceur* (de M. Leber). Nos collaborateurs en savent-ils plus long et voudraient-ils nous le dire ?

A. E.

Les Bonaparte. — Pourrait-on me fournir la bibliographie sommaire des prin-

cipaux ouvrages relatifs à Joseph Bonaparte, Louis Bonaparte, Elise Bonaparte, Pauline Bonaparte et Joachim Murat?

LIBER.

—

L'opéra français à Constantinople au XVIII[e] siècle. — En 1775, sur l'invitation du sultan, Saint-Priest, ambassadeur de France auprès de la Porte Ottomane, dut écrire à son gouvernement pour lui demander des musiciens que n'effraierait pas un séjour prolongé à la cour de Sa Hautesse. Le sultan offrait de superbes appointements.

Sait-on si ces pourparlers furent couronnés de succès et s'il se forma à Paris une troupe d'opéra pour Constantinople?

D'E.

—

Sur un officier général inconnu. — Quel pouvait être et à quelle nation pouvait appartenir, en 1652, un personnage représenté revêtu d'une cuirasse dorée, croisée d'une large écharpe rouge, et portant un bâton de commandement dans la main droite? BEATUS.

—

Le peintre Auguste vra Deulherghe. — Le musée de La Roche-sur-Yon possède un très beau portrait de femme peint, en 1826, par Auguste vra Deulherghe.

Pourrait-on nous donner quelques renseignements sur cet artiste, dont nous n'avons trouvé le nom dans aucun des dictionnaires biographiques que nous avons consultés? J. DE LOCHÈRE.

—

Un buste de Louis XIV fait par un jésuite. — Dans le *Mercure galant* (août 1686, p. 283-4), d'après une lettre de Périgueux du 22 juillet précédent, on parle de l'érection, dans «la manufacture», d'un buste du roi qui « a été fait par un frère jésuite et qui passe pour un chef-d'œuvre ».

Ce buste a-t-il été conservé? Où se trouve-t-il? Etait-il en marbre?

Je ne demande pas le nom de l'auteur, car je viens de le découvrir.

Ce buste est de Charles Belleville, né à Rouen le 5 janvier 1657, qui entra chez les Jésuites, le 25 novembre 1680, en qualité de frère coadjuteur. Il était menuisier et sculpteur de son état. Dans les notes que j'ai pu consulter sur lui, on dit qu'il était « ingeniosus et egregius, omnium fere artium opifex, in artefactis jugiter occupatus cum insigni laude. » En 1697, il fut envoyé à la mission de Siam, revint en Europe en 1709, partit ensuite pour le Brésil et mourut à Bahia le 29 septembre 1730.

Connaît-on d'autres productions de cet artiste?

A-t-on conservé son souvenir dans quelque ouvrage? PIERRE CLAUER.

—

Les romans français de Carmen Sylva. — La charmante reine de Roumanie a-t-elle écrit des romans en français? Si oui, une liste, s. v. p., mes bons confrères. Je ne parle pas des traductions.

(Manchester.) J. B. S.

—

Sur un livre du général Schmitz. — Feu le général Schmitz, en 1852, alors qu'il était capitaine d'état-major et aide de camp du général de division Forey, fit paraître chez Dumaine, libraire à Paris, une brochure in-8° de 138 pages, intitulée : *Histoire des derniers prisonniers faits par Abd-el-Kader en* 1845.

Cet ouvrage aurait été retiré du commerce le 26 janvier 1853 par ordre du maréchal de Saint-Arnaud, alors ministre de la guerre, et tous les exemplaires ainsi rassemblés mis au pilori en octobre 1856.

Quelque Intermédiairiste pourrait-il dire s'il est bien exact que cette mesure ait été prise, et quelle est la raison qui l'a motivée? HAÏM BOUCRIS.

—

La maison de Bonnevin. — Existe-t-il des descendants de la maison de Bonnevin, originaire du bas Poitou, et possédant au XVIII[e] siècle les fiefs de Sous-moulins, Jussas, Pommiers en Saintonge, et du grand Boisset en Blayois?

C. DE M.

—

Projets de monnaies. — En 1844, Anténor Joly, directeur du théâtre de la Renaissance et rédacteur de l'*Entr'acte*, proposa de graver sur chaque pièce de monnaie de l'Etat la biographie sommaire d'un grand citoyen. On avait ainsi l'histoire de son pays dans sa poche.

Les pièces de 5 et de 10 centimes portaient l'effigie de Parmentier, Papin, Richard-Lenoir, etc.

Celles d'argent : Voltaire, Montesquieu et Daguerre.

Celles d'or : Napoléon et Charlemagne.

On a récemment proposé de changer la monnaie. Le projet d'Anténor Joly n'est pas sans intérêt; mais nos confrères ne connaissent-ils pas des projets analogues? Il serait intéressant de les citer dans l'*Intermédiaire*. U. N.

RÉPONSES

Depuis quand les académies sont-elles interdites aux femmes? (XXVI, 568; XXVII, 103; XXX, 42.) — On lit, p. 328 et 329, dans les *Voyages en Languedoc* par Renault de Wilbach :

VERDIER-ALLUT (SUZANNE).

Ses nombreuses poésies montrent de la sensibilité, de l'imagination, de la hardiesse, et le sentiment de l'harmonie poétique.

Douée d'une force d'âme peu commune, madame Verdier, ayant appris en 1794 que son frère allait périr, se rendit à Paris, et l'accompagna jusqu'au pied de l'échafaud, en l'exhortant de mourir en chrétien.

Couronnée plusieurs fois par l'académie des jeux floraux, elle fut admise au nombre des maîtres en 1809.

Morte en 1813.

MARQUIS DE FAULIN.

—

Métiers faits dans leur jeunesse par des savants ou des hommes célèbres (XXVII, 643, 749; XXIX, 11; XXX, 82). — Il me semble que Shakespeare, palefrenier gardant les chevaux des gentilhommes, serait à citer, de même que Jean-Jacques Rousseau, laquais. Puisqu'on a nommé un prince de l'Eglise, je rappellerai que Mgr de Hercé, évêque de Nantes, avait été, avant d'entrer dans les ordres, officier supérieur de cavalerie et marié. On a dit, je crois, qu'Hégesippe Moreau tira la feuille chez un imprimeur, et que le docteur Peter se coiffa du bonnet de papier des apprentis typographes. A. E.

—

Les déesses de la Raison (XXVIII, 638; XXIX, 121, 319). Notre collaborateur trouvera d'amples renseignements dans *le Clergé du département de l'Aisne pendant la Révolution*, par Ed. Fleury, Laon, 1851, 2 in-8°.

A Laon, la déesse Raison était la Barofio, jeune ouvrière assez jolie, de mœurs fort suspectes, sœur d'un Piémontais qui fut d'abord fumiste et plus tard cumula beaucoup de professions.

A Château-Thierry on imposa ce rôle à la malheureuse enfant d'une famille noble et compromise, mademoiselle de B. de P. QUESACO.

—

L'organisation d'un journal pendant la Révolution (XXIX, 6). — Léonard Gallois a publié à Paris, en 1845, une *Histoire des journaux et des journalistes de la Révolution française* (1789-1796), en 2 vol. in-8. Elle renferme 18 portraits.

Peut-être M. Fernand Engerand y trouvera des renseignements de la nature de ceux qu'il recherche. HAÏM BOUCRIS.

—

Accidents naturels simulant le profil de Napoléon (XXIX, 291, 592; XXX, 40). — La note de V. M. débute par une inexactitude : « A Saint-Cergues, canton de Genève. » Permettez-moi, mon cher collaborateur, de vous apprendre que Saint-Cergues est une commune du canton d'Annemasse, arrondissement de Saint-Julien, département de la Haute-Savoie.

Si, à l'intérieur, vous nous abandonnez avec tant de désinvolture, je ne puis plus m'étonner de la tranquillité avec laquelle les Suisses revendiquent la moitié de notre département ainsi que l'arrondissement de Gex (Ain). G. WAAG.

—

Familles à retrouver (XXIX, 299). — Une famille Landon, à laquelle appartenait le peintre de ce nom (1760-1826), habitait les environs de Nonant (Orne) et y compte peut-être encore des représentants; mais elle n'eut point, que je sache, d'émigrés en Angleterre lors de la révocation de l'Edit de Nantes. Le fait pourtant mériterait vérification. L.

—

Duprat, évêque de Clermont, et sa barbe (XXIX, 334, 603). — En posant sa question, M. Dieuaide a grandement raison de se défier de la véracité de Dulaure et de suspecter sa bonne foi, à cause de ses « opinions anticléricales ». Il n'est pas de travailleur sincère qui n'ait rencontré vingt erreurs matérielles dans les ouvrages de l'auteur de l'*Histoire de Paris*, et n'ait été choqué, à chaque page, des insinuations les plus malveillantes contre l'Eglise accueillies avec une déplo-

rable légèreté. Mais passons, là n'est pas le nœud de la question.

1° Sur Guillaume Duprat, il faut s'en référer (comme l'a très bien indiqué *un jeune Chercheur* dans le numéro du 30 mai 1894 de l'*Intermédiaire*) au livre concernant son père, Antoine Duprat, chancelier de France.

2° Sur l'aventure même des chanoines de Clermont, lui refusant l'entrée de la cathédrale avant qu'il n'ait fait couper sa barbe, et sur sa mort de désespoir; tout dans l'aventure me paraît au moins singulier. L'auteur anonyme qui rapporte l'historiette ne peut être cru sur parole, et la seule indication bibliographique de son livre : *Constantinople et Paris*, montre bien qu'on est en présence d'un de ces innombrables libelles du XVIIIe siècle qui, se cachant sous le manteau, perdent ainsi tout crédit auprès des honnêtes gens. Il est vrai que dans la *Biographie Universelle* de Michaud (tome XII, page 310), la même histoire est rapportée dans des termes identiques; mais les initiales de l'article : T-D, nous révèlent que l'auteur était Tabaraud, le janséniste passionné, et que Guillaume Duprat, évêque de Clermont, ayant été le protecteur des Jésuites, cela suffisait pour lui faire accepter sur ce prélat tous les contes bleus qui le montreraient sous un jour ridicule.

3° Pour élever la question et connaître les motifs qui avaient fait porter cette interdiction de la barbe aux « clercs », il conviendrait de se référer aux sources théologiques.

Des conciles n'ont pas dédaigné de traiter cette réglementation, et il me semble en voir une explication dans le XVIIe chapitre du concile d'Aix en Provence, tenu en 1585, qui recommande aux prêtres d'avoir la barbe rase au-dessus de la lèvre supérieure, afin de ne point être gêné, au moment de la communion, pour prendre le précieux sang.

Voici un très bon résumé de la question pour la France; je l'emprunte au récent livre de M. Sicard : *l'Ancien Clergé de France*, tome II : *les Evêques pendant la Révolution.*

Chapitre Ier : Les statuts du XVIe siècle avaient fréquemment prohibé le port de la barbe. Les évêques qui faisaient ces défenses ne s'y conformaient pas toujours pour eux-mêmes. Le chapitre de leur cathédrale voulut plus d'une fois les contraindre à observer la règle. En 1564, le roi de France dut permettre par lettre de cachet à l'évêque d'Amiens, le cardinal de Créquy, de garder la barbe que les chanoines voulaient lui supprimer. La même difficulté s'était présentée au sujet du nouvel évêque, Antoine Caraccioli, qui dans la suite devait se faire à peu près huguenot: il arriva avec barbe au menton, dague et rapière au côté, toque et manteau de cour. Le chapitre, trouvant cette tenue peu épiscopale, fit au prélat de vertes remontrances. Henri II écrivit aux chanoines de ne pas contraindre Caraccioli à faire tomber sa barbe, parce qu'elle lui était utile pour quelques affaires dont il voulait le charger auprès des cours étrangères. Le chapitre était ardent dans cette lutte contre les prélats barbus parce que, prohibant la barbe aux chanoines et à tout le bas chœur, il lui était difficile d'interdire aux petits ce qui n'était pas pratiqué par les grands. Mais il se buttait ici à de hautes résistances. Ainsi, les cardinaux de Lorraine et de Guise portaient barbe pleine tout en la proscrivant dans leurs statuts.

Les portraits des archevêques de Paris nous montrent encore dans les premières années du XVIIe siècle un Gondi avec toute sa barbe, une figure martiale, et comme prêt à partir en guerre. Mais bientôt la barbe tombe, laissant, il est vrai, après elle la moustahe en croc et la mouche.

Camus, évêque de Belley, a beau condamner ces appendices, « parce qu'il y a toujours, dit-il, dans le poil de la lèvre supérieure *quelque amusoir d'impertinence* », nous les trouvons dans les portraits de Richelieu, de M. Olier, de Bossuet; mais ils ont disparu chez Fénelon, pour ne plus se montrer sur une figure épiscopale du XVIIIe siècle.

Je remarque que M. Sicard ne fait aucune mention de l'historiette qui concernerait l'évêque de Clermont.

GEOFFROY DE GRANDMAISON.

—

Une exposition d'objets rarissimes (XXIX, 369, 635). — L'idée fort ingénieuse de notre confrère, M. de Neyremand, m'a suggéré, à moi aussi, le projet d'édifier dans l'enceinte de l'Exposition universelle un pavillon spécial où le public sera admis à contempler les objets suivants que j'ai déjà répartis *grosso modo* en catégories :

Alimentation. — Des raisins trop verts, une pomme de rampe, de la petite bière, une bonne pâte d'homme, du sel attique, le piment de la conversation, le lait de l'humaine tendresse, un pâté d'encre, l'eau d'un diamant, le pain du péché, la sauce qui fait passer le poisson, le fruit de l'expérience, deux œufs réconciliés après avoir été brouillés, une cruche d'eau puisée au torrent des passions, la poule au pot d'Henri IV, un litre des sueurs du peuple, du riz de veau, des saucisses pour attacher les chiens, enfin une chose qui ne serait ni figue ni raisin.

Ameublement. — L'armoire de fer, la serrure de la porte ottomane, le dessus d'une comédie à tiroirs, le tapis sur lequel on met les questions, un bureau de bienfaisance, la clef de sol, un rideau de verdure, un banc d'huîtres, le banc de l'Empire, un siège de ville forte, une chaise de poste, une cage tho-

racique, le berceau de l'imprimerie, le 41e fauteuil, une fausse couche, une couche de champignons, le lit de Procuste, le lit de roses de Guatimozin, une couverture d'agent de change, trois tables : celle de Pythagore, la table des matières et la table rase de Descartes, son poële, le verre d'eau dans lequel il y a une tempête, un pot de vin refusé, la fourchette du père Adam, un service signalé, un bol alimentaire, une nappe d'eau, le vase d'élection, l'assiette au beurre, le tableau des avocats, l'horloge de Flore, l'éponge de l'oubli, et de grande toilette, les cadres de l'armée, le siège du pouvoir, l'oreiller du doute, et surtout le billard de l'infini (avec des blouses toutes neuves).

Architecture et génie civil. — Le plan de la création, le devis d'un château en Espagne, une mesure de rigueur, le niveau intellectuel, les jalons de la renommée, un échafaudage de preuves, le mur de la vie privée, la pierre angulaire, la pierre philosophale, celle d'achoppement, la cheville ouvrière, le clou de Biskra, des clous de girofle, des tuyaux de courses, une conduite indigne, les gonds hors desquels sortent les gens irascibles, les colonnes d'Hercule, celles d'un journal, la colonne vertébrale, un pilier d'estaminet, les degrés du vice, une marche forcée, un foyer d'agitation, une niche d'écolier, une chambre obscure, le plancher des vaches, un parquet de première instance (bien poli), des lieux communs, la cloche d'alarme, le dédale des lois, une rampe qu'on vient de lâcher, un pont d'or, le pont aux ânes, un pont dans lequel personne ne coupera, l'arche d'alliance, le pavé de l'ours, le tremplin de l'occasion, un train de maison, un puits de science, un sépulcre blanchi.

Armes et armures. — La lance d'Achille, le sabre de M. Prudhomme, la hache de Phocion, le casque de Bélisaire, une épée de chevet, des éperons de galère, une baïonnette intelligente, le canon d'alarme, l'affût d'une bonne affaire, le boulet qu'on traîne après soi, une épée pour donner des coups dans l'eau, la flèche du Parthe, des armes parlantes, une fine lame, le bâton de maréchal que tout soldat a dans sa giberne.

Astronomie. — L'étoile des braves, une étoile de mer, une étoile du corps de ballet, une comète de croque-mort, un soleil qu'on vient de piquer, une lune de miel.

Bibliothèque. — Un bouquin des Alpes, le bréviaire du coadjuteur (avec ses burettes), le grand livre de la dette publique, le Musset des familles annoté par feu Timothée Trimm, les pages de Charles X, des notes d'infamie, une lettre morte, un cahier des charges, le billet de La Châtre, la carte forcée, l'Eloge de la folie imprimé sur papier timbré, cent volumes d'air et autant d'eau, le tout reposant sur des rayons de soleil, et des tablettes de chocolat.

Curiosités variées. — Une fiche de consolation, une pipe en véritable écume de mer, le dé de la conversation, le burin de l'histoire, la sphère des connaissances, la tache originelle, l'article de la mort, le cercle de l'Empire, un cercle vicieux, une machine à calculer la hauteur exacte du dédain de M. Guizot, la pourpre romaine, le masque de fer, le bienfait qu'on croyait toujours perdu, la seconde corde qu'il faut avoir à son arc, le spectre rouge, les décrets de la Providence, la photographie des 4 voleurs qui ont inventé le vinaigre, une marotte d'homme entêté, le sceptre de la mode, la balance des partis, un ballon d'essai, le jeu régulier des institutions, la croix et la bannière, une ficelle dramatique, la statue animée de Condillac, le bloc de la Révolution, la vis d'Archimède, le tocsin de l'émeute, la croix de ma mère, le balancier qui assure l'équilibre européen, enfin quelques chinoiseries administratives.

Eclairage. — La lampe d'Aladin, la lanterne de Diogène, un lustre écoulé, le flambeau des nuits, une chandelle qu'on brûle par les deux bouts, une mèche folle, des vessies prises accidentellement pour des lanternes.

Economie domestique et rurale. — Le harnais des affaires, celui sous lequel on a blanchi, un tombereau de sottises, le fumier d'Ennius, la roue d'Ixion, la cinquième roue d'un carrosse, l'aiguillon des passions, des traits de génie, un timon d'Athènes, le joug de la nécessité, une diligence incroyable, des guides-ânes, le sac à malices, une corde de bois, un foudre de guerre, un bouchon de paille, la cruche de Rébecca, la marmite de Papin, le manche qu'on jette après la cognée, un panier percé, un champ d'hypothèses, les bas-fonds de la société, un faisceau d'arguments, un monceau d'iniquités, un moulin à paroles, une pompe funèbre, les tonneaux d'un navire, une source d'inquiétudes, une tente maternelle, le fardeau de la vie, le feu de la passion, celui du rasoir, les fourches caudines, le fléau de Dieu, plusieurs échelles : 1° une échelle du Levant, 2° une échelle de primes, 3° la grande échelle sur laquelle tant de femmes trompent leur mari, 4° celle qu'on tire quand on a fini une énumération, 5° celle à laquelle on fait monter les badauds.

Horticulture et botanique. — Un roseau pensant, des feuilles périodiques, les lauriers de Miltiade, de la graine de malfaiteurs, la plante des pieds, du bois dont on fait les grands hommes, la fleur de la jeunesse, la fleur des pois, une feuille de présence, la feuille de rose du sybarite, une pêche en temps prohibé, une branche de commerce, un arbre généalogique, une poire à poudre, une poire d'angoisse, une fraise de veau, des racines grecques, une racine carrée et une cubique, une tige de botte, un gros (ou plutôt une grosse) légume, un pêcher mortel, l'arbre de la science du bien et du mal, l'orme sous lequel on attend, le chêne de Vincennes, une carotte tirée par un fils à son père, un terrain de discussion, une question greffée sur une autre.

Instruments de musique. — Une flûte à champagne, un tambour rempli de ce qui vient de la flûte, la trompe d'Eustache et celle de Fallope, une autre guitare, une timbale de macaroni, la trompette aux cent bouches, le tout exécutant un concert de louanges.

Marine. — Un vaisseau capillaire, le vaisseau du désert, l'ancre de salut, le bateau qu'on monte à quelqu'un, le dernier bateau, une mer démontée, un lac de roupies, un océan d'amertume.

Minéralogie. — Un rubis sur l'ongle, le rocher de Sisyphe, les cailloux de Démosthènes, divers échantillons recueillis sur le sentier escarpé de la vertu.

Numismatique. — Le denier de saint Pierre, l'obole de la veuve, de la monnaie de singe, la monnaie de M. de Turenne, les cent mille francs que madame Patti avait dans la gorge à l'âge de 15 ans.

Orfèvrerie. — Le clinquant du Tasse et l'or

de Virgile, une chaîne de montagnes, le plus beau fleuron d'une couronne, la perle d'une collection, des bijoux fabriqués avec l'or du silence, le collier de Vénus, le collier de misère.

Personnages marquants. — L'homme à l'oreille cassée, l'invalide à la tête de bois, l'ouvrier de la onzième heure, une dame Jeanne, une demoiselle de paveur, un marchand chassé du Temple, le gaillard d'avant, la folle du logis, le cardinal des mers, un petit bonhomme de chemin, le premier prix du Conservatoire pour la harpe éolienne, un valet de menuisier, un fils de ses œuvres.

Sciences physiologiques. — Le front d'une armée, une tête d'épingle, des mains levées, un corps de garde, le sein d'une commission, le cœur de la question, la gueule de bois, un palais épiscopal, un pied de nez, un pied de grue, le pied de la lettre, le grand pied sur lequel vivait Crésus, un dos de fauteuil, le bras séculier, un bras de mer, l'oreille du prince, l'oreille de Denys, des yeux de fromage, un crâne sous lequel il y a eu une tempête, la clavicule de Salomon, des entrailles de père, une langue de terre, une main de justice, une main de papier, des yeux de bouillon, un cul de basse fosse, un cœur de roche, une gorge de montagne, une gorge chaude, une taille douce, des jambes de vingt ans, le sein d'Abraham, les larmes de l'aurore, des dents de scie, une bouche du Danube, une tête de Turc, une tête de ligne, une figure de rhétorique, des veines de marbre, une veine poétique, le crachat dans lequel on se noie, les langues de la renommée, des langues étrangères, les membres d'une période, la verge d'Aaron, le giron de l'Eglise, les six pieds de terre auxquels tout homme a droit, des cuisses de noix, le loup qui a été vu si souvent, le tendon d'Achille, l'index des livres prohibés, la queue d'une comète, une paire de cornes conjugales, des jambes de force, les entrailles de la terre, un cœur léger, enfin un pouce de notre territoire.

Vêtements et accessoires. — Un col de montagne, la première chemise d'un homme indifférent, la culotte de Dagobert, une culotte attrapée au baccarat, la toile de Pénélope, la trame d'une conspiration savamment ourdie, le fil à couper le beurre, une ruse cousue de fil blanc, une chemise de dossier, l'étoffe d'un homme d'Etat, une culotte de bœuf, la ceinture de Vénus, la robe d'innocence, les manchettes de M. de Buffon, le voile de l'humilité, le voile de l'anonyme, un cordon sanitaire, le fil de l'épée, la livrée du despotisme, l'écharpe d'Iris, un froc retiré des orties, la veste remportée par Joseph au lieu et place de son manteau, un manteau de cheminée, une botte secrète, une botte d'asperges, des revers de fortune, les petits souliers d'un homme embarrassé, un rabat joie, le chapeau de Gessler, un panama percé à jour, le fard de la pudeur, l'anneau de Saturne, l'anneau de Gygès, les béquilles de Sixte-Quint, le mouchoir de Tartufe, le couteau de Janot, le calumet de paix, la valise diplomatique, le tablier d'un pont, un bonnet de nuit trouvé dans les dortoirs du Collège de France.

Zoologie. — L'âne de Buridan, l'ânesse de Balaam, la bourrique à Robespierre, un âne rouge, l'un des quatre grands chevaux de Lorraine, un cheval de retour, les chevaux d'une machine à vapeur, un cheval de bataille, des chevaux de frise, un chien de fusil, le chien de Jean de Nivelle, le chien du jardinier, la vache enragée, le veau d'or, le cheval de Troie, la jument de Roland, les oies du Capitole, un coq en pâte, un coq de village, un canard de journal, les grues d'Ibycus, la colombe de l'arche, une poule mouillée, le dindon de la farce, un poulet amoureux, la pie au nid, un chat en poche, un rat de cave, un rat de bibliothèque, le corbeau de la fable, le lapin qui a commencé, un lapin posé à une impure, un mouton de Panurge, la biche de Sertorius, un pourceau d'Epicure, le cochon de saint Antoine, la truie qui file, le bouc émissaire, un merle blanc, un oiseau de maçon, le moineau de Lesbie, un rossignol de magasin, la baleine de Jonas, le turbot de Domitien, une perche d'arpentage, un poisson d'avril, l'araignée que tant de contemporains ont dans le plafond, une araignée du matin et une du soir, une fine mouche, une mouche de fleuret, celle que prennent les gens irascibles, une mouche de Milan, un serpent qui aura été réchauffé dans un sein, la chimère qui tient si souvent lieu d'or, un ours de théâtre, un ours mal léché, la grande ourse, un élan d'enthousiasme, la chèvre et le chou qu'on a toujours tant ménagés, des couleuvres que personne n'aura voulu avaler, un serpent de cathédrale, le lion du jour, le serpent de Pharaon; comme fragments : la toison d'or, un pied de grue, la queue du loup, des larmes de crocodile, une langue de vipère et une tête de linotte; enfin un animal équivoque dont on n'a jamais su si c'était du lard ou du cochon.

PAUL MASSON,

—

Toponomastique (XXIX, 373, 639). — La terminologie et la toponomastique géographiques ont trop de rapport entre elles pour que je ne signale pas les rapports sur ce sujet présentés par M. E. Labroue, actuellement proviseur à Foix, aux congrès des Sociétés de géographie à Douai en 1883, à Toulouse en 1884, à Bergerac en 1885, à Nantes en 1886. Je citerai en outre, au point de vue spécial de la question posée dans l'*Intermédiaire*, une étude concernant la Charente-Inférieure présentée par M. Musset, archiviste paléographe, en 1882, au congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences à La Rochelle. OROEL.

—

Bertrand de Montluc et la prise de l'île de Madère (XXIX, 375). — Alvaro Rodrigues de Azevedo, ancien professeur du lycée de Funchal, a compilé, à l'aide de documents manuscrits du XVIe siècle, un livre traitant de l'histoire des Iles de Porto-Santo, Madère, Desertas et Sauvages. (*Historia das ilhas do Porto-Sancto, Madeira, Desertas e Selvagens.*) Dans ce livre, Azevedo donne une description détaillée de l'arrivée de trois formidables

galions français, ayant à bord 1200 hommes de guerre, qui, par le mauvais temps, furent dirigés vers la côte de Madère. Pedro Beltran de Montluc voulant débarquer ses hommes, les Portugais s'y opposaient et les recevaient à coups de canon pour les détruire. Montluc, indigné de cette attaque, débarqua 800 hommes, attaqua les Portugais, détruisit la ville, etc.

Dans le *Dictionnaire Historique* de Moréri, publié en 1753, on trouve ce qui suit :

Montluc (Pedro Beltran de), hijo de Blas de Montluc, mariscal de Francia, vivia reynando Carlo IX rey de Francia en el XVI siglo, de cuja camara fué gentilhombre. Zeloso de la gloria de su pays, formó el projecto de construyr una plaza en el sitio que hallara mas conveniente y comodo à los reynos de Mozambique, Melinda, ó Manicongo, à fin de que de retirada serviera à los Franceses, que hicieran el comercio de Africa y de las Indias Orientales. Para esto tenia armado tres grandes navios y alguns barcas, que aquipó com 1200 hombres de guerra; pero por un temporal arrojado sobre las costas de Madera, endonde queriendo desembarcar sus gentes à hacer agua, à canonazos los recivieron los Portugueses, saliendo ademas sobre ellos para destrozarlos. Pero Montluc, indignado de que assi violavan el derecho de las gentes y la alianza entre las coronas de Francia y Portugal, echados en tierra 800 hombres, partió en derechura à ellos, mientras su hermano Fabian los cortaria por las espaldas, y assi los mató à todos. Con el mismo passo marchó azia la ciudad que se llama como la isla, y puestos en bateria sus cañones, la forzo y la saqueó; mas por atacar la grande iglésia, en que se estava todavia defendiendo alguna parte de la guarnicion, lo hirieron en un muslo, y en pocos dias murió de aquella herida, ano de 1568. — Assi quedó informe esta empresa.

(Funchal.) F. B.

—

Des origines du corset (XXIX, 414, 679; XXX, 89). — Il est assez curieux qu'on puisse attribuer l'origine du corset à un empereur romain, et non point à un homme-femme comme Héliogabale, à un empereur grave, Antonin le Pieux. L'*Histoire auguste* rapporte que ce maître du monde étant fort grand et voyant la vieillesse voûter sa haute taille, eut l'idée de se garnir la poitrine d'une sorte de corset en tablettes de tilleul qui lui redressait la taille en marchant. Voici le texte latin : *Tiliaceis tabulis in pectore positis fasciabatur, ut rectus incederet.*

A. E.

—

Famille La Galissonnière (XXIX, 415, 484; XXX, 92). — A propos de la famille Barrin de la Galissonnière, j'ai bien envie de poser une question subsidiaire, comme on dit au Palais et à l'*Intermédiaire*. Un membre de cette famille, Jean Barrin, grand-chantre de la cathédrale de Nantes au XVIIe siècle, passe pour l'auteur d'un livre ultra-érotique plusieurs fois réimprimé (en dernier lieu par Poulet-Malassis), *Vénus dans le cloître ou la religieuse en chemise*. Est-ce vrai? Je sais bien que ledit Barrin, avant de devenir vieux, de se faire ermite et d'écrire la *Vie de la bienheureuse Françoise d'Amboise*, avait traduit les œuvres galantes d'Ovide; mais s'émancipa-t-il à ce point?

FOG.

—

Le jeu de la Choule (XXIX, 416, 700). — Dans un article du *XIXe Siècle* (22 janvier 1889), où il protestait contre l'absurde emploi des vocables anglais par nos amateurs d'exercices violents, Francisque Sarcey disait :

Elle (la *Ligue de l'Education physique*) ne veut pas qu'on se serve du mot *foot-ball*, qu'il faut prononcer : *fout baul*. Ça veut dire balle à crosser avec le pied. Or, ce jeu a déjà trois noms en français, à ma connaissance. Il s'appelle *barette*, et c'est, je crois, le nom littéraire, le nom de la langue générale. En picard, on l'appelle la *chole* et il a fait le verbe *choler*; dans les départements de l'ouest, il a nom la *soule*.

Vous trouverez dans le *Tourbier*, un roman où M. Léon Duvauchel a peint, avec une merveilleuse exactitude et un grand sens du pittoresque, le mœurs de la Picardie, une description très animée du jeu de la *chole :* Un ballon de cuir rempli de foin, offert par les derniers mariés de la commune, voilà la *chole*... Que de cris, de bousculades, en s'en disputant la possession! Honneur et bonheur à qui en reste le maître...

Et la suite... Il y a là une douzaine de pages qui sont charmantes à lire. Quelle drôle d'idée de changer ces noms si français de barette ou de chole pour celui de foot-ball, qui pue l'Anglais à plein nez!

Restons donc Français, morbleu!

La perfide Albion ne nous a-t-elle pas déjà dérobé *crosse, crossette, croche*, etc., pour en faire *crocket*, que nous lui reprenons avec son orthographe démarqueuse de linge!... et l'idée de notre *paume*, si imagée, qu'elle imite dans le *lawn-tennis?*

A propos d'étymologie, sans chercher midi à quatorze heures, pourquoi ne pas s'en tenir à *solea*. Cela semble très confirmé à l'abbé Corblet, dans son *Glossaire du patois picard*, que M. Alexandre Sorel a assurément consulté, « par le nom de *savatte* qu'on donne à Valognes à ce

même jeu. » Avec le chuintement picard, le mot latin devient naturellement *chole*.

JEAN DE SAINT-JEAN.

—

Un hymne inconnu d'André Chénier (XXIX, 654). — Je ne m'arrête pas à critiquer le titre de la question; il est bien convenu, n'est-ce pas? que Marie-Joseph ne compte plus du tout, et que ses œuvres sont réputées inédites tant qu'on n'a pas réussi à les mettre au compte d'André. Ceci accordé, je n'en crois pas moins que M. Tiersot s'égare sur une fausse piste. Ce n'est pas seulement dans le *Moniteur* que l'hymne est reproduit avec la signature de « Chénier, député », c'est aussi dans le *Journal de Paris*, dont André Chénier avait rédigé peu de temps auparavant les suppléments violemment réacteurs, avec Morellet, de Pange, Roucher et autres; là, on devait, mieux que chez Prudhomme, savoir à quoi s'en tenir. En nivose an II, André n'était pas arrêté, et il n'y a pas de doute que Marie-Joseph s'évertuait à protéger sa retraite. Mais, depuis la polémique sur les Suisses de Châteauvieux, dans laquelle, j'oserai le dire, ce n'est pas Marie-Joseph qui s'était montré oublieux des liens de la fraternité, une collaboration intime entre les deux frères était devenue bien peu vraisemblable. S'il s'était agi, d'ailleurs, d'écarter la suspicion de la tête d'André. son acte de civisme eût pu être souligné avec plus de soin. Tournez quelques feuillets du *Journal de Paris*, et vous trouverez cette annonce significative :

Ode patriotique sur la Prise de Toulon par les François, paroles du citoyen Fontaine, instituteur, musique du citoyen Bailleux, tous deux détenus au Luxembourg.

Enfin, dans le numéro du 1er ventôse (19 février 1794), on voit annoncer la *Prise de Toulon*, paroles de Chénier, musique de Pleyel, avec accompagnement de piano. Il est à peine besoin de rappeler que la musique exécutée le 10 nivôse était de Gossec; dans le programme arrêté par la Commune, l'hymne était suivi d'un chœur à la liberté, puis de cette mention : « On exécutera l'air dit de Châteauvieux. »

G. I.

—

Les Rougon-Macquart de M. Emile Zola (XXIX, 694). — Dès le huitième volume de la série, en tête de *Une page d'amour*, M. Zola nous a montré ces romans autrement liés entre eux que par l'époque choisie pour faire mouvoir ses personnages. Il a présenté au lecteur, nettement dessiné, l'arbre généalogique des Rougon-Macquart, et, dans ce tableau, l'état civil n'est pas seul à justifier le mot Famille. Chacun des membres de cette tribu a, pour cachet spécial, un vice ou un talent qui, d'après une habile physiologie, sont les résultantes de certaines qualités chez les ancêtres. On peut dire, alors, que le premier roman contient en germe tous les autres.

T. PAVOT.

—

Lerigot (XXX, 1). — Le *lerigot* ou *larigot* était un petit flageolet très aigu, qui, comme le galoubet provençal, pouvait s'employer avec le tambourin.

On a aussi donné, par analogie, le nom de larigot à un jeu d'orgue, qui sonnait la quinte au-dessus de la doublette.

G. DE BOISJOLIN.

— N'est-ce pas plutôt *larigot* qu'il faut lire? *Larigot*, autrefois, en France — et encore aujourd'hui dans quelques parties de la Basse-Normandie, — nom vulgaire du larynx, par extension donné à une

petite flûte d'ivoire, semblable au sifflet d'un enfant, qui rend un son haut, et ceux qui en jouent soufflent de toute leur force et tirent à perdre haleine pour lui donner un son plus élevé. (P. J. Leroux, *Dictionnaire comique, satirique, critique, burlesque, libre et proverbial*, Pampelune (Paris), 1786.

Dans les *Eglogues* de Ronsard, on trouve :

. . . . . . Margot
Qui fait danser ses bœufs au son du *larigot*.

Au siècle suivant, dans Saint-Amand :

Danser le branle double au son du *larigot*.

Le nom vulgaire du larynx a donné naissance à la locution populaire : *boire à tire-larigot*, pour signifier : copieusement, abondamment, à perdre haleine. C. F. Jean Fleury : *A tire-larigot*, dans les *Mémoires de la Société académique de Cherbourg*, 1890-1891.

HENRI JOUAN.

—

Un axiome sur le café (XXX, 1). — Voltaire et Fontenelle aimaient beaucoup le café, mais si l'un ou l'autre a dit que c'était un poison bien lent, par la raison qu'il en buvait depuis quatre-vingts ans,

le mot ne peut être attribué qu'à Fontenelle qui est mort centenaire. Dans l'autre hypothèse, en effet, il faudrait que Voltaire, qui a vécu quatre-vingt-quatre ans, se fût mis au régime du café presque dès le berceau, vers sa quatrième année, au plus tard. Il est permis d'en douter.

T. PAVOT.

—

Formules de flatterie (XXX, 1). — Le quatrain en question est de Le Brun.

En voici deux autres, aussi audacieux :

Sur la marquise de Pompadour.

La marquise a bien des appas.
Ses traits sont vifs, ses grâces franches,
Et les fleurs naissent sous ses pas;
Mais, hélas! ce sont des fleurs blanches.

Contre madame de Maintenon.

A voir cette prude catin
Gouverner si mal notre empire,
On pourrait en mourir de rire
Si l'on n'en mourait pas de faim.

J. RACINE.

H. B.

— Ce n'est pas seulement Bossuet qu'il faut accuser ici, mais l'Eglise catholique tout entière, passée, présente et future, dont vous semblez, bon Mog, ignorer la doctrine : *Omnis potestas a Deo*. Dès lors, l'appellation vient d'une conviction religieuse, et non d'un sentiment de basse adulation, bien étranger, du reste, au noble caractère de Bossuet.

LE ROSEAU.

—

Les chanoinesses de Maubeuge (XXX, 2). — L'histoire du chapitre des chanoinesses de Maubeuge n'a jamais été faite, ces dames ayant toujours refusé de communiquer leurs archives à qui que ce soit.

Je tiens de bonne source que l'histoire du monastère de Maubeuge est actuellement en manuscrit et sera publiée, sans doute, dans des *Annales archéologiques de la Belgique*.

Je me ferai un devoir de prévenir le collaborateur « Sedaniana » et de lui désigner ces annales dès que la publication commencera.

NANCY.

—

Discours laïque dans les églises (XXX, 2). — Vers 1875, M. Louis de Cissey fonda l'*Œuvre dominicale de France*, qui avait pour but la sanctification du dimanche. Animé d'un zèle ardent et charitable, M. de Cissey parcourut une grande partie de la France, faisant des conférences sur la nécessité du repos du dimanche. Il était éloquent et doué d'une remarquable facilité de parole. On assure que, dans certaines villes où il ne trouva pas de salle suffisante pour contenir son nombreux auditoire, M. de Cissey fut autorisé par l'autorité ecclésiastique à prendre la parole dans l'église.

Je crois que cette dérogation aux usages établis a été une exception bien rare.

L. G. LVGD.

—

Santa Anna et son chapeau ferré (XXX, 3). — Notre cavalerie, au XVIIe et au XVIIIe siècle, faisait usage, en temps de guerre, de calottes de fer qui avaient la forme d'un petit tabouret rond et à trois pieds. Ces calottes se mettaient en dessus et non en dessous de la calotte du chapeau que portait alors toute la cavalerie. Ces calottes étaient en fer battu ou en bronze, et pesaient environ une livre. Voir : Bardin, *Dictionnaire de l'armée de terre*, Paris, 1841.

FRANCIS M.

—

Quelles sont les dates de naissance et de décès de la marquise de Pompadour? (XXX, 3.) — Voyez l'intéressant article du Dictionnaire de Jal.

Il donne l'acte de baptême de la célèbre marquise, duquel il résulte qu'elle naquit rue de Cléry, à Paris, le 29 décembre 1721, et non en 1722.

Jal ajoute *qu'on sait* que la marquise mourut à Versailles le 14 avril 1764 et que son corps, apporté à Paris, fut enterré le 17 avril, dans l'église des Capucines de la place Vendôme; mais il ne produit pas de document qui en fournisse la preuve.

PIERRE DE CARNAC.

— La marquise de Pompadour naquit à Paris, rue de Cléry, le 29 décembre 1721. Son acte de baptême (*Reg.* 191 *de la paroisse Saint-Eustache*), qui a été publié par l'*Intermédiaire* en 1864 (I, 144), l'année de sa benoiste naissance, et par Jal, dans son *Dictionnaire critique de Biographie et d'Histoire*, lève tous les doutes.

Quant à la date de son décès, les auteurs que ma modeste bibliothèque de Portier de l'*Intermédiaire* m'a permis de consulter, la fixent tous au mois d'avril 1764 (les uns au 14, les autres au 15), sauf Larousse qui a lu août pour avril.

Je crois qu'il faut adopter celle du 15, donnée par Sainte-Beuve (*Causeries du*

Lundi, II, 511), d'après, dit-il, le « relevé « *exact* des actes de l'état civil relatifs à « Madame de Pompadour. »

C'est la date que nous trouvons dans l'inépuisable *Intermédiaire* (XVI, 218), à la fin d'une épitaphe en latin attribuée à son ami Maurepas.

LE PORTIER DE L'INTERMÉDIAIRE.

— Dans les souvenirs du prince de Croÿ Solre, que je compte publier dans les *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et Ile de France*, je lis :

« La marquise de Pompadour mourut le 15 avril 1764, jour des Rameaux, à sept heures et demie du soir, âgée de quarante ans. Son règne avait duré vingt ans, il avait commencé lorsqu'elle avait vingt-cinq ans. »

La date de la mort est donc précisée par un témoin oculaire fort véridique. J'ai donné, dans le Bulletin de la même société, mars-avril 1890, le contrat de mariage de Charles-Guillaume Lenormant avec Jeanne-Antoinette Poisson, *mineure*. Ce curieux acte est du 4 mars 1741.

VICOMTE DE GROUCHY.

—

Une dame à la tête de mort, en 1816 (XXX, 4). — Voyez pour cette histoire *Les mystificateurs et les mystifiés*, par le bibliophile Jacob (Paul Lacroix); Bruxelles, Shœnée, 1856-1857, 3 vol.

A. BOGHAERT-VACHÉ.

— La femme à la tête de mort est une simple mystification dont le patient aurait été le fameux La Mésangère, directeur du *Journal des modes*. Vous la trouverez tout au long contée dans l'*Histoire des mystificateurs et des mystifiés*, par Paul Lacroix, t. III de l'édition belge.

Les mystificateurs du Palais-Royal lui persuadèrent que certain baron de Vanhove lui achèterait volontiers son journal un million, à condition qu'il épouserait sa fille. Or, cette fille, très éprise de modes, avait une tête de mort, ce qui l'obligeait à ne jamais sortir que voilée.

La Mésangère publia, dit-on, dans son journal cette note — mais, peut-être conviendrait-il de vérifier la collection.

On ne parle dans tout Paris que de la fille à la tête de mort. C'est la fille unique d'un seigneur étranger et riche à plusieurs millions. Le père est venu exprès à Paris pour la marier à un Français qui lui paraîtra digne de faire le bonheur de cette jeune et intéressante infortunée.

Olympe est le nom de la demoiselle ; elle a vingt ans, elle est faite au tour, elle a de quoi charmer quiconque ne la regardera pas au visage. Son port est si majestueux, sa démarche est si gracieuse, ses formes sont si élégantes, qu'on ne peut s'empêcher de la suivre des yeux et de la pensée lorsqu'elle passe non voilée et masquée.

Depuis qu'elle est à Paris, elle évite de sortir dans la rue en plein jour, de peur que son masque ne la fasse remarquer.

Ce masque, il faut bien le dire, cache la plus épouvantable figure — une véritable tête de mort ; les yeux sont caves et semblables à des trous sans orbite; le nez manque absolument; la bouche est sans lèvres, toujours ouverte et grimaçante ; la peau collée sur les os, accuse le galbe du squelette ; elle a les dents noires et dénuées de gencives ; les cheveux rares et grisonnants, les sourcils chauves et les oreilles absentes.

Rien ne peut rendre l'impression produite par cette tête de mort sur un corps vivant et admirable.

Aussi la triste Olympe ne détache-t-elle jamais son masque.

On dit même que ce masque est fermé à l'aide d'une serrure d'or, et que la clef de cette serrure est toujours dans les mains du père.

Il est certain qu'Olympe est née avec cette tête de mort. Voici ce que l'on raconte de sa naissance :

Sa mère avait eu la faiblesse de trahir la foi conjugale; elle ne voulut pas que le complice de sa faute fût témoin de sa honte et de son repentir : elle le pria de s'exiler volontairement. Mais le mari, jaloux et furieux, les surprit dans leurs derniers adieux ; il tua l'amant sous les yeux de l'épouse infidèle, et ensuite il fit embaumer la tête du mort qu'il plaça derrière une glace dans la chambre de la coupable. Celle-ci, à force de contempler cette horrible tête, en donna l'empreinte à l'enfant qu'elle portait dans son sein. Elle mourut en le mettant au monde, et le père qui ne se pardonne pas sa cruauté, a juré de marier sa fille avec le premier homme qui en deviendrait amoureux.

Cette jeune personne serait, en effet, charmante, si l'on pouvait oublier sa figure : elle est mise avec un goût exquis, et elle exécute toujours la première, pour son usage, les coquettes inventions du *Journal des Dames et des Modes*.

Cette note avait été insérée par distraction de La Mésangère dans le journal, sous le titre : *Avis sérieux aux célibataires*, car lui-même songeait à être le fortuné époux de ce monstre gracieux. Il aurait même poussé la chose si loin qu'il fit une démarche pour demander au père, 360, rue de Grenelle, la main d'Olympe: le 360 n'existait pas. Il pensa s'être trompé d'adresse, et on entretint sa crédulité. Il y avait alors des sociétés dont la mystification était l'occupation favorite.

Le soir même, on criait dans les rues *l'Etonnante aventure d'une fille à tête de mort qui demande un mari et qui promet un million de dot à son futur époux*.

Ce canard fut réimprimé, colporté; on

publia le portrait de la fiancée lugubre. La police laissa faire. — C'était un moyen d'amuser l'esprit public à des vétilles. Des badauds et des intrigants écrivirent à des adresses apocryphes comme prétendants sérieux. On se livrait dans la rüe de Grenelle, où l'on disait l'héroïne cachée, à l'exploration de tous les immeubles pour l'y trouver.

On chanta sur un air connu, à tous les carrefours, la complainte de la Fille à la tête de mort :

O vous que l'hymen provoque,
Venez, messieurs les galants !
Accourez, petits et grands,
De tous les coins de l'Europe,
Pour épouser sans remord
La Fille à tête de mort.

La vogue de cette originalité dura plus de dix ans. Longtemps après que le mystificateur fut connu, on voyait encore l'image de ce monstre dans les cabinets de cire et sur les champs de foire.

GEORGES MONTORGUEIL.

— La *Petite Chronique de Paris* du 30 décembre 1816 traite assez cavalièrement ce grand-oncle de nos *canards* modernes :

Depuis quelques jours on a renouvelé dans Paris le vieux conte du masque de cire et de la jeune personne à tête de mort, qui n'en est pas moins belle de trois millions, qu'elle offre avec sa main à l'épouseur assez intrépide pour ne pas lui dire, dans le tête-à-tête :

Changez-moi cette tête, etc.

C'est une vieille mystification, rajeunie tant bien que mal, et qui n'a occupé que trente musards, cinquante gobe-mouches et la *Gazette.*

Le théâtre *Comte* a donné, vers la même époque, une pièce dont la fameuse dame à la tête de mort était l'héroïne.

V. MY.

— L'auteur de la question trouvera tous les renseignements qu'il peut désirer sur la *Fille à tête de mort* dans le *Musée de la conversation*, de M. R. Alexandre, p. 232 et suiv.

Cette plaisanterie fut mise en circulation par la *Gazette de France* à la fin de 1816.

Un égal succès accueillit en Angleterre et en Amérique *The Pig faced Lady*, sur laquelle il serait curieux d'avoir aussi quelques renseignements. X.

— Je ne sais pas si elle a jamais existé, mais la légende a défrayé souvent la curiosité populaire. Étant enfant à Trieste, il y a quelque trente-cinq ans, je me rappelle avoir entendu raconter qu'une très riche demoiselle ayant une tête de mort était descendue à l'Hôtel de la ville. Quelques années plus tard, les commères de Saint-Zaccaria, à Venise, racontaient la même histoire.

Pour les amateurs de choses macabres, je dirai que j'ai rencontré dans une ville d'eau, en Autriche, une vieille dame, de la plus haute aristocratie, qui a un visage tellement défiguré par une terrible maladie, qu'elle fait reculer d'horreur tous ceux qui, comme moi, ont eu la malechance de la voir sans voile. Une tête de mort rongée par la vermine ne peut rendre la terrible impression que l'on en ressent. V. M.

— Ce cas est renouvelé de celui de 1721. Cette année-là, un bruit courut dans tout Paris, disent les frères Parfaict, que « dans une certaine communauté il y avait une fille dont le visage ressemblait entièrement à une tête de mort décharnée. On offrait, disait-on, une somme considérable au garçon qui voudrait l'épouser. Il s'en présenta effectivement un bon nombre, assez crédules pour ajouter foi à cette fable, qui voulurent entrer par force dans cette communauté. On fut même obligé, pour empêcher la violence, de mettre plusieurs jours une garde à cette maison. » On joua même, au théâtre de la Foire, à cette date, dans le jeu de Francisque, une comédie de circonstance appelée *La Tête noire.* LÉO CLARETIE.

—

La mythologie grecque (XXX, 6). — Je me permets d'attirer l'attention sur quelques ouvrages dont je suis l'auteur. 1° *La mythologie expliquée d'après la Bible;* 2° *Balaam et la mythologie;* 3° *Mythologie et apologétique;* 4° *Revue d'exégèse mythologique*, semi-mensuelle. Elle paraît depuis 1892.

E. FOURRIÈRE.

—

Madame d'Houdetot (XXX, 7). — Il existe un portrait de madame d'Houdetot, gravé par Varin, un artiste qui est mort au commencement de ce siècle, en 1805. Corot, un autre contemporain de la célèbre comtesse, en a fait un autre. Ces deux portraits ont été assez reproduits, et il serait facile de se les procurer.

L'*Intermédiaire* s'est occupé à différentes reprises de madame d'Houdetot. (Voir la *Table générale*). M. Musset-Pathay donne plusieurs de ses poésies, dans la *Notice* qu'il lui a consacrée, t. II, p. 134 et suiv. de son *Histoire de la vie et des œuvres de J. J. Rousseau* (Paris, 1821, 2 vol. in-8). Le *Supplément à la correspondance de Grimm et de Diderot* contient aussi une *Notice* sur madame la comtesse d'Houdetot, par l'académicien Suard (page 400 de l'éd. de 1814, d'après Feller).

Le *Dictionnaire bibliographique*, par M. P*** (Etienne Psaume), fournit les indications suivantes : « *Houdetot (madame la vicomtesse d'), Ses poésies*. Paris, Didot l'aîné, 1782, in-18, papier vélin. Ce volume tiré à très petit nombre n'a pas été mis dans le commerce et a été distribué à des amis. Vendu 29 francs (avec les *Mélanges de poésies* de madame M.). Didot. ». HAÏM BOUCRIS.

—

Le parfilage (XXX, 7). — C'était une mode profondément stupide. Les galants offraient aux dames de menus objets tissés d'or ou d'argent; aussitôt, elles les détruisaient avec une sorte de fureur pour en retirer l'or ou l'argent dont elles battaient monnaie.

Il faut placer cette mode vers 1772 ou 1773. On filait dans toutes les fabriques l'or à force, afin de fournir aux doigts délicats des femmes de quoi satisfaire leur occupation favorite — et leur amour de l'argent.

Pendant le mois de décembre 1772, une boutique entière était remplie *de pièces d'or à parfiler pour les étrennes* : on y voyait des meubles, des fauteuils, des cabriolets, des écrans, des pelotes, des tabourets, des tasses à café et à chocolat; une basse-cour tout entière avec pigeons, poules, dindons, canards, oiseaux; des joujoux d'enfants : canons, moulins à vent, danseurs de corde et autres balivernes en or à parfiler

Cette mode était, en somme, une manière indirecte de recevoir de l'argent de ses amis, puisque l'on faisait argent des matières d'or qui entraient dans les tissus que l'on avait reçus en cadeaux.

Un soir, le duc de Chartres, entrant dans un salon, fut assailli par des dames qui lui coupèrent tous les brandebourgs de son habit pour les parfiler; mais quand elles en eurent bien pris la peine et qu'elles eurent mêlé l'or dans leur boîte, il se moqua d'elles et leur avoua que, prévoyant ce qui arrivait, il s'était fait attacher, pour les mystifier, des brandebourgs d'or faux.

Le mendiant que Robert le Pieux surprit détachant les franges de son manteau royal était, tout uniment, un parfileur en avance. GEORGES MONTORGUEIL.

— Voir *Littré, Dictionnaire*, aux mots *Parfilage* et *Parfilé*.

On demandait à tous les hommes de sa connaissance leurs vieilles épaulettes d'or, leurs vieux nœuds d'épée, leurs vieux galons d'or, que l'on enlevait ainsi à leurs valets de chambre, et l'on parfilait toutes ces choses, c'est-à-dire qu'on séparait l'or de la soie pour le vendre à son profit.

Genlis, Mémoires, tome III, 173, dans *Pougens*. FRANCIS M.

— Parfiler, c'est faire de la charpie d'or ou d'argent, comme on fait de la charpie de toile. Mieux vaudrait, d'ailleurs, parler au passé, car toutes ces charpies, tuées par deux révolutions, l'une politique, l'autre chirurgicale, ne sont plus que des souvenirs. Quatre-vingt-neuf arrêta net le parfilage; l'antisepsie vient d'étouffer la bonne vieille charpie que préparaient encore pieusement nos grand' mères et dont les soldats mouraient si bien.

Le parfilage fut d'abord une occupation économique et en quelque sorte ménagère. Avait-on une certaine quantité de vieux galons hors d'usage? le mari se trouvait-il nanti d'épaulettes défraîchies, d'aiguillettes ternies, d'antiques broderies usées jusqu'à la trame? le soir, au coin du feu, madame, de ses fines mains, tirait les fils d'or, d'argent, les triait, les séparait de la soie, puis en vendait le métal. — Il ne paraît plus, de nos jours, que ce passe-temps puisse avoir été jamais excessivement folâtre. Mais c'est que nous n'y entendons rien. La mode s'en mêlant, il fit fureur, et, dès lors, de lucratif devint ruineux, car lorsque l'on n'eut plus de vieux galons, plutôt que de s'arrêter, on en acheta des neufs à parfiler.

Ce fut la grande époque pour les passementiers, mais non point pour les militaires et les élégants cavaliers dorés sur

tranche, sur revers et sur... plat. On les parfila sans merci, et cela à la lettre. Un homme à la mode, s'il tenait à ne pas laisser dans de certains salons où sévissait particulièrement la ridicule manie, toutes les dorures de son chapeau, de son pourpoint ou de ses chausses, devait apporter, en rançon, à la maîtresse du lieu, soit un écran, soit une pelote, soit tout autre objet *parfilable*, — gâteau de Cerbère, faute duquel on était dévoré. — Ciseaux de se lever, alors, mains de se tendre; jeunes ou mûres, toutes les femmes du cercle entouraient, assiégeaient l'imprudent. En un clin d'œil il était dégalonné sur toutes les coutures et, venu grand seigneur, s'en retournait croquant. Peut-être, en somme, tout le monde y trouvait-il son compte. De tout temps, les femmes ont eu pour plaisir et presque pour mission de désargenter les hommes, et ceux-ci jamais n'en ont été affligés, — au contraire. G. DE FONTENAY.

— Parfiler, c'est détisser un morceau d'étoffe pour en retirer l'or, l'argent, la soie. Cela se pratique encore aujourd'hui pour la soie: les vieux rubans sont défaits fil à fil, convertis en charpie, et cette bourre remplace très bien le duvet de l'eider. Au XVIII[e] siècle, c'était surtout l'or et l'argent qu'on recherchait. On voit, dans *Littré*, que les femmes demandaient aux hommes de leur connaissance les épaulettes, nœuds d'épée et galons hors de service, pour les effilocher et vendre les brins ensuite. Une bonne parfileuse gagnait à ce métier cent louis par an. Les dames s'envoyaient souvent comme étrennes des bagatelles en tissu d'or qu'on nommait du *parfilage*. Le mot *parfilure* se trouve au XII[e] siècle dans le *Livre des Métiers* : « Que la parfileure du chapel soit, ou toute de fil, ou toute de soie. » T. PAVOT.

—

Armoiries à déterminer (XXX, 9). — Saint-Aubin, porte *d'argent à une bande d'azur, chargée de trois besans d'or.*

PIERRE PALLIOT,
(*Indice Armorial*, 1660.)

— La famille de *Corches*, en Normandie, porte, en effet, d'argent à la bande d'azur chargée de trois besans d'or. (*Dictionnaire héraldique de Grandmaison*, col. 56.) LA COUSSIÈRE.

—

Le chiffre 7 dans la vie du Président Carnot (XXX, 25). — Pour ceux qui ne veulent pas faire commencer la semaine par un lundi et la faire finir par le dimanche, je leur dirai que Carnot n'est pas mort le septième jour de la semaine (dimanche, 24 juin), mais bien le lendemain lundi, à une heure moins vingt du matin.

Seulement, si ça nous supprime un 7, nous en retrouvons un dans la date : en effet (25 *juin*), les deux chiffres de cette date, additionnés, donnent 7.

FRÉCHAS.

— Le *Figaro* fait remarquer que la lettre C surabonde également dans le récit de l'attentat dont le Président a été victime, comme on peut en juger :

Caserio, venant de Cette, a tué Carnot d'un Coup de Couteau au Côté, dans notre seconde Capitale, près du palais du Commerce. Ce Crime, Commis avec ou sans Complices, Comporte la Comparution du Coupable devant la Cour d'assises, qui le Condamnera Certainement à avoir le Cou Coupé.

— Un lecteur limousin de l'*Echo de Paris* a fait observer que le nom du lieu de naissance du regretté président contient 7 lettres : *Limoges*.

De plus, en additionnant le nombre des lettres du nom du Président, de son lieu de naissance et du lieu de sa mort, on obtient 21, multiple de 7 :

Limoges	*Sadi*	*Carnot*	*Lyon*
7	4	6	4

—

Origine du nom de Cotignac (XXX, 33). — En italien le *coing* se dit *cotogna* ou *pomo cotogno*. De *Cotogna* à *Cotignac*, il n'y a pas bien loin. F. B. PREGUNTON.

— Le mot *cotignac*, confiture de coings, a d'abord été *coudoignac*, puis (dans Rabelais, I, 18), *coudignac*, et *cotignac* au XVI[e] siècle. La finale *ac* est un suffixe ethnique du midi de la France, et représente une désinence *iacum* jointe à *cotonium* qui, chez Caton l'ancien, désigne le coing. Virgile disait *cydonium*, le fruit étant la pomme de Cydonie, ville de Crète. Etymologiquement, *cotonium* égale *cydonium*.

Bouillet dit que Cotignac (Var) a des confitures estimées, surtout celles de coing. C'est, sans doute, à ses cognassiers que la ville doit son nom, et je suis

surpris que M. Cocheris ne l'ait pas inscrite en compagnie de Cougny, Cognardière, etc. T. PAVOT.

— Les petites *Annales de Provence* disent que les

fabriques de *coudounat* ou *cotignac* d'où ce village a tiré son nom, étaient très renommées. En effet, de temps immémorial, les confitures à la gelée de coings ou *cotignac* ont joui d'une réputation méritée; les rois de France en avaient même des fournisseurs attitrés qui profitaient de certains privilèges sous l'ancien régime.

En Provence, on donne plus généralement le nom de *coudounat* à la liqueur de coings qui se fait dans tous les ménages; celui de *cotignac* semble plus spécialement désigner les produits de la localité ainsi nommée. L. C.

—

Bécane (XXX, 33). — Terme des ouvriers mécaniciens pour dire une machine. — Voir l'excellent livre de Denis Poulot : *Le Sublime*, où notre futur académicien Zola a si bien puisé.

VILLEFREGON.

— Le mot a eu sa célébrité lors de la catastrophe du chemin de fer de Versailles du 5 mai.

Le train fatal marchait à trois locomotives : deux en tête et une en queue. La première avait une réputation faite de machine hors de service, et l'enquête établit que le mécanicien de la deuxième machine avait dit à celui de la première, avant le départ :

Si tu ne fais pas marcher ta *bécane*, je te passe sur le corps.

X.

—

Origine de la tonsure pour les prêtres (XXX, 35). — La question, formulée telle qu'elle est, semble vraiment s'adresser à des naïfs ou à des ignorants.

Tous ceux qui ont le plus léger vernis de connaissances religieuses savent que la tonsure est d'ordre purement ecclésiastique. Très certainement, elle n'a pas été instituée à l'occasion de je ne sais quelle trépanation en vogue dans des temps bien reculés.

Son origine remonte, selon les uns, aux premiers siècles, au Vᵉ selon les autres.

La tonsure indique la séparation du monde et l'admission dans la tribu sacerdotale; elle prêche la mortification et le détachement du siècle à celui qui a l'honneur d'en être marqué.

La tonsure est aussi appelée couronne, en souvenir, sans doute, de la couronne d'épines de Notre Seigneur.

Ses dimensions varient selon le degré que le clerc tient en la hiérarchie sacrée. Ainsi, la tonsure est plus petite chez le simple clerc que chez le prêtre, et l'évêque la porte plus grande que celui-ci. La couronne qui répond le mieux à son institution est celle qui se trace sur la tête des moines.

La tonsure, chez le prêtre séculier, est cette partie supérieure de la tête qui est rasée, tandis que chez les religieux c'est la tête entière qui est rasée, à l'exception d'une mèche de cheveux qui reste tout autour et qui forme ce qu'on appelle, à proprement parler, couronne.

F. CHARPENTIER.

— Je ne pense pas qu'il faille chercher dans les annales de la chirurgie l'origine de la tonsure des prêtres. La coutume de raser la tête aux personnes consacrées au culte remonte certainement à la plus haute antiquité, et l'on pourrait trouver dans les règlements concernant la discipline de l'Eglise des prescriptions relatives à la tonsure.

Cette formalité est la première marque extérieure imposée à ceux qui prennent l'habit ecclésiastique à leur entrée dans les ordres. On rase complètement la tête aux religieux des ordres monastiques, qui ne portent qu'une couronne de cheveux; les religieuses ont les cheveux coupés sous leur voile ou leur bonnet.

Cette coutume, inspirée par l'idée d'humilité et de sacrifice, a subi des modifications dans sa pratique. La tonsure, à peu près complète des religieux dont la vie est plus austère, est moins complète et moins apparente pour les prêtres, qui vivent dans le monde et peuvent, dans une certaine mesure, se conformer à ses exigences. R. G. C.

— La tonsure est le premier degré de la cléricature, l'indispensable préparation à recevoir les saints ordres.

Celui à qui l'évêque coupe en couronne une partie des cheveux doit comprendre qu'il est détaché du monde. Cette cérémonie était d'un usage général au VIIᵉ et au VIIIᵉ siècle, et l'on disait alors qu'elle avait été établie par saint Pierre, en mé-

moire de la couronne d'épines. Jusqu'à la fin du VIe siècle, on ne conférait la tonsure qu'avec les ordres, puis on l'a donnée séparément, d'abord à des enfants que leurs parents consacraient à Dieu (ce qui ne se fait plus), et, enfin, aux aspirants à l'état ecclésiastique. Pour passer clerc, l'âge varie suivant les diocèses, mais on ne peut être tonsuré avant quatorze ans.

A mesure qu'on avance dans les ordres, la tonsure doit se porter plus grande. Le rituel romain a fixé les diamètres suivants : pour clerc, 3,2 centimètres; minoré, 4; sous-diacre, 4,5; diacre, 5; prêtre, 8; et la tonsure du pape occupe presque toute la partie antérieure de la tête.

On distinguait jadis trois sortes de tonsure :

1° La *Romaine*, ou de saint Pierre, partielle et circulaire, comme on la porte aujourd'hui.

2° La *Grecque* ou complète.

3° L'*Ecossaise*, ou de saint Paul, allant d'une oreille à l'autre sur le devant de la tête. T. PAVOT.

—

Courses des bagues et courses des têtes (XXX, 36). — C'est une chose fort simple. Dans tous les carrousels de cavalerie, c'est un des numéros du programme. C'était d'ailleurs un des exercices les plus habituels des Maures d'Espagne, très habiles cavaliers. Les grosses têtes de carton sont à terre, à des distances réglées, et les cavaliers, au galop, doivent, avec leurs lances, les cueillir au passage.

A. M.

— M. Lecnam pourra trouver d'utiles renseignements sur ces courses et l'origine allemande des dernières, dans l'*Ecole de cavalerie*, publiée par La Guérinière, vers le milieu du siècle précédent. Il verra qu'outre les bagues que l'on enlevait à peu près exclusivement avec la lance, il y avait en général quatre têtes par course: la tête de la lance, la tête de Méduse, la tête du More, et la tête de l'épée. La Méduse et la tête du More étaient fixées et recevaient les dards ou les coups de pistolet. Les têtes de la lance et de l'épée étaient mobiles.

De nos jours, ces exercices ne se pratiquent plus guère qu'à Saumur, et encore (je parle d'il y a dix ans environ) la tête de la lance y était-elle inusitée. On y court les bagues avec la lance, et les têtes avec l'épée ou plutôt le sabre. Ces têtes sont constituées par une carcasse en fil de fer recouverte de papier et sont posées à environ trente centimètres du sol sur un petit tas de sable. On en place généralement trois dans la longueur de la carrière. Il faut, en se penchant à droite, et sans quitter le galop, les enlever successivement. Le plus difficile est de ne pas laisser tomber les premières en cherchant à enlever les suivantes.

Cette façon de courir les têtes semble d'ailleurs plus conforme aux origines et au but de cet exercice que le cérémonial un peu compliqué et théâtral des siècles précédents. Dans leurs guerres contre les peuples de l'Europe centrale, les Turcs coupaient les têtes de leurs ennemis morts et cherchaient à les emporter. Mais, poursuivis, il leur fallait les abandonner, et il importait aux chrétiens de pouvoir, sans descendre de cheval et presque sans ralentir leur poursuite, ramasser ces sanglants trophées pour leur donner une sépulture. G. DE FONTENAY.

—

Gengis-Khan (XXX, 36). — Notre confrère V. M. demande comment on doit écrire « exactement le nom de ce terrible *flagellum Dei* ». La transcription la plus littérale en français de ce nom mongol est *Djinguiz* ou *Djinghiz*. C'est du reste plutôt un qualificatif qu'un nom propre, dont le sens est : « inébranlable ». Le grand conquérant du XIIIe siècle de notre ère s'appelait en réalité *Témoudjine* « l'homme de fer ». Ce fut en 1206, après ses premières victoires, que dans une grande assemblée des chefs et des guerriers de la Haute-Asie, tenue non loin des sources de la rivière l'Onon, un grand « chaman » ou sorcier, nommé Kenktché, le proclama *Khagan*, c'est-à-dire Khan des Khans, le pendant tatar du titre de « Chah-in-Chah », roi des rois, que portaient les souverains de la Perse. A partir de cette date, Témoudjine fit donc mettre en tête des actes de sa chancellerie mongole ces mots : *Souton Bogda Djinguiz Khagan*, « Dei Gratia inconcussus Rex Regum ». Si V. M. désire étudier la vie de ce personnage, je lui conseillerais de consulter : 1° L'*Histoire des khans mogols*, par Ssanang Setzen, prince de la tribu des Ordous (en 1662), traduite en allemand par I. J. Smidt, Saint-Pétersbourg, 1829;

2° *L'Histoire des Mogols*, par le baron d'Ohsson, en français, Amsterdam, 1852;
3° *Temudschin der Unerschutterliche*, par Erdmann, professeur à l'Université de Kazan, Leipzig, 1862;
4° *History of the Mongols*, par Howorth, tome Ier, Londres, 1876;
5° Le chapitre XVI, par Léon Cahun, du tome II de l'*Histoire générale*, par Ernest Lavisse et Alfred Rambaud. Paris, 1893. G. R.

—

La famille royale de Lusignan et son ordre de la Mélusine (XXX, 36). — Notre collaborateur Oroel peut trouver des notes sur cette famille et son ordre de la Mélusine dans le *Leipziger Illustrite Zeitung*, janvier 1883. L'épouse du prince Guy Ambroise de Lusignan, grande musicienne, fut très estimée par Victor Hugo.

L'ordre de la Mélusine n'a jamais été reconnu, bien qu'il se vante d'avoir été institué par la reine de Jérusalem, Sybillle, en 1193.

(La Haye.) M. G. W.

— On trouvera les plus intéressants détails sur la famille royale de Lusignan et sa fée protectrice *Melusine* (la reine *Melesencha*) dans une brochure de M. Jérémie Babinet, président démissionnaire du tribunal civil des Sables d'Olonnes (Paris, Techener et Poitiers, 1847).

Fog.

—

Le sabre donné à un officier français par Mourad-bey (XXX, 37). — Michel-Gaspard-Alexis Bert, né le 30 septembre 1764 à Molsheim (Bas-Rhin), mort à Paris, le 17 juin 1823, était chef de bataillon d'artillerie en Egypte en l'an VIII. Voir, sur cet officier, une notice biographique dans le t. IV, p. 476, des *Fastes de la Légion d'honneur*, par Lievyns, Verdot et Bégat. Paris, 1844. Hope.

—

Impôts singuliers (XXX, 74). — Un journaliste belge propose d'imposer les moustaches. Voici sa note dans la *Paix* de Bruxelles :

Il nous vient à l'idée de formuler officiellement un projet de loi frappant d'une dizaine de francs le port de la moustache. Deux millions de Belges au moins s'en ornent la lèvre et fourniraient ainsi une vingtaine de millions par an, amplement de quoi diminuer de moitié les taxes sur la bière et le café. La perception de la taxe de la moustache serait bien plus facile que celle de la bière et du café, car on fraude facilement sur ces dernières, tandis que la moustache, indissimulable, ne pourrait échapper au fisc.

Les coiffeurs approuveront certainement cette idée originale. L. O.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Un ministre japonisant. — Au moment où s'engagent les hostilités entre la Chine et le Japon, tout ce qui a trait à l'une ou l'autre de ces deux puissances emprunte à cette circonstance un relief saisissant d'actualité. A ce titre, on ne lira peut-être pas sans intérêt les deux lettres suivantes, signées de notre ministre actuel des affaires étrangères, alors chef de cabinet à la Présidence du Conseil, *Julio Ferry regnante*.

La première lettre, un simple billet, accuse, dans sa brièveté, tout à la fois de l'érudition et de l'ésprit.

La seconde, bien que d'un tour légèrement paradoxal, est remarquable autant par l'élévation des pensées que par la hauteur du style.

Les deux lettres ont le même destinataire, selon toute vraisemblance, le regretté critique d'art Philippe Burty, mort il y a peu d'années.

Dr A. Cabanès.

Paris, le 1er février 1885.

Mon cher Maître,

Je ne sais si je pourrai aller vous voir jeudi; mais comme il est toujours bon de se rappeler à votre aimable souvenir, dites-moi, je vous prie, si vous connaissez ce curieux passage du livre de Galiani : *Dialogues sur le commerce des bleds*, Londres, 1771, in-8, p. 157? Il dit :

« Vous savez qu'il y a plusieurs personnes à Paris qui font broder, qui font même faire leurs habits à la Chine. Un tailleur de Canton a donc des pratiques dans la rue Vivienne... etc. »

N'est-ce pas que cela est intéressant? Vous voyez que notre japonisme dégénère. Aujourd'hui, c'est tout au plus si nous achetons nos assiettes là-bas... Tiens, j'oubliais les robes de chambre de ces dames.

Bien cordialement à vous. G. Hanotaux.

Paris, 11 septembre 1881.

Ma foi, mon cher maître, je ne me suis jamais félicité de mes boutades, comme je viens de le faire de celles qui me sont échappées l'autre jour. Entendez bien ce que je veux dire



par boutades : un philosophe de mes amis — un vrai — et dont le cadavre platonicien ne surnagera jamais sur quelque eau que ce soit, — ce philosophe me reprochait ma manière de *trancher ;* cela hier. Et je lui répondais ce que je vais vous répondre. Quand je tranche, c'est que je doute. Rien ne s'impose à mon esprit comme la recherche, le doute, la question. Et quand je vous lançais, avant-hier, ces flèches qui, comme la lance d'Achille, guérissent leurs blessures, si j'affirmais, si je tranchais jusqu'au paradoxe, c'est que je doutais, c'est que je questionnais ; et, bien m'en a pris, mon cher ami, puisque j'ai votre lettre.

Dans tout cela il y a la querelle de mots, comme toujours. C'est ce mot *inférieur :* des animaux, des races *inférieures ;* il vous a semblé que tout cela retombait sur vos Japonais ; mais non, pour moi, cela était un terme. Je voulais dire : pourquoi cette préoccupation de sortes d'animaux qui nous préoccupent peu ? Pourquoi cette différence d'esprit ? Et je vous poussais là-dessus. Pourquoi, à votre tour, ne me dîtes-vous rien l'autre jour ? tandis que vous saviez. N'aviez-vous pas pitié de ma posture en point d'interrogation, comme dit Gautier.

Eh bien, pour vous prouver que le problème qui vous a agité m'a tourmenté aussi, moi, si éloigné de la belle intelligence de ces choses lointaines, je vais vous dire ce que j'avais pensé. Je crois même que mon impression — erronée peut-être, maintenant, — était plus à l'honneur de vos amis que votre explication, — qui, elle, maintenant, me semble juste.

Je pensais que le problème si compliqué de l'*impression* artistique se raffine d'autant plus qu'il est plus de fois posé. Je m'imaginais qu'à des civilisations arrivées à l'extrême bout des conceptions artistiques, il fallait servir de l'étrange ; que la jouissance fatiguée et l'estomac blasé allait chercher du curieux, de l'inédit, quelque chose qui ne fût pas poncif — au fond des mers. Rien de plus mystérieux ni qui échappe plus au crayon ou à la palette de l'académie, que ces formes, ces mouvements, ces couleurs et ces lumières étranges ; et puis, dans tout l'indécis du dessin mou et visqueux qui se dérobe, dans les formes marines, je voyais une satisfaction étonnante pour le crayon blasé de vos amis de là-bas. Voilà ce que je pensais.

Et, pour tout dire, ramenant mes réflexions d'extrême Orient en Occident, je m'imaginais comprendre quelle affinité de nature avait rapproché le Parisien que vous êtes des raffinés que je concevais là-bas. Tout le flottant gracieux et ondulé de votre style, c'était donc un vieux parentage, un atavisme antéhistorique qui vous rapprochait de vos bons Asiatiques. C'était la démonstration de l'unité de l'espèce humaine, ni plus ni moins, et en dépit de notre ami de Rialle.

Vous avez ruiné mon beau rêve, et vous voulez absolument que ce poisson, cette langouste soient un symbole, comme le poisson du Christ ; que ce faucon soit un emblême comme l'aigle des armoiries de Bonaparte. Eh bien, mon ami, tant pis pour vous, — je crois à ce que vous dites.

J'y crois, et pourtant je pense qu'il y a autre chose, tout de même.

Vous me raconterez le reste, n'est-ce pas ?

A vous, GABRIEL

La naissance du duc de Nemours célébrée par Dumouriez. — Le duc de Nemours, qui aura bientôt ses quatre-vingts ans révolus, et qui, paraît-il, porte gaillardement le poids de ses années, ignore sans doute la lettre de félicitations écrite, à l'occasion de sa naissance, par Dumouriez, au futur roi des Français. Nous avons trouvé cette pièce curieuse dans la collection d'autographes laissée par Lefèvre à la Bibliothèque nationale :

Monseigneur,

C'est pour moi une grande satisfaction que de voir le bonheur se [illegible] s'étendre sur V. A. S. et sur son auguste famille : car votre sort a été constamment l'objet de tous mes soins, mes inquiétudes et mes désirs, depuis plus de vingt ans.

Votre auguste et charmante épouse, après avoir soutenu avec autant de courage que de force un long voyage de mer et de terre, vient de vous enrichir d'un second fils qui assure votre race précieuse.

Que Dieu le bénisse et vous fasse trouver ensemble dans votre union une félicité durable que partagera de tout son cœur votre adorable sœur, à laquelle je présente mon tendre respect.

Le nom de Nemours n'avait été porté depuis longtemps que par la maison de Lorraine et de Savoie : mais il a toujours figuré dans l'histoire de France avec éclat. Il est romanesque et brillant : votre fils le fera revivre dans toute sa splendeur.

Soyez heureux et faites-en autour de vous : tel est le souhait de votre vieil ami qui a l'honneur d'être, etc. DUMOURIEZ.

(Little Eating, 1er novembre 1814.)

On pourra s'étonner que ce « vieil ami » n'ait pas suivi son ancien aide-de-camp en France, surtout depuis que Napoléon, qu'il exécrait cordialement, l'avait quittée. Mais il faut se rappeler que Louis XVIII n'avait qu'une sympathie très modérée pour le vainqueur de Valmy, et que celui-ci, d'autre part, n'eût peut-être pas retrouvé en France la somptueuse existence que lui avait faite l'Angleterre. Néanmoins, ni le temps ni la distance n'avait altéré l'intimité qui existait entre Dumouriez et le duc d'Orléans : ce prince servait, dit-on, une pension annuelle de 10,000 francs à son ancien général. Tous deux durent avoir une correspondance des plus suivies : a-t-elle été conservée ?

PAUL D'ESTRÉE.

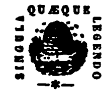
Le Directeur-Gérant : LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1894

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *30 août 1894.*

XXXe Volume. — N° 664

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Troisième Série. — 3e Année — N° 6

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

(CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique.)

QUESTIONS

Poile ou poêle. — Tel était le nom du dais sous lequel se plaçaient les princes, les gouverneurs et les évêques, pour faire leur entrée dans les villes.

Cet usage, disparu en France à la fin du siècle dernier, était-il fort ancien? D'après La Curne Sainte-Palaye, en Europe, cette coutume était particulière à la France. L'emploi de ce poêle spécial était-il une introduction par les croisés de l'habitude orientale de porter un parosol au-dessus de la tête des grands seigneurs? Le cardinal Mazarin, dans une lettre adressée au duc d'Epernon, le 27 décembre 1648, lui disait : ...Le feu Roy avait accordé le privilège du poile à MM. les evesques lorsqu'ils font leur entrée dans les villes; or Sa Majesté n'a pu faire moins, sur leurs instances, que de confirmer ce que le feu roy, son espoux, avait fait en leur faveur... » Le poêle, pris dans le sens de dais, n'est plus d'usage maintenant que dans les cérémonies de l'Eglise: on le porte au-dessus du Saint-Sacrement. LECNAM.

Proverbes nationaux et vieilles antipathies. — Au moyen âge, les nationalités différentes étaient la cause de haines ardentes, intenses, sanguinaires.

Si la haine profonde des Européens les uns pour les autres a disparu peu à peu avec le progrès de la civilisation, il n'en est pas moins resté des proverbes nationaux qui offrent plus d'une trace de ces vieilles antipathies. La gueuserie fière des Espagnols, la lenteur des Hollandais, la gloutonnerie des Anglais font partie du dictionnaire des injures gallicanes. Pour les Anglais, prendre congé à la française, c'est décamper sans mot dire ; marcher à l'espagnole, c'est se pavaner orgueilleusement; boire comme un Suisse, c'est une expression commune à tous les peuples; fumer comme un Allemand est encore une locution assez juste, que les Germains eux-mêmes ne contredisent pas. « Catching a Tartar, » attraper un Tartare, disent les Anglais, pour exprimer : être dupe de la dupe que l'on veut faire.

Ma liste est très restreinte, mais je suis certain à l'avance qu'il sera facile à nos collaborateurs de la compléter et de mettre sous nos yeux une série de proverbes curieux. E. M.

Les assassins de Napoléon Ier. — Les attentats contre Napoléon Ier sont fort peu connus : la police impériale ayant pris soin de n'en jamais parler. La très curieuse lettre inédite que nous publions, adressée *confidentiellement* par le baron Mounier à M. Bossange, donne quelques détails sur deux attentats complotés en Allemagne. On sait que Mounier dirigea avec une très grande habileté la police impériale :

Monsieur,

Je m'empresse de répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 13, et qui ne m'est parvenue qu'hier. C'est un peu tard et j'en ai bien du regret, mais éloigné des grandes routes, mes communications avec les bureaux de poste ne sont malheureusement ni aussi régulières, ni aussi fréquentes que je le voudrais.

Le jeune homme de Hambourg qui était venu à Vienne dans le courant du mois d'octobre 1809 pour attenter à la vie de l'empereur, s'appelait Stein, et ce nom était sur une patente d'étudiant de l'université d'Erfurth qui avait dix-huit mois ou deux ans de date. C'était le seul papier dont il fût porteur.

Je dois ajouter que j'ai vu désigner cet individu sous un autre nom (que j'ai oublié), dans les journaux anglais du temps, et que l'opinion était, à Vienne, qu'il avait déguisé son véritable nom afin de ne pas compromettre sa famille. Ce qui vraisemblablement avait donné

lieu à cette opinion, c'est que le nom de Stein étant commun à beaucoup de familles en Allemagne, il semblait avoir été choisi pour n'en désigner aucune.

En 1812, on fut informé qu'un autre étudiant nommé Salha, parti aussi d'Erfurt, se rendait à Paris pour exécuter les projets qu'avait formés Stein. Il fut arrêté le lendemain de son arrivée et avoua, sans hésiter, son dessein. L'empereur le fit enfermer comme fou. Lors de la première invasion, les étrangers le mirent en liberté. Un long rapport remis par le ministre de la police, après l'arrestation de Salha, essayait de rattacher cette affaire à la première, assurait que les deux assassins étaient frères ou cousins, et donnait à l'un et à l'autre le nom de Salha. Ce roman ne fit pas fortune auprès de l'empereur.

Ce Salha, que l'empereur n'avait voulu traiter que comme un fou, a reparu dans les Cent-Jours. C'est lui qui a été arrêté, dans le corridor de la Chambre des représentants, *portant sur lui une espèce de machine infernale dont une partie fit explosion, ce qui le décela.*

Voilà, monsieur, tout ce que je me rappelle de cette affaire. Peut-être feriez-vous bien de donner le jugement en note. Vous en auriez, je pense, facilement une copie en la faisant demander dans les bureaux de la guerre. Il a été rendu le 26 octobre 1809, sous la présidence du général Lauer, alors grand-prévôt de l'armée.

Permettez-moi de vous rappeler que je désire que mon nom ne soit cité nulle part, mais que je serai toujours disposé à vous donner confidentiellement tous les renseignements que je puis vous offrir. Je vous remercie de vous être adressé à moi dans cette circonstance.

Agréez, je vous prie, monsieur, l'expression de ma considération très distinguée et de mon sincère attachement. LE B. DE MOUNIER.

La Ferté Loupière, par Joigny (Yonne) ce 22 octobre 1824.

A monsieur, monsieur Adolphe Bossange, rue de Seine, n° 12, faubourg Saint-Germain, à Paris.

Que devinrent depuis Stein et Salha? Les mémoires et les journaux ont-ils parlé de leurs projets? A-t-on quelques traces d'autres complots projetés en Allemagne pour attenter à la vie de Napoléon Ier? Je prie mes collaborateurs de me le faire connaître. C. D.

—

L'obélisque d'Arles. — L'histoire de l'obélisque élevé à Arles, au milieu de la place de la République (ou place royale), est-elle aujourd'hui parfaitement connue? D'après l'auteur d'un article sur les *obélisques en Egypte et dans l'Inde* que j'ai lu dans une revue anglaise de 1836, l'histoire de ce monument serait fort singulière. On l'aurait trouvé dans un jardin particulier près du Rhône; il était presque complètement enfoui ; sa pointe seule effleurait la terre. « On pense que cet obélisque fut apporté d'Egypte, comme ceux de Rome, il y a 2,000 ans, et qu'on l'oublia, près du Rhône, à l'endroit même où il avait été déposé. Charles IX rendit un édit pour le faire élever, mais l'obélisque ne sortit pas de son sépulcre. Enfin, en 1676, la ville d'Arles le dressa et le consacra à Louis XIV, dont les titres de gloire remplacent sur le piédestal ceux du grand Rhamsès.» Je suis porté à penser que la version de l'auteur anglais est fausse, et avec M. E. Frossard, auteur d'un ouvrage sur les antiquités des environs de Nimes, je crois que le monolithe d'Arles, qui est d'une couleur grisâtre et qui n'a aucun signe hiéroglyphique sur ses faces, doit sortir d'une carrière de France. A-t-on la preuve que cette pyramide soit tirée des carrières de l'Esterel, comme l'indique la notice assez confuse insérée dans le guide Joanne, dans sa description de la ville d'Arles? M. E.

—

Sociétés de tempérance. — Tous ceux qui ont voyagé en Angleterre connaissent l'extension des sociétés de tempérance chez nos voisins, et les services qu'elles rendent à l'effet de supprimer l'usage excessif des liqueurs fortes ou fermentées, en substituant à ce poison quelque autre boisson saine. Quelle est la date de la formation de la première société de tempérance anglaise? Aux Etats-Unis une société s'organisa à Boston, en 1813, sous le nom de Société de Massachusetts, pour la destruction de l'intempérance; mais ce n'est qu'à partir de 1826, époque où fut fondée la société de tempérance américaine, que datent les beaux résultats obtenus contre le vice de l'intempérance. Avons-nous en France une société de tempérance pouvant soutenir, avec avantage, la comparaison avec les sociétés de même nature en Angleterre et en Amérique? EREUVAO.

—

Marialogie. — Dans un livre sur les *Pouvoirs institutifs de l'Eglise*, 1855, Bordas-Demoulin cite des propositions tout à fait extraordinaires empruntées à un ouvrage publié en 1850 par Oswald, professeur de théologie au séminaire de Paderborn, sous le titre de *Marialogie dogmatique*. Celle-ci, par exemple :

Marie a pris une part active à la rédemption du genre humain; elle a *été*, disons-le franchement, rédemptrice du sexe qu'elle représente... Nous affirmons que Marie est copré-

sente dans l'Eucharistie. Il va sans dire, d'après la doctrine eucharistique de l'Eglise, que cette présence de Marie dans l'Eucharistie est véritable et réelle et non point seulement idéale ou figurée... La femme reçoit plus dans l'Eucharistie que l'homme. Elle reçoit en dehors de la grâce de Jésus-Christ, qui est commune à tous, un supplément de grâce marianique, qui est bien à la vérité une grâce du Christ, mais spécialement dispensée par Marie...

La prêtrise ne fait pas exception; elle aussi renferme une grâce spéciale marianique. La différence consiste seulement en ce que dans les autres sacrements la femme reçoit cette grâce, tandis que dans l'ordre c'est l'homme qui reçoit le pouvoir marianique de la dispenser sacramentellement... Par là la différence des sexes est abolie pour le prêtre. Il est, en vertu de son état, *sacramentaliter* au-dessus des sexes; il est, permettez-nous l'expression, en tant que prêtre, en tant que représentant commun de Jésus et de Marie, androgyne.

B. D. ajoute : « N'oublions pas que c'est un professeur de théologie dans un séminaire qui dogmatise ainsi depuis trois ans, sans qu'il paraisse qu'on l'ait repris. »

Pourrait-on savoir si cet enseignement a finalement passé sans attirer les censures de la congrégation de l'Index, ou de quelque autre autorité ecclésiastique?

G. A.

—

Noms de reines de France à retrouver. — Quelque Intermédiairiste voudrait-il me donner les indications suivantes que je ne trouve ni dans Henri Martin, ni dans Bouillet, ni dans Larousse :

1° Qui était la femme de Hugues Capet?

2° Qui étaient les deux femmes de Jean II?

3° Qui était la première femme de Louis XI ?

Leurs noms, leurs familles et la date de leurs mariages? WAS.

—

Le cardinalat de saint Jérôme. — Le moyen âge eut de nombreuses dévotions où éclatait un certain anachronisme. Voulant faire de Trajan un saint, elle l'avait imaginé revenant sur terre et se faisant baptiser. C'est à cette légende que fait allusion le Dante dans un chant de la *Divine Comédie*. De même, elle donna aux Pères ou tout au moins à un Père de l'Eglise, à saint Jérôme, le chapeau rouge de cardinal, qui ne fut donné cependant aux cardinaux que par Innocent IV au concile de Lyon, en 1248, comme une marque de l'obligation où ils sont de verser leur sang s'il en est besoin pour la cause de Dieu et de l'Eglise. (Guillois, *Explication du catéchisme*, éd. 1851, t. I, p. 416). Saint Jérôme vivait au IVe siècle. C'est donc, on le voit, une erreur de huit siècles. C'est à cette légende que fait allusion Balzac dans un passage du *Socrate chrestien :*

Pour moy, bien loin de disputer à sainct Denys sa qualité d'aréopagite, je ne m'oppose pas mesme au cardinalat de sainct Jérosme, et quand il ne tiendroit son chapeau rouge que de la faveur des peintres et de la crédulité du peuple, je ne veux point luy faire un procez sur les ornemens de son portrait. Je ne touche point à une pièce que l'Eglise ne propose pas comme un article de foy, mais qu'elle souffre comme une fantaisie de piété. Ces marques d'honneur et de respect, ces faveurs faictes à des morts, c'est-à-dire à des gens qui ne sont plus en estat de s'en revancher, viennent d'une cause très honneste, partant d'un principe de courtoisie et de libéralité, mais de courtoisie désintéressée et de libéralité toute pure. Pour le moins ce sont des excez louables d'une inclination bienfaisante, portée à donner et à obliger; et je n'ay garde de prendre à partie des personnes si bonnes et si officieuses.

(BALZAC, *Socrate chrestien,* XI. Œuvres, II, 105-106.)

Cette collation posthume d'un chapeau de cardinal à un Père de l'Eglise peut assurément partir, comme le dit Balzac, d'un principe de courtoisie et de libéralité, mais pourquoi ne donna-t-on cette marque d'honneur et de respect qu'au seul saint Jérôme ? Car Balzac donne à penser que, seul entre tous les Pères, il obtint le chapeau. Quelque Intermédiairiste pourrait-il nous éclaircir la légende du chapeau de saint Jérôme ?

ADOLPHE DÉMY.

—

Un théâtre rue des Quatre-Vents, au XVIIe siècle. — Dorimont, l'acteur-auteur, ouvrit en 1661, sous les auspices de mademoiselle de Montpensier, un théâtre rue des Quatre-Vents.

Mais — comme dit Viollet-le-Duc dans l'introduction du IVe volume de l'*Ancien théâtre français* — Dorimont, qui n'y jouait que ses propres ouvrages, n'était pas de nature à soutenir cet établissement, qui n'eut pas de durée.

A quel endroit de la rue se trouvait ce théâtre ? En reste-t-il quelque trace dans un des immeubles qui composent la rue?

Notre collaborateur Monval répondra, sans nul doute, à cette question : je l'en remercie à l'avance. A. NALIS.

—

Le plus petit grand homme. — Une note de la rédaction de la *Bibliothèque britannique*, mise au bas de l'analyse d'un ouvrage intitulé: *Lettres pour les femmes lettrées*, Johnson, 1795, in-8 (6e volume de la collection), est ainsi libellée :

On sait que Pope était un petit homme tout contrefait. On prétendit qu'il avait été fouetté dans une promenade publique, et que sans une de ses amies qui se trouva là heureusement pour le mettre dans son tablier, il aurait été beaucoup plus maltraité.

Quelle était donc la taille de Pope? Serait-il le plus petit grand homme ?

A. Dieuaide.

—

Descendants de députés de la Législative. — Ayant actuellement à m'occuper d'un travail sur l'Assemblée législative de 1791-1792, je serais bien heureux de connaître s'il existait encore des parents des députés suivants :

Amy, Anseaume, Aubert du Bayet, Baert, Béjot, Bellot-Ladigne, Bergeras, Bernard de Méry, Bigot de Preameneu, Blanchard (Pas-de-Calais), Bonnemère, Boullenger, Bousquet, Bravet, Brémontier, Brunck, Champion, Chaponet, Chappe, Chaufton, Chevalier-Malibert, Chira, Chouteau, Christinat, Clermont, Collet, Constans-Saint-Estève, Croichet, Croizet, Cunin, Dalibourg, Dalmas, Dehaussy-Robécourt, Delafont, Delaizire, Delfau, Deusy, Desportes, Desprez, Domergue de Beauregard, Dongois, Dumolard, Dupertuis, Descrots d'Estrées, Durin, Durousère, Foissey, Forfait, Frondière, Gausserand, Genty (Orléans), Gorrin, Gorguereau, Grégoire, Guillot de l'Étanche, Guillois, Hainselin, Jaham, James, Jollivet, Jouffret, Jounault (Saintes), Jounault (Thouars), Juglar, Koch, Lafont, Ladebat-Lassabathie, Laureau, Lavigne, Lejeune, Lejosne, Lemaître, Leroy (Bayeux), Leroy (Flogis), Malprade, Malus, Maugin, Marie (Nantes), Marie (Prades), Mesnard, Merveilleux, Michon-Dumarais, Michou, Molinier, Nogaret, Pouget, Pressac des Planches, Prouveur, Raffin, Rameau, Ramond, Richard de Villiers, Riquet, Rivoallan, Roriquet, Rousseau, Savanneau, Sédillez, Soret, Tarbé, Tesson, Tronchon, Verneuil, Voysin de Gartempe.

Existerait-il des biographies spéciales de l'un de ces députés ou de tout autre député de la Législative ?

E. de Beaufond.

—

Relation curieuse d'une procession chez les Turcs. — Dans un recueil de documents divers, pour la plupart officiels ou quasi-officiels (*Discours de réception à l'Académie*, *Compte-rendu des cérémonies du sacre de Louis XV*, *Déclaration de guerre au duc de Savoie*, *Mandements d'évêques*, etc.) relatifs aux XVIIe et XVIIIe siècles, je trouve, sans indication de date ni de lieu d'impression, la

Relation curieuse de la procession, prières, jeûnes, pénitences et dévotions que les Turcs ont fait pour implorer le secours de Dieu et de leur prophète Mahomet, au sujet du malheureux succez de leurs armes contre celles des chrétiens.

Les cérémonies décrites paraissent être absolument du domaine de la fantaisie.

La description de cette procession est sans doute l'œuvre d'un plaisant, qui a voulu amuser ou mystifier ses contemporains; néanmoins, en raison de ce qu'elle se trouve accolée à des documents absolument sérieux, je me permets de demander aux Intermédiairistes s'il a été fait mention des cérémonies accomplies dans un ouvrage quelconque. R. S.

—

Où est née madame de Lafayette? — A l'occasion du 17e congrès de *La Pomme*, au Havre, un membre de cette Société a fait un éloquent éloge de madame de Lafayette, dans lequel il dit qu'elle est née au Havre en 1632, au moment où son père exerçait les fonctions de gouverneur.

Cette erreur historique, qui a été déjà reproduite bien des fois, mérite d'être rectifiée, puisque, d'après le célèbre bibliographe Barbier, il est certain que madame de Lafayette naquit à Paris, ainsi que le prouve la note suivante, publiée dans les journaux du Havre en 1846, par M. Victor Toussaint, avocat, l'un de nos historiens locaux les mieux informés :

Toutes les biographies anciennes et modernes, havraises et parisiennes, dit-il, indiquent le Havre comme lieu de naissance de Marie-Madeleine Ploche de la Vergne, comtesse de Lafayette, auteur de la *Princesse de Clèves* et de *Zaïde*, et indiquent l'année 1632 comme celle de sa naissance.

Jaloux d'éclairer ce point historique, ajoute M. Toussaint, je me suis livré à de nombreuses recherches dans les registres de l'état-civil du Havre, au greffe du Tribunal civil, et j'ai acquis la conviction que madame de Lafayette n'est pas née au Havre. En 1648, son père était lieutenant au gouvernement du Havre; mais, en 1632, ces fonctions étaient remplies par M. Charles de Gorieulx, sieur Dumont.

Le *Journal des Débats* du 22 novembre 1846, continue M. Toussaint, confirme le résultat de mes recherches, en annonçant que M. F. Barbier vient de reconnaître que madame de Lafayette est née en 1634, à Paris, sur la paroisse Saint-Sulpice.

A-t-on publié son acte de naissance?

Léon Braquehais.

—

Une comédie inconnue faite en collaboration par Edmond About et Francisque Sarcey. — Champfleury eut, en 1865, le projet de faire représenter une comédie d'About et de Sarcey, c'est en réponse qu'Edmond About lui écrivait la lettre suivante :

Le 13 novembre 1865.

Mon cher confrère,

Avant tout, je vous remercie d'avoir pensé à moi dans le tumulte d'une organisation si compliquée. Puis je vous demande pardon d'avoir laissé sans réponse, au moins sans réponse directe, une lettre qui valait mille poignées de main. Je parle de six mois, mais votre charmant volume de la caricature antique m'est arrivé dans un temps où les occupations et les préoccupations me grêlaient littéralement sur la tête. J'ai cru pouvoir vous remercier au salon, et je vous ai vainement cherché. A coup sûr, je serai plus heureux cet hiver, car j'irai vous chercher chez vous, au théâtre.

La petite pièce que vous me demandez si obligeamment est tout à votre service, au moins en ce qui me concerne. Car je l'ai faite avec Sarcey, il y a six ou sept ans. Je ne crois pas que Sarcey refuse plus que moi de la mettre au théâtre; la seule difficulté sera dans la signature, car nous ne sommes plus assez jeunes, ni lui ni moi, pour signer un acte à deux, et la pièce n'est pas même assez forte pour que nous désirions être nommés ni l'un ni l'autre. Mais le pseudonyme n'a pas été inventé pour les chiens.

Une autre difficulté, beaucoup plus grave, mais assurément plus passagère, c'est de mettre la main sur ce manuscrit. Il est chez moi, j'en suis presque sûr, mais je n'ai pas pu le retrouver depuis huit ou dix jours que je le poursuis. Vous ne savez pas ce que c'est qu'une maison de village où les livres, les brochures et les papiers se sont entassés pendant sept ans. . . . .

13 novembre.

Je me suis interrompu ici pour me remettre à chercher, et j'ai trouvé enfin le manuscrit. Je viens de le relire, la petite pièce m'a amusé; je l'avais totalement oubliée. Mais il me semble qu'elle manque de couplets. Une comédie a le droit de se présenter toute seule, une petite farce comme celle-ci veut un peu d'accompagnement. Dites-moi ce que vous en pensez, je vous prie, quand vous aurez cinq minutes de loisir. Je n'ai pas, en matière de couplets, l'expérience de M. Clairville, mais j'aimerais à en bâcler une demi-douzaine, pour voir.

Encore une fois, pardon, mon cher confrère. Je vous serre cordialement la main.

Edm. About.

J'envoie le manuscrit ce soir à la poste, mais il ne vous arrivera probablement que jeudi matin.

Quelle est cette pièce? A-t-elle été représentée? Sous quels pseudonymes?

R. C.

—

Les poésies de Cladel. — Un chercheur, M. Perbosc, prépare un travail sur *Cladel poète.* Il a réuni des sonnets et morceaux divers qui sont dispersés dans les journaux : *Maman, Yeux lyriques, Carmen, Nous irons, chère, où tu voudras... l'Echafaudage, Palinodia, S. M, Tremolo, Garibaldi à ses vélites, Vos yeux sont chauds et pleins d'humour..., Près des sources..., Aux champs* (alias *La Cabane*), *Elle* (alias *Eux et Elles*), *L'Heure, En haut* (alias *La Montagne*), *Bouffée d'air natal, Le Monstre, Mon âne, Le Prêtre, L'Amie, Le Soldat, Si douce qu'elle soit, ta caresse m'opprime..., Le Lion, In Excelsis, Le Nuage, Au coin du feu, Effet d'arpèges, Mes chiens, En Quercy, L'Eté, La Mienne*, avec les vers insérés dans les œuvres en prose.

M. Perbosc cherche où se trouve le sonnet *Le Puits*, quel est l'éditeur des *Sonnets dits et inédits*, et quels vers de Cladel pourraient encore être disséminés dans des recueils ou des journaux. Il serait fort reconnaissant à l'égard de quiconque lui enverrait une pièce peu connue ou lui signalerait tel recueil qui en a publié une au moins.

M. Perbosc habite Comberousse, par Verdun-sur-Garonne. Ch. Godard.

—

L'opoponax. — Quelle est la plante qui produit l'opoponax? Ce produit venait autrefois de l'Asie, puis, plus tard, du Vénézuéla. Aujourd'hui, d'après les droguistes, sa culture serait délaissée. Je prie nos collaborateurs botanistes de me donner des renseignements. A. M. Hurel.

—

Le calendrier perpétuel. — Je cherche à constituer un calendrier perpétuel pour la vérification des dates, c'est-à-dire indiquant le jour de la semaine correspondant à une date donnée.

On a souvent fait ce travail, mais en prenant pour base les années solaires des calendriers Julien et Grégorien. Ce dernier, en usage en France depuis 1582, correspond bien aux dates historiques, mais il n'en est pas de même du calendrier Julien.

Un grand nombre d'auteurs diffèrent sur la date d'adoption en France du calendrier Grégorien. Selon les uns, ce serait au 10-20 décembre 1582, selon les autres, le 4-15 octobre. Où est la vérité?

L'*Art de vérifier les dates*, qui se trouve dans presque toutes les bibliothèques municipales, a-t-il été continué depuis le travail des Bénédictins? C. Cholet.

—

Le télégraphe en 1702. — Un livre publié en 1702 sous ce titre : *Histoire critique des pratiques superstitieuses*, par un prêtre de l'Oratoire, contient le passage suivant (page 294) :

Les PP. Nirker et Gaspard Schott ont remarqué qu'on s'est servi de l'aimant pour des usages évidemment superstitieux; et j'ai ouï dire plusieurs fois que quelques personnes s'étaient communiqué des secrets à plus de cinquante lieues loin, par le moyen de deux aiguilles aimantées.

Deux amis prenaient chacun une boussole, autour de laquelle étaient gravées les lettres de l'alphabet; et on prétend qu'un des amis faisant approcher l'aiguille de quelqu'une des lettres, l'autre aiguille, quoiqu'éloignée de plusieurs lieues, se tournait aussi vers la même lettre. Je n'assure point le fait...

Quelque lecteur de l'*Intermédiaire* possède-t-il des renseignements sur ce télégraphe, sur ces correspondants, et sur l'appareil dont ils pouvaient se servir.

CLAUDE M.

—

La doctrine de l'homœopathie est-elle originaire d'Allemagne? — Le docteur allemand Hahnemann est-il le créateur de la nouvelle thérapeutique *similia similibus curantur* qui, au commencement de notre siècle, s'est mise en opposition avec l'ancien dogme de la médecine palliative *contraria contrariis?* Le système préconisé dans l'*Organon der Heilkunst* de Samuel Hahnemann, dont la 4e édition fut publiée en 1829 (Dresde et Leipsick), avait-il déjà des adhérents en Angleterre ?

Quel est le nom du médecin qui, le premier, en France, s'est déclaré homœopathe ?

M. E.

—

L'œuvre de Forain. — Je voudrais une liste aussi complète que possible des journaux qui ont publié des dessins de cet artiste, surtout les publications où ont paru ses premières œuvres.

G. P.

—

Le menuisier Chelant, de Lyon. — Je possède un mobilier Louis XIV dont toutes les pièces sont signées : *Chelant, menuisier à Lyon*.

Quelqu'un peut-il me dire si cette signature a une valeur ?

PIERRE DU MONT.

—

Pourquoi l'église de Linas relègue-t-elle au grenier deux portraits de Philippe de Champagne? — L'église de Linas, près Montlhéry, renferme deux magnifiques tableaux de Philippe de Champagne, représentant, en adoration devant un fragment de la couronne d'épines, deux religieuses vêtues de blanc, dont l'une semble être Marguerite Perier, nièce de Pascal. Ces tableaux sont relégués au grenier, où ils s'abîment. Je voudrais savoir pourquoi ces toiles sont là, quelle est leur histoire, pourquoi l'autorité diocésaine ne les fait pas placer dans l'église, où on pourrait les admirer, et pourquoi l'administration des beaux-arts ne prend pas des mesures pour empêcher le dépérissement de ces deux chefs-d'œuvre?

Le tramway à vapeur qui va de la porte d'Orléans à Arpajon passe à Montlhéry-Linas et permet de visiter la célèbre tour et de s'assurer de l'état dans lequel se trouvent les tableaux de Philippe de Champagne. VICOMTE DE GROUCHY.

—

Le graveur Aubin Ollivier. — Différents historiens de l'art français : Jal, Renouvier, Bonnardot, Bérard, etc., mentionnent un graveur du nom d'Aubin Ollivier, né à Boissy, près Paris, mort en 1581, lequel fut « maître de la monnaie au moulin » et grava avec son beau-frère, Jehan Le Royer, graveur sur bois et imprimeur du Roi, les figures du *Livre de perspective de Jean Cousin*, publié en 1560.

D'un autre côté, M. P. Rouaix, dans son *Dictionnaire des arts décoratifs*, cite un Aubry-Ollivier Brucher, mécanicien du XVIe siècle, « inventeur du monnayage au moulin ». Ne serait-ce pas, malgré son nom d'apparence allemande, le même personnage que le premier? J. G. WIGG.

—

L'origine des styles d'architecture. — Du moment que nous ne naissons, ni avec des instruments naturels de construction, ni avec l'idée d'instinct d'une forme particulière d'habitation, il ne devrait pas être difficile d'expliquer l'origine de tous les styles d'architecture.

La pyramide, l'obélisque, le clocher, le minaret ne seraient que des imitations hardies des rochers qui dominent les monts.

Les excavations granitiques auraient

donné l'idée du temple et de la pagode.

Les grottes calcaires auraient fait songer au plein cintre et à la coupole parabolique.

Le basalte, qui s'élève en colonnes prismatiques, aurait servi de premier modèle aux colonnes.

Mes confrères de l'*Intermédiaire* m'obligeraient de me dire s'ils connaissent des auteurs qui ont traité ainsi l'origine des styles d'architecture.

A. DIEUAIDE.

—

Un auteur à découvrir. — Je possède un manuscrit du XVII[e] siècle soigneusement relié en veau. Il provient d'une vente après décès faite aux environs de La Rochefoucauld (Charente); il a pour titre : *Histoire de madame, du comte de Guiche, de madame la comtesse de Soissons et de Wardes, et les amours du Roy et de mademoiselle de la Vallière — avec le jubilé de la Cour.*

Cette relation a-t-elle été publiée ? Quel est son auteur? D'après quelques indices dans le préambule, ces deux histoires auraient été racontées par un certain Manicamp.

Sur la garde du manuscrit est écrit le sonnet suivant :

Lorsqu'Adam vit cette jeune beauté
Faite pour lui d'une main immortelle,
Il l'aima fort; elle, de son côté
(Bien vous en prit), ne lui fut point cruelle.

Mon cher ami, alors, en vérité,
Je crois qu'il fut *une* femme fidelle.
Mais comment donc ne l'aurait-elle été?
Elle n'avait qu'*un* seul homme avec elle!

Or, en cela nous nous trompons tous deux:
Car quoique Adam fût jeune, vigoureux,
De corps bien fait et d'esprit agréable,

Elle aima mieux, pour s'en faire conter,
Prêter l'oreille aux fleurettes du Diable,
Que d'être femme et ne pas coquetter.

LOUIS-CHARLES RIVAUD,
Officier de cavalerie.

Ce sonnet est-il inédit ? JARNAC.

—

La bibliothèque de Michel de Montaigne. — Je trouve dans le catalogue 415 de la librairie Baillieu mention d'un exemplaire du livre d'Hotman, De legibus XII tabularum tripartita. Lugduni, apud J. Tornæsium, 1564, 1 vol. in-8 vélin, avec les détails suivants :

Sur la couverture du parchemin la signature Motagne (*sic*). Sur le titre, la signature de Geoffroy de la Chassaigne, bourdelois, et au verso du dernier feuillet le nom *quatre fois* répété *Montaigne*, une devise *Soinge de vertu*, et le nom de Iquem.

Cette signature est-elle celle de notre Montaigne ou d'un homonyme? Connaît-on d'autres livres de la même provenance? Je serais heureux qu'on voulût bien les indiquer, comme on l'a fait ici pour Racine. TOPO.

—

Abbaye de Galullo. — Le musée de Toulouse possède un sceau ogival en cuivre, dont voici la description : en chef, buste de la Vierge, portant l'Enfant Jésus encadré dans des fleurons; au-dessous, à senestre, figure crossée et drapée, debout, regardant un pape nimbé qui, d'une main, lui présente une mitre, et, de l'autre, porte une palme; en pointe, écu en bannière aux armes de l'abbé : parti; au 1 de... à trois étoiles de...; au 2 de... à la bande de... Légende: S. DONI.TOHASI.DE.GALVLLO.

Serait-il possible de savoir où était située cette abbaye, dont nous n'avons pu trouver aucune trace dans les ouvrages spéciaux? F. M.

—

Armoiries à déterminer. — Sur un légumier d'argent du siècle dernier, j'ai trouvé les armes suivantes, et je désirerais savoir à quelle famille elles appartiennent : d'or au sautoir d'azur accompagné de quatre têtes de Maures de sable, l'écusson sommé d'une couronne de comte.

PATCHOUNA.

RÉPONSES

Epithètes à la mode : suggestif, brave, sournois (XXII, 417, 507, 571). — Suggestif ne figure pas dans les Dictionnaires de l'Académie et de Bescherelle; il n'apparaît que dans le supplément de Littré, p. 320, qui lui consacre les lignes suivantes :

« Suggestif, qui suggère, qui fait penser. Shakespeare est le plus suggestif des poètes (Emile Montégut). Etymologie anglaise : *suggestive;* du latin *suggerere.* »

A leur tour, les deux derniers suppléments de Larousse ont accueilli « suggestif. » Cette épithète, qui nous est arrivée avec la flotte des select, lunch, luncheon, ticket, etc., a bientôt joui de la plus grande vogue. Tout se fait de nos jours au suggestif; on l'applique au rebours du

sens et du bon sens : « Plus suggestif est le spectacle des clubs de femmes aux Etats-Unis », dit M. Rod dans les *Débats* du 5 juillet 1894. « Voici un état suggestif des lâchers de pigeons pendant le mois de juin », écrit un autre journal. « On admirait, on raillait ces silhouettes suggestives d'évocations diverses, ces âmes entrevues en des bleuissements, ces envolées d'ombres tourmentées. » Ainsi s'exprimait, dans le feuilleton du *Figaro* du 16 juillet 1894, l'auteur féminin qui ajoutait ceci : « Rien ne se perd, ni l'atome matériel, ni l'atome évolutif, constitutif des idées : si celui-là rencontre une affinité, il s'y accroche comme le spermatozoïde à l'œuf de l'ovaire et s'y développe normalement. » Voilà un spermatozoïde évidemment suggestif !

« D..., tel est le titre original et suggestif du nouveau roman ; originale et suggestive aussi est la couverture d'un genre inédit, lit-on dans une annonce bibliographique. « Une revue norvégienne a ouvert une enquête sur l'influence exercée par les grands écrivains ; elle a demandé à ses lecteurs et à ses lectrices quels étaient les auteurs les plus suggestifs. » (*Débats* du 20 juillet 1894.)

Décidément le mot suggestif, qui n'est pas très harmonieux, envahit de plus en plus les livres et la conversation.

Si l'on en croit Noël, l'auteur de tant de recueils curieux, entre autres de l'*Erotopaegnion*, pour lequel il aurait vainement sollicité l'approbation de l'archevêque de Tours, brave viendrait du grec βραβεὺς, arbitre et distributeur du βραβεῖον, prix d'un combat ; mais la provenance provençale *brau*, taureau, paraît préférable. Origine brumeuse — spécialement recommandée à M. Pavot. « Corneille a dit constamment un brave homme pour un homme brave, écrit Littré, dans son *Dictionnaire ;* le sens de bon que brave a dans : c'est un brave homme, est étendu dans le Midi à toutes sortes d'emplois qui sont vicieux : notre curé est fort brave ; voilà de braves poulets. » On le voit, brave se met à toutes sauces. Le *Roman comique* de Scarron traite de brave un homme bien paré, bien habillé. La langue du peuple lui donne la même signification de propre, bien mis : Vous voici bien brave ! se dit d'une personne qui ne s'habille pas proprement tous les jours, d'après Laveaux, *Dictionnaire des difficultés de la langue française*, p. 101, édit. de 1892. Brave comme une noce, comme un jour de Pâques, c'est-à-dire paré de ses plus beaux habits de fête, suivant une locution populaire. Cet adjectif est encore synonyme de sociable, bon, honnête, simple, sans malice, borné, grand, fameux. Tous les ouvriers sont qualifiés de braves. Un journal judiciaire ne manque pas de dire d'un ouvrier cité en police correctionnelle sous la prévention de vol : un brave ouvrier. Parmi les atroces artificiers du Liceo de Barcelone figurent également des ouvriers que des journaux traitent de braves. En fin de compte, c'est une épithète que l'on emploie sans modération et sans discernement, à tort et à travers.

Sournois parait être le sourdois mentionné dans le *Glossaire* de Du Cange, v° *surdus*, — sourdois, qui parle à l'oreille pour ne point être entendu des autres, *qui in aurem dicit, susurrat*. Littré définit sournois, qui est caché, dissimulé. D'après un vieux dicton alsacien, celui qui se ronge les ongles est un sournois. Mais pourquoi presque tous les accusés sont-ils sournois ? le physique de l'emploi probablement. Il n'est guère de rédacteur d'acte d'accusation qui ne trouve à l'accusé un air sournois. « Il jetait des regards sournois à droite et à gauche ». (Assises de la Seine du 23 février 1894, affaire Léauthier.) « Ce mot, dit le *Dictionnaire* de Laveaux, p. 662, est exclu du style noble. » En relevant cette formule fréquente dans le dictionnaire précité, M. Marty-Laveaux, p. 1, reproduit un passage du discours de Patin parlant, dans ce beau style aujourd'hui dédaigné, de la démocratie des mots.

E. DE NEYREMAND.

—

Devises de littérateurs... et autres (XXVIII, 208 ; XXIX, 374, 495, 762 ; XXX, 505, 658). — En voici... d'autres. D'abord, de trois des Elzevier, — Louis : *concordia res parvæ crescunt ;* — Isaac : *non solus ;* — Daniel : *ne extra oleas*, avec la Minerve et l'olivier.

A. Gryphe, 1573, mettait en bordure, des deux côtés d'un griffon, à gauche : *virtute duce ;* à droite : *comite fortunà*. H. Scheurleer, à la Haye, 1721, avait adopté : *Pour l'art et le négoce*. Barbou, en 1785, marquait d'un olivier avec banderole portant ces mots : *et fructu et foliis*.

La mode du XVI° siècle semble avoir repris faveur.

A Paris, M. Dentu nous présente des dents molaires au-dessus d'une inscription à double portée : *Candidi ac tenaces.* M. Plon emprunte à Virgile : *Labor omnia vincit improbus.* MM. Rouveyre et Blond disent : *Poco a poco.* M. Delarue est pour l'égalité : *Sol lucet omnibus.* M. Sagnier met la liberté dans le travail : *In labore libertas*, et, à Limoges, un autre éditeur, M. Ducourtieux, a cette variante : *In labore felicitas.*

A Bruxelles, M. Kistemaeckers prend une double légende : *In naturalibus veritas* et : *Aux dépens de la Compagnie.* Je trouve enfin une devise en grec, celle de M. Darantière, à Dijon : ΑΝΕΥ ΠΟΝΟΥ ΠΕΝΙΑ, sans le travail, point de richesse.

Ma récolte n'est pas copieuse, ce n'est cependant pas faute d'avoir oublié ceci : « Cherchez et vous trouverez » — « Il se faut entr'aider ». Chacun de nous connaît bien ces préceptes inscrits en tête de l'*Intermédiaire*, sur les côtés d'une ruche aux abeilles voltigeantes, encadrée de trois mots latins : *Singula quæque legendo.* T. Pavot.

—

Auteurs composant leurs ouvrages de mémoire (XXVIII, 399 ; XXIX, 73, 153, 303, 425 ; XXX, 121). — M. Eugène Mouton, dans un dernier numéro de la *Revue bleue*, rapporte ce qui suit sur Jean-Jacques Rousseau :

Il écrivait de mémoire. Comme son style est une véritable musique analogue aux symphonies de Mozart et surtout de Beethoven, il composait de tête ses périodes et se les chantait souvent pendant plusieurs jours, jusqu'à ce que la mélodie lui en parût satisfaisante ; et quand il les savait bien par cœur, il les mettait par écrit.

Haïm Boucris.

—

Punitions bizarres (XXVII, 483, 598 ; XXVIII, 62, 136, 182, 254, 337, 380, 535 ; XXIX, 19, 149, 425). — Je lis dans la *Russie et les Russes* de Tissot :

Quand une jeune fille petite russienne devient mère, ce qui est du reste très rare, on la dépouille de sa chevelure et on la coiffe du pokritk, du mouchoir noué en turban des femmes mariées... Et si le père, gardien responsable de l'honneur de sa fille, a failli, on passe un collier de cheval à son cou et on le promène à travers tout le village.

Plus loin :

Chez les Kosaks zaporogues, on enchaînait à un canon celui qui avait fait des dettes, et on le laissait ainsi jusqu'à ce qu'un de ses camarades consentît à payer pour lui.

Le meurtrier était couché vivant dans une fosse profonde : on posait sur lui le cercueil qui renfermait le cadavre de sa victime, puis on les couvrait tous deux de terre.

René François.

—

Les A-propos au Théâtre-Français et à l'Odéon (XXVIII, 408 ; XXX, 83). — Il faudrait beaucoup de temps et d'espace pour compléter les indications de M. Foulon de Vaulx. Mais on peut aisément y ajouter, rien qu'au courant de la plume.

Tout d'abord, la recherche des pièces où des poètes ont un rôle mènerait très loin. Vous souvient-il d'un *Pétrarque*, opéra, paroles et musique de M. Duprat ? Dans le théâtre de Ferdinand Dugué, vous trouverez un *Mathurin Regnier* et aussi un *William Shakespeare.* Tous les amateurs d'opéra-comique savent que le même Shakespeare est le héros du *Songe d'une Nuit d'été* mis en musique par Ambroise Thomas.

Molière a son rôle dans un grand nombre de pièces, notamment une de Goldoni, mise en français par Mercier, et une de George Sand. Mais, pour nous rabattre sur les à-propos, M. Foulon de Vaulx a omis, entre autres : *les Comédiens errants*, par Paul Arène et Valery Vernier (Odéon) ; le *Malade réel*, par E. d'Hervilly (Odéon, 1874) ; le *Docteur sans pareil*, par le même (Odéon, 1875) ; la *Première du Misanthrope*, par Adolphe Aderer et Armand Ephraïm (Odéon, 1886). On ne s'arrêterait pas de cataloguer les pièces de vers récitées en manière d'intermèdes, ici ou là, comme : le *Compliment à Molière*, d'Albert Glatigny ; les *Stances à Molière*, de M. Lucien Paté ; l'*Ode à Molière*, de M. Henri de Bornier, etc., etc. Le *Cimetière Saint-Joseph*, de M. Gustave Rivet, avait paru pour la première fois en 1874, sur la scène de l'Alhambra.

En ce qui concerne Victor Hugo, M. Coppée l'avait célébré sur la scène du Théâtre-Français, à l'occasion du cinquantenaire d'*Hernani* ; mais M. Foulon de Vaulx omet le plus curieux de tous les à-propos : le « 1802 », par Ernest Renan. Alexandre Dumas a eu aussi ses cérémonies commémoratives : voir l'*Éloge d'Alexandre Dumas*, par Paul Delair ; *Hommage à Alexandre Dumas*, par Ch. Raymond.

Je suis bien loin encore d'épuiser la matière. G. I.

—

Sur un christ de dimensions colossales (XXIX, 57, 621, 669). — M. Mannheim, expert, fait remonter la confection du crucifix de Louis XVI vers 1620, et croit qu'il a dû être exécuté en Allemagne, peut-être même à Vienne (Autriche). Ce dernier lieu d'origine serait très croyable, et alors cet objet d'art viendrait de Marie-Antoinette qui l'aurait apporté en France lors de son union avec Louis XVI.

Quelques Intermédiairistes viennois pourraient-ils en trouver les traces dans les archives et inventaires de la cour d'Autriche? Ce crucifix a été reproduit dans l'*Intermédiaire* du 10 juin 1894. Je serai très reconnaissant du moindre renseignement donné.

FERNAND DE QUEYRIAUX
Château de la Bartière par Montmorillon (Vienne).

—

Les dix chefs-d'œuvre du roman français au XIXe siècle (XXIX, 218, 479; XXX, 88). — Autant il serait facile de dresser la liste des meilleurs romans français aux XVIIe et XVIIIe siècles, autant la chose est malaisée pour le XIXe.

Le tour des chefs-d'œuvre du genre sous Louis XIII et Louis XIV serait bientôt fait, et, en nommant l'*Astrée*, de D'Urfé, l'*Ariane*, de Desmarets de Saint-Sorlin, la *Cléopâtre*, de La Calprenède, ou sa *Cassandre*; le *Grand Cyrus* et *Clélie*, de Georges et Madeleine de Scudéry; le *Francion*, de Sorel; le *Roman Comique*, de Scarron; le *Roman Bourgeois*, de Furetière; *Zayde* et la *Princesse de Clèves*, de madame de La Fayette; les *Amours de Psyché*, de La Fontaine, et le *Télémaque*, de Fénelon, on aurait, je le crois, satisfait tout le monde. Au siècle suivant, si l'on fait beaucoup de romans, on fait peu de vrais chefs-d'œuvre; et, ici encore, la nomenclature en est vite établie avec les *Mémoires du Chevalier de Grammont*, d'Hamilton; le *Diable boiteux*, *Gil-Blas*, le *Bachelier de Salamanque*, de Le Sage; la *Vie de Marianne* et le *Paysan parvenu*, de Marivaux; *Manon Lescaut*, de l'abbé Prévost; *Candide*, de Voltaire; les *Liaisons dangereuses*, de Choderlos de Laclos; le *Diable amoureux*, de Cazotte; *Bélisaire* et les *Incas*, de Marmontel; *Jacques le fataliste* et la *Religieuse*, de Diderot (car on ne peut considérer le *Neveu de Rameau* comme un roman à proprement parler); la *Nouvelle Héloïse*, de Jean-Jacques Rousseau; *Paul et Virginie*, de Bernardin de Saint-Pierre; *Estelle*, de Florian; le *Paysan perverti* et les *Contemporaines*, de Restif de la Bretonne, auxquels nous n'osons ajouter les contes scandaleux de Crébillon fils et de Voisenon.

Au XIXe siècle, la tâche est loin d'être aussi simple. Que de catégories différentes, d'écoles, de genres, qu'il faut représenter par une œuvre éminente, dans une liste de chefs-d'œuvre! Roman poétique, roman historique, roman national, roman idéaliste, roman réaliste ou naturaliste, roman psychologique, roman populaire, sans compter la nouvelle et le conte qui doivent avoir, eux aussi, leur place. Si j'avais, pour mon propre compte, à faire une liste de dix ouvrages, il me semble que je prendrais les romans suivants :

1. *René*, de Châteaubriand (1802).
2. *Adolphe*, de Benjamin Constant (1816).
3. *Le Rouge et le Noir* (1831), ou la *Chartreuse de Parme* (1839), de Stendhal.
4. *Cinq-Mars*, de Vigny (1826).
5. Un roman de Victor Hugo, *Notre-Dame de Paris* (1831), ou les *Misérables* (1852), ou *Quatre-vingt-treize* (1872).
6. La *Confession d'un enfant du siècle*, de Musset (1836), ou un roman de George Sand, *Indiana* (1832), ou *Mauprat* (1837), ou la *Mare au Diable* (1846), ou le *Marquis de Villemer* (1860).
7. Les *Trois Mousquetaires*, d'Alexandre Dumas père (1844).
8. Un roman de Balzac, le *Père Goriot* (1834), ou le *Lys dans la Vallée* (1835), mais plus probablement encore *Eugénie Grandet* (1833).
9. *Madame Bovary*, de Flaubert (1857).
10. Un roman de Zola, l'*Assommoir*, par exemple (1877), ou *Germinal* (1885).

Dix romans, ce n'est vraiment pas assez pour donner une idée de ce qu'a produit la littérature de notre siècle en ce genre, et j'avoue que j'aurais aimé pouvoir ajouter aux livres énumérés plus haut un ouvrage de madame de Staël, *Delphine* ou *Corinne*; un de Lamartine, *Raphaël* ou *Graziella*; un de Gautier, le *Capitaine Fracasse* ou *Mademoiselle de Maupin*; *Volupté*, de Sainte-Beuve; *Dominique*, de Fromentin, un roman de Feuillet, un de Sandeau, une des plus célèbres nouvelles de Mérimée, et aussi, comme de juste, les chefs-d'œuvre de nos romanciers contemporains : de Goncourt, A. Daudet, Maupassant, V. Cherbuliez, Bourget, Loti, F. Fabre, A. Theuriet, A. France.

Je crois que ce qu'il y aurait de mieux à faire, pour avoir la liste des dix chefs-d'œuvre du roman français au XIXe siècle, ce serait de se livrer à une enquête auprès des critiques en renom. Chacun d'eux soumettrait une liste. Cette liste aurait beau être différente pour chacun, il se trouverait évidemment des ouvrages mentionnés par plusieurs d'entre eux, et on pourrait être sûr, alors, que ceux-là sont les vrais chefs-d'œuvre.

ANDRÉ FOULON DE VAULX.

—

Accidents naturels simulant le profil de Napoléon (XXIX, 291, 592; XXX, 40, 130). — M. G. Waag fait erreur. Le Saint-Cergues d'où l'on a parfois, quand il fait beau, une vue si complète des Alpes et du Mont-Blanc, est bien situé sur le Jura, entre Nyon en Suisse et les Rousses en France. Les baigneurs de Divonne, bons marcheurs, traversent parfois la frontière pour y venir déjeuner à l'hôtel bien connu de feu le père Amat.

Le Saint-Cergues dont parle M. Waag, village de 1330 habitants près d'Annemasse, en Haute-Savoie, ne doit avoir aucune vue sur le Mont-Blanc ou les Alpes, qui lui sont masqués par la chaîne des Voirons.

C. P.

—

Les missions du colonel Flatters chez les Touareg (XXIX, 296, 561). — On peut aussi consulter les publications suivantes : Duveyrier (Henri) : *Le désastre de la mission Flatters* (Bul. de la Soc. de Géog. Paris, avril 1881, page 364 à 375).

Flatters, Choisy et Soleillet. — *Rapport du ministre de l'agriculture sur les missions...* (l'Exploration, 1881, vol. X, n° 179, p. 102 à 106).

Rohlfs Gerhard. — *Die Mission Flatters*. Peterm., 1881.

Tournafond. — *Massacre de la mission Flatters* (l'Exploration, vol. XI, 1881, n° 240).

Barbier (J. V.). — *Les deux missions du colonel Flatters, d'après des documents inédits* (Bul. de la Soc. de Géog. de l'Est, 1881, n° 4).

Descubes (A.). — *Etudes sur les deux expéditions du lieutenant-colonel Flatters* (Bul. de la Soc. Normande de Géog., 1882).

Bernard (F.). — *La Sebkha d'Amadghôr et le massacre de l'expédition Flatters* (Bul. de la Soc. de Géog. de Paris, 1882, n° 2, p. 415 à 418).

Bernard (F.). — *Deuxième mission Flatters, historique et rapports rédigés au service central des affaires indigènes* (Alger, 1882).

Gerloff (Valentin de). — *A Journey in the Atlas and the northernpart of the Algerian Sahara* (Bul. de la Soc. royale de géog. de Londres, 1882, n° 6, p. 358 à 368).

Patorni (F.). — *Les Tirailleurs Algériens dans le Sahara*, Récits faits par trois survivants de la mission Flatters (Constantine, 1884).

Veyran (L. de). — *Les missions du colonel Flatters à travers le Sahara* (Bul. de la Soc. de géog. de Paris, 1885, p. 286 à 293).

Say (Louis). — *Afrique du Nord et politique coloniale*, contient un chapitre sur les *Touareg et la mission Flatters* (Paris, 1886).

HAÏM BOUCRIS.

—

Généalogie de madame de Genlis (XXIX, 296, 594, 675; XXX, 46). — En remerciant les collaborateurs de l'*Intermédiaire* qui veulent bien m'aider dans mes recherches sur la généalogie de madame de Genlis, je m'empresse de leur communiquer le renseignement suivant, qui me parvient par tradition orale et qui n'est pas vérifié.

Madame Ducrest de Saint-Aubin, mère de madame de Genlis, était bien, ainsi que je l'ai dit précédemment, sœur utérine de madame de Montesson.

Leur mère aurait eu, pour premier mari, le sieur de Mézières, propriétaire des environs d'Avallon, qui se trouverait être le grand-père maternel de madame de Genlis; en secondes noces, elle aurait épousé le marquis de la Haye de Riou, dont elle aurait eu madame de Montesson. Mais quel était le nom de jeune fille de madame de Mézières *ou* de la Haye de Riou? Je l'ignore. J'inclinerais à penser qu'elle était de la famille de Clugny.

BURGUNDUS.

—

La mitrailleuse Le Couvreur (XXIX, 322, 601). — La mitrailleuse, dit « la Nature », n'est pas le fruit d'une invention nouvelle. Ce n'est qu'un perfectionnement de l'engin que nos aïeux du XVIe siècle appelaient *Jeu d'orgues*, et dont Hanzelet préconisait l'usage :

L'invention de ces orgues a esté fort pratiquée en Flandre par le comte Maurice de Nassau, et sert de grande deffense contre la cavallerie et, partant, sont de grand service tant aux villes comme en la campagne.

T. PAVOT.

—

Où mourut le connétable de Luynes? (XXIX, 411, 646.) — Il n'est point douteux que Luynes mourut dans le château de Longuetille. La tradition existe là, et voici, du reste, ce qui est consigné au *Mercure François*, journal du temps, tome VII, page 930 :

M. le Connestable estant tumbé malade d'une fièvre contagieuse, rendit l'esprit à Dieu dans Longuetille, le 14 décembre.

Non le 15, ainsi que l'affirme M. Hervé.

C. P. V.

— Voici le récit des derniers moments du duc de Luynes, par Henri Martin. Les dates seules ne permettent pas de croire que Luynes mourut au siège de Montauban : un mois entier s'était écoulé depuis la fin du siège :

Le roi leva le siège de Montauban le 12 novembre 1621...... Cette fâcheuse issue d'une campagne si heureusement entamée causa un déchaînement général contre Luines. Le parti ultra-catholique surtout était furieux et accusait le connétable, non pas seulement d'impéritie, mais de trahison. Luines fut très mal reçu par les Toulousains, qui avaient fait de très grands sacrifices pour le siège de Montauban. Le roi paraissait fort las de son favori : il s'en plaignait à qui voulait l'entendre; l'espèce d'amour, fort innocent, que Louis avait eu pour la femme de Luines, ne protégeait plus le mari; cet amour s'était changé en haine, depuis que Louis, dit-on, s'était aperçu que la dame accueillait d'autres hommages, sans doute moins platoniques que les siens. Le jésuite Arnoux, confesseur du roi, soupçonnant Luines de vouloir faire la paix, s'unit au secrétaire d'Etat des affaires étrangères, à Puisieux, pour tâcher d'abattre le favori; mais l'empire de l'habitude et la peur du changement, si puissants sur l'âme froide et sur l'esprit paresseux de Louis XIII, combattirent encore pour Luines. Arnoux fut disgracié et Luines amena le roi au siège de Monheur, petite place de la Garonne qui venait de se révolter : le connétable voulait au moins terminer la campagne par un petit succès. Monheur fut pris, pillé et brûlé. Mais Luines ne jouit pas de cette triste victoire : atteint d'une fièvre rouge qui désolait l'armée royale, il luttait contre la mort, tandis que les flammes dévoraient la ville conquise. Il expira dans un village, le 14 décembre 1621.
(HENRI MARTIN, tome XI, 180, Furne, 1865.)

J'ai consulté de même les *Mémoires de Richelieu et de Bassompierre* (Collection des *Mémoires de MM. Michaud et Poujoulat*, Didier, 1866), et j'ai trouvé leurs récits entièrement semblables à celui de M. Henri Martin. Richelieu nous fait même connaître que le duc de Luynes n'était pas malade au siège de Montauban : ce siège fut, en effet, levé au milieu du mois de novembre, et Richelieu dit : « A peine le connétable est-il alité, que Monheur est pris, le 12 décembre ».

Nous savons encore ainsi que Luynes fut enlevé très rapidement par la fièvre rouge, car il mourut le 14 décembre.

Il me semble donc maintenant bien établi que le duc de Luynes mourut, non pas au siège de Montauban, qui fut levé le 12 novembre 1621, mais bien deux jours après la prise de Monheur, c'est-à-dire le 14 décembre 1621, n'ayant été alité que deux jours.

RENÉ FRANÇOIS.

—

Anciennes forfanteries lors des sièges des villes (XXIX, 413, 679). — M. Désire Blanchet, dans son *Précis d'histoire de l'Europe* (Eug. Belin, 1893), raconte que lors du siège de Lille par les Français, en 1667, « les Espagnols avaient placé devant l'hôtel de ville un cheval de bois, avec une botte de foin et une inscription en mauvais vers, qui déclarait fièrement que le cheval mangerait le foin avant que la ville fût prise, » ce qui n'empêcha pas, bien entendu, les Français d'entrer dans la ville.

RENÉ FRANÇOIS.

—

Les prieurés de Bougé et de Saint-Maurice (XXIX, 414). — Le prieuré de *Saint-Maurice de Senlis*, de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin, fut fondé par saint Louis, près du château de Senlis. Ses armes étaient d'azur à trois fleurs de lys d'or au chef d'argent, au léopard issant de gueules (Graves, *Stat. Senlis*, p. 140).

E. R.

—

La mystification de Vicaire et son prétendu suicide (XXIX, 498; XXX, 54, 125). — Au sujet de cette question, nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

On me met sous les yeux, un peu tardivement, divers articles parus dans l'*Intermédiaire* sur les faits et gestes d'un certain Gabriel Vicaire qui, vers 1855, aurait mystifié quelques-uns de ses contemporains les plus illustres, Lamartine, Proudhon, etc.

Ai-je besoin de vous dire que je ne suis pas le criminel en question? Je vous prie de croire qu'à cette époque je ne pensais guère aux autographes et que l'existence de Charavay m'était tout à fait inconnue... et indifférente.

J'ajoute que ce fâcheux Gabriel n'appartenait aucunement à ma famille, que je n'ai jamais eu le moindre rapport avec lui.

Je connaissais son existence par l'enquête du *Figaro* dont parle M. Philibert Audebrand. J'ai reçu, en outre, des lettres bizarres qui, se trompant d'adresse, semblaient se rapporter à ce personnage.

J'ai voulu faire ma petite enquête personnelle. Elle n'a pas produit grand'chose. Des gens, se prétendant bien informés, m'ont assuré que le Gabriel Vicaire de Proudhon ne s'appelait ni Gabriel ni Vicaire.

C'était un pseudonyme... avant la lettre.

Avouez que c'est assez ennuyeux pour moi et soyez assez aimable pour le dire à vos lecteurs.

Bien cordialement à vous.

GABRIEL VICAIRE,
26, rue Denfert-Rochereau.

—

La plus longue pièce de théâtre (XXIX, 540). — Au calcul de Ménage, la troisième comédie de Térence durait au moins quinze heures. A ce compte, on peut dire que chacun des spectateurs jouait, au naturel, le rôle de *bourreau de soi-même*.

Quinze heures d'affilée! nous n'avons plus cette résistance au martyre; aussi, pour un même espace de temps, A. Dumas avait-il sectionné en trois journées la représentation de son *Monte-Cristo*. C'est au Théâtre Historique, entre 1848 et 1850, que fut jouée cette pièce qui avait un prologue et dont les divisions portaient ces titres : 1° Edmond Dantès; 2° Morcerf; 3° Villefort.

On sait que nos aïeux avaient de ces spectacles scindés, pour ainsi dire interminables. *La Passion*, œuvre des frères Gréban, exigeait plusieurs semaines de suite. Un autre mystère, des mêmes auteurs, les *Actes des Apôtres*, qui eut grand succès au Mans (1510) et à Bourges (1536), durait quarante jours.

T. PAVOT.

—

Eglises placées sous le vocable des patriarches (XXIX, 610). — L'église latine a autant de droits que l'église grecque de célébrer les fêtes des saints de l'Ancien Testament, mais elle n'en use guère que dans les pays soumis autrefois à la sujétion de Venise et de Malte. Beaucoup de saints, considérés comme de l'Ancien Testament, étaient du Nouveau.

Saint Abraham était père du désert, et saint David prince de Galles ; saint Samson était un évêque de Dol. Il y avait, dans l'église celtique, une tendance très marquée à honorer les saints de l'Ancien Testament.

(Versailles.) RENÉ DE SEMALLÉ.

—

Albert Dürer. La Mélancolie (XXIX, 616, XXX, 135). — Michelet, dans son volume sur la *Réforme*, p. 8 et suiv., a fait de l'œuvre d'Albert Dürer un admirable commentaire qui peut compter au nombre de ses pages les plus belles et les plus éloquentes, mais trop long pour être reproduit ici. J'y renvoie les collaborateurs A. D. et Albert Bazalgette.

PATCHOUNA.

—

Un hymne inconnu d'André Chénier (XXIX, 654; XXX, 141). — André Chénier a bien, comme le disait M. Julien Tiersot, médit de David.

Voir les *Iambes écrits pendant les fêtes théâtrales de la Révolution* (après le 10 août).

Ces fêtes avaient été organisées par David.

Voici la dernière strophe :

Arts dignes de nos yeux! pompe et magnificence
Dignes de notre liberté,
Dignes de vils tyrans qui dévorent la France,
Dignes de l'atroce démence
Du stupide David qu'autrefois j'ai chanté!

La fin de ce dernier vers rappelle suffisamment les éloges prodigués par Chénier à David dans l'*Ode sur le Jeu de Paume*.

RENÉ FRANÇOIS.

—

Une brochure attribuée à Alexandre Dumas père (XXIX, 656; XXX, 144). — Je pense qu'on fait erreur au sujet de cette brochure. *La Vendée et Madame* a été *redigée seulement* par Alexandre Dumas, sur les notes du général Dermoncourt, et c'est ce dernier sans doute qui doit être l'auteur de la brochure en question ici. Il faut remarquer aussi que *la Vendée et Madame* ne porte nulle part le nom d'Alexandre Dumas.

CHARLES DE LOVENJOUL.

—

Quelle est l'origine du mot de naturaliste appliqué à une école littéraire? (XXIX, 689; XXX, 144.) — Montaigne, décrivant les effets de la peur, emploie, en effet, le mot naturaliste, mais dans un

sens scientifique. (Livre I, chap. XVII de ses *Essais*.) HAÏM BOUCRIS.

—

Existe-t-il des églises qui ne sont pas tournées vers l'Orient? (XXIX, 690; XXX, 145.) — A Marseille : Saint-Vincent-de-Paul, orienté du S.-E. au N.-O; la Trinité, du N.-E. au S.-O.; Saint-Charles, du nord au midi; Saint-Philippe, du midi au nord; Saint-Augustin, du N.-E. au S.-O.; la Vierge-de-la-Garde, du S.-S.-E. au N.-N.-O.

A Montpellier : la cathédrale Saint-Pierre, orientée du nord au midi; Notre-Dame-des-Tables, de l'ouest à l'est; Saint-Roch, du N.-O. au S.-E.; Saint-Denis, du N.-E. au S.-O.; Saint-François, du S.-E. au N.-O.; Sainte-Estelle, de l'ouest à l'est, l'orientation étant prise du chevet de l'église.

A Rome, les façades des principales basiliques, y compris Saint-Pierre, forment comme une immense circonférence; aucune n'est orientée dans le même sens.

TOPO.

—

Quels sont les actes de naissance et de décès de la marquise de Pompadour? (XXX, 3, 176.) — Nous pouvons donner les copies des actes de naissance et les notes d'inhumation inscrites sur le registre des funérailles du couvent des Capucines de la place Vendôme et de la paroisse de Saint-Eustache concernant madame de Pompadour, sa fille et le marquis de Marigny, son frère.

Naissance de madame de Pompadour.

Saint-Eustache. — Du 30 décembre 1721, — fut baptisée Janne-Antoinette Poisson, née d'hier, fille de François Poisson, écuyer de S. A. R. Mgr. le duc d'Orléans, et de Louise-Madeleine de Lamotte, son épouse, demeurant rue de Cléry.

Le parrain : Jean-Paris de Montmartel, écuyer, conseiller secrétaire du roi, maison couronne de France et de ses finances.

La marraine : Damoiselle Antoinette-Justinne Paris, fille d'Antoine Paris, écuyer, trésorier receveur général de la province du Dauphiné.

Signé : PARIS DE MONTMARTEL, ANTOINETTE-JUSTINNE PARIS, POISSON.

Mort de la fille de madame de Pompadour.

Diocèse de Paris. — Eglise paroissiale de Saint-Roch. — L'an 1754, le 19 octobre, a été présenté en cette église le corps de demoiselle Jeanne-Alexandrine Lenormant, fille de Charles-Guillaume Lenormant, chevalier, seigneur d'Etiolles et autres lieux, et de Jeanne-Antoinette Poisson, marquise de Pompadour, de Crécy et autres lieux, sa femme; décédée âgée de 9 ans 10 mois 5 jours, le 15 juin 1754, au monastère de l'Assomption, en cette paroisse (de Saint-Roch) où elle avait été inhumée, le 17 du même mois, dans le chœur intérieur du dit monastère, d'où elle a été exhumée aujourd'hui par M. le curé de la Magdeleine de la Ville-l'Evêque et elle a été transportée en l'église des Religieuses capucines pour y être inhumée dans la chapelle de Notre-Dame-de-Tougres, sépulture de ladite dame, sa mère. (*Reg. des paroisses.*)

Mort de madame de Pompadour.

Le 17 avril 1764, reçu le corps de madame la marquise de Pompadour, qui décéda à Versailles le 15 dudit mois.

(*Capucines de la place Vendôme.*)

Décès du marquis de Marigny.

Paroisse Saint-Eustache. — Le 12 mai 1781, Haut et Puissant seigneur Abel-François Poisson, marquis de Ménars et de Marigny, comte de Mouthiers, vicomte de Clignon, seigneur de Nozieux, St-Claude, Fleury-la-Chapelle, Saint-Martin et autres lieux, conseiller d'Etat, d'épée ordinaire, commandeur des ordres du roi, lieutenant général des provinces de Beauce et Orléanais, capitaine gouverneur du château royal de Blois, gouverneur municipal des villes de Blois, Moret, directeur et ordonnateur général des bâtiments de Sa Majesté, jardins, arts, académies, manufactures royales; âgé de 56 ans ou environ, décédé d'hier en son hôtel place des Victoires, a été inhumé dans notre église au caveau de la Sainte-Vierge.

Présent : Haut et Puissant seigneur Charles-François de Flahault de la Billarderie, comte de Flahault, maréchal des camps et armées du roi, inspecteur général des côtes, beau-frère du défunt par son épouse.

(*Reg. des paroisses.*)

ALFRED BÉGIS

—

Une dame à la tête de mort en 1816 (XXX, 4, 177). — Voici ce qu'on lit dans la *Petite chronique de Paris*, historique, littéraire et critique, faisant suite aux Mémoires de Bachaumont, par MM. ***, tome Ier (années 1816 et 1817), Paris, 1818, in-12, page 138.

A Monsieur le *Rédacteur du Journal de Paris*, Paris, le 5 janvier 1817.

Monsieur, permettez, sans vous fâcher, que je relève une erreur de fait que j'ai remarquée dans votre journal. Mon observation ne doit ni vous surprendre, ni vous irriter; les journaux ne sont pas plus infaillibles que l'histoire, et ils sont peut-être moins excusables qu'elle; car lorsqu'elle se trompe, elle ne fait que répéter ce qu'ils ont dit et cru trop légèrement; elle parle longtemps après les événements qui se passaient sous leurs yeux, et qu'avec un peu de conscience ils auraient pu facilement vérifier.

Vous avez tué sans pitié *la tête de mort*, dont on parle tant, et vous avez avancé que ce qu'on disait n'était qu'une fable renouvelée. Eh bien! monsieur le rédacteur, la tête de

mort est très vivante, et pour vous le prouver, je vais lever à vos yeux le voile qui la couvrait.

Dernièrement, un jeune homme, qui n'avait apparemment pas lu votre journal, a voulu braver les dangers, dont les regards de cette nouvelle Méduse menaçaient, disait-on, tous les curieux.

Il se rend avec un de ses amis dans la rue qu'on lui avait indiquée, et quoiqu'il allât visiter une tête de mort, sa mise élégante annonçait un espoir de bonne fortune. Après quelques recherches, il trouva le temple qui renfermait cette galante et effrayante divinité. Il entre dans un appartement bien éclairé, et dont le riche ameublement confirmait tout ce que la renommée raconte sur l'opulence de cette femme mystérieuse; il est reçu fort poliment dans un salon par une vénérable matrone, à laquelle il expose, avec le plus d'adresse et de ménagement possible, les motifs de sa visite. La vieille dame, loin de lui montrer aucune surprise, le remercie de son empressement, lui dit que sa curiosité sera bientôt satisfaite, et sort pour chercher l'objet de tant de désirs, d'espérances et de craintes.

Nos deux jeunes gens, en attendant l'arrivée de la *tête de mort*, éprouvèrent un mélange d'impatience et de terreur, et se rappelèrent involontairement tous les accidents qu'avait, disait-on, produits son aspect fatal. Tout à coup la porte s'ouvre, ils voient entrer une femme voilée; elle offre à leurs yeux une taille élégante et bien prise, des mains d'une blancheur éclatante, ses pieds sont délicats et bien tournés; ses mouvements sont gracieux; elle fait entendre une voix douce, et invite poliment nos chevaliers à s'asseoir; parle modestement de tous les bruits répandus sur elle, prétend qu'elle ne mérite pas tant d'empressement; les loue de leur courage qui les a portés à tenter cette aventure; et espère que, si sa vue leur cause quelque surprise, elle ne sera pas suivie d'effets aussi funestes que ceux que l'on s'est plu à raconter.

Le héros de mon histoire, à moitié séduit par la voix de la sirène, et cependant glacé par quelques souvenirs, la presse, en tremblant, de ne plus dérober sa figure à ses yeux : elle se rend à ses instances, soulève lentement son voile; nos deux jeunes gens frémissaient, leurs yeux baissés se levaient encore plus lentement que le voile fatal; enfin ils font un effort de courage, et voient avec un étonnement difficile à peindre..... une des plus charmantes figures qui se soient jamais offertes à leurs regards.

Le plaisir remplace la peur : la jeune beauté charme ses admirateurs par son esprit et par son enjouement; elle s'approche d'un forte-piano, et leur prouve qu'elle a autant de talents que de grâces. Elle se retire enfin, les laissant enchantés de cette fameuse tête de mort qu'on devrait plutôt appeler tête d'amour. Ils sortent du salon, la vieille dame, courant après eux, les arrête, leur fait remarquer la richesse, l'élégance de cet appartement; elle leur fait entendre que la jeune fille n'est pas riche, et que des chevaliers comme eux devraient avoir la générosité de contribuer aux dépenses que lui coûte cette maison. Ils comprennent alors le mot de l'énigme, satisfont les désirs de la matrone et partent en riant de la mystification.

Voilà, monsieur, l'exacte vérité; elle ne doit pas vous surprendre dans un temps où nous voyons qu'on cherche tant de moyens nouveaux pour attirer les curieux et leur argent. Au Vaudeville, une danseuse donna des leçons de vertu, le *Luthier de Lubeck* des leçons de politique, et les nymphes de la Porte-Saint-Martin des exemples de chasteté.

Pardonnons donc à une jeune beauté l'artifice par lequel elle cherche à faire fortune aux dépens des curieux qui bravent l'aspect de la mort dans l'espoir de trouver l'opulence.

La *Petite chronique de Paris*, publiée par MM. Ourry et Sauvan, a eu un second volume pour l'année 1818. Cet amusant recueil, qui est peu commun, est signalé sous les n°s 546 et 561 dans l'excellente *Bibliographie parisienne* de M. Paul Lacombe. UN LISEUR.

—

Bécane (XXX, 33, 185). — *Bécane*, dans l'argot des ouvriers, de ceux qui, notamment, travaillent le fer, est synonyme de locomotive. De là, cette assimilation faite par les vélocipédistes entre leur *machine*, comme ils disent, et une locomotive. D'aucuns appellent aussi le chemin de fer : *le grand frère*.

GUSTAVE FUSTIER.

—

D'où vient le nom de Berlin? (XXX, 73.) — Pour certains auteurs allemands, le nom de *Berlin* signifierait : « une vasière, une rivière à eau lente, à fond de boue », ce qui est bien le cas pour la rivière qui le traverse.

Un autre assure que Berlin veut dire : « un champ d'oies... »

Il en est enfin, de plus ambitieux, qui assignent à cette capitale une haute antiquité et prétendent que ce nom rappellerait un « bac, un lieu de passage » permettant jadis aux voyageurs de franchir la Sprée.

Une chose est certaine, c'est que Berlin n'est mentionné, pour la première fois, qu'au début du XIIIe siècle, et qu'à cette époque la capitale allemande était formée de deux cités distinctes l'une de l'autre et séparées par la Sprée : *Koln* ou *Cœllin* sur la rive gauche, *Berlin* sur la droite.

Ce fut en 1507 que les deux formèrent une seule ville, de si mince importance que, 140 années plus tard (1648), Berlin renfermait à peine 6,000 habitants.

On trouve en Allemagne plusieurs localités portant ce nom de Berlin : *Berlinchen*, *Berlingen*; il existe aussi dans l'Amérique du Nord, vingt-cinq villes et

villages de ce nom; mais au point de vue de l'origine du mot, ce grand nombre de Berlin américains est sans importance, puisque tous sont de création récente.

Il existe enfin, dans le Banat hongrois, une localité du nom de *Berlistye*, sans doute d'origine allemande, comme on en trouve tant dans cette région orientale de la Hongrie.

Revenons à Berlin et à son origine. Le *Koln* ou *Cœllin* (il en existe un aussi en Bohême) était établi dans un îlot formé par la Sprée et habité par des pêcheurs ; c'est, comme le dit E. Reclus, la Cité de Berlin.

Ce Koln est bien certainement le noyau primitif de la capitale allemande ; il avait, sur la rive, un *communal* qui pouvait fort bien être une ancienne *vasière*, devenu ensuite le « Champ des oies », et traversé par une route, ce qui expliquerait tout naturellement l'origine d'un centre de population établi sur ce « Communal », *le Berlin*, comme le dit notre confrère M. L. S.

D'où vient ce nom de *Berlin ?* N'aurait-il pas une origine latine ?

Ne serait-ce pas notre *Breuil ?*

Le *Breuil* désigne une forêt, un bois clos; mais il désigne aussi un *pré humide*. Nombre de nos villages lorrains ont un *Breuil*, prairie voisine de la localité, où l'on menait pâturer le bétail.

Du Cange dit formellement : *Brolium hoc est pratum... ; Brolium : pratum palustre...* Un *Breuil* est donc une prairie humide où les herbes abondent. En Germanie, ajoute-t-il, un Breuil s'appelle *Brulh*.

Les Allemands ont donc ce mot *Brulh* d'origine latine.

Breuil, *Broil*, *Broilus*, *Brolum*, *Brolios*, etc., sous ces diverses formes, se retrouvent dans les chartes du moyen âge, aussi bien dans les pays latins que dans les pays allemands.

Le mot existait donc chez ces derniers : le *Brulh*.

Quoi de plus naturel que les habitants de *Koln* aient donné ce nom à leur communal ?

Dès lors le *Berlin* de Koln viendrait de *Brolium*, prairie humide.

On sait que les transpositions sont fréquentes dans la formation des mots, et *Brolium* a pu se dire *Berolium*, *Berulh* (pour *Brulh*), a pu devenir aussi *Berelin*, *Brelin*, *Berlin*.

Je donne cette origine du nom de *Berlin* pour ce qu'elle vaut. Je sais bien que certains Allemands se refuseront à admettre cette origine, parce qu'elle est latine ou celtique. Mais elle a bien autant de valeur que toutes celles données jusqu'ici.

Dr A. FOURNIER.

—

Les fêtes régimentaires (XXX, 75). — Le 26e de ligne a choisi pour date de sa fête annuelle l'anniversaire du combat de Sidi-Brahim, où le sergent Blandan s'immortalisa.

Le 69e célèbre sa fête le jour anniversaire de la bataille d'Aboukir.

UN ANCIEN DE LA 21e BRIGADE.

—

De l'usage du peigne chez les femmes juives (XXX, 76). — Voici la description la plus détaillée de la coiffure d'une femme juive qui se trouve dans la Bible, au livre de Judith, chapitre X, versets 2 et 3, et chapitre XVI, verset 10 :

Et elle quitta ses vêtements de deuil, et lava son corps, l'oignit de parfums précieux et se partagea les cheveux...

Et elle couvrit sa tête d'une mitre et attacha ses boucles (cincinnos).

Faisons observer que la mitre ne couvrant que le derrière de la tête, nous avons la description d'une coiffure à la Fontange; ce travail peut-il être exécuté sans un peigne ?

RENÉ DE LIGNEROTTES.

—

Napoléon à Corbeil (XXX, 77). Le 30 mars 1814, Napoléon arrivait en vue de Paris, au moment où la capitulation venait d'être signée, et où la trahison et l'intrigue avaient commencé l'œuvre que la défection devait consommer. Le 31, il s'installait à Fontainebleau, attendant ses troupes qui arrivaient au fur et à mesure : Marmont, en première ligne à Corbeil et à Essonnes ; Mortier et Belliard en seconde ligne entre Essonnes et Fontainebleau. La garde prit position autour de Moret; le reste de l'armée s'avançait à marches forcées.

Dans l'après-midi du 1er avril, l'empereur vint inspecter les positions du duc de Raguse et le féliciter de sa belle défense devant Paris. C'est là, sans doute, la revue à laquelle fait allusion l'auteur cité.

Le 3 avril, à midi, Napoléon, décidé à

tenter une dernière fois le sort des armes, passait en revue la vieille garde dans la cour du Cheval Blanc où, quinze jours plus tard, il devait lui faire ses adieux. Il adressa là aux soldats une courte et énergique harangue, citée par tous les historiens :

Officiers, sous-officiers et soldats de ma vieille garde, l'ennemi nous a dérobé trois marches. Il est entré dans Paris. J'ai fait offrir à l'empereur Alexandre une paix achetée par de grands sacrifices : la France avec ses anciennes limites, en renonçant à nos conquêtes, en perdant tout ce que nous avons gagné depuis la Révolution. Non seulement il a refusé ; il a fait plus encore : par les suggestions perfides de ces émigrés auxquels j'ai accordé la vie et que j'ai comblés de bienfaits, il les autorise à porter la cocarde blanche, et bientôt il voudra la substituer à notre cocarde nationale. Dans peu de jours, j'irai l'attaquer à Paris. Je compte sur vous...

Ici, l'empereur s'arrêta un instant au milieu du silence général, puis il reprit : « Ai-je raison ? » une immense acclamation lui répondit. Il ajouta :

Nous irons leur prouver que si la nation française sait être maîtresse chez elle, que si nous l'avons été longtemps chez les autres, nous le serons toujours chez nous, et qu'enfin nous sommes capables de défendre notre cocarde, notre indépendance et l'intégrité de notre territoire ! Communiquez ces sentiments aux soldats.

J'ai reproduit cette allocution parce qu'elle est la seule dont les historiens fassent mention et, parmi eux, le magistral auteur de « 1814 » que j'ai souvent consulté. On voit par là que l'ouvrage cité qui fait l'objet de la question, peut être mis au rang de ces pamphlets sans nombre, si communs à cette époque, et qui ne valent la peine ni d'être pris en considération, ni celle d'être réfutés.

LOUIS JOUTY.

—

L'histoire de la Terreur dans les Pyrénées-Orientales (XXX, 78). — M. l'abbé Torreilles, professeur au grand séminaire de Perpignan, consacre ses travaux à l'étude de l'histoire religieuse de son diocèse, particulièrement pour la période révolutionnaire. On trouvera des renseignements fort intéressants sur la Terreur dans son livre : *Histoire du clergé dans le département des Pyrénées-Orientales pendant la Révolution française*, chap. VII ; *Le collège de Perpignan*, chap. IV ; *Un curé de campagne pendant l'ancien régime*, chap. III ; *Mémoires de M. Jaume, professeur à l'Université de Perpignan*, chap. X et XI.

On consultera encore avec fruit :

Les confesseurs de la foi, de l'abbé Carron, 4 volumes, passim.

Les martyrs de la foi, de l'abbé Guillon, 4 volumes, passim.

L'ouvrage de M. Vidal : *Histoire de la Révolution française dans les Pyrénées-Orientales, d'après les documents des archives départementales, communales et particulières* (2 vol.).

On trouvera enfin, çà et là, quelques faits concernant cette période et cette province dans mon livre sur l'*Ambassade française en Espagne pendant la Révolution*. GEOFFROY DE GRANDMAISON.

— Déjà, en 1851, M. J. N. Fervel, alors simple capitaine du génie, avait donné un intéressant ouvrage en deux volumes in-8 avec atlas, sous ce titre : *Campagne de la Révolution Française dans les Pyrénées-Orientales* (1793-1794-1795), Paris, 1851, qui a obtenu deux éditions.

Voici, enfin, les titres de quelques pièces de l'époque concernant les Pyrénées-Orientales :

Adresse des officiers municipaux, 16 juin 1790 ; *Relation de ce qui s'est passé à Perpignan*, 7 juin 1790 ; *Déclaration de la noblesse au Roussillon*, 21 janvier 1789 ; *Rapport des événements arrivés le 5 décembre 1790 à Perpignan*, par Meignet, de la Haute-Saône ; *Détail des horreurs commises à Perpignan*, par le vicomte de Mirabeau.

HAÏM BOUCRIS.

—

Charles Nodier amoureux à neuf ans (XXX, 78). — Cette charmante historiette a été racontée par Paul Féval dans une matinée de lecture, donnée au théâtre de la Renaissance, en 1873. Elle fut alors publiée sous ce titre : *Le premier amour de Ch. Nodier*, dans le journal *le XIX*e *Siècle*, 16 avril.

La scène se passe, en effet, chez madame Récamier. P. Féval dit :

Nodier commença ainsi : En 1797, j'avais quinze ans, j'étais en rhétorique, etc...

Donc, ce n'est pas à neuf ans, ni à seize que Nodier eut son premier amour.

Retenons de cette anecdote l'admirable recommandation de la mère de Nodier à son fils :

— Quand tu auras l'âge, Charles, ne t'adresse jamais qu'aux femmes qui ont les pieds plus grands que leurs souliers.

C. P. V.

— Charles Nodier raconte dans ses *Souvenirs, épisodes et portraits pour servir à l'histoire de la Révolution et de l'Empire*, que son père l'envoya à Strasbourg pour apprendre le grec sous la direction du fameux terroriste Euloge Schneider. Il avait alors une dizaine d'années. Il logeait, dit-il lui-même (pages 3 et 7 de l'édit. de 1837),

à l'hôtel de la Lanterne, chez une excellente madame Tesch, dont j'aime à me rappeler le nom et le souvenir. C'est la première femme qui m'ait fait concevoir le charme que l'expression d'une âme aimante et d'un bon cœur peut prêter à une jolie figure.
...Elle m'embrassait volontiers, parce que j'avais l'air, disait-elle, d'une petite fille déguisée.

On peut inférer de ces citations que Charles Nodier a commencé de bien bonne heure à aimer et à apprécier les femmes, et que son cœur battit pour la première fois, à l'âge de dix ou onze ans, pour cette dame Tesch, la propriétaire de l'hôtel de la Lanterne, à Strasbourg.

HAÏM BOUCRIS.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Le cérémonial funèbre ordonné par la Restauration en l'honneur du duc d'Enghien. — Cette très curieuse pièce inédite, document administratif d'une page in-folio, donne l'état des sommes dépensées par ordre de Louis XVIII pour le cérémonial funèbre fait à Vincennes, le 21 mars 1816, en l'honneur du malheureux prince. R. C.

Intendance des Menus. — Service du 21 mars, année 1816, à Vincennes.

CÉRÉMONIE FUNÈBRE DE MGR LE DUC D'ENGHIEN.

Etat des travaux et fournitures ordonnés par M. l'Intendant général des Menus à l'occasion du cérémonial funèbre de S. A. S. Mgr le duc d'Enghien, déposé dans l'une des salles du château de Vincennes, le 21 mars 1816.

Direction de M. Belanger, architecte.

Inspection de MM. Lecointe (Joseph), Hittorff, inspecteurs des Menus.

Dallemagne, broderies. — D. (1), 1,430 fr.; R., 1,225 fr.; Ret., 6 fr. 12; S., 1,218 fr. 88. O. Acquis 8 blasons, 1 croix de l'ordre du Saint-Esprit brodés en or et argent très fin, aux armes du prince et ses décorations; prix convenu.

(1) D., demandes. R., réglements. Ret., retenue de 1/2 o/o. S., sommes à payer pour solde. O,. observations.

Colliau, linceul. — D., 38 fr.; R., 38 fr.; Ret., o fr. 19; S., 37 fr. 81.
Février, déboursés. — D., 72 fr.; R., 72 fr.; Ret.. 36 c.; S., 71 fr. 64. O. Déboursés pour frais de voyage.
Laurichon, gravure. — D., 71 fr. 80; R., 70 fr.; Ret., 35 c.; S. 69 fr. 65. O. Plaque dorée et bien gravée pour le cercueil, prix convenu.
Roussel, serrurerie. — D., 405 fr.; R., 343 fr. 50; Ret. 1 fr. 72; S., 341 fr. 78. O. Fournitures et ferrures des cercueils et travaux relatifs aux décorations.
Ciceri, peinture. — D., 80 fr.; R., 65 fr.; Ret., 32 c.; S., 64 fr. 68. O. 4 armoiries aux armes du prince, rehaussées d'or.
Choiselat, ornements d'église. — D., 1,759 fr.; R., 1,523 fr.; Ret., 7 fr. 61; S., 1515 fr. 39. O. Acquisition de 48 chandeliers de 16 et 19, bien argentés, 2 croix, 1 bénitier et une lampe sépulcrale assortis.
Deslandes, bougies. — D., 67 fr. 65; R., 67 fr. 65; Ret. 34 c.; S., 67 fr. 31. O Prix convenu.
Barbier, cercueil en plomb. — D., 300 fr.; R., 250 fr.; Ret., 1 fr. 25; S., 248 fr. 75. O. Confectionné avec beaucoup de soin.
Barbier J. B., peinture. — D., 101 fr.; R., 94 fr. 50; Ret., 47 c.; S., 93 fr. 83. O. 78 écussons aux armes du prince pour les cierges.
Chapsal, ferblanterie. — D., 140 fr.; R., 90 fr.; Ret., 45 c.; S., 85 fr. 55. O. Une couronne de prince en cuivre doré.
Labalte, tentures mortuaires. — D., 5,147 fr. 20; R., 3,808 fr. 04; Ret. 19 fr. 11; S., 3,783 fr. 89. O. Les acquisitions de tentures pour la chapelle ardente sont de 3,176 fr. Elles étaient d'autant plus nécessaires que les prix de location auraient été exorbitants, attendu qu'il n'y a point d'époque déterminée à la durée de leur mise en place; il en serait résulté un surcroît de dépenses que l'administration a dû éviter dans l'intérêt du roi en se rendant propriétaire de tous ces objets.
Guédé, cercueil en bois. — D., 52 fr. 75; R., 48 fr.; Ret., 24 c.; S., 47 fr. 76.
Hébert, voitures. — D., 22 fr.; R., 22 fr.; Ret., 11 cent.; S. 21 fr. 89.
Totaux : D., 9,664 fr. 40; R., 7,689 fr. 49; Ret., 38 fr. 57; S., 7,650 fr. 92.

Bélanger, architecte. — R., 307 fr. 56; Ret., 1 fr. 59; S., 305 fr. 97.
Lecointe, premier inspecteur. — R., 200 fr.; Ret., 1 fr.; S., 199 fr.
Hittorf, inspecteur des Menus. — R., 180 fr.; Ret., 90 c.; S., 179 fr. 10.
Loiseau, chef — R., 120 fr.; Ret., 60 c.; S., 119 fr. 40.
Totaux : R., 8,519 fr. 05; Ret., 42 fr. 66; S., 8,476 fr. 26.

O., Bureau extraordinaire avoir été prendre connaissance des lieux, assisté à l'exhumation du corps, avoir passé plusieurs nuits, tant pour le confectionnement que pour la mise en place des objets de tentures, etc.
Correspondu avec les diverses autorités pour obtenir les renseignements indispensables et avec MM. les entrepreneurs pour la perfection et célérité dans leurs travaux.
Le présent état monte à la somme de 8,476 fr. 28, déduction faite de la retenue de 1/2 o/o certifié véritable par nous, architectes directeurs des travaux y mentionnés.

A Paris, ce 12 juin 1816.

Reçu tous les mémoires détaillés, accompagnés d'un pareil état.
4 juillet 1816. PROGREZ, Sous-Chef.

—

A travers les collèges d'autrefois : les divertissements. — Si les écoliers d'autrefois étaient, comme nous l'avons vu (1), mal nourris et fort occupés par leurs études, en revanche, les divertissements ne leur étaient pas épargnés. Pendant les récréations, dont nous avons indiqué précédemment les heures, ils s'amusaient à toutes sortes de jeux : ne pouvant les citer tous, je me contente d'en énumérer quelques-uns des plus aimés : la paume, la balle, la boule, la mouche, les barres, le cheval fondu, la savate, le pot cassé, le polet, la morisque, le saut, la course, la joute, les claquettes, les quilles, la crosse, les clefs, le jeton, la vessie, le ballon, les osselets, les tablettes, les échecs, les dames, pair ou non, la fossette, les noix, la trompe, la toupie, le sabot... Et j'en passe. On trouvera dans les curieuses gravures de Saint-Aubin, les *Petits polissons de Paris*, la représentation des principaux de ces jeux.

Et il paraît que les écoliers ne se faisaient pas prier et y mettaient une ardeur incroyable.

C'étaient là les jeux quotidiens, mais il y avait en outre des divertissements extraordinaires qui n'étaient en usage qu'un petit nombre de fois dans l'année.

C'étaient d'abord les feux d'artifice qu'on tirait aux grandes fêtes. C'étaient ensuite les représentations dramatiques. Ces représentations consistèrent d'abord, au XVe siècle, en de simples séances où l'on donnait des farces et des soties. Peu à peu, leur caractère se modifia, et les enfants jouèrent des comédies de Plaute et de Térence, des tragédies de Sénèque en latin, et les chefs-d'œuvre d'Eschyle, Sophocle et Euripide, en grec. Brrrr!

On en vint ensuite à des pièces plus accessibles au public et plus aisées à apprendre aux acteurs. Les professeurs eux-mêmes composèrent des œuvres. Ecoutons Francion, auquel nous avons déjà fait plus d'un emprunt, nous narrer une séance de ce genre. Son maître Hortensius, le pédant et le goinfre dont nous avons conté précédemment les exploits gastronomiques, a fait une tragédie ; il la fait jouer à ses élèves, affublés, pour la circonstance, de vieux ornements d'église. Au moment pathétique, un des acteurs perd la mémoire, répète six fois les mêmes paroles, et crie désespérément à son camarade : « Souffle-moi! souffle-moi! » Le partenaire (c'est Francion), occupé de son rôle, va, vient, sans faire attention au malheureux qui l'implore. Le régent, furieux, fait alors irruption, tonitrue, peste, grogne, frappe son interprète d'un coup de poing en lui disant : « Va, va, ignorant, je n'acquerrai que du déshonneur avec toi; lis ton personnage ». Laissons parler Francion lui-même :

Je le prends donc par une manche comme il m'avoit été enseigné, et, le faisant tourner et courir d'un côté et d'autre, je lui passe le flambeau par devant le nez, tellement que je lui brûlai presque toute la barbe. Comme j'étois plus fort que lui, je le tourmentai tant qu'à la fin il fut contraint de se laisser choir à terre. Je vous proteste que la poix résine dont je le brûlois l'entêtoit de telle manière, qu'avec les secousses que je lui donnois, elle fut cause qu'en un instant il devint comme tout pâmé et que ses esprits furent si affaiblis qu'il ne pouvait pas dire distinctement que je le laissasse » (1).

Mais les représentations n'étaient pas toujours aussi burlesques et, au collège d'Harcourt, notamment, elles étaient tout à fait prises au sérieux. Dans son travail sur l'*Ancien collège d'Harcourt et le lycée Saint-Louis*, l'abbé Bouquet donne à ce sujet de très intéressants détails que nous sommes forcés d'abréger. Il nous apprend que, en 1563, on joua dans ce collège une tragédie de Nicolas Filleul intitulée *Achille*. En 1680, on donna le *Polyeucte* de Pierre Corneille, avec un ballet : *le combat de l'amour divin et de l'amour profane*. En 1682 (le 30 juillet), on joua *Boèce*, dont l'auteur ne nous est pas connu. La pièce fut précédée d'un prologue joué par Omer Talon et Guillaume Joly de Fleury (génies célestes), et François Blin et Claude de la Saulaye (génies de l'Envie et de la Tristesse). Quant au drame proprement dit, il était interprété par Achille de Harlay (Théodoric), Joseph de Morais de Brezolles (Justinien), Bernard Joisel de Mony (Amalazonthe), Joseph-Omer Joly de Fleury (Athalaric), Philippe-François de Grandmont (Sévère), Louis-Gaspard Matharel (Camille), Armand-Rolland Bignon (Boèce), Jacques de Viennois (Rus-

(1) Voyez l'*Intermédiaire* des 30 mai, 20 juin, 10 août 1894.

(1) *Histoire comique de Francion*, par Charles Sorel (1622).

ticienne), Louis Buffilet (Cyprien), Jean Dartois (Trigilla), François-Alexandre (Conigaste), Louis Loyseau (Acaste), Louis Du Flot (Basile).

En 1684, on donna un *Thomas Morus.* En 1685, un *Romulus ou la mort d'Amulius*, représenté le 28 juillet et ainsi distribué : Prologue : MM. Pierre de la Marche (Mars), Omer Talon et Charles Riant de Vitré (génies de Mars et de la Victoire). Pièce : MM. Jacques-François des Vaulx (Amulius), François Redouan (Numitor)', Guillaume Joly de Fleury (Tatius), Louis de Chalorigny (Faustule), René-Nicolas de Fleury (Venuleia), Jean-Baptiste-Henry de Fleury (Romulus), Guillaume Thomier (Remus), Jean-François Le Roy (Méthius), Pierre de la Marche (Fabius), Philippe Sauvage (Clusius), Mathieu Gouët (Fulvius). Le programme portait, en outre, cette mention : « Omer Talon dansera ». N'est-il pas curieux de voir ces écoliers, dont quelques-uns devaient, plus tard, se faire un nom, se livrer dans leur jeune âge à ces ébats tragiques et chorégraphiques ?

Mais poursuivons. En 1688, nouveau *Romulus* ainsi distribué : Prologue : Nicolas-Alexandre Gabia des Combes (Mars), Jean-Claude-François Forget, Jean-Baptiste Dreux, Florimond-Charles Langlois, Louis de Beysne (génies de Mars et de la Victoire). Pièce : François Deslandes d'Houville (Numitor), Nicolas-Charles Daussart (Amulius), Pierre Rioult Deuilly (Erixène), Guillaume Joly de Fleury (Romulus), Omer Talon (Remus), Jean-Claude Forget (Tatius), Charles-François Perrault (Faustule), Jean-Baptiste Dreux (Accie), Jean-Claude-François Forget (Metius), Nicolas-Alexandre Gabia des Combes (Fabius), et Louis de Beysne (Clusius).

En 1688, on donna une *Marie Stuard* (*sic*), et le 12 août 1697, un *Sedecias* dont l'auteur est inconnu. Nous savons seulement que De Bousset, de son vrai nom Drouart (1662-1723), en fit la musique. Il fut ainsi interprété : Prologue : Philippe-Charles d'Ethampes, chevalier de Malthe (la Victoire), François-Olivier de Cuville, (la Paix). Pièce . Rodolphe Chambon (Sedecias), Louis-Hyacinthe de La Croix (Nabuchodonosor), Philippe-Charles d'Ethampes, chevalier de Malthe (Osias), François-Olivier de Cuville (Misael), Jean-Baptiste Le Duc (Josias), Mathieu L'Ami (Sacra), Jean La Boule (Aremant), François Le Charier (Nabusardan), Jean de Launoy (Arioc), Henri-Noël de la Noue (Zachur).

En 1713, on donne *Athalie*... tout simplement. Cela parce que le professeur chargé de composer la tragédie avait été trop paresseux (heureusement !) et qu'il avait trouvé plus facile de se rabattre sur Racine. En 1716, il n'en fut pas de même, et l'on représenta un *Joas* (le mardi 18 août, à 1 heure), plate tragédie plagiée sur *Athalie*. Elle fut ainsi représentée : Prologue : Nicolas-René Barrière de la Motte (Philoromœus), Louis-Nicolas Rocher (Eulalus), Pierre-Claude-Amant Douté (Chrysippus). Pièce : Jean-Louis Portail de Léry (Joas), Antoine-Lucie Portail de Vaudreuil (Achab), Nicolas-François Briquet (Joad), Pierre-Claude-Amant Douté (Eliëzeb), Pierre-Jérôme de la Martelière (Zacharie), François Aufrye (Abner), Alexandre Larrard (Mathan), Louis-Nicolas Rocher (Nabal), Nicolas-René Barière de la Motte (Azarias).

En 1723 (le samedi 21 août), on joua un *Absalon*, de Duché, ainsi distribué : Henri d'Herbigny de Thibouville (David), Antoine-François de Pardaillan de Gondrin (Absalon), Thomas Boutin de Diencourt (Sadoc), Jean-Charles de Bonnevie (Philoxène), Eustache-Pierre Meunier (Joab), Guillaume-François Perigon (Architophel), Gaspard Vidaud d'Anthon (Cisay), Pierre-Armand d'Herbigny (Zamri), Nicolas Boutin de Paulmery (Machir). La pièce avait déjà été donnée au collège de Mantes en 1719.

On représenta aussi la *Mort de César*, de Voltaire, qui fut jouée au collège d'Harcourt avant de l'être à la Comédie-Française. Voltaire offrit sa pièce au proviseur Gilles Asselin, dont elle fit très bien l'affaire, car elle ne contient pas un rôle de femme. Pour les autres tragédies, quand elles renfermaient un personnage du sexe féminin, on le faisait jouer par un écolier en jupons. Ces « divertissements » avaient lieu à la fin de l'année scolaire, le jour de la distribution des prix. Il paraît que les élèves tenaient beaucoup à figurer dans les représentations et que l'emploi d'acteur était très recherché. Décidément, le *cabotinage* ne date pas d'hier.

André Foulon de Vaulx.

Le Directeur-Gérant : Lucien Faucou.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13 rue Cujas. — 1894

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *10 septembre 1894.*

XXXe Volume. — No 665

Cherchez et vous trouverez. QUÆQUE SINGULA LEGENDO *Il se faut entr'aider.*

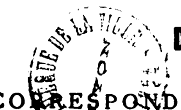
Troisième Série. — 3e Année — No 7

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

(CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique.)



QUESTIONS

Excrément de la terre. —

Va-t-en, chétif insecte, excrément de la terre,

s'écrie le lion de La Fontaine tourmenté par le moucheron : qui sait si cette injure n'a pas été suggérée au fabuliste par une critique que Balzac avait adressée à Malherbe ?

Malherbe, dans une ode datée de 1617 et dirigée contre le maréchal d'Ancre, que Balzac propose « comme un chef-d'œuvre » et que, dit-il, on peut opposer aux plus belles et aux plus achevées de l'antiquité, avait dit :

Va-t-en à la malheure, excrément de la terre,
Monstre qui dans la paix fait les maux de la guerre
Et dont l'orgueil ne connoît point de loi.

(Malherbe, *Poésies*, V, xiii, éd. Panthéon Litt., p. 86.)

Balzac, qui cite toute la pièce, ajoute :

En tout le poème il n'y a qu'un mot qui ne me plaist pas et que je voudrois avoir changé pour un autre.

Excrément de la terre me semble trop bas pour un tyran, c'est-à-dire pour un criminel illustre, né à la ruine de la patrie, altéré du sang des citoyens, et partant plus haï que mesprisé. *Engeance de la terre* seroit peut-estre mieux, parce qu'il feroit allusion à la naissance des géants que la Fable appelle enfans de la terre. Le mot d'*excrément* est d'ailleurs assez vilain et d'assez mauvaise odeur. En sa plus honneste signification il ne peut signifier que les vers, les mouches, les vermisseaux et autres créatures imparfaites qui se forment de la corruption de la terre.

(Balzac, *Socrate chrestien*, X. *Œuvres*, II, 91. Edit. Louis Moreau.)

Quelque Intermédiairiste pourrait-il nous dire si c'est bien là la source de l'expression du fabuliste, ou si La Fontaine ne l'aurait pas plutôt puisée dans un de nos vieux auteurs qu'il connaissait si bien ?

Adolphe Démy.

—

Bilan des langues anglaise et française. — D'après un relevé, déjà assez ancien, fait par le philologue Johnson, de tous les mots qui constituent la langue anglaise, il résulte que cette langue se compose de 15,799 mots. D'après cette base, un autre érudit d'outre-mer s'est mis à la recherche des racines qui avaient servi à la formation de ces divers mots. Il a reconnu que :

6,732	mots	étaient	dérivés	du latin.
4,812	—	—	—	du français.
1,665	—	—	—	du saxon.
1,148	—	—	—	du grec.
691	—	—	—	du hollandais.
211	—	—	—	de l'italien.
106	—	—	—	de l'allemand.

Tous les autres idiomes (21) ne fournissent que des contingents inférieurs à 100. Des travaux semblables ont-ils été faits pour la langue française ?

Ereuvao.

—

Présente-t-on les armes aux condamnés à mort ? — J'ai lu, dans des comptes rendus de l'exécution de Caserio, qu'au moment où le condamné était sorti de prison, la troupe avait porté, puis *présenté* les armes. Ce n'est certainement pas à l'assassin du chef de l'Etat que l'armée rendait cet honneur. A qui donc alors ? à la majesté de la mort ? à l'exécution d'une décision suprême de la justice ? Les règlements militaires ne donnent-ils pas à ce sujet des explications ? — ou, ce qui pourrait être, n'a-t-on pas du tout présenté les armes ?

J. L.

—



Sur une abbesse de Fontevrault. — Un des érudits lecteurs de l'*Intermédiaire* saurait-il qui était abbesse de Fontevrault en 1672 ? H. M.

—

Effigies tombales des Templiers. — Dans une note de Chatterton sur l'*Antiquité des jeux de Noël*, parlant de ce qui peut faire oublier les fantômes et les histoires effrayantes, il ajoute :

Il y avait d'ailleurs d'autres charmes contre les diables et le cauchemar : c'était de dormir les jambes croisées, comme les statues des chevaliers du Temple, et d'avoir une branche de buis béni ou d'if du cimetière.

J'ai vu beaucoup de statues funéraires, et je ne me rappelle pas que dans les beaux volumes de Stothard sur les effigies funéraires de l'Angleterre, il y ait une seule statue les jambes croisées. Mais, comme il est difficile d'affirmer qu'une chose n'existe pas, les lecteurs de l'*Intermédiaire* feraient œuvre pie de signaler des exemples de cette représentation étrange, qui, en tout cas, serait plus que rare.

Les interprétations trop ingénieuses sont rarement vraies. Ainsi, l'on a dit plus d'une fois que les tombeaux entourés d'un grillage signifiaient que le mort était mort prisonnier des infidèles. La grille d'argent dont Louis XI entourait le tombeau de saint Martin, l'admirable grille qui, dans la chapelle de la Vierge à Westminster, empêche les imbéciles de graver leurs noms sur le marbre du tombeau de Henri VII, n'ont nullement l'intention de signifier que saint Martin et Henri VII fussent morts à la Croisade.

A. de C.

—

Invention des cheminées. — L'architecture grecque et romaine ne nous offre pas, je crois, un seul vestige de cette invention si nécessaire, une cheminée. Depuis Juste Lipse et Paul Manuce, la liste des savants qui ont discuté cette question est longue. Montfaucon seul a admis l'existence des cheminées dans l'antiquité, mais son assertion n'est étayée d'aucune preuve. La fumée des cuisines devait s'échapper par une simple ouverture, mais, comme le prouvent les ruines des maisons d'Herculanum, l'on n'avait pas découvert le moyen de pratiquer dans les murailles, un endroit pour dégager la fumée. Le caminus des anciens, qu'il ne faut pss traduire par notre mot cheminée, ne devait être qu'un poêle portatif, pour échauffer la chambre. J'assimilerai encore aux poêles modernes les calorifères hypocaustes qui se trouvaient dans la maison de Sénèque et dont cet auteur ainsi que Stace nous ont donné une description, complétée et éclaircie par Winckelman.

La première mention certaine d'une véritable cheminée ne se trouve, je crois, que dans l'histoire de Venise, et remonte à 1340. Quelle est la date de la construction de la première cheminée dans notre pays? Lecnam.

—

Le siècle de Louis XIV fut-il un âge de foi? — La question que nous venons de formuler semble d'abord aussi paradoxale que celle posée il y a un siècle par l'Académie de Dijon : *L'établissement des sciences et des arts a-t-il été favorable aux progrès de la société humaine ?* Et cependant considérez toute la longue série des écrivains du grand siècle, non pas, si vous le voulez, les écrivains officiels, mais les auteurs indépendants, et dites s'il n'y a pas dans cette pléiade de penseurs avancés nombre de libres-penseurs? En 1623, Théophile de Viau est condamné à mort comme athée par le Parlement de Paris, et sa peine est commuée en celle du bannissement. En 1652, Balzac, deux ans avant sa mort, avait publié son *Socrate chrestien*. Il y cite ce passage d'un auteur ecclésiastique de son temps :

Chose déplorable! ils nient celuy qu'ils ne peuvent ignorer. La cour, les villes et la campagne sont pleines de ces gens-là. Autrefois l'impiété n'alloit que de nuit et ne parloit qu'à l'oreille. Aujourd'hui, elle triomphe en plein jour, etc.

Sans doute Balzac critique ce passage :

Je ne puis, dit-il, luy (à cet auteur) accorder ce qu'il dit. Son exagération est trop injurieuse à la France et au temps présent. Il n'est point de siècle, je le sçay bien, qui ne soit remarquable par quelque monstre. Mais le bon est qu'ils ne font point d'espèce et qu'ils finissent sans multiplier. Quand mesme ils ne seroient pas stériles et que la corruption des mœurs les voudroit faire durer dans le monde, la police de France pourvoit à cet inconvénient et les Parlements chastient ceux qui sont eschappez à l'Inquisition.

(Balzac, *Socrate Chrestien*, X. *Œuvres*, II, 93).

Mais enfin cette réfutation même semble une confession : car si l'on réprime l'athéisme, c'est qu'il existe. Et d'ailleurs

Montaigne avait déjà, dans son *Apologie* pour Raymond de Sebonde, mentionné cette espèce « d'hommes bien misérables et escervellez qui taschent d'estre pires qu'ils ne peuvent ». Pascal (*Pensées*, IX, 1) devait bientôt tonner contre les incrédules : « Qu'ils apprennent du moins quelle est la religion qu'ils combattent avant de la combattre ». Le respect humain imposait ou tout au moins favorisait l'athéisme : Vois-tu, s'écrie Boileau (Epitre III). dans ce passage que M. Havet rapproche avec raison du fragment de Pascal (Pascal, *Pensées*, éd. Havet, I, 146; éd., 1866):

Vois-tu ce libertin, en public intrépide,
Qui prêche contre un Dieu que dans son âme [il croit,
Il irait embrasser la vérité qu'il voit,
Mais de ses faux amis il craint la raillerie
Et ne brave ainsi Dieu que par poltronnerie.

D'ailleurs, c'était l'époque où Nicole écrivait (Lettre 45, citée par Havet, sur Pascal, X. v. *Pensées de Pascal*, éd. 1866, I, 167):

Il faut donc que vous sachiez que la grande hérésie du monde n'est plus le luthéranisme ou le calvinisme, que c'est l'athéisme, et qu'il y a toutes sortes d'athées de bonne foi, de mauvaise foi, de déterminés, de vacillans et de sensés.

C'était l'époque où la princesse Palatine

avait tellement perdu la lumière de la foi que lorsqu'on parlait sérieusement des mystères de sa religion, elle avait peine à retenir le ris dédaigneux qu'affectent les personnes simples lorsqu'elles croient des choses impossibles : « Et, poursuit-elle, c'eût été pour moi le plus grand de tous les miracles que de me faire croire fermement le christianisme? »

(Bossuet, *Oraison funèbre d'Anne de Gonzague, princesse Palatine.*)

Bientôt Don Juan (1665), blasphémera ouvertement contre le ciel, et la terre, qui l'engloutira, n'ensevelira pas toute sa race. Car Bossuet, vingt ans après, dans l'*Oraison funèbre de la princesse Palatine* (1685), prendra à partie les athées, et certes ce n'est pas à de vains fantômes qu'il semble s'attaquer.

C'est contre cette autorité que les libertins se révoltent avec un air de mépris; mais qu'ont-ils vu ces rares génies, qu'ont-ils vu de plus que les autres?

Et la même année, Fénelon, dans son *Sermon pour la fête de l'Epiphanie*, jette un cri d'alarme.

Une sagesse vaine et intempérante, une curiosité superbe et effrénée emporte les esprits. Le nord ne cesse d'enfanter de nouveaux monstres d'erreur; parmi ces ruines de l'ancienne foi, tout tombe, tout tombe par morceaux; le reste des nations chrétiennes en sent le contre-coup; on voit les mystères de Jésus-Christ ébranlés jusqu'aux fondements. Des hommes profanes et téméraires ont franchi les bornes et ont appris à douter de tout. C'est ce que nous entendons tous les jours; un bruit sourd d'impiété vient frapper nos oreilles et nous en avons le cœur déchiré. Après s'être corrompus dans ce qu'ils connoissent, ils blasphèment enfin ce qu'ils ignorent. Prodige réservé à nos jours! l'instruction augmente et la foi diminue. La parole de Dieu, autrefois si féconde, deviendroit stérile si l'impiété l'osoit; mais elle tremble sous Louis, et comme Salomon il la dissipe de son regard. Cependant, on ne craint plus que le scandale. Que dis-je? Le scandale même est au comble : car l'incrédulité, quoique timide, n'est pas muette; elle sait se glisser dans les cerveaux, tantôt sous forme de railleries envenimées, tantôt sous des questions où l'on veut tenter Jésus-Christ, comme les Pharisiens. En même temps l'aveugle sagesse de la chair, qui prétend avoir le droit de tempérer la religion au gré de son désir, déshonore et énerve ce qui reste de foi parmi nous.

(Fénelon, *Sermon pour la fête de l'Epiphanie*, 2e partie. *Œuvres choisies*, édit. Lefèvre, gr. in-8°, p. 515.)

Et, en effet, à cette époque, il y avait huit ans qu'un obscur tailleur de verre, qui s'appelait Spinoza, était mort à La Haye, quatre ans que Bayle avait publié son premier ouvrage, les *Pensées sur la Comète* et neuf ans plus tard allait naître Voltaire.

Quelque Intermédiairiste pourrait-il nous fournir d'autres indications sur l'état d'âme du grand siècle et la crise religieuse au temps de Louis XIV?

Adolphe Démy.

L'expédition du Tonkin. — Désireux de retracer la valeur et le courage militaire que déployèrent au Tonkin les chasseurs du 2e bataillon d'Afrique (infanterie légère), je cherche à recueillir tous les documents relatifs à ce travail.

Mais il est bien difficile à un particulier d'écrire sur l'histoire militaire contemporaine. Les documents officiels qui contiennent tous les renseignements désirables, en vertu de prescriptions ministérielles, ne peuvent être communiqués au public. C'est ce qui résulte de la lettre-réponse que m'a adressée le colonel chef de la section historique de l'état-major de l'armée.

Cet officier, tout en regrettant vivement de ne pouvoir donner satisfaction

à mes recherches, estime que cette prohibition résulte de la crainte de faire naître des polémiques

au sujet de faits de guerre récents et auxquels ont pris part des officiers encore vivants, ainsi que cela s'est présenté il y a un certain nombre d'années.

Après une assertion aussi formelle, que doit-on croire des auteurs qui nous parlent de la guerre de 1870 d'après les Archives du Ministère de la Guerre?

Je compte sur l'obligeance de mes chers confrères de l'*Intermédiaire* et les prie de m'indiquer la bibliographie des ouvrages publiés sur la campagne du Tonkin.

L. P.

—

Sur une lettre du comte de Paris écrite pendant les désastres de 1870. — La mort du chef de la maison d'Orléans donne un intérêt d'actualité à la lettre publiée ci-après. Pourrait-on m'indiquer quel était son destinataire? On y voit que, comme Gambetta, le comte de Paris était un partisan décidé de la lutte à outrance et qu'il prévoyait les terribles charges que devait nous imposer la défaite.

York house, Twickenham, Middlesex.
le 8 novembre 1870.

Monsieur,

Je viens vous remercier de la lettre que vous m'avez adressée de Houlgate le 29 octobre.

Dans ces tristes temps, l'on a besoin de se sentir moins isolé. C'est une certaine consolation de se dire que la douleur que l'on éprouve est celle qui pénètre également tous les cœurs français. Mais il s'y joint pour nous le chagrin de ne rien pouvoir faire pour le service de notre pays et de voir nos offres constamment écartées par suite de bien injustes défiances.

Comme vous le dites, l'avenir est bien incertain et surtout bien sombre. Avant de savoir quel gouvernement aura la France, qui peut même prévoir dans quel état sera la France lorsqu'elle pourra se donner un gouvernement? On ne peut mesurer encore la profondeur des blessures que la guerre actuelle lui a infligées et lui infligera encore. Cependant, tant qu'elle peut résister, tant qu'elle a assez de forces pour lutter, dût-elle toujours être battue, peut-elle acheter le repos et la tranquillté en vendant quelques centaines de mille citoyens français au conquérant qui, depuis Sedan, ne poursuit la guerre que pour nous arracher deux provinces?

Si elle en est réduite à cette extrémité, la paix que les Prussiens veulent nous imposer ne saurait être qu'une trêve, et l'Europe entière sera sans repos dans le présent, sans confiance dans l'avenir.

Mais il y a une forme de gouvernement qui serait pour la France non seulement la dernière des humiliations, mais bien un arrêt de mort, c'est la restauration bonapartiste; je suis heureux de voir que vous la considérez comme impossible.

Le refus de M. de Bismarck de conclure un armistice sur une base équitable, rend les élections à peu près impossibles. C'est un grand malheur tant pour le présent que pour l'avenir, pour le cas de guerre comme pour celui de paix.

Je termine, monsieur, en vous priant de me croire.

Votre affectionné,
Louis-Philippe d'Orléans.

C. L.

—

Les descendants des familles princières établies en Amérique avant la découverte de Colomb. — On a récemment indiqué qu'il y avait au Mexique des descendants de Montezuma. La chose est-elle exacte et existe-t-il encore en Amérique des descendants de familles indigènes distinguées ou princières?

Pascual Blas.

—

Le numérotage des rues au siècle dernier. — J'avoue ne rien comprendre à la manière dont on numérotait les maisons en France au siècle dernier. Les rues étaient-elles plus longues et les maisons plus étroites? Je ne sais, mais je me demande ce que peuvent signifier des chiffres comme les suivants :

1° En 1790, un des bureaux de la tontine Lafarge était établi à Paris, rue Saint-Nicaise, n° 502. Comment la rue Saint-Nicaise, qui avait à peu près la longueur de la place du Carrousel, eût-elle pu compter 502 numéros?

2° En l'an V, un notaire de Saint-Quentin, Louis-Nicolas Mallet, demeurait 591, rue de la Révolution, actuellement rue du Gouvernement. Or, cette rue ne renferme certainement pas aujourd'hui 100 maisons numérotées.

Tout cela me paraît bien compliqué, et je fais appel à nos savants collègues pour me donner des lumières.

Petitgros.

—

L'âge de la production intellectuelle. — Dernièrement, je lisais, dans un journal, toutes sortes de bons conseils donnés par un médecin sur le moment de la journée où les gens de lettres doivent travailler. Le praticien opinait pour le matin et prescrivait tout un régime. Heureuses les personnes qui peuvent le suivre, mais nombreuses aussi à Paris, surtout, celles qui travaillent où, quand et comment il leur est loisible de le faire! Que d'obstacles entre la coupe du travail et les lèvres du travailleur!

Mais, sans m'attarder sur un sujet souvent traité depuis Tissot, je voudrais poser à nos confrères en intermédiairisme (docteurs et autres), une question bien intéressante aussi : Quel est, en moyenne, l'âge privilégié de la production intellectuelle pour les lettres et les artistes? Est-ce la seconde jeunesse, ou la maturité? Balzac plaçait, je crois, cet âge entre trente et quarante ans : la plupart des exemples ou des expériences lui donnent-ils raison? A. E.

—

Quelles sont, en France, les villes lettrées? — De par son ubiquité, l'*Intermédiaire* paraît avoir qualité et compétence pour répondre à cette question. Déjà, « un Liseur » a donné (XXVIII, 114) la liste des académies de la province, ces associations supprimées comme inutiles par la Convention nationale dans sa séance du 7 août 1793. Les savants sont des aristocrates, disait alors Chabot. Il faut guillotiner tous les hommes d'esprit, s'écriait Dumas, le président du tribunal révolutionnaire qui, parmi ces aimables gens, eut d'autres titres que son esprit à la décapitation.

Mais il est dans la province beaucoup de cités dépourvues de ces « honnestes » compagnies, et qui, néanmoins, ont le goût des lettres très développé. Parfois il suffit, pour s'en convaincre, de passer en revue les étalages des libraires et de constater que ces négociants connaissent d'autres livres que ceux qui sont énumérés dans le Code de commerce, éléments de conviction auxquels on peut en joindre de plus décisifs : l'existence de bibliothèques publiques, leur état et leur développement, leur fréquentation, le genre des livres communiqués, la capacité et l'assiduité des conservateurs, les bonnes dispositions de municipalités éclairées, le nombre de bibliothèques privées, leur composition, les publications du crû, seront autant d'indicateurs du degré de culture des produits littéraires, et cela en l'absence de toute académie.

E. DE NEYREMAND.

—

Sur un portrait de Béranger par Prudhon. — Je possède un très beau portrait de Prudhon, représentant un jeune homme, de face, tenant un livre sur sa poitrine. Sur la toile est inscrit, peint à gauche du livre :

A mon ami Béranger,
P. P. Prudhon,
son ami.

S'agit-il du célèbre poète? Dans les œuvres de Prudhon est-il fait mention de ce portrait? Dans les amis de Prudhon le chansonnier a-t-il figuré? J'accueillerai tous renseignements avec reconnaissance.

C. N.

—

Le gousset en blason. — Tous les traités de blason mentionnent parmi les pièces héraldiques le *gousset*. Or, on n'en rencontre dans toute l'Europe aucun exemple. Quelle est donc l'origine de cette singularité? L. L.

RÉPONSES

Depuis quand les académies sont-elles interdites aux femmes? (XXVI, 568; XXVII, 103; XXX, 42, 163.) — La biographie de madame Verdier Allut, et non Allent, est en tête de ses œuvres. Son petit-fils, M. de Clausonne, en a fait faire une édition, qu'il serait, je crois, facile de trouver à Nimes.

Il y a des poésies détachées charmantes et des tableaux de la vie des champs très remarquables, appelés les Géorgiques du Midi. Dans son entourage, madame Verdier Allut, qui était des plus séduisantes, était surnommée Verdier L'Esprit.

Je me mets à la disposition de Cambiacum pour donner tous les renseignements que l'on pourra désirer sur madame Verdier Allut, tante de mon arrière-grand'mère Verdier de Flaux, pour laquelle elle écrivit des vers délicieux à l'occasion de son mariage.

BARONNE DE CHARNISAY.

—

Métiers faits dans leur jeunesse par des savants ou des hommes célèbres (XXVII, 643, 749 ; XXIX, 11 ; XXX, 82). — Je citerai également le professeur Jules Cloquet, un des principaux chirurgiens de ce siècle, et celui probablement qui a le premier publié un ouvrage d'anatomie avec figures exactement dessinées.

Il avait été apprenti modeleur, et sa connaissance spéciale du dessin le fit même exempter de la conscription pendant les guerres du premier empire.

Ses travaux plastiques ou graphiques l'amenèrent à étudier l'art médical, et il devint membre de l'Institut.

NOEL PIETRO.

—

Les déesses de la Raison (XXVIII, 638; XXIX, 121, 319; XXX, 663). — Signalons deux inexactitudes dans la note du collègue Quesaco. Barofio (Paul) n'était pas Piémontais, attendu qu'il était né dans les environs de Milan; en second lieu, il n'était pas fumiste, il était ouvrier en marbre (voir l'*Inventaire des archives antérieures à 1790 des communes du canton d'Anizy-le-Château*, par M. Souchon, archiviste de l'Aisne, page 17, colonne 1).

PETITGROS.

—

Question de préséance (XXIX, 253). — Un juge près un tribunal de 1re instance n'a pas de rang individuel dans les cérémonies publiques, pas plus du reste qu'un conseiller de cour d'appel. L'article 3, titre Ier du décret de messidor, porte :

« Dans aucun cas le rang attribué à un corps n'appartient individuellement aux membres qui le composent. » En ce qui concerne le conseiller général, bien que l'institution remonte à une loi de l'an VIII (28 pluviose), il n'a ni rang individuel, ni rang collectif. Le décret de messidor an XII est muet à son endroit, et il n'est intervenu depuis cette époque aucune décision spéciale lui assignant une place dans le code des préséances et des honneurs.

L'usage cependant a attribué un rang au Conseil général de la Seine, à l'occasion des visites faites à l'Elysée le 1er janvier, et, le *Journal officiel*, qui donne l'ordre de la réception, le place entre le Conseil municipal de Paris et les maires et adjoints; puis, après ces derniers, viennent le vice-recteur, le corps académique et le tribunal de la Seine.

UN LISEUR.

—

Introduction de la valse en France (XXIX, 333). — La valse, loin d'avoir fait sa première apparition dans les bals publics, loin d'avoir franchi le Rhin vers 1790, comme certains le prétendent, est née en France. On la trouve dansée à la cour d'Henri III, et exécutée par le monarque avec ses mignons de Quélus et Saint-Mégrin — en 1578. — Le dictionnaire de Trévoux est formel dans sa définition : Duorum in girum saltatio. Les incrédules pourront apprendre les principes de notre valse à trois temps en consultant le livre de Thoinot Arbeau de 1588. Sous le nom de *volte*, tous les pas sont définis, et nos valseurs modernes reconnaîtront que déjà on valsait de droite à gauche ou de gauche à droite afin d'éviter l'étourdissement; c'était ce que nous appelons la valse à rebours.

Si vous dancez ceste-cy à la gaulche, recommencès une aultre fois de la dancer à la main droicte, et, ainsi, redétornerés, à la seconde fois ce que vous aurés tornés à la première fois.

Dernière preuve de notre première valse : elle inspirait déjà les craintes que nos mères chauvines ont si longtemps témoignées de nos jours.

Je laisse la parole à Arbeau.

Après avoir tournoyé par tant de cadences qu'il vous plaira, restituerés la demoiselle en sa place où elle sentira, quelque bonne contenance qu'elle fasse, son cerveau ébranlé, plein de vertiges et tornoiements de teste, vous n'en aulrez peult être pas moins. Je vous laisse à considérer si c'est chose bien séante à une jeune fillle de faire de grands pas et ouvertures de jambes, et si en ceste volte, l'honneur et la santé n'y sont poinct hazardés et intéressés.

La valse fut bientôt, sous Henri IV, remplacée par les danses exécutées avec plusieurs couples : les Branles; le Tordion, genre de danse tournée, fit également place aux contredanses, aux bourrées, etc.

Quant à l'entrée de la valse dans les bals publics, elle est presque récente, car on ne la trouve que vers 1830 inscrite sur les menus des danseurs. Déjà le cancan faisait irruption et, par sa gaieté, son entrain, laissait peu de place à la valse ; il faut attendre l'année 1844, l'année polkée et polkante, pour trouver la valse définitivement reine de la Chaumière avec le père Lahire, et de Mabille avec Rigolboche.

G. DESRAT.

—

Des origines du corset (XXIX, 414, 679; XXX, 89, 171). — Il est impossible d'attribuer à Antonin le Pieux l'invention du corset, même en tilleul. L'empereur romain ne fut à cet egard qu'un affreux plagiaire. Bien longtemps avant lui, le poète grec Cinésias avait usé du même appareil. Plutarque le cite, Aristophane l'appelle « l'homme au tilleul » et le raille dans trois comédies : les *Grenouilles*, les *Oiseaux* et *Gérytadès*.

Il était, dit Moreri, d'une taille si haute mais si faible, si mince et si exténuée, qu'il portait une espèce de cuirasse faite de bois de tilleul réduit en lames.

G. DE FONTENAY.

—

Famille de la Galissonnière (XXIX, 415, 484; XXX, 92). — En 1763, les sieur et dame Nétouchet, bourgeois de Paris, propriétaires à Egry (arrondissement de Pithiviers), contestaient la dîme du vin au seigneur d'Egry et de Gaudigny. Le procès commencé en 1763 se termina par un arrêt du parlement de Paris du 7 mai 1781, qui donnait gain de cause au seigneur et fixait la dîme au dix-huitième poinçon ou neuf pintes par poinçon.

Voici les qualités attribuées par l'arrêt à la famille de la Galissonnière.

Entre la femme Nétouchet, d'une part, et 1° Augustin-Félix-Elisabeth de La Galissonnière, colonel commandant la légion de Flandres, grand sénéchal d'épée de la province d'Anjou et Saumurois; 2° Marie-Charlotte-Eléonore Barrin de La Galissonnière, épouse de Jean-Baptiste de Bastard de Fontenay; 3° Marie-Rosalie, et Anastasie Barrin de La Galissonnière, filles majeures, ses nièces, seigneurs de la terre et seigneurie de la ville de Gaudigny et Egry, habiles à se dire et porter héritiers chacun pour sa part et portion de Marie-Anne-Madeleine de Jacques de la Borde, à son décès épouse non commune et séparée quant aux biens de Charles-Vincent Barrin de la Galissonnière, chef du nom et des armes.... décimateurs par moitié avec le curé d'Egry des vins récoltés dans ladite paroisse, etc.

MARTELLIÈRE.

—

Détail des anciens prix des denrées et marchandises (XXIX, 415, 698; XXX, 93). — Le *Journal de la Régence* de Jean Buvat donne les renseignements suivants sur le prix de la vie à Paris, vers la mi-septembre 1720.

Les chandeliers continuaient de vendre de la chandelle à raison de vingt, vingt-deux, vingt-quatre, vingt-huit, trente et trente-deux sols la livre, malgré l'arrêt du conseil d'Etat qui l'avait fixée à douze sols la livre, et la mesure de suif à cinquante-cinq sols, qui contient cinq livres et demie, provenant des bouchers, et celle des tripiers à quarante-trois sols la mesure.

Les bouchers continuaient aussi de vendre la viande excessivement cher, celle de bœuf à quatorze sols la livre; celle de veau à vingt-cinq sols, et celle de mouton à dix-huit et vingt sols.

Les charcutiers vendaient le lard à vingt-cinq et trente sols la livre.

Le beurre frais se vendait seize, dix-huit, vingt et vingt-cinq sols la livre, et le beurre salé seize, dix-huit et vingt sols.

Le pain, trois, quatre et cinq sols la livre.

En Normandie, le sac de blé se vendait trente-deux livres, au lieu de huit livres.

Ainsi, toutes les denrées étaient, depuis plus d'un an, à un prix excessif, dont les espèces et les billets de banque étaient la cause, par rapport au prix exorbitant et à la rareté des espèces, et à l'incertitude des billets et au peu de confiance qu'on y avait depuis quelque temps. (T. II, p. 159).

L. L.

—

Glas annonçant le sexe de la personne décédée (XXIX, 454). — A Jarnac, il y a encore très peu d'années, après le glas, on sonnait ce qu'on appelait des *pardons*, et chaque pardon se composait de trois coups de cloche; — pour les hommes on sonnait deux pardons, et pour les femmes trois pardons. — On faisait remarquer par plaisanterie que les femmes, ayant plus péché que les hommes, avaient besoin d'un pardon de plus.

Pour les glas des enfants, on se servait de la petite cloche, mais on observait la même règle, et le petit garçon avait deux pardons de la clochette et la petite fille, trois.

On était donc immédiatement fixé par la sonnerie terminant le glas: — deux pardons de la grosse cloche, c'était un homme; trois, une femme. — Deux pardons de la clochette, un petit garçon; trois, une petite fille.

Le vieux sacristain étant mort, le curé également, cela a changé, et actuellement on ne fait plus aucune distinction.

JARNAC.

— Un usage analogue existe dans certaines paroisses rurales de la Flandre maritime. Avant la volée, on sonne à intervalles égaux: si le défunt est un homme, trois coups de grosse cloche, trois coups de petite et encore trois coups de grosse.

Si, au contraire, il s'agit d'une femme, on sonne une fois trois coups de grosse cloche, précédés et suivis de trois coups de petite. On en donne pour raison que l'homme étant supérieur à une femme a droit à une sonnerie plus importante.

L. L.

—

Sainte-Beuve professeur à l'Université de Liège (XXIX, 457; XXX, 23). — Il a été deux fois, à dix-sept ans de distance, nommé professeur de littérature française à l'Université de Liège. Il n'a guère passé plus de douze mois en Belgique. Il y a professé en 1848 et a été remplacé en 1849 par M. A. Baron.

Il m'a dit qu'il quittait Liège parce qu'il n'y trouvait pas de salons de causerie. M. GRANDJEAN.

—

Les avocats de Lyon étaient-ils nobles? (XXIX, 497.) — Il existe un opuscule de Claudius Brouchoud, avocat et docteur en droit, ayant pour titre : *De la noblesse des médecins et avocats en France; correspondance entre M. Ménière, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris, médecin de l'Institution impériale des sourds-muets, et M. C. Brouchoud.* Paris, Thunot, 1860, in-8° de 30 pages.

C'est, je le crois, un extrait de la *Gazette médicale* de Paris, 1860, mai.

Je n'ai pas, en ce moment, sous les yeux cet opuscule, mais je crois bien me rappeler que M. le docteur Ménière avait été comme, notre correspondant, intrigué par la lettre de Boileau à Brossette. Claudius Brouchoud donna à M. Ménière des renseignements sur le livre de Brossette qu'il recherchait, et lui démontra que le titre de « nobles », autrefois pris par les médecins et par les avocats, ne se référait pas à une noblesse proprement dire, transmissible aux héritiers.

C'était seulement une désignation honorifique, analogue à celle dont se gratifiaient beaucoup d'autres personnes dont l'énumération serait bien longue.

E. CAILLEMER.

—

Le général Trochu descendant de Racine (XXIV, 498). — En 1860, la Comédie Française donnait une représentation extraordinaire au bénéfice d'une demoiselle Noémie Trochu, descendante de Racine.

Y avait-il quelque lien de parenté entre cette demoiselle et le général Trochu?

RIP-RAP.

—

Sully était-il d'origine écossaise (XXIX, 573; XXX, 104). — J'ignore où et quand le grand Sully s'est prétendu originaire d'Ecosse ; je sais, au contraire, que le duc de Béthune-Charost, son arrière-petit-neveu, considérait sa famille comme issue des Flandres.

En 1720, à l'occasion de la « Querelle du Bonnet », un mémoire parut, qui avait pour auteur le président de Nouvion, dans lequel les ducs et pairs étaient outrageusement vilipendés. « Jamais, dit le comte de Soyecourt, la haute noblesse n'avait reçu un coup de boutoir pareil. »

Ce libelle, du reste, a servi depuis à tous ceux qui ont écrit contre les nobles. Theveneau de Morande l'a copié intégralement dans un chapitre de sa *Gazette Noire* intitulé : « Coup d'œil historique », et le venimeux Dulaure l'a reproduit sans scrupule dans sa *Liste des ci-devant nobles...* dont s'est naguère occupé l'*Intermédiaire* (XXIX, 199).

Dans ce factum il est écrit : « Maximilien de Béthune est traité d'homme de néant par le maréchal de Tavannes dans ses *Mémoires*. Jean de Béthune, son père, étoit un *avanturier d'Ecosse*, et on l'appeloit Beton suivant la prononciation étrangère.

Les additions aux *Mémoires de Castelnau* insinuent l'incertitude de son origine en disant que les Bethunes d'Ecosse sortaient des Béthunes de Flandres. Ce Jean de Béthune débaucha Jeanne de Melun, fille du seigneur de Rosny et l'épousa; André du Chesne le fit ensuite descendre des Béthunes de Flandres dont il fut bien récompensé.

Dans la *Réponse au Libelle injurieux qui attaque la Maison des ducs et pairs*, le duc de Charost écrivit ou fit écrire :

« Les termes injurieux dont se sert le maréchal de Tavannes dans ses *Mémoires*, et qui ne sont que l'effet de l'antipathie et de la jalousie de ce seigneur contre M. de Sully, *ne prouvent pas qu'il n'ait pas été de la maison de Béthune, ainsi qu'André Duchesne le fait voir dans son Histoire Généalogique* ». F. M.

—

La langue française dans les territoires annexés de 1794 à 1814 (XXIX, 537). — Par décret du 24 janvier 1811, mon grand-père, Alexandre Bouly de Lesdain, fut nommé procureur impérial près le tribunal de première instance d'Assen (Hollande). On lui avait imposé comme condition préalable d'apprendre le hollandais.

La circulaire imprimée du baron Beyts, procureur général à La Haye, qui l'informe de sa nomination, est rédigée en français.

Le procès-verbal d'installation du tribunal (28 février 1811) est également rédigé en français. Celui d'installation du procureur (1er mars) est en hollandais.

Une circulaire du mois d'avril 1812, adressée par le procureur aux maires de

l'arrondissement et relative à la tenue des actes de l'état civil, est imprimée sur deux colonnes, en français et en hollandais.

Je possède encore l'affiche d'un jugement du 5 juin 1811, condamnant à 500 francs d'amende un conscrit réfractaire : elle est imprimée dans les mêmes conditions. L. L.

—

Pierre Bart et le combat de la Danaé (XXIX, 573). — A propos de Pierre Bart, j'ai écrit ce qui suit dans un livre intitulé : *Joies et tristesses de la mer*.

Pierre Bart, neveu du plus populaire des corsaires français, savez-vous comment et pourquoi il est mort? L'histoire de sa famille, que j'ai eu le plaisir de lire et de relire, va nous le dire avec toute l'éloquence du laconisme.

Capitaine de brûlot en 1758, il avait reçu le commandement de deux frégates chargées d'aller porter des vivres à Louisbourg. Le 27 mars 1759, il rencontra dans la baie du Calvados deux grosses frégates anglaises, le *Southampton* et le *Melampus*. Bien qu'abandonné par l'*Harmonie* et coupé par une troisième frégate, il se défendit avec la *Danaé* contre trois navires, jusqu'à ce qu'un boulet lui eût emporté les deux cuisses. Il se fit mettre alors dans une barrique de son, et ne cessa de commander jusqu'à son dernier soupir. Son fils, Benjamin, qui le remplaça dans le commandement, fut lui-même blessé mortellement, et, faute d'officiers, la *Danaé* fut obligée d'amener après un combat de six heures.

Les annales de la marine française citent plusieurs cas de courage semblable à celui de Jean-Pierre Bart, entre autres celui du contre-amiral Condé :

Envoyé en France sur la corvette la *Junon* qu'il commandait, pour faire connaître le succès de la division Pontèves-Gien, lors de l'attaque des forts anglais de Guinée, il eut à soutenir contre divers bâtiments jusqu'à cinq engagements, dans l'un desquels il fut horriblement brûlé par l'explosion d'un baril de poudre; mais, sans quitter son poste, il se fit plonger dans une barrique d'eau et continua à donner ses ordres. Condé était alors enseigne de vaisseau.

Il y a aussi le cas de Dupetit-Thouars, de ce brave marin qui, pendant son séjour aux Etats-Unis, où, sous la Terreur, il demeura trois ans pendant lesquels il fit deux tentatives infructueuses pour visiter le Canada et explorer le nord-ouest. A Trafalgar, écrit la sœur de ce brave officier, le *Tonnant*, matelot d'arrière de l'*Orient*, força le *Bellerophon* d'amener son pavillon et il se fit abandonner du *Majestic;* mais, quand l'incendie se fut déclaré à bord du vaisseau-amiral, l'*Alexandre* et le *Sivifsure* concentrèrent leurs feux sur Dupetit-Thouars. Après avoir eu le bras droit, puis le bras gauche, enfin une jambe emportés par trois boulets, l'héroïque commandant se fit mettre dans une cuve de son pour avoir encore le temps de donner l'ordre de clouer son pavillon. FAUCHER DE SAINT-MAURICE.

— Lu et copié sur une tombe abandonnée du petit cimetière de Nossi-Bé :

A
l'officier qui sut vivre et mourir
digne de son nom
JEAN-BART (PIERRE),
lieutenant des vaisseaux du roi,
commandant la corvette la *Sarcelle,*
mort en servant son pays
le 3 juin 1843
—
La division navale de Madagascar
et les Français de Nossi-Bé
Septembre 1846

L'inscription est gravée sur une simple feuille de cuivre à demi rongée par le temps, et la sépulture elle-même est en ruines.

L'officier qui repose là était le petit-fils de Jean-Bart.

Nous en avertissons la marine qui, certainement, doit ignorer cette tombe oubliée. X.

—

L'honneur existe-t-il pour les collectivités, pour les gouvernements et les peuples comme pour les particuliers? (XXIX, 575; XXX, 105.) — Notre confrère T. Pavot déclare avec raison qu'il n'y a pas deux morales au monde. Pourtant, il faut bien constater que tous les grands politiques, tous les grands hommes d'Etat, depuis Louis XI jusqu'à M. de Bismarck, en passant par Richelieu et Napoléon, n'ont réussi dans leurs entreprises qu'en faisant fort bon marché de la morale ordinaire des particuliers.

Voici, d'ailleurs, la maxime que le général baron Thiébault dit lui avoir été inculquée par son père :

Considère qu'il faut se garder, en matière d'Etat, de juger les actions de ceux qui gouvernent d'après les règles de la morale des individus. Tout est loi et loi sacrée pour ces derniers, alors qu'il arrive souvent que pour les autres tout est forcément exception.

Que penser de cette maxime? J. W.

—

Premiers actes écrits en français (XXIX, 614; XXX, 132). — Chacun connaît les célèbres serments échangés entre Charles le Chauve et Louis le Germanique le 14 février 842 : celui de Louis nous a été

conservé, par l'historien Nilhard, en roman. Et depuis cette époque, les obligations jurées ont continué très souvent à être insérées dans les chroniques et dans les actes en leur langue originale.

Dès la fin du XIe siècle, dans le Midi, on écrit en langue d'oc des actes entiers. Un long document de cette époque, relatif à des droits de l'évêque de Valence, est aux archives de la Drôme.

Dans le Nord, les actes en langue d'oil absolument authentiques, ayant date absolument certaine, n'apparaissent pas avant les premières années du XIIIe siècle. Les plus anciens qu'on possède aujourd'hui se trouvent aux archives de Douai (1204) et de Tournai (1206).

Peu à peu, le français, employé d'abord dans les échevinages surtout, gagne du terrain dans les chancelleries seigneuriales et ecclésiastiques; et un acte de 1254, conservé aux archives nationales de Paris, marque enfin son acceptation par la chancellerie des rois de France.

M. Giry a consacré tout récemment un chapitre de son *Manuel de diplomatique* à l'étude de la question posée aux Intermédiairistes par M. E. M. Le sujet y est complètement épuisé.

A. Boghaert-Vaché.

—

Vertugadins (XXIX, 653; XXX, 139). — A cause de l'ampleur démesurée des vertugadins, qui permettait, dit un contemporain de leur invention, de cacher les fruits de l'incontinence des dames », on les appela *cache-bâtard.*

Pareil reproche ne put, je crois, jamais être adressé à la crinoline, simple ballonnement de jupes.

K.

—

Formules de flatterie (XXX, 1, 175). — En voici une qui rentre bien dans le cadre et non dans le ton épigrammatique des deux quatrains cités par H. B. Louis XIV, à table, se plaignait de n'avoir plus de dents. « Eh! Sire, qui donc a des dents? » lui répondit un courtisan. Le piquant de la chose, c'est que ce courtisan avait des dents superbes et s'empressa de les rentrer. Je ne me rappelle plus où j'ai lu cela, peut-être dans un des *Hermites*, de M. de Jouy.

Fog.

—

Les chanoinesses de Maubeuge (XXX, 2, 175). — En attendant le renseignement annoncé par le collaborateur Nancy, voici quelques détails que Sedaniana sera peut-être bien aise de connaître.

L'abbaye de Maubeuge dut son origine à deux monastères fondés, vers 657, par Sainte-Aldegonde (fille de Walbert, de la maison royale de France, et sœur de Sainte-Vandrille, fondatrice de l'abbaye de Mons), l'un de bénédictines, l'autre de prêtres réguliers chargés de desservir l'église des religieuses. Les ravages des Normands, au IXe siècle, ayant relâché tous les liens de la discipline ecclésiastique, une réformation complète des abbayes s'imposait. Brunon, archevêque de Cologne et frère de l'empereur Othon, fut chargé par celui-ci de cette mission difficile. Entre autres œuvres, il organisa les maisons de chanoinesses. Par acte du 10 avril 967, le monastère de Sainte-Aldegonde fut converti en un chapitre de filles nobles. Au XIe siècle, Gérard, évêque de Cambrai, aidé par Ansoalde, sœur de Thierri, abbé et réformateur de Saint-Hubert, établit la réforme à Maubeuge.

Au siècle dernier, le chapitre de Sainte-Aldegonde jouissait d'une grande célébrité. Pour y être admises, les postulantes devaient faire preuve de 16 quartiers de noblesse, 8 quartiers paternels, 8 quartiers maternels. Quand la charge d'abbesse était vacante, il fallait un ordre du souverain pour procéder à une élection nouvelle. Trois chanoinesses étaient désignées, et le monarque choisissait entre elles. L'abbesse de Maubeuge jouissait de privilèges très étendus : elle conférait elle-même les prébendes, était dame de la ville et de quelques villages dépendants de sa prévôté, et, au temps des comtes de Hainaut, avait le droit de battre monnaie.

Le vêtement des religieuses consistait en un manteau de drap noir, plissé et attaché sur les épaules, avec une longue traîne. La traîne du manteau de l'abbesse était bordée d'hermine.

Le chapitre portait : de gueules à une sainte Scolastique sur une chaise à l'antique, tenant dans sa main dextre une crosse, le tout en or, et en sa sénestre, un livre ouvert d'argent, accompagnée en pointe d'un écusson en losange, d'or, à trois chevrons de sable.

Les revenus du chapitre s'élevaient à 7,000 livres.

Voir *Gallia Christiana*, *Cameracum*

christianum; Dictionnaire des abbayes; Les chapitres nobles de dames, par Ducas; *Vie de sainte Aldegonde*, par le P. Triquet; *Histoire des villes de France.*

F. M.

—

Discours laïque dans les églises (XXX, 2, 175). — Le 11 floréal an XII — 1er mai 1803, — en l'église cathédrale Saint-Bénigne de Dijon, eut lieu, entre les mains du préfet de la Côte-d'Or, Guiraudet, qui prononça un discours, la prestation de serment civil des curés concordataires. Les assistants, ecclésiastiques et autres, trouvèrent au moins singulier le choix du lieu pour une cérémonie purement civile, et ils avaient raison. H. C.

— M. Eugène Muller, dans *le Jour de l'An et les étrennes*, signale une curieuse coutume. Dans l'église de l'Ara-Cœli, à Rome, le jour de Noël, contre un pilier de l'église, sur une table recouverte de serge rouge, est juchée une petite fille de six à sept ans qui prêche une homélie sur la naissance de l'Enfant-Dieu.

Par ses attitudes, par son débit, par son art d'imiter, si naturel aux Italiens, elle singe à merveille les prédicateurs. Et il y a foule pour l'écouter. Si elle vient à s'interrompre, que la mémoire lui fasse défaut, bien vite elle est remplacée par une autre, qu'une autre famille tient en réserve.

Et, pendant la semaine de Noël, chaque église a son jour de divertissement pieux, de prédication enfantine, qui jamais ne manque d'assistance.

Baron Gaëtan de Wismes.

—

Santa-Anna et son chapeau ferré (XXX, 3, 176). — Il y a bien des années, me trouvant à Dijon, un chirurgien militaire en retraite, M. le Dr Lépine, me montra un petit appareil dans sa remarquable collection d'armes offensives et défensives, comprenant toutes celles connues, depuis le silex jusqu'au canon moderne. Cet appareil était composé de branches de fer s'appliquant l'une sur l'autre et s'ouvrant à volonté, en calotte, par le moyen d'un ressort placé à l'extrémité supérieure.

M. le Dr Lépine possédait, dans sa collection, une certaine quantité de ces instruments qu'il avait achetés chez les marchands de ferraille et dont l'usage lui était alors absolument inconnu, lorsqu'en lisant une histoire galante du temps de Louis XV, il y rencontra le passage suivant :

Nous nous trouvâmes attaqués par plusieurs malandrins armés de bâtons et d'épées; heureusement, j'avais ma *calotte* dans la poche de derrière de mon habit, et je *ferrai* mon chapeau, etc.

La quantité de ces appareils qu'il retrouva depuis chez les marchands lui fit penser que c'était une arme défensive (les uns avaient trois branches, d'autres quatre), que cette arme était adoptée dans la cavalerie, surtout, et que les chapeaux d'uniforme étant de feutre pour beaucoup de corps, on se servait de ces petits appareils pour en ferrer les chapeaux, quand il semblait nécessaire de le faire, afin surtout de parer les coups de sabre... Le chapeau ferré de Santa Anna était probablement ferré au moyen dudit appareil. Duplatras.

—

Portraits gravés de madame d'Houdetot (XXX, 7). — C'est la cinquième fois que cette question est posée dans l'*Intermédiaire*. Voir : I, 260; VIII, 675; XIV, 710; XIX, 745; XX, 85.

Dans les questions (I, 260, et XIV, 710(et dans les réponses (XX, 85), on cite quatre portraits, dont un d'après Fragonard, et un autre d'après un pastel de La Tour.

Le Portier de l'Intermédiaire.

—

La famille royale de Lusignan et son ordre de Mélusine (XXX, 36, 189). — J'étais ces jours-ci aux bords de la mer, à D. J'habitais une villa meublée avec un mauvais goût inimaginable. Dans une chambre, j'ai découvert, mirifiquement encadré, ce diplôme que j'ai copié à l'intention du collaborateur Oroel. N'oublions pas l'*Intermédiaire*, même en voyage. Patchouna.

Nous, Marie de Lusignan, princesse royale de Chypre, de Jérusalem et d'Arménie, appréciant les mérites, vertus et talents de M. Edouard B...

Et désirant lui donner une marque de notre estime et de notre satisfaction, lui avons conféré et conférons par le présent diplôme le titre et les insignes de *Chevalier d'honneur* de troisième classe, commandeur de notre ordre royal et humanitaire de Mélusine, dans l'espoir qu'il sera fidèle aux devoirs imposés par ce titre et ces insignes, et que résume l'antique **devise des LUSIGNAN : Pour loyauté maintenir.**

Donné à Paris, en l'hôtel de Lusignan, le 29 juin 1887, et inscrit au Livre d'Or sous le numéro 1310.

Pour ampliation et enregistrement :
Le Secrétaire des Commandements,
Lodoïs Lataste.

La Grande Maîtresse,
Marie.

—

Impôts singuliers (XXX, 74). — Très inventifs les journalistes allemands qui désirent procurer de nouvelles ressources au Trésor.

La *Barmer Zeitung* propose une taxe sur les mariages et sur les naissances. Chaque nouveau couple payerait vingt marks; une naissance coûterait cinq marks à l'heureux père; les jumeaux seraient affranchis de la taxe; enfin, les couples mariés depuis trois ans et n'ayant pas d'enfants payeraient cent cinquante marks! L. B.

— M. Stéphane Mallarmé vient de proposer d'établir un impôt sur les réimpressions d'œuvres d'anciens auteurs. Le montant en serait consacré à un grand prytanée où l'on donnerait le vivre et le couvert aux « invalides du travail de la pensée ».

On sait que l'an dernier le gouvernement hellénique avait eu le projet de revendiquer le monopole des anciens auteurs grecs et de demander à ce que, par une entente internationale, son droit de taxation sur les réimpressions d'Euripide, Sophocle, Homère, Eschyle, fût légalement établi. Ce projet n'eut aucun succès. R. C.

—

La liste des ouvrages dramatiques de Gounod (XXX, 79). — Voici une liste des ouvrages de Gounod, qui n'est pas complète puisqu'elle s'arrête à 1867, mais qui a l'avantage d'être copiée sur des notes autographes de Gounod. Les notes donnent aussi quelques renseignements biographiques que je ne crois pas devoir retrancher.

Né à Paris le 17 juin 1818.
Etudes commencées avec Reicha, en 1834.
Entré au Conservatoire en 1836, classe d'Halévy.
2e grand prix de Rome en 1837.
1er grand prix de Rome en 1839.
Etudes au collège Saint-Louis (Poirson).
En 1834, romance sur *A peine au sortir de l'enfance*.
A Saint-Eustache, 1re messe à grand orchestre en 1839.
En 1843 (mai), retour en France.
Maître de chapelle pendant cinq ans aux Missions étrangères (une quinzaine de messes inédites).
En 1846, études de philosophie et de théologie au séminaire de Saint-Sulpice.
En 1848, rentré dans le monde.
En 1850, *Sapho*, à l'Opéra.
(Recommandé par madame Viardot).
En 1851, chœurs d'*Ulysse* (Français).
En 1853, la *Nonne sanglante*.
En 1854, messe de Sainte-Cécile.
En 1858, le *Médecin malgré lui* (Théâtre Lyrique).
(Entre 1853 et 1858, deux symphonies pour la Société des Jeunes artistes.)
En 1859, *Faust* (Théâtre Lyrique).
En 1860, *Philémon et Baucis*.
En 1861, *la Colombe* (Bade).
En 1862, *la Reine de Saba* (Opéra).
En 1864, *Mireille* (Théâtre Lyrique).
En 1867, *Roméo et Juliette* (Théâtre Lyrique).
20 mélodies.
(Enfin chœurs d'orphéon (de 1851 à 1859, directeur de l'orphéon.)

En feuilletant mes notes, je trouve la copie d'une lettre de F. Halévy recommandant Gounod. Notre collaborateur L. B. sera peut-être heureux d'en connaître la teneur. Je la transcris ci-dessous.

Cher et illustre confrère et maître,

Je vous adresse le jeune Gounod, élève de ma classe de contre-point, qui désire vivement recevoir vos excellentes leçons. Il est assez avancé pour en profiter, et j'espère que vous serez content de son zèle, de son ardeur pour le travail, et de ses heureuses dispositions qui ne peuvent manquer de fructifier entre les mains d'un aussi grand maître.

Notre cher président, M. Richomme, s'intéresse aussi à notre jeune élève et à sa famille et vous sera certainement aussi obligé que moi si vous voulez bien agréer notre jeune protégé au nombre de vos élèves.

Veuillez agréer, cher et illustre maître, les sentiments d'affection et de dévouement de celui qui est heureux et fier de se dire votre confrère.

F. Halévy.

(31 octobre 1836).

R. B.

— Charles Gounod (1818-1893) a laissé comme œuvres dramatiques (je cite d'après le journal *le Ménestrel*, du 22 octobre 1893) :

1° *Sapho*, opéra en 3 actes (Opéra, 16 avril 1851. Repris, en 4 actes, le 2 avril 1884), paroles d'Emile Augier;
2° *Ulysse*, tragédie en 5 actes, avec chœurs, de Ponsard (Comédie-Française, 18 juin 1852);
3° *La nonne sanglante*, opéra en 5 actes (Opéra, 18 octobre 1854), paroles de Scribe et Germain Delavigne;
4° *Le Médecin malgré lui*, de Molière, opéra-comique en 3 actes (Théâtre Lyrique, 15 janvier 1858, repris plus tard à l'Opéra-Comique);
5° *Faust*, opéra en 5 actes (Théâtre Lyrique

19 mars 1859. A l'origine, la musique était coupée de dialogues. A la reprise à l'Opéra, le 3 mars 1869, les dialogues furent remplacés par des récitatifs), paroles de Jules Barbier et Michel Carré;

6° *Philémon et Baucis*, opéra en 3 actes (Théâtre-Lyrique, 18 février 1860, repris à l'Opéra-Comique en 2 actes, le 16 mai 1876), paroles de Jules Barbier et Michel Carré;

7° *La Reine de Saba*, opéra en 4 actes (Opéra, 29 février 1862), paroles de Jules Barbier et Michel Carré;

8° *Mireille*, opéra dialogué en 5 actes (Théâtre-Lyrique, 19 mars 1864, réduit à 3 actes le 15 décembre de la même année, repris à l'Opéra-Comique le 10 novembre 1874, sous cette dernière forme), paroles de Michel Carré;

9° *La Colombe*, opéra-comique en 2 actes (représenté d'abord à Bade, en 1860, repris à l'Opéra-Comique le 7 juin 1866 et redonné ensuite au Nouveau-Lyrique de la rue Taitbout), paroles de Jules Barbier et Michel Carré;

10° *Roméo et Juliette*, opéra en 5 actes (Théâtre-Lyrique, 27 avril 1867, repris à l'Opéra-Comique le 20 janvier 1873 et redonné à l'Opéra le 28 novembre 1888), paroles de Jules Barbier et Michel Carré;

11° *Les Deux Reines de France*, drame en 4 actes, d'Ernest Legouvé (Théâtre Ventadour, 27 novembre 1872). La partie musicale ne comprenait que quelques chœurs et des fragments symphoniques;

12° *Jeanne d'Arc*, drame en 5 actes de Jules Barbier (Gaîté, 8 novembre 1873, repris à la Porte-Saint-Martin en 1890). Chœurs et musique symphonique;

13° *Cinq Mars*, opéra dialogué en 4 actes (Opéra-Comique, 5 avril 1877), paroles de Poisson et Louis Gallet;

14° *Polyeucte*, opéra en 5 actes (Opéra, 7 octobre 1878), paroles de Jules Barbier et Michel Carré;

15° *Le Tribut de Zamora*, opéra en 5 actes (Opéra, 1er avril 1881), paroles de D'Ennery et Brésil;

16° *Les Drames sacrés*, scènes de MM. Armand Silvestre et Eugène Morand (Vaudeville, mars 1893), musique symphonique et chœurs.

Je crois cette liste complète et exacte, puisqu'il ne s'agit ici que d'œuvres dramatiques; je passe donc sous silence les oratorios, les messes, les symphonies, etc.

Plus considérable encore est l'œuvre de M. Ambroise Thomas (né en 1811). En voici un aperçu, d'après le journal *le Temps*, du 21 mai 1894. Cette nomenclature a été faite par M. J. Weber, d'après les deux tableaux de M. Albert Soubies : *Soixante-neuf ans de l'Opéra-Comique* et *Soixante-sept ans de l'Opéra*, publiés chez Fischbacher. Le chiffre que nous plaçons entre parenthèse indique le nombre de représentations à la date d'aujourd'hui.

1° *La Double échelle*, opéra-comique en 1 acte, de Planard, joué en 1837 (187 représentations);

2° *Le Perruquier de la Régence*, opéra-comique en 3 actes de Planard et Duport, joué en 1838 (37 représentations);

3° *Le Panier fleuri*, opéra-comique en 1 acte, de Leuven et Brunswick, joué en 1839 (128 représentations);

4° *Gipsy*, ballet en 3 actes, joué en 1839 à l'Opéra (42 représentations). Scénario de Mazilier et de Saint-Georges, musique faite avec Benoît et Marliani;

5° *Carline*, opéra-comique en 3 actes de Leuven et Brunswick, joué en 1840 (29 représentations);

6° *Le Comte de Carmagnola*, opéra en 2 actes de Scribe, joué à l'Opéra en 1841 (8 représentations);

7° *Le Guerillero*, opéra en 2 actes de Th. Anne, joué à l'Opéra en 1842 (42 représentations);

8° *Angélique et Médor*, opéra-comique en 1 acte, de Sauvage, joué en 1843 (24 représentations);

9° *Mina*, opéra-comique en 3 actes de Planard, joué en 1843 également;

10° *Betty*, ballet en 2 actes de Mazilier, joué à l'Opéra en 1846 (20 représentations);

11° *Le Caïd*, opéra-comique en 2 actes, de Sauvage, joué en 1849 (360 représentations);

12° *Le Songe d'une nuit d'été*, opéra-comique en 3 actes, de Rosier et de Leuven, joué en 1850 (227 représentations);

13° *Raymond ou le Secret de la Reine*, opéra-comique en 3 actes, de Scribe et Rosier, joué en 1851 (34 représentations);

14° *La Tonelli*, opéra-comique en 2 actes, de Sauvage, joué en 1853 (36 représentations);

15° *La Cour de Célimène*, opéra-comique en 2 actes, de Rosier, joué en 1855 (19 représentations);

16° *Psyché*, opéra-comique en 3 actes, de Jules Barbier et Michel Carré, joué en 1857 (70 représentations);

17° *Le Carnaval de Venise*, opéra-comique en 3 actes, de Sauvage, joué en 1857 (33 représentations);

18° *Le Roman d'Elvire*, opéra-comique en 3 actes, de A. Dumas et de Leuven, joué en 1860 (33 représentations);

19° *Mignon*, opéra-comique en 3 actes, de Jules Barbier et Michel Carré, joué en 1866 (1010 représentations);

20° *Hamlet*, opéra en 5 actes, de Jules Barbier et Michel Carré, joué à l'Opéra en 1868 (256 représentations);

21° *Gille et Gillotin*, opéra-comique en 1 acte, de Sauvage, joué en 1874 (31 représentations). Cet ouvrage avait été écrit avant *Mignon*.

22° *Françoise de Rimini*, opéra en 5 actes, de Jules Barbier et Michel Carré, joué en 1882 à l'Opéra (42 représentations);

23° *La Tempête*, ballet en 3 actes, de Jules Barbier et Hansen, joué en 1889 à l'Opéra (31 représentations).

Une pareille nomenclature est bien sèche; il serait intéressant de marquer de quelques traits les souvenirs qui s'attachent à ces ouvrages: ce serait là un travail curieux, et nous regrettons que le défaut de place ne nous permette pas de nous y livrer.

André Foulon de Vaulx.

—

Chénier (XXX, 79). — La famille *de* Chénier a pris son nom, éteint aujour-

d'hui, d'un hameau situé sur la lisière du Poitou et de la Saintonge, d'où elle est originaire.

Louis *de* Chénier, né à Montfort (Aude), en 1722, alla s'établir à Constantinople et y épousa une Grecque, — la sœur de la grand'mère, dans la ligne maternelle, d'Adolphe Thiers, l'ancien président de la République française. Il en eut plusieurs enfants, dont les deux célèbres poètes André-Marie *de* Chénier, né à Constantinople, le 30 octobre 1762, et Marie-Joseph-Blaise *de* Chénier, né à Constantinople le 28 avril 1764. Les actes authentiques de l'époque ne laissent aucun doute sur le droit de cette famille à la particule, et c'est avec pleine raison que Lemerre a intitulé son édition de 1874 : *Œuvres poétiques de André de Chénier*. (Cf. les travaux bien connus de Gabriel de Chénier et de Becq de Fouquières.)

Si notre confrère L. B. a rencontre simultanément les formes *Chénier* et *de Chénier*, il y a à cela deux causes.

D'abord, et surtout, la Révolution française, qui fit une terrible razzia de particules. C'est pendant la Révolution que le nom des Chénier fut surtout prononcé, et l'on s'habitua à dire, avec les documents de la période révolutionnaire : André Chénier, Marie-Joseph Chénier.

Ensuite, un usage mondain, dont Littré a tiré cette règle de la langue :

La particule *de* ne se place jamais seule devant un nom : on signe non de Montmorency, de Biron, de Noailles, mais Charles de Montmorency, duc de Biron, Paul de Noailles. En signant un billet à un ami ou un acte, on met sans *de :* Grammont, Richelieu, Mortemart. Quand on ne met pas le titre de noblesse ou le titre de monsieur ou monseigneur, on ne met pas non plus la particule *de :* J'ai rencontre le comte de Ségur, et non ; J'ai rencontré de Ségur ; mon cher Grignan, et non ; mon cher de Grignan, dit madame de Sévigné. Il y a deux exceptions : on laisse le *de*, même sans prénom, qualificatif ou titre : 1° devant les noms d'une syllabe, ou de deux, avec un *e* muet : de Thou a bien parlé ; j'ai vu de Sèze ; 2° devant les noms qui commencent par une voyelle ou une *h* muette : l'*Armorial de d'Hozier ;* A moi, d'Auvergne ; le fils de d'Orléans.

A. Boghaert-Vaché.

— Les frères Chénier ne s'appelaient pas Chénier tout court, mais *de Chénier*.

C'est sous ce dernier nom que deux d'entre eux, *Marie-Joseph*, membre de l'Institut, décédé le 10 janvier 1811, et *Xavier-Constantin*, ancien consul général, décédé le 9 février 1837, furent inscrits sur les anciens registres de l'état civil des VI° et XII° arrondissements de Paris. (Voir Jal, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, page 1310.) Leur frère *André-Marie*, une des dernières victimes de Robespierre, et leur père, *Louis de Chénier*, moururent pendant la Terreur (7 thermidor an II et 6 prairial an III). Il va sans dire que leurs actes de décès ne portent que *Chénier* tout court.

Voir l'*Intermédiaire* (VIII, 701, 760 ; XX, 645). Ceux de nos collaborateurs qui ont répondu à la demande de renseignements sur notre grand poète, lui donnent *tous* le nom de *de Chénier*.

Cambiacum.

—

Le saint Antoine, de Murillo (XXX, 79). — Grâce à l'obligeance d'un Espagnol très au courant de toutes les questions artistiques et de bien d'autres, je puis répondre à la demande de notre collègue V. M.

Oui, la partie de la toile du tableau de Murillo, qui est à la cathédrale de Séville et qui représente la tête du moine, qui avait été coupée, volée et retrouvée à New-York, est bien celle qu'on a remise en place. Un expert des plus capables de l'Espagne, et qui connaissait parfaitement le tableau, avait été envoyé à New-York et n'avait eu aucun doute sur l'authenticité de la toile. Rapportée en Espagne, cette toile a été soumise à l'Académie de peinture et, à l'unanimité, reconnue pour être la partie volée. Ce n'est qu'après toutes ces expertises qu'elle a été remise en place.

Comte Le Couteulx.

—

Le peintre Billardet (XXX, 80). — Cet artiste était né à Gray (Haute-Saône), en 1818 : il est mort vers 1863. La *Biographie de la Haute-Saône*, par Suchaux (auteur et éditeur, Vesoul, in-8°), lui a consacré une notice. Je n'ai pu y ajouter que deux ou trois détails, dans une *Notice sur le nouveau collège de Gray* (brochure, Gray, Roux, 1891, in-12).

La veuve de M. Billardet a épousé en secondes noces M. Albert Duruy, qu'elle a perdu après un court espace de temps.

Quant aux alliances de cette famille, on pourrait obtenir des renseignements à la mairie de Gray. Ch. Godard.

—

Registres d'ordre et correspondance militaire des campagnes de 1796 et de 1797 (XXX, 80). — Claude-Henri Belgrand, général de division, Pair de France de la Restauration, créé comte de Vaubois, 1er mars 1808, né à Clairvaux (Aube), 1er octobre 1748, mort à Beauvais (Oise), 14 juillet 1839, eut d'un premier mariage avec Ursule de Barthélemy, une fille, mariée en 1808 à Georges-René Barthélemy Aubert, comte Dupetit-Thouars, cousin germain de l'amiral de ce nom, d'où Georges-Henri Aubert Dupetit-Thouars, marié en 1840 à Cécile-Marie le Conte de Nonant de Raray, dont il eut un fils, né en 1849, et deux filles.

Il épousa en deuxième noces, 16 septembre 1801, Catherine-Françoise d'Asnières de Veigy, dont il eut :

1° Marie-Charlotte-Henriette-Sophie, mariée à Louis-Antoine-Eugène Letourneur, d'où deux fils vivants : Ernest-Aimé, receveur principal des douanes, et Louis-Henri, receveur de l'enregistrement en retraite, qui demeure à Paris, rue Lemercier, 49 ;

2° Marie-Louise-Thérèse-Françoise, mariée en premières noces :

A Jean-Baptiste Huz, directeur du génie à Strasbourg, en 1839, mort général de brigade à Calais, où il était en tournée d'inspection; d'où une fille représentée aujourd'hui par deux enfants: Louis Baudouin, directeur d'assurances à Valence (Drôme), et Marie Baudouin, en religion sœur Gonzalès, sous-directrice du couvent de Notre-Dame de Sion, à Paris.

Et en deuxièmes noces :

Au capitaine d'artillerie Vaudricourt, mort à Bourges vers 1850, d'où une fille Marie, épouse d'Alexis Verboon, inspecteur en retraite de la Compagnie des chemins de fer P. L. M.

3° Amélie-Françoise-Catherine, mariée en 1818 à Casimir-Charles le Poittevin de la Croix, conseiller à la cour d'Agen, + à Briteste, commune de Bruch (Lot-et-Garonne), le 5 septembre 1871.

Ce dernier avait été autorisé, par ordonnance royale du 12 août 1829, à ajouter à son nom celui de son beau-père le comte de Vaubois et à s'appeler désormais Le Poittevin de la Croix Vaubois.

Il a laissé deux filles, savoir :

1° Aimée, qui, de son mariage avec M. Desmé de Chavigny de Planchoury, eut :

a. Une fille, + 1883, épouse de René-Marie Arnaud, directeur de l'enregistrement et des douanes, + 3 mai 1892, d'où huit enfants, entre autres, Pierre-Marie-Ferdinand Arnaud, lieutenant au 3e bataillon de chasseurs à pied, et une fille, madame Salmon de Laubourgère;

b. Anatole-Casimir-Ferdinand, vicomte de Chavigny de Planchoury, capitaine au 13e de ligne;

c. Madame Gaston de Tarade, dont un des trois enfants, Jean-Marie-Gaston, est entré à Saint-Cyr en 1891.

2° Marie-Françoise-Aimée, mariée en 1852 à son cousin-germain le général de division Louis-Joseph Le Poittevin de la Croix, autorisé, par décret du 17 avril 1869, à ajouter à son nom celui de Vaubois et à s'appeler à l'avenir Le Poittevin de la Croix Vaubois. Il est mort le 5 février 1889 à Paris, où habite sa veuve, rue Saint-Simon, 6. Il a eu d'elle quatre enfants, savoir :

a. Louis-Hervé-Casimir, capitaine au 13e chasseurs à cheval;

b. Ludovic-Antoine-Augustin, lieutenant au 28e dragons ;

c. Marguerite, mariée au comte Charles-Hyacinte-Frédéric de la Celle de Chateaubourg, lieutenant-colonel au 126e de ligne;

d. Cécile, mariée à Henri-Jacques-Auguste Beaudenom de Lamaze, lieutenant-colonel au 8e régiment d'artillerie à Toul.

VEREPIUS.

—

Les livres traitant du merveilleux (XXX, 81). — Il se pourrait que les réponses aux questions posées fussent contenues dans un ouvrage, en quatre volumes, de M. L. Figuier : *Histoire du merveilleux*, chez Hachette.

T. PAVOT.

—

Les plus anciennes imprimeries de France (XXX, 81). — On sait que jusqu'en 1870, les imprimeries, dont le nombre était limité, étaient des espèces de charges qui se transmettaient, comme celles de certains officiers publics, notaires, huissiers, etc. Pour nous en tenir à Paris, nous voyons que lors de l'édit de 1686, qui limitait le nombre des imprimeurs à 36, une douzaine de familles exerçaient depuis un siècle et plus.

Les Macé, depuis 200 ans;
Les Du Pré, depuis 200 ans;
Les Petit, depuis 193 ans;
Les Thierry, depuis 152 ans;
Les Le Bé, depuis 147 ans;
Les Du Puys, depuis 146 ans;
Les Thiboust, depuis 142 ans;
Les Prévost, depuis 139 ans;
Les Nivelle, depuis 136 ans;
Les Ballard, depuis 134 ans;
Les Martin, depuis 113 ans;
Les Cramoisy, depuis 97 ans.

Ces familles se sont, presque toutes perpétuées jusqu'au milieu du XVIIIe siècle; certaines, jusqu'au milieu du XIXe; mais, en tous cas, même par suite d'extinction des familles, les maisons ne disparurent pas, puisque le brevet avait alors un nouveau titulaire. Il n'y aurait, pensons-nous, qu'à en rechercher les successions, pour trouver des cas de longévité comparables à celui de l'imprimerie fondée par Tholozan.

J. C. WIGG.

—

Le masque mortuaire de Napoléon (XXX, 115). — Au premier étage de l'Hôtel de Ville d'Ajaccio, se trouve une belle salle de réception, décorée de bustes et de tableaux, dont les sujets se rapportent à l'histoire de Bonaparte. Sur un socle spécial figure un masque de Napoléon. Il serait intéressant de connaître la provenance de ce monument iconographique.

Est-ce une épreuve provenant d'une souscription nationale, ou préférablement le moulage original rapporté de Sainte-Hélène par Antommarchi? Il ne faut pas perdre de vue que ce docteur, qui fut professeur d'anatomie à Florence, était né en Corse en 1780. C'est en qualité de compatriote qu'il fut choisi par le cardinal Fesch pour remplacer O'Méara auprès de Napoléon. Après la mort de l'empereur, qu'il assistait dans ses derniers moments, il revint en Europe avec le prêtre corse Vignale, qui avait administré l'extrême-onction à l'empereur.

LECNAM.

—

Les Jésuites, Eugène Sue et la Gazette de France (XXX, 117). — L'auteur de la question *Les Jésuites*, *Eugène Sue et la Gazette de France*, ou plutôt l'auteur cité par lui, se trompe en faisant de M. de Lourdoueix, l'*editor* de la *Gazette* en 1845. A cette époque, et depuis longtemps déjà, M. de Lourdoueix était bien le collaborateur assidu de M. de Genoude, mais ce dernier était le seul directeur de la *Gazette*.

Ce n'est qu'après 1849 que la direction passa à M. de Lourdoueix.

F. M.

—

Blücher et le pont d'Iéna (XXX, 155). —Louis XVIII, retour de Gand, venait de remonter sur le trône de France; il était rentré aux Tuileries le 8 juillet 1815 à trois heures du soir, nous apprend le *Moniteur* du lendemain. Le 7 juillet, des travaux de mine avaient été commencés par les soldats du génie prussien pour faire sauter le pont d'Iéna, dont le nom rappelait désagréablement aux récents vainqueurs le souvenir encore cuisant de la destruction de leur armée et du démembrement de leur pays. Le 10 au matin, les abords seuls du pont, sur la rive droite, furent entamés sous l'action de quelques fougasses, le passage fut rendu impraticable pendant quelques heures, mais le corps de la maçonnerie ne fut pas endommagé. Tel est le fait historique en lui-même; pas très important, comme l'on voit, en comparaison de Waterloo et des bouleversements de l'époque! Mais les négociations, puis les commentaires dont il fut la cause ou le prétexte, lui donnèrent les proportions d'un événement considérable.

Récemment, les *Mémoires* de M. de Talleyrand l'ont remis à l'ordre du jour, en faisant passer sous les yeux du public, en tête du tome Ier, le fac-similé d'une lettre autographe de Louis XVIII, dont l'apparition a mis le feu aux poudres de la controverse plus sûrement que les Prussiens ne l'ont mis à celles du pont d'Iéna. En tous cas, les faits ne se sont pas passés comme le rapportent les auteurs des *Mémoires d'une femme de qualité sur Louis XVIII*, dont il est question dans le numéro de l'*Intermédiaire* du 20 août. Louis XVIII n'a pas écrit au roi de Prusse pour le prier d'interposer son autorité; encore bien moins a-t-il fait offrir 300,000 francs à Blücher pour sauver le pont menacé : ceci est de la pure fantaisie. Quant à la vérité historique, on peut la rechercher dans les documents suivants, par ordre chonologique : *Mémoires* du comte Beugnot (1866), ceux du prince de Talleyrand (1891), articles critiques de M. Henry Houssaye (*Journal des Débats*, août 1891).

Voici le récit de M. Beugnot, qui était, à cette époque, bien placé pour savoir tout ce qui s'était passé, puisque, revenu de Gand avec le roi, il faisait partie de la commission de gouvernement nommée en route, à Cambrai, le 28 juin 1815, avec MM. Louis, de Jaucourt, de Chateaubriand, de Feltre, de Richelieu. Présidée par M. de Talleyrand, cette commission resta en fonctions jusqu'au 9 juillet, date de la nomination du ministère définitif.

Mais partez donc, me dit vivement M. de Talleyrand. Tandis que nous perdons le temps en allées et venues et à disputer sur la compétence, le pont sautera! Allez chez le maréchal Blücher; annoncez-vous de la part du roi de France et comme son ministre, dites les choses les plus fortes sur le chagrin qu'il éprouve. — Voulez-vous que je dise que le roi va se faire porter de sa personne sur le pont pour sauter de compagnie si le maréchal ne se rend pas? — Non, pas précisément : on ne nous croit pas faits pour un tel héroïsme; mais quelque chose de bon et de fort : vous entendez bien, quelque chose de fort. Je cours à l'hôtel du Maréchal. Il était absent, mais j'y trouve les

officiers de son état-major réunis. Je me fais annoncer de la part du roi de France, et je suis reçu avec une politesse respectueuse. J'explique le sujet de ma mission à celui de ces officiers que je devais supposer le chef de cet état-major. Il me répond par des regrets sur l'absence de M. le Maréchal et s'excuse sur l'impuissance où il est de donner des ordres sans avoir pris les siens. J'insiste; on prend le parti d'aller chercher le Maréchal qu'on était sûr de trouver dans le lieu confident de ses plus chers plaisirs, à la maison de jeu, numéro 113, au Palais-Royal. Il arrive avec sa mauvaise humeur naturelle, à laquelle se joignait le chagrin d'avoir été dérangé dans sa partie de trente et un. Il m'écoute impatiemment et, comme il m'avait fort mal compris, il me répond de telle sorte qu'à mon tour je n'y comprends rien du tout. Le chef d'état-major reprend avec lui la conversation en allemand. Elle dure quelque temps, et j'entendais assez la langue pour m'apercevoir que le maréchal rejetait avec violence les observations fort raisonnables que faisait l'officier. Enfin, ce dernier me dit que M. le Maréchal n'avait pas donné d'ordre pour la destruction du pont; que je concevais sans peine comment le nom qu'il avait reçu importunait des soldats prussiens, mais que du moment que le roi de France avait fait lui-même justice de ce nom, il ne doutait pas que les entreprises commencées contre ce pont ne cessassent à l'instant même et que l'ordre allait en être donné. Je lui demandai la permission d'attendre que l'ordre fût parti pour que j'eusse le droit de rassurer complètement Sa Majesté. Il le trouva bon. Le Maréchal était retourné bien vite à son cher numéro 113; l'ordre partit en effet. Je suivis l'officier jusque sur la place, et quand je vis que les ouvriers avaient cessé et se retiraient avec leurs outils, je vins rendre compte à M. de Talleyrand de cette triste victoire. Cela lui rendit un peu de bonne humeur : « Puisque les choses se sont passées de la sorte, dit le prince, on pourrait tirer parti de votre idée de ce matin, que le roi avait menacé de se faire porter sur le pont pour sauter de compagnie ; il y a là matière à un bon article de journal. Arrangez cela ». Je l'arrangeai en effet; l'article parut dans les feuilles du surlendemain... (*Mémoires du comte Beugnot*, troisième édition, page 620)

Mais le roi lui-même daigna aussi « arranger cela, » comme disait M. de Talleyrand, et nous voilà maintenant à la lettre royale (*Mémoires de Talleyrand*, tome III, page 236) :

J'apprends dans l'instant que les Prussiens ont miné le pont de Iéna et que vraisemblablement ils veulent le faire sauter cette nuit même. Le duc d'Otrante a dit au général Maison de l'empêcher par tous les moyens qui sont en son pouvoir, mais vous savez bien qu'il n'en a aucun; faites tout ce qui est en votre pouvoir, soit par vous même, soit par le duc (*Wellington*), soit par Lord Castlereagh, etc., etc. Quant à moi, s'il le faut, je me porterai sur le pont, on me fera sauter si l'on veut. J'ai été fort content des deux Lords pour la contribution.

Samedi, à 10 heures. LOUIS.

A mon cousin, le prince de Talleyrand.

Il y a deux reproductions de cette lettre dans les *Mémoires :* en tête du tome premier, un fac-similé de l'écriture du roi; à la page 326, tome III, un texte imprimé, sans aucune autre explication de M. de Talleyrand que celle-ci :

Les Prussiens avaient voulu faire sauter le pont d'Iéna; le roi le sauva par cette lettre admirable.

Les deux textes sont datés différemment; le fac-similé porte uniquement : « Samedi à 10 heures »; le texte imprimé porte : « Paris, le 15 juillet 1815, samedi 10 heures ». De cette différence de suscription pour la même lettre est née une controverse entre M. le duc de Broglie qui a publié les *Mémoires* de M. de Talleyrand, et M. Henry Houssaye qui leur consacrait dans le *Journal des Débats* une étude dont voici un extrait :

Nous savons gré à Talleyrand d'avoir publié cette lettre, mais il aurait dû l'accompagner de quelques explications, car il ne semble pas que la belle parole de Louis XVIII ait seule arrêté les Prussiens. Chacun s'imagine avoir sauvé le pont d'Iéna : Wellington en intercédant auprès de Blücher; Beugnot en annonçant au feld-maréchal qu'on donnerait un autre nom au pont; Bignon en invoquant l'art. II de la capitulation de Paris; le duc de Richelieu, enfin, en recourant à l'intervention du Tzar, qui dit au roi de Prusse : « J'irai plutôt me placer de ma personne sur le pont. Je verrai bien si l'on aura l'audace de le faire sauter pendant que j'y serai ». Tout le monde voulut donc se faire sauter! Quoi qu'il en soit, *il y a une erreur de date* dans la lettre de Louis XVIII, qui porte : Samedi, 15 juillet. Il faut mettre : Samedi 8 juillet, ou supprimer samedi et mettre 9 ou 10 juillet. C'est le 7 juillet que les travaux de mine furent commencés au pont d'Iéna; c'est le 10 juillet, à sept heures du matin, que l'on mit le feu aux fougasses dont l'explosion produisit peu de dommage; c'est enfin ce même jour, 10 juillet, ou au plus tard le lendemain, 11 juillet, que Blücher renonça à son projet. Si donc la date du 15 juillet devait être conservée pour la lettre du roi, il faudrait admettre qu'elle fut écrite après coup... (*Journal des Débats* du 16 août 1891.)

Quelques jours après, le 22 août, parut dans le *Figaro*, qui avait cité l'article des *Débats*, une protestation au nom de M. le duc de Broglie, tendant à prouver que la fameuse lettre n'avait pas été écrite après coup. A cela, M. H. Houssaye riposte dans le *Figaro* du 31 août, de la manière suivante :

A propos de la lettre de Louis XVIII relative au pont d'Iéna, votre correspondant se donne facilement raison en me faisant dire ce que je n'ai pas dit. Lorsque j'ai écrit l'article des *Débats*, j'avais sous les yeux la copie imprimée du billet royal, qui porte: *Samedi*, 15 *juillet* et la reproduction photographique de l'original de ce billet, qui porte seulement: *Samedi*. Aussi n'ai-je pas dit que la lettre a été écrite après coup. J'ai dit, ce qui est bien différent, que si les mots: 15 *juillet*, ajoutés par Talleyrand, devaient être maintenus, c'est que la lettre aurait été écrite après coup. Ma remarque n'est donc pas sans valeur, comme le prétend mon contradicteur anonyme, puisque j'y signale une grave erreur de plus dans les *Mémoires* de Talleyrand. J'ajouterai maintenant que si l'on admet comme vraie date du billet: *Samedi* 8 *juillet*, c'est une preuve que ce billet n'a pas suffi à sauver le pont d'Iéna. En effet, le 9 juillet, les Prussiens continuèrent les travaux, et le 10 juillet ils mirent le feu aux fougasses. Le mot du roi avait donc eu peu d'action sur Blücher; c'est aussi une preuve que, le 10 juillet, Louis XVIII avait apparemment oublié sa lettre héroïque de l'avant-veille, puisqu'il s'abstint de venir sur le pont au moment où l'on fit jouer la mine.

Voilà l'exposé impartial de l'état de la question, et, quoique M. de Talleyrand veuille bien nous dire solennellement: « Les mémoires particuliers sont la « source des vérités historiques » (t. I, p. 145), il faut avouer que, pour le fait qui nous intéresse, la source est si bouillonnante de suppositions contradictoires que la nappe d'eau ne permet pas de voir clairement le fond. Aussi, sans nous attarder davantage à rechercher qui a prononcé le premier la fameuse phrase à sensation consacrée pour la postérité par les caractères de l'écriture royale, et pour en finir avec le pont d'Iéna, n'est-il pas tout naturel de croire que les Prussiens ont renoncé à le faire sauter quand ils ont vu que le roi changeait son nom et que leur ressentiment, désormais sans objet, ne serait plus que du vandalisme?

Voici l'ordonnance du roi (j'ai dans mes papiers la minute de la main du comte Beugnot) qui débaptisa le pont d'Iéna en même temps que quelques autres de ses voisins: il ne fallait pas avoir l'air de céder uniquement à la violence prussienne.

Louis, par la grâce de Dieu, etc., etc.

Voulant rendre leurs véritables noms aux anciens édifices publics de la capitale et en donner aux nouveaux qui ne rappellent que des époques de réconciliation et de paix, ou leur utilité particulière pour les habitants de Paris, ordonne:

Article premier. — Le pont qui communique de la rue de la Concorde et de la place Louis XV au Palais du Corps Législatif reprendra son nom de pont de Louis XVI (*ex-pont de l'Empire*);

Celui qui communique du palais des Tuileries à la rue du Bac, son nom de Pont-Royal (ex-pont de la Concorde);

Celui qui communique du quai des Bons-hommes au Champ de Mars prendra le nom de pont des Invalides (ex-pont d'Iéna);

Celui qui communique de la Rapée au Jardin du Roi (Jardin des Plantes) prendra le nom de pont du Jardin du Roi (ex-pont d'Austerlitz).

Art. 2. — En général, les places, ponts et édifices publics de la ville de Paris reprendront les noms qu'ils portaient au 1er janvier 1790, et toute inscription contraire sera effacée.

Fait à Paris le 9 juillet 1815.

Cette ordonnance, notifiée le jour même par le comte Beugnot au feld-maréchal Blücher, parut au *Moniteur* le 11 juillet.

COMTE BEUGNOT.

Une comédie inconnue faite en collaboration par Edmond About et Francisque Sarcey (XXX, 201). —

Monsieur,

La question que pose votre correspondant n'a que bien peu d'intérêt pour le public, mais enfin, puisque ce très mince détail de la vie d'About et de la mienne l'intrigue si fort, je ne demande pas mieux que de lui répondre.

A mes débuts dans les lettres, je vivais chez About, à Saverne, et j'y travaillais sous ses yeux. Comme je ne savais pas trop ce dont j'étais capable, je cherchais une voie en tâtonnant, et j'essayais de tous les genres avec l'ardeur bouillante de la jeunesse. C'est ainsi que j'ai ébauché nombre de vaudevilles, dont quelques-uns ont été écrits tout entiers et mis au net. Je les lisais à About, et, comme nous étions de loisir, quand il y trouvait quelque chose, il s'amusait à les retoucher et parfois même à les récrire.

C'est ce qui est arrivé pour une bleuette dont le titre était: *L'habit d'un Académicien*. Elle ne valait pas grand'chose, autant qu'il m'en souvient; mais About eut longtemps un petit faible pour elle, parce qu'il en avait récrit presque tout le dialogue, qui pétillait de mots drôles. Car il avait bien de l'esprit, s'il n'avait pas celui du théâtre.

Je tournais vers la critique; je me jurai de ne plus faire de pièces, ayant constaté que je n'avais pas le don. About était emporté par d'autres travaux. Nos vaudevilles, commencés ou finis, furent jetés aux vieux papiers, l'*Habit d'Académicien* entre autres.

Champfleury l'eut en effet entre les mains, au moment où il rêvait une direction de théâtre. C'est à moi qu'il rendit le manuscrit. Je le fourrai au fond d'un tiroir. J'étais très lié avec Gondinet; et comme nous causions un jour et qu'il me demandait comment je n'avais jamais eu envie de faire du théâtre.

— Ah bien! lui dis-je, j'en ai fait et beaucoup; mais je me suis vite aperçu que je n'étais pas né pour ça.

Et, de fil en aiguille, j'en vins à parler de l'*Habit d'Académicien*. Il me témoigna le désir de le lire. Je lui donnai le manuscrit qu'il emporta.

Quelque temps après, il me dit, ce que je savais déjà, que la pièce n'était pas jouable, mais qu'il y avait des scènes très drôles et qui l'avaient amusé.

— Il faudra pourtant, me disait-il quand il me rencontrait, que je vous rapporte votre manuscrit.

Mais nous avions tous deux d'autres chiens à fouetter. Je ne me rappelle plus qu'il me l'ait jamais rendu.

J'ignore, en tous cas, ce qu'il est devenu depuis.

La perte n'est pas grosse.

A vous, FRANCISQUE SARCEY.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Les souvenirs de Jean Hornn, cocher de Napoléon. — La collection des souvenirs relatifs à Napoléon ne semble pas avoir de limites. Elle s'étend déjà, pour les amateurs de dépositions historiques, des paroles recueillies de la bouche de César lui-même aux commérages du valet de chambre Constant. Mais sait-on qu'elle doit contenir, pour être complète, un petit livre sorti des écuries de l'empereur, dicté à Londres par son cocher militaire?

Le livret existe et porte pour titre : *The narrative of Jean Hornn, military coachman to Napoleon Bonaparte, containing his recollections of that memorable character during the ten years in which he was in his personal service* (Récit de Jean Hornn, cocher militaire de Napoléon Bonaparte, contenant ses souvenirs sur ce mémorable personnage pendant les dix années passées à son service personnel). C'est une mince brochure que l'on vendait aux portes du London Museum, dans Piccadilly, à Londres, en 1816. La voiture de Waterloo, que l'on voit encore aujourd'hui au musée de madame Tussaud, y était alors exposée.

Le barnum de ce London Museum, aujourd'hui l'Egyptian Hall, était un certain M. Bullock, qui plaça, en tête des souvenirs de Jean Hornn, ce très attractif avis au public :

Le gouvernement de la Grande-Bretagne ayant jugé à propos de placer entre les mains de M. Bullock la voiture de campagne de l'ex-empereur des Français, pour permettre à tous de contempler un si glorieux trophée, rien n'a été épargné pour recueillir tout ce qui pouvait ajouter à l'intérêt d'une exhibition semblable. M. Bullock s'est rendu à Paris dans ce dessein, et avec la pensée de ramener en Angleterre un domestique de Napoléon. Il y a rencontré Jean Hornn, dont le récit forme les pages suivantes. Comme ce jeune homme ne parle pas l'anglais, ses souvenirs ne pouvaient être transmis au public britannique que dans une traduction. Celle-ci a été, avant l'impression, communiquée mot à mot à Jean Hornn par un interprète.

Ce livret de réclame, qu'il est amusant de feuilleter, contient d'abord les aventures personnelles de Jean Hornn, né le 9 mai 1787 à Berg-op-Zoom, en Hollande. Il dit les événements qui le conduisirent à Paris où, le 20 mars 1805, il fut engagé comme postillon dans les écuries impériales. Le 24 septembre 1806, Jean Hornn, déjà *an expert horseman*, fut élevé au rang de cocher militaire (*raised to the condition of military coachman*) de l'empereur alors en sa toute-puissance. Il le conduisit depuis, si nous en croyons la petite brochure, dans toutes ses campagnes, et il put recueillir de mémorables paroles que nous ne prendrons pas la peine de rapprocher de l'histoire.

Il n'avait pas encore quitté le perron du palais de Weimar, quand Napoléon y fut reçu par la duchesse.

— Qui êtes-vous, madame? demanda l'empereur. — Je suis la duchesse de Weimar. — Je vous plains, car je vais briser le pouvoir de votre mari. Comment a-t-il l'audace de me résister? — Votre Majesté, répliqua la duchesse, le mépriserait s'il ne le faisait pas.

Et Jean Hornn gagna les écuries de Weimar en se disant que c'était là une femme héroïque.

Un pauvre homme, en revanche, que ce roi d'Espagne, qu'il alla chercher à Irun pour le ramener aux pieds de Napoléon.

— Je suis vieux et faible, dit le monarque en geignant. — Je suis jeune et fort, lui répondit l'empereur; appuyez-vous sur moi.

Jean Hornn qui, parfois, avait saisi dans les Flandres les derniers reflets de la splendeur des Espagnes, sentit alors le petit frisson d'embarras de l'amusant valet de pied du ménage Sans-Gêne.

Jean Hornn fut, bien entendu, de la campagne de Russie, pendant laquelle sa voiture eut étrangement à souffrir. Ici M. Bullock, redoutant que le récit d'épouvantables épreuves ne fît douter de l'authenticité de la voiture exposée dans Piccadilly, crut opportun d'intervenir dans une note, informant le lecteur qu'à peine de retour à Paris, la voiture avait été réparée et repeinte, remise entièrement à neuf.

L'histoire de Jean Hornn et de son véhicule reste, jusqu'aux Cent-Jours, tout emplie d'obscurité. Mais, en 1815, il re-

monta sur son siège et fut — cela surtout impressionnait les cockneys — le cocher de Ligny et de Waterloo.

Le soir de la grande bataille, il fut, selon son récit, blessé et laissé pour mort en fuyant avec sa voiture.

Jean Hornn était posté près d'un hameau de trois ou quatre maisons, appelé la Belle Alliance, sur la grande route de Bruxelles à Jennappe. Voyant alors que les Français reculaient dans le plus grand désordre, il commença à retraiter avec sa voiture... La nuit tombait, et Jean Hornn s'efforçait d'atteindre Jennappe. L'entrée du bourg se trouvait barricadée. Il se décida alors à abandonner la route et à tourner le bourg; mais il ne s'était avancé que de quelques mètres, quand il trouva le chemin par les champs impraticable. Il prit le parti de rester où il se trouvait. Il n'y était que depuis peu de temps, quand des lanciers et des fantassins prussiens l'assaillirent avec impétuosité. Comme il était sans armes, il pensa qu'ils se contenteraient de le faire prisonnier; mais il reçut des coups de lance dans le dos, des coups de feu dans les jambes et dans le bras droit. Il eut deux doigts coupés et reçut dix blessures, tomba sans connaissance et fut laissé pour mort. Quant il revint à lui, il se trouvait à Jennappe, recueilli dans une maison toute pleine de blessés. Il y resta six jours, privé de soins médicaux. Le sixième jour, un officier anglais le fit transporter à l'hôpital de Bruxelles. Là, Hornn dut subir l'amputation du bras droit. Un mois après, il fut transporté à Ostende, ainsi que d'autres prisonniers, puis rendu à la liberté. A son retour à Paris, le gouvernement français lui accorda. en raison de ses services, une pension annuelle de 400 francs.

Bien entendu, sa voiture, dont nous ne suivrons pas ici les très curieuses destinées, avait été capturée par les Prussiens. Il ne la retrouva que dans la salle napoléonienne du London Museum, singulièrement située entre un *Pantherion* et une *Roman Gallery*; il y fut transformé en une sorte de cornac.

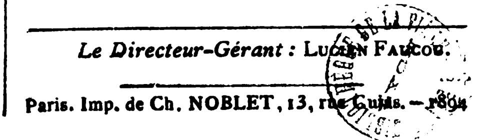
Enfin nous arrivons, dans la petite brochure, aux pages dans lesquelles Jean Hornn est appelé à juger son maître. Le témoignage du serviteur a le ton humble qu'il convient et qui peut le mieux préparer aussi certains effets de réclame.

Jean Hornn, on le comprendra bien, ne saurait parler ici des talents politiques et militaires de l'empereur Napoléon, n'étant pas capable de les apprécier. Envers Jean Hornn personnellement Napoléon agit toujours en bon maître. Il doit convenir que, vis-à-vis des autres, il l'a vu souvent manifester de la colère, étant d'un naturel vif et impatient. La plupart du temps, il était songeur, mais il avait souvent de l'abandon et parfois de l'enjouement. Il avait certaines manies caractéristiques, tenant, par exemple, quand il était debout, ses deux mains ou au moins une derrière le dos. Dans ses moments de préoccupation, quand un canif se trouvait à sa portée, il lacérait ses habits ou même l'étoffe du siège qu'il occupait. Le manteau qu'il portait pendant la retraite de Russie et que l'on peut voir actuellement au London Museum (la réclame jamais ne saurait perdre ses droits), garde des traces manifestes de cette impériale manie. Quand il réfléchissait, il prisait sans relâche, et dès qu'il s'animait, il secouait avec violence ce qui lui restait de tabac aux doigts. Le jour de Waterloo, à chaque mouvement de l'armée, il le fit au point de provoquer, par ce tic, l'attention de tous.

Pas de bonne réclame sans probants certificats. La petite brochure donne donc en appendice le texte de l'*affidavit* de Jean Hornn, qui, le 9 mars 1816, prêta serment à Mansion-House, devant le maire Matthew Wood. Le cocher militaire y rapporte ses aventures, puis il affirme (et pour M. Bullock c'était bien là l'important) qu'après avoir examiné la voiture, les chevaux, le nécessaire, la sacoche, les pistolets, les habits et les autres numéros du catalogue du *London Museum*, il en a reconnu la provenance authentique. Il jura en outre qu'après avoir vu et tenu entre ses mains la redingote grise doublée de fourrure noire, le bonnet de voyage et les autres effets alors exposés au London Museum, il les avait reconnus comme ayant été ordinairement portés par l'empereur pendant la campagne de Russie. M. Bullock avait, paraît-il, acquis cette glorieuse défroque de M. Maitrot, maître de la garde-robe de l'ex-empereur.

Une mauvaise gravure illustre la petite brochure. Elle représente l'empereur dans sa voiture, furieusement conduit par Jean Hornn à travers les Landes, environné de bergères hissées sur des échasses, dans un paysage demi-africain, et elle porte pour légende : la singulière garde d'honneur formée pour Bonaparte par les paysans près de Bayonne (*the singular guard of Honour formed for Bonaparte by the peasantry near Bayonne*).

Tel est ce livret, curiosité bien petite et qu'il convient de placer au dernier rang dans une collection napoléonienne, mais qui n'en est pas moins (et cela ne lui donne-t-il pas quelque valeur?) l'un des premiers témoignages du fétichisme britannique pour l'immortel vaincu de Waterloo. COMTE G. DE CONTADES.


Le Directeur-Gérant : LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1894

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *20 septembre 1894.*

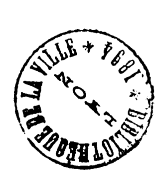
XXXe Volume. — **No 666**

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Troisième Série. — **3e Année** — **No 8**



L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

(CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique.)

QUESTIONS

Le « sieur et monsieur. » — Le préfet de la Seine vient de décider que son administration renoncerait à employer la vieille formule « le sieur » dans sa correspondance avec les citoyens. Dorénavant on donnera à tous du « monsieur », et il est probable que la mesure de M. Poubelle s'étendra prochainement à tout le territoire et fera révolution dans les études des notaires, des avoués, des huissiers, etc. Le bruit que font certains journaux autour de cette réforme me semble fort exagéré. Je viens de relire avec attention le chapitre (de ces mots de Dom, Dam, Vidame, Damoiselle, Damoiseau, Sire, Seigneur, Sieur) du livre VII des *Recherches de la France*. Je donnerai le conseil aux novateurs de consulter aussi l'ouvrage d'Estienne Pasquir. Ils pourront se convaincre que sieur n'eut que l'abrégé de seigneur, ce terme n'avait en réalité rien de blessant. Il est certain que le mot de seigneur vient de *senior*, qu'on appela en vieux français seignor et depuis seigneur. Grégoire de Tours fait mention de ces seigneurs, qu'il appelle tantôt *seniores*, tantôt *majores natu*.

Nos collaborateurs partagent-ils ma manière de voir à ce sujet ?

LECNAM.

—

La Compagnie de Jésus et les attentats contre la monarchie. — Dans la très curieuse lettre de Ricci que nous imprimons d'après l'autographe, le général des Jésuites écrit au roi de France pour protester du dévouement de la Compagnie de Jésus à l'autorité royale. Nous publions en entier cette pièce intéressante, en priant nos confrères de vouloir bien nous indiquer les passages des Constitutions indiqués par Ricci et qui déterminent les devoirs des Jésuites envers les monarques. Nous leur serions en même temps reconnaissant de nous dire quels furent les effets de la supplique de Ricci et si la réponse royale qui lui fut faite a été connue.

C. M.

Sire,

C'est la plus vive et la plus respectueuse reconnaissance qui me reconduit aujourd'huy aux pieds de vostre trône. Je viens, Sire, y rendre à Vostre Majesté les plus humbles actions de grâces pour la protection paternelle qu'elle daigne accorder à notre compagnie. Protection d'autant plus précieuse qu'elle ne nous mettra pas seulement à couvert des malheurs qui nous menacent, mais qu'elle détruit encore dès à présent les soupçons odieux et injustes que la calomnie répandait contre nous. La vue de notre ruine affligeait moins nos cœurs, que la persuasion où serait l'univers que nous périssons coupables. Non, Sire, nous ne le fûmes jamais des horreurs que l'on nous impute. Dans la compagnie les sentiments sont uniformes, ils sont universels sur le respect et la soumission inviolables dus aux souverains. Le chef comme les membres, et je parle ici au nom de tous mes enfans, déteste et rejette comme abominable, comme digne de l'exécration de tous les siècles, de la sévérité de toutes les loix ecclésiastiques et civiles, toute doctrine, tout auteur de quelque état, de quelque nation qu'il soit, lequel autoriserait le moindre attentat contre la personne sacrée des roys, les oins du Seigneur, et la fidélité qui leur est due. Ainsy nous apprennent à penser et à parler la raison, l'Evangile et nos *Constitutions*. Celles-cy n'ajoutent rien, sans doute, à la force des loix divines; mais au moins, Sire, elles doivent convaincre quiconque en examine avec équité l'esprit et la lettre, qu'elles s'accordent en tout avec les loix de la nature et de l'Evangile.

Convaincue de la sincérité parfaite de nos sentimens, Vostre Majesté, Sire, ne nous abandonnera pas à la violence des disgrâces qui nous accablent. Sa religion, sa justice, son humanité lui parleront fortement en faveur d'une compagnie que tous les roys, vos prédécesseurs, ont honorée de leur estime et de leurs

bontés ; que Vous-même, Sire, avés daigné protéger constamment, qui, en rendant dans vos vastes états tous les services qu'exigent d'elle le devoir et la reconnaissance, s'est, par là même, acquis quelque éclat, qui peut être, aurait encore été et serait aujourd'huy plus utile à vos sujets si, au lieu de la tenir dans des alarmes et des perplexités continuelles, en inspirant aux peuples d'injustes défiances de son institut et de ses principes, on l'avait laissé jouir de cette paix, de cette considération qui encouragent les vertus et les talens, et dès lors impriment dans le cœur des citoyens l'amour et la confiance.

Prosterné aux pieds de Vostre Majesté, j'ose, Sire, la supplier de jetter un regard paternel sur nos infortunes et de nous continuer le secours de sa protection royale.

Nous ne cesserons de répandre, en présence du Seigneur, nos vœux les plus ardens pour la conservation de sa personne sacrée, pour la prospérité de son auguste famille et la félicité de son règne.

Je suis avec le plus profond respect, Sire,
De Vostre Majesté,
Le très humble et très obéissant serviteur,

Rome, le 28 octobre 1761.

LAURENT RICCI.

—

Un mot de l'empereur François Ier à Napoléon. — Un de mes confrères pourrait-il me dire à quelle époque et après quelle défaite l'empereur François Ier d'Autriche dit à son futur gendre Napoléon : « Une chose me console dans mon malheur, c'est l'amour de mes sujets qui m'acclament à mon retour à Vienne, comme ils m'ont acclamé avant ma défaite, tandis que si vous subissiez un échec semblable, vous ne pourriez plus rentrer à Paris ». Je cite cette phrase de mémoire. Quel est l'historien qui l'a rapportée ? J. W.

—

Pourquoi dit-on Monsieur le duc d'Orléans ? — Je voudrais qu'un de nos aimables collègues, habitué à l'étiquette des cours, voulût bien nous apprendre pourquoi on disait *Monsieur le comte de Paris*, quand il était chef de la Maison d'Orléans, alors qu'on faisait précéder les noms de tous les autres princes de la maison royale du titre de « Monseigneur ? »

Voici le duc d'Orléans devenu le chef de la famille, par suite de la mort de son père. Immédiatement les journaux royalistes suppriment « Monseigneur » qu'on lui avait donné tant qu'il était héritier présomptif, et disent *Monsieur le duc d'Orléans*, depuis qu'il est devenu le « Roi ». Pourquoi ? J. L.

—

Le citoyen Bertin, exécuté en l'an X. — J'ai vu, l'autre jour, un autographe de Fouché, ministre de la police générale de la République, donnant ordre au préfet de police d'exécuter sans délai le citoyen Bertin. La lettre est datée du 12 ventôse an XII. Pourrait-on me donner des renseignements sur ce Bertin ? Fut-il exécuté ? Et à quel complot ou à quelle affaire se rapporte l'ordre de Fouché ?

EGO.

—

Les apologistes du célibat. — « Celui qui a femme et enfants a donné des otages à la fortune : car ce sont là des obstacles aux grandes entreprises, soit en bien, soit en mal ». Ces paroles de Bacon (*Essays*, VIII, édition Spiers, p. 57) pourraient servir d'épigraphe à un recueil complet de tout ce qui a pu être dit pour ou contre le mariage. Ce n'est pas à cette vaste enquête que nous voulons nous livrer. Aussi bien les matériaux n'en sont-ils pas épars dans mille ouvrages, ne fût-ce, pour n'en citer qu'un seul, que dans les *Proverbes sur le mariage*, de Quitara, sorte d'encyclopédie parémiographique du pour et du contre en matière matrimoniale. Nous voudrions simplement — et la question n'est pas inopportune à ce moment où il a été question d'imposer les célibataires — examiner si les célibataires, dont on veut faire en quelque sorte les boucs émissaires de la stérilité des races latines, n'ont pas, au contraire, été les plus vaillants soutiens et les plus remarquables champions de la précellence intellectuelle de ces races.

Le premier de ces apologistes du célibat est notre vieux Balzac, qui sut joindre l'exemple au précepte.

Si le ministre, dit-il, n'est point marié et s'il garde la continence, ce sera un avantage aux affaires de son maistre, encore plus asseuré et subjet à moins d'inconvénients. Ce ne sera pas peu que celuy qui doit perpétuellement agir soit du courage soit de l'esprit ne connoisse point les voluptez défendues qui ont abruti tant de sages et mené tant de victorieux en triomphe. Mais la bonne chose, qu'il n'ait pas mesme de légitimes passions qui amusent pour le moins et divertissent si elles ne desbauchent et ne corrompent. Les soins domestiques qui usurpent tant de temps sur les affaires, n'emportent pas une heure de ce ministre. Il ne pensera point à la durée de sa famille ! il n'aura de pensée que pour l'éternité de l'Etat. Son affection qui eust esté divisée entre une femme, des fils et des gendres, qui se

fust escoulée en d'autres suites et d'autres dépendances du mariage et dont la moindre partie fust venue à son maistre, sera unie et ramassée en seul objet. Son âme estant vuide de petits soins, se remplira de tous ceux du public, etc.

(Balzac, *Aristippe ou de la Cour*, Œuvres, édit. L. Moreau, II, 269, 270.)

Et Balzac, un peu plus loin, ajoute, se rencontrant presque avec Bacon :

Une femme et des enfans sont de puissans empeschemens pour arrester un homme qui court à la gloire. Quiconque en a, a baillé des gages à la fortune, et n'entreprend rien de peur de perdre ce qu'il a baillé. La triste représentation du deuil de sa veufve et du bas âge de ses enfans luy passe continuellement devant les yeux; elle entre en toutes ses délibérations. Et quand son esprit s'eschappe par un mouvement généreux, cette pensée vient incontinent qui le remet dans le train ordinaire des âmes communes. Il ne marche à la campagne que selon qu'on luy fait signe de la cour : il lève le siège de devant une place qui n'en peut plus, pour obéir aux ordres secrets qu'il a reçeus de sa femme. Dans les plus honorables occasions, il regrette la fumée d'Ithaque; il souspire l'absence de Pénélope ; il préfère les rides d'une vieille qui l'attend au logis, à l'immortalité qu'on luy promet s'il veut demeurer à l'armée.

Cet homme qui s'est marié est devenu un autre dans le mariage. Auparavant, il croyoit que c'estoit piété de se hazarder pour la patrie, et il croît à cette heure que c'est cruauté de ne pas se conserver pour sa maison. Il ne songe plus à la vertu, parce qu'il ne la peut pas laisser par son testament; il ne se soucie que des richesses ou des charges qui peuvent passer de lui aux siens, pour lesquels il a des désirs si dereglez et une ambition si aveugle qu'il ne connoist plus ny Dieu ny roy et ne s'arreste ny aux autels ny aux throsnes quand il s'agit de leurs intérêts.

Si Stilicon n'eust point esté marié, sa fin aurait esté aussi heureuse que la première partie de sa vie avoit esté esclatante. L'empereur Théodose, à qui il avoit rendu de très utiles et très signalez services, le jugea digne de son alliance et luy donna en mariage sa niepce Serene, qui estoit sa fille par adoption. Il reçut depuis une seconde marque de grandeur et eut l'honneur d'estre beau-père de l'empereur Honorius. Mais il luy sembla peu que sa fille fust Impératrice si son fils estoit cependant subjet de sa sœur et demeuroit personne privée. Le malheur voulut qu'il eust ce fils et qu'il aima ce fils plus que son devoir. Eucherius fut cause que Stilicon mourut criminel de lèze majesté et ennemy de l'Estat, quoy qu'auparavant il eust esté tuteur du prince et protecteur de l'Estat, quoy qu'il eust défendu l'un et l'autre contre les trahisons de Ruffin et les entreprises des Barbares.

Le prince d'Orange, Maurice, n'estoit pas un homme commun, et ses actions méritent bien d'estre regardées. Particulièrement il est à considérer (ces réflexions sont d'un Académicien d'Italie) qu'encore qu'il fist profession d'une secte qui ne permet pas seulement le mariage, mais qui l'ordonne et qui le commande, il n'a jamais néanmoins voulu se marier, soit qu'il ait cru qu'il ne feroit pas des enfans qui luy ressemblassent, soit qu'il ait appréhendé que, s'il en avoit, la considération de leur fortune le pourroit porter à entreprendre quelque chose au préjudice de la liberté publique, soit qu'il n'ait pas voulu partager son affection qu'il pensoit devoir toute entière à sa Patrie.

(Balzac, *Aristippe ou de la Cour*, Œuvres, édit. L. Moreau, II, 271, 272.)

Le célibat que Balzac recommandait aux hommes d'Etat, Napoléon l'imposait un siècle et demi plus tard aux maîtres de son université. L'art. 101 du décret organique de l'Université du 17 mars 1808 porte en effet :

A l'avenir, et après l'organisation complète de l'Université, les proviseurs et censeurs des lycées, les principaux et régents des collèges, ainsi que les maîtres d'études de ces écoles, seront astreints au célibat et à la vie commune.

Les professeurs pourront être mariés, et dans ce cas ils logeront hors du lycée. Les professeurs célibataires pourront y loger et profiter de la vie commune.

Voilà les hommes d'Etat et les professeurs voués au célibat. Restent les artistes et les écrivains : le célibat leur est encore plus indispensable. Ecoutez plutôt ce dialogue :

Carnioli.

Je te dis que ton génie est mon bien et que je te défends de le placer sous cet ignoble éteignoir du mariage.

Roswein.

Pouvez-vous me faire la grâce de me dire pourquoi le mariage est un éteignoir, chevalier ?

Carnioli.

Pourquoi ?... Parce que l'opium fait dormir... parce que l'eau éteint le feu... parce que cela est fatal, entends-tu ? Parce qu'il y a dans cet état de torpeur végétative et d'engourdissement béat qu'on appelle le bonheur d'être époux et le bonheur d'être père... il y a, dis-je, une vertu pétrifiante qui vous enduit peu à peu les loges intellectuelles et qui vous cristallise le cerveau comme l'intérieur d'une ruche à miel... Un artiste marié est un artiste fini. Il est époux, il est père, il est citoyen, tout ce que tu voudras; mais le poète est mort. Tiens, regarde Rossini, ce grand Rossini ! il s'est marié ; qu'est-ce qu'il fait maintenant? — Il pêche à la ligne.

(Octave Feuillet, *Dalila. Scènes et Comédies*, 130-131.)

Et plus loin, dans un autre dialogue, Carnioli reprend :

Vous allez me citer Byron qui se maria et qui n'en devint que plus enragé ? Sans doute,

parce qu'il eut la chance énorme d'être très malheureux en ménage. S'il ne l'eût pas été, si sa femme avait su le prendre, je vous déclare qu'il aurait passé sa vie à chasser le renard et à drainer ses terres ! Le monde ignorerait son nom.

(Octave Feuillet, *Dalila, Scènes et Comédies*, p. 151.)

Telles sont les opinions de Balzac, de Napoléon et d'Octave Feuillet, ou du moins, d'un des personnages que le Musset des familles met en scène. Quelque Intermédiairiste voudrait-il poursuivre ces interviews rétrospectifs?

Adolphe Démy.

—

Crémation et théâtre. — Dans un vaudeville ou une revue jouée il n'y a pas très longtemps, l'auteur avait fait une charge contre la crémation. On voyait un enfant jouer avec des urnes funéraires, et sa mère lui disait : « Prends garde ! tu vas faire tomber ta tante !... tu vas abîmer ta grand'mère ! »

Pourrait on m'indiquer le titre de cette pièce? Pourrait-on, en même temps, me faire connaître d'autres comédies où il aurait été incidemment question de la crémation? E. Duplessy.

—

La religion secrète des Druzes au Liban et leurs livres manuscrits. — On sait que la religion des Druzes est restée inconnue à tous les profanes, même à leurs coreligionnaires qui ne sont pas initiés. Les *Okkales* et les *Akkélates* (les sages), c'est-à-dire les hommes et les femmes qui sont admis aux cérémonies et connaissent les mystères de la religion, appellent les *Djéhales* (les ignorants) toutes les personnes qui ne sont pas admises à leur réunion la nuit ni à la connaissance de leurs mystères.

Cette religion se pratique encore de nos jours.

Personne n'a pu, jusqu'à présent, connaître la vraie source des principes de cette association.

Volney en parle dans son ouvrage sur la Syrie, mais il paraît que ce savant n'a pu avoir entre les mains leurs livres, *toujours manuscrits*.

Il existe un catéchisme en écriture arabe qui donne les instructions détaillées sur les principes, les mystères de cette foi, avec les paroles, les questions et les réponses par lesquelles les *Okkales* et les *Akkélates* peuvent se reconnaître.

Quelque lecteur de l'*Intermédiaire* posséderait-il un livre sur cette religion? Notre Bibliothèque Nationale possède-t-elle un *catéchisme* ou d'autres livres des Druzes? Pourrait-on me donner les noms de nos savants qui s'occupent spécialement des recherches sur les religions des Orientaux ou qui désirent s'occuper de la religion des Druzes? Je prie mes confrères de me mettre en relation directe avec ces savants et je remercie vivement d'avance ceux qui voudront bien me répondre.

J. A. Durighello.

—

Un amiral tatoué. — La *Revue des Revues* du 13 mai, analysant un article du Dr Gouzer paru dans les *Archives d'anthropologie criminelle* (n° 49), rapporte ces lignes :

Un amiral dont j'ai souvent entendu prononcer le nom portait des mitaines, même dans les dîners les plus officiels, pour masquer certains tatouages pratiqués du temps où il était simple mousse.

Quel était cet amiral ?

Manuel Leo.

—

Victor Hugo, garde national. — La piquante lettre inédite d'Hugo que nous publions montre l'illustre poète défendant avec énergie son titre de sous-lieutenant de la garde nationale. Nommé « par la libre élection de ses concitoyens » sous-lieutenant de la première légion, le général en chef l'avait privé de son grade d'officier, et il demande justice à son commandant.

Nous nous adressons à nos confrères pour savoir ce qu'il advint de la réclamation du poète. Son grade d'officier lui fut-il rendu? Que répondit-on à cette éloquente démarche, où le principe et la valeur des élections sont si largement exposés ?

R. C.

Paris, le 17 octobre 1830.

Monsieur le commandant et cher camarade,

La lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire me surprend fort.

Le principe de tout grade dans la garde nationale, c'est l'élection.

Le pouvoir du général en chef lui-même est subordonné à l'élection et aurait dû, selon moi, être soumis à la ratification des légions.

J'ai été nommé, par la libre élection de mes concitoyens de la 1re légion, sous-lieutenant secrétaire-adjoint du conseil de discipline.

Vous-même avez proclamé ma nomination en présence de tous les électeurs qui venaient d'y concourir.

Je suis donc sous-lieutenant secrétaire-adjoint du conseil de discipline par le fait souverain de l'élection.

Le grade et l'emploi sont indivisibles. Ils viennent de la même source, ils ont la même valeur.

Or, votre lettre m'apprend aujourd'hui que je suis maintenu secrétaire du conseil en cessant d'être officier.

Et que cela résulte d'une décision du général en chef.

Il y a ici évidemment erreur, surprise de la religion du général en chef, usurpation de pouvoir qui ne peut venir du plus illustre et du plus ancien champion de la liberté.

Une décision, fût-elle du général en chef, fût-elle du Roi, ne peut casser une élection.

Une élection est chose sacrée, irréfragable, souveraine. L'élection, principe actuel de tous les pouvoirs, ne dépend d'aucun.

Que ce soient les galons de sergent ou les épaulettes de colonel, tous les grades de la garde nationale sont égaux en valeur intrinsèque. Tous partent du même principe. Tous doivent être également précieux aux citoyens qui les reçoivent. Il ne leur est pas permis de laisser porter la moindre atteinte à la commission que leurs concitoyens leur ont conférée. C'est un dépôt qu'ils tiennent de l'élection et qu'ils ne peuvent remettre qu'à l'élection, mais intact et vierge de toute lésion.

Voilà de grands principes à propos d'une petite affaire. Mais aujourd'hui, tout se tient : couronne du Roi, épaulette du sous-lieutenant ont une consécration pareille, celle de l'élection. Elles émanent également de la souveraineté populaire.

Il y a aujourd'hui violation du principe en ma personne. Le choix de mes concitoyens m'a conféré un grade et un emploi. Il n'est pas de pouvoir au monde qui puisse scinder la commission et retenir le grade en laissant l'emploi.

Une loi est à intervenir. Nous en discuterons tous les bases; en attendant, tenons-nous-en à la rigueur du principe.

Je déclare que je suis inviolablement pourvu du grade dont vous-même m'avez proclamé revêtu et que prétend révoquer la décision dont vous me faites l'honneur de me prévenir.

Cette décision est, de fait comme de droit, nulle et non avenue.

Je proteste contre cette décision.

Et je vous prie de vouloir bien en provoquer la prompte révocation au général en chef. La publicité d'un pareil fait pourrait être fâcheuse.

Je suis persuadé que notre illustre général me saura gré de cette protestation. Elle prouve ma confiance sans bornes dans sa fidélité aux principes. En appelant son attention aujourd'hui sur une décision qui lui a été surprise, en y résistant au besoin de toutes mes forces, j'agis comme il agirait à ma place. Je me montre, autant qu'il est en moi, son élève. Maintenant, le droit de tous est le devoir de chacun.

Je vous prie de vouloir bien faire mettre cette lettre sous les yeux du général en chef.

J'ai l'honneur d'être avec un cordial attachement, monsieur le commandant et cher camarade, votre obéissant serviteur.

VICTOR HUGO,
Sous-lieutenant secrétaire-adjoint du conseil de discipline, 1re légion 4e bataillon.

A monsieur de Froidefond des Farges, commandant le 4e bataillon de la 1re légion de la garde nationale de Paris.

—

Louis Tessier, peintre du Roi. — Un certain nombre de cahiers de fleurs, signés Louis Tessier, peintre du Roi pour les fleurs, gravés par Avril l'aîné, ont été édités au siècle dernier par la veuve Chéreau. Cet artiste, fort habile, d'après les compositions dont on vient de parler, ne figure ni dans Bellier de la Chavignerie, ni dans aucun dictionnaire biographique français.

Seul, le *Lexique* de Nagler lui consacre une courte notice et signale son œuvre gravé. C'est que Tessier n'a pris part à aucune exposition et semble avoir travaillé surtout pour les fabricants d'étoffes ou de tapisseries. On lui attribue même les guirlandes de fleurs qui accompagnent si heureusement les sujets de Charles Coypel dans la suite de *Don Quichotte.*

Si cette attribution était justifiée, Tessier serait un des plus habiles peintres de fleurs du XVIIIe siècle. On ne connaît rien de sa vie. Un de nos érudits confrères pourrait-il fournir quelques renseignements précis sur sa biographie et sur ses œuvres? NILEBOG.

—

Sujet de tableau à déterminer. — L'autre jour, promenant des provinciaux au musée du Louvre, je tombai en arrêt devant le tableau n° 212.

Une étiquette indique que ce tableau, de Ferdinand-Eugène Delacroix, a été donné au Louvre par M. Adolphe Moreau en 1883. Sujet : *Le naufrage de Don Juan.*

Or, je vois une barque abandonnée en pleine mer au gré des vents. Des matelots, aux figures hâves et décharnées, ont bien l'air de tirer au sort pour « savoir qui, qui sera mangé ». Au milieu, un officier de marine en habit bleu abrite

sous son manteau bleu clair une femme pâle et épuisée. A la poupe, un autre officier en bicorne galonné d'or a la figure à demi cachée par un manteau rouge.

Ces deux uniformes semblent être du commencement du siècle. Aussi, moi, badaud profane, serais-je tenté de désigner ce tableau : *Les survivants de la Méduse*. N'y aurait-il pas lieu de faire appel à l'attention des conservateurs du musée et de leur demander ce que Don Juan vient faire en cette barque?

FRANCIS M.

—

Le peintre français Claude Le Bault ou Lebault. — Je prépare une étude sur ce peintre, originaire de la Bourgogne, né vers 1660, mort vers 1725. Connaît-on dans les musées autres que celui de Dijon des œuvres de cet artiste? Il datait habituellement ses toiles et les signait des initiales C L B. D'après des renseignements très sûrs fournis par un de ses contemporains, il alla en 1685 à Rome, en 1687 à Paris, en 1689 à Naples et à Venise, puis en Espagne, et enfin en Portugal, où il fit « chés le roy tous les portraits de la famille royalle et d'une partie de sa Cour », et d'où il revint avec M. Roulier, notre ambassadeur. Conserve-t-on, dans l'une ou l'autre de ces villes, notamment à Lisbonne, quelqu'un des tableaux de Le Bault? BIBL. MAC.

—

Bazin, le Charlet de la miniature. — Eugène-Charles Bazin, surnommé le *Charlet de la miniature*, naquit à Rennes le 13 novembre 1798, suivant la *Revue des provinces de l'Ouest* de 1856, article sur *Bazin et ses miniatures*, de M. Armand Guéraud.

Quelques-uns de nos collègues pourraient-ils me donner quelques renseignements sur ce peintre depuis cette époque (1856)? Quelles ont été ses productions depuis, et quand est-il mort?

VICTOR DÉSÉGLISE.

—

Brizeux a-t-il fait « La Curée » d'Auguste Barbier? — Tout le monde connaît l'admirable *Curée* de Barbier, restée dans la poésie classique de ce siècle et qui a donné au poete sa haute réputation.

Cependant, La Fizelière et quelques autres ont soutenu que ce n'était pas à Barbier, mais à Brizeux qu'était dû ce chef-d'œuvre. Une lettre autographe de trois pages, de Murger, annexée à un exemplaire des *Iambes* de 1832, contient ce passage :

Ce qu'il y a de plus neuf en littérature, c'est la publication des *Ternaires*, par Brizeux. J'en ai parcouru quelques fragments qui sont loin de m'autoriser à croire que ce soit lui qui ait fait *la Curée* de Barbier, comme La Fizelière, qui les connaît, voulait me le soutenir, etc.

Sur quels documents se basait La Fizelière pour porter contre Barbier cette accusation? Brizeux s'est-il avoué quelque part l'auteur de *la Curée?* V. P.

—

Le poète Martineau, de Sens. — Quelque correspondant de l'*Intermédiaire* pourrait-il me donner des renseignements sur Antoine-Côme Martineau, conseiller au bailliage de Sens et poète, dont je ne connais que l'épître à l'abbé de Lattaignant, le spirituel chanoine de Reims (éd. de la Porte, 1757, tome I, p. 180)? La famille Martineau des Chesnoy aurait-elle encore des représentants? R.

—

Le livre des Républiques, d'Aristote. — Dans une note qui fait suite à son *Eloge de Montesquieu* qui avait obtenu un prix de l'Académie en 1816, M. Villemain, après avoir exprimé tout le regret que cause la perte du *Livre des Républiques* (αι Πολιτέιαι), d'Aristote, indique les recherches faites à différentes reprises pour découvrir cet ouvrage.

Après avoir exposé les raisons qui lui donnaient à croire qu'à défaut du texte original, il serait possible de retrouver des traductions arabes de cet *Esprit des lois* de l'antiquité, il exprimait le vœu de voir quelques-uns des arabisants de l'Algérie tourner leur curiosité à la recherche des débris non exhumés du génie grec. Depuis 1856, c'est-à-dire depuis le moment où M. Villemain publiait sa note, des recherches utiles ont-elles été tentées pour retrouver l'ouvrage en question? E. M.

—

La collection des « Romans-miniature » de l'éditeur G. de Gonet. — Vers 1850, l'éditeur G. de Gonet, bien connu par ses publications romantiques, entreprit une collection de *Romans-miniature* à 30 centimes le volume. Douze ouvrages

parurent, à ma connaissance: 1° *Adolphe*, par Benjamin Constant; 2° *Sylvie*, par Gérard de Nerval; 3° *La dot de Suzette*, par Fiévée; 4° *Les deux cabarets d'Auteuil*, par Champfleury; 5° *Claire d'Albe*, par madame Cottin; 6° *Mina de Wangel*, par Stendhal; 7° *Gérard de Nevers*, par Tressan; 8° *La part du feu*, par Albéric Second; 9° *Edouard*, par madame de Duras; 10° *La femme blanche des marais*, par Paul Féval; 11° *Ondine*, par Lamothe-Fouqué; 12° *Gaëtan le Savoyard*, par Elie Berthet. — L'illustrateur ordinaire de cette jolie petite collection dans le format in-32 était G. Roux.

Je désirerais savoir s'il a paru d'autres volumes que ceux que j'ai retrouvés, en particulier *L'Ame en peine*, par Théophile Gautier, annoncée sur une couverture. K.

—

Les illustrations et la pagination des livres. — Je désirerais savoir : 1° pourquoi, dans les livres illustrés, la page où se trouve une gravure ne porte jamais de numéro de pagination, ce qui rend les recherches difficiles et fatigantes? Il doit y avoir à cela un motif typographique excellent, mais bien énervant pour le lecteur.

2° Pourquoi, *jamais*, l'image n'est à côté du fait raconté; pourquoi elle le précède ou le suit de 2 ou 3 pages; et pourquoi on n'indique pas, à côté de l'image, le n° de la page où se trouve le texte qui s'y rapporte? Ainsi, l'excellente imprimerie Garnier publie, en ce moment, le *Mémorial de Sainte-Hélène*. Jamais les jolis dessins de Bombled ne sont à leur place. Il faut même se donner de la peine pour arriver à un pareil résultat constant de cette sorte d'anachronisme. Pourquoi? J. L.

—

Signification à déterminer. — En mettant en ordre d'anciens papiers de famille, j'ai reconnu qu'avant la Révolution la plupart des bourgeois scellaient leurs lettres avec des cachets qu'ils achetaient en partie gravés et qu'ils faisaient compléter.

Ces cachets se composaient généralement d'un écusson vide timbré d'une couronne de comte et entouré d'ornements divers; dans l'écusson, le graveur ajoutait les initiales du bourgeois, qui sont *souvent* surmontées d'un signe ressemblant à un 4. Ce signe ne serait-il pas celui d'une société secrète, et quelle est sa signification? A. R.

RÉPONSES

Les premiers habitants de l'Amérique étaient-ils d'origine juive? (XXIX, 51, 245, 358.) — Edwards, dans son ouvrage intitulé : *Civil and commercial history of the British colonies of the West Indies*, Londres, 1797, dit que les Caraïbes, quoique voraces, avaient en horreur la chair du pecary ou cochon du Mexique; et que le rapport singulier de cet usage avec celui des juifs n'avait pas échappé aux historiens, mais qu'il ne pensait pas qu'il entrât des notions religieuses dans cette répugnance pour la chair du cochon. A. Dieuaide.

—

L'art et la réclame (XXIX, 54, 294). — Affiches de Cham :

Assemblée Nationale comique.
Paris au bal.
Alm. du Charivari, 1869-70.
Alm. Comique, de 1848 à 1870.
Alm. Liégeois, de 1859 à 1869.
Alm. Lunatique, 1859.
Alm. pour rire, 1855 à 1870.
Alm. Astrologique, 1859-1860.

G. P.

—

Une pensée à expliquer (XXIX, 490). — En disant :

> L'absolu est la chasteté de la victoire,

Ernest Hello a peut-être voulu dire qu'une vérité conquise par la lutte ou l'effort ne s'abandonne pas. Mais cette interprétation ne vaut guère mieux que la phrase obscure dont on a demandé le sens. Hello est coutumier de ces obscurités et n'aurait vraisemblablement pas réussi à les éclairer lui-même, car il se payait volontiers de mots et le ténébreux lui semblait souvent du sublime. Celui qui signe ces lignes a vécu avec lui et n'a jamais pu prendre ses airs d'hiérophante au sérieux. H. B.

—

La mystification de Vicaire et son prétendu suicide (XXIX, 498; XXX, 54, 125). — J'ai la bonne fortune de posséder l'introuvable plaquette publiée en 1868 par M. Philibert Audebrand sous ce titre :

P. J. Proudhon et l'écuyère de l'Hippodrome, scènes de la vie littéraire. Elle fait partie, dans mes collections, de la série non moins rare des petites plaquettes publiées à la même époque par M. Lorédan Larchey sous le titre de : *Documents pour servir à l'histoire de nos mœurs*. Tout cela, après tant d'années, est fort intéressant, et je ne doute pas du succès que retrouverait encore aujourd'hui en une réimpression l'opuscule de M. Audebrand, qui, en publiant la lettre à l'écuyère, puis une autre à M. B*** fils, ajoutait :

Le XVIII° siècle ne se lassait pas des lettres de Voltaire ; pourquoi le XIX° siècle se lasserait-il des lettres de P. J. Proudhon ?

M. Audebrand avait bien raison, car ces lettres eurent un succès considérable, et peut-être serait-il bon, pendant que nous sommes encore un peu dans le XIX° siècle, de les publier à nouveau comme testament littéraire de notre époque, et à titre peut-être de protestation contre les attentats commis en ces derniers temps sur notre belle langue française.

Une forte tentation me pousse à envoyer ici la première dans son entier ; mais tout au plus pourrait-on, par son étendue, l'insérer sous la rubrique des *Trouvailles et Curiosités*. J'en reproduirai seulement la conclusion, suffisante à donner une idée du ton de la missive :

. . . .

Vous avez vingt-huit ans, la première période de votre jeunesse est passée ; il vous reste la seconde : douze années de l'âge moyen d'une femme, vingt-huit à quarante. C'est encore un avenir. — Rompez d'abord avec toute espèce d'amour. La première chose que vous ayez à faire est d'apprendre à vous posséder vous-même, et, malheureuse, vous n'avez été jusqu'à ce jour que l'esclave d'autrui ! Cela vous coûtera dans les commencements, il faut vous y attendre ; mais si la lutte est pénible, le triomphe vous sera doux.

Se posséder, entendez-vous, être affranchie, ennoblie dans son corps et dans son cœur, gouverner ses sens, c'est ce qu'on appelle *chasteté*. Vous n'êtes plus vierge, soit ; la perte peut se réparer ; vous pouvez encore être chaste. Deux ans au moins de ce régime vous sont nécessaires.

Avec l'abstinence absolue de l'amour, je vous prescris une vie sobre et laborieuse. N'accordez rien à la sensualité, et même faites quelquefois maigre chère. C'est ce que les prêtres nomment mortification ; et je vous la conseille, non parce qu'il y a dans ce régime aucune vertu magique, mais parce qu'il vous exerce peu à peu à dominer la nature et qu'il spiritualise pour ainsi dire notre être...

Figurez-vous que vous êtes dans la société comme Robinson dans son île, seule avec les quelques ressources que vous a laissées la fortune. Il faut vivre, et si déjà la vie vous est assurée, il faut élargir et élever de plus en plus cette vie. Seriez-vous morte lâchement à la place de Robinson, au bord de la mer, au lieu de travailler comme il fit pendant vingt-cinq ans ? Eh bien ! vous êtes mieux que Robinson, et vous pouvez faire mieux que lui.

Supprimez de vos lectures les romans et les vers. Votre imagination réclame quelque chose de plus fortifiant et de plus pur. — Vous avez l'histoire, les voyages, la géographie, les sciences ; allez jusqu'à la philosophie, si vous voulez. En un mot, tout en restant ce que la nature vous a faite, artiste, travaillez, occupez-vous, entreprenez, et, reportant sur votre nouvelle vie votre talent d'artiste, ennoblissez sans cesse vos travaux et vos entreprises. Vous n'aimez pas l'économie domestique ! C'est que vous n'en avez vu que le graillon et la fumée.

Il faut bien du talent, sachez-le, à une femme, pour faire de son appartement un tableau et un paysage. Et c'est pourtant là qu'elles doivent tendre toutes : des marmites, des pots, des meubles sont-ils donc plus dégoûtants à toucher que des couleurs et des brosses ?

— Et après, m'allez-vous dire, le but, la fin de tout cela ? Après, madame ? Il faut d'abord m'en croire sur parole, puisque vous m'avez pris pour votre médecin : commencez le traitement et suivez-le avec résolution, et quand votre guérison sera avancée, je vous dirai ce qu'il faut faire. Je vous montrerai le but supérieur de la vie universelle, but auquel votre bonheur sera d'avoir concouru de toutes vos forces. Je vous salue, madame, avec estime et affection.

P. J. Proudhon.

Dans la suite de la plaquette, qui ne compte pas moins de 67 pages, M. Audebrand nous donne l'histoire complète de la lettre de Proudhon et de ses relations avec le grand écrivain : Proudhon ayant flairé une mystification et s'en plaignant avec indignation et M. Audebrand, se défendant éloquemment d'y être pour rien et élevant le débat jusqu'à la grande question de la propriété littéraire.

Dans tout cela, la personnalité littéraire de Gabriel Vicaire disparaît ; il n'en reste guère que l'impression d'une mystification anonyme.

L'autre lettre, publiée de même par la *Gazette de Paris*, n'est pas moins curieuse : c'est une réponse à M. B*** fils, de la Ferté-Bernard, jeune homme de dix-sept ans qui lui demandait des conseils pour embrasser un parti politique. Proudhon, tout en flairant un piège, comme on va le voir, ne répondit pas moins.

Conciergerie, 18 mars 1850.

Monsieur, si j'avais l'honneur de vous connaître, si je pouvais prendre vos paroles au sérieux et ajouter foi à la sincérité de votre

demande, voici ce que je me permettrais de vous répondre : Vous n'avez pas dix-sept ans, dites-vous; vous voulez adopter une opinion et suivre un parti politique, et, à cette fin, vous me demandez des conseils.

Eh bien ! monsieur, je veux bien vous avertir que vous ne devez point attendre de ma part une pareille complaisance; je ferai plus, je vous ferai connaître mes motifs. Il ne vous appartient pas, jeune homme, de vous lancer dans la politique et d'embrasser une opinion, surtout si elle est contraire à celle de vos parents; vous n'avez point l'âge auquel il soit permis à un fils de famille de suivre ses inclinations, et, bien loin que vous puissiez invoquer en votre faveur la précocité de votre jeune expérience, votre lettre me prouve, précisément, que vous ne savez point ce que sont nos hommes d'Etat, et que les meilleurs écrivains sont ceux qui se sont plongés le plus longtemps dans les choses sérieuses avant de saisir la plume.

Que ces réalités soient de la physique, de l'histoire, des mathématiques, de l'industrie, du commerce ou de la politique, peu m'importe; la politique n'est que le vêtement plus ou moins agréable et juste dont on revêt les idées positives, fournies par le travail intellectuel et moral; et vous qui êtes jeune, qui entrez dans la vie, vous qui n'avez encore rien fait, vous voulez, en débutant, vous lancer dans un parti? Et c'est à moi que vous vous adressez pour vous servir de conseil?

Mais sachez donc, monsieur, qu'avant d'être journaliste, j'ai été quinze ans imprimeur et seize ans commis, et que je me trouve encore, par l'insuffisance de ma carrière industrielle, fort au-dessous de ma tâche.

Quant à mes opinions politiques, que vous prétendez être celles de Robespierre et de Ledru-Rollin, je n'ai là-dessus qu'une chose à vous dire, c'est que je suis l'antipode de Robespierre et que j'ai maintes fois combattu les tendances de Ledru-Rollin, ou plutôt des hommes de son parti. Vous voyez donc bien qu'il vous faut encore réfléchir longtemps avant de pouvoir exprimer, sur ces matières délicates, un jugement consciencieux et motivé.

Je ne veux donc point vous donner de conseils, parce que, outre que vous n'avez point l'âge ni l'expérience nécessaires à la politique, dans le cas où mes conseils ne seraient pas d'accord avec les vues et les sentiments de monsieur votre père sur votre personne, je pourrais, sans le vouloir, me rendre coupable d'une séduction de mineur et d'un véritable attentat contre les lois de la famille et de l'autorité paternelle.

Je termine en pensant que votre lettre n'est qu'une mystification à mon adresse; dans ce cas, Monsieur, la moindre réparation que vous me devez est de prendre vos renseignements sur ma personne à meilleure enseigne; vous découvrirez, sans nul doute, que je suis pur de charlatanisme, et que ma vie et mes intentions peuvent, jusqu'à présent, défier la calomnie.

Je vous salue.

P. J. Proudhon.

Maintenant, que sont devenus les manuscrits autographes de ces précieuses lettres, qui ont dû, à l'époque, se vendre fort cher?

Ne serait-il pas intéressant de s'en informer?

(New-York.) C. J. B.

Les modèles de la Bastille fabriqués par Palloy et offerts aux départements (XXIX, 534, 697; XXX, 61). — Le modèle offert au département de l'Ain ne se retrouve pas à Bourg.

Celui du département du Jura est conservé au musée de Lons-le-Saunier.

Celui du département de Saône-et-Loire n'existe plus, mais on voit, au musée de Mâcon, une pierre de couleur rosée, que la tradition dit provenir de la Bastille, et sur laquelle on avait gravé les mots : *defensoribus patria memor* pour l'encastrer dans le socle de la colonne de l'an VIII.

Celui du département de la Côte-d'Or, nous ignorons quel sort il a subi, mais nous savons l'accueil qu'on lui a fait. Les archives du département de Saône-et-Loire possèdent, en effet, plusieurs lettres adressées à Palloy, notamment celle de l'administration du département de la Côte-d'Or, en date du 20 novembre 1790, où on lit:

... Le procès-verbal de la séance du 13 de ce mois vous fera connaître quels transports la vue des monumens dont vous nous avés rendu dépositaires a excité dans l'âme de tous les amis de la liberté et de la patrie... Vous avés acquis des droits puissans à l'admiration publique. Votre nom ne sera jamais séparé des grands événemens dont vous avés si heureusement étendu la connaissance et perpétué la mémoire. Vous êtes assuré de trouver dans tous les départemens des amis et des frères...

Et celle-ci, du Directoire du district de Dijon, du 30 du même mois:

L'idée d'avoir formé des débris de la Bastille autant de monumens différens qu'il y a de départemens en France est grande et sublime; elle mérite la reconnoissance de vos concitoyens. Rien n'est plus capable de graver dans nos cœurs la haine du despotisme et l'amour de la liberté. Les générations futures béniront et chériront la mémoire du citoyen qui leur aura transmis des reliques si chères, et l'action de M. Palloy servira d'époque à la régénération de la France.

Dans une autre lettre, du 14 pluviôse an III, l'administration du département de la Côte-d'Or le remercie encore de l'envoi de « la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, encadrée dans une pierre de la Bastille ». Cet envoi a-t-il été fait également à tous les chefs-lieux des départements? Bibl. Mac.

—

Pierre Bart et le combat de la Danaé (XXIX, 573; XXX, 249). — Au sujet de cette question, nous recevons la lettre suivante :

Dunkerque, le 10 septembre 1894.

Mon cher Directeur,

Dans le dernier numéro de notre journal, sous la rubrique : Pierre Bart et le combat de la Danaé (XXX, 250), M. X., s'inspirant d'un entrefilet du Masque de fer (*Figaro* du 22 août dernier), a reproduit sur le lieutenant de vaisseau Pierre-Jean Bart des renseignements erronés. Pour les rectifier, je crois devoir reproduire ci-dessous la lettre que j'avais fait parvenir à ce sujet au *Figaro*, qui en a donné connaissance à ses lecteurs dans le numéro du 29 août 1894.

« Monsieur, sous la rubrique : « Les tombes oubliées », un lecteur du *Figaro* a dernièrement fait endosser au Masque de fer la responsabilité d'erreurs que je crois devoir rectifier. Tous ceux qui se sont occupés de la famille de Jean Bart savent que le lieutenant de vaisseau Jean-Pierre Bart, commandant la *Sarcelle*, est décédé à Nossi-Bé, le 3 juin 1843, et que, par ordre du ministre de la marine, amiral baron de Mackau, un monument funéraire lui avait été élevé en 1846. Une sépia, placée en ce moment à l'Exposition historique de Jean Bart et de sa famille, ouverte à Dunkerque le 14 juillet dernier, rappelle ce souvenir. Dans cette Exposition, dont la presse de Paris et de la province a fait souvent l'éloge (notamment l'*Intermédiaire des Chercheurs*, n° du 30 juillet), on rencontre aussi beaucoup de souvenirs personnels de cet officier de marine qui appartiennent à M. Taverne de Tersud, son beau-frère.

« Contrairement à ce qu'avance votre correspondant, Jean-Pierre Bart était non un arrière petit-fils de Jean Bart, mais seulement son arrière petit-neveu, étant l'arrière petit-fils de Gaspard Bart, frère du héros dunkerquois.

« Le comte Albert de Circourt, ancien conseiller d'Etat, a publié d'intéressantes notices sur cet officier de vaisseau qui fut son camarade d'école, et a mis en relief les hautes qualités de ce marin, qui portait dignement le grand nom de chef d'escadre de Louis XIV.

« Votre note aura cependant été utile si elle inspire au ministre des colonies l'idée de faire restaurer la tombe du cimetière de Nossi-Bé. A défaut d'une action officielle, la Société du Souvenir français aurait là une occasion d'exercer son action patriotique.

« Agréez... »

J'ajouterai que Pierre-Jean Bart, le héros de la *Danaé*, était l'arrière-grand-père du lieutenant de vaisseau décédé à Nossi-Bé.

Recevez, mon cher Directeur, la nouvellle assurance de mes sentiments affectueux et dévoués.

Le Président du Comité du deuxième centenaire de Jean Bart. EM. MANCEL.

—

Le Croissant, emblême religieux et politique chez les musulmans (XXIX, 577; XXX, 127). — En 1453, Mahomet II arbora le croissant sur les murs de Constantinople, mais, cet emblème, il ne l'inventait pas. Le signe existait déjà sur des monnaies et des médailles byzantines, et je suppose que c'était un symbole parlant, une traduction figurée de ces mots toujours en usage, la *corne d'or*. Suivant Pline, le golfe de Byzance s'appelait Κέρας, parce qu'il se ramifiait comme la *corne* du cerf, et Strabon ajoute qu'il avait *d'or* pour épithète à cause du thon qui y foisonnait et dont la pêche importante faisait la fortune des Byzantins.

Le croissant était donc pour le moins une bonne marque de commerce que les Turcs ottomans, une fois maîtres de Constantinople, avaient intérêt à conserver. Pour Mahomet II, c'était, dit-on, l'image allégorique de son empire naissant. De là, peut-être, la valeur politique de l'emblème, et, comme il planait sur la capitale définitive des nouveaux conquérants, il ne pouvait manquer aussi d'avoir un caractère religieux, car, d'après le géographe A. Balbi, Stamboul serait véritablement Islamboul, la ville de l'Islam. T. PAYOT.

—

Quels sont les actes de naissance et de décès de la marquise de Pompadour ? (XXX, 3, 176, 219.) — Puisque l'on est sur ce chapitre, que l'on établit que la célèbre marquise naquit rue de Cléry, pourrait-on déterminer en quelle maison actuelle, et si cette maison existe encore?

Le percement de la rue Réaumur ne risque-t-il pas d'atteindre cet immeuble? Alors, le hasard serait singulier que, du même coup de pioche, on jetât bas et la maison où la Pompadour naquit à la vie et la maison où la Dubarry naquit à l'amour. G. MONTORGUEIL.

—

Le parfilage (XXX, 71, 181). — Le beau portrait de madame Adélaïde, fille de Louis XV, exposé au musée de Versailles, dans la salle des Nattier, récemment installée à l'attique Chimay, représente la princesse occupée à parfiler. On s'y rend très bien compte du mécanisme de cette petite opération. P. N.

—

Le sabre donné à un officier français par Mourad Bey (XXX, 37, 189).—M. Michel-Gaspard-Alexis Bert est né à Molsheim le 20 septembre 1766, fils de M. Claude Bert de Majan, chevalier de Saint-Louis, capitaine de la milice d'Alsace (militaire

alsacien) et de dame Elisabeth Pallot, son épouse, les deux demeurant à Molsheim.

Les parrain et marraine furent : M. Gaspard-Alexis de Berre, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment d'artillerie de Strasbourg, et madame Marguerite Demongé, épouse de M. Léopold Heltzel, capitaine au régiment de chevaux-légers, vulgairement appelés Houssards de Chamborand.

Molsheim se trouvait à la dite époque un point de recrutement militaire. C'est ici que furent ceux des régiments de houssards Chamborand et Bercheny.

Il me paraît certain que les Bert, attirés ici par ce mouvement militaire, n'y sont pas restés longtemps, car je n'ai trouvé aucune trace de leur présence dans les actes de mariage ou de décès ; malheureusement les registres de naissance ne contiennent aucun autre renseignement. FUCHS.

—

L'arquebusier Prévost de Versailles et les armes de sa fabrication (XXX, 38). — Charles X ne se servait pas de fusil à piston. Voici ce qu'on lit dans les *Souvenirs* du comte de Puymaigre, qui suivit souvent les chasses du roi :

Le roi, qui se servait toujours d'un fusil à pierre, tirait fort bien, et si quelque chose devait l'ennuyer, c'était l'effrayante quantité de chevreuils, de faisans et surtout de lapins qu'il tuait par centaines, n'ayant qu'à décharger douze fusils qu'on tenait tout prêts derrière lui...

(*Souvenirs sur l'Emigration, l'Empire et la Restauration*, p. 272.)

POGGIARIDO.

— Le dernier descendant de Prévost est mort célibataire sous le second Empire. D.

—

Journaux quotidiens illustrés (XXX, 81). — Il me souvient d'un qui remonte assez loin et qui fut tenté par la maison Lahure à la fin de la guerre d'Italie. Il débuta, sauf erreur, sous le titre de *Nouvelles de la Guerre*, et continua quelques semaines sous le titre de *Nouvelles du Jour*. Des essais du même genre ont été repris nombre de fois, un notamment il y a quelques années par l'ancien éditeur Albert Lacroix. Des recherches analogues se sont produites à l'étranger. Il y a à Londres un journal dont le titre dit tout, le *Daily Graphic*. Mais il convient de noter, d'autre part, que des journaux quotidiens, qui ne se sont pas fondés comme journaux illustrés, tendant de plus en plus à faire appel aux arts du dessin, multiplient les portraits, les caricatures, les croquis pris à l'audience ou dans les Chambres, les vues des localités où se sont passés les événements qui font plus ou moins sensation. On recourt encore aux procédés les plus expéditifs et souvent les plus rudimentaires ; mais, peu à peu, la jonction s'opérera.

G. I.

— C'est l'administration du *Graphic*, le grand illustré anglais, qui a créé le véritable journal quotidien illustré. Beaucoup d'écrivains, beaucoup d'artistes se rappellent certes le programme, plein d'alléchantes promesses, qui leur fut adressé il y a quelques années, avec une demande de collaboration, par cet « office ». Le journal projeté se présentait d'avance à nous sous le patronage de noms illustres dans les lettres et dans les arts ; il promettait d'être extrêmement varié, intéressant toujours, de silhouetter par la plume et par le crayon les hommes et les choses du jour ; il faisait appel au concours de chacun, réclamant moins des articles que des documents, documents écrits ou graphiques qu'il offrait de payer assez cher à ses correspondants « par occasion » de tous les pays. Le *Daily Graphic* parut bientôt ; il a — et bien au-delà — tenu ses engagements, et sa collection est une des plus belles, des plus curieuses que puissent consulter les amateurs de « papiers publics », les amoureux de la presse.

Je connais deux autres journaux quotidiens illustrés : l'*Actualité*, de Paris, dont l'un ou l'autre de nos confrères nous dira sans doute l'organisation ; le *Petit Bleu*, qui se publie à Bruxelles et à propos duquel il m'a été, par suite, assez facile de recueillir quelques renseignements.

Cette gazette paraît depuis le 1er mai 1894. C'est une « filiale », comme disent les négociants de l'*Indépendance belge*, et elle peut compter non seulement sur la copie quotidienne de ses collaborateurs spéciaux, mais encore sur l'aide de toute la rédaction du plus important des journaux du pays. *Le Petit Bleu du matin* — un titre qui, à Bruxelles, serait singulièrement choisi s'il n'avait pour les Bel-

ges un sens quadruplement compliqué, où la notion du télégramme et celle du vin clairet s'effacent devant la vision du bluet, symbole du libéralisme, et des bleus, leurs populaires gardes civiques — *le Petit Bleu* publie des articles signés de pseudonymes très variés : je n'y ai guère rencontré comme signatures réelles que celles de mademoiselle Marguerite Van de Wiele, une *authoress* bruxelloise, à qui la librairie Charpentier et la librairie de l'Art font, simultanément, fête à Paris, et du lieutenant Charles Lemaire, un des plus brillants officiers belges explorateurs du Congo. Parmi ses rédacteurs, il en est — des plus sympathiques, des plus hautement cotés — qui mettent trop de coquetterie à dissimuler leur nom véritable pour que je tente, même dans l'*Intermédiaire*, de soulever les masques. Au surplus, il serait hasardeux (indiscret aussi à l'égard de certaines personnalités du monde officiel et diplomatique, affirme-t-on à Bruxelles) de prétendre donner ici un déchiffrement complet, détaillé, des pseudonymes du *Petit Bleu*. Ce sera affaire à M. Jules de la Court, le très érudit conseiller à la cour d'appel de Bruxelles, qui prépare en ce moment — la nouvelle intéressera, certes, les Intermédiairistes — une édition complètement refondue de son *Dictionnaire des anonymes et pseudonymes belges*.

L'illustration du *Petit Bleu*, très abondante, comprend des vues, des portraits, des autographes, de la musique, etc. Ses croquis lui sont fournis d'abord par des dessinateurs attitrés, puis par des artistes qui lui envoient leurs dessins au hasard des circonstances : Mars, L. Dardenne, E. Broerman, H. Cassiers, etc. Par un procédé tenu secret, et qui intrigue fort les spécialistes, la préparation des clichés s'opère avec une incroyable rapidité. Le 24 juin dernier, l'édition paraissant à onze heures du soir renfermait un portrait de M. Carnot, assassiné à neuf heures et demie !

Au point de la célérité, je signalerai d'ailleurs un véritable tour de force. Le soir des funérailles du président de la République, le *Petit Bleu* publia toute une série de croquis apportés le jour même de Paris par une équipe de dix pigeons voyageurs. Il a raconté cette curieuse expérience de journalisme pratique dans un article dont le passage suivant est, certes, intéressant à reproduire :

Un précédent semble se rapprocher de l'essai que nous avons tenté hier. Il date de la révolution de 1848, et l'honneur en revient à un maître journaliste, M. Léon Berardi, alors directeur de l'*Indépendance belge*. Lors des débats qui suivirent l'échauffourée du 15 mai à Paris et précédèrent les terribles journées de juin, l'Assemblée nationale tenait séance l'après-midi et le soir. Les séances de nuit se terminaient vers minuit, parfois plus tard. Il n'y avait plus de train pour Bruxelles, plus de moyen normal de communication entre Paris et la Belgique. Eh bien, aussitôt la séance terminée, le correspondant de l'*Indépendance belge* transcrivait en caractères minuscules son compte rendu sur du papier pelure et se rendait ensuite au colombier qu'il avait installé rue du Vieux-Colombier, sur la rive gauche de la Seine, tout près de la rue du Cherche-Midi. Le manuscrit, roulé en un mince fuseau, était attaché à l'une des plus longues plumes de la queue d'un pigeon. Les pigeons, lâchés vers 4 heures du matin, arrivaient à Bruxelles vers 8 heures, et l'édition de 9 heures de l'*Indépendance belge* contenait le compte rendu complet de la séance nocturne.

Il y a de cela quarante-six ans. Aujourd'hui, le transport des nouvelles par pigeon voyageur serait sans aucune espèce de raison d'être, le télégraphe et le téléphone étant là pour nous renseigner presque instantanément sur les moindres faits qui s'accomplissent sur les points les plus distants du monde. Pour l'illustration, c'est autre chose. En attendant que le télautographe, l'appareil qui doit nous transmettre électriquement les dessins, puisse entrer dans la pratique, le pigeon voyageur, aussi rapide, plus rapide même en certain cas que le chemin de fer, qui ne part, du reste, qu'à heures fixes, pourrait accomplir des prodiges dans le transport à longue distance des croquis destinés à une reproduction immédiate.

Le *Petit Bleu* a obtenu en Belgique un énorme succès. Comme les grands *editors* anglais et américains, ses patrons semblent d'ailleurs s'inquiéter moins de former l'opinion publique que de la suivre. Ils donnent à leurs lecteurs, en un journal d'aspect artistique et mondain, ce qu'ils savent devoir plaire à ceux-ci : des informations, promptes et nombreuses, sur tous les sujets; fort peu d'articles graves; beaucoup de fantaisies, d'un esprit très fin pour les uns, d'une trivialité voulue pour les autres) — ces vieux bourgeois de Bruxelles qui lisent le *Petit Bleu* à l'estaminet, en buvant un verre de lambic et en fumant une pipe de vrai harlebeke. On s'émerveille à voir tant d'efforts, tant de talent dépensé pour plaire au public, à tous les publics, — non sans que la pensée se reporte, mélancolique, au journalisme d'autrefois, qui n'était point esclave de l'actualité, ignorait l'interview, et n'avait pas encore à se préoccuper, en son sacerdoce, des

montes des jockeys et des records des cyclistes. A. Boghaert-Vaché.

— Un journal quotidien illustré, intitulé *la Journée*, a paru du 23 novembre 1885 au 8 février 1886.

Outre les dessins d'actualités signés L. Legrand, Luque, Edmus, etc., il a publié des croquis de Forain, H. Hamel, Le Mouel. G. P.

—

Les plus anciennes imprimeries de France (XXX, 81). — Je me propose (si Dieu me prête vie) de fêter avec mon atelier et tout mon personnel la fin du 3e centenaire et l'entrée dans le 4e centenaire en l'année 1894. A cette occasion, je publierai un volume sur les origines de la maison, les fluctuations par lesquelles elle a passé, et une bibliographie des ouvrages qu'elle a publiés.

A. Makaire.

—

L'ordre du porc-épic (XXX, 82). — J'extrais ce qui suit du *Dictionnaire encyclopédique des ordres de chevalerie civils et militaires*, par W. Maigne (Paris, A. Delahays, 1861, 1 vol. in-16).

Ordre du porc-épic. France. Fondé en 1393 ou 1394, par Louis de France, duc d'Orléans, à l'occasion du baptême de son fils aîné, Charles d'Orléans, qui fut père de Louis XII. Son nom venait de ce que les chevaliers portaient un médaillon d'or sur lequel on voyait un *porc-épic*, cet animal étant le symbole de la maison d'Orléans. On l'appelait aussi *ordre d'Orléans*, à cause de son origine, et *ordre du camail*, parce que, le jour de leur admission, les chevaliers recevaient un anneau orné d'un camée ou camail sur lequel un porc-épic était gravé. L'ordre fut supprimé par Louis XII.

Verepius.

— L'Ordre du Porc-Epic ou du Camail fut institué à la fin du XIVe siècle par Louis de France, duc d'Orléans, frère du roi Charles VI et tige des Valois d'Orléans et des Valois d'Angoulême, et ce, à l'occasion du baptême de son fils, Charles d'Orléans, qui fut le père du roi Louis XII.

Créé en 1393 ou 1394, le Porc-Epic n'eut pas le succès que son fondateur s'en était promis et s'éteignit après un peu plus d'un siècle d'existence. Les rois de France firent cependant tout ce qu'ils purent pour maintenir l'ordre. Louis XI donna aux chevaliers « des instituts et des règles pour la conduite de leur vie »; Louis XII conféra aussi le collier à quelques chevaliers ; mais, après la mort de ce monarque, l'ordre fut aboli.

Voici, d'après l'*Armorial du Bibliophile* (Guigard, t. I, p. 1), la genèse de cette institution :

Louis, duc d'Orléans, et Jean sans Peur, duc de Bourgogne, quoiqu'issus du roi Jean, n'étaient pas plus « cousins » pour cela. L'un et l'autre aspiraient au pouvoir royal : *indè iræ*. Aussi, les deux rivaux ne manquaient-ils pas de se molester... héraldiquement, en attendant mieux.

Le duc d'Orléans mit dans ses armes un bâton noueux avec cette devise : Je l'enuie. Jean sans Peur riposta par un rabot accompagné de ces mots : Je le tiens, voulant dire par là qu'il aplanirait le bâton orléanais.

Mais Louis tint au dernier mot. Il créa l'ordre du Porc-Epic, dont le collier retenait la légende : *Cominus et eminus*, pour montrer que, de près ou de loin, Louis atteindrait Jean.

L'histoire nous apprend que ces deux princes rivaux périrent l'un et l'autre misérablement assassinés : Louis, le 23 novembre 1407, par des spadassins à la solde de son ennemi; Jean sans Peur, le 10 septembre 1419, par Tanneguy Duchâtel.

Lorsque Louis d'Orléans institua son ordre, il le composa de vingt-cinq chevaliers, y compris lui-même qui en était le chef.

Leur habillement consistait en un manteau de velours violet, le chaperon et le mantelet d'hermine. L'insigne était une chaîne d'or, passée au cou, au bout de laquelle pendait un porc-épic avec la devise : « cominus et eminus ». En même temps que le collier, le duc d'Orléans donnait à chaque chevalier un anneau d'or garni d'un « camayeu » ou camée, sur lequel était gravée la figure du porc-épic. De là vient que cet ordre était appelé aussi Ordre du Camail.

Les chevaliers devaient faire preuve de quatre races. Ils promettaient obéissance à leur souverain et s'engageaient à défendre le royaume et la religion, sans toutefois être tenus de faire aucun vœu religieux.

Il paraît que cet ordre se donnait quelquefois à des femmes, puisque, dans une création de chevaliers du 8 mars 1438, le duc d'Orléans le donna à mademoiselle de Murat et à la femme du sieur Poton de Xaintrailles.

Lorsque le duc d'Orléans prit le porc-épic comme emblème, il voulut « marquer que, quoi qu'il fût abandonné de ses amis, dans ses inquiétudes et dans ses troubles, il pourrait se défendre par ses propres armes ». Ses descendants conservèrent un certain temps ce symbole. On

le voit sur la façade Louis XII du château de Blois. Dans la même ville, un certain nombre de maisons portaient, sur leur fronton, un porc-épic avec ces deux vers :

Spicula sunt humili pax hæc, sed bella superbo,
Et salus ex nostro vulnere nexque venit.

Louis XII tint en grand honneur ce legs de son aïeul.

L'*Armorial du Bibliophile*, cité plus haut, reproduit une reliure aux armes de Louis XII et d'Anne de Bretagne que possède la bibliothèque d'Abbeville, et une autre appartenant à la bibliothèque Mazarine, dans lesquelles on retrouve en bonne place cet emblème significatif. F. B. PREGUNTON.

— Louis XII, aussitôt son avènement, 1498, supprima l'ordre du Camail ou du Porc-Epic, qui, durant l'espace de cent quatre ans, avait rendu de signalés services.

La *Revue nobiliaire* (V, 337) contient un article de M. Ch. d'Orlac intitulé *les Chevaliers du Porc-Epic ou du Camail.* Le tome IV, 13, reproduit les lettres du duc d'Orléans qui confèrent cet ordre à Louis Chabot (1440). Le tome XIV, 112, publie un article de M. de Marsy sur le même sujet. F. M.

— Louis XII fit de nouveaux chevaliers de l'ordre du Porc-Epic, qui est néanmoins nommé du Camail dans les lettres qu'il fit expédier en 1498 à Michel Gaillart et à son fils, qui étaient du nombre de ces chevaliers.

Cet ordre se donnait quelquefois à des femmes ; car dans une création de chevaliers du 8 mai 1438, le duc d'Orléans le donnait à mademoiselle de Murat et à la femme de Poton de Xaintrailles.

Ce qui précède est extrait de l'*Histoire des ordres militaires*, nouvelle édition tirée de l'abbé Giustiniani, du R. P. Bonanni, etc., Amsterdam, 1721, 4 volumes petit in-8, avec figures, et du P. Hélyot, *Histoire des ordres monastiques, religieux et militaires*, Paris, 1714-1717, 8 volumes in-4, avec figures, où l'on trouvera de plus grands développements. Le P. Hélyot donne un index bibliographique indiquant Favin, *Théâtre d'honneur* ; Bernard Giustiniani, *Historia de tutti gli ordini militari* ; le P. Anselme, le *Palais de l'honneur* ; Belloy, *Origine des ordres de chevalerie ;* Hermant, *Histoire des ordres militaires ;* Schoonbeek, *Histoire de tous les ordres militaires*. H.

— J'ai sous les yeux un volume paru au commencement du XVII° siècle (1621), — dont l'auteur, en parlant de cet ordre, s'exprime ainsi :

Louis d'Orléans laissa trois fils et deux filles : à sçauoir, Charles, qui fut après lui duc d'Orléans et institua (ou son père, comme aucuns disent) un ordre de Cheualiers surnommez du Porc-Espic, à cause qu'en leurs baudriers ils portoient la figure de cet animal.

Ici, comme on le voit, il y a doute sur le fondateur de l'ordre, et il n'est nullement question qu'il ait été institué pour célébrer une naissance. RIBÈS.

—

La famille de la Live d'Epinay (XXX, 82). — Pour servir à établir la généalogie de la Live d'Epinay, nous allons reproduire quelques actes de l'état civil concernant cette famille, à laquelle appartient madame d'Epinay, dont les mémoires et la correspondance sont si réputés.

A. BEGIS.

Mariage de M. et madame d'Epinay.

Paris. — Saint-Roch, 1745. — Le 23 décembre 1745.

Messire Denis-Joseph La Live d'Epinay, écuyer, âgé de vingt-un ans, fils de M. Louis-Denis La Live de Bellegarde, écuyer, seigneur d'Epinay et autres lieux, et de défunte Marie-Joseph Prouveur...

Et demoiselle Louise-Florence-Pétronille de Tardieu Desclauelles, âgée de vingt ans, fille de défunt M. Louis-Gabriel de Tardieu Desclauelles, chevalier, brigadier des armées du roi, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et gouverneur de la citadelle de Valenciennes, et de dame Florence-Angélique Prouveur.

Tous deux demeurant de fait et de droit en cette paroisse.

Ont été fiancés et mariés.

Présents :

Mre Ange-Laurent de La Live, écuyer, substitut de M. le procureur général du Parlement, demeurant rue Saint-Honoré, en cette paroisse, frère du marié.

Signé : LA LIVE D'EPINAY-TARDIEU DESCLAVELLES, LA LIVE DE BELLEGARDE, PROUVEUR DESCLAVELLES, LA LIVE DE LA BRICHE, LA LIVE DE JULLY, LA LIVE, etc.

Naissance du premier enfant de M. et madame d'Epinay.

Paris. — Saint-Roch, 1746. — Le 28 septembre 1746.

Louis-Joseph, fils de messire Denis-Joseph Lalive d'Espinay, écuyer, absent, et de dame Louise-Florence-Pétronille de Tardieu d'Esclavelles, né de ce jour rue Saint-Honoré en cette paroisse, a été baptisé.

Le parrain : messire Louis-Denis Lalive Debellegarde, écuyer, seigneur d'Espinay et autres lieux, aïeul paternel.

La marraine : dame Florence-Angélique

Prouveur, veuve de messire Louis-Gabriel de Tardieu d'Esclavelles, chevalier, brigadier des armées du Roi, commandeur de l'ordre royal de Saint-Louis et gouverneur de la citadelle de Valenciennes, aïeule maternelle.

Tous demeurant rue Saint-Honoré de cette paroisse.

Signé : LALIVE DEBELLEGARDE, PROUVEUR DESCLAVELLES.

Louis-Joseph Lalive d'Epinay, ancien capitaine au régiment de Schomberg (dragons) au service de France, né à Paris le 26 septembre 1746, marié à Fribourg, en Suisse, en 1775, avec une des nièces du général de Boccard, et vivant maintenant (1810) à Fribourg au milieu de sa famille composée de 1 fils et 2 filles.

(*Diction. histor. des musiciens*, par Choron et Fayolle. 1810.)

Naissance du second enfant de M. et madame d'Epinay.

Paris. — Saint-Roch. — Le 24 août 1747. Françoise-Thérèse, fille de messire Denis-Joseph Lalive D'Epinay, écuyer, absent, et de dame Louise-Florence-Pétronille Tardieu d'Esclavelles, son épouse, née ce jour; rue Saint-Honoré, en cette paroisse, a été baptisée.

Le parrain : messire François-Christophe Lalive, seigneur de Vienne, Pailly, Prunois, Saint-Romain et de Sucy-en-Brie, conseiller au parlement de Metz, grand-oncle paternel, représenté par messire Ange-Laurent Lalive de la Briche, oncle paternel, demeurant rue du Luxembourg, en cette paroisse.

La marraine : dame Thérèse-Suzanne Létendart de Bully, veuve de messire Charles, marquis de Roncherolles, lieutenant général des armées du roi, gouverneur de Landrecy, cousine maternelle, demeurant rue Saint-Honoré en cette paroisse.

Signé : LALIVE DE LABRICHE, LESTENDART DE RONCHEROLLES, LALIVE DE BELLEGARDE.

Mort du second enfant de M. et madame d'Epinay.

Epinay-sur-Seine. — Eglise de Saint-Médard. — L'an 1748, le 4 de juin, le corps de demoiselle Suzanne-Thérèse La Live, fille de messire Joseph La Live et de dame Louise-Florence-Pétronille Tardieu d'Esclavelle, son épouse, décédée en la paroisse de Deüil le 2 du même mois..., a été inhumée dans l'église de cette paroisse.

Naissance du troisième enfant de M. et madame d'Epinay.

Paris. — Saint-Roch, — Le 1er août 1749. Angélique-Louise-Charlotte, fille de Denis-Joseph de Lalive d'Epinay, écuyer, absent, et de Louise-Florence-Pétronille Tardieu Desclavelles, son épouse, née ce jour, rue Saint-Honoré, en cette paroisse, a été baptisée.

Le parrain : Ange-Laurent de Lalive Jully, écuyer, demeurant rue Saint-Honoré en cette paroisse.

La marraine : dame Marie-Françoise-Charlotte Lalive de Luce, épouse de M. l'intendant de Valenciennes, représentée par demoiselle Marie-Louise-Philipine Deth, demeurant rue Plâtrière, paroisse Saint-Eustache.

Signé : LALIVE DE JULLY, D'ETH.

Mariage du troisième enfant de M. et madame d'Epinay.

Paris.— Saint-Roch. — L'an 1764, le 10 mars, ont été fiancés et mariés, et ont reçu la bénédiction nuptiale,

Haut et Puissant seigneur Dominique de Belsunce, vicomte de Belsunce et de Meharin, grand bailly du pays de Mixe, colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis.

Et demoiselle Angélique-Louise-Charlotte Delalive d'Epinay, fille mineure de M. Denis-Joseph Delalive, écuyer, seigneur d'Epinay, la Chevrette, la Briche et autres lieux, et de dame Louise-Florence-Pétronille Tardieu d'Esclavelle, de droit de la paroisse de la Magdeleine, de fait de celle-ci (Saint-Roch) rue de Richelieu.

Signé : BELSUNCE, LALIVE D'EPINAY LE FILS, LALIVE D'EPINAY.

Mort de M. d'Epinay.

Eglise paroissiale de la Magdeleine de la Ville l'Evêque. — L'an 1782, le 17e de février, a été transporté de la Magdeleine de la Ville l'Evêque en l'église d'Epinay-sur-Seine, près Saint-Denis, d'après la permission de MM. les grands vicaires, le siège vacant, le corps de messire Denis-Joseph Lalive d'Epinay, chevalier seigneur d'Epinay, Deuil, la Briche et autres lieux, décédé d'hier, en son hôtel rue des Saussayes, en cette paroisse, âgé de 58 ans moins 3 mois.

Au convoi duquel ont assisté :

M. Claude, vicomte de la Châtre, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, son beau-frère.

M. Alexis-Janvier Delalive de Labriche, chevalier, conseiller d'Etat, secrétaire honoraire des commandements de la reine, introducteur des ambassadeurs, son frère, demeurant en son hôtel de la Ville l'Evêque en cette paroisse.

Témoins soussignés :

Signé : CLAUDE, vicomte de Lachartre, chevalier de Saint-Louis, ALEXIS-JANVIER LALIVE DE LA BRICHE.

— Le véritable nom de cette famille semble avoir été La Live, mais dans le courant du XVIIIe siècle, elle s'octroya la particule en tête de son nom patronymique. Elle pourrait bien être originaire de la Suisse, ou tout au moins y avoir des ramifications, car on lit dans l'*Armorial* de Rietstap (t. II, p. 9) :

Lalive de Bellegarde (Ile de France). D'azur au pin arraché de sinople, accosté de 2 étoiles de gueules.

Lalive d'Epinay (Fribourg). D'argent au pin arraché de sinople, accosté en pointe de 2 roses d'argent.

Je ne crois pas qu'il ait été publié aucune généalogie de cette famille, à laquelle appartenait bien madame d'Epinay. J'en ai fait une esquisse qui sera communiquée par les soins de l'*Intermédiaire* au questionneur. L. L.

—

Colonnes départementales de l'an VIII (XXX, 118). — L'arrêté des trois consuls, en date du 29 ventôse an VIII (19 mars 1799), qui décidait qu'il serait érigé dans tous les départements de la République une colonne où seraient inscrits « les noms des braves morts aux champs de la gloire », n'a jamais été suivi d'exécution dans les départements. Mais, à Paris, cette décision donna lieu à une fête qui reçut la désignation de « fête de la concorde ».

Pour sa célébration, on choisit le 14 juillet 1799.

Ce jour-là, le préfet de la Seine, Frochot, délégué par le ministre de l'intérieur, Lucien Bonaparte, procéda à la pose de la première pierre de la colonne départementale. Ce monument, élevé sur la « place des Piques » (place Vendôme), allait remplacer la statue de la République, œuvre au-dessous du médiocre, qui, depuis le premier jour de la Révolution, occupait l'emplacement du Louis XIV équestre de Girardon brisé en 1792.

D'après un premier rapport de Molinos, architecte de la ville (18 juin 1800), la colonne du département de la Seine devait être surmontée de la figure de Minerve. Ce projet, dont le détail a dû être brûlé avec les archives de la Ville de Paris, n'était pas sans grandeur. Le musée Carnavalet possède-t-il la médaille et la table de bronze déposées dans le massif de la fondation le jour de la pose de la première pierre du monument? L'Empire succéda bientôt au gouvernement consulaire, et le travail de Molinos demeura à l'état de projet, Napoléon Ier voulant que ce monument fût consacré à la mémoire de Charlemagne, tout en conservant d'abord le nom de colonne départementale.

Après des tergiversations dont on trouve la trace dans la correspondance de l'Empereur avec M. Nompère de Champagny, l'idée de la colonne Charlemagne fut abandonnée, et, le 1er janvier 1806, le Sénat votait l'érection, sur la place Vendôme, de la colonne consacrée à Napoléon le Grand, en mémoire de la campagne de 1805, terminée par la victoire d'Austerlitz. EREUVAO.

—

Un roman inconnu de Leconte de Lisle (XXX, 118). — Le catalogue d'octobre 1893 de la librairie Detaille, de Paris, porte l'indication de quatre brochures de Leconte de Lisle. Voici le titre de la dernière :

Mon premier amour en prose. Rennes, s. d. (1840), br. in-8°.

En s'adressant à M. Detaille, il serait très facile de savoir où se trouve aujourd'hui cette œuvre du célèbre écrivain.

CHARLES DE LOVENJOUL.

— La pièce à laquelle fait allusion notre collègue H. L., après *Tout-Paris*, est non pas un roman, mais une nouvelle intitulée : *Mon premier amour en prose*, publiée dans une revue créée en 1840 à Rennes — et non Nantes, ainsi que le dit M. Claretie — et qui s'appelait *la Variété*. Il a paru, quelques jours après la mort de Leconte de Lisle, un article à ce sujet dans la *Dépêche bretonne*, de Rennes, sous la signature de M. Jules Bois-Greffier. L'*Ouest artistique et littéraire* du 15 septembre contient quelques détails curieux sur cette nouvelle et sur *la Variété*.

SAINT-LÉONARD.

—

Marialogie (XXX, 196). — Au sujet de cette question, nous recevons de l'évêché de Paderborn la lettre suivante :

Paderbornae, die 9 m. Septembris 1894.

P. P.

Hisce ad dissolvendum dubium in praeclara tua ephemeride : l'*Intermédiaire* (XXX, 196) propositum te certiorem reddere mihi magno gaudio nec minori honori est, dictum opus H. Oswald, viri alioquin de scientia theologica optime meriti (qui nunc in academia Braunsberg doctrinam dogmaticam tradit). *Dogmatische Marialogie* brevi postea quam in lucem prodiit a congregatione Indicis catalogo librorum prohibitorum adscriptum esse.

De Mandato RR. Episcopi
D. IGN. SCHMITZ, *secretarius*.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Louis XVII mort au Temple. — Nous profitons de l'émotion produite par l'exhumation faite cette année au cimetière de Sainte-Marguerite pour apporter dans la discussion engagée sur l'enlèvement supposé de Louis XVII de la prison du Temple quelques documents ignorés, et pour faire quelques rapprochements de faits et de circonstances pouvant apporter la lumière sur cette question historique controversée depuis si longtemps. L'examen attentif que nous avons pu faire des documents originaux nous a permis de rectifier quelques erreurs matérielles, de faire disparaître du

débat certaines confusions de dates ou de personnes, et de justifier encore mieux l'opinion généralement admise de la mort de Louis XVII dans la prison du Temple.

Louis XVII étant né à Versailles, le 27 mars 1785, n'était âgé que de huit ans lorsqu'il fut retenu prisonnier au Temple, après la mort de son père et de sa mère, et qu'il fut séparé de Madame Elisabeth, sa tante, et de sa sœur. Il avait été séparé de sa mère et de sa famille le 3 juillet 1793, et le 6 du même mois le cordonnier Simon, fils d'un boucher de Troyes et ami de Marat et de Robespierre, dont il partageait les idées, fut nommé par la Convention nationale, quoiqu'illettré, aux fonctions de gouverneur du jeune prince et chargé à ce titre de son instruction et de son éducation. Sa femme, élevée à la campagne, lui fut adjointe, comme gouvernante, pour veiller à l'éducation et à l'entretien du jeune prisonnier. Le traitement de Simon fut fixé à 6,000 francs par an, et celui de sa femme à 3,000 francs. Un arrêté du 22 septembre 1793 avait prescrit que le jeune prince et sa sœur, âgée de 15 ans, seraient dorénavant soumis au même régime de nourriture que les assassins et les voleurs.

Sénar, secrétaire du comité de sûreté générale, nous a révélé, dans ses *Mémoires*, les intentions des comités de la Convention nationale, en maintenant le fils de Louis XVI en prison au Temple, malgré son jeune âge, et leur but en nommant Simon son gouverneur et son gardien.

Ils ne voulaient pas le tuer, dit-il, *ni l'empoisonner ; mais ils voulaient s'en défaire*. C'est dans ces conditions que Simon fut nommé, sur la présentation de Robespierre et de Marat, et qu'il reçut des instructions verbales, auxquelles il paraît s'être conformé avec le plus grand zèle. Il est bien évident aujourd'hui que Simon, en faisant subir à l'enfant de Louis XVI le régime atroce et les mauvais traitements que nous connaissons, en ruinant sa santé et son intelligence, ne faisait qu'exécuter des ordres supérieurs.

Tous les commissaires des sections civiles, chargés journellement et alternativement de la garde du prisonnier, ne partageaient certainement pas les sentiments de Simon, et cependant aucun d'eux n'a tenté de s'opposer à ce système de persécution et à ces mauvais traitements, qui ont duré autant que le service de Simon au Temple, c'est-à dire pendant dix-huit mois environ.

Le 8 janvier 1794, la porte d'entrée de la chambre laissée seule à l'usage du prisonnier fut coupée à hauteur d'appui, scellée à clous et à vis et grillée du haut en bas avec des barreaux de fer. A la hauteur d'appui fut posée une tablette sur laquelle les barreaux formaient un guichet par lequel on faisait parvenir au petit Capet les aliments et tout ce qui lui était destiné.

Après cette fermeture hermétique, le jeune prisonnier ne sortit plus ; il vécut seul, et les gens de service cessèrent même de s'occuper de lui. Son linge et ses vêtements ne furent ni renouvelés, ni nettoyés, ni raccommodés. Il vécut ainsi isolé, sans air, sans distraction et sans exercice, au milieu de ses ordures, dans une atmosphère empestée. Ayant bientôt perdu l'appétit, les forces et la santé, il fut obligé de rester étendu sur son lit la plupart du temps, même pendant le jour.

Simon lui avait supprimé l'usage des plumes et des livres, le condamnant ainsi à l'oisiveté. Il le faisait habiller d'une veste dite *carmagnole*, le coiffait d'un bonnet rouge pour l'humilier, et lui donnait toujours le nom de Capet, en le tutoyant.

Le 2 août 1793, Chaumette, procureur de la Commune de Paris, fit envoyer au jeune prisonnier des joujoux, parmi lesquels figurait une petite guillotine, semblable à celle dont les baladins expérimentaient les effets, au milieu des places publiques, sur de petits oiseaux. Il avait voulu lui donner pour jouet l'instrument du supplice de son père et de la mort que l'on préparait à sa mère, conduite le même jour à la Conciergerie, pour comparaître devant le tribunal révolutionnaire. Les commissaires de service au Temple blâmèrent ce choix, et l'un d'eux jeta au feu le sinistre joujou avant qu'il ne parvînt à l'enfant.

Simon brutalisait son prisonnier, l'accablait d'injures et de menaces, lui faisant boire à l'excès du vin qu'il n'aimait pas et qui l'incommodait. Il ne négligeait aucun moyen de souiller sa jeune intelligence : Lebœuf, instituteur, ayant visité ce dernier, comme officier municipal de service, trouva Simon lui faisant lire un livre obscène. Il fit de vifs reproches à l'infâme gouverneur et lui indiqua *Télémaque* comme pouvant conve-

nir à son élève. Simon vociféra contre lui et le dénonça comme modéré au comité de Sûreté générale, qui le fit traduire devant le tribunal révolutionnaire le 29 brumaire an 2. Lebœuf fut acquitté par le jury.

La surveillance militaire redoublait autour des prisonniers du Temple, surtout à cause des bruits d'enlèvement et de substitution qui circulaient de temps en temps dans la foule. Le représentant du peuple Barras fut chargé par le comité de Salut public de visiter Louis XVII au Temple le 10 thermidor (28 juillet 1794). D'après une note autographe, conservée avec ses *Mémoires*, il a constaté qu'il avait vu le jeune prisonnier couché et malade, se plaignant de douleurs qu'il ressentait aux genoux et qui l'empêchaient de se lever; qu'il avait constaté lui-même que ses genoux, ses chevilles et ses mains étaient enflés, que son visage était bouffi et pâle; qu'il avait alors grondé les commissaires sur la mauvaise tenue de la chambre du prisonnier.

Le 26 février 1795 les commissaires civils de service au Temple avaient annoncé au comité de Sûreté générale que le prisonnier avait des tumeurs à toutes les articulations et particulièrement aux genoux, que sa vie paraissait en grand danger, et qu'il refusait de prendre aucun exercice ni de parler à ses gardiens. On ne tint aucun compte de cette information.

La maladie du fils de Louis XVI s'étant encore aggravée, le comité de Sûreté générale, dans un arrêté du 17 floréal an 3 (6 mai 1795), avait chargé le docteur Desault, premier officier de santé de l'hospice de l'Humanité (l'Hôtel-Dieu) de se transporter auprès du malade pour le visiter et de lui administrer les remèdes nécessaires, ses visites ne devant avoir lieu qu'en présence de ses gardiens.

Desault se conforma aux ordres du comité de Sûreté générale, à partir du 18 prairial (7 mai), faisant deux visites par jour et souvent trois à son malade, qui l'avait accueilli avec reconnaissance et avait répondu à ses questions. Quelques jours après la révolution du 1er prairial, Desault fut atteint d'une fièvre maligne, dont les symptômes essentiels étaient le délire et les convulsions, maladie dont trois de ses prédécesseurs à l'Hôtel-Dieu étaient morts. Après dix jours de maladie, il mourut le 13 prairial (1er juin 1795), à dix heures du soir (1).

Il avait fait sa dernière visite à son jeune malade le 11 prairial. Le docteur Pelletan, ami de Desault, fut nommé par arrêté du comité de Sûreté générale du 17 prairial (5 juin) pour continuer les secours de l'art au fils de Louis XVI; mais en attendant, depuis la maladie de Desault et sur sa demande, Pelletan avait donné provisoirement ses soins à l'enfant sans interruption, avant d'en être chargé officiellement. Pelletan l'a déclaré par écrit le 1er mai 1814.

Le 19 prairial, le comité de Sûreté générale adjoignit à Pelletan, sur sa demande, le docteur Dumangin, premier médecin de l'hospice de la Charité, et celui-ci vit le jeune prisonnier le jour même. Pelletan le vit pour la dernière fois le 20 prairial, à sa visite du matin. Le malade était très affaibli par une diarrhée chronique, il avait souvent manifesté sa satisfaction et sa reconnaissance à Desault et à Pelletan; mais il paraissait résigné à mourir.

Louis XVII mourut au Temple le 20 prairial an III (8 juin 1795), à deux heures et demie ou trois heures de l'après-midi, en présence de Lasne, l'un de ses gardiens, et de Damont, président du comité civil de la section du Faubourg du Nord, alors de service au Temple pour vingt-quatre heures, en qualité de commissaire chargé de la surveillance et de la garde du prisonnier avec Lasne et Gomin. Pelletan, appelé d'urgence à deux heures, était arrivé immédiatement; mais il n'avait pu que constater la mort de l'enfant.

---

(1) Voici l'acte de décès de Desault :

Préfecture du département de la Seine. — Ville de Paris. — Ancienne municipalité.

Extrait du Registre des actes de décès du quatorze prairial de l'an 3 de la République :

Acte de décès de Pierre-Joseph Desault du jour d'hier, dix heures du soir, chirurgien, âgé de 50 ans, natif de Lure, département de la Haute-Saône, domicilié à Paris, Enclos de la Raison, n° 18, section de la Cité, marié à Marguerite Thouvenin;

Sur la déclaration faite à la maison commune par Xavier Bichat, âgé de 22 ans, officier de santé, domicilié à l'hospice de l'Humanité, ami du défunt, et par Antoine Fontaine, âgé de 37 ans, domicilié à Paris, même enclos, n° 18, aussi ami;

Vu le certificat du commissaire de police de ladite section de ce jour.

Signé au registre : X. Bichat et Fontaine. — L'officier public : Jean-François Bois.

Relevé par nous, greffier en chef du tribunal de 1re instance du département de la Seine, comme dépositaire des deuxièmes minutes de l'état civil, en exécution de l'art. 65 du code Napoléon, au greffe séant au Palais de Justice à Paris, le 29 décembre 1812. Gautier.

Gomin s'était rendu au comité de Sûreté générale pour remettre le bulletin journalier des médecins; à son retour il trouva le prisonnier mort. Il fut chargé immédiatement par Lasne de porter la fatale nouvelle à la Convention nationale. La séance étant levée lors de son arrivée, les membres du comité de Sûreté générale lui recommandèrent de ne pas révéler la mort au public avant le lendemain; mais, le jour même, à quatre heures et demie, ils adressèrent cette lettre aux commissaires chargés de la garde du Temple :

Citoyens,

Nous venons de recevoir la lettre que vous nous avez adressée, par laquelle vous nous donnez avis de la mort du fils de défunt Louis Capet. Nous vous invitons, citoyens, au reçu de celle-ci, de prévenir les deux officiers de santé chargés de traiter le fils de Capet pendant sa maladie, de s'adjoindre deux de leurs confrères les plus éclairés, à l'effet de procéder à l'ouverture du corps et d'en constater l'état.

Une copie de cette lettre, certifiée conforme par Damont, Gomin et Lasne, fut adressée à Pelletan et à Dumangin. Celle de ce dernier se trouve aux Archives nationales sous la cote AB^{IX} 313.

Pour se conformer à cette invitation les deux médecins s'adjoignirent Lassus, professeur de médecine légale, ancien chirurgien de Madame Victoire de France, tante de Louis XVI, et Nicolas Jeanroy, professeur à l'Ecole de médecine depuis quarante ans, autrefois médecin de la maison de Lorraine. Ces quatre hommes distingués procédèrent ensemble à l'ouverture et à l'examen du cadavre du fils Capet, suivant la mission qu'ils en avaient reçue, et en présence des gardiens Lasne et Gomin, de Damont, commissaire, ayant connu le jeune prince avant son entrée au Temple, de Meunier, chef de cuisine, et de Gourlet et Baron, porte-clefs. Tous connaissaient Louis XVII, les uns, avant qu'il fût séparé de sa famille, les autres, avant son entrée au Temple.

Le procès-verbal constatant cette opération est déposé aux Archives nationales. Il est daté de la tour du Temple, du 21 prairial de l'an 3e de la République française, à onze heures et demie du matin, et clos le même jour à quatre heures et demie. Il porte les signatures de Dumangin, Lassus, N. Jeanroy et Pelletan. Il constate bien, suivant la formule d'usage, qu'ils ont trouvé le corps d'un enfant, qui leur a paru âgé d'environ dix ans, que les commissaires leur ont dit être celui du fils de défunt Louis Capet, et que deux d'entre les opérateurs, Pelletan et Dumangin, ont reconnu pour être l'enfant auquel ils donnaient des soins depuis quelques jours. Les deux autres n'ont fait aucune protestation sur l'identité du corps, ayant vu souvent Louis XVII avant son entrée au Temple. Ils n'étaient pas chargés, d'ailleurs, de constater autrement l'identité de la personne morte. Il en était de même quand les commissaires au Châtelet, procédant judiciairement, apposaient les scellés après décès; qu'ils connussent ou non la personne morte, le procès-verbal constatait toujours qu'ils avaient été conduits devant un corps mort qu'on leur avait déclaré être celui de la personne désignée dans la réquisition. Le procès-verbal d'ouverture constate tous les symptômes de la mort, puis l'existence d'une tumeur au côté interne du genou droit et une autre près le poignet du côté gauche indiqués par Barras, par Harmand de la Meuse, membre de la Convention, le 27 février 1795, et par les commissaires civils de service le 26 février 1795. On a reproché et on a prétendu que ce procès-verbal avait été fait par complaisance et sans soin; qu'il n'était même pas daté et qu'il n'avait pas constaté l'existence d'une hernie pour laquelle le chirurgien Pipelet avait fourni un appareil spécial. Le procès-verbal est parfaitement daté et, quant à la hernie, la raison de ce silence était bien simple, c'était que Louis XVII n'avait jamais été malade d'une hernie.

D'après la déclaration de Jean-Baptiste Pipelet, chirurgien herniaire de la cour, puis des prisons de Paris, premier mari divorcé de madame de Salm, confirmée par le mémoire de la duchesse d'Angoulême, la reine le fit appeler au Temple le 11 juin 1793, parce que le jeune prince souffrait tellement d'un engorgement dans les testicules, qu'il s'était évanoui de douleur pendant la nuit précédente; il constata que celui-ci n'avait qu'une meurtrissure qu'il s'était faite en chevauchant sur un bâton: il prescrivit un traitement, et cette incommodité disparut au bout d'un mois. D'après la nature de cette blessure, il n'en resta aucune trace, pas même une cicatrice. C'est donc avec raison que le procès-verbal d'ouverture n'a pas constaté une infirmité qui n'a jamais existé et qui d'ailleurs ne présentait aucune trace ni aucune lésion locale.

Pelletan et Damont étaient tellement

convaincus de l'identité du corps, que Pelletan profita d'un moment d'inattention de ses collègues pour détourner le cœur de Louis XVII et que, sur les instances de Damont, il coupa des cheveux et les lui remit pour les conserver comme souvenir.

Le 21 prairial, à huit heures du matin, quatre membres du comité de Sûreté générale s'étaient présentés à la tour du Temple pour vérifier le décès du prince. Ils dirent que l'événement n'avait aucune importance et que le comité allait donner des ordres pour faire procéder à l'inhumation, sans aucune cérémonie. Damont ayant fait observer que le poste ne laisserait pas sortir la bière sans en exiger l'ouverture, les membres de la Convention décidèrent qu'à midi les officiers et les sous-officiers de la garde descendante et de la garde montante seraient tous invités à venir constater la mort et l'identité de l'enfant. A l'heure indiquée, les officiers et les sous-officiers du poste, réunis en présence des médecins, dans la chambre où le corps était exposé, Darlot, commissaire civil de la section du Temple, leur demanda s'ils reconnaissaient ce corps pour être celui de l'ex-dauphin, fils du dernier roi des Français. Tous ceux qui avaient vu le jeune prince aux Tuileries et au Temple, à l'occasion de leur service de garde, et c'était le plus grand nombre, attestèrent que c'était bien le corps du fils de Louis XVI. Darlot rédigea sur le registre-journal de la tour du Temple le procès-verbal de cette attestation, qui fut signée d'une vingtaine de personnes. Ce fait fut en outre attesté par Damont et par Guérin (Etienne-Joseph), commissaire civil de la section de l'Homme-Armé, ancien procureur, l'un des ancêtres de la famille Glandaz, mort à Paris, le 12 septembre 1804, âgé de 70 ans, après avoir rempli, l'an VI de la République, les fonctions de juge au tribunal civil de la Seine. Il a laissé parmi ses papiers le compte rendu qu'il avait rédigé sur la mort du Dauphin, sur l'ouverture du corps, sur sa reconnaissance par les officiers de service, et sur ce qui s'est fait pour l'inhumation. Ce document a été reproduit par M. de La Sicotière, dans son étude sur *les faux Louis XVII*, publiée par la ***Revue des questions historiques*** en 1882, sur la communication qui lui en a été faite par M. Dupré Lasalle, conseiller à la Cour de cassation, allié aux familles Guérin et Glandaz.

Le 22 prairial, à quatre heures et demie du soir, Gomin et Lehepe, commissaires de service au Temple, donnèrent le récépissé de l'arrêté suivant, daté du même jour.

Le comité de Sûreté générale arrête que le comité civil de la section du Temple se concertera avec les commissaires de garde au Temple pour faire donner la sépulture au fils de Louis Capet dans le lieu et suivant les formes ordinaires, en présence du nombre de témoins désignés par la loi et encore de deux membres du comité civil de la section du Temple.

BOUDIN, PÉMARTIN, COURTOIS, YSABEAU, PIERRET, ROVÈRE, GAUTHIER, BERGOING, GUYOMAR, SEVESTRE et GENEVOIS.

Le même jour, à six heures du soir, le commissaire de police de la section du Temple rédigea sur son registre spécial le certificat prescrit par la loi pour servir à dresser l'acte de décès à la municipalité.

CAPET (LOUIS-CHARLES)

Extrait du registre des actes de décès du commissaire de police de la section du Temple pour l'an 3 (n° 23).

Section du Temple, l'an 3e de la République française, du vingt-deux prairial, décès de Louis-Charles Capet, âgé de 10 ans 2 mois, domicilié à Paris, aux Tours du Temple, fils de Louis Capet, dernier roi des Français, et de Marie-Antoinette-Joseph.-Jeanne d'Autriche.

Le défunt est né à Versailles et décédé avant-hier à trois heures après-midi.

Sur la réquisition, à nous faite, dans les vingt-quatre heures, par Etienne Lasne, âgé de 39 ans, commandant en chef de la section des Droits de l'Homme, domicilié à Paris, rue et section des Droits de l'Homme, n° 41, le déclarant a dit être gardien des enfants de Capet, et par Jean-Baptiste Gomin, âgé de 38 ans, français, commandant en chef de la section de la Fraternité, domicilié à Paris, rue de la Fraternité, n° 39, le déclarant a dit être commissaire de la Convention pour la garde du Temple ; la présente déclaration a été reçue en présence des citoyens Nicolas-Laurent Arnoult et Dominique Goddet, commissaires civils de la section du Temple, aux termes de l'arrêté du comité de Sûreté générale en date de ce jour, qui ont signé avec nous.

LASNE, ARNOULT, *commissaire*, GODET, *commissaire*, et GOMIN.

Constaté suivant la loi du 20 décembre 1792, par nous, commissaire de police de la susdite section. DUSSER.

(*A suivre.*) ALF. BÉGIS.

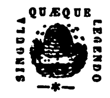
Le Directeur-Gérant : LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1894

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *30 septembre 1894.*

XXXe Volume. — **No 667**

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Troisième Série. — **3e Année** — **No 9**

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

(CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique.)

QUESTIONS

Origine du mot doctrinaire. — Un Intermédiairiste a expliqué comment le mot doctrinaire servit à désigner un parti politique. Ce mot ne date pas de la Restauration. Il est vieux dans notre langue. Balzac le cite pour le critiquer.

' Le mot de *religionnaire*, n'est pas françois. Il vient du mesme pays que celuy de *doctrinaire*, et ce fust sans doute un prédicateur gascon qui le débita le premier dans les chaires de Paris.

(Balzac, *Socrate chrestien*, X. *Œuvres*, II, 72. Edit.. Louis Moreau.)

Quelque Intermédiairiste connaîtrait-il la date précise de l'introduction du mot « doctrinaire » dans notre langue, le sens qu'on y attacha d'abord, et le premier auteur qui l'ait employé ?

Adolphe Démy.

—

Sur une définition de l'amour par Pierre Leroux. — Que signifie cette définition de l'amour donnée par Pierre Leroux ?

L'amour est l'idéalité de la réalité d'une partie de la totalité de l'être infini, réunie à l'objection du moi et du non moi, car le moi et le non moi sont lui.

Un peu de lumière, s. v. p. Gtz.

—

L'école de Cempuis et les adamites. — Les journaux qui récemment se sont occupés de l'école de Cempuis ont représenté le directeur de cet établissement comme étant un *malthusien*. N'est-ce pas une erreur, malgré certaines notes rédigées par lui qui auraient été remises aux professeurs ? D'après d'autres faits révélés par l'enquête, M. Robin me semble se rapprocher beaucoup plus de la doctrine des *adamiens* ou *adamiques*. D'ailleurs, à Cempuis on était peut-être adamite sans le savoir, car l'histoire de cette étrange secte est, je crois, encore à faire. Un religieux de l'observance de Saint-François, Nicolas Gazet, dans son *Histoire sacrée des bon-heurs et mal-heurs d'Adam et Eve preschée en divers lieux*, après avoir discuté point à point, en 1616, toute la conduite de nos premiers parents, examine « pourquoi ils se firent des devantiers. » Cette question le conduit à une vive attaque contre une secte qui prétendait remettre en honneur le costume trop primitif d'Adam. Citant des faits qui se seraient passés en Allemagne en 1530, en Bohême en 1535, à Anvers en 1581, ce moine entre dans des détails que je n'ose pas reproduire ici. Existe-t-il encore de vrais adamites ? Au commencement de ce siècle, il y avait des adamites dans les recoins les plus écartés de la Bohême, selon Grégoire (*Histoire des sectes religieuses*, 1814); il y en aurait dans le canton de Berne, d'après les *Nouvelles annales des voyages*. Il paraît qu'il s'en est trouvé en Angleterre, du moins un pamphlet publié vers 1610, est intitulé : *A nest of serpents discovered or a knot of old heretics called the adamists*. La secte des multipliants, découverte à Montpellier vers 1730, professait, dit-on, des pratiques du genre le plus décolleté.

Ereuvao.

—

Marie-Antoinette et la Cour. — Est-il exact que la famille royale et la Cour aient toujours montré à Marie-Antoinette une hostilité extrême ? Quelles étaient la cause et l'origine de cette animadversion ? Quelles conséquences ont-elles eues quant au sort de cette reine ?

Firmin.

—

Lakanal et Joseph Bonaparte. — Le 24 décembre 1817, Lakanal envoyait la bizarre épître suivante :

Sire,

C'est du fond d'un abîme de maux que j'écris à votre Majesté. Chaque jour m'y a enfoncé davantage, parce que l'opinion de tous fesoit regarder votre silence comme un assentiment. Eh! le dévouement de tant de braves gens ne méritait-il pas une réponse, eût-elle été directe et même improbative.

Quel horrible changement autour de moi! Ou je n'avais aucune part à votre confiance et alors je suis un imposteur qu'il faut démasquer, livrer aux tribunaux... ou j'ai accusé vrai, et dans ce cas il faut publier le fond du projet avec des commentaires, l'envoyer au Mexique, en Italie, en Espagne, en France, écrire de toutes parts, aller, que sais-je? *Furor arma ministrat.*

Mon parti est pris; je vends ma belle propriété et j'indemnise ceux qui ont inutilement consumé, avec leur tems, leurs moyens d'existence. Je passe ensuite dans les Etats de l'Est où l'on m'offre une place honorable dans un établissement d'instruction publique.

J'ai envoyé en France mon certificat de vie pour recueillir le produit de la vente de ma maison patrimoniale et des modiques fonds en dépendant; c'est un objet de 5,000 dollars.

Pour faire honneur aux engagemens que j'ai pris et ne pas tomber dans une hideuse misère dont j'étais si éloigné en arrivant ici, je réclame de la justice et de la bonté naturelle de Votre Majesté qu'elle daigne m'accorder, à titre de prêt et à court terme, 4,000 dollars. Je supplie Votre Majesté de m'envoyer un effet de cette somme sur les banques de Cincinnati, Lexington, Francfort ou Louisville. Je prendrai, avant ou après, l'engagement qui conviendra à Votre Majesté. J'ose avancer qu'il est du grand intérêt de Votre Majesté d'accueillir mes prières.

J'ai l'honneur d'être, Sire, votre très humble et très obéissant serviteur. LAKANAL.

Vevay, Indiana, du 24 novembre 1817.

Quel est le destinataire de la lettre? Je pencherais pour Joseph Bonaparte. A-t-on déjà parlé de ses relations avec Lakanal?

P. C.

—

Bévues parlementaires. — N'y aurait-il pas lieu d'ouvrir, sous ce titre, une série consacrée aux bévues, coq-à-l'âne, *prudhommeries*, calinotades, etc., commis à la tribune par nos honorables députés, sans compter les sénateurs ?

C'est accepté? J'ouvre la série. A la séance de l'Assemblée nationale du 8 août 1871, le baron de Janzé s'écrie : « Messieurs, il s'agirait de savoir si on veut toujours renvoyer cette proposition de Ponce à Pilate sans l'accepter jamais! » Quel est donc ce *Ponce*, si différent de *Pilate* qu'il faut tout un voyage pour passer de l'un à l'autre?

La séance... je veux dire la série, est ouverte. E. DUPLESSY.

—

Le cheval envoyé au comte de Chambord en 1836. — La lettre inédite du comte de Chambord publiée ci-après, et qui est curieuse à divers titres, fait allusion à un cheval envoyé en présent par la Normandie au prince exilé. A-t-on quelques détails sur cet hommage des fidèles Normands et pourrait-on nous dire quel fut le donateur? R. B.

Teplitz, le 15 juin 1836.

J'accepte, Messieurs, avec autant de reconnaissance que de plaisir, le beau cheval que vous venez d'envoyer au roi pour m'être remis de votre part. Cet hommage m'est doublement précieux, et par l'expression qui l'accompagne de vos sentiments toujours dignes et si fidèles envers le roi, mon auguste grand-père, et par celle des vœux particuliers que vous m'adressez en même temps; j'en suis infiniment touché et j'ose me flatter d'y répondre en imitant les nobles vertus que j'ai sous les yeux.

Je ne saurais non plus oublier que ce fut dans les plaines de la Normandie qu'Henri IV trouva plus d'une fois le chemin de la victoire.

Elevé dans ces pâturages, le coursier que vous m'avez envoyé ne m'en sera que plus cher.

Je serai fier de le monter, et si je ne dois pas être assez heureux pour que ce soit un jour à la tête des armées françaises, j'ai du moins la confiance que ma main ne le guidera jamais que dans les voies de l'honneur.

Recevez, etc. HENRI.

—

Les reliques de Port-Royal et l'église de Palaiseau. — D'après la teneur de cette pièce inédite, les reliques de Port-Royal furent placées en 1748 dans l'église de Palaiseau. S'y trouvent-elles encore?

L. B.

Aujourd'hui est comparu par devant les conseillers du roy, notaires à Paris, soussignés, M. Gabriel-Etienne Rioult de Curzay, chevalier, seigneur de Curzay, Forzon, Boismetais La Roche et autres lieux, demeurant à Paris, rue des Fossés de l'Estrapade, paroisse Saint-Etienne-du-Mont.

Lequel a apporté à Delanglard, notaire, l'un des soussignés, l'original en parchemin d'un procès-verbal en forme de certificat du changement de la caisse où étaient enfermées différentes reliques en l'église de Palaiseau, en datte du vingt juillet mil sept cent quarante-huit. Controllé à Paris par Lacroix, le dix-neuf avril dernier, requérant le dit Delanglard de le garder au rang de ses minutes pour lui en délivrer les expéditions nécessaires dontacte, après qu'il a été du dit sieur de Curzay, signé et paraffé en présence des notaires soussignés. Fait et passé à Paris, ès études, l'an mil sept cent quarante-neuf, le deux mai, et a signé la minutte des présentes, demeurée au dit Mᵉ Delanglard, notaire.

En suite la teneur du dit certificat.

Nous, soussignés, certiffions à qui il appartiendra que le samedi vingtième juillet mil sept cent quarante-huit, par respect pour les saintes reliques de Port-Royal, enfermées dans la chapelle basse de l'église de Palaiseau et pour la conservation d'icelles; les dites reliques ayant été tirées de la caisse et grande boëte de bois presque entièrement pourrie, où elles étaient déposées, ont été remises dans le même ordre, et en observant les mêmes numéros, dans des boëtes de plomb chargées chacune d'une étiquette de cuivre sur laquelle a été gravée la même inscription que portoit la précédente étiquette de parchemin. Le tout renfermé dans une grande auge de pierre enfoncée en terre au même lieu, et en la même place où était cy-devant la susdite caisse de bois. Après quoi la dite auge a été couverte d'une dalle de pierre, par dessus laquelle a été remis l'ancien carreau de la dite chapelle, au même état où elle étoit auparavant.

En foy de quoi nous avons signé le présent acte et fait double.

Signé: Dumont, prêtre chanoine de Palaiseau; de Guerville, chapelain de Palaiseau; N. Le Vapeur, chanoine et chapelain de Palaiseau; Blacourt, ancien domestique de M. l'abbé Lambert, prieur de Palaiseau; Pierre-Alexandre Daujan, architecte, comme ayant conduit le susdit ouvrage; François Le Clair, masson, qui a fait le dit ouvrage; Etienne Plet, bedeau de la paroisse; Bance, prêtre doyen des chanoines et vicaire. [A côté est écrit, controllé à Paris, le dix-neuf avril mil sept cent quarante-neuf, reçu douze sols. Signé La Croix; au dos est encore écrit, signé et paraffé, au désir de l'acte de dépost passé devant les notaires soussignés, ce jourd'hui, deux mai mil sept cent quarante-neuf. Signé Rioult de Curzay.]

En l'original des présentes, demeuré annexé à la minutte de l'acte de dépost dont expédition est cy-dessus et de l'autre part, le tout demeuré au dit Me Delanglard, notaire.

De Langlard.

—

Le nom de Grèce désignant la Hellade. — Quelle est la contrée appelée spécialement Grèce par les Romains, qui sert maintenant à désigner très incorrectement les Hellènes de nos jours? Ed. J.

—

Les bienfaits du monopole : allumettes et cigares. — L'Etat fabrique des pianistes, des comédiens, des allumettes, des cigares, et généralement ses produits brillent plus par la quantité que par la qualité. Mais pourquoi mettre à la charge des contribuables l'éclosion et le développement des marteleurs du piano, cet instrument antimusical et antilittéraire? par son envahissement il appauvrit les orchestres, et, dès qu'il s'ouvre, le livre du voisin se ferme. Les comédiens préparés par l'industrie privée se perfectionnent en allant jouer devant un public de province qui exige un répertoire très varié. Malheureusement, loin de supprimer l'établissement de luxe qui s'appelle le Conservatoire et de réaliser ainsi une économie justifiée, l'on vient encore d'augmenter son budget.

Quant aux allumettes, glissons, n'appuyons pas; nous obtiendrions, non point du feu, mais la rupture du bois et le détachement du phosphore, double résultat fructueux pour le fabricant, car, en pareil cas, moins on consume, plus on consomme. Les allumettes se sont améliorées depuis quelque temps, il faut le reconnaître; il en est cependant encore beaucoup trop qui refusent à vous donner la flamme. On devrait confier au monopole la fabrication des décors de théâtre.

Le monopole, en effet, a la spécialité de l'incombustibilité; à preuve, les cigares qui se comportent comme de simples allumettes. C'est le cigare de dix centimes, qui, si l'on en croit les doléances des fumeurs reproduites par les journaux, serait particulièrement mal confectionné. Les manufactures de l'Etat réserveraient-elles la perfection pour leurs autres produits? Passons rapidement en revue différentes espèces de cigares, et voyons ce qu'ils valaient et ce qu'ils valent :

Le premier cigare de cinq centimes, le marseillais à bout de paille, d'où la dénomination « paillard », était détestable et malfaisant. Que de fumeurs d'un sou maudissaient le marseillais auquel ils devaient le mal de mer! Après avoir sévi pendant trop longtemps, le marseillais fit place à des cinq centimes doux, brûlant à merveille, tels que les bordelais, les tonneins, les nantais et surtout les produits parfaits de la manufacture de Châteauroux. Dans les dernières années de son existence française, la manufacture de Strasbourg, qui est actuellement, avec son magnifique outillage, aux mains des Allemands (1), fabriquait un beau et excellent cinq centimes, très goûté des amateurs de tabac, léger et capable de tenir le feu pendant une heure. Aujourd'hui, les cinq centimes et les sept centimes et demi sont remarquablement mauvais; mal faits, souvent incombustibles, ils répandent une odeur qui ne

(1) Les Allemands ont acquis, sans bourse délier, des bâtiments neufs avec un immense approvisionnement de cigares et de tabac. Ils ont, au contraire, payé plus de trois cents millions de francs pour la partie annexée des chemins de fer de la Compagnie de l'Est. Quel argument en faveur des adversaires du Tout à l'Etat.

ressemble en rien à celle du tabac. Ils ne durent guère plus d'une vingtaine de minutes.

Le mécontentement du public a infligé aux cigares d'un sou, aux soutados, les qualifications de puantès, infectados, renardès, dégobillados. Depuis la disparition des tonneins, des nantais et autres bons produits du passé, les petits fumeurs ne trouvent plus en France un seul cigare en tabac léger qu'ils peuvent fumer sans accident.

Les dix centimes ne sont pas comparables à ceux que la régie vendait il y a une vingtaine d'années; les millarès ont bonne mine et se laissent fumer; les médianitos et les londrès-chicos, très appréciés des connaisseurs, ne se débitent plus; les londrès, les trabucos, ont perdu de leur qualité. Les boîtes elles-mêmes ont suivi le mouvement descendant : jadis, les cigares dits de luxe étaient logés dans des coffrets en cèdre qui leur communiquaient un arome spécial; de nos jours, les boîtes, fabriquées par des apprentis charpentiers, sont en sapin badigeonné en simili-cèdre, avec coins recouverts de papier de couleur, de façon à vous illusionner sur l'essence du bois employé.

Ne parlons pas des cigares originaires de la Havane : d'une confection irréprochable, ils sont, pour la plupart, trop forts et d'un prix élevé; ils vident la bourse et l'estomac.

De tout ceci il faut conclure que le monopole fabrique et fait payer cher des cigares mauvais ou médiocres. Telle est l'opinion d'un vieux fumeur. Les tabacophiles de l'*Intermédiaire* n'en sont-ils pas réduits à adopter ces douloureuses conclusions? E. DE NEYREMAND.

—

La mort de Casanova. — Dans le dernier article d'Armand Baschet sur Casanova, publié dans *le Livre*, l'auteur débute ainsi :

Giacomo Casanova mourut à Dux, en Bohême, le 4 juin 1798; *il avait 78 ans*... Tous les répertoires de biographie ont produit jusqu'à présent une date erronée de la mort du prétendu chevalier de Seingalt. Les uns donnent pour date l'année 1803; les autres, 1805; d'autres, l'année 1811. On a confondu avec sa personne la personne de son frère. La date a été produite récemment par l'historien de la vie de Brockhaus, acquéreur et premier éditeur des *Mémoires*. Il est à croire que le document sur lequel il appuie cette mention du 4 juin 1798 provient des registres mortuaires du bourg d'Oberlestendorf, d'où dépend la commune de Dux.

Soit! Mais alors que faire de ces lignes prises à la page 5 de la préface des *Mémoires* (édition Rozez, de Bruxelles, qu'Armand Baschet considère comme la meilleure)?

A l'âge de soixante-douze ans en 1797, lorsque je puis dire *vixi*, quoique je vive encore, etc...

Baschet étant le biographe le plus exact de Casanova, comment concilier ses assertions avec celles de Casanova lui-même? X.

—

Madame Tallien. — La célèbre madame Tallien eut-elle postérité de son premier mari, qu'elle avait épousé, je crois, à Bordeaux, en 1789?

Quelque confrère de l'*Intermédiaire* pourrait-il me donner, en outre, des détails sur ce premier mari, Jean-Jacques Devin de Fontenay, conseiller au Parlement de Bordeaux, et sur sa famille? A. DE B....

—

Mgr de Selves, évêque de Saint-Flour. — Nos collaborateurs ne pourraient-ils me fournir des renseignements sur Jean-Paul de Selves, évêque de Saint-Flour en 1560, ambassadeur à Rome, né dans le Limousin? DAUVERGNE.

—

Saint-Evremond et Louis XIV. — La rancune inflexible du roi contre Saint-Evremond tient-elle à une cause analogue à celle qui rendit Auguste sourd aux lamentations d'Ovide, comme le dit M. Macé?

Quelle était cette cause? FIRMIN.

—

Les descendants du prince de la Paix. — La cantatrice Rosine Stoltz épousa, paraît-il, en 1878, à Pampelume, Emmanuel Godoï de Barsano, prince de la Paix. Ce personnage était-il le petit-fils du célèbre favori du roi d'Espagne? Alors, quel était l'individu qui se donnait comme petit-fils du prince de la Paix et qui, naguère encore, passait par tous les hôtels meublés des Batignolles, promenant des manuscrits qu'il présentait comme les *Mémoires* authentiques de son grand-père? SIR GRAPH.

—

Flaubert et Madame Bovary. — Je ne sais quelle fut la destinataire de la poignante lettre où Flaubert raconte son état d'âme après le procès de *Madame Bovary*. Les détails en sont intéressants pour sa biographie. Quel est cet ouvrage fait d'après les Pères de l'Eglise auquel il songeait alors? C. R.

Chère madame,

Je ne sais quand j'aurai le plaisir de vous aller faire une petite visite, tant je suis fatigué, abruti et enrhumé ; il m'est resté de mon procès une courbature physique et morale qui ne me permet de remuer ni pied ni plume.

Ce tapage fait autour de mon premier livre me semble tellement étranger à l'art, qu'il me dégoûte et m'étourdit. Combien je regrette le mutisme de poisson où je m'étais tenu jusqu'alors.

Et puis l'avenir m'inquiète : quoi écrire qui soit plus inoffensif que ma pauvre *Bovary*, traînée par les cheveux comme une catin en pleine police correctionnelle ? Si l'on était franc, on avouerait au contraire que j'ai été bien dur pour elle, n'est-ce pas?

Quoi qu'il en soit, et malgré l'acquittement, je n'en reste pas moins à l'état d'auteur suspect. — Médiocre gloire!

J'avais l'intention de publier immédiatement un autre bouquin qui m'a demandé plusieurs années de travail, un livre fait avec les Pères de l'Eglise, tout plein de mythologie et d'antiquité. — Il faut que je me prive de ce plaisir, car il m'entraînerait en cour d'assises net. — Deux ou trois autres plans que j'avais se trouvent ajournés pour les mêmes raisons.

Quelle force que l'hypocrisie sociale! Par le temps qui court, tout portrait devient une satire et l'histoire est une accusation.

Voilà pourquoi je suis fort triste et très fatigué. Je passe mon temps à dormir et à me moucher. Feu Du Cantal n'était rien auprès de moi. La comparaison est d'autant plus juste que je viens, comme lui, de fréquenter les saltimbanques. Je réclamais aussi mon enfant, ma fille. « On n'y a pas touché », c'est vrai. — Mais sa réputation en a souffert.

Je ne vais pas tarder à m'en retourner dans ma maison des champs, loin des *humains*, — comme on dit en tragédie, — et là je tâcherai de mettre de nouvelles cordes à ma pauvre guitare, sur laquelle on a jeté de la boue avant même que son premier air ne soit chanté!!

Et vous, chère madame, comment supportez-vous, pour le moment, cette *gueuse d'existence?* Ecrivez-moi un petit mot si vous avez le temps. Promenez-vous, il fait un beau soleil.

N. B. — Regardez-vous dans la glace par-dessus les Chinois de votre pendule, et envoyez-vous de ma part un baiser du bout des doigts.

Je le dépose à vos pieds avec l'homme tout entier. GUSTAVE FLAUBERT.

Mardi au soir.

—

Deux énigmes à deviner. — Deux pistes à suivre. — Un Intermédiairiste obligeant pourrait-il me donner quelques renseignements, un peu précis, sur les deux personnages suivants ?

1° Labreli de Fontaine, se disant bibliothécaire de S. A. S. madame la duchesse douairière d'Orléans, auteur supposé de deux brochures en l'honneur de Richemont (le prétendu duc de Normandie, Louis XVII), publiées en 1831 et 1832, lesquelles sont remplies d'erreurs grossières. Que sait-on de son caractère, de ses fonctions, de ses écrits ?

2° Tort de la Sonde, chez lequel Louis XVII évadé du Temple aurait été caché pendant un certain temps, soit en 1794, après l'évasion, soit en 1797. Quel aurait été son rôle avant, pendant et depuis la Révolution? Quelles auraient été sa famille, sa résidence, ses relations avec les chefs royalistes de l'Ouest?

Je n'ai rien trouvé sur ces deux noms dans les biographies, les bibliographies, les mémoires, les journaux du temps que j'ai pu consulter. L. D. L. S.

—

Essences résineuses étrangères. — Un confrère botaniste voudrait-il bien me dire quels sont exactement les essences résineuses importées chez nous sous le nom de *bois du nord*, et quelle est également celle dite *pitch-pin ?*

P. DU GUÉ.

—

Jacques et Saint-Ange, peintres. — On désirerait vivement avoir quelques détails biographiques sur Jacques et Saint-Ange, peintres de fleurs, qui ont travaillé pour les tapissiers des Gobelins.

A quelle époque précise ont-ils vécu ? Connaît-on la date de leur naissance ou de leur mort?

Existe-t-il encore quelques ouvrages de ces habiles maîtres ? A-t-on gravé leurs œuvres ? Enfin ont-ils donné des dessins à des fabricants de soieries de Lyon ou d'autres centres industriels ?

NILEGOB.

—

Manuscrits de Pierre Portan. — Pierre Portan (Portanus), qui résidait habituellement à Strasbourg, auprès de son ami, le célèbre pédagogue Jean Sturm, était un des nombreux *observateurs* de l'évêque d'Arras, le cardinal Granvelle (Antoine-Perrenot de... 1517-1586), qui l'appelait *homo ingeniosus ac rerum intelligens.*

Il y a cinquante ans environ un amateur de Besançon avait dans sa bibliothèque un volumineux recueil de lettres latines écrites par Portanus au prélat, du 25 janvier 1555 au 14 octobre 1560. Ces curieux manuscrits sont-ils encore dans une collection particulière? Ont-ils été publiés en partie ou en totalité ?

LECNAM.

—

Les armoiries des évêques Colmar, Hirn et Loyson. — Quels sont les blasons de ces barons de l'empire ? Le premier était évêque de Mayence, le second de Tournai, et le troisième de Bayonne.

L'EX-CAR.

RÉPONSES

La citation de Philippe le Bel et de Clément VI par Jacques de Molai au tribunal céleste (I, 187, 406). — On connaît la tirade de Raynouard dans les *Templiers :*

L'arrêt qui nous condamne est un arrêt injuste.
Mais il est dans le ciel un tribunal auguste
Que le faible opprimé n'implore pas en vain,
Et j'ose t'y citer, ô Pontife romain ;
Encor quarante jours, je t'y vois comparaître.
Chacun, en frémissant, écoutait le grand-maître.
Mais quel étonnement, quel trouble, quel effroi,
Quand il dit : ô Philippe, ô mon maître, ô mon roi,
Je te pardonne en vain : ta vie est condamnée,
Au tribunal de Dieu je t'attends *dans l'année.*

Mais l'histoire, impitoyable, fait connaître que Jacques de Molai fut brûlé le 18 mars 1313, trois cent huit jours avant la mort de Clément (20 avril 1314) et Philippe le Bel, le 29 novembre 1314, bien plus d'un an après son ajournement solennel.

Dr BERCHON.

—

Fécondité extraordinaire (V, XI, XII, XIII, XIV, XV, XVII, XVIII, XXII, XXIII, XXIV, 494). — De longue date, les Canadiens français ont été remarquables par le nombre de leurs enfants. L'on peut dire que tout le monde au Canada a douze enfants et, la plupart, de quinze à dix-neuf, quoique malheureusement ces grandes familles tendent à devenir plus petites, avec l'entrée de mœurs moins primitives. Au Canada, cet été, M. le chanoine Bolduc, savant qui a beaucoup voyagé en Orient et en Amérique, a gracieusement voulu me faire vérifier sur les registres de sa paroisse, ces exemples de fécondité.

Quelque Intermédiairiste pourrait-il me donner des renseignements analogues au point de vue physiologique et économique ?

Extrait des registres de la paroisse de Caconna, province de Québec, Canada :

Hilaire Gagnon et Marie-Adeline Pelletier ont eu 32 enfants.

Emilie Bruneau, épouse de François Castongnan du 3e rang (les distances se calculent ainsi) de Caconna, a eu un enfant à l'âge de 60 ans.

Fidèle Voullamcourt, boulanger de Kamouraska a eu plus de 30 enfants.

Hyacinthe Lebel et Emerance Roy, 16 enfants. Un de leurs fils, Georges Lebel, dont l'épouse n'a pas encore 40 ans, a déjà eu 16 enfants.

La vieille souche française ne s'éteindra pas de sitôt.

A. G. C.

—

L'idée de patrie existait-elle en France avant la Révolution ? (XXIII, 294, 410, 465, 521, 619, 685, 716; XXIV, 53, 673, 771, 867; XXVII, 132; XXVIII, 532, 646, 758; XXIX, 145, 503.) — Au moment où le duc d'Alençon, dont les intérêts furent servis par sa sœur Marguerite de Navarre, visait à devenir souverain des Pays-Bas, les états d'Artois s'empressèrent de députer vers lui à Mons. Le procès-verbal du résultat de la mission des députés d'Artois auprès du frère du roi de France, a été conservé. Il est rédigé et écrit de la main même de Jean Sarazin, alors abbé de Saint-Vaast d'Arras, depuis archevêque-duc de Cambrai. D'après les réponses faites jusqu'à ce moment par nos collaborateurs, je crois que c'est le plus ancien document officiel où l'on se sert du mot patrie, en ayant soin d'écarter toute mention du souverain légitime.

Voici, en ce qui concerne notre question, un extrait littéral de cette pièce :

Les commissaires députez de messeigneurs les Estats d'Arthois pour aller..... Et suivant l'instruction susdite par la bouche dudit sr de S. Vaast, présentèrent aud. sr duc de la part desdits Estats leurs très humbles recommandations, et le remercièrent des bonnes offres que S. A. avait faict à la Patrie à son grand besoing,....... la suppliant..... comme aussy la remerchièrent... de réserver en l'Union tant solennellement jurée par la généralité des estats de cette Patrie...

Ce fait led. sr duc remerchia de sa bouche... atendant néantmoins ses forces qu'il emploierait avec son corps et sa vie pour la juste cause de ceste dite Patrie...

En tesmoing de quoy ils ont apposez ichy leurs seings et noms, le XXIX[e] jour de juillet 1578.

J. Sarazin, Isaul de Noyelle, d'Esquerde, J. Carpentier, A. d'Oresmieulx.

E. M.

—

Le genre du mot « interview » (XXIV, 801). — Précisément M. Anatole France vient d'examiner cette question dans la manière alerte et fine qui lui est propre (*Annales politiques et littéraires*, n° du 26 août 1894, p. 131). Je cite d'autant plus volontiers ce passage que l'auteur adopte la solution que j'avais proposée, et pour la raison même que j'invoquais :

On a remarqué quelque hésitation dans le genre qu'il faut donner en français au mot interview.

Certains le font du féminin et disent *une longue interview*. J'ai sous les yeux un article de l'*Eclair* où le mot au contraire est au masculin.

Ce journal précisément excelle dans l'interview, et il me répugne d'autant moins de suivre son exemple que c'est, je crois, le plus répandu et le plus soutenable. Le mot n'a point de genre en anglais, et c'est généralement par le masculin que nous rendons le neutre des langues étrangères. Nous dirons donc *un bel interview. Les interviews de M. Chincholle sont les plus beaux du monde. Ils unissent à la passion la plus généreuse la sérénité la plus pure.* Je vous prie de considérer dans cette phrase moins la pensée que la forme. C'est un simple exemple de grammaire. J'ai voulu seulement, à l'exemple de Noël et de Chapsal, enfermer une grande pensée dans une phrase régulière et parler au cœur en même temps qu'à l'esprit...

P. c. c. Paul Masson.

—

Depuis quand les Académies sont-elles interdites aux femmes? (XXVI, 568 ; XXVII, 103 ; XXX, 42, 163.) — On lit dans l'*Histoire de l'Académie française* de M. Paul Mesnard :

On proposa, dans les commencements de l'Académie, d'y admettre les femmes. Déjà, l'on désignait mademoiselle de Scudéri, et madame Deshoulières qui eut, du moins, la consolation d'être de l'Académie de l'abbé d'Aubignac et de l'Académie de Padoue. Charpentier, très puissant à l'Académie française où il siégea de 1651 à 1702, fut un de ceux qui s'efforcèrent inutilement de faire tomber en quenouille les honneurs académiques. Cela eut beaucoup changé le caractère de l'institution. Souvent les femmes, depuis madame de Lambert, vers 1710, jusqu'à mademoiselle de Lespinasse, dans les dernières années de Louis XV, se dédommagèrent de leur exclusion en désignant les choix de l'Académie.

Mademoiselle Vigée (qui fut madame Vigée-Lebrun) eut ses entrées perpétuelles à l'Académie en remerciement des portraits de Fleury et de Boileau envoyés par elle pour orner la salle des séances. Le secrétaire perpétuel d'alors, d'Alembert, lui écrivit la lettre suivante :

La Compagnie, désirant répondre à un procédé aussi honnête que le vôtre, de la manière qui peut vous être le plus agréable, vous prie, mademoiselle, de vouloir bien accepter vos entrées à toutes les assemblées, ce qu'elle a arrêté hier, par une délibération unanime qui a été insérée dans ses registres, et dont elle me charge de vous donner avis, en y joignant tous ses remerciements. (10 juillet 1776).

T. Pavot.

—

Une poésie de Brizeux non publiée dans ses œuvres (XXVII, 168 ; XXX, 42). — Aux écrivains qui ont bien et très bien parlé de l'auteur de *Marie*, ne convient-il pas d'ajouter M. Lacaussade, un des bibliothécaires du Sénat, lequel lui aurait consacré, dans une revue dont le nom nous échappe, une étude remarquable, comme tout ce qui sort de sa plume délicate et savante à la fois ?

Plusieurs lettres inédites de Brizeux et quelques fragments de son dictionnaire breton font partie de ma collection. J'en dois la possession à mon cher ami M. de Kerdrel, sénateur, un des premiers et des plus distingués parmi les fidèles de Brizeux. L. D. L. S.

—

Omission de noms de femmes dans les billets d'enterrement (XXVIII, 523, 577 ; XXIX, 102, 307, 427, 552, 665). — Le raffinement va toujours croissant : voilà que je reçois des lettres d'enterrement où ce n'est plus la femme qui s'abstient d'inviter aux obsèques de son mari, ou la fille à celles de son père, mais où le mari lui-même s'abstient d'inviter aux obsèques de sa femme ! C'est, paraît-il, le superlatif du genre. Encore un peu, et les fils, trop affligés sans doute, ne feront plus part de la mort de leurs parents. Qui donc fera les invitations? Les arrière-cousins? Les domestiques? Les voisins? En attendant que personne ne les fasse plus par excès de sensibilité.

L.

—

Les déesses de la Raison (XXVIII, 638 ; XXIX, 121, 319 ; XXX, 163). —

Dans les différentes fêtes ou cérémonies qui eurent lieu à cette époque, il fut question de représenter la figure animée « la Liberté »,

ce fut mademoiselle David, fille d'un marchand de fer de Saint-Denis, qui fut choisie pour la représenter. Elle était placée sur un char de triomphe, décorée des attributs qui caractérisent cette *divinité*. Elle est d'ailleurs d'une représentation et d'une taille faite pour embellir une fête : de la décence, un maintien majestueux et toutes les qualités naturelles qui accompagnent son intéressante personne, c'étaient les objets les plus agréables de la fête; aussi les yeux n'étaient-ils fixés que sur elle. J'eus l'avantage d'avoir cette *déesse* pour écolière, et dans le temps que je l'enseignais, elle n'avait pas d'autre nom chez son père que *la Liberté*. C'est ainsi qu'on la nommait lorsqu'on l'avertissait de mon arrivée pour prendre leçon de *forte-piano* (*La Ville de Saint-Denis pendant la Révolution*, par un contemporain. (*Le Cabinet historique*, Paris, 1875, 36).

L'Ex-Car.

—

Conversion des Montgommery (XXVIII, 694; XXIX, 187, 352). — J'ai retrouvé le volume que je n'avais signalé que de mémoire (XXIX, 187). C'est un in-8° de 8 feuillets non paginés, 106 pages et 3 non paginées pour l'*Approbation des Docteurs*. Voici le titre exact : *Les motifs de la conversion du comte de Lorges Mongommery, dressez principalement en faveur de la Noblesse de la Religion Prétendue Réformée et dédiez au Roy*, Paris, Gervais Clovzier, M.DC.LXX. L'ouvrage est de pure controverse, et de controverse tellement spéciale, tellement technique, s'il est permis d'employer cette expression, qu'il paraît assez probable que Montgommery n'aura pas été seul à le rédiger.

Je puis indiquer ici un autre ouvrage sur le même sujet par un autre membre de la même famille : *Anticalvinomantie*, par Montgommery, sieur de Courbouzon, Paris, 1607, in-12.

L.

—

Adieux d'auteurs à leurs ouvrages (XXIX, 336; XXX, 123). — Nos collaborateurs sont en train, je crois, de faire dériver la question posée. La très spirituelle épître dédicatoire du comte Rostopchine, citée par Varillas, s'adresse au public, ce n'est point un *adieu d'auteur à son ouvrage*.

Martial est un des écrivains qui se sont le plus souvent et avec le plus d'à-propos adressés à leurs livres. On ne compte pas moins, chez lui, de dix-sept épigrammes « ad librum suum ». Tantôt il le caresse, tantôt il le morigène!

Disce verecundo sanctius ore loqui.

Ailleurs, il le plaint de tomber entre les mains des Barbares, ou très joliment il leur dit :

Aetherias, lascive icupis volitare per auras;
I, fuge, sed poteras tutius esse domi.

« Tu as envie de t'envoler. Va-t'en, mais tu pouvais rester tranquille à la maison ».

Martial a trop d'esprit pour ajouter, comme beaucoup de nos auteurs modernes, que ses amis lui ont fait une douce violence.

A. E.

—

Détail des anciens prix des denrées et marchandises (XXIX, 415, 698; XXX, 93, 245). — J'ai trouvé, dans une relation du voyage de Pierre le Grand dans les Ardennes, une pièce qui sera peut-être de nature à intéresser M. Alphonse R. pour ses recherches sur *le prix des denrées au siècle dernier*.

Sedaniana.

Voici la copie de cette pièce :

État général des vivres, meubles et autres ustancilles (sic) *de cuisine fournis par ordre de Monsieur l'Intendant de Champagne à Sa Majesté Czarienne lors de son embarquement à Charleville, le* 23 *juin* 1717.

170 livres de bœuf, veau et mouton, à 5 sols la livre, font la somme de 42 l. 10 sols.

1 grand panier pour mettre lesdites viandes, 1 l. 5 s.

1 jeune chevreuil, 5 l.

2 grands levreaux, 3 l. 10 s.

1 perdrix et 8 cailles, 2 l. 18 s.

15 poules, 9 l.

10 p. de gros poulets, 9 l.

3 p. de gros dindons, 9 l.

2 autres gros poulets d'Inde, 6 l.

6 paires de pigeons, 1 l. 16 s.

200 écrevisses, avec le panier, 3 l. 10 s.

6 jambons de Mayence, pezans 83 livres, 41 l. 15 s.

1 langue de bœuf et 2 langues de porcq, 1 l. 10 s.

20 petits pains blancs, 3 l. 10 s.

10 gros pains de 8 l. chacun, 4 l.

1 quarteron de cloux et 1 quarteron muscade, 7 l. 10 s.

12 l. poivre moulu, 1 l.

2 l. 1/2 sucre de Cannary, 5 l. 8 s.

4 l. de riz et 12 sols d'orge mondé, 2 l. 4 s.

20 livres de beurre, 7 l. 10 s.

200 d'œufs, 3 l

24 artichaux à 6 sols, 7 l. 4 s.

3 douzaines de laitues pommées, 10 s.

2 douzaines de racinnes, 1 manne d'ozeilles, 1 manne de percille, 1 manne de cerfeuil et une de bottes d'oignon, 1 l. 13 s.

2 grandes mannes au linge et des poids verds, 6 l. 10 s.

8 livres de cerises; 2 grands paniers de fraizes, avec les panniers, 3 l.

8 mannes d'oziers où l'on a mis toutes les provisions et un pannier, 3 l. 5 s.

2 serviettes où l'on a mis le bœurre, 1 l. 10 s.

2 cuillières à pots et 2 à ragoûts, 8 s.

1 saulmon pezant 15 livres, 18 l.

2 grosses truittes, 4 l. 10 s.
1 cent et demy d'écrevisses, 2 l. 10 s.
2 brochets, 4 l.
1 pièce de bière livrée par le nommé Jacquemart, 10 l.
3 autres pièces livrez par le nommé Hubinon, 30 l.
20 livres de farine, 3 l.
7 pintes de vinaigre, 1 l. 11 s. 6 deniers.
13 livres 5 onces d'huilles d'olive fournyes par le sieur Prudhomme, de Charleville, 16 l. 12 s.
1 cuvette en fayance, 3 l. 12 s.
8 bouteilles de verre, 4 l.
1 paire de chenets de campagne et une broche à rôtir, 5 l.
2 marmites de cuivre, 1 grande poelle à frire et 4 casserolles, 23 l. 10 s.
1 paire de couteaux à hacher la viande, 3 l.
6 douzaines de verres, 6 l.
1 corde de bois, 10 l. 6 s.
2 grandes cages pour mettre des poulets, 2 l. 10 s.
2 autres paniers pour mettre de la sallade, 11 s.
Pour le loyer de 4 matelats, pour coucher les personnes de la suite du czar dans les batteaux qui l'ont transportez de Charleville à Liège, 20 l.
Une chaudière, 12 l.
2 tourtières couvertes, 10 l.
1 grande marmitte longue en cuivre, 7 l.
1 casserolle, 3 l. 10 s.
1 réchaut de cuivre, 1 l. 10 s.
Des grandes chaînes pour tourner le rôt, 2 l.
1 paire de couteaux hacherets, 5 l.
1 indier, 1 l. 15 s.
1 pincettes et 2 palettes, 3 l.
1 grande poële à rôt, 2 l. 10 s.
1 gril, 1 l. 5 s.
1 p. de gros chenets, 4 l.
4 cies, 4 l. 8 s.
1 écumoir, 10 s.
1 broches à rôt, 2 l.
32 poinçons de charbon, y compris le mezurage et le port, 18 l.
3 douzaines d'assiettes et 2 douzaines tant de plats que mazarinne, assortis tous estain de Paris, 81 livres pesant, à raison de 25 sols la livre, 101 l. 5 s.
1 soucouppe pour servir des verres à table, 2 l. 10 s.
1 grand pot à l'eau à la cocarde, 5 l.
1 autre pot à l'eau, 5 l.
1 autre moyen pot d'étain, 4 l.
1 paire de grands chandelliers de métail taillé partout, 7 l.
1 autre paire de cuivre doré à pan partout, 7 l.
1 porte-mouchette avec sa mouchette de métail de la dernière façon, 5 l. 10 s.
1 autre mouchette de cuivre poly avec son porte-mouchette, 2 l.
1 pilon de cuivre avec sa pilette, 7 l.
1 écumoir, 1 l.
Unze napes toille de chanvre et toille de lin et napée, 18 l.
1 douzaine de serviettes et 3 essuie-mains, 5 l.
1 grande nappe et 1 douzaine de serviettes à cœur fleury fines, 36 l.
Total, six cens quarante-sept livres quinze sols six deniers.

Nous, subdeleguez à Mézières, certiffions les articles de dépense portez au présent état véritable à Mézières, ce 26 juin 1717.

AUBERT.

—

Glas annonçant le sexe de la personne décédée (XXIX, 454; XXX, 246). — A Châteaubriant (Loire-Inférieure), on sonne pour un homme trois *volées* de trois coups chacune; pour une femme, trois *volées* de deux coups seulement.

Même habitude à Montjean (Maine-et-Loire); mais, de plus, la première volée y est sonnée avec la grosse cloche pour les hommes, et avec la petite pour les femmes.

L.

—

Les collectionneurs de souvenirs napoléoniens (XXIX, 457, 700; XXX, 15, 96, 124). — Je possède un fragment de quelques lignes, écrit très certainement de la main de Napoléon, et ayant fait partie de son *Histoire de Corse*. Il provient du cabinet du cardinal Fesch.

L. D. L. S.

—

Sainte-Beuve, professeur de littérature française à l'Université de Liège (XXIX, 457; XXX, 23, 247). — En 1848, lorsque la chaire de littérature de l'Université de Liège devint de nouveau vacante, par la retraite de M. Lesbroussart, il fut question d'y appeler Ch. Nisard. Mais, profitant des embarras que la politique avait suscités à Sainte-Beuve, M. Ch. Rogier, ministre de l'intérieur, son ami personnel, fit auprès de lui de nouvelles instances et eut l'heureuse fortune de le décider à accepter. La nomination souleva une tempête. La *Revue de Belgique*, dans son numéro de septembre 1848, publia, sous le titre : *Impossible! ! ou M. Sainte-Beuve et l'Université de Liège*, un article d'une violence inouïe. Cet article fut réimprimé à Bruxelles chez D. Raes, en une plaquette in-18 qui est aujourd'hui introuvable. Mais, à l'Université de Liège, le nouveau professeur était reçu à bras ouverts, et l'accueil enthousiaste du public ne tarda pas à lui faire oublier les premières violences.

Sainte-Beuve fit, toute l'année, trois leçons de littérature française par semaine, le lundi, le mercredi et le vendredi. Les leçons du mercredi et du vendredi, auxquelles n'assistaient que les élèves, portaient sur l'ensemble de la littérature française depuis avant Villehar-

douin jusqu'au XVIIIe siècle. Elles n'ont pas été publiées. Le lundi, le cours se donnait dans la salle académique (c'est le seul cours qui, à Liège, ait été donné dans cette salle) et était public. Dans ses leçons, Sainte-Beuve commença l'étude littéraire approfondie des cinquante premières années du siècle. Il publia, en 1861, ses notes, sous le titre de : *Chateaubriand et son groupe littéraire sous l'Empire*.

Pendant le second semestre, Sainte-Beuve fit en outre des leçons sur la rhétorique et le style aux quelques élèves qui se destinaient à l'enseignement.

Il figura encore au programme comme titulaire de la chaire d'histoire des littératures modernes et de littérature comparée, mais il ne donna pas ce cours.

L'éloignement de Paris lui était à charge. En 1849, il démissionna. Son successeur fut A. Baron, qu'il avait pu apprécier, et qu'il signala lui-même au choix du gouvernement.

Ed. Charles.

—

L'espion de guerre (XXIX, 490; XXX, 49). — Madame de Castagny habite Wangen, village du Bas-Rhin, arrondissement de Strasbourg, canton de Wasselonne, situé sur un versant des Vosges, le Wangenberg, à 9 kil. de Molsheim.

Ristelhuber.

—

Le général Trochu, descendant de Racine (XXIX, 498; XXX, 247). — Une des descendantes de Racine, Louise-Théophile Mirleau des Radrets, épousa Victor-Ernest Trochu. De ce mariage sont issus quatre enfants, dont il ne reste que Noémie-Anne Trochu. (De La Roque, généalogie de la famille de Racine dans : *Lettres inédites de Jean Racine*, Paris, 1862.) C. Aubry.

—

Les modèles de la Bastille fabriqués par Palloy et offerts aux départements (XXIX, 534, 697; XXX, 61, 290). — Palloy offrit aussi des débris de la Bastille à diverses personnalités, témoin une pierre carrée encadrée d'une baguette formée d'un faisceau de licteur peint en bleu, blanc, rouge, que l'on voit au musée archéologique de Milan.

Sur cette pierre est gravée l'inscription dont je respecte l'orthographe :

Au citoyen Bonnaparte,
général en chef de larmé
de Litalie
arome,
ce 20 prairial l'an 4
de la République française.

Les caractères sont en bâtarde.

Germain Bapst.

—

Une brochure attribuée à Alexandre Dumas (XXIX, 656; XXX, 144, 218). — Dans son volume, *La Vendée et Madame*, écrit d'après les notes du général Dermoncourt, ancien aide de camp de son père, le célèbre écrivain commence par parler de lui. Le général Lafayette l'avait envoyé dans les départements de l'Ouest afin d'étudier la possibilité d'établir une garde nationale. Après deux mois de séjour dans les départements de la Loire-Inférieure, du Morbihan et de Maine-et-Loire, avoir passé à travers des rassemblements royalistes qui se formaient publiquement dans les châteaux du Combourg, des Herbiers et de la Boissière du Doré, avoir désigné par leurs noms les Bonchamps et les d'Elbée modernes qui devaient prendre part à la nouvelle guerre civile, avoir indiqué les moyens de prévenir cette guerre, aidé des conseils des hommes du pays, il revint à Paris où, malheureusement, une réaction gouvernementale s'était déjà opérée, le général Lafayette n'ayant conservé dans la nouvelle organisation qu'une influence factice. Il ne put donc qu'adresser son rapport à M. Guizot, ministre de l'intérieur. Reçu assez froidement par l'Homme de Gand, Alexandre Dumas porta son rapport au roi, qui le lut et lui dit en riant qu'il avait vu les choses en poète. « Sire, lui répondit-il, les Latins appelaient les poètes *vates* », et il se retira.

C'est après avoir raconté ses faits et gestes qu'il commence le récit si mouvementé du voyage en France de madame la duchesse de Berry, qui se termine par la prison du château de Nantes. Le livre est rare et mérite d'être lu.

L'ex-Car.

—

Formules de flatterie (XXX, 1, 175, 231). — L'anecdote est dans Saint-Simon, *Mémoires*, CCCLXX.

Un mot de lui (le cardinal d'Estrées) au roi dure encore. Il était à son dîner, toujours fort distingué du roi dès qu'il paraissait devant

lui. Le roi, lui adressant la parole, se plaignit de n'avoir plus de dents. « Des dents, sire, reprit le cardinal, eh! qui est-ce qui en a? » Le rare de cette réponse est qu'à son âge il les avait encore blanches et fort belles, et que sa bouche, fort grande, mais agréable, était faite de façon qu'il les montrait beaucoup en parlant. Aussi, le roi se prit à rire de la réponse, et toute l'assistance et lui-même, qui ne s'en embarrassa pas du tout.

Cette naïveté d'un homme qui avait beaucoup d'esprit, et du plus plaisant, doit-elle être comptée parmi les flatteries célèbres? J'en doute un peu, et le récit de Saint-Simon montre plutôt qu'on la prit pour une saillie amusante, et rien de plus. H. C.

— Encore à l'adresse de Napoléon! Le préfet La Chaise avait dit ou écrit, je ne sais dans quelle circonstance : « Dieu fit Napoléon et se reposa. »

Un plaisant ajouta ce distique :

Et pour être plus à son aise,
Auparavant il fit *la Chaise.*

L.

— Dans son *Histoire de la civilisation*, M. Rambaud cite quelques traits, où j'ai noté ceux-ci. C'est d'abord Daquin, médecin de Louis XIV, qui constate que « Sa Majesté est sujette, comme le reste des mortels, à s'enrhumer lorsqu'il fait froid. » C'est ensuite au sujet du concours proposé par l'Académie française : « *Quelle est, de toutes les vertus du roi, celle qui mérite la préférence?* » Un des concurrents terminait son factum par cette prière : « Laissez-nous en jouir quelques siècles encore! » C'est enfin la foule des courtisans venant trouver Fagon pour se faire opérer de la fistule, lorsque ce chirurgien eut fait au roi une opération analogue.

Tout le monde connaît les mots fameux : « La pluie de Marly ne mouille point », et « Tous les hommes sont mortels..., ou du moins presque tous. » On connaît peut-être moins la délicate flatterie de Boileau, disant au grand roi qui lui demandait son avis sur des vers de sa composition : « Sire, rien n'est impossible à Votre Majesté : elle a voulu faire de mauvais vers, elle y a réussi. »

A citer aussi la formule naïve employée par le baron Thénard dans une expérience qu'il faisait en présence de Louis XVIII : « Sire, ces deux corps vont avoir l'honneur de se combiner devant Votre Majesté. » Mais ce qu'il est impossible de passer sous silence, c'est ce mot de Bussy-Rabutin, exilé de la cour, brûlant du désir d'y rentrer, et écrivant au duc de Saint-Aignan, qui venait de perdre un fils et avait reçu de Louis XIV, en cette circonstance, quelques marques de sympathie : « Les faveurs que vous a faites le roi me montrent que ce prince est digne du service de toute la terre. Il n'y a qu'auprès de lui qu'on peut avoir quelque douceur à perdre ses enfants, quelque honnêtes hommes qu'ils soient. »

Tirons l'échelle. E. DUPLESSY.

—

Discours laïques dans les églises (XXX, 2, 175). — Il y a une quinzaine d'années, je fus témoin d'un sermon en règle prononcé par un laïque dans une église. Dans chaque paroisse de Paris, il existe une société de secours mutuels fonctionnant en vertu du décret organique du 16 mars 1852 et placée sous le vocable de Saint-François-Xavier. Les sociétaires se réunissent ordinairement une fois par mois, le dimanche soir. En ce temps-là, les réunions avaient lieu, par exemple, à Saint-Sulpice, dans une chapelle sous les tours, à Saint-Séverin, dans la chapelle des Catéchismes. J'assistai un soir à une de ces réunions. Le vénérable président de la société, un architecte, à ce qu'on me dit, prit la parole et fit une véritable homélie. Je me demandai même à plusieurs reprises si c'était bien un civil et non un prêtre qui parlait. Il me souvient même encore d'un certain *Peccavi!* dont l'éclat réveilla une partie de l'auditoire. Et cet excellent homme se labourait la poitrine à coups de poing... La soirée se termina d'une façon un peu plus profane. Des jeunes gens chantèrent des chansonnettes ou dirent des monologues. Je vis alors jouer une scène du *Mariage forcé* travesti en la *Vocation forcée :* Sganarelle consultant Pancrace sur l'opportunité pour lui d'entrer dans la gendarmerie!!! Et le public faisait un succès aux artistes, fallait voir! Une fois par an, la séance se tenait solennellement en plein chœur : distribution de récompenses aux assidus, sermon en chaire, salut; mais on entendait aussi des intermèdes profanes. Des artistes de théâtre ou de concert prêtaient parfois leur concours précieux : j'en ai connu. Souvenirs du moyen âge... FRANCIS M.

— Après la Révolution de Février,

quelques commissaires, au grand scandale du clergé et des fidèles, montèrent dans les chaires pour y faire des motions patriotiques.

A la cérémonie de la consécration de la Basilique du Sacré Cœur, à Montmartre, ce fut un laïque, M. de Belcastel, membre de l'Assemblée nationale, qui, de la chaire, prononça la formule d'un vœu analogue à la circonstance. L.

—

Santa Ana et son chapeau ferré (XXX, 3, 176, 253). — Le chapeau ferré de Santa Ana (et non Anna) est le bicorne de grande tenue de général, dit ferré, parce qu'il est bordé de galons dorés.

SAULCY.

— M. Nalis pourra voir au musée d'artillerie, sous les numéros 4,288 à 4,293, cinq *calottes* ou *cervelières* destinées à renforcer un chapeau de feutre.

L. DE LESDAIN.

—

D'où vient le nom de Berlin? (XXX, 72, 222.) — Dans l'*Enciclopedia Geografica ossia Gran Dizionarii*, etc., vol. II, Venezia, Antonelli, 1846, je trouve : La ville de Berlin prend son nom de « berle », mot qui, dans le langage des Wendes Esclavons, veut dire : terre non cultivée.

En poursuivant mes recherches, je vois que Berle ou Berula est une plante de la famille des ombellifères. La seule espèce connue en Allemagne, et en Europe en général, est une plante palustre dont les feuilles peuvent être assaisonnées en salade.

Il est connu que la ville au bord de la Sprée était entourée de marais : il n'est donc pas impossible qu'elle tire son nom de cette plante.

Je ne sais où le Dr A. Fournier a trouvé que Berlin veut dire « un champ d'oies » ; mais ce qui est au moins curieux, c'est que la Berula Angustifolia, Koch, se dit en allemand « Gänsekresse », cresson des oies.

Je livre mon hypothèse aux étymologistes compétents. V. M.

—

Les fêtes régimentaires (XXX, 75, 224). — Puisqu'il est constaté que tous nos corps de troupe n'ont pas de fêtes spéciales, il faut croire que celles qui existent n'ont pas été instituées *par ordre*. C'est, je crois, sur invitation d'un ministre de la Guerre que les régiments ont eu à choisir, parmi les faits d'armes inscrits à leur drapeau, celui qu'ils préféraient célébrer.

En 1889 — M. de Freycinet étant ministre — le 62e de ligne (colonel Cord), en garnison à Lorient (Morbihan), eut sa première fête régimentaire, en commémoration et à la date de la victoire remportée sur Doblado, à Matehuala (Mexique), le 17 mai 1864.

Un journal du 7 septembre annoncait que la fête de Sidi-Brahim serait célébrée par le 20e bataillon de chasseurs, à Baccarat (Meurthe), le 5 septembre, dans la cour de la caserne. A dix heures, aurait lieu un service funèbre commémoratif, à la mémoire des chasseurs à pied morts pour la patrie.

De toute évidence, il y a erreur sur la date assignée à la cérémonie. C'est le 22 septembre 1845 que 400 Français, sous les ordres du colonel Montagnac, attirés par trahison au marabout de Sidi-Brahim, furent surpris par 3,000 Arabes et se firent tous massacrer plutôt que de se rendre. Un monument leur a été élevé a Djemma-Ghazouat, à quinze kilomètres au nord de Sidi-Brahim.

T. PAVOT.

— Le 26e de ligne a choisi pour date de sa fête annuelle l'anniversaire du combat de Beni-Mered, où le sergent Blandan se fit tuer plutôt que de se rendre. A Bouffarick et au ministère de la guerre se trouve la statue de ce sous-officier, et à Lyon, sa ville natale, une rue porte son nom.

Le combat de Sidi-Brahim a été livré par le lieutenant-colonel de Montagnac, qui avait avec lui 4 compagnies, 450 hommes du 8e bataillon de chasseurs à pied, et 70 hussards du 2e régiment.

GUSTAVE PICARD.

—

Armoiries à déterminer (XXX, 82). — Au lieu d'azur à la *bouche* d'argent, il fallait lire :

D'azur à la BANDE d'argent.

Au lieu de :

Hei*n*art de B.

Il fallait lire : Hei*m*art (avec un M).

A. M.

—

Noms populaires des fêtes de l'Eglise (XXX, 113). — Le jeudi saint, ou grand jeudi, se nomme jeudi absolu, parce que, ce jour-là, l'évêque dans les cathédrales, le curé dans les paroisses, donnent l'absoute à l'assemblée des fidèles, en faveur de l'absolution accordée aux pécheurs qui avaient fait pénitence publique pendant tout le carême.

La semaine sainte, ou grande semaine, porte aussi les noms de semaine pénale, — laborieuse, — d'indulgence, — authentique ; jours de douleurs, — de croix, — de supplice.

Dans certaines parties du Finistère, on chôme (bêtes et gens) toute une semaine dite semaine blanche. Suivant le Père Grégoire de Rostrenen, ce serait la semaine des Rogations, où les prêtres font, en surplis blancs, des processions aux chapelles des paroisses. Mais à Sizun, Audierne et Lescoff, ce sont les huit jours qui vont de la Pentecôte à la Trinité, parce que, pour cette semaine, le prêtre n'a cité, au prône du dimanche, l'office d'aucun saint.

Cette seconde version est préférable, vu le sens très général d'un déficit quelconque attaché à l'emploi du mot blanc: Reine blanche, bal blanc, œuf blanc, etc.

T. Pavot.

— Mettant la dernière main à un ouvrage sur les fêtes religieuses au point de vue historique et légendaire, qui m'a coûté près de trois ans de recherches, je m'empresse de répondre, en ce qui concerne les solennités dont je me suis occupé et dans la mesure de ma modeste érudition, à la question de M. Adolphe Démy.

La Nativité de notre Seigneur. — Son nom vulgaire est Noël, qui vient, soit de nouvel, à cause de la bonne nouvelle annoncée aux bergers, soit d'Emmanuel (de l'hébreu Imnuel : im, avec, — nu, nous, — El, Dieu), soit de natale, le jour de naissance par excellence, soit enfin de novus, réminiscence de la solennité païenne du sol novus. En langue bretonne, Noël s'appelle Liaul, qui veut dire soleil; en Suède, on emploie l'expression de Julnat « nuit de la roue », parce que la roue du soleil tourne sur elle-même. En Espagne, on dit noche bruna, la bonne nuit. En Angleterre, c'est christmas. Rappelons aussi que, de temps immémorial, Noël est devenu un cri de joie.

La circoncision de Notre Seigneur. — Cette fête est connue de tous sous le nom de premier jour de l'an ou d'étrennes; elle est aussi désignée dans le peuple sous celui de gui-l'an-neuf, qui prend mille formes diverses, suivant les localités, et dont la discussion étymologique entraînerait trop loin ici.

L'Epiphanie de Notre Seigneur. — Cette solennité a porté les noms de : Théophanie (apparition de Dieu), adoration des Mages, Fête des trois rois, Secunda nativitas Christi, dies luminum, sancta luminum (jour saint des lumières), et encore illuminationum, soit à cause du baptême (car on faisait mémoire du baptême du Christ) appelé illuminatio, soit à cause des cierges allumés qu'on portait ce jour-là. Actuellement, on n'emploie guère que l'expression de Fête ou Jour des rois.

Le Carême. — On l'appelle aussi la Sainte-Quarantaine. Le mercredi des cendres était connu jadis sous le nom de carême-entrant, par opposition au mardi gras appelé carême-prenant. Dans beaucoup de contrées, le premier dimanche de carême est désigné ainsi : dimanche des bures ou des brandons, à cause de la très curieuse coutume des feux allumés le soir de ce jour-là. Le quatrième dimanche, désigné comme les autres par le premier mot de l'office, c'est-à-dire Lætare, est plus connu sous le nom de mi-carême. Abusant de cette expression, lætare (réjouis-toi), l'usage est venu de renouveler à cette époque les saturnales des jours gras. Le quatrième dimanche s'appelle aussi Dies dominica in rosa, parce que c'est ce jour-à que le pape bénit la rose d'or.

Le dimanche des Rameaux. — Cette fête était appelée chez les premiers chrétiens Pâque demandée ou des compétents, parce que, ce jour-là, les catéchumènes allaient tous ensemble demander (competere) le baptême que l'on administrait le samedi suivant; dimanche d'hosanna, dominica indulgentiæ, à cause des indulgences distribuées pour la fête; jour des rameaux de palmier; ou enfin capitilarium (lave-tête), à cause de l'ablution de la tête des enfants qui devaient être baptisés le samedi saint. Les Grecs appellent ce dimanche Baïphore (porte-palmes). Les seules expressions usitées de nos jours sont : dimanche des Rameaux, des Palmes, des Baies et Pâques-Fleuries, soit parce que ce dimanche est tout près de la fête de Pâques qui va s'épanouir comme une fleur du printemps, soit parce

qu'on recherche surtout à cette occasion les branches qui commencent à se charger de fleurs, soit parce qu'il était d'usage de porter ce jour-là, à la procession, des bouquets sur de hautes tiges.

La Semaine Sainte. — Saint Jean Chrysostôme l'appelle la grande semaine, « à cause des grandes choses que Dieu y a opérées. » Eusèbe (IV° s.) la désigne sous le nom de semaine des veilles. On l'appelait aussi : semaine d'angoisse, semaine laborieuse (hebdomada laboriosa), semaine peineuse (hebdomada pœnalis ou pœnosa), semaine d'indulgence, parce que l'on y recevait les pécheurs à la pénitence. On appelait jadis Jours des lamentations les trois derniers jours de la semaine sainte, pendant lesquels on chante les Ténèbres, qui sont les lamentations de Jérémie. Les Grecs les désignent ainsi : Jours de douleurs, de croix, de supplices. Le jeudi saint s'est aussi appelé jeudi absolu, en raison de l'absoute qui se donne dans plusieurs églises avant la cérémonie de la Cène et qui est un vestige de la réconciliation solennelle de ceux qui avaient fait des pénitences publiques. En Russie, on le désigne sous le nom de jeudi vert; en Belgique et en Hollande, sous celui de jeudi blanc. Le vendredi saint s'appelle le grand vendredi; dans le langage liturgique, on le désigne sous le nom de Parasceve, d'un mot grec qui signifie préparation, parce que la préparation des aliments étant défendue aux juifs le jour du Sabbat, ils se livraient à cette opération le jour précédent. Nos pères l'appelaient aussi vendredi oré ou adoré, à cause de l'adoration solennelle de la croix. Les Grecs le désignent ainsi : Pâque de Jésus crucifié. En Angleterre, l'expression usitée est bon vendredi; à Londres, on s'aborde ce jour-là en disant: *Good friday !*

Pâques. — Cette fête fut appelée : Rex dierum, festivitatum et celebritatum celebritas, dominica gaudii, dominica magna (il faut remarquer que le dimanche a toujours été regardé dans l'Eglise comme une commémoration de la résurrection du Sauveur).

Le Pentecôte. — Les juifs l'appelaient fête de la loi, fête des semaines, parce qu'elle se faisait à la fin des sept semaines qui suivaient la Pâque; Jour des prémices, car on offrait au temple les premiers fruits de la terre; solennité des moissons, parce que l'on commençait alors à couper le grain. En souvenir de la loi promulguée sur le Sinaï, cinquante jours après la sortie d'Egypte, les juifs ornent les synagognes et leurs demeures avec des roses et des fleurs arrangées en couronnes et en festons : de là sans doute le nom de Pasqua rosata donné jadis à la Pentecôte.

La Fête-Dieu. — On l'appelle aussi : Fête du Saint-Sacrement, Fête du corps du Christ, et Fête du précieux corps de Dieu.

La Commémoration de tous les fidèles défunts. — Elle n'est connue dans le langage usuel que sous le nom de : Jour des morts. BARON GAËTAN DE VISMES.

— Les habitants de la Loire-Inférieure ne désignent jamais autrement l'Assomption que par les mots la « mi-août », qu'ils prononcent la *mi-ou :* la procession de la *mi-ou.* Rappelons à ce propos ce que dit Ménage dans ses *Observations sur la langue française* :

J'ai autrefois ouï dire à M. le premier président de Bellièvre qu'il s'imaginoit entendre miauler des chats quand il entendoit dire aux procureurs en l'audience, *la Notre-Dame de la mi-août...*

La fête de la Présentation de Jésus au Temple ou de la Purification de la Vierge est souvent appelée la *Chandeleur*, probablement à cause des chandelles qu'on allume ce jour-là. A. E.

— Les noms vulgaires des fêtes catholiques ayant servi, dans le passé, à dater une infinité de chartes, d'actes de toute espèce, on s'est préoccupé depuis longtemps de dresser la liste que demande M. Adolphe Démy. Notre confrère consultera utilement l'*Art de vérifier les dates*, le *Medii ævi Kalendarium* de Hampson; les travaux de Grotefend, si estimés en Allemagne; l'*Année de l'ancienne Belgique*, du Dr Coremans; les *Recherches sur les noms des mois et des fêtes chrétiennes*, de Gachet; le *Trésor de chronologie*, de Mas-Latrie; et surtout l'excellent *Manuel de diplomatique* publié il y a quelques mois, chez Hachette, par M. Giry.

Voici quelques dénominations assez curieuses pour être reproduites ici :

Le dimanche des Brandons ou de Behourdi (premier dimanche du Carême); la Chandeleur (fête de la Purification de la Vierge, 2 février); la Notre-Dame de chasse-mars ou la Marzache (fête de l'Annonciation, 25 mars); la Cienkesmes

ou la Pâque de mai (fête de la Pentecôte); la Cohière (fête de saint Pierre-ès-liens, 1er août); la Sainte-Croix de mai (fête de l'Invention de la Croix, 3 mai); les Croix-Noires (fête de Saint-Marc, 25 avril); la fête aux Normands (fête de l'Immaculée-Conception, 8 décembre); le mercredi des Traditions (mercredi de la troisième semaine du Carême); la Saltasse (fête de la Nativité de la Vierge, 8 septembre).

A. Boghaert-Vaché.

— Tout le monde sait que les dimanches, lundi et mardi qui précèdent le Carême n'ont d'autre désignation que *jours gras*, et ailleurs *Carnaval*, tout bonnement.

Pour rappeler la fête du 25 mars, l'Annonciation, on dit : *Notre-Dame de Mars*. Dans certains endroits, on l'appelle *Notre-Dame de l'Herbe*.

« A Notre-Dame de Mars, la vache trouvera son pâturage préparé aux flancs de la montagne », dicton basque. (Andredena Maria Marchoco behia da larrian aseco.)

Le dimanche qui suit Pâques est dénommé même populairement *Quasimodo*, du premier mot de l'Introït de la messe : « Quasimodo geniti infantes... »

Le deuxième dimanche après Pâques porte le nom de dimanche du *Bon Pasteur*, parce que l'Evangile de ce jour raconte la touchante histoire du Bon Pasteur.

Le peuple basque a un mot significatif pour désigner l'*Ascension*, il l'appelle *Sauveur*. La justesse de cette dénomination n'échappera à personne.

Dans tout l'Ouest, et probablement ailleurs aussi, la *Fête-Dieu* et son octave sont connues sous le nom du *grand et du petit sacre*. Ainsi on dit pour le premier dimanche : la procession du grand sacre, et pour le second : la procession du petit sacre.

Dans notre Anjou et les pays limitrophes, la *Nativité de la sainte Vierge*, 8 septembre, appelée universellement Notre-Dame de septembre (à Versailles, la *Vierge* de septembre), porte un nom tout particulier : *Notre Dame l'Angevine*, en souvenir de l'apparition de la sainte Vierge au Mazillais, à saint Maurille, évêque d'Angers (commencement du Ve siècle). La reine du ciel avait ordonné à son dévot serviteur d'établir en son diocèse une fête solennelle de sa Nativité ou du jour de sa sainte naissance, le 8 septembre.

Noël. Chez les Basques encore, le mot Noël est encore inconnu. Cette fête se présente sous le nom de *jour nouveau*, parce que, autrefois, on avait l'habitude de se souhaiter la bonne année ce jour-là, usage qui se perpétue et se pratique de nos jours aux Etats-Unis, ainsi qu'à la cour romaine.

Dans certaines campagnes de la Vendée, et aussi aux environs de Niort, on dit la fête de *Nau* ou *Nô*. F. Charpentier.

— On nomme *saints de glace* les fêtes des saints Mamert, Pancrace et Servais (11, 12 et 13 mai), parce que le peuple a remarqué qu'il arrivait souvent à ces dates des gelées désastreuses pour l'agriculture.

Il y a aussi au printemps quatre fêtes de saints qu'on nomme les *Grands Chevaliers*, et aux dates desquelles des gelées sont à craindre, dans le Sud-Ouest de la France, ce sont : saint Georges (23 avril); saint Marc (15 avril); saint Eutrope (30 avril); saint Fort (16 mai).

La Coussière.

— On trouve une très longue liste de ces noms populaires des fêtes dans un ouvrage intitulé *Deux mille Calendriers*, par M. H. Guilbault, Paris, 1865.

J. C. Wigg.

—

Séjour de Jean Bart en Hollande (XXX, 114). — Il en est longuement parlé dans deux numéros du *Maanblad van Het genealogisch heraldick genootschap* que je fais parvenir, par l'*Intermédaire*, à mon confrère E. M. M. G. Wildeman.

—

Le masque mortuaire de Napoléon (XXX, 115, 263). — L'abbé Herval, vicaire de Notre-Dame du Havre, en possédait un moulage, dont il a fait don à la collection rétrospective du musée artistique local. Médaillé de Sainte-Hélène, le bon abbé considérait cette pièce comme très précieuse. Je tiens de lui-même que ce moulage avait été pris à Sainte-Hélène par le docteur Antommarchi.

C. R.

— Avant 1874, deux masques en bronze de Napoléon étaient exposés dans le grand salon de l'Hôtel de Ville d'Ajaccio. Depuis cette époque, un de ces masques fut

transporté au musée de cette ville, où il se trouve encore. Ce dernier n'est pas, comme celui de l'Hôtel de Ville, posé sur un simple socle de bois. La partie postérieure de la tête paraît s'enfoncer dans un oreiller de bronze formant socle, sur le devant duquel on lit en lettres gravées :

La mère, les frères et la sœur de l'Empereur Napoléon à la ville d'Ajaccio.
5 mai 1832.

Sur le côté droit du cou se trouve gravée la signature du docteur Antommarchi; sur le côté gauche le nom des fondeurs : *L. Richard et Quesnel à Paris.*

Le masque de l'Hôtel de Ville porte aussi sur le côté droit du cou la signature d'Antommarchi ; mais il a été fondu par Susse, dont la signature se trouve au-dessus du nom du docteur de Napoléon.

Le conservateur du Musée d'Ajaccio,
F. PERALDI.

—

L'Angelus, de Maupassant (XXX, 119). — M. Topo ne pouvait poser plus opportunément sa question. M. le vicomte de Colleville vient en effet de publier, dans le *Figaro* du 13 août, un article où on annonce l'apparition très prochaine de l'*Angelus* de Guy de Maupassant. C'est — nous dit l'auteur de l'article — non pas une nouvelle, mais un roman assez long, du plus poignant intérêt et du plus beau style.

Le commencement et la fin du manuscrit ont malheureusement disparu, mais la partie qui subsiste ne déparera pas la collection des œuvres du grand romancier. D'autres fragments seront joints à cette publication posthume. MOG.

— Le *Figaro* a reçu de M. de Maupassant père la très intéressante lettre que voici :

Ce 3 septembre 94.

Monsieur,

Bien qu'il me soit odieux d'entretenir le public de nos affaires, je dois cependant rectifier quelques erreurs qui se sont glissées dans les articles de M. de Colleville.

Madame de Maupassant m'a écrit qu'il n'existait rien qui pût être publié parmi les manuscrits inédits! Ollendorff m'a écrit la même chose avant-hier! Il me dit qu'il n'y a qu'un chapitre de l'*Angelus!*... J'aurais été étonné qu'Ollendorff fût prêt à publier deux volumes inédits de Guy, n'en ayant été nullement prévenu ! Madame de Maupassant, ayant son quart de la succession sous forme d'une pension de 10,000 francs, ne peut décider de la publication ou non publication d'une œuvre de Guy. Cela ne regarde plus que l'exécuteur testamentaire, en même temps subrogé-tuteur de la mineure, et moi seul. J'étais fort étonné, vous devez le comprendre, qu'on annonçât ces publications sans que j'en fusse averti !

D'autre part, je lis qu'on va transporter Guy au Père-Lachaise! C'est la première nouvelle... Je n'entends pas m'y opposer, mais je déclare hautement que Guy avait horreur du Père-Lachaise !

Il avait le pressentiment de sa fin quand je l'ai vu avant son départ pour Plombières, et il me disait : « Mon père, si je meurs avant toi, jure-moi que tu feras tout ton possible pour que je sois enterré au cimetière Montmartre. »

A sa mort, on ne m'a prévenu de sa mort que la veille de son enterrement, ou plutôt je ne l'ai apprise que par le *Petit Marseillais!* Je n'ai pu protester du choix de Montparnasse qu'après l'enterrement. J'étais très malade alors et je le suis encore au point de ne pouvoir voyager, et je n'ai pu agir comme je l'eusse fait en bonne santé.

Par suite de l'hémiplégie qui m'a frappé il y a deux ans, j'écris très mal et très péniblement. Recevez donc ce griffonnage.

Veuillez agréer, etc.

GUSTAVE DE MAUPASSANT.

En réponse, M. Ollendorff a adressé au même journal la lettre suivante :

Paris, le 5 septembre 1894.

Cher monsieur Magnard,

L'expression a évidemment dépassé la pensée de M. de Maupassant.

Interrogé par lui, je lui ai répondu qu'à ma connaissance Guy de Maupassant n'avait laissé que le premier chapitre de l'*Angelus* et le premier chapitre de l'*Ame étrangère;* mais je n'ai pas dit « qu'il n'existait rien qui pût être publié parmi les manuscrits inédits », car j'estime, au contraire, que la publication des deux chapitres en question serait d'un très grand intérêt littéraire.

En ce qui concerne la sépulture de Guy de Maupassant, on n'a pas eu le choix entre le cimetière Montmartre et le Père-Lachaise, puisqu'au cimetière Montmartre il n'y avait pas de terrain disponible, tandis qu'au Père-Lachaise on a obtenu un terrain très bien situé, en face de la tombe de Michelet, tout près de celle de Balzac.

Croyez, etc. PAUL OLLENDORFF.

—

La clef des Morticoles de M. Léon Daudet (XXX, 119). — Voici une clef de ce roman, clef que nous donnons sous toutes réserves :

Crudanet, Brouardel; Cortirac, Bouchard; Wabanheim, Germain Sée; Tartègre, Verneuil; Cloaquol, Bourneville; Cercueillet, Cruveilhier; Vomédon, Berthelot; Malasvon, Péan; Foutange, Luys; Tabard, Desprès; Charmide, Potain; Dabaisse, Tillaux, Tismet de l'Ancre, Poirier; Avigdeuse, Pozzi. C. I.

—

Paratonnerre naturel (XXX, 119). — D'après M. Symons, les arbres le plus souvent foudroyés, en Angleterre, sont l'orme, le chêne, le frêne et le peuplier, et, depuis un siècle déjà, on aurait noté, en Amérique, que la foudre frappe surtout l'orme, le chêne, le noyer et le pin. Ailleurs aussi que dans la Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, ce sont là les essences qui ont principalement à souffrir des décharges électriques; par cela même, elles sont une garantie de plus pour les arbres du voisinage qui n'auraient qu'une faible conductibilité. Telle est probablement la double cause qui fait que, dans l'Etat de Tennessee, le hètre passe pour abriter mieux qu'un paratonnerre. Mais l'immunité, qu'on croit absolue là-bas, n'est que relative chez nous. Dans sa *Météorologie populaire*, M. Flammarion donne une liste de vingt-quatre espèces botaniques frappées par la foudre, et rangées d'après la fréquence de l'accident : le hêtre arrive en huitième ligne, après le pin, avant le frêne; l'érable et le bouleau sont ajoutés à la série avec la cote zéro, celle du laurier aux temps antiques. T. PAVOT.

—

Quelles sont les monnaies les plus recherchées et les plus rares? (XXX, 120.) — A propos ou à côté de cette question, je demanderai si quelque confrère en *Intermédiaire* pourrait me donner les renseignements suivants :

L'historien breton dom Morice, ou plutôt son continuateur, dom Taillandier, décrit au t. II, page VII de l'avertissement, une monnaie figurée sous le nº 19 de la planche insérée au t. I, entre les pages 188 et 189. Cette monnaie d'or est dite de *François I ou François II* (il s'agit des ducs de Bretagne). Je désirerais savoir : 1º si l'on peut préciser aujourd'hui auquel de ces deux ducs elle appartient réellement? 2º quelle est la rareté de cette pièce dont l'exemplaire décrit est donné comme en partie fruste et détérioré, ce qui ferait supposer qu'à l'époque, au moins, on n'en connaissait pas beaucoup d'autres? P. DU GUÉ.

— Question insoluble dans les termes où elle est posée. Il faudrait tout d'abord s'entendre sur le sens que l'on veut donner à ce mot « monnaie »? L'applique-t-on exclusivement aux pièces métalliques, ayant ou ayant eu un cours légal, un poids et un titre certifiés, destinées aux échanges? L'attribue-t-on, par extension, aux « monnaies » d'autres matières, de papier par exemple? Comprend-il les pièces antiques, plus habituellement désignées et collectionnées sous le nom de « médailles »? Comprend-il les « médailles » proprement dites, soit antiques, soit modernes, consacrées soit aux effigies de certains personnages, soit aux souvenirs de certains événements, en dehors d'un cours légal et commercial? Comment comparer entre eux les prix d'objets si différents? L.

—

Pestaculeux (XXX, 153). — Dans le langage bizarre des Marseillais qui parlent un français hasardeux, où l'on dit *prendre un jour* pour *prendre un effroi*, où l'on appelle *pet sanglant* une *violente explosion de colère*, où *la banlieue* devient *les abanlieues*, où l'on *profite* une étoffe au lieu de l'*utiliser*, — faire un *pestacle*, c'est faire quelque chose qui vous donne *en spectacle*. Depuis longtemps, les petits journaux ont dérivé de *pestacle* l'adjectif *pestaculeux*. On comprend, dès lors, ce que seront les *toilettes pestaculeuses* de la noce demi-mondaine signalée dans l'article cité. EUMÉE.

— En Provence, on dit fréquemment pour une chose sortant de l'ordinaire « C'est spectaculeux »; le mot patois, autant que mes souvenirs me le permettent, se prononce « pestaculous ». Donc, les toilettes dont il est question dans l'entrefilet cité seront merveilleuses, à spectacle, c'est-à-dire attireront le regard : telle doit être la signification exacte du mot « pestaculeux ».

R. S.

— Je crois que c'est faire trop d'honneur à un barbarisme inventé par quelque *reporter* que de convier les philologues de l'*Intermédiaire* à définir et à expliquer le mot *pestaculeux*. Chaque année voit éclore et disparaître un certain nombre de ces vocables mal venus que les chiffonniers du langage ne daignent même pas recueillir dans leur hotte.

Dans certaines sociétés où l'on s'amuse, on avait tenté de lancer récemment le mot *catapultueux*, qui, au moins, avait une origine. *Pestaculeux*, qui vient peut-

être de *peste*, a des chances de ne jamais sortir de sa Cannebière natale. K.

—

Concours de beauté (XXX, 158). — Lorsque, après la disgrâce de Vasthi, Assuérus voulut se choisir une nouvelle épouse, il ouvrit un véritable concours de beauté entre toutes les jeunes filles de son empire. Voir le *Livre d'Esther*, ch. II. L. L.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Louis XVII mort au Temple. — Le décret du 19 décembre 1792, dans son article premier de la section 2e, accordait un délai de trois jours pour faire les déclarations de décès, dans les villes de 50,000 âmes et au-dessus, et cette déclaration avait été faite pour le décès de Louis XVII immédiatement après la réception des ordres donnés par le Comité de sûreté générale.

Guérin nous a dit dans son compte rendu :

Avant de procéder à l'inhumation, les gardiens, pour s'entourer encore d'un plus grand nombre de témoignages sur l'identité de la personne qu'il s'agissait d'inhumer, invitèrent les deux commissaires civils de la section du Temple et tout l'état-major de garde au poste d'assister à cette vérification, et ceux d'entre eux qui reconnaîtraient le fils de Louis Capet, de le déclarer et de l'attester par leurs signatures. Tous le reconnurent et signèrent au registre du Temple.

Vers huit heures le corps de l'enfant, enveloppé d'un drap, fut placé dans un cercueil en bois blanc par les porteurs employés ordinairement pour les inhumations.

Un grand nombre de personnes étant rassemblées à la porte du Temple, d'accord avec les commissaires civils et de police, nous requîmes deux détachements de 25 hommes chacun pour se tenir à des distances assez éloignées du convoi, sans paraître former un cortège et pouvoir dissiper les rassemblements et parer à tous les inconvénients. Le corps sortit par la grande porte du Temple à huit heures et demie; la foule fut écartée sans beaucoup de peine et arrêtée à l'entrée de la rue de la Corderie par une halte d'un détachement qui forma ainsi une barrière. Le convoi parvint sans difficulté au cimetière de Sainte-Marguerite.

Nous ne pouvons mieux rapporter et préciser ce qui s'est fait à l'occasion de l'inhumation, qu'en reproduisant le texte du procès-verbal qui en a été rédigé :

L'an 3e de la République française, le 22 prairial, sept heures du soir, nous Dominique Goddet et Nicolas-Laurent Arnoult, commissaires civils de la section du Temple, en exécution de l'arrêté du code de sûreté générale de la Convention nationale en date de ce jour, et dont la teneur suit (le texte en est reproduit plus haut, XXX, 312) :

En conséquence et pour l'exécution de la loi du 20 septembre 1792, nous avons requis le citoyen Pierre Dusser, commissaire de police de notre section, à l'effet de se transporter avec nous à la Tour du Temple pour y constater le décès du fils de Capet, où étant les citoyens Lasne et Gomin, commissaires de garde au Temple, et le citoyen Etienne-Joseph Guérin, commissaire civil de la section de l'Homme-Armé, de service aujourd'hui à la Tour, nous ont représenté un cadavre du sexe masculin, de l'âge de dix ans, gisant sur un lit, lequel a été reconnu pour être celui de Louis-Charles Capet, et nous avons reçu la déclaration desdits citoyens Lasne et Gomin, qualifiés des autres parts au registre des décès déposés ès mains dudit commissaire de police.

Nous avons de suite fait déposer dans une bière le corps dudit enfant de Capet, et, accompagné des citoyens Jacques Garnier, chef de brigade de la section de Montreuil, demeurant grande-rue du faubourg Antoine, n° 109, Pierre Vallon, capitaine de la même section, demeurant porte Antoine, n° 4, et Lasne, commissaire de garde au Temple, nous avons conduit le corps au cimetière Sainte-Marguerite, rue Bernard, faubourg Antoine, lieu ordinaire des inhumations de notre arrondissement, où il a été déposé dans une fosse qui a été recouverte en notre présence. Le calme et la tranquillité ont régné sur notre marche.

De tout ce que dessus, nous avons fait et dressé le présent procès-verbal, heure de dix du soir, lesdits jour, mois et an que dessus, et avons signé :

LASNE, VALLON, GARNIER, *chef de brigade;* GODDET, *commissaire;* ARNOULT, *commissaire;* DUSSER, *commissaire de police;* GOMIN, GUÉRIN, *commissaire civil de la section de l'Homme-Armé de service au Temple.*

Ce procès-verbal constate encore une fois l'examen et la reconnaissance du corps du jeune prince faite par un grand nombre de personnes, l'absence de toute voiture pour porter la bière qui, d'après les prétendants, aurait été disposée à double fond et qui aurait contenu dans la partie inférieure le corps de Louis XVII vivant et bien portant.

Cette bière, qui était en bois blanc et d'une longueur de quatre pieds et demi, fut portée sur un brancard par quatre personnes se succédant deux à deux; elle fut déposée dans la fosse commune, en présence de nombreux témoins.

Les Bourbons n'étant rentrés en France que vingt ans après cette inhumation, il est bien certain qu'à cette époque, et après un pareil laps de temps, il était impossible de reconnaître dans une fosse

commune même les ossements d'un enfant de dix ans. La décomposition des corps étant présumée entière et complète, de nouvelles fosses sont ouvertes après un laps de temps de sept années dans les cimetières de Paris, et de nouveaux corps remplacent les anciens,

Le cercueil représenté en 1846 et même en 1894, contenant des ossements renfermés dans une enveloppe de plomb, ne pouvait avoir aucun rapport avec le corps de Louis XVII, inhumé le 10 juin 1795. Les médecins ont bien constaté en 1795 que le corps dont ils ont fait l'ouverture était celui d'un enfant de dix ans. La reine avait écrit sur le mur du Temple, le 27 mars 1793, jour anniversaire de sa naissance, que la taille de son fils était de 3 pieds 2 pouces, c'est-à-dire qu'il avait la taille moyenne des enfants de cet âge, d'après les renseignements fournis par M. Bertillon en 1894. Il y avait donc eu confusion ou substitution, volontaire ou involontaire, dans les corps inhumés et exhumés en 1846; mais il n'est pas admissible que quatre médecins ou chirurgiens, auxquels on aurait présenté à la place du corps de Louis XVII âgé de dix ans environ, de notoriété publique, et dont ils étaient chargés de faire l'ouverture, celui d'un jeune homme de dix-huit ou vingt ans, n'auraient pas protesté avec indignation contre la supercherie dont on aurait voulu les rendre complices. Tous les quatre jouissaient de l'estime publique : Pelletan et Dumangin avaient été choisis par le Comité de sûreté générale, Nicolas Jeanroy et Lassus, savants des plus distingués, avaient été choisis par leurs confrères pour les assister.

Cette substitution de corps ou de personne est contraire à la réalité et à toute vraisemblance, d'après les témoins nombreux et d'après les actes mêmes. Elle eût été promptement dénoncée par les Jacobins ou par les Montagnards, qui avaient tant d'intérêt à l'empêcher. Cambacérès avait dit à la tribune de la Convention, le 3 pluviôse an III (22 janvier 1795) : « Un ennemi est bien moins dangereux lorsqu'il est en notre puissance que lorsqu'il passe aux mains de ceux qui soutiennent sa cause ou qui ont embrassé son parti. »

Pour arriver à démontrer que cette substitution aurait eu lieu, on soutient que le docteur Desault en avait eu connaissance et qu'il avait été empoisonné, ainsi que son ami le chirurgien Chopart, qui avait reçu ses confidences, pour éviter leurs indiscrétions. Or Desault est mort le 13 prairial, sept jours avant Louis XVII, et Chopart n'est mort que le 21 prairial, c'est-à-dire le lendemain de la mort du jeune prince et huit jours après celle de Desault, après avoir absorbé, dit-on, le même poison et en même temps.

Les commissaires civils et les officiers qui étaient journellement de service au Temple pour la garde des prisonniers visitaient ceux-ci en arrivant pour en donner décharge à ceux qui se retiraient, et la mention en était faite et signée sur le registre du Temple. Tous les officiers et les gardes s'intéressaient à l'existence de ces jeunes prisonniers, auxquels on ne pouvait reprocher que leur naissance; leur attention et leur curiosité étaient encore excitées par les bruits d'enlèvement mis de temps en temps en circulation dans la foule. Tous voulaient les voir, les uns par haine de la royauté, les autres par sympathie ou même par simple curiosité. La garde étant renouvelée chaque jour et composée de 194 hommes de la garde nationale, de 14 de l'artillerie parisienne et de cinq ou six gendarmes, d'ordonnance, il en résultait un roulement rapide de gardes, organisé pour renseigner continuellement la population parisienne sur la détention et l'existence des prisonniers principaux qui lui avaient été confiés.

Le plus grand nombre de ceux qui étaient de garde avaient eu l'occasion de voir plusieurs fois les prisonniers, soit dans le cours de leur service, soit avant leur entrée au Temple, dans le jardin des Tuileries, dans leur petit jardin au bout de la terrasse du bord de l'eau, et notamment le jeune prince en 1792, au 20 juin et au 10 août dans les bras de sa mère, ou même de voir leurs portraits, qui avaient été souvent peints ou gravés.

Le 31 mai 1795, Bellanger, architecte de l'ancienne Cour, bien connu par sa liaison avec Sophie Arnoult, était de service au Temple, en sa qualité de commissaire de sa section. Il visita le jeune prince et sa sœur, les connaissant bien tous deux, comme les ayant vus souvent avant leur entrée au Temple et même depuis, chaque fois qu'il a été de service au Temple comme commissaire de sa section; il profita de sa visite pour faire sur son album un croquis du profil de

Louis XVII, d'après lequel le sculpteur Beaumont exécuta un buste qui fut reproduit en 1815, à la manufacture royale de Sèvres, et présenté à la duchesse d'Angoulême, qui l'accepta.

L'acte de décès fut fait à la municipalité de Paris le 24 prairial, sur la déclaration de Lasne et de Bigot, commissaire civil de la section des Droits de l'homme, et sur la représentation du certificat de décès de Dussert, commissaire de police. En voici la reproduction exacte :

LOUIS XVII

364. — *Paris.* — *Municipalité de Paris, an III* (1795), *décès.*

Du 24 prairial de l'an III de la République,

Acte de décès de Louis-Charles Capet, du 20 de ce mois, trois heures après-midy, âgé de dix ans, deux mois, natif de Versailles, département de Seine-et-Oise, domicilié à Paris aux Tours du Temple, section du Temple, fils de Louis Capet, dernier roy des Français, et de Marie-Antoinette-Josephe-Jeanne d'Autriche,

Sur la déclaration faite à la maison commune par Etienne Lasne, âgé de trente-neuf ans, profession : gardien du Temple, domicilié à Paris, rue et section des Droits de l'homme, n° 48 : le déclarant a dit être voisin,

Et par Rémy Bigot, âgé de cinquante-sept ans, profession : employé, domicilié à Paris, Vieille rue du Temple, n° 61 : le déclarant a dit être ami,

Vu le certificat de Dussert, commissaire de police de ladite section, du 22 de ce mois.

Officier public : Pierre-Jacques Robin ; Lasne, *commandant en chef de la section des Droits de l'homme ;* Bigot.

Pour indiquer combien les officiers municipaux attachaient peu d'importance aux prescriptions de la loi concernant les dates des actes de décès, par rapport à celles des décès qu'ils constataient, nous allons reproduire, tant comme pièces justificatives que comme documents historiques intéressants et d'une grande importance, quelques actes de décès des principales victimes du Tribunal révolutionnaire actes dont les originaux ont été détruits dans les incendies de 1871. Nous y verrons que le délai de quatre jours de date était ordinairement dépassé ; voici d'abord ceux concernant la famille royale :

Reg. 2, n° 751.

LOUIS CAPET

Extrait du registre des actes de décès de la municipalité de Paris pour l'année 1793.

Du lundy dix-huit mars 1793,

Acte de décès de Louis Capet du vingt-un janvier dernier, dix heures vingt-deux minutes du matin, profession : dernier Roy des Français, âgé de trente-neuf ans, natif de Versailles, paroisse Notre-Dame, domicilié à Paris, Tour du Temple, marié à Marie-Antoinette d'Autriche; ledit Louis Capet exécuté sur la place de la Révolution en vertu des décrets de la Convention nationale des 15, 16, 17 et 20 dudit mois de janvier; en présence primo, de Jean-Antoine Lefèvre, suppléant du procureur général syndic du département de Paris, et d'Antoine Momoro, tous deux membres du directoire dudit département et commissaires en cette partie du Conseil général du même département; secundo, de François-Pierre Jallais et de François-Germain Isabeau, commissaires nommés par le Conseil exécutif provisoire à l'effet d'assister à ladite exécution et d'en dresser procès-verbal, ce qu'ils ont fait; et tertio, de Jacques-Claude Bernard et de Jacques Roux, tous deux commissaires de la municipalité de Paris, nommés par elle pour assister à cette exécution,

Vu le procès-verbal de ladite exécution dudit jour vingt-un janvier dernier, signé : Grouvelle, secrétaire du Conseil exécutif provisoire, envoyé aux officiers publics de la municipalité de Paris cejourd'huy, sur la demande qu'ils en avaient précédemment faite au ministre de la justice, ledit procès-verbal déposé aux archives de l'état civil.

Pierre-Jacques Legrand, *officier public.*

Reg. 14, n° 568.

ANTOINETTE D'AUTRICHE

Extrait du registre des actes de décès de la municipalité de Paris pour l'an second.

Du trois du second mois de l'an second de la République (24 octobre 1793),

Acte de décès de Marie-Antoinette Lorraine d'Autriche du vingt-cinq du mois dernier (16 octobre), âgée de trente-huit ans, native de..., domiciliée à..., veuve de Louis Capet,

Vu l'extrait du jugement du tribunal criminel révolutionnaire et du procès-verbal d'exécution, en date du vingt-cinq du mois dernier. Wolff, *commis greffier;*

Claude-Antoine Deltroit, *officier public.*

T. 26, n° 63.

ÉLISABETH CAPET

Extrait du registre des actes de décès de la municipalité de Paris pour l'an deuxième de la République.

Du premier prairial de l'an deuxième de la République,

Acte de décès de Élisabeth-Philippine-Marie-Hélène Capet du vingt-un floréal, sœur de Louis Capet, âgée de trente ans, native de Versailles, département de Seine-et-Oise,

Vu l'extrait du jugement du tribunal criminel révolutionnaire et du procès-verbal d'exécution, en date du vingt-un floréal.

L'écrivain greffier,

Deltroit.

(*A suivre.*) Alf. Bégis.

Le Directeur-Gérant : Lucien Faucou.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1894

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *10 octobre 1894.*

XXXe Volume. — N° 668

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Troisième Série. — 3e Année — N° 10

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

(CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique.)

QUESTIONS

Expressions employées pour désigner les protestants. — M. Max Leclerc, dans les lettres d'Amérique qu'il adressa au *Journal des Débats*, remarque cette particularité du clergé catholique américain : jamais un prédicateur américain ne désigne en chaire les protestants par un autre nom que « nos frères séparés. » Même à une époque où les dissentiments religieux étaient plus âpres qu'aujourd'hui, d'éminents esprits avaient recommandé un langage modéré dans les controverses confessionnelles :

Heretique, schismatique, ennemy de l'Eglise, deserteur et rebelle de l'Eglise, écrit Balzac, sont des termes qui font peur : ils effarouchent ceux qu'on veut apprivoiser. La passion de la cause paroist à descouvert en de semblables termes. Et cette passion, quoyque je la trouve bonne et légitime, ne seroit pas approuvée par le critique Castelvetro. Il trouve mauvais que Tite Live parlant des Carthaginois les appelle les *Ennemis* à cause que l'histoire qui, à son advis, doit estre neutre, se déclare partiale en se servant de semblables termes. (Balzac, *Socrate chrestien*, X.)

Puis il passe en revue les noms divers donnés au protestant religionnaire « qui n'est pas françois » : « ceux de la religion prétendue réformée, » qui est « bien long et bien ennuyeux », ou plus brièvement « ceux de la religion, abbrégé, dit-il, qui ne seroit pas agréable à l'Eglise catholique ; » « Huguenots, » qui est dans la bouche de tout le monde, et enfin deux autres termes qu'il repousse :

Je ne voudrois dire ny les *Gueux* comme on faisoit aux Pays-Bas au commencement des troubles de la religion, ny les *Parpaillaux*, comme on fist en France dans nos guerres civiles et durant le siège de Montauban. Ces deux mots ont esté de courte vie, et leur destin n'a pas voulu qu'ils durassent, outre qu'ils me semblent un peu trop comiques et trop populaires. (Balzac, *Socrate chrestien*, X.)

Enfin il termine ainsi :

Si j'avois une si violente aversion pour les mots vulgaires, et si j'estois absolument résolu de ne parler pas en France comme on parle en France, je voudrois suivre l'exemple de l'Eglise grecque, qui employoit en pareille occasion un terme extrêmement doux : elle ne disoit point d'injures à ceux qui s'estoient séparez d'elle et ne leur donnoit point de noms odieux ; elle se contentoit de les appeler les *gens de l'autre opinion*, sans dire de la mauvaise, comme si c'eust esté pour les distinguer plustost que pour les offenser, n'y ayant rien de formellement ennemy entre orthodoxe et heterodoxe.

Cette façon me semble digne de la civilité de la Grèce, et il me souvient d'avoir leû je ne sçais quoy de semblable dans les depesches de M. de Foix, ambassadeur pour le roy près du Pape Grégoire treiziesme. *Sire* (c'est dans une relation qu'il envoye au roy son maistre), *je fis entendre à Nostre Sainct Père comment ceux de la nouvelle opinion demandoient à Vostre Majesté*, etc.

Ainsi parloit-on à Rome et devant le Pape de la cause de Calvin, en un temps où elle venoit d'estre condamnée et où sa première nouveauté la rendoit encore plus odieuse qu'elle n'est à une puissance dont elle avoit l'audace de disputer la souveraineté après en avoir secoué le joug. Ce monsieur de Foix estoit un personnage de grande naissance, de rare vertu et d'éminente doctrine. Hors des fonctions de l'ambassade et aux heures de divertissement, il s'entretenoit avec les bons livres, et nostre Muret estoit un de ses lecteurs. Ayant comme il avoit particulière connoissance des lettres grecques, son françois pouvoit bien quelquefois viser au grec. (Balzac, *Socrate chrestien*, X.)

On remarquera que parmi tous les noms Balzac ne mentionne pas celui de protestants, le seul qui ait survécu, et qui était donné aux protestants depuis leur *protestation* contre l'édit par lequel Charles-Quint avait voulu régler leur situation en attendant le concile qu'on devait convoquer. On voit où vont les préférences de Balzac. Un seul avant lui, Lhospital, conseillait déjà d'abjurer les

noms de papistes et de huguenots et de se contenter du beau nom de chrétiens. Quelque Intermédiairiste pourrait-il signaler d'autres vestiges de cette modération d'attitude et de ce ton conciliant? Assez longtemps on a recueilli les injures et les pasquins échangés par les partis. Il est plus consolant de trouver, même aux époques les plus troublées, des marques d'un esprit de pacification et de mutuel respect. ADOLPHE DÉMY.

—

Etymologie du mot bourreau. — Le *Larousse*, à ce mot, s'exprime comme suit :

L'opinion de ceux qui font venir bourreau de Borel, seigneur de Bellecombe, qui aurait été chargé de faire pendre les voleurs dans les états de son suzerain, est insoutenable.

Pourquoi insoutenable? Le *Larousse* ne fournit aucun argument à l'appui de cette affirmation, et il renvoie au mot *bourre* pour trouver une explication, qui ne repose d'ailleurs sur aucun texte, sur l'origine du mot bourreau. Littré ne conteste pas absolument l'opinion de ceux qui font dériver bourreau de Borel; il la donne avec beaucoup d'autres, et sans se prononcer catégoriquement sur aucune. On le trouve aussi en première ligne dans le *Dictionnaire étymologique*, par Noël et Carpentier. J'ai déniché depuis les renseignements suivants, dans le t. II, p. 131, de la collection intitulée : *Pièces intéressantes et peu connues pour servir à l'histoire et à la littérature*, par M. D. L. P. (De Laplace); Paris-Bruxelles, 1785 :

Les *Olim* du Parlement de Paris, registres formés par Jean de Montluc, greffier pour les premiers temps, disent, fol. 172-174, vol. II, que le nom de bourreau vient de celui de Borel, qui était un clerc possédant un fief, à la charge de faire pendre les voleurs du canton : *Par servilium tale, quod faciebat suspendere latrones in fundo de Bellecombo.*

Encore une fois, pourquoi le *Larousse* avance-t-il que cette étymologie est insoutenable?

Quelle serait alors l'origine réelle du mot bourreau? HAÏM BOUCRIS.

—

Confirmants ou confirmands? — Dans le numéro de la *Revue bleue* du 22 septembre 1894, p. 371, col. 2, au cours d'un article intitulé *Logements d'hommes de lettres*, M. Firmin Maillard, racontant une scène de confirmation en l'église de Gray, écrit ceci : « de sorte que seul des *confirmants* je ne fus pas confirmé ». Le clergé, dont l'opinion a quelque poids ici, écrit plutôt *confirmands;* cette orthographe est-elle la bonne, j'entends la plus généralement adoptée, car elle me paraît en soi préférable comme plus conforme au sens et à l'étymologie latine? H. C.

—

Emprunts chez les peuples anciens. — Les gouvernements de l'antiquité ont-ils contracté des emprunts? Serait-il possible de dresser la liste de ces appels au crédit public? Il semble que la sagacité de Philippe de Macédoine, père d'Alexandre, lui avait fait pressentir tout le parti qu'on pouvait tirer de l'emprunt, comme moyen politique. Après la spoliation du temple de Delphes par les Phocéens, une grande quantité de valeurs métalliques qui y étaient accumulées depuis des siècles, fut répandue dans la Grèce. Philippe ouvrit des emprunts dans les villes principales de ses différentes républiques, et, de cette manière, il intéressa la classe des capitalistes au succès de ses entreprises. E. M.

—

Noms bizarres des rues dans certaines villes de France. — Faut-il me laisser aller à l'orgueil de penser que j'ai soulevé une question — à propos de la *rue de la Pierre-qui-rage*, à Marseille — qui a mis en train beaucoup de chercheurs et la puce à l'oreille, comme on dit, à bien du monde? Voici qu'il ne se passe pas de semaine sans que nous voyions, dans un journal quelconque, un entrefilet contenant l'énumération de noms de rues plus ou moins cocasses ou baroques de certaines villes de France.

Ainsi, dans l'*Intermédiaire* du 10 avril dernier, on a cité la *place des Treize Coins*, à Marseille. Je l'avais notée, de même que les rues suivantes :

De Bussy l'Indien, du Petit-Versailles, des Quatre-Pâtissiers, Rompe-Cul, du Trou d'Airain, Pavé d'Amour, des Trompeurs, des Tyrans, place des Perroquets, vallon du Feu, chemin de la Femme-Morte, chemin du Moulin-du-Diable.

Maintenant, la liste est longue des villes ayant des rues à signaler :

Aix (en Provence). — Rues Riffle-Raffle, Papa-Soudy.

Argenteuil. — Rue Carême-Prenant.
Blois. — Rues du Lion-Ferré, Fontaine-des-Elus.
Bordeaux. — Rue Entre-deux-Murs.
Boulogne-sur-Mer. — Rues Tant-perd-tant-paye, Ecoute-s'il-pleut, du Mont-à-Cardon, du Bras-d'Or, du Pot-d'Etain, du Pied-Gaillard, du Puits-d'Amour.
Châteaudun. — Rues du Boucher-Gris, de la Truie-qui-file, de Tous-les-Diables, du Champ-d'Amour, impasse Ah! Ah!
Le Mans. — Rues du Puits-des-Quatre-Roues, de la Truie-qui-file, des Ah! Ah!
Lille. — Rues de l'A, B, C, des Chats bossus.
Louviers. — Rue du Chemin-des-Amoureux, avenue des Pestiférés.
Lyon. — Rues Montée-des-Garguillons, des Trois-Artichauts, du Charbon-Blanc.
Marseille. — Rues Juge-du-Palais, Traverse-des-Mêches, Gratte-Semelle, du Coin-de-l'Humilité.
Mortain. — Rues aux Vaches, Vide-Bouteilles, des Giganières.
Nancy. — Rues du Maure-qui-trompe, du Bon-Pays, du Joli-Cœur, du Pont-Cassé.
Nevers. — Rues des Belles-Lunettes, de la Sangsue.
Orléans. — Rues de la Main-qui-file, du Chat-qui-pêche, des Chats ferrés.
Paris. — Rues du Pont-aux-Choux, Brise-Miche, Taille-Pain, du Pot-au-Lait, Vide-Gousset, du Moulin-de-Beurre, Grenier-sur-l'Eau.
Parthenay. — Rues Tête-de-Cheval, Moque-Souris, du Tout-à-l'Ane.
Poitiers. — Rue des Trois-Pâtureaux, Corne-de-Bouc, de la Poire cuite.
Roubaix. — Rue de la Longue-Chemise.
Saint-Etienne. — Rue Mi-Carême.
Tarbes. — Rue Bramebaque (vache qui mugit).
Toulouse. — Rue Saint-Antoine de T.
Tours. — Rues du Singe-Vert, du Petit-Soleil, du Serpent-Volant, de la Galère.
Valence. — Rues du Puits-Salé, des Iambes, du Ha! Ha!
Villedieu-les-Poëles. — Rues des Cohues, Taille-Mache.

Je suis sûr que nous en aurons à signaler encore bien d'autres! Seulement, le point intéressant de cette question, ce serait de pouvoir, à présent, trouver l'origine de ces dénominations. Il y en a beaucoup qui viennent probablement d'anciennes enseignes existant autrefois dans ces rues, comme à Tours, par exemple... Mais les autres?

Ce serait aux chercheurs qui ont indiqué toutes ces rues à compléter leur travail en donnant, si faire se peut, l'origine qui serait intéressante.

A. Nalis.

—

Sur une lettre de Mgr Freppel, évêque d'Angers. — Nous désirerions savoir à quel événement fait allusion la lettre de Mgr Freppel que nous publions d'après l'autographe? Quel est le ministre à qui elle fut adressée? Nous la croyons inédite, et nous demandons à nos confrères, s'ils possédaient d'autres lettres intéressantes de l'évêque d'Angers, de vouloir bien nous les communiquer par la voie de l'*Intermédiaire*. D. C.

Angers, le 10 mai 1882.

Monsieur le ministre,

J'ai reçu à la date du 8 mai votre lettre datée du 6. J'avais déjà eu occasion d'en lire une analyse détaillée dans le journal la *Paix* et dans plusieurs autres feuilles. Vous comprendrez sans peine l'impression qu'a dû me causer cette lecture anticipée. Communiquer au public, par la voie d'un journal, une lettre écrite à un évêque, avant même que le destinataire l'ait reçue, c'est là un procédé auquel l'administration des cultes ne nous avait pas accoutumés. Je ne suis pas, me dites-vous, le premier évêque ayant siégé dans les Chambres législatives depuis la loi du 16 février 1872. Permettez-moi de vous rappeler à mon tour que vous êtes le vingtième ministre des cultes avec lequel j'ai l'honneur de me trouver en relation administrative; or, jamais un de vos honorables prédécesseurs ne m'avait ménagé la surprise de lire d'avance dans un journal le résumé d'une lettre que je devais recevoir quelques jours plus tard. Dn moment que vous jugez à propos de mettre le public au courant de notre correspondance, vous me donnez en retour un droit incontestable, celui de faire connaître mes réponses par la même voie, quand je le trouverai utile et opportun.

D'après votre dépêche du 6 courant, je contesterais la légalité de l'ordre de reversement que vous m'avez adressé, en me fondant sur ce que je ne toucherais pas de l'Etat un traitement, mais une indemnité en retour de la confiscation des biens du clergé.

Laissez-moi vous faire remarquer que vous résumez très imparfaitement ma lettre du 1er mai. Vous vous attachez à une proposition incidente énoncée en passant comme un fait historique, et vous ne touchez en rien au fond de mon argumentation. Ce que je crois avoir démontré et ce que je maintiens, c'est qu'il est impossible de soutenir, sans aller contre la nature des choses, les décisions de la Cour suprême, la jurisprudence et les auteurs, que les évêques soient « des fonctionnaires civils ou militaires »; que leurs traitements « soient assujettis à une retenue au profit du Trésor »; et j'en concluais, ce qui est pour moi l'évidence même, que les articles 2 et 3 de la loi du 16 février 1872 ne leur sont nullement applicables. Voilà ma thèse : c'est sur cette question de principe, sur ce point de droit positif que j'avais eu soin d'appeler votre attention; et si, *ad abundantiam juris*, j'ai ajouté une réflexion qui me paraît absolument juste sur la nature particulière du traitement épiscopal, c'est qu'il importe de saisir la vraie pensée du législateur de 1872, et que, à n'en pas douter, la grande majorité de l'Assemblée nationale, de qui émane la loi du 16 février, partageait mon sentiment sur le caractère exceptionnel du traitement ecclésiastique.

Quoi qu'il en soit, en passant sous silence tout le reste de ma lettre, pour vous en tenir à un seul point touché incidemment, vous me donnez le droit de penser que la réponse aux textes

nets, précis, servant de base à ma démonstration, vous a paru comme à moi chose difficile.

Croyez bien, Monsieur le ministre, que je n'ignore pas l'exemple cité dans votre dépêche du 6, et je savais même tout ce que l'administration des cultes avait montré de bienveillance et de délicatesse en face d'une réclamation qui n'émanait pas d'elle.

Mais quels qu'aient pu être les motifs d'une condescendance dont vous cherchez à tirer parti, le droit n'en reste pas moins le droit, et si la générosité est une vertu, la justice en est une autre non moins louable.

Dans la situation toute nouvelle qui nous a été faite par les lois de finances, j'ai le devoir de me retrancher dans mon droit strict et rigoureux. En agissant de la sorte, je suis certain « de me montrer un observateur scrupuleux de la loi », car c'est la loi en main, en la prenant au pied de la lettre et en m'inspirant de son esprit, que je soutiens dans ma personne la cause de tous ceux qui, avec moi, ou après moi, pourraient se trouver dans la même situation. Vous ne croyez pas manquer d'égards envers vos honorables prédécesseurs, MM. Constans et Paul Bert, en adoptant sur la question qui nous divise une ligne de conduite différente de la leur : permettez-moi de suivre votre exemple, il a trop d'autorité pour que je ne m'empresse pas d'en faire mon profit.

Vous voulez bien m'annoncer, en terminant, que vous avez l'intention de recourir aux mesures conservatrices des intérêts du Trésor que la loi a mises en vos mains.

J'envisage cette éventualité sans la moindre inquiétude ; car si vous avez charge de faire exécuter les lois, c'est à d'autres qu'il appartient de les interpréter et de les appliquer dans l'espèce ; c'est donc aux juridictions compétentes que je compte m'adresser à mon tour, pour obtenir des mesures conservatrices de mes droits et de mes intérêts légitimes.

Recevez, Monsieur le ministre, etc.

† CH. EMILE FREPPEL,
Evêque d'Angers, député du Finistère.

—

Leconte de Lisle et Janvier de la Motte. — Ne se sont-ils pas rencontrés à Dinan en 1848 ? Quelles ont été leurs relations ? N'allaient-ils pas ensemble pêcher à la ligne ?

PENGUILLOU.

—

D'Alembert dénonçant à la police une comédie contre les philosophes. — Les deux curieuses lettres inédites que nous publions sont bien piquantes. Dans la première, l'abbé Grosier, un des rédacteurs de l'*Année littéraire*, reproche, en termes très vifs, à d'Alembert de l'avoir dénoncé à la police et d'avoir fait ordonner une perquisition chez lui. Dans la seconde, d'Alembert avoue la chose et dit qu'il l'a fait, non parce qu'il est attaqué personnellement, mais par égard pour madame Geoffrin, outrageusement insultée dans la pièce incriminée.

Quelle était donc cette *Comédie contre les philosophes* attribuée à l'abbé Grosier ? D'Alembert ne la nomme pas, et malgré nos recherches nous n'avons pu la connaître. Nous espérons que la publication *in extenso* des pièces de cette amusante affaire permettra à nos collaborateurs de nous aider à la déterminer.

R. B.

Paris, 21 novembre 1776.

Monsieur,

Quelque différente que soit notre façon de penser sur bien des points, j'avais cependant cru jusqu'ici que vous n'étiez capable que de procédés honnêtes ; l'estime que vous m'aviez inspirée, et que j'ai eu l'occasion de vous témoigner, était la suite de cette persuasion. Mais votre conduite m'apprend le contraire.

Je suis instruit, à n'en pouvoir douter, que vous m'avez dénoncé au magistrat de la police comme l'auteur de je ne sais quelle comédie contre les *Philosophes*, et que vous avez sollicité des ordres pour qu'on envoyât fouiller chez moi, assurant qu'on y découvrirait des exemplaires imprimés de cet ouvrage.

Une démarche aussi grave devait être réfléchie. Un citoyen honnête ne s'expose pas inconsidérément à flétrir la réputation d'un autre citoyen sans avoir des preuves certaines du fait dont on l'accuse. Cependant, où étaient les vôtres ? Par quels indices prouveriez-vous que je suis l'auteur d'une pièce que je n'ai pas encore même lue, au moment où je vous écris ? Ce n'est pas à moi, mais à mon associé qu'un exemplaire de cette comédie est parvenu par la petite poste. J'ignorais parfaitement qu'elle existât, et je ne l'apprends que par votre délation. Une accusation si dénuée de preuves et surtout si précipitée devient une calomnie, car je ne dois la rapporter qu'à une intention générale de nuire. Vous avez, seul, pu me persuader que ces trames sourdes, que ces procédés odieux et si peu philosophiques ne sont pas étrangers à votre caractère ; vous m'apprenez enfin à n'être plus dupe d'un charlatanisme de sagesse qui m'en avait imposé comme à tant d'autres.

Je n'ai d'autre objet en vous écrivant, Monsieur, que de vous faire connaître que je suis instruit de vos dernières démarches et que je conserverai pour vous tous les sentiments qu'un homme de lettres, faussement accusé, doit à son délateur.

Je suis très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

L'ABBÉ GROSIER.

D'Alembert répondit en ces termes :

A Paris, ce 22 novembre 1776.

Monsieur,

Il est très faux que je vous aie *dénoncé* comme l'*auteur* de la comédie dont vous me parlez, et d'autant plus faux que je ne la croyais pas de vous, avant même que vous m'eussiez écrit.

Il n'en est pas moins faux que j'aie sollicité des ordres pour qu'on envoyât fouiller chez vous. Rien n'est plus opposé que ces voies de fait à ma façon de penser.

Mais il est très vrai qu'un homme de votre connaissance a dit très publiquement qu'on

avait dû vous remettre plusieurs exemplaires de cet ouvrage, et que c'était chez vous qu'il les trouverait, s'il en avait besoin.

En conséquence, j'ai cru pouvoir écrire au magistrat que cette satyre devait se trouver, d'après les avis que j'avais reçus, non pas chez vous précisément (car j'ai eu la discrétion de ne pas vous nommer), mais simplement et en général chez les *auteurs* de l'*Année littéraire*; ce qui pouvait, à la rigueur, n'indiquer qu'un de vos associés et non pas vous, et je vois en effet par votre lettre que l'un d'eux avait au moins connaissance de cette satyre.

Mon intention, en donnant cet avis à M. Lenoir, n était nullement qu'on fouillât chez personne, mais uniquement qu'il voulût bien avertir ces auteurs de ne pas contribuer à répandre l'ouvrage; et c'est aussi uniquement ce qu'il a fait, comme il m'a fait l'honneur de me le mander.

Au reste, comme on m'avait assuré que j'étais un des acteurs de cette comédie en question, et que je me suis fait une loi à laquelle j'ai toujours été très fidèle, de laisser un libre cours à tout ce qu'on peut écrire contre moi, j'ajoutais, dans ma lettre à M. Lenoir, que je ne lui aurais porté aucune plainte en cette occasion si je n'avais appris qu'on outrageait dans cette satyre jusqu'à madame Geoffrin, qui, par ses vertus et par le triste état où elle est, semble mériter quelques égards de la part même des faiseurs de libelle.

Depuis ma lettre à M. Lenoir, la comédie dont il s'agit m'est tombée entre les mains; elle m'a paru si ennuyeuse qu'il ne m'a pas été possible d'en achever le premier acte. Elle ne peut effleurer, en vérité, ni les vivants, ni même les mourans, et je pense qu'on lui feroit beaucoup trop d'honneur (ainsi qu'à tant d'autres brochures du même genre) d'en défendre la distribution. C'est ce qu'un de mes amis s'est chargé de dire de ma part au magistrat, depuis que j'ai eu l'honneur de lui écrire.

Vous me reprochez de vous avoir accusé sans preuves et vous vous hâtez, en conséquence, de me dire beaucoup d'injures. Il me semble que j'aurais plus de droit de vous faire le même reproche, sur l'accusation de *calomnie* que vous m'intentez. Quant aux injures, je n'en sais dire à personne, même par représailles.

Voilà l'exacte vérité des faits. M. Lenoir, pour vous en convaincre, pourra vous montrer ma lettre, et je vous autorise à le lui demander si vous le jugez à propos.

J'ai cru devoir cet éclaircissement non à la lettre outrageante que vous m'avez écrite, mais uniquement à ma réputation *morale*, la seule que je croie mériter et la seule que je sois jaloux de conserver et de défendre.

Je suis, très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

D'ALEMBERT.

—

Le bréviaire. — Depuis quand existe le bréviaire? Quels sont ses principaux auteurs? Est-ce en vertu de la tradition ou d'un règlement ecclésiastique que les prêtres sont obligés de le lire? Depuis quand existe cette obligation?

Vte G. DE LARTIC.

—

Viénot de Vaublanc. — Un obligeant collaborateur, que nous remercions d'avance, pourrait-il nous indiquer où trouver des renseignements sur le maréchal de camp Ch. Viénot de Vaublanc, né à Beaune en 1721 et mort en cette ville en 1804? F. L. A. H. M.

—

La conversion d'une famille protestante. — Sous ce titre, l'*Univers* publie en feuilleton l'œuvre d'un inconnu, au sujet de laquelle M. Eug. Veuillot dit dans une note préliminaire :

> Voici un écrit daté d'août 1848 qui fait honneur à son auteur et à ceux dont il parle... Pourquoi est-il resté dans les cartons de Louis Veuillot? Cela me paraît inexplicable, et je me demande si ces pages ne sont pas simplement la copie d'une œuvre déjà publiée et oubliée.

Je crois pouvoir assurer à M. Eug. Veuillot que, s'il recherche attentivement dans l'*Univers* même (1848 ou 1849), il y trouvera, déjà publiée en feuilleton, *la Conversion d'une famille protestante*, dont son journal se fait ainsi le réimprimeur sans le savoir.

Il me semble également, mais sur ce point mes souvenirs sont moins nets, que cet attachant récit a été édité à part chez un libraire catholique de l'époque (Sagnier et Bray, probablement).

Enfin, l'auteur à déterminer ne serait-il pas la femme d'un député du Finistère, lui-même écrivain distingué, l'un des principaux rédacteurs de la *Revue de l'Armorique* et l'un des chefs du mouvement en faveur de la liberté d'enseignement?

Au surplus, M. Eug. Veuillot peut consulter à cet égard son érudit collaborateur, M. Ed. Biré. Je m'imagine que ce critique au flair merveilleux et si rarement en défaut doit pouvoir donner la solution de ce petit problème, qui m'intéresse par les vieux souvenirs qu'il évoque chez moi. PENGUILLOU.

—

Mémoires inédits de Fénelon. — C'est dans les divers mémoires que Fénelon adressait au duc de Beauvilliers que l'on peut étudier la sagesse des vues de l'archevêque de Cambrai sur la succession d'Espagne, sur la politique qui convenait à Philippe V, sur les alliés, sur la conduite de la guerre, etc., etc. Ces curieux écrits, qui n'ont été connus que par les extraits qu'en a donnés M. de Bausset,

le dernier historien de Fénelon, ont-ils été publiés *in extenso?* E. M.

—

Auteur d'un tableau à déterminer. — Je possède une intéressante esquisse, sur carton, *Vue d'un marabout*, signée : *A mon ami H. Lapeyre, G. B.*, 1852.

S'agit-il du peintre Boulanger? A-t-il été en Orient ou en Algérie en 1852? Quel était ce Lapeyre? C.

—

Mathis, arpenteur du roi, et le château de Létang-de-la-Ville. — Je possède un beau portrait du XVIIIe siècle, portrait d'homme en habit de cérémonie tenant à la main un compas et un plan. La tradition voudrait que ce soit le sieur Mathis, arpenteur du roi, auteur du plan du château de Létang-la-Ville.

Ce château appartint longtemps à la famille de Fonton, qui en fit faire le plan en 1702 par Mathis. Que sont devenues les minutes du plan qu'il établit? Comment étaient recrutés les arpenteurs du roi? En quoi différaient-ils des arpenteurs jurés des villes? Existe-t-il des registres sur leurs nominations? Mathis a-t-il laissé des descendants?

Accessoirement, tous les documents concernant Létang-la-Ville (Seine-et-Oise) me seraient très agréables à connaître.

L. M.

—

Quelles sont les églises de Paris dont les registres d'état civil sont encore conservés? — Ma question vise tout particulièrement les archives de Saint-André des Arts, mais il serait utile de dresser le tableau exact des registres d'état civil autrefois conservés dans les églises et qui font maintenant partie de nos collections publiques.

Je prie nos collaborateurs de nous donner ces indications, très nécessaires à tous les érudits. DE R.

—

Famille Guillemin. — Je désirerais : 1° retrouver l'acte de naissance de mon bisaïeul, Antoine Guillemin, né à Paris, dans la paroisse Saint-Paul, vers 1721, décédé au Quesnoy, en 1784; 2° savoir quelle fut la date de nomination comme commissaire des guerres, à l'armée du Nord, en 1792, de son fils, Jean-Baptiste Guillemin, mon aïeul, fils du précédent. Un autre fils d'Antoine, dont j'ignore le prénom, partit à la même époque pour l'armée d'Espagne. Que devint-il? Une fille d'Antoine, Henriette, suivit l'émigration en Angleterre, à la suite du duc d'York. Quelle a été sa destinée?

Les Guillemin de Paris, portés sur la liste des émigrés, et Guillemin, intendant des colonies en 1792, ont-ils encore des descendants? Etaient-ils parents d'Antoine Guillemin?

Tous les renseignements qui pourraient m'être donnés me seront très utiles.

EMILE GUILLEMIN.

RÉPONSES

Devises de littérateurs et autres (XXVII, 208; XXVIII, 374, 495, 762; XXIX, 505). — Louis XVIII, en créant, en 1817, M. de Pastoret pair de France et marquis, avait composé lui-même les armes du nouveau titulaire :

D'or, à la barre de gueules chargée d'un berger d'argent adextré d'un chien du même, la tête contournée, avec cette devise parlante :

Bonus pastor et fidelis.

H. T.

— Voici la devise de Théophile Gautier :

Nous avons fait graver sur notre cachet : *Vivere memento :* souviens-toi de vivre! (*Italia*, p. 38.)

C.

—

Os de baleine dans les églises (XXVIII, 643; XXIX, 124, 180, 431). — Saint-Bertrand de Comminges est mentionné comme possédant un crocodile empaillé, suspendu au mur et ayant été rapporté de Palestine par les croisés.

Rien de semblable n'est indiqué dans un *Procès-verbal de visite épiscopale* faite en 1627 et publié par Mgr Barbier de Montault, p. 502 du t. V de ses *Œuvres complètes*. Mais on y lit, p. 509 :

Pour le dernier, s'est montré l'anneau de saint Bertrand, avec la licorne, laquelle tire approchant de sept pouces de long donnés à la dicte église par le pape Clément cinquiesme.

Et le savant prélat dit que c'était plutôt une défense de narval que l'on croyait avoir formé la hampe de la crosse de saint Bertrand (1136).

Il conteste d'autant plus cette antique

origine qu'une lettre de Catherine de Médicis à Henri III, datée du 7 décembre 1586, dit que cette corne avait été volée et qu'il fallait la faire restituer.

Ces objets avaient une grande valeur comme curiosité, et le pape Clément VII en donna une entière à François Ier. On leur attribuait aussi la propriété d'être un contrepoison ou de faire reconnaître le poison dans les boissons et dans les mets. On les coupait alors en rondelles, et on trouve ces fragments signalés dans plusieurs inventaires du moyen âge. Dr BERCHON.

—

Trois chants et chansons à retrouver (XXIX, 377, 676). — La chanson-marche:

Quand j'étais chez mon père,
O gué!
Vive le Roi!
Petite camusson,
Vive le Roi! la Reine!
Petite camusson,
Vive le Roi Bourbon!

se chante, en ronde, dans certains coins de la Bretagne et de la Normandie, avec des variantes importantes. Voici quelques fragments de l'une de ces versions:

Lorsque j'étais jeunette
A la maison,
On m'envoyait seulette
Couper du jonc.
Chantons tous nos tendrons,
Vive le Roi de France!
Chantons tous nos tendrons,
Vive le Roi Bourbon!

La fontaine est profonde,
Je suis tombée au fond.
. . . .
Chantons, etc.

Passent trois officiers,
Trois officiers bretons.
. . . .
Chantons, etc.

Que donnez-vous, la belle,
Pour le guerdon?
. . . .
Chantons, etc.

Tirez, tirez, dit-elle,
Puis nous verrons.
. . . .
Chantons, etc.

Un petit cœur pour gage.
. . . .

Le reste m'échappe; encore ne suis-je pas absolument sûr de la fidélité de ma transcription. L.

—

Les avocats de Lyon étaient-ils nobles? (XXIX, 497.) — La réponse à cette question se trouve dans l'*Histoire abrégée de l'ordre des avocats*, de Boucher d'Argis, publiée au XVIIIe siècle dans les *Règles pour former un avocat*, et reproduite au XIXe par M. Dupin, à la suite des *Lettres sur la profession d'avocat* de Camus (4e édit., 1828, t. I, p. 337 et s.). Voici comment s'exprime Boucher d'Argis :

Suivant les lois romaines, les avocats jouissaient de tous les privilèges accordés aux nobles. La loi *Suggestionem* (*Cod.*, lib. II, tit. VIII, l. I) place au rang des comtes et des clarissimes les avocats qui ont fourni glorieusement leur carrière; ils étaient ainsi placés dans le rang des sénateurs et au-dessus des chevaliers (1).

Dans les pays où le droit romain est encore observé sans aucune altération, les avocats jouissent encore, non seulement du titre de noble, mais même d'une noblesse réelle et transmissible : tel est l'usage en Savoie, en Italie, à Venise et en Espagne.

En France, tous les avocats jouissaient aussi anciennement de la noblesse; ils prenaient en conséquence le titre de noble, titre qui équivalait alors à celui d'écuyer. Ce titre de noble a été longtemps usité partout. Un avocat de Chartres fut maintenu dans ce titre de noble par arrêt de la cour des aides du 19 juin 1610.

Aux parlements de Dijon et de Grenoble, les avocats sont encore en possession de prendre le titre de noble. *Il en est de même dans les provinces de Lyonnais, Forez et Beaujolais; et ces derniers, par arrêt du conseil du* 4 *janvier* 1699, *furent déchargés des demandes des traitants qui les inquiétaient pour raison de cette qualité : mais cette noblesse n'est que personnelle et non pas héréditaire.*

Cependant les avocats consistoriaux de Grenoble jouissent encore de quelques-unes des prérogatives de la noblesse réelle. Ces avocats représentent ceux qui exerçaient au conseil delphinal auquel a succédé le parlement... Ils jouissaient anciennement de la noblesse transmissible; mais en 1556 on réduisit le titre et les privilèges des avocats consistoriaux à 21, qui était le nombre de ceux qui exerçaient alors la profession dans ce parlement. Depuis l'édit de 1600, on leur a contesté la noblesse transmissible; mais ils jouissent encore, outre le titre de noble, comme les autres avocats, de l'exemption des francs-fiefs... En 1756 ou 1757, le nombre en a été fixé à 40.

On voit par ce qui précède que les avocats lyonnais possédaient, comme leurs confrères des pays de droit écrit ou de droit romain, la qualité personnelle de noble, et que ce privilège leur fut reconnu

(1) Il est bon de citer le texte de la constitution de l'empereur Anastase qui forme la loi à laquelle Boucher d'Argis fait allusion : *Jubemus itaque post depositum (ut dictum est) præfatum officium, unumquemque eorum qui inpræsenti sunt vel postea matriculis eorum pro tempore fuerint inserti, clarissimi primi ordinis comitis perfrui dignitate, quatenus et tempore quietis fructum præteritorum laborum consequantur.*

et maintenu judiciairement en 1699. C'est à l'arrêt du conseil du roi de cette date que fait évidemment allusion Boileau dans sa lettre du 2 juin 1700 adressée à Brossette et citée par l'*Intermédiaire* du 10 mai 1894. Mais ce titre attaché à la personne ne passait pas à ses descendants. La chevalerie ès lois, dont il a été souvent parlé, n'a jamais existé (1), ainsi que l'a démontré M. Delachenal dans son *Histoire des avocats au parlement de Paris*, ch. X. Seulement les membres du barreau parisien jouissaient de l'exemption des tailles, comme du reste ceux du parlement eux-mêmes, dès le XIVe siècle, et c'était la conséquence de leur noblesse personnelle. Une seule fois, en 1338, le roi leur imposa une « grant taille » (*Chronique parisienne anonyme*, publiée par M. Hellot dans le t. XI des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, 1884, n° 297 ; Aubert, *Le Parlement de Paris*, p. 241, 1887). Mais il ne paraît pas que ce fait isolé ait jamais depuis servi de précédent. En résumé, Lyon n'avait pas conféré à ses avocats un privilège plus étendu que les autres provinces ou autres villes de France, et ceux-ci ne pouvaient prétendre qu'au titre de noble, correspondant à celui d'écuyer, mais non transmissible à la postérité. H. B.

—

Le général Trochu descendant de Racine (XXIX.498 ; XXX, 6).—J'ignore si le général Trochu est un descendant éloigné de l'auteur de *Phèdre*, mais la chose est facile à vérifier, et elle n'aurait en outre rien de surprenant, car si la postérité masculine du grand poète est depuis longtemps éteinte, ses filles ont laissé des enfants dont la lignée compte aujourd'hui de nombreux rejetons. Bien qu'elle soit connue, voici au surplus la généalogie de la famille Racine, telle qu'on la trouve dans un recueil généalogique manuscrit et inédit, dressé par M. de Régel, de Langres, dans les premières années de ce siècle. Je n'y ai ajouté que deux ou trois dates, omises par l'auteur et empruntées au *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire* de Jal.

(1) Dans ses *Remonstrances faictes en la court de parlement de Bourgongne*, publiées en 1618, le procureur général Hugues Picardet appelle les avocats *chevaliers en effect et véritablement* (p. 40). Mais ce n'est en réalité qu'un titre allégorique, même sous sa plume.

I. *Jean Racine*, contrôleur au grenier à sel de la Ferté-Milon, receveur pour le roi du duché de Valois en 1593, marié à Anne Gosset, d'où :

II. *Jean Racine*, contrôleur au grenier à sel de la Ferté-Milon, marié à Marie Desmoulins, mort en 1650. Sa veuve, retirée à Port-Royal, y décéda le 12 août 1663. Il en avait eu huit enfants, parmi lesquels :

III. 1° *Jean-François Racine*, demeurant à la Ferté-Milon, mort en 1698, marié; 2° *Jean Racine*, écuyer, contrôleur au grenier à sel de la Ferté-Milon, né en 1615, marié en 1638 à Jeanne Sconin, décédé le 26 février 1643. C'est le père du poète; 3° *Agnès de Sainte-Thècle Racine*, religieuse à l'abbaye de Port-Royal des Champs en 1636, abbesse dudit couvent en 1689.

IV. *Jean Racine*, le célèbre poète, né à la Ferté-Milon le 21 décembre 1639, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, trésorier de France à Moulins, historiographe de France, membre de l'Académie française, marié le 1er juin 1677 à Catherine de Romanet, fille d'un trésorier de France, mort à Paris le 21 avril 1699. Il eut une sœur, *Marie Racine*, mariée à N. Rivière, contrôleur au grenier à sel de la Ferté-Milon, morte à 92 ans en 1732 ou 1733 à la Ferté-Milon. Jean Racine laissa sept enfants qui suivent :

V. 1° *Jean-Baptiste Racine*, né en 1678, gentilhomme ordinaire de la chambre, mort célibataire en 1747, à l'âge de 68 ans;

2° *Marie-Catherine Racine*, baptisée à Paris le 17 mai 1680, mariée en 1699 à Claude-Pierre Colin de Morambert, seigneur de Riberpré, avocat en parlement. Elle était mariée avant le décès de son père;

3° *Anne Racine*, ondoyée le 29 juillet 1682, baptisée à Paris le 8 mai 1683, religieuse aux Ursulines de Melun; morte en 1698;

4° *Elisabeth Racine*, née le 31 juillet 1684, baptisée le 2 août suivant, postulante en 1699 au couvent de Variville, de l'ordre de Fontevrault;

5° *Jeanne-Nicole-Françoise Racine*, baptisée le 26 novembre 1686, à Paris, morte en 1739 à l'abbaye de Malnoue où elle était pensionnaire;

6° *Madeleine Racine*, née en 1688, morte célibataire en 1741;

7° *Louis Racine de Lionval*, écuyer, l'un des quarante de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, né le 2 novembre 1692, marié en 1728 à Marie de Presle, mort le 29 janvier 1762 à Paris.

VI. Du mariage de Marie-Catherine Racine et de Claude-Pierre Colin de Morambert naquit une fille, mariée à N. Jacobé de Noroy, seigneur d'Ablancourt, dont elle eut quatre enfants : 1° N. Jacobé de Noroy, directeur de la manufacture de glaces du faubourg Saint-Antoine à Paris; 2° N., mariée à Orléans; 3° Marie-Françoise-Dorothée, morte le 4 septembre 1809 sans postérité; 4° Louise-Suzanne, mariée à François-Remy Gillet, morte le 11 avril 1785, laissant trois filles.

Du mariage de Louis Racine et de Marie de Presle naquirent deux filles : Anne, qui épousa, le 21 janvier 1746, à Paris, Louis-Grégoire Mirleau de Neuville, fils d'un fermier général, et Marie-Anne, femme de Bernard d'Hariague, et un fils, *Jean Racine*, écuyer, mort sans enfants en 1755 dans le tremblement de terre de Cadix, à l'âge de 21 ans.

Pour compléter cette généalogie et suivre la descendance du poète jusqu'à nos jours, on peut consulter la *Notice sur les descendants de Racine*, publiée en juillet 1824 dans le *Bulletin des sciences historiques*, par M. Boulard; les *Lettres inédites de Jean Racine*, publiées par M. l'abbé de la Roque, qui y a joint la liste d'une partie des descendants de madame Rivière, p. 253; enfin les notes placées au-dessous de la biographie de Jean Racine, t. Ier de ses *Œuvres complètes* dans la collection des *Grands écrivains de la France*. M. Médéric Lecomte a également donné une *Notice généalogique sur la famille de Racine* dans le t. X des *Mémoires de la Société académique de Laon*.

H. B.

—

La mystification de Vicaire et son prétendu suicide (XXIX, 498; XXX, 54, 125, 286). — L'épisode de l'*Ecuyère du Cirque* donne la mesure de la sincérité vraiment naïve de P. J. Proudhon.

Il avait, en outre, une inconscience absolue des responsabilités que pouvait assumer l'audace de ses propositions.

Son livre : *De la justice dans la Révolution et dans l'église*, lui avait valu, en 1858, trois ans de prison et 4,000 francs d'amende.

Un jour du mois de septembre, il se rendit chez M Salles, directeur de la presse, au ministère de l'Intérieur.

— Je fais appel du jugement qui m'a frappé et je prépare un mémoire de défense, destiné aux magistrats de la Cour, à qui je dois supposer, vu leur grade, une dose supérieure d'intellect. Mais avant de publier mon factum, je désirerais avoir l'opinion d'un avocat habile, au point de vue de l'effet à produire par le groupement des arguments; mais je suis pauvre et je recule devant les honoraires.

Il m'est donc venu une idée.

Vous avez pour ministre un jurisconsulte éminent, M. Delangle : on assure que c'est un esprit libéral et un honnête homme. Eh bien! M. Delangle, oubliant, pour un instant, qu'il est ministre, homme de parti et magistrat, et redevenant le célèbre avocat consultant de jadis, voudrait-il me rendre le service de lire mon mémoire et de m'en donner son avis, en tant qu'instrument de défense?

M. Salles crut pouvoir répondre de la bonne volonté de M. Delangle.

A quelques jours de là, deux exemplaires du mémoire arrivaient de Bruxelles.

Ce factum volumineux était distribué en paragraphes, dont la première page portait le sommaire.

Or le premier paragraphe était ainsi conçu.

Du genre de lubricité particulière au clergé ; conséquences sociales qui en dérivent.]

Et la suite à l'avenant.

Le mémoire fut retourné à l'auteur, avec cette *Consultation* de M. Delangle:

La publication de ce mode de défense garantit à M. Proudhon trois ans de prison supplémentaire.

Olim.

— Un hasard tout à fait inattendu vient de me mettre à même de donner aux lecteurs de l'*Intermédiaire* de nouveaux détails sur le Gabriel Vicaire, une manière de Protée, dont j'ai eu, malgré moi, tant à m'occuper déjà à propos de la Lettre fameuse de P. J. Proudhon à l'Ecuyère de l'Hippodrome.

Entre nous soit dit et sous forme de parenthèse, je vais très prochainement faire entrer ma plaquette sur cet épisode dans un volume faisant suite à mes *Petits mémoires du XIXe siècle*. Notre aimable correspondant de New-York sera donc satisfait.

Revenons à mon point de départ.

Un des intimes de P. J. Proudhon, Alfred Darimon, l'un des *Cinq* du temps de l'Empire, m'apporte la Note ci-après que je transcris mot pour mot, sans y rien changer ni ajouter.

Extrait du *Livre moderne*, 19e livraison, 10 octobre 1890, page 209-210.

Le *Livre* publie une lettre de Sainte-Beuve à une Dame qui lui avait demandé des conseils. Il ajoute : « Le célèbre critique fut mystifié comme le furent également Lamennais, Jules Janin, H. Taine, P. J. Proudhon, etc., etc. Le correspondant de Sainte-Beuve était tout simplement un jeune homme fort intelligent... (il appelle ça intelligent!), qui, sous des pseudonymes très variés, où il signait indifféremment *Gabriel Vicaire*, *Furiano* ou *Timoléon Picard* (ce dernier nom paraît être le sien), écrivait à toutes les illustrations en vogue pour solliciter les conseils des uns, les encouragements des autres. Il prenait toutes les formes, signant tantôt : *Une femme du monde*, tantôt : *Un jeune homme las de la vie et parlant de recourir au suicide*, tantôt : *Un artiste ou un poète incompris*, etc., etc. Une lettre de P. J. Proudhon, le célèbre socialiste, adressée à une demoiselle *** (évidemment à l'Ecuyère de l'Hippodrome), figure sous le numéro 906 de la remarquable vente Berch, faite en 1885. Elle y fut adjugée au prix de 500 francs. Or, le malheureux *Timoléon Picard* ou le malhonnête *Furiano*, comme vous voudrez, a dû la céder pour 3 ou 4 francs, à l'époque où il l'a reçue. On le voit, la vertu n'a pas été suffisamment récompensée ».

Eh bien! que dites-vous de ça, mesdames et messieurs? Les psychologues de la littérature contemporaine, aujourd'hui si nombreux, ces hommes à l'œil de lynx ou de taupe, comme il vous plaira, ne verront-ils pas, dans cette figure de M. Gabriel Vicaire, un type bien original, bien caractéristique du temps où nous sommes et qui a tous les droits possibles d'entrer dans l'histoire?

PHILIBERT AUDEBRAND.

—

Le monument expiatoire élevé à Lisieux en l'honneur de Jeanne d'Arc par P. Cauchon (XXIX, 614). — On ne connaît aucun document qui relate le fait de l'exhumation des cendres de P. Cauchon; la tradition parlée qui a conservé le souvenir de bien des faits locaux est muette à ce sujet.

Aujourd'hui, il ne reste plus de tombeaux dans la cathédrale, tous ont été violés à la Révolution. CH. D.

—

Formules de flatterie (XXX, 1, 175, 251, 332). — Un petit opuscule de Beuchot, dont il a paru de nombreuses éditions dès 1814, et intitulé : *Oraison funèbre de Buonaparte, prononcée au Luxembourg, au Palais-Bourbon, au Palais-Royal, aux Tuileries et ailleurs*, renferme les éloges les plus outrés et les plus basses flatteries que Napoléon ait reçus, dans sa prospérité, d'un certain nombre de personnages qui, plus tard..., firent exactement le contraire.

Voici d'abord Fontanes, président du Corps législatif en 1804, puis en 1808, grand maître de l'Université :

Comment le peuple français n'aurait-il pas mis à sa tête une famille où se réunissent à la fois l'art de vaincre et l'art de gouverner, le talent des négociations et celui de l'éloquence, l'éclat de l'héroïsme, les grâces de l'esprit et le charme de la bonté? (*Discours* à Joseph Bonaparte; *Moniteur* du 29 thermidor an XII, page 1453.)

Le voilà le héros que Dieu s'est complu à douer de toutes les grandes qualités. (*Discours pour l'inauguration de la statue de Bonaparte. Moniteur* du 26 nivôse an XIII, page 424.)

Le voilà ce grand homme qui mérite la reconnaissance de tous les rois; car, en rétablissant le trône de la France, il a fermé le foyer de ce volcan qui les menaçait tous. (*Moniteur* du 28 décembre 1813, page 1448.)

Il ne fut donné qu'à lui de renouveler toujours l'admiration, qui semblait être épuisée, *Moniteur* du 6 mars 1806, page 259.)

L'Université se félicite de porter au pied du trône les hommages et les voix d'une génération entière, qu'elle instruit dans ses écoles à VOUS SERVIR ET A VOUS AIMER. (*Discours à S. M. Napoléon. Moniteur* du 26 décembre 1812, page 1432.)

L'honneur français, dirigé par un grand homme, est un assez puissant ressort pour changer la face de l'univers. (*Moniteur* du 23 janvier 1810, page 87.)

Le grand homme n'est pas moins admirable dans ce qu'il cache que dans ce qu'il laisse voir, et dans ce qu'il médite que dans ce qu'il exécute. (*Moniteur* du 18 mai 1807, p. 543.)

On a dit depuis longtemps aux orateurs qu'il n'y avait rien de plus grand que ses actions simplement racontées. On doit ajouter qu'il n'y a rien de plus éloquent que ses paroles. C'est en les racontant avec fidélité qu'on peut le montrer dans toute sa gloire. Combien nous étions émus en l'écoutant la dernière fois quand il désirait de vivre trente ans « pour servir trente ans ses sujets! » Jamais parole plus royale n'est sortie du cœur d'un grand roi. Quel Français ne forme aujourd'hui le même vœu que le sien? Oui, qu'il vive trente ans; qu'il vive plus encore! une vie si précieuse ne peut trop se prolonger. Et puisque tous les prodiges semblent réservés à lui seul, espérons qu'un règne si mémorable surpassera tous les autres par la durée, comme il les surpasse tous par la puissance et la grandeur. (*Moniteur* du 14 décembre 1809, page 1580.)

Le plus brave de tous les peuples est quelquefois tenté de se plaindre qu'il a trop de gloire, en songeant qu'il reste séparé du monarque dont cette gloire est l'ouvrage. (*Moniteur* du 6 février 1807, page 143.)

L'homme devant qui l'univers se tait est aussi l'homme en qui l'univers se confie. Il est à la fois la terreur et l'espérance des peuples; il n'est pas venu pour détruire, mais pour réparer. (*Moniteur* du 6 mars 1806, page 259.)

Sous le grand homme, la guerre, qui épuise tout, a renouvelé nos finances et nos armées; les peuples vaincus nous donnent des subsides, et la France trouve des soldats dignes d'elle chez les peuples alliés. (*Moniteur* du 29 août 1807, page 940.)

Voici maintenant comment s'exprime le comte Molé, ministre de la justice :

Sous le grand homme, la population a continué de s'accroître; et pourquoi ne dirions-nous pas que la conscription elle-même qui chaque année fait passer sous nos drapeaux l'élite de notre jeunesse, a contribué à cet accroissement? (*Moniteur* du 27 février 1813.)

Au tour d'autres hauts fonctionnaires :

On ne peut plus louer dignement Sa Majesté, dit Lacépède, sa gloire est trop haute; il faudrait être placé à la distance de la postérité pour découvrir son immense élévation.

Le seul éloge possible, le seul digne de S. M., dit de son côté Muraire (1), c'est l'histoire la

(1) Premier président de la Cour de cassation.

plus simple de son règne; c'est le récit le plus nu de ce qu'Elle a voulu et de ce qu'Elle a exécuté, des causes, des moyens et des effets, des intentions et des résultats.

Séguier (1) renchérit encore.

Napoléon, dit-il, est au-delà de l'histoire humaine; il appartient aux temps héroïques; il est au-dessus de l'admiration; il n'y a que l'amour qui puisse s'élever jusqu'à lui. (*Moniteur* du 29 juillet 1807, pages 816 et 817.)

Le voilà, dit Monge, le héros que Dieu s'est complu à douer de toutes les grandes qualités. (*Moniteur* du 6 février 1807, page 143.)

Le voilà, ajoute M. Jalabert, vicaire général, dans un *Discours prononcé en* 1806, *en mémoire des braves morts à la bataille d'Austerlitz*, le voilà cet empereur que l'invisible Providence a désigné pour Providence visible à toute la nation.

La terre s'est tue devant Alexandre qui voulait l'asservir; devant Napoléon, la terre, les mers qu'il veut franchir, l'univers qu'il remplit de son nom, parlent hautement de la grandeur de son âme, de la gloire de ses armes, des merveilles de son règne, de la reconnaissance des peuples, comme pour servir de témoins authentiques à l'histoire, afin que la postérité surprise n'en accuse pas la véracité. (*Moniteur* du 6 vendémiaire an XIV, page 24.)

M. Jaubert demande

qu'un grand édifice, que tous les arts concourront à embellir, soit spécialement destiné à perpétuer le souvenir des événements mémorables du siècle de Napoléon le Grand. (*Moniteur* du 2 janvier 1806, page 7.)

Edifier un temple, ajoute M. Carrion-Nisas, édifier un monument à un autre qu'à Dieu! l'en exclure, ou même ne pas l'appeler expressément en partage de notre encens, c'est du paganisme, c'est de l'idolâtrie. Une basilique superbe s'élève et domine Paris; elle semble appeler le Français et l'étranger à ses solennités. La douce Geneviève, antique patronne de la bonne ville, PARTAGEANT SES TABERNACLES AVEC NAPOLÉON, si heureusement adopté dans le ciel et sur la terre, du haut de son dôme sacré, remplacerait heureusement pour l'Europe chrétienne le Jupiter qui tonnait du haut du Capitole sur le monde romain. (*Moniteur* du 2 janvier 1806, page 9.)

Le clergé remplit dans ce concert d'éloges un rôle qui n'est pas médiocre.

Quel cœur, dit M. de Pradt, pourrait rester froid devant l'attendrissant spectacle que présente une grande nation qui vient remercier le ciel de lui avoir accordé un souverain qui est à la tête de ses armées plus qu'un général, dans les combats plus qu'un soldat, sur le trône plus qu'un empereur, dans l'administration plus qu'un magistrat, sur le tribunal plus qu'un juge! (*Discours prononcé par M. l'archevêque de Malines dans l'église métropolitaine de Paris, le* 1er *décembre* 1811, *pour l'anniversaire du couronnement de S. M. I. et R.* De l'imprimerie impériale, décembre 1811, pages 2 et 3.)

Qui a jamais fermé tant de plaies, séché tant de larmes, terminé tant de calamités et fait tant d'heureux? s'écrie M. Pancemont, évêque de Vannes, dans le *Moniteur* du 11 messidor an XII, page 1274.

N'en doutez pas, celui qui a l'âme si élevée et si active ne s'endormira pas dans la gloire, comme ces rois des nations dont parle Isaïe; il se montrera digne de plus en plus des hautes destinées auxquelles le ciel l'a réservé; il sanctifiera la guerre, suivant l'expression d'un autre prophète, en travaillant à fermer toutes les plaies qu'elle a ouvertes, à extirper tous les désordres qu'elle a fait naître, et à sécher toutes les larmes qu'elle a fait couler. (*Mandement* de Mgr de Boulogne, évêque de Troyes, du 12 mai 1809, *par lequel il ordonne qu'il sera chanté un Te Deum dans toutes les églises de son diocèse, en actions de grâces des victoires d'Eckmühl et de Ratisbonne.*)

On doit reconnaître les dispositions de la volonté de Dieu dans les variations qu'éprouvent les monarchies, et adorer les secrets desseins de sa sagesse à l'égard du gouvernement des peuples; parce que c'est lui qui distribue les couronnes, et qu'il les donne et les ôte à son gré. Dans le changement des dynasties, le doigt de Dieu se montre d'une manière visible, et, dès qu'il s'est montré, les peuples sont obligés d'obéir à ce signal. Telle est la religion que nous professons et que nous enseignons. Elle recommande l'obéissance aux lois, l'amour du prince et la soumission à ses ordres. (*Discours pour l'anniversaire du couronnement et de la bataille d'Austerlitz, prononcé dans l'église métropolitaine de Paris, le* 6 *décembre* 1812, par M. L'Ecuy, ancien abbé général des Prémontrés. Paris, Desray, 1813, in-8°, pages 11, 12, 17.)

Peut-il y avoir une loi plus juste que celle de la conscription militaire? demande M. Chevigné-Boischollet, évêque de Séez, dans le *Moniteur* du 13 vendémiaire an XIV, page 47.)

Non, réplique M. Rousseau, évêque de Coutances, dans le *Moniteur* du 27 vendémiaire suivant, page 101, tous ceux qui procurent une retraite à un conscrit réfractaire pèchent contre les principes religieux!

Il deviendrait fastidieux de prolonger ces citations. Néanmoins, je ne résiste pas au plaisir de donner les extraits ci-dessous d'un ouvrage et d'un discours de l'abbé Guillon (Marie-Nicolas-Sylvestre), chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Paris, professeur d'éloquence sacrée à la Faculté de théologie de la même ville.

En 1801, l'abbé Guillon avait publié, sous le titre : *De la nomination aux évêchés dans les circonstances actuelles*, un écrit dont voici la péroraison :

Ah! combien de présages en faveur d'un heureux avenir! Combien déjà de blessures fermées et de vœux satisfaits!... O religion,

(1) Premier président de la cour impériale de Paris.

achève ton ouvrage! Inspire à une *Clotilde nouvelle* (1) le pieux dessein d'amener aux pieds du DIEU DES ARMÉES ce héros qu'il a illustré par tant de victoires! Qu'il reçoive, pour les collations ecclésiastiques, les titres augustes que le pape Zacharie ne craignit point de conférer à Pépin.

Le 15 août 1806, le même abbé prononça à Notre-Dame de Paris, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de Napoléon, un discours dont voici les principaux passages.

Après avoir, dans son exorde, invoqué la Sainte-Vierge, l'orateur, appliquant à Napoléon tout ce que les prophètes avaient dit de plus magnifique sur Alexandre et sur Cyrus, ne voyant dans les rois coalisés contre lui que des Goliaths terrassés par un nouveau David, et dans les cités envahies que des Jérichos écroulées devant un autre Josué, s'écriait :

Voyez ces villes défendues par des peuples entiers, ces vastes contrées ne formant, par le concert de leurs opérations, qu'une seule forteresse, tomber à l'aspect d'un seul homme, *a facie terroris unius* (*Jos.* 30, 17); et cette Italie, où il lui suffisait, ainsi qu'autrefois la terre promise à Josué, de mettre le pied pour qu'elle reconnût son vainqueur et son maître: « Terra quam calcavit pes tuus erit possessio tua »; et cette Germanie antique, géant aux cent bras, tour à tour enchaînée par sa valeur ou désarmée par sa sagesse!... L'Europe, devenue presque tout entière un seul Empire, est dirigée par ses lois ou par l'influence de sa renommée... Le moment n'est pas loin où vous verrez l'Autriche s'abattre aux pieds de Napoléon, appelant en vain au secours de ses remparts, et ses soldats tremblants, et son Empereur qui fuit, traînant après lui les lambeaux de son Empire vieilli; et ces troupes étrangères venues des places du nord pour assister aux funérailles de l'Allemagne!... Rois étrangers, protecteurs, à vous entendre, de cette France que vous veniez asservir, Dieu n'a pas besoin de vos légions!... Il les combat et les disperse par le bras du seul Napoléon!... Honneur immortel à Napoléon!.. Au mérite le plus éminent appartenait sans doute la dignité la plus relevée! Donc à Napoléon l'Empire, à lui la gloire, la domination! Vive Napoléon, Empereur des Français! A ce nom, l'ombre de Charlemagne a tressailli; il s'émeut, il s'agite dans sa tombe sacrée : je crois le voir s'avançant à travers cette enceinte religieuse... *Jour heureux!* s'est-il écrié, *jour à jamais mémorable! c'est ainsi qu'autrefois, dans la capitale du monde chrétien, je fus couronné moi-même et sacré Empereur... La voilà donc ramenée sur le front de votre monarque cette couronne qui fut jadis imposée sur ma tête! Comment s'est-elle flétrie?... O Napoléon! règne pour être à jamais la terreur de tes ennemis et l'amour des Français! Puisse, fécondée par l'onction sainte que nous avons reçue, puisse la royale tige qui s'élève et croît sous votre ombre, produire des fruits jusqu'à la dernière postérité!*

(1) Joséphine de Beauharnais.

Oui, chrétiens, ces nobles vœux ont été exaucés, au moment auguste où les mains d'un nouveau Samuel ont répandu sur la tête de notre souverain l'huile sainte et les bénédictions célestes. A la voix du Pontife, les cieux se sont ouverts, et l'Eternel lui-même a tracé sur le livre des événements futurs ces paroles si glorieusement accomplies : *A pareil jour encore, une ligue formidable, ourdie par la trahison, frappée dès le premier combat du coup mortel, viendra expirer honteusement dans les plaines d'Austerlitz.*

. . . .

Pendant toute la durée de l'Empire, notre abbé ne laissa échapper aucune occasion de vanter l'*homme des destinées, l'homme assis à la droite de l'Eternel*, en termes toujours aussi pompeux et aussi sonores.

Nous verrons peut-être plus tard ce qu'il disait de l'*homme du destin*, en s'adressant à Louis XVIII. H. T.

—

Le maréchal Marmont conservant le corps d'un moine par la galvanoplastie (XXX, 34). — J'ai causé de cette affaire au P. Carekin, secrétaire de la congrégation des Mékitaristes arméniens, établis dans l'île de Saint-Lazare depuis 1838. Il m'a autorisé à déclarer « que toute l'histoire de Lecomte était une pure fable » et qu'il n'y avait jamais eu de père enterré de cette singulière façon.

Les Mékitaristes ont eu jadis comme hôte à Saint-Lazare lord Byron, auquel ils avaient demandé de corriger leur dictionnaire arménien-anglais. Cette œuvre terminée, Byron quitta l'île de Saint-Lazare.

Tout récemment, le khédive Abbas a rendu visite aux pères arméniens. Ce petit fait, non signalé par les journaux, est très curieux : le pavillon turc ayant été, à cette occasion hissé sur l'île de Saint-Lazare, cédée jadis par la République de Venise aux Arméniens, comme ennemis séculaires des Ottomans.

CESARE AUGUSTO LEVI.
Directeur des Musées
Inspecteur des Fouilles et des Monuments de Venise.

—

La mort de Baudin (XXX, 78). — Au sujet de cette question, nous recevons la lettre suivante :

Nantua, le 28 septembre 1894.

Monsieur,

J'ouvre tardivement le numéro du 30 juillet dernier de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, et j'y retrouve reproduite la

lettre de Pierre Larousse, à propos de la mort de Baudin.

Des témoins y avaient déjà répondu; je crois devoir, en présence de cette persistance et de cette reproduction, vous apporter mon propre témoignage et l'explication qu'on peut donner à l'affirmation de Pierre Larousse.

Lorsque les représentants, réunis le 3 décembre à la salle Roisin, au faubourg Saint-Antoine, en sortirent faisant appel au peuple et le poussant à la défense, des ouvriers qui passaient répondirent : « Nous n'avons pas 25 francs par jour pour nous faire tuer »! Baudin, indigné, s'avançant vers eux, s'écria : « *Eh bien, venez voir comment on se fait tuer pour 25 francs par jour* ». J'étais à côté de lui et je le retenais par le bras. Cette réponse, il a dû la faire à d'autres blouses blanches, de la salle Roisin à la rue Sainte-Marguerire, et d'autres personnes, que je n'ai pas vues au premier moment, ont pu l'entendre un peu plus loin.

Pierre Larousse, qui a vu tuer le représentant, ne s'est pas trouvé précisément à côté de lui le long du trajet: voilà tout ce que prouve son témoignage. Ce n'est pas, en effet, au moment où, monté sur une apparence de barricade, il haranguait la troupe, que le mot a pu être prononcé. Cette réponse était si naturelle pour un homme aussi déterminé que l'était Baudin de défendre la République jusqu'à la mort, que je n'y pris pas garde: les circonstances l'ont faite héroïque et d'autres l'ont justement recueillie.

Veuillez agréer, etc. Dr Baudin.

—

Faire de nécessité vertu (XXX, 153). — D'après M. Quitard, cette locution est littéralement traduite du proverbe *facere de necessitate virtutem*, qui se trouve dans saint Jérôme et saint Pierre Chrysologue. Donc, en écrivant *To make a virtue of necessity*, Shakespeare n'a fait que reproduire le latin, et encore sous une forme que les grammairiens d'aujourd'hui jugeraient incorrecte; car *of* est la marque du génitif, et c'est *from* (l'ablatif *de*) qui conviendrait ici.

Le sens du dicton est : Agir de bonne grâce, et cependant à contre-cœur. Jupiter est dans cette situation quand Homère lui fait dire : ἑκὼν ἀέκοντί γε θυμῷ. (*Iliade*, livre IV, 13.) T. Pavot.

—

Payer comptant (XXX, 153). — Depuis que j'ai parlé, dans la *Revue des Deux-Mondes*, du mot *contant* ou *content*, qui, dans l'ancienne langue, signifiait « sur l'heure, aussitôt », j'ai vu que l'expression s'est conservée dans plusieurs de nos patois.

Le comte Jaubert, tout en l'expliquant, comme on le fait généralement, par *computare*, la cite dans son *Glossaire du centre de la France*.

Je profite de cette occasion pour nommer l'auteur de cette jolie étymologie : c'est M. Maurice Grammont, maître de conférences à la Faculté des lettres de Dijon. Il a recueilli la locution dans le patois de la Franche-Comté.

Je n'ignore pas l'importance qu'ont en linguistique l'extension et la décoloration des métaphores; mais je ne crois pas qu'ici nous ayons affaire à une figure de langage empruntée à la banque. Nous avons affaire à un mot latin, *contente*, *contentim*, qui ne nous est pas parvenu par la langue littéraire, mais qui a dû survivre, comme tant d'autres, dans le parler populaire.

Aux exemples cités, on peut encore joindre celui de Ronsard donné par Littré :

Pour Dieu, n'allègue ici les forces de vertu!
Tu les perdrais contant.
Tu serais vaincu à l'instant.

C'est donc à tort qu'on écrit *payer comptant* au lieu de *payer content*. On peut d'ailleurs payer comptant sans payer en espèces.

Ceci soit dit sans prétendre revenir sur une erreur depuis longtemps consacrée par l'usage. Michel Bréal.

—

Apparitions du Diable (XXX, 154). — Si M. Paul d'Armon s'occupe de cette question et désire passer un joyeux moment, — un peu long, peut-être, — je ne saurais trop lui recommander la lecture de l'ouvrage publié par le Dr Bataille, à Paris, en livraisons, l'an dernier ou il y a deux ans. Titre : *Le Diable au XIXe siècle*. — Ce nom de Bataille, qui est un nom de guerre (c'est bien naturel), couvre la personnalité d'un ancien médecin de la marine, lequel, en sa qualité de voyageur, a pu rencontrer le diable sous presque toutes les latitudes et ne s'en est pas privé. Avec un sang-froid un peu inquiétant, le Dr Bataille donne mille détails sur ces entrevues, et, par-dessus le marché, de charmants portraits sur bois, non seulement de Lucifer, mais des principaux seigneurs de sa suite : Satan, Béhémot, Baal-Zeboub, Ariel, — j'en passe et des mieux mis. — Bien que l'auteur se soit montré, dès le début de l'ouvrage, catholique respectueux, fervent et convaincu, *Le Diable au XIXe siècle* fut vivement pris à partie, lors de sa publication, par une *Semaine Religieuse* d'un

diocèse du Nord. Soutenu par un chanoine d'un autre diocèse, fort expert en diablerie, paraît-il, le Dr Bataille riposta vertement, et il en résulta une assez longue et assez aigre polémique où, comme toujours, l'on perdit un peu pied, de part et d'autre, mais au cours de laquelle il ne m'a pas semblé que les plus mauvais coups fussent reçus du côté du diable.

Quoi qu'il en soit, l'ouvrage est à connaître pour la lumière (??) qu'il jette sur le palladisme, le satanisme, le lucifériste, etc., etc., et M. Paul d'Armon y trouvera, dans tous les cas, de quoi satisfaire amplement sa curiosité au sujet de l'un des plus singuliers états de l'âme contemporaine. G. DE FONTENAY.

— Pour tous ceux qui s'occupent de sectes secrètes, de la franc-maçonnerie et de ses hauts grades, la secte Palladique ou Lucifèrienne de Charlestown, fondée par Albert Picke et dirigée par Vaughan, Philéas Walder et son illustre fille, Sophie Walder, est bien connue.

Charlestown est devenue la Rome provisoire de la religion de Lucifer (il ne faut jamais dire Satan aux adeptes). Sophie Walder est la souveraine grande-maîtresse du Lotus de France, Suisse et Belgique. Elle parcourt l'Europe et réside souvent à Genève, où le Président actuel de la République suisse, Ruchonnet, alors qu'il était orateur du Temple de Lausanne, l'a reçue louvetonne en 1874. Elle est très liée avec lui, avec le député Adriano Lemmi, le grand-maître de la Haute maçonnerie et du Palladisme, résidant maintenant à Rome, avec Carducci, l'auteur de l'hymne à Satan.

Toutefois, il parait y avoir eu, au printemps de cette année (1894), une grande brouille entre Sophie Walder et Lemmi, ce qui s'expliquerait assez par la liaison entre Lemmi et Crispi.

Sur tout cela, il y en aurait trop à dire, et expliquer tous les actes extraordinaires de cette femme qui a nom Sophie Walder, serait trop long. Je me contenterai d'ajouter :

1° Que toutes les séances du culte luciférien sont mêlées de magie et de tous les tours les plus habiles de l'art de la prestidigitation, qu'il y a un temple à Paris, et qu'on y dit même la messe noire.

2° Que la soi-disante apparition du diable en question a eu lieu, il y a déjà quelques années, chez la duchesse de Pomar, devant le pauvre abbé Girod qui avait nié ces apparitions.

3° Que le grand-chef de ce culte en Amérique a trouvé un moyen très ingénieux d'envoyer ses ordres (de Lucifer) à tous les grands-chefs de l'Europe ou de l'Inde, au moyen d'une boîte fantastique qui débite elle-même, quand il le faut, les ordres de Lucifer (le phonographe d'Edison appliqué à la sorcellerie).

COMTE LE COUTEULX.

—

Le pays raïol (XXX, 155). — Ethnographiquement, le Bas Vivarais comprend trois subdivisions : le Mailhaguez, pays du froment; les Cévennes, pays de la châtaigne; la Montagne, pays du seigle, composé des mandements de Borne, de Coucourou et de Lugdarès. « On appelle « pagel » celui qui habite la montagne; *le rayol* désigne *l'homme du Mailhaguez*, et l'on donne le nom de « Cévenol » à tous les terriens des Cévennes orientales dont les cours d'eau, traversant les calcaires du pays du froment, vont se perdre dans le Rhône... »

(Firmin Boissin, Jan de la Lune, Paris, 1887, page 5.)

D'après ce qui précède, le *pays raïol* serait le Mailhaguez, et le Mailhaguez se trouve situé au sud du département de l'Ardèche, arrondissement de Largentière.

Quant à l'étymologie du nom, si notre ami Boissin ne nous avait pas été enlevé il y a deux ans par une mort prématurée, la solution serait promptement intervenue, car, Ardéchois enthousiaste, il savait tout ce qui avait rapport à son pays natal.

Néanmoins, je pense que si l'*Intermédiaire* faisait appel aux lumières de M. Francisque André, archiviste à Troyes, et précédemment à Privas, point ne tarderait la réponse. F. M.

—

Blücher et le pont d'Iéna (XXX, 155, 283).—Suivant le chancelier Pasquier (*Mémoires*, III, 344), Louis XVIII autorisa M. de Talleyrand à déclarer qu'il irait de sa personne se placer au-dessus de cette mine (déjà creusée sous deux des piles du pont); qu'on pourrait ainsi, si on le jugeait à propos, le faire sauter avec le pont.

Enfin, d'après Rochechouart (*Souve-*

nirs, page 408), qui tenait la chose du duc de Richelieu, ce n'est pas Louis XVIII, mais l'empereur Alexandre de Russie qui, dans un entretien avec le roi de Prusse, « avait déclaré que si le feld-maréchal Blücher n'obéissait pas à l'ordre qu'il priait le roi de lui envoyer, il irait de sa personne se placer sur le pont menacé, il verrait s'il aurait l'audace de le faire sauter pendant qu'il y serait; le nom du pont d'Austerlitz ne l'avait pas offensé, et il n'avait fait aucune demande pour qu'il fût changé. » PATCHOUNA.

—

Que faut-il penser des accusations portées contre Louis XVI dans les Mémoires du baron Thiébault? (XXX, 156.) — Thiébault, qui est cependant sujet à caution, a parfaitement raison quand il reproche à Louis XVI sa brutalité. Il suffit de lire les mémoires du temps pour constater que ce prince, malgré son apparente bonté, qui était plutôt de la bonasserie, était naturellement lourd, grossier et butor. Qui ne se rappelle cet épisode d'une chasse royale, où un malheureux bossu, qui se trouvait sur le passage de Louis XVI, fut renversé par le cheval et cravaché par le maître? Le populaire avait gardé le souvenir de ces actes de sauvagerie. J'ai lu, dans des rapports d'observateurs de police parisiens édités, il y a une vingtaine d'années, par l'allemand Schmidt, que, lors de l'exécution de Louis XVI, des femmes du peuple avaient regretté la mort de la victime, tout en rappelant sa brutalité.

Le journal inédit du libraire Hardy en parle à mots couverts ; mais un autre manuscrit de la Bibliothèque nationale — dont j'ai retrouvé l'auteur, jusqu'à présent inconnu, l'homme de lettres aveugle, Lefebvre de Beaunay — relève très nettement les grossièretés de Louis XVI, surtout après boire. En un mot, l'histoire a reconnu cette fâcheuse disposition d'esprit chez un prince qui était cependant porté à la bienfaisance, mais qui offrait un contraste si saisissant avec la reine. Car Marie-Antoinette possédait l'art de donner et s'était fait adorer de tous les Parisiens dans les premières années de son règne : sa grâce exquise corrigeait le ton bourru et les manières communes de son mari. Quel mauvais génie put jamais lui conseiller de verser dans la politique? PAUL D'ESTRÉE.

—

Copernic était-il Polonais ou Allemand? (XXX, 157.) — C'est probablement parce qu'en 1793, à la suite du deuxième démembrement de la Pologne, la ville de Thorn, patrie de Copernic, fut attribuée à la Prusse, qu'on a prétendu que le célèbre astronome était Allemand. Ce serait vouloir qu'en prenant un pays on s'annexât aussi ses gloires. Les conquêtes n'ont point de ces effets rétroactifs. D'autre part, en 1473, quand naquit Copernic, Thorn, depuis sept ans déjà (traité de 1466), appartenait à la Pologne. Enfin, d'après son biographe, Jean Czinski, Copernic se serait inscrit, *lui-même*, à Padoue, sur la liste des étudiants polonais. Sur cette question de nationalité, le dictionnaire de Larousse donne des renseignements d'une précision telle que cette conviction s'impose : essayer de prouver que Copernic était Allemand. c'est travailler pour le roi de Prusse.

T. PAVOT.

—

Tabarin et sa femme (XXX, 160). — M. Leber, dans son petit volume *Plaisantes recherches d'un homme grave sur un farceur*, a marié réellement Tabarin à cette Francisquine, qui avait sa bonne part dans la farce de *Francisquine et Piphague*, comme s'il fallait tenir pour authentique l'arrêt rendu en 1622 dans « la querelle arrivée entre le sieur Tabarin et Francisquine, sa femme, à cause de son mauvais ménage ». Cette pièce est certainement une invention dont il n'y a rien de sérieux à tirer.

Au reste, je donne à notre collaborateur A. E. le conseil de consulter le *Dictionnaire* de Jal, à l'article *Tabarin* (Jean Salomon, dit), et, après avoir lu cette étude, très fouillée, je suis persuadé que, comme moi, il se demandera : a-t-il existé un Tabarin? Tabarin était-il un homme ou un masque? Y a-t-il eu un ou plusieurs Tabarin? E. M.

—

Les Bonaparte (XXX. 160). — Outre la collection du *Moniteur Universel*, la *Correspondance de Napoléon Ier* et le *Mémorial de Sainte-Hélène*, l'importante série des mémoires des contemporains, les innombrables ouvrages sur les événements du temps, sur la famille Bonaparte et sur Napoléon Ier — parmi lesquels il importe de mentionner ici F. Wouters, *Histoire de la famille Bonaparte depuis*

1815 *jusqu'à ce jour* (1847), et A. du Casse, *Les Rois frères de Napoléon Ier* (1883), — je signalerai à notre confrère, relativement aux personnages qui l'intéressent,

I. — *Sur Joseph.*

Mémoires et correspondance politique et militaire du roi Joseph, édition A. du Casse; Debidour. le général Bigarré, aide de camp de Joseph Bonaparte; Belmontet, Biographie de Joseph-Napoléon Bonaparte, comte de Survilliers (Paris, 1832); Biographical Sketch of Joseph Bonaparte (Londres, 1833); Harold de Fontenay, Napoléon, Joseph et Lucien Bonaparte au collège d'Autun; J.-A. Hugo, Précis historique des événements qui ont conduit Joseph Napoléon sur le trône d'Espagne; Bertin, Joseph Bonaparte en Amérique.

II. — *Sur Louis.*

Les Bonaparte, documents historiques et réflexions sur le gouvernement de la Hollande; Rocquain, Napoléon Ier et le roi Louis; Jorissen, Napoléon Ier et le roi de Hollande; Biographie de Louis Bonaparte (Paris, 1836); Funérailles du feu roi Louis-Napoléon Bonaparte (Paris, 1847); Garnier, Mémoires sur la cour de Louis Bonaparte et sur la Hollande (Paris, 1828); Strick Van Linschoten, Eleutherophilos; mademoiselle Cochelet, Mémoires sur la reine Hortense et la famille impériale; La reine Hortense en Italie, en France et en Angleterre pendant l'année 1831 (Paris, 1833); Lagarde, Esquisse biographique sur la reine Hortense; Nicolai, Gedæchtnissrede bei erfolgtem Ableben der Frau Herzogin von Saint-Leu (Constance, 1837); Fourmestraux, La reine Hortense; Derosne, Mémoires sur la reine Hortense.

III. — *Sur Elisa.*

Les articles des grands recueils biographiques, qui suffisent pour établir le plan des recherches bibliographiques à faire.

IV. — *Sur Pauline,*

Iung, Lucien Bonaparte et ses mémoires; Bonnevie, Eloge funèbre de V.-E. Leclerc-Puiseux, général en chef de l'armée de Saint-Domingue (Lyon, 1803); Cérémonie funèbre célébrée à Besançon à la mémoire du général Leclerc, beau-frère du premier consul (Besançon, an XI).

V. — *Sur Murat.*

L. Gallois, Histoire de Joachim Murat; Corn. Miramont, Vie de Joachim Murat; L*** [A. L. J. Godin], Vie et aventures de Joachim Murat; Leben, J. Murat's, ehemaligen Kœnigs von Neapel (Cologne, 1816); A. Serieys, Vie publique et privée de J. Murat (Paris, 1816); Ad. Bruggemans, Leven en lotgevallen van J. Murat (Dordrecht, 1816); Memorie sulla condotta politica e militare tenuta di G. Murat (Florence, 1815); J. de la Rocca, Le roi Murat et ses derniers jours; C. Galvani, Mémoires sur les événements qui ont précédé la mort de Joachim Napoléon, roi des Deux-Siciles; A. de Beauchamp, Catastrophe de Murat; Vie de J. Murat et relation des événements qui l'ont précipité du trône de Naples (Paris, 1815); Fr. Macirone, Faits intéressants relatifs à la chute et à la mort de J. Murat (Londres, 1816, et Gand, 1817); P. Colletta, Pochi Fatti su G. Murat (Naples, 1820); Franceschitti, Mémoires sur les événements qui ont précédé la mort de Joachim Ier, roi des Deux-Siciles; Goetz vom Rheine [G. Siebel), Joachim's I, Königs von Neapels, letzte Lebensperiode (Hamm, 1826).

A. BOGHAERT-VACHÉ.

—

Sur un général inconnu (XXX, 161). — Il est très difficile d'indiquer exactement ce que Beatus demande. A-t-il vu le portrait du « prince George de Danemark », d'après le tableau de Von Kneller, ou bien du duc de Malborough, d'après le tableau d'Adriaan van der Werff? Ces deux tableaux répondent à la question de la cuirasse dorée, de l'écharpe rouge et du bâton dans la main droite. Il y a seulement l'année 1652 qui est un peu douteuse.

F. B.

—

Sur un livre du général Schmitz (XXX, 162). — Ce livre a été fait, pour la plus grande partie, par un *lieutenant* attaché à l'Ecole de Saint-Cyr, d'après des notes assez sommaires confiées par le maréchal-des-logis *Barbut*, du 2e hussards, ancien prisonnier d'Abd-el-Kader, au capitaine Schmitz, et communiquées par cet officier au lieutenant, quelques jours après le Coup d'Etat, c'est-à-dire vers le 15 décembre 1851.

Lorsque le livre parut chez Dumaine, dans le courant du mois de janvier 1852, le capitaine Schmitz vint à Saint-Cyr en offrir un exemplaire au lieutenant-rédacteur, et lui fit cet aveu que le livre avait été saisi par ordre du maréchal Saint-Arnaud, ministre de la guerre. Voici le motif de cette saisie :

On sait que lorsque Abd-el-Kader se rendit au commandant Bazaine et au colonel Cousin-Montauban d'abord, puis au général Lamoricière, il stipula comme condition de sa reddition quasi-volontaire, qu'il aurait la liberté de se retirer soit à Alexandrie, soit à Saint-Jean-d'Acre. Le gouvernement du roi Louis-Philippe ne crut pas devoir exécuter cette condition, et l'Emir fut interné dans les châteaux de Pau, puis d'Amboise.

On sait aussi que Louis-Bonaparte, soit par bonté d'âme, soit par mesure politique, soit enfin comme solidaire de la promesse faite mais non tenue par les ministres du roi, mit Abd-el-Kader en

liberté, de sorte que, le 1er janvier 1852, les troupes passées en revue dans la cour du Carrousel, et les officiers défilant en cérémonie devant le prince-président, purent voir notre ancien ennemi assistant, soit à la revue du haut d'un balcon des Tuileries, soit au défilé des officiers dans l'un des salons du Palais.

Or, le livre du capitaine Schmitz était, à contre-temps, un plaidoyer plutôt contre que pour Abd-el-Kader; il était donc tout à fait opposé aux idées du gouvernement d'alors, uniquement représenté par la toute-puissance du Président. De là vint la mesure prise par le maréchal Saint-Arnaud. Cependant on doit avouer, en relisant aujourd'hui la brochure publiée sous le nom du capitaine Schmitz, qu'il semble qu'elle ne méritait :

Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité.

Le livre est donc devenu rare; outre l'exemplaire cité plus haut, il en existe au moins un autre signalé dans le catalogue de la Bibliothèque Cardinal pour 1888, colonne 293. Th. C.

—

Projets de monnaies (XXX, 162). — En Australie, à Sydney, du moins, la monnaie de billon est remarquable par la diversité des emblèmes, effigies ou inscriptions. Tout marchand, industriel, inventeur, fait frapper à son nom (en Amérique) des sous de cuivre ayant même cours que le *double penny* anglais, qui est moins large de cinq millimètres. Comme exemple, une de ces pièces-réclames porte, d'un côté : *Smith Peate and C°, grocers, tea dealers, and wine merchants,* 258 *and* 260, *George street, Sydney*. Sur l'autre face est une figurine debout, tenant une balance et une corne d'abondance, plus l'indication : *established* 1836.

En France, deux négociants d'Annonay, les frères Monneron, qui étaient venus s'établir banquiers à Paris, obtinrent, en 1791, l'autorisation de frapper une monnaie de cuivre qui eut longtemps cours avec les décimes de l'Etat. La pièce que j'ai sous les yeux a quatre centimètres de large. C'est peut-être une médaille commémorative; cependant elle fut émise l'an IV de la Liberté. Au revers, elle est très usée, sauf pour l'exergue : *Monneron frères, négocians à Paris,* 179. Au centre était une longue inscription dont il ne reste que ceci :

Médaille
. . . *nce*
. . . *des*
. . . . . .
. . . .
L'an IV de la
Liberté.

L'avers montre, en son milieu, la foule des députés réunis au Champ de Mars, au-dessus de la date 14 *juillet* 1790. De plus, on lit, en haut : *Pacte fédératif;* à gauche : *Vivre libres*; à droite : *ou mourir.* T. Pavot.

— Lisez le commencement des *Promenades hors de mon jardin*, d'A. Karr (chap. 1er : A Léon Gatayes), vous y trouverez un très intéressant parallèle sur les grands hommes, *les vrais*, qui mériteraient d'avoir leur effigie dans la poche de tous. A. Martin.

—

Poile ou poêle (XXX, 193). — L'usage du dais porté au-dessus des évêques n'est pas exclusivement français. Dans le rit latin, c'est-à-dire dans tout l'Occident, c'est sous le dais que l'évêque doit faire son entrée, non seulement dans sa ville épiscopale, mais dans tous les lieux de son diocèse qu'il visite *pour la première fois*. Mais ce sont là des cas assez rares, et en général le dais ne sert que pour le Saint-Sacrement. A ce propos, il faut signaler l'erreur commise par M. Zola, qui, dans son dernier livre (*Lourdes*, p. 323), a pris l'*ombrellino* ou petit dais pour un parapluie. Je cite textuellement :

Et, comme de larges gouttes commençaient à tomber, un prêtre parut en chasuble, accompagné de deux clercs, dont l'un tenait au-dessus de l'officiant, afin de protéger le calice, un parapluie de soie blanche brodée d'or, grand ouvert.

E. Duplessy.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Louis XVII mort au Temple. — Nous allons donner les actes de décès des principaux personnages morts ou exécutés à cette époque, actes dont les originaux ont péri lors des incendies de 1871 :

MARAT

Du samedi 3 août 1793. Acte de décès de Jean-Paul Marat du 13 du mois de juillet dernier, huit heures du soir, député à l'Assemblée nationale, âgé de cinquante ans, natif de Neufchâtel, en Suisse, demeurant à Paris, rue des Cordeliers, section de Marseille.

Sur la déclaration faite à la maison commune par Jean Bouchal, âgé de vingt-six ans, homme de loy, demeurant à Paris, susdite rue, ami du défunt, et par Charles-Henri Dumoulin, âgé de vingt-sept ans, libraire, aussi ami et rue susdite.

BOUCHAL, DUMOULIN et DELTROIT.

Reg. 10, n° 355.

CHARLOTTE CORDAY

Extrait du registre des actes de décès de la municipalité de Paris pour l'année 1793.

Du lundy 22 juillet 1793, la seconde de la République,

Acte de décès de Marie-Anne-Charlotte Corday, ci-devant Darmont, du 17 de ce mois, sept heures du soir, native de Saint-Saturnin des Lignerets, domiciliée à Caen, département du Calvados, fille de Jacques-François Corday, ci-devant Darmont, exécutée en vertu de jugement du tribunal criminel révolutionnaire du 17 de ce mois.

Vu le procès-verbal d'exécution dudit jour 17 de ce mois, signé : EMANON, *commis greffier dudit tribunal.*

DELTROIT.

Reg. 15, n° 866.

Mme ROLAND

Extrait du registre de la municipalité de Paris pour l'an 2.

Du décadi trente brumaire de l'an 2 de la République,

Acte de décès de Marie-Jeanne Phelipon du dix-huit de ce mois, âgée de trenteneuf ans, domiciliée à Paris, rue de la Harpe, mariée à... Rolland, ex-ministre.

Vu l'extrait du jugement du tribunal criminel révolutionnaire et du procès-verbal d'exécution en date du 18 de ce mois, signé : WOLFF, *commis greffier ;*

CLAUDE-ANTOINE DELTROIT, *officier public.*

DELTROIT.

Reg. 17, n° 117.

Mme DUBARRY

Extrait du registre des actes de décès de la municipalité de Paris pour l'an 2.

Du 26 frimaire de l'an second de la République,

Acte de décès de Jeanne Vaubernier du 18 de ce mois, âgée de quarante-deux ans, native de Vaucouleurs, domiciliée à Lucienne, femme séparée de droit de Dubarry.

Vu l'extrait du jugement du tribunal révolutionnaire et du procès-verbal d'exécution en date des dix-sept et dix-huit de ce mois. signé WOLFF, *commis greffier;*

CLAUDE-ANTOINE DELTROIT, *off. pub.*

DELTROIT.

Reg. 24, n° 609.

DANTON

Extrait du registre des actes de décès de la municipalité de Paris.

Du 7 floréal, l'an deuxième de la République,

Acte de décès de George-Jacques Danton du 16 germinal, député à la Convention nationale, âgé de trente-quatre ans, natif d'Arcy-sur-Aube, département de l'Aube, domicilié à Paris, rue et section de Marat.

Vu l'extrait du tribunal criminel révolutionnaire et du procès-verbal d'exécution en date du 16 germinal, signé : *Lécrivain, greffier.*

DELTROIT.

Reg. 24, n° 601.

FABRE D'ÉGLANTINE

Extrait du registre des actes de décès de la municipalité de Paris pour l'an 2.

Du 7 floréal de l'an deuxième de la République,

Acte de décès de Philippe-François-Nazaire Fabre Deglantine du 16 germinal, cy-devant homme de lettres et député à la Convention nationale, âgé de trente-neuf ans, natif de Carcassonne, domicilié à Paris, rue Ville-l'Evêque.

Vu l'extrait du jugement du tribunal criminel révolutionnaire et du procès-verbal d'exécution en date du 16 germinal, signé : *Lécrivain, greffier.*

CLAUDE-ANTOINE DELTROIT, *officier public.*

DELTROIT.

Reg. 24, n° 639.

GOBEL

Extrait du registre des actes de décès de la municipalité de Paris pour l'an 2.

Du 7 floréal de l'an 2 de la République,

Acte de décès de Jean-Jacques Gobel du 24 germinal, cy-devant évêque de Paris, âgé de soixante-sept ans, natif de Thann (Haut-Rhin), domicilié à Paris, isle de la Fraternité, quai de l'Egalité, n° 13.

Vu l'extrait du jugement du tribunal criminel révolutionnaire et du procès-verbal d'exécution en date du 24 germinal, signé : *Lécrivain, greffier.*

L'officier public, DELTROIT.

DELTROIT.

DESMOULINS (CAMILLE)

Extrait des registres des actes de décès de la municipalité de Paris pour l'an 2.

Du 7 floréal de l'an 2 de la République,

Acte de décès de Lucie-Simplice-Camille-Benoist Desmoulins du 16 germinal, homme de lettres, âgé de trente-trois ans, natif de Guise, district de Vervins, domicilié à Paris, place du Théâtre-Français.

Vu l'extrait du jugement du tribunal criminel révolutionnaire et du procès-verbal d'exécution en date du 16 germinal, signé : *Lécrivain, greffier.*

DELTROIT.

LUCILE DESMOULINS

Extrait du registre des actes de décès de la municipalité de Paris pour l'an 2.

Du 7 floréal de l'an 2 de la République,

Acte de dècès de Anne-Lucie-Philippe Laridon, du 24 germinal, âgée de vingt-trois ans, native de Paris, y domiciliée, rue du Théâtre-Français, veuve de Lucie-Simplice-Camille-Benoist Desmoulins.

Vu l'extrait du jugement du tribunal crimi-

nel révolutionnaire et du procès-verbal d'exécution en date du 24 germinal.

DELTROIT.

MALESHERBES

Extrait du registre des actes de décès de la municipalité de Paris pour l'an 2e.

Du 13 floréal l'an 2e de la République.

Acte de décès de Chrétien-Guillaume-Lamoignon Malesherbes, du 3 de ce mois, ex-noble et ex-ministre du tyran, âgé de 72 ans, natif de Paris, domicilié à Malesherbes, département du Loiret.

Vu l'extrait du jugement du tribunal criminel révolutionnaire et du procès-verbal d'exécution en date du 3 de ce mois, signé : *Lécrivain, greffier.*

Officier public : CLAUDE-ANTOINE DELTROIT.

DELTROIT.

Registre 26, n° 38.

LAVOISIER

Extrait du registre des actes de décès de la municipalité de Paris pour l'an 2.

Du premier prairial de l'an second de la République,

Acte de décès de Antoine-Laurent Lavoisier du 19 floréal, cy-devant fermier général, âgé de cinquante ans, natif de Paris, y domicilié, boulevard de la Madeleine, section des Piques.

Vu l'extrait du jugement du tribunal criminel révolutionnaire et du procès-verbal d'exécution en date du 19 floréal, signé : *Lécrivain, greffier.*

DELTROIT.

CHAMPCENETZ

Extrait du registre des actes de décès de la municipalité de Paris pour l'an 2.

Du 13 thermidor de l'an 2e de la République.

Acte de décès de Louis Champcenetz du 5 de ce mois, ex-noble, profession..., âgé de 35 ans, natif de Paris, y domicilié rue du Mail.

Vu l'extrait du jugement du tribunal révolutionnaire et du procès-verbal d'exécution en date du 5 de ce mois, signé : *Ducray, commis-greffier.*

Officier public, ANTOINE TRIAL.

TRIAL *père.*

ROUCHER

Extrait du registre des actes de décès de la municipalité de Paris pour l'an 2.

Du 23 thermidor de l'an 2e de la République,

Acte de décès de Jean-Antoine Roucher, du 7 de ce mois, homme de lettres, âgé de 48 ans, né à Montpellier (Hérault), demeurant à Paris, rue des Noyers, n° 24.

Vu l'extrait du jugement du tribunal criminel révolutionnaire et du procès-verbal d'exécution en date du 7 de ce mois, signé : NEIROT, *commis-greffier.*

L'officier public, ANTOINE TRIAL.

TRIAL *père.*

SAINT-JUST

Extrait du registre des actes de décès de la municipalité de Paris pour l'an 2.

Du 27 thermidor de l'an 2 de la République,

Acte de décès de Antoine Saint-Just, du dix de ce mois, natif de Cize, département de la Nièvre, domicilié à Paris, rue Caumartin, n° 3.

Vu l'extrait du jugement du tribunal révolutionnaire et du procès-verbal d'exécution en date du 10 de ce mois, signé : NEIROT, *commis greffier.*

TRIAL père.

R. 31, n° 943.

ROBESPIERRE

Extrait du registre des actes de décès de la municipalité de Paris pour l'an 2.

Du 27 thermidor de l'an 2 de la République,

Acte de décès de Maximilien Robespierre, du 10 de ce mois, âgé de trente-cinq ans, natif d'Arras, domicilié à Paris, rue Honoré, section des Piques.

Vu l'extrait du jugement du tribunal révolutionnaire et du procès-verbal d'exécution en date du 10 de ce mois, signé : NEIROT, *commis-greffier.*

Vu le certificat du commissaire de ladite section, officier public, Antoine Trial.

TRIAL père.

Pour soutenir l'enlèvement de Louis XVII de sa prison du Temple et la substitution d'une autre personne, âgée de 18 à 20 ans, d'après les exhumations récentes, on invoque principalement le témoignage de Marie-Jeanne Aladame, femme de Antoine Simon, le gouverneur de Louis XVII, guillotiné le 10 thermidor an 2, avec Robespierre. Elle avait quitté le Temple avec son mari le 19 janvier 1794 et elle n'y était jamais rentrée.

Malade et alcoolique, la veuve Simon avait été admise à l'hospice des Incurables de la rue de Sèvres le 12 avril 1796, à l'âge de 50 ans; elle y est morte le 10 juin 1819 à l'âge de 73 ans. Pendant ses dernières années, elle disait qu'elle avait été informée dans le temps par le cuisinier de la prison (Meunier), de l'enlèvement de Louis XVII et de la translation au Temple d'un enfant contrefait et rachitique, qu'elle avait vu sortir de l'École de chirurgie, dans un panier chargé sur une voiture de linge sale.

Dans un interrogatoire, qu'elle a subi au ministère de la justice le 16 novembre 1816 et qu'elle a signé, elle a déclaré :

Que la veille du jour où la mort de Louis XVII fut annoncée par les papiers pu-

blics, se trouvant à côté de l'Ecole de chirurgie, elle vit passer la voiture du blanchisseur employé au Temple, qu'elle reconnut une manne ou panier dans lequel on aurait pu introduire un autre enfant destiné à être substitué au jeune prince, qu'elle dit avoir été enlevé à cette époque.

Que son opinion s'était fortifiée des propos qu'on attribuait à M. Desault, chirurgien, qui, lorsqu'on lui présenta le cadavre du prétendu Louis XVII, dit qu'il ne reconnaissait point le corps du jeune prince auquel il avait donné des soins précédemment.

Qu'ayant une cousine portière d'une maison dont les propriétaires avaient émigré et située place Vendôme, elle avait eu des nouvelles du prince.

Qu'elle croit qu'elle pouvait être au courant de ces nouvelles par des lettres de ses anciens maîtres avec qui elle correspondait.

Qu'elle ne pouvait faire confirmer ce qu'elle avançait par le témoignage de sa parente, laquelle était décédée depuis cinq ou six ans.

Qu'elle avait vu le prince à la maison, dans une salle des Incurables, au mois de juillet 1805, qu'il était accompagné d'un nègre et de personnes de sa maison.

Qu'il ne lui avait pas parlé ; qu'il s'était contenté de lui faire un signe de connaissance.

Le docteur Desault n'avait pas pu tenir le 21 prairial le propos qui lui était attribué, puis qu'il était mort le 13 prairial et que, d'ailleurs, la substitution alléguée n'aurait eu lieu que le 20 prairial.

Il n'en faut pas davantage pour établir l'incohérence et le peu de fondement de la déclaration de la veuve Simon.

Il a été dit que, lors de la visite qui lui fut faite par l'empereur de Russie et par le roi de Prusse, au château de la Malmaison, au mois d'avril 1814, l'impératrice Joséphine leur révéla l'enlèvement et l'existence de Louis XVII ; que, depuis, ces deux monarques avaient eu dans leurs archives, où elles devaient se trouver encore, les preuves de l'enlèvement et de l'existence de l'héritier légitime de Louis XVI. L'impératrice Joséphine étant morte subitement le 29 mai suivant, on a prétendu qu'elle avait été empoisonnée pour avoir révélé le fatal secret. Si l'on en croit les prétendants, le poison aurait été en usage à cette époque en France plus que dans aucun autre pays. On aurait vu mourir successivement empoisonnés : les médecins Desault, Chopart, les porteurs employés des pompes funèbres présents à l'inhumation, Caron, possesseur du dangereux secret, l'impératrice Joséphine, en laissant en dehors Eckard, qui disparut de son domicile le 14 décembre 1839 et dont on retrouva le corps dans la Seine le 28 janvier 1840.

L'empereur de Russie et le roi de Prusse croyaient si peu à l'enlèvement de Louis XVII de la prison du Temple et à son existence, qu'en 1817, Eckard leur ayant fait hommage de ses *Mémoires historiques sur Louis XVII*, dans lesquels il prouve, par des documents officiels et par des témoignages qu'il avait recueillis et qu'il n'avait pas à suspecter, que ce prince est mort dans la prison du Temple, entouré de personnes qui le connaissaient depuis plusieurs années, l'empereur de Russie lui a fait adresser de Moscou, le 16 novembre 1817, cette lettre signée par le comte de Nesselrode :

Monsieur,

L'Empereur a reçu votre ouvrage intitulé : *Mémoires historiques sur Louis XVII*. Sa Majesté n'a pu accueillir cette production qu'avec tout l'intérêt que son sujet est propre à inspirer, indépendamment du talent avec lequel il est traité.

En vous témoignant, Monsieur, le suffrage de mon Auguste souverain, je vous prie d'agréer l'assurance de mon estime particulière.

Le comte DE NESSELRODE.

Le roi de Prusse faisait aussi adresser cette lettre à Eckard par le baron de Humboldt, le 2 septembre 1817 :

Monsieur le Chevalier,

Je me suis empressé, Monsieur, de remettre à S. M. le roi de Prusse l'exemplaire de l'ouvrage intéressant que vous avez publié sur les infortunes du jeune roi Louis XVII. C'était lui recommander cet ouvrage que de lui rappeler l'impression qu'il a faite sur le public, lors de sa publication.

Je n'ose accepter le magnifique exemplaire que vous avez bien voulu m'adresser. C'est un usage établi parmi les personnes qui approchent le souverain en Prusse de ne pas accepter les doubles des ouvrages que les auteurs destinent pour le roi.

Je me conformerais à cet usage avec regret si je ne possédais pas déjà votre *Mémoire historique*, qui retrace d'une manière si intéressante une des scènes les plus lamentables de l'histoire.

Agréez, Monsieur le Chevalier, l'hommage de ma considération la plus distinguée.

Le baron DE HUMBOLDT.

Arcueil, ce 2 septembre 1817.

Ces deux lettres, entièrement autographes, font partie de notre collection. Elles nous paraissent très utiles pour prouver que l'empereur de Russie et le roi de Prusse acceptaient comme vrais les Mémoires publiés par Eckard et qu'ils ne croyaient ni à l'enlèvement de Louis XVII ni à son existence à cette date. ALF. BÉGIS.

Le Directeur-Gérant : LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1894

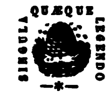




Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *20 octobre 1894.*

XXXe Volume. — No 669

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Troisième Série. — 3e Année — No 11

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

(CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique.)

QUESTIONS

Origine du mot ananas. — Dans l'*Histoire des inventions et des découvertes*, de J. Beckmann, professeur à Gœttingen (1796, 3 vol. in-8), je trouve, au mot *ananas*, l'explication suivante :

Le nom de ce fruit est composé de deux mots arabes, ain-anas, qui signifient l'œil humain ; et l'on sait que les boutons dont la surface de la pomme d'ananas est régulièrement couverte, ont la forme de cet organe ; or les plantes indigènes dans un pays sont ordinairement les seules dont les dénominations aient une étymologie descriptive.

Le professeur Beckmann ne se trompe-t-il pas sur l'origine du mot et du fruit? Tous les livres que j'ai pu consulter indiquent que l'ananas nous est venu des parties équatoriales de l'Amérique, où l'on ne parle pas l'arabe.

A. Dieuaide.

Les précurseurs de M. Robin. — La question de l'éducation commune des deux sexes a été ramenée à l'ordre du jour par un incident récent. Il est certain que cette éducation a été et est encore pratiquée à divers degrés en Amérique :

En général, disait M. Jouveaux en 1868, les enfants des deux sexes sont réunis dans les écoles primaires, séparés dans les autres. Telle est, du moins, la règle suivie à New-York. Mais sur ce point, comme sur tous ceux qui ne touchent pas aux intérêts communs de l'Union, chaque Etat a ses tendances particulières. Ainsi, à Baltimore, les établissements scolaires des différents grades sont distincts pour les garçons et pour les filles; à Chicago et à New-Haven, au contraire, l'enseignement mixte est invariablement adopté. Boston, la ville lettrée, l'Athènes de l'Amérique, paraît fort indécise encore sur ce sujet: ses écoles se partagent à peu près également entre les deux systèmes. Quelques parents refusent d'envoyer leurs filles dans les établissements primaires ouverts aux deux sexes, craignant de les voir contracter les façons grossières des enfants pauvres, mais ils ne trouvent nul inconvénient à leur laisser suivre les cours mixtes de grammaire où le nombre des écoliers de la basse classe est moins considérable. D'autres, qui n'opposent aucune objection à l'éducation commune jusqu'à l'âge de douze ou treize ans, la jugent dangereuse quand les élèves atteignent l'adolescence. (Emile Jouveaux, *L'éducation en Amérique et le rôle qu'y jouent les femmes. Correspondant* du 25 avril 1868, p. 230.)

Comme le dit M. Jouveaux, l'éducation commune existe même pour l'enseignement supérieur. Le plus ancien et le plus considérable des collèges mixtes est celui d'Oberlin (Ohio), fondé en 1830 par un pasteur d'une église presbytérienne, le révérend Shipherd. Miss Black le visita en septembre 1865, et M. Jouveaux analyse les impressions de voyage de cette institutrice anglaise.

Oberlin, c'est la science à la portée de tous l'enseignement n'y coûte que 12 dollards par an ; encore permet-on aux élèves pauvres de se livrer à un travail manuel dont le produit subvient à leurs dépenses quotidiennes. C'est ainsi qu'une jeune fille s'excusa un jour de ne point assister à un cours de physique, parce qu'elle avait à terminer une robe et qu'elle en attendait le prix pour payer sa pension dans la famille où elle était logée. Les étudiants y allongent sans façon les jambes sur les pupitres de façon à avoir, suivant l'usage américain, les pieds à la hauteur du visage. Chose remarquable, cette rude jeunesse est mêlée, pendant les leçons, à de charmantes filles de dix-huit ans; elle a pour professeur une maîtresse à peu près du même âge, et jamais l'ordre n'est un instant troublé, jamais une parole inconvenante ne se fait entendre. (Emile Jouveaux, *L'éducation en Amérique et le rôle qu'y jouent les femmes. Correspondant* du 25 avril 1868, p. 241.)

Non seulement les femmes rivalisent avec les hommes d'ardeur dans l'étude, mais souvent elles l'emportent sur eux.

Les filles, disent les Américains, ont l'intelligence vive; dans les premières études, elles

l'emportent souvent sur les garçons. (Emile Jouveaux, *L'éducation en Amérique et le rôle qu'y jouent les femmes. Correspondant* du 25 avril 1868, p. 238.)

Les femmes ne réussissaient pas moins bien dans les hautes études :

Ainsi, à la haute école de Chicago, quatre premiers prix seulement sur dix-neuf ont été, en 1865, remportés par les garçons; les seuls élèves de grec et de latin que M. Fraser rencontra dans la ville de Detroit étaient des jeunes filles; les seules adeptes de l'astronomie, encore des jeunes filles; les seuls disciples du professeur de physique, toujours des jeunes filles. (Emile Jouveaux, *L'éducation en Amérique et le rôle qu'y jouent les femmes. Correspondant* du 25 avril 1868, p. 245.)

Dix ans plus tard, les écoles mixtes continuaient d'être en faveur.

Le nombre des écoles communes aux deux sexes, à tous les degrés, disait M. Albert Carette en 1877, y est considérable (aux Etats-Unis), principalement dans l'Ouest, système qui a eu pour résultat d'augmenter l'émulation chez les enfants et de développer chez eux l'instinct de sociabilité, sans que la morale y ait rien perdu. Le contraire serait plutôt vrai. (Albert Carette, *Rapport à la Société pour l'instruction élémentaire. L'Instruction publique aux Etats-Unis et au Canada*, p. 2.)

Cependant cette opinion, comme le constate M. Carette, n'est pas universelle. Il signale lui-même que M. Elliot, directeur du *Harvard College*, à Cambridge, est, comme beaucoup de citoyens du Massachusetts, partisan de la séparation des sexes dans l'éducation.

Les Américains des autres Etats ne partagent pas cette opinion. A l'Université de Washington, à Saint-Louis (Missouri),

séparées des garçons pour les cours primaires et préparatoires, les filles sont admises dans les mêmes salles qu'eux quand elles abordent la série des hautes études. Elles sont alors, il est vrai, en très petit nombre. (Albert Carette, *Rapport à la Société pour l'instruction élémentaire. L'instruction publique aux Etats-Unis et au Canada*, p. 12.)

A l'Université de Chicago, les étudiants peuvent être de l'un ou l'autre sexe, mais sur 600 étudiants, l'Université ne comptait, en 1877, que 26 femmes.

J'assistai, dit M. Carette (p. 14), à plusieurs cours, notamment au cours de langue grecque. Un certain nombre de jeunes gens et plusieurs jeunes filles de race blanche, ainsi qu'un jeune homme de couleur, expliquèrent chacun à son tour une phrase du *Discours sur la Couronne*, de Démosthènes.

Je remarquai que dans cette Université les élèves masculins occupent, sans distinction de couleur, les premiers bancs, tandis que les élèves féminins, moins nombreux mais non moins attentifs, garnissent le fond de la salle.

A l'école primaire d'Harvins, à Chicago, au contraire, les enfants sont confondus sur les mêmes bancs — plus exactement, puisqu'en Amérique chaque élève a son fauteuil au lieu de partager un banc commun —, sur les mêmes lignes de fauteuils et rangés par ordre de mérite.

Enfin Boston qui, en 1868, oscillait entre le régime commun et le régime séparé, semblait, vers 1877, incliner vers le régime commun : car sur ses neuf collèges ou *high schools*, six étaient mixtes.

La question en était au même point en 1889. Voici en effet ce que dit Bryce; après avoir constaté que dans les Etats de l'Est, c'est la séparation, dans les Etats de l'Ouest, la communauté d'études des deux sexes qui domine, il ajoute, donnant dit-il, le résultat général de l'enquête à laquelle il s'est livré :

La coéducation réussit parfaitement dans des institutions comme l'Antioche et Oberlin dans l'Ohio, où les mœurs sont toutes simples, où les étudiants appartiennent tous à une classe de la société où le mélange des jeunes gens et des jeunes filles est facile et naturel et où il y a une forte influence religieuse qui pénètre la vie de l'institution. On ne voit s'élever aucune difficulté. Chaque sexe est réputé améliorer l'autre : les hommes s'affinent et les femmes prennent plus d'énergie. Parfois des étudiants s'éprennent l'un de l'autre et s'épousent quand ils ont obtenu leurs grades. Mais pourquoi pas? De tels mariages se contractent avec une connaissance réciproque des caractères qu'on n'atteint pas ordinairement dans le grand monde, et on dit qu'ils ont été presque sans exception tous heureux. Aussi on fournit de bons renseignements sur la coéducation dans les universités des Etats de l'Ouest. Dans ces établissements les étudiants, pour la plupart, logent où ils veulent dans la ville et, partant, ne se trouvent en relations qu'aux heures de cours publics. Mais la tendance de ces dernières années a été, tout en laissant les hommes se pourvoir eux-mêmes d'un domicile, d'établir des résidences pour les femmes. Les maîtres ont peu à faire au point de vue de la discipline et de la surveillance, et disent qu'ils n'ont jamais lieu d'intervenir et qu'ils n'ont jamais entendu faire d'objections à leur système. Je trouvai cependant que les jeunes gens, dans certains cas, montraient de l'aversion pour cette méthode, disant qu'ils préféreraient avoir leurs classes à eux : la raison en était sans doute qu'il était désagréable de voir un homme dont les hommes faisaient peu de cas, tenu en grande faveur par les élèves féminins. Dans ces Etats de l'Ouest, on accorde tant de liberté dans les relations entre jeunes gens et jeunes filles, et les jeunes filles sont si bien capables de veiller sur elles-mêmes, que les objections qui se présentent à l'esprit d'un Européen ne soulèvent aucune inquiétude. La question de savoir si un système qui a donné de bons résultats dans la société primitive de l'Ouest peut être adopté dans les Etats de l'Est, où les

conditions de la vie se rapprochent davantage de celles de l'Europe, est chaudement discutée en Amérique. Une semblable mesure n'a rien d'urgent. La libéralité de fondateurs et de bienfaiteurs y a établi, en effet, au moins quatre collèges de femmes où une excellente éducation, surpassant celle de la plupart des universités de l'Ouest est ouverte aux femmes. Ces collèges sont actuellement si prospères et si fréquentés, et la vie de leurs élèves y est sous certains rapports tellement plus libre que ne le serait celle des étudiants, eu égard à l'étiquette de la société de l'Est, dans des universités fréquentées par les deux sexes, qu'elles continueront probablement à suffire aux besoins réels de la communauté et aux désirs de tous ceux qui ne sont pas les avocats d'une complète égalité théorique. — BRYCE, *The American Commonwealth*, ch. CIV, 2e édit., 1889, II, 604-605.

L'innocuité de la juxtaposition d'éléments inflammables est-elle le résultat du sentiment religieux, si puissant sous ses différentes formes aux Etats-Unis ? Est-elle le résultat de cette pureté des mœurs qui fait qu'aux Etats-Unis une jeune fille peut, sans péril, entreprendre seule de longs voyages et que, dans les réunions de jeunes gens et de jeunes filles laissées sans surveillance dans le salon, « jamais on n'entend une parole légère, la galanterie même y est inconnue, on croirait y être dans une réunion de frères et de sœurs » ? (Emile Jouveaux, *op. cit.*, p. 245, 247.) Enfin, l'identité des études pour les deux sexes est-elle bonne (1) ? Est-il vrai, comme le prétend frère Jonathan, « que, comme des plantes d'espèces variées puisent dans un même sol les sucs qui doivent les alimenter, sans que pour cela elles perdent rien de leurs qualités distinctives, ainsi l'esprit de l'homme et celui de la femme dégagent d'un même enseignement une nourriture capable de développer leurs facultés particulières ? » (*Ibid.*, p. 248), ou, au contraire, les procédés américains d'éducation ne tendent-ils pas, comme disait Tocqueville, « à faire des femmes honnêtes et froides, plutôt que des épouses tendres et d'aimables compagnes de l'homme » ?

Sur toutes ces questions il n'y a guère que la contre-épreuve qui puisse nous éclairer. Quel est le résultat de la communauté des études aux deux sexes dans les pays où elle est établie, en Russie, par exemple, où elle existe au moins dans les universités ? Peut-être quelque Intermédiairiste slave pourrait-il nous renseigner à cet égard.

ADOLPHE DÉMY.

(1) Cette identité de programme pour les deux sexes était préconisée par M. Duruy dans sa circulaire ministérielle du 30 octobre 1867 ; « Cet enseignement (l'enseignement spécial), disait M. Duruy, peut devenir l'enseignement classique des jeunes filles de quatorze à dix-sept ou dix-huit ans. Il formerait un ensemble régulier divisé en trois ou quatre années, chacune de six à sept mois d'études.

« Les méthodes, les programmes employés pour les uns, seront facilement utilisés pour les autres. Il n'y a rien à créer, tout existe. »

—

La guerre contre le tabac. — Existe-t-il une bibliographie spéciale des ouvrages pour ou contre l'usage du tabac? Dès son introduction en Europe, la manie pipière et l'habitude de priser eurent leurs panégyristes et leurs détracteurs. Il serait curieux, laissant de côté les querelles médicales à ce sujet, de connaître les arguments qui furent produits de part et d'autre. Il semble qu'à part la bulle d'Urbain VIII, prononçant l'excommunication contre ceux qui prisaient dans les églises, le clergé ne s'est pas montré hostile au tabac.

En 1596, un Anglais, Jean Frampton, traduisit du latin un ouvrage de Monardus, ayant pour titre : *Bonnes nouvelles arrivées du Nouveau Monde*, où l'on déclare les singulières vertus et qualités des plantes, essences, etc., de ce pays. L'auteur ne mettait pas en doute la vertu satanique du tabac. Est-ce le premier livre contre le tabac ? Jacques Ier fit aussi paraître un mauvais pamphlet intitulé :

Counterblast against the fumer of tobacco.

Vers 1616, parut encore en Angleterre, un petit volume sur le *Tabac mis à la torture ou la fatale fumée du tabac traitée comme elle le mérite*. J'ignore le nom de l'auteur; au reste, il avait emprunté quelques-uns de ses arguments à un controversiste antérieur, dont l'in-4, publié en 1602, a pour titre : *Beaucoup d'ouvrage pour les ramoneurs de cheminées, ou un mot à l'oreille des amis du tabac.* Au XVIIe siècle, Joseph Silvestre (?) mit au jour un volume de poésies, dont le titre mérite d'être conservé : *Le tabac battu en brèche et les pipes pulvérisées par ma poudre à canon du Parnasse. — Je vous les brise sur les oreilles, ces pipes, à vous, absurdes idolâtres d'une feuille barbare, ou protecteurs ridicules d'une vanité puante.* Ce qu'il y a de plus curieux dans cet ouvrage, c'est d'abord son titre, puis le calembour dont le mot anglais *tobacco* a fourni le sujet à l'auteur : il y

a trouvé exactement, et sans aucune transposition de lettres, les deux mots grecs το βαχχῴ ; ce qui veut dire très évidemment : consacré à Bacchus. Aussi, dit-il, la pipe et la bouteille exercent sur les hommes trompés une double et victorieuse influence.

UN FUMEUR BIBLIOMANE.

—

L'organisation constitutionnelle des diocèses pendant la Révolution. — Dans ses *Mémoires*, Grégoire, évêque constitutionnel de Loir-et-Cher, prétend que plusieurs évêques de l'ancien régime auraient tout d'abord été disposés à prêter le serment ou du moins à organiser constitutionnellement leur diocèse. Il cite les évêques de Langres, Besançon, Blois, Chartres et Rodez, auxquels il conviendrait peut-être d'ajouter ceux d'Angers et de Vannes. Quelqu'un de nos confrères pourrait-il me renseigner sur ce point?

Je sais que pour Blois on ne trouve rien, mais, par contre, que l'évêque de Rodez aurait commencé à organiser constitutionnellement son diocèse.

EM. DE BEAUFOND.

—

Les saintes chapelles de saint Louis. — Qui voudra me dire ce qu'il y a de vrai dans les affirmations suivantes sur les « saintes chapelles », et me donner les noms des cinq ou six qui existeraient, paraît-il, en France? J'avoue que c'est la première fois que j'apprends cette fantaisie de saint Louis; et tous les détails sur cette question seraient fort intéressants.

Voici donc ce qu'on peut lire, à la page 156 du livre de M. le comte d'Ideville : *Les châteaux de mon enfance :*

La *sainte chapelle* de Riom, annexée au Palais de Justice, est d'un style élégant et très pur. On sait, du reste, que les saintes chapelles étaient des chapelles royales, élevées du temps de saint Louis et possédant un chapitre comme des cathédrales. Il en existe très peu en France, cinq ou six, je crois, et toutes sont construites, avec des proportions différentes, sur un modèle identique.

DE BONNEFOY.

—

Talleyrand a-t-il été étranglé? — Dans ses *Mémoires d'un bourgeois*, Véron décrit, en habile médecin, l'anthrax dont mourut Talleyrand, et il conclut ainsi :

Le prince, dont la tête, dans ses derniers moments, était à peine soutenue par les muscles de la région postérieure du cou, mourut de cet anthrax, de vieillesse, et peut-être aussi un peu étranglé. (Edition de 1856, tome I, p. 223.)

Je n'avais jamais entendu faire allusion à la mort violente du prince de Bénévent. L'insinuation de L. Véron repose-t-elle sur quelque donnée sérieuse?

DUPLEX.

—

Le génie peut-il s'acquérir? — Un enfant qui vient au monde peut-il être destiné à devenir ce qu'on veut en faire : un orateur, un poète, un peintre, un musicien ?

Je crois qu'il n'y aurait qu'à donner à l'enfant des modèles à imiter, de lui fixer fortement ses idées, et que si aucun accident imprévu ne venait arrêter ses progrès, il parviendrait au but qu'on se serait proposé en l'élevant.

Que pensent de cela mes confrères de l'*Intermédiaire ?* A. DIEUAIDE.

—

Lettres interceptées pendant l'invasion de 1814. — Dans la nuit du 22 au 23 mars 1814, un parti de Cosaques interceptait une lettre de Napoléon à Marie-Louise, annonçant qu'il attendait les alliés à Saint-Dizier pour leur livrer bataille. Dans la journée du 23 mars, un autre détachement de Cosaques saisissait un paquet de lettres adressées à l'empereur par les hauts fonctionnaires de la régence, par le ministre de la police Rovigo, notamment, donnant des renseignements fâcheux sur l'état moral de Paris, et c'est sur le vu de cette correspondance que, le 24, le conseil de guerre tenu à Sommepuis décida la marche des armées coalisées sur Paris. Ainsi, quand les masses ennemies évoluaient entre Paris et le quartier impérial, ces hauts personnages correspondaient sur les sujets les plus graves, sur les secrets d'Etat par excellence, en clair ! Comment en était-on arrivé à ce dédain d'une précaution élémentaire, semble-t-il, en de pareilles circonstances ? La cryptographie n'était pourtant pas à inventer : les érudits qui ont pâli sur les dépêches chiffrées du règne de Louis XIV pour y chercher la clef de l'énigme du Masque de fer en savent bien quelque chose. G. I.

—

La marquise de Roses. — Quelque savant confrère pourrait-il me dire qui était la marquise de Roses et me donner quelques détails sur sa vie ?

J'ai rencontré ce nom dans des mémoires de contemporains de Louis XV. Larousse n'en fait pas mention. L. B.

—

Le lion et le taureau dans la sculpture gallo-romaine. — On a découvert, il y a quelques années, et récemment encore dans des fouilles faites dans le nord-est de la France, des fragments de sculpture gallo-romaine.

Dans ces fragments, un sujet se trouve souvent répété : un lion terrassant un taureau. Je voudrais savoir s'il y a là une allégorie, et quel en est le sens.

Le taureau renversé ne représenterait-il pas la Gaule vaincue par Rome ?

SEDANIANA.

—

Paysages picards et normands faits par le peintre Ph. Hackert. — J.-Philippe Hackert, né en 1737 à Prenzlau, mort dans sa villa de Careggi, près de Florence, en 1807, a peint deux *Vues du Tréport*, une *Vue de Saint-Valery sur Somme* et une *Vue prise dans le port de Dieppe*.

Les *Vues du Tréport* ont été gravées d'après les tableaux originaux par N. Dufour (à Paris, chez Demarteau, gendre d'Aliamet, cloître Saint-Benoît).

« Le Musée royal de Berlin, ainsi que celui de Gaspard Weiss, qui se trouve dans la même ville, contient de nombreux tableaux de Hackert. » (Hœfer, *Nouvelle Biographie générale*, v° *Hackert*.)

Mais il paraît plus probable que ces peintures de paysages picards et normands sont demeurées dans notre pays.

L'un de nos collègues pourrait-il nous renseigner sur le musée ou la collection particulière qui possède ces tableaux originaux ?

Ce renseignement serait utile pour une *Bibliographie raisonnée de la vallée de la Bresle et des contrées limitrophes* (en préparation). J. PÉRIN (de Mers).

—

Sur un dessin de Léonard de Vinci. — « Un homme assis tient un miroir ardent dont il dirige les rayons contre des animaux qui se battent. » Ce dessin est ainsi désigné au catalogue de la *chalcographie* du Louvre, sous le n° 193.

Hauteur, 11 centimètres ; largeur, 12 centimètres.

Ce n'est pas une étude, mais un dessin signé et complet quant au sens. Sous cette forme énigmatique, quelle pensée, quelle opinion Léonard de Vinci a-t-il tenté de dissimuler? Par le nombre des sujets, par l'action, cette œuvre demande à être interprétée. Quel sens peut-on donner à cette bataille d'animaux ?

A. D.

—

L'eau de Seltz. — « La nature fournissait le modèle des boissons gazeuses dans l'eau de certaines sources qui, comme celle de Seltz, en Alsace, de Vals, dans l'Ardèche, de Saint-Galmier, dans la Loire, sortent de terres saturées d'acide carbonique. » Bourdeau, *Histoire de l'alimentation*, p. 224.

Est-ce que Seltz, en Alsace, fournit une eau minérale ? P.

—

L'auteur d'une épigramme à déterminer. — De qui est cette épigramme ?

Montrés votre réjouissance,
Peuples chantez votre héros,
Louis, par sa rare prudence,
Vous assure un profond repos.
La paix, notre unique espérance,
Va livrer pour jamais la France
A la servitude, aux impôts,
Aux délateurs, aux faux dévots.

Chantez la compagne fidelle,
L'incomparable Maintenon,
Qui le garantit, sous son aile,
Des embuscades du démon.
Par ses conseils, par ses lumières,
Tout va devenir séminaire,
Touttes les coquettes nonins,
Tous les courtisans capucins.

Quel est l'auteur de cette épigramme? Attribuée à madame Deshoulières dans la pièce autographe où je la copie, ce ne peut êtreque l'assertion erronée d'un contemporain, l'écriture de madame Deshoulières différant entièrement. R. B.

—

Encore les lettres de Gui Patin. — On lit dans les *Mélanges historiques* de Michault (Paris, 1754, t. II, p. 47) :

M. de la Varde, chanoine de l'hôpital Saint-Jacques, de Paris, et M. Falconet ont un grand nombre de lettres manuscrites de Gui Patin.

Le même écrivain ajoute que Mahu-

del, l'éditeur des lettres de Gui Patin à Spon, n'a publié qu'une partie de celles qu'il possédait.

D'autre part, que sont devenues les *Lettres à Gassendi*, qui figurent au Catalogue d'Aguesseau, sous le n° 3483?

Préparons au moins la voie au futur éditeur de Gui Patin; la tâche est par elle-même assez malaisée.

Dr Cabanès.

—

Le costume des premiers gardiens de la paix. — Je serais très obligé aux collaborateurs mes confrères de me communiquer les documents, estampes ou dessins, qu'ils se trouveraient posséder sur le costume donné aux sergents de ville de Paris lors de leur création, en mars 1829. J. G.

—

Le blason national. — On lit ce qui suit, dans une lettre de Paris, en date du 7 octobre 1894, publiée par l'*Eclair* de Montpellier du 8 octobre :

M. et madame Casimir-Périer ont pris place, avec le général Berruyer et M. Lafargue, dans une voiture de gala.

Ce luxueux équipage, attelé à la Daumont, conduit par deux postillons en livrée bleu de roi avec toque à gland d'or, est un huit ressorts bleu foncé, aux panneaux ornés de l'*écusson national*.

Le soussigné serait bien intéressé par une description exacte de l'*écusson national* peint sur la voiture de gala du Président de la République française, en raison d'une question posée par lui au début de la présente année, sur les *Armoiries de la République française*, question qui a donné lieu à de nombreuses réponses. Cz.

RÉPONSES

Le général Trochu descendant de Racine (XXIX, 498; XXX, 6, 367). — Je ne pense pas que le général Trochu soit parent de mademoiselle Noémie Trochu, descendante de Racine, mais il existe encore des parents de cette demoiselle dans les descendants du professeur d'écriture Chouilloux, qui avait épousé une d'Illiers des Radrets, qui descendait en droite ligne du grand poète.

Un de leurs fils est employé aux magasins du Louvre, et leur fille a épousé M. Lefranc, professeur au lycée Michelet. M. B.

—

La mystification de Vicaire et son prétendu suicide (XXIX, 498; XXX, 54, 125, 286, 369). — Dans l'*Amateur d'autographes* du 1er octobre 1864 se trouve révélé le vrai nom dont *Gabriel Vicaire* n'était que le pseudonyme. Le mystificateur dont l'*Intermédiaire* a publié les exploits s'appelait Ludovic Picard et habitait cité Bernard, rue Fondary, à Bruxelles. Le recueil où nous puisons ce renseignement a publié une lettre de Jules Simon et une épître de Béranger adressées à cet aventurier de lettres. Elles sont toutes deux fort piquantes, bien que de ton différent. L'érudit libraire Voisin pourrait, si on l'en priait, en dire bien plus long que nous-même sur ce chapitre d'histoire littéraire. Pont-Calé.

—

La maison de Ravaillac à Angoulême (XXIX, 650). — Notre confrère *le Charentais*, d'Angoulême, qui avait reproduit notre question, a reçu cette intéressante réponse :

Monsieur le Directeur,

M. de Ménorval demande des renseignements sur la maison de Ravaillac.

En voici quelques-uns.

Quatre maisons, toutes dans la paroisse Saint-Paul, à Angoulême, ont été possédées par les ascendants du régicide.

La première provenait de Raymond Lecomte, procureur au siège royal d'Angoulême, dont la fille Marguerite a été l'aïeule paternelle de celui-ci; elle touchait l'épicerie Goursat, au bout et en face de la rue de l'Arsenal; mais, pour la démolir, on n'avait pas attendu, sans doute, comme pour ses voisines, l'ouverture de la rue des Halles : il est fort à croire qu'en 1610 elle n'échappa point à la fureur populaire, car à cette époque elle appartenait pour partie à la mère du régicide, par suite d'une transaction du 9 mars 1605.

Jeanne Cousseau, veuve et épouse en secondes noces de l'aïeul paternel de celui-ci, possédait, près de la maison connue sous le nom de Rocher de Cancale, une maison qui était au-devant de la maison de François Dufossé, procureur au siège d'Angoulêm. Tout ce pâté de maisons a été démoli pour l'établissement du marché couvert.

Dans ce même voisinage, la mère du régicide, Françoise Dubreuil, avait une maison qui confrontait : en façade, à la rue allant de l'église Saint-Paul à la place du Palet; d'un côté à Gaschiot Dufresse, d'autre à Pierre Mallat; par derrière, à Herbert, sergent royal.

Nous arrivons enfin à la maison natale dont s'agit : c'était la maison de la famille maternelle de Ravaillac, dont les deux oncles, Julien

et Nicolas Dubreuil, étaient chanoines du chapitre de l'église cathédrale d'Angoulême.

Pour trouver l'endroit précis en question, il suffit de feuilleter le manuscrit conservé à la bibliothèque d'Angoulême, ayant pour titre : « Rentes dues au château d'Angoulême par diverses maisons de la ville. »

Au folio 124 se trouve cette mention : « *Une place* où était anciennement la maison de Ravaillac, rasée en conséquence de l'arrêt du Parlement du 27 mai 1610. »

Ce folio est compris dans l'étendue de la paroisse Saint-Paul, et dans la subdivision de cette paroisse, dans l'*île* dite *de la maison des carmélites*, ainsi nommée parce qu'André Guez de Balzac, neveu de notre grand littérateur, avait, par son testament de 1692, légué aux dames carmélites d'Angoulême son hôtel patrimonial, qui est actuellement l'Hôtel de France.

Cette île était formée : au couchant, par la rue des Arceaux; au midi, par la place Marengo et par la rue d'Aguesseau; au nord-est, par les remparts de la ville.

La *place* que nous cherchons était sur le seuil même de l'hôtel de Balzac, qui avait primitivement son entrée dans la rue des Arceaux, avant d'ouvrir ainsi sur la place dite des Ormes, parce que plusieurs de ces arbres y avaient été plantés.

Tel est l'emplacement exact de la maison natale du régicide. Veuillez agréer, etc.

CALLANDREAU.

—

Vertugadins (XXIX, 653; XXX, 139). — L'anecdote du vertugadin de madame de Tressan a été racontée par P. Lacroix (1852) avant La Bédollière (1856); mais où P. Lacroix l'avait-il puisée? La généalogie de la maison de Tressan donnée par le supplément de Moréri me semble n'établir que très vaguement la parenté de l'héroïne de Béziers avec un Montmorency quelconque : mais ce point importe peu; l'essentiel est qu'elle nous fasse connaître la date (7 février 1627) du mariage de Louise de Montaynard avec François de Tressan. L'anecdote est donc postérieure à cette époque. Serrons les dates de près.

Henri II de Montmorency était alors gouverneur du Languedoc depuis quatorze ans; à la fin de l'année 1631, il prêta l'oreille aux propositions de Gaston d'Orléans, souleva sa province et se fit battre à Castelnaudary le 1er septembre 1632. C'est, par conséquent, de la fin de 1631 à la fin de 1632 qu'aurait eu lieu l'aventure du vertugadin.

Y eut-il alors un siège de Béziers? Les dames portaient-elles encore des vertugadins? Je vois dans tous les historiens du costume que cette ridicule mode finit son règne en France vers 1630. A la vérité, elle se maintint longtemps après en pays étrangers, puisque Huygens la signale en 1653 en Hollande, et madame d'Aulnoy vers 1679 en Espagne.

Mais si l'on ne portait plus de vertugadins en France en 1630, comment madame de Tressan a-t-elle pu faire évader le duc de Montmorency en le cachant sous la cloche du sien, en 1632? — Je précise donc ma demande : s'il y eut un siège de Béziers en 1632, Henry de Montmorency s'échappa-t-il de la place sous le vertugadin de sa *parente?* Quel est l'historien qui, le premier, a relaté ce fait? Ne serait-ce point un conte inventé par les partisans de Richelieu pour jeter le ridicule sur les partisans de Gaston? Ou bien (ce qui me paraît le plus vraisemblable) l'anecdote ne serait-elle qu'une de ces légendes dont la critique a tant de peine à déblayer l'histoire?

ADRIEN MARCEL.

—

La famille royale de Lusignan et son ordre de Mélusine (XXX, 36, 189, 254). — La princesse Marie de Lusignan, grande-maîtresse de l'ordre de Mélusine, était dénommée, sur l'acte de location des hôtels Victor Hugo et Lockroy (avenue d'Eylau) dressé par devant notaire : Marie Legoupil, épouse Narbey.

Des armoiries sommées d'une couronne royale et assez mal blasonnées étaient gravées sur les glaces de la véranda donnant sur le jardin de Victor Hugo.

Si la princesse fut très estimée du grand poète, c'est sans doute parce qu'elle était sa propriétaire. Il y avait une porte de communication entre leurs jardins. L'ordre de Mélusine, qui n'est pas reconnu par la chancellerie, est peu recherché aujourd'hui; il paraît avoir été remplacé par l'ordre de Sainte-Catherine du Sinaï dans les préférences des collectionneurs.

M. B.

—

Les fêtes régimentaires (XXX, 75, 224, 335). — Les règlements militaires sont muets sur cette question, — et nous verrons tout à l'heure combien ils ont raison.

Il convient de dire que certains régiments célébraient depuis longtemps une fête annuelle avant que l'extension de ces solennités eût été encouragée par le ministre de la guerre. Encouragée, mais non subventionnée, car aucun crédit, que je sache, n'a jamais été alloué pour cet objet spécial. Enfin, l'essor était donné, et quelques régiments de cavale-

rie, surtout, se distinguaient déjà par l'organisation de carrousels somptueux, quand ce bel enthousiasme a été refroidi, et, cette fois, *par ordre :* 1° des fonctionnaires ou des corps constitués s'étaient froissés de ne recevoir aucune invitation à la fête du régiment caserné dans leur ville; 2° certains officiers se plaignaient de voir une dépense exagérée supportée uniquement par leur solde.

C'est alors que le ministre a fait insérer au *Journal militaire officiel* une circulaire réduisant le luxe des fêtes régimentaires, restreignant leur théâtre à la cour de la caserne, et déterminant enfin la nature des invitations qui pourraient y être faites.

Presque tous les régiments de cavalerie, tous les bataillons de chasseurs et beaucoup de régiments d'infanterie célèbrent aujourd'hui une fête annuelle à la date d'une des batailles inscrites à leur drapeau.

Toutefois, il est des cas qui rendent l'organisation d'une fête fort difficile, sinon impossible, pour un régiment d'infanterie, et qui retarderont encore longtemps le jour où chaque corps célébrera la sienne.

Par exemple :

1° Si le régiment a un ou deux bataillons détachés (ce qui est le cas d'un trop grand nombre d'entre eux);

2° Si les dates des quatre batailles inscrites au drapeau tombent, soit au début de l'instruction (alors que les recrues n'ont encore qu'une faible idée de la discipline), soit pendant la période des moissons (où le régiment perd un vingtième de son effectif), soit pendant les périodes d'instruction des réservistes ou des territoriaux (où il s'accroît d'une masse de non-valeurs étrangères au numéro du corps), soit pendant les manœuvres d'automne, soit pendant les tirs de combat, soit enfin entre le départ d'une classe (25 septembre) et l'arrivée de la suivante (15 novembre);

3° Si, vérification faite, le régiment n'a point paru à la seule bataille, parmi celles inscrites à son drapeau, dont la date convienne à l'organisation d'une fête (ne pas prendre ce dernier exemple pour une plaisanterie : le fait est authentique).

Je pense que ces quelques mots suffiront à justifier notre règlement d'avoir laissé chaque régiment libre d'organiser (avec l'autorisation de son commandant de corps d'armée) ou de ne pas organiser une fête régimentaire.

Enfin, et pour répondre à notre confrère T. Pavot, si le 20° bataillon de chasseurs a célébré la fête de Sidi-Brahim le 5 septembre et non le 22, c'est sans doute parce qu'il allait partir aux manœuvres et que la date du 22 septembre était, cette année, celle du désarmement des réservistes et des hommes libérables de l'armée active. — Le règlement d'abord, l'exactitude après. L. H. S.

—

Journaux quotidiens illustrés (XXX, 81, 293). — C'est un Alsacien nommé Hoffmann, bailli de la petite ville de Benfeld, près de Strasbourg, qui aurait été le créateur du journal illustré il y a déjà plus d'un siècle.

Passionné pour l'art de la typographie, il inventa un procédé dont la *Correspondance secrète*, *politique et littéraire*, à la date du 3 mars 1784, rend ainsi compte :

Par une opération qu'il connaît seul, dans l'espace de cinq à six heures, il vous donne un très grand nombre d'exemplaires de votre ouvrage. Il est impossible de remarquer la moindre différence entre l'original et la copie; les traits les plus délicats, l'esprit du maître sont rendus avec une précision qu'aucun autre procédé ne peut atteindre, et les objets sur le papier ne sont pas transposés comme dans les gravures ordinaires.

Il n'est rien dans la nature qu'on ne puisse imiter par le moyen de M. Hoffmann : il rend avec une égale délicatesse et l'effet des passions sur la physionomie et les reflets de la lumière, et le jeu des ombres, les bois, les animaux, les nuages et l'architecture. Les plus habiles dessinateurs, MM. Barbier, Renou, La Grenée, lui fournissent déjà des dessins...

Par ce beau procédé, on graverait en cinq ou six ans, à peu de frais, les plus riches cabinets de l'Europe, ce qu'on ne pourroit exécuter dans deux cents ans, avec des dépenses énormes, par les moyens déja connus.

M. Hoffmann a de plus trouvé le secret de tirer d'une planche à la manière noire quatre ou cinq mille épreuves aussi belles que les quatre ou cinq cents que, jusqu'à présent, on en obtenoit avec peine.

Il est à présumer que le gouvernement français protégera les établissements que M. Hoffmann veut former en France, dès que ses découvertes et ses projets lui seront connus.

Hoffmann (François-Ignace-Joseph) quitta l'Alsace en 1783 avec son fils François-Romain-Joseph, pour se fixer à Paris, et ils sollicitèrent un privilège d'imprimeur sous le titre distinctif d'*imprimeur polytype* qui leur fut accordé par arrêt du Conseil du 3 décembre 1783. La *Correspondance secrète*, à la date du

14 avril 1784, revient sur la découverte de Hoffmann, et voici ce qu'elle en dit :

Comme la promptitude de son exécution est un de ses principaux avantages, il a bien fait d'en tirer parti ; voici ce qu'il a imaginé : vous savez qu'à l'aide d'un cuivre préparé et d'une encre de sa composition, M. Hoffmann donne le soir deux cents exemplaires du tableau qu'on a fait le matin sur cuivre. Il offre d'après cela au public un journal que lui seul peut exécuter. Il donneroit tous les jours une gravure nouvelle. L'événement de la veille, la façade d'une maison, le projet d'un artiste habile, l'esquisse d'un tableau, le portrait d'un homme célèbre, le costume d'une actrice, la scène la plus tragique d'une tragédie, les modes, les nouveaux bijoux, des instruments de physique et d'agriculture, le dessin d'un meuble, tous les produits des arts varieroient ses sujets à l'infini. Il se propose d'établir dans les principales villes de l'Europe des dessinateurs et des correspondants habiles et d'orner son journal de leurs travaux.

Quel avantage l'artiste ne pourroit-il pas tirer des conseils du public éclairé qui jugeroit son esquisse ! Appelle, Timanthe et Parrhasius exposoient leurs tableaux et ne rougissoient pas de consulter le peuple.

L'agriculteur éloigné désire avec ardeur le dessin d'une charrue qu'on vient d'imaginer ; il ne peut l'obtenir : il la trouveroit dans les gravures de M. Hoffmann. L'architecte cache dans son portefeuille des plans qui satisferoient les idées du Prince ou du particulier qui voudroit bâtir...

A quels frais les étrangères et les dames de province font-elles venir des poupées et des modèles ?... Combien d'ouvriers pleins de goût languissent dans la misère et vendent à vil prix leur travail au bijoutier paresseux qu'il enrichit !...

On joindroit aux planches une explication courte et précise de ce qu'elles contiennent et l'annonce de ce qui peut intéresser dans tous les arts. Le journal seroit intitulé : *Journal polytype des Beaux-Arts*.

Un second privilège fut alors accordé aux sieurs Hoffmann pour leur journal, le 15 décembre 1784, et le premier numéro parut le 1er janvier 1785. Les *Mémoires secrets*, dits de Bachaumont, tome 31, p. 206, annoncent cette publication, « qui embrasse trois parties : l'une pour les sciences, la seconde pour les arts utiles, et la troisième pour les arts agréables. »

D'après la *Bibliographie de la presse périodique française* de Hatin, ce journal formerait 7 volumes in-8° (1784 à 1786).

Mais il arriva alors, dit Werdet dans son *Histoire du Livre*, tome 2, p. 341, ce qui était arrivé à l'Ecossais William Ged, qui avait, lui aussi, inventé un procédé de clichage : les imprimeurs de Londres, par jalousie, se coalisèrent contre la découverte de W. Ged, qui fut obligé de s'en retourner dans ses montagnes. Il en fut presque de même des Hoffmann : ils durent succomber, par la jalousie des maîtres imprimeurs. Un autre arrêt du Conseil du 1er novembre supprima leur imprimerie polytype, et cet arrêt fut précédé d'une apposition des scellés faite par ordre du Roi le 23 septembre 1787.

Hatin reproduit le dispositif de l'arrêt, qui est ainsi conçu :

Considérant que si la concurrence peut être utile entre les journalistes, le trop grand nombre de journaux peut aussi nuire à leur succès, qu'il est par conséquent nécessaire de les réduire dans une juste proportion ; que les sieurs Hoffmann ayant cessé depuis le mois de janvier dernier la distribution du *Journal polytype*, pour lequel ils avaient obtenu un privilège, accordé principalement pour favoriser l'art polytype qu'ils avaient inventé, la suppression du journal ne leur porte aucun préjudice ; que d'ailleurs l'abus qu'ont fait les sieurs Hoffmann de l'impression polytype ayant déterminé Sa Majesté à supprimer cet établissement, il n'y avait plus de motif pour conserver le privilège de ce journal.

Hoffmann père et fils, qui n'avaient suspendu leur publication que dans le but de réunir de nouveaux capitaux, leur fortune personnelle ayant été complètement absorbée par l'entreprise, protestèrent avec énergie contre l'arrêt du Conseil ; mais l'hostilité de leurs ennemis, les imprimeurs en taille-douce et les imprimeurs en lettres, fut si vive qu'ils succombèrent dans la lutte. UN LISEUR.

—

Les livres traitant du merveilleux (XXX, 81, 262). — Le livre de Ferdinand Denis, l'ancien conservateur de Sainte-Geneviève : *Le monde enchanté, cosmographie et histoire naturelle fantastiques du moyen âge*, Paris, 1843, in-32, peut répondre, dans une certaine mesure, au désir du collaborateur H. Suig. Nous lui signalerons en outre :

1° Les *Traditions tératologiques ou Récits de l'antiquité et du moyen âge en Occident sur quelques points de la fable, du merveilleux et de l'histoire naturelle*, publiés d'après plusieurs manuscrits inédits grecs, latins et en vieux français, par J. Berger de Xivrey, Paris, imprimerie royale, 1836, in-8°, LXXIII-603 p. Cet ouvrage, devenu peu commun, comprend quatre sujets principaux : *De monstris et belluis*, d'après un manuscrit latin du Xe siècle ; *Lettre d'Alexandre le Grand à Olympias et à Aristote sur les prodiges de l'Inde*, extraite du Pseudo-Callisthène ; *Merveilles d'Inde*, extraites du roman d'Alexandre, par Jehan Wauquelin ; *Proprietez des Bestes, qui ont magnitude, force et pouoir en leurs brutalitez*, extraites d'un roman d'Alexandre ;

2° Le *Livre des légendes*, par Le Roux de Lincy, Paris, 1836, in-8°, divisé en douze chapitres consacrés aux légendes sacrées, aux légendes relatives à l'histoire des hommes célèbres de l'histoire ancienne et moderne, aux villes, aux forêts, aux montagnes, aux eaux,

aux pierres précieuses, aux géants, aux nains, aux elfes, aux fées, aux loups-garoux et au monde merveilleux; 3° Les *Lettres sur l'origine de la féerie* (par Walckenaer), Paris, 1826, in-12; 4° L'*Essai historique sur les contes orientaux et sur les mille et une nuits*, par Loiseleur-Deslongchamps, Paris, 1838, petit in-12, 109 pages. Ce petit volume, dont il n'a été tiré que très peu d'exemplaires, pour les amis de l'auteur, est un tirage à part du *Panthéon littéraire*; 5° *Les Fées du moyen âge, recherches sur leur origine, leur histoire et leurs attributs*, par Alf. Maury, Paris, 1843, in-8, 101 p. On peut aussi consulter, sur le même sujet, l'ouvrage de Salverte : *Des sciences occultes, ou Essai sur la magie, les prodiges et les miracles*, Paris, 1829, notamment les notes qui sont à la fin du second volume sur les dragons, les serpents monstrueux et les statues parlantes.

UN LISEUR.

—

Noms populaires des fêtes de l'Eglise (XXX, 113, 337). —

Le mercredi des cendres, dit M. de Vismes, était connu sous le nom de carême-entrant, par opposition au mardi gras, appelé carême-prenant.

Où donc est l'opposition? Je verrais plutôt là une similitude ou une analogie.

Autre remarque : c'est par analogie avec les expressions populaires : Notre-Dame de Mars, d'Août, de Septembre, que madame Tallien reçut le surnom de Notre-Dame de Thermidor. DUPLEX.

— Dans le pays Manceau, un vieux dicton, relatif à la durée des jours, appelle la fête de Noël la *Nau*.

Pour marquer qu'à Noël les jours grandissent, mais grandissent lentement, on dit qu'ils augmentent

A Nau,
D'un pas de jau

Le *jau*, c'est le jars, le mâle de l'oie.

LOUIS LUCIPIA.

—

Le masque mortuaire de Napoléon (XXX, 115, 263, 342). — Le moulage dont il est question dans l'article de C. R. existe toujours au musée archéologique du Havre. Sur le sinciput est collé un morceau de papier portant la signature de F. Antommarchi. En outre, une étiquette jaunie indique ainsi la provenance de cet objet : *Donné par le Docteur Antommarchi à M. Allègre, capitaine de port au Havre, qui en fait hommage au musée archéologique.*

Le docteur Isidore Bourdon, dans la nouvelle édition du *Dictionnaire de la Conversation* (1852), donne ces détails sur le moulage après décès du visage de Napoléon Ier :

Peu de temps après la révolution de Juillet, Antommarchi se souvint qu'il avait moulé la tête du héros mourant. Ce fut seulement à cette époque, environ neuf années après son retour de Sainte-Hélène, qu'il se décida à publier le masque de l'empereur; ce qui fit alors beaucoup de bruit et tira pour un instant Antommarchi de son obscurité et vraisemblablement de sa quasi-détresse. Mais ce moule fameux fit moralement un tort immense au médecin qui l'avait publié. Comme il ne résultait point, de cette empreinte d'un crâne illustre, que Napoléon offrît les reliefs osseux qui, selon Gall, auraient dû témoigner de ses qualités les plus glorieuses et les moins contestées, les adversaires de la phrénologie s'en firent une arme contre Gall et Spurzheim; et là prirent source des disputes qui durent encore. Le fait est qu'on eut quelques raisons de douter que le masque publié par Antommarchi eût été moulé à Sainte-Hélène après la mort de l'empereur : on trouva qu'il ressemblait à Bonaparte premier consul plutôt qu'à l'illustre exilé, épuisé par six années de chagrins et d'insomnies, amaigri par un squirrhe au pylore, et déjà ridé comme on l'est à cinquante-deux ans. Ce plâtre d'Antommarchi ne s'accordait nullement avec ce que le Dr O'Méara et le général Montholon ont raconté de la maigreur de Napoléon et de la profonde altération de ses traits dans les derniers temps de son existence.

On laissa planer des soupçons sur la véracité d'Antommarchi ; on affirma qu'il s'était illégitimement arrogé le titre de professeur, et que personne n'avait pu lire deux ouvrages qu'il disait avoir publiés, l'un traitant du choléra, et l'autre concernant la physiologie. On alla, dans l'ardeur italienne et haineuse du débat phrénologique, jusqu'à mettre en suspicion l'identité du plâtre employé comme matière. « Votre moule, lui dit-on, est du beau plâtre : c'est un plâtre blanc et fin comme on n'en voit qu'à Lucques, où il sert à former de charmantes figurines; vous n'auriez pu en trouver de pareil à Sainte-Hélène. » Fatigué de tant de tourments, Antommarchi, vers 1836, prit le parti désespéré d'aller faire de la médecine homœopathique à la Nouvelle-Orléans, et ensuite à Cuba.

J. BAILLIARD.

—

Colonnes départementales de l'an VIII (XXX, 118, 303). — Les 19 mars et 14 juillet 1799, il n'y avait pas de consuls en France, mais bien encore des directeurs, et le général Buonaparte était en Egypte.

G. PICARD.

—

La naissance du duc de Nemours célébrée par Dumouriez (XXX, 192). — L'intimité de Louis-Philippe et de Dumouriez, signalée par M. Paul d'Estrée, est encore bien mieux établie par la lettre inédite que nous envoyons à l'*Intermé-*

diaire. Louis-Philippe mande à son ancien général qu'il a collaboré à une notice sur Dumouriez — et nous serions très reconnaissant à nos confrères s'ils nous indiquaient où parut cette curieuse biographie — et qu'il a empêché toutes les erreurs et calomnies que le biographe aurait faites. Il donne de piquants détails à ce sujet.

Neuilly, ce 9 juin 1822.

Mon cher général, je viens enfin réparer, non mes torts envers vous, car je n'en ai point, et si je croyais en avoir, je les avouerais tout bonnement, et je compterais sur votre bonne et ancienne amitié pour me les pardonner, mais l'apparence de vous avoir négligé ; et quelques mots vont vous prouver que cette négligence n'a été qu'une vaine apparence. Un homme de lettres que je connais un peu est venu me demander des notes sur vous. — Que voulez-vous en faire? lui ai-je dit. — Une notice biographique, m'a-t-il répondu. — Eh bien, envoyez-moi votre manuscrit, et je verrai ensuite. — Mais, je n'ai point de manuscrit. — Tant pis, car lié comme je le suis avec le général D. par une ancienne amitié, par des succès et des revers communs, par une proscription commune, étant donc sous tous les rapports dans une position très délicate, je ne peux pas me faire auteur et vous composer votre notice. Mais si vous m'en apportez une toute faite, alors elle aura votre couleur et non la mienne, je rectifierai vos erreurs, si j'en trouve, ma mémoire sera à votre service, et si ce que vous cherchez est la vérité je vous la ferai trouver. — Mais, reprit-il, je ne sais trop comment la faire cette notice: on a fait tant de contes sur lui que je ne sais plus distinguer le vrai du faux. — Enfin, il s'est résigné, et il a fait une notice, bonne à quelques égards, mais en somme toute mauvaise et injuste, tout en voulant être équitable et même favorable. Quand il me l'a communiquée, je lui ai dit: « Ce n'est pas ça, et vous donnez des verges « pour vous fouetter : il faut vous élever au-« dessus des passions du tems et des calom-« nies et des fausses représentations qu'elles « ont engendrées. Apprenez donc d'abord que le « malheureux D., poursuivi à la fois par la fu-« reur républicaine et par la fureur émigrée, a « été constamment déchiré, sans qu'aucune voix « ait pu, ou ait osé, je dirai même, ait voulu « prendre sa défense, et ces deux extrêmes se « sont réunis pour l'écraser et pour s'efforcer « de flétrir ses lauriers, qui sont ceux de la « France. Allons, réformons votre article. » Et nous nous sommes mis à la besogne. Je ne sais si cette besogne est bien faite, mais je sais bien qu'il a fallu beaucoup de tems et de travail tant pour la faire que pour la faire comprendre ; et c'est là ce qui a absorbé tout mon tems, qui m'a empêché de vous écrire, qui m'a empêché de suivre autant qu'à l'ordinaire mes travaux agricoles, et même souvent mes interminables et assommantes affaires. Il en est résulté un article long dont je suis persuadé que vous ne croirez pas avoir à vous plaindre ; mais ce qui me fâche, c'est que je ne suis pas sûr qu'il soit adopté tel que je l'ai laissé. Il y a un concours de collaborateurs avec lesquels ma vie paisible ne me met pas à portée d'avoir des rapports, et je ne sais pas ce que leur aréopage aura décidé sur tout cela. J'espère pourtant, et on me l'a dit, qu'*en général* leur décision a été favorable, mais je n'en ai nullement la certitude, parce qu'*en général* est bien vague, et que j'aurais désiré qu'on me communiquât aussi ces modifications *en général.* J'attends donc avec impatience l'imprimé, et il n'est pas encore venu. Je n'ai même rien vu depuis.

Pendant ce temps-là, il nous est survenu une autre bourasque. Le directeur du musée ayant notifié, par ordre supérieur, à Horace Vernet qu'il lui était interdit de recevoir au Salon du Louvre deux de ses tableaux, la Bataille de Jemmapes et la Défense de la barrière de Clichy par la garde nationale de Paris en 1814, Horace a fait chez lui une exposition particulière de ses tableaux où tout Paris a couru. Il en est résulté une brochure descriptive où il s'est glissé plus d'une inexactitude qu'on m'a aussi demandé de rectifier; mais je m'y suis refusé pour raisons que vous apprécierez sûrement, et, quoique très reconnaissant de tout ce qu'elle contient de flatteur, je n'y ai pris aucune part quelconque directe, ni indirecte, et je suis sûr que vous m'approuverez.

Nous allons demain faire une absence de quatre jours pour visiter Villers-Cotterets, Saint-Gobain et quelques-unes de mes forêts dans le département de l'Aisne. Ma femme et ma sœur font ce petit voyage, ainsi que mes deux filles aînées. Mon fils aîné ne peut pas y venir à cause du collège qui n'est pas encore en vacances. Je crains que la chaleur ne les incommode beaucoup, mais elles l'ont voulu et je n'ai fait que céder à leur désir. D'ailleurs tous les miens se portent bien, et vous disent mille choses. Moi, mon cher général, je vous embrasse de tout mon cœur, et j'attends de vos nouvelles avec impatience. L. P.

Proverbes nationaux et vieilles antipathies (XXX, 193).— M. E. M. trouvera dans le *Blason populaire de la France*, par H. Gaidoz et Paul Sébillot, Paris, Cerf, 1884, in-18, de pp. xv-382, un grand nombre de proverbes sur les Français blasonnés par les autres nations, et aux pages 319-378, les dictons moqueurs adressés par les Français aux divers pays étrangers. Les mêmes auteurs ont publié dans la *Revue de linguistique*, t. XVII, p. 97 et suiv., le *Blason libre de la France*, in-8 de pp. 23, dont il a été fait un tirage à part (Maisonneuve, 1884), les dictons scatologiques ou libres qu'ils n'avaient pas fait entrer dans leur premier ouvrage. Il y aurait pas mal d'additions à faire à la liste assez longue qu'ils donnent. On pourra aussi consulter un ouvrage antérieur aux leurs et dont ils se sont plusieurs fois servi: c'est le livre du baron de Reinsberg-Düringsfeld, *Internationale Titulaturen.* Leipzig, 1853, 2 vol. in-18. Rl B.

— Au temps où la sagesse des nations édicta des arrêts de ce genre : *Qui fit Normand fit truand* (mendiant) et *Qui fit*

Breton fit larron, on jugeait que, sur les confins de deux provinces, l'habitant était doublement véreux; aussi disait-on: *La lisière est pire que le drap*. Les Normands semblent s'être acquis, de longue date, un fâcheux renom. Dans le *Roman de la Rose*, ils sont les soldats de Male-Bouche,

Male-Bouche, que Dieu maudie,
Eut souldoyers de Normandie.

et, de nos jours encore, *Répondre en Normand*, c'est manquer de sincérité. Même un contrat signé laissait, jadis, aux parties le droit de rompre; de là le propos: *Un Normand a son dit et son dédit*. Mais, si enclin qu'il fût à la chicane, il avait trouvé son maître, si l'on en croit ce dicton: *Un Manceau vaut un Normand et demi*. Il fallait que la Sarthe fût d'une jolie force pour lutter contre le Calvados, où florissaient de redoutables *prêteurs* de serment appelés *Jureurs de Bayeux*. Au XIII° siècle, *Jurer comme un Bourguignon* s'entendait pour abuser du juron: « Je renie Dieu si je ne dis vrai ». Et chacun affirmait: *Li plus renieurs sont en Bourgogne*. On était aussi d'accord pour répéter à la ronde: *Les Picards ont la tête chaude*

De plusieurs choses Dieu nous garde:
De toute femme qui se farde,
De la fumée des Picards,
Avec les boucons des Lombards.

Orléans passait pour avoir des *bossus* en grand nombre. De fait, l'esprit y courait les rues, et de là vint le sobriquet *Guépin d'Orléans* (guêpe, *apes attica*).

On disait *Badaud de Paris*, *Fou de Béziers*, *Convoi de Limoges* (façons trop cérémonieuses), *Chèvres de Blois* (les dames de la ville). Se trouvent encore cités partout *Les ânes de Beaune*. On sait qu'un féroce Dijonnais, Piron, fit aux habitants de Beaune une guerre d'épigrammes, les traitant de *Turc à More*, d'*Athénien à Béotien*, ou encore de *Romain à Batave*, suivant une expression de Martial (*Batavam aurem habet*) qui naturellement exaspérait le Hollandais Erasme. Mais qui donc est à l'abri d'une vérité dure, d'un trait malicieux, ou d'une *querelle d'Allemand?* A raison ou à tort, on raille autrui en le taxant Champenois, Gascon, Polonais, Grec, Welche, Huron, Bohême, etc. Autrefois il suffisait de traverser certaine ville du Gâtinais pour être estampillé; c'était *Château-Landon, petite ville mais de grand renom, personne n'y passe qu'il n'ait son lardon*. Il en fut de même, anciennement, dans l'Asie-Mineure, pour Abydos, d'où le proverbe *Ne temere Abydum*, sous entendu *naviges*.

Je m'arrête là dans ma cueillette à travers les proverbes de l'abbé Tuet et de M. Quitard, et je termine par deux ou trois emprunts à M. Ch. Joliet. On nous appelle, en Chine, *Diables d'outre-mer;* dans l'Inde, *Mangeurs de vache;* et chez les Anglais, *Mangeurs de grenouilles*. Au lieu de *Etre fou*, le Hollandais dira *Etre en Angleterre*. Enfin, les Allemands désignent ainsi la France: *Le cadran de l'Europe*. Se seraient-ils aperçus qu'il nous est resté quelques pendules?

T. PAVOT.

—

Les assassins de Napoléon Ier (XXX, 194). — *Les mémoires, souvenirs et anecdotes sur l'intérieur du palais et sur quelques événements de l'Empire*, par L. F. J. de Bausset, *ancien préfet du Palais impérial*, fournissent quelques renseignements sur la tentative d'assassinat dirigée contre Napoléon Ier à laquelle fait allusion le baron de Mounier, dans la première partie de sa lettre. (Tome I, pages 360 et suivantes de l'édition de 1827.)

HAÏM BOUCRIS.

—

L'obélisque d'Arles (XXX, 196). — La plupart des archéologues français qui se sont intéressés aux monuments anciens d'Arles, attribuent une origine romaine et en quelque sorte locale à l'obélisque qui orne la place de la République de cette ville. Ce monolithe aurait été tiré des carrières de l'Esterel. M. H. Clair, membre et rapporteur de la commission archéologique de la ville d'Arles, auteur d'un intéressant ouvrage intitulé: *Les monuments d'Arles antique et moderne*, Arles, 1837, s'exprime comme suit (page 49):

... Ce monolithe, extrait des carrières granitiques de l'Esterel...

M. Léon Renier, dans l'*Encyclopédie moderne* (tome IV, page 213), est aussi affirmatif:

L'obélisque élevé sur la place Royale, le seul monolithe de granit exécuté hors de l'Egypte.

HAÏM BOUCRIS.

—

Marialogie (XXX, 196, 304). — Au sujet de cette question nous recevons la lettre suivante :

Braunsberg (Prusse), 23 septembre 1894.

Je réponds à la question de l'*Intermédiaire* du 30 août 1894, page 195, soussignée G. A., que :
La mentionnée Marialogie a été réellement réprouvée par la congrégation de l'Index ; mais que l'auteur de cette œuvre se soumit aussitôt à la censure. (Cela fut vers l'année 1855 et 56.

OSWALD,
Prélat et professeur.

—

Noms de reines à retrouver (XXX, 197). — 1° Hugues Capet semble avoir épousé, vers 970, *Adélaïde*, morte vers 1004, et fille de Guillaume III, Tête-d'Etoupes, duc d'Aquitaine. Un chroniqueur dit qu'elle eut « pour berceau l'Ausonie. »

2° Le roi Jean II épousa, le 1er mai 1332, *Bonne de Luxembourg*, morte le 11 septembre 1349, et fille du roi de Bohême Jean de Luxembourg.

Il épousa, en secondes noces, le 19 février 1350, *Jeanne d'Auvergne*, morte le 29 septembre 1360, sans postérité.

La reine Bonne de Luxembourg est la mère de Charles V et des ducs Louis d'Anjou, Jean de Berry et Philippe de Bourgogne. Son père est ce Jean l'Aveugle, élevé à Paris, ami de la France, qui se fit tuer si vaillamment à Crécy. Il avait son hôtel sur l'emplacement actuel de la Bourse de commerce. Son frère est l'empereur Charles IV, qui vint visiter le roi Charles V à Paris, en janvier 1378. Cet empereur d'Allemagne, lui aussi, avait les plus grandes sympathies pour la France ; il aimait nos vins, et introduisit en Bohême la culture des vignes bourguignonnes. Le maire de Prague rappelait à des gymnastes français, ce souvenir curieux le 30 juin 1891.

3° Louis XI, n'étant encore que Dauphin, épousa, le 24 juin 1436, *Marguerite d'Ecosse*, fille de Jacques Ier et de Jeanne de Somerset, née en 1418, morte à vingt et un ans, sans postérité, le 16 août 1444. Elle ne fut que Dauphine, car Louis ne fut roi qu'en 1461.

C'est elle qui, selon le chroniqueur Jean Bouchet, embrassa le poète Alain Chartier sur la bouche, comme il dormait, « à cause de tant de bons mots et de vertueuses paroles sortis de ceste précieuse bouche. »

Charles VIII est né d'un second mariage de Louis XI avec Charlotte de Savoie. E. DE MÉNORVAL.

—

Le cardinalat de saint Jérôme (XXX, 197). — On retrouve, dans le *Saint Jérôme dans le désert* du Pérugin, ce curieux usage que signale M. Adolphe Démy.

A droite du spectateur, saint Jérôme agenouillé, un chapeau de cardinal à ses pieds, est tourné vers la gauche. Dans le coin à gauche, une croix qu'adore le saint anachorète, et, près de lui, le lion que, selon la tradition de la Légende dorée, il apprivoisa, en lui tirant une épine de la patte.

Ce tableau, signé en lettres d'or : *Petrus Peruginus pinxit*, se trouve au musée de Caen. FERNAND ENGERAND.

— *Cardo*, gond, pivot, est un mot de la meilleure latinité employé par Varron et Virgile, Pline et Vitruve. Ce dernier ne fut pas le seul à en tirer l'adjectif *cardinalis ;* il appelle *scapi cardinales* les pièces principales des portes, et le grammairien Servius parla des *venti cardinales*, comme nous parlons des quatre points cardinaux.

L'expression de *cardinalis* devait être et fut prise par divers fonctionnaires de la cour des empereurs. La Notitia en donne plus d'un exemple.

Quand la hiérarchie chrétienne s'établit dans Rome, on distingua les églises paroissiales des simples diaconies et chapelles en les appelant des églises cardinales. Voir le glossaire de Ducange, au mot *cardinalis*; on y verra que l'existence de *cardinaux* n'était pas spéciale à Rome. Il y en avait dans beaucoup d'autres églises.

Ces cardinaux étaient ce que sont nos curés ou nos doyens. Or saint Jérôme, suivant la tradition, a été le curé, *presbyter cardinalis*, de l'église Sainte-Anastasie, bâtie, dit-on, par Apollonie, dame romaine du IVe siècle, et qui subsiste via degli Fenili, au pied du Palatin.

Cette antique église est devenue un titre cardinalice, qui, en 1888, appartenait à son excellence Carlo Laurenzi.

Lorsque le Pérugin peignit le merveilleux tableau qui représente saint Jérôme au désert, à côté de l'ascète décharné qui se meurtrit la poitrine avec un caillou, il mit, gracieusement suspendu à un arbre, le plus élégant et le plus riche chapeau cardinalice.

Je ne crois pas que l'artiste s'illusionnât au point de croire que saint Jérôme eut jamais porté telle coiffure.

Il voulait simplement rappeler la tradition qui rattachait saint Jérôme à la paroisse cardinalice de Sainte-Anastasie.

C'est un anachronisme, sans doute, mais les artistes n'ont pas toujours été des archéologues. G. Le H.

—

Descendants des députés de la Législative (XXX, 199). — M. Voisin de Gartempré était, en 1816, avocat stagiaire à la cour royale de Metz, dont son père était premier président. La biographie de ce dernier se trouve dans les recueils du temps. L'ex-Car.

— M. de Beaufond trouvera des renseignements biographiques sur *Bonnemère* et *Chouteau*, députés de Maine-et-Loire à la Législative, dans l'ouvrage de M. Bongler : *Mouvement provincial en* 1789, tome II, et dans le *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire* de M. C. Port.

La famille de Bonnemère est représentée actuellement par son arrière-petit-fils, M. Lionel Bonnemère, maire de Louerre (M.-et-L.), qui habite à Paris, 27, rue Chaptal. Celle de Chouteau, également par son arrière-petit-fils, M. Fernand des Varannes, à Angers.

H. Baguenier-Desormeaux.

— Bigot de Préameneu n'a laissé que deux filles mariées, l'une au comte de Janzé, l'autre successivement au baron Sauret, puis au baron Nougarède de Fayet. Ces deux dames ont laissé une nombreuse postérité.

Il existe encore en Bretagne des Bigot de Préameneu, descendants d'un frère du ministre. L. C. D. L. H.

—

Une comédie inconnue, faite en collaboration par Edmond About et Francisque Sarcey (XXX, 201, 268). — Champfleury devait faire jouer cette pièce sur le théâtre des Fantaisies-Parisiennes, dont il fut un moment directeur en 1865.

Je crois toujours pouvoir en donner le titre. Champfleury, dont je fus trente ans le *fidus Achates*, m'écrivit alors qu'il venait de recevoir d'Edmond About une très amusante comédie, intitulée l'*Habit d'un académicien*.

Un amateur d'autographes me demanda la lettre de Champfleury, et j'eus l'imprévoyance de la lui donner, ce qui fait qu'aujourd'hui je ne puis plus la produire.

Jules Troubat.

—

Les poésies de Cladel (XXX, 201). — Il y a une poésie de Cladel dans le *Tombeau de Théophile Gautier* (chez Lemerre). N'ayant pas à la campagne ce recueil sous la main, je me borne à l'indiquer à M. Th. Godard, et j'étais sur le point de lui indiquer comme source précieuse la collection de la revue *la Jeune France*, quand je me suis aperçu que les pièces insérées là sont déjà connues de notre collaborateur sous d'autres titres.

A. E.

—

L'opoponax (XXX, 202). — Opopanax (et non opoponax), du grec *Opos* (suc) et du latin *panax* (panais), genre d'ombellifères, voisin des panais et comprenant plusieurs espèces de plantes qui croissent dans les Indes orientales, en Turquie, et qui ont été acclimatées dans le midi de la France.

L'opopanax chironium produit, par des incisions faites au collet de la racine, un suc gommo-résineux, qui se forme en larmes jaunes et rouges, opaques, un peu blanches à l'intérieur, et qui dégagent une odeur forte et pénétrante.

On l'employait jadis en médecine comme antispasmodique, dans l'hystérie, l'hypocondrie, l'asthme, etc.

Ce suc entrait aussi dans la composition de l'ancienne thériaque de Venise (du grec thérakié, bon pour les morsures), qu'on croyait propre à guérir de la morsure des animaux venimeux.

Cette substance n'est plus usitée que dans la parfumerie.

Un intermédiairiste.

—

Le calendrier perpétuel (XXX, 202). — L'*Art de vérifier les dates* a été réimprimé avec des corrections et annotations et continué jusqu'aux premières années de ce siècle par M. de Saint-Allais. Paris, 1818-1819, 18 volumes in-8.

Poggiarido.

— Un calendrier perpétuel, commode et pratique, est celui de Jacques Nattus, publié par la Société des publications scientifiques. J. Senier.



— Le travail est fait et fort bien fait sous le nom de *Calendrier perpétuel sous forme de calendrier ordinaire*, par J. P. Escoffier, s. j. Paris, V. Palmé, et Périgueux, Cassard frères, imprimeurs, 1880. Petit in-4 de 353 pages.

On y trouve tout ce que l'on veut, spécialement les dates auxquelles tombe Pâques de l'an 1 à l'an 6000! Connaissant cette date, on n'a plus qu'à chercher celle voulue dans l'un des 35 calendriers imprimés. Ainsi, il y a quelque temps, je voulais savoir la date du jeudi avant la Saint-Barthélemy 1309 : en trente secondes j'ai trouvé que c'était le jeudi 21 août.

LA COUSSIÈRE.

—

La doctrine de l'homœopathie est-elle originaire d'Allemagne? (XXX, 203). — La *doctrine* homœopathique est certainement originaire d'Allemagne et a été exposée par Hahnemann dans son *Organon de l'art de guérir;* mais le principe *similia similibus curantur* qui en constitue la principale assise, et qui résume pour moi *toute l'homœopathie*, a déjà été proclamé par Hippocrate au Ve siècle avant notre ère.

Un des contemporains de l'oracle de Cos, Démocrite, avait également reconnu la vérité de la loi de similitude, puisqu'il a dit : « Les semblables peuvent agir sur leurs semblables, les semblables guérissent leurs semblables »; et que, dans une de ses lettres adressées a Hippocrate, il a soutenu que l'ellébore produisait et guérissait l'aliénation mentale.

Le grand principe du *simile* paraît avoir été oublié depuis ces temps lointains jusqu'au moyen âge, époque à laquelle Basile Valentin, auteur d'un grand travail sur l'antimoine, a expliqué son action curative par la loi des semblables.

Mais ce fut surtout au XVIe siècle que cette loi fut proclamée comme la base de la thérapeutique par Paracelse, Stall, Jérôme Cardan, Thomas Erastus, Stoerck, van Helmont, etc., etc.

De tout temps l'homœopathie a été pratiquée d'une manière inconsciente, et l'on n'a jamais obtenu de guérisons réelles qu'en suivant la loi de similitude sans le savoir, comme Jourdain faisait de la prose.

Après avoir, comme tous les révolutionnaires, subi les persécutions les plus injustes, Hahnemann vint à Paris vers 1833 et y fut aussitôt entouré d'une pléiade d'éminents disciples, parmi lesquels figuraient les docteurs Petroz, Léon Simon père, Davet, etc., qui ont pratiqué l'homœopathie à Paris pendant de longues années et qui ont enrichi la science d'ouvrages très remarquables.

Je ne pourrais dire quel est le médecin qui, le premier, pratiqua l'homœopathie ostensiblement en Angleterre.

Dr FLASSCHŒN.

—

Pourquoi l'église de Linas relègue-t-elle au grenier deux portraits de Philippe de Champagne? (XXX, 204.) — Mon aimable collègue, M. le vicomte de Grouchy, s'inquiète avec raison du sort des deux tableaux de Philippe de Champagne, qui sont relégués, non pas dans un grenier, comme il le croit, mais dans l'ancienne salle du chapitre de l'église de Linas. Cette pièce se trouve au-dessus de la sacristie et sert aujourd'hui de garde-meuble. Les tableaux en question y sont accrochés au mur, ils sont en bon état, à l'abri de l'humidité, et certainement plus en sûreté que dans l'église même où ils se trouvaient à l'origine et d'où ils ont été retirés, sur l'ordre de l'évêché, comme étant jansénistes.

Quant à l'histoire de ces œuvres d'art, la voici :

Les deux tableaux de Philippe de Champagne ont été donnés, vers 1842, à la fabrique de Linas, par M. de la B..., qui habitait cette localité. La fabrique a accepté ce don par une délibération prise dans une séance non autorisée et qui n'a pas été approuvée par l'autorité compétente. Le donateur est mort et son fils a renouvelé cette donation en y ajoutant certaines conditions que la fabrique a acceptées dans une nouvelle séance, aussi peu autorisée que la première. Par ces conditions, la fabrique s'engage à rendre à la famille les tableaux de Philippe de Champagne, qui faisaient l'objet de la donation, dans le cas où, par une circonstance quelconque, elle ne voudrait ou ne pourrait pas les conserver. La fabrique n'a donc pas le droit de s'en dessaisir sous aucun prétexte. Aujourd'hui, M. de la B... fils est mort à son tour, mais il a laissé des héritiers qui sont en possession de tous ses droits sur les tableaux, et il paraîtrait que ces héritiers sont, pour la plupart, dans une position peu fortunée.

La situation, on le voit, est délicate et

embarrassante. La commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise s'en est préoccupée à plusieurs reprises; sur l'ordre de la préfecture, elle a fait une enquête qui a révélé les faits que je viens d'énoncer et a démontré que toutes les bonnes intentions étaient impuissantes à dénouer une situation qui paraît sans issue.

En effet, si on annule les délibérations irrégulières et non approuvées du conseil de fabrique, le don n'existe plus et les tableaux sont exposés à faire retour à la famille; si, d'un autre côté, la fabrique essaie de provoquer un échange ou une aliénation quelconque, le même résultat se produit par les conditions qu'a imposées M. de la B... fils.

Il y aurait bien une solution, ce serait d'obtenir des représentants actuels de la famille, moyennant un sacrifice d'argent, l'abandon de leurs droits sur les tableaux de Philippe de Champagne. Mais la fabrique de Linas est pauvre, et elle irait peut-être à l'encontre du résultat désiré en ouvrant des négociations qui pourraient susciter des prétentions exagérées et aboutir peut-être à la restitution forcée de ces tableaux.

Selon l'avis qui a été émis à Versailles, le mieux est encore de ne rien faire et de laisser le temps effacer la possibilité d'une revendication. En attendant ce résultat à longue échéance, M. de Grouchy et les autres admirateurs de Philippe de Champagne peuvent se rassurer : les deux tableaux du grand artiste sont en lieu sûr et ne courent aucun danger.

A. Dufour.
Membre de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise.

— On trouvera le *pourquoi* ou plutôt le *parce que*, dans les lignes suivantes que j'extrais d'une *Notice sur quelques objets ayant appartenu à l'abbaye de Port-Royal des Champs dispersés dans les églises de Magny-les-hameaux, les Troux Palaiseau et Linas*, lue à la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, par M. H. Bouchitté. Versailles, Montalant, 1860.

... Linas. Les monuments de l'histoire de Port-Royal que nous avons vus dans l'Église de Linas, sont autres, sans être moins intéressants.

On connaît l'étroite liaison qui unissait aux solitaires de Port-Royal le célèbre peintre Philippe de Champagne. Sa fille, dès son enance, élevée dans le monastère, y avait, plus tard, prononcé ses vœux. On peut admirer au musée du Louvre l'un des meilleurs tableaux de cet artiste, représentant le moment où sœur Catherine-Suzanne de Champagne, assistée des prières de la mère Catherine-Agnès Arnauld, sent disparaître l'infirmité contre laquelle, depuis quatorze mois, luttaient les efforts des médecins. Ce miracle ne fut pas le seul qui parut consoler Port-Royal au milieu de la lutte qu'il soutenait; il ne fut pas le seul que le pinceau de Philippe de Champagne reproduisit.

La paroisse de Linas (canton d'Arpajon) possède deux toiles du même maître destinées à consacrer le souvenir de deux miracles opérés par la vertu de la sainte épine, l'un, en 1656, sur Marguerite Perrier, nièce de Pascal, l'autre, sur Claudine Baudran, en 1667. Nous allons donner une courte notice sur chacune d'elles.

Voici la description de ces deux tableaux :

1° Toile de 1m,27 sur 1m,38 de hauteur avec cette inscription :

Claudiæ Baudran XV annos natœ, horribili totius abdominis tumore, qui jam per biennium et amplius laborabat, medicis jam ad periculosissimam sectionem properantibus, puncto temporis, nullo vel artis vel naturæ præsidio liberatæ, hanc effigiem, tanti miraculi monumentum, vivificœ salvatoris spinæ, cujus beneficio patratum est, grati parentes dicaverunt, 27 mai 1667.

Ce tableau représente une jeune religieuse en costume de novice, grande comme nature, à genoux, en prière devant un autel sur lequel se trouvent deux chandeliers rouges portant des cierges allumés, et, au milieu, un reliquaire contenant une épine de la couronne du Christ. Le derrière de l'autel est grillé; on voit, dans l'ombre, des stalles à l'entour.

Ce tableau a de grandes qualités. La tête est belle, quoiqu'elle ait besoin d'être revernie, l'expression naïvement recueillie et la pose sont de la plus heureuse simplicité, le tout est un peu terni par la poussière. Les guipures de la nappe d'autel, le tapis qui les recouvre, les accessoires, sont d'une exécution parfaite. Le costume a le naturel et l'aisance de la manière du maître.

2° Toile de 1m,15 de hauteur sur 1m,12 portant cette inscription :

Christo sospitatori.

Hanc effigiem Margaritæ Perrier decennis puellæ, cujus sinister oculus, fœda et insanabili ægilope jam triennium laborans, vivificæ spinæ contactu momento curatus est, die martii 24 anno 1656, memores tanti beneficii parentes ejus sacraverunt.

Ce tableau représente une jeune religieuse en costume blanc de novice, à genoux dans la même chapelle, devant le même autel, également grand comme nature.

Tous les détails de la toile n° 1 se retrouvent dans celle-ci; ce sont les mêmes flambeaux, le même reliquaire; c'est certainement l'intérieur d'une chapelle de Port-Royal. Ce tableau est le meilleur des deux; il est évidemment de la même main que le précédent, la tête est admirablement peinte et d'une conservation parfaite; l'expression également simple est plus enfantine. Ce sont donc deux portraits, et l'on sait à quelle perfection ce genre a été porté par Philippe de Champagne.

Comment ces tableaux sont-ils venus en la possession de l'église de Linas? dans quelle

situation y sont-ils aujourd'hui?... Il est important, dans l'intérêt des arts, que l'attention du Comité et celle de M. le ministre soit appelée sur ce point.

Ces tableaux ont été légués sans conditions à la fabrique de Linas, il y a dix ans, par M. de la B... Le curé s'est empressé d'en décorer son église. Mais dans une visite pastorale, Mgr Gros, alors évêque de Versailles, ordonna qu'on éloignât du sanctuaire et des regards des fidèles des tableaux destinés à propager la mémoire de miracles dont l'authenticité n'a pas été reconnue par l'Eglise. Il ne nous appartient, ni sur ce point ni sur tout autre de cette notice, d'avoir un avis touchant le dogme. Nous exposons les faits, dont nous laissons le jugement à chacun; nous savons d'ailleurs que Mgr Mabile, successeur de Mgr Gros, a maintenu cet interdit.

Reste donc à savoir ce qu'il serait bon de faire, dans l'intérêt de l'Ecole française, de ces œuvres d'un de ses plus illustres représentants.

Ainsi relégués dans les dépendances d'une église de campagne, privés des soins indispensables, ces deux tableaux ne pourraient manquer de se détériorer et de se perdre; ils sont à la fois compromis et inutiles. Par la surveillance qu'il exerce sur les cultes, M. le Ministre de l'Instruction publique a droit de se préoccuper de la conservation du mobilier des églises dans lesquelles les tableaux jouent un rôle important.

Averti par lui, nul doute que le ministre dans les attributions duquel se trouve la direction des Beaux-Arts ne s'empressât de ménager quelque échange qui pût procurer à l'Etat la possession des deux toiles de Philippe de Champagne, qui trouveraient leur place marquée au musée du Louvre, à côté du célèbre tableau des Religieuses. Nous espérons que le comité, soigneux de conserver les traditions de l'art en France et de recueillir, pour en assurer la conservation, les éléments de la gloire nationale qui se rattachent à ses études, voudra bien appuyer de sa recommandation auprès de l'administration supérieure cette partie de la note que nous soumettons à son appréciation...

Nous ne devons pas omettre de transcrire la note suivante :

Il y a (dans l'église de Linas) une troisième toile, mais qui n'est qu'une copie, bonne, il est vrai, du tableau appartenant au musée du Louvre. M. Sainte-Beuve, après avoir dépeint l'éloignement des religieuses pour les secours que la piété peut emprunter aux arts, ajoute : « Mais la peinture de Champagne faisait exception, et semblait au monastère comme une décoration domestique et naturelle. Elle était en accord avec l'esprit du lieu. Tout en est sincère : peintre et modèles, ce sont tous les amis de la vérité. » (*Port-Royal*, t. V, p. 46.)

(Auteuil.) EDOUARD PÉLICIER.

Un auteur à découvrir (XXX, 205). — A propos d'un manuscrit du XVIIe siècle dont l'auteur est à découvrir, la question a été posée de savoir si le sonnet cité qui figure sur la garde du volume est inédit.

Ce sonnet, bien connu (sur la coquetterie de la première femme), a déjà été reproduit deux fois dans l'*Intermédiaire*, le 10 décembre 1866 (tome III, page 703) et le 25 octobre 1878 (tome XI, page 633). Ainsi que cela a été indiqué dans ce dernier numéro, il est de Jean-François Sarrazin, écrivain et poète, né en 1605 à Hermanville, près Caen, et mort à Pézenas en 1654. C'était l'ami de Ménage, de Conrart, de Scarron, de Charleval, etc. On a de lui une glose en faveur de l'*Uranie* de Voiture contre le *Job* de Benserade.

Le texte récemment donné n'est pas absolument exact. Le vrai a été inséré dans le numéro de l'*Intermédiaire* du 25 octobre 1878. AL. PICARD.

La bibliothèque de Michel de Montaigne (XXX, 205). — A la vente Muller, n° 54, se trouvait *Le Bref discours de l'excellence et dignité de l'homme*, par *Pierre Bouaysteau*, Paris, 1558, in-8.

Sur le titre, on lisait la signature de Montaigne. R. S.

Armoiries à déterminer (XXX, 206). — *Grandmaison* est muet; quant à *Riestap* (d'après Th. de Renesse), il indique des armes semblables (émaux à vérifier) aux *Prévôt de la Saulaye*, mais avec un sautoir dentelé. LA COUSSIÈRE.

Excrément de la terre (XXX, 233). — Cette expression ne se rapporterait-elle pas aux croyances des anciens et ne ferait-elle pas allusion à la génération spontanée qui était dans la pensée des philosophes antiques et jusque dans celle de nos aïeux du dernier siècle. Vergniaud, dans son célèbre appel aux armes du 16 septembre 1792, s'écrie en effet :

Il est des hommes à la fois hypocrites et féroces qui ne se montrent que dans les calamités publiques, comme il est des insectes malfaisants que la terre ne produit que dans les orages. (Vergniaud, *Appel au patriotisme*, 16 septembre 1792.)

En effet, si Lucrèce, comme l'a remarqué M. Arthur Mangin, les *Générations spontanées* (*Correspondant* du 25 mars 1865, p. 625), répudie les générations spontanées, tous les autres philosophes professent cette opinion.

Aristote, disent MM. Grandeau et Laugel (*Revue des Sciences et de l'Industrie*, 1862,

p. 400), Aristote admet que tout corps sec qui devient humide et tout corps humide qui se sèche, engendrent des animaux pourvu qu'ils soient capables de les nourrir. Il fait venir plusieurs poissons du sable, les chenilles des feuilles vertes, les vers de la chair corrompue, en un mot tous les animaux dont la génération lui est inconnue, du lieu où il les trouve. Le moyen âge suit les mêmes errements et, Van Helmont, l'un des esprits les plus remarquables de son temps, va même jusqu'à décrire le moyen de faire naître des souris. Ce n'est guère qu'au commencement du XVII° siècle qu'on voit se lever dans l'esprit des naturalistes des doutes sérieux sur les générations spontanées.

Les observations de Redi, Leuvenbœck remettent en question l'origine des animaux inférieurs. Mais c'est de la seconde moitié du XVIII° siècle que datent les premières expériences tentées sur ce sujet d'une manière méthodique et suivie. A cette époque se rattachent les noms de Needham, de Buffon et de Spallanzani. De ces savants, les deux premiers soutiennent avec ardeur la cause de la sponteparité; Spallanzani avec la sagesse et le talent qui lui ont valu une place si considérable dans l'histoire des sciences naturelles, s'efforce, par des expériences très ingénieuses, de réfuter la doctrine de ses illustres contradicteurs. Au même moment, un homme doué d'un vaste esprit d'observation, Ch. Bonnet, professait une toute autre manière de voir qui fut partagée par des physiologistes éminents, notamment par Haller : il posait en principe la préexistence des germes antérieure à tout acte reproducteur. Malpighi, Fabrice d'Aquapendente, Haller, embrassèrent cette doctrine et admirent la préexistence du poulet : pour eux, le développement embryogénique de l'animal était le résultat d'une évolution et non d'une création.

La découverte que fit Trembley d'une nouvelle faculté de régénération de certains organes porta une rude atteinte au système de la préexistence des germes. Ch. Bonnet et Haller persistèrent malgré cela dans leur théorie, et ne pouvant nier le fait, déclarèrent que les reproductions partielles n'étaient que des évolutions de germes préexistants.

Rien d'étonnant, dès lors, à ce qu'un poète qui vivait un siècle avant Bonnet, deux siècles avant Pasteur, ignorant les découvertes contemporaines, ait fait naître le moucheron de la terre.

Quant à l'expression elle-même, on trouve en latin *excrementum* employé par Sidoine Apollinaire dans le sens d'excroissance, et *incrementum*, qui est un vocable cousin d'*excrementum*, employé avec l'acception de progéniture dans un vers bien connu des *Eglogues* de Virgile.

Cara Deum soboles, magnum Jovis incrementum.

Race chérie des dieux, noble descendance de Jupiter. ROTHOMAGOPHILUS.

Bilan des langues anglaise et française (XXX, 234). — Depuis 1868 toutes les éditions du *Dictionnaire étymologique* de M. Brachet donnent cette statistique du français moderne :

1° mots d'origine inconnue, 650; 2° mots d'élément latin, 3,800 ; germanique, 420; grec, 20; celtique, 20; 3° mots italiens, 450; provençaux, 50; espagnols, 100; allemands, 60; anglais, 100; slaves, 16; sémitiques, 110; orientaux, 16; américains, 20; 4° mots historiques, 105; 5° onomatopées, 40. Total : 5,977.

Si, du *Dictionnaire de l'Académie*, qui contient environ 27,000 mots, on soustrait cette somme de 5,977, il reste une couche de 21,000 mots créés, soit par le peuple, en développant ces primitifs par la composition et la dérivation, soit par les savants dans leurs emprunts au grec et au latin. T. PAVOT.

— Tient-on à savoir l'origine des mots qui composent la langue anglaise? Thommery en a fait un tableau fort intéressant. Pour y arriver, il a pris le *Dictionnaire anglais* de Robertson. Dans les cas douteux il a consulté le *Dictionnaire* de Webster, parfois aussi les *Dictionnaires* de Bostworth, de Meidinger, et le *Gaelic dictionnary of the highland society*. D'après le savant ami de Kemble, l'anglais d'aujourd'hui se compose de 86,619 mots, répartis comme suit :

Anglo-Saxon, 12,072; irlandais, 2; allemand, 342; hollandais, 712; danois, 19; suédois, 57; grec, 330; latin, 4,507; français, 8,489; grec-français, 549; grec-latin, 237; latin-français, 13,514; grec-latin-français, 1,958; italien, 121; espagnol, 48; portugais, 6; celtique, 20; anglais, 18; écossais, 11; sémitique, 40; chinois, 1; origines incertaines, 294; résumé teutonique, 13,330; roman, 29,854; celtique, anglais, 88; résumé général : 86,619.

L'anglais est donc en majorité composé de mots romans, c'est-à-dire français ; et si nous voulions être méchant, nous pourrions dire que c'est un patois dérivé des langues mentionnées ci-dessus. Mais nous ne sommes pas méchants, au Canada. Nous sommes Français, et nous nous contentons d'être fiers de rester Français.

(Extrait de *Notes sur la formation du franco-normand et de l'anglo-saxon*, par Faucher de Saint-Maurice.) X.

—

Présente-t-on les armes aux condamnés à mort? (XXX, 234.) — C'est une erreur absolue. Les troupes portent les armes,

mais ne les présentent pas, quel que soit le grade du condamné, — à plus juste raison s'il n'est pas militaire.

Le décret du 4 octobre 1891 sur le service des places, qui régit la matière, porte en effet, art. 127, *Exécutions à mort :*

... L'exécution a lieu en présence des troupes de la garnison en armes. Le corps *auquel appartient le condamné* tient la droite... L'un des juges au conseil de guerre devant lequel a comparu le condamné doit être présent à l'exécution...

Le condamné est amené sur le terrain par un détachement de cinquante hommes ; il n'est pas porteur de ses insignes. Lorsqu'il arrive devant les troupes, elles *portent les armes, les tambours ou les clairons battent ou sonnent aux champs.*

Le condamné est placé au lieu de l'exécution...

L'exécution terminée, les troupes défilent devant le mort...

Comme on voit, il n'est ici question que des exécutions militaires. Les règlements sont muets en ce qui concerne les troupes *assistant, par mesure d'ordre, aux exécutions de la justice civile.* Dans ce cas, il est assez naturel qu'on fasse porter les armes à la troupe, par analogie avec ce qui se passe dans les exécutions militaires, non point pour faire honneur au condamné, mais pour rendre hommage à la Mort et aux décisions suprêmes de la Justice, enfin et surtout parce que le port d'armes est le mouvement nécessairement préparatoire à tout emploi possible des armes, tels que croiser la baïonnette, faire usage des feux, etc., toutes choses qu'il faut bien prévoir, puisque, si elles étaient manifestement hors de propos, il n'y aurait nullement besoin de faire concourir les troupes à ces tristes cérémonies : maintenir ou rétablir l'ordre est la seule raison qui justifie ou nécessite la présence de la troupe, elle doit donc être tout d'abord mise en état de remplir sa mission.

LOTUS-SAHIB.

— Du moment que la troupe est requise pour une exécution (ce qui arrive toujours), il est tout naturel qu'elle agisse suivant les règlements qui lui sont propres.

Or, on lit dans le décret du 23 octobre 1883, portant règlement sur le service dans les places de guerre et les villes de garnison, paragraphe 130 :

Lorsque le condamné à mort arrive devant les troupes, elles portent les armes, les tambours ou les clairons battent ou sonnent aux champs.

Je ne sais s'il existe d'autres règlements militaire ou civil réglant les « honneurs » à rendre à un condamné à mort, mais celui rappelé plus haut a probablement suffi pour donner lieu à ces « honneurs », qui se rendent d'ailleurs depuis fort longtemps.

Les mêmes honneurs sont rendus aux ministres de la guerre et de la marine, ainsi qu'aux généraux commandants de corps d'armée (voir le même règlement, paragraphe 285).

V.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Le prétendu suicide de madame Cottin. — Un parfait désaccord règne parmi les biographes au sujet de l'entrée en ce monde de madame Cottin et de sa sortie. On la fait naître et mourir à des dates et dans des lieux divers : naître en 1770 et en 1773, à Tonneins et à Paris; mourir à Paris, à Champlan et à Palaiseau, en 1807 (le 25 avril et le 25 août) et en 1815. C'est Jolimont qui, dans ses *Mausolées français* parus en 1821, a assigné à sa mort la date de 1815, d'après une inscription qu'il aurait trouvée au Père La Chaise. L'auteur de la *Promenade philosophique au Père La Chaise*, Viennet, s'est contenté de déclarer que « sous une pierre modeste, dont la mousse laissait à peine lire l'épitaphe », il avait « découvert le nom de madame Cottin ». Et il a glissé en note : « Elle est née en 1773 et morte en 1807 ». Sainte-Beuve, d'habitude si exact, a donné à « celle qui a fait verser tant de larmes » une fin romanesque. Elle se serait tuée, « comme un homme, d'un coup de pistolet, à Palaiseau ». Palaiseau est mis pour Champlan, qui n'en est éloigné que de deux kilomètres et où madame Cottin avait une maison de campagne, la première habitation à gauche en venant de Longjumeau. C'est là qu'est morte sa mère, Anne Lecourt (le 13 janvier 1794). Je tiens ce dernier renseignement de l'instituteur de Champlan, qui remplit les fonctions de secrétaire de la mairie et qui, ne pouvant m'éclairer sur le point spécial qui m'intéressait, m'adressa, outre l'extrait mortuaire d'Anne Lecourt, celui d'nn sieur Lafargue, intendant de madame Cottin, — duquel il résulte qu'il « s'est *suicidé lui-même* avec une arme à

feu. Sainte-Beuve avait puisé à une source trouble, qui lui avait fait prendre Palaiseau pour Champlan et le serviteur pour la maîtresse, confusion bien aggravée encore par un écart de onze années, car le décès du sieur Lafargue remonte au 24 septembre 1796. Peut-être avait-il saisi au vol cette prétendue mort violente de l'auteur de *Malvina*, comme une conséquence, doublée d'une antithèse, du suicide, très réel mais non moins viril, de Jean de Vaines, un financier qui avait de l'esprit mais soixante-dix ans, et qui, « amoureux apparemment aimé » de madame Cottin, s'était empoisonné, ne se sentant plus « capable d'être heureux ». Sainte-Beuve savait pourtant, et il le dit lui-même, que dans l'intervalle (de Vaines est mort en 1803), cette dame, qui avait plus de feu que de beauté et d'agréments (elle flambait jusque dans ses cheveux), avait coqueté avec le spirituel Michaud et s'était ensuite engouée du bonhomme Azaïs, qu'elle appelait son Platon, tout en cherchant à le rendre moins platonique. — Pour en finir avec cette agaçante question d'état civil, je pris le chemin du Père La Chaise. J'espérais obtenir du même coup les deux extrêmes. J'indiquai au conservateur la date du 25 août 1807 comme étant la plus communément désignée, et il trouva sur ses registres que madame Cottin était, en effet, morte à cette date et qu'elle avait été inhumée le 26, à un endroit compris aujourd'hui dans la 39e division. Il me conseilla, si je voulais voir la tombe, d'avoir recours à un gardien, lequel viendrait examiner le plan, afin d'aller droit au but, qu'il déclarait peu commode à atteindre. J'eus la chance de tomber sur un homme d'une physionomie intelligente, d'environ trente-cinq ans, qui paraît posséder son Père La Chaise sur le bout du doigt, quoique de nationalité étrangère, d'origine irlandaise. Il s'appelle Charles Moonen et s'intitule crânement *conducteur historiographe*. Je le dénonce à ceux de mes confrères qui auraient une trouvaille à faire au cimetière de l'Est. « La tombe de madame Cottin ! s'écria-t-il, je n'ai pas besoin de plan pour vous y mener. » Et il m'y mena prestement, non sans deviser des morts illustres qui bordaient notre chemin, entr'autres La Fontaine et mademoiselle Raucourt, pour n'en citer que deux et indiquer la direction. « Nous y voici, me dit-il en s'arrêtant, sans avoir eu une seconde d'embarras. Comme vous le voyez, la tombe a été restaurée il y a peu de temps. C'est un admirateur anonyme qui en a fait les frais. » Je m'approchai et lus cette inscription : « Ici repose Marie-Sophie Risteau, veuve de J. M. Cottin, décédée le 25 août 1807, à l'âge de 34 ans, » avec cet extrait du *Livre de la Sagesse*, ajouté sans doute par l'admirateur : « Ayant peu vécu, elle a rempli la course d'une longue vie, car son âme était agréable à Dieu. » On lui a enlevé ici les deux années que lui donne en plus le titre de propriété. C'était s'éloigner de la vérité. La durée exacte de sa vie a été de trente-sept années et cinq mois, comme le constate un article de l'*Illustration* du 28 octobre 1863, qu'on vient de me signaler et qui relate l'extrait de baptême de madame Cottin, résolvant en même temps la double question de la date et du lieu de sa naissance. Elle appartenait à la religion dite réformée, mais les protestants, pour constituer un état civil à leurs enfants, étaient alors obligés de les présenter à un prêtre catholique. L'acte porte, en substance, que Marie-Sophie Risteau, née à Paris le 22 mars 1770, a été baptisée le 23 à l'église Saint-Eustache, et qu'elle était fille de Jacques Risteau, directeur de la Compagnie des Indes et (ce que nous savons déjà) de Marie-Anne Lecourt, demeurant à Paris, place des Victoires. L'auteur de l'article ajoute qu'elle épousa en 1786 ou 1787 Jean-Paul-Marie Cottin, banquier à Paris, mort le 11 septembre 1793, également à Paris, rue du Mont-Blanc, 6, section des Piques. En outre, une courte notice insérée dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français* (14e année) et signée Alphonse de Lagarde, juge de paix à Tonneins, après avoir précisé l'instant de la naissance (2 heures et demie du soir) et celui de la mort (4 heures du matin), avec le lieu (rue Saint-Lazare, n° 124, division du Roule), termine par cette remarque que ce qui a fait croire que madame Cottin était née à Tonneins, c'est qu'elle est venue à l'âge de deux ans et a passé les premiers temps de sa vie dans les environs, au château du Bousquet, chez son oncle, J. B. Venès.

E. C.

Le Directeur-Gérant : LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1894

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *30 octobre 1894.*

XXXe Volume. — No 670

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Troisième Série. — 3e Année — No 12

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

(CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique.)

QUESTIONS

Synonymes d'être paresseux. — On a donné dans l'*Intermédiaire* de nombreux, de très pittoresques synonymes de « mourir » et de « boire ». La sagacité de nos collaborateurs ne pourrait-elle s'exercer sur un autre... état d'âme ?

On est, dit la chanson, paresseux avec délices, et l'opéra-comique ajoute : « Ah! qu'il est doux de ne rien faire ! » Le langage populaire dit : *Avoir la flemme*, *avoir un poil dans la main*. A qui le tour ? Mog.

—

Petites causes et grands effets. — Notre vieux Balzac a été un des premiers défenseurs de la théorie des petites causes.

Les grands événements, dit-il, ne sont pas toujours produits par les grandes causes. Les ressorts sont cachés et les machines paraissent; et quand on vient à descouvrir ces ressorts, on s'estonne de les voir si faibles et si petits. On a honte de la haute opinion qu'on en avoit eue. Une jalousie d'amour entre des personnes particulières a esté la matière d'une guerre générale. Des noms baillez et pris par hasard, les verts et les rouges, des jeux du cirque, ont formé les partis et les factions qui ont déchiré l'Empire. Le mot ou le corps d'une devise, la façon d'une livrée, le rapport d'un domestique, un conte fait au coucher du roy, ne sont rien en apparence, et par ce rien commencent les tragédies dans lesquelles on versera tant de sang et on verra sauter tant de testes. Ce n'est qu'un nuage qui passe et une tache au coin de l'air qui s'y perd plustôt qu'elle ne s'y arreste. Et néanmoins, c'est cette légère vapeur, c'est cette nuée presque imperceptible, qui excite les fatales tempestes que les estats sentiront et qui esbranlera le monde jusqu'aux fondements. On s'est imaginé autrefois que c'estoient les intérêts des maistres qui mettoient en feu toute la terre, et c'estoient les passions des valets.

Je ne doute donc point que le roy de Perse ne prît des prétextes très spécieux pour justifier ses armes quand il vint en Grèce et que ses manifestes ne dissent merveilles de ses intentions. Il ne manqua pas de prétentions ny de droits. Il n'oublia pas que le Grand Roy ne venait que pour chastier de petits tyrans et qu'il apportoit aux peuples une riche et abondante liberté au lieu de leur maigre et stérile servitude. Il falsifia son dessein en plusieurs autres façon et jura peut-estre que ce dessein lui avoit esté inspiré immédiatement des Dieux immortels et que le soleil en estoit le premier autheur. Cependant, quelques manifestes qu'il fist voler, et quelque couleur de justice et de religion qu'il donnast à son entreprise, voicy la vérité de la chose.

Un médecin grec, domestique de la reyne, ayant envie de revoir le port de Pyrée et de manger des figues d'Athènes, mit cette fantaisie de guerre dans la teste de sa maistresse et la porta à y faire résoudre son mari, si bien que le Roy des Roys, le puissant et redoutable Xércès ne leva une armée de trois cent mille combattans, ne coupa les montagnes, ne tarit les rivières, ne combla la mer que pour conduire un charlatan en son pays. Il me semble que ce galant homme pouvoit bien faire son voyage à moins de frais et en plus petite compagnie.

Mais il me vient de souvenir (1), d'une autre chose qui mérite d'être sçeue et que vous ne trouverez pas mal plaisante. Elle arriva au royaume de Macédoine plus de quatre-vingts ans devant la naissance du roy Philippe, au temps de cette fameuse conjuration qui d'un estat en fist deux et qui partagea la Cour, les villes et les familles.

Ce fust la femme de Méléagre, gouverneur d'une place frontière et général de la cavallerie, qui jetta son mary dans la révolte, et certes pour un fort digne subject. Sur le rapport qui fust fait au roy de l'esprit et de la galanterie de cette femme, il luy prit envie de la voir un jour en particulier. Il ne luy fut pas difficile d'obtenir d'elle une faveur qu'elle accordoit aisément à de moins grands seigneurs et de moins honnestes gens que luy. Elle n'avoit pas accoustumé de lasser la constance de ses amants ny de faire mourir personne de désespoir. Le roi s'estant donc rendu à l'assignation qu'elle luy donna, et, par malheur, ne l'ayant pas trouvée telle qu'il se l'estoit figurée, il luy témoigna d'abord son desgoût et se sépara d'elle presque aussitôt avec peu de satisfaction. Cet affront fut senti si vivement par celle qui le reçeut, et qui n'avoit pas mauvaise opinion de son mérite, qu'elle protesta à l'heure mesme de s'en venger. Et ne pouvant mieux faire qu'en corrompant la fidélité de son mary, et le desbau-

(1) Aristippe s'adresse au landgrave de Hesse.

chant du service de son maistre, elle usa pour cela de tous les charmes de son esprit et de son visage. Elle employa sur une âme crédule les plus subtiles inventions dont est capable une âme artificieuse. Et ne doutez point que dans la chaleur de sa vengeance elle n'eust voulu avoir une infinité de maris pour faire une infinité d'ennemis au roy et pour tirer raison avec plus d'espées de l'offense qu'elle croyait en avoir reçeüe.

Ainsi Méléagre quitta le service du roy et s'embarqua dans le party du tyran sans sçavoir par quel mouvement il y étoit poussé ny quelle passion il vengeoit. Il jouait un personnage qu'il n'entendoit point; il estoit le soldat de sa femme et pensoit estre un des principaux chefs de la ligue. Par là, on peut voir qu'il est aisé de se tromper dans le jugement qu'on fait des actions des hommes, puisque les hommes mesmes qui les font y sont les premiers trompez, puisqu'ils n'en sçavent pas toujours la vraye cause. Ils sont souvent instruments aveugles et sans connoissance de l'intérest ou de la passion d'autruy.

Les spéculatifs de la Macédoine ne manquèrent pas de publier de plausibles et de spécieuses raisons de la révolte de Méléagre. Les uns dirent qu'un reproche que le roy luy avoit fait en présence des ambassadeurs de Thessalie luy entra gravement dans le cœur et y fit une si profonde playe qu'il ne put jamais en guérir, que les caresses et les faveurs qu'il receut depuis ce temps-là furent d'inutiles appareils sur ce cœur blessé, et que la memoire d'une injure luy osta le sentiment de mille bienfaits. D'autres alléguèrent le refus d'une charge qu'il avait demandé pour son fils, et que véritablement on ne donna pas à un autre, mais qui fust supprimée afin qu'elle n'entrast pas en sa maison. Il y en a qui excusèrent son changement sur l'amour de la Patrie et sur le zèle de l'ancienne religion, de laquelle le tyran prenoit le prétexte pour faire la guerre au roy.

Tous les historiens exercèrent là-dessus leur subtilité, et tous furent subtils et ingénieux à faux. Ils cherchèrent la source du mal, qui d'un costé, qui d'un autre, et pas un ne la trouva. Pas un ne parla du despit de la femme de Méléagre qui fut la seule cause de la défection de son mary, et qu'on ne descouvrit qu'en un autre siècle et longtemps après la mort du roy, du tyran et de Méléagre. (BALZAC, *Aristippe*, *III*, *Œuvres*, éd. Louis Moreau, II, 191-194.)

Aristippe parut, on le sait, en 1658, quatre ans après la mort de Balzac. C'était l'année suivante que Pascal se retirait tout à fait du monde, se cloîtrait, pour ainsi parler, et composait, dans la douleur, ce monument inachevé des *Pensées*. On connaît le fragment où il semble vouloir ressaisir les exemples donnés par Balzac :

Cromwell allait ravager toute la chrétienté : la famille royale étoit perdue et la sienne à jamais puissante, sans un petit grain de sable qui se mit dans son uretère. Rome même alloit trembler sous lui; mais ce petit gravier s'étant mis là, il est mort, sa famille abaissée, tout en paix et le roi rétabli.

(Pascal, *Pensées*, III, *Œuvres complètes*, éd. *Pr. Ecr. Fr.*, I, 256.)

« Le chapitre des grands effets provenant de petites causes, dit Sainte-Beuve (*Portraits contemporains*, 1840), reparaît chez Voltaire à chaque page et brodé de variantes. »

Le plus curieux exemple qu'on trouve de cette théorie est celui que Voltaire cite au chapitre XXII du *Siècle de Louis XIV*.

Quelques paires de gants d'une façon singulière qu'elle refusa à la reine, dit-il, en parlant de la disgrâce de la duchesse de Marlborough, une jatte d'eau qu'elle laissa tomber en sa présence, par une méprise affectée, sur la robe de madame Masham, changèrent la face de l'Europe.

On sait que c'est de ces quelques lignes de Voltaire que Scribe a tiré une de ses meilleures comédies : *Le verre d'eau*. Il a fait dans une scène de la pièce tout un spirituel exposé de la philosophie de l'histoire dans la doctrine des petites causes :

BOLINGBROKE.

Il ne faut pas mépriser les petites choses: c'est par elles qu'on arrive aux grandes! — Vous croyez peut-être, comme tout le monde, que les catastrophes politiques, les révolutions, les chutes d'empire viennent de causes graves, profondes, importantes... Erreur! Les états sont subjugués ou conduits par des héros, par des grands hommes; mais ces grands hommes sont menés eux-mêmes par leurs passions, leurs caprices, leurs vanités, c'est-à-dire par ce qu'il y a de plus petit et de plus misérable au monde. Vous ne savez pas qu'une fenêtre du château de Trianon critiquée par Louis XIV, et défendue par Louvois, a fait naître la guerre qui embrase l'Europe en ce moment (1). C'est à la vanité blessée d'un courtisan que le royaume a dû ses désastres: c'est à une cause plus futile encore qu'il devra peut-être son salut. Et sans aller plus loin .. moi qui vous parle, moi Henri de Saint-Jean, qui jusqu'à vingt-six ans fut regardé comme un élégant, un étourdi, un homme incapable d'occupations sérieuses... savez-vous comment tout d'un coup je devins un homme d'Etat, comment j'arrivai à la Chambre, aux affaires, au ministère ?

ABIGAIL.

Non, vraiment.

BOLINGBROKE.

Eh bien! ma chère enfant, je devins ministre parce que je savais danser la sarabande, et je perdis le pouvoir parce que j'étais enrhumé.

ABIGAIL.

Est-il possible ?

(1) La guerre de la succession d'Espagne.

BOLINGBROKE, *regardant du côté de l'appartement de la reine.*

Je vous conterai cela un autre jour, quand nous aurons le temps. Et maintenant, sans me laisser abattre, je combats à mon poste dans les rangs des vaincus !

ABIGAIL.

Et que pouvez-vous faire ?

BOLINGBROKE.

Attendre et espérer !

ABIGAIL.

Quelque grande révolution ?...

BOLINGBROKE.

Non pas... mais un hasard... un caprice du sort... un grain de sable qui renverse le char du triomphateur.

ABIGAIL.

Ce grain de sable, vous pouvez le créer.

BOLINGBROKE.

Non... mais si je le rencontre, je peux le pousser sous la roue... Le talent n'est pas d'aller sur les brisées de la Providence et d'inventer des événements, mais d'en profirer : plus ils sont futiles en apparence, plus, selon moi, ils ont de portée... Les grands effets produits par de petites causes... c'est mon système... j'y ai confiance, vous en verrez les preuves.

(SCRIBE, *Le verre d'eau*, a. I, sc. V).

Sainte-Beuve indique finement le rôle des petites causes dans ses *Portraits contemporains* publiés en 1840 :

« Les petites causes, dit-il, n'enfantent pas sans doute les grands événements, elles n'en amassent pas la matière ; mais elles servent souvent à y mettre le feu, comme la lumière au canon, faute de quoi, le gros canon pourrait rester éternellement chargé. »

Ne serait-il pas piquant de continuer ce catalogue des grands effets attribués aux petites causes, et qu'ont commencé, on le voit, Balzac, Pascal, Voltaire et Scribe. Cette tâche ne tenterait-elle pas quelque Intermédiairiste ?

ADOLPHE DÉMY.

—

Les esclaves dans les jeux du cirque et les jockeys dans les courses de chevaux. — Les couronnes furent toujours en honneur dans Rome, même celles qui avaient été obtenues dans les jeux du cirque. Les citoyens ne faisaient pas difficulté d'aller eux-mêmes disputer le prix, ou bien ils y envoyaient leurs esclaves ; de là cette loi des XII tables : « Si quelqu'un a mérité une couronne par lui-même ou de ses deniers, qu'elle lui soit donnée. » (Pline, *Hist. natur.*, XXI, 5.) Cet usage d'envoyer des esclaves aux jeux du cirque pour y remporter des couronnes semble identique à celui maintenant reçu de nos jours, par les propriétaires de chevaux, et qui consiste à faire courir leurs jockeys pour gagner les paris de la course. Quel est le nom du jockey anglais qui, le premier, a entraîné le cheval de son propriétaire dans une course de l'autre côté du détroit ? Lorsque, en 1807, Napoléon institua en France les courses publiques, les jockeys furent-ils admis immédiatement sur les hippodromes ? E. M.

—

L'origine du vestiaire des théâtres. — Dans un article fort bien documenté sur mademoiselle George, M. Clément-Janin prétend que le vestiaire serait devenu obligatoire au théâtre dans les circonstances qu'il rappelle en ces termes :

L'habitude du vestiaire fut établie dans les monuments publics à l'occasion de mademoiselle George elle-même et de sa rivalité avec mademoiselle Duchesnois. Le 22 mars 1817, le Théâtre-Français donnait la première représentation d'une tragédie d'Arnaud père, alors exilé, *Germanicus*. Les partisans de mademoiselle Duchesnois, qui créait dans la pièce le rôle d'Agrippine, profitèrent de la circonstance pour faire à l'actrice une ovation qui déplut aux partisans de mademoiselle George, à qui était échu le rôle plus effacé de Plancine. Les cerveaux s'échauffèrent au point qu'on se battit dans la salle, d'où cette représentation mémorable prit le surnom de *Bataille des cannes*. Le ministre, pour éviter le retour d'incidents de ce genre, prescrivit l'établissement d'un vestiaire obligatoire et généralisa la mesure, qui s'étendit bientôt à tous les théâtres et établissements similaires.

Est-ce bien là l'origine du vestiaire des théâtres ? Il nous semblait avoir lu une autre explication dans l'*Histoire anecdotique du théâtre* de Maurice.

PONT-CALÉ.

—

Où est situé le village de Brios, où mourut Charles le Chauve ? — La plupart des historiens font mourir Charles le Chauve dans la cabane d'un paysan, au village de Brios. Ce village, disent-ils, est situé en deçà du mont Cenis ; mais comme l'empereur revenait alors d'Italie, faut-il entendre « en deçà » par rapport à ce dernier pays ou par rapport à la France ? Henri Martin le place sur le revers gaulois. Je demande où est, où était placé ce village, que je n'ai trouvé marqué sur aucune des cartes qui ont passé sous mes yeux ? Si Brios est le nom ancien, quel est le nom moderne ?

Les contemporains rapportent qu'on avait l'intention de transporter le corps du prince à Saint-Denis, mais que la puanteur qui s'en exhalait obligea les porteurs à s'arrêter à Nantua et à l'y déposer.

Il y a loin du mont Cenis à Nantua. Brios ne se trouvait-il pas plus près de cette ville que de la montagne?

ADRIEN MARCEL.

—

La schlague. — Quelle est l'origine de ce mot bizarre? Où le trouve-t-on pour la première fois? Que signifie-t-il au juste? Comment s'appliquait cette peine? Peut-on citer des personnages illustres qui la subirent? Est-ce la même chose que le morion ou la bastonnade? Quand la schlague a-t-elle été abolie?

Je prépare un travail sur les supplices et serai heureux de devoir à l'*Intermédiaire* quelques renseignements curieux.

L. V.

—

M. Anatole France et Madame Mondanité, de la cathédrale de Bâle. — A la page 308 du *Lis rouge*, d'Anatole France, on lit :

C'était un vieil ouvrage italien, de goût flamand : une femme nue, les jambes courtes, le ventre lourd et plissé, qui avait l'air de courir, le bras étendu. Elle trouvait à cette figure un air canaille et drôle. Elle demanda ce qu'elle faisait.

— Elle fait ce que fait madame Mondanité sur le portail de la cathédrale de Bâle.

Mais Thérèse, qui était allée à Bâle, ne connaissait pas madame Mondanité. Elle examina de nouveau le petit bronze, ne comprit pas et demanda :

— C'est donc bien inconvenant? Comment une chose qui se fait sur le portail d'une église peut-elle être difficile à dire ici?

Moins heureux que Thérèse, je n'ai pas été à Bâle. Si j'avais fait le voyage, je serais sans doute mieux éclairé sur le rôle que joue madame Mondanité. Un de nos savants Intermédiairistes voudrait-il être assez charitable pour me renseigner, même en latin, s'il faut quelque peu braver l'honnêteté?

ARVERNUS.

—

Le rachat des captifs. — On désirerait réunir les lettres patentes et les documents sur l'ordre de la Trinité, qui rachetait les chrétiens captifs.

A-t-il été publié un corps d'ouvrage sur ce sujet? Dans quels dépôts sont conservées ces pièces, qui m'intéressent? A quelle époque l'ordre a-t-il disparu complètement?

B. DE L.

—

La mort du maréchal Bosquet. — Le *Journal des Débats* a publié, dans son feuilleton du 22 octobre, quelques souvenirs des plus intéressants sur le maréchal Bosquet; entre autres et surtout quelques lettres à sa mère. Ces lettres, nous savons où les trouver; mais quelques-uns de nos confrères pourraient-ils me communiquer, par eux-mêmes ou par renseignements de la source où je pourrais les puiser, quelques détails sur la mort, et les causes de cette mort, un peu entourée de mystère, du moins à son époque, de ce jeune maréchal?

E. MILLET.

—

Napoléon-Revue. — Les fervents de la légende napoléonienne ont-ils songé à créer une publication exclusivement consacrée à leur héros? Nous avons eu déjà le *Moliériste*, et le *Bulletin de la Société d'études pour la question Louis XVII*; à quand le *Napoléon-Revue*?

A. CAB.

—

Existe-t-il un portrait de Marino Faliero?

Dans un coin du palais des doges, l'œil s'arrête sur un cadre vide et noir, qui fait un trou sombre comme une tombe dans la galerie chronologique. C'est la place que devait occuper le portrait de Marino Faliero et que représente cette inscription : *Locus Marini Phaletri, decapitati pro criminibus.* Toutes les effigies de Marino Faliero furent également détruites, de sorte que son portrait est pour ainsi dire introuvable. On prétend cependant qu'il en existe un chez un amateur à Vérone.

C'est ainsi que s'exprime Gautier (*Italia*, p. 171.) A-t-il raison et n'existe-t-il pas de portraits authentiques de Marino Faliero?

V. G.

—

Les comédiens sont-ils la profession qui compte le plus grand nombre de saints? — Les comédiens comptent trois saints et une sainte : saint Genest, saint Ardaléon, saint Porphyre et sainte Pélagie, et ce serait la profession qui compte le plus grand nombre de saints. Cette assertion est-elle exacte?

R. C.

—

Les Mémoires de Sully. — Le manuscrit des deux premiers volumes de l'édition originale et in-folio des *Mémoires* de Sully (*Economies royales et loyales servitudes*, etc.) se trouve-t-il dans un dépôt public, ou dans une collection particulière? Ces mémoires, publiés sous la rubrique d'Amsterdam, sans date d'année et sans nom d'imprimeur, ont-ils été véritablement imprimés au château de Sully? Cette édition est connue sous le nom d'édition *aux lettres vertes*, parce que le frontispice y offre une vignette où trois grands VVV sont entourés d'un feuillage vert. Pour être convaincu de l'authenticité de ces mémoires, il suffit de les lire avec attention, et je suis porté à croire que Voltaire ne les connaissait pas, lorsqu'il a dit qu'ils avaient été « *composés* par le secrétaire de ce ministre alors disgracié par Marie de Médicis.» (*Dissertation sur la mort de Henri IV*). Il est à présumer que Voltaire ne connaissait que la soi-disant nouvelle édition des Mémoires de Sully (1795), corrigés, commentés, et remis dans un meilleur ordre par un écrivain qui prit le nom de l'abbé de l'Ecluse. D'après ce travail, modifiant complètement le style de Sully, l'incertitude de Voltaire est facile à comprendre. Malheureusement, depuis la version de de l'Ecluse, les mémoires ne se réimprimèrent plus sous l'ancienne forme, et toutes les éditions successives, depuis 1745, n'ont, à ma connaissance, reproduit que l'ouvrage de l'abbé de l'Ecluse. LECNAM.

Lettres de Talleyrand. — Je voudrais bien avoir, dans l'*Intermédiaire*, des renseignements précis sur les différentes publications faites des Correspondances de Talleyrand. J'avoue que je m'y perds un peu dans ces différentes compilations de M. Pallain, de M. Bertrand, etc...

Remerciements bien sincères, à l'avance, à qui me dira au juste :

1° Les sources des publications de M. Pallain ?

2° Si les Archives nationales, les Archives du quai d'Orsay, les manuscrits de la Bibliothèque Nationale ont donné *tout* ce qu'elles contenaient à ce sujet (en documents publiés) ?

3° Les dates extrêmes des lettres publiées par M. Pallain, etc.?

4° Si les lettres publiées par M. le duc de Broglie, au cours des cinq volumes des *Mémoires*, ont été puisées dans les dépôts publics susnommés?

5° Si les volumes de M. Bertrand et de M. Pallain se complètent ou font double emploi souvent?

6° Si le recueil de M. Bertrand doit être continué? — Celui de M. Pallain doit l'être, naturellement.

Que de questions, mais que de gratitude! FRÉDÉRIC.

Le chevalier de Lacoux et ses inventions.— Le chevalier de Lacoux, qui vivait à la fin du dernier siècle et au commencement de celui-ci, était de ces inventeurs que l'insuccès ne décourage pas. Il avait (je ne crois pas me tromper) imaginé de construire des voitures inversables qui, malheureusement, s'obstinèrent toujours à verser. Il s'occupa, sans réussir davantage, du perfectionnement à apporter aux instruments de musique et fabriqua un violon ou violoncelle de son invention.

A-t-il laissé des descendants?

Tous les renseignements que l'on pourra me donner à son sujet seront reçus par moi avec reconnaissance.

E. NILORAC.

Jehan de Courcy. — Je possède deux feuilles d'un manuscrit du XVe siècle, dont une ornée d'une fort belle miniature gouachée représentant l'histoire de Pâris et Hélène dans une ville. Les costumes sont ceux du temps de Charles VII.

L'autre feuille indique le nom de l'auteur du livre et la date mil quatre cent seize. Quel pourrait être l'auteur de cette miniature? Connaît-on les noms des artistes qui ornaient les manuscrits de cet auteur? E. GANDOUIN.

Un album du peintre David à retrouver. — Dans un article sur Jules Buisson, un peintre distingué, appelé par le suffrage universel à siéger à l'Assemblée de Bordeaux, il est incidemment parlé de Louis David, l'artiste qui s'assit sur les bancs de la Convention. « L'auteur du Jeu de Paume, y est-il dit, avait dessiné tous les membres de la terrible assemblée. La rumeur du temps affirme qu'il donna à madame Mongez cette collection sans prix ». Qu'est-elle devenue depuis? c'est ce que nous demandons aujourd'hui aux lecteurs de l'*Intermédiaire*. PONT-CALÉ.

Quel est le vrai nom de Clarisse Harlowe? — Le célèbre roman de Richardson, *Clarisse Harlowe*, ne serait, d'après l'abbé Prévost, que l'histoire d'une famille connue. Suivant d'autres témoignages, mademoiselle Richardson aurait affirmé que son frère, en écrivant *Clarisse*, n'avait fait que raconter certains souvenirs personnels.

Lovelace, suivant Letourneur, serait le duc de Wharton, pair anglais, qui combattit le fameux acte de la mer du Sud, en 1720, et le bill contre l'athéïsme. Ruiné par ses débauches et ses extravagances, il quitta l'Angleterre et, après diverses vicissitudes, se fit catholique et mourut colonel de l'armée espagnole. Richardson s'était lié avec lui par son métier d'imprimeur, lord Wharton ayant créé à Londres plusieurs journaux.

Lovelace serait donc déterminé, mais quel est le vrai nom de Clarisse Harlowe?

R. I.

—

P. Loti, dessinateur. — Extrait du dernier tome paru du *Journal de Goncourt :*

Un moment, il (P. Loti) cause de 250 à 300 dessins exécutés *par* lui pour un *Mariage de Loti*, que Guillaume a données à graver par un graveur qui a fait des Parisiennes de ses Tahïtiennes, et il travaille à les faire regraver.

Est-ce à dire que Loti aurait dessiné lui-même les croquis de son livre?

P. C.

—

Le père Tournefort. — Ce religieux était supérieur de la maison Saint-Paul des Trinitaires, à Montpellier, lorsque survint la Révolution. Sous la Terreur, il fut guillotiné à Manosque (Basses-Alpes), son pays natal.

Je désirerais avoir quelques détails sur son arrestation, sa détention et son exécution; — et, de plus, une petite notice biographique sur sa personne.

S. Aurel.

—

Une chanson de soldat. — A l'armée de la Loire, on chantait dans mon bataillon une chanson dont voici le refrain :

C'est la Liberté qui nous guide,
Chassons les tyrans et les rois.
Au bout du fossé la culbute,
On ne meurt jamais qu'une fois!

Je ne l'ai jamais retrouvée dans un recueil de chansons révolutionnaires. Le troisième vers me semble transposé; il ne rime pas avec le premier. Quelqu'un connaît-il le texte complet et pourrait-il le donner?

Osiris.

—

Armorial des évêchés. — Où trouverait-on les armes des évêchés et archevêchés existant en France avant la Révolution?

Montjoye.

—

La famille De la Mont. — Je serai bien obligé si quelque confrère peut me renseigner sur la famille De la Mont.

De quelle partie de la France leur souche est-elle originaire? Quelles sont les armoiries qu'ils portent?

J'ai connu un membre de cette famille qui m'indiqua que son aïeul résidait en Angleterre et,s'y maria. La famille a toujours résidé depuis en Angleterre.

Hubert Smith.

—

Ouvrages sur la noblesse des colonies. — Je serais très désireux de savoir s'il existe des nobiliaires ou ouvrages généalogiques quelconques concernant les anciennes familles des Antilles françaises et de l'Isle de France (actuellement île Maurice)?

P. V. G.

—

Questions héraldiques. — Quelqu'un pourrait-il me faire savoir :

1° Quelles armes portaient ou plutôt quelles brisures des armes de France portaient, du vivant de leur père : le Dauphin, fils de Louis XV, les ducs de Bourgogne (mort en 1761), de Berri (Louis XVI), les comtes de Provence (Louis XVIII) et d'Artois(Charles X)?

2° Si les armes des comtes de Provence et d'Artois ont changé lorsqu'en 1765 le duc de Berri est devenu Dauphin?

3° Quelles armes portaient les comtes de Provence et d'Artois sous le règne de Louis XVI?

5° Quelles armes portaient le comte d'Artois, le duc d'Angoulême et le duc de Berrî sous Louis XVIII?

4° Quelles armes a portées le duc de Bordeaux sous Louis XVIII et sous Charles X?

6° Enfin quelles armes portait le duc de Normandie (futur Louis XVII) du vivant de son frère le Dauphin, mort à Meudon en 1789?

On pourrait trouver ces armes au bas

de portraits, en tête de dédicaces de livres à ces princes, au bas de gravures dédiées, etc...

Prière d'indiquer d'où l'on aura tiré ces différentes armes. C. Rr.

RÉPONSES

Martin et Dommartin (XXIX, 124, 311, 389). — Pour Martin, il faut remonter au monde latin qui nous a donné le premier Martinus, car n'oublions pas qu'on a dit Martinus avant de dire Martin.

Martinus n'est qu'un dérivé de *Martius*, autre nom latin. C'est un petit Martius. Ce Martius est lui-même dérivé de Martis, qui veut dire *de Mars*.

Est-ce *né au mois de mars?* Est-ce *voué au Dieu Mars?*

J'ai flotté entre les deux sens; le second sens me paraît plus probable maintenant, précisément parce que Martial représente déjà le premier. Et puis le nom de *Januarius*, qui existait aussi pour l'homme né en janvier, légalise à nos yeux le Martius du mois de mars.

Quant à Dommartin, pas de doute possible. *Dom* n'est pas *domus*, mais *dominus*, c'est-à-dire *saint*, chacun le sait. Donc, Dommartin (saint Martin), comme Domèvre (saint Epvre), Dompierre (saint Pierre), Domjean (saint Jean), etc., etc., etc. Voyez le *Dictionnaire des Postes* qui en donne long. Lorédan Larchey.

—

Le nom du jour d'un événement passé (XXIX, 171); **le calendrier républicain** (XXIX, 693); **le calendrier perpétuel** (XXX, 202). — Tous les renseignements demandés par ces questions se trouvent dans le *Calendrier perpétuel* de Kiener et Boiteux, Paris, 1843. A. T. Breton, imprimeur.

Voici un exemple de ce qu'on peut y trouver :

Dates et jours des principales fêtes de l'année 1900.

Circoncision, 1er janvier, lundi; Cendres, 28 février, mercredi; Passion, 1er avril, dimanche; Rameaux, 8 avril, dimanche; *Pâques*, 15 avril, dimanche; Ascension, 24 mai, jeudi; Pentecôte, 3 juin, dimanche; Fête-Dieu, 14 juin, jeudi; Assomption, 15 août, mercredi; Toussaint, 1er novembre, jeudi; Noël, 25 décembre, mardi; *Fête Nationale*, 14 juillet, samedi.

Connaissant la date exacte d'un événement, on trouve le jour :

1572, Saint-Barthélemy, 24 août, jeudi; 1793, Mort de Louis XVI, 21 janvier, lundi; 1815, bataille de Waterloo, 18 juin, dimanche.

C. G. R.

—

Adieux d'auteurs à leurs ouvrages (XXIX, 336, 632). — Et cet *adieu* que Topffer a placé en tête de tous ses spirituels albums de caricatures n'est-il pas charmant?

Va, petit livre, et choisis ton monde; car aux choses folles qui ne rit pas, bâille; qui ne se livre pas, résiste; qui raisonne, se méprend, et qui veut rester grave en est maître.

A propos de cette réponse, ne pourrais-je pas faire une question et demander la liste complète des ouvrages de Topffer? E. Nilorac.

—

La mystification de Vicaire et son prétendu suicide (XXIX, 498; XXX, 54, 125, 286). — Les mémoires et la correspondance de Proudhon ayant été mis à ma disposition par ses héritiers, ou plutôt par les héritiers de ses héritiers, je puis faire savoir à notre confrère C. J. B. que j'ai l'intention d'examiner ce qu'il y a d'inédit dans ces documents, et éventuellement d'en proposer à qui de droit la publication. Bibl. Mac.

—

Tout vient à point à qui sait attendre (XXIX, 530). — Votre correspondant s'étonne de l'indifférence avec laquelle j'ai accueilli ceux qui réclamaient contre l'usage que j'avais fait de la vieille locution proverbiale : *Tout vient à point qui sait attendre*, que je préfère pour ma part à la version plus moderne : *Tout vient à point à qui sait attendre.*

C'est, mon Dieu, que la question ne me passionne pas.

On lisait autrefois : *Tout vient à point qui sait attendre*, parce que le *qui* était pris dans une acception toute latine, et qu'on entendait par là: Tout vient à point si quelqu'un (si l'on) sait attendre, en latin *si quis*. Cette acception qui, à mon avis, était commode et vive a disparu de la langue.

Ce proverbe alors a paru fautif et l'on

a dit : *Tout vient à point à qui sait attendre.*

Votre correspondant peut le citer sous cette forme si le cœur lui en dit. Je préfère l'autre, parce que je crois qu'il vaut mieux garder les proverbes en leur forme primitive, sans changer un mot.

Il est inutile de disputer pour si peu.

J'avais autrefois traité la question au *XIXe Siècle*. En ce temps-là, je m'amusais à proposer des difficultés de langue, de grammaire, ou d'orthographe, ou de prononciation. J'enregistrais les réponses à mesure qu'elles m'arrivaient. C'était un dossier qui se faisait peu à peu sur chacun de ces petits problèmes.

Je ne garde rien de ce que j'écris à la volée dans les journaux. Je n'ai donc plus les articles que j'ai écrits sur ce point particulier. Je ne sais plus, même approximativement, la date exacte, et c'est la seule raison pour laquelle je ne l'ai pas donnée. FRANCISQUE SARCEY.

—

Charte de fondation de la Sainte Chapelle de Bourges (XXIX, 536). — Le texte latin du titre de fondation de la Sainte Chapelle de Bourges, en 1404, se trouve parmi les chartes de ladite Sainte Chapelle conservées aux archives départementales du Cher.

H. B. ARCH.

—

Les petits livres grecs imprimés par Foulis à Glasgow (XXIX, 694). — J'ai en ma possession l'*Epictète* cité. Il est de 1765 et non de 1751. J'ai aussi le *Pindare*, en deux volumes, imprimé en 1754. Le premier volume contient seulement l'*Olympia* et le second la *Pithia*.

Je possède aussi le *Nemea* de Pindare, imprimé dans le même format, en 1757, et dans un autre volume l'*Isthmia* de Pindare, imprimé en 1758.

Je crois qu'en 1761 un autre de ces petits volumes contenant *Anacréon*, *Sappho* et *Alcée* fut imprimé, mais je ne l'ai jamais vu.

(Muqdock Castle, Milngavie, Scotland.)
J. GUTHRIE SMITH.

—

Registres d'ordres et de correspondances militaires des campagnes de 1796 et de 1797 (XXX, 80, 261). — Au sujet de cette question, nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Je viens de recevoir le numéro de l'*Intermédiaire* dans lequel on demande s'il existe des descendants du général Cervoni et autres, et si leurs registres d'ordres et de correspondance militaire ont été conservés par leurs familles, ou s'ils ont été déposés dans des dépôts publics autres que celui du ministre de la guerre.

Je suis le petit-fils du général Cervoni (1), mais j'ai le regret de vous annoncer que je ne possède aucun papier de ce genre et que j'ignore s'il en existe dans un dépôt quelconque.

Veuillez agréer, etc.

Le conservateur
de la bibliothèque de la ville de Bastia.
Baron CERVONI.

P. S. T. — Permettez-moi de placer sous vos yeux un décret qui me paraît être peu connu, car je ne sache pas que les journaux en aient fait mention à propos de la translation des cendres du général Lassalle.

DECRET

Palais des Tuileries, 1er janvier 1810.

Les statues des généraux Saint-Hilaire. Espagne, Lassalle, Lapisse, *Cervoni* (2), Colbert, Lacour, Hervo, morts au champ d'honneur, seront placées sur le pont de la Concorde, conformément au projet qui nous sera présenté par notre ministre de l'intérieur. NAPOLÉON.

(Extrait du *Moniteur* du 10 février 1810.)

(Voir *Correspondance de Napoléon Ier*, publiée par ordre de l'empereur Napoléon III, t. XX, p. 111. Paris, Imp. Impériale, 1866.)

— Notre jeune correspondant trouvera des renseignements très précis sur le rôle de la brigade Rusca dans le *Général Dessaix, sa vie politique et militaire* (chapitre VI), par Joseph Dessaix et André Folliet. Il devra consulter surtout les *Volontaires de la Savoie*, par le sénateur André Folliet. Dessaix servit en Italie sous les ordres de Rusca. Je crois, sans pouvoir l'affirmer, que le registre d'ordre de Dessaix est entre les mains de M. Folliet.

G. PAULIN.

—

Nicolo Gander (XXX, 80). — Ce médaillon pourrait bien représenter Nicolas

(1) Frappé par un boulet de canon sur le champ de bataille d'Eckmühl (22 avril 1809, non comme le raconte Thiers (T. X, p. 169, *Hist. du Cons. et de l'Emp.* Cervoni était alors chef d'état-major du maréchal Lannes), *sous les yeux de l'Empereur*, mais bien comme le rapporte le général Marbot, témoin oculaire, dont les mémoires ont été publiés en 1892. (T. II, p. 120.)

(2) Le modèle de la statue du général Cervoni a été fait par Chinard et a figuré au Salon de 1812.

Gando, fondeur en caractères, natif de Genève, qui, après s'être établi à Berne, vint se fixer à Paris vers 1744. Son établissement, continué par son fils François, eut, à la fin du siècle, une certaine notoriété pour les caractères de musique.

La *Biographie Fetis*, que je n'ai pas sous la main, doit consacrer une notice au père et au fils. Le « bonnet de docteur » figurant sur le médaillon n'est, sans doute, que le béret bernois.

UN LISEUR.

—

Faire de nécessité vertu (XXX, 153, 377). — J'ai toujours cru que notre poète empruntait ce dicton des Normands. Ainsi A. D. peut se rassurer. Il se peut aussi qu'on l'ait emprunté au proverbe latin dont parle T. Pavot. Cependant la traduction de Shakespeare n'est pas incorrecte du tout, comme elle le serait s'il se servait de l'ablatif *from;* le génitif *of* convient seul ici, puisqu'il a précisément la même valeur et se conforme au génie de notre langue. Il n'est pas juste de condamner la grammaire du premier maître de la langue anglaise. J. B. S.

—

Poile ou poële (XXX, 193, 386). — N'en déplaise au confrère Duplessy, M. Zola s'est montré, en cette circonstance, exact observateur. Il est des régions où *l'ombrellino* est non point un dais plus petit, mais bien un véritable parasol ou parapluie d'assez grande envergure, avec manche central, nervures en baleines articulées, et s'ouvrant ou se fermant exactement comme un vulgaire parapluie.

L'étoffe est bien en effet de soie blanche, frangée d'or. Nous n'avons pu voir s'il y est ajouté des broderies ornant le tissu même de l'étoffe; il nous a paru que non; mais ce détail d'ornementation peut varier, sans doute, d'un diocèse à l'autre, en raison de leur opulence.

L'ombrellino dont nous parlons ici est en usage en Picardie et, croyons-nous, dans toutes les Flandres autrefois soumises à la domination espagnole. Il se porte fermé, derrière le dais, dans les processions; nous l'avons vu ouvrir pour surmonter l'ostensoir dans le court trajet que faisait l'officiant pour se rendre, du dais arrêté place Saint-Pierre, à un reposoir édifié sous le porche d'une maison de cette même place, à la procession de la Fête-Dieu.

Il faisait un beau soleil. Il semble donc que l'ombrellino serve moins pour abriter matériellement le Saint-Sacrement que pour lui rendre hommage... Nous croyons voir là une trace des antiques usages et du cérémonial de l'Extrême-Orient, ce berceau de toutes les religions.

LOTUS-SAHIB.

—

L'opoponax (XXX, 202, 420). — L'Opoponax n'est pas produit par « une plante ». Il ne vient pas de l'Asie, pas plus que du Vénézuéla. C'est un parfum composé, dont les fabricants connaissent la recette. Il se fabrique de toutes pièces en Europe. Mais il n'y a aucun rapport entre ce qu'il contient et le nom qu'on lui a donné. C'est ce nom qui fait « la vente ». Il y a beaucoup d'autres parfums qui portent le nom d'une plante sans en contenir la moindre trace. Et souvent le nom qui fait le succès du produit est celui d'une espèce absolument *inodore.*

Ne pas confondre avec *opopanax*, qui est un médicament d'une odeur fort peu agréable. C'est une autre question à examiner. J. B.

—

La doctrine de l'homœopathie est-elle originaire d'Allemagne? (XXX, 203, 421). — Je puis répondre sur le dernier paragraphe de la question.

L'homœopathie a été introduite en France par le docteur des Guidi, qui s'établit à Lyon vers 1825 et fut le propagateur des méthodes du docteur allemand Hahnemann.

La biographie du docteur des Guidi, mort à quatre-vingt-dix ans, à Lyon, il y a environ quinze ans, a été publiée, avec la généalogie de sa famille, très illustre en Italie, et remontant par pièces authentiques jusqu'au IXe siècle.

Une médaille a été frappée en son honneur par les fervents adeptes des doctrines d'Hahnemann; elle n'est pas rare, surtout à Lyon. J'ai la brochure, j'ai le médaillon, mais chez moi, à Lyon, et si, en décembre prochain, M. E. désire en savoir davantage, je demeure à sa disposition. Cz.

—

Sur une abbesse de Fontevrault (XXX, 235). — L'abbesse de Fontevrault, en 1672, était Marie-Madeleine-Gabrielle de

Rochechouart de Mortemart, nommée le 18 août 1670, décédée le 15 août 1704. On trouve partout des biographies de cette abbesse célèbre. BRONDINEUF.

— H. M. trouvera tous les renseignements qu'il demande dans le gros livre de Pierre Clément, *Une abbesse de Fontevrault au XVIIe siècle, Gabrielle de Rochechouart de Mortemart*, étude historique, Paris, 1869. LÉO CLARETIE.

—

Effigies tombales des Templiers (XXX, 235). — Il en existe plusieurs en Angleterre. La plus accessible se trouve à la chapelle ronde du Temple, à Londres. La tradition veut que le personnage ait été représenté les jambes croisées, parce qu'il avait *fait vœu* d'aller en Palestine. Un des membres anglais de la famille Malet est également représenté en effigie les jambes croisées, en souvenir, dit-on, de sa participation à la croisade. Mais on ne connaît pas au juste l'histoire de l'un ou de l'autre de ces personnages. Nombre d'autres ont été aux croisades sans qu'on ait modifié la position naturelle de leurs jambes dans la représentation de leurs effigies. C. R.

— Je n'ai pas l'ouvrage de Stothard sous la main, mais dans le premier volume d'*Ancient Armour and Weapons in Europe*, de John Hewitt, je trouve *cinq* planches représentant des chevaliers aux jambes croisées :

1. Effigie tombale dans l'église de Haseley (Oxfordshire), XIIIe siècle;
2. Effigie tombale dans l'église d'Ash, près de Sandwich, fin du XIIIe siècle;
3. Statue funéraire dans l'église de Norton, Durham, vers 1300;
4. Cuivre de Sir Roger de Trumpington, à Trumpington, près de Cambridge, vers 1290;
5. Effigie de Johan le Botiler, dans l'église de Saint-Brides', Glamorganshire, vers 1300.

Tous les chevaliers représentés sur ces tombeaux, qui doivent encore exister, car l'ouvrage de Hewitt ne date que de 1860, ont les jambes croisées, la droite pardessus la gauche. PAMPHILE.

— Stothard donne plusieurs exemples de statues à jambes croisées dans son ouvrage sur les monuments funéraires. Il y en a au moins cinq à l'église du Temple à Londres, mais on peut en trouver de semblables dans beaucoup de cathédrales et d'églises de campagne, les dernières datant de 1350 environ.

L'explication consistant à dire que le croisement des jambes indique que le chevalier a pris part à une croisade, peut être mise au nombre « des interprétations très ingénieuses ». Mais elle n'est pas moderne. Stowe, dans le *Survey of London*, publié pour la première fois en 1598, décrivant les monuments de l'église du Temple, parle de « onze monuments de nobles hommes..., cinq couchés les jambes croisées comme des hommes voués à la terre sainte contre les infidèles et les Juifs incrédules. » De même, Weever, dans son ouvrage sur les monuments funéraires (1631), mentionne les effigies de deux chevaliers dans une église de Suffolk, chevaliers « qui sont étendus les jambes croisées comme des chevaliers de Jérusalem. »

Existe-t-il en France des statues aux jambes croisées non signalées ?

ANDALUZ.

— J'ai trouvé, dans différents ouvrages allemands, que les statues tombales qui représentaient ces personnages les jambes croisées, figuraient les chevaliers ayant pris part à une croisade.

Je possède la gravure de l'effigie tombale du duc Robert de Normandie, qui est enterré dans la cathédrale de Gloucester (Angleterre) : le prince y est figuré armé de pied en cape et les jambes croisées; ce qui ne cadre pas aux données de notre collaborateur A. de C.

D. DE LUXEMBOURG.

—

Invention des cheminées (XXX, 235). — Consulter un petit livre qui a pour titre *Caminologie ou Traité des cheminées*. Dijon, Desventes, 1756, sans nom d'auteur, mais de dom Pierre Hébrard, bénédictin, selon Barbier. Il renferme une dissertation assez détaillée sur les cheminées des anciens qui pourra intéresser M. Lecham.

J'en extrais le passage suivant, qui me paraît répondre assez bien à sa question :

Sénèque (*Epist.* 90), qui vivait dans le cinquième siècle, dit que, de son temps, on inventa de certains tuyaux qu'on mettait dans les murailles, afin que la fumée du feu qu'on allumait au bas étage des maisons, passant par ces tuyaux, échauffât les chambres jusqu'au plus haut étage.

Et il ajoute :

Il faut remarquer, en passant, que ce trait d'histoire rapporté par Sénèque pourrait bien

servir d'époque pour fixer l'origine des cheminées, qui approchaient beaucoup des nôtres, au moins en ce qui est le plus essentiel, je veux dire quant au tuyau ou conduit.

RIBÈS.

— Franklin a parlé de l'inventeur des cheminées :

Si on eût proposé un prix pour être chauffé le plus mal possible en dépensant le plus, l'inventeur des cheminées eût certainement mérité la couronne.

(Franklin, citation servant d'épigraphe au *Manuel du poêlier fumiste* d'Ardenni, caminologiste et poêlier fumiste. Paris, Roret, 1828.)

Mais on voit que l'illustre Américain néglige d'indiquer le nom de l'auteur à qui il décerne la palme.

Le *Mémorial portatif de chronologie, d'histoire industrielle, d'économie politique*, 1829, 2 vol. in-12, mentionne, p. 237, la découverte, en 1809, dans les ruines de Pompeï, d'un tuyau de cheminée en forme de tube.

Vers l'an 1200, ajoute le rédacteur, les cheminées n'étaient en usage en Angleterre que dans les cuisines; la famille se tenait autour du foyer, dont la fumée passant par les planchers sortait à travers les maisons.

Trois siècles plus tard, les cheminées rencontraient encore des adversaires dans les tenants des vieilles mœurs et des coutumes du temps passé.

La chronique d'Hollinshed, dit M. de Laveleye, gémit sur le raffinement des Anglais de son temps (1577,) qui introduisent partout des cheminées au lieu de laisser la fumée chercher une issue par les fentes du toit, et qui remplacent les anciens vases de bois par la vaisselle de terre cuite ou même d'étain. — EMILE DE LAVELEYE, *Les apologistes du luxe et ses détracteurs. Revue des Deux Mondes*, 1er novembre 1880, p. 97.

Noël et Carpentier, dans leur *Dictionnaire des origines*, v° cheminée, après avoir constaté le silence de Vitruve sur les cheminées, ajoutent qu'un savant Italien, Octavio Ferrari, semble avoir démontré que les anciens connaissaient les cheminées, et Perrault, qu'ils n'en usaient que fort peu. En 1793 les cheminées étaient encore inconnues à Venise dans ce qu'on appelait *un'apartamento nobile* : les Vénitiens gardaient leurs manteaux et allaient de temps en temps réchauffer leurs doigts à un vase de fonte du *coghera* ou brûlaient du *legna dolce*, c'est-à-dire des morceaux de bois blanc. Enfin Noël et Carpentier attribuent à M. Cotte la nouveauté — l'ouvrage est de 1827 — qui consistait à mettre des glaces sur les cheminées.

ADOLPHE DÉMY.

—

Le siècle de Louis XIV fut-il un âge de foi? (XXX, 236.) — Je considère le XVIIe siècle comme un âge de foi, à l'entendre au sens que la foi y domina dans toutes les classes, rien de plus. Il y eut, en effet, moins sans doute qu'au siècle suivant, toutefois dans une proportion encore assez notable, des libertins de profession; je ne parle pas des hypocrites. Théophile et Desbarreaux furent de parfaits athées; quant à Saint-Evremont, c'est un écrivain aussi libre penseur que Voltaire, à peine déiste, et son opuscule — *Conversation du maréchal d'Hocquincourt avec le P. Canaye* — peut passer pour un chef-d'œuvre de l'esprit libertin au XVIIe siècle, j'ajoute un chef-d'œuvre tout court. La conversation est de 1654, l'écrit de 1665, c'est-à-dire qu'il fut composé après que Saint-Evremont se fut réfugié, pour n'en plus sortir, dans l'Angleterre libertine et libre penseuse de Charles II. Mais, pour ne pas sortir de France et du règne de Louis XIV — je considère que le XVIIe siècle finit à la mort du roi, le 7 septembre 1715 — on peut dire que les libertins y ont abondé, sauf à se faire hypocrites en temps convenable, et encore pas tous. Parlant du comte de Gramont, le héros des *Mémoires du chevalier de Gramont*, mort à 86 ans en 1707, Saint-Simon dit qu' « il n'avait pas « la moindre teinture d'aucune religion». Cela était public et ne l'empêchait pas d'être au mieux avec le roi, tout dévot qu'il fût. Mais, pour Louis XIV, le crime irrémissible était le jansénisme non l'athéisme. Qui ne connaît l'anecdote que Saint-Simon a contée par deux fois? Philippe, duc d'Orléans, le futur régent, nomme au roi parmi les gentilshommes qu'il emmène avec lui en Espagne, un M. de Fontpertuis.

— Mais, mon neveu, lui dit le roi d'un ton sévère, vous n'y songez pas, c'est un janséniste! — Lui, janséniste, répond le duc, ce sont des méchants qui en font courir le bruit, car il ne croit pas en Dieu. — S'il en est ainsi, reprend le roi fort radouci, vous le pouvez emmener.

Et le grand Condé, et son fils qui passe ses derniers moments à entretenir le sien des travaux à continuer à Chantilly, des honneurs funèbres à lui rendre comme prince du sang, et ne reçoit les secours

de la religion que juste ce qu'il en faut pour mourir en homme qui sait vivre ? Et les deux Vendôme, le duc et le grand prieur, et le duc d'Orléans, l'élève de Dubois, sans parler de sa fille, la duchesse de Berry, et cette duchesse de Nemours à qui on demandait si elle disait son *Pater?* — « Oui, mais non le passage « sur le pardon des injures ».

En hommes et en femmes la liste serait infinie.

Il est certain que sous la surface rigide des trente dernières années du règne, le feu ne cessa de couver sous la cendre, ce qui explique l'explosion irreligieuse qui suivit la mort du roi. Et en voilà pour tout le XVIIIe siècle.

Concluons-en que la libre pensée et la foi en une religion positive quelconque sont des états aussi naturels l'un que l'autre à l'âme humaine. Je vois là deux forces rivales qui, avec une prédominance tantôt de l'une, tantôt de l'autre, ont toujours coexisté et coexisteront sans doute toujours. H. C.

— A grand renfort de preuves et avec tout le charme jaseur de son érudition vagabonde, Philarète Chasles a traité cette question dans un chapitre (*Quelques victimes de Boileau*) de ses *Etudes sur l'Espagne,* livre assez rare aujourd'hui.

Mersenne prétend que l'on comptait cinquante mille athées à Paris.

Un petit-neveu de Vallée (de Geoffroy Vallée, qui avait été pendu et brûlé pour athéisme, le 9 février 1574), Desbarreaux, devint célèbre à son tour par son épicuréisme, athée proverbial, gastronome renforcé, amant de Marion dans sa jeunesse et qui connut beaucoup Théophile. Toute la cour passait pour athée. Bassompierre donnait deux cents écus de pension à Lucilio Vanini, qu'il nommait son aumônier et qui alla se faire brûler à Toulouse. Les seigneurs réunissaient autour d'eux des amis enjoués qui affichaient la volupté et le scepticisme. Les *esprits forts du Marais* brillaient au premier rang. Le baron de Vanat, disciple de Vanini et ami de Théophile, faisait des prosélytes à Toulouse. Fontrailles, ce bossu spirituel qui conspira contre Richelieu avec Cinq-Mars, et dont Tallemant s'est occupé, appartenait à la même armée. K.

—

L'expédition du Tonkin (XXX, 238). — Faire la lumière sur l'expédition du Tonkin, campagne et négociations, est une tâche ingrate en ce moment; les questions de personnes, malgré de nombreux et d'importants décès, jouent encore un tel rôle que les passions politiques et les intérêts privés entrent en pleine fermentation dès qu'on remue le passé. L'amiral Courbet, Paul Bert, le général de Courcy, le général Millot, le colonel Herbinger, le gouverneur général Richaud, Jules Ferry enfin, ont été successivement rejoindre dans la tombe le commandant Rivière, dont la mort, au guet-apens d'Hanoï, en mai 1883, décida la grande expédition de 1884. Les uns et les autres ont peu parlé avant de mourir, et, s'ils ont laissé des relations écrites, la raison d'Etat les mettra pour longtemps encore en interdit.

La question du Tonkin est donc le Masque de Fer de nos jours; c'est à peine si quelques auteurs, ou acteurs, ont osé en soulever un coin ; voici, pour répondre à notre confrère, les documents les plus précis et les plus intéressants sur ce point d'histoire :

1° *Historique de la campagne du Tonkin*, par le capitaine Carteron (chez Baudoin), a paru en fragments dans le *Journal des sciences militaires ;* 2° *La vérité sur Lang-Son*, *mémoires d'un combattant*, par J. Harmant (pseudonyme du capitaine Verdier qui a fait la campagne du Tonkin au 111e de ligne), in-8, Savine; 3° *A la recherche de la vérité sur l'évacuation de Lang-Son. — Le général Brière de l'Isle et le colonel Herbinger*, par *** (*Correspondant*, 10 décembre 1885).

Une commission du Tonkin avait été nommée à la Chambre des députés en novembre 1885 : M. Brisson en était le président; M. Henri Rochefort en faisait partie, avant de donner sa démission de député, ce qu'il fit très peu de temps après. Cette commission entendit pendant deux jours, le 15 et le 16 décembre 1885, la déposition du général Brière de l'Isle, commandant en chef du corps expéditionnaire. Le secret de cette déposition a été bien gardé, et rien n'en a été publié. J. B.

— Une bibliographie complète de notre conquête et de notre protectorat au Tonkin, dressée d'un seul coup, serait bien encombrante. C'est ce qui m'encourage à noter simplement ce que je viens d'in-

ventorier à la bibliothèque communale de Châteaudun.

Jean Dupuy. — *La conquête du Tonkin par dix-huit Français.* In-16, Paris, Maurice Dreyfous (vers 1880).
Le Tonkin. Importance de l'établissement d'une colonie française dans ce royaume. Brochure in-8, Paris, Denné, 1883.
La Question du Tonkin, par Paul Deschanel, rédacteur au *Journal des Débats.* In-16, Paris, Berger-Levrault, 1883.
The Truth abouth Tonquin, being the *Times* special correspondence, by Archibald Colquhoun. In-16 carré, London, Field and Tuer, 1884.
Les Affaires de l'Indo-Chine. Conquête et administration du Tonkin. Broch. in-8, Paris, Ghio, 1884.
Notes d'un reporter. — *L'Exploitation du Tonkin*, par Georges Fillion, correspondant de l'*Agence Havas* au corps expéditionnaire. In-8, Paris, Challamel aîné, 1884.
Au Tonkin, par Paul Bonnetain. Grand in-8, Paris, Victor Havard, 1885.
France and Tongking, a Narrative of the Campaign of 1884 and the occupation of Further India, by James George Scott. In-8, Fisher Unwin, 1885.
La Conquête du Tonkin, d'après des documents inédits, par A. Gervais. In-8, Paris, bureau des *Deux Revues*, 1885.
Lettres du Tonkin, de novembre 1884 *à mars* 1885. Correspondance de René-Alexandre-Louis-Victor Normand, sous-lieutenant au 16e bataillon de chasseurs, tué à Bang-Bô (Chine), le 24 mars 1885. In-12, Paris, Ollendorff, 1887.
La Vérité sur le Tonkin, par Foucault de Mondion. In-12, Paris, Albert Savine, 1889.
Jules Ferry. — *Le Tonkin et la Mère Patrie* (Documents recueillis par Léon Sentupéry). Grand in-8, Paris, Victor Havard, 1890.
Bavier-Chauffour. — *Un épisode de la colonisation du Tonkin.* Brochure in-8, Haïphong, Schneider, 1891.
Pirates et rebelles au Tonkin. Nos soldats au Yen-Thé, par le colonel Frey. In-16, Paris, Hachette, 1892.
Le Tonkin en 1893. In-8, Hanoï, 1893.
Situation de l'Indo-Chine française au commencement de 1894. Grand in-8, Hanoï, Schneider, 1894.
Revue Indo-Chinoise illustrée, grand in-8, paraissant à Hanoï depuis août 1893. (La bibliothèque ne possède que les livraisons 5 à 9.)

On a d'autres renseignements sous la main : dans les géographies générales, celle de Reclus notamment, dans les ouvrages d'ensemble sur les colonies françaises, dans des situations des colonies, tirages à part de l'*Officiel*, dans des biographies de Francis Garnier, du commandant Rivière, de l'amiral Courbet. Il y a aussi les premiers budgets du protectorat, et c'est volontairement que je n'ai pas enregistré : *De Toulon au Tonkin*, par le docteur Bernard (de Cannes), récit de navigation où le Tonkin ne tient guère de place que dans le titre.

Je néglige naturellement les ouvrages sur les pays limitrophes : Cochinchine, Cambodge, Laos, Yunnann.

Il ne me serait pas bien malaisé de citer, même de mémoire, une douzaine d'autres volumes. Je m'en tiens volontairement à ce que j'ai rencontré à la bibliothèque publique la plus voisine, songeant un peu, je l'avoue, au discours prononcé par Renan devant le Congrès des Sociétés savantes et reproduit dans ses *Feuilles détachées* sous ce titre : « Peut-on travailler en province ? » G. I.

—

Les descendants des familles princières établies en Amérique avant la découverte de Colomb (XXX, 240). —

Des forces légales, commandées par le colonel *Guatimozin*, ont battu les révolutionnaires commandés par le général Tavares, à Santa-Maria da Bocca do Monte et leur ont fait trois cents prisonniers. (*Peuple Français* du 7 avril 1894.)

Il y a un Montézuma médecin au ministère de la guerre.

Le chef de la grande famille de Montézuma, ou mieux Montézuma, établi à Ronda, en Andalousie, est Excellentissime seigneur, duc de Moctézuma.

Il y a d'autres Montézuma établis au Brésil, dont l'un publia, en 1822, une brochure contre le gouvernement portugais. RENÉ DE SEMALLÉ.

— En réponse à la question de notre confrère intermédiairiste Pascual Blas, j'extrais la notice suivante d'un intéressant ouvrage sur *Carmen de Montézuma*, pnblié par M. François Combes, aujourd'hui décédé, qui occupa avec beaucoup de distinction la chaire d'histoire à la Faculté des Lettres de Bordeaux. (*Carmen de Montézuma;* Féret et fils, libraires-éditeurs à Bordeaux, 1884).

Dom Pedro de Trébuesto, comte de Miravalle ou Val joli, descendait en ligne directe de Montézuma Ier. Ce dernier laissa un fils, Tohualicahuatzin. Ce fils fut baptisé après la conquête et reçut le nom de don Pédro. Il devint la tige des comtes espagnols de Montézuma y Tula, dont le dernier rejeton est mort en 1836 à New Orléans (U. S. A.), près du pays où avaient régné ses pères.

Le second Montézuma, ou mieux Monteuczoma fut connu sous le nom de Guatimozin ou, en Indien, Xocojoczim, adjectif qui, placé après le nom de famille, signifie cadet. Ce second Montézuma avait une fille toute jeune, la belle Téhuichpotzin. Cette princesse fut baptisée aussi; elle grandit dans sa religion nouvelle et vécut au milieu des seigneurs espa-

gnols, sous le nom de Dona Isabelle; elle épousa l'un d'eux, Don Pedro Alonzo y Andradé, duquel descendaient les Trébuesto y Miravalle. Un legs héréditaire qui était le signe de cette royale filiation avait été accordé à cette famille par Charles-Quint, qui constitua, en faveur de Dona Isabelle, à perpétuité et suivant l'ordre de primogéniture, une pension de 25,000 pezos, un peu plus de 25,000 francs de notre monnaie. Ce majorat, lorsque en 1808 le Mexique se souleva contre l'Espagne, resta quelque temps impayé.

Les charges que l'Espagne avait acceptées demeurèrent forcément incertaines et flottantes. Le trouble était partout. La Révolution mettait tout en question. Le comte de Miravalle vint à mourir; son fils José le suivit de près, à peine âgé de vingt ans. Heureusement, la comtesse de Miravalle survivait avec ses trois filles, toutes trois du nom de Marie : Dona Maria de las Mercédès, née en 1795; Dona Maria del Carmen, née en 1804, et enfin Dona Maria Manuela, née en 1810.

La comtesse n'avait plus d'enfant mâle; mais les droits d'aînesse, relatifs au majorat, suivaient la mode espagnole qui admet les femmes à succéder; elle pouvait donc réclamer la pension perpétuelle en faveur de sa fille aînée dona Mercédès.

Elle le fit en 1825 dans un mémoire imprimé qui existe encore et que nous avons eu sous les yeux, intitulé : *Clamores de Justicia* ou *Cris de Justice*. De son côté, le colonel Serrano qui, en 1823, avait épousé Mercédès, se joignit à la comtesse, sa belle-mère, et soutint les droits de sa femme, qui étaient sa propre cause. Il publia un *Communicado* ou adresse au gouvernement mexicain : il revendiqua la pension de Andradé Montézuma, octroyée par Charles-Quint, confirmée en 1590, le 5 décembre, par Philippe II, roi d'Espagne. Pour se concilier plus de sympathie, il parla de ses jeunes belles-sœurs que tout Mexico connaissait et aimait; il parla de la sollicitude de Mercédès pour Carmen, qui était encore demoiselle, *particularidad Dona Maria del Carmen, de estado doncella*. Il semblait vouloir dire que, au milieu de la ruine de toutes choses, et après tant de révolutions, cette pension pourrait servir à la marier dignement.

On fit plus, on exhiba un document qui se conserve soigneusement dans les familles aristocratiques, à cause des grands intérêts et des distinctions qui s'y rattachent, on exhiba la généalogie des Montézuma :

1° Dona Isabelle, fille légitime de Montézuma, épouse don Pedro de Andradé, d'où un fils, don Juan de Andradé y Montézuma;

2° La maison de Andradé se perpétue de mâle en mâle jusqu'en 1750, c'est-à-dire jusqu'à Félipé de Andradé y Montézuma, qui ne laissa qu'une fille;

3° Dona Juana Andradé y Montézuma, fille de Félipé, épouse Don Justo de Trébuesto, comte de Miravalle, d'où un fils, Don Pedro.

4° Don Pedro de Trébuesto y Andradé y Montézuma épouse, en 1794, Dona Maria de las Angustias Casasola et il en a les quatre rejetons cités plus haut.

La généalogie était donc fort bien établie jusqu'à Don Félipé: j'en ai passé certains détails pour la transmission masculine, pour ne pas fatiguer le lecteur, mais l'arbre généalogique existe en entier chez les représentants de l'illustre famille, et la preuve la meilleure de cette descendance invoquée par eux, c'est que le gouvernement mexicain leur accorda le fameux majorat octroyé par Charles-Quint. A l'heure qu'il est, le jeune comte de Miravalle, grand d'Espagne de 1re classe, résidant à Grenade, petit-fils de Serrano et de Mercédès, licencié en droit, membre de plusieurs sociétés savantes, touche annuellement la pension perpétuelle de la fille de Montézuma, soit 25,000 pesetas, et il la touche seul, comme représentant la branche aînée de la famille. Il est, directement, le 13e petit-fils de Montézuma. Nous ne pensons pas qu'il y ait actuellement d'autres descendants de Montézuma résidant au Mexique.

LUDOVIC BISHOP.

—

Le numérotage des rues au siècle dernier (XXX, 240). — On s'étonne que les annuaires, livres d'adresses et autres documents parisiens du siècle dernier attribuent à des maisons de la ville situées rue du Bac, par exemple, rue de l'Echelle, rue des Petits-Champs, quai Malaquais, des chiffres invraisemblables pour les données actuelles sur le numérotage des maisons dans chaque rue. Mais avant d'expliquer cette anomalie apparente, il serait peut-être intéressant de citer quelques exemples de ce numérotage ancien. En ouvrant l'*Almanach National* pour l'an II (1793-94), nous trouvons, à la page 77, la *Liste alphabétique des députés à la Convention*, et nous y relevons les adresses suivantes qui rentrent dans notre sujet et semblent nous poser une question à résoudre relativement au vieux Paris :

Anacharsis Clootz (Oise), rue de Ménars, 563.
Aubry (Gard), rue de l'Echelle, 542.
Blondel (Ardennes), rue du Bac, 1071.
Berlier (Côte-d'Or), rue de Verneuil, 461.
Boisset (Drôme), rue Caumartin, 805.
Bouchereau (Aisne), quai Malaquais, 1921.
Chazaud (Charente), rue Saint-Florentin, 665.
Cochon (Deux-Sèvres), rue Ville-l'Evêque, 1295.
Dutron Bernier, rue de Beaune, 360.
Eschasseriaux, rue Saint-Honoré, 1514.
Johannot (Haut-Rhin), rue de la Pépinière, 747.
Legendre (Nièvre), place du Carrousel, 578, etc., etc., etc.

Evidemment, la rue de Beaune, la rue de Verneuil, la rue Saint-Florentin, la rue La Ville-l'Evêque (nous choisissons exprès les moins longues) n'avaient pas, il y a cent ans, pas plus qu'aujourd'hui, un tel nombre d'habitations bâties, et nous devons chercher ailleurs l'idée qui présidait à un pareil numérotage. La voici : Paris était divisé, en 1735, en seize quartiers : Saint-Martin, Hotel-de-

Ville, les Halles, Isle Notre-Dame, Palais-Royal, Saint-Germain des Prez, le Louvre, Saint-Denis, Luxembourg, Place Royale, Saints-Innocents, Saint-Eustache, Sainte-Geneviève, la Cité, le Marais, la Sorbonne; chaque quartier était subdivisé en îlots dans lesquels entrait un certain nombre de rues ou de fractions de rues : par exemple, dans le faubourg Saint-Germain actuel, on comptait en 1780 deux quartiers principaux, celui des Invalides et celui de la Fontaine de Grenelle. Le quartier des Invalides comprenait une partie des rues de Sèvres, de l'Université, du Bac, de Lille, et nombre de ruelles. Le quartier voisin, celui de la Fontaine de Grenelle, comprenait d'autres tronçons des mêmes rues de Sèvres, du Bac, de l'Université, etc., etc. : dans la rue du Bac, les maisons à droite en descendant vers la Seine dépendaient du quartier de la Fontaine de Grenelle, les maisons à gauche du quartier des Invalides. Or, comme les maisons étaient comptées et numérotées par quartier, en vue du recensement des habitants et de la perception des impôts, chaque quartier avait son numérotage spécial, de sorte que, rue du Bac par exemple, le n° 840 à droite, dépendant du quartier de la Fontaine de Grenelle, pouvait se trouver en face du n° 450 à gauche, dépendant du quartier des Invalides. Le numérotage continuant en zigzag par îlot, passait d'un coin de la rue du Bac à un coin de la rue de Grenelle, se poursuivait dans un tronçon de la rue de l'Université, redescendait rue de Lille et s'arrêtait enfin au bord de la Seine : ainsi la maison n° 1921 quai Malaquais, où demeurait le conventionnel Bouchereau, était une des dernières d'un numérotage qui avait comme point de départ les parages du Luxembourg. De même sur la rive droite, dans les quartiers couverts de maisons de Saint-Honoré, du Louvre, des Halles, du Palais-Royal. On se servait, du reste, très peu du numéro dans les habitudes de la vie; on désignait les maisons par des détails de voisinage et de notoriété publique :

M. Laurent, rue Saint-Denis, vis-à-vis la fontaine Saint-Innocent ; M. Chauvin, échevin, rue Saint-Denis, vis-à-vis le Chevalier du Guet; M. Larcher, papetier des fermes du roy, cloistre Saint-Médéric en entrant par la rue Saint-Martin, la première grande porte à gauche vis-à-vis la petite porte de Saint-Médéric, etc., etc.

Les gens d'une certaine condition, sans parler de la noblesse et des fermiers généraux, propriétaires de grands hôtels qui subsistent encore pour la plupart, étaient connus de tout le monde dans le quartier et n'auraient jamais cru nécessaire de donner le numéro de leur maison qui était, à cette époque, une sorte de fiche administrative pour le contrôle de la police. C'est M. Frochot, le premier préfet de la Seine, qui fit établir en 1802 le numérotage actuel, spécial à chaque rue et d'un bout à l'autre.

COMTE BEUGNOT.

— Un système analogue de numérotage existe aujourd'hui à Lisbonne, où toutes les fenêtres et portes du rez-de-chaussée de chaque maison portent leur numéro d'ordre, de façon qu'une maison à large façade peut porter une douzaine de numéros, et la rue la plus courte des centaines.

PAMPHILE.

— A Brest, les registres de la capitation énumèrent d'abord les cotes individuellement, en les répartissant par rues; puis les cotes sont données par *articles*, c'est-à-dire en bloc pour chaque groupe de famille, de commerce ou d'industrie, relevé dans chaque maison, les rues étant encore mentionnées; enfin, il n'y a plus aucune indication de rues : les cotes sont réparties par articles et ceux-ci sont énumérés en regard de numéros de maisons qui vont de 1 à un peu plus de 1,000 pour le côté de Brest proprement dit, en suivant un itinéraire déterminé : le premier numéro répond à la maison située tout à l'extrémité haute de la Grande Rue (à peu près au lieu où s'éleva l'auberge du Grand Turc, actuellement en démolition), les derniers sont au quartier Keravel. Le système est fort simple, et, à la rigueur, il eût permis la suppression du nom des rues.

Dr A. CORRE.

— A Dijon, le numérotage général a été exécuté en 1772 : cette mesure si simple, si utile, mais qui fit disparaître sans retour les appellations pittoresques par lesquelles, depuis les Romains jusqu'au XVIIIe siècle, on désignait les maisons, avait été prescrite par une ordonnance du Conseil d'Etat du Roi, en date du 1er juillet 1768. Il n'y eut qu'une série de numéros partant de l'Hôtel de Ville, aujourd'hui Hôtel des Archives départementales. On en voit encore un, — le 1926 — peint en noir sur la mai-

son n° 13 de la rue de Buffon. Ce système incommode d'un numérotage unique pour une ville entière a été certainement appliqué un peu partout, ce qui peut rendre compte du fait signalé à Saint-Mâlo.

Pour Paris, je ne puis croire qu'on l'ait employé autrement que par quartier ou paroisse : la rue Saint-Nicaise appartenait à la paroisse Saint-Germain l'Auxerrois. N. C.

— Si notre confrère Petitgros ne comprend rien à ce qu'il y eut en 1790 une maison, rue Saint-Nicaise, à Paris, portant le n° 502, et en l'an V une maison, rue de la Révolution, portant le n° 591, il lui semblera d'autant plus extraordinaire qu'une maison isolée puisse porter un numéro bien plus imposant que ceux qu'il cite. J'habitais, en 1853, à Venise, la maison unique du Campiello San Maurizio, et cependant j'étais logé au n° 2602, L'*Intermédaire* n'existait pas encore, mais ce me fut facile tout de même d'apprendre que la série des numéros comprenait toute la partie de la ville des lagunes désignée sous le nom de Sestiere di San Marco. Les chiffres élevés qui surprennent Petitgros s'expliquent par une raison analogue.

CHARLES LE CHAUVE.

— Le numérotage par rues date de l'Empire (voir E. Hamel, *Histoire de Robespierre*, tome Ier, p. 519). En 1789, Paris fut divisé en 60 districts. Le 25 juillet 1790, 48 sections furent substituées aux 60 districts. Ces fameuses 48 sections durèrent jusqu'au 19 vendémiaire an IV. La Convention divisa alors Paris en 12 arrondissements ou mairies, et chaque mairie en 4 quartiers.

Cet état de choses subsista jusqu'à l'agrandissement de Paris (1860).

(Charleroi.) CAMILLE L.

— Cette question a déjà été posée dans l'*Intermédiaire* (tomes I, 114, 370; V, 88, 479, 553). H. B.

—

Le gousset en blason (XXX, 242). — Suivant Littré, c'est une pièce *irrégulière*, ressemblant à un gousset d'armure, et qui part, en haut, des deux angles de l'écu pour venir se terminer en pal à la pointe.

Il faut entendre que le dessin part de l'un ou de l'autre des angles de l'écu, et non des deux à la fois, car alors il ne serait pas *irrégulier ;* il représenterait un Y à rayons égaux, et cette figure est connue sous le nom de *pairle*. En réalité, le gousset n'a qu'une branche supérieure ; il est en forme de pupitre. Le tracé, dit Larousse, va de l'angle dextre, ou senestre, diagonalement jusqu'au milieu de l'écu, d'où il descend droit sur la base.

On croit que cette pièce, rare dans le blason, était un signe de flétrissure.

T. PAVOT.

—

La Compagnie de Jésus et les attentats contre la monarchie (XXX, 273). — L'auteur demande les passages des *Constitutions* indiqués par Ricci. Les voici d'après l'*Institut de Prague*, édition de 1757, celle dont le Père Ricci se servait en 1761. Voici les passages relatifs aux princes :

Principes. — « Utile juvare in spiritu principes. » (Il est utile d'aider les princes dans l'ordre spirituel). Part. 7, c. 2, D., § 4, p. 418 et c. 4, A., p. 422.

« Eorum benevolentia procuranda. » (Il faut rechercher leur bienveillance.) Par. 10, B., p. 448.

« Pro eis orandum. » (Il faut prier pour eux.) Par. 7, c. 4, A., p. 420.

« Non debent communiter visitari, neque eis munera dare. » (On ne doit pas leur rendre des visites fréquentes ni leur faire des présents.) Part. 6, ch. 2, § 9, p. 409.

« Eorum ratio habenda in distributione bonorum. » (Il faut avoir égard à la volonté des princes dans la distribution des biens. C'est-à-dire : quand un jésuite dispose de ses biens avant d'émettre ses derniers vœux, il ne doit pas agir de façon à choquer les princes.) Part. 3, c. 1, § 9, p. 371.

« Non sunt a nostris incitandi ut alicujus particularis missionem petant, nisi constat de superiorum voluntate. » (Les nôtres ne doivent point les pousser à demander une mission pour quelque particulier, à moins qu'il ne conste de la volonté des supérieurs) Par. 7, c. 2, K., p. 420.

« Principum in familiaritatem nostri ne se insinuent. » (Que les nôtres ne s'insinuent pas dans la familiarité des princes.) Con. 5, d. 28, p. 555.

« Instructio pro eorum confessoriis approbata. » (L'instruction rédigée pour les confesseurs des princes est approuvée.) Con. 6, d. 21, p. 572.

« Aulas sequi nostri, ut theologi, ut confessorii, nisi ad unum vel alterum mensem... non debent. » (Les nôtres ne doivent point suivre la cour en qualité de théologiens ou de confesseurs, sinon pour un ou deux mois.) Con. 2, d. 40, p. 496.

« Nullus ex nostris assignandum principibus aut aliis dominis qui aulas eorum sequentur nisi forte ad unum vel alterum mensem. » (Aucun des nôtres ne doit être attaché aux princes ou autres seigneurs, pour suivre leur

cour, si ce n'est peut-être pour un ou deux mois.) Con. 38, Con. 2, p. 706.

« In familiaritatem principum ne se nostri cum detrimento spiritualis boni et disciplinæ insinuent. » (Que les nôtres ne s'insinuent pas dans la faveur des princes, avec détriment de leur bien spirituel et de la discipline.) Con. 13, Con. 5, p. 716.

« Instructio pro confessoriis principum approbata. » Con. 7, *Con.* 6, p. 719.

« Colendi aliquando per litteras a provintiali. » (Le Provincial doit de temps en temps cultiver l'amitié des princes par ses lettres.) R. 21, *Soc. prov.*, p. 120.

« Principum confessorii. « (Les confesseurs des princes.) Or., p. 259.

« Sepulcra eorum in ecclesiis nostris. » (Les tombeaux des princes dans nos églises) P. 240. On n'en peut recevoir sans une permission réservée au P. général.

« Negotia, quæ ad rationem status pertinent. » (Affaires d'Etat) P. 251. Défense de s'en occuper. Cf. t. II, p. 6, § 4.

« Familiaritas non captanda. » (Il ne faut pas rechercher la familiarité des princes.) *Ibid.*

« Eorum familiaritas in nostris præcidenda. » (Il faut retrancher cette familiarité chez les nôtres.) In., p. 327.

Dans les *Censura et Præcepta*, dont la lecture est faite au moins une fois par an au réfectoire, afin que nul n'en ignore, voici l'article consacré au tyrannicide :

Du tyrannicide, t. II, p. 5.—Il est ordonné en vertu de la sainte obéissance, sous peine d'excommunication, d'inhabilité à tout emploi, de suspense *a divinis* et autres peines, abandonnées au libre arbitre du P. général, que personne de notre compagnie, en public ou en particulier, dans une leçon ou en donnant un conseil, beaucoup moins encore en écrivant un livre, — ose affirmer qu'il est permis à aucune personne, sous un prétexte quelconque de tyrannie, de tuer les rois ou les princes, ou de machiner leur mort. Pour les provinciaux qui auraient su quelque chose de cela et n'y auraient pas apporté remède ou n'auraient pas prévenu les inconvénients qui pourraient surgir d'une conduite contraire en faisant que le présent décret soit religieusement observé, le P. Claude (Aquaviva) a voulu que non seulement ils encourent les peines susdites, mais encore qu'ils soient privés de leur office. (Lettre du 1er août 1614.)

En vertu de la sainte obéissance, il est enjoint aux provinciaux de ne pas souffrir que l'un des nôtres publie dans leur province quoi que ce soit, dans n'importe quelle occasion et n'importe quelle langue, où l'on traite du pouvoir du souverain pontife sur les rois et les princes ou du tyrannicide, à moins que l'écrit n'ait été revu à Rome et approuvé.. (2 août.)

R. M.

—

Un mot de l'empereur François Ier à Napoléon (XXX, 275). — C'est le 3 décembre 1805, le lendemain de la victoire d'Austerlitz, que l'empereur d'Autriche, dans son entrevue avec Napoléon à son bivouac, prononça le mot en question.

G. PICARD.

—

Pourquoi dit-on Monsieur le duc d'Orléans ? (XXX, 275.) — Les termes mêmes dans lesquels la question est développée indiquent la réponse qu'elle comporte. L'auteur remarque qu'on donnait au prince le titre de *Monseigneur*, quand il était héritier présomptif, et qu'on se sert du mot « Monsieur » depuis qu'il est devenu le « Roi ».

La raison en est très simple, c'est qu'on n'a jamais donné à un roi de France le titre de Monseigneur. Le vrai nom de Monsieur le duc d'Orléans, depuis la mort de son père, serait, d'après la doctrine monarchique : *Sa Majesté le Roi Philippe VII.*

Comme des raisons de convenance ne permettent pas de donner ce titre à un prince qui ne règne pas effectivement, il est réduit à prendre ce qu'on appelle un *nom de guerre*, comme font les souverains quand ils voyagent *incognito* et ne réclament pas des puissances le traitement dû à leur rang. C'est ainsi, pour ne citer que d'illustres exemples, que l'empereur Pierre le Grand, voyageant en Europe, se faisait appeler le *Comte du Nord*, et que le dernier des Stuarts portait le nom de *Comte d'Albany*.

Dans notre siècle, Monseigneur le duc d'Angoulême, après avoir abdiqué devant la Révolution de 1830, fut connu sous le nom de *Comte de Marne.* Son Altesse Royale le duc de Bordeaux, devenu héritier légitime du trône, ne pouvait plus être appelé ni *Altesse Royale*, ni *Monseigneur*, et prit le nom de guerre de *Comte de Chambord.* De même Louis-Philippe, détrôné, se fit appeler en exil le *Comte de Neuilly*.

Il est naturel que ces appellations, laissant dans l'ombre la dignité royale, ne soient précédées que du titre de *Monsieur.*

Lorsque le Comte de Paris, qui, d'après son rang dans la famille, avait été *Altesse Royale* jusqu'à la mort de Henri V, hérita du droit au trône de ce dernier prince, il ne lui convint pas, comme à ses prédécesseurs, d'abandonner le nom sous lequel il avait toujours été connu : il resta le *Comte de Paris.* Mais comme ce nom devenait, malgré tout, une sorte de *nom de guerre*, il fut

plus correct de dire, en parlant de lui, *Monsieur le Comte de Paris* que Mgr le Comte de Paris, titre qui ne correspondait plus à sa situation nouvelle.

Il en est de même en ce qui touche son fils, qui était, jusqu'au 8 septembre dernier, Son Altesse Royale Monseigneur le duc d'Orléans, mais qui, devenu le roi Philippe VIII, et ne pouvant pas ou ne voulant pas porter de titre royal, prend à son tour une situation d'*incognito* sous le nom de *Monsieur le duc d'Orléans*.

A. L. P.

—

Le citoyen Bertin exécuté en l'an X (XXX, 276). — Il s'agit, à n'en pas douter, du publiciste français Louis-François Bertin, dit Bertin aîné, né à Paris le 15 décembre 1766, mort en 1841, qui fonda, après le 18 brumaire, le *Journal des Débats*.

Bertin était attaché au parti royaliste et fut impliqué en l'an IX dans l'affaire du chevalier de Coigny; sa détention au Temple fut de neuf mois, sur lesquels il fut, durant cinquante-quatre jours, au secret.

La lettre de Fouché du 12 ventôse an XII, donnant ordre au préfet de police d'exécuter sans délai le citoyen Bertin, fut probablement la cause de sa nouvelle arrestation et de sa déportation à l'île d'Elbe, où il resta quatre mois.

L'exécution de Bertin n'était donc qu'un ordre d'exil. A. Dieuaide.

—

Les apologistes du célibat (XXX, 276). — Dans cette apologie du célibat, tous les partis peuvent se donner la main: je n'en veux d'autre preuve que le rapprochement d'un passage de Sainte-Beuve et du père Lacordaire.

En 1835, dit Sainte-Beuve, M. Littré se maria. Peu de temps auparavant il comptait encore échapper à ce joug que la société impose, et se croyait fait pour le célibat. Il changea subitement d'avis et se soumit avec facilité.

(Sainte-Beuve, *Notice sur M. Littré*, p. 17).

Il y eut un piège, dit Lacordaire, il y eut un piège qu'Ozanam n'évita point. Dès qu'il fut heureux, il voulut donner son bonheur et augmenter le sien en le partageant. Oserai-je dire, quoique Dieu l'ait absous en bénissant son union, qu'il était encore bien jeune pour une félicité si ennemie des grandes muses! Comme le prêtre, l'homme de lettres est consacré, et si le ministère des âmes exige un culte de soi-même, le ministère de la pensée, quand on est digne de lui, exige aussi des austérités. Il est difficile, au milieu des joies domestiques, de conserver l'assiduité du travail et la liberté de l'intelligence, et plus difficile encore de retenir ses besoins dans la modestie de ses ressources. La pauvreté est la compagne inséparable de l'homme de lettres qui a résolu de ne vendre sa plume ni à l'or ni au pouvoir, et la pauvreté n'est douce qu'à l'homme solitaire qui vit dans l'immortalité de sa conscience et n'a jamais qu'un malheur à prévoir ou à porter. Mais Ozanam était d'un siècle où l'on n'attend pas, et il se laissa prendre à la certitude de rendre heureux avec lui une chrétienne rachetée du même sang que lui.

(P. Lacordaire, *Frédéric Ozanam. Notices et panégyriques*, p. 236-237. *Œuvres*, t. VIII.)

Cette notice sur Ozanam parut dans le *Correspondant* du 25 novembre 1855. M. Léon Gautier a raconté récemment, dans l'*Illustré pour tous*, qu'il se rendit à Rome à cette époque. Dans la visite qu'il fit au Souverain Pontife, il le trouva lisant le *Correspondant*. Le Pape se montrait fort mécontent du passage que nous venons de citer: « Je ne puis pourtant pas laisser dire, s'écriait-il spirituellement, que, dans l'Eglise catholique, il y a six sacrements et un piège. »

E. C.

—

La religion secrète des Druzes au Liban et leurs livres manuscrits (XXX, 279). — Je pourrais signaler à M. Durighello trois articles intéressants sur cette question, écrits par un missionnaire de Syrie, le P. Louis-Xavier Abougit, S. J. Ils ont paru dans la revue : *Etudes religieuses, philosophiques et littéraires, par des Pères de la Compagnie de Jésus*, en 1876, V° sér., t. IX, p. 818-39, — t. X, p. 207-228, 530-541. L'auteur y traite spécialement de la religion des Druzes. Je doute qu'il s'occupe encore de ce sujet, car il est avancé en âge. En tout cas, il demeure à l'Université Saint-Joseph, à Beyrouth (Syrie). Pierre Clauer.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

A travers les collèges d'autrefois. — Grands hommes à l'école. — Pour clore cette très sommaire exploration à travers nos anciens collèges, il nous a paru intéressant de rechercher ce qu'avaient été nos

grands hommes et particulièrement nos grands écrivains à l'école. On verra, par la rapide enquête que nous avons faite et que nous reproduisons ici, que beaucoup d'entre eux ont été d'assez mauvais élèves. Ne pouvant donner que des détails très peu nombreux, nous ne sommes pas remontés plus haut que le XVIIe siècle.

Pascal ne fut jamais mis au collège : c'est sa sœur Gilberte (madame Périer) qui nous l'apprend dans la *Biographie de Blaise Pascal*, qu'elle-même a laissée : « Il n'eut jamais d'autre maître que notre père, » dit-elle. Il était donc d'une facilité et d'un zèle remarquables : on sait qu'à douze ans il était déjà un géomètre accompli.

Par contre, l'éducation de La Fontaine ne fut guère brillante. Il fut élevé par des maîtres de campagne qui lui apprirent quelques bribes de latin, puis ce fut tout.

Boileau entra au collège d'Harcourt (aujourd'hui lycée Saint-Louis) à sept ou huit ans. Il y resta jusqu'en troisième. A cette époque (1648), il fut mis au collège de Beauvais, rue du Clos-Bruneau. Son ardeur au travail était incroyable : il passait des nuits entières à lire du latin et oubliait les heures des repas, tant il était absorbé par l'étude.

Racine passa cinq ou six ans au collège de Beauvais; puis on le confia, à l'âge de seize ans, aux solitaires de Port-Royal où il resta trois ans. Il y fit de fortes et solides études, qu'il compléta par une année de logique au collège d'Harcourt.

Pierre Corneille étudia chez les jésuites de Rouen, se fit recevoir avocat et suivit médiocrement et sans goût la carrière du barreau.

Descartes fut mis au collège à La Flèche, chez les jésuites. Il avait un tel zèle pour le travail que ses maîtres devaient quelquefois l'arracher à l'étude, dans l'intérêt de sa santé.

Molière entra au collège de Clermont, rue Saint-Jacques, tenu par des jésuites. C'était alors l'établissement à la mode : il comptait plus de 2,000 élèves. Il y resta cinq ans, d'octobre 1636 à août 1641, dit M. Jules Loiseleur dans des *Points obscurs de la vie de Molière*. Il quitta le collège « fort bon humaniste et encore plus grand philosophe ».

C'est à Clermont aussi que le futur cardinal de Retz fit ses études. Les jésuites, d'ailleurs, ont été les éducateurs de la plupart de nos grands écrivains. Bossuet fut aussi leur élève. Quant à Fénelon, s'il commença par l'université de Cahors, il finit à Paris par le collège de Plessis, tenu, lui aussi, par des jésuites. Fontenelle, également, fut leur élève : il était un jeune homme accompli de tous points et le premier entre ses condisciples, *adolescens omnibus partibus absolutus et inter discipulos princeps*.

Les jésuites ont encore présidé à l'éducation de Lesage, qui fut mis, à quatorze ans, au collège de Vannes, sous la haute direction de l'abbé Bochart. — Vauvenargues, lui, fut élevé au collège d'Aix, mais sa santé était si faible qu'il ne put jamais faire d'études à proprement parler; il fut surtout son propre élève. Il paraît qu'il ne sut jamais le latin ni le grec. Montesquieu fut confié, à l'âge de sept ans, aux Oratoriens, à Juilly; il y resta de 1700 à 1711. Quant à Jean-Jacques Rousseau, il se forma entièrement lui-même : il fut mis en pension à Bossey, chez le pasteur Lambercier, qui ne lui apprit pas grand'chose. Au contraire, François Arouet, qui prit plus tard le nom de Voltaire, fit, à Louis-le-Grand, les plus brillantes études : ses maîtres, les pères Porée, Lejay (1) et Tournemine, étaient étonnés de sa précocité. Marmontel suivit les cours du collège de Mauriac, en Auvergne : il a consacré dans ses *Mémoires* de curieuses pages à ces années d'éducation. Bernardin de Saint-Pierre fut élevé par les jésuites de Caen; mais ses études furent assez faibles : l'enfant était toujours perdu dans des rêveries sans fin qui inquiétaient ses maîtres. Buffon est encore un élève des jésuites : il fit ses études au collège de Dijon. Diderot, né à Langres, fut aussi confié aux jésuites dès l'âge de neuf ans; il acheva ses études au collège d'Harcourt. D'Alembert entra à douze ans aux Quatre-Nations, où ses premiers travaux littéraires firent sensation parmi ses professeurs.

Châteaubriand fut mis au collège de Rennes, où il demeura deux ans, puis on l'envoya au collège de Dinan; Victor Hugo, à la pension Cordier, à Paris; Alfred de Musset, au lycée Henri IV.

(1) Le Père Lejay est celui-là même dont le nez fut victime, en 1711, d'un complot assez bizarre. Deux de ses élèves, Boufflers et d'Argenson, lancèrent contre lui, à l'aide d'une sarbacane, une pluie de pois secs. Boufflers, qui était en rhétorique et qui avait alors dix-sept ans, fut fustigé devant la classe. Saint-Simon raconte qu'il en mourut de douleur, mais est-ce bien exact?

Leurs études furent régulières et fortes. Alfred de Vigny conserva toute sa vie de ses années de collège un souvenir atroce. Il écrivait à Brizeux, le 2 août 1831 : « Le collège bien triste et bien froid me faisait mal par mille douleurs et mille afflictions ». Théophile Gautier, d'abord au lycée Louis-le-Grand, fut placé ensuite externe au lycée Charlemagne. Brizeux, qui alla d'abord à l'école du curé d'Arzannô, petit village situé à deux lieues de Quimperlé, entra au collège de Vannes en 1816, âgé de douze ans et demi ; en 1819, à seize ans, il alla terminer ses études au collège d'Arras. Victor de Laprade fut élevé au collège de Lyon, où il fut un très remarquable écolier. Joseph de Maistre fut confié aux jésuites, et Michelet fut un des plus laborieux et un des plus brillants élèves du lycée Charlemagne. Au contraire, Balzac fut un des plus mauvais écoliers du collège de Vendôme.

Il faut d'ailleurs s'arrêter. Si nous ne nous étions interdit de parler des vivants, nous aurions signalé, pour finir, deux de nos éminents écrivains, un poète et un romancier, qui ne purent jamais passer leur baccalauréat. Le romancier fut même refusé pour son devoir français! Ils n'en figurent pas moins tous deux au premier rang dans les littérateurs d'aujourd'hui. ANDRÉ FOULON DE VAULX.

—

Défense à Metz de jouer aux quilles. —

Délibération de l'administration municipale de la commune de Metz du 2 avril 1797,

Par laquelle il est arrêté que les jeux de quilles établis sur le terre-plein des remparts, sur les places et dans les rues, seront interdits, que ceux qui violeraient cette défense seront traduits au tribunal de police pour y être punis d'une amende de la valeur de trois jours de travail, ou de trois jours de prison, conformément à l'art. 600 du code des délits, comme étant contrevenus au paragraphe 2 de l'article 605, sans préjudice à la poursuite par devant le tribunal correctionnel dans le cas où ces jeux auraient occasionné des rixes ou seraient dégénérés en jeux de hasard.

Les agents de police veilleront à l'exécution rigoureuse des présentes, et le commandant de la place sera invité à y concourir en consignant cette défense à toutes les portes. (*Journal des départements de la Moselle, de la Meurthe, etc.* Metz, 12 floréal an VI.)

P. c. c.: L'EX-CAR.

—

L'Ecole centrale des travaux publics (Ecole polytechnique), foyer de réaction.

— Le 16 brumaire de l'an 4 de la République française une et indivisible (7 novembre 1795), un certain Vaquette écrit à l'un des membres du Directoire pour dénoncer les élèves de l'Ecole centrale, et il profite de l'occasion pour demander une place.

Citoyen,

Je t'anonce avec un vraye plaisir que tous les patriotes de 89 ont ressenty une joye, en aprenant ta nomination au Directoire éxécutif. Le carractère et l'énergie, et la constance que tu as toujours montrés, ainsi que ton brave collegue Barras nous fait espérer que la république sera fondé sur des basse eternel et que vous fairait executer les lois contre nos ennemis qui ont égorges tans de patriotes. Les Royaliste sont encore debout ; ils trame toujours.

Tous les jeunes gens de l'Ecole centralle ne se sont fait inscrire que pour éviter la réquisition ; c'est tous royalistes qui ont été protéges par vos collegues royalistes. Et tout cela pour diminuer nos forces et auguementer les leurs. C'est leurs espions. Il faut se déffaire de cette vermine.

Et ne croyez pas que cette lettre fut traitée comme l'œuvre d'un fou : elle porte en marge :

Renvoyé au ministre de l'intérieur le 22 brumaire an 4°.

Le citoyen Lamblardie donnera son avis, ce 26 brumaire.

Rapport fait le 1er frimaire.

Du reste, elle ne manquait certainement pas d'un fonds de vérité, car voici quelques-uns des noms qu'on trouve dans la promotion de 1794.

Alphand, de Baudre, Beaupoil de Saint-Aulaire, Baysselance, Bodson de Noirefontaine, Brochant de Villiers, Brochet de Vérigny, Chabrol de Volvic, de Chézy, Cochon de Lapparent, de Couassion, de Cressac, Don de la Vauterie, Danglade de Maho, de Larré, de Wailly, d'Hostel, Donop, Duboisravel, Ducherubge, Dumonchel, Durivau, de Forcade, de Forceville, Fréteau de Peny, de Gallois, Héron de Villefosse, Hullin de Boischevallier, Marchegay de Lonsigny, Merceron, de Meseur, Moline de Saint-Yon, Raffineau de Lile, Ramond de la Bastiole, Rohault de Fleury, de la Villegontier, etc.

Dans la promotion de 1795, composée seulement de 82 élèves, on voit les deux frères Guéneau de Mussy, Blanquet de Cayla, Charpentier de Cossigny, Clément de Ris, Framery de la Fosse, Rigault de Genouilly, etc. X.

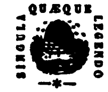
Le Directeur-Gérant : LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1894

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *10 novembre 1894.*

XXXe Volume. — N° 671

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Troisième Série. — 3e Année — N° 13

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

(CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique.)

QUESTIONS

Czar ou Tzar. — Doit-on écrire *czar* ou *tsar?* Un professeur de la Faculté de Paris, questionné à ce sujet par un de nos confrères, a dit que ce mot signifie César et s'écrit *czar*. Il a ajouté que dans la *Correspondance* de Grimm, de la baronne d'Oberkirch, du duc de Richelieu, de Langeron, on dit toujours czar, czarine, czarewics, czarewna, et la grande Catherine, dont toute la correspondance était en français, a toujours écrit ces noms conformément à leur étymologie.

Mais quelle est aujourd'hui l'orthographe officielle usitée dans les relations diplomatiques? E. V.

—

Syncolle. — Quelle est la signification de ce mot, qui m'était inconnu et que Littré ne donne pas? Je le trouve dans une lettre de Grégoire, évêque constitutionnel de Loir-et-Cher (*Mémoires*, II, 103), adressée, le 18 prairial an X, à M. d'Osmond, évêque concordataire de Nancy :

> Le charitable M. Maudru et son digne *syncolle*, M. André, avaient porté la consolation dans mon âme en m'assurant de vos dispositions pacifiques.

Maudru (Jean-Antoine) fut évêque constitutionnel des Vosges. En 1801, il accepta la cure de Stenay, que la Restauration le contraignit d'abandonner. Il mourut à Belleville, près de Paris, le 13 septembre 1820.

Un de nos collaborateurs pourrait-il fournir quelques renseignements sur M. André, le digne *syncolle* de l'évêque Maudru? CAMBIACUM.

—

La publicité est la sauvegarde du peuple. — Une des maximes politiques le plus fréquemment invoquées au début de la Révolution est celle-ci : *La publicité est la sauvegarde du peuple*. La paternité en a toujours été attribuée à Bailly.

Un confrère pourrait-il dire où et quand Bailly a prononcé cette parole, dont on a peut-être un peu abusé? L.

—

Comment est mort Alexandre Ier? — Les tzars du nom d'Alexandre semblent tous voués à une fin tragique. Au sujet d'Alexandre III on murmure déjà tout bas le mot *poison*. Alexandre II est mort assassiné par les nihilistes. Quant à Alexandre Ier, n'a-t-on pas insinué qu'il aurait aussi péri de mort tragique? C'est du moins l'avis de Lamothe-Langon, dans les *Après-dîners de Cambacérès*, et aussi dans les *Mémoires d'une femme de qualité*, où il fait entendre que non seulement le tzar, mais la tzarine seraient morts de mort violente. Le feu duc de Broglie, dans ses *Souvenirs*, ne paraît pas admettre l'hypothèse d'un crime. Je ne crois pas que cette question ait encore été traitée par notre revue, et je serais heureux de connaître, avec documents à l'appui, l'opinion des Intermédiairistes. DUPLEX.

—

Un établissement de bienfaisance à Dourdan recommandé par l'abbé de Saint-Pierre. — L'*Isographie* porte à l'avoir de l'abbé de Saint-Pierre cette lettre au duc de Penthièvre :

> 17 décembre 1738.
>
> Je ne doute pas, monseigneur, que vous n'approuviez fort l'établissement fait à votre ville de Dourdan, dont il est fait mention dans ces deux lettres dont j'ai gardé les originaux comme mal écrits.

Enseigner en dix ans deux mille pauvres filles de la ville et des campagnes voisines à gagner leur vie par leur travail, avec piété et innocence, n'est-ce pas un établissement très beau, et de cette beauté que l'on ne trouve que dans la vertu?

Que vous seriez fâché, monseigneur, si, faute d'un secours annuel de trois ou quatre cents livres, cet ouvrage si utile s'anéantissait faute de sœurs instruisantes et faute de bois pour les quatre salles de filles qu'on instruit cet hiver.

Si je prends la liberté, monseigneur, de vous découvrir le moyen de bien placer une de vos aumônes, c'est que je sais par moi-même que vous examinez avec grand soin comment il faut faire pour les employer à la plus grande utilité du plus grand public et du public le plus nécessiteux.

(*Paradis aux bienfaisants*.)

Pourrait-on me dire si cet établissement charitable a fonctionné à Dourdan? J'ai vainement cherché des détails à cet égard dans le livre si bien documenté de M. Guyot sur Dourdan. Je n'en ai trouvé nulle trace. D'autre part, le duc de Penthièvre, qui fut plus tard la bienfaisance même, était bien jeune en 1738 pour « examiner avec grand soin » le placement de ses aumônes, comme l'affirme l'abbé de Saint-Pierre. Enfin, je me méfie de l'authenticité de cet autographe. L'*Isographie* est sujette à caution. N'y ai-je pas découvert une prétendue lettre du chevalier d'Eon qui est tout simplement de son frère? D'E.

—

Un clocher tricolore. — Les voyageurs qui se rendent de Dijon à Langres n'ont pas été sans remarquer le clocher de la petite commune de Ruffey (Côte-d'Or), recouvert depuis quelques mois d'un badigeonnage tricolore. Que signifie cette manifestation qui provoque chez les voyageurs le plus vif étonnement? J. M.

—

Les présidents de la Chambre des Députés. — Où pourrait-on trouver les noms et les dates de présidence de tous les présidents du corps législatif (*députés*) depuis l'an 1800 jusqu'à M. Burdeau? F. S.

—

Les Jacobites existent-ils toujours en Angleterre, et quelle est leur souveraine? — Dernièrement, les journaux ont raconté qu'il existait encore des Jacobites en Angleterre, et que ceux-ci considèrent comme leur souveraine légitime une princesse de la maison de Bavière.

Quelqu'un pourrait-il donner le nom de cette princesse et établir, généalogiquement, son droit à la succession de la couronne des Stuarts? H. A.

—

L'affiliation des Fédérés. — En 1793, quand la Gironde demanda la mise en jugement des auteurs et complices des massacres de septembre, les septembriseurs, les Marseillais et les membres de la Commune créèrent une troisième société, auxiliaire des Jacobins et des Cordeliers, connue sous le nom d'*Affiliation des Fédérés*, qui prit rapidement une importance considérable.

Pourrait-on citer les noms de ses présidents?

L'un d'eux, notamment, était un ancien chevalier de Saint-Louis, et vivait encore en 1815. Qui était-il?

FERNAND ENGERAND.

—

Les précurseurs de Pasteur. — Le jésuite Athanase Kircher (1602-1680), dans son ouvrage : *Scrutinium physico-medicum contagiosæ luis*, Leipsig, 1671, dit que la peste est produite par une infinité d'insectes, qu'il en a fait la découverte et qu'il croit qu'on pourrait se rendre compte de la même manière de plusieurs maladies dont la cause n'est pas bien connue.

Kircher indique, seulement en passant, qu'il jugeait particulièrement que les maux de tête, les douleurs de la pleurésie et les maladies de l'estomac et des intestins n'avaient d'autre cause que des insectes.

Le médecin Lange, qui avait écrit la préface de ce livre, dans son *Mélange de curiositez de médecine* (1688, in-4), affirme que toutes les maladies malignes viennent des insectes.

Un autre médecin, Le Fèvre, au chapitre II de sa *Pathologia animaia* (Francfort, 1688, in-4), dit qu'il croit que, dans des douleurs de tête invétérées, il doit se former des vers dans les humeurs visqueuses et corrompues du cerveau.

Lange, confirmant la pensée de Le Fèvre, assure que divers praticiens ont vu de la chassie et de la cire des oreilles produire des vers en tombant dans l'eau. Il ajoute :

Que tout mal de tête long et aigu vient de ce que l'on y a des insectes comme des vers, des serpens et des scorpions qui mordent, rongent et piquent violemment les parties intérieures du cerveau; et que, si l'on donne des

remèdes qu'il indique, propres à tuer ces petits animaux, on reconnaîtra que la pratique s'accorde avec la théorie.

D'après la biographie de Feller, Buffon aurait copié tout son système de molécules dans l'ouvrage de Kircher : *Mundus subterraneus* (1688) ; nombre de savants auraient également puisé dans les ouvrages du savant jésuite, en les attaquant pour ne pas faire soupçonner qu'ils devaient quelque chose à Kircher.

Le P. Kircher serait-il donc le premier précurseur de Pasteur ? A. DIEUAIDE.

—

Origine des champignons. — La science moderne a-t-elle permis de déterminer avec certitude l'origine des champignons ? Les anciens, observant que les champignons n'avaient besoin pour naître ni de racines ni de semences apparentes, leur cherchèrent une origine divine : ils les nommèrent fils des Dieux et de la terre, qualification qu'ils donnaient aux hommes dont les parents étaient inconnus. Un petit nombre de philosophes soutint qu'ils provenaient de la sève des arbres ; d'autres, que le limon de la terre, raréfié par la chaleur centrale du globe, les faisait naître. Dans le XVI[e] siècle, on prétendit qu'ils étaient le résultat de la putréfaction des corps, et, plus tard, qu'ils croissaient à la manière des minéraux, et qu'ils offraient le phénomène d'une véritable cristallisation. Lancisi, Haker, Munckausen, et même le grand Linné, mirent en crédit une opinion bizarre, suivant laquelle les champignons auraient été l'ouvrage et l'habitation de certains polypes. L'opinion qui voudrait chasser les champignons du règne végétal, comme Butner et Weiss le proposaient, s'est reproduite au commencement de notre siècle ; Nees d'Esenbeck (*Handbuck der botanik*, 1820) en est l'auteur. EREUVAO.

—

Derniers croyants des sciences occultes. — Astrologie et magie, horoscope et envoûtement, sont passés de mode, ou mieux, dans l'évolution des singularités humaines, se sont transmutées en d'autres incantations. Le baquet de Mesmer avait succédé à la sorcellerie. Tables tournantes et esprits frappeurs ont, à leur tour, supplanté le baquet magnétique. Mais il est des esprits, et des plus hauts, qui sont demeurés en retard, et cette transformation du sentiment, qu'on me permette le mot, du sens occultiste, a eu ses traînards. Labruyère se moque des astrologues.

L'on souffre dans la République les chiromanciens et les devins, ceux qui font l'horoscope et qui tirent la figure, ceux qui connoissent le passé par le mouvement du sas, ceux qui font voir dans un miroir ou dans un vase d'eau la claire vérité ; et ces gens sont en effet de quelque usage : ils prédisent aux hommes qu'ils feront fortune, aux filles, qu'elles épouseront leurs amants, consolent les enfants dont les pères ne meurent point et charment l'inquiétude des jeunes femmes qui ont de vieux maris ; ils trompent enfin, à très vil prix, ceux qui désirent être trompés.

(LA BRUYÈRE, *Caractères, XIV; Moralistes français*, édit. *Panthéon littéraire*, p. 604.)

Et pourtant, cet ami de Bossuet, ce précepteur du Condé qui vit le déclin du grand siècle et l'aurore de l'ère encyclopédiste, ajoute aussitôt :

Que penser de la magie et du sortilège ? La théorie en est obscure, les principes vagues, incertains, et qui approchent du visionnaire. Mais il y a des faits embarrassants, affirmés par des hommes graves qui les ont vus ou qui les ont appris par des personnes qui leur ressemblent : les admettre tous ou les nier tous paraît un égal inconvénient, et j'ose dire qu'en cela comme dans toutes les choses extraordinaires et qui sortent des communes règles, il y a un parti à trouver entre les âmes crédules et les esprits forts.

(*Ibid.*)

Notre siècle devait aussi avoir ses tenaces, sinon de la magie, du moins de l'astrologie et de la divination. Balzac, dans le *Cousin Pons*, consacre plus de huit pages à une apologie méthodique des sciences occultes.

La croyance aux sciences occultes est bien plus répandue que ne l'imaginent les savants, les avocats, les notaires, les médecins, les magistrats et les philosophes. Le peuple a des instincts indélébiles. Parmi ces instincts, celui qu'on nomme si sottement superstition, est aussi bien dans le sang du peuple que dans l'esprit des gens supérieurs. Plus d'un homme d'Etat consulte à Paris les tireuses de cartes. Pour les incrédules, l'astrologie judiciaire, alliance de mots excessivement bizarre, n'est que l'exploitation d'un sentiment inné, l'un des plus forts de notre nature, la curiosité. Les incrédules nient donc complètement les rapports que la divination établit entre la destinée humaine et la configuration qu'on en obtient par les sept ou huit moyens principaux qui composent l'astrologie judiciaire. Mais il en est des sciences occultes comme de tant d'effets naturels repoussés par les esprits forts ou par les philosophes matérialistes, c'est-à-dire ceux qui s'en tiennent

uniquement aux faits visibles, solides, aux résultats de la cornue ou des balances de la physique et de la chimie moderne : ces sciences subsistent, elles continuent leur marche, sans progrès d'ailleurs, car, depuis deux siècles environ, la culture en est abandonnée par les esprits d'élite.

En ne regardant que le côté possible de la divination, croire que les événements antérieurs de la vie d'un homme ou les secrets connus de lui seul peuvent être immédiatement représentés par des cartes qu'il mêle, qu'il coupe, et que le diseur d'horoscopes divise en paquets d'après des lois mystérieuses, c'est l'absurde; mais c'est l'absurde qui condamnait la vapeur, qui condamne encore la navigation aérienne, qui condamnait les inventions de la poudre et de l'imprimerie, celle des lunettes, de la gravure et la dernière grande découverte, la daguerréotypie. Si quelqu'un fût venu dire à Napoléon qu'un édifice et qu'un homme sont incessamment et à toute heure représentés par une image dans l'atmosphère, que tous les objets existants y ont un spectre saisissable, perceptible, il aurait logé cet homme à Charenton, comme Richelieu logea Salomon de Caus à Bicêtre, lorsque le martyr normand lui apporta l'immense conquête de la navigation à vapeur. Et c'est là cependant ce que Daguerre a prouvé par sa découverte. Eh bien, si Dieu a imprimé pour certains yeux clairvoyants la destinée de chaque homme dans sa physionomie, en prenant ce mot comme l'expression totale du corps, pourquoi la main ne résumerait-elle pas la physionomie, puisque la main est l'action humaine tout entière et son seul moyen de manifestation ? De là la chiromancie.

Aujourd'hui, tant de faits avérés authentiques sont issus des sciences occultes, qu'un jour ces sciences seront professées comme on professe la chimie et l'astronomie. Il est même singulier qu'au moment où l'on crée, à Paris, des chaires de slave, de mandchou, de littératures aussi peu professables que les littératures du Nord, qui, au lieu de fournir des leçons, devraient en recevoir, et dont les titulaires répètent d'éternels articles sur Shakespeare ou sur le XVIe siècle, on n'ait pas restitué, sous le nom d'anthropologie, l'enseignement de la philosophie occulte, l'une des gloires de l'ancienne Université. En ceci, l'Allemagne, ce pays à la fois si grand et si enfant, a devancé la France, car on y professe cette science, bien plus utile que les différentes *philosophies* qui sont toutes la même chose.

Que certains êtres aient le pouvoir d'apercevoir les faits à venir dans le germe des causes, comme le grand inventeur aperçoit une industrie, une science dans un effet naturel inaperçu du vulgaire, ce n'est plus une de ces violentes exceptions qui font rumeur; c'est l'effet d'une faculté reconnue et qui serait en quelque sorte le somnambulisme de l'esprit. Si donc cette proposition, sur laquelle reposent les différentes manières de déchiffrer l'avenir, semble absurde, le fait est là. Remarquez que prédire les gros événements de l'avenir, n'est pas pour le voyant un tour de force plus extraordinaire que celui de deviner le passé. Le passé, l'avenir, sont également impossibles à savoir dans le système des incrédules. Si les événements accomplis ont laissé des traces, il est vraisemblable d'imaginer que les événements à venir ont leurs racines. Dès qu'un *diseur de bonne aventure* vous explique minutieusement les faits connus de vous seu dans votre vie antérieure, il peut vous dire les événements que produiront les causes existantes. Le monde moral est taillé pour ainsi dire sur le patron du monde matériel; les mêmes effets doivent s'y retrouver avec les différences propres à leurs divers milieux. Ainsi, de même que les corps se projettent réellement dans l'atmosphère en y laissant subsister le spectre produit par le daguerréotype qui l'arrête au passage; de même les idées, créations réelles, et agissantes s'impriment dans ce qu'il faut nommer atmosphère du monde spirituel, y produisent des effets, y vivent spectralement, car il est nécessaire de forger des mots pour exprimer des phénomènes innommés, et dès lors certaines créatures, douées de facultés rares, peuvent parfaitement apercevoir ces formes ou ces traces d'idées.

(Balzac, *Les Parents pauvres : Le Cousin Pons*, p. 145-148. Ed. Lévy, 1891, in-12.)

Quelque Intermédiairiste connaîtrait-il quelques autres adeptes illustres qu'aient eus depuis deux siècles les sciences occultes? Adolphe Démy.

Comptes d'apothicaires. — Je connais : « Un Mémoire d'Apothicaire au XVIe siècle », paru dans le n° 37 (7 février 1856) de la *Haute-Marne*, revue champenoise (de Chaumont); » Un Mémoire d'Apothicaire, en 1661 », donné par l'*Intermédiaire* en 1875 (n° du 10 avril, col. 222), et l' « Estat des droges livrées aux milisses malades à l'hospitalle », que vient de publier M. Armand Wéber dans *Un Apothicaire Verviétois au XVIIe siècle et le fameux chat volant* (Verviers, 1894).

Pourrait-on m'indiquer d'autres comptes d'apothicaires ? D^r Dx.

Le testament de Jean-Baptiste Rousseau. — Le testament de Jean-Baptiste Rousseau, que nous publions ci-dessous d'après l'autographe, est, nous le croyons, entièrement inédit. Nous en avons réservé la primeur à nos confrères de l'*Intermédiaire*, en leur demandant de nous faire connaître les études, articles et documents dont le célèbre épigrammatiste a été l'objet dans ces vingt dernières années. D. U.

Au nom de Dieu et de la Sainte-Trinité, moy soussigné Jean-Baptiste Rousseau, me trouvant incommodé et désirant de ne me séparer de ce monde sans avoir préablement disposé de ce que Dieu m'y a pretté, pour cet effect j'ai fait et ordonné ce suivant.

Premièrement, considérant que rien n'est plus indispensable en cette vie que la nécessité d'en sortir, ny plus incertain que le jour et l'heure de cette séparation, j'ai résolu de profiter de la

liberté d'esprit que me laisse l'état où je suis pour faire mes déclarations et mes dispositions finales. Et en premier lieu je déclare comme devant Dieu, à qui je sçai que je dois le compte de ma vie, que je n'ai jamais eu aucune part aux infâmes couplets qui ont occasionné les persécutions que j'ai essuiées en France, et que j'ai toujours vécu et mourrai persuadé que leur véritable auteur n'est autre que le nommé Joseph Saurin, avec qui j'ai eu un procès à ce sujet, et qui n'a pu se soustraire à l'évidence des preuves qui le confondaient que par un crédit plus puissant que la justice même, et que les preuves les plus incontestables.

Je déclare secondement que mon intention est que les trente actions que j'ai sur la Compagnie d'Ostende, et dont vingt-six restent encore oppignorez pour environ onze cent florins de capital, soient délivrées à Monsieur Bouthet de Monthery, demeurant à Paris, rue des Deux Écus, vis-à-vis le petit hôtel de Soissons, à condition qu'en cas que ces actions reviennent un jour à reprendre leur vigueur, il en donnera deux en pur don à Parmentier, mon domestique, qui me sert actuellement et auquel je laisse en outre tous mes habits, linge, montre et tabatière et généralement tout ce qui sert actuellement à ma personne, lui laissant de plus tout l'argent comptant qui se trouvera m'appartenir, mes debtes et funérailles payées. Je le charge de faire tenir à Paris mon dit sieur Boutet de Monthéry mes six plus beaux tableaux et mes porcelaines de Saxe, lui laissant la disposition des autres, tant tableaux que porcelaines et faïences.

Je laisse mes livres à Monsieur de Séguy, que je prie de se vouloir charger des pièces manuscrites et autres qui sont dans mon portefeuille et qui doivent être remises à mon libraire d'Amsterdam pour une nouvelle édition de mes œuvres à faire sur la dernière que j'ai tout corrigé de ma main avec beaucoup de soing et d'exactitude.

Je prie encore mon dit sieur de Séguy de vouloir bien se charger de tous les autres papiers, soit manuscrits ou imprimés, lettres, etc., qui peuvent avoir rapport à mes affaires et qui se trouveront dans ma chambre au jour de mon décès.

Suppliant Monsieur le comte de Launay, qui m'a donné en toutes occasions mille preuves de sa bonté pour moi, de vouloir bien me faire encore l'honneur de tenir la main à l'exécution du présent testament et d'accepter comme une faible marque de ma reconnaissance mon tableau représentant saint Thomas d'Aquin, avec deux paysages flamands qui sont à côté de mon Paul Veronèse.

En foy de quoi j'ai signé de ma propre main, ce premier février 1738. ROUSSEAU.

—

Paul Marcoy. — Puis-je obtenir, grâce à nos amis de l'*Intermédiaire*, une biographie de l'écrivain-voyageur connu sous le pseudonyme de Paul Marcoy (Paul de Carmoy d'abord)? JACQUES.

—

L'historique du biberon. — Quel est le plus ancien système de biberon connu en France? Il y a trois ou quatre ans, le directeur de l'Assistance publique, M. Monod, fit faire des recherches à cet effet dans tous les pays. Serait-il possible d'en connaître les résultats? Les Intermédiairistes auraient-ils des données particulières sur ce toujours *vivant* sujet?

G. PAULIN.

—

Le théâtre du Panthéon. — Quelque lecteur se souvient-il du théâtre du Panthéon — élevé sur les restes de l'église Saint-Benoît — et auquel on arrivait, d'un côté, par la rue du Cloître-Saint-Benoît, débouchant sur une petite place, et de l'autre par un étroit passage donnant rue Saint-Jacques?

Pourrait-on m'affirmer que ce théâtre était compris au nombre des divers théâtres que desservait la troupe nomade des frères Seveste?

Je sais qu'ils exploitaient tous les théâtres de la banlieue — d'alors — Montmartre, Belleville, Batignolles, Montparnasse, etc., etc.; mais est-ce qu'ils avaient l'exploitation du théâtre du Panthéon?

Je demande cela parce que je vois le fait énoncé dans une notice sur l'excellent Barré, et j'en doute.

Barré joua au Panthéon, avec Armand Villot, je crois, une grande féerie, *La Poudre de Perlimpimpin*, qui eut beaucoup de succès et attira l'attention sur lui.

Du reste, du théâtre du Panthéon sortirent — outre Barré — Eugène Pierron, qui mourut régisseur de l'Odéon, il me semble; madame Abit, qui fut une très bonne actrice de drame aux boulevards; madame Lambquin, qui, après avoir passé par l'Odéon, fut la dernière duègne *de grande allure*, après madame Desmousseaux, à la Comédie-Française.

Je dis ceci sans nulle intention désagréable à mademoiselle Jouassin, qui prit bravement, toute jeune qu'elle était, l'emploi des duègnes, des *madame Pernelle*, et succéda avec talent et de nombreux succès à madame Lambquin.

C'est au théâtre du Panthéon que l'on joua le *Capitaine Paul*, pièce d'Alex. Dumas, sous le titre de *Paul Jones*, en 1838; mesdames Lambquin, Abit, MM. Armand Villot, Williams, Pelvilain — tous morts à l'heure actuelle — jouaient dans cette pièce.

Pour me résumer, est-ce que les frères Seveste comptaient le théâtre du Pan-

théon au nombre de ceux dont ils avaient l'exploitation? A. NALIS.

—

Madame Saqui. — Quelque lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait-il me fournir des renseignements biographiques sur madame Saqui, la célèbre acrobate, et des détails historiques sur le théâtre qu'elle dirigeait à Paris? UN PROVINCIAL.

—

Quelle est la première statue élevée à un homme célèbre? — Par ce temps où des images de bronze surgissent à tous les carrefours, où la plus modeste ville veut avoir sa statue, de moyen ou de petit grand homme, il nous paraît curieux de remonter aux origines de ces illustrations posthumes par le marbre ou le métal. Les rois et les princes seuls eurent longtemps ce privilège.

De quand date la statue érigée à un homme pour son seul talent, spécialement à un grand écrivain? Nous parlons, bien entendu, des statues des places publiques, non de celles placées à l'intérieur des monuments. A. E.

—

Bibliographie des ouvrages relatifs aux collections militaires.—Dernièrement, en voulant me rendre compte du nombre de planches dont se compose un Martinet complet, je fus amené à chercher s'il existait une bibliographie de ce genre.

Je ne le crois pas, du moins au point de vue général, mais peut-être quelque chapitre de ce livre attendu a-t-il déjà été publié?

Pourrait-on me renseigner à ce sujet? Une société qui compte parmi ses membres beaucoup de gens distingués, et qui s'appelle *la Sabretache*, s'est récemment formée dans le but de réunir tous les collectionneurs de choses militaires, livres, uniformes, armes, autographes.

La Sabretache ne pourrait-elle, en dehors de son bulletin, attacher son nom à une *Bibliographie générale des ouvrages relatifs aux collections militaires* et à une série de *manuels* ou de *guides* de l'amateur à telle ou telle subdivision des choses de l'armée, comme l'ont fait pour d'autres objets les Portalis, les Cohen, les Brivois et tant d'autres ?

Déjà une entreprise allemande publie à Rathenow, d'après les originaux, des reproductions, plus ou moins exactes, d'uniformes de toutes les armes et de tous les pays. C'est d'un bon exemple.

Je crois que *la Sabretache* en prenant l'initiative de cette œuvre, mériterait la reconnaissance de tous les amateurs, et je puis l'assurer qu'elle trouvera, chez certains marchands, beaucoup d'empressement à communiquer les éléments de ce travail qu'ils ont dû établir pour leur commerce. COMTE DE LABORDE.

—

Les archives des mairies parisiennes. — Nos mairies parisiennes ont-elles des archives qui leur soient particulières? Cette idée nous est venue à la lecture de la lettre suivante, qu'adressait Victor Hugo, en décembre 1876, à M. E. Ferry, maire du IX° arrondissement :

Monsieur le Maire,

J'ai offert hier, en famille, une loterie à quelques petits enfants. Le dernier lot tiré a été gagné par les pauvres. C'est un billet de 500 francs.

Je vous l'envoie pour les pauvres de votre arrondissement.

Je prie mes amis de considérer ce billet de 500 francs comme ma carte de visite du jour de l'an.

Recevez, Monsieur le Maire, etc.

VICTOR HUGO.

Evidemment cet autographe doit être resté à la mairie du IX° arrondissement. Mais combien d'autres, combien de documents curieux, ignorés ou inédits, pourraient être rassemblés dans chacune de nos mairies parisiennes, si ce projet n'est déjà en cours d'exécution!

Dans le cas contraire, nous demandons que la question soit mise à l'ordre du jour. H. QUINNET.

RÉPONSES

Pensions données pour des motifs bizarres (XXIX, 572). — Citons celle de Scarron, toujours malade et n'ayant même pas le nécessaire, se faisant donner par le roi une pension de 1,500 livres, avec le titre extraordinaire et certainement unique en son genre, de : « Malade de la Reine ». G. DE LARTIC.

—

Menus de repas (XXIX, 652). — Brillat-Savarin (*Physiologie du Goût*) parle seulement de *cartes* de restaurateurs. Un menu du temps de Charles-Quint est donné par M. Gachard, *Voyages des Souverains*, etc. Tome II, page 317. SIX.

—

La folie de Charles VI dans la forêt du Mans (XXIX, 654). — En réponse à notre question, l'*Union historique du Maine* (octobre 1894) a publié un travail très intéressant de M. l'abbé Amb. Ledru.

Charles VI aurait été frappé de folie dans l'espace compris entre le Gué de Maulny, près du Mans, et le bois de Bruon, en forêt de Longaunay.

Aujourd'hui, bizarrerie des événements, au Gué de Maulny, où Charles VI eut son apparition, s'élève l'asile des aliénés de la Sarthe, et l'on a consacré à la folie ce coin de terre où le malheureux roi fut frappé par l'apparition d'un des lépreux de Saint-Gilles ou de l'ermite du Gué de Maulny. R. G.

—

Une brochure attribuée à Alexandre Dumas (XXIX, 656; XXX, 144, 218, 332). — Je prie « L'Ex-Car. » de me permettre quelques additions à la réponse qu'il a faite à cette question. Ce n'est pas dans *La Vendée et Madame* que Dumas raconte son voyage quasi-officiel en Vendée, après la Révolution de juillet, à l'effet d'y étudier l'esprit public et le moyen d'y organiser une garde nationale. C'est dans deux articles publiés dans la *Revue des Deux-Mondes*, en 1831, qu'il donne un compte rendu de sa mission, fort amusant, mais empreint d'un peu de jactance. Il l'a reproduit, avec embellissements, dans la 7e série de ses *Mémoires*, et n'en a publié qu'un très court résumé dans *La Vendée et Madame.*

La Vendée et Madame a eu deux éditions fort différentes entre elles. Voici le titre exact de la seconde : *La Vendée et Madame*, par le général Dermoncourt, *deuxième édition véritable, revue, corrigée et augmentée du double, sur des notes authentiques communiquées à l'auteur depuis la première;* Paris, Hivert, 1834, in-8• de 460 pages. (La première n'en avait que 362 et IV.) Les additions et les retranchements qu'elle présente sont dans un sens très prononcé de royalisme. La comparaison des deux textes est des plus curieuses. Croirait-on que ces changements n'ont pas été relevés dans le compte rendu de cette seconde édition, publié par Nettement dans le journal *la Quotidienne*, moniteur officiel du parti légitimiste (n° du 21 avril 1834) !

Dumas avouait très bien la paternité du livre. Je possède une lettre autographe dans laquelle, en chargeant son libraire d'envoyer ses œuvres au poète Reboul, de Nîmes, il lui recommande de ne pas oublier *La Vendée et Madame*. Le boulanger poète avait, en effet, comme on le sait, le culte de la branche aînée. L. D. L. S.

—

Les petits chiens (XXX, 76). — On trouve, aux bureaux de *l'Eleveur*, 16, rue de l'Hôtel de Ville, à Vincennes, l'ouvrage de Pierre Mégnin, *les races de chiens*. Le 3e volume traite des dogues, terriers et petits chiens d'appartement. On y rencontre la description des races, types divers, avec énumération des performances exigées, cotées en points. ARVERNUS.

—

Journaux quotidiens illustrés (XXX, 81, 203, 408). — Le premier numéro du *Journal polytype des sciences et des arts* parut, non pas le 1er janvier 1785, mais seulement le 20 février 1786, quatorze mois après l'obtention du privilège.

Son existence fut d'une année ; le dernier numéro porte la date du 16 février 1787. Il avait donc cessé de paraître longtemps avant la suppression de l'imprimerie polytype de la rue Favart.

La collection complète se compose de sept volumes, comprenant un total de 156 numéros. G. MONVAL.

—

Les plus anciennes imprimeries de France (XXX, 81). — Le collaborateur Topo cite l'imprimerie Makaire, d'Aix, qui, fondée en 1597, n'a jamais cessé d'être exploitée, et il demande d'autres exemples de longévité.

Je lui indiquerai l'imprimerie Berger-Levrault, transférée, à la suite de l'annexion de l'Alsace, de Strasbourg à Nancy. Ce grand établissement ne remonte, il est vrai, qu'à l'année 1685, mais depuis cette époque il est resté en ligne directe dans la même famille, tandis que l'imprimerie Makaire semble avoir passé entre les mains d'une dizaine de propriétaires.

Les imprimeries Heitz et Le Roux, de Strasbourg, sont exploitées de père en fils depuis 1723 et 1730, et si l'on veut remonter à la fondation de ces deux établissements, on arrive, pour le premier, à Mentel, le contemporain de Gutenberg (1458-1472), et, pour le second, aux toutes premières années du XVIIe siècle.

Parmi les imprimeries actuelles de Paris, la maison Didot est la seule qui ait plus d'un siècle d'existence : François Didot fut reçu libraire en 1713 et imprimeur en 1754.

L'imprimerie Mame, de Tours, fêtera son centenaire l'an prochain : elle a été créée en 1795. UN LISEUR.

—

Copernic était-il Polonais ou Allemand? (XXX, 157, 382.) — Voici ce qu'on lit à la page 248 des *Acta Nationis germanicæ Universitatis Bononiensis*, Berolini, 1887 :

1496. A domino Nicolao *Kopperlingk* de Thorn IX grossetos.

La phrase de Hœfer, dans la *Biographie générale* : « il se fit inscrire sur la liste des étudiants *polonais* qui fréquentaient ces universités (Padoue et Bologne) », prête à l'amphibologie et devrait être légèrement rectifiée. RISTELHUBER.

—

Sur un général inconnu (XXX, 161, 384). — Oui, ma question manque de précision, mais elle ne peut être posée autrement.

Ce général, qui a dû figurer dans la guerre de trente ans (1618 à 1648), était-il Français, Suédois ou Allemand? La couleur de l'écharpe ne l'indique-t-elle pas?

J'ai partout vainement cherché le nom du peintre dont le monogramme daté est parfaitement visible (voir XXIV, 812).

Je n'ai pas vu les deux portraits indiqués par notre collègue S. B. Il ne peut être question du second. Je ne sais de quelle époque date le premier.

J'ai déjà pensé que le tableau décrit par moi pouvait représenter le chef de partisans Jean de Werth. BEATUS.

—

Projets de monnaies (XXX, 162, 385). — La publicité par la monnaie, usitée en Australie, n'est pas d'invention récente. Je possède un *half-penny* des libraires Lackington, Allen et C°, de Londres, portant la date de 1794. L'avers porte la figure vue de face de J. Lackington ; le revers porte au centre une Renommée, et, autour, en deux lignes circulaires concentriques, les mots « *Half-penny of Lackington, Allen et C°, cheapest booksellers in the world* » c'est-à-dire : Demi-penny de Lackington, Allen et Ce, les libraires qui vendent le meilleur marché du monde !

J. C. WIGG.

— Il n'y a pas qu'en Australie que des industriels, des commerçants, des inventeurs se font frapper de la monnaie de billon ayant cours. La même chose a lieu — ou, plus correctement — avait lieu en Angleterre; ainsi la collection numismatique du musée de Cherbourg possède un certain nombre de pièces de ce genre, de la valeur d'un *demi-penny* (un peu plus de cinq centimes), entre autres :

Une pièce portant de *face :* un *filtre*, pour légende : *For purifying water* (pour purifier l'eau), 1795; au revers, au milieu : *Coventry street London* (rue Coventry, Londres), et pour légende : *The filtering stone ware house* (le magasin d'ustensiles (de poterie) de la pierre à filtrer) ;

Un demi-penny, portant de *face* un navire sous voiles, en légende : *Patent sheathing nail manufactory, Bristol* (manufacture brevetée de clous à doublage, Bristol); au *revers*, au milieu : *Half penny token;* en légende : *payable at Bristol and London* (payable à Bristol et à Londres), 1811 :

Un demi-penny, portant de *face :* une figure de femme assise sur un ballot de marchandises, tenant de la main droite un rameau, et de la main gauche un caducée; pour légende : *Trade and navigation* (commerce et navigation), 1812; au *revers : Half penny token;* pour légende : *Pure copper preferable to paper* (le cuivre pur préférable au papier.)

3° Un demi-penny, de face : un château fort, en légende : *vale dos quartos*, 1820 (vaut 2 quartos, un sou); au revers : un lion assis sur son derrière, tenant dans les griffes de sa patte droite une énorme clef; en légende : *payable at James Spittles, Gibraltar* (payable chez Jacques Spittles, à Gibraltar).

Ces pièces, et d'autres encore, étaient très communes à Cherbourg il y a 50 ou 60 ans, par suite des rapports très fréquents de ce port avec l'Angleterre.

Le musée de Cherbourg possède également des pièces de cuivre frappées en Angleterre, en commémoration d'événements nationaux, batailles, victoires navales, etc., qui avaient cours pour un penny ou un demi-penny. On trouve aussi, dans les musées, la série presque complète des *Monneron*, frappés de 1791 à 1796, les uns valant 5 sols, les autres 2 sols, et quelque peu différents les uns des autres.

suivant l'époque de leur frappe. Quand j'étais *gamin* — il y a de cela bien longtemps! — les plus grandes de ces pièces, communes alors, nous servaient, à mes camarades et à moi, à jouer au palet.

HENRI JOUAN.

—

La naissance du duc de Nemours célébrée par Dumouriez (XXX, 192, 412). — La notice sur le général Dumouriez, revue et corrigée par le duc d'Orléans (Louis-Philippe Ier), se trouve dans la *Biographie nouvelle des Contemporains*, par Arnault, Jay, Jouy et Norvins. Paris, 1820-1825, 20 vol. in-8 avec 300 portraits.

Au moment de la mise en pages du tome VI, renfermant les noms Didelot à Ezpeleta, l'épreuve de la notice consacrée à Dumouriez n'ayant pas été retournée en temps opportun à l'imprimerie, le prote, pour ne pas être arrêté dans son travail, se borna à ne donner que le nom du général à son rang alphabétique, en ajoutant les mots « Voir le supplément à la fin du volume ». C'est en effet à la fin de ce VIe volume, publié en 1822, que figure la notice, avec le portrait ayant pour légende : *Dumouriez, général en chef des armées françaises.*

Cette notice, qui comprend 32 colonnes, est une apologie de la carrière du général, et sa défection assez sommairement narrée, paraît n'avoir été aux yeux de l'auteur que la conséquence naturelle du but qu'il poursuivait : « sauver la France en rétablissant en faveur du fils de Louis XVI la royauté constitutionnelle et la religion politique de 1791. »

Cette longue notice ne contient aucune allusion, ni à la lettre de Dumouriez à Anacharsis Clootz signée : « Le général des sans-culottes à l'orateur des sans-culottes, » ni à sa maladie survenue si à propos le 18 janvier et si subitement dissipée le lendemain de l'exécution de l'infortuné monarque; mais l'auteur et son collaborateur, M. le duc d'Orléans, n'ont pas manqué d'y introduire les lignes suivantes à l'adresse de Louis XVIII.

On a supposé malignement dans le temps, et la source de cette inculpation ne peut être méconnue, que Dumouriez ne travaillait pas pour M. le Dauphin, mais pour le duc de Chartres, aujourd'hui duc d'Orléans, lieutenant général dans son armée et que sa bravoure y avait rendu populaire. Dumouriez l'a nié constamment, et avec raison. Il n'y eut jamais aucune relation de ce genre entre lui et le jeune prince, à qui ses amis ne connaissaient d'autre passion que celle de la liberté et aucune ambition personnelle.....

. . . .

On ignore jusqu'à présent pourquoi la Restauration, qui a ramené en France un si grand nombre de Français expatriés depuis longtemps, n'y a point ramené le général Dumouriez, qui fut au moins la victime de son dévouement à la monarchie constitutionnelle dont nous jouissons aujourd'hui. Mais il est permis sans doute de regretter, avec le maréchal Macdonald, son ancien aide de camp, qui a rendu la Chambre des Pairs dépositaire de ses sentiments à cet égard, que le défenseur de l'Argonne et le vainqueur de Jemmapes soit privé du bonheur de revoir sa patrie et d'y achever ses jours.

Malgré ce chaleureux plaidoyer écrit par le duc d'Orléans, ainsi que le constate sa lettre inédite à Dumouriez insérée dans l'*Intermédiaire* du 20 octobre, le général ne put rentrer en France; il mourut le 24 mars 1823, à Taranville-Parck, âgé de 83 ans. Louis XVIII ne lui avait accordé une pension de 20,000 francs qu'à la condition expresse qu'il ne quitterait plus l'Angleterre. « Le monarque avisé se méfiait sans doute (A. Maurin, *Galerie historique de la Révolution française*) de ce caractère emporté, inconstant; il craignait cette tête brûlante, qui ne se fixait jamais, et qui aurait pu se souvenir, au milieu des passions révolutionnaires fermentant encore en France, qu'un jour il s'était coiffé du bonnet phrygien, et qu'il s'était surnommé lui-même le général des sans-culottes. »

UN LISEUR.

—

Proverbes nationaux et vieilles antipathies (XXX, 193, 414). — Beaucoup à prendre sur ce sujet dans le volume publié, en 1851, par Crapelet : *Proverbes et Dictons populaires*, et pour la Normandie, en particulier, dans le *Blason populaire de la Normandie*, par A. Canel, 1859, 2 vol. in-8; ouvrage curieux où il a refondu de nombreux articles sur les sobriquets et autres qualifications populaires appliquées à la Normandie, épars dans les journaux et revues de la province.

L.

—

L'obélisque d'Arles (XXX, 196). — L'obélisque élevé sur la place Royale d'Arles est cité comme *le seul* monolithe de granit exécuté hors de l'Egypte. — L'obélisque qui s'élève sur la place d'Armes, à Cherbourg, en face de l'Hôtel de Ville,

est dans le même cas. Il est en granit et n'a pas été exécuté en Egypte.

V. A. T.

—

Un amiral tatoué (XXX, 280). — Il m'est impossible de satisfaire par voie de publicité la curiosité de M. Manuel Leo. L'amiral auquel j'ai fait allusion est en retraite depuis plusieurs années, mais il vit encore. Le soin qu'il a toujours pris de soustraire aux yeux les traces de cet « enfantillage » prouve assez qu'il ne tient pas à ce genre de célébrité. — Mais si M. Manuel Leo désire savoir son nom, je suis prêt à le lui donner par lettre particulière, à la condition toutefois qu'il s'engage à imiter ma discrétion. Il a un autre moyen d'être informé : qu'il interroge un officier de marine âgé de plus de trente-cinq ans ; neuf sur dix lui fourniront ce renseignement. D[r] GOUZER.

— Il paraît que la mode actuelle, dans la haute société anglaise, est de se faire tatouer. A ce propos, le *Gil Blas* raconte, d'après M. Delines, qu'un des ancêtres du comte Tolstoï était tout un vivant musée de peinture. Sur sa poitrine s'étalait, éployé, un oiseau de paradis qu'entourait une guirlande d'oiselets finement dessinés ; de longs serpents contournaient les bras. Le comte avait été ainsi illustré alors que, officier de marine, on l'avait oublié sur une île de sauvages. Son corps était devenu un champ d'expériences pour les pointilleux artistes dans leurs essais de dessins nouveaux.

Pareille aventure serait arrivée, il y a quinze ans, à certain matelot grec qui vint s'exhiber à Paris et eut grand succès.

T. PAVOT.

—

Sujet de tableau à déterminer (XXX, 282). — Francis M. a tort de croire que Delacroix ne connaissait qu'un seul *Don Juan*.

Il y en a un plus moderne qui fit naufrage dans les Cyclades, justement au commencement de ce siècle, — de façon que les costumes des survivants représentés dans le dramatique tableau du grand peintre ne sont pas un anachronisme.

J'invite notre confrère à lire — ou à relire — le *Don Juan* de Byron, et il y trouvera, au II[e] chant, une émouvante description de la barque naufragée, des souffrances des affamés qui tirèrent au sort pour savoir « qui serait mangé », et qui dévorèrent le gouverneur de Don Juan, Pedrillo, et aussi son épagneul. Il n'y avait pas de femmes parmi eux, mais deux jeunes garçons ; c'est l'un d'eux, à figure pâle et épuisée, qui est abrité sous le manteau bleu de son père.

PAMPHILE.

— Si l'on veut se reporter au *Catalogue illustré de l'œuvre d'Eugène Delacroix*, par Alfred Robaut, on y verra, p. 190, n° 707, en regard de la reproduction du tableau offert par M. Ad. Moreau au musée du Louvre, une vingtaine de lignes de Th. Gautier, qui, sans préciser, préparent du moins aux déductions tirées tour à tour par M. A. de Montaiglon et par M. Ernest Chesneau, lesquels concluent (voir n° 768 dudit catalogue avec croquis préparatoire pour le tableau du Louvre) que le vrai titre du tableau est bien

UN NAUFRAGE

plutôt encore que » barque de Don Juan », et plutôt surtout que « Barque du Don Juan », contrairement à l'avis de certains autres, et en particulier du peintre Charles Jacque, dont l'opinion sans base était condamnée d'avance.

Enfin, comme conclusion, Delacroix envoya au Salon de 1841 le susdit tableau sous ce titre : « Un naufrage. »

A R T.

—

Brizeux a-t-il fait « La Curée » d'Auguste Barbier? (XXX, 283.) — Albert de la Fizelière a-t-il bien pu dire que la *Curée* fût d'Auguste Brizeux ? J'avoue que j'ai grand'peine à l'admettre. J'ai vécu avec lui ; je l'ai beaucoup fréquenté ; nous avons échangé bien des propos sur les petits mystères de la littérature contemporaine, mais jamais, au grand jamais, je ne lui ai rien entendu dire qui ressemblât à une assertion aussi erronée. Rien, non plus, dans l'œuvre de Brizeux, ne devrait donner à penser qu'il eût fait la fameuse satire politique du lendemain de 1830.

Autre chose. J'ai eu aussi l'honneur insigne de voir de près Auguste Barbier, et j'ai aussi conversé avec cet intransigeant de la Révolution de Juillet, dont j'avais adopté toutes les préférences et

épousé toutes les haines. C'est même pour cette raison qu'après sa mort, Gabriel Dentu, le frère de l'éditeur, a pris le soin de me faire remettre toutes ses œuvres posthumes, plus remarquables qu'on ne le dit. Auguste Barbier n'était pas seulement un grand poète; il était en outre, qui ne le sait? un grand honnête homme, et, très certainement, l'exquise délicatesse de sa conscience ne lui eût pas permis de mettre, pendant cinquante ans de suite, son nom au bas d'un chef-d'œuvre dont un autre eût été l'auteur.

Mais cette rumeur, je sais d'où elle sort. Elle est tombée, un jour, de la bouche de Charles Lassailly (un pauvre fou), et elle mérite tout juste la créance qu'on accorde aux paroles d'un insensé.

PHILIBERT AUDEBRAND.

—

Le poète Martineau, de Sens (XXX, 284). — La famille Martineau des Chesnoy écrit depuis longtemps son nom : Martineau-Deschesnez; elle a été récemment et brillamment représentée dans l'armée par M. le général de division Martineau-Deschesnez, mort au cadre de réserve en 1890. Un officier supérieur de ce nom est en ce moment chef d'escadrons au 12e dragons, à Nancy. J. B.

—

Le livre des Républiques, d'Aristote (XXX, 284). — M. Barthélemy Saint-Hilaire a consacré à ce « livre » un des derniers travaux de sa verte et infatigable vieillesse. Ce travail a paru, je crois, dans le *Journal des Savants*, et fait aussi l'objet d'une publication spéciale en un vol. in-12 ou in-16. L.

—

La collection des « Romans-miniature » de l'éditeur G. de Gonet (XXX, 284). — Il faut ajouter à la liste donnée :

13. *Le Mouchoir bleu*, par E. Bequet;
14. *Les Trois Manières*, par H. Castille.

Sont annoncés sur les couvertures, mais j'ignore s'ils ont été publiés :

Le Franc Archer (Freyschutz), par Chaalons d'Argé;
L'Ame en peine, par Théophile Gautier;
*Le Portefeuille du docteur V****, par Nadar;
Trois Bluettes, par Mery;
Les Trois Masques, par Louis Lurine;
L'Annonciade, par E. Gonzalès;
André le Sorcier, par E. de Mirecourt;
Léa Marini, par Roger de Beauvoir.

M. CLOUARD.

—

Les illustrations et la pagination des livres (XXX, 285). — La critique de M. J. L. est trop fondée. Il est certain que les illustrations n'occupent que bien rarement dans le texte ou en regard du texte la place qu'elles y devraient occuper. Je ne crois pas qu'il y ait là le moindre calcul. Mais les protes, souvent très habiles, très intelligents, n'ont pas toujours un respect suffisant pour les idées ou les intentions des auteurs; ils leur donneraient au besoin des leçons, au lieu d'en recevoir. Puis, les ouvriers qui disposent les bois ou les cuivres ne sont pas toujours ceux qui ont composé le texte. Enfin, la mise en pages, puis en feuilles pour le tirage, a ses exigences, car les bois et les cuivres ne peuvent pas toujours occuper indifféremment le haut, le milieu ou le bas, le recto ou le verso d'une page. Il y a peut-être encore d'autres raisons. L.

— 1° C'est un principe de typographie de ne pas mettre de folio en tête des pages de titre. Ce serait disgracieux, et l'inconvénient est superficiel, la page qui précède et celle qui suit étant paginées. Les imprimeurs les plus en renom de Paris, Didot, Plon, Lahure, Delalain, etc, ne procèdent pas d'autre sorte depuis un temps immémorial.

2° Les typographes s'efforcent bien, dans la mise en pages, de mettre l'image le plus près possible du fait raconté; mais il ne dépend pas d'eux d'y réussir : cela tient aux dimensions de la page dans laquelle le cliché ne peut pas toujours entrer, si on veut le mettre à sa vraie place. L'ouvrier est donc, dans ce cas, obligé de terminer sa page avec des lignes et de reporter au commencement de la suivante le cliché, qui, dès lors, ne se trouve plus en concordance avec le texte. Cet inconvénient, plusieurs fois répété, étant donné surtout qu'on ne peut placer deux clichés l'un à la suite de l'autre, explique la cause de cette irrégularité. Il ne serait pas impossible de renvoyer dans le texte, au moyen de notes d'appel, à l'image, qui peut quelquefois, en effet, se trouver fort éloignée. J. G.

— On ne doit pas mettre de folio aux

pages dont la gravure est « pleine », c'est-à-dire tenant toute la place. Une simple ligne de titre courant ou même un chiffre isolé serait d'un effet douteux au point de vue de l'esthétique ; de là dérive cet usage typographique.

(Dans les divers classiques, les ouvrages spéciaux, les gravures sans pagination sont accompagnées de numéros d'ordre et de renvois — nécessaires. Pour les ouvrages artistiques, de genre et de fantaisie, la légende — quand il y en a une — est jugée suffisante.)

Il n'est pas tout à fait exact que l'image ne se trouve *jamais* à côté du fait qu'elle illustre, la règle typographique étant de la mettre *dans son texte* — quand les dimensions le permettent, — ou, tout au moins, immédiatement *après*, le lecteur devant *lire* d'abord.

Les gravures « pleines » doivent être placées en *belle page* (recto) *après* le texte ; mais il faut tenir compte des nécessités de la mise en pages, qui obligent parfois à les mettre *avant* (ou deux pages plus loin exceptionnellement quand on ne peut les placer au verso, en dérogeant à l'usage).

Quant au placement à deux et trois pages près, en arrière ou à la suite, c'est le fait d'une mise en pages défectueuse qui dénote, en tous cas, un manque de goût ou une certaine négligence. On doit donc l'éviter.

Toutefois, il est fait exception à cette règle pour les *livraisons illustrées*. Les scènes les plus intéressantes étant toujours représentées à la première page — parfois aussi à la dernière, et aux quatrième et cinquième (le milieu) ; et ce, pour que le lecteur puisse regarder librement les gravures sans couper les pages.

EMILE LECLERC.

— Le motif est purement typographique : le folio en haut d'une gravure, d'un titre ou même du départ d'un chapitre jurerait à l'œil. Exemple : *Fables de La Fontaine*, illustrées par Grandville, Paris, Furne, 1843, où cet inconvénient est d'autant plus désagréable que les entêtes de chaque fable sont eux-mêmes privés de pagination. Une édition des *Œuvres* de Walter Scott, que je n'ai plus sous les yeux, avait, outre le titre courant aux pages pleines, le folio au bas de chaque page ; de ce fait, le départ des chapitres se trouvait être ainsi folioté. L'imprimeur E. Ardant, de Limoges, place de même des folios au bas de chaque page ayant un départ de chapitre, mais rentre dans la règle pour les pages pleines.

Pourquoi jamais l'image n'est-elle à côté du fait raconté ?

Jamais, c'est beaucoup dire, mais c'est assez ordinaire. S'il s'agit de gravures intercalées dans le texte, l'exigence de la mise en pages ne permet pas toujours de placer la gravure en haut, dans, dessous ou même en regard de la page où le fait est raconté. Ensuite, il y a, dans le placement des gravures, un motif de netteté d'impression : une feuille d'ouvrage quelconque est presque toujours divisée en deux formes typographiques qu'on appelle côté de « première » et côté de « deux », s'imprimant ensemble sous une presse mécanique double, ou séparément sous une mécanique en blanc. Or, le côté de première est toujours mieux imprimé que le côté de deux, celui-ci ayant déjà subi le foulage du papier à l'impression ; par conséquent, on place, autant que possible, les gravures au côté de première.

Dans les ouvrages illustrés paraissant en livraisons, outre la raison que je viens d'indiquer, il y en a une autre : pour attirer l'attention de l'acheteur ou de l'abonné, le libraire tient à ce que les gravures sautent aux yeux en ouvrant la livraison. Par exemple, si c'est un in-8° devant contenir quatre gravures, on doit placer les gravures page 1, puis aux pages 8 et 9, formant le milieu du cahier, puis à la page 16, qui le termine ; de cette façon, toutes les gravures se trouvent au côté de première et bien en vue. Dans ce cas, on devrait toujours mettre une légende au-dessous de l'image, avec l'indication de la page où le sujet est raconté.

UN TYPO.

—

Signification à déterminer (XXX, 285). — A renvoyer au « Portier de l'*Intermédiaire* », qui a laissé passer cette question répondue. Il s'agit des « quatre de chiffre », signe commercial et personnel dont il a été question dans ces pages il y a quelques années.

Cz.

— Notre honorable collaborateur A. R. voudra bien consulter la couverture de l'*Intermédiaire* dans lequel il publie sa demande ; il y trouvera la marque déposée d'un négociant en vins de Bordeaux, dans laquelle figure le 4, les initiales

M G et une devise, le tout dans un ovale qui représente un écusson.

Dans les ouvrages héraldiques allemands, ces signes sont désignés par « Hauszeichen », ce qui veut dire marque de maison, ou bien « Handelszeichen », qui signifie marque de commerce. Quand les propriétaires de ces marques étaient anoblis, ces signes entraient bien des fois dans les armoiries du noble nouvellement créé.

Le 4 figure très souvent, sous ce genre de marques, aussi bien en France qu'en Allemagne; bien des fois, le 4 est contourné.

Une plaque de cheminée de la collection des forges d'Eich, près de Luxembourg, porte le 4 contourné avec la date 1693 et les initiales L H; la barre horizontale du 4 est chargée d'une croix de Lorraine. D. DE LUXEMBOURG.

— Le cachet ou blason marchand signalé est en effet très curieux et très ancien; je le crois d'origine flamande. En voir un spécimen à la couverture actuelle de l'*Intermédiaire*.

En voici l'explication : le cœur, qui porte les initiales du marchand, est l'emblème de la bonne foi; il est surmonté d'une barre qui figure le « pignon sur rue »; au-dessus se trouve la girouette, qui ressemble assez, en effet, au chiffre 4; en bas, la devise commerciale ou anacréontique, au choix; le cadre est toujours de forme ovale, et toutes les lignes de même épaisseur.

J'ai vu quelquefois ce cachet surmonté d'une figure, en pied, de Mercure; l'effet en était original.

Le tout, du reste, provient de notes trouvées dans l'*Intermédiaire* il y a quelques années. VILLEFREGON.

—

Sur une définition de l'amour par Pierre Leroux (XXX, 313). — Voir tous les dictionnaires de la langue française au mot *mystification*. DUPLEX.

—

L'école de Cempuis et les adamites (XXX, 313). — Il a paru à Cologne, chez P. Marteau, en 1719, un opuscule très libre l'*Adamiste* (sic) *ou le Jésuite insensible*, que nous ne citerions pas si la question posée ne nous y autorisait, et s'il ne se trouvait pas dans le *Sommaire de la nouvelle doctrine* professée par le Père Roche (le jésuite en question, directeur spirituel d'un couvent de Reims), des maximes comme celle-ci : « La nudité, qui était générale chez plusieurs barbares, est une preuve de leur innocence ». Comparez avec Cempuis et concluez. Les prétendues doctrines du père Roche sont d'ailleurs de celles qu'on ne peut qu'indiquer. MOG.

—

Marie-Antoinette et la Cour (XXX, 314). — Tous les historiens de Marie-Antoinette sont d'accord pour constater la froideur que la famille royale lui témoigna lors de son arrivée en France. Une des principales raisons de cette froideur est certainement l'antipathie que l'on nourrissait à la cour contre l'Autriche. Madame Adélaïde, fille de Louis XV, avouait hautement son éloignement pour une princesse de cette maison, et lorsque, au moment de partir pour aller à la frontière recevoir cette infortunée souveraine, M. Campan vint prendre ses ordres, elle lui dit qu'elle désapprouvait le mariage de son neveu avec une archiduchesse, et que si elle avait des ordres à donner, ce ne serait pas pour envoyer chercher une Autrichienne. (*Mémoires* de madame Campan.)

Ni sa beauté, ni sa grâce, ni sa bienveillance, qui était extrême, ne purent désarmer ses ennemis, qui s'étaient déclarés tels avant même de la connaître.

Le parti anti-autrichien, toujours haineux, toujours mécontent, épiait sa conduite, grossissait ses plus légers torts et ne passait rien à cette jeune femme lancée, à peine âgée de quinze ans, au milieu d'une cour frivole et légère, environnée de courtisans plus ou moins subtils, et ne trouvant dans sa nouvelle famille que jalousie et calomnies..., car, comme le dit si bien Montjoye :

> Ce qui, au premier coup d'œil, semble inexplicable et navre de douleur, c'est que les premiers coups portés à la réputation de la reine sont sortis du sein même de la cour.

Dans cette malheureuse et honteuse affaire du Collier, la cour, le clergé, les parlements, semblèrent se liguer entre eux pour humilier le trône et l'infortunée princesse que la fatalité y avait fait asseoir!... RÉSETTE.

—

Bévues parlementaires (XXX, 315). — Dans son discours de réception à l'Académie, Scribe s'exprimait ainsi : « La

comédie de Molière nous instruit-elle des événements du règne de Louis XIV? Nous dit-elle un mot des erreurs, des faiblesses ou des fautes du grand roi? Nous parle-t-elle de la révocation de l'édit de Nantes? Non! Messieurs. » Comment Molière l'aurait-il fait? Il mourut douze ans avant la révocation du célèbre édit. (*Illustration* du 17 juin 1893.)

Le 28 juin 1879, à la Chambre des députés, M. de Gavardie lança cette phrase : « Sous la Monarchie, on fit une hécatombe, mais sous la République on fait des hécatombes et des myriatombes. ». Un monstre, ce *myriatombes!* Mais, quelle surprise! il avait déjà été conçu par Toussenel : « ... l'ange exterminateur les brisant comme du verre et les entassant l'un sur l'autre, en myriatombes colossales. » (*Le monde des oiseaux*, tome III, page 252.) T. Pavot.

— M. le baron de Janzé a probablement entendu dire par ses paysans « renvoyer de Ponce à Pilate », comme je l'ai, moi-même, entendu souvent dire par le peuple de Venise et de Trieste. En Allemagne aussi on dit : « Man schickt ihn von Pontius zum Pilatus ». Les Toscans sont plus corrects, ils disent: « Mandave da Erode a Pilato ». Les Danois ont une petite variante : « De Pilate à Hérode ».

En France, on emploie parfois le dicton : Renvoyer de Caïphe à Pilate, quoique le nom de ce grand-prêtre de la Judée, que les Juifs ne portent pas sur leurs listes, devait être « Caiaphas », et aussi qu'il ne soit nullement historiquement prouvé que ce fonctionnaire ait rempli les fonctions sacerdotales à l'époque où Jésus a été crucifié. V. M.

—

Les reliques de Port-Royal à l'église de Palaiseau (XXX, 316). — Nous extrayons ce qui suit de nos *Recherches historiques* sur Palaiseau qui paraîtront prochainement.

La translation des restes mortels des Arnauld de Port-Royal à Palaiseau eut lieu dans la nuit du 13 au 14 septembre 1710.

Les ossements et les cœurs furent réunis dans une grande bière de bois de chêne divisée en six compartiments, quatre pour les débris des corps des personnages principaux, un pour les deux enfants, et le sixième pour les trois boîtes renfermant les cœurs. La bière avait quatre pieds deux pouces de long, deux pieds de large et dix-huit pouces de haut.

Le cercueil fut provisoirement posé sur des tréteaux, dans la crypte de l'église de Palaiseau.

Nous lisons, à la date du 14 septembre 1710, sur le registre de la paroisse de Palaiseau :

« Ce jour ont été apportés plusieurs corps de Port-Royal, qui ont été mis en dépôt dans la chapelle basse de cette église.

« Daragon (vicaire), A. Roger (bedeau). »

Le marquis de Pomponne et de Palaiseau, petit-fils de Robert Arnauld-d'Andilly, renonça plus tard au projet d'une seconde translation.

A sa demande les corps et les cœurs furent inhumés à Palaiseau, dans la chapelle basse ou crypte dite des seigneurs, le dimanche 30 septembre 1725, en présence de Me Jacques Loyseleur, prêtre vicaire de cette paroisse, de Me Rémy Loulié, prêtre chapelain, titulaire de la dite église, et de M. André-Joseph Bertin, bourgeois de Paris.

Dans le cours de la même semaine, on fixa sur la muraille de la crypte, près de l'autel, du côté de l'évangile, l'inscription commémorative aujourd'hui placée au musée municipal à la mairie de Palaiseau.

ICI REPOSENT

et ont été transportez du monastère de Port-Roial des Champs, lors de sa destruction en 1710, les corps de la R. mère Catherine-Agnès de S. Paul Arnauld, abbesse de P. R., décédée le 19 de février 1671, âgée de 77 ans; de la R. mère Angélique de S. Jean Arnauld, sa nièce, aussi abbesse de P. R., décédée le 20 de janvier 1684, âgée de 50 ans; de maître Robert Arnauld, chevalier seigneur d'Andilly, marquis de Pomponne, conseiller du roy en son conseil d'état et privé, surintendant de la maison de S. A. R. monsieur Gaston-Jean-Baptiste de France, frère unique du roy Louis XIII, décédé le 27 de septembre 1674, âgée de 85 ans 5 mois; de maître Henri-Charles Arnauld, chevalier seigneur de Luzanci, son fils, décédé le 10 de février 1684, âgée de 61 ans; de damoiselle Catherine-Angélique Arnauld de Pomponne, âgée de 3 mois, fille de haut et puissant seigneur maître Simon Arnauld, chevalier, seigneur marquis de Pomponne, etc., ministre et secrétaire d'état, surintendant général des postes et relais de France, décédé le 12 avril 1676, et damoiselle Anne-Constance-Simonne Arnauld de Pomponne, fille de haut et puissant seigneur maître Nicolas-Simon Arnauld, marquis de Pomponne, et de haute et puissante dame madame Constance de Harville de Paloiseau, décédée le 29 avril 1695, âgée de 5 mois. Et les cœurs de la R. mère Marie-Angélique de Sainte-magne Arnauld, abbesse de P. R., décédée le 6 d'août 1661, âgée de 70 ans; de maître Antoine Arnauld, prêtre docteur de la M. et société de Sorbonne, décédé le 8 d'août 1694, âgé de 82 ans 6 mois, et de damoiselle Marie-Emmanuelle Arnauld, fille dudit seigneur, marquis de Pomponne, secrétaire d'état, et de dame Catherine Lavocat, décédée le 14 de septembre 1686, âgée de 23 ans. *Postremum requiescant in pace.*

Cette translation à été faite le 14 de septembre 1710 par les pieux soins (pour la mémoire de son ayeul et de ses proches) du susdit haut et puissant seigneur maître Nicolas-Simon Arnauld de Pomponne, chevalier seigneur marquis de Pomponne et de Paloiseau, sire et baron de Ferrières, Chambrois,

Auguinville et autres lieux; lieutenant général et commandant pour le Roy au gouvernement des provinces de l'Isle de France, Soissonnois, Laonois, Beauvoisis et Vexin, brigadier des Armées de Sa Majesté.

En 1855, M. Dumas, curé de Palaiseau, avec l'autorisation de l'évêque, fit bouleverser la chapelle basse devenue la sacristie depuis 1785, ne voulant pas de jansénistes dans son église. Tous les ossements trouvés, jansénistes ou autres, furent inhumés de nouveau dans le cimetière qui entourait alors l'église.

Mais il y a des chances pour que le tombeau des Arnauld n'ait pas été bouleversé, et voici pourquoi: au siècle dernier, l'autel était au levant, et l'escalier de pierre, placé en 1785, occupe le côté évangile de cette chapelle; il est possible que l'abbé Dumas, dans son ardeur à chasser les jansénistes, n'ait pas été jusqu'à faire déplacer les marches de l'escalier pour en retirer les ossements qui se trouvaient au-dessous, à moins qu'il n'ait connu le Nécrologe de Port-Royal.

F. C.

—

Mgr de Selve, évêque de Saint-Flour (XXX, 320). — Le portrait à l'huile de ce prélat est conservé, de même que les très riches archives de la famille de Selve, (et non de Selves), au château de Villiers, par la Ferté-Alais (Seine-et-Oise) qui a été légué par le dernier marquis de Selve à son neveu, M. Dorlodot des Essarts, aspirant de marine. L. H. S.

— Jean-Paul de Selve, élu évêque de Saint-Flour en 1558, mourut en 1570. C'est le vingt et unième évêque de Saint-Flour. G.

—

Saint-Evremond et Louis XIV (XXX, 320). — La cause bien connue de la disgrâce de Saint-Evremond est la lettre, véritable pamphlet contre Mazarin et le gouvernement, écrite par lui au maréchal de Créqui, en 1659, sur la paix des Pyrénées. Elle fut découverte dans la cassette de Fouquet, trois ans plus tard, et l'orgueil de Louis XIV excité par Colbert et Le Tellier, ne pardonna jamais à l'homme qui avait décrié un traité qu'il considérait comme son œuvre personnelle et l'un des plus solides fondements de sa gloire. Pour éviter une Bastille éternelle, sinon pis, Saint-Evremond s'enfuit en Angleterre, où il mourut. Je n'ai jamais vu que l'on ait attribué une autre cause à son exil. Quant à un rapprochement avec celui d'Ovide, il faudrait d'abord savoir au juste pourquoi Auguste envoya mourir à Tomi l'aimable poète des *Métamorphoses*, et on ne le sait pas. Je dis ceci dans l'hypothèse d'une cause mystérieuse ; en tous cas, c'est une question à part.

H. C.

—

Flaubert et Madame Bovary (XXX, 321). — La destinataire de l'intéressante lettre (inédite?) publiée par C. R., doit être madame Maurice Schlésinger. Les correspondantes de Flaubert à cette époque (1857) étaient madame Roger des Genettes, mademoiselle Leroyer de Chantepie et madame M. Schlésinger. La phrase sur l'*auteur suspect* se retrouve dans la lettre à mademoiselle Leroyer du 19 février; celle-ci : *Quelle force que l'hypocrisie sociale*, est répétée dans une autre lettre à madame Schlésinger, datée du 14 janvier 1857.

Le procès de Flaubert fut jugé le 24 janvier 1857, à la sixième chambre de police correctionnelle. Ceci indique approximativement la date de la lettre en question (voyez la *Correspondance*). Quant à l'*ouvrage fait d'après les pères de l'Eglise* — c'est certainement la *Tentation de saint Antoine.*

PRINCE ALEXANDRE OUROUSOF.

— L'ouvrage dont parle Flaubert est la *Tentation de saint Antoine*, dont plusieurs fragments, parus dans l'*Artiste*, ne figurent pas dans l'œuvre telle qu'elle existe aujourd'hui.

CH. DE LOVENJOUL.

— Le « bouquin fait avec les Pères de l'Eglise, tout plein de mythologie et d'antiquité », que Flaubert avait compté publier immédiatement après sa *Bovary*, n'est autre que la *Tentation de saint Antoine*, qu'il avait composée dans la même période, parallèlement en quelque sorte, et dont il avait publié un fragment dans l'*Artiste* (le Cortège de la reine de Saba). On sait que l'ajournement a été de longue durée, car ce n'est qu'après la guerre que Flaubert se décida à soumettre la *Tentation* à une dernière révision et cessa de « se priver du plaisir » de la publier. Quelques critiques, accueillant ce très fort livre avec une extrême rigueur, prétendirent y trouver les signes d'un irre-

médiable déclin : c'était bien l'effet de la prévention, puisque, en réalité, c'était une œuvre de jeunesse conçue avant *Madame Bovary*, presque achevée en même temps, et que l'auteur eût fait paraître avant d'entreprendre *Salammbo*, s'il était sorti moins intimidé de ses premières relations avec la justice de son pays.

G. I.

—

Deux énigmes à deviner. Deux pistes à suivre (XXX, 322). — Je possède une brochure in-8° de 59 pages, intitulée : *Suite aux mémoires de Dumouriez*, Paris, chez Laran, an IV de la république, dans laquelle se trouvent plusieurs lettres d'un *Barthélemi Tort de la Sonde*, répondant à certaines accusations de concussion dirigées contre lui, et dans lesquelles je relève ces renseignements par lui donnés.

Il est né dans la province du Languedoc, a été enfermé à la Bastille en 1770, en est sorti en 1771, — s'est réfugié à Bruxelles en 1778 jusqu'en 1793, et serait le même personnage dans le château duquel le Dauphin (Louis XVII) aurait été caché à sa sortie du Temple en 1795 — ce qui intéresse notre correspondant L. D. L. S. — S'il le désire, je pourrai lui communiquer la susdite brochure.

VICTOR DÉSÉGLISE.

—

Essences résineuses étrangères (XXX, 322). — Le *pitch-pin* (*Pitch Pine* des Américains) est le *Pinus rigida* de Miller, originaire des Etats-Unis d'Amérique. Voir le supplément du *Dictionnaire* de Littré.

Dr Dx.

—

Manuscrits de Pierre Portan (XXX, 322). — Le recueil latin de la correspondance de Pierre Portanus et du cardinal de Granvelle, de 1555 à 1560, n'est sorti de la collection de feu M. de Contréglise que pour entrer dans la bibliothèque de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, où je l'ai vu naguère. Il n'a été ni analysé ni publié en tout ou en partie.

J. GAUTHIER.

—

Etymologie du mot bourreau (XXX, 355). — Les plus récents dictionnaires mettent à la suite de *bourreau :* Origine inconnue. M. Quitard parle du clerc Richard Borel (1260) qui possédait le fief de Bellencombre (Seine-Inférieure), à charge de faire pendre les voleurs du canton. Mais, de même que Larousse et bien d'autres, il refuse de rapporter à ce Borel l'origine du mot en question, bien qu'elle soit consignée dans les *Olim*. Et cela, parce que borel, comme synonyme de bourreau, est antérieur à l'époque susdite. Ainsi, Odon ou Eudes, premier duc de Bourgogne, au temps de Louis VII (1120-1180), avait été surnommé borel parce qu'il assassinait les gens riches qui passaient sur ses terres.

Dans leur incertitude sur la provenance de bourreau, les linguistes ont fait nombre de propositions. Le père Labbé y voit une contraction de *bouchereau*, petit boucher, et Ménage, de *buccarellus*, *burellus*, même signification. Cazeneuve le tire du grec *boros*, dévoreur de chair humaine. Ducange veut qu'il ait sa racine dans *bourrée*, faisceau de verges. Eusèbe Salverte croit qu'il est formé du bourguignon *buro*, lance. M. Quitard pense qu'il viendrait tout aussi bien de *borellus* qui, dans le glossaire de Charpentier, *inter arma prohibita numeratur*. Enfin, P. Borel, examinant dans ses savantes recherches le nom qu'il portait, fait dériver bourreau du latin *burrus*, roux, parce que les gens de cette couleur sont réputés méchants, ou parce que l'exécuteur, en diverses localités, avait une livrée de laine rouge.

Cette hypothèse est la plus probable. Dans Rabelais, *bourreau* et *bourras* s'emploient pour *bureau*, étoffe grossière. Le moine vêtu de bure se nomme *bouri*. Au XIVe siècle, dit M. L. Larchey, on trouve les noms de Borel, Borrel, Bourrel, appartenant à trop de personnes pour que, tout d'abord, ils n'aient désigné que l'exécuteur des hautes-œuvres, et, du reste, ces appellations étaient fort bien portées dès le Xe siècle. En conséquence, ces mots borel et bourrel ont presque toujours désigné des hommes vêtus de bure, en provençal *borra* (ou en latin *burra*, français *bure*, et *bourre* d'où l'on a fait *bourreler*). Et s'ils furent appliqués à l'exécuteur de justice, c'est apparemment que celui-ci était habillé de laine bourrue, comme certaines confréries de pénitents, dans le Midi, qu'on appelle encore *bourras*.

Quant à ce fait que le bourreau de Bellencombre se nommait Borel, c'est une simple coïncidence, et les chercheurs de l'*Intermédiaire* ne seraient certes pas en peine de dresser une liste où se ver-

rait un rapport entre l'étiquette patronymique et la profession exercée. Scribe était un écrivain, et madame Petipa, une danseuse. M. du Pavillon a perfectionné la télégraphie avec pavillons. M. Gorilla a fait une étude sur le singe. Maillet (Jacques) était un sculpteur. MM. Lumière (de Lyon) sont photographes, etc., etc... Eh! bien, il y eut un Borel qui fut *bourreau*. T. PAVOT.

—

Confirmands ou confirmants? (XXX, 355.) — Il me semble que la logique et l'étymologie sont d'accord pour exiger qu'on écrive confirman*ds* (*confirmandi*). Mais ce mot n'est pas le seul où une absence persistante de réflexion ait fait, dans la pratique, changer un participe futur passif en un participe présent. Dans le style juridique de la Suisse romande, on appelle *discutant*, au lieu de *discutand*, le débiteur qui doit être discuté, dont les biens doivent être vendus au profit des créanciers; de sorte que le mot employé dit exactement le contraire de ce qu'il doit signifier. PAUL.

— En droit, H. C. a raison : il faut écrire *confirmands* (*confirmandi*), pour désigner les fidèles qui reçoivent la confirmation; le *confirmant* (*confirmans, antis*) c'est le prélat qui administre ce sacrement. Cette observation est *confirmée* (pardon!) par l'analogie du mot *ordinands*, employé pour désigner ceux qui reçoivent le sacrement de l'ordre.

En fait, le clergé écrit très généralement *confirmands*. Lorsqu'on commet *confirmants*, c'est par l'effet d'une distraction dont voici, à mon avis, la cause:

On écrit *communiants*, et l'on a raison, puisqu'ici le sens est actif. Mais de là à écrire *confirmants* il n'y a qu'un pas, et ce pas est d'autant plus facilement franchi qu'il s'agit souvent des mêmes fidèles, recevant à la fois les deux sacrements. Le peuple pousse parfois le rapprochement plus loin, et souvent on peut entendre de braves gens employer les deux verbes à l'actif, en disant, par exemple : « Mon fils a communié et *confirmé* le même jour. » E. DUPLESSY.

—

Noms bizarres des rues dans certaines villes de France (XXX, 356). — Puisque l'*Intermédiaire* a bien voulu insérer le premier relevé que je lui ai adressé de certains noms de rues, je continue à lui envoyer de nouveaux noms, aussi curieux que les autres :

Abbeville : rue des Trois Fillettes, — rue du Babos, — rue des Barbafuts, — rue des Chasserats.

Fontenay (Vendée) : rue de la Grue, — rue du Pont aux Chèvres, — rue du Petit Pot, — rue du Mouton du Paradis.

Le Mans : rue de l'Ecrevisse, — rue du Pied Sec, — rue des Sables d'Or.

Orléans : rue de l'Arche de Noé, — rue de la Lionne, — rue du Bœuf Sainte-Croix, — rue du Bœuf Saint-Paterne, — rue de la Chèvre qui danse, — rue du Cheval rouge, — rue du Lièvre d'Or, — rue du Pot de Fer, — rue Gâte-Bois, — rue du Pressoir Neuf, — rue du Canon, — rue Chasse-Coquin, — rue Brise-Pain, — rue des Grands-Ciseaux, — rue des Quatre-Fils Aymon, — rue des Sept Dormants, — rue des Trois Clefs, — rue des Trois Maries, — rue des Trois Pucelles, — rue du Pavé d'Andouilles.

Poitiers : rue Queue de Vache, — rue des Trois Cheminées.

Toulouse : rue du Chant du Merle, — rue du Vieux Raisin, — rue des Zéphirs..

Paris : rue du Pas de la Mule, — rue de la Huchette, — rue de l'Echaudé, — rue des Quatre Fils, — rue des Quatre-Vents, — rue Pierre au Lard, — rue du Chevalier du Guet, — rue du Fer à Moulin, — rue du Fauconnier, — rue des Panoyaux.

Je ne cite pas, pour Paris, les noms si curieux d'autrefois, tels que :

Rue du Chaume, — rue de la Limace, — rue des Poulies, — rue Traînée, — rue des Trois Pavillons, — rue des Douze Portes, — rue Poupée, etc., etc.,

rues qui ont disparu ou qui ont changé de noms, malheureusement.. pourquoi ? A. NALIS.

— Abbeville. — Rues aux Pareurs, de la Briolerie, de l'Eauette, du Limaçon, Pont aux Brouettes, des Rapporteurs, des Trois Fillettes, aux Vaches, aux Porcs, de l'Epousée, impasses du Coq-Héron, du Crinquet, Mal-Assis, place du Pont d'Amour, quai du Guindal.

Châlons-sur-Marne. — Rues de l'Eléphant, de l'Olican, Grande Etape, Maufaite, de l'Oison, des Quatre Vents, place au Chétif, cour aux Oies.

Melun. — Rue Malgouverne. Par une ironie du sort, cette rue longe la Préfecture.

Niort. — Rues des Trois Coigneaux, Limousine, Truie qui file, de Tartifume, de la Regratterie, Cloche-Perce, Vieille-Rose. D'ARTAGNAN.

— Le *Petit Journal* s'est occupé de cette question et a relevé un certain nombre de ces noms bizarres.

Angers. — Rues Gâte-Argent, Pied-Moisi, Garde-Robe.
Amiens. — La rue des Corps nuds sans tête, rue des trois Cailloux.
Arras. — Rue des Onze mille Vierges.
Beauvais. — Rue du Poivre Bouilli.
Boulogne-sur-Mer. — Rue de la Lampe, rue du Coin Menteur.
Chartres. — Rue Courte Soupe, rue du Chien Vert, rue de la Poche Percée, rue de la Planche aux Carpes, rue des Vieux Rapporteurs, rue du Chat-qui-Fume, rue Vide-Boudin, ruelle du Tripot.
Clermont-Ferrand. — La rue des Gras, rue des Petits Gras, rue Tranchée des Gras.
Granville. — Rue Courage.
Lyon. — Rue du Bât d'Argent.
Reims. — Rue du Clou dans le Fer, rue Justice prolongée.
Saint-Amand. — Rue Porte-Mutin.
La Rochelle. — Rue Pas du Ménage.

L'Ile Saint-Louis avait naguère la rue de la Femme-Sans-Teste. MARCEAU.

— Voici les noms de rues les plus curieux, encore existant à Orléans :

Rues de la Main-qui-File, des Petits Souliers, des Grands Ciseaux. Chasse-Coquin, du Bœuf Sainte-Croix, du Bœuf Saint-Paterne, de l'Arche de Noë, de la Chèvre qui danse, Gâte-Bois, Fosse de Meule, Croix Pêchée, des Sept-Dormants, Sous-les-Saints, Vieille Peignerie, Brise-Pain; impasse du Coq-Moulin de l'Hôpital; rues du Coq-Saint-Marceau, des Anglaises.

Mais nos rues aux noms pittoresques ont été presque toutes débaptisées.

Oyez plutôt.

Orléans posséda jadis les rues suivantes :

Rues des Fesseurs, de la Marre aux Solognots, Gratteminot, du Nez d'Argent (1566), de la Petite Horloge, de la Grange au Diable, Savaterie, Tillesac, du Battoir Vert, du Coq d'Inde, de l'Impossible, Caquetoire, de la Poule à Quatre œufs, de la Croix-Galette, Corne de Cerf, Baille-Vache, Bouche-Pénil, de la Fosse au Diable, venelle à Quatre sols, rues des Trente-sans-Hommes, de l'Epée d'Ecosse, *Pavée d'andouilles!*, du Trou Baleine, Pied de grouille, Croix Mort-tua-le-vif, des Vifs et des Morts, Mâchecloux, de l'Asne qui veille, de la Musique ronde, de l'Oie couronnée; *Eglise* Saint-Martin-Cuisse-de-Vache; rue des Trois Poëlons (venelle).

LÉON DUMUYS.

— On a indiqué pour Blois les rues du Lion Ferré, Fontaine des Elus, mais l'on ne cite pas la plus curieuse de toutes ces singulières dénominations.

Il y a à Blois une petite rue étroite, sombre, sale, passant dans son milieu sous une voûte, et reliant les deux grandes voies commerçantes : la rue Denis-Papin et la rue du Commerce, qui porte le nom curieux de *rue Rebrousse-Pénil!*

L'origine de cette appellation? Jadis s'ouvraient sur cette rue des maisons très... hospitalières. G. LEMYRE.

— La peste qui fit tant de ravages en Europe au XIV[e] siècle dura sept mois à Aix; les habitants de la rue du *Puits de la Cavalerie* moururent tous de ce fléau, et à partir de ce moment on lui donna le nom de *Rifle-Rafle* à cause de cet événement.

Il n'y a jamais eu dans Aix de rue du nom de *Papa Soudy*. MAKAIRE.

— Pour Louviers, la Sente-aux-Amoureux : ce nom est très ancien; on le retrouve dans des pièces officielles datant de 1632 et 1737. Ce n'était d'abord qu'une sente dans un quartier tout à fait rural qu'on appelait alors les Champs, et dans le voisinage d'un bal champêtre, qui a laissé son nom de rue du Bal-Champêtre à une des rues très voisines. Il est probable que les couples, en sortant du bal, avaient pris l'habitude de se promener dans cette sente, d'où est venue l'origine du nom : Sente-aux-Amoureux. Depuis, la sente a fait place à un boulevard, mais on a toujours laissé subsister boulevard des Amoureux.

Sente-des-Pestiférés. On tient de la tradition que ce terrain a servi de cimetière lors de la peste qui a désolé Louviers en 1468.

Ces renseignements sont tirés d'un ouvrage édité par moi en 1881 : « Les rues de Louviers » ; rapport de M. Léopold Marcel, rapporteur de la commission municipale chargée de proposer la dénomination des voies nouvelles.

IZAMBERT.

— Nantes possédait naguère encore la rue *Moquechien*, que l'on vient de débaptiser, au grand chagrin des amateurs de pittoresque, pour en faire la rue *Jeanne d'Arc*. La même ville a encore la rue de l'*Arche-Sèche*, la rue du *Chêne-d'Aaron*, la rue du *Moulin-des-Poules*, et plusieurs autres non moins typiques. A. E.

— Si tout le monde s'y met, la liste sera longue. — Citons, à Bordeaux, les rues : Bon-gré-mal-gré ; des Amoureux ; Cautemerle (Chantemerle) ; du Cerf-Volant ; Cherche-Midi ; des Cossus ; de la Coquille ; des Trois-Conils (deux acceptions) ; des Trois Chandeliers ; Grattecap (gratte tête) ; Maubec (mauvaise langue) ;

Maucompade (mal coiffé); Maucoudinat (mal cuisiné); Maucaillou; du Temps-Passé; du Pont-de-la-Mousque (la Mouche); Sauce; Tombeloly (tombe l'huile, quartier juif); Tirepois; Saumenude (sel menu).

Et les rues récemment disparues : des Trois-Canards; des Trois-Maries; du Mu (?); Cantecoucut (chante coucou).

VILLEFREGON.

— A Lyon, ce n'est pas *Montée du Garguillon*, mais bien du Gourguillon. Il y a quelques années il existait encore la rue de l'Enfant-qui-Pisse, aujourd'hui rue Lanterne. Pour les provenances de ces noms, l'académie du Gourguillon, à Lyon, est à même de fournir de plus amples renseignements.

A. C.

— A Amiens, la rue aux Corps-Nus-Sans-Tête.

De plus, à Bordeaux, se trouve la rue « Esprit-des-Lois ».

A signaler aussi à ce propos, à Paris, la rue des Degrés, située entre la rue de Cléry et la rue Beauregard; aucune porte ne donne sur cette « rue » extraordinaire, composée de quelques marches seulement, et que l'Administration a cru devoir orner de plusieurs plaques indicatrices, comme pour justifier le titre de « rue » qu'on lui a pompeusement décerné.

CH. G.

— Une des principales voies de Cherbourg, la « rue Gambetta », s'appelait, il n'y a que quelques années, rue *Corne-de-Cerf*. Ce nom lui aurait été donné parce que, lors de son ouverture, dans les dernières années du XVIIIe siècle, en creusant le sol pour faire les fondations d'une des premières maisons, on avait découvert un *bois de cerf* à demi fossilisé. (Ces trouvailles ne sont pas rares dans le pays.) Un cabaret, installé dans cette maison, avait pris pour enseigne : *A la corne de cerf*. — De mauvais plaisants ont prétendu que ce nom venait de ce que plusieurs *cornards* légendaires demeuraient dans cette rue : hasard à propos!

HENRI JOUAN.

— Il y a évidemment confusion en ce qui concerne Châteaudun : aucun des noms de rues cités ne s'y rencontre.

Quant à la première citée des rues de Marseille, la rue de Bussy-l'Indien, son nom n'a rien d'extraordinaire : c'est la désignation d'un personnage historique du XVIIIe siècle, appartenant à une famille très connue.

G. I.

— Tout le monde connaît la rue de Bruxelles qui s'intitule fièrement : rue de la Montagne-aux-Herbes-Potagères.

En voici une autre, moins connue, mais dont nous garantissons l'absolue authenticité.

Son nom flamand est :

Ongeschuperdezitvereokkernootiestraat.

Traduction littérale : rue de la Petite-Noix-d'Argent-Non-Epluchée.

B. E.

—

Quelles sont les églises de Paris dont les registres d'état civil sont conservés? (XXX, 363.) — On ne saurait trop remettre sous les yeux des travailleurs, des chercheurs, des érudits, les paroles de Jal, dans la préface de son *Dictionnaire critique de Biographie et d'Histoire*.

Les archives de l'état civil de Paris ont été anéanties par le feu au Palais de Justice et au dépôt de l'avenue Victoria pendant ces jours sanglants, de haine furieuse, de criminelles entreprises, d'actions folles et sauvages qui ont signalé les quelques jours du mois de mai 1871...

Aujourd'hui... il ne reste pas de vestiges des registres des églises de Saint-Sulpice, de Saint-Paul, de Saint-Gervais, de Saint-André des Arcs, de Saint-Germain l'Auxerrois, de Saint-Merry, de Saint-Nicolas des Champs, sur le territoire paroissial desquelles vivaient en général les familles historiques appartenant aux noblesses d'épée et de robe. Si je prévoyais les révolutions, si je pensais qu'on pouvait revoir la terreur, je ne prévoyais pas qu'on s'attaquerait à d'innocents recueils de documents où le pauvre, le roturier, l'artiste, l'artisan sont côte à côte avec le riche, le noble, le partisan, le ministre, le prince, où Contugi, le charlatan coudoie un Condé dix fois vainqueur...

Qui a bien connu les archives que pleurent tous les hommes d'étude sait que la perte que nous avons faite est un malheur public...

On voit, par ce qui précède, que les registres qui intéressent justement notre collaborateur de R. font partie de ceux qui ont été réduits en cendres!...

On ne peut que répéter les paroles vengeresses de de Saint-Victor qui sont dans la mémoire de tous : Barbares et Bandits!

A. NALIS.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Un inventeur philanthrope en 1792. — En septembre 1792, la France était envahie par les armées étrangères; la situation

était critique. Un inventeur, probablement méconnu, chercha un moyen d'arrêter net l'invasion. Une fois ce moyen trouvé, il le communiqua à Hérault de Séchelles, qui ne lui répondit pas. Froissé de ce dédain, il s'adressa à un autre personnage officiel pour qu'on adoptât son système de défense. Il prévoyait que son application amènerait un résultat foudroyant, si effrayant même que les adversaires, épouvantés par ses ravages, auraient recours à l'arbitrage: ce serait la fin des guerres. L'auteur de ce beau projet a gardé l'anonyme; c'est dommage, car après le développement de son invention, qui est plutôt une réminiscence, il indique un procédé d'investigations qui, moins de deux ans après, fut employé à la bataille de Fleurus. Ce qui prouve qu'il faut toujours écouter les inventeurs.

R. B.,

Paris, 11 septembre 1792, 4e de la Liberté, 1er de l'Égalité.

Monsieur,

Je suis plus faché que surpris que M. Héraut-Séchelles n'ait pas soumis à l'Assemblée Nationale une idée que je lui ai soumise à lui-même. Si c'est parce que ma lettre n'est pas signée, et parce que l'Assemblée a décrété qu'elle n'en lirait aucune de ce genre, il pouvait lui faire part de mon idée, que je crois bonne, sans lui lire ma lettre.

Sans plus long préambule, je vais vous la soumettre : elle est nouvelle, et je conviendrai qu'elle est barbare au premier aspect. Mais il s'agit de la Liberté française; il s'agit de rendre inutile aux ennemis une de leurs grandes ressources, un de leurs grands moyens d'attaque, en même temps que de rendre redoutable une arme qui, maintenant, ne l'est guère chez nous. La cavalerie des ennemis est supérieure, dit-on, et je conçois que ce corps bien dirigé peut faire beaucoup de dégâts dans nos troupes, et nous priver de beaucoup de défenseurs. Je me suis ingéré de la réduire par la terreur à n'être pas plus dangereuse que l'infanterie, à ne pas s'approcher de nos rangs et n'avoir sur cette infanterie que l'avantage de lâcher son arme à feu de plus près, et aussi à recevoir la nôtre à peu de distance. Ce moyen serait peut-être embarrassant dans ses préparatifs, mais il est simple, et vous savez que tous les préparatifs, surtout ceux auxquels on n'est pas habitué, paraissent bizarres au premier coup d'œil. Il ne s'agirait, un peu avant la charge de cette redoutable cavalerie ennemie, que de faire rougir le tronçon de nos piques, de l'attendre et d'en frapper le poitrail des chevaux. Il est à présumer qu'un cheval qui ne discontinue pas sa course pour une blessure à froid, qu'il ne sent souvent pas dans l'ardeur de sa course et pressé par l'éperon, s'arrêterait net quand il se sentirait brûlé, et que la fusillade rendrait bon compte du cavalier, dont le sabre deviendrait alors une arme inutile.

Ceci regarde les chevaux de la première ligne qui, en succombant sous l'effort de la douleur, arrêteraient l'impétuosité de la seconde ligne, qui, ne s'attendant pas à trouver un obstacle dans la chûte de leurs chefs de file, s'embarrasseraient eux-mêmes dans leur chûte et donneraient lieu à nos fusiliers d'en avoir bon marché ainsi que des autres qui les suivraient. Cela d'ailleurs rassurerait nos piquiers, qui ne doivent pas trop l'être avec une arme aussi faible que la leur contre un ennemi bien monté et beaucoup mieux armé. Je vous ai dit que je voulais réduire la cavalerie ennemie par la terreur, et il est à croire en effet qu'il n'y aurait que les premiers escadrons qui auraient subi cette épreuve qui en seraient les victimes, et que d'autres ne reviendraient plus à la charge parce que ce serait inutilement venir à une mort certaine. Cette fameuse cavalerie, faite pour imprimer tant de terreur, serait donc réduite au rôle de l'infanterie, ou tout au plus, comme je l'ai dit, à s'avancer plus près qu'elle, faire le coup de fusil ou de pistolet, mais aussi le recevoir de plus près. Ce moyen n'est donc barbare qu'au premier aspect, et ne peut avoir d'effet peut-être qu'une fois dans chacune de nos armées contre lesquelles il rendrait les efforts de la cavalerie ennemie inutiles, quoiqu'il ne faudrait pas l'abandonner tant que cette cavalerie s'y exposerait.

Je serais cependant désolé d'avoir donné cette mesure, si on s'en servait contre l'infanterie et même contre les cavaliers ; c'est ce qu'il faudrait expressément recommander aux piquiers. Je dis cela, quoiqu'au fond mon sentiment soit qu'il faudrait rendre la guerre si meurtrière, si barbare, qu'on s'en dégoûtât à la fin de part et d'autre, et que les nations fussent contraintes, dans leurs querelles, de se choisir des arbitres, comme on fait entre particuliers; moyen qui n'est pas praticable dans cette guerre-ci.

Pour en revenir au moyen dont je vous parle, je disposerais des brasiers de charbon allumés à distance de notre colonne, et, un quart d'heure avant la charge, nos piquiers y mettraient la moitié du fer de leurs piques Un peu avant la charge ils se rendraient à leur rang avec leurs piques rougies au feu. Je mettrais deux piquiers l'un contre l'autre, et ensuite un fusilier. De ces deux piquiers l'un tournerait sa pique sur sa droite, l'autre sur sa gauche, pour protéger le fusilier qui, de cette façon, se trouverait entre deux piquiers et ne risquerait pas d'être bousculé par le cheval.

Vous ferez, Monsieur, de cet avis l'usage qu'il vous plaira. Je le répète, il n'est barbare qu'au premier aspect, puisqu'il tend à répandre plus de terreur qu'à faire de l'effet, le cavalier ennemi ne voulant pas s'exposer lui et son cheval à une mort certaine. Si ce moyen vous plaît, et que vous trouviez que le secret lui soit nécessaire, voulez-vous mettre dans Etienne Feuilland que vous l'adoptez. Sans plus grand détail, trop heureux si j'ai pu vous plaire et imaginer quelque chose d'utile à ma patrie.

Je suis bien parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

UN FRANÇAIS.

Je ne sais pas pourquoi l'on ne fait pas dans nos armées l'usage de l'aérostat à cordes, pour voir de plus loin la position des ennemis.

Le Directeur-Gérant : Lucien Faucou.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1894



Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *20 novembre 1894.*

XXXe Volume. — N° 672

Cherchez et vous trouverez. QUÆQUE SINGULA LEGENDO *Il se faut entr'aider.*

Troisième Série. — **3e Année** — N° 14

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

(CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique.)



QUESTIONS

Au bout du fossé la culbute. — Je désirerais savoir si le mot fossé est quelquefois employé autre part qu'en Normandie, dans un sens tout différent de son acception usuelle.

Dans le pays de Caux on appelle fossé le talus en terre, assez élevé et planté d'arbres, qui entoure les fermes, cours et vergers, et les garantit du vent.

Le proverbe ci-dessus serait-il d'origine normande, et sait-on d'où vient l'usage de ce mot dans le sens précité?

N. Pietro.

—

Acum. — Comment faut-il traduire *acum*, terminaison de noms de lieux à racines celtiques et germaines ?

M. Houzé dit que c'est un véritable passe-partout qui a pour compère un nommé *incum*.

Un autre auteur en fait un équivalent de *hem* et de *hove* et les traduit par *haie, bois*.

Qu'en pensent nos collaborateurs et surtout M. Pavot ?

Edme de Laurme.

—

Auteur d'un mot historique à déterminer. — On lit, dans le discours prononcé par l'abbé de La Chambre, à la réception de La Fontaine à l'Académie (2 mai 1684) :

Un grand capitaine étranger disait, il n'y a pas longtemps, «qu'il enviait le bonheur de la noblesse française, accoutumée à combattre sous un prince belliqueux, témoin oculaire, spectateur assidu de ses services; qu'il n'avait jamais pu arriver là, quelques sièges qu'il eût faits, quelques batailles qu'il eût données; que c'était la seule chose qui manquait à sa fortune; et qu'il mourrait content, s'il lui était arrivé de mettre une seule fois l'épée à la main sous les yeux de son maître.

Quel est ce « grand capitaine étranger »?

W. S. V.

—

L'Introducteur des ambassadeurs. — Dans un manuscrit de 1750, au sujet d'une audience donnée par le roi à un personnage de passage à Paris, celui-ci rapporte que deux carrosses à six chevaux vinrent le prendre avec son entourage. Dans l'un, envoyé par le roi, était, écrit-il : « Dominus de Vernugl, introductor legatorum. » Dans l'autre, envoyé par la reine : « Dnus de Tornell, segretario. » Ces deux noms ont sans doute été *italianisés* par l'auteur de la relation et je suppose qu'il faut lire *de Verneuil* et *de Tournel*. Cependant un renseignement sûr me serait utile.

A ce sujet, nos érudits collègues ne pourraient-ils pas nous dire à quelle époque remonte la création de l'*Introducteur des ambassadeurs*, et quels furent, depuis lors, ceux qui occupèrent ce poste ?

Arch. Cap.

—

Sur un singulier travail de Cuvier. — Dans les récentes fouilles de Sainte-Marguerite, il a été beaucoup question d'une inhumation mystérieuse faite au cimetière Sainte-Catherine (Clamart) où, prétendent certains de ses historiens, Louis XVII aurait d'abord été enterré, puis enlevé quelques années plus tard.

Ce n'est probablement pas de lui qu'il s'agit dans la singulière lettre de Cuvier que nous publions, la différence de dates étant très grande. Mais à quelle occasion la lettre de Cuvier fut-elle écrite et pourquoi tant de précautions ? Voici la pièce:

Au Jardin des Plantes, 5 fructidor an IX.

G. Cuvier, membre de l'Institut national, au citoyen préfet du département de la Seine.

Citoyen Préfet,

J'ai l'honneur de vous prévenir que d'après votre autorisation, le corps converti en gras du cimetière de Sainte-Catherine, a été transporté ce matin de bonne heure au Muséum d'histoire naturelle, par les soins du citoyen Rousseau, aide-anatomiste de cet établissement. Ce transport s'est fait sans que personne se soit aperçu de son objet; il a été donné un reçu au gardien, ainsi que vous l'aviez prescrit.

J'ai l'honneur de vous saluer.

G. Cuvier.

—

Réduction en province romaine. — A quelle époque les Romains ont-ils employé cette expression pour la première fois, et que signifiait-elle réellement?

Ed. J.

—

Pays de Nouvelle-conquête. — On désigne ainsi une contrée qui est au nord-est de l'Entre-deux-mers, et dont les confins géographiques n'ont pas été bien déterminés, contrée à cheval sur le Bordelais, l'Agenois et le Périgord. Sainte-Foy-la-Grande (canton actuel de la Gironde) en aurait été la capitale, mais non le centre, car ce pays aurait compris surtout des paroisses de la rive gauche de la Dordogne.

Cette expression a-t-elle reçu une consécration officielle quelconque comme celle de sa voisine l'Entre-deux-mers? Elle intéresse tous les chercheurs du sud-ouest, car on la retrouve souvent, spécialement au XVIII[e] siècle, et il serait à désirer, qu'outre son acte de naissance, on donnât sa famille, c'est-à-dire les paroisses la composant. La Coussière.

—

La chapelle de Scarron dans l'église Saint-Gervais. — A l'église Saint-Gervais, il y a, dans une chapelle ouverte sur le bas-côté gauche, une chapelle fermée, petite et dont on ne se doute pas. Tous les panneaux en boiserie, dont elle est recouverte, représentent des sujets de l'Ancien et du Nouveau Testament, autant que je puis me le rappeler. En tous cas, les peintures ne sont pas fameuses, à mon avis.

Dans un grand tiroir, situé sous la marche de l'autel, il y a des ossements qu'on m'a dit être ceux de Scarron.

Comment ceci peut-il se faire? Est-ce vrai? Du reste, cette chapelle (fermée au public) porte, je crois, le nom de *chapelle de Scarron*, au dire des bas officiers de l'église. A. Nalis.

—

Le héros du pont d'Arcole. — Quels sont les noms et prénoms, date et lieu de naissance, du jeune d'Arcole, tué le 28 juillet 1830, sur le pont qui porte aujourd'hui son nom. C'est en vain que j'ai cherché ce renseignement dans différents ouvrages.

Laisné.

—

Un frère de Napoléon III mort assassiné. — On sait assez généralement qu'un frère de Napoléon III est mort devant Rome. Mais, dans ses *Mémoires sur la Restauration* (t. II, p. 137), la duchesse d'Abrantès fait entendre que ce prince serait mort assassiné. Sur quoi est fondée cette insinuation, et où pourrait-on trouver des détails à ce sujet? Duplex.

—

Le véritable vainqueur de Jemmapes. — Ce ne serait pas Dumouriez, mais, d'après le capitaine Lebrun, Baptiste Renard, son valet de chambre. Au fort de la mêlée, une judicieuse observation du valet de chambre aurait décidé du sort de la journée. Renard, mandé à Paris, mis à l'ordre du jour de l'armée, aurait reçu un brevet de capitaine. Son ami, le colonel belge Clément-Monnier, a rapporté ce fait dans l'*Histoire de la bataille de Jemmapes*, qu'il a publiée il y environ un an dans le journal *Le Hainaut*, de Mons.

1° Qu'y a-t-il de vrai dans cette anecdote, au point de vue du conseil donné par ce valet de chambre?

2° S'il a été cité à l'ordre du jour, quel est le texte et la date de celui-ci?

3° S'il a été nommé capitaine, retrouve-t-on trace de cette nomination dans les archives du département de la guerre? Clément-Lyon.

—

Hoche. — Malgré toutes mes recherches, je n'ai pas encore pu trouver l'acte de décès régulier de Hoche. Aurait-on négligé de le dresser? J'aurais beaucoup de reconnaissance à l'obligeant Intermé-

diairiste qui me procurerait ce renseignement. G. T.

—

Pourquoi les jurés criminels sont-ils au nombre de douze? — Notre jury criminel est importé d'Angleterre; et comme, en Angleterre, le jury chargé de juger les crimes, *le petit jury*, par opposition au grand jury ou jury d'accusation, composé de vingt-trois membres, se compose de douze membres, le jury français s'est trouvé composé de la même manière. Mais pourquoi le petit jury est-il, en Angleterre, composé de douze membres?

Un auteur explique ainsi le choix de ce nombre :

Le nombre douze, dit-il, paraît avoir été choisi de préférence par suite des idées mystiques qu'on y attachait autrefois, peut-être à cause de sa conformité avec celui des apôtres. Sous le moyen âge, on se fixait volontiers à ce nombre, comme par exemple pour les douze chevaliers de la Table Ronde. Sir Edward Coke, un des oracles de l'ancien droit anglais, a trouvé dans ce nombre une grande quantité de propriétés mystiques.

(Rey, *Des institutions judiciaires de l'Angleterre comparées avec celles de la France.* Paris, 1826, 2 vol. in-8°, t. II, p. 44, n. 1)

Quelque Intermédiairiste pourrait-il nous dire si cette origine est bien exacte et si ceux qui réalisent aujourd'hui le principe du jugement de chacun par ses pairs, par ses égaux, sont bien douze, en l'honneur, pour ainsi dire, des douze pairs de Charlemagne. Adolphe Démy.

—

La maison de Nozeroy. — D'après mes notes, il y eut une maison de Nozeroy à Salins (Jura), qui fut éteinte au XVIIIe siècle dans la personne de deux filles nommées Marguerite, mariées, l'une à noble Louis Girardot, et l'autre à Simon Vernier, écuyer. Cette maison, différente d'une autre du même nom, était issue d'Alexandre de Nozeroy, écuyer, trésorier de la maison de Châlon, qui vivait au commencement du XVe siècle. Ses armes étaient : d'azur à trois colombes d'argent becquées de gueules posées 2 et 1.

Existe-t-il encore, en France, une famille de ce nom de Nozeroy? Je serais très curieux de connaître le nom de la commune habitée par cette famille.

Bernard.

—

Mademoiselle du Maine, la petite fille de Louis XIV. —

On nous écrit de Paris qu'un certain noble seigneur anglais vient d'épouser secrètement Louise-Françoise, ordinairement appelée mademoiselle du Maine, fille de Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine, un des princes du sang royal de France.

Voilà le fait divers que je trouve dans le journal anglais *Suffolk mercury or Bury Post*, du lundi 27 mai 1734. Y a-t-il du vrai dans cette histoire? Ce prétendu mariage a-t-il eu lieu? Je serais bien heureux de savoir quelque chose sur cette petite fille de Louis XIV. Quoiqu'elle vécut jusqu'à trente-six ans, on n'en parla presque jamais.

Mademoiselle du Maine, née le 4 décembre 1707, à Versailles, baptisée le 9 avril 1714, mourut au château d'Anet le 19 août 1743.

G. Milner-Gibson-Cullum.

—

Les croix dans le ciel. — On lit dans le *Figaro* du 11 novembre 1894 :

Croix miraculeuse. — Amiens, 10 novembre. Notre population a été vivement émue ce soir par l'apparition d'un phénomène étrange.

Vers six heures, une grande croix blanche, irréprochablement tracée, brillait dans le ciel; son axe passait par le centre de la lune.

Rien n'est plus fréquent que des *halos* concentriques à la lune ou au soleil. Il suffit de parcourir le livre si curieux de Julius Obsequens, *De Prodigiis*, pour s'assurer qu'ils ont été de tout temps observés. Rien de plus fréquent que ces *faces* ou torches qui apparaissent dans le ciel et que mentionnent aussi les *Annales des phénomènes naturels* composées par un observateur sans le savoir et que nous a légués l'antiquité romaine. Mais existe-t-il des torches entrecroisées et des halos rectilignes? Un professeur d'Heidelberg, Théobald Wloffnart, qui publia, sous le pseudonyme de Conrad Lycosthenes, à Bade, en 1557, en un volume in-f° sous le titre de *Prodigiorum ac ostentorum Chronicon*, un tableau des merveilles parues de son temps et qui fut pour ainsi dire le Julius Obsequens de la Renaissance, signale l'apparition, en 1538, d'une croix sanglante qui, unie à des armes et à une armée céleste, annonçait une campagne locale d'un landgrave batailleur (V. *Magasin Pittoresque*, XXI (1853), p. 327). Quelque Intermédiairiste connaîtrait-il quelque autre mention de phénomènes analogues?

A. D.

—

La clef des romans de M. Bourget. — Comme M. Pailleron s'est défendu d'avoir eu certains personnages en vue dans le *Monde où l'on s'ennuie*, M. Bourget s'est défendu, je crois, également d'avoir voulu raconter dans ses livres des histoires véritables. L'*Intermédiaire* pourrait-il cependant dire quelles clefs, vraies ou fausses, on a donné des principaux romans de cet écrivain? A propos du *Disciple*, on a parlé de l'affaire Chambige. Quels noms a-t-on cités pour *Mensonges*, *Cosmopolis*, *Terre promise*, *Cruelle énigme*, *le Cœur de femme*, *André Cornélis*, *l'Irréparable*, *Crime d'amour*, etc? UN CURIEUX.

—

Les Moliérophobes célèbres. — « M. de Marivaux avait un faible pour les précieuses; il pardonnait difficilement à Molière de les avoir ridiculisées. C'est du moins ce qu'on peut conclure de son antipathie pour les ouvrages de ce grand homme, antipathie qu'il avouait avec une sorte d'ingénuité. » Telle est la singulière anecdote racontée par Palissot et de Sivry dans leur *Eloge de M. de Marivaux*.

Connaît-on d'autres hommes célèbres qui aient partagé avec Marivaux cette antipathie pour le grand écrivain?

G. D.

—

Sur une pétition de Richard Wagner. — Pourrait-on me dire à quel épisode de la vie de Wagner se rapporte cette lettre, adressée à M. Mocquart, secrétaire de Napoléon III, et que nous publions d'après l'autographe?

Monsieur,

M. Lucy, receveur général des Bouches-du-Rhône, a bien voulu me faire espérer que vous me permettriez d'adresser sous votre couvert une requête à l'Empereur.

Je serais bien heureux, monsieur, si vous vouliez joindre à cette faveur celle d'une audience de quelques instants que je vous prie de m'accorder.

Daignez agréer, monsieur, l'assurance de mes respects les plus empressés.

RICHARD WAGNER,
16, rue Newton.

Paris, 19 déc. 59.

Quelle était donc la requête du musicien à Napoléon III? C. D.

—

Quel est l'inventeur de la gravure à la manière noire? — Rupert, prince palatin du Rhin, attaché à Charles Ier, roi d'Angleterre, a été le propagateur de la gravure noire en Angleterre; mais est-il l'inventeur de ce procédé?

Faut-il en attribuer l'honneur aux recherches communes de Rupert et de Wallerant Vaillant, ou admettre uniquement ce dernier comme le créateur de l'innovation introduite dans la gravure? Vaillant, né à Lille (1623-1677), était l'élève d'Erasme Quellin. Toutes ses nombreuses estampes, et surtout ses portraits, sont estimés et méritent de l'être. LECNAM.

—

Les tissus imprimés. — Dans mon ouvrage: *Les tissus imprimés de l'époque byzantine, romaine, gothique*, etc., (Strasbourg, 1894), j'ai fait reproduire des tissus imprimés depuis le VIe siècle jusqu'au règne de Napoléon Ier.

Je voudrais maintenant savoir où je trouverais des documents d'archives, de musées, ou des citations d'ouvrages traitant des tissus imprimés, des statuts ou des sociétés d'imprimeurs sur tissus, des inventaires donnant leurs noms et leurs prix, en un mot tout ce qui concerne les tissus imprimés depuis le moyen âge jusqu'à l'Empire. FORRER.

—

Les généalogies bizarres. — Le n° 671 de l'*Intermédiaire* citait comme une nouveauté deux échantillons des généalogies de M. Navoit, présentant ceci de particulier, que la descendance y est établie *par les femmes*. Or, il n'y a là aucune innovation, et ce n'est pas d'aujourd'hui que la vanité nobiliaire et la flatterie des généalogistes ont imaginé de chercher dans cette voie une forme toute spéciale de satisfaction. Il suffira de citer, à l'appui de cette thèse, deux exemples tirés d'ouvrages bien connus en matière de généalogie.

Les *Mémoires de Castelnau*, par Le Laboureur, donnent, au troisième volume, p. 132 à 137, une série de tableaux ayant pour but d'établir la descendance, par les femmes, des Castelnau, et de leur trouver des origines royales.

Le général comte de Rochechouart, dans son *Histoire de la maison de Rochechouart*, p. 391, cite un manuscrit de Favières prouvant que

la très illustre maison du Plessis-Richelieu est issue, par femmes, de cinq roys de France, etc., etc., deux empereurs, deux roys d'Angleterre, d'un roy de Castille, d'un roi de Léon, etc.

Le motif et l'à-propos de la citation sont aisés à constater en lisant le manuscrit de Favières, puisque les illustres descendances de la maison de Richelieu proviennent presque toutes de l'alliance de celle-ci avec la maison de Rochechouart. Mais le témoignage apporté à la gloire de cette dernière n'en est pas moins amené avec un tact et une sorte de demi-indifférence qui se rencontrent bien rarement dans les ouvrages de ce genre.

Voilà donc deux prédécesseurs de M. Navoit, et nous faisons appel à nos collègues pour étendre ces citations, dont beaucoup seraient fort curieuses.

Nous profiterons même de ce sujet : les généalogies... bizarres, pour demander, par la même occasion, quelques renseignements sur des questions de ce genre.

Et d'abord, il nous est passé par les mains une généalogie de la maison de France *depuis Adam*. Malheureusement, nous avons oublié le nom de l'ouvrage et celui de l'auteur.

Il existait aussi, au château de Baudiment, dans la magnifique bibliothèque du marquis de La Rochethulon (l'ancien député), un vol. in-folio, si nos souvenirs sont exacts, mais de quelques pages seulement, intitulé : *Descente des Croy depuis Adam*. Ce volume, fort rare, provenait d'un échange avec le duc d'Aumale.

Un de nos confrères connaît-il cet ouvrage et peut-il en nommer l'auteur?

L'exemplaire même dont nous parlons présentait une particularité remarquable. Un très habile dessinateur à la plume, M. Lahaire, avait ajouté comme en-tête la reproduction d'un tableau analogue à celui dont on parle souvent à propos des Lévis. Le dessin de M. Lahaire montre le commencement du déluge et l'arche prête à flotter ; le Seigneur crie du haut du ciel : *Noé de Croy*, avez-vous sauvé vos *Archives ?* » Et Noé, à genoux, les bras en croix, lui répond : « Seigneur, elles sont dans l'Arche. »

Le Seigneur se tint sans doute pour satisfait ; mais il nous manque un renseignement, faute duquel nous ne pouvons partager cette satisfaction, c'est de savoir si le tableau original existe. Nous désirons qu'il en soit ainsi, car ce serait un joli pendant pour le tableau des Lévis, qui représente aussi le déluge, avec un ange criant du haut du ciel : « Sauvez les *papiers* de la famille de Lévis ! »

Il faut noter cependant qu'à cette époque reculée, on peut le dire, la maison de Croy l'emportait, en considération, sur sa rivale, puisque le bon Dieu s'occupait lui-même de la première, et se contentait d'envoyer un ange pour les Lévis. En tout cas, les amateurs de vieilles chartes peuvent se vanter d'avoir une origine céleste et ancienne tout à la fois, ce qui ne laisse pas d'être assez flatteur ! C.

—

Armoiries à attribuer. — Je fais appel à mes confrères héraldistes pour savoir le nom de la famille à laquelle appartenaient les armoiries suivantes, gravées dans un cartouche du XVIII[e] siècle, surmonté d'une couronne de comte :

D'azur, au chevron d'argent, accompagné en pointe d'un besant de ..., au chef aussi d'argent, chargé de deux molettes de ...

J'ajouterai encore que je n'ai rien trouvé dans Grandmaison pas plus que dans Jouffroy d'Eschavannes.

Il est probable que le *Dictionnaire des figures héraldiques* de Th. de Renesse, contient la solution, mais je ne suis pas assez heureux pour posséder ce précieux ouvrage. C.

RÉPONSES

Il n'y a plus rien (XV, 357; XXIX, 656). — Ainsi qu'on l'a remarqué, c'est Alphonse Karr qui serait le premier inspirateur de cette boutade célèbre.

M. Roger Alexandre, dans son *Musée de la conversation*, p. 338, nous apprend qu'on en trouve la version suivante dans les *Nouvelles à la main* de Nestor Roqueplan, du 20 mai 1841 (p. 9), époque à laquelle on demandait l'interdiction du cumul pour les députés :

> Alors donc, point de députés, et qu'on promulgue cette charte :
> ARTICLE PREMIER. — Il n'y a plus rien. Personne n'est chargé de l'exécution des présentes.

Avec le projet de décret cité par notre confrère Haïm Boucris, M. Henri Rochefort aurait donc eu trois modèles. Et pourtant il est certain que son imitation a été inconsciente, les mêmes préoc-

cupations politiques et une tournure d'esprit analogue pouvant fort bien suggérer les mêmes plaisanteries.

M. Rochefort est heureusement encore de ce monde, et il serait intéressant d'avoir sur ce point ses révélations.

PAUL MASSON.

—

Alfred de Musset, étudiant en médecine (XX, 516). — Alfred de Musset naquit à Paris le 11 décembre 1810. En 1824, il était élève de troisième au lycée Henri IV, dans la même classe que le duc de Chartres. Forts en version latine, ils furent envoyés au concours général : le duc de Chartres obtint le troisième accessit, Alfred de Musset, le sixième. L'année suivante (1825), il eut, en seconde, le dernier accessit (8e) en vers latins (*Almanach de l'Université*, 1826 et 1827). Il ne put donc terminer ses études secondaires qu'en 1827 au plus tôt.

L'immortel poète des *Nuits* n'essaya pas d'aborder la carrière médicale et ne suivit pas les cours du professeur Bérard, comme l'a dit Eugène de Mirecourt (*Biographie des contemporains*) : il résulte des recherches faites par mon ami et ancien collègue, M. Pupin, secrétaire de l'Ecole de Médecine de Paris, qu'on ne trouve, dans les archives de la Faculté, aucun dossier concernant Alfred de Musset, et que son nom ne figure pas sur les registres d'inscriptions et d'examens de 1825 à 1850.

CAMBIACUM.

—

Futurs grands hommes clercs d'avoué (XXVI, 57, 131, 173). — M. Paul Boyer, dans son discours de rentrée de la Cour d'appel de Nimes, du 16 octobre 1894, signale encore deux nouveaux transfuges de la basoche à l'illustration :

Honoré de Balzac, dit-il, dut suivre malgré tout les cours de la Faculté de droit et subir ses examens sans cesser néanmoins de travailler chez l'avoué et le notaire, afin d'apprendre les détails de la procédure, la forme et la teneur des actes. C'est ainsi qu'il fréquenta l'étude de Me Guyonnet de Merville, à qui il a dédié une de ses nouvelles : *Un épisode sous la Terreur*, en des termes que je crois intéressant de rappeler ici : — « Il ne faut pas, cher et ancien patron, expliquer aux gens curieux de tout savoir où j'ai pu apprendre assez de procédure pour conduire les affaires de mon petit monde et consacrer la mémoire de l'homme aimable et spirituel qui disait à Scribe, autre clerc amateur, en le rencontrant au bal : — Passez donc à l'étude, je vous assure qu'il y a de l'ouvrage. » — (Paul Roger, *La magistrature et le monde judiciaire dans la Comédie humaine de Balzac*. Discours de rentrée de la Cour de Nimes, 1894.

ADOLPHE DÉMY.

—

Vieilles enseignes peintes de Paris (XXVIII, 146, 213, 341, 424, 497). — Rue de Seine, au coin de la rue Visconti, enseigne d'un marchand de vin : *Au petit Maure*, médaillon sculpté représentant un négrillon.

Rue Saint-Honoré, près de l'Oratoire, le café des *Deux Nègres* fait garder sa porte par deux cariatides d'allure africaine. Les couleurs qui enluminent les turbans, les têtes et les draperies des personnages sont sans doute renouvelées de temps en temps, car elles sont presque dans leur neuf.

FRANCIS M.

—

Devises de littérateurs... et autres (XXVII, 208 ; XXVIII, 374, 495, 762 ; XXIX, 505 ; XXX, 364). — Voici encore quelques devises d'anciens imprimeurs à ajouter à celles que cite M. T. Pavot :

F. Estienne : Un vase contenant une plante hybride — un olivier avec des grappes : « Plus olei quam vini. »

Guy Marchant : Les notes sol, la, et une « foi » (deux mains se serrant) : « Sola fides sufficit. »

Denys Janot : « Amor Dei omnia vincit — — Amour partout, tout par amour, partout amour, en tout bien. »

Galliot du Pré : Une galère et « Vogue la guallée. »

Geoffroy Tory : Un vase brisé, et « Non plus. »

Pierre Vidoue : « Audentes juvo. »

Louis Cyaneus : Une tortue et « Tecum habita. »

Etienne Dolet : Une doloire, et « Scabra et impolite ad amussim dolo atque perfolia. »

Pierre le Chandelier : Un chandelier à sept branches avec « Lucernis accensis fideliter ministro. »

PAMPHILE.

—

Accidents naturels simulant le profil de Napoléon (XXIX, 291, 592 ; XXX, 46, 164, 215). — Je dis : XXX, 46, 164, et non : 40, 130. — Dieu ! que nous veillons mal à nos annotations dans l'*Intermédiaire*. — Puisqu'on ne nous demande pas seulement de signaler les accidents naturels simulant le masque de Napoléon, mais tous les faits analogues, et puisqu'on a mentionné la « Grecque dormante » de Gmunden (Autriche), je me permettrai de rappeler *la Niobé* du mont Sipyle. « De près, dit Pausanias (I, 21), c'est un rocher escarpé ne pré-

sentant aucune forme de femme, ni en deuil, ni autrement; mais à une certaine distance, vous croyez voir une femme en pleurs et plongée dans la tristesse. » — Au sud de Marseille, entre le Marseilleveyre et la montagne de la Gardiole, il y a un sommet dont la découpure dessine sur le ciel un profil de tête renversée, très correctement et très nettement arrêté. On l'appelle le « Masque de Puget », soit parce qu'il est à la ressemblance du visage de cet illustre artiste, soit parce que Puget fut le premier à le désigner à l'attention publique.

ADRIEN MARCEL.

— Il me semble — je n'ai pas le volume sous les yeux — que dans le récit par l'abbé Coquereau de l'expédition de la *Belle Poule* à Sainte-Hélène pour en ramener les restes de l'empereur, il y a la vue d'un site ou d'un rocher de l'île, présentant ce profil de la manière la plus frappante. L.

—

Un Télémaque en vers (XXIX, 418, 605). — Le Télémaque que désigne F. M., sans l'avoir vu, est bien de l'abbé Pendariès et a été publié en 1862 par Rattier, imprimeur-libraire à Toulouse, 2 volumes in-8°. B. PORTIER.

—

La plus longue pièce de théâtre (XXIX, 540; XXX, 217). — A l'occasion de la mort du roi de Suède Gustave-Adolphe, tué à la bataille de Lutzen (16 novembre 1632), on joua, en Espagne, en présence du roi Philippe IV, une tragédie intitulée *la Muerte del Rey de Suecia* (la Mort du roi de Suède), dont la représentation dura douze jours. G. MONVAL.

—

Les modèles de la Bastille fabriqués par Palloy et offerts aux départements (XXIX, 534, 697; XXX, 61, 290).—La bibliothèque de la ville de Mons (Belgique), chef-lieu du département de Jemmappes pendant sa réunion à la France, possède une pierre de la Bastille portant la mention : *Cette pierre provient des cachots de la Bastille.* Sur la pierre est fixée un plan en couleurs de la prison, plan levé, dit une assez verbeuse légende, par Palloy.

Ces envois faits à l'étranger, au fur et à mesure des annexions, semblent indiquer, comme le faisait remarquer un précédent correspondant, que le sieur Palloy avait un « stock » assez important à écouler. A.

— Le modèle envoyé à la Côte-d'Or fut reçu, effectivement, le 13 novembre 1790. Sous l'Empire, on le relégua dans les magasins du musée de la ville, qui, en 1855, le céda à la commission des antiquités du département. Il figure dans son musée sous le numéro 1280 du catalogue récemment publié.

Ce modèle était accompagné d'une table de pierre à fronton triangulaire portant à la partie supérieure l'inscription suivante :

EX UNITATE LIBERTAS
ANNO PRIMO 1789.

Au-dessous, cartouche ovale représentant la tête du roi Louis XVI, posée de profil, et entourée de l'inscription suivante en plus petits caractères :

LOUIS XVI, PAR LA GRACE DE DIEU ET LA LOI CONSTITUTIONNELLE DE L'ÉTAT, ROI DES FRANÇAIS.

Au bas :

CETTE PIERRE VIENT D'UN DES
CACHOTS DE LA BASTILLE.

Cette pierre, haute d'un mètre sur 65 centimètres de large, fut longtemps entreposée dans les cours du Palais de Justice. On la céda en 1833 au musée de la commission. Elle porte le n° 1373 du catalogue précité. GARNIER.

— Le modèle offert par Palloy au Directoire des Ardennes est déposé dans notre bureau, aux Archives départementales, à Mézières.

Nous avons publié la correspondance et les procès-verbaux relatifs à l'envoi et à l'inauguration de ce petit monument, dans une brochure intitulée : *La Bastille et le patriote Palloy, ou notes inédites sur un modèle de la Bastille conservé aux Archives des Ardennes.*

Nous nous ferons un plaisir d'adresser gratuitement cette brochure aux collaborateurs de l'*Intermédiaire* qui nous la demanderont directement.

PAUL LAURENT.

— Le musée de Pau possède encore le modèle en plâtre de la Bastille qui fut re-

mis, le 2 mars 1791, au Directoire du département des Basses-Pyrénées. Cette remise donna lieu à une cérémonie décrite dans l'imprimé portant le titre suivant : *Procès-verbal du Directoire du département des Basses-Pyrénées, concernant la réception et l'inauguration du modèle de la Bastille, présenté par M. Titon Bergeras, chef de file des grenadiers de la garde nationale parisienne.* —Sans titre; Pau, impr. Daumon, in-4, 12 p.—Conf. : Soulice, *Essai d'une bibliographie des Basses-Pyrénées, période révolutionnaire;* au n° 115. Palensis.

— De crainte de voir passer en revue tous les départements de France, je prendrai la liberté de rappeler à ceux de nos collaborateurs que cette question intéresse que la question a déjà été copieusement traitée dans l'*Intermédiaire*. aux tomes XI, XV, XXI et XXII, et a donné lieu alors à 17 communications. Voy. la *Table générale*, v° Bastille.

Paul Masson.

—

Les comédiens décorés de la Légion d'honneur (XXIX, 578). —Voici les noms des artistes dramatiques, lyriques, etc..., décorés de la Légion d'honneur.

25 janvier 1836.—Lenfant, danseur à l'Opéra.
25 juin 1849. — Dupuis, artiste dramatique. (Décorés tous deux comme gardes nationaux).
10 décembre 1849. — Marty, acteur de la Gaîté, décoré comme maire de Charenton.
10 août 1861. — Masset, ancien artiste de l'Opéra-Comique, décoré comme professeur au Conservatoire, promu *officier* le 16 janvier 1891.
4 août 1864. — Samson, sociétaire de la Comédie-Française, décoré comme professeur au Conservatoire.
14 août 1865. — Duprez, artiste de l'Opéra, décoré comme professeur au Conservatoire.
14 août 1865 — Lemoine, dit Montigny, ancien acteur, directeur du Gymnase.
4 août 1869. — Levasseur, artiste de l'Opéra, décoré comme professeur au Conservatoire.
9 août 1870. — Halanzier, ancien acteur, décoré comme directeur de théâtre, promu *officier* le 7 février 1878.
25 janvier 1871. — Seveste, pensionnaire de la Comédie-Française, décoré comme carabinier aux Carabiniers parisiens.
5 août 1872. — Regnier, sociétaire de la Comédie-Française, décoré comme professeur au Conservatoire.
13 juillet 1880. — Obin, artiste de l'Opéra, décoré comme professeur au Conservatoire.
4 août 1881. — Got, sociétaire de la Comédie-Française, décoré comme professeur au Conservatoire.
30 décembre 1881. — Faure, artiste de l'Opéra, décoré comme professeur au Conservatoire.
13 juillet 1882. — Mocker, chanteur à l'Opéra-Comique, décoré comme professeur au Conservatoire.
4 mai 1883. — Delaunay, sociétaire de la Comédie-Française.
9 juillet 1886. — Porel, artiste de l'Odéon, décoré comme directeur de théâtre.
9 juillet 1886. — Gailhard, artiste de l'Opéra, décoré comme directeur de théâtre.
29 mars 1887. — Febvre (F.), sociétaire de la Comédie-Française, décoré comme vice-président de la Société française de bienfaisance, à Londres.
2 août 1887. — Maubant, sociétaire de la Comédie-Française, professeur au Conservatoire.
12 juillet 1888. — Mademoiselle Marie Laurent, artiste dramatique, décorée comme présidente, directrice et fondatrice de l'Orphelinat des Arts.
13 novembre 1889. — Mounet-Sully, sociétaire de la Comédie-Française.
31 décembre 1889. — Worms, sociétaire de la Comédie-Française, professeur au Conservatoire.
31 décembre 1892. — La Roche, sociétaire de la Comédie-Française.
31 décembre 1892. — Carré (Albert), ancien acteur, directeur du Vaudeville.
10 janvier 1894. — Carvalho, ancien artiste de l'Opéra-Comique, décoré comme directeur de théâtre.
30 juillet 1894. — Marck, ancien acteur, décoré comme directeur de théâtre.
30 juillet 1894. — Coquelin (cadet), sociétaire de la Comédie-Française, déjà décoré de la médaille militaire par décret du 29 janvier 1871, comme sergent au 3e régiment de la Garde nationale mobilisée.

C.

—

Famille Gaillard de Laubenque (XXIX, 618). — J'ai déjà fait des questions touchant la famille Gaillard de Laubenque. Peut-être il serait plus facile à quelqu'un en France de trouver des renseignements si j'ajoute ce que j'ai trouvé depuis, c'est-à-dire que G. de Laubenque, capitoul à Toulouse, fut marié avec Marie-Claire d'Ageda, fille d'un autre capitoul de la même ville, en 1741.

Je cherche aussi des informations concernant la famille Devaux, trois frères, Saint-Phillipe (?), Belfond et Desrivières, qui sont venus de France à Sainte-Lucie pendant la dernière portion du siècle dernier. Pourrait-on me donner quelques renseignements? Je connais leurs descendants.

Antoine, fils de Charles de Valois, par Hélène, descendante d'un Guillaume, un des compagnons de Guillaume le Conquérant, naqnit en 1289. Il s'était marié avec Judith Ponthieu, des comtes de Ponthieu. Je désirerais connaître les ancêtres de Judith et d'Hélène. J'ai la généalogie des descendants de ce mariage

(famille de Brossard) que je donnerais avec plaisir à quiconque la désirerait.

F. E. Bundy.
Sainte-Lucie (Antilles.)

—

Formules de flatterie (XXX, 1, 175, 251, 332, 371). — Trois flatteries : l'une ridicule, la deuxième cynique, la dernière dépassant l'horrible.

P. L. Courier raconte : « Bonaparte, nous surprenant à table, restait debout à nous regarder, ne sachant trop que dire; il allait et venait. — Ce sont des artichauts dont vous déjeunez là? — Oui, général. — Vous, Rapp, vous les mangez à l'huile? — Oui, général. — Et vous, Savary, à la sauce; moi, je les mange au sel. — Ah! général, répond celui qui s'appelait Savary, vous êtes un grand homme, vous êtes inimitable ».

Henri VIII d'Angleterre questionnait un jour François Brian de la maison de Boleyn : « Est-ce un grand crime d'entretenir la mère et la fille? » Brian répondit : « C'est comme si l'on mangeait la poule et le poulet ». Le roi charmé dit à son conseiller qu'il le prenait pour son *vicaire infernal*, surnom qui resta au courtisan.

Dans *Hérodote* : « Prexaspès, demande Cambyse, que dit-on de moi, et quel homme pensent les Perses que je sois? — Maître, de toutes choses ils te louent, si ce n'est qu'ils te croient trop adonné au vin. — Tu vas, tout à l'heure, connaître s'ils disent vrai, car, avec ce trait, si je frappe au milieu du cœur de ton fils que voilà là-bas, devant ma porte, les Perses, sans doute, sont menteurs. Cela dit, il tend son arc et, du trait, frappe l'enfant, lequel étant tombé, il commande de l'ouvrir, et regarder le coup, et qu'en effet le fer était au milieu du cœur. Cambyse, s'éclatant de rire, dit au père : « Vis-tu jamais archer aussi sûr comme je suis? » Prexaspès répondit : « Maître, le Dieu même ne tirerait pas plus juste ».

T. Pavot.

— Voici une flatterie bien ironique : Lors de la maladie de Louis XV, à Metz, un courtisan faisait part à ses compagnons que le roi avait la petite vérole. — Oh! s'écria le duc de Choiseul, chez les grands il n'y a rien de petit.

D. de Luxembourg.

— Le collaborateur L. rappelle la phrase épique prononcée par le général baron de la Chaise, préfet du Pas-de-Calais sous l'Empire : « Dieu fit Napoléon et se reposa ». Un plaisant ajouta :

> Et pour être plus à l'aise,
> Auparavant il fit *La Chaise*.

Ce n'est pas tout à fait exact. La réplique, moins cherchée, plus topique, fut celle-ci : « Et fit *La Chaise* pour se reposer ».

Gtz.

— Lors de la maladie de Louis XIV, en 1687, Barbier d'Ancour lut, à l'Académie Française, ce discours qui est un chef-d'œuvre de servilité courtisanesque :

> Quand on nous vint dire icy l'état où le Roy s'étoit trouvé, la seule idée du péril nous saisit tellement l'esprit que, ne pensant point d'abord au succez du remède, et n'en voiant que la violence, nos cœurs furent touchez d'une crainte dont la vive expression parut longtemps sur nos visages.
>
> N'est-ce pas une chose admirable et que nous ne saurions jamais dire avec assez de reconnoissance. Il n'a pas été moins grand dans sa maladie que dans ses guerres: et comme nous n'avons connu la dernière de ses conquêtes que par le bruit de ses victoires, nous n'avons sçu aussi qu'il devoit s'exposer à une opération si périlleuse qu'après qu'elle a esté heureusement faite ». (P. 5 et 6. Discours sur le rétablissement de la santé du Roy, prononcé à l'Académie françoise par M. Daucour, le 27 janvier 1687.)

Pont-Calé.

—

Date de la première encyclopédie connue (XXX, 6). — Au Ve siècle, vers 490, Capella (Marcianus Mineus Felix), poète latin, réunit en un seul livre les sept sciences qui composaient alors le savoir humain. Son œuvre, dont Grotius a donné une bonne édition en 1599, avait pour titre : *De nuptiis Philologiæ et Mercurii, et de septem artibus liberalibus.*

Mais là, comme dans les travaux qui suivirent, l'idée d'une encyclopédie était vague et incomplète. Larousse dit que des tentatives plus précises furent faites dès le début du XVIIe siècle. La Chine de 1600 aurait donc devancé de fort peu l'Europe, car, en 1606, un professeur de Brême, disciple de Piscator, Martinius (Mathias), traça le plan d'une encyclopédie complète. Puis vint, contemporain de Bacon, Alstedius, Jean-Henri (1588-1638), professeur à Herbonn, qui laissa un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels une encyclopédie en quatre volumes in-folio.

T. Pavot.

—

La mythologie grecque (XXX, 6). — On peut recommander la *Mythologie de la Grèce antique*, par Paul Decharme (Paris, Garnier, 1886, in-8). Des notions assez précises, accompagnées d'une petite bibliographie, se trouvent également dans Reinach, *Manuel de philologie classique* (Paris, Hachette, 1883-1884, 2 volumes in-8).

L. DE LESDAIN.

—

Le maréchal Marmont conservant le corps d'un moine par la galvanoplastie (XXX, 34, 376). — Donnons l'extrait d'une lettre de Byron à Murray, 25 novembre 1816, où il décrit son genre de vie à Saint-Lazare.

Mon genre de vie est devenu d'une grande régularité. Le matin, je vais dans ma gondole balbutier l'arménien avec les moines du couvent de Saint-Lazare et aider l'un d'eux à corriger l'anglais d'une grammaire anglaise et arménienne qu'il va publier... Il y a dans ce monastère des manuscrits ainsi que des livres très curieux. Je vais tous les jours prendre des leçons d'un moine fort savant (le P. Pasquale); j'ai acquis quelques connaissances assez singulières, et pas tout à fait inutiles. Je trouve que cette langue est pleine de difficultés, mais non insurmontables.

CESARE AUGUSTO LEVI.

—

Impôts singuliers (XXX, 74, 189, 255). — Le pape Jean XXII — dit M. V. Meunier — fut un inventeur, un découvreur de sources les plus abondantes que le génie de la fiscalité ait jamais exploitées. La cupidité fit sa spécialité, cupidité ingénieuse et inventrice. Il imagina de taxer les péchés et d'en vendre la rémission à prix de tarif : tant pour l'absolution d'un vol, d'un assassinat, d'un parricide, d'un adultère, d'un inceste, etc., etc. Il se fit de la perversité humaine une Californie; tout vice lui fut d'argent, et tout crime fut d'or. Tant en espèces monnayées qu'en bijoux, il laissa une valeur de vingt-cinq millions de florins d'or, somme immense pour le temps, XIVe siècle.

T. PAVOT.

—

Les fêtes régimentaires (XXX, 75, 224, 335). — J'ai entre les mains un *menu* imprimé sur la presse régimentaire du 115e régiment d'infanterie. Le 28 juin, le 115e fête l'anniversaire de la prise de Tarragone (28 juin 1811). Après différents exercices de boxe, escrime, canne, etc., festins dans les compagnies.

Au 72e d'infanterie, qui porte à son drapeau les noms de Marengo, Wagram, La Moskowa, Solférino, la fête fut célébrée en 1893, le 12 juillet. Le soir, une revue composée par des militaires du régiment, et intitulée *V'là le 72e!* fut jouée par des artistes amateurs, soldats aussi, et souleva des bravos enthousiastes. La presse amiénoise porta les auteurs aux nues.

FRANCIS M.

—

Armoiries à déterminer (XXX, 82). — Hémart de Brévillers porte : d'azur à la fasce d'argent, chargée de trois molettes de sable et accompagnée de trois abeilles d'or.

L. DE LESDAIN.

—

Projets de monnaies (XXX, 162, 385, 487). — J'ai une médaille dont l'avers porte, au milieu, une bande ovale, croisée au centre, formant ainsi 4 caissons portant des emblèmes; sur la bande cette devise : *Concordia salus*. Autour de la bande enroulement de ruban et de feuilles de chêne et, sur l'exergue :

Bank Token
One Penny

au revers sur l'exergue :

Province of Canada
Bank of Montreal.

Au centre, remplissant tout : une maison à trois étages, flanquée d'arbres.

Une autre portant au centre deux cornes d'abondance chargées de fruits, au-dessus, ancre et épée croisés et, soutenant le tout, une couronne. Sur l'exergue :

Bank Token — one Penny.

Sur l'avers, un cavalier nu montant un cheval se cabrant, et combattant un animal fabuleux renversé sous le cheval. Sur l'exergue se déroule l'inscription :

Bank of upper Canada — 1850.

Cette pièce est bien conservée et bien frappée.

Enfin, j'ai encore une autre pièce, d'un module moindre, portant mêmes figures et inscriptions que la précédente et provenant du même établissement.

Autre en cuivre, avers : *tête de femme*, revers :

Y and C^o
I
Glass.

Autre, avers : Vaisseau toutes voiles dehors ; revers :

Ships
Colonies
and
Commerce.

Mais je cesse, de peur d'être trop long.
A. Martin.

— Les *Monnerons*, petits et grands, étaient jadis excessivement nombreux, et il me souvient qu'en mon enfance (il y a environ 60 ans), nous nous en servions comme de palets dans tous les jeux qui nécessitaient l'emploi d'instruments semblables.

Voici la description complète du grand module, celui dont parle M. T. Pavot : avers : en cercle, *Monneron frères, négociants à Paris*, 1792. Au centre : *Médaille — de confiance — de cinq sols — remboursable — en assignats — de* 50 *livres*. Et au-dessus : exergue : *l'an IV de la liberté*. Revers : en cercle, *Vivre libres... ou mourir*. Dans l'ovale, une femme casquée (la France) tenant une pancarte sur laquelle est écrit : *Consti-tution-des Français*. A ses pieds, un bouclier aux trois fleurs de lis, sur un piédestal, avec cette inscription : *Dupré F*. En avant, une espèce de petit autel portant gravée la tête de Louis XVI. Devant la France, une foule d'hommes debout, armés de piques, de drapeaux, et étendant le bras droit dans l'attitude énergique de gens prêtant serment à cette constitution. Tout en haut, toujours dans l'ovale : *Pacte fédératif*. Exergue : 14 *juillet* 1790. Sur la tranche, textuellement : *Départemens de Paris, Rhône et Loire, du Gard, etc.*

D'autres Monnerons, d'une frappe postérieure, portent un *coq* sur le bouclier au lieu des 3 fleurs de lis, et un bonnet phrygien à la place de la tête de Louis XVI.

1° Le petit module de *deux sols* diffère complètement, sur ses deux faces, du grand module.

D'autres monnaies fiduciaires, que je crois plus rares, ont été également frappées à cette époque.

2° *Clémanson et C*P *NES, place Confort, à Lyon.* Valeur : *deux sols*.

3° *Caisse de bonne foi établie à Paris.* Valeur : 2 *sous* 6 *deniers*, et au-dessus : *B. P.* (Bon pour) *six blancs*.

Mais la description de ces trois derniers types serait un peu longue, et doit d'ailleurs être connue de la généralité des collectionneurs.

Possédant des échantillons de ces monnaies ainsi que de quelques autres *plus officielles* frappées pendant la Révolution, je me fais un plaisir de me tenir à la disposition des Intermédiairistes qu'elles pourraient intéresser.

Th. Commerçon.

—

Poile ou poêle (XXX, 193, 386, 449). — Que le confrère Lotus-Sahib se rassure : loin de me déplaire, son observation ne fait, à mon sens, que confirmer la mienne. Il est, en effet, bien établi par lui-même que l'*ombrellino* n'est un parapluie que de forme, et qu'en réalité sa destination est purement honorifique. A Paris même, dans l'intérieur des églises, l'*ombrellino* sert journellement, et ce n'est pas, que je sache, pour préserver le Saint-Sacrement de la pluie. Cela étant, qu'on relise la phrase de M. Zola que j'ai citée, col. 386 : n'y verra-t-on pas évidemment que le romancier a pris l'apparence pour la réalité, et attribué à l'*ombrellino* le *nom* et l'*usage* commode mais vulgaire de simple parapluie ? S'il en fallait davantage pour convaincre Lotus-Sahib que M. Zola ne s'est pas montré, « en cette circonstance, exact observateur, » je demanderais depuis quand on se sert d'un *calice* pour distribuer la communion aux fidèles. Mais cette remarque sort de la question en litige, quoiqu'elle rentre dans la phrase de M. Zola.

E. Duplessy.

—

L'obélisque d'Arles (XXX, 196, 490). — Je conseille à M. M. E. de se reporter à un aimable et intéressant petit livre : *La Vénus et l'obélisque d'Arles*, par M. Terrin, conseiller du roy au siège de cette ville, à Arles, chez Jaques Gaudion, marchand libraire, 1680 (in-12, 11 feuilles préliminaires non chiffrées, 176 pages, 2 feuilles non chiffrées pour les *Inscriptions sur l'obélisque d'Arles*).

H. M.

—

Les poésies de Cladel (XXX, 202, 420). — Deux sonnets de Cladel, *Mon âne, la Cabane*, se trouvent dans les *Etrennes du Parnasse pour l'année* 1874, publiées par les journaux *La Renaissance artistique et littéraire*, et *Paris à l'eau-forte*. Je crois que cet almanach poétique est devenu rare.

Mog.

—

L'origine des styles d'architecture (XXX, 203). — Notre confrère A. Dieuaide trouvera d'intéressants détails dans les deux ouvrages suivants :

Ch. Blanc. *Grammaire des arts du dessin* (Paris, nombreuses éditions, in-f°).

Chipiez. *Histoire critique des origines et de la formation des ordres grecs* (Paris, 1876, in-8°). L. DE L.

—

Présente-t-on les armes aux condamnés à mort? (XXX, 234, 428.) — Cette coutume n'était certainement pas dans les intentions de Guillotin.

La preuve en est d'une curieuse gravure de juin 1791, qui figure au Cabinet des Estampes (Histoire de France) sous ce titre : « *Machine proposée à l'Assemblée nationale pour le supplice des criminels*, par M. Guillotin, et au bas de laquelle on lit :

Les exécutions se feront hors la ville, dans un endroit destiné à cet effet. La machine sera environnée de barrières pour empêcher le peuple d'approcher. *L'intérieur de ces barrières sera gardé par des soldats portant les armes basses*, et le signal de la mort sera donné au bourreau par le confesseur dans l'instant de l'absolution. Le bourreau détournera les yeux, coupera, d'un coup de sabre, la corde après laquelle sera suspendu un mouton armé d'une hache. — *Nota*. Une semblable machine a servi au supplice de Titus Manlius, Romain.

Je ne sais si Titus Manlius fut guillotiné, mais ce dont on peut se convaincre, en regardant trois gravures de Pentz, d'Aldegrevez et de Lucas Cranach, c'est que la guillotine, *dans sa forme actuelle*, existait en Allemagne avant la fin du XV° et au commencement du XVI° siècle.

FERNAND ENGERAND.

—

Origine des cheminées (XXX, 235, 452). — On trouvera de curieux détails sur l'usage des cheminées en France au moyen âge dans *la France au temps des Croisades*, par le vicomte de Vaublanc, Paris, Techener, 1849, 4 vol. in-8°, t. IV, p. 137 et suiv. ROTHOMAGOPHILUS.

—

Le gousset en blason (XXX, 242, 463). — La distinction des pièces *régulières* ou *irrégulières* me semble quelque peu neuve, et je doute que l'autorité de Larousse ou de Littré suffise à la faire admettre par les Palliot ou les Menestrier de l'avenir.

Qu'est-ce que le gousset? La plupart des anciens auteurs le considéraient comme une sorte de *pairle* dont le triangle supérieur eût été plein. Quelques-uns cependant, et notamment Bara (*Le Blason des armoiries*, éd. de 1579, p. 49), nommaient, au contraire, goussets les deux quadrilatères irréguliers que laissait dans l'écu la figure précédemment décrite.

M. Pavot déclare que cette figure est très rare. Depuis quinze ans que j'étudie le blason, je n'en ai jamais rencontré, soit en France, soit à l'étranger, aucun exemple. Un Anglais, Guillim, dans son *Display of Heraldrie* (éd. de 1632, p. 52), blasonne les armes des Coningham : *de sable à deux goussets d'argent;* partout ailleurs, on les blasonne *d'argent, au pairle de sable*. L'exemple n'est donc pas concluant.

Notre confrère ajoute que cette pièce est une marque de flétrissure. La théorie des marques d'infamie ou *abatements*. pour parler le langage héraldique d'outre-Manche, est essentiellement anglaise. Guillim ne lui consacre pas moins de six pages in-folio. Voici ce qu'il dit du gousset :

In abating there is but one *Gusset :* and he that is two much denoted to the smocke. Shall weare the *Gusset* on the *right side;* but he that committeth Idolatrie to *Bacchus*, the *Gusset* on the *left side*, shall be his reward. If he be faultie in both, then he shall beare both.

Au XVII° siècle déjà, notre Menestrier tournait en ridicule cette théorie, et les héraldistes modernes de l'Angleterre ne la mentionnent plus qu'à titre de curiosité (Cussans. *Handbook of Heraldry*, London, 1882, p. 174; Clark. *An introduction to Heraldry*, London, 1884, p. 41; Hulme, *The history, principles and practice of Heraldry*, London, 1892, p. 195).

Je réitère donc la question précédemment posée : quelle est l'origine d'une pièce dont on ne rencontre aucun exemple et sur la définition de laquelle on ne s'entend même pas? L. DE LESDAIN.

—

Le citoyen Bertin exécuté en l'an X (XXX, 276, 467). — Ange Pitou, dont je publierai bientôt la vie si curieuse, connut très bien ce Bertin, fondateur du *Journal des Débats*, qui poussa même l'amitié à son égard jusqu'à lui corriger la première édition de son *Voyage à Cayenne*.

Dans un livre, aujourd'hui introuvable, *Une vie orageuse* (tome I, page 266), il donne sur son arrestation et son transfert à l'île d'Elbe les intéressants détails que voici :

A la même époque (1801) M. Bertin, que la détention rendait prudent à l'excès, s'était permis plusieurs fois, comme rédacteur responsable du *Journal des Débats*, d'adoucir les articles que M. Geoffroi lançait contre Voltaire et les philosophes. A cette époque, ce célèbre critique était loin de songer à la suprématie qu'il devait obtenir un jour dans la publicité de cette feuille. Il arrivait de la campagne, où il s'était fait magister de village durant la tourmente révolutionnaire, et venait offrir sa plume aux rédacteurs qui l'accueillirent avec empressement. Il sondait le terrain avec précaution, faisait la cour aux rédacteurs, à l'imprimeur, à tous les intéressés au journal, modulait ses tons sur les événemens. M. Bertin, qui déplaisait à Buonaparte pour son royalisme incorrigible, fut déporté à l'île d'Elbe, qui venait d'être cédée à la France. Le véritable motif de cet exil était l'irrévérence du publiciste pour le premier Consul; mais Buonaparte, disait-on, s'était offensé du despotisme que M. Bertin exerçait sur le célèbre Geoffroi, dont le premier Consul aimait à lire les réflexions.

L'exil du rédacteur en chef du *Journal des Débats* dura jusqu'à l'assassinat du duc d'Enghien. Alors l'Empire étant reconnu, Buonaparte rappela M. Bertin, mais il fut soumis à M. Geoffroi. Le lendemain du départ du rédacteur pour son exil, M. Geoffroi allait abandonner le journal, lorsque le premier Consul et son épouse vinrent visiter le modeste réduit du rédacteur du feuilleton, l'affranchir de toute crainte et de toute censure. Buonaparte, consul et empereur, n'a jamais retiré au célèbre critique la liberté qu'il lui avait donnée de tout dire, et il était curieux de voir le maître de la France, médiateur entre Geoffroi d'un côté, Talma et Dugazon de l'autre. Ces deux derniers, en donnant des leçons de maintien à l'Empereur, lui demandaient vengeance du critique qui leur faisait expier leurs délits révolutionnaires. Buonaparte les apaisait par des cadeaux et des promesses vagues, tandis qu'il faisait dire à Geoffroi d'écrire en liberté contre les philosophes et les histrions. Voilà tout le secret de la liberté et de la fine critique qui donna tant de vogue au feuilleton du *Journal des Débats*.

Buonaparte, qui avait une part dans cette feuille, en élimina M. Bertin en 1811, et s'appropria l'entreprise entière.

FERNAND ENGERAND.

—

La mort de Casanova (XXX, 319). — Le *Figaro* du 26 septembre 1887 publiait la note suivante :

On ne savait plus aujourd'hui où Casanova était enterré. On vient de découvrir sa tombe au dehors de la chapelle du château de Dux en Bohême. Jacques Casanova de Seingalt est mort en 1798 au château de Dux.

Elle confirme l'exactitude du renseignement donné par Armand Baschet, quant à la date du décès du fameux aventurier. Casanova, né en 1725, avait, comme il l'a dit, 72 ans en 1797. Il est mort l'année suivante, ayant donc 73 ans.

C'est bien ce qu'avait écrit, sans doute, Armand Baschet, mais le typographe, prenant le 3 du nombre 73 pour un 8, — confusion assez fréquente entre deux chiffres qui se ressemblent fort dans l'écriture comme dans l'impression, — aura lu : *il avait 78 ans*, au lieu de : il avait 73 ans.

Simple faute d'impression donc.

ALBIN BODY.

—

Madame Tallien (XXX, 320). — J'ai entendu parler d'une fille de madame Tallien, sur laquelle je me proposais précisément d'interroger les Intermédiairistes. Etait-elle fille de Tallien ou de Devin de Fontenay? Je l'ignore. Tout ce que je sais, c'est qu'en 1830 elle proposa à Charles X d'aller elle-même, à la tête de quelques carabiniers, arrêter le duc d'Orléans, et qu'elle dit au roi qui hésitait : « Vous êtes perdu, car vous n'avez pour ministres que des femmes. » Plus tard elle fonda (atavisme, où es-tu?) une communauté de religieuses qui existe encore à Juilly, où, paraît-il, on conserve une curieuse correspondance entre cette dame et Lamennais. M. A. de B... pourrait-il, en échange des renseignements que je peux lui donner, m'en communiquer sur cette fille de madame Tallien? Quelque autre Intermédiairiste possèderait-il quelques indications sur elle? DUPLEX.

— Il est curieux de constater les contradictions des dictionnaires. Larousse dit que madame Tallien est née à Saragosse vers 1770, qu'elle arriva à Paris à l'âge de quatorze ou quinze ans, qu'elle épousa le marquis Davin de Fontenay, conseiller au Parlement de Paris, qui était « un de ces jeunes fous », etc., et que, peu de temps après, la Révolution éclata.

Meyer écrit : qu'elle est née en 1775, et qu'elle se maria en 1790 au vieux marquis de Fontenay.

Le premier fait mourir madame Tallien au château de Chimay, en Belgique. Pour l'autre, elle meurt au château de Menars, près de Blois.

On n'indique pas si des enfants sont issus de cette union. V. M.

—

Louis XVII et Tort de la Sonde. — Deux énigmes à deviner. — Deux pistes à suivre XXX, 321, 503). — On peut consulter) sur le compte de Labreli de Fontaine et Tort de la Sonde, *La Légitimité, journal historique hebdomadaire, organe de la survivance du roi-martyr.* G. F.

— Tort de la Sonde a été souvent désigné comme ayant contribué à l'enlèvement de Louis XVII de la prison du Temple et comme l'ayant caché pendant quelque temps, depuis le mois de septembre 1795, dans un de ses châteaux de la Vendée, puis dans une maison de campagne des environs. Malgré ces services signalés et dangereux, rendus à la cause de Louis XVII, ce personnage important a été laissé dans l'ombre jusqu'à ce jour, à un tel point que MM. de la Sicotière, Oscar de Poli et Anatole France en étaient arrivés à douter même de son existence. Nous avons été assez heureux pour rencontrer des documents originaux et officiels et même des déclarations émanant de Tort de la Sonde lui-même, nous permettant d'apporter la lumière sur ce prétendu libérateur et sur les circonstances dans lesquelles il s'est trouvé, au moment même où il aurait rendu à Louis XVII de si grands services, et lui aurait montré un si beau dévouement.

Il en résulte évidemment que Tort de la Sonde, ayant été enfermé à la Bastille, avait conservé contre la famille royale et contre les plus hauts personnages de la cour une haine acharnée et qu'il se vantait, l'an IV de la République, d'avoir fait des sacrifices considérables pour combattre les rebelles de la Vendée et l'armée des Princes.

Tort était d'origine très modeste et n'avait droit à aucun titre de noblesse, malgré ses prétentions et ses certificats nobiliaires. Il a cru devoir ajouter de la Sonde à son nom, mais seulement à titre de fantaisie.

Barthélemy Tort est né à Peyriac, en Minervois, le 2 février 1738; il était fils de Marc-Antoine Tort et de Marie Pinaud, arrière-petit-fils de Pierre Tort, maître tailleur à Peyriac. Il était musicien dans les concerts de Montauban, quand il s'est marié dans cette ville, le 2 janvier 1761, avec Catherine Nazuri, veuve de Pierre Lacoste, marchand liquoriste, dont elle avait un fils. Ils continuèrent ensemble l'exploitation du commerce de liquoriste et de limonadier, et figuraient encore à ce titre sur les registres des impôts de Montauban pour les années 1767 et 1770.

Tort, abandonnant à sa femme la direction de son commerce, quitta Montauban et vint à Paris, au mois de mai 1767, pour y chercher une situation plus agréable et plus conforme à ses goûts. . . . . .

Il se prétendait noble et issu d'une famille illustre du Roussillon, dont le nom de Tord s'écrivait par un D, qu'il avait transformé en T, sur des certificats de noblesse qu'il produisait, et prenait le titre nobiliaire d'écuyer, en ajoutant à son nom de Tort celui de *de la Sonde*.

Au mois de novembre 1767, il entra comme deuxième secrétaire chez le comte de Guines, ambassadeur, et l'accompagna, à ce titre, en 1768, dans son ambassade à Berlin, et en 1770 dans celle de Londres. Il abusa de sa situation pour faire de la contrebande et, s'étant mis en rapport avec divers banquiers de cette ville, il fit avec eux, sous le nom du comte de Guines, des spéculations importantes sur les fonds publics. Après avoir réalisé de gros bénéfices, il éprouva des pertes qu'il ne put couvrir et fut obligé de quitter Londres, disant, pour se justifier, que le comte de Guines avait encaissé les bénéfices de ses opérations et qu'il le laissait dans l'embarras, en refusant de supporter les pertes.

Le comte de Guines fit connaître sa conduite au roi Louis XVI et en obtint une lettre de cachet, en exécution de laquelle Tort fut enfermé à la Bastille le 28 avril 1771.

Rochebrune, commissaire au Châtelet, lui fit subir de nombreux interrogatoires sur les opérations qu'il avait faites à Londres. Tort fut rendu à la liberté, avec le consentement du duc de Guines, le 26 janvier 1772.

En sortant de la Bastille, il poursuivit le comte de Guines pour calomnie et pour diffamation. Ce procès ne se termina que le 19 mars 1777, par un arrêt du Parlement de Paris condamnant Tort à la réprimande, ordonnant la destruction de ses mémoires, et le condamnant aux cinq sixièmes des frais.

Il était retourné à Londres en 1775 et il a prétendu depuis qu'il était resté en bonnes relations avec les banquiers qui avaient fait autrefois des spéculations avec lui. Il s'installa ensuite à Bruxelles en 1778 et s'y trouvait au moment de

la Révolution. Sur la recommandation de Collot d'Herbois, qui s'était marié en Belgique, il entra en relations avec le général Dumouriez qu'il reçut à sa table, avec Danton et Delacroix, représentants du peuple en mission en Belgique. A cette époque Tort fit plusieurs voyages à Paris et fut mis en rapport avec les hommes influents du gouvernement et de la Convention nationale, notamment avec Pétion.

Au mois de novembre 1792, il obtint de Pache la concession de la fourniture des grains et des farines pour les armées de la République. Pour l'exécution de ce marché très avantageux, il s'était associé avec Michel et Henri Simons, négociants à Bruxelles. Ces opérations n'eurent lieu que pendant cinq mois ; cependant elles avaient produit des bénéfices considérables. Un procès fut engagé entre les associés pour le règlement de leurs comptes. Tort prétendait que les frères Simons avaient reçu du Trésor public, le 11 juin 1795, la somme de 1,500,000 francs qu'ils avaient détournée à son préjudice, pour aller s'établir à Altona.

Pendant ce temps Tort avait entretenu ses relations avec Dumouriez, même après sa défection. Il avait été emprisonné, par ordre de l'empereur d'Autriche, comme ayant conspiré avec Dumouriez en faveur du gouvernement français. Il ne recouvra sa liberté que lors de la rentrée des Français en Belgique; mais alors, considéré comme suspect, il fut arrêté de nouveau.

Le 26 thermidor an 2, traduit comme suspect d'émigration devant le tribunal militaire de Bruxelles, il fut acquitté et renvoyé devant le tribunal révolutionnaire de Paris. Il entra à la Conciergerie le 11 fructidor an II et le tribunal l'acquitta le 21 brumaire an III. En germinal suivant, il retourna à Bruxelles, qu'il ne quitta pas pendant six mois.

Au mois de floréal an III, Tort de la Sonde, conjointement avec plusieurs négociants de Bruxelles, fit avec le ministre de l'intérieur un nouveau marché pour fournir à la République onze cent mille quintaux de froment, à raison de 28 livres le quintal, prix qui fut réduit successivement à 23 livres, puis à 20 livres, quand d'autres négociants le faisaient payer à l'Etat de 39 à 50 livres. Il prétendit qu'il avait été sollicité depuis pour résilier son marché ou pour élever son prix à 34 livres le quintal, afin de le rapprocher de celui des autres fournisseurs et que, sur son refus, Merlin de Douai avait obtenu du Directoire exécutif, le 16 pluviose an IV, un arrêté qui ordonnait son arrestation et son jugement par le tribunal criminel de Bruxelles, pour conspiration contre la sûreté de l'Etat et pour machination contre la sûreté intérieure et extérieure de la République.

Dans un mémoire qu'il adressait au Conseil des Cinq-Cents, le 20 germinal an IV, dix mois après la mort de Louis XVII, il disait :

Que Merlin prétendait, vers le 20 vendémiaire précédent, qu'il était à Paris à la tête des mouvements qui s'y faisaient, quand il était avéré qu'il y avait plus de six mois qu'il n'avait quitté Bruxelles et tandis que son neveu, Jean-Barthélemy Tort, déposait, la nuit du 12 au 13 vendémiaire, bien généreusement sans doute, sur le bureau du Comité de salut public, 30,000 francs en or et plusieurs millions en assignats, et concourait par d'aussi puissants moyens à la destruction des rebelles.

Tort n'était donc pas en France à la date de la mort de Louis XVII, et il fournissait des subsides contre les Vendéens.

Dans un autre mémoire adressé le 21 floréal à Merlin de Douai, ministre de la justice, Tort disait encore qu'il n'avait rien fait de ce qu'on lui reprochait.

Soit par goût pour l'étude et le travail, soit par une antipathie excusable contre tous les plaisirs bruyants, j'ai fréquenté peu de sociétés, mes liaisons sont anciennes, mais peu nombreuses ; depuis plus de 20 ans j'habite les départements réunis ; depuis près de 20 ans mon domicile est à Bruxelles.

Arrêté à Paris le 25 ventôse an IV, Tort en était parti pour Bruxelles le 21 germinal suivant et, après avoir été détenu pendant 40 jours, il fut jugé et acquitté le 15 thermidor an IV.

Il continua à publier des factums et des dénonciations contre Merlin de Douai, auquel il reprochait d'avoir commis des excès de pouvoir en le faisant arrêter. Un de ces factums est intitulé : *Procès de Barthélemy Tort de la Sonde, accusé de conspiration contre l'Etat, acte par lequel il accuse le Directoire exécutif et Merlin de Douai de prévarication et d'oppression envers lui* (Paris, an V, in-4° de 268 pages). Il contient le jugement du 15 thermidor an IV et la plaidoirie faite en son nom devant le tribunal criminel de Bruxelles, par Réal, ancien ami de Danton. C'est dans cette plaidoirie que nous trouvons ce portrait

et cette profession de foi bien édifiante, surtout de la part d'un personnage auquel on attribue un si grand dévouement pour la famille royale, pour le parti royaliste et pour les Vendéens, auxquels il aurait conduit, au péril de ses jours, un chef et un roi, qu'il venait de délivrer. Réal s'exprime ainsi :

Tort de la Sonde est domicilié à Bruxelles depuis l'année 1778. Il est né Français. En 1770, il était secrétaire du fameux comte de Guines, alors ambassadeur de France en Angleterre : cet ambassadeur se livrant, sous le nom de son secrétaire, à des spéculations sur les fonds publics, voulut escroquer 300,000 livres à la maison Bourdieu-Chollet et Thelusson, banquiers à Londres; le secrétaire eut l'audace de s'opposer à cette escroquerie. Pour conserver à la fois son honneur et les 100,000 écus, pour écarter ce témoin incommode et l'empêcher de parler, Son Excellence fit enfermer son secrétaire à la Bastille, et il resta pendant neuf mois bien longs, bien douloureux dans cette effrayante prison, et à peine alors il comptait vingt-quatre ans.

Vous qui accusez Tort de la Sonde de royalisme ou d'impérialisme, croyez-vous que l'homme généreux et fier qui, pour ainsi dire, entre à la vie par les portes de la Bastille, puisse jamais aimer les empereurs et les rois ? N'est-ce pas au contraire dans les horribles cachots que sa jeune âme, que son âme ardente a dû se tremper pour la vie? C'est là, c'est au milieu des persécutions qui ont été la suite de cet acte despotique que La Sonde s'est formé cette raideur de caractère qui, de l'homme le plus soumis aux lois, a fait le plus opiniâtre frondeur de tous les abus. C'est dans les cachots que la liberté a recruté ses plus chauds défenseurs; c'est là qu'elle a créé ces âmes indomptables, auprès desquelles je me rangerai toujours dans le parti de l'opposition.

Sorti de la Bastille, il traîna audacieusement l'escroc devant les tribunaux; il trouve entre la justice et lui la reine de France et toute la canaille illustre de la Cour. Pendant six ans, seul avec son courage et sa conscience, il lutte contre la reine et la bande qu'elle protégeait.

Le résultat ostensible de ce procès, dont l'instruction dura six ans, fut que le même Parlement, qui faisait alors brûler Rousseau, Raynal et tous les auteurs qui disaient la vérité, ordonna la suppression des mémoires de Tort de la Sonde, dans lesquels un audacieux roturier osait prouver qu'un ami de la reine n'était qu'un vil escroc. Le résultat vrai fut que le méprisable gouvernement paya secrètement à la maison Bourdieu les 300,000 livres que le méprisable ambassadeur avait tenté d'escroquer. Le troisième résultat fut que le jeune La Sonde quitta cette terre d'injustice et de servitude.

Tort de la Sonde se retira d'abord à Londres, chez Bourdieu, les mêmes banquiers qui, ayant été la cause innocente de ses longs malheurs, s'imposaient la noble obligation de les réparer.

Après un séjour de trois ans, il quitta l'Angleterre, et arriva, en 1778, à Bruxelles, recommandé aux premières maisons de la Belgique et de la Hollande. Il obtint bientôt leur confiance.

Après cette plaidoirie, Tort de la Sonde fut acquitté par jugement du 15 thermidor an IV. Il continua ses procès contre ses associés pour le règlement de leurs comptes: cette affaire s'est terminée par un arrêt de la cour d'appel de Paris, du 14 fructidor an XII, après avoir causé en grande partie la ruine de tous les intéressés, par suite de la dépréciation survenue dans la valeur des assignats.

Tort de la Sonde s'est encore occupé d'affaires politiques sous la Restauration; le 9 février 1816, le préfet du département de Lot-et-Garonne écrivait au ministre de la Police générale que Tort de la Sonde lui était désigné comme un intrigant possédant ou ayant possédé dans la Belgique pour 80 ou 100,000 francs de rente de biens nationaux et devant avoir des correspondances avec l'Angleterre.

On suppose, disait-il, que cet homme est un des chefs et des meneurs du parti bonapartiste. Il a habité ce pays pendant l'interrègne et en partit précipitamment peu avant l'arrivée en France de Bonaparte, arrivée dont il y a tout lieu de croire qu'il était informé.

Le 14 février 1816, M. d'Harbouville, directeur général des Postes, donnait, sur son compte ces renseignements au ministre de la police :

Tort de la Sonde est un intrigant qui a fait tous les métiers. Il a été fournisseur des armées républicaines, de concert avec les sieurs Simons de Bruxelles, qu'il a ruinés. Ce Tort de la Sonde est un homme à entrer dans tous les complots, et je ne serais pas surpris qu'il fût un des agents bonapartistes. Il le serait, au surplus, aussi volontiers des Jacobins.

Les officiers de paix du ministère de la Police générale écrivaient, le 1er mars 1816, que Tort de la Sonde et son neveu habitaient passage des Petites Boucheries, à l'hôtel de la Lozère; que Jean-Barthélemy Tort de la Sonde, neveu, était à Paris depuis le 10 décembre précédent, et qu'il avait été chirurgien-major employé aux armées.

Le dossier de Tort de la Sonde, oncle, portait cette note : Voir le dossier de Tort (Jean-Barthélemy), forçat libéré, neveu de ce dernier.

Tels sont les gens auxquels sont attribués de si beaux dévouements montrés pour le parti royaliste et qui auraient possédé des châteaux et des maisons de campagne dans la Vendée ! C'est contraire à toute vraisemblance.

Il ne s'agit donc que d'une légende qui a été inventée par Brémond (Jean-Baptiste-Jérôme), originaire du Dauphiné, se

disant le dernier secrétaire intime de Louis XVI, mais sans que ses fonctions aient laissé aucunes traces, réfugié en Suisse depuis le voyage à Varennes, et naturalisé Suisse. Il est devenu le conseiller intime et le guide de Naundorff, auquel il avait donné asile dans son voisinage, au château de Grand-Clos, en 1837, après son expulsion de France. Au cours des poursuites dirigées à Paris contre Naundorff, accusé d'escroquerie, Brémond, interrogé devant le Tribunal de Vevey, les 1er et 4 novembre 1837, en exécution d'une commission rogatoire de M. Zangiacomi, juge d'instruction à Paris, a déclaré, sous la foi du serment :

que Louis XVI avait choisi des serviteurs de confiance pour veiller sur le Temple et pour avoir des moyens de le servir avec sa famille en cas de besoin; qu'un des chefs de ces observateurs était un de ses amis, nommé Tort, dit La Sonde; qu'en 1820, me trouvant à Paris, j'ai vu dans un des salons du Faubourg Saint-Germain un des neveux de feu mon ami, qui assurait que, se trouvant dans un château de son oncle (dans la Vendée), en 1798, il y vit arriver un jour son oncle, dans sa calèche, avec un enfant d'environ onze à douze ans, cheveux blonds et bouclés, et d'une très belle figure; que son oncle le fit loger dans sa chambre; que dans la journée il ne le quittait pas et en lui parlant, il le nommait M. Auguste; qu'après un séjour de quelques semaines, il partit dans la nuit avec cet aimable enfant et quelques jours après il revint seul; qu'il lui dit alors : Tu as eu le bonheur de voir le jeune Dauphin sauvé du Temple, gardes-en le secret!

Nous avons vu plus haut que pendant la détention du roi et de sa famille au Temple, Tort de la Sonde n'avait pas cessé d'habiter Bruxelles, et nous avons vu aussi qu'il était absolument dépourvu de reconnaissance pour la reine et pour tout ceux qui l'entouraient, et qu'il avait même fait de grands sacrifices pour combattre les rebelles. Il n'a certainement pas conduit Louis XVII en Vendée.

Tort de la Sonde (Barthélemy), se disant alors ancien agent diplomatique, est mort à Paris, à l'hôtel de la Lozère, passage des Petites Boucheries (Xe arrondissement), le 18 juillet 1818; il était âgé de quatre-vingts ans. D'après l'inventaire fait après son décès par Colin, notaire, le 13 mars 1819, à la requête de Barthélemy Tort, son neveu, se disant ancien officier d'infanterie et demeurant rue Guénégaud, 7, son mobilier personnel a été estimé 24 francs. Malgré l'exiguïté de cet actif apparent, le sieur Tort, dans un testament du 4 juillet 1818, laissait une rente viagère de 600 francs à Joseph Lacoste, fils de sa femme, et 1,200 francs de rente viagère à divers, plus 13,600 fr. à d'autres héritiers, y compris ses neveux et nièces de Peyriac.

Dans les documents se rapportant à son existence aventureuse, il n'est jamais question ni de Louis XVII, ni de la Vendée, ni des châteaux que Tort de la Sonde y aurait possédés. S'il lui restait quelques ressources, il était obligé de les cacher chez ses amis, pour éviter, sans doute, les poursuites de ses créanciers; car nous le voyons habiter à Paris, dans un hôtel garni, depuis le mois de mars 1816 jusqu'à sa mort.

Ses occupations ordinaires et ses procès ne lui auraient pas permis de rendre les services qu'on lui a attribués, sans doute à son insu, et il ne manifesta jamais aucun désir de les rendre. Il ne les a pas rendus. ALF. BÉGIS.

—

D'Alembert dénonçant à la police une comédie contre les philosophes (XXX, 359). — Les deux intéressantes lettres reproduites par notre collaborateur R. B. au cours de sa question, se rapportent à une comédie en cinq actes intitulée le *Bureau d'esprit*, parue, non pas au théâtre, mais en librairie, en 1776, alors que, frappée de paralysie, madame Geoffrin était mourante : elle mourait en janvier 1777. La pièce avait été publiée sans nom d'auteur et avait eu un certain succès à cause des injures qu'elle contenait contre madame Geoffrin et les gens de lettres qui avaient fréquenté son salon. On soupçonna Palissot, on soupçonna Linguet, — il paraît qu'on soupçonna l'abbé Grosier, je l'ignorais, — on apprit enfin qu'elle était l'œuvre du chevalier Rutlidge, Irlandais d'origine, officier au régiment de Fitz-James, qui débutait dans la littérature par une œuvre détestable et une mauvaise action.

La scène se passait chez madame Geoffrin, qui s'appelait madame de Folincourt; d'Alembert y portait le nom de M. Rectiligne; Condorcet était le marquis d'Orsimont; Thomas, M. Thomassin; l'abbé Arnaud, Calchas ; d'Holbach, Cucurbitus; Marmontel, Faribole; et enfin La Harpe, M. du Luth.

Tous ces personnages dialoguaient en prose plate, sans aucune apparence d'ac-

tion ni d'intrigue. Quelques années auparavant, Palissot avait fait jouer aux Français *les Philosophes et l'Homme dangereux*, critiques acerbes du célèbre bureau d'esprit que présidait madame Geoffrin.

On conçoit aisément l'indignation de d'Alembert et de ses amis, qui voyaient ainsi bafouée une personne à laquelle ils avaient voué une réelle affection et qui, par un don de trois cent mille livres, leur avait permis de faire paraître l'*Encyclopédie*. A. Y.

— Pour savoir le titre de la pièce, il suffit de recourir aux *Mémoires secrets*. On y lit, à la date du 26 novembre 1776 :

On parle beaucoup d'une satire imprimée sous forme de drame; elle est intitulée : le *Bureau d'esprit*, comédie en cinq actes et en prose : c'est, dit-on, une peinture fidèle de ce qui se passe dans la société de madame Geoffrin.

Le 28, notice plus développée et plus alléchante, le dialogue est

vif, pétillant, rempli de gaieté et de saillies... On reconnaît les personnages. MM. d'Alembert, Marmontel, La Harpe, Thomas, l'abbé Arnaud, Cadet, Voltaire, le marquis de Condorcet, etc., y figurent principalement. Ce dernier est le seul contre lequel il y ait quelques personnalités. Il est fort maltraité et rendu vil, odieux, méprisable : le poète sans doute, lui en voulait particculièrement.

Cet ouvrage fait beaucoup de bruit... Le fâcheux c'est qu'il paroisse dans un moment où l'héroïne, tombée dans une sorte d'enfance, ne peut être qu'un objet de pitié. La police, à l'ordinaire, fait rechercher cette facétie qui, en conséquence, se trouve difficilement et est très chère pour une pareille brochure.

Sur la foi de cet article, en un temps où je travaillais avec entrain sur les salons philosophiques, je me suis procuré le *Bureau d'esprit*, et j'ai éprouvé la même déception que d'Alembert; cela m'a paru trop parfaitement ennuyeux pour n'avoir pas toujours été inoffensif.

Pour en revenir à la perquisition, voici ce qu'en disent les *Mémoires secrets*, qui n'en ont connaissance que le 4 décembre :

La comédie du *Bureau d'esprit* a mis en mouvement tout le parti encyclopédique : ils ont ameuté leurs protecteurs; et l'on fait les recherches les plus sévères contre les auteurs et distributeurs de l'ouvrage. Il y a quelques jours qu'on est allé chez le sieur Fréron, dans la nuit, pour visiter chez lui. On l'a trouvé faisant l'extrait de cet ouvrage avec l'abbé Grosier; et l'on n'a rien découvert qui les pût faire soupçonner.

G. I.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

L'authenticité des mémoires de Casanova. — On n'en est plus, aujourd'hui, à discuter l'authenticité des *Mémoires* de Casanova. Si le travail d'Armand Baschet publié dans *Le Livre* est de nature à réjouir un chercheur et un curieux par la patience des recherches, celles-ci n'étaient pas nécessaires pour fournir une preuve. Il ne faut pas avoir vécu huit jours à Venise avec les deux premiers volumes en main pour être sûr que le merveilleux conteur a vécu tous ces faits si détaillés, et que ce n'est pas là un roman touffu simplement arrangé par un homme comme Stendhal, connaissant parfaitement son Italie et ses Italiens.

Toutefois, il y a des pages qui sentent tellement le hâbleur, qui suent tellement le mensonge (telles celles du séjour en Espagne), où la fantaisie prend tant de place, qu'on ne sait plus faire la part ni du vrai ni du faux. Casanova, du reste, réclame son droit de conteur :

En attendant, partout où j'allais, il fallait que je fisse la narration de ma fuite des plombs; cela devenait une corvée presque aussi fatigante que mon évasion l'avait été, car il me fallait deux heures pour faire mon récit, *lors même que je ne brodais sur rien.* (T. III, p. 160, éd. Rozez.)

En opposition au mensonge, j'apporte ici une recherche en faveur de la véracité d'un fait.

Dans le cours du récit, passe à plusieurs reprises un jeune Italien, joueur, escroc, débauché, qu'on voit aux IIe, V^{e}, VIe volumes. Casanova l'appelle Croce, Della Croce, Santa Croce, Lacroix; il l'a trouvé à Reggio, Padoue, Spa, partout où on joue et où on *corrige la fortune.* Il adore ce jeune homme, dans lequel il trouve un reflet de lui-même. La dernière fois qu'il le rencontre, c'est à Spa, où le *marquis de Santa Croce* fait le grand seigneur, ayant enlevé à Bruxelles ne jeueune fille de dix-sept ans qu'il a en-

grossée. Le drôle, malgré ses tricheries, a tout perdu : bagages, bijoux, argent, jusqu'à son dernier sou. Il faut qu'il file ou se brûle la cervelle; il choisit le premier parti et confie sa maîtresse à Casanova, qui l'amène à Paris. Voici maintenant le récit; nous sommes en 1767 :

Je la portai chez la sage-femme, car elle était évanouie. Le 13 octobre, elle eut un violent accès de fièvre, fièvre qui, dès lors, ne la quitta plus. Le 17, elle accoucha d'un garçon que je fis baptiser le lendemain. Elle écrivit elle-même les noms qu'il devait porter : Jacques-Charles, fils d'Antoine della Croce et de Charlotte de L...

Par un motif que je ne compris pas, elle exigea impérieusement que la sage-femme portât elle-même l'enfant à l'hospice des *Enfants-Trouvés* avec son extrait de naissance enveloppé dans les langes. C'est en vain que je la conjurai de me laisser son fils; elle s'y refusa obstinément en répétant :

— Croce viendra chercher son fils, et il le retrouvera.

Le même jour, la sage-femme me remit un certificat d'admission à l'hospice des Enfants-Trouvés, certificat délivré le 20 octobre 1767 par J. B. Dorival, conseiller du roi et commissaire au Châtelet. Si quelqu'un est tenté de connaître le nom de la mère, je viens de lui en procurer les moyens.

Depuis ce moment, Charlotte eut un redoublement de fièvre; le délire la prit le 24, son agonie commença le lendemain soir, et, le 26, elle expira dans mes bras à cinq heures du matin.

La tentation de faire une vérification était irrésistible : je fis une démarche, et, quelques semaines après, je reçus de M. Peyron, directeur de l'Assistance publique, la lettre suivante :

J'ai fait rechercher le nom de l'enfant désigné dans la note que vous avez bien voulu m'adresser, et j'ai l'honneur de vous informer que ces recherches ont été infructueuses.

Cette réponse m'étonna peu. Casanova, *brodant* un dénouement sur un petit drame vrai, avait tenu à se montrer sous les couleurs brillantes de l'abnégation et du plus pur dévouement. En terminant par la mort de la femme, pourrait-on l'accuser d'avoir, lui, le voluptueux, qui n'avait pas de préjugés en fait de délicatesse, d'avoir, en l'emmenant, voulu tirer parti d'une enfant malade, désespérée, sur le point d'accoucher? Il savait qu'il serait jugé assez immoral par ailleurs pour n'être pas fâché de mettre un poids dans l'autre plateau. Puis, j'aurais dû me douter du mensonge : on ne s'appelle pas sérieusement Dorival, ce nom sent le Marivaux, un nom d'amoureux de comédie comme les soldats s'appelaient La Tulipe, les domestiques Lafleur, et les piqueurs La Ramée.

Une seconde réflexion m'amena à penser que l'Assistance publique a des occupations plus sérieuses que de satisfaire la curiosité d'un chercheur et que je pouvais bien n'avoir là en mains qu'une défaite administrative polie. Je me souvins alors d'une relation amicale : M. d'Ec...., non seulement haut fonctionnaire de cette administration, mais en outre écrivain lettré, artiste sculpteur, peintre et curieux. Intéressé par moi à cette recherche, il m'envoya une lettre m'autorisant à faire *moi-même* dans les registres les recherches les plus minutieuses.

Au nom de l'enfant Della Croce prononcé par moi, l'archiviste répondit qu'il avait précisément fait, peu de temps auparavant, la même recherche. Cette réponse, qui me forçait tout d'abord à faire amende honorable devant la sincérité et la complaisance de l'administration, mettait en même temps à néant mon dernier espoir. Néanmoins, je me mis à chercher moi-même et sans succès : Della Croce, Santa Croce, Croce, Delacroix, Lacroix, quand, tout à coup, une ligne plus bas, deux noms me crevèrent positivement les yeux. C'était : Jacques-Charles (mes noms de baptême), précédant le nom de Lacrosse. Voici l'inscription et le registre :

Répertoire général des registres matricules des Enfants-Trouvés.

4871.—LACROSSE (Jacques-Charles).

Deux pièces sont relatives à cet enfant :

4871 *bis.* — Extrait du registre des baptêmes de l'église paroissiale de Saint-Laurent, à Paris, le 18 octobre de l'an 1767.

Fut baptisé Jacques-Charles, né d'hier, fils d'Antoine Lacrosse, bourgeois de Paris, et de Charlotte Lamotte, ses père et mère (mot illisible), faubourg Saint-Denis, de cette paroisse.

Collationné à l'original, et délivré par moi, soussigné prêtre, premier vicaire de la susdite paroisse de Saint-Laurent, à Paris, le 18 octobre 1767. FINET.

4871 *bis.* — De l'ordonnance de nous, Jean-Baptiste Dorival, conseiller du roi, commissaire enquêteur examinateur au Châtelet de Paris, ancien préposé pour la police au quartier de la Cité, a été porté à la couche des enfants trouvés de cette ville, pour y être nourri et élevé en la manière accoutumée, un enfant, *petit garçon* paraissant *âgé d'un jour, qui nous a été apporté de la rue du faubourg Saint-Denis, par madame Lamarre, maîtresse sage-femme, vêtu de ses langes de couches,*

dans lesquels *on trouve un certificat que cet enfant a été baptisé aujourd'hui en la paroisse Saint-Laurent, se nomme Jacques-Charles, fils de Antoine Lacrosse et de Charlotte Lamotte*, lequel enfant a été laissé à *ladite demeure* qui s'en est chargé à l'effet de ce que dessus.

Fait et délivré en notre hôtel, ce *dix-huit octobre* 1767, 7 *heures du soir*. DORIVAL

Les mots soulignés sont écrits à la plume, le reste est en imprimé comme les pièces administratives à formule fixe et d'usage courant.

Maintenant, comment Della Croce est-il devenu Lacrosse? Par une opération très simple. Systématiquement, on commençait par supprimer le De aux enfants trouvés, comme gens peu aptes à porter la particule. Ainsi, dans l'acte, mademoiselle *de* Lamotte est devenue Lamotte et De la Croce (Della Crauché, prononciation italienne) est devenu la Croce qui, prononcé à la Française, par la sage-femme et l'employé, donne Lacrosse.

Nous avons donc maintenant, outre le récit textuel et mot à mot de Casanova, le nom du curé ainsi que le nom et l'adresse de la sage-femme.

« Croce viendra chercher son fils et il le retrouvera », avait dit la pauvre Charlotte. Connaissant le personnage, nous n'avons pas à nous préoccuper si le drôle y a jamais songé, mais il était intéressant de savoir ce que cet enfant aurait pu devenir.

La pièce suivante nous renseigne :

83e *registre des Enfants Trouvés* (*de* 4,484 *à* 6,007). — 3e partie.
4871 *bis*. — Jacques-Charles LACROSSE, nouvellement né, reçu par procès-verbal du commissaire Dorival, du 18 octobre.
De Paris, mort le 31 octobre 1767.

Moralité. — Faire ses recherches soi-même. Dr GUÈDE.

—

La biographie d'Henri Conscience faite par lui-même. — Il y a quelques semaines s'éteignait en Belgique la veuve du grand romancier flamand, Henri Conscience. Aussi nous croyons devoir communiquer à l'*Intermédiaire* cette curieuse lettre inédite adressée à M. Diepenbrock, doyen de la cathédrale de Ratisbonne, où Henri Conscience a fait son autobiographie, et qui constitue un curienx document d'histoire littéraire.

J. C.

Je suis né à Anvers en 1813. — Ma mère s'est en allée vers le ciel lorsque je n'avais que six ans; ma mémoire ne me retrace d'elle qu'une figure vague et mystérieuse. Longtemps après mon père s'est remarié. Ma belle-mère est morte également. Mon père, bon et tranquille vieillard, possède quelques petites propriétés et vit très retiré dans un des faubourgs de notre ville, avec cinq enfants issus de son second mariage. J'ai un propre frère employé aujourd'hui dans l'administration des chemins de fer. Quant à moi, après mon retour du service militaire, j'ai eu à soutenir une lutte longue et pénible contre l'erreur et contre toutes les entraves que peut rencontrer un enfant des muses qui n'a pas la fortune pour marraine. Après bien des souffrances j'ai obtenu une place qui me met à l'abri des besoins matériels de la vie. — Je suis content et remercie Dieu de m'avoir donné dans le monde un bonheur que je n'osais espérer. — Je suis marié depuis trois ans à une demoiselle de bourgeois, soigneuse, tranquille et modeste. Elle m'a aidé, et toujours aidé avec ce dévouement naïf et sincère des âmes simples lorsque j'étais malheureux. J'ai un enfant (un petit fils) de deux ans, qui est bien gentil et bien amusant; quoique bégayant encore il sait votre nom et le répète souvent. Il y a sur une de nos cheminées une statuette en plâtre représentant un ange: j'ai appris à mon enfant à appeler cette figure d'un nom qui nous est cher, et ainsi je me crée à l'entour de moi des voix qui me parlent de vous. Je demeure dans une modeste maison et je vis très retiré. Il me serait impossible de faire autrement. Mes épargnes sont pour des livres dont je sens vivement le besoin. — Mon travail à l'académie me prend beaucoup de temps; la vie de l'homme me paraît si courte et mon désir de travailler si ardent, que je suis avare de mes instants. La crainte de nuire à ma santé m'a porté à m'imposer une distraction forcée : je me suis fait recevoir membre de deux sociétés de chant, et je vais quatre fois la semaine aux leçons du soir. Bien entendu que même ce délassement doit tourner au profit de notre nationalité : nous chantons Beethoven, Weber, Kreutze, Grétry, etc., en flamand.

Si mon travail littéraire ne me donne pas de notables profits matériels, il m'a néanmoins acquis l'estime de mes compatriotes, et surtout l'affection de la jeunesse, que mes écrits ont contribué à rendre plus nationale et peut-être plus morale. Il va sans dire cependant que le parti-ultra français et le parti ultra-libéral, ennemi de toute religion et de tout gouvernement, m'en veulent et ne négligent aucune occasion de m'attaquer, parce que je préviens mes compatriotes contre leurs doctrines subversives. Mais je trouve dans l'estime des gens de bien une compensation assez large.

Vous le voyez bien, cette esquisse n'offre aucun intérêt : d'abord parce qu'une vie tranquille et forcément modeste comme la mienne ne peut être que très ordinaire, et que d'un autre côté la place me manque pour entrer dans des détails.

...Je me hâte de finir et de clore cette longue lettre, car ma lampe va s'éteindre et mes yeux sont extrêmement fatigués.

Votre humble et respectueux serviteur.

CONSCIENCE.

Le Directeur-Gérant : LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1894

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *30 novembre 1894.*

XXXe Volume.

—

No 673

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Troisième Série.

—

3e Année

—

No 15

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

(CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique.)

QUESTIONS

Bastringue. —

Mad'moisell', voulez-vous danser,
V'là l'bastringue qui va commencer.

Je demande pourquoi le *Dictionnaire de l'Académie* a admis si facilement ce vilain mot pour dire bal de guinguette, qui, lui, était bien français.

Littré, toujours extra-prudent, déclare qu'il ignore l'étymologie de bastringue; cette expression, cependant, porte avec elle un parfum de pipe et de bière forte qui dénonce sa provenance tudesque.

Originairement, bastringue n'avait pas une acception aussi étendue que de nos jours; ce mot ne signifiait que bruit, tumulte, fracas. Dans le vieux dictionnaire latin-allemand, *strepitus* est traduit par barstingue, qui, avec la transposition de l'*r*, passé de la première à la seconde syllabe, est bien le mot bastringue.

Avec de la Landelle et avec Jal, je repousse vivement l'idée de certains auteurs qui ont voulu faire un rapprochement entre les mots bastringue et bastingage. Cette dernière expression est, à n'en pas douter, de la même famille que bastie, bastille, bastide, bastion, tous mots dont la signification était château, tour, forteresse. LECNAM.

—

Mots de sens opposé employés comme synonymes. — Dernièrement, dans un dîner auquel je prenais part, j'entendais deux convives exprimer leur affection particulière pour le poulet. L'un disait : « Le poulet, c'est mon fort. » L'autre avouait : « Le poulet, c'est mon faible. » Voici donc deux mots de sens contraire, *fort* et *faible*, qui ont ici la même signification.

On dit aussi d'un homme *rond* en affaires qu'il y va *carrément :* ingénieuse manière de réaliser la quadrature du cercle.

On demande d'autres exemples.

DUPLEX.

—

De qui le quatrain? — Dans les *Petites ignorances de la conversation*, M. Rozan attribue à Junot le quatrain suivant, adressé à mademoiselle de Beauharnais, qui fut plus tard la reine Hortense :

Dans ce beau jeu (le jeu d'échecs) je vois l'emblême
De tout ce que vous inspirez;
Fou celui qui vous dira : J'aime!
Roi celui que vous aimerez!

Je n'ai pas sous la main les *Mémoires* de la duchesse d'Abrantès, qui rapportent peut-être l'anecdote, mais Junot n'a jamais, que je sache, passé pour un lettré, encore moins pour un poète.

Quel serait donc l'auteur de ce joli madrigal? H. QUINNET.

—

Origine du mot lazzi. —

Dans une société joyeuse qui existait à Paris vers 1730, Tonton, femme galante, l'âme des amusements de cette société, donna le nom de *lazzi* au divertissement qu'elle inventa, sorte de fête concertée en secret et exécutée à l'improviste.

Tel est le texte d'une note du comte de Lauragnais placée en tête d'une *Histoire des lazzis*, manuscrit du XVIIIe siècle, et qui appartint jadis à Soleinne.

Cette étymologie est-elle exacte?

V. G.

—

L'empereur Nicolas II est-il un descendant d'Hugues Capet? — Le *Gaulois*, dans son numéro du 27 novembre 1893,

portait en première page un article intitulé : *Une conversation avec le prince Napoléon*. Dans cet article, signé XXX, on lit la phrase suivante :

Anne de Russie, fille de Jaroslaw, le second grand-duc chrétien de Moscou, épousa Henri I, roi de France, et c'est jusqu'ici la seule alliance de ce genre qui ait été contractée entre la Russie et la France. S'il en fut ainsi, c'est parce que les préjugés religieux qui firent échouer en grande partie les unions projetées entre Louis XV et l'impératrice Elisabeth, entre Napoléon et la sœur d'Alexandre I, n'existaient point à cette époque dite barbare. Anne de Russie put emmener ses chapelains à la cour capétienne et y pratiquer librement l'exercice du rite grec. Son fils, Philippe I, monta sur le trône de son père, mais elle-même se retira en Russie avec deux autres de ses enfants, dont l'un devint la souche de la famille d'Holstein. On sait que les souverains actuels de Russie sont des Holstein-Gottorp, qui ne descendent que par les femmes de la dynastie des Romanoff, mais en revanche ce sont des CAPETIENS DIRECTS.

Voilà une affirmation qui demanderait à être justifiée par des preuves, et il serait intéressant de savoir, au point de vue national, si l'empereur de Russie, descendant en ligne directe, par les mâles, d'Hugues Capet, pourrait avoir, dans un cas donné, des droits à la couronne de France (style ancien).

Moréri ne donne à Anne que trois fils : 1° Philippe I, roi de France ; 2° Robert, mort jeune : 3° Hugues le Grand, comte de Vermandois, et dit qu'après un second mariage avec Raoul le Grand, comte de Crépy et de Valois, de nouveau veuve elle alla mourir en Russie.

D'autres prétendent, et M. de la Brière a répondu dans ce sens dans le *Gaulois* du 29 novembre 1893, qu'elle est restée en France et a été enterrée à l'abbaye de Villiers, près la Ferté-Alais, en Gâtinais. Il n'est nullement question d'enfants emmenés en Russie et devenus tige des Holstein.

Les frères Sainte-Marthe, dans leur *Histoire généalogique de la maison de France*, disent qu'Anne retourna en Russie, mais ne parlent pas d'enfants autres que les trois nommés plus haut et une fille.

Quelque chercheur pourrait-il nous dire si réellement, et comment, l'empereur Nicolas II est un Capétien direct ?

C. D. C.

—

Les habitants de Castel-Sarrazin. — Les habitants de Castel-Sarrazin s'appellent des *Castro-Gonthériens*. Nous voudrions en connaître la raison. Q.

—

Le tambour de Lodi. — Je possède une eau-forte moderne tirée en bistre dont le haut représente, en médaillon, un officier supérieur en tenue du premier empire ou du commencement de la Restauration, porteur de trois décorations. Dans l'encadrement de ce médaillon ovale, on lit : *Le commandant Heuillet* ; au-dessous, un cadre rectangulaire dans lequel se trouve gravé finement le passage du pont de Lodi et cette légende : *Heuillet battant la charge au pont de Lodi*, *en* 1796. On voit en effet un tambour au premier plan sur la berge du fleuve et loin du pont.

Il n'y a pas de nom de dessinateur, mais le nom du graveur Chauvet se trouve an bas de l'estampe. Celle-ci paraît avoir été faite pour servir de frontispice à une biographie du commandant Heuillet que j'ai en vain cherchée partout.

Quels sont les services de cet officier et que fit-il de remarquable au pont de Lodi ?

M. de Lartigue, au sujet du tambour d'Arcole, dit qu'il n'y eut pas de chasseurs à pied à Marengo, dans la garde consulaire ; mais la compagnie d'infanterie légère était bien une compagnie de chasseurs, nom général donné aux militaires de cette arme. Forte de 99 hommes dont deux tambours, par l'arrêté du 13 nivose an VIII, elle a pu prendre part à la bataille de Marengo sans y être citée, vu son petit effectif.

En l'an X, les grenadiers de la garde des consuls sont encore dénommés infanterie de ligne sur l'état militaire, et les chasseurs à pied, alors forts de huit compagnies, commandées par le chef de brigade Soulès, y sont appelés infanterie légère. En l'an XI, les grenadiers figurent sous leur nom spécial, ainsi que les chasseurs à pied formant deux bataillons à huit compagnies chacun. COTTREAU.

—

Bruits souterrains. — De Humboldt dit, d'après des autorités dignes de foi, qu'en passant la nuit près des roches de granit qui avoisinent l'Orénoque, on entend distinctement, aux premiers rayons du soleil, un bruit souterrain analogue aux sons produits par un instrument. MM. Jollois et Devilliers qui, en qualité

d'ingénieurs, accompagnèrent Bonaparte dans l'expédition d'Egypte, ont fait aussi la même remarque sur un monument de granit qui se trouve au milieu du palais de Karnac, à Thèbes. En 1826, un Anglais de l'Université d'Oxford, M. Gray, se trouvant sur les bords de la mer Rouge, dans un endroit appelé Naikous, à petite distance de Tor, a entendu un bruit souterrain semblant les battements répétés d'une cloche. De Humboldt pense que le bruit qui semble sortir du rocher près de l'Orénoque, est causé par la différence de la température de l'air extérieur et de l'air des profondes crevasses qui se trouvent entre les bancs des rochers.

Quelles que soient les conjectures relatives à l'existence de ces sons, ce fait seul n'expliquerait-il pas ce que les écrivains de l'antiquité nous ont raconté de la statue de Memnon? Nos collaborateurs connaissent-ils d'autres bruits souterrains? LECNAM.

—

Rabelais a-t-il été curé de Meudon? — Dans son histoire du diocèse de Paris, l'abbé Lebœuf a démontré que Rabelais n'avait jamais été curé titulaire de Meudon, qu'il n'en avait jamais exercé les fonctions par lui-même, qu'il ne résidait pas dans sa paroisse, et que quand l'évêque de Paris y venait faire sa visite, il ne trouvait que son vicaire et quelques prêtres.

Bertrandy Lacabane, archiviste de Seine-et-Oise, eut la curiosité de dépouiller les registres paroissiaux de Meudon qui existent depuis 1543; il ne rencontra aucune trace du passage de Rabelais à ce bénéfice.

Cette légende de Rabelais, curé de Meudon, a été mise, je crois, en circulation par Antoine le Roy, chanoine de Sens, qui écrivit, en 1649, une vie de Rabelais. Il est temps de la détruire complètement. A mes confrères de m'y aider en apportant d'autres documents.

G. C.

—

Le comte de Desmond. — Les historiens irlandais disent que le VIe comte de Desmond (mort à Rouen en 1420) « fut enseveli dans le couvent des Frères Prêcheurs, à Paris. » Quelque Intermédiairiste parisien pourrait-il me dire si ce couvent existe encore, et s'il s'y trouve un monument avec une inscription au nom dudit comte? Merci d'avance.

(Manchester.) J. B. S.

—

Une singulière pétition. —

Le 22 octobre 1791, on lut à l'Assemblée nationale la pétition d'une fille qui était tellement laide que les habitants du pays où elle demeurait lui avaient fait une pension à condition qu'elle sortirait de leur territoire. Cette pension ayant cessé d'être payée, elle en demandait la continuation.

Nous ne nous portons pas autrement garant de cette anecdote, mais serait-il possible, avant de la déclarer controuvée, d'en prouver la non-authenticité?

P. C.

—

Une femme commandant un navire de guerre. — A différentes reprises, l'*Intermédiaire* a rappelé le souvenir de plusieurs femmes qui, sur terre, ont accompli des actes valeureux qu'envieraient les plus énergiques guerriers; aujourd'hui, je viens signaler une héroïne dont le nom mérite d'être connu, si ses services dans la flotte peuvent être établis d'une manière authentique.

Louise Marguerite de Bréville naquit vers le milieu du XVIIe siècle, d'une famille noble. D'un caractère indépendant et voulant rester célibataire, elle réalisa, à la mort de ses parents, 150.000 livres d'argent comptant. Puis, faisant courir le bruit, dans sa province, qu'elle avait été enlevée, elle revêtit des habits d'homme et se rendit à Paris en changeant son nom en celui de Préville. Elle s'appliqua avec ardeur au maniement des armes et à l'exercice du cheval, et entra au service militaire où sa bonne mine et son argent lui firent faire fort belle figure. Un jour, un Gascon ayant voulu trop s'avancer vis-à-vis d'elle, elle lui dit qu'une fille suffirait pour le mettre à la raison. Un duel s'ensuivit, et la jeune femme blessa mortellement son adversaire.

Poursuivie du chef d'avoir tué ce Gascon en duel, elle se mit sous la protection de l'amiral d'Estrées qui, ayant eu plusieurs preuves de son courage et de sa présence d'esprit, lui donna le commandement d'un bâtiment de guerre armé de 36 pièces de canon et appelé *La Magdelaine*. Le capitaine de la *Magdelaine* fit des prodiges de valeur.

En 1672, il s'attaqua au *Denter*, vaisseau hollandais, et l'obligea de se rendre après avoir fait de grandes pertes. Le 23 juin 1673, dans les attérages de Dunkerque, la *Magdelaine* s'étant engagée avec trop de témérité au milieu de l'avant-garde de l'ennemi, le capitaine Préville

vit bientôt un brûlot s'attacher aux flancs de son navire. Jugeant qu'il était trop tard pour s'en séparer, il n'hésita pas à réunir l'élite de son équipage et, avec ses embarcations, courut aborder fièrement le *Dordrecht*, sur le pont duquel il monta au milieu d'une grêle de coups. Cette surprise causa tant de désordre chez l'ennemi, qu'elle permit au vaisseau *la Reine* d'accrocher le *Dordrecht* et de s'en emparer.

Cet acte de vigueur coûta cher au capitaine Préville : blessé, percé de coups, il fut ramené à Dunkerque, où son sexe fut reconnu. Il mourut le 26 juin 1673. Les actes mortuaires de cette ville, antérieurs à 1689, n'existant plus, la vérification de cette date n'est plus possible.

J'ai relevé toutes les indications qui précèdent dans une note parue en 1852 dans une Revue historique du nord de la France. Est-il possible de trouver trace de cet homme-femme dans les mémoires de son temps ? Je n'ai rien vu le concernant dans nos anciennes histoires navales sous le règne de Louis XIV. EREUVAO.

—

Connait-on des magistrats ou des avocats aveugles? — Montesquieu, dans son *Esprit des lois*, troisième volume, p. 433, approuve une loi romaine qui décide qu'un aveugle ne peut pas plaider parce qu'il ne voit pas les ornements de la magistrature.

Il existe dans le *Journal du Palais*, tome II, un arrêt du 14 juin 1689 qui décide, à son tour, que la cécité ne prive pas un juge de son office.

Les juges qui ont rendu l'arrêt du 19 juin 1684 ont bien jugé pour leur propre cause : « Nous n'avons pas besoin de voir quoi que ce soit et qui que ce soit ».

Des exemples de juges et d'avocats aveugles seraient curieux à citer.

A. DIEUAIDE.

—

Le convict, ou repas des étudiants pauvres de Leipzig, existe-t-il encore? — Le *convict* de Leipzig ou repas gratuit des étudiants pauvres, qui comptait avant la guerre de 1870 jusqu'à 250 habitués par jour, existe-t-il encore aujourd'hui?

SIR GRAPH.

—

Dante en vers français. — Il existe plusieurs traductions du *Dante* en vers français. Brunet en cite deux ou trois. Une est fort ancienne et l'autre incomplète. Toute l'œuvre poétique de l'auteur de la Divine Comédie a-t-elle été traduite en vers français? Si oui, par qui a-t-elle été traduite? Quelle est la meilleure traduction poétique? La trouverait-on en librairie? P. E. D'A.

—

Sur un vœu de Le Play. — A la p. 628 du tome I[er] des *Ouvriers européens* (édition Mame, 1879), F. Le Play émet le vœu qu'il soit fait un livre que l'on pourrait appeler : *La sagesse de tous les temps*. Cet ouvrage a-t-il été fait? Je serais reconnaissant à celui de nos collaborateurs qui le connaîtrait de me le faire savoir. R. B.

—

Le botaniste Charles de L'Escluse ou Clusius. — Un aimable lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait-il me fournir des renseignements généalogiques sur la famille de Charles *de L'Escluse*, né à Arras en 1526, plus connu sous le nom de *Clusius?* Il devint professeur à l'Université de Leyde, où il mourut en 1609.

Il voyagea beaucoup et résida successivement à Arras, Montpellier, Gand, Francfort-sur-Mein et Leyde.

Ne pourrait-on savoir exactement les noms de ses père et mère, et s'il avait des frères? Ne pourrait-on retrouver la date de son admission à la bourgeoisie dans les différentes villes précitées? Quelles étaient les armoiries de sa famille?

(Namur.) ALFRED HENRI.

—

Proudhon et la révolution sociale. — Dans le troisième volume des *Convulsions de Paris* (page 175), Maxime du Camp a donné une page éloquente de Proudhon sur l'état de la France si la République sociale triomphait. Voici le texte en question :

La révolution sociale ne pourrait aboutir qu'à un immense cataclysme dont le fait immédiat serait de stériliser la terre, d'enfermer la société dans une camisole de force; et s'il était possible qu'un pareil état de choses se prolongeât seulement quelques semaines, de faire périr par une famine inopinée trois ou quatre millions d'hommes. Quand le gouvernement sera sans ressources; quand le pays sera sans production et sans commerce; quand Paris affamé, bloqué par les départements ne payant plus, n'expédiant plus, restera sans arrivages; quand les ouvriers, démoralisés par la politique des clubs et le chômage des ateliers, chercheront à vivre n'importe comment; quand l'Etat requerra l'argenterie et les bijoux des citoyens

pour les envoyer à la Monnaie; quand les perquisitions domiciliaires seront l'unique mode de recouvrement des contributions...; quand la première gerbe aura été pillée, la première maison forcée, la première église profanée, la première torche allumée; quand le premier sang aura été répandu, quand la première tête sera tombée; quand l'abomination de la désolation sera par toute la France, oh! alors, vous saurez ce que c'est qu'une révolution sociale : une multitude déchaînée, armée, ivre de vengeance et de fureur; des pics, des haches, des sabres nus, des couperets et des marteaux; la cité morne et silencieuse; la police au foyer des familles, les opinions suspectées, les paroles écoutées, les larmes observées, les soupirs comptés, le silence épié, l'espionnage et les dénonciations; les réquisitions inexorables, les emprunts forcés et progressifs, le papier monnaie déprécié, la guerre civile et l'étranger sur la frontière; les proconsulats impitoyables, le comité de salut public, un comité suprême au cœur d'airain : voilà les fruits de la révolution dite démocratique et sociale. Je répudie de toutes mes forces le socialisme, impuissant, immoral, propre seulement à faire des dupes et des escrocs. Je le déclare en présence de cette propagande souterraine, de ce sensualisme éhonté, de cette littérature fangeuse, de cette mendicité, de cette hébétude d'esprit et de cœur qui commence à gagner une partie des travailleurs. Je suis pur des folies socialistes.

Dans quel ouvrage de Proudhon se trouve cette page? J'ai lu Proudhon, j'ai consulté d'autres lecteurs du maître : aucun d'eux n'est mieux renseigné, aussi je fais appel à nos confrères. G. Paulin.

—

Le portrait de Montaigne. — Le plus connu des portraits de Montaigne est une gravure de la fin du XVIIe siècle, où le célèbre philosophe est représenté revêtu d'une robe brochée, d'un manteau de membre du Parlement, et portant le collier de Saint Michel.

Dans le même volume du cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale, le portrait en question se trouve attribué à Montaigne et aussi à un personnage peu connu sur lequel nous allons donner quelques détails : Olivier de Launay.

Dans l'un des cinquante volumes du baron Jean de Launay, roi d'armes à titre de Brabant, condamné comme faussaire en 1673, à Bruxelles, et exécuté le 17 mai 1687 à Tournai, on retrouve encore le portrait en question, avec les armes d'Olivier de Launay, écartelé aux 1 et 3 d'argent au chevron de sable engrelé, aux 2 et 4 de Bretagne.

Cet Olivier de Launay appartenait à la branche des Launay de Flandre établie dans le Tournesis en 1316, après l'exécution de Philippe et Gautier de Launay, les chevaliers connus par l'histoire de Marguerite de Bourgogne. Mathieu, second fils de Gautier, sire de l'Aunay, et de Jeanne de Montmorency-Laval, fut la souche des Launay de la châtellenie d'Orchies.

Le père d'Olivier fut

Jean de Launay, chargé par Maximilien Ier, roi des Romains, de moyenner son mariage avec la duchesse Anne de Bretagne, où il se maria avec Jeanne de Launay, dame de la Masure, damoiselle d'honneur de ladicte duchesse, et fille de Guillaume de Launay, seigneur dudit lieu, et de Marie de Rosmadec, sa femme.

Ce Guillaume descendait de Henri, quatrième fils de Gautier et de Jeanne de Montmorency-Laval. Le fils de cet Henri est le personnage qui figure sous le nom de Guillaume de Launoy dans les chroniques de Bertrand Duguesclin, dont il fut le parent et le compagnon d'armes en France et en Espagne.

Olivier de Launay, à qui est attribué le portrait de Montaigne, était, en son temps, un personnage connu, à raison des alliances de ses ancêtres avec les maisons de France, d'Angleterre, de Bretagne et de Castille.

Il fut chevalier de l'ordre de Saint-Michel, comte du Saint-Empire, contrôleur général de l'hôtel d'Eléonore d'Autriche, reine de France. Il épousa en Espagne Béatrix de Montferrand, damoiselle d'honneur de ladite reine, fille de Guillaume de Pontallier, seigneur de Talmay, et de Guillemette de Vergy. Il fut créé chevalier de l'ordre « par François Ier, roy de France, pour avoir moyenné sa liberté à Madrid où il avait été mené prisonnier après la bataille de Pavie, et comte du Saint-Empire par l'empereur Charles V, pour avoir procuré le mariage de ladite reyne avec ledit roy. »

Olivier, son fils, épousa à Madrid, où il naquit et fut élevé, Xainte de Luxan, fille du colonel Pierre de Luxan, dit, par sobriquet de guerre, Grosse-Jambe, qui fut tué à la bataille de Ravenne.

La Tour de Luxan, à Madrid, servit de prison à François Ier.

Du mariage d'Olivier et de Xainte de Luxan naquit Xainte de Launay, qui épousa son cousin Pierre de Launay, oncle du baron Jean, roi d'armes de Brabant, dont le père, aussi nommé Pierre, épousa Catherine d'Ittre, de la maison de Bourgogne.

Le baron Jean de Launay fut condamné comme faussaire pour avoir : 1° faussé la signature du roy d'Espagne, le 14 décembre 1655. On remarquera que Philippe IV était mort dix ans plus tard, 1665, et que l'accusation n'eut lieu que le 12 janvier 1673. 2° Fait figurer dans ses armes comme dans celles de sa grand'-mère, Marie de Bourgogne (bâtarde), l'écu de Bourgogne, sans brisure. L'accusé fut condamné « à avoir le poing de la main droite coupé, puis à estre pendu et estranglé jusqu'à ce que la mort s'ensuive. »

L'exécution en effigie devait précéder l'exécution réelle.

Condamné de nouveau à la peine capitale, le 16 mai 1687, par le tribunal de Tournay, il fut exécuté le lendemain, c'est-à-dire étranglé dans sa prison, et son corps enterré aux Récollets.

On peut lire, page 267, volume relié 49 :

De mon cabinet, à Tournay, 12 septembre 1678. LE BARON DE LAUNAY.

Voilà le curieux personnage avec qui Montaigne aurait été confondu.

Où est la vérité ?

A qui, en réalité, se rapporte ce portrait, gravé depuis par Th. de Leu, Isaac, Choffard, Desrochers, et qui passe maintenant pour le portrait de Montaigne? N'y a-t-il pas là une supercherie de graveur qui aurait fait disparaître les armes placées à côté de la tête du personnage et substitué au nom de de Launay le nom de Michel Montaigne ? Ne possède-t-on pas un portrait plus authentique de l'auteur des *Essais* ? S. M.

—

Un portrait de Robespierre. — Je possède un bon petit portrait au pastel du député d'Arras (ovale de 0,20 sur 0,25). Au dos se trouve l'indication suivante : 15 *juin* 1791, *fait par M. Vendredone, de Lille en Flandre.*

Pourrait-on me donner quelques indications sur cet artiste ? HOPE.

—

Curieuse carte de visite. — Je possède une carte de visite du célèbre économiste Michel Chevalier.

Cette carte, en carton glacé, mesurant 80 millimètres sur 48, présente cette curieuse particularité que les caractères, gravés avec beaucoup de soin, en sont minuscules ; leur hauteur ne dépasse pas le tiers d'un millimètre; les quinze lettres capitales, qui forment le nom et le prénom, y compris l'intervalle ménagé entre eux, tiennent sur une longueur de 12 millimètres.

Quant à l'adresse (33, rue de la Chaussée d'Antin), elle est en écriture anglaise d'une hauteur à peu près double.

La mode a-t-elle été, à une certaine époque, de faire établir les cartes de visite dans ces conditions, ou faut-il ne voir là qu'une excentricité de Michel Chevalier ? CGS.

—

Le ciseleur Osmont. — Je désirerais avoir des renseignements sur le ciseleur J. B. Osmont. Il y a quelques détails dans le *Livre des collectionneurs* de Maze-Sencier, mais qui ne peuvent me suffire. A. DURIER.

—

Pierre Bonnardot. — Pour un ouvrage biographique en préparation, nous sollicitons des renseignements sur la carrière universitaire de Pierre Bonnardot, né à Beaune en 1758, reçu vingt ans après à l'abbaye de Saint-Germain (Yonne), puis professeur au collège d'Auxerre, où il aurait eu pour élève un enfant du pays, Jean-Baptiste Fourrier, qui fut secrétaire de l'Institut d'Egypte. Bonnardot était ami de Monge, son compatriote.

F. L. A. H. M.

—

Le Père des Pilliers ; les Bénédictins de Solesmes. — Ce religieux a publié à Bruxelles, en 1868, deux volumes in-8°, intitulés : *Les bénédictins de la congrégation de France. Mémoires du R. P. Dom des Pilliers*, etc. A la fin de ce livre, qui donne de si curieux détails sur les mœurs monacales modernes, le R. P. des Pilliers promet un second ouvrage où il devait raconter la suite de ses tribulations et de ses démêlés avec Dom Guéranger, l'abbé mitré de Solesmes. Qu'est-il advenu de ce projet et de Dom des Pilliers lui-même ? LE TAHUTIER.

—

Un livre à retrouver. — Dans son beau travail sur *Le Père Joseph et Richelieu*, M. G. Fagniez écrit (t. II, p. 99, ch. XI) : « Il recommandait (aux religieuses Calvairiennes) l'étude... d'un *Abrégé de la perfection chrétienne*, dont il n'a pas nommé l'auteur ». Malgré ses recherches, M. Fagniez n'a pu découvrir quel était

ce traité. De mon côté, je n'ai pas été plus heureux, mais je suppose qu'il devait être le livre dont parle Habert de Cerisy dans la *Vie du Cardinal de Bérulle* (1646), et qu'il nomme le *Livre de la perfection chrestienne*, composé par une dame milanaise. Camus, l'évêque de Belley, dans son *Esprit de saint François de Salles*, parle également (part. VII, sect. VII) d'un « livret qu'on attribue à une dame milanaise, qui s'appelle *Abrégé de la perfection chrestienne.* »

Le traité cité par de Cerisy est évidemment le même que celui dont parle Camus. Ce devait être le même que recommandait le Père Joseph. Quelqu'un de nos confrères bibliophiles aurait-il rencontré quelque part cet *Abrégé?* Les bibliographies milanaises que j'ai pu consulter ne m'ont point renseigné. Si le livret fut écrit en italien, il était certainement traduit en français, et assez répandu. Pour ne point s'égarer à chercher à une date trop récente l'ouvrage en question, j'ajouterai que la citation relative au cardinal de Bérulle se rapporte à l'an 1594. Il faut par conséquent écarter tous les *Traités de perfection* qui parurent au XVIIe siècle, et dont les auteurs sont bien connus, comme la *Règle de la Perfection*, du Père Benoit de Canfeld, le *Traité de la Perfection*, du Père Rodriguez, etc. P. E. D'A.

—

Manuscrits enchaînés. — Au commencement du XVIIe siècle, à la bibliothèque de Leyde, les ouvrages de grands formats étaient répartis en sept catégories ou classes.

Chacune de ces classes occupe un ou plusieurs meubles, sortes de pupitres uniformes disposés en deux séries, au nombre total de vingt-deux, tous accessibles à une communication directe mais peu commode, *et sur place*. Chacun des volumes, en effet, était attaché à son rang par une chaîne de métal assez courte; cette chaîne, à l'aide d'un anneau mobile, glissait sur une tringle de fer qui régnait au devant de chaque pupitre, et cette tringle, fixée elle-même aux deux extrémités, ne s'ouvrait qu'au moyen d'une clef dont la garde appartenait au bibliothécaire. (*Magasin Pittoresque*, XXI, 1854, p. 407.)

L'auteur de l'article auquel nous empruntons ce fragment ajoute que cette disposition, qui était pratiquée depuis l'antiquité, était encore appliquée de son temps à la bibliothèque Laurentienne de Florence, où certains manuscrits restaient enchaînés. Cette disposition est-elle appliquée, de nos jours, dans d'autres bibliothèques? En tous cas, les livres d'églises servant au chant liturgique ne sont-ils pas encore rivés à leurs pupitres par des chaînes de fer? ADOLPHE DÉMY.

—

Sur une médaille relative à Napoléon. — Un médaillon, la reproduction sans doute d'une médaille, représente Napoléon, en cuirasse, tenant dans sa main une branche d'olivier et recevant les hommages de deux représentants d'une ville qui pleure aux pieds de Napoléon.

Au-dessus, en rond :

Roxolanicus maximus.

Au-dessous :

Œdiles Paris. Im. Neapoloni a — victoria reduci in suburbano Cœsarum grates agunt
PR—D DECE·MBR MDCCCV.
GALLE fecit.

Le mot Roxolanicus est difficile à comprendre.

Les *Roxolani* étaient les habitants de la Sarmatie d'Europe, située sur les bords du Palus Méotide (mer d'Azow) entre le Borysthène et le Tanaïs. Mais comme la plaquette est faite très probablement en l'honneur de la reddition de Vienne, il est difficile de comprendre l'étymologie du mot Roxolanicus.

PAUL LE ROUX.

RÉPONSES

Je suis payé et non vendu (XXVIII, 83, 279). — Le mot se trouve presque littéralement dans notre vieux Balzac. Parlant de l'époque troublée où la turbulente noblesse s'insurgeait pour avoir des pensions et se faisait payer une soumission qu'elle ne donnait jamais, il dit :

Il (le roy) se lasse d'espuiser ses coffres pour souldoyer les armées de ses ennemis et de payer tous les jours une fidélité qu'il n'acquiert jamais. (BALZAC, *Aristippe*, V, *Œuvres*, II, 215.)

ADOLPHE DÉMY.

—

Auteurs composant leurs ouvrages de mémoire (XXVIII, 399; XXIX, 73, 153, 303, 425; XXX, 125, 209). — M. François Coppée construit ses vers dans sa tête, en se promenant, et il ne les écrit que lors-

qu'ils sont terminés, bien qu'il les corrige souvent au moment où il les écrit.

H. B.

—

Le peintre François Bonvin (XXVIII, 490, 732; XXIX, 83, 157). — Voici une lettre inédite adressée par Bonvin à Burty, où l'artiste raconte de bien curieuses choses sur les amateurs contemporains et donne d'intéressants détails sur ses débuts.

Mon cher Burty, j'ai fait la connaissance de M. Laperlier en 1848, vers décembre. Dès 1846, il furetait dans les cartons de dessins à bas prix qu'étalaient alors, sous l'Institut et le long de l'Hôtel des Monnaies, divers marchands de gravures faisant tous partie, à divers degrés, de la famille Danlos. C'est à Painel que je vendais plus particulièrement, en même temps que Péquégnot, Andrieux et Ghis. Levois vendait à Danlos. Mon prix ordinaire était de 12 *francs pour* 8 *dessins à l'aquarelle*; Andrieux n'en faisait peut-être que quatre pour le même prix; Péquégnot tenait la corde à 3 francs les grandes aquarelles, genre Hubert. Cependant, à ma gloire, M. Laperlier ne collectionnait guère que mes dessins, de préférence à tout autre, et il ne se passait guère de semaine sans que je n'empochasse mes 12 francs. M. Laperlier, bien entendu, était un amateur mystérieux dont Painel se gardait bien de me révéler le nom, et moi j'étais, pour M. Laperlier, un peintre, non moins mystérieux, habitant l'Angleterre. M. Laperlier payait mes dessins 3 francs.

Les affaires cessèrent tout d'un coup — et, sauf la vente d'un carton de 50 dessins qui me furent payés 10 francs — le carton avec, je ne fis plus d'affaires avec le Painel, établi alors place du Carrousel, près la rue du Doyenné.

Un jour, j'avais offert à diverses personnes, moyennant 50 francs, *La Cuisinière*. Les affaires allaient si mal, que je n'avais pas trouvé acheteur. Je passe chez Painel fureter des cartons, et il me dit que *son amateur* lui a demandé si je faisais de la peinture à l'huile — qu'il voudrait en acheter une? — Cela tombe bien, dès ce soir je vous apporte une toile.

Le soir, j'apporte ma toile — Combien? — Cent francs! (tant pis! le mot était lâché!) — Cent francs!!! fit Painel, soixante!... et encore il faut que ça plaise à l'amateur. — Cent francs, que cela plaise ou que cela déplaise, et mes droits réservés pour l'exposition prochaine (1849). Je viendrai savoir la réponse demain...

Le lendemain, Painel m'offrait 80 francs, à condition de retoucher à l'épaule de ma bonne femme, *et de la finir davantage*.

Je répondis à Painel, avec lequel je ne me gênais nullement: « *Cent francs*, et merde *pour le reste!...* » Il me donna mes cent francs, et mon père, qui, par hasard, flânait précisément à la porte de Painel ce soir-là, ayant entendu mes vilains mots, me dit, à ma sortie: « Es-tu bien sûr, mon garçon, de ne pas escroquer ce marchand, qui doit s'y connaître mieux que toi, puisque tu n'as pas appris, et que, d'ailleurs, ce n'est point ton état de faire des tableaux, puisque tu es employé » ?

Vers décembre, un ami me dit qu'il a vu chez un encadreur de la rue Laffitte un tableau signé de mon nom. J'y cours, et, comme vous pensez, cher ami, je m'empresse de brûler la politesse au seigneur Painel en demandant à Beugniet, tout nouvellement établi, des renseignements sur le possesseur du tableau. Je laissai mon adresse, et dès le lendemain je reçevais de ce cher M. Laperlier une invitation à déjeuner pour le dimanche suivant.

M. Laperlier n'avait encore collectionné que des objets de curiosité de l'époque Louis XIII, éventails, tabatières, biscuits, terres-cuites, — quelques gravures aux trois couleurs, — une peinture de Ducreux, — un Danuaut. — Un Jeanrat.

Un peu plus tard, deux Greuze : une tête d'enfant admirable et un buste de jeune fille (peinture); — autre buste dudit Greuze, *terre-cuite*, dont je donnai à Feuchère l'ennui et le plaisir de restaurer le nez, qui était cassé. Ce morceau était ravissant et d'une verve presque égale à celle de Caffiéri.— Greuze a modelé ses bons morceaux en sculpteur, et vous ne devez point vous étonner de mon admiration!

Nous lûmes ensemble, dans l'*Encyclopédie* (Beaux-Arts), l'article *conférence*, qui fut continué, beaucoup plus tard, par M. Valferdin, et le discours d'Oudry, sur la couleur et sur son maître Largilière, nous enthousiasma à tel point pour le XVIII° siècle, qu'il n'y eut plus pour nous d'autre objectif. J'avais fait la connaissance de M. Marcille, père, qui m'avait baptisé « le nouveau Chardin » à cause de la cuisinière sus-citée, et j'y menai M. Laperlier, qui ne vécut plus, dès lors, que pour Chardin.

M. Laperlier était un tout petit homme, à la Ingres. Il était plein de feu; mais ce feu était de paille ou tout au plus de sarments: que de maîtres disparates j'ai vu passer par son enthousiasme!

Pendant le règne de Chardin, nos relations, quoique très intéressantes et fort utiles pour mes études, furent bien souvent près d'être rompues à cause des nombreuses écoles que lui faisaient faire les brocanteurs, qui lui fourraient des Chardins, en veux-tu, en voilà, lesquels Chardins n'étaient, la plupart du temps, pas même des Jeaurats! A chaque acquisition, je recevais une lettre pour aller voir, au magasin à fourrages de Bercy, le nouveau chef-d'œuvre, qu'après examen et discussion, je condamnais inexorablement au rebut. Les marchands me prenaient en grippe et si, parfois, M. Marcille père n'était venu à mon secours, c'en était fait de ma compétition!

Il n'était pas le seul, d'ailleurs, à se tromper sur Chardin: Delacroix, Ingres, Charles Blanc, voire même M. Lacaze, partageaient ses illusions.

Delacroix avait deux dessus de portes, — deux toiles de 6, — des *fruits* et du *raisin...* qui n'étaient point des Chardins. — Le père Ingres s'est arraché les cheveux pour avoir manqué un dessus de porte que j'avais acheté 40 francs pour M. Laperlier pour lui faire une surprise; le dessus de porte, les Arts, très important, ma foi, était signé : *Chardin filius*, et ce pauvre père Ingres, qui n'avait point lu Diderot, soutenait que Chardin n'ayant pas eu de fils, cette peinture était du père. Notez que la touche et le ton étaient dissemblables à la touche et au ton des tableaux du père! — Un jour, à la prière de M. Laperlier d'aller au plus vite chez Ch. Blanc, rue Laffitte, examiner une toile de Chardin représentant un enfant couché près d'un panier de raisins renversés, l'enfant broutant une tartine, la chemise retroussée

sur son ventre, et pissant en l'air comme un jet d'eau, je réponds, courrier par courrier, que je n'ai pas besoin de voir la chose pour affirmer qu'elle ne pouvait être du maître, attendu qu'un pareil sujet ne pouvait se traiter sans avoir été peint *de chic*, et que Chardin, depuis l'histoire du fusil, en était incapable.

Insistance de l'amateur fougueux et entêté. J'allai rue Laffitte, où, dès la porte d'entrée, je dis à Ch. Blanc son erreur. Il ne fut pas du tout content de moi, M. Laperlier non plus; mais, plus tard, je trouvai chez un chiffonnier de la rue de Vanves une plate gravure dudit tableau imprimée en rouge et signée : Cheneau, inv.

Toutes les fois que j'allais chez M. Lacaze (presque chaque dimanche d'hiver), nous avions une petite discussion devant le charmant portrait de l'Ecole française : *La femme au livre*, dont le cadre portait le nom de *Chardin;* de même pour cette toile représentant : Une cruche, des marrons, un pain et une serviette, et qu'il avait également baptisée du même nom, comme si le goût de Chardin aurait toléré une serviette fine dans une composition aussi rustique!... Il me disait : « Vous me chagrinez, de débaptiser ainsi mes enfants », et moi de lui répondre : « Vous n'aurez que plus de mérite d'avoir adopté d'aussi charmants inconnus ». Et il a retiré la fausse attribution.

Ce n'était donc point chose facile que d'éduquer un amateur aussi décisif que l'était M. Laperlier, et je ne trouvai qu'un moyen, qui fut d'obtenir du bon et serviable M. Marcille qu'il consentît à nous prêter ses Chardin les uns après les autres. Ce fut d'abord *le dessinateur*, puis l'*Ecureuse*, et enfin *le Cabaretier*, que M. Laperlier a fait lithographier à ses frais par Soulange-Tessier, qui faisait mou et qui était bien le plus bête de tous les lithographes.

Mon moyen réussit à merveille, et à partir de cette période, la révolution fut complète : M. Laperlier devint plus compétent qu'aucun autre amateur, et le prouva par ses acquisitions hors ligne des *dessus de porte* d'André, de la *Pourvoyeuse*, du *jeu d'oie*, du *devant de cheminée*, pour lequel il fit sculpter en bois une fausse cheminée Louis XV, et de toutes sortes de natures mortes de premier ordre. Je le poussai un peu aussi vers l'Ecole espagnole pour le fortifier dans la peinture puissante et solide; mais il se lia avec Muller, puis avec son élève Carraud, qui signe si mal et si gros, puis enfin avec Lazerges. Cet éclectisme me lassa et, peu à peu, nos relations cessèrent, surtout à l'époque où l'éditeur Didier lui mit en tête d'entrer dans le spiritisme en qualité de médium. Il voulait me convertir. Je me retranchai derrière mon état de réprouvé; il évoqua saint Eloi, le questionna sur mon compte, et la réponse du saint auquel on soufflait au cul ne m'étant pas favorable, il me lâcha... Je crois que sa raison l'avait lâché aussi!

Il ne faut pas oublier qu'il avait fait la connaissance de M. de Boiffremont, fils de l'ancien ami de Prud'hon et qu'il lui acheta une grande quantité de dessins de Prud'hon, et la maison avec jardin, rue du Rocher, où le peintre est mort.

Il fit imprimer un volume sur la *médiumnité*, écrit par lui sous le nom de *Sebron* (c'était son nom de médium), sous la dictée de saint Eloi. Ce livre est plein de menaces pour les méchants et même les bons de ce monde, et plein de prédictions désastreuses à faire frémir.

Il s'est retiré à Alger depuis sa retraite, depuis une vingtaine d'années, et s'est défait de la meilleure partie de sa collection, dans laquelle, me dit-on, il a fait entrer des Fortuny et... des Sisley et consorts.

Voilà, cher ami, un des hommes qui fut, en somme, un des meilleurs et des plus intelligents que j'ai rencontrés.

Ah! il était Parisien!

A vous, F. Bonvin.

7 juin 1878.

—

Adieux d'auteurs à leurs ouvrages (XXIX, 336; XXX, 123). — Jean Guyot, dit Castileti, parce qu'il était né à Chatelet (pays de Liège), près de Charleroi, en 1512, décédé à Liège en 1588, illustre musicien wallon du XVIe siècle, premier maître de chapelle de l'empereur Ferdinand Ier, a publié à Maestricht, en 1554, un ouvrage sur les arts libéraux intitulé : *Minervalia Joan Guidonii, Castiletani*, etc.

Jean Guyot, dont j'ai publié la bibliographie en 1875, dédie son livre à son souverain, le prince-évêque de Liège, Georges d'Autriche. Dans cette dédicace, il fait ainsi parler son livre :

Tandis que, dans mon imprudence, je confie mes voiles au vent, malgré mon imprévoyance dans ce genre de navigation, soudain plusieurs tempêtes surgissent; mon esquif, à peine éloigné du rivage, est ballotté par les ondes rapides; il bondit sur le sommet des vagues pour retomber en gémissant dans la profondeur de leur sillon. Alors, l'immense difficulté de mon entreprise frappe mon esprit et, alors seulement, je sens combien je serais impuissant à me maintenir majestueusement à la hauteur de ma mission. Il faut que je m'y résigne cependant, car il ne m'est pas permis de revenir au port : le souffle du vent d'Eole gonfle mes voiles; il me faut obéir aux ondes écumantes et tracer mon sillon sur le vaste océan jusqu'à ce que Mélicerte me rende à la tranquillité.

Après cette dédicace au prince-évêque de Liège, viennent deux poésies. dont la première, dédiée à son livre, est de seize vers : elles accusent à la fois une verve brillante, une imagination très riche et une connaissance approfondie de la versification latine; la facture de son vers est très harmonieuse. Dans cette première poésie, il fait ses adieux, d'une manière touchante, à son cher livre qui, lancé sur l'océan du monde, va désormais affronter les orages et supporter les luttes critiques de la publicité; il le compare à une barque : il craint pour sa destinée; il eût même voulu retenir l'esquif au rivage, mais un devoir impérieux ne le lui permet pas; une fois lancé sur les flots, il n'est plus maître de le faire rentrer au port.

Cet ouvrage de Jean Guyot, dit Castileti, le célèbre musicien wallon (v. sa biographie dans le supplément de la *Biographie universelle des musiciens de Fétis*, par Pougin, et la *Biographie nationale de Belgique*, publiée sous la direction de l'Académie royale), est extrêmement rare; malgré mes nombreuses recherches, je n'en connais qu'un seul exemplaire : il a été donné, il y a une quinzaine d'années, par feu M. le baron de Wittert, à la bibliothèque de l'Université de Liège.

(Charleroi.) CLÉMENT LYON.

—

Glas annonçant le sexe de la personne décédée (XXIX, 454). — Dans le département de Saône-et-Loire, on tinte aussi neuf ou sept coups avant le glas, pour indiquer qu'un homme ou une femme vient d'expirer, et voici dans quel ordre : neuf coups de la grosse cloche, neuf de la deuxième, et neuf de la plus petite; on recommence trois fois dans le même ordre, puis on termine en sonnant neuf fois la grosse. Pour les femmes, il en est de même avec sept tintements au lieu de neuf, et arrêt avant la volée sur la seconde cloche. Pour les petits garçons et petites filles, même sonnerie, mais sur la petite cloche seulement.

VICOMTE G. DE LARTIC.

—

Les collectionneurs de souvenirs Napoléoniens (XXIX, 457, 706; XXX, 15). — La chaise dont se servait Napoléon à bord du *Bellerophon*, son portrait peint sur « velours blanc », et le livre du capitaine F. L. Maitland (1824), sur le séjour de l'empereur à bord du *Bellerophon*, sont chez Mundell, Vertuoso — 5, Cross street, Ryde — Isle of Wight. HUBERT SMITH.

—

Iconographie de sainte Lucie (XXIX, 458). — Notre confrère A. T. nous a dressé une longue suite de desiderata concernant l'iconographie de sainte Lucie. Peut-être lui serait-il agréable de savoir que j'ai entre les mains deux pièces d'argent de 20 soldi, portant, l'une comme l'autre, au recto, les armes et le chiffre de Charles Ier, duc de Mantoue, et, au verso, la date de 1633 et l'effigie de sainte Lucie debout, portant, de la main droite, un plateau sur lequel sont deux yeux, et autour de sainte Lucie courent les lettres suivantes : *Sancta Lucia.*

M. A. T. voudrait-il nous donner, par la voie de l'*Intermédiaire*, de plus amples indications sur les documents sigillographiques qu'il désire, notamment sur les méreaux ou jetons dont MM. T. Pavot et H. T. ont donné de si complètes définitions ? B.

—

Les avocats de Lyon étaient-ils nobles? (XXIX, 497; XXX, 52, 366.) — Je possède un volume assez curieux et de quelque mérite — si j'en juge par une note manuscrite de mon bisaïeul, magistrat lui-même, — intitulé : « Recueil de toutes les pièces concernant les procès des avocats et des médecins de la ville de Lion (sic) contre le Traitant de la recherche des faux nobles, avec l'arrêt intervenu au Conseil le 4 janvier 1699, approbatif de l'usage où sont les avocats et les médecins de prendre la qualité de nobles. » Lion, chez Plaignard, 1700. In-4° de 306 pages.

L'éditeur s'indigne, dans sa préface, « qu'il se soit trouvé un avocat qui ait fait tant de vains efforts pour avilir l'honneur de sa profession. Chacun expliquera à sa façon la cause d'une conduite si extraordinaire, soit intérêt, manque de jugement ou manque d'attachement pour une si belle profession. » Il déclare que, pour le punir de son faux zèle, il insère ses deux requêtes dans les pièces du procès. Le pauvre traitant, à ce compte, eût été obligé de plaider lui-même. L'arrêt de 1699 déchargea les médecins et avocats de Lyon de la requête, « sans que les qualités de nobles qu'ils ont prises et prendront ci-après leur puissent acquérir, et à leurs enfants et successeurs, le titre de noblesse, à moins qu'ils ne l'aient de race et d'ancienneté. » L'éditeur me semble s'être réjoui d'un maigre succès, car, en résumé, la décision de MM. les Commissaires généraux de S. M. est que les médecins et avocats de Lyon pourront se qualifier de nobles sans pour cela l'être le moins du monde.

E. B.

—

La langue française dans les territoires annexés de 1794 à 1814 (XXIX, 537; XXX, 248). — On imprima :

Actes de la préfecture de la Roer. Aix-la-Chapelle (1809 à 1814).

Mercure de la Roer. Cologne, 1810 à 1814. (Histoire ancienne du département, son agriculture et son industrie, littérature, etc.)

Considérations sur le département de la Roer, par M. de Golbéry. Aix-la-Chapelle, 1811.
Statistique du département de la Roer, par J. A. Dorsch, sous-préfet. Cologne, 1804.
Mémoire statistique du département de Rhin et Moselle, par le C Boucqueau, préfet. Paris, imprimerie de la République, an XII, in-folio, 196 pages.
Annuaire topographique et statistique du département de la Sarre pour l'an 1810, rédigé par C. H. Delamorre. Trèves, 1810, in-8°, VIII, 434 pages.

L'Ex-Car.

— Tous les actes d'état-civil de la ville de Gênes, du 1er janvier 1806 au 5 mai 1814, comme les registres du recensement de 1808, qui sont conservés aux archives du municipe, sont tous rédigés en langue française qui, pendant cette période, était la langue officielle de l'administration communale.

Angelo Boscassi.
Archiviste de la Ville.

— Une preuve intéressante est l'acte de naissance de Verdi, écrit en français sur les registres de l'état-civil de Busseto.

L'an mil huit cent treize, le jour douze d'octobre, neuf heures du matin, par devant nous, adjoint au maire de Busseto, officier de l'état-civil de la commune de Busseto, susdit, département du Tanaro, est comparu Verdi, Charles-Roncole, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né le jour 10 du courant, à huit heures du soir, de lui déclarant et de Louise Utini, fileuse, domiciliée à Roncole, son épouse, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Joseph, Fortunin, François. Lesdites déclaration et présentation faites en présence de Romanelli Antoine, âgé de cinquante-un ans, huissier de la mairie, et Cantu Hiacinte, âgé de soixante-un ans, concierge, domicilié à Busseto, et après avoir donné lecture du présent acte aux comparant et témoins, ont signé avec nous.

Antonio Romanelli, Giacinto Cantu,
Verdi Carlo, Vitoli, adjoint.

Le texte original est *en français*. Le timbre y apposé (coût 50 centimes) porte en exergue : *Département au-delà des Alpes*.

Quand Verdi naquit, le duché de Parme était à la France. Verdi naquit donc notre compatriote ; il n'a tenu qu'au hasard des armes d'en faire un compositeur français, ce qui ne l'eût pas autrement favorisé en un pays où l'on pratique pour les étrangers une hospitalité aussi large.

G. M.

—

Pensions données pour des motifs bizarres (XXIX, 572 ; XXX, 484). — Dans les secours accordés par le décret de l'Assemblée Nationale du 20 avril 1791, se trouvent ces curieuses mentions :

Au sieur Cambacérès, ancien maire de Montpellier, réfugié à Avignon à cause du dérangement de sa fortune occasionné par les dépenses de sa place, l'ayant remplie avec désintéressement et distinction pendant vingt ans.

Somme précédemment accordée, 2,000 livres. Somme réduite, 500.

A la demoiselle Cécile Ottomane (Marie), née le 4 octobre 1710. Se prétend fille d'Achmet III, empereur des Turcs ; elle est en France depuis plus de soixante-cinq ans ; sa vie a été écrite par M. de Caraccioli. Ses malheurs, ses vertus et ses infirmités ont paru mériter des attentions particulières ; âgée de plus de quatre-vingts ans.

Somme pr. acc., 600. S. r., 500.

A la dame Legros. Elle s'est sacrifiée pour secourir le sieur de Latude, détenu dans les prisons d'État pendant trente-neuf années et rendu à la liberté par les soins et le dévouement héroïque de cette dame.

Somme pr. acc., 600. S. réd., 500.

R. C.

—

Les comédiens décorés de la Légion d'honneur (XXIX, 578 ; XXX, 527). — MM. Soubies et Malherbe, dans leur *Histoire de l'Opera Comique, la seconde salle Favart* (p. 84), signalent Ponchard, le créateur de la *Dame Blanche*, mort le 6 janvier 1866, comme « le premier comédien qui ait été décoré de la Légion d'honneur ». Est-ce exact ? Je ne vois pas Ponchard dans la liste publiée p. 527.

Sous l'ancien régime, quelques comédiens ont-ils été décorés d'un ordre de chevalerie ?

Adolphe Démy.

—

Menus de repas (XXIX, 652). — Je me suis occupé, il y a deux ans, des fiançailles de Bona Sforza, laquelle fut mariée à Sigismond, roi de la Polonie, en 1517. Une cérémonie eut lieu à Castelcapuano, à Naples, et un certain Passero en fit la description, très singulière, dans son journal manuscrit.

Ce Passero donne très exactement le menu du repas des fiançailles de Bona. (*Giuliano Passero, Giornal*, edizione di Vincenzo Orgino. Napoli, 1735, pagina 252.) Le voici :

In primis, Pignolata in quattro, con natte et attorniata.
Insalata d'herbe. Jelatina.
Lo bollito, et bianco mangnare con mottarda con l'ordine suo.
Li coppi di piccioni.

Lo arrusto ordinario con mirransto et salza de vino agro.
Le pizze sfogliate.
Lo bollito salvaggio con putaggio nugaresco et preparata.
Li pasticci de carne. Li pagoni con sua salza.
Le pizze fiorentine.
Lo arrusto salvaggio de strangola preiti.
Le pastidelle de carne. La zuppa nauma.
Lo arrusto de fasani. Almongiavare.
Li capuni copierti
Le pizze bianche et Appresso gelatine ingotti.
Conigli con suo sapore. Li guanti.
Le starne con lemoncelle sane. Li pastricci de cotogne.
Le pizze pagonazze.
Le pastitelle de zuccaro per tutte le tavole et c.
Alla tavola della signora Regina fo fontana de adure.
Le tartette per tutte le tavole.
Ana tàvola della signora Regina con detis misso castagne de zuccaro con lo scacchiero.
Le nevole et procassa. Levaro la prima tavola.
Confiotis et l'acqua a mano di buono odore.

Convenez qu'on dînait très bien en 1517! J. di Giacomo.

—

Les plus anciennes imprimeries de France (XXX, 81, 486). — Je signalerai l'imprimerie *Vatar*, exerçant à Rennes, sans interruption, depuis 1631. M. Arthur de la Borderie, membre de l'Institut et bibliophile érudit, vient de publier une notice sur

cette imprimerie héréditaire, à laquelle son existence trois fois séculaire, son privilège parlementaire, son rôle dans les luttes de la Bretagne contre le despotisme, donnent, pour nous Bretons, un caractère historique et national.

Le Roseau.

—

Le pays raïol (XXX, 155, 380). — Par une bonne fortune tout à fait exceptionnelle, j'ai reçu cette semaine la visite d'un de mes amis, Ardéchois fort instruit. Je lui ai soumis la question du pays raïol. D'après sa réponse, ce mot aurait bien la signification que lui attribue le dictionnaire de Sauvages. Ce serait, en ce cas, une simple métathèse : raïol pour roïal. Mais mon ami ne connaît pas ce mot sous cette forme. On dit : roïau ! et c'est un des premiers mots que, dans une dispute entre paysans, le montagnard lance avec mépris à l'*habitant de la plaine*, qui riposte en traitant son adversaire de sabatas ! (celui qui se mêle sur la montagne au sabbat des sorcières ??)

Quant aux limites assignées par Sauvages au pays roïau, outre qu'elles sont bien vagues, elles paraissent inexactes, car les mots en question sont employés aux environs de Vals, Aubenas, etc. (arrondissement de Privas).

(Asnières.) X.

—

Projets de monnaies (XXX, 162, 385). — Parmi les monnaies ou assignats métalliques frappés par des négociants ou banquiers au cours de la période révolutionnaire, on peut encore citer, en dehors des *Monneron*, qui sont communs, et dont les types si variés sont, à ma connaissance, au nombre de huit, les pièces suivantes, dont je possède un certain nombre :

1° Celles de la manufacture de porcelaines de Potter, rue de Crussol, à Paris : 5 sols, 7 sols, 10 sols, 20 sols;

2° Celles de Lesage et Cᵉ, négociants à Paris : 20 sols, 10 sols, 5 sols;

3° Celles de la caisse de Bonnefoy, établie à Paris : 3 sols et 6 blancs;

4° Celles de la caisse métallique établie à Paris : 18 deniers;

5° Celles de Clermonson et Cᵉ, négociants, place Comfort, à Lyon : 2 sols.

De nos jours, un très grand nombre de commerçants et d'industriels créent pour la commodité de leurs ouvriers ou employés des jetons ou morceaux de la valeur desquels ils répondent et qui portent le nom ou l'emblème de l'établissement qui les émet. Mais ces jetons, qui n'ont nécessairement qu'un cours très limité chez certains fournisseurs locaux, ne peuvent pas, en réalité, être considérés comme de véritables monnaies.

H. D.

—

Proverbes nationaux et vieilles antipathies (XXX, 193, 414, 490). — A ajouter à cette liste : Clément-Janin, *Sobriquets de la Côte-d'Or* (Dijon, 1876-1880, 4 parties in-8°), et Barjavel, *Dictons et sobriquets de Vaucluse* (Avignon, 1848, in-8°).

P. M.

—

Pourquoi dit-on Monsieur le duc d'Orléans ? (XXX, 275, 466.) — Je lis, colonne 466 de l'*Intermédiaire* :

La raison en est très simple, c'est qu'on n'a jamais donné à un roi de France le titre d Monseigneur.

Victo Hugo semble être de l'avis contraire (*Le roi s'amuse*, acte I, p. 381, vol. XV, Hetzel, 1880) :

Oh! *monseigneur* le roi, *puisqu'ainsi l'on vous* [*nomme*,
Croyez-vous qu'un chrétien, un comte, un [gentilhomme,
Soit moins décapité, répondez, *monseigneur*,
Quand, au lieu de la tête, il lui manque l'hon- [neur?

Qui a raison?
(Saint-Mandé.) A. L.

—

Le poète Martineau, de Sens (XXX. 284, 493). — Au sujet de cette question, nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

La famille *Martineau des Chesnez* est aujourd'hui représentée par :

Le contre-amiral baron Martineau des Chesnez, grand-officier de la Légion d'honneur, et son fils,

Et par les fils de feu le général de division E. Martineau des Chesnez, dont l'aîné est, comme on vous l'a écrit, chef d'escadron au 4e régiment de dragons, et le plus jeune juge au Tribunal de Tunis.

Veuillez agréer, etc.

Contre-amiral baron L. MARTINEAU DES CHESNEZ.

—

Signification à déterminer (XXX, 285, 496). — Etant de ceux qui ont apporté leur contribution au débat demeuré sans conclusion, je demande la permission de revenir sur ce mystérieux 4, dit commercial, dont voici une interprétation toute récente, et qui me paraît digne d'être notée. Le 4 barré serait le signe astronomique ou astrologique, c'est tout un, de la planète Jupiter, qui préside à la prospérité et au succès. Si l'on considère, en effet, que cette marque se retrouve sur des monuments divers, tapisseries, livres, etc., appartenant tous à la période où triomphe l'astrologie dite judiciaire, c'est-à-dire de la fin du XVe siècle au commencement du XVIIIe, enfin qu'il y a une grande ressemblance, sinon identité absolue, entre le signe planétaire de Jupiter, on prendra en considération une interprétation fort simple en elle-même et parfaitement conforme à l'esprit du temps. H. C.

—

Bévues parlementaires (XXX, 315, 498). — On peut bien citer, puisqu'ils appartiennent à l'histoire, le malheureux « cœur léger » de M. Emile Olivier et le tonitruant... *Cambronne!* de M. Margue. Mais les fours légendaires de M. de Gavardie, les calembredaines de M. de Tillancourt pèsent peu dans la balance parlementaire, que l'éloquence soldatesque d'un ministre de la guerre disant : « L'ordre règne à Varsovie » fit jadis pencher brusquement. A. L.

—

Sur une lettre de Mgr Freppel, évêque d'Angers (XXX, 357). — La réponse est aisée, Mgr Freppel adressait sa lettre du 10 mai 1882 au ministre de la justice et des cultes d'alors, M. Gustave Humbert, qui vient de mourir premier président de la Cour des Comptes, qui faisait partie du second ministère Freycinet et succédait, comme l'indique la lettre elle-même de Mgr l'évêque d'Angers, à M. Paul Bert, ministre de l'instruction publique et des cultes dans le « Grand ministère » de Gambetta (14 novembre 1881), et à M. Constans, ministre de l'intérieur et des cultes (cabinet Jules Ferry, du 23 septembre 1880).

Tous les noms précités justifient pleinement les craintes ou les plaintes de Mgr Freppel et ne permettaient guère d'attendre mieux, pour les intérêts religieux, des représentants des pouvoirs publics. GEOFFROY DE GRANDMAISON.

—

Le bréviaire (XXX, 361). — Autrefois, les offices étaient fort longs. Le concile de Tours (567) veut que les vêpres n'aient pas moins de douze psaumes, les antiennes, les oraisons à proportion.

Au XIIIe siècle, au temps de Grégoire VII, l'office fut abrégé et appelé : *Breviarium curiæ romanæ;* en 1241, un *bréviaire* rédigé par Hagmon obtint l'approbation de Grégoire IX et fut imposé aux églises de Rome par Nicolas III. — Paul III approuva le bréviaire de Francesco de Quinones ou Quignon, mais il fut censuré par la Sorbonne, et le concile de Trente demanda au pape d'en donner un autre. Ce fut en 1568 que Pie V donna le bréviaire romain qui, depuis, n'a subi que de très légères modifications. Ce bréviaire fut adopté presque immédiatement par l'Italie, l'Espagne, le Portugal et la Sicile, puis par l'Autriche, la Hongrie, la Pologne, les principautés allemandes, l'Irlande, l'Angleterre, le Danemark, la Suède et la Suisse. En France,

le bréviaire romain ne fut adopté que partiellement et avec beaucoup d'opposition de la part des évêques, qui usaient de l'autorité libre qu'ils avaient sur la liturgie de leur diocèse. Aujourd'hui, tous les diocèses français ont adopté le bréviaire de Rome, mais la lutte a été vive de 1840 à 1864, où l'église de Lyon, malgré les réclamations de son clergé, a abandonné la liturgie gallicane.

D'ARTAGNAN.

— M. le vicomte de Lartié aura tous les renseignements qu'il souhaite dans l'intéressant ouvrage de M. l'abbé Batiffol : *Histoire du Bréviaire romain*, qui a paru chez Picard, à Paris. C'est l'histoire très claire et très documentée cependant, une sorte de résumé rapide de l'office divin dans l'Eglise.

Il trouvera, dans la *Revue des Questions Historiques* (tome XVI, p. 309) une remarque autorisée de Dom Piolin sur le Bréviaire romain, à propos de la liturgie du diocèse de Langres. — Sur l'application de la récitation des heures canoniales, on consultera les *Conciles généraux et particuliers* (3 vol.) de Mgr. Guérin.

GEOFFROY DE GRANDMAISON.

— L'obligation de réciter le bréviaire, qui s'imposait d'abord à tous les chrétiens et qui, peu à peu, s'est réduite aux clercs seulement, remonte fort loin ; cependant, Joli, dans une *Consultation touchant la réforme des Heures canoniales*, parue en 1644, prétend que cette obligation n'est appuyée que sur une coutume qui sert de loi et que, avant le Concile de Bâle on n'en avait fait l'objet d'aucune consultation.

C'est dans le concile de Latran, tenu sous les papes Jules II et Léon X, de 1512 à 1517, que fut décrétée la Constitution expresse qui oblige les ecclésiastiques à la récitation du Bréviaire.

Jusqu'au concile de Trente, 1545, le Bréviaire n'était pas uniforme ; chaque diocèse et chaque ordre religieux avait le sien. Le cardinal Quignon, par ordre des papes Clément VII (1523-1534) et Paul III (1534-1539), avait publié un nouveau bréviaire qui, autorisé par Jules III (1550-1555) et Paul IV (1555-1559), fut cependant censuré par la Faculté de Théologie de Paris dans une critique parue sous le titre : *Notæ censurariæ in sacrum Quignonis breviarium.*

Malgré cette censure, le bréviaire du cardinal Quignon fut réimprimé plusieurs fois avec l'approbation des docteurs de Sorbonne et privilège du roi, et semble avoir été assez longtemps en usage dans le clergé français.

Le pape Pie V (1566-1572) fit dresser un bréviaire pour l'usage universel de l'Eglise, intitulé : *Breviarium romanum ex decreto sacro-sancti concilii Tridentini restitutum.* Clément VIII (1592-1605) et Urbain VIII (1623-1644) y apportèrent quelques réformes.

Benoit XIII (1724-1730) ayant publié l'office de saint Grégoire VII et l'ayant rendu obligatoire pour l'Eglise universelle, le Parlement de Paris, en vertu d'une loi qui voulait que tout décret du Souverain Pontife ne pût être publié en France qu'après avoir été enregistré par le Parlement, contrôla le décret pontifical et rendit un arrêt qui proscrivait l'office de saint Grégoire VII et défendait aux ecclésiastiques du royaume de le réciter. Les Parlements de Metz, Toulouse et Rennes imitèrent celui de Paris. Les évêques de Verdun, Montpellier, Troyes, Auxerre et Castres publièrent des mandements dans le sens parlementaire. Cela amena en France une réforme liturgique. Nicolas Letourneux et le bénédictin Claude de Vert firent ensemble le *Nouveau Bréviaire de Cluny*. Après eux, Foinard publia un autre programme dans son livre : *Projet d'un Nouveau Bréviaire dans lequel l'office divin serait particulièrement composé de l'Ecriture Sainte.* L'idée de Foinard fut réalisée par le cardinal de Noailles et le nouveau bréviaire composé par Duguet.

Vigier, Mesenguy et Coffin reprirent en sous-œuvre la tâche de Duguet et firent paraître un *Nouveau Bréviaire de Paris*, publié par Charles de Vintimille.

Orléans et Nevers eurent leurs bréviaires particuliers (1730) composés par Lebrun Desmarets.

Charles de Coislin, évêque de Metz, Caylus, évêque d'Auxerre, Bossuet, évêque de Troyes, Colbert, évêque de Montpellier, Montazet, archevêque de Lyon, introduisirent les mêmes innovations dans leurs diocèses. Cette révolution se prolongea jusqu'en 1770. Charles Loménie de Brienne fut le dernier évêque de France qui ait implanté une liturgie nouvelle dans son diocèse. La congrégation de Saint-Vannes se donna un bréviaire et un Missel sur le modèle de ceux de Paris ; celle de Saint-Maur en

fit composer un à son usage particulier par un bénédictin, Nicolas Foulon. L'ordre des Prémontrés renonça aussi au Bréviaire romain pour en adopter un composé par un de ses moines.

SÉDANIANA.

— I. *Depuis quand existe le bréviaire?* — On peut suivre la liturgie canoniale de laquelle le Bréviaire s'est développé, jusque dans l'antiquité la plus reculée, jusque dans le Vieux Testament.

Déjà le Psalmiste célébrait sept fois par jour le Seigneur; Daniel se mettait à genoux trois fois par jour, et Esdras louait le Tout-Puissant quatre fois. Il existait donc déjà, avant la fondation de l'Eglise, chez les Juifs, l'usage de réciter à des heures fixes des psaumes et des prières. Le Seigneur J.-C. lui-même passait des nuits entières en prières, et les Apôtres, habitués pendant la vie de leur maître à cet exercice, célébraient l'office nocturne et priaient aux vêpres. Puis c'était à l'hora tertia (la troisième heure) que le Saint-Esprit fut donné aux Apôtres réunis alors dans la salle, à Jérusalem, pour prier.

Après la descente du Saint-Esprit, ils se montraient encore plus fidèles à cette manière de prier, soit seuls, soit en commun, dans leurs réunions religieuses. Nous lisons, par exemple, dans les *Acta apostolorum* :

Ascendit Petrus in superiora ut oraret circa horam sextam.

Et :

Petrus et Johannes ascendebant in templum ad horam orationis novam.

Et :

Media nocta Paulus et Silas orantes laudabant Deum.

Quoique la liturgie canoniale n'existât pas encore chez les Apôtres telle que nous l'avons aujourd'hui dans le Bréviaire, c'est pourtant, *quoad substantiam*, de là qu'elle prend son origine. Roscovany le constate comme suit (*Cœlibatus et Breviarum*, t. V, p. 1) :

Nemo ibit infitias, scribit Roscovany, ab Apostolis plures distinctas divinis laudibus celebrandis horas canonicas institutas esse, publicasve preces a prima Ecclesia frequentatas iis, quæ a nobis in canonico officio persolvuntur, quam maxime accessisse, imo easdem saltem quoad naturum fuisse, argumenta sunt plura. S. Scripturam et SS. Patrum Testimonia.

Et Martenne (*De antiqu. rit.*, lib, 4, c. 1 n. 2, p. 1), prouve, par des passages de l'Ecriture, que :

Apostolos sex saltem numero distinctas horas divinis laudibus celebrandis canonicas instituisse.

Dans les premiers temps de l'Eglise, on récitait la liturgie canonique généralement seul (Durand lib. 5, cap. 2, n. 2), mais plus tard des récitations des heures canoniques dans l'Eglise et en commun furent ordonnées, comme les *Constitutions apostoliques* (lib. 8, c. 34) le témoignent :

Precationes facite mane et tertia hora ac sexta et nona et vespere atque in gallicinio... Si, propter infideles, impossibile est ad ecclesiam procedere, in domo aliqua congregationem facies, Episcope.

En 1536, la Faculté de théologie de Paris censura cette proposition : « Tem« pore Christi *non* erant horæ canoni« cæ », en joignant à sa censure l'observation suivante :

Certum est Ecclesiam, Spiritu Sancto suggerante, horas instituisse canonicas quæ a Christo, Apostolis, primisque eorum successoribus, primævam suam sumpserunt originem. (D'Argentié, II, 128).

II. *Quels sont les principaux auteurs ?* — C'est d'abord Jésus-Christ, puis les Apôtres et leurs successeurs; mais la liturgie canonique n'obtint une forme fixe et permanente que par les règles des moines, par les canons des différents Conciles et par les soins des papes, qui donnaient à l'office commun, soit un meilleur ordre et plus de division, soit plus d'ensemble et d'unité. De ceux qui ont bien mérité de cette institution, qu'il soit permis de nommer S. Damasus I, S. Leo Magnus, S. Gelasius, S. Gregorius Magnus, S. Gregorius III et Haorianus I. Grégoire VII prescrit au Concile de Rome, en 1074 et 1076, l'office amélioré pour l'usage universel, et c'est depuis ce temps qu'existe le nom de Bréviaire, c'est-à-dire abréviation de l'ancien office qui était plus grand. Pius V ordonna en 1568, par la bulle : « Quod a nobis », que le Bréviaire romain « ex de» creto S. S. Concilii Tridentini restitu« tum et S. Pii V, Pontificis maximi, « jussu editum », soit employé désormais universellement pour finir avec les différentes manières de prier. Aussi il

abolit tous les bréviaires qui ne pussent prouver un âge de 200 ans. Clemens VIII déclara, par sa bulle : « Cum in Ecclesia », en 1602, qu'après avoir examiné le Bréviaire de Pius V, modifié dans le cours des temps, il lui avait rendu sa forme ancienne, et il ordonna d'employer désormais le Bréviaire perfectionné.

Urbanus VIII disait, dans sa bulle « Divinam Psalmodiam », en 1631, qu'il avait purifié de maints défauts le Bréviaire édité par Pius V et reconnu par Clemens VIII, et ordonna d'employer cette édition romaine améliorée, tout en observant les conditions qu'avait énumérées| Clemens VIII dans sa bulle « Cum in Ecclesia. »

Leo XIII, par son « Breve apostolicum », en 1882, faisait modifier bien des rubriques et des erreurs de texte et publier ce bréviaire entier, en 4 parties, chez Pustel, à Ratisbonne. Il porte le titre : « Breviarum Romanum ex decreto « S. S. Concilii Tridentini restitutum S. « Pii V, Pontificis maximi, jussu editum, « Clementis VIII, Urbani VIII et Leo- « nis XIII auctoritate recognitum. Edi- « tio post typicam. »

III. *Est-ce en vertu de la tradition ou d'un règlement ecclésiastique que les prêtres sont obligés de le lire?* — Il a toujours existé dans l'Eglise une habitude générale de réciter le Bréviaire, habitude qui, avec le temps, devenait une loi. Si c'est une loi écrite, elle n'est pas venue jusqu'à nous; mais on peut citer un grand nombre de décrets, de constitutions des Conciles et des S. S. Pontifices qui la supposent ou qui ont pour but d'en assurer l'observation, et prouvent qu'on l'a aussi toujours considérée comme une grave obligation. « Si, prop- « ter infideles, impossibile est ad eccle- « siam procedere, » disent les constitutions apostoliques,

In domo aliqua congregationem facies, Episcope. Si neque in domo, neque in ecclesia congregatio potest agitari, psallat sibi unusquisque legat; precetur, vel duo sint, simul, vel tres. — Quisquis clericorum hanc orationem dominicam aut in publico aut in privato officii præterierit,

dit le quatrième concile de Tolède, « ordinis sui officio mulcetur. «

Une autre preuve sont les sévères punitions du 5e Concile de Latran et des Constit. S. Pii V « Ex proximo » du 20 septembre 1571, contre ceux qui négligent de lire le Bréviaire, et il y est écrit : « Grave peccatum intelligat se commisisse. » Dans le chap. « Dolentes » décr., l. 3, tit. 41, c. 8, des conciles de Latran de l'année 1215, nous voyons distinctement : « Districte præcopientis in vir- « tute, obedientæ, ut divinum officium « nocturnum pariter et diurnum quan- « tum eis dederit Deus, studiose cele- « brent pariter et devote. » Ensuite on peut consulter la Bulle de Pius V : « Quod a nobis » et le décret de Grégoire X.

IV. *Depuis quand existe cette obligation?* — Cette obligation spéciale est antérieure à toute législation écrite sur ce sujet, et il y a lieu de répéter le mot célèbre de Tertullien : « Harum et aliarum « disciplinarum si legem expostules « scripturam, nullam invenies. Tradi- « tio tibi prætendetur auxtrix, consue- « tudo conservatrix, et fides observa- « trix » (De Corona). F. B.

—

Viénot de Vaublanc (XXX, 362). — L'*Almanach royal* de 1790 et les précédents ne mentionnent aucun maréchal de camp de ce nom, mais il y eut un lieutenant-colonel nommé Viénot de Vaublanc au régiment de la Sarre, en 1774, dont le frère fut commandant de la province de l'Ouest à Saint-Domingue en 1756. Ce dernier, originaire de la Bourgogne, s'était marié avec une créole et il eut un fils, Vincent-Marie Viénot, comte de Vaublanc, qui obtint une grande notoriété comme homme politique sous la Révolution, l'Empire et la Restauration. Il fut aussi littérateur et historien. Peut-être trouverait-on dans ses *Mémoires et Souvenirs*, publiés en 1839, des renseignements sur son frère et son oncle.

UN LISEUR.

—

La conversion d'une famille protestante. (XXX, 362). — Au sujet de cette question, nous recevons la lettre suivante :

Dans l'*Intermédiaire* du 10 octobre, votre excellent collaborateur Penguillou me fait l'honneur de me poser quelques questions au sujet d'un opuscule récemment paru dans l'*Univers* sous ce titre : *Conversion d'une famille protestante*. Voici, sur ce petit écrit, des détails que j'ai lieu de croire exacts.

Il a pour auteur madame Camille Laimé, femme de M. Laimé, représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, élu par le département du Finistère, au scrutin de liste, par 51,130 suffrages. Les *Profils critiques et*

biographiques des 750 représentants du peuple, par trois publicistes, lui consacrent ces lignes : « M. Laimé représente plus spécialement la ville et l'arrondissement de Quimper. Le parti religieux a compté avec raison sur les convictions fermes et le libéralisme éclairé de ce candidat. M. Laimé, par ses tendances, appartient à l'ancienne droite. »

Ancien magistrat, démissionnaire pour refus de serments au lendemain de la Révolution de 1830, M. Laimé avait publié, dans le *Dictionnaire de la Conversation et de la lecture* (1) et dans *l'Université catholique* (2), des écrits justement remarqués; il avait pris, à côté de M. de Courson et de M. Kergaradec, une part régulière et considérable à la rédaction de la *Revue de l'Armorique*. Cette Revue, dans les dernières années de la monarchie de Juillet, était devenue, pour le Finistère, un centre d'action catholique. Un comité avait été formé à Quimper pour organiser un vaste pétitionnement en faveur de la liberté de l'enseignement. M. Laimé était le président de ce comité. Dans le cours de la session de 1846, une pétition fut déposée par ses soins sur le bureau de la Chambre des députés : elle était revêtue de plus de vingt mille signatures.

Comme président du comité catholique de Quimper, M. Laimé s'était trouvé plus d'une fois en rapport avec le rédacteur en chef de l'*Univers*. Une fois à Paris, en 1849, il vit beaucoup Louis Veuillot et fut ainsi amené à lui communiquer un jour les pages que madame Laimé avait écrites, au mois d'août 1848, sur la *Conversion d'une famille protestante*. Ces pages n'étaient pas les premières qui fussent sorties de sa plume. Un bon juge, M. de Carné, de l'Académie française, parlait en ces termes, quelques années plus tard, de cette femme éminente : « A la voir et à l'entendre, on aurait dit une mère tout entière aux soins de la vie commune, une femme perdue dans les plus humbles pratiques de la piété; et pourtant cette femme cherchait le sens de ces pratiques et le courage de ces devoirs dans un commerce quotidien avec les plus grands esprits de l'antiquité chrétienne. Versée dans les langues classiques, elle faisait mieux que traduire les Pères, elle se nourrissait de leur substance, les comprenant sans effort dans les mystérieuses profondeurs de leur pensée, et les suivant dans les plus hardis élancements de leur foi (3). »

Une traduction intégrale des *Méditations*, des *Soliloques* et du *Manuel de saint Augustin*, arrachée à sa modestie par de vives insistances, avait paru en 1838 (4) et n'avait pas tardé à prendre une place élevée dans l'estime des hommes instruits.

Vivement frappé par le mérite du nouvel écrit de madame Laimé, convaincu qu'il pouvait faire beaucoup de bien, Louis Veuillot obtint l'autorisation de le publier. La *Conversion d'une famille protestante* parut dans l'*Univers*, au mois d'octobre ou de novembre 1849, si mes souvenirs sont fidèles. A quelques jours de là, M. Sagnier, l'éditeur, se présenta chez madame Laimé, qui demeurait alors passage Sainte-Marie, au coin de la rue du Bac. Il venait demander la permission de réimprimer en un petit volume in-18 les feuilletons de l'*Univers*, et il offrait une somme de 200 ou 300 francs. Madame Laimé accepta pour ses pauvres.

Le volume parut au commencement de 1850, avec une préface signée *A. L.* (Adolphe Laimé). L'auteur n'avait pas voulu être nommé, et le titre portait seulement : *Par madame Camille L****.

Madame Laimé était morte à Paris, peu de semaines avant l'apparition du livre, au mois de décembre 1849. Son mari est mort à Quimper, au mois de mai 1856. « Jusqu'à sa dernière heure, dit M. de Carné, M. Laimé donna aux amis, groupés autour de sa couche, de fortifiants exemples, comme il avait offert, durant trente ans, à ses concitoyens, le spectacle salutaire d'un homme éminent par son intelligence autant que simple dans sa vie, chez lequel un dévouement austère à ses idées s'associa toujours à la plus affectueuse charité ».

Vous excuserez, je l'espère, Monsieur le Directeur, la longueur de cette lettre. Après tout, le mal n'est pas grand de parler un peu longuement des gens de bien. Et qui jamais mérita mieux ce titre que M. et madame Laimé?

Veuillez agréer, etc. EDMOND BIRÉ.

— M. Penguillou est dans le vrai, mais M. Eugène Veuillot n'a pas manqué de donner lui-même l'éclaircissement de cette petite curiosité bibliographique.

L'Univers a commencé le 19 septembre 1894 la publication de son feuilleton, et dans le nnméro du 23, M. Veuillot ajoutait cette note que je transcris; elle fournit les renseignements demandés :

Un de nos abonnés nous écrit : Vous avez deviné juste en supposant que les pages trouvées dans le *Portefeuille de Louis Veuillot* sous ce titre : *Conversion d'une famille protestante*, ne sont que la copie d'une œuvre déjà publiée Cette publication a eu lieu en 1850. Le titre est suivi de cette indication : « Par madame Camille L..., précédée d'une préface par M. Adolphe L. » La dame apôtre était madame Stuard, et la ville où se passe la scène est Quimper.

GEOFFROY DE GRANDMAISON.

—

Origine du mot ananas (XXX, 393). — On lit, dans l'*Origine des plantes cultivées*, par Alph. de Candolle (Paris, 1883, p. 248), ce qui suit :

ANANAS. — *Ananassa sativa*. Lindley. — *Bromelia Ananas*, Linné.

Malgré les doutes énoncés par quelques auteurs, l'ananas doit être une plante d'Amérique, introduite de bonne heure par les Européens en Asie et en Afrique.

Nana était le nom brésilien, d'où les Portugais avaient fait ananas. Les Espagnols avaient imaginé le nom de *pinas*, à cause de l'analogie de forme avec le cône du pin pignon.

(1) Article *Expiation*, 1836.
(2) *De la Peine de mort*, Université catholique, n° d'août 1838.
(3) *Biographie de M. Adolphe Laimé, ancien représentant*, par Louis de Carné; *Revue de Bretagne et de Vendée*, n° de janvier, 1857.
(4) Deux volumes in-8°, publiés par la Société des Bons livres. Paris, 1838.

Tous les premiers écrivains sur l'Amérique en parlent. Hernandez dit que l'ananas habite les endroits chauds de Haïti et du Mexique. Il mentionne un nom mexicain, *Matzatli*. On avait apporté un fruit d'ananas à Charles-Quint, qui s'en défia et ne voulut pas le goûter.

Dr Dx.

— Il semblerait plutôt que le nom de ce fruit viendrait, comme le dit Littré, du péruvien *nanas*.

En effet, parmi les variétés connues d'ananas, il n'y en a pas une seule qui soit arabe ni même asiatique.

Il y a l'ananas de la Martinique, de Cayenne, de la Jamaïque, de Saint-Domingue, de la Havane, d'Otaïti.

Ce fut au Brésil, en 1555, que Jean de Léry le découvrit; il fut introduit d'abord en Angleterre, et ne fut cultivé pour la première fois en France que sous Louis XV, en 1733. D'Artagnan.

— *Ana*, en langue caraïbe, signifie fleur ou parfum. De là *anaana* (par contraction anana), parfum des parfums.

A. Corre.

—

La guerre contre le tabac (XXX, 398). — La bibliographie demandée par *Un fumeur bibliomane* existe en anglais sous un titre latin : *Bibliographia Nicotiana* — du nom de Jean Nicot. — Je ne cite cet ouvrage que pour l'avoir vu mentionné sur des catalogues. Mais je signale à notre collaborateur un bien curieux traité latin du médecin danois Siméon Paulli : *Commentarius de abusu tabaci Americanorum vetero et herba Thee... Argentoratum* (Strasbourg), 1665, Paulli établit des analogies entre le tabac américain et le thé asiatique; il attribue au premier, appliqué sur les plaies, la guérison des blessures et de la gangrène. Il cite des vers latins de son fils Jacob-Henri Paulli, un tabacophile, qui appelle le tabac *herba nobilis et voluptuosa*. —A ne pas oublier dans la *Bibliographie :* « Le tabac », épître de Zerlinde à Marianne (Genève et Paris, 1769), et certain conte du comte de Chevigné. Aux temps lointains où je faisais du journalisme artistique en province, j'ai publié dans *Nantes-Lyrique* deux articles : *Le mal et le bien qu'on a dit du tabac*, qui sont un recueil de citations pour et contre.

K.

— Quoi qu'en dise Aristote et sa docte cabale,
Le tabac est divin et n'a rien qui l'égale.

s'écrie Sganarelle dans cette pièce si curieuse où le frère de Corneille met en vers la prose de Molière. Ce n'est cependant pas Aristote qui se montre l'adversaire du tabac, et pour cause, puisque c'est seulement en 1492 que Colomb, abordant à l'île de Cuba, vit les indigènes fumer les feuilles desséchées d'une plante dont ils formaient une sorte de tuyau dit *tabaco*.

Employé d'abord par les Portugais, 1560, rapporté par Jean Nicot, ambassadeur de France en Portugal, qui offrit à Catherine de Médicis une prise d'un tabac qu'un Flamand venait de rapporter de la Floride, apporté de Virginie en Angleterre par Raleigh et ses compagnons, il souleva, comme un siècle plus tard le café, un engouement et, chose plus rare, créa une mode durable et séculaire. Mais, comme toutes les nouveautés, il eut ses ennemis.

Jacques Ier, dit M. Lemaout, à qui nous avons emprunté ces détails, Jacques Ier, roi d'Angleterre, publia en 1619 contre l'usage de cette plante (le tabac) un pamphlet écrit en latin très élégant et intitulé *Misocapnos*. Il déplore dans cet opuscule l'extension rapide qu'a prise la plante américaine dans son royaume. « Sans tabac, dit-il, on ne croit pas avoir traité un hôte assez somptueusement; sans tabac, point de société agréable; sans tabac, point de médecine efficace. Si, du moins, cette manie fût restée le partage exclusif des hommes! Mais, aujourd'hui, les femmes éprouvent le besoin de dépraver leur haleine afin de pouvoir, par cette similitude, supporter l'haleine fétide de leurs maris ». Le pape Urbain VIII, en 1624, fulmina contre le tabac une bulle spéciale, et, dans toutes les églises de la chrétienté, les bedeaux furent autorisés à s'emparer des tabatières qu'ils surprendraient entre les mains des fidèles, confiscation très productive, attendu que ces boîtes étaient pour la plupart d'or et d'argent. Le sultan Amurath IV, le shah de Perse et le grand duc de Moscou jugèrent que le meilleur moyen d'empêcher les *priseurs* de faire usage du tabac était de leur couper le nez, et ils publièrent des firmans et des ukases en conséquence.

(Lemaout, *Botanique*, 172-173, Paris, Curmer, 1854, gr. in-8°.)

Il semble que certaines confessions chrétiennes ont réprouvé le tabac.

Un homme digne de foi m'a assuré, lit-on dans Voltaire, qu'il avait assisté (en Russie) à une thèse publique où il s'agissait de savoir si l'usage du tabac à fumer était un péché.

Le répondant prétendait qu'il était permis de s'enivrer d'eau-de-vie, mais non de fumée, parce que tout ce qui sort de la bouche de l'homme le souille, et que tout ce qui y entre ne le souille point.

(Voltaire, *Histoire de Charles XII*, *Œuvres complètes*; éd. Lefèvre et Deterville, XV, 38.)

Pierre le Grand, ce théologien botté

et couronné, changea la discipline de l'Eglise grecque sur ce point :

On ne doit point omettre, dit encore Voltaire, que des négociants anglais, à la tête desquels se mit le marquis de Carmathen, amiral, lui (à Pierre le Grand) donnèrent quinze mille livres sterling pour obtenir la permission de débiter du tabac en Russie. Le patriarche, par une sévérité mal entendue, avait proscrit cet objet de commerce; l'église russe défendait le tabac comme un péché. Pierre, mieux instruit, et qui, parmi tous les changements projetés, méditait la réforme de l'église, introduisit ce commerce dans ses Etats.

(VOLTAIRE, *Histoire de Pierre le Grand et de l'Empire de Russie*, IX, *Œuvres complètes*, XV, 406.)

Ce que Pierre le Grand favorisait, Louis XIV ne l'avait pas toléré.

Il n'était pas, dit Voltaire, permis de mettre cette poussière âcre et malpropre dans son nez à la cour de Louis XIV : cela passait pour une grossièreté.

(VOLTAIRE, *Essai sur les mœurs*, CLIII. *Œuvres complètes*, XII, 115.)

Quelque Intermédiairiste pourrait-il continuer cet interview rétrospectif et s'informer auprès de quelques autres personnages illustres des vertus ou des crimes de l'herbe nicotiane? A. D.

— Jean Néander, médecin de Brême, publia, en l'honneur du tabac, la *Tabacologia*.

Raphaël Thorins, médecin anglais, un poème latin : *Hymnus tabaci*.

D'ARTAGNAN.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

La mort du général Moreau racontée par son aide de camp. — On sait que le général Moreau, qui avait voué une haine aveugle à Napoléon, mourut dans les rangs des étrangers qui nous combattaient.

Son aide de camp, le comte Rapatel, a laissé de la mort de son général un récit que nous publions d'après l'autographe.

R. B.

Copie du Journal de Baptiste Rapatel, depuis le jour de la blessure du général Moreau jusqu'à celui de sa mort.

Depuis le moment où le général Moreau fut blessé, jusqu'à celui où il fut déposé dans son tombeau, je ne l'ai pas quitté.

— Je suis perdu, mon cher Baptiste, me dit-il ; ce coquin de Bonaparte est bien heureux !

Je le fis prendre par des Cosaques. En chemin, souffrant les plus cruelles douleurs causées par ses blessures, il me demanda un pistolet.

Je le plaçai mieux sur les piques; alors, il supporta le transport avec plus de tranquillité. Arrivé dans une maison que les boulets traversaient, je fis visiter ses blessures. Elles étaient mortelles. Il me demanda un cigare qu'il alluma et qu'il fuma aux trois quarts. Je pleurais, il me consola en disant que l'empereur de Russie aurait soin de moi, de sa femme et de sa fille; qu'il était beau de mourir pour une si belle cause et pour un si brave homme. Il répéta que ce coquin de Bonaparte était bien heureux. Il m'a dit qu'il fallait le transporter, si l'on ne voulait pas faire l'amputation dans l'endroit où nous étions. Je m'y déterminai, d'autant que les boulets arrivaient en grande quantité dans la maison: deux étaient venus mourir à nos pieds au moment où j'allais préparer un brancard. Nous le plaçâmes et partîmes. Dans la route il me demandait si nous étions bientôt arrivés; il me disait qu'il avait très froid. Il me parla très peu. Arrivés dans un village où le docteur Welley nous avait devancés, on le plaça sur une table pour lui faire l'amputation. Il supporta la première avec un courage vraiment héroïque. Quand il fallut visiter la jambe droite, Welley frémit : « Eh bien, dit-il, faut-il encore couper celle-là? Allons, voyons, et faisons vite! »

Je m'éloignai encore, la mort dans l'âme; j'avais cru qu'on pourrait sauver cette jambe. Je revins, il me prit les mains et me dit : « Me voilà frais, sans mes deux jambes, mon pauvre ami ! »

— Vous souffrez beaucoup? lui dis-je.

— Non, mais j'ai souffert autant qu'un homme peut souffrir. C'est une chose bien douloureuse qu'une amputation. Deux de suite, c'est trop. Qu'on me change! je suis gelé de froid.

Nous le portâmes dans la chambre voisine, où j'avais fait préparer du feu. Je le changeai et il se réchauffa.

Une heure après : Allons, me dit-il, il faut partir. Comment vont les affaires là-bas. Le feu approche-t-il ou recule-t-il? Partons, partons!

Nous descendîmes. Arrivés à la porte, nous vîmes arriver Alexandre. Il vint lui parler.

— Mon cher général, lui dit-il, j'ai l'âme brisée, le cœur navré de douleur!

— Que voulez-vous, Sire, répondit Moreau, il ne vous reste plus que le tronc, mais le cœur y est, et tout à vous!

Le roi de Prusse ne voulut pas lui parler; il me demanda de ses nouvelles, Mais j'avais l'âme tellement froissée par la douleur, que je ne le reconnus pas et je lui répondis à peine. Nous fîmes deux milles, jusqu'à Rebenau. Il y dormit près de trois heures. M. Swinme arriva: il avait perdu la voiture et tous les effets. Le pauvre homme!

A cinq heures, le général voulut se remettre en route. Nous arrivâmes vers midi à Dippoldswald; pendant la route, il parla peu.

Le général Miloradowich vint le voir étonné de son courage; il sortit en l'admirant et fondant en larmes.

Nous partîmes pour Altenberg. Dans la route, il eut un peu de délire, la fièvre de suppuration s'établissait. Nous rencontrâmes le général Chatter, qui lui prit la main et lui dit qu'il enviait son sort, qu'il mourrait au champ d'honneur, et que nous étions défaits.

Il voulut me donner un bataillon de grenadiers hongrois pour escorte. Nous rencontrâmes l'empereur, qui lui parla en pleurant. Tous les officiers, tous les soldats des diverses nations alliées avaient les larmes aux yeux en le voyant passer, et semblaient avoir perdu

l'espérance du succès et de la victoire. A Altenberg, il eut peu de calme pendant la nuit, il était assoupi le matin. Nous partîmes pour Dusk. Il me parla beaucoup pendant la route. Nous entendîmes le canon; il m'en parla. J'étais effrayé; je venais de recevoir une lettre d'Orloff qui me mandait de me presser, que le cas était urgent. Nous avions rencontré l'empereur, qui ne lui parla pas, mais le docteur Welley causa avec lui et un Anglais. Il était tranquille.

Arrivé à Dusk, on leva le premier appareil. Les plaies allaient bien, me dit-on; j'avais de l'espoir. Hélas! on aime à s'aveugler sur ses propres malheurs et l'espérance ne nous abandonne jamais, quand nous trouvons une consolation et surtout un bonheur à la conserver.

Nous partîmes le lendemain pour Rélin, où il reposa. Nous prîmes du thé. De là nous allâmes à Lahn. Il me dit plusieurs fois : Si l'on compte ce chemin là pour 4 milles, ils sont de bonne longueur; ils valent bien les petites lieues de notre pays.

En entrant à Lahn l'empereur d'Autriche vint au-devant de lui, à cheval et lui parla.

Dans la maison, il écrivit huit lignes à sa femme et me chargea de lui donner des détails.

M. de Metternich causa trop avec lui. Je ne voulus pas les écouter. J'aurais renvoyé M. de Metternich, mais j'aurais fait de la peine au général, cela me retint. Le duc de Cumberland vint après et resta deux minutes. Il lui dit combien il était heureux de faire sa connaissance, mais aussi combien il souffrait de la faire dans un moment pareil.

— Ah! monseigneur, c'est un malheur; dans peu je serai guéri et je retournerai auprès de S. M.

C'est ici où il est mort. Son état ne fit qu'empirer depuis. Souvent il me dit : « Dieu! que c'est une belle mort que d'être enlevé d'un boulet au milieu du corps. »

Sans jamais perdre connaissance il faiblissait à vue d'œil. Ses extrémités étaient froides quarante-huit heures avant sa mort.

Il m'a parlé beaucoup de l'empereur, en me témoignant combien il regrettait de ne pas avoir pu lui être utile. Bonaparte est fini, cette fois-ci, mon cher Rapatel, me disait-il, et, fît-on quelque grosse sottise, il ne peut échapper si l'on persiste à lui faire la guerre.

— C'est une triste consolation pour moi, mon pauvre général; cela ne vous rendra pas vos deux jambes.

— Peut-être le reste suivra-t-il, me dit-il, mais c'est un malheur.

Il disait à Orloff, qui lui représentait combien il était calme et tranquille :

— Oui, je n'ai pas un reproche à me faire. J'ai l'âme tranquille. Je ne crains pas la mort, et c'est peut-être ce qui me fera vivre.

Au docteur : J'ai tout préparé d'avance, je sais qu'il y a du danger, mais j'ai tout fini.

— La grande-duchesse Catherine est une maîtresse femme, mon cher Rapatel; il faut lui écrire de ma part: mais elle saura déjà mon malheur. Elle sait, celle-là, tout ce que je lui ai dit de son père, et le désir que j'avais de le servir en servant la cause générale.

Il voulut me faire écrire, mais, en me dictant, il commença à déraisonner, et il s'assoupissait alors. Il me rappelait avec toute sa raison, et la perdait encore lorsqu'il voulait me dicter. Il s'assoupit de nouveau et je fus me jeter sur un matelas. Il me fit appeler après avoir dit : Comment, Rapatel dort! Arrivez, me dit-il: relisez-moi ce que je vous ai dicté tout à l'heure. Je feignis de lire ce qu'il avait voulu me dire, et je saisis cette occasion pour lui parler de madame M...,

— Que lui dirai-je de votre part?

— Rien, me dit-il, cependant; si vous lui écrivez, faites-lui mes amitiés. Dites-lui que je l'aime beaucoup. Si vous la revoyez, embrassez mon Isabelle, et dites-lui que je les aime toutes les deux beaucoup.

Je retournai dans l'autre appartement.

Peu de temps après on m'appela, en me disant qu'il expirait. J'allai, il me reconnut encore et me prit la main que j'avais posée sur la sienne, me la serra en me demandant de l'eau. Je lui en donnai dans un verre à liqueur que je portai à sa bouche. Il en approcha sa main. Il le but en deux ou quatre minutes. Après il expira.

M. de S.. m'a dit que pendant que j'étais dans l'autre appartement, il lui avait dit : « Je meurs avec les mêmes sentiments de dévouement, de respect, d'admiration et d'amitié que m'avait inspiré l'Empereur à notre première entrevue ».

Dans notre premier voyage, il m'avait beaucoup parlé de P. R. et m'avait dit qu'il avait de beaux sentiments sur la cause générale et que les alliés avaient beaucoup à en espérer.

— Je traiterais de ses intérêts, me disait-il, un jour, je pourrais lui être utile, et il le mérite. Savez-vous, disait-il, que c'est un métier bien ennuyeux que celui de souverain, que je serais diablement fatigué de le jouer. Je n'y résisterais pas. Tout le monde ne me quitterait pas aussi content qu'il quitte B... car je n'aurais pas la patience d'aller dire *Rien* à tous ceux qui viendraient me faire leur cour. B... le joue fort bien. Il est aimé et il le mérite. Je suis satisfait de lui et de ses idées libérales.

En arrivant chez l'empereur, je veux surtout bien m'attacher à prouver à tous ces messieurs que je ne veux rien, que je ne demande rien, que je suis leur camarade à tous et que mon but est de servir la cause générale et S. M. I.

Après avoir vu l'empereur, il me dit que je ne savais pas dépeindre les hommes, quoique j'eusse dit tout ce que S. M. m'avait inspiré, et il ajouta : « Je ne suis plus étonné si l'on se fait tuer avec autant de plaisir et de dévouement pour un pareil homme. Actuellement, j'emploierais tous mes talents pour servir sa gloire; mais il faut qu'il fasse l'Agamemnon, qu'il commande, et que je sois près de lui comme conseil et sans titre. On reconnaîtra bientôt que je suis sans ambition, et ceux à qui j'eusse inspiré de la jalousie jugeront que si j'obtiens l'amitié de l'empereur ce ne sera au détriment de personne. On ne change pas son caractère à mon âge. Il est fait et assez connu. Il n'y aurait que de petits esprits qui pourraient chercher à le croire. D'ailleurs, si je m'en apercevais et que cela m'ennuyât, l'Amérique existe encore.

Avant son départ, M. D. lui demanda sous quelles conditions il allait en Russie, et quelles étaient celles qu'il voulait faire.

— Aucune, répondit-il.

Voilà l'homme que Bonaparte dit qui s'est vendu.

Le Directeur-Gérant : Lucien Faucou.

Paris. Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1894

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *10 décembre 1894.*

XXXe Volume. — **N° 674**

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Troisième Série. — **3e Année** — **N° 16**

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

(CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique.)

QUESTIONS

Un poème latin sur la confession. — Je possède quelques feuillets (*a* à *bm*) d'un poème latin sur la confession, avec glose interlinéaire, imprimé en caractères gothiques apparemment de la fin du XVe siècle. Le vieux glossateur a complété certains vers tronqués dans le manuscrit. Exemples : in, *incestus;* me, *meretricari ;* flo, *defloratio virginum ;* rap, *raptus ;* ad, *adulterium ;* pro, *provocatio luxuriæ.*

Si cette indication met sur la voie quelqu'un de nos érudits confrères, je serais heureux d'avoir leurs renseignements. MOG.

—

Encore Napoléon ! — On a pu lire dans divers journaux l'entrefilet suivant :

Coïncidence tragique. — Une revue américaine. *The Century,* publie dans sa livraison du 1er novembre le fac-simile d'un document excessivement curieux.

C'est la dernière page d'un cahier de Bonaparte à l'Ecole de Brienne. Entièrement écrit de la main de celui qui devait devenir le maître de la France, ce petit cahier est consacré aux « possessions des Anglais en Amérique, Asie et Afrique ». Il est resté inachevé; des pages blanches suivent la page reproduite, qui est la dernière, et les derniers mots sur lesquels il s'arrête brusquement sont ceux-ci : *Sainte-Hélène, petite isle.*

Le hasard est parfois bien éloquent.

Il y a plus. Napoléon a créé *un comte de Sainte-Hélène.* On peut lire dans l'*Almanach de la Cour et de la Ville pour l'année* 1813 (Paris, Janet, libraire), la « liste des diverses dignités conférées « par Sa Majesté l'Empereur et Roi, et « qui donnent de *nouveaux noms* à leurs « titulaires. »

Figure dans cette liste, à côté du comte de Saint-Alphonse et du baron de Saint-Charles, M. Belon-Lapisse, général de division, titré *comte de Sainte-Hélène.*

Dans l'ouvrage de Compardon (*Noblesse impériale,* Paris, 1888), M. Belon est renseigné comme ayant été créé *baron* de Sainte-Hélène à la date du 21 octobre 1808.

On sait pourquoi Mouton fut créé comte de Lobau, Dumonceau comte de Bergendael, Vandamme comte d'Unsebourg, etc., etc.

Mais d'où vient ce titre de *Sainte-Hélène ?* CAMILLE L.

—

Un recueil illustré de contes de fées. — *Le livre des enfants* — *Contes des fées choisis* — par mesdames Elise Voïart et Amable Tastu : tel est le titre de trois petits volumes publiés en 1836 et 1837 par Paulin, libraire, rue de Seine, 33. L'illustration de ces petits livres est très remarquable; ce sont des vignettes sur bois de Grandville, Baron, Français, Gigoux, Gérard Leguey et Lorentz. Je voudrais savoir si ces trois volumes sont les seuls publiés, et aussi si les charmantes illustrations de Grandville pour le *Petit Chaperon Rouge,* le *Petit Poucet* et le *Chat botté* ont paru ailleurs. A. E.

—

La polyandrie existe-t-elle comme institution légale ? — La polygamie se montre dès les temps les plus reculés de l'espèce humaine; bannie de tous les pays chrétiens, elle est en vigueur chez les nations musulmanes et idolâtres. Il n'en est pas de même de la polyandrie, dont on trouve difficilement quelques traces : quelques écrivains ont avancé qu'elle existe comme coutume régulière dans l'Inde, sur la côte de Coromandel. S'il en est ainsi, les Français établis à

Pondichéry doivent savoir à quoi s'en tenir, et il serait intéressant d'avoir leur témoignage à cet égard. J. V.

—

Le libraire Jacques Kerver. — Je cherche — sans avoir pu trouver encore dans les ouvrages spéciaux que je possède — des renseignements sur un libraire de Paris du XVI[e] siècle, Jacques Kerver, « libraire juré demeurant en la rue Saint-Jacques, à la Licorne ». Sur le titre d'un livre édité par lui, *L'Histoire d'Italie*, de Guichardin, traduite par Jérôme Chomedet (1568), s'étale sa grande et belle enseigne, une licorne tenant un écusson à ses initiales.

Le *Ker* de Kerver semble indiquer une origine bretonne qui m'intéresserait particulièrement. K.

—

Le capitane Thurot (1727-1760). — La vie du hardi et brave corsaire bourguignon, ses exploits de héros et sa mort de vaillant homme de guerre, sont en partie connus par les ouvrages suivants :

Vie du capitaine Thurot, par M***, 1791; *Histoire d'Angleterre*, par Smolet, traduite par Targes, et le *Journal de la navigation de l'escadre française* de Thurot.

Nous aurons une très grande reconnaissance aux collaborateurs français et anglais de l'*Intermédiaire* qui voudront bien nous indiquer d'autres ouvrages à consulter, et aussi dans quel dépôt d'archives des deux pays on trouverait des documents manuscrits sur les campagnes de Thurot dans la Manche et la mer du Nord, de 1740 à 1760. F. L. A. H. M.

—

Les généraux Faucher, frères de la Réole. — Où puis-je me procurer le procès complet de ces deux généraux qui furent fusillés à Bordeaux en 1815 ?

Existe-t-il de leurs lettres et correspondance?

Peut-on acheter de leurs portraits? Je désirerais aussi prendre connaissance de leurs états de service?

UN DE LEURS DESCENDANTS.

—

Imitations de la « Boucle de cheveux enlevée ». — Au temps où florissait le poème héroï-comique, un des types du genre, *la Boucle de cheveux enlevée* (*The rape of the lock*), de Pope, eut un succès fou. On l'imita dans son allure générale et jusque dans son titre. J'ai *la Férule enlevée*, en quatre chants (Paris et Bruxelles, 1826), poème badin dont j'ignore l'auteur. Pourrait-on me citer dans les poésies de l'époque d'autres traces d'enlèvements aussi futiles ? A. E.

—

Origines des attributs héraldiques figurant dans les armoiries des maisons souveraines. — Laissons de côté les *fleurs de lys* des Bourbons, et demandons-nous ce que signifient, par exemple, la *croix* de la maison de Savoie (pourquoi n'est-elle plus cantonnée de têtes de Mores?) le *crancelin* de celle de Saxe, la *harpe* qui écartèle l'écu d'Angleterre, les losanges des maisons de Witelbach et Grimaldi, régnant en Bavière et à Monaco, les *pals* de Catalogne, qui écartèlent les armes d'Espagne, où la Castille est figurée naturellement par un *château* et le Léon par un *lion*, etc. On connaît l'origine des chaînes qui chargent l'écu de Navarre, inutile d'y revenir. Quant aux *dés* qui se voient dans celui de Portugal, est-il vrai qu'ils représenteraient les cinq plaies de Jésus-Christ, apparu aux Portugais, à la bataille d'Ourique, gagnée en 1139, sur les Sarrasins?

Etendons même la question et tâchons d'expliquer les emblèmes, parfois fantaisistes (Amérique et Océanie), qui ornent les écussons de divers Etats.

LA COUSSIÈRE.

—

Le nez des Bourbons. — Voici ce que je lis dans *L'Homme dans la nature*, de M. le D[r] P. Topinard (Bibliothèque scientifique internationale, chez Alcan, 1891), page 42 :

> Lorsqu'on parle de ressemblances héréditaires de famille, à peine en constate-t-on à la huitième génération au plus. Le nez des Bourbons, depuis Henri IV, *caractère isolé* chez eux, est un exemple rare. Les unions dans les directions les plus inconnues tendant à concentrer ou à disperser les éléments du type au gré du hasard, rendent ainsi difficile la persistance de la race, etc.

J'ignore si le sujet a été traité ailleurs, et je voudrais savoir ce qu'avait de particulier le nez des Bourbons. Michelet (*Histoire de France*, édition Marpon, vol. XIII, page 134) dit :

> Le nez (comparé à celui de François I[er]), moins long et tombant, semble ferme et courageux; il incline un peu à gauche, soit l'effet

de la convulsion, soit que dans la vie il ait été tel (1).

Nous voilà bien renseignés et dans un beau style! Il faudrait voir si celui de Louis XIII et de Louis XIV sont aussi « fermes et courageux » et répondent au reste du signalement.

Les insinuations répétées de Michelet (2) tendant à suggérer que Louis XIII et son successeur étaient des enfants adultérins, porteraient à faux, si ce fait de la conformité du nez chez les Bourbons était exact.

Alors on pourrait se demander si le caractère dont parle M. Topinard se retrouvait chez le duc de Normandie et ses descendants. On parviendrait peut-être à établir, grâce à l'anthropologie, l'identité de Naundorff et de Louis XVII, question actuellement sur le tapis. Il serait curieux de provoquer des recherches dans cette voie. LVANVINCQ.

—

Les grenadiers de Napoléon dans la garde impériale de Russie; leur descendance; leur uniforme actuel. — Non sans surprise, les lecteurs de l'*Illustration* du 24 novembre dernier auront lu que, dans la garde impériale russe, il y avait cinquante vétérans, consacrés spécialement à la faction devant les palais impériaux, qui avaient porté le corps du tzar, revêtus de la capote grise du temps de Napoléon Ier, ayant comme insignes sur leur bonnet à poil, leur giberne, etc., l'N de Napoléon surmontée de la couronne impériale à *aigles* des Bonaparte.

Ce journal ajoutait que, dans une entrevue entre Napoléon Ier et Alexandre, le premier avait offert au second, en témoignage d'amitié, cinquante hommes de sa garde, et que le souverain russe lui en avait donné autant de la sienne.

Que sont devenus les Russes passés à notre service? Que devinrent les Français passés à celui du tzar? Ont-ils fait souche en Russie, ou furent-ils rendus à Napoléon plus tard? Est-ce que leur uniforme, conservé dans la garde impériale russe, n'est qu'un simple souvenir de l'entrevue et de l'échange qui suivit? Ou y a-t-il mieux que cela?

LA COUSSIÈRE.

RÉPONSES

Sur une définition des Anglaises (XVIII, 641, 725). — C'est en effet à Rivarol, « le Saint-Georges de l'épigramme, » que nous devons cette boutade, qui paraîtrait aussi piquante aujourd'hui, mais peut-être un peu moins juste:

« Les Anglaises ont deux bras gauches. »

On la trouve dans l'édition des *Œuvres de Rivarol*, Paris, Ad. Delahays, 1857, in-12, p. 217. PAUL MASSON.

—

Malo periculosam libertatem quam quietum servitium (XXI, 705). — Cette question est posée depuis six ans sans avoir éveillé le moindre écho. Or, je trouve, reproduite dans le *Figaro* du 13 juin 1894, la même allégation un peu vague qu'on voulait préciser, et, par une singulière coïncidence, c'est de nouveau sous la plume de M. Jules Simon. Voici comment se termine son article: « N'est-« ce pas le cas de répéter la fière parole « du grand historien :

« *Malo periculosam libertatem.*

« Rendez-nous la liberté avec ses pé-« rils et sa force. »

Il est clair qu'appuyé d'une telle auto-

(1) Masque de Henri IV.

(2) Michelet, XIII, IV, 64: « Sous un prétexte d'affaires [Henri IV] prit vacances de sa femme, la laissa à Lyon. Marié le 17 janvier par le légat, il partit le 18 en poste. Le 20 il était à Paris rendu à son Henriette. — Le 4 février, il revit la reine, le 8, il écrit au connétable qu'elle est enceinte. Louis XIII, qui fut cet enfant, n'eut aucun trait de son père. Il ne fut pas seulement différent, mais opposé en toute et chacune chose, n'ayant rien des Bourbons et encore bien moins des Valois, côté maternel d'Henri, qui si naïvement rappelait son joyeux oncle François Ier et sa charmante grand'mère Marguerite de Navarre. Ce fils, nature sèche et stérile, véritable Arabie déserte, n'avait rien non plus de la France. On l'aurait cru plutôt un Spinola, un Orsini, un de ces princes ruinés de la décadence italienne venus du désert des Maremmes ou des chauves Apennins ». — Id. tome XIII, ch. XII, p. 151: « Dans la noblesse mécontente, quelques-uns se mirent à dire que pas un enfant du roi [Henri IV] ne venant de lui, Condé lui succéderait ». — Id., tome XIV, page 45: « [Chez Louis XIV,] rien d'Henri IV, rien de Marie de Médicis. Les Espagnols, à son avènement, disaient que ce faux Louis était fils d'un des Orsini. Quoi qu'il en soit, il avait tous les goûts d'un prince italien de la décadence, bon musicien et compositeur passable. » — Id., tome XIV, ch, X, note: « Une chose singulière et qu'on peut vérifier à Westminster, c'est que Louis XIV ressemblait (un peu lourdement il est vrai) a ce bel Anglais [Buckingham] mort dix ans avant sa naissance. Dira-t-on que la reine, qui toute sa vie garda ce souvenir, l'eut présent à l'esprit (!!) au moment de la conception? Du reste, si elle fut enceinte en 1628, du fait de Buckingham. . comme elle le craignait, il ne serait pas étonnant que l'enfant de 1628 lui eût ressemblé » (Suit une citation de Lucas, *l'hérédité ph.*). Voir en outre tome XIV, chap. IV et V entiers, chap. XII, pages 180 ss.)

rité personne ne se fera scrupule d'attribuer désormais la paternité de ce mot à Tacite.

Serait-ce être trop indiscret que de demander à M. Jules Simon, qui a été grand-maître de l'Université, de vouloir bien nous révéler le nom du « grand historien, » et surtout de nous indiquer exactement le passage qu'il apprécie tant?

PAUL MASSON.

—

Les comédiens décorés de la Légion d'honneur (XXIX, 578; XXX, 527). — Dans sa très intéressante liste, notre collaborateur C. a oublié M. Paravey, qui fut décoré, en 1889 ou 1890, comme directeur de l'Opéra-Comique, mais qui avait précédemment rempli l'emploi de « basse-chantante » sur plusieurs grandes scènes de province, à Bordeaux notamment.

Il est question de décorer madame Sarah Bernhardt : si la grande artiste obtient cette distinction très méritée, le décret pourra désigner la directrice du théâtre de la Renaissance. MOG.

—

Madame Tallien (XXX, 320, 538). — Je ne peux en ce moment répondre d'une façon précise au collaborateur V. M. en ce qui concerne la date de la naissance de madame Tallien : je viens de déménager, et mes fichiers ne sont pas encore tous déballés ; mais je crois bien que Jeanne-Marie-Ignace-Thérésia Cabarrus est née le 31 juillet 1773, à Saint-Pierre de Caravenchel de Arriba, près Madrid.

Particularité à signaler, le château de Caravenchel a appartenu depuis à la comtesse de Montijo. Les Montijo sont parents aux Cabarrus par les Lesseps.

Mais je peux être affirmatif relativement au mariage de Thérésia avec « messire Jean-Jacques Devin de Fontenay ». La minute de la dispense de publication est aux Archives nationales : elle porte la date du 7 février 1788 ; et le mariage fut célébré à Saint-Eustache, le jeudi 21 février 1788, ainsi qu'il résulte d'un extrait des registres de la paroisse conservé aux mêmes archives.

EDMOND BEAUREPAIRE.

—

Noms bizarres des rues dans certaines villes de France (XXX, 356, 505). — Voici, avec toute l'impudeur du moyen âge, les noms très suggestifs de quelques rues de Nîmes : Rue Caguensol, inutile de commenter; rues du Puits de la grande table, du Four des Filles, des Babouins; enfin celle des *Etrons secs*. Proh!... et, mais j'écris en patois, cette fois-ci : la carrieiro di puto. Ab uno...

A Beaucaire, j'ai vu, sur une belle plaque municipale : Rue de la *rate penade* (chauve-souris). A. MARTIN.

— A Paris, il y a encore les rues du Chat-qui-pêche, du Paon-Blanc, Brise-Miche, Vide-Gousset, etc.

Quant au nom : Esprit-des-Lois, cette dénomination de rue bordelaise a pour but de rappeler un ouvrage célèbre de Montesquieu; comme celui de Contrat-Social, à Rouen, un de Jean-Jacques Rousseau; comme celui du Jeune Anacharsis, à Marseille, l'œuvre capitale de Barthélemy.

En matière de viabilité, il y a des règles à observer : c'est ainsi que les rues situées sur un seul et même axe doivent porter une seule dénomination. C'est ainsi que justement les noms des Arcis et de Sainte-Avoye ont disparu et que, depuis longtemps déjà, la rue Saint-Denis, les absorbant, va de la Seine à la Porte Saint-Denis. Un nom de rue doit indiquer une direction, comme celles des Archives, du Luxembourg, de la Monnaie, ou bien rappeler le nom d'un homme célèbre, un fait remarquable, un événement glorieux. Il doit être court et non pas constituer une phrase, comme celui des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, qui devrait s'appeler de l'Auxerrois tout court, ou Bertin, ou des Débats, de longue date déjà.

Quant à ces noms saugrenus de la Limace, de Moquechien, de l'Enfant-qui-pisse, etc., etc., etc., on a bien fait de les faire disparaître. GUSTAVE PICARD.

— Il est probable qu'on a confondu Châteaudun avec Issoudun, qui possède en effet les rues citées . du Boucher gris, de Tous les diables, des Champs-d'Amour, impasse Ah! Ah! etc., et auxquelles on peut ajouter : la Rue-à-Chercher, la rue Sans nom, la rue Trousse-Pénil, la rue des Pucelles, de la Tour-galleuse, la rue des Noues-Chaudes, du Bat-le-tan, la rue Cogne (où demeurait la mère Cognette, qui, dans ses dernières années, disait que Balzac aurait mieux fait de lui payer son dû — quelques sous probablement — plutôt que de mettre une honnête femme

comme elle dans son livre (*Les Célibataires*, *La Rabouilleuse* ou : *Ménage de garçon en province*). VICTOR DÉSÉGLISE.

— Parmi les voies d'Angers, on a oublié les plus drôles. Il y a le passage Pince-Fesses, le chemin du Cul-d'Anon, et un ruisseau que je n'ose nommer tant son titre est gaulois. F. DELAHAYE.

— A ajouter à ceux déjà donnés sur Fontenay-le-Comte (Vendée), parmi les anciens noms : rue Gaudété, rue de la Pie, rue Pousse-Pénil.

A Luçon : l'allée des Soupirs. R. V.

— Il me semble que ma ville (Reims), la ville de la sainte Ampoule et du sacre des rois, a toutes les chances de remporter le premier prix en fait de noms bizarres de rues.

Sur le plan de Colin, imprimé en 1665, on trouve les dénominations suivantes : Rue du Clou dans le Fer, rue Pavée d'Andouilles (comme à Orléans), rue... (*risum teneatis!*) Trou du cul! rue (*horresco referens!*) Tire-Vit (plus tard rue des Cordeliers).

Il y a mieux, seulement je ne sais si vraiment je dois... Ah! ma foi tant pis! *honni soit qui mal y pense!*

Il y a aujourd'hui encore à Reims une petite ruelle qui porte le nom de rue de la Gabelle et qui s'est appelée, jusqu'au XVIIe siècle, d'un nom à faire frémir les dames.

Elle n'a pas un mètre de largeur et elle était partagée en deux par un ruisseau qui obligeait les passantes à écarter les jambes en marchant, un pied d'un côté, un pied de l'autre. C'est pourquoi on l'appelait la rue Ecarquille...

Après celle-là, il faut tirer l'échelle.

COURMEAUX.

— Lyon possédait autrefois un grand nombre de rues portant des noms curieux, pittoresques et amusants qui, pour la plupart, rappelaient soit un fait historique, soit une ancienne coutume. Très souvent aussi, ces noms étaient empruntés à de vieilles enseignes ; c'est ainsi que l'on remarquait la rue de la Cage, la rue de la Limace, la rue du Petit-Soulier, la rue de la Plume, la rue Sirène, la rue du Plat-d'Argent, la rue Tête-de-Mort, la rue des Trois-Carreaux, la rue de la Sphère, etc.

Les noms de rue Misère, rue Noire, rue du Pas-Etroit, rue Vide-Bourse, montée de Tire-Cul, portaient en eux-mêmes leur signification.

Parmi les appellations bizarres, de genres différents, citons la rue Musique des Anges, la rue Pisse-Truie, la rue Porte-Froc, la rue Ecorche-Bœuf. Cette dernière en mémoire de la fête des Merveilles, qui avait lieu au moyen âge, et pendant laquelle on précipitait dans la Saône, du haut du pont de pierre, un bœuf vivant. Ce bœuf, retiré de la rivière, était abattu et dépecé dans une rue voisine, et constituait le plat de résistance d'un repas populaire.

Presque toutes ces rues, étroites, sombres et tortueuses, ont disparu lors des grands travaux entrepris sous le second empire. Les autres rues ont été bêtement débaptisées depuis le commencement du siècle. Combien ne doit-on pas regretter la disparition de ces vieux noms, si expressifs, qui donnaient à chaque quartier et même à chaque ville un caractère original! Les rues de la République, Gambetta, Victor Hugo font maintenant l'ornement des moindres sous-préfectures.

Aujourd'hui, il ne reste plus guère à Lyon (en dehors de celles précédemment citées dans l'*Intermédiaire*) que les rues de la Baleine, de la Bombarde, des Chevaucheurs, des Fantasques, de la Fromagerie, de la Poulaillerie, des Quatre-Chapeaux, des Treize cantons et de la Vieille. Ne nous plaignons pas trop cependant, nous avons encore la rue de Bourdy, par corruption de Bourdeau, mot dont on trouvera la signification dans Brantôme ou autres gais conteurs.

L. G. LVGD.

— En réponse à notre question, notre confrère l'*Avranchin* a publié la note suivante :

Nos vieilles rues. — L'*Intermédiaire* signale parmi les noms de rues bizarres de France, la rue des Cohues et la rue Taille-Mache, à Villedieu, et demande le pourquoi de ces dénominations.

Bien que les archives municipales ou paroissiales n'abondent pas en renseignements sur ce sujet, nous avons vu nos recherches aboutir à quelque résultat, du moins pour la rue des Cohues.

Autrefois, sur la place de Villedieu, existaient deux halles, les grandes et les petites ; ces dernières se trouvaient justement situées à l'endroit où aboutit la rue des Cohues. En dessus de ces petites halles était la Chambre de justice.

Or, d'une part, à Jersey, on nomme encore

Cohue la Salle de Justice; et, d'autre part, en Basse-Bretagne, on donne ce nom de Cohues aux halles et aux places de marchés.

Il y a donc deux raisons à cette dénomination de rue des Cohues. Toutefois, à cause de la domination anglaise qu'a subie Villedieu, la première semble prévaloir.

Au reste notre ville, peut-être la plus intéressante de l'Avranchin par ses vieux souvenirs, a des noms de rues autrement curieux: telle la rue aux Mières. Or mière ou mire signifiait médecin dans le vieux langage, témoin le proverbe :

Qui court au miére
Court à sa bière.

Citons encore la rue aux Mézaux, c'est-à-dire aux Lépreux; la rue du Pussoir Fidèle; la cour d'Enfer (il y a à Avranches la cour du Paradis); la rue du Four à Ban, aboutissant au four banal où les habitants de Villedieu avaient le droit de venir faire cuire leur pain, etc.

— M. Henri Marc, dans le *Progrès de la Côte-d'Or*, donne, pour Dijon, les indications ci-après :

Notre ville posséda jadis les rues suivantes :

Rue des Fumiers, actuellement rue du Chapeau-Rouge. Elle s'est aussi appelée rue Bataillère.

Rue des Coquins, au faubourg Saint-Nicolas, qui s'appelait encore rue des Trois-Pucelles.

Rue de la Truie qui file, aujourd'hui rue François-Jouffroy. A Niort, il y avait aussi une rue de la Truie qui file.

Rue Trousse-Cotte, c'est la petite rue Pouffier d'aujourd'hui.

Rue Malgré-Toi, partie de la rue Longepierre actuelle.

Rue du Monde renversé, portion de la rue Amiral Roussin.

Rue des Ribottées, l'une des quatre parties dont se composait autrefois la rue Jeannin. Ce nom lui venait d'une source située près de Montmuzard et amenée en 1445 au Champ Damas (rue du Champ-de-Mars).

Rue du Garlot, a pris son nouveau nom, rue Mably, en 1791.

Rue Gauche, puis plus tard rue des Carmes, prit à la Révolution le nom de rue Crébillon, qu'elle porte toujours.

Rue du Sachot (petit sac). D'après M. Ph. Milsand, *Les rues de Dijon*, ce nom lui aurait été donné à cause de son peu de longueur. Elle a perdu tout récemment ce nom pour prendre celui de la rue des Facultés.

Rue de la Maison-Rouge. Tous les Dijonnais savent qu'on appelait de ce nom la partie de la rue Berbisey actuelle comprise entre les rues du Chaignot et de la Manutention.

Rue Tatepoire ou du Poirier, du nom d'Humbert Tatepoire, valet de chambre, fruitier du duc Philippe-le-Hardi, qui y avait sa maison, était une ruelle étroite, aujourd'hui simple passage, qui va de la rue Dauphine à la rue du Bourg.

Rotette de la Boucherie, ou ruelle des Tueurs, est devenue la rue de la Vieille-Tuerie, des Estuaux, des Estueux, et enfin des Etioux, qu'elle a perdu aujourd'hui pour prendre le nom de Jules Mercier.

Rue de la Basse-Cour, c'est la rue des Bons-Enfants.

Rue des Singes, partie de la rue Chabot-Charny, comprise entre les rues de l'Ecole-de-Droit et du Petit Potet.

Rue des Béliots, actuellement rue du Vieux-Collège.

Rue du Puits-de-Bois, plus tard des Minimes, et aujourd'hui rue Dubois.

Rue Porc-Sanglier : c'est une hôtellerie qui portait cette enseigne qui donna son nom à cette rue qui s'appelle à présent rue Saumaise.

Rue des Fous, partie de la rue Jeannin actuelle.

Rue du Chanet, portion de la rue Vannerie.

Rue du Sargis ou du Marché des Porcs, rue Verrerie actuelle.

Rue de la Chouette, la petite rue Notre-Dame actuelle.

Rue de l'Arbre-de-Jessé, partie de la rue des Forges comprise entre la rue de la Préfecture et la rue Verrerie.

Rue de la Grenouille et plus anciennement de la Renouillère, est la rue François-Robert actuelle.

Rue Bordot-Margot, aujourd'hui rue Bordot.

Rues de l'Archerie, des Bordes, Place au Lait; rues de la Rouherie, Traversière et du Soilet.

Nous avons encore à Dijon, aujourd'hui, les rues Chaude, Galoche, autrefois aux Gaulottes et rue de la Galotte.

Si l'on voulait pousser plus loin ses investigations, on trouverait bien encore des noms de rues de Dijon des plus pittoresques, qui ont disparu ou changé de nom, on ne sait trop pourquoi.

—

D'Alembert dénonçant à la police une comédie contre les philosophes (XXX, 359, 546). — Il s'agit, dans les deux intéressantes lettres communiquées par M. R. B., du *Bureau d'Esprit*, comédie en cinq actes, en prose, qui parut, sans nom d'auteur, en octobre 1776 (in-8° de VIII et 99 p. Liège, Boubers, 1766).

Cette pièce procède évidemment des *Philosophes* de Palissot, représentés quelque seize ans plus tôt; elle annonce *les Gens de Lettres* de Fabre d'Eglantine, comédie tombée sur le Théâtre Italien le 21 septembre 1787.

On voit dans les cercles, dit la *Correspondance secrète* de Métra, sous la date du 30 novembre 1776, quelques exemplaires d'une comédie toute nouvelle et des plus plaisantes, qui a pour titre : *Le Bureau d'Esprit*. Nos prétendus philosophes ont voulu s'y reconnaître et ont déployé à cette occasion, comme dans toutes celles qui les touchent personnellement, l'intolérance la plus marquée. Ayant soupçonné le jeune Fréron d'être l'auteur de cette pièce, ils ont eu le crédit de faire faire chez lui une recherche de police des plus indécentes. Fréron s'est conduit fort bien et a témoigné tout haut son étonnement sur ce que, quand bien même il serait l'auteur, n'y ayant pas la moindre chose dans cet écrit qui pût offenser le gouvernement, c'était compromettre

son autorité que d'épouser une simple querelle littéraire. Vous penserez bien que cette démarche philosophique n'a fait que rendre rares et chers les exemplaires de la comédie et qu'accroître l'empressement du public pour se la procurer.

Le *Bureau d'Esprit* fut attribué non seulement à Fréron fils et à l'abbé Grosier, mais à Linguet et à Mercier; ce dernier peut bien en effet y avoir collaboré.

La seconde édition, « revue, corrigée et augmentée », qui parut l'année suivante (Londres, 1777, in-8° de 151 p. avec frontispice gravé), donna, en abrégé, le nom du véritable auteur :

P. M. L. C. R. G. A., c'est-à-dire : par M. le chevalier Rutlidge, gentilhomme anglais.

Irlandais d'origine, Rutlidge était alors officier de cavalerie au régiment de Fitz-James. Il raconte lui-même les faits dont il s'agit dans les lettres de Grosier et d'Alembert. Voici ce qu'on lit dans la *Préface* de sa seconde édition :

Le public avait à peine eu le temps de connaître le titre de cette pièce, lorsqu'un homme célèbre s'en offensa; il avait sans doute ses raisons pour prendre si fort à cœur les ridicules qu'elle fait pleuvoir sur le despotisme littéraire de quelques gens d'esprit qui, malheureusement pour eux et pour les autres, ont été trop préconisés. Du moins il y a mis une chaleur que l'on ne témoigne que dans sa propre cause, et que tous les beaux prétextes dont on la couvre ne peuvent colorer que faiblement. Sur-le-champ il s'adressa au chef de la police; il se plaignit avec amertume, il demanda que ce malheureux fruit d'une plume audacieuse fût étouffé avant de voir le jour; il traduisit comme punissable un écrivain assez hardi pour secouer le joug qu'il est en possession d'imposer aux humbles instituteurs que sa main savante a placés auprès de tant de jeunes Altesses, depuis les bords du Rhin jusqu'à ceux de la Vistule et du Volga. Perquisitions, saisies, déclamations, injures, accusation de quelques malheureux auteurs trop précipitamment soupçonnés et couverts de toute l'amertume du fiel philosophique, tels furent les premiers éclats de l'indignation du Sage moderne.

D'Alembert n'était pas seul attaqué dans cette satire de la société de madame Geoffrin. Condorcet, d'Holbach, Diderot, Thomas, l'abbé Arnaud, Marmontel et La Harpe y sont représentés sous des noms plus ou moins transparents, et il faut avouer que la peinture n'est pas bien méchante.

On a peine à comprendre l'« inflammation » des philosophes; ce fut, en vérité, beaucoup de bruit pour rien.

Georges Monval.

—

Les précurseurs de M. Robin (XXX, 393). — Je ne sais rien de ce qui se passe en Russie, et ne puis donc répondre à la question.

Mais je saisis l'occasion pour dire qu'aucun de ceux qui s'occupent de la question de la coéducation des sexes ne doit manquer de lire le chapitre qu'a consacré à ce sujet M. Buisson, directeur de l'enseignement primaire (*Rapport sur l'instruction primaire à l'exposition universelle de Philadelphie en* 1876. Paris, Imprimerie nationale, 1878. Chapitre VI). H. M.

— A propos de Cempuis, l'on a émis bien des opinions d'après des incidents qui n'ont rien à voir avec le principe. Celui-ci n'a pas été seulement mis en pratique aux Etats-Unis, il l'est actuellement dans nombre d'écoles du premier degré en Allemagne.

Chez nous, avant la Révolution, l'on n'accordait permission de tenir école qu'à la condition que les élèves admis fussent exclusivement ou de l'un ou de l'autre sexe; on ne voulait point du mélange, même dans le premier âge. Mais il semble que depuis on se soit relâché de cette exigence. Sur des états d'écoles primaires de la ville de Brest, dressés en novembre 1810, pour répondre à une demande de l'autorité supérieure, relative à la constatation de la vaccination chez les élèves, je trouve une de ces écoles, tenue par un sieur Ruelle, où il y a 22 garçons et 15 filles. Sur un état postérieur (1813), relatif à l'ordre du travail, à la discipline et à l'enseignement, adressé au préfet, « en conséquence du titre 5 du décret du 15 novembre 1811 », le même instituteur dit qu'« il conserve autant que possible la plus grande surveillance tant sur les mœurs de ses élèves que dans la discipline de son école. » Un autre instituteur, Daviel-Dupont, reçoit aussi des élèves des deux sexes, mais il déclare que « les filles ne viennent en classe qu'après que les garçons en sont sortis. » Il n'a que 15 élèves en tout. (Archives de la mairie de Brest; série R, liasse des écoles primaires.) Dr A. Corre.

—

L'organisation constitutionnelle des diocèses pendant la Révolution (XXX, 399). — Les *Mémoires* de l'abbé Grégoire sont sujets à caution, et l'éditeur, M. Carnot, les a jugés très sévèrement et il avait bien

raison. Aucun des prélats cités n'a prêté le serment et tous ont pris la route de l'exil. Notons l'évêque de Chartres, de Luberzac, qui fit adopter par l'Assemblée l'abolition du droit de chasse. Le duc du Châtelet, une erreur du malheureux Louis XVI, répondit de suite par la demande de la suppression des dîmes. Cette motion fut adoptée malgré une vive opposition de l'abbé Sieyès. L'EX-CAR.

— Il est incontestable que plusieurs des anciens évêques, pour éviter un schisme dont ils prévoyaient le danger, se montrèrent disposés à faire de grandes concessions. Ni leurs contemporains ni l'histoire ne leur en ont tenu un compte suffisant. C'est ainsi que dans une lettre collective rédigée par M. de Boisgelin, archevêque d'Aix, et destinée au roi et au pape, ils avaient offert de reconnaître la nouvelle circonscription épiscopale, la suppression de certains évêchés, et la création d'évêchés nouveaux votées par la Constituante, et même, sous l'approbation, bien entendu, du pape, l'institution des nouveaux évêques et des nouveaux curés jusqu'à conclusion d'un arrangement définitif. On trouve cette lettre dans l'abbé Jager (*Histoire de l'Eglise de France*, t. II) et dans Sciout (*Histoire de la Constitution civile du clergé*, t. I) On ne pouvait pousser plus loin le désintéressement et l'esprit de conciliation.

L. D. L. S.

— L'évêque d'Angers qui administrait le diocèse au moment de la Révolution, était Mgr Couet du Vivier de Leury. Il ne prêta point serment et dut se réfugier à Paris, où il vécut incognito. En 1801, le pape le nomma évêque de La Rochelle.

On sait qu'à la signature du Concordat, le pape exigea la démission de tout l'épiscopat français, se réservant ainsi le moyen d'avoir des évêques soumis à son autorité et le droit de nommer des orthodoxes.

Tous ceux qui furent rétablis sur leurs sièges ou sur d'autres sièges avaient refusé le serment.

Si donc Mgr de Leury fut nommé à La Rochelle, c'est qu'il ne s'était pas séparé du pape.

Ce fut l'*intrus* Peltier, curé de Beaufort, qui siégea à Angers pendant la tourmente révolutionnaire.

En 1801, le pape établit sur le siège d'Angers Mgr Montault. Signalons sur ce prélat cette particularité importante : pour obtenir l'épiscopat, il avait prêté le serment constitutionnel sous la Révolution, et, aussitôt, le gouvernement l'avait nommé évêque de Poitiers. Mgr Montault fut sacré par Talleyrand. Mais avant de prendre possession de son siège, il reconnut son erreur et jamais ne voulut se rendre à Poitiers. C'est sans doute pour le récompenser que le pape lui accorda un diocèse.

E. DELAHAYE.

—

Les saintes chapelles de saint Louis (XXX, 399). — Quand j'étais très jeune, j'ai entendu citer la chapelle du fort de Vincennes comme ressemblant beaucoup à la Sainte-Chapelle de Paris, au moins par son chevet et par ses vitraux.

Trop éloigné en ce moment, je laisse à un autre Parisien le soin de vérifier l'exactitude de ce souvenir. N. PIETRO.

— Je ne sais à quel point l'affirmation de l'auteur des *Châteaux de mon enfance* est exacte ; d'autres Intermédiairistes pourront la contrôler. J'indique déjà pour mon compte qu'elle est erronée en ce qui concerne la Sainte-Chapelle de Riom, visée plus particulièrement par lui. Cette sainte-chapelle, monument historique classé, a bien été bâtie sur le plan de celle de Paris, il est vrai, par Jean de France, duc de Berry et d'Auvergne, dont elle porte les armes aux clefs de voûte, et dédiée par lui à la sainte Croix, à saint Louis et à saint Thomas, mais sa construction est de 1382 à 1388. Saint Louis mourut en 1270. Il était donc étranger à la construction qui ne peut rappeler que son souvenir.

ARVERNUS.

— En ce qui concerne la Sainte-Chapelle de Riom, l'assertion de M. d'Ideville est inexacte.

J'emprunte les renseignements suivants à l'ouvrage de M. Chabrol, *Les coutumes d'Auvergne* .

La Sainte-Chapelle de Riom, dont le style rappelle incontestablement la Sainte-Chapelle de Paris, mais qui est construite dans de bien moins grandes proportions, a été bâtie par Jean de France, duc de Berri et premier duc d'Auvergne, en 1382. L'Auvergne fut érigée en duché en faveur de Jean de Berri, auparavant comte

de Poitou et fils du roi Jean, en 1360. Une rue de Riom porte encore son nom.

Quant au chapitre de la Sainte-Chapelle, il fut créé par une bulle du 14 avril 1489. Il a été fondé par Pierre de Bourbon, duc d'Auvergne, et Anne de France, sa femme. Suivant l'acte de fondation, ce chapitre devait être composé d'un trésorier, de onze chanoines, de quatre semi-prébendés, deux sacristains et quatre enfants de chœur.

Indépendamment du chapitre de la Sainte-Chapelle, et plus anciens que lui, existaient encore à Riom deux autres chapitres, celui de Saint-Amable et celui de Marthuret. GABRIEL SÉGUIN.

—

Talleyrand a-t-il été étranglé? (XXX, 399.) — Rien, dans la note du docteur Véron, ne me fait supposer que Talleyrand ait succombé à quelque violence. A ses derniers moments, les muscles de la nuque, déchiquetés par un anthrax, soutenaient à peine la tête. Celle-ci penchaït en avant de tout son poids, condition fâcheuse pour la respiration, d'autant que le larynx pouvait encore se trouver comprimé par la tuméfaction des parties voisines. Il me semble, alors que, si Talleyrand fut *un peu étranglé*, sa maladie seule a été la cause de cet accident. T. PAVOT.

—

Le génie peut-il s'acquérir? (XXX, 400.) — Je crois que nos qualités ne sont pas de véritables acquêts. Souvent, nous les avons sans grands efforts. En tout cas, nous les devons au développement de facultés natives, de dons naturels, c'est-à-dire de dispositions spéciales qui — pas plus que l'aptitude de l'œil pour la lumière — ne dépendent de nous quant à leur genèse. Impuissants à nous doter foncièrement, à plus forte raison ne saurions-nous donner à autrui le germe d'une supériorité quelconque. Le génie ne s'acquiert point; il ne se transmet pas de maître à élève, ni même, semble-t-il, du père à l'enfant. T. PAVOT.

— Un enfant arrivé au monde ne peut pas être destiné à devenir ce que l'on veut en faire : un orateur, un poète, un peintre, un musicien.

Un maître habile peut faire un homme instruit d'un enfant d'une intelligence ordinaire, mais il n'est pas certain qu'il arrive à faire un homme d'esprit avec un enfant d'une intelligence au-dessus de la moyenne.

Si nous admettons en principe que celui qui peut être dit homme d'esprit, qu'il soit instruit ou non, est celui qui possède à un degré quelconque les sept dons de l'esprit, il est certain que les hommes très instruits, très savants, qui font, qui disent ou qui écrivent des sottises, sont la grande légion dans le monde.

Elle serait donc déraisonnable la prétention de celui qui voudrait faire un homme de génie d'un enfant qui n'aurait pas, de naissance, les prédestinations naturelles indispensables pour ce à quoi on le destinerait, qui ne serait pas susceptible enfin d'avoir des préconceptions. HUREL.

—

La marquise de Roses (XXX, 401). — Il s'agit sans doute de la marquise de Rosen, dont le nom se prononçait Rose à Paris, née Jeanne-Octavie de Vaudrey-Saint-Remy, qui avait épousé Anne-Armand de Rosen, lieutenant-général, fils du lieutenant-général Reinhold de Rosen et petit-fils de Conrad de Rosen, devenu maréchal de France sous Louis XIV. Ce dernier, entré au service de la France après le traité de Westphalie, s'était fixé à Bollwiller, en Alsace, où il est mort en 1715, âgé de 87 ans. C'est en faveur de son fils Reinhold que la baronnie de Bollwiller fut érigée, en janvier 1739, en marquisat.

Le fils de la marquise de Rosen, d'abord officier au régiment français de Wurtemberg, puis colonel du régiment de Rosen, mourut en 1775 maréchal de camp, laissant, de son mariage avec une demoiselle Harville de Trainel, une fille unique, Sophie-Rose de Rosen, marquise de Bollwiller, comtesse de Detwiller et de Grammont, baronne de Massevaux, Saint-Remy, Conflandey et autres lieux. (Voir *l'Alsace noble*, par Ernest Lehr.) Cette riche héritière alsacienne, la dernière représentante de la branche française des Rosen, épousa en 1779 le prince Victor de Broglie, dont elle eut un fils, le père du duc actuel, Albert de Broglie. Devenue veuve en 1794, à la suite de l'exécution de son mari par le tribunal révolutionnaire, elle se remaria l'année suivante avec le marquis d'Argenson. UN LISEUR.

— Le titre et le nom sont encore ac-

tuellement portés. En s'adressant à M. le marquis de Rose, demeurant 51, rue de Varenne, peut-être L. B. obtiendra-t-il ce qu'il désire.

La marquise de Roses était peut-être aussi la descendante de Toussaint Rose, marquis de Caye, l'un des quatre secrétaires de Louis XIV. Une notice sur ce personnage a été publiée, il y a quelques années, par M. de Villiers du Terrage, l'un de ses descendants. P. Y. G.

—

Paysages picards et normands faits par le peintre Ph. Hackert (XXX, 401). — Je possède deux petits dessins signés J. P. Hackert, 1766, représentant l'un le cours d'une rivière, l'autre une cabane de pêcheurs. Je n'ai pas d'autres renseignements sur ces deux dessins. Peut-être représentent-ils des paysages picards ou normands, ou ont-ils servi d'études à des tableaux faits par ce peintre. Dans tous les cas, ils n'offrent à première vue rien de particulièrement saillant, permettant de croire qu'ils reproduisent des sites d'une vallée déterminée. P. V.

—

Sur un dessin de Léonard de Vinci (XXX, 401). — N'y aurait-il pas là, tout simplement, l'emblême de la Vérité, dont les rayons doivent éclairer et dissiper les querelles brutales, *bestiales*, des hommes? L.

— C'est vraisemblablement la luxure, et au plus haut degré de la passion. Pour en exprimer la violence, le soleil seul serait insuffisant; l'artiste en multiplie la chaleur par le miroir qui reflète et porte cette chaleur à son maximum d'intensité. Ceci est symbolique; mais quelle est donc la condition pour élever l'amour humain à cette violence? Cette condition est celle qui régit toute société fondée sur la monogamie. C'est dans le mariage, c'est dans la monogamie, que l'homme est exposé à la plus grande passion, parce que c'est le seul état qui contienne désormais pour lui l'interdiction d'aimer ailleurs. C'est comme un nouveau paradis avec la même tentation.

Nous assistons ici aux conséquences de la désobéissance à la loi du Décalogue : « Tu ne seras pas adultère. »

Le sujet représente, en trois parties :

1° L'homme au miroir, assis sur des ruines, initiateur de l'Œuvre, personnifiant le système de la monogamie.

Si Dieu a voulu, pour l'humanité, la souffrance par l'amour, le tableau nous montre que le but est atteint.

2° L'adultère, la rupture fatale de ce régime, qui semble antinaturel.

La monogamie ne satisfait pas l'homme au point de l'empêcher de résister à l'adultère si l'occasion se présente. En effet, par cette parole : « Et moi, je vous dis que quiconque aura regardé une femme pour la convoiter a déjà commis l'adultère dans son cœur », le Christ généralise la faute, intentionnelle du moins, sinon effective, mais en tout cas constate les tentations de l'homme.

L'adultère est ici représenté suggestivement par un chien et une chienne.

3° Le résultat : la haine et la souffrance éternelles, conséquences pour les victimes.

La rage avec laquelle le dragon, figurant l'épouse, gardienne de la fidélité conjugale, constituant la sainteté de la famille et la garantie de son bonheur, se précipite sur la chienne, témoigne de la violence de sa haine, comme la blessure qu'il reçoit de la licorne, au cœur, représente la souffrance désormais unique et éternelle.

Sortant des ruines qui représentent sans doute ici l'ancien monde de la polygamie et de l'esclavage : « C'est toujours la luxure ! » dit le cochon qui apparaît.

Voilà ce que je lis dans cette œuvre qui, par l'intervention du soleil et de l'homme au miroir, ne présente pas seulement un cas, mais bien un système, et c'est ce qui m'a amené à des développements qui, sans cette considération, auraient pu paraître hors de propos.

André Bazalgette.

—

L'eau de Seltz (XXX, 402). — Il n'y a jamais eu aucune espèce de source d'eau minérale à Seltz, en Alsace. L'eau connue vulgairement, en France et même en Allemagne, sous le nom d'eau de Seltz (*Selzerwasser*), s'appelle en réalité eau de Selters, et provient du village de Niederselters, non loin de Limburg (Nassau). Les quatre sources gazeuses de Selters sont extrêmement abondantes, car leur débit est d'environ 180 mètres cubes à l'heure. Paul.

— Rien d'Alsacien. L'eau de Selters

(duché de Nassau) a été la propriété de l'archevêque électeur de Trèves jusqu'à la Révolution. La source lui rapportait 80,000 florins annuellement; il la vendit un bon prix lorsqu'il vit les progrès des armées françaises. Après avoir appartenu au duc de Nassau, Nieder-Selters fait partie maintenant de la Prusse depuis 1866. L'EX-CAR.

— Depuis la fabrication des eaux de Seltz artificielles, la vogue des eaux de Seltz naturelles est tombée, et cette ville, qui expédiait, il y a quelques années, deux millions de cruchons d'eau chaque année, n'en fournit presque plus en France. D'ARTAGNAN.

—

Synonymes d'être paresseux (XXX, 433). — 1° *Avoir mal aux cheveux*. Expression populaire. C'est avoir la tête lourde au lendemain d'une débauche et, par suite, n'avoir aucun goût au travail. 2° *Avoir les côtes en long*. Autre expression employée par le peuple. C'est en quelque sorte avoir le corps inapte au travail, incapable de se *plier* à la tâche, puisqu'avec des côtes en long et non en travers, comme tout le monde, on ne pourrait rien faire. 3° *Avoir un poil, un rude poil dans la main*. Expression populaire. Dhautel, dans son *Dictionnaire du bas langage* (1808), donne : Avoir un poil dans la main : être disposé à ne rien faire. 4° *Battre sa flemme*. Populaire. 5° *Caner*. Mot populaire, peu usité maintenant. *Caner*, c'est faire la cane, reculer, avoir peur, et, par extension, ne rien faire. *Faire la cane*, manquer de cœur, de courage, dit Dhautel. 6° *Se cristalliser*. Argot militaire. Le mot est joli et rend bien ce qui se passe dans le corps ou l'esprit du paresseux. 7° *Faire du lard*. Expression familière. Paresse au lit. *Lard* se dit proverbialement en ces phrases : « Ceux qui aiment à dormir longtemps font du lard ». (*Diction.* de Trévoux.) Dormir la grasse matinée, dit Dhautel. « La femme ronfle et fait du lard ». (L. Festeau.) 8° *Faire le lézard, lézarder*. C'est-à-dire se promener, paresser au soleil comme le lézard. 9° *Faire le négociant*. Aller se promener, paresser. Terme suprême du matelot pour désigner un homme qui n'a rien à faire ou ne fait rien. (V. *Physiologie du matelot*, 1841.) 10° *Faire la place pour les pavés à ressort*, et aussi *inspecter les pavés*. Expressions comiques dont se sert le peuple à l'endroit des paresseux, de ceux qui font semblant de chercher de l'ouvrage en priant Dieu de ne point leur en donner. 11° *Faire la vache*. Argot des voyous. Allusion à la placidité de ce ruminant, le plus souvent couché. On dit aussi, non moins trivialement : *vacher*. 12° *Ficher la paresse, ne rien foutre*. Langage du peuple. Expressions très usitées. On dit aussi communément et grossièrement : *n'en pas foutre un coup*. 13° *Louper*. Argot des voyous. 14° *Piquer l'étrangère*. Argot des écoles. C'est, mot à mot, avoir les yeux piqués, fixés sur quelque chose d'étranger à ce qui se dit, se fait ou s'explique au cours ou dans la classe. 15° *Tirer une bordée*. Langage du peuple. S'absenter de l'atelier, du bureau, quitter son travail pour aller paresser ou faire n'importe quoi, généralement rien de bon.

Inutile d'ajouter que *paresse*, *paresseux* ont de nombreux synonymes soit en argot, soit dans le bas langage. G. F.

— Dans le même ordre d'idées que *avoir un poil dans la main*, on dit : *il n'en a pas qu'un dans la main*, *il a une perruque*, pour marquer l'intensité de la paresse. On dit aussi : *il faudrait un fameux perruquier pour lui raser le poil qu'il a dans la main*.

Paresseux comme un loir ou *paresseux comme une couleuvre*, s'emploie volontiers, en remplaçant le mot paresseux par *feignant*.

Louper signifie être paresseux, et cela amène à l'esprit l'expression : *avoir les côtes en long, comme un loup*, qui indique des habitudes de fainéantise.

Enfin une expression très pittoresque qui a cours dans les ateliers parisiens doit être retenue ; elle est suggestive à un haut degré : *en voilà un* (ou une) *qui ne fera pas venir la morte-saison*.

LOUIS LUCIPIA.

— Dans le pays cévenol, les ouvriers mineurs et les carriers emploient la *pince*, outil très lourd qui leur sert de levier pour remuer les plus gros blocs. Ils disent d'un camarade qui fête trop souvent le lundi : *A envala ino pinço*, c'est-à-dire, *il a avalé une pince*, ce qui l'empêche de se courber sur l'ouvrage à faire.

On dit aussi, par dérision, de certains piliers de cabarets : « C'est un *copo man-*

ché »; c'est un *casseur de manches* (de pioche ou de pelle, dans son labeur).

G. PAULIN.

— Glissons rapidement sur : désœuvré, oisif, inactif, flâneur, nonchalant, mou, indolent, apathique, fainéant, et passons à des expressions plus imagées et plus distinguées : baladeur, balocheur, cagnard, caleur, clampin (très usité dans l'ancienne armée), cul-de-plomb, emplâtre, employé de la petite vitesse, ce qui se chante d'un ton dolent : « J'suis l'em... ployé... d'la p'tite vitesse... » où on bâille et l'on pense à Lendormi (célèbre depuis les *Plaideurs*) ; engourdi, feignant et son cortège :

Il est tapageur, colère,
Ivrogne et feignant :
C'est ben tout l'portrait d'son père !
Quel cochon d'enfant !

Puis viennent : fenasse, flandrin, flemmard', frelampin, gnangnan, gouape, gouapeur, gonepeur, lambin, lambineur, lanternier, las-d'aller, lendore, mazette, momie, musard (charmant vocable du bon Roy Loys), museur, propre-à-rien, traîneur ; et, par antiphrase : dégourdi, l'éveillé, etc.

Quelques-unes de ces expressions donnent naissance à des verbes : balocher, cagnardiser, clampiner, fenasser, flemmarder, flemmardiser, lambiner, lanterner, lantiponner, musarder.

Puis viennent les locutions : aimer ses aises, avoir la flemme (essentiellement militaire), avoir mal aux reins, mal au pouce, battre sa flemme, bouder à la besogne, chier du poivre, cristalliser (en usage dans les écoles), faire du lard, faire le chanoine, le coq-en-pâte, le négociant, le rentier, marchander sa peine, n'avoir pas le cœur à la besogne, ne pas se la fouler, ne rien f... iche, se la couler douce, traîner son culbutant : autant de manières de signaler « celui dont la sueur est chère », ou : « encore un qui n's'épate pas ! » et de caractériser à tous les échelons les membres de la confrérie des *j'menfoutistes*. Pour conclure, une irrévérencieuse apostrophe : « Eh ! va donc ! sénateur ! »

LOTUS-SAHIB.

— Les paysans champenois ont coutume de dire d'un paresseux : « Il a les côtes en long. »

Ils entendent par là que cet homme ne saurait se courber vers la terre pour la travailler.

J. DE ROUGÉ.

Petites causes et grands effets (XXX, 433). — On sait l'importance que Michelet a attachée à la fistule de Louis XIV, divisant le règne du grand roi en deux périodes : avant la fistule, — après la fistule. Le nez retroussé de Cléopâtre n'est pas moins célèbre. J'ai lu que la maladie de peau dont souffrait toujours Napoléon depuis le siège de Toulon avait eu une influence sérieuse sur l'issue de la bataille de Waterloo. Et le coup d'éventail du dey d'Alger ! On n'en finirait plus.

MOG.

— Voir : *Essai sur les grands événemens par les petites causes, tiré de l'histoire* (par Richer), Genève et Paris, 1758, in-12, et *Nouvel essai sur les grands événemens par les petites causes, tiré de l'histoire* (par le même), Amsterdam et Paris, 1759, in-12.

X.

—

L'origine du vestiaire des théâtres (XXX, 438). — On lit dans les *Curiosités théâtrales* de Victor Fournel, Paris, 1859, p. 136 :

Un ordre de la municipalité de Paris, le 12 janvier 1791, décida que le public du théâtre de la Nation n'entrerait plus que « sans cannes, bâtons, épées, et sans aucune espèce d'armes offensives ». Mais cette défense ne tarda pas à tomber en désuétude. La tumultueuse représentation de *Germanicus* d'Arnault (22 mars 1817), où le combat s'était engagé à coups de cannes entre les mécontents et les enthousiastes, fit naître l'idée d'un dépôt à la porte de chaque théâtre.

La *bataille de cannes* n'a pas eu lieu entre les admirateurs de mademoiselle Duchesnois et ceux de mademoiselle Georges, ainsi que le rapporte M. Clément-Janin, mais entre les libéraux, bonapartistes et républicains, tous partisans d'Arnault, alors proscrit, et les chevaliers de l'éteignoir, à la tête desquels se trouvait Martainville, le rédacteur en chef du *Drapeau blanc*. La célèbre lutte provoquée par la rivalité de mademoiselle Duchesnois et de mademoiselle Georges remonte à 1803 et a donné lieu, à cette époque, à un pamphlet aujourd'hui peu commun : *La conjuration de mademoiselle Duchesnois contre mademoiselle Georges Weymer pour lui ravir la couronne*, avec les pièces justificatives recueillies par M. J. Boullaulet, ouvrage dédié au parterre, à l'orchestre, aux loges, aux galeries, à l'amphithéâtre, et

même au paradis du Théâtre-Français, Paris, 1803, in-8°, 1 fig., 84 p.

Consulter, sur la soirée orageuse du 22 mars 1817, l'*Histoire de la censure théâtrale en France*, par Victor Hallays-Dabot, Dentu, 1862, p. 247 et 248, et l'*Histoire philosophique et littéraire du Théâtre-Français*, par Hippolyte Lucas, Bruxelles, 1862, t. II, p. 158.

UN LISEUR.

— Je ne sais si l'origine du vestiaire obligatoire dans les théâtres est antérieure à la première représentation du *Germanicus* d'Arnault, le 22 mars 1817; mais je trouve, dans le cours du XVIIe et du XVIIIe siècle, un usage analogue, non plus dans un théâtre, mais dans un collège, à Louis-le-Grand.

Les élèves se recrutaient alors dans les plus grandes familles de la noblesse : Rohan, Bouillon, Conti, Duras, Montmorency, Boufflers, Mortemart, Créquy, Richelieu, Broglie, etc. Ces jeunes gentilshommes ne se seraient pas montrés au dehors sans porter l'épée au côté, mais quand ils rentraient au collège, chacun d'eux devait déposer la sienne à droite, sous le corridor de la grande porte, dans une chambre affectée à cet usage.

Le nom de chaque élève était inscrit sur une petite lame de bois déposée chez le Père ministre, qui avait son logement au-dessus du vestibule. Sur la présentation de cette espèce de jeton, qui servait d'*exeat* les jours de congé, l'élève recevait son épée des mains du portier, qui la lui reprenait, le soir, lors du retour au collège.

E. DE MÉNORVAL.

—

Où est situé le village de Brios, où mourut Charles le Chauve? (XXX, 438.) — D'abord, le nom doit très certainement s'écrire *Brioz* et se prononcer Brie, comme Culoz se prononce Cule ; Buloz, Bule ; Cottavoz, Cottave ; Berlioz, Berlle, etc., etc.

Au pied du fort de L'Esseillou, près de Modane, existe un village possédant une église avec de très vieilles peintures fort curieuses, où la tradition locale place la mort de Charles le Chauve.

Ce village s'appelle le *Villars-de-...*, si mes souvenirs, incomplets sur ce point, ne me trompent pas.

A. R.

—

La schlague (XXX, 439). — Schlague vient du verbe allemand *schlagen*, battre. Notre confrère L. V. trouvera très probablement tous les renseignements qu'il désire dans l'ouvrage du général Bordin, *Le Dictionnaire des armées de terre et de mer*.

A. R.

— Littré donne l'étymologie allemande *schlagen*, battre. *Schlag*, coup, est masculin en allemand. Il y a plus d'un exemple de ces changements de genre.

RISTELHUBER.

— L'article de Larousse est absolument suffisant, et il n'y a rien à ajouter en ce qui concerne la France. De l'autre côté du Rhin, notamment en Autriche, la peine de la *schlague* existait jusqu'en 1867 (!) et y fut couramment appliquée. Le colonel du régiment seul avait droit de l'appliquer, après un examen du médecin qui se prononçait sur le nombre de coups de bâton que le délinquant pouvait supporter.

Le nombre de 75 coups était le maximum. Deux caporaux frappaient le délinquant d'un bâton mince et élastique sur les fesses nues. Un capitaine surveillait l'exécution, un sergent comptait les coups, et le médecin du bataillon était toujours présent pour faire cesser la punition en cas d'un danger pour la vie du délinquant. Apres la punition, le soldat devait se lever du banc auquel on l'avait attaché pour le punir, s'approcher du capitaine et lui dire : « Merci, mon capitaine, pour la punition clémente ».

Cette punition ne fut appliquée qu'aux simples soldats et aux sous-officiers dégradés, *jamais* à un officier ou ancien officier. Il ne faut pas oublier que le service militaire obligatoire n'existait pas en Autriche avant 1867 et que les soldats sortaient des couches infimes du peuple. Inutile de demander quels personnages illustres subirent la *schlague*.

Comme M. L. V. s'intéresse aux supplices en général, j'ajoute quelques mots sur la terrible punition de la *schlague* qui existait jusqu'en 1867, en Autriche. sous le nom de « course à travers la rue » (*Durch die Gasse Zanfen*). Seul le conseil de guerre avait le droit de prononcer cette punition en deux degrés : course à travers une compagnie ou à travers un bataillon. La course à travers un bataillon équivalait à la peine de mort et n'était applicable qu'aux déserteurs récidivistes. A l'application de cette peine, toute la

garnison assistait avec les drapeaux. Une compagnie (ou un bataillon) formait la rue, c'est-à-dire une haie vivante; des deux côtés étaient placés les hommes avec des bâtons. Le délinquant, nu jusqu'à la ceinture, devait parcourir cette haie assez longue, et chaque soldat lui appliquait un coup de bâton. Quand le pauvre patient quittait la haie, surtout celle formée par un bataillon entier, il était littéralement en lambeaux; souvent il tombait sans pouvoir finir sa course, et le médecin présent devait s'en occuper sur-le-champ. Les cas de mort à la suite de cette peine étaient cependant rarissimes. Je ne crois pas qu'elle ait jamais existé en Allemagne; en Autriche, elle fut appliquée jusqu'à 1867.

A cette occasion je mentionne que la langue militaire française contient plusieurs autres mots d'origine allemande, tels que lansquenet, reître, vaguemestre, etc. Les Allemands ont adopté les mots caporal, sergent, lieutenant, capitaine, général. Le mot « mestre » (*meister*) est d'origine allemande — « mestre de camp » depuis François Ier — mais il correspond au mot français « maistre » d'origine latine (*magister*). O. BERGGRUEN.

P. S. — En s'adressant au ministre de la guerre d'Autriche-Hongrie, à Vienne, M. L. V. pourrait se procurer le règlement très curieux de l'application de la *schlague* simple et à travers la rue. Il devrait dire qu'il s'occupe d'un travail d'ensemble sur les punitions militaires chez les différentes nations. On lui enverra sans doute les règlements imprimés qui contiennent des détails de la plus haute curiosité.

—

M. Anatole France et madame Mondanité de la cathédrale de Bâle (XXX, 439). — En réponse à cette question, M. Anatole France nous envoie cette réponse :

Anatolus France Arverno s. d. Domina Mundanitas, quæ stat in ecclesiæ cathedralis Basiliensis portico, Mundi Principem respicit subridens eumdemque provocat dextra. Ac simul pollicem ita inter indicem et medium digitum inserit ut perspicue oculis proponat mentulamque in vagina hæreat. Quæ jactatio manus, Italis notissima, in aheneo quodam sigillo septimi decimi sæculi, quod in domo mea positum habeo, pariter adest; atque ego finxi a comitessa Martin sigillum illud, quod dico forte visum esse.

—

Le rachat des captifs (XXX, 439). — L'ordre de la Trinité n'a pas disparu complètement. Il est actuellement divisé en deux branches :

1° L'observance ancienne de la Sainte Trinité (primo ordine della SS. Trinita), dont l'une des maisons principales est à Rome, au petit S. Charles des Quatre Fontaines (S. Carlino alle Quattro Fontane). Cette branche de l'ordre, qui est la plus ancienne, a aussi des couvents en Espagne.

2° Les Trinitaires déchaussés (Trati scalzi dell' Ordine della SS. Trinita, della redenzione degli schiavi). Les maisons principales à Rome sont : Saint-Chrisogone, au Transtevère, et Sainte-Marthe, au Vatican.

Cette dernière branche s'est rétablie en France dans les quarante dernières années, à Faucon, près Barcelonnette, et à Cerfroid, près la Ferté Milon. Le supérieur ou ministre de cette dernière maison a donné l'histoire des commencements de son ordre. (*Vies de saint Jean de Matha et de saint Félix de Valois*, par le P. Callixte).

On rencontre aussi en France un certain nombre de maisons de *religieuses* Trinitaires.

Dans ces derniers temps, la Cour de Rome a songé, et peut-être y songe-t-elle encore, à utiliser l'ordre de la Trinité pour les œuvres antiesclavagistes du continent noir. SENSIM.

— C'est une erreur de croire que l'Ordre de la T. S. Trinité pour la Rédemption des captifs soit entièrement disparu; il existe encore en Italie et en Espagne. Notre collègue B. de L. trouvera quelques-uns des renseignements qu'il désire dans le *Bullarium Ordinis SS. Trinitatis*, ainsi que dans les *Annales* de cet ordre, imprimées à Rome en 1681. Un ouvrage où l'on peut trouver d'assez nombreux renseignements, c'est la *Vie de saint Jean de Matha, fondateur de l'Ordre de la T. S. Trinité*, par le P. Callixte de la Providence, publiée en français, voilà environ une vingtaine d'années, et traduite tout dernièrement en italien avec des additions et corrections de l'auteur. On pourrait également voir la *Vie de saint Félix de Valois*, du même écrivain.

A ce sujet je demanderais si quelqu'une de nos bibliothèques de France posséderait les œuvres de saint Jean de Matha, qui, sous le nom de *Joannes de Francia*,

occupa la chaire de théologie à l'Université de Paris, vers 1190. P. E. D'A.

— Je signale à B. de L. un livre très curieux que je trouve dans une bibliothèque.

Le dos porte : *Voyage des captifs.* Le volume comprend deux ouvrages à pagination distincte :

1° *Voyage pour la rédemption des captifs aux royaumes d'Alger et de Tunis*, fait en 1720 par les PP. François Comelin, Philémon de la Motte et Joseph Bernard, de l'Ordre de la Sainte Trinité, dits Mathurins, à Paris, chez Louis-Anne Sevestre, 1721 ;

2° *La tradition de l'Eglise pour le soulagement et le rachat des captifs.*

VALERIUS.

—

La mort du maréchal Bosquet (XXX, 440). — Bien connue la cause de la mort du maréchal Bosquet, et avouée par ses meilleurs amis. A son retour de Crimée, le trop « jeune » maréchal servit Vénus après avoir si bien servi Bellone, et avec la même ardeur, la même fougue ; et ces nouvelles fatigues l'achevèrent. Un de ses familiers, médecin à la mode à cette époque, l'entraîna dans une succession de soupers, de parties fines, etc..., d'où cette fin si regrettée, si regrettable en effet. P. A.

— Je communique à la curiosité justement éveillée de notre confrère E. Millet un fait qui, rapproché de ceux qu'il recueillera ailleurs, pourra le mettre sur une piste susceptible d'éclairer les circonstances plus ou moins mystérieuses de la fin du maréchal Bosquet.

A une époque où il n'était nullement question de l'érection d'une statue au brillant soldat de l'Alma, il y a une douzaine d'années, un employé de la Compagnie du chemin de fer du Nord, mort depuis chef de station à Gonesse, qui avait été sous l'Empire surveillant à la gare d'Enghien-les-Bains, me conta le fait suivant :

Entre 1860 et 1861 (je ne saurais préciser mes souvenirs sur la date, mais elle est postérieure à la guerre d'Italie), M. L. avait vu de grand matin à la gare d'Enghien le maréchal, dont la figure était alors aussi populaire que celle de Canrobert ou de Mac-Mahon, avec plusieurs autres personnes également en vêtements bourgeois et d'allures militaires. Le groupe se dirigea vers le lieu dit le bois Jacques, situé à 20 minutes environ d'Enghien, au-dessous de Saint-Gratien, bois que l'on voit encore le long de la voie ferrée, à côté du champ de courses créé, il y a quelques années, par une société d'amélioration plus ou moins authentique de la race chevaline. Les gares, dans les petites localités, sont parfois (soit dit sans offenser personne) un peu semblables aux loges de nos immeubles parisiens : on y observe, on y commente, on y est souvent bien informé : je me hâte d'ajouter qu'on y est plus discret. La présence du maréchal et de ce groupe de silhouettes militaires, et ce je ne sais quoi qui transpire, dans l'occurrence, des allures des groupements de cette sorte, en eurent bien vite mis le personnel de la gare en éveil puis en émoi... Qu'est-ce que le maréchal Bosquet pouvait avoir à faire en telle compagnie, de si bonne heure, dans un bois isolé ?... Il fut vite connu que le maréchal Bosquet se rendait au bois Jacques pour s'y battre en duel, à l'épée, avec un adversaire jeune à tournure d'officier.

Le maréchal et ses amis revinrent en effet au bout d'un certain temps à la gare d'Enghien : Bosquet avait toute l'apparence d'un homme valide et n'était point blessé. Peu de temps après, une des personnes qu'on avait vues auparavant reparut également à la gare : celle-ci était blessée et était assistée par deux ou trois témoins.

Il appert donc que dans cette rencontre le marechal avait atteint son adversaire assez grièvement pour le mettre momentanément en état d'infériorité.

Au dire de mon interlocuteur, cette rencontre ne mit point fin à l'affaire : un deuxième duel eut lieu entre le maréchal et le même adversaire. Où ? Quel en fut le résultat ? C'est ce que mes souvenirs ne me remémorent point, ou mieux ce que mon interlocuteur non informé ne me dit point.

Quoi qu'il en soit, le jour de cette rencontre au bois Jacques, il fut couramment répété à la gare d'Enghien et même dans le pays, que la cause du duel était d'ordre intime et que l'adversaire du maréchal était un de ses officiers marié.

Je donne le fait pur et simple à notre collaborateur, sans me dissimuler les lacunes du détail : ce que je puis affirmer, c'est l'exactitude du récit, ainsi réduit à

ses lignes principales. Il y a là, je le répète, pour le chroniqueur et même l'historien de mœurs, un coin intéressant à visiter dans un arrière-tableau de la société du second empire.

La fin du maréchal Bosquet serait à rapprocher de celle non mieux élucidée du maréchal de Saxe.

Notre collaborateur, tout en ayant l'œil ouvert sur la piste indiquée déjà d'ailleurs, devra aussi, à mon avis, rechercher la nature de la blessure dont Bosquet fut atteint à l'assaut de Sébastopol, blessure glorieuse qui lui valut un siège de sénateur et le maréchalat en 1856, le degré d'activité militaire du maréchal les années suivantes, et notamment en 1859, etc., afin de juger si la blessure de guerre peut expliquer médicalement la mort à six ans d'intervalle (1) et légitimer l'explication jusqu'ici officiellement acceptée.

L. Fx.

— Les détails de cet événement ont été connus de beaucoup d'officiers, et des raisons de haute convenance furent le seul motif du mystère dont se plaint M. E. Millet. Peut-être est-il permis, après un temps aussi long, de soulever un coin du voile, mais encore ne le ferons-nous pas sans quelque réticence.

Le maréchal était « jeune », dit avec raison notre collègue, et c'est par suite de cette jeunesse de corps et d'habitudes qu'il se plaça dans des conditions de nature à lui faire accepter, en dehors de toutes règles, une rencontre à l'épée avec un simple officier supérieur. Ce fut la blessure mortelle reçue dans ce duel qui causa la mort du héros d'Inkermann.

Son adversaire, dont la conduite ne pouvait être blâmée, quitta néanmoins le service et n'y rentra qu'à titre provisoire pendant la guerre.

Nous pourrions indiquer le nom de cet officier, ainsi que les grades qu'il a possédés ; bon nombre de personnes pourraient le faire également. Il nous paraît préférable de nous en tenir à cet aperçu, qui répond suffisamment à la question de notre confrère, pour arrêter son enquête dans l'*Intermédiaire*. L'événement dont il s'agit est encore trop peu éloigné pour qu'une lumière plus grande, et surtout publique, soit absolument désirable ; c'est du moins notre avis. C.

(1) Bosquet est mort en 1861.

— Dans le magnifique ouvrage que l'Ecole Polytechnique publie à l'occasion de son centenaire, se trouve une biographie du maréchal Bosquet (tome II, p. 538) due au général de Villenoisy, qui l'a particulièrement connu. Voici comment sa mort y est racontée :

> Lors de l'organisation des grands commandements, on lui donna celui de Toulouse, où on le vit à peine. Une attaque d'apoplexie le frappa, à Paris, au mois de juillet 1858, et détruisit cette puissante organisation. On espéra un moment qu'il pourrait se rétablir. Il n'en fut rien, et, pendant deux ans et demi, il présenta le douloureux spectacle d'une intelligence qui s'affaisse peu à peu avant de disparaître.

A. R.

—

Napoléon-Revue (XXX, 440). — La copie ne manquera pas aux futurs éditeurs de cette revue, s'ils veulent puiser dans les périodiques exclusivement consacrés à Napoléon qui ont précédé le premier et le second Empire. Nous leur signalerons tout d'abord : *le Journal de Bonaparte et des hommes vertueux*, publié par Debaudre le 1er ventôse an V (19 février 1797), deux mois après la victoire d'Arcole et au lendemain de la capitulation de Mantoue, pour glorifier le jeune général ; *le Napoléon*, journal anecdotique et biographique de l'Empire et de la Grande Armée, paru de mai 1833 à avril 1835 ; *l'Idée napoléonienne*, recueil mensuel publié en juillet 1840 avec cette épigraphe : « Ce ne sont pas seulement les cendres, mais les idées de l'Empereur qu'il faut ramener » ; *la Colonne* (honneur, patrie, liberté), parue de 1844 à 1847 ; *le Bonapartiste*, *le Petit Caporal*, *la Redingote grise*, *le Napoléonien*, *le Napoléonien républicain*, *la Constitution*, *journal de la République napoléonienne*, journaux publiés en 1848. Un nouveau *Napoléon*, journal hebdomadaire politique et scientifique, parut en 1850, ainsi que *le Socialisme napoléonien* et *la Démocratie napoléonienne*. Ce dernier journal devint *la France napoléonienne* en 1852. UN LISEUR.

—

Existe-t-il un portrait de Marino Faliero? (XXX, 440.) — Le portrait de Marino Faliero — d'après l'affirmation de l'inspecteur des Galeries de Florence — se trouve à la *Galerie de Venise*.

A R T.

— Dans l'*Histoire des doges de Venise* de Cicogna, Veludo, Caffi, Casani et Moschini (Venezia, 1860), il n'y a pas le portrait de Marino Faliero, mais on y voit le drapeau noir embrocheté de deux raies blanches de marbre, avec cette légende reportée du Palazzo Ducale :

HIC EST LOCUS MARINI FALETRI
DECAPITATI PRO CRIMINIBUS

Je crois que tous les portraits prétendus de ce doge sont faux, et l'amateur de Vérone aura été trompé.

Des peintres, après la tragédie de Byron et l'opéra, ont fait des tableaux de fantaisie sur la décapitation de Faliero, mais on peut être sûr qu'ils ont manqué de documents authentiques.

Pour répondre à l'*Intermédiaire*, je me suis adressé à M. le comte Giovanni Falier, de la même famille que le doge. M. Falier, qui est l'amabilité même, m'écrit cette lettre :

Villa d'Asolo (Tévise).

Signor Commend,

Nella mia famiglia, per troppo, non si é MAI possedato un ritratto di Marino Faliero. Non le periodare alcuna notizia sopra tale argomento.

Con distinto, senore.

G. FALIER.

Dans les *Fasti Veneziani* de M. Pietro Pasini (Venezia, Fontana, 1841), il y a une gravure sur bois, dessinée par Marcowich d'après le tableau de Bandinelli, dans laquelle on voit le doge au sommet de la Scala dei Giganti. Il porte la barbe blanche.

M. Pasini ajoute qu'après la légende reportée il y avait : *Temeritatis meæ pœnas lui.*

Dans la *Storia Veneta estesa in centocinquante tavole da Giuseppe Gatteri illustrata da Francesco Zavolle* (Venezia, Grimaldo, 1860), il y a un excellent dessin gravé par Viviani, dans lequel on voit le doge sans barbe. Il est de taille moyenne, bien bâti, il a le crâne brachycéphale.

M. Gatteri, selon moi, a été très heureux dans l'exécution de son dessin, puisque cette image s'accorde avec les documents authentiques des bulles en plomb et du zecchino, qui sont gravés et donnés dans l'œuvre magistrale du comte Papadopoli : *Le Monete di Venezia*, Ongania, 1893. A la page 188, il y a la bulle; dans la planche XI, il y a trois reproductions soit du ducato, soit du soldino et d'une variété du soldino ; dans le 1/o le doge n'a pas de barbe; dans le 2/A et le 3/A il a la barbe et il semble très vieux. CESARE AUGUSTO LEVI

—

Lettres de Talleyrand (XXX, 441). — Peut-on retrouver les circonstances dans lesquelles le manuscrit général des Mémoires a été détruit?

Quel est l'auteur réel de la copie publiée récemment?

Quelles personnes ont pu modifier le texte original ? Dans quelles parties ces altérations ont-elles eu lieu principalement ?

N'y a-t-il pas au ministère des affaires étrangères d'autres correspondances ou écrits de Talleyrand qu'on pourrait donner au public avec des garanties d'authenticité absolue?

Y a-t-il des obstacles à la publication intégrale de ces nouveaux documents?

DE JALLEMAIN.

—

Le chevalier de Lacoux et ses inventions (XXX, 442). — Le nom du chevalier de Lacoux ne m'était pas inconnu. Je possède une lettre que George Sand lui adressait et où elle le traitait en ancien ami. L'on y voit qu'il fabriquait, en effet, des instruments de musique. Là ne se bornaient pas les occupations du chevalier, il cultivait aussi la poésie : j'en trouve la preuve dans deux lettres de Châteaubriand, l'une adressée à M. de Lacoux lui-même, l'autre au comte d'A..., ami également de ce dernier.

Ces trois lettres inédites, qui font partie de ma collection d'autographes, mettront peut-être les Intermédiairistes sur la trace d'autres découvertes touchant la question. Je le souhaite pour ma part, car cet ami de George Sand, tour à tour inventeur et poète, dont elle vante les nobles qualités, pourrait être intéressant à connaître.

Voici la lettre de George Sand (elle est timbrée de La Châtre, le 28 novembre 1835) :

Monsieur le Chevalier de Lacoux,
Impasse Sandrié, 1, 2 ou 3, Paris.

Mon vieux ami,

J'ai reçu votre aimable lettre à Nohant où je suis clouée à mon fauteuil et à mon lit par un rhumatisme aigu. Vous savez que, dès ma jeunesse, j'étais sujette à ce vilain mal qui n'a fait que croître et embellir. Certes, dès que je

serai débarrassée et que j'irai à Paris, ma première visite sera pour vous. Etes-vous toujours au passage Sandrié? toujours étourdi comme un écolier, vous ne me donnez pas votre adresse. J'espère que ma lettre vous parviendra nonobstant.

Je suis bien affligée de l'accident qui vous est arrivé, et j'admire votre courage et votre inaltérable gaîté. Il me serait bien doux de causer avec vous du passé, de ma pauvre grand' mère surtout et des vicissitudes qu'a subies notre fortune à tous deux depuis ce tems-là.

Véritable artiste, vous avez supporté tous les caprices de la vôtre d'une manière digne d'éloges; je n'ai pas manqué de philosophie non plus, mais à mon âge, avec ma force et ma santé, c'était moins beau et plus facile. Je parle souvent de vous aux personnes qui vous ont connu ici, et je vante votre fermeté, votre esprit, encore plus que vos harpes qui sont, pourtant. ce qu'il y a de mieux en fait de harpes. En faites-vous toujours? Cette maladie doit vous retarder dans vos travaux. J'aurais bien voulu vous faire placer des instruments dans ce pays-ci, mais il est d'une affreuse barbarie; tout ce que je puis vous promettre, c'est que quand Maurice apprendra la musique, il ne se servira que de violons faits par vous.

Je vous dirai que le jour de mon départ de Paris, passant en diligence sur je ne sais quel pont, je vous ai vu frais et gaillard sur le trottoir. Je n'ai pu vous appeller (sic) ni m'arrêter, mais j'ai eu grand plaisir à vous voir. Je savais donc que vous étiez de ce monde et j'espère bien que vous en serez encore longtems, les gens comme vous ne vieillissent pas, et il n'est pas bien sûr qu'ils meurent. Bonsoir, mon ami, j'espère vous retrouver debout quand je retournerai à Paris, dans le courant de cet hiver.

Your's sincerely,

GEOR... (le reste de la signature est déchiré.)

Châteaubriand, à son tour, écrivait au chevalier de Lacoux :

Paris, 5 mars 1846.

Je ne puis, Monsieur, ni m'occuper, ni écrire. Je finis avec la vie. Il ne me reste, Monsieur le Chevalier, qu'à vous remercier de vos vers et de votre lettre, et qu'à vous féliciter de pouvoir encore vous occuper de quelque chose.

Agréez, je vous prie, l'assurance de la considération que j'ai l'honneur de vous offrir.

CHATEAUBRIAND.

Châteaubriand avait écrit le même jour au comte d'A... :

Paris, 5 mars 1846.

Il suffirait, Monsieur le comte, d'un seul mot de vous pour que je reçusse l'ode de M. le chevalier de Lacoux avec toute l'attention qu'elle mérite, mais je ne suis plus rien et m'en vais où nous sommes tous appelés.

J'ai l'honneur de vous offrir, Monsieur le comte, l'assurance de ma plus haute considération. CHATEAUBRIAND.

P. c. c. : C. DE LA BENOTTE.

—

Loti dessinateur (XXX, 443). — La note à laquelle l'*Intermédiaire* fait allusion a été démentie en son temps par M. Guillaume; la vérité, la voici : Loti avait communiqué à l'éditeur une vingtaine de *paysages* SANS *figures*, et ces dessins n'ont JAMAIS été gravés.

Il ne reste donc rien de l'anecdote racontée par M. de Goncourt. B. B.

—

Le père Tournefort (XXX, 443). — Dans le *Dictionnaire des individus envoyés à la mort judiciairement, révolutionnairement et contre-révolutionnairement*, par L. Prudhomme, Paris, an V, figurent Claude Joseph Tournefort, prêtre, assesseur du juge de paix, et Joseph François Tournefort, étudiant en chirurgie, tous deux originaires de Venasque et condamnés à mort par la commune d'Orange, le premier comme contre-révolutionnaire, et le second comme fédéraliste. UN LISEUR.

—

Armorial des évêchés (XXX, 444). — Ne faudrait-il pas dire : les armes des évêques? Dans cet ordre d'idées, je citerai pour Strasbourg : Grandidier, *Œuvres inédites*, t. V, p. 47; Fischer, *Quelques mots sur les armoiries des évêques de Strasbourg*, Strasbourg, Leroux, 1868; extrait de *la Feuille du samedi*, publiée par Ristelhuber, 1868. En ce moment on orne la nef de l'église Saint-Pierre-le-Vieux, de Strasbourg, des armes d'un certain nombre d'évêques du diocèse.

RISTELHUBER.

— M. Cyrille des Grottes, demeurant à Nantes, rue Maurice-Duval, avait entrepris, il y a quelques années, d'écrire un *Armorial* ou *Nobiliaire* de la Martinique, et réuni, dans ce but, des documents qu'il communiquerait, je pense, à l'auteur de la question. K.

— Les armes des évêchés et archevêchés (ou plutôt des évêques et archevêques) existant en France avant la Révolution se trouvent dans les ouvrages suivants :

Gallia Christiana... curâ et labore Claudii Roberti, lingonensis presbyteri. — Lutetiæ Parisiorum, 1626, in-fol.

Gallia purpurata... operâ et studio Petri Frizon, Doctoris Theologi Parisiensis. — Lutetiæ Parisiorum, 1638, in-fol.

Gallia Christiana... Opus fratrum gemellorum Scævolæ et Ludovici Sammarthano-

rum. — *Lutetiæ Parisiorum*, 1656, 4 vol. in-fol.

La France chrétienne, divisée en archevêchez et évêchez et les armes des archevêques, évêques, généraux des ordres et grands prieurs de France vivans en 1691, par Jacques Chevillard. — Paris (s. d.), grand in-fol.

Papes et cardinaux français. Les noms, qualitez, armes et blasons... et de ceux qui ont possédé des archevêchez et des évêchez, en France, jusqu'à présent, par Jacques Chevillard, généalogiste du Roy. — Paris, 1698, grand in-fol.

Le même ouvrage, continué par P. P. Dubuisson jusqu'en 1758. — Paris (s. d.), grand in-fol.

Recueil des armoiries des archevêques, évêques, etc., du temps de la Régence du duc d'Orléans (s. l. n. d.), in-8°.

La France ecclésiastique pour l'année 1779, contenant : le clergé de France, les chapitres nobles... (s. l.), 1779, in-12.

P. V. G.

— Je signalerai particulièrement à P. V. G. le *Catalogue de la noblesse des colonies*, publié d'après les documents officiels des Archives impériales et du ministère de la marine, par MM. Louis de Laroque et Edouard de Barthélemy. Paris, 1865, in-8°.

G. DE B.

— Voici quelques renseignements sur les deux ouvrages renfermant les généalogies bizarres dont parle C.

1° *Lignée des Rois de France ou chronique des rois de France depuis Adam jusqu'à Louis XI* (in-4° gothique s. l. n. d.).

Cet ouvrage, qui n'existe pas à la Bibliothèque Nationale, est cité dans la *Bibliothèque historique de la France*, par Jacques Lelong, nouvelle édition par Feoret de Fontette, Paris 1768-1778, 5 vol. in-fol.

2° *Livre contenant la généalogie et descente de ceux de la maison de Croy, tant de la ligne principale estant du nom et armes d'icelle que des branches et lignes collatérales de ladicte maison*, in-fol.

Ce livre, œuvre de Jacques de Bye, a été publié à Anvers aux environs de 1620. Il consiste en un recueil de planches représentant, avec leurs blasons et leurs généalogies, les portraits des principaux personnages de la maison de Croy. Il est compris dans les collections de la Bibliothèque Nationale. P. V. G.

— M. le baron Hulot de Colart, membre du conseil héraldique, à Nantes, prépare un nobiliaire des Antilles françaises.

OROEL.

— En 1757, le Dauphin, fils de Louis XV, portait : écartelé : au 1er et dernier de France; au 2e et 3e, d'or au dauphin d'azur crêté et oreillé de gueules;

Le duc de Bourgogne : écartelé : au 1er et 4e de France; au 2e et 3e, bandé d'or et d'azur, à la bordure de gueules qui est de Bourgogne;

Le duc de Berri : écartelé : au 1er et 4e de France; au 2e et 3e de France, à la bordure engrelée de gueules qui est de Berri;

Le comte de Provence : écartelé : au 1er et 4e de France; au 2e et 3e d'azur à une fleur de lis d'or surmontée d'un lambel de gueules qui est de Provence.

(Dubuisson, *Armorial des principales maisons et familles du royaume*... Paris, 1757, tome I, pp. 16, 17 et 18.) P. V. G.

—

Czar ou Tzar (XXX, 473). — Fontenelle, Voltaire, la Grande Catherine écrivaient Czar. Mais, en dépit d'exemples si hautement patronnés, c'est Tzar que recommandent toujours nos dictionnaires et autres livres classiques. De plus, voici deux ouvrages récemment publiés; l'un, de M. Notovistch, est intitulé : *Le Tzar, son armée et sa flotte;* dans l'autre, qui est du prince Oukhtomski, on lit : « Le Tzaréwitch ou, comme le dit la langue officielle, le Césarevitch, est né en mai 1868. » Croyons-en donc Littré, qui dit et répète que Tzar est la véritable orthographe russe, tandis que Czar est polonais.

S'il est vrai que Czar soit venu du latin *Cæsar*, la forme Tzar n'est point pour infirmer cette origine. En effet, même chez les Romains, il y avait échange entre le *c* et le *t*. Le nom d'un poète tragique est Accius et Attius; crier comme le hibou, c'était *cucubare* et *tutubare*. On sait aussi que de *carc'rem* nous avons eu *chartre*. Il est donc permis de supposer que semblable mutation s'est opérée dans le passage du polonais au russe, de Czar à Tzar. T. PAVOT.

—

Acum (XXX, 513). — La finale *ac* des noms de localité, représente *acum* et *iacum*, formes latinisées du celtique *ak* (et *iak*) qui indique possession. Ainsi, dans l'Ille-et-Vilaine, Boussac serait un lieu qui a des éminences (*bolz*, bosse, et *ak*); Miniac serait le pays des roches (*men* pierre, et *iak*).

En latin, *Latiniacum*, aujourd'hui La-

gneu (Ain), désignait le domaine du riche Latinus.

D'après M. Cocheris, *iacum* avait une signification si claire que les scribes le mettaient à la place des mots *villa* et *curtis*.

Rien d'étonnant, alors, qu'on en ait encore fait l'équivalent de *hem* et de *hove* qui ont bien, comme *villa* et *curtis*, un sens spécial, mais qui, d'une façon générale, s'employaient aussi pour maison, établissement, propriété.

En Flandre, *hem* est presque toujours augmenté d'un nom de personne : Ledringhem (Nord), ou demeure de Léodro. Ce suffixe est le *ham* si répandu en Angleterre et qui nous a donné *hameau*. Quant à *hove* (ou *hof*) il est, en flamand, synonyme de : métairie importante, et vient peut-être du germanique *alfa* : domaine, district et territoire. T. PAVOT.

—

Au bout du fossé, la culbute (XXX, 513). — En Bretagne, de même qu'en Normandie, il est assez commun d'appeler *fossé* le talus élevé en bordure. On dit, par exemple : *grimper sur le fossé* ; mais le mot reprend toute sa valeur dans *sauter un fossé*, ce qui est enjamber l'espace creusé en canal. Le sens propre est celui qui sert à expliquer le dicton. Il paraît que, jadis, un jeu de villageois consistait à franchir une rigole pleine d'eau et qui, d'une extrémité à l'autre, allait s'élargissant. Dans la première partie, c'était facile ; à l'autre *bout*, au contraire, l'élan ne suffisait pas toujours, et, d'ordinaire, on faisait la culbute. T. PAVOT.

—

La chapelle de Scarron dans l'église Saint-Gervais (XXX, 515). — Dans *Le vieux Paris, ses derniers vestiges*, dessinés d'après nature et gravés à l'eau forte par J. Chauvet et E. Champollion, l'abbé Valentin Dufour a consacré une très curieuse notice à la chapelle qui intéresse A. Nalis.

EDMOND BEAUREPAIRE.

—

Le héros du pont d'Arcole (XXX, 516). — Le 28 juillet 1830, à l'attaque du pont de la Grève par les citoyens de Paris, et ceux-ci hésitant, un jeune homme, brandissant un drapeau tricolore, s'y élança à la tête des insurgés et tomba mortellement frappé. Le récit authentique, rédigé au lendemain des événements, pour l'illustration des « scènes mémorables des journées de juillet » dessinées par Charlet, n'en dit pas davantage. Il faut ajouter que le nom d'*Arcole* ne figure pas sur la liste des victimes inscrites sur la colonne de la Bastille.

Je croirais volontiers que ce fut un peu plus tard, et par analogie entre cet épisode et l'épisode populaire de la vie de Bonaparte, qu'on ajouta au fait réel une légende suivant laquelle le jeune homme au drapeau serait tombé en s'écriant : « Je m'appelle *Arcole* ! Vengez-moi ! »

Mais si le héros du pont de la Grève ne portait pas ce nom patronymique si peu vulgaire qu'il semble qu'on l'ait inventé et accommodé à la circonstance, il ne s'ensuit pas que ce soit un héros fictif. D'après une tradition de quartier, quel que fût son nom, il prenait régulièrement ses repas « Aux Barreaux verts », un cabaret aujourd'hui peint en rouge qui se trouve au n° 34 du quai de l'Hôtel-de-Ville, au moment où éclata la révolution des *Trois glorieuses*.

C'est un héros illustré, à mon avis, sous un autre nom que le sien ; mais ce fut un héros incontestablement, et je regrette, pour ma part, que le mystère soit tel qu'il semble qu'on ne le puisse éclaircir. EDMOND BEAUREPAIRE.

—

Les Moliérophobes illustres (XXX, 519). — Ne pas oublier Louis Veuillot, qui ne pouvait souffrir Molière. Tartufe l'horripilait. Sous ce titre : *Molière et Bourdaloue*, il a publié un pamphlet bien écrit, comme tout ce qui est sorti de sa plume, où il sacrifie le comédien au jésuite.

A. E.

—

Mots de sens opposé employés comme synonymes (XXX, 553). — On dit : « Le préfet de la Seine a *pris* un arrêté. » On dit aussi : « Le préfet de police a *rendu* une ordonnance. »

Rendre est pourtant le contraire de *prendre*.

L.

Le Directeur-Gérant : LOUIS LAVERDET.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1894

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *20 décembre 1894.*

XXXe Volume. — N° 675

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Troisième Série. — 3e Année — N° 17

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

(CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique.)

QUESTIONS

Armoiries de la famille Cadouche. — Marie-Françoise Bart, troisième et dernière fille survivante de Jean Bart, épousa en Bourgogne Nicolas-Louis-Pierre de Cadouche, écuyer, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel des gardes suisses.

Cet officier descendait de Jacq. Cadusch, Grison, natif d'Oberhalbstein, lieutenant au régiment suisse des Salis, qui se maria en 1635 à Origny (Côte-d'Or). Suivant l'usage d'un temps où l'orthographe des noms propres n'était guère respectée, le sien s'altéra en se francisant. J'aurais le vif désir de connaître les armes de la famille Cadouche, aujourd'hui éteinte.

Dans son *Histoire militaire des Suisses au service de la France* (Paris, 8 vol. in-12), le baron de Zurlunden a-t-il fait mention des services rendus à la France par les de Cadouche? E. M.

—

La promenade des jeunes filles à marier en Russie. — On sait que, dans la société précieuse, c'était à la promenade que les coquettes du temps captivaient les cœurs et les traînaient à leur suite. On sait les préceptes que Cathos et Madelon exposent à leur père et à leur oncle. Et Bourdaloue tonne dans ses sermons contre cette coutume que raille Molière et que Corneille, dans le *Menteur*, mentionne ainsi, quand le héros dit à l'une de celles qu'il poursuit de ses vœux :

Je vous poursuis partout, au bal, aux promenades,
Vous n'avez que de moi reçu des sérénades.

Cet usage s'est perdu en France, mais il n'a, ce semble, fait qu'émigrer : on le retrouve en Russie :

La coutume de l'exposition des filles (à Babylone), dit M. de Portal (*Politique des lois civiles*, III, 98), me rappelle une cérémonie à laquelle j'ai assisté à Pétersbourg, à l'époque du couronnement de l'empereur Nicolas. Au mois de mai, à l'époque où les glaces sont fondues, lorsque les arbres commencent à verdir, les jeunes filles à marier, parées de leurs plus beaux atours, ornées de bijoux et fardées, se réunissent dans le jardin public et se rangent en ligne sur une des grandes allées, derrière elles sont leurs mères et leurs parents : c'est un moyen honorable de se faire voir, et de plus un charmant spectacle qui donne la meilleure idée de la beauté de la race russe. Il est vrai que les laides restent à la maison.

Cette habitude de société existe-t-elle encore? Le livre de M. de Portal date, en effet, de vingt ans, et son voyage en Russie était bien antérieur et remontait à l'époque de la Restauration, époque à laquelle il occupa plusieurs postes diplomatiques qu'il abandonna plus tard pour entrer au Conseil d'Etat. Cette habitude, si elle existe encore, est-elle spéciale à Saint-Pétersbourg? Peut-être quelque Intermédiairiste des rives de la Néva pourrait résoudre ce problème.

Un Russophile.

—

Bibliothèque de M. Terrasse. — Sait-on ce qu'est devenue la belle collection dramatique de M. Terrasse, chef des Archives judiciaires, qui, vers 1886, essayait de rivaliser avec M. de Soleinne pour les pièces de théâtre?

Saint-Max.

—

Charles-Quint au couvent de Yuste. — Les archives de l'ancienne cour féodale de Brabant renferment une curieuse relation de la retraite de Charles-Quint au

monastère de Yuste, écrite par un moine hiéronymite qui fut attaché à la personne de l'empereur. Un savant hollandais, M. Bakhuisen van den Brinck, a, il y a une quarantaine d'années, étudié ce journal et a traduit de l'espagnol beaucoup de particularités intéressantes sur Charles-Quint. Grâce à ce document, bien des détails inexacts, que les historiens modernes répètent d'après Robertson, peuvent être discutés et réduits à leur juste valeur.

Le journal complet du moine contemporain de Charles-Quint a-t-il été publié et traduit en entier dans notre langue? EREUVAO.

—

Emplois nobles du mot haillon. — Molière a parlé, dans les *Femmes savantes*, de cette guenille qu'est notre corps, et du coup il a donné à guenille l'entrée dans la langue littéraire. Le haillon est peut-être resté plus longtemps à la porte. Mais il semble bien près d'avoir accès dans le style relevé, s'il ne l'a déjà. Son introducteur n'est pas Molière : c'est Victor Hugo qui l'a pris par la main et a conduit parmi les expressions nobles ce vocable roturier. Dès 1828, il disait dans *Cromwell:*

La pourpre, haillon vil, le sceptre, vain hochet.
(*Cromwell*, a. III, s. IV.)

Dix ans plus tard, en 1838, haillon reparaissait dans *Ruy Blas* :

L'Europe, hélas ! écrase du talon
Ce pays (l'Espagne) qui fut pourpre et n'est plus que haillon.
(*Ruy Blas*, a. III, s. II.)

Enfin, en 1840, dans le *Retour de l'Empereur*, il faisait dire à l'empereur :

Il (mon peuple) se lèvera plein de joie,
Pourvu que dans l'ombre il me voie
Chassant l'étranger, vil troupeau,
Pâle, la main de sang trempée,
Avec le tronçon d'une épée,
Avec le haillon d'un drapeau.
(*Le Retour de l'Empereur*, I.)

Mais ce n'est pas seulement Victor Hugo qui donna droit de cité au mot haillon dans la poesie : Gambetta le jeta dans la prose oratoire. On se rappelle le discours sur l'amnistie :

Mais, Messieurs, si la France n'éprouve pas d'entraînement vers l'amnistie, elle éprouve un sentiment que les hommes politiques doivent enregistrer : c'est celui de la lassitude. — Elle est fatiguée, exaspérée, d'entendre constamment se reproduire ces débats sur l'amnistie dans toutes les questions, à propos de toutes les élections, de toutes les consultations électorales, et elle dit à ses gouvernants et à vous-mêmes : Quand me débarrasserez-vous de ce haillon de guerre civile?

(GAMBETTA, *Discours à la Chambre des députés*, 21 juin 1880. — *Discours et plaidoyers choisis*, p. 315.)

Quelque Intermédiairiste connaîtrait-il d'autres emplois intéressants du mot haillon dans le style noble?

ADOLPHE DÉMY.

—

Une lettre de Kléber. — J'ai lu, il y a quelques années, dans un manuel d'instruction civique, un extrait d'une lettre de Kléber adressée, je crois, au fils d'un de ses amis qui lui demandait conseil pour s'engager.

Kléber disait à ce jeune homme :

Mon ami, avant de t'engager, réfléchis bien, car le soldat n'est pas seulement un homme que tu vois passer, vêtu d'effets brillants, sur un cheval qui caracole, et que la foule applaudit sous les armes. C'est aussi l'homme qui marche par la pluie, le vent ou la neige, mal vêtu parfois, n'ayant pas mangé ou dormi son content, qui souffre sans se plaindre, et meurt parfois obscurément.

Les applaudissements de la foule, les effets brillants, les chevaux fougueux sont la récompense du soldat qui a fait son devoir.

Un chercheur pourrait-il me dire où je trouverais cette lettre de Kléber, que je n'ai pu rencontrer dans la *Vie de Kléber*, par Pajol? C. T.

—

Une double inscription parisienne. — Sait-on ce qu'est devenue une plaque commémorative destinée à la maison mortuaire de Lekain, à l'angle de la rue de Vaugirard et de la rue de Médicis?

N'y aurait-il pas lieu de la rétablir, en ajoutant que, sur cet emplacement, fut le Jeu de Paume *de Bel-Air*, où Lulli installa provisoirement l'Opéra en 1672 ?

G. D'AVON.

—

Rousselin de Corbeau de Saint-Albin. — L'*Intermédiaire* s'est déjà occupé de ce personnage. Je voudrais savoir quel lien il y avait entre lui et madame la duchesse d'Almazan, que l'*Annuaire de la noblesse* de 1892 (p. 119) nomme, contrairement aux énonciations d'actes de l'état civil, Louise-Emilie-Michel *Rousselin de Corbeau* de Saint-Albin. — L'*Annuaire* ne s'est-il pas trompé? F. CLÉREMBRAY.

—

Une fausse attribution. — Charles Gosselin a publié, en 1842, une brochure in-12 de 210 pages, intitulée : *Soixante ans du Théâtre-Français*, par un amateur né en 1769.

Cet ouvrage est partout attribué à Bouilly, l'auteur de *l'Abbé de l'Epée* et de nombreux contes pour les enfants.

Or, Bouilly est né en 1762, et rien, dans cet opuscule, ne rappelle sa prose abondante et prolixe.

Quel est donc le nom de l'« amateur » ?

Du Monceau.

—

Un Watteau à retrouver. — Où est le tableau de ce peintre représentant *Antoine de la Roque, écuyer, chevalier de Saint-Louis, gratifié par Sa Majesté du brevet et privilège du Mercure de France ?*

Ce tableau a été gravé par Lépicié.

Hope.

—

Les Cosaques, par J. Karr. — Le très rare petit volume suivant : *Des Cosaques, ou détails historiques sur les mœurs, coutumes, vêtements, armes, et sur la manière dont ce peuple fait la guerre*, par J. Karr, Paris, Lebègue, 1814, avec figures, est-il dû à la plume de Karr, le musicien, père d'Alphonse Karr, et dont il est plusieurs fois parlé, avec beaucoup de cœur et d'attendrissement, dans les œuvres de l'auteur des *Guêpes* et de *Sous les tilleuls ?*

Truth.

—

Une actrice guillotinée. — Quelle est l'actrice de la Comédie-Française qui, selon M. Wallon (*Histoire du Tribunal révolutionnaire*), aurait été guillotinée comme compromise dans le complot des Chemises Rouges ?

Moon Dyck.

—

Un registre à retrouver. — La belle série de registres conservée aux archives de la Comédie-Française présente une lacune regrettable qu'on ne désespère pas de combler.

Il s'agirait de retrouver le livre des recettes et dépenses pour l'année 1739-1740.

C'est un grand registre in-folio d'environ 350 feuillets (du format d'un volume de l'*Encyclopédie*), relié en parchemin vert, et portant au dos ce titre, frappé sur une pièce de peau rouge :

1739
A 40

Ce registre avait été prêté, il y a un siècle et demi, aux frères Parfait, qui ne l'ont jamais rendu et ne l'ont même pas utilisé pour leur *Histoire du Théâtre-Français*, laquelle s'arrête, comme on sait, à l'année 1721.

G. M.

—

Un Armorial officiel de France en 1487. — Par lettres patentes du 18 juin 1487 (voir l'*Armorial* de d'Hozier, I, 2e partie, 659), Charles VIII

ordonne qu'il seroit fait un Catalogue dans lequel toutes les armes des ducs, princes, comtes, barons, seigneurs châtelains et autres nobles gens du royaume... seroient peintes et decrites, à l'effet de quoy elle crée mareschal d'armes des Françoys Gilbert Chauveau... avec plein pouvoir... de mettre en ordre et forme de Catalogue les noms et armes, etc...

Ce Catalogue, qu'il serait si curieux de connaître, a-t-il été dressé ? Si oui, en existe-t-il des fragments, et où ?

La Coussière.

—

Monaco : État indépendant ou protégé? — Semble indépendant, puisqu'il a des consuls à l'étranger ; semble protégé, puisque la douane est française et que l'administration des postes (sauf le timbre-poste) est française, etc...

Gotha est muet. Qui pourrait nous dire comment définir politiquement cette principauté ?

Oroel.

—

D'où vient le surnom de « zéphyrs » donné aux bataillons d'Afrique? — M. A. Dumazet, écrivain militaire, dans un article publié dans le *Temps* du 29 novembre 1894, nous donne un curieux et pittoresque tableau de l'arrivée des recrues des bataillons d'infanterie légère d'Afrique.

Or, comme tous les écrivains qui ont parlé de ces troupes, il leur consacre les noms de *zéphyrs*, *joyeux* et *bat' d'Af*.

Je serais curieux de savoir à quelle occasion on a donné à ces militaires ce surnom de zéphyrs pour la première fois.

J'ai consulté à ce sujet le livre si intéressant des *Campagnes d'Afrique* (1830-1839), par Mgr le duc Louis-Philippe d'Orléans, (Michel Lévy, Paris.)

Or, j'y ai lu, page LXIII de l'introduction, signée Robert d'Orléans :

A ces troupes vinrent se joindre, au commencement de 1832, les deux premiers bataillons d'infanterie légère d'Afrique, qui se firent connaître depuis cette époque sous le nom peu officiel, mais très populaire, de zéphyrs.

Puis plus loin, page 204 :

Les troupes légères d'Afrique marchèrent ensuite; on remarquait parmi elles le bataillon commandé par l'habile et intrépide défenseur de Bougie, le lieutenant-colonel Duvivier (1er bataillon), et surtout la compagnie franche du capitaine Blangini (2e bataillon, 6e compagnie), dont les soldats, à peine couverts par quelques lambeaux de capote et de pantalon, avaient reçu de l'armée, à cause de leurs longues barbes et du désordre de leur tenue, le nom de *zéphyrs à poil*.

Je m'explique difficilement la raison pour laquelle les chasseurs des bataillons d'Afrique reçurent ce sobriquet si rapidement après leur formation, et surtout cette popularité d'aloi douteux.

Le mot « joyeux » laisse moins facilement en mon esprit la nuit sur son acte de naissance.

Tout ce que je sais pertinemment à ce sujet est que, pendant le cours de l'expédition du Tonkin, j'eus l'occasion de savoir que le lieutenant-colonel Dugerme, mort devant l'ennemi pendant cette campagne, avait vivement réprimandé un capitaine d'infanterie de marine, dont je tais le nom, pour avoir interpellé des chasseurs du 2e bataillon d'Afrique en les traitant de « joyeux ».

Du reste, dans l'armée d'Afrique, le terme familier concernant cette troupe est celui de « joyeux »; celui de zéphyrs est moins usité.

Enfin, quant à l'expression de bat' d'Af., elle est née du cerveau de quelque habitué de la descente de la Courtille ou de quelque Aristide Bruant.

Je livre donc la recherche de cette genèse à la sagacité de nos honorables collaborateurs, en même temps que j'attends de leurs investigations le nom de la librairie qui a édité l'historique, l'unique de l'arme, du 2e bataillon d'Afrique, écrit par M. le capitaine Bou-Saïd. G. D.

—

Attributs de la Passion. — Ne serait-il pas possible de retrouver les attributs de la Passion qu'on voyait encore, au siècle dernier, sculptés sur pierre, au-dessus de l'Hôtel de Bourgogne, rue Française?

MONDORGE.

—

Blondel de Néron. — Quelque Intermédiairiste, parmi ceux qui s'occupent de recherches sur la noblesse de nos colonies des Antilles, pourrait-il me fournir quelques renseignements sur Blondel de Néron, colon de Saint-Domingue ? Je possède, sous la signature de ce colon, deux lettres autographes « datées de la prison civile, au cachot de la geôle de Fort-Dauphin », le 1er mars 1779, et qui sont bien singulières. Emanent-elles d'un fou ou d'un persécuté véritable?

Je profiterai de l'occasion pour conseiller au confrère de l'*Intermédiaire* qui demande l'indication de sources de documents sur la noblesse des colonies, de feuilleter les vieux ouvrages de Labat, Dutertre, etc., sur les Antilles : il y trouvera des notices intéressantes sur l'origine de plus d'une famille.

Dr A. CORRE.

RÉPONSES

Mascotte (XIV, 68, 204; XVIII, 361). — Quoi qu'en pense A. P., le mot a été employé bien avant l'opérette qui a valu un si grand et si légitime succès à madame Grisier-Montbazon. Il a même été employé comme nom ou surnom de personne. Voici ce que nous lisons dans le récent ouvrage de M. de Grouchy : *Meudon, Bellevue et Chaville*, 1893, in-8°, page 103 :

La seigneurie (de Chaville) ayant passé à Jean Viel, il y réunit ce qui avait été aliéné à Louis de Chaillant. *Pétronille la Mascotte*, sa veuve, Jehannin Viel, son fils, Adam Joriac et Perette sa femme, vendirent le tout à Jehan Lasnes, valet de chambre du roi Charles VI, en 1399.

P. c. c. : F. M.

—

Prononciation et orthographe (XX, 642, 701). — Il a déjà été répondu fort pertinemment pour *block-notes*, qu'on pourra écrire bloc-notes, si l'on tient absolument à le franciser, en remarquant toutefois qu'en anglais ce mot désigne non pas précisément un bloc à notes, mais bien les notes qui composent un bloc, que par conséquent c'est un pluriel. Il serait donc plus logique de dire : « bloc-notes parisiennes » que « bloc-notes parisien », comme écrit certain journal, et « mes bloc-notes » que « mon

bloc-notes » ainsi que l'imprime quotidiennement un autre.

Quant à *manucure*, il est certain qu'il serait plus correct que « manicure », puisqu'on dit : manufacture, manutention, etc. Mais ces mots ont passé à peu près tout faits du latin au français. Aujourd'hui que l'analogie règne en tyran incontesté dans la création des mots, et « manicure » ayant été visiblement formé sur le modèle de pédicure, pédiluve, etc., j'estime que, malgré son incorrection, cette forme doit être préférée à l'autre, eu égard à son euphonie et à son emploi plus usuel. Littré ne donne ni l'une ni l'autre, pas même dans son Supplément, non plus que le Dictionnaire de l'Académie. Bescherelle, Poitevin, Boiste, Landais et Dupiney de Vorepierre sont également muets.

PAUL MASSON.

—

Un vers à propos de la Belle Hélène (XXI, 611). — M. Jules Lemaître, qui s'amusait naguère dans le *Temps* à ce qu'il appelle « le noble jeu des citations, » — c'est-à-dire, après avoir cité des vers plus ou moins connus, à surprendre ses lecteurs en leur révélant le véritable nom de l'auteur, qu'ils sont censés être loin de soupçonner, — aurait pu prendre notre vers comme exemple :

Par la voix des vieillards tu louas la beauté.

Quant à moi, j'étais tout disposé à le mettre sur le compte d'André Chénier ; mais l'ayant vainement cherché dans son œuvre, je n'attendais plus qu'un heureux hasard, lequel vient de se produire. J'ai donc la satisfaction d'apprendre à notre cher collaborateur C. de R. (le plus ancien de tous, n'est-ce pas?) que le vers en question est dû tout simplement à l'abbé Jacques Delille, et qu'il se trouve dans son poème sur l'*Imagination*, chant V. (*Œuvres complètes*, éd. Michaud, 1824, tome IX, p. 26.)

PAUL MASSON.

—

Que sont devenus les originaux de la correspondance de Napoléon Ier? (XXIV, 37, 208, 304, 354, 446, 632.) — J'ai réuni, dans ma collection spéciale relative à Desaix, une quarantaine de lettres originales qui furent adressées au Sultan Juste par le général en chef Bonaparte, pendant la campagne d'Egypte.

Ces lettres, de format très grand in-4°, sont, pour la plupart, ornées d'un superbe en-tête dessiné par Alex. Appiani et gravé par Mercoti. Beaucoup d'entre elles ont été imprimées dans le recueil de la *Correspondance de Napoléon*, mais leur reproduction n'a pas toujours été d'une exactitude absolument littérale. Plusieurs même y manquent complètement.

J'ai aussi, intercalés à leurs dates, dans mon exemplaire grand in-4° des *Ordres du jour de l'armée*, imprimés en Egypte pendant l'expédition française, un certain nombre de documents originaux précieux des lettres de Bonaparte ; une, entre autres, pièce historique, est datée du camp de Saint-Jean-d'Acre, le 30 germinal an VII, et adressée au citoyen Fourrier, commissaire du gouvernement près le Divan du Caire; puis, des notes originales de Desaix, de Kléber, des lettres de Mourad-Bey et d'autres chefs arabes, et aussi l'original, autographe signé et contresigné, de la célèbre Proclamation du général en chef Kléber à ses troupes, quelques semaines avant la bataille d'Héliopolis, après avoir porté à leur connaissance la lettre, injurieuse pour l'armée, de l'amiral anglais lord Keith :

Soldats! Nous saurons répondre à une telle insolence par des victoires. Préparez-vous à combattre. KLÉBER.
Le général de division, chef de l'état-major général de l'Armée. DAMAS.

ULRIC R.-D.

—

Qu'est devenue l'assiette d'étain prise par Chaumette après le décès de Marie-Antoinette et sur laquelle la reine avait mangé pendant son séjour au Temple? (XXV, 203.) — Au sujet de cette assiette d'étain, qui semble aujourd'hui perdue, Ange Pitou fait, dans *Une vie orageuse et des matériaux pour l'histoire*, à peu près le même récit que M. Welvert dans sa *Saisie des papiers du conventionnel Courtois*. Ange Pitou, dans son livre, dont la rareté est extrême, prétend tenir les détails de sa notice « de M. Delzeuzes, qui demeurait, à cette époque, chez madame Cornu », le même qui renseigna M. Dufeugray, secrétaire particulier du préfet de la Meuse sous la Restauration, dont M. Welvert cite la lettre dans son ouvrage sur Courtois. Mais Ange Pitou ajoute cette supposition : « On croit que Robespierre s'est approprié ce monument, comme il avait fait du testament

de la Reine, retrouvé, en 1816, chez le député Courtois. » Robespierre, en effet, paraissait aimer les reliques historiques — n'avons-nous pas presque tous de ces faiblesses? — et alors il est probable que, au lieu de chercher la fameuse assiette d'étain du côté de la famille de Chaumette, comme semble vouloir le faire M. E. G., l'auteur de la question, il faut plutôt chercher du côté de Courtois. Il est certain que Decazes n'a pas « saisi » chez Courtois tout ce qu'il avait espéré y trouver. Courtois avait eu le temps de sauver plus d'un « numéro » convoité par les Bourbons restaurés. Qui nous dit si l'assiette de Marie-Antoinette n'était pas un de ces numéros à sensation?... Dans ce cas, il est probable que cette assiette, comme tant d'autres trésors de l'époque révolutionnaire, se trouve aujourd'hui en Angleterre. OTTO FRIEDRICHS.

—

Monument funèbre du général Gobert et de son fils le baron Gobert (XXV, 511; XXVI, 377). — Au mois d'août 1888, dans une vente importante des collections d'objets d'art du marquis d'Houdan, qui se fit à Angers, sous la direction de l'expert de Paris M. Gandouin, se vendirent (sous les nos 1396 et 1397 du catalogue et la désignation, erronée, de *Championnet à Naples* et de *Mort du général Desaix*), deux terres-cuites originales signées du statuaire David d'Angers.

Ces deux terres-cuites, de 0,28 cent. hauteur, sur 0,69 cent. largeur, et qui ne se trouvent point mentionnées dans le si consciencieux ouvrage de M. Henry Jouin : *David d'Angers, sa vie, son œuvre, ses écrits*, 2 vol. in-4° avec fig., 1878, sont les originaux mêmes de deux des bas-reliefs du tombeau du général Gobert et de son fils au Père-Lachaise : le premier représente le général Gobert apaisant une révolte à Bologne, le second, la mort de Napoléon Gobert en Egypte.

Ce fut la ville d'Angers qui se rendit acquéreur de ces bas-reliefs, pour la somme de 500 ou 600 francs.

Ces deux esquisses, qui sont d'un beau mouvement et portent bien, avec sa signature, du reste, la griffe du maître, ont aujourd'hui pris place dans les collections du « Musée David », à Angers.

TRUTH.

—

Les grands platanes (XXVII, 523; XXVIII, 27, 137, 211, 337, 497, 607). — Le plus beau platane de l'arrondissement d'Issoudun (Indre) est, sans contredit, celui qui se trouve planté à l'extrémité du Jardin des Minimes, à Issoudun, sur le bord de la rivière-forcée de Théols.

Cet arbre gigantesque est composé de deux branches ayant la forme d'une tête de fourche, de soixante-quinze pieds d'élévation. La plus grosse branche mesure exactement 4 mètres 95 centimètres à sa base, et 3 mètres 92 centimètres de circonférence à un mètre du sol.

Depuis quelques années, un agent-voyer, peu amateur de beaux arbres sans doute, avait condamné celui-ci à mort, pour cause d'anticipation sur le cours de l'eau de la rivière. Et quelle rivière!.... Le propriétaire, pour sauver son arbre, offrit de verser, chaque année, cent francs au bureau de charité, ce qui, tacitement, fut accepté. Depuis lors, la rente de sauvegarde a toujours été bien régulièrement payée. Le géant est resté debout.

Les pauvres d'Issoudun ne s'en plaignent point, non plus d'ailleurs que les rossignols qui, de temps immémorial, en été, ont fait de ce platane le lieu de prédilection de leurs concerts. TRUTH.

—

Les manuscrits de J. J. Rousseau (XXVIII, 329, 568). — Je me souviens d'avoir eu sous les yeux, dans la bibliothèque d'Ermenonville, quand le château appartenait au marquis Ernest de Girardin, (le sénateur), l'herbier, de J. J. Rousseau. C'était, si ma mémoire ne me trompe pas, car il y a de cela plus d'une trentaine d'années, un gros recueil grand in-4°, chargé de notes, d'une écriture fine et serrée, de la main même de Rousseau.

Ma tante, qui était une des filles de notre hôte, me faisait ce jour-là les honneurs de la bibliothèque et, connaissant mes goûts de raffiné, eut la bonne pensée de m'offrir un fragment de pervenche, détaché de l'un des volumes de Jean-Jacques et que je conserve encore avec soin.

Si la bibliothèque d'Ermenonville, à la mort du châtelain, n'a pas été vendue avec la terre, l'herbier de Rousseau doit, aujourd'hui, se trouver à Paris chez l'aîné des enfants, le marquis Stanislas de Girardin.

Je me souviens également d'avoir vu,

en 1874, à l'exposition au profit des Alsaciens-Lorrains, dans les salons de la présidence du Corps Législatif, et tout grand ouvert dans une vitrine, non loin de l'exemplaire original peint et calligraphié sur vélin de la fameuse *Guirlande de Julie*, un manuscrit relié, autographe de J. J. Rousseau, de format petit in-8°, d'une écriture fine, serrée, tracée à pleines pages, à l'encre, et légèrement jaunie par le temps.

En cherchant dans le catalogue imprimé des *Objets d'art et de curiosité* de cette exposition (catalogue qui eut plusieurs éditions), on trouverait certainement, dans l'indication relative à ce manuscrit de Rousseau, avec le titre de l'ouvrage, le nom de son possesseur d'alors.

Cela mettrait sur la voie pour retrouver ce curieux et intéressant volume.

Ulric R.-D.

La Saint-Huberty en Pologne (XXX, 8). — Après avoir parcouru tous les manuscrits et ouvrages relatifs au théâtre de Varsovie durant la seconde moitié du XVIIIe siècle, je n'y ai trouvé que fort peu de chose concernant la troupe de Saint-Huberty. Le voici :

Le 25 avril 1776, Ryx, entrepreneur des théâtres de Varsovie, présente au prince Lubomirski, grand maréchal de la couronne, un mémoire où il lui annonce l'engagement qu'il vient de conclure avec la troupe française de Saint-Huberty, et lui demande la permission de la faire débuter à Varsovie. Il paraît que cette société dramatique ne satisfaisait pas précisément les goûts du public varsovien, car bientôt, Hamon, l'aide de Ryx, adresse au grand maréchal un nouveau mémoire où il lui fait savoir le départ de la troupe Saint-Huberty, et demande pour une autre troupe française (celle de Luis Montbrun) l'autorisation de venir à Varsovie pour y donner des représentations quatre fois par semaine; à quoi le prince Lubomirski donne son consentement, le 8 septembre 1776. Il en résulte que la troupe française de Saint-Huberty, arrivée à Varsovie le 25 avril, a dû quitter cette ville avant le 8 septembre de la même année.

Quant au chevalier de Berluc, je n'en ai trouvé mention nulle part. Tout ce que je puis affirmer, c'est qu'il n'a publié aucun mémoire, car, dans notre *Bibliographie du XVIIIe siècle*, qui est incontestablement complète, le nom d'aucun de Berluc ne figure. Il n'a pas écrit non plus de pièces de théâtre, car nous n'en trouvons pas de traces ni sur les affiches de l'époque, ni dans les gazettes qui publiaient toutes les nouveautés du temps.

Il est également impossible d'admettre que de Berluc ait été aide de camp de l'hetman. Cette charge n'existait que pendant la guerre, et d'ailleurs nous possédons la liste de tous les aides de camp, et le nom du chevalier de Berluc ne s'y trouve point. Une preuve de plus à l'appui de mon assertion, c'est que le chevalier de Berluc était enrôlé dans la milice de l'évêque de Vilna, prince Massalski. Or, nous savons que ces milices-là étaient sous les ordres des évêques mêmes, et non sous ceux des hetmans.

Evidemment, ce chevalier de Berluc ne se croit pas obligé de parler, dans les lettres à son père, le langage de la vérité, et il se laisse souvent emporter par sa riche imagination de méridional.

(Varsovie.) Victor Wittyg.

Pourquoi dit-on Monsieur le duc d'Orléans? (XXX, 275, 466, 576.) — Soyez convaincu qu'il n'y a pas de règle absolue. *Tous* les intimes du comte de Chambord, tous ceux qui avaient avec lui quelques relations, disaient en en parlant : *Monseigneur*, tout court. Quelquefois ils disaient : *Monseigneur le comte de Chambord*, en s'adressant à des personnes qui n'eussent pas compris le Monseigneur tout court. Or, à Frohsdorf, il y avait une étiquette.

J'ignore comment parlent les familiers du duc d'Orléans, mais je suis convaincu que ceux qui ne se piquent pas d'être « fin de siècle » disent, en parlant de lui : *Monseigneur*, ou *Monseigneur le duc d'Orléans*. Ne serait-il pas plus simple de s'adresser directement à l'un d'eux, plutôt que de noircir, à ce sujet, des colonnes dans l'*Intermédiaire*, qui serait heureux d'enregistrer des questions et des réponses plus intéressantes? Oroel.

Bévues parlementaires (XXX, 315, 498, 577). — En voici une de première grandeur, en attendant mieux. A la Chambre des députés, dans la séance du 6 novembre 1894, au cours d'un chaleureux développement oratoire, M. le vicomte

d'Hugues proféra ces paroles : « Le nombre de nos sangsues augmente toujours, et plus tôt sera pris contre elles « une sorte de nouvel édit de Nantes, « mieux cela vaudra, je crois. » (*Journal Officiel*, 7 novembre 1894, page 1760).

M. le vicomte d'Hugues semble confondre l'édit de Nantes et la révocation du même édit, deux événements très différents de date comme de portée.

PAUL MASSON.

—

Madame Tallien (XXX, 320, 538, 599). — Le château de Caravenchel — où naquit Thérésia Cabarrus — a, depuis, appartenu à la comtesse de Montijo. Les Montijo, dit Nauroy, sont parents aux Cabarrus par les Lesseps.

Le cinquième des enfants de madame Tallien et d'Ouvrard fut le célèbre Dr Cabarrus, né rue de Babylone, à Paris, le 19 avril 1801.

Il épousa, le 3 mai 1821, au Xe arrondissement, mademoiselle Adélaïde-Marie Lesseps, âgée de dix-sept ans, née à Versailles le 4 décembre 1803, fille mineure de Mathieu de Lesseps, consul de France à Philadelphie.

Mademoiselle de Lesseps était la sœur de M. Ferdinand de Lesseps. Elle mourut le 22 octobre 1879. G.

—

Louis XVII et Tort de la Sonde. — Deux énigmes à deviner. — Deux pistes à suivre (XXX, 321, 503, 539). — Je parcours les derniers numéros de l'*Intermédiaire* en rentrant de voyage et sur le point de repartir. Je ne puis qu'indiquer à la hâte à M. Léon de la Sicotière qu'il a pu lire différents renseignements sur Tort de la Sonde, soit dans la *Légitimité*, par notre confrère intermédiairiste M. Henri Provins, soit dans le *Bulletin de la Société d'études sur la question Louis XVII*, par moi-même. J'ajoute qu'il en lira de plus complets dans un ouvrage que je prépare.

Quant à M. Bégis, s'il veut bien attendre, lui aussi, la publication de mon *Histoire de Louis XVII,* il verra qu'il a mal apprécié le vrai caractère et le rôle politique de Tort de la Sonde.

Au reste, M. Bégis a le tort d'étudier un peu superficiellement l'histoire de Louis XVII. J'ai déjà dû en faire la remarque récemment, en répondant ici même à un de ses articles. Ce qui vient à l'appui de ma remarque, ce sont, par exemple, les détails qu'il donne sur Brémond, devenu « le conseiller intime et le guide de Naundorff, » et sur l'hospitalité qu'il aurait offert à Naundorff, « en 1837, après son expulsion de France. » C'est loin d'être exact.

OTTO FRIEDRICHS.

—

La guerre contre le tabac (XXX, 398, 587). — C'est un document indispensable à la question, que la page de Chardin sur le tabac, dans le récit de son voyage en Perse :

« La manière de prendre le tabac, en Perse, est inconnue dans nos pays, et tout à fait particulière à la Perse et aux Indes. Comme l'air y est plus chaud et plus sec qu'en Europe et en Turquie, et que les esprits sont plus subtils, le tabac les entêterait s'ils le prenaient comme nous, parce qu'ils en prennent continuellement. Ils en font passer la fumée dans une bouteille d'eau : ils appellent ces sortes de pipes, callion (*qalyoun*).

« La bouteille est surmontée d'un godet de terre ou de métal, au haut d'une canule, qui entre dans la bouteille d'eau. Au-dessous, il y a une platine, comme il y en a à de certains chandeliers, et la canne ou pipe par laquelle on tire la fumée donne dans cette canule. Lorsqu'on veut fumer, on mouille un peu le tabac qui est dans ce godet, et broyé fort menu, afin qu'il ne brûle pas si vite. On met dessus deux ou trois petits charbons, et on tire la fumée qui entre dans l'eau, y circule, et est tirée ensuite à la bouche, non seulement fraîche, mais aussi épurée de ce que le tabac a de plus onctueux et grossier. On voit qu'en le prenant ceux qui ont de bons estomacs font faire de gros bouillons et beaucoup de murmures dans l'eau par l'attraction de l'air. Ces bouteilles sont d'ordinaire pleines de fleurs pour la satisfaction des yeux. On en change au moins une fois le jour l'eau, qui est toute corrompue et toute puante des esprits du tabac. J'ai éprouvé qu'une tasse de cette eau est un prompt remède pour vomir jusqu'aux entrailles.

« La manie du tabac est une manière de mauvaise habitude qui a enchanté presque tout le monde. Nos peuples d'Occident le prennent en fumée, en feuilles et en poudre, comme chacun sait, et quelques-uns, comme les Portugais, en ont toujours le nez plein.

« Les peuples d'Orient ne le prennent qu'en fumée, mais avec la même insatiabilité, la plupart, et surtout les Persans, ayant toujours la pipe à la bouche. Les gens de qualité se font porter leur pipe ou callion par un homme à cheval et, souvent, ils s'arrêtent en chemin pour fumer, ou fument à cheval même. Ils ne sortent jamais autrement, et, là où ils font visite, on leur met devant eux leur bouteille de tabac dès qu'ils sont assis. Il est vrai que cela n'affaiblit ou ne retarde guère leur action, car ils font leurs affaires en fumant, comme s'ils ne fumaient pas. Allez dans les collèges, vous trouverez le régent et le disciple, au plus fort de leurs études, tous deux la pipe à la bouche. En un mot, ils se passent de manger plutôt que de fumer, et cela paraît en ce que, dans leur jeûne de Rahmazan, qui est de dix-huit heures lorsqu'il tombe en été, pendant lesquelles, dix-huit heures de suite, ils ne prennent rien du tout, non pas même de l'eau, la première chose avec laquelle ils rompent le jeûne est le tabac. L'usage excessif de cette herbe les dessèche, les atténue et les affaiblit, et ils en conviennent généralement, comme de la chose la plus indubitable; mais, quand on leur dit pourquoi donc ils ne le quittent pas, ils répondent: « Aded-chiud (*a'-âdél-chud*), c'est une habitude! » et ils ajoutent : « Il n'y a de joie au cœur que par le tabac. »

« Abas-le-Grand, du temps duquel cette habitude gagnait fortement, tenta diverses voies pour la déraciner, mais toutes en vain, quoique lui-même s'abstînt de tabac alors. On dit, entre les autres, qu'ayant tous les grands en festin avec lui, il commanda que les bouteilles de tabac qu'on leur servirait eussent le godet plein de crotte de cheval séchée et broyée, au lieu de tabac. Cela ne se pouvait connaître à la vue, le tabac se servant aussi broyé, comme je l'ai dit, et un peu mouillé, avec du feu dessus.

« Le roi demandait de temps en temps aux grands : « Comment trouvez-vous ce tabac? C'est un présent de mon vizir d'Hamadan qui, pour m'en faire prendre, mande que c'est le plus excellent tabac du monde. » Chacun lui répondit : « Sire, c'est un tabac merveilleux, il ne s'en peut trouver de plus exquis. » Enfin, le roi s'adressant au général des Courtches, qui sont l'ancienne milice de Perse, lequel passait pour un seigneur ferme et droit par-dessus les autres : « Seigneur, je te prie, dis-moi librement et au vrai, comment tu trouves ce tabac? » « Sire, répondit-il, je jure par votre tête sacrée, qu'il sent comme mille fleurs! » Le roi, se mettant à les regarder tous avec indignation : « Maudite soit la drogue, dit-il, qui ne se peut pas discerner d'avec la fiente de cheval! »

Léo Claretie.

—

Les comédiens sont-ils la profession qui compte le plus grand nombre de saints? (XXX, 440.) — Il serait fort difficile de répondre à cette question d'une façon catégorique et pièces en main. On peut dire cependant que si la profession de comédien est loin d'occuper le premier rang, elle n'est cependant pas de celles qui ont fourni le moins de saints.

Voici, à ce sujet, des renseignements puisés dans un livre intitulé : *Heures de la Vierge*, Paris, 1657.

Quarante pages d'une impression serrée y sont consacrées au catalogue des saints de toute sorte d'états et de condition, tiré de Surius et du Martyrologe romain.

183 conditions y sont mentionnées, depuis les papes jusqu'aux magiciens et aux apostats. Les comédiens y sont représentés par trois noms : saint Genest (IIIe siècle), saint Porphyre (IVe siècle), saint Masculas (Ve siècle).

On y trouve 4 avocats, 1 notaire, 6 greffiers, 1 geôlier, 3 bourreaux, 14 médecins, 1 apothicaire, 1 tailleur, 1 boulanger, 10 saints de petite taille, 1 épileptique, 1 sourd-muet, 2 affligés de la dyssenterie, 6 servantes, 1 chambellan, 2 peintres, etc.

C.

—

Le père Tournefort (XXX, 443, 628). — C'est bien le père Tournefort, ancien supérieur de la maison Saint-Paul des Trinitaires, à Montpellier, né à Vénasque (ancienne capitale du Comté Venaissin,) et *non point à Manosque*, le 22 février 1726, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire d'Orange, le 15 messidor an II (juillet 1794), comme contre-révolutionnaire, et conduit à l'échafaud le même jour. Il avait soixante-huit ans. Tous les renseignements désirés sont fournis par l'ouvrage de M. S. Bonnel : *Les* 332 *victimes de la commission populaire d'Orange*, *en* 1794, I. 1er, pp. 366-384.

S. Aurel.

—

Armorial des évêchés (XXX, 444, 628). — **Ouvrages sur la noblesse des colonies.** — **Questions héraldiques** (XXX, 444). — Par erreur, le numéro 674 de l'*Intermédiaire* (10 décembre 1894), col. 628 à 630, répond à ces trois questions en entremêlant les réponses et en les donnant sous la première rubrique seule. O.

—

Czar ou Tzar? (XXX, 473, 620.). — Ni l'un, ni l'autre, c'est Tsar qu'il faut. Ce mot s'écrit en russe Kapb, la première lettre, K, tsé, s'écrit *C en polonais* : dans cette langue, C a toujours le son ts et jamais K; le mot en question s'y écrit *car* et non czar qui ferait tchar. Ce mot, qui signifie Roi, ne vient pas du tout de César; c'est un mot d'origine probablement asiatique. César se dit Kecapb, Tseçar. Les écrivains français font une confusion quand ils parlent du Tsarévitch ou de la Tsarevna; en Russie on appelle ainsi tout fils ou fille de l'empereur ou d'un roi quelconque. Le grand prince héritier (non grand duc) a pour titre Tséçarévitch, et son épouse Tséçarevna, ce qui veut bien dire fils ou fille de César, analogie avec le successeur de l'*Auguste* romain qui portait le titre de *César*, alors particulier à l'héritier. Les orthographes, soit de l'impératrice Catherine II, soit des anciens auteurs français, n'ont rien à voir avec l'analyse linguistique de ce mot.

IWAN NICOLAIÉVITCH IRNIAKOFF.

—

Syncolle (XXX, 473). — Syncolle ou Syncelle, du grec *Kella*-cellule, *sun*, ensemble, compagnons de chambre (*Dict.* de Boiste). A. MARTIN.

—

Comment est mort Alexandre Ier? (XXX, 474). — Ce monarque, par sa mort si rapide en apparence, a donné lieu, en effet, à des suppositions d'empoisonnement mal fondées, je crois. Les morts tragiques de plusieurs souverains antérieurs ont, en effet, incité le public à croire qu'il n'était pas permis à un tsar de mourir de sa belle mort, puisque belle il y a.

Alexandre Ier, depuis un certain temps, était, au su et au connu de tout le monde, atteint de langueur. A cette époque, la médecine n'avait pas fait les progrès que nous connaissons, on n'analysait pas les urines; très probablement cet empereur est mort du diabète ou d'albuminurie

Nicolas Ier, son frère et successeur, après un glorieux règne de trente ans, est mort d'une congestion pulmonaire ou d'une pneumonie infectieuse. Bien vite les bruits d'empoisonnement ont repris leur cours, on a même été jusqu'à dire qu'il s'était empoisonné. Je ne le crois pas. Alexandre II a été assassiné par les nihilistes; Alexandre III est mort de la maladie de Bright.

IWAN NICOLAIÉVITCH IRNIAKOFF.

—

Comptes d'apothicaires (XXX, 480). — On trouve, au tome IV de l'*Inventaire des archives de l'Assistance publique*, publié par le regretté M. Brièle (p. 301), les « parties fournies pour la personne de S. G. l'Eminentissime cardinal duc de Richelieu, durant l'année 1635, par Perdreau, apothicaire de mondit seigneur ».

Le Moliériste de janvier 1880 (tome I, page 393) a publié un curieux *Compte d'apothicaire au temps de Molière*, retrouvé à Carcassonne, dans la pharmacie Patau. Ce sont les « parties de M. Parra, de Montredon, du 14 août 1645 au 24 novembre 1658 », tant pour lui-même que pour ses sœurs, fille, fils, servantes et belle-mère; on y trouve un clystère de 3 francs pour un sien bœuf.

L'*Intermédiaire* lui-même a publié, dans son numéro du 10 avril 1875 (VIII, 222), les « parties pour M. Dalesso, dûes à Estienne Geoffroy », mémoire d'apothicaire en 1661.

Enfin, il y a quelques années, la *Science pour tous* a donné, sous la signature A. G., un article sur la *Médecine et l'Apothicairerie aux XVIIe et XVIIIe siècles*, dans lequel est analysé un livre de comptes tenu par l'apothicaire Barthemy en 1701.

GEORGES MONVAL.

—

Le théâtre du Panthéon (XXX, 482). — Brazier, qui publiait en 1838 une nouvelle édition de son *Histoire des petits théâtres de Paris*, ne parle pas du Panthéon, qui avait cependant déjà six années d'existence et où lui-même venait de faire représenter un drame : le *Pauvre de Saint-Roch*.

Ce fut en 1832 que l'église Saint-Benoît de la rue Saint-Jacques a été transformée, par l'architecte Bourla fils, en un théâtre qui ouvrit le 18 mars sous la direction d'Eric Bernard, ancien acteur de l'Odéon.

Ce théâtre intermittent, où le prix des places variait de huit à cinquante sous, fut le Cluny du gouvernement de Juillet. A Eric Bernard succédèrent MM. Tard, Théodore Rezel, gendre du fameux chef de claque Porcher, puis MM. Debray et Blanchard.

Ce fut de 1838 à 1841 que Léopold Barré joua au théâtre du Panthéon, qui ne tarda pas à disparaître. En 1847, il avait fait place à des ateliers, à des magasins et à des boutiques, dont les derniers vestiges disparurent en 1854, lors du percement de la rue des Ecoles.

C'est à l'angle de cette large voie et de la rue Saint-Jacques, sur l'emplacement occupé par la nouvelle Sorbonne, que s'élevait l'église Saint-Benoît, où fut inhumé le grand comédien Baron, l'élève et l'ami de Molière.

Quant aux frères Sévește, nous ne voyons pas qu'à aucune époque ils aient dirigé le théâtre du Panthéon. Le privilège exclusif des théâtres de la banlieue (Montmartre, Batignolles, Montparnasse, Belleville) devait leur suffire, et peut-être Barré fit-il sur l'une de ces petites scènes ses premiers débuts avant d'entrer, à dix-neuf ans, au théâtre du Panthéon.

G. MONVAL.

—

Madame Saqui (XXX, 483). — « Un Provincial » trouvera une excellente biographie de Marguerite-Antoinette Lalanne, devenue madame Saqui par son mariage avec un danseur de corde, dans la *Galerie historique des comédiens de la troupe de Nicolet*, par de Manne et Ménétrier. Lyon, Scheuring, 1869, in-8.

C'était une enfant de la balle. Son père, J. B. Lalanne, dit *Navarrin*, le roi des sauteurs de la troupe des grands danseurs du roi, eut l'honneur d'être nommé par Louis XV Navarrin *le fameux*.

Née à Agde, le 26 février 1786, madame Saqui est morte à Neuilly-sur-Seine le 21 janvier 1866.

Je l'ai vue, dans mon enfance, danser sur la corde à l'Hippodrome : elle avait soixante-quinze ans. C'était un spectacle pénible que de voir cette décrépitude en maillot rose, et cette figure de vieux parchemin fardé, surmontée d'un grotesque diadème, était restée dans ma mémoire d'enfant comme le type inoubliable de la fameuse fée Carabosse.

En 1816, la célèbre acrobate avait acquis sur le boulevard du Temple le *café d'Apollon* (ancien théâtre des Associés, théâtre patriotique du sieur Salé, puis théâtre sans prétention. Peu après 1830, madame Saqui vendit son théâtre à M. Roux-Dorsay, et le *Spectacle des acrobates de madame Saqui* prit sur l'affiche le nom de *théâtre Dorsay*.

Démoli complètement en juin 1841, il fut reconstruit et rouvert le 6 septembre suivant sous le nom de *théâtre des Délassements-Comiques*.

GEORGES MONVAL.

—

La chapelle de Scarron dans l'église Saint-Gervais (XXX, 515, 631). — D'après les anciens registres mortuaires de la paroisse Saint-Gervais Paul Scarron mourut le 14 octobre 1660, rue Neuve-Saint-Louis au Marais.

Comme il fut inhumé dans l'église même, il est à présumer que les ossements dont notre confrère A. Nalis signale l'existence, sont bien ceux du célèbre cul-de-jatte.

LECNAM.

—

Les croix dans le ciel (XXX, 518). — Je renvoie tout d'abord à une réponse que j'ai faite dans l'*Intermédiaire* de 1891 (XXIV, 918), à une question relative aux *croix* dans les armoiries.

Je signalerai à M. A. D. le petit village de Migné, près de Poitiers, qui fut, au commencement de ce siècle, témoin d'une croix miraculeuse. Procès-verbal authentique fut dressé, signé, et sur un tableau appendu dans l'église figure la croix lumineuse qui apparut dans le ciel, à la fin d'une mission, je crois.

Lors de la fameuse bataille de Navas de Tolosa, gagnée par les rois d'Espagne sur les Maures, en 1212, il apparut une croix de feu, très grande et très visible, disent les historiens, en mémoire de laquelle on institua, à Tolède, la fête du Triomphe de la Croix. LA COUSSIÈRE.

— La première croix qui fut vue dans le ciel et dont l'histoire fasse mention, apparut à Constantin-le-Grand quelques jours avant la bataille qu'il livra à Maxence, sous les murs de Rome, au pont Milvius, et dans laquelle Maxence vaincu se noya dans le Tibre, l'an 312.

Frappé par l'apparition miraculeuse de cette croix qui lui avait promis la victoire, et qu'avant le combat il avait fait peindre sur ses étendards, Constantin se

convertit au christianisme et rendit aux chrétiens le plein exercice de leur culte.

Cette apparition fut suivie de nombreuses autres dont les historiens parlent tous en des termes qui ne permettent pas de les confondre avec des phénomènes physiques. Ces croix sont toujours désignées par eux par le mot *crux*, le signe vénéré des chrétiens.

En l'an 351, une autre croix apparut à Jérusalem, sous le règne de Constance; elle est mentionnée par saint Cyrille dans ses lettres à l'empereur, où il l'a désignée ainsi : « Citer horam tertiam maxima crux ex lumine constituta in cœlo super sanctissimum montem Golgotham et usque ad sanctissimum montem Olivarum extensa, apparuit, non uni aut alteri tantum visa, sed universæ civitati multitudini manifeste ostensa. »

Epist. S. Cyrill. Hieros. ad Constant. imp. mense maio 351.

Le calendrier grec fait mention de cette apparition, dont il célèbre la fête le 7 mai, date qu'il lui attribue en l'an 351.

D'après saint Cyrille, l'émotion fut énorme, et tous ceux qui avaient été témoins du fait le considérèrent comme un grand miracle.

Saint Grégoire de Nazianze (Orat. contra Julianum) mentionne une seconde croix apparue à Jérusalem au moment où Julien l'Apostat tentait de reconstruire le temple, en l'an 363.

Au moyen âge, une croix apparaît, en 1139, à Alphonse Henri Ier, roi de Portugal, au moment où il livrait une bataille aux Maures.

Dans son *Histoire de France*, le P. Daniel raconte le même fait, arrivé en 1451, sous Charles VII, pendant le siège de Bayonne.

L'abbé Barrin, grand vicaire de Nantes, *Vie de sainte Françoise d'Amboise*, dit que si l'on veut croire les historiens, la mort de Pierre II, duc de Bretagne, époux de la bienheureuse, arrivée le 22 septembre 1457, fut annoncée par une croix brillante qui apparut sur la ville de Nantes, et dont il y eut des témoins qui en déposèrent.

Le jésuite allemand Grétier, dans son ouvrage *De Sancta cruce*, compte plus de trente apparitions de croix.

Les *Lettres édifiantes de la Chine*, du R. P. Jacques, en mentionnent plusieurs en 1718, 1719, 1722.

Le *Figaro* du 11 novembre 1894 a signalé, à Amiens, celle du 10 novembre dernier, qui a ému vivement la population.

Mais, entre toutes ces apparitions, la plus célèbre fut celle qui eut lieu à Migné, petit bourg du diocèse de Poitiers, le 17 décembre 1826.

« A cinq heures du soir, par un ciel très pur, plus de 3,000 personnes, venues pour la plantation d'une croix de Jubilé, au moment où le prédicateur rappelait le souvenir du miracle de Constantin, ont vu, pendant une demi-heure, une croix lumineuse longue de quarante mètres, parfaitement régulière, immobile, horizontale, à une hauteur d'environ trente-cinq mètres au-dessus de l'emplacement de la nouvelle église de Migné, bâtie en mémoire de ce prodige. »

L'émotion fut grande dans le monde entier. Les chrétiens croyants s'inclinèrent devant ce qu'ils considérèrent comme un fait divin. La foule de ceux qui doutent grimaça du rictus de Voltaire, mais ne put rien expliquer. Les halos, les parhélies, les parasélènes et autres phénomènes physiques mis en avant perdirent leur procès.

Un protestant, M. Vaugiraud, professeur de physique au lycée de Poitiers, démontra de la manière la plus irréfutable l'impossibilité d'une supercherie accomplie par des procédés d'optique ou de mirage à une heure où il n'y avait ni soleil, ni lune et pas un nuage qui pût, par une projection, recevoir l'image d'une croix rectiligne parfaite qui, pendant une demi-heure, a émerveillé 3,000 témoins.

M. Vaugiraud termine sa dissertation par cette phrase : « Quand on parviendrait, ce qui est au moins difficile, à donner une explication naturelle, les circonstances particulières qui ont accompagné cette apparition n'en constitueraient pas moins, à mes yeux, un miracle. »

De son côté, le comte Cassini, savant qui portait un nom illustre, donna aussi sur la croix de Migné une appréciation identique : « Pour expliquer le phénomène à votre manière, disait-il aux partisans du naturalisme, il vous manque une chose indispensable : un rayon, soit de soleil, soit de lune, qui, étant malheureusement absents, n'ont pu donner lieu ni à réfraction, ni à réflexion, ni à un arc-en-ciel, d'autant qu'il n'y avait ni nuages ni pluies. Cherchez donc quelque autre explication d'une apparition dont trois mille témoins déposent.

. . . .

« Ce que nous portons défi d'attribuer raisonnablement à une cause physique naturelle, et notre opinion sur ce point est appuyée sur l'autorité de plusieurs savants faits pour prononcer sur une telle matière. »

En présence de si nombreuses attestations du surnaturel dans l'apparition des croix célestes, qu'on ne peut expliquer d'une manière scientifique, une seule conclusion s'impose : celle de l'évidence du miracle (1). GABRIEL DE FONTAINES.

—

Sur une pétition de Richard Wagner (XXX, 519). — La requête du musicien tendait à obtenir de l'empereur l'autorisation de monter le *Tannhauser* à Paris. M. Lucy était très lié avec M. Mocquart, et, en mélomane passionné, il s'intéressa à Wagner dont il appréciait beaucoup la musique.

La *Revue anecdotique des excentricités contemporaines* de Lorédan Larchey, ce recueil toujours si bien documenté que l'on peut appeler à juste titre le *Bachaumont* du second empire, donne l'historique au jour le jour des débuts du compositeur allemand à Paris.

15 janvier 1860. — Le grand compositeur Richard Wagner est arrivé à Paris pour faire entendre ses opéras. C'est un révolutionnaire en musique. Les académiques l'appellent le *Courbet* de la musique, ce qui ne veut absolument rien dire.

Le concert de Richard Wagner a créé des enthousiastes. Cette musique est, en effet, une révolution dans l'art. La *mélodie* est remplacée par une *harmonie* puissante, simple et colorée, qui ne se rattache à aucune forme connue. Wagner est un homme bilieux, en lunettes, aux lèvres pleines de volonté, qui doit être bon, impérieux, dur ou charmant, suivant l'heure. Il conduit admirablement l'orchestre, sans *fracas*, comme un homme convaincu. Le foyer était plein de vives discussions, mais la bataille est gagnée. Wagner apporte dans la musique un élément nouveau : son œuvre appartient réellement à la *musique de l'avenir*.

— 15 février 1860. — Richard Wagner a donné sa première soirée dans son petit hôtel de la rue Newton, dont madame Wagner, jadis une des plus célèbres actrices de l'Allemagne, a fait les honneurs.

On a remarqué beaucoup de personnages de distinction à cette soirée, dans laquelle Hans de Bulow, gendre de Litz, aussi enthousiaste de l'œuvre de Wagner que son beau-père, a joué sur le piano divers morceaux du *Tannhauser*. On paraît favoriser en haut lieu l'entreprise du maître en France, et un dernier concert pour préparer l'audition des opéras de Wagner va être donné *par ordre*.

La question wagnérienne, comme on le dit en Allemagne, occupe beaucoup les esprits à Paris. On sait que M. Champfleury a publié sur Wagner une brochure enthousiaste, qu'on traduit actuellement en Allemagne. Le poète Charles Baudelaire prépare quelques morceaux de poésie en l'honneur de l'auteur du *Lohengrin*, et M. Courbet écrit à ses amis qu'après avoir terminé d'immenses peintures de chasse destinées à la décoration d'un château, il viendra à Paris pour faire en même temps le portrait de Jules Favre et de Wagner.

Le concert annoncé par la *Revue anecdotique* et dans lequel Wagner a fait entendre plusieurs de ses compositions a eu lieu le 28 janvier 1860 dans la salle du Théâtre-Italien. L'ancien *Figaro* bi-hebdomadaire que nous avons sous la main en parle ainsi, dans son numéro du dimanche 29 janvier :

Aucun journaliste n'ayant été convié à la fête, on conçoit notre embarras pour exprimer une opinion consciencieuse et motivée.

Des juges compétents avaient défini M. Richard Wagner un : *Berlioz moins la mélodie*. Nous ajoutons : et moins la politesse.

Le 18 mars 1860, le *Figaro* annonce que

Le *Tannhauser*, traduit et arrangé par M. Gustave Vaez, sera joué à l'Opéra, et il ajoute : Espérons que l'orchestre ne sera pas dirigé par M. Champfleury et que le public n'y viendra pas *par ordre*.

En janvier 1861, on répétait encore, ce qui fait dire à Jean-Jean (Villemessant), dans son *Paris au jour le jour* (numéro du 10 janvier) :

On répète toujours à l'Opéra la partition de M. Wagner. Mais on ne l'a pas encore comprise. Ni les chanteurs, ni l'orchestre, n'entendent une note de ce grimoire germanique. A défaut du mérite de la clarté, M. Wagner a cependant celui de la franchise — une franchise brutale. — Voici sa théorie, telle qu'il l'a formulée l'autre jour devant les musiciens terrifiés : Dès qu'un son est agréable, il cesse d'être de la musique. M. Wagner n'a même pas les gants de ce paradoxe. Il y a longtemps que M. Gautier a écrit quelque chose comme ceci : « La musique est un bruit plus désagréable que les autres, voilà tout. »

Après des tribulations de toute nature, la première représentation eut lieu le 13 mars 1861 ; mais laissons la parole à la *Revue anecdotique* :

Résumons ce qu'on peut appeler la chronique du *Tannhauser*. C'est une belle chute marquée de plusieurs incidents. Nous ne rappellerons ici ni le bruit que les journaux ont fait depuis un an autour des longs préparatifs de

(1) Je dois la communication de ces notes à M. l'abbé Maitre, curé de Migné, lieu de l'apparition du 17 décembre 1826.

cet opéra, ni les prix fabuleux auxquels la curiosité publique avait fait monter les places; — à la première représentation, les auditeurs ont gardé en général une attitude désapprobative. Tous les regards se tournaient à certains moments, d'une façon gênante, vers la loge de madame de Metternich; on se rappelait que sa protection bienveillante avait fait décider *par ordre* la mise à l'étude de l'œuvre. Pendant ce temps, M. Wagner lui-même, déjà fort troublé avant les premières mesures de l'ouverture, se trouvait, dit-on, mal dans les coulisses.

A la seconde représentation, les murmures, que la présence de Sa Majesté l'Empereur avait d'abord un peu apaisés, ont éclaté avec une nouvelle furie. D'aigus coups de sifflet partaient avec un ensemble prémédité, malgré les protestations et les applaudissements d'une autre partie du public, où on entendait parfois ce cri germanisé d'*à pas la gabale !*

. . . .

En somme, M. Wagner a payé cruellement le trop de renommée qu'il avait pu se faire outre Rhin. Ce n'est pas qu'il manque ici de partisans convaincus; mais, en faisant abstraction de ses ennemis, la masse déclare son opéra remarquable, si l'on veut, au point de vue symphonique, mais mortellement ennuyeux à la scène. Et l'ennui n'est pardonné jamais chez nous. — En tout cas, l'auteur pourra se consoler, en pensant qu'on a mis trop de passion à le juger défavorablement pour qu'un pareil arrêt soit sans appel. . .

Les méchants mots et les mots méchants n'ont pas manqué, l'on s'en doute, une si belle occasion.

En voici deux pour mémoire :

— Quelqu'un s'étonnait de ce que M. *** ait, contre son habitude, honoré de sa présence les deux premières représentations. — Cela n'est pas surprenant, repart un autre, vous savez bien qu'il n'aime pas la musique.

— Un faiseur d'équivoques disait au sortir de l'Opéra : Cela m'embête aux récitatifs et me *tanne aux airs !*

Le *Tannhauser* fut exécuté une troisième fois, mais la représentation ayant été aussi orageuse que les deux premières, l'opéra disparut de l'affiche.

Nous voilà enfin quittes de *Tannhauser*, tombé de façon à ne plus se relever, dit le *Figaro* du 21 mars. Encore s'il s'était fait siffler ! on pourrait crier à la cabale: n'a pas, après tout, des ennemis qui veut ! Mais la pièce a fait rire, chose terrible; mais elle a fait bâiller, malheur irréparable ! On reprend la femme qui vous a trahi : revient-on à l'homme qui vous assomme ?

Les musiciens, ajoute le chroniqueur Jean Rousseau, n'ont pas osé se prononcer sur la valeur de l'œuvre, de peur qu'on ne suspectât leur impartialité. M. Gounod a dit discrètement : — Cette musique m'intéresse beaucoup au point de vue grammatical. M. Auber a été un peu plus explicite : — C'est comme si on lisait sans reprendre haleine un livre sans points ni virgules.

M. Méry avait dit plaisamment, il y a trois mois déjà : — Le *Tannhauser*, c'est l'article secret du traité de Villafranca.

UN LISEUR.

—

Quel est l'inventeur de la gravure à la manière noire ? (XXX, 519.) — L'inventeur de la gravure à la manière noire est Louis de Siegen qui vivait au commencement du XVIIe siècle. Il confia son secret au prince Rupert, prince palatin du Rhin, qui ne fut que le propagateur de cette invention.

On trouvera tous les renseignements sur cette branche de la gravure dans le livre remarquable de Léon de Laborde intitulé : *Histoire de la gravure en manière noire*, Paris, Téchener, 1839, grand in-8 avec planches. MÉRÉVILLE.

—

Généalogies bizarres (XXX, 520). — De vieux auteurs rapportent, avec une variante au dessin de M. Lahaire, que les Croy possédaient un tableau représentant Noé entrant dans l'arche et recommandant à ses fils de ne pas oublier les archives de la maison de Croy. Ce tableau a pu se trouver à une certaine époque dans le chœur de l'église des Célestins d'Héverlé, près Louvain, ou dans l'église d'Havré, où l'on voit, dit Moréri, la généalogie des Croy depuis Adam. L'*Histoire généalogique de la très illustre maison de Croy*, composée par frère Nicolas de Léville, en 1655 prieur du monastère de Hèvre, contient, chap. IV, l'origine des rois de Hongrie, dont les Croy disaient descendre. Il y est question d'Adam. Un dessinateur-graveur flamand de réputation, Jacques de Bye, qui avait publié en 1615 un recueil de gravures d'après les médailles d'empereurs romains de la collection du duc de Croy, avec un texte de Jean Henneler, publia en 1620 une généalogie des Croy, à laquelle le duc avait bien pu collaborer. Les documents *à l'appui* étaient : le premier, à la portée de tout le monde, l'*Ecriture sainte*, pour les générations d'Adam à Japhet; le second, plus rare, était une ancienne histoire (?) d'Allemagne qui, dit-on, donnait les descendants de Japhet jusqu'aux rois de Hongrie. Ces *documents* étaient *complétés* par la tradition rattachant la maison de Croy à la race des rois hongrois, plusieurs fois alliée à celle des rois de France.

La descendance des Croy des rois de Hongrie n'est nullement établie, et, lors d'un procès fort curieux, en 1821, devant la Cour de Paris (V. Dalloz), il fut même constaté que les armes des Croy n'étaient pas, comme ils le prétendaient, celles de Hongrie.

Il n'est peut-être pas inopportun d'ajouter que « l'illustre et très ancienne maison d'Amboise » tirait son origine « d'un cousin de Jules César, nommé Amboise, lequel vivait en l'an du monde 3914, après Rome conquise 706, et avant la venue de Jésus-Christ 47 ». Françoise d'Amboise, marquise de Resnel, était, en 1604, femme de Charles de Croy.

Les Boulainvilliers, qui provenaient d'un Croy, croyaient par là aussi descendre des rois de Hongrie. Un vitrail, aujourd'hui dans la crypte de l'église de Saint-Saire-en-Bray (Seine-Inférieure), paroisse dont les Boulainvilliers furent seigneurs pendant quatre siècles, porte ces mots et cette date : *Geysa, roi de Hongrie*, 1060. — Il serait intéressant de savoir ce que disait de ces filiations fabuleuses la généalogie des Boulainvilliers dressée par le comte Henri de Boulainvilliers, travail dont il est question dans le *Journal* de Mathieu Marais.

FÉLIX CLÉREMBRAY.

—

Bastringue (XXX, 553). — Nous recevons au sujet de ce mot la lettre suivante :

Notre confrère Lecnam a tort d'attribuer au mot bastringue une provenance tudesque. Le mot allemand *trinken* (boire), auquel on pouvait d'abord penser, n'entre pour rien dans la composition du mot bastringue, qui s'écrivait dans le temps barstringue, comme il est dit avec raison dans la question de notre confrère. La forme originelle de ce mot indique plutôt une filiation celtique, et nos confrères bretons pourront peut-être fournir une indication utile. Mais quant aux langues germaniques, il ne faut pas s'y fourvoyer: la structure du mot bastringue ne permet pas de lui attribuer une origine de cette nature.

O. BERGGRUEN.

— Très ingénieuse l'étymologie tudesque que M. Lecnam propose pour ce mot : mais qu'il croie bien que le mot est plus français qu'il ne suppose, de forme du moins. Il y a dans la Dordogne une commune qui s'appelle *Nastringue*.

OROEL.

— Je pense, comme Lecnam, qu'il n'y a aucun rapprochement à faire entre les mots *bastringue* et *bastingage*.

Mais je crois que l'étymologie de bastingage n'est ni bastie, ni bastille, ni bastide, ni bastion.

Dans les milices romaines, l'ensemble des chariots de transport s'appelait *bastaga*, et leurs conducteurs *bastagarii*.

Dans les premiers temps de la monarchie française, on se servait du mot *bastingue* pour désigner les convois de l'armée, et aussi le parapet défensif formé avec les chariots.

Le *bastingage* en est évidemment dérivé.

URTINOT.

—

Origine du mot lazzi (XXX, 554). — Il me semble difficile de ne pas admettre simplement que lazzi est le pluriel de lazzo, badinage en italien. Voltaire et Lesage ont fait usage de ce mot antérieurement à la note du comte de Lauragnais.

E. M.

— Lazzo, lazzi, sont des mots italiens qui, dans cette langue, signifient *atti, gesti, parole giocose de commedianti, che muovono a riso;* actes, gestes, paroles enjouées des comédiens qui poussent au rire.

Cette expression était déjà introduite en France au XVIIe siècle; mais dans notre pays elle ne s'emploie jamais qu'au pluriel.

D'ARTAGNAN.

—

L'empereur Nicolas II est-il un descendant d'Hugues Capet? (XXX, 554.) — Quand il s'agit de filiations remontant au Xe ou XIe siècle, il est toujours difficile de hasarder une affirmation. Si l'on veut bien remarquer qu'en se reportant à douze générations en arrière, c'est-à-dire, pour nos contemporains, au XIVe siècle environ, tout individu a 4,096 ascendants des deux sexes, qui peuvent appartenir à autant de familles différentes. Il est parfaitement possible que l'un des milliers d'ascendants de l'empereur Nicolas II soit issu d'Hugues Capet, et il serait curieux de savoir comment l'assertion se justifie. Mais le fait ne ressort pas des documents dont disposent tous les érudits qui se sont occupés de généalogies historiques.

La maison de Holstein-Gottorp, à laquelle appartient le tzar, a pour auteur Adolphe de Slesvic-Holstein (mort en 1586), troisième fils de Frédéric Ier, roi de Danemark et Norvège en 1523 (mort en 1533). Frédéric Ier est le fils de Christian Ier, premier roi de Danemark, Norvège et Suède, de la maison d'Oldenbourg (mort en 1481); il descend en ligne directe d'Elimar Ier, premier comte d'Oldenbourg (au XIe siècle) par suite du mariage de son père Hayo, seigneur fri-

son, avec Rixa, héritière du comté et elle-même descendante directe, par les mâles, de Witikind, duc de Saxe (mort en 807). J'ai sous les yeux toute la descendance, par les mâles, de Witikind à Nicolas II, avec les alliances : il n'y a pas la moindre attache avec les Capétiens. Mais je n'affirme pas qu'aucune des femmes figurant dans cette longue généalogie n'a une goutte de sang français dans les veines par ses propres ascendants. Un plaisant soutenait que toute la noblesse actuelle d'Europe descend de Charlemagne : c'est bien possible.

PAUL.

—

Les habitants de Castelsarrasin (XXX, 555). — Castrogonthérien est le gentilé des habitants de Château-Gontier (*Castrogonterium*, *Castrum Gonterii*) et nullement celui des habitants de Castelsarrasin, et non Castel-Sarrazin (*Castrum Saracenum*), dont les indigènes sont dits Castelsarrasinois. F. M.

—

Bruits souterrains (XXX, 556). — Cette question fait l'objet du chapitre III de la deuxième partie de l'ouvrage publié par le colonel de Rochas sous le titre : *Les origines de la science et ses premières applications*, Paris, Masson, s. d. (Bibliothèque de *la Nature*). X.

—

Le comte de Desmond (XXX, 557). — Il y a eu à Paris deux couvents de l'ordre des Frères Prêcheurs ou Dominicains.

Le premier fut fondé dans le haut de la rue Saint-Jacques, au commencement du XIIIe siècle. Il occupait, ou il occupa par la suite, un vaste emplacement que limitent aujourd'hui les rues Saint-Jacques, Soufflot, Victor Cousin et la place de la Sorbonne.

Une chapelle dédiée à saint Jacques qui s'y trouvait, et le nom de la rue voisine du couvent, firent que les Frères Prêcheurs furent communément appelés les Jacobins.

Je mentionne seulement le deuxième couvent, puisqu'il s'agit d'une époque antérieure au XVIIe siècle où il fut fondé (vers 1611). Je rappellerai cependant qu'il occupait l'emplacement du marché Saint-Honoré actuel, que son entrée principale se trouvait sur la rue Saint-Honoré, vis-à-vis la rue du Vingt-Neuf Juillet, et que c'est dans sa bibliothèque que le fameux club des Jacobins tint ses séances.

Le comte de Desmond étant mort en 1420, c'est évidemment dans le couvent de la rue Saint-Jacques qu'il fut enseveli. Mais des bâtiments de ce couvent il ne reste plus de vestiges, au moins appréciables. Une arcade ogivale subsistait encore sur la rue Saint-Jacques, il y a quelques années : elle a disparu. Il en est de même des substructions qui se trouvaient au n° 10 de la rue Cujas et qu'on a démolies en 1888.

EDMOND BEAUREPAIRE.

—

Une singulière pétition (XXX, 558). — A la date indiquée, on trouve seulement ceci dans la publication des *Archives parlementaires* (1re série, t. XXXIV) :

« Pétition de Catherine Jouvenot, qui demande la continuation d'une pension que lui faisait la communauté où elle est née. (L'Assemblée renvoie au comité des pétitions) ». G. I.

—

Le botaniste Charles de l'Escluse ou Clusius (XXX, 560). — Ce savant est né à Arras le 18 février 1524 ; il était fils de Michel de l'Escluse, seigneur de Watenes, conseiller au conseil d'Artois, et de Guillemette Quineaut. Il fit ses premières études à Gand. En 1546, il se rendit à Louvain où il se perfectionna dans le grec et dans le latin. Pour complaire à ses parents il étudia aussi le droit à l'université de cette ville. Possédé du désir de voyager, en 1547 il se rendit en Allemagne. Il s'arrêta d'abord à Marbourg, puis se rendit à Wittenberg en 1549. L'année suivante, il vit successivement Francfort, Strasbourg, puis la Suisse et la Savoie, d'où il passa à Lyon et ensuite à Montpellier.

Il s'arrêta trois ans dans cette dernière ville pour y étudier la médecine et surtout la botanique. Après avoir obtenu en 1559 le grade de licencié ou de docteur en médecine à Montpellier, il revint dans les Pays-Bas en passant par Genève, Bâle et Cologne. Son séjour à Anvers ne fut pas de longue durée. Bientôt il recommençait à parcourir l'Europe. Il visita tour à tour l'Allemagne, la France, l'Espagne et le Portugal. En 1570, il était en Angleterre.

En 1573 l'empereur Maximilien II l'appela à Vienne, pour lui confier la direc-

tion de son Jardin des Plantes. Au bout de 14 ans de séjour à Vienne, coupé par des voyages en Angleterre et à travers la Hongrie, il se retira à Francfort où il passa six ans. En 1593, il fut nommé professeur de botanique à l'Université de Leyde. Il occupa cette chaire pendant 16 ans et mourut le 4 avril 1609, à l'âge de 83 ans, sans avoir été marié. Il fut enterré dans l'église Notre-Dame. Aelius Everardus Vorstius fit son oraison funèbre.

La liste de ses ouvrages est fort longue. A part sa première *Histoire des plantes* (Anvers, Jean de Loe, 1557), toutes ses productions ont été éditées par Plantin et ses gendres et successeurs, Raphelingue et Moretus, sauf ses *Vies d'Annibal et de Scipion* (Paris, Michel Vascosan et Jean du Carroy).

Il n'est pas inutile de remarquer que les pommes de terre furent introduites dans les Pays-Bas par Clusius, vers 1587.

E. M.

— 1° Charles de l'Escluse est originaire d'une famille noble de la Flandre zélandaise. Il naquit à Arras le 19 février 1576.

2° Son père, *Michel*, de l'Escluse était seigneur de *Watenez*. Il avait épousé Guillemette ou Guillemine *Quineault*, dont le frère, Martin Quineault, était grand-prieur de l'abbaye de Saint-Vast d'Arras.

3° Charles de l'Escluse mourut à Leyde (d'une hernie étranglée) le 4 avril 1609, à l'âge de 84 ans. Son épitaphe resta dans l'église Notre-Dame de Leyde jusque vers l'année 1820. Elle est aujourd'hui dans l'église de Saint-Pierre.

4° Il voyagea beaucoup. Il quitta Arras en 1541 pour aller à Gand jusqu'en 1546. Il passe de là à Louvain qu'il abandonne en 1547, se rend à Marbourg, en 1549, et fréquente l'Université de Wittemberg en Saxe. De là il parcourt Francfort, Strasbourg, la Suisse, la Savoie, Lyon et Montpellier.

Il séjourne à Anvers de 1555 à 1560. Il est à Paris en 1561. Puis il parcourt le midi de la France, l'Espagne, le Portugal. Il est à Madrid en 1565, à Malines, 1569, à Londres en 1571, à Vienne en 1573 qu'il quitte en 1587. Il est nommé professeur de botanique à Leyde en 1593. Il y meurt en 1609.

5° Fut-il admis à la bourgeoisie dans ces différentes villes? Je l'ignore — et j'en doute.

6° Il avait *certainement* un frère, puisqu'il lui abandonna, à la mort de son père, en 1573, le titre de seigneur de *Watenez*, auquel il avait droit en qualité de fils aîné.

7° *Armoiries.* — Les d'*Ongnies* étaient seigneurs de Watenez; leurs armes sont de sinople à la fasce d'hermine.

Seraient-ce celles de la famille de l'Escluse ?

C'est à voir. X.

—

Le père des Pilliers : les Bénédictins de Solesmes (XXX, 564). — Cet homme, après s'être défroqué, a épousé civilement une religieuse défroquée, puis il est entré dans les arrière-loges de la franc-maçonnerie; il s'adonne à la magie et est, je crois, diseur de messe noire. Il habite actuellement la Franche-Comté.

IVAN NICOLAÏÉVITCH IRNIAKOFF.

—

La polyandrie existe-t-elle comme institution légale? (XXX, 594). — La polyandrie a été et est encore un mode normal d'organisation de la famille. Non seulement Céjar mentionne chez les Bretons quelques cas de polyandrie, mais Strabon rapporte qu'en Arménie les prêtresses avaient pour privilège spécial la faculté d'être polyandres, et que, dans certains cantons de la Médie, c'était un fait honorable pour une femme d'avoir cinq maris ou davantage. M. Letourneau (*Sociologie*, p. 367 et 373), qui rappelle ces faits historiques, signale l'existence de la polyandrie aux îles Marquises, aux îles Hawaï, dans un certain nombre d'îlots ethniques épars depuis Ceylan jusqu'au Thibet et dans les régions himalayennes.

Là, dit-il, comme dans toutes les contrées où règne la polyandrie, les femmes n'en sont nullement scandalisées, et cette coutume ne préjudicie pas toujours à la moralité générale. Ainsi, chez les polyandres des sources de la Djemnah, le mensonge, même innocent, est en horreur. D'autre part, les polyandres du Népaul sont les meilleurs cultivateurs de la contrée. Nulle discussion non plus au sujet des fruits de ces unions polyandriques. Le premier né est la propriété du frère aîné, et ainsi de suite.

La polyandrie existe encore, comme l'indique le même anthropologiste, chez les noirs du Malabar, chez les Todas du Nilgherry, chez les Yemalas de l'Inde méridionale, et chez les Cinghalais de Ceylan (*ibid.*, 352). Il convient de remarquer que chez ces vieilles

races de l'Inde, la polyandrie se transforme en une sorte de promiscuité familiale. Il en est ainsi à Ceylan.

Les maris communs, dit M. Letourneau, sont presque toujours des frères. C'est la famille, non l'individu, qui se marie; c'est à elle que les enfants appartiennent.

A ce point de vue, ne pourrait-on pas se demander si cette bizarre institution d'Athènes, que signale M. Fustel de Coulanges, n'a pas même origine ?

Si un mariage était stérile par le fait du mari, il ne fallait pas moins que la famille fût continuée. Alors un frère ou un parent du mari devait se substituer à lui et la femme était tenue de se livrer à cet homme. L'enfant qui naissait de là était considéré comme fils du mari et continuait son culte. Telles étaient les règles chez les anciens Hindous; nous les retrouvons dans les lois d'Athènes et dans celles de Sparte. (Fustel de Coulanges, *Cité antique*, 8e éd., p. 53.)

« Tant cette religion (de la famile) avait d'empire ! tant le devoir religieux passait avant tous les autres ! » s'écrie l'auteur ci-dessus.

Cela peut être, en effet, la raison de ce bizarre usage, mais peut-être aussi cette coutume n'est-elle qu'un vestige, atténué, de la polyandrie primitive.

Je sais qu'on a contesté l'existence de cette polyandrie familiale. M. de Portal, dans sa *Politique des lois civiles*, Paris, 1874, 3 vol. in-8o, qui est une sorte de sociologie avant la lettre, écrite dans un esprit spiritualiste, a contesté le témoignage de Polybe (liv. VI, fr. IX), qui atteste l'existence de cette polyandrie. Mais il la conteste en s'appuyant non sur des faits, mais sur des considérations morales qui ne sauraient prévaloir contre les témoignages formels des historiens anciens. (De Portal, *Politique des lois civiles*, III, 194.)

Mais, si le fait est certain, il n'en est pas plus moral, et un autre auteur, qui est lui aussi un sociologiste avant la lettre, M. Kœnigswarter, a pu dire :

Que la sévérité primitive des mœurs lacédémoniennes ait pu pallier dans l'origine ce que cet usage avait de trop immoral, toujours est-il qu'avec le temps et la corruption des mœurs, il dégénéra de façon à faire de l'adultère une chose ordinaire. Aussi faut-il admirer l'aveugle prétention des auteurs qui, à l'exemple de Plutarque (*Vie de Lycurgue*, XVI), s'extasient sur les beautés du législateur spartiate et osent ajouter avec une naïveté charmante qu'on n'entendit jamais parler d'adultère à Sparte. C'est comme qui dirait que, dans une bande de brigands, il n'y avait pas un seul voleur. (Kœnigswarter, *Du mariage dans son développement universel historique*, *Revue de législation* [Revue Wolowski], XL, 23.)

Le même auteur, dans ses *Etudes historiques sur les développements de la société humaine*, introduction dans *Revue de législation* (revue Wolowski, XXXIII, 49 et 50), a contesté l'existence de cette coutume à Athènes; mais il indique lui-même la généralité de cette coutume :

Chez les anciens Parsis, dit-il, on en retrouve la trace (de cette substitution du mari) dans les deux espèces de mariages nommées *soyzan* et *saterzan*. Dans l'une, le premier-né était attribué au père ou au frère de l'épouse qui manquaient de postérité; dans l'autre, le premier enfant est attribué au premier mari de la femme décédé sans enfants. Chez les Hébreux, la loi imposait formellement l'obligation de donner un héritier naturel au chef de la famille mort sans enfants.

Et plus loin :

C'est dans les anciennes coutumes des peuples de l'Indostan que la nécessité religieuse et politique d'avoir une postérité avait établi la substitution d'un tiers auprès de la femme, dans toute sa crudité primitive. Le frère, ou à son défaut tout autre parent (sapinda), était obligé de procréer un fils à celui qui lui en donne le mandat. La condition du veuvage n'est pas requise comme dans les lois de Zoroastre ou de Moïse, et c'est sur l'ordre même de l'époux déshérité que se consomme la cohabitation. Les *Lois de Manou* (IX, 66), tout en rapportant que, dans les temps reculés, cet usage était général parmi les hommes, tendent déjà à le restreindre dans de plus étroites limites en ne le permettant qu'à la caste des Sudra. (*Lois de Manou*, IX, 57, 64.)

Cette coutume, qui froisse si rudement les fibres les plus délicates du cœur humain, semble pourtant avoir été générale.

Grimm, dit encore M. Kœnigswarter (*ibid.*, XXXIII, 51), nous a conservé plusieurs traditions faisant mention de la substitution maritale dans les coutumes germaniques. Mais, d'après son grave témoignage, les anciens monuments ne contenaient rien d'actuel, rien de pratique, mais n'étaient eux-mêmes que les vestiges de mœurs effacées depuis des siècles. Du reste, des conditions, telles que la permission du souverain, ont dû nécessairement circonscrire la pratique de cet étrange usage, dont les lois et coutumes écrites, même les plus anciennes, ne portent aucune trace.

On voit donc que la polyandrie a été et est bien une institution légale. Montesquieu la mentionne et l'explique :

Dans les climats froids de l'Asie, dit-il, il naît comme en Europe, plus de garçons que de filles. C'est, disent les Llamas, la raison de la loi qui, chez eux, permet à une femme d'avoir plusieurs maris. (Montesquieu, *Esprit des lois*, XVI, IV. *Œuvres*, édit. Didot, gr. in-8, p. 317.)

Le célèbre publiciste explique autrement la polyandrie de Malabar :

Sur la côte du Malabar, dans la caste des Naires, les hommes ne peuvent avoir qu'une

femme, et une femme, au contraire, peut avoir plusieurs maris. Je crois qu'on peut découvrir l'origine de cette coutume. Les Naires sont la caste des nobles, qui sont les soldats de toutes ces nations. En Europe, on empêche les soldats de se marier. Dans le Malabar, où le climat exige davantage, on s'est contenté de leur rendre le mariage aussi peu embarrassant qu'il est possible. On a donné une femme à plusieurs hommes, ce qui diminue d'autant l'attachement pour une famille et les soins du ménage et laisse à ces gens l'esprit militaire. (Montesquieu, *Esprit des lois*, XVI, VI, *Œuvres*, p. 317.)

Et Montesquieu ajoute en note :

Cela est regardé comme un abus de la profession militaire et, comme dit Picard, une femme de la caste des brahmanes n'épouserait jamais plusieurs maris.

COMTE D'EURVILLE.

—

Le libraire Jacques Kerver (XXX, 595). — M. K. trouvera une courte notice sur ce libraire dans l'*Histoire de la gravure sur bois* par Ambroise-Firmin Didot (Paris, 1863); cependant il ne s'agit pas là d'une biographie et il n'y est pas question de son origine. H. S.

—

Le capitaine Thurot (1727-1760) (XXX, 595). — Toutes les histoires maritimes de la France au XVIIIe siècle parlent de la courageuse expédition (1759-1760) dans laquelle le capitaine Thurot, qui s'était montré brave et intrépide au point de mériter le surnom de Duguay-Trouin II, devait trouver une mort glorieuse. On rencontre en outre de nombreuses biographies de lui dans les dictionnaires historiques. Indépendamment des ouvrages cités par notre collaborateur, j'indiquerai, dans les histoires générales, les détails donnés sur l'expédition d'Irlande par Troude : *Batailles navales de la France*, t. I, p. 417 et s. *La marine française sous le règne de Louis XV*, par Henri Rivière, mérite aussi d'être consultée (p. 425 et s.). Graincourt, dans les *Hommes illustres de la marine française* (Paris, M.DCC.LXXX), fait encore (p. 329) le récit de l'expédition de Thurot, combinée avec des troupes de l'armée de terre. Ce brave corsaire, qui était considéré comme quasi Dunkerquois, a fait l'objet d'une page spéciale dans l'*Histoire de Dunkerque* (p. 293) de V. Derode, qui renvoie, pour plus de renseignements, à l'*Histoire de France au XVIIIe siècle*, par Lacretelle. Dans la *Description* (manuscrite) *historique de Dunkerque depuis son origine en* 646 *jusques en* 1735, par H. E. Diot, on rencontre des renseignements sur l'escadre armée en 1759 sous le commandement de Thurot. La *Biographie générale de Didot* contient une notice exacte sur les services de Thurot, qu'il serait utile de rapprocher de celle qui se trouve dans les *Gloires maritimes de la France*, de Levot et Doncaud.

Le *Journal de la navigation d'une escadre française* (Bruxelles et Paris, 1778, in-12) que cite notre collaborateur, a été rédigé par le marquis C. B. de Bragelongne. J'attribue à Tassin le *Journal historique de la campagne du capitaine Thurot sur les côtes d'Ecosse et d'Irlande en* 1757 *et* 1758 (1 vol. in-12 obl., à Dunkerque, et se trouve à Paris, chez Cuissart, M.DCC.LX, avis de l'éditeur, 2 p. Journal, etc., 5 à 87 p., sans portrait ni cartes).

Dans mon opinion, seules les Archives du Ministère de la marine peuvent renfermer des renseignements manuscrits sur Thurot. E. M.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Les noces d'or de M. Bertrand et les premiers accidents de chemins de fer. — On vient de célébrer les noces d'or de M. Bertrand. Le célèbre mathématicien a raconté comment il devint, il y a cinquante ans, l'époux de celle qui aujourd'hui encore fait le charme de sa vie.

Il voyageait, secrétaire de Dumont d'Urville, dans le même compartiment que cet amiral et sa femme, le jour de la catastrophe de Meudon, le 8 mai 1842. Les roues incendiées mettaient le feu aux wagons fermés à clef; impossible de sortir autrement que par une étroite portière.

L'amiral, plein de sang-froid et d'abnégation, commanda à M. Bertrand de sortir d'abord, et, une fois sorti, de sauver madame Dumont d'Urville. « Si je meurs ici, ajouta l'amiral, épousez-la. »

L'amiral mourut dans la catastrophe et ce vœu fut exaucé. Mais voilà bien le piquant. Deux ans après cette catastrophe paraissait le premier *Almanach des chemins de fer*, aujourd'hui introuvable. C'est naturellement un monument modeste élevé à la gloire de la nouvelle locomotion. Le public est encore sous l'empire de la catastrophe du chemin de fer de Versailles, et c'est surtout à dissiper

ses préventions contre les accidents possibles que cet almanach, œuvre des compagnies, s'emploie.

On émet cet axiome avant toute chose : « qu'il faut rester dans les voitures. »

L'exemple des accidents de chemins de fer prouve qu'il ne faut jamais sauter hors des wagons.

Puisque l'on est sûr de se tuer ou de se casser le cou quand on saute pendant que le convoi est animé d'une vitesse supérieure même à celle que l'on est capable d'acquérir soi-même en courant, à supposer que l'on saute dans le sens de la marche du convoi, ce que presque personne ne sait ou n'est libre de faire dans une pareille algarade.

Le plus sûr est donc d'attendre que le convoi soit arrêté et de retenir les imprudents qui veulent se précipiter hors des voitures.

Il n'appartient qu'à un clown, qui se retournerait sur lui-même, de se lancer sur la route. Il ferait une vingtaine de tours comme un boulet et ne se tuerait peut-être pas; mais tous ceux qui ne sont pas familiers avec de pareils exercices feront bien, désormais, de rester stoïquement en place en cas d'accident.

Parce que, dans un cas semblable à celui de Meudon, on est tué et fracassé avant d'avoir eu le temps de songer à sauter. Il est inutile de s'épouvanter de la foudre quand on a vu l'éclair.

Tout mathématicien que soit M. Bertrand et apte à goûter ces considérations sur la vitesse des corps et les lois de la pesanteur, il doit penser aujourd'hui que ces conseils n'étaient pas aussi bons à suivre le 8 mai 1842 que l'*Almanach des chemins de fer* semblait le croire. Dumont d'Urville et lui manquèrent du stoïcisme qui consistait à rester dans les voitures, et ce n'est pas ce qu'ils firent de plus mal. La supposition que, dans le cas d'une catastrophe comme celle de Versailles, on est tué ou fracassé avant d'avoir eu le temps de sauter à terre, est assez probante pour que M. et madame Bertrand songent à s'inscrire en faux contre une telle prétention.

Mais ce sont les débuts de la locomotion sur voie ferrée, et son exploitation provoque des réflexions vraiment naïves. Dans le même chapitre (page 15), on relève cette joyeuseté, dite gravement :

« Si la chaudière éclate, que résulte-t-il? Est-ce que pour cela tout le convoi devra périr? Nullement. Tout au plus le chauffeur et le machiniste dont la négligence aura été cause du malheur en seront les victimes; le reste du convoi en sera quitte pour un léger retard : *et pendant qu'il continuera à avancer peu à peu, en vertu de la vitesse acquise,* la station voisine, promptement avertie, aura bientôt mis un nouveau remorqueur en état de remplacer la locomotive avariée. »

Pour une confiance robuste, c'est une confiance robuste! »

Comme complément à ce tableau de mœurs, auquel le rappel de l'aventure à la fois amoureuse et tragique de M. Bertrand donne de l'actualité, on ne lira pas moins sans intérêt les conseils adressés, à l'époque de la catastrophe de Meudon, par un vieux voyageur anglais aux autres voyageurs :

1° Ne voyagez pas la nuit.

2° Occupez le siège du milieu dans le compartiment central de la voiture placée au milieu du train : vous n'aurez pas la tentation de mettre la tête ou les bras hors de la portière, et, les voyageurs se plaçant de préférence dans les coins, vous aurez plus d'espace pour mouvoir vos jambes en liberté.

3° Faites placer votre bagage sur l'impériale de la voiture où vous voulez vous établir; conservez votre sac de nuit sous votre banquette. En ne perdant pas de temps, vous pourez, à votre arrivée, trouver tout ce qui vous appartient. Prenez garde de ne pas emporter le bagage d'autrui.

4° Ne jamais partir par le premier train du matin. Quand il y a quelque obstacle laissé sur le chemin, le premier train ne manque jamais de s'y heurter.

5° Choisissez toujours les trains les plus rapides, ce sont les mieux conduits.

6° Evitez comme la peste la société des vieilles nourrices et de leurs accompagnants ordinaires.

7° Arrivez au point de départ une demi-heure avant le temps : c'est le moyen de bien choisir votre place.

8° Si le prince Albert voyage par le même train, priez pour que S. A. R. soit exacte.

9° Ne donnez jamais de pourboire aux employés et plaignez-vous sans rémission de ceux qui sont malhonnêtes.

10° Ne fumez jamais et ne dormez pas.

11° Si vous avez des actions, vendez-les.

Tous ces conseils ne sont pas des meilleurs, et les actionnaires heureux seront de cet avis en ce qui touche le dernier. Quant au choix du siège du milieu dans le milieu du train, Dumont-d'Urville, qui l'avait choisi et qui périt quand même, le trouverait au moins superflu. Maintenant, vous direz que M. et madame Bertrand peuvent être d'un avis contraire, eux qui s'en sont tirés sains et saufs, et qui célèbrent, en 1894, leurs noces d'or, eux dont un demi-siècle de félicité n'a gardé trace de la catastrophe que le souvenir d'un vœu exaucé et le nez de travers d'un mathématicien. G. M.

Le Directeur-Gérant : Louis Laverdet.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1894

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *30 décembre 1894.*

XXXe Volume. — **No 676**

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Troisième Série. — **3e Année** — **No 18**

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

(CORRESPONDANCE littéraire, historique et artistique.)

QUESTIONS

Les bourdes sur la Russie. — Il en est de célèbres : dans le *Voyage de Custine*, il y aurait, paraît-il, une phrase émue sur « l'arbre majestueux nommé klukwa », or la klukwa, oxycoccus palustris, est une plante herbacée rampante. Dans un feuilleton de la *République Française*, je me souviens bien d'avoir lu, de mes propres yeux lu : « une tranche savoureuse de samovar » (ça, c'était avant l'alliance cordiale)! On sait depuis que samovar est une bouilloire en cuivre.

Les Intermédiairistes, en Russie, pourraient compléter cette collection de bourdes, dont la source, hélas! est loin d'être tarie. A. O.

—

Famille de Robespierre. — On prétend que le ou les maîtres de poste qui ont facilité la fuite de Louis XVIII à Gand, en 1815, lors de son passage à Arras, appartenaient à la famille de Robespierre. Les Intermédiairistes d'Arras pourraient-ils nous fournir quelques explications à ce sujet? K.

—

Un mot de M. de Bismarck. — Je lis, dans des ouvrages sur le Monténégro, qu'en un jour de mauvaise humeur le prince de Bismarck aurait traité de vulgaire *voleur de moutons* le souverain du Monténégro.

Un de nos confrères pourrait-il me dire quand et dans quelles circonstances ce mot aurait été prononcé? Serait-ce lors du congrès de Berlin, en 1878, alors que les Monténégrins, qui venaient de prendre une part brillante à la guerre d'Orient contre la Turquie, se virent attribuer de nouvelles provinces, détachées de l'Albanie, et un port sur l'Adriatique (Dulcigno) qu'ils convoitaient depuis longtemps? J. W.

—

Dubois. — Un almanach de 1810, dans une description sommaire de la colonne d'Austerlitz (colonne Vendôme), qui venait d'être achevée cette année-là même, donne le détail suivant :

> Les figures en relief ont une grande expression, et plusieurs même sont ressemblantes. La plaque 16 représente le jeune Dubois, célèbre joueur de la flûte en cristal; il s'y trouve à la tête de son corps. (Page 57.)

Une description de la colonne Vendôme, conservée à la Bibliothèque nationale (Estampes, in-12, Ve. 89), reproduit presque textuellement cette citation :

> La plaque 16 représente le jeune Dubois, célèbre joueur de flûte en cristal. Il se trouve à la tête de son corps, et ainsi de suite jusqu'à leur retour dans la capitale. (Page 5.)

Dans l'album des planches gravées en 1810 « A la Chalcographie du musée Napoléon », d'après les bas-reliefs de la colonne (Bibl. nat., Estampes, Fc. 32), une seule figure semble répondre à cette indication : elle se trouve sur la planche 32, qui continue le sujet représenté dans la planche 31 :

> Le 9 octobre, le 4e corps entre dans la ville d'Ausbourg.

En tête du groupe de personnages marche un tambour; à sa suite, un soldat, tête nue, jouant du fifre; puis un autre tambour qui porte sa caisse sur le dos; enfin, des grenadiers de la garde, dont deux portent chacun un drapeau. Le joueur de fifre doit être probablement le Dubois en question. Quelque lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait-il fournir un

renseignement sur ce petit point d'histoire ? R.

—

Homo sum et nil humani a me alienum puto. — Qu'une pensée n'ait qu'un sens unique est chose fort contestable, car souvent le sens d'une pensée est, dans le cerveau de celui qui la lit, tout autre que dans le cerveau de celui qui l'a écrite. Si je ne craignais d'être taxé de préciosité, je dirais qu'en général, la pensée d'un autre est comme un miroir où on lit la sienne.

Et puis, comme dit Philaminte à Trissotin :

Mais quand vous avez fait ce charmant « Quoi [qu'on dis»,
Avez-vous compris, vous, toute son énergie?
Songiez-vous bien vous-même à tout ce qu'il [nous die?
Et pensiez-vous alors y mettre tant d'esprit?

Il n'y a donc point à s'étonner des interprétations différentes qu'on donne du célèbre aphorisme :

Homo sum et nil humani à me alienum puto.

Le sens de « *humani* » est-il « compatissant » ?

Je suis homme, et je compâtis à toutes les douleurs qui assaillent l'humanité.

Ou bien, comme je le lis dans un journal de Lyon, à l'occasion de la mort de M. Burdeau, doit-on entendre « *humani* » dans le sens de cette phrase :

Professeur, financier, publiciste, littérateur, économiste, polyglotte, homme d'Etat, il semblait autorisé à dire : « *Homo sum et nihil humani a me alienum puto.* »

Le sens qui me semble donner à l'aphorisme le plus de profondeur est le premier, mais je crois bien que le second est le vrai, et alors il ne mérite pas sa célébrité. LOYS BRUEYRE.

—

Michel et François Bardy. — Un de nos confrères pourrait-il m'indiquer dans quelle collection se trouvent maintenant le portrait de Michel Bardy, premier valet de chambre de la reine, mort en 1704, et dont les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Paris furent les exécuteurs testamentaires, et celui de François Bardy, homme de loi, membre de la Convention, où il ne siégea que durant les six derniers mois?

Nous croyons que le portrait de Michel Bardy a été donné primitivement à l'Hôtel-Dieu de Paris. A. L.

—

Armoiries de la famille Molines. — Quelles sont les armoiries de la famille Molines, de Nîmes ? Ne seraient-ce pas les suivantes :

Parti : au 1 de , à la chèvre rampant, broutant; au 2 d'argent (?), au chevron de gueules accompagné en pointe d'un oiseau (merlette ?) et au chef coupé d'azur et d'argent (?); l'azur chargé de trois étoiles et l'argent (?) chargé de trois roses ? A. G. M.

—

Qualifications et fonctions. — Les qualifications de : gentilhomme servant du roi, de la reine, varlet du roi, valet de chambre du roi, de la garde-robe de fourrière, gouverneur des logis, lecteur du roi, secrétaire de Madame, *maître des requêtes ordinaires* de la reine régente, etc. du même genre, étaient-elles toujours accompagnées de la fonction? Etaient-elles (exceptionnellement) vénales? Si elles l'étaient, quels avantages nobiliaires ou autres procuraient-elles aux titulaires? Où en trouve-t-on des enregistrements? Ce n'est pas la description du genre de service que nous demandons, sauf pour les charges de maître des requêtes ordinaires. En quoi cela se distinguait-il des maîtres de requêtes du Conseil d'Etat ou de l'hôtel du roi? DE R.

—

Les descendants de Basta. — L'empereur Léopold Ier, à la fin du XVIIe siècle, créa Basta, l'un de ses généraux, comte d'Hust et du Saint-Empire, avec ce privilège extraordinaire que ledit titre serait transmissible à l'infini à toute la descendance tant féminine que masculine dudit Basta, dans toutes les lignes masculines ou féminines, de telle sorte qu'une comtesse d'Hust transmet ce titre à tous ses enfants, aux enfants de ses filles, aux enfants de ses petites-filles, etc... Plusieurs familles ont ainsi acquis ce titre d'Hust. Certains le portent, comme les d'Esclaibes d'Hust ; d'autres ne le portent pas, comme les Sainte-Aldegonde et les Buisseret.

Un Intermédiairiste pourrait-il me dire s'il existe une généalogie de la descendance de Basta, sinon jusqu'à nos jours, du moins jusqu'au commencement de ce siècle-ci ? UN INTERMÉDIAIRISTE.

—

M. Lucotte, secrétaire d'ambassade. — Je désirerais avoir quelques renseignements sur M. Lucotte, secrétaire d'ambassade du cardinal Fesch, qui le rencontra à Paris en 1803 ou 1804, le fit chanoine de Lyon, le conserva pendant un certain temps que je ne puis déterminer.

Mgr Lyonnet lui consacre trois lignes dans la *Vie du cardinal Fesch*. Mgr Ricard répète ces trois mêmes lignes. Chateaubriand (*Correspondant*, août 1893) dit que M. Lucotte est un vaste et large esprit, etc. C'est tout ce que j'ai trouvé.

Qu'était ce M. Lucotte ? quel est son pays ? où est-il mort ? quel ouvrage consulter sur ce personnage ?

L. G. Lvgd.

—

Monogramme de peintre. — Etant donné un portrait ancien (1699) bien peint, daté, avec les noms et âge du personnage assez connu qu'il représente, à quelle spécialité ou à quels ouvrages peut-on avoir recours pour reconnaître l'auteur de ladite peinture, lequel n'a signé que d'un *monogramme formé, non de lettres, mais d'un dessin de fantaisie genre fleurs d'ornement?*

de R.

—

Epitaphes funèbres. — En dehors de l'ouvrage de Guilhermy sur les épitaphes funèbres, quelles sont les sources où on peut retrouver ce genre d'inscription pour les paroisses de Paris détruites ou existantes ?

R.

—

Où se tint le club des Cordeliers ? — M. G. Lenotre vient de publier, chez Firmin Didot, un ouvrage des plus intéressants et des plus fouillés. *Paris révolutionnaire* fait le plus grand honneur à notre confrère. Tous les curieux du vieux Paris le liront sans en passer une ligne, comme le feront aussi tous les curieux de l'histoire de la Révolution.

Il est cependant au moins deux points sur lesquels M. Lenotre me permettra de ne pas être de son avis : l'emplacement de l'hôtel de la Providence où descendit Charlotte Corday ; l'endroit où la société des Amis des Droits de l'homme et du citoyen tint ses séances.

Je ne reviendrai pas sur le premier : la question a été traitée ici-même. Quant au second, c'est autre chose. Au reste, M. Lenotre, avec sa bonne foi impeccable, déclare « hésiter beaucoup à dire en quel endroit de Paris se tint le club des Cordeliers. »

Finalement il désigne la salle théologique (*aula theologica*) du couvent des religieux de Saint-François.

Or, il suffit de rapporter à l'échelle le plan de reconstitution que l'on trouve à la page 339, pour constater que cette salle n'avait guère qu'une largeur de 7m,50 environ, sur une longueur disponible de 5 mètres ; soit une surface totale de 37m,50 environ.

Il semble donc impossible que sur cette surface « trois cents personnes de tout âge et de tout sexe (?) » aient pu s'empiler, restreinte encore qu'était cette surface par la place occupée par le bureau et la tribune.

Je pose aujourd'hui la question aux Intermédiairistes : c'est, certainement, le meilleur moyen d'en provoquer la solution; mais j'espère pouvoir contribuer, par la suite, à la résoudre.

J'ai, en effet, un vague souvenir, et le voici : ce serait dans un jeu de paume tenu rue Mazarine par un nommé Bergeron, vers la fin de mai 1791, qu'on aurait installé la Société des Amis des droits de l'homme et du citoyen.

Je ne suis point affirmatif; ce n'est, je le répète, qu'un souvenir, et un souvenir assez vague. Toutefois, je serais bien étonné de l'avoir accueilli, et surtout conservé, sans avoir quelque bonne raison pour le faire.

Edmond Beaurepaire.

—

Un commissaire royal pour la recherche de la noblesse. — Quelqu'un pourrait-il me faire connaître le nom de l'intendant revêtu de la charge de commissaire royal pour la recherche de la noblesse des villes de Toul, Metz et Verdun en 1669, et l'endroit où se trouvaient les maintenues de noblesse faites par ce commissaire pour la noblese de Verdun et environs en 1669 ?

Un Intermédiairiste.

—

Premier moutardier du Pape. — D'où vient et de quand date cette expression ?

Quelle est sa véritable signification actuelle ?

Je remercie mes aimables collaborateurs et collaboratrices, et je m'excuse de l'embarras que mon ignorance leur causera. A. de B.

— Question déjà traitée. [Voyez l'*Intermédiaire*, III, 259, 370, 589, 618; IV, 82; X, 585]. X,

—

Quelques armoiries. — Quel est le seigneur du XIII[e] siècle qui fut condamné par le roi à porter le lion de ses armes sans griffes et sans langue, pour avoir insulté sa mère?

Quelle est la maison de France qui porte une sirène dans ses armes et quelle légende s'y rattache? La famille de La Rochefoucauld porte une mélusine : la considère-t-on comme une sirène et s'y rattache-t-il une légende? X.

—

Paroles célèbres.— Quel est le roi qui, relevant de maladie, a prononcé la parole suivante : « La lumière de l'Orient s'est répandue du ciel par la grâce du Seigneur : Dieu me rappelle du séjour des morts. »

Par quel capitaine et après l'attaque de quelle ville furent prononcées ces paroles : « Voilà de braves femmes, retournons en arrière, nous n'avons rien fait? »

Combourg.

—

Mœurs et coutumes. — En l'honneur de quelle sainte et dans quelle ville avait-on institué une procession composée de toutes les jeunes filles qui, pendant cette cérémonie, devaient choisir un mari? Curiosa.

RÉPONSES

La publication de la Table des matières du deuxième semestre nous force d'ajourner au prochain numéro, 10 janvier 1895, la majeure partie des Réponses.

On demande l'auteur (XXI, 418, 503). Une maxime analogue pour le mouvement de la phrase, mais spécialement appliquée à l'économie domestique, se rencontre dans un texte bien antérieur à Vauvenargues, à savoir dans l'*Anthologie*, où elle est attribuée à Lucien :

Comme si tu devais bientôt mourir, jouis de ton bien, et comme si tu devais toujours vivre, ménage-le. L'homme sage est celui qui, ne perdant pas de vue ces deux préceptes, tient un juste milieu entre l'épargne et la dépense. (*Anthologie grecque*, trad. Dehèque, t. I, p. 377, Paris, Hachette, 1863.)

Paul Masson.

—

Pseudonymes à expliquer (XXI, 616, 702). — Je complète ma précédente réponse. « Mora », disais-je, est le pseudonyme de René Maizeroy. Or, Maizeroy lui-même est un demi-pseudonyme ou plutôt un *nom de guerre* atavique. Cet estimable romancier l'a en effet emprunté à son arrière-grand-père maternel, le marquis Jolly de Maizeroy, colonel du Royal-Aunis sous Louis XV, lequel a laissé quelques ouvrages militaires estimés. De son vrai nom, M. Maizeroy est le baron René-Jean Toussaint, né à Metz le 2 mai 1856. P. M.

—

Nigra sum sed formosa (XXII, 9). — Je crois qu'on chercherait vainement dans Térence le texte ci-dessus. La rime, égarant la mémoire de notre collaborateur, l'aura sans doute fait dévier de : *nigra sum* à *homo sum*, etc. Quoi qu'il en soit, voici, dans l'antiquité classique, une épigramme attribuée à Asclépiade, qui exprime un sentiment assez analogue :

Par ses charmes, Didymé m'a ravi mon cœur. Hélas! je fonds comme de la cire en voyant *combien elle est belle. Elle est noire, et qu'importe?* Les charbons aussi sont noirs, mais quand ils sont en feu, ils brillent comme des calices de roses. (*Anthologie grecque*, trad. Dehèque, Paris, 1863, t. I, p. 49.)

Muratore.

—

Hic stant æra lupinis (XXII, 641, 730). — Le champ restant ouvert aux conjectures, risquons la nôtre. Puisque le fond de ce proverbe est d'opposer une monnaie de convention à la vraie monnaie, l'idée n'a-t-elle pas pu venir à un abbé ou à un moine de marquer ainsi l'opposition entre la vie sérieuse du cloître et les frivolités du dehors? *Hic stant æra lupinis* signifierait donc tout simplement :

Ici se trouvent les véritables trésors au lieu des vanités du monde. Nous ne lâchons pas, comme vous, la proie pour l'ombre. A nous l'or pur, à vous le clinquant, les verroteries, la monnaie de théâtre.

Bric a Brac.

—

Omission de noms de femmes dans les billets d'enterrements (XXVIII, 523, 777; XXIX, 102, 307, 427, 552, 665; XXX, 326. — L'usage, à Paris, au moins parmi certaines classes de la société, veut que les plus proches parents d'une personne décédée adressent à tous ceux qui ont assisté à la cérémonie des obsèques, en guise de remerciement, une carte sur laquelle figurent les noms des principaux membres de la famille du défunt.

La même coutume n'est pas suivie à l'occasion des mariages.

Y a-t-il pour cela de particulières raisons, et quelqu'Intermédiairiste saurait-il dire en vertu de quelles considérations un même témoignage de sympathie n'est pas traité de même dans l'un et l'autre cas? BELTON.

—

Distractions des savants (XXIX, 137, 391, 467, 559; XXX, 88). — Si l'on veut bien considérer Beethoven comme un « savant »... musicien, je puis continuer l'amusante série déjà classée sous cette rubrique. De Beethoven, en effet, on m'a souvent raconté l'anecdote suivante :

L'illustre musicien avait l'habitude de se raser lui-même et, en faisant cette besogne malaisée, de s'orner d'entailles nombreuses. Pour arrêter le sang qui coulait de ses blessures, il collait sur chacune d'elles un petit morceau de papier. Jusqu'ici, tout est bien raisonné : il savait ce qu'il faisait. Seulement, un jour — et c'est maintenant que Beethoven rentre bien dans la rubrique des « distractions » — il oublia que sa figure était toute semée de ces petits papiers soulignés d'un trait rouge, et, préoccupé peut-être de sa sublime *Neuvième*, alla se promener tel quel à travers les rues de Vienne. OTTO FRIEDRICHS.

—

Iconographie de sainte Lucie (XXIX, 458; XXX, 571). — Je remercie tout d'abord M. B. de la parfaite obligeance avec laquelle il m'a communiqué les deux pièces de 20 soldi de Mantoue (1633) dont il est l'heureux possesseur, et, pour déférer à son désir, je le prie, ainsi que mes autres confrères de l'*Intermédiaire*, de bien vouloir m'indiquer où je pourrais me procurer les documents suivants :

1° Méreaux ou jetons de présence des corporations et couvents suivants :

Cochers, couturières, laboureurs, paysans, selliers, tailleurs, teinturiers, tisserands, voiliers ;

Syracuse, Rome, Venise, Vérone, Mantoue, Arcevia, Sainte-Lucie sur le mont Dinnamare, Amsterdam, Anvers, Limoges, Lourdes, Metz, Mirmande (Dordogne), Sainte-Lure (Dordogne), Tolède.

2° Médailles des pèlerinages ci-dessus relatés.

3° Médailles de piété et monnaies de Mantoue (1633), Syracuse et Tolède représentant sainte Lucie. A. T.

—

Le masque mortuaire de Napoléon Ier (XXX, 115, 263, 342, 411). — M. A. Sisco, qui habite Montreuil-sous-Bois, possède un exemplaire du masque en plâtre de Napoléon Ier, et dans une lettre il explique à quel titre il en est possesseur.

« Après la mort de Napoléon à Sainte-Hélène, dit-il, le Dr Antommarchi exécuta le masque du grand capitaine, en fit deux copies en plâtre et en offrit une à mon oncle, qui était son compatriote et son ami. »

Voici, d'ailleurs, pour complète édification, la copie du certificat du donateur :

Objets dont M. le docteur Antommarchi a fait cadeau à Sisco (Dominique) :

1° Un masque en plâtre de l'empereur Napoléon Ier. — C'est le second qui a été moulé après l'original ;

2° Quelques cheveux de l'empereur coupés à Sainte-Hélène par M. Antommarchi ;

3° Un morceau du drap qui servit pour la chambre ardente de l'empereur à Sainte-Hélène ;

4° Reste du fil qui se trouvait attaché à l'aiguille qui servit à coudre le corps de l'empereur ;

5° Une estampe du masque susdit.

Pour la vérité : ANTOMMARCHI.

X.

—

Louis XVII, Tort de la Sonde et Labreli de Fontaine. — Deux énigmes à deviner. — Deux pistes à suivre (XXX, 321, 503, 539). — Un rédacteur de la *Légitimité* de Bordeaux, dans son numéro du 16 décembre dernier, sous le pseudonyme de *Vérax*, répondant à notre article sur Tort de la Sonde, nous accuse d'avoir qualifié Brémond de parjure et d'avoir dit qu'il avait menti. M. Vérax n'a certainement pas trouvé ces expressions dans notre article. Brémond n'a pas affirmé qu'il avait vu ou qu'il avait une connaissance personnelle de certains faits, puis-

qu'il était réfugié en Suisse depuis 1791, et absent de France pendant les événements dont il parle; mais qu'il avait entendu dire, en 1820, par le neveu de Tort, qu'en 1798 il avait vu Louis XVII amené par son oncle Tort de la Sonde, dans sa calèche, chez lui en Vendée. Il importe peu que Brémond ait entendu tenir ce propos; toute la question est de savoir si ce propos portait sur un fait exact ou paraissant seulement supposé, malgré toute vraisemblance, et même contre toute possibilité.

Brémond s'était ainsi trouvé en rapport de confidences avec le neveu de Tort de la Sonde en 1820; on ne doit donc pas s'étonner de les retrouver d'accord en 1832.

Ce n'est pas, comme le prétend M. Vérax, Tort de la Sonde qui a été envoyé de Bruxelles par Vandernoot, au mois de décembre 1789, auprès de Louis XVI, qui d'ailleurs n'a pas voulu le recevoir, mais c'est Torfs, avocat à Bruxelles.

Tort de la Sonde habitait depuis vingt-cinq ans Bruxelles, où se trouvait le siège de son commerce; il ne s'en absentait que momentanément et pour les besoins de ses affaires; cela résulte de ses déclarations et des circonstances que nous connaissons.

La *Légitimité* de 1883 ne contient pas de renseignements précis sur l'individualité de Labreli de Fontaine, ni même sur son existence laissée dans l'ombre.

Nous sommes heureux de pouvoir aider notre honorable et excellent confrère à deviner ces deux énigmes, portant sur l'existence de Tort de la Sonde et sur celle de Labreli de Fontaine. Il semble résulter de nos découvertes que le témoignage de Labrely-Fontaine ne serait pas plus sérieux que celui prêté à Tort de la Sonde; ceux qui l'invoquent ignorent même l'orthographe du nom de leur témoin. Dans leurs ouvrages, nous lisons : Labreli de Fontaine ou de Fontaines, avec le titre de bibliothécaire de S. A. la duchesse d'Orléans, douairière. Sur le titre et la couverture des *Révélations* de 1831, son nom est imprimé Labreli de Fontaine et, dans les *Nouvelles Révélations* de 1832, il est imprimé Lebreli de Fontaine. Son nom véritable est *Labrely-Fontaine*, sans particule et sans s; cela est prouvé par son acte de naissance, par ses deux actes de mariage, et par sa signature. Il semble donc que les *Révélations* et les *Nouvelles Révélations* ont été publiées sans son concours et par des personnes qui n'étaient même pas de son intimité, puisqu'il n'a pas fait rectifier l'orthographe de son nom sur les épreuves de ces brochures, qui ont été imprimées à Paris.

Dans les *Révélations* de 1831, nous lisons, page 6, cette déclaration faite par Labrely-Fontaine :

Nous étions à la source des renseignements et nous nous trouvions à même de savoir bien des choses. Il faut le dire enfin, Louis XVII ou, comme on le voudra, le duc de Normandie, n'a pas cessé de vivre; j'en ai l'assurance, et ce secret, que des circonstances ne me permettaient pas de révéler, je puis le révéler aujourd'hui avec bonheur, sans redouter du présent les effets d'une indiscrétion trop tardive. J'ai à ma disposition des pièces qui déposent de son existence.

Ces précieuses pièces sont restées inconnues, et cependant les occasions ni le temps n'en ont pas manqué à Labrely-Fontaine qui n'est mort que le 7 janvier 1843.

La duchesse d'Orléans avait été arrêtée en 1793; elle fut mise en liberté en 1797, puis exilée en Espagne; rentrée en France en 1815, elle mourut à Ivry-sur-Seine, le 23 juin 1821, après une longue maladie.

Au milieu de tous ces événements, nous ne voyons pas bien à quelle époque ni dans quelle résidence Labrely-Fontaine aurait pu être le bibliothécaire et le confident de la duchesse d'Orléans, pour des informations d'une nature aussi délicate.

Voici son acte de baptême, tenant alors lieu d'acte de naissance :

« Paroisse de Saint-Eustache de Paris. — Du vendredi 5 octobre 1770, fut baptisé Antoine-René, né d'hier, fils de messire Antoine-André Labrely-Fontaine, écuyer, avocat au Parlement, secrétaire de Leurs Altesses Sérénissimes Mgr le duc et madame la duchesse de Chartres, et commissaire ordinaire des guerres, et de dame Catherine-Antoinette Demontamant, son épouse, demeurant au Palais-Royal.

« Le parrain, messire Jean-René Fontaine, écuyer, conseiller secrétaire des commandements, maisons, domaines et finances de S. A. Mgr le duc d'Orléans, secrétaire et agent général de la province du Dauphiné.

« La marraine, dame Marie-Anne-Marguerite-Louise Yverné, épouse de mes-

sire Pierre-Marc de Montamant, ancien commissaire des guerres.

« *Signé :* Fontaine, Yverné, Labrely-Fontaine, Sézille. »

Le jeune Labrely-Fontaine fut placé, à l'âge de 17 ans, dans la partie civile de la marine. Il rentra en France gravement malade des fatigues de vingt-deux mois de navigation, qu'il avait faits comme élève commissaire de la marine ; il resta ensuite pendant six ans dans l'inaction et à peu près sans moyens d'existence. En 1801, il publia, sous la rubrique de Hambourg, un pamphlet assez incolore, intitulé *Coup d'œil politique par un ami de l'ordre*, in-8 de 32 pages, avec cette épigraphe :

Le pouvoir usurpé à la faveur du crime,
Toujours très chancelant, n'est jamais légitime.

Il n'est question dans cette brochure que d'un exposé historique de l'avènement de Bonaparte, sans attaques contre les individus. L'auteur n'y fait aucune allusion aux malheurs des membres de la famille royale. Il fut cependant arrêté, puis placé sous la surveillance de la police et, au mois d'octobre 1801, on lui permit de se rendre à Brest.

Nous sommes donc bien autorisé à nous demander où, quand, et de quelles personnes Labrely-Fontaine aurait pu recevoir des confidences aussi dangereuses et dont il prétend avoir été oppressé pendant si longtemps. Nous pensons qu'il n'a pas reçu de pareilles confidences et qu'il a été mal choisi pour donner quelque vraisemblance à un pareil rôle, pour lequel il n'avait pas été assez préparé.

Alf. Bégis.

—

Quelles sont les églises de Paris dont les registres d'état civil sont conservés ? (XXX, 363, 510.) — Remerciements au collaborateur qui, en réponse à cette question, a bien voulu donner le passage du dictionnaire de Jal. Mais la question est plus large. Il n'est que trop vrai que les actes de l'*état civil* ont été brûlés en 1871 ; mais la loi n'obligeait au dépôt central que les actes de l'état civil. Les paroisses, détruites ou non, avaient des registres de fondations, des obituaires, des comptes de fabrique, des copies d'épitaphes murales et funèbres qui n'étaient point de l'état civil. Il y en a encore dans bien des provinces. Molinier, dans son remarquable ouvrage sur les monuments des bibliothèques de Paris et de la province, en indique bon nombre aujourd'hui dans les dépôts publics. Cela n'implique pas qu'il ne reste rien dans les sacristies des paroisses. De plus, Jal énumère *sept* paroisses dont il ne reste rien ; mais cette énumération, par cela même qu'elle est restrictive, permet de supposer qu'il peut rester quelques titres dans certaines paroisses autres que celles énumérées.

de R.

—

M. Anatole France et madame Mondanité de la cathédrale de Bâle (XXX, 439, 619). — Les sculptures des églises du moyen âge n'ont pas été favorisées d'une étude spéciale par cette charmante Thérèse du « Lis rouge ». Elle y eût trouvé des situations bien autrement avancées que celle de la pauvre madame Mondanité, debout depuis des siècles au portail de la cathédrale de Bâle, sans jamais mener jusqu'au bout de la faute ses méchantes intentions.

Un prince richement vêtu, qui n'est autre que le séducteur professionnel, le diable, portant une bourse, tend, en souriant douteusement, un écu à une femme. La séduction du péché, voilà le sujet de l'allégorie, qui se trouve répétée, d'une manière plus décente, il faut l'avouer, aux cathédrales de Strasbourg et de Fribourg. A Bâle, le sculpteur n'a pas tenu à voiler ce qu'il voulait dire.

L'objet des convoitises du prince, une femme élancée, vêtue de pied en cap d'une tunique flottante, affecte d'hésiter. Mais son ricanement canaille, la torsion voluptueuse de son corps, ses mains portées d'un geste brusque vers le haut de son vêtement, indiquent que ce n'est qu'une pose. Encore un moment, et elle va déchirer d'un trait la légère couverture qui l'enveloppe.

Donc, puisque votre correspondant veut avoir du latin :

Non multum abest, quin...

C. Chr. B.

—

Existe-t-il un portrait de Marino Faliero ? (XXX, 440, 624.) — Il est peut être intéressant de rappeler qu'il y a soixante ans vivait, à Paris, une descendante de ce célèbre doge. Voici ce que je lis dans le tome III, page 479, du *Monde dramatique*, 1836 :

Il est encore une histoire fort curieuse qui se rattache à la Comédie-Française. La voici : Depuis longtemps le Théâtre-Français devait

donner une représentation au bénéfice d'une femme tombée dans la misère. Cette femme portait un nom illustre; elle s'appelait *Marino*, oui, *Marino*, et elle descendait en ligne directe de ce *Marino Faliero*, doge de Venise, dont le portrait manque dans le salon d'honneur; de ce *Marino*, vainqueur à Zara, et décapité sur l'escalier du Géant, en 1355.

Par la suite des temps, la famille de Faliero racheta ses biens confisqués; ses petits-fils, parvenus à soustraire la grande fortune de leur aïeul aux recherches de ses ennemis, la léguèrent à leurs petits-enfants, et ceux-ci cachèrent, dit-on, leur trésor dans les flancs du mont Salluste.

Malgré cinq cents ans d'infortune, il restait encore un rejeton du doge décapité à Venise, et ce débris d'une illustre famille vivait ignoré à Paris, dans un état voisin de la misère. Un espoir le soutenait : la dernière des *Marino* croyait connaître l'endroit où avaient été déposées les richesses de ses pères, et elle avait foi dans les fouilles que n'ont jamais cessé de faire d'avides spéculateurs auxquels a succédé un général polonais. Elle ne regardait que comme une avance la représentation à bénéfice qu'allait lui donner le Théâtre-Français, lorsque la mort est venue la frapper.

Mademoiselle Marie-Elisabeth Fillion Marino vient de mourir malheureuse et oubliée, dans son domicile, rue Coquenard, n° 46, à l'âge de 54 ans. C'était la dernière de sa race. On assure que M. Casimir Delavigne (1) s'est chargé des frais de l'enterrement.

VICTOR DÉSÉGLISE.

—

Czar ou Tzar ? (XXX, 473, 620, 651.) — On s'intéresse en France à tout ce qui est russe, mais on y commet encore pas mal de bévues, voilà pourquoi les détails qui suivent ne seront peut-être pas inutiles.

Il ne faut *pas* écrire Czar, n'en déplaise aux professeurs de la Faculté de Paris. Cette orthographe de Grimm n'a pas de raison d'être. Que ce mot vienne de César, c'est possible, mais il est *russisé* depuis des siècles et devenu absolument populaire et national avec tous ses dérivés. Il se prononce *Tsar* et ne devrait pas être écrit autrement. Czar incite à prononcer « Kzar, » ce qui est incompréhensible pour les Russes et ne veut rien dire. En outre, le *cz*, etant prononcé comme *tch* en polonais, cela ajoute encore à la confusion : Czar serait donc Tchar pour les Slaves occidentaux. Je crois même que l'orthographe fantastique de *Czar* est plutôt dérivée du polonais *Cesarz* que du latin, où le z est inconnu. Ajoutons encore que le titre de Tsar n'est pas la désignation officielle pour l'Empereur de Russie, qui est nommé Imperator depuis Pierre Ier. Le titre de Tsar n'a été porté que par les monarques moscovites ses prédécesseurs ; il n'est conservé dans les titres actuels de l'empereur que pour les provinces faisant partie de l'empire : tsar de Pologne (cesarz en polonais) tsar de Kasan, etc. Ce mot équivaut à *roi*. Il est resté dans le langage populaire et familier en Russie, mais il ne devrait jamais être employé dans les relations diplomatiques ou le langage officiel en France, puisqu'il n'y a pas de « *roi* de Russie », mais bien un empereur, ce qui est différent. Dit-on « le Kaiser » d'Autriche, le Kaiser d'Allemagne, la Queen d'Angleterre, le Rey d'Espagne ? Non. Alors, pourquoi le Tsar ? A. O.

—

Les présidents de la Chambre des députés (XXX, 475). — Mais au *Moniteur* et à partir de 1871 au *Journal Officiel*. On peut aussi les trouver dans l'*Almanach national, royal et impérial ;* mais là ne figurent que les noms des présidents au moment de la publication du volume.

La *Biographie nouvelle des Contemporains*, par Arnault, Jay, Jouy et Norvins donne, en tête du Ier volume, la liste alphabétique des membres des Assemblées législatives depuis la Constituante jusqu'à la session de 1820 inclusivement, et les noms de tous les présidents de l'Assemblée nationale Constituante, tout le temps de la session. UN LISEUR.

—

Origine des champignons (XXX, 477). — L'origine des champignons est parfaitement connue de nos jours. A moins de faire revivre la théorie de la végétation spontanée, qu'il sera loisible à quiconque de reprendre, nous ne connaissons pas de production de champignons sans semence.

Les spores ou même les fragments de filaments mycéliens des champignons étant d'une ténuité telle qu'ils peuvent rester en suspension dans l'air, s'il est sec surtout et pour peu qu'il soit à peine agité, il en ressort que toutes les matières susceptibles de fournir un sol favorable

(1) On sait que Casimir Delavigne a donné un drame en vers : *Marino Faliero*, représenté pour la première fois sur le théâtre de la Porte-Saint-Martin, le 30 mai 1829 (Paris, Ladvocat, 1829, 1 vol. in-8). — Les principaux rôles ont été créés par *Ligier*, dans Marino Faliero, doge ; Madame *Dorval*, « Elena, femme du doge ; » *Lokroy*, « Sténo, jeune patricien, » — et que *Alfred Johannot* a fait une jolie composition pour ce drame, représentant la scène 10 du IVe acte, qui a été gravée par *Fournier*. Le doge *Marino Faliero* y est représenté avec une longue barbe blanche.

au développement de ces semences atomiques, se couvrent bientôt de végétations champignonneuses : telles sont les moisissures de la colle, des confitures, du pain, du cuir humidifié, et toutes sortes de matières organiques.

Pour les champignons de grande taille, généralement la préparation se fait en un temps plus ou moins long. Il faut qu'un spore germant arrive à former une quantité de tubes mycéliens souvent considérable, une sorte de peloton de fils intrigués (qu'on nomme habituellement blanc de champignon) d'où sortira enfin une masse cellulaire à développement rapide et qui stupéfie toujours par l'énergie de sa production en champignon parfait. Le blanc de champignon des champignonnistes n'est autre chose que des amas de tubes mycéliens accumulés, qui, même après un temps fort long de dessiccation, se remettent en végétation aussitôt qu'on en place des fragments dans une couche de fumier préparée *ad hoc*.

La plupart des champignons se reproduisent donc par leurs semences ou spores, et de plus par fragments mycéliens ou sortes de boutures, enfin par des enkystements de mycélium nommés sclérotes. On comprend dès lors la facile expansion des champignons, avec des moyens de propagation aussi nombreux.

JULES PEISSON.

—

Le théâtre du Panthéon (XXX, 482, 652). — Ce théâtre se tenait dans une ancienne église des Cordeliers, vers la rue Saint-Jacques. Les montants des décors s'accrochaient aux piliers en ogives. Le signataire a beaucoup fréquenté au « *Panthéon* », alors qu'il faisait ses débuts à la *Revue-Gazette des théâtres* de Lireux. Le directeur nominal du *Panthéon* était alors, non pas Seveste, mais un ancien comédien, Dubourjal, qui faisait de son mieux pour répondre à la concurrence du Luxembourg (*Bobino*), sous Clairville, acteur-auteur, et du petit *théâtre Saint-Marcel*, cher aux tanneurs du quartier.

C'est au *Panthéon* que fut jouée la première pièce de Labiche (Marc Michel et A. Lefranc), *L'avocat Loubet*, drame à tous crins, qui fit verser bien des pleurs et dont les représentations semblaient ne plus vouloir s'arrêter. La seconde pièce du joyeux trio fut, avec gloire non moindre, *Monsieur de Coislin ou l'homme le plus poli de France*, un acte au Palais-Royal.

Mais ce qui peut-être intéressera davantage ici certains curieux, c'est que Jeanne Duval — la créole qui a hanté toute la vie de Baudelaire — s'essaya au théâtre sur la scène de ce *Panthéon*. Elle s'appliquait force blanc pour dissimuler son teint, d'ailleurs plus clair au visage qu'ailleurs. Belle, très grande et mince, avec un fort développement des pectoraux, elle semblait d'autant plus embarrassée sur ces planches qu'elle y avait débuté dans l'emploi de soubrette, parfaitement contradictoire avec sa nature physique et ses moyens. Elle s'en tint à ce très demi-succès.

LES CAHIERS DE NADAR.

—

Le véritable vainqueur de Jemmapes (XXX, 516). — On lit dans les *Fastes de la Gloire ou les Braves recommandés à la Postérité*, monument élevé aux défenseurs de la Patrie (par L'Héritier, de l'Ain), Paris, 1819, t. II, p. 102 :

RENARD (JEAN-BAPTISTE), SIMPLE SOLDAT. A la journée de Jemmappes, Renard, jeune volontaire, voyant la confusion se mettre dans les rangs de l'armée française, se porte au lieu du désordre, harangue les soldats, parvient à rallier l'infanterie, fait avancer sept escadrons et rétablit le combat.

UN LISEUR.

— Extrait d'une lettre (inédite) du conventionnel Blad aux officiers municipaux de Brest, Paris, 9 novembre 1792 (Blad vient de rendre compte de la journée de Jemmappes d'après les rapports adressés à la Convention. Il continue ainsi) :

Ma mémoire n'a pu me fournir tous les détails particuliers de cette affaire, mais je ne dois pas omettre une scène attendrissante qui a eu lieu à l'Assemblée. Un particulier inconnu s'était introduit avec l'aide de camp de Dumouriez : c'était le valet de chambre du général. Une lettre de ce dernier le recommandait à l'Assemblée en disant : « Le brave Baptiste a rallié un régiment de dragons et deux bataillons de gardes nationales; il s'est mis à leur tête, a remporté un avantage marqué et a sauvé la vie à un officier major. Il ne demande pour toute récompense que la permission de porter l'habit national. » L'Assemblée, par une acclamation générale, a fait connaître son vœu. Baptiste est sorti ; un moment après, on l'a vu reparaître revêtu de l'uniforme. Des applaudissements, des bravos réitérés ont fait retentir toute la salle; tous les yeux, baignés des pleurs de la reconnaissance, se sont tournés vers cet intéressant citoyen. Appelé par le Président, il est monté jusqu'à sa place. Après un compli-

ment très court, mais marqué au coin de la plus délicieuse sensibilité, Hérault Séchelles l'a embrassé et l'a ceint d'une épée que l'Assemblée lui donne au nom de la République.

Baptiste Renard a rallié des fuyards ou des troupes ébranlées, a montré de la décision dans un moment critique sur un coin de champ de bataille; mais de là à le transformer en « véritable héros de Jemmappes », à lui attribuer tout l'honneur de la victoire, il y a loin! Le capitaine Lebrun me semble avoir beaucoup forcé la note. Dr A. CORRE.

—

Quel est l'inventeur de la gravure à la manière noire? (XXX, 519.) — D'après M. Maigne (*Dictionnaire Des découvertes*), cette façon de graver fut imaginée, vers 1643, par Louis de Siegen, officier au service du landgrave de Hesse-Cassel, et servit, pour la première fois, à l'exécution du portrait de la princesse Amélie de Hanau, veuve du landgrave Guillaume V. Robert de Bavière, dit le prince Rupert, palatin du Rhin et neveu de Charles Ier, en ayant appris les procédés de l'inventeur lui-même, les fit connaître en Angleterre où ils furent, de suite, appliqués avec le plus grand succès. T. PAVOT.

—

Dante en vers français (XXX, 559). — L'ancienne traduction dont parle M. P. E. d'A. d'après Brunet, est celle de Balthazar Grangier (1596-97). Il existe au moins deux traductions modernes en vers français de *toute* la *Divine comédie* : celle d'Aroux (2 vol., 1854) « en vers selon la lettre, avec un commentaire selon l'esprit »; celle de M. Louis Ratisbonne (1853-60) en vers et par tercets. Cette dernière, en 6 vol. in-18, doit toujours se trouver chez l'éditeur Michel Lévy.

FOG.

— En 1876, Mongis, ancien avocat-général à la Cour de Dijon, secrétaire de la Société Philotechnique, fit paraître chez Delagrave, en un magnifique volume in-18, une version de la *Divine Comédie* TOUT ENTIÈRE (les 3 poèmes) en vers français, avec le texte en regard.

Je ne dis pas que ce soit là un chef-d'œuvre. Mais c'est un travail de mérite réel. Je rappellerai, à cette occasion, un bien joli mot d'un écrivain que j'ai à peine entrevu dans ma vie, mais dont j'ai conservé un bien charmant souvenir : c'est M. Parodi, le très illustre poète de *Rome vaincue*.

Ceci remonte à l'année 1872, ni plus ni moins. M. Parodi n'était guère connu à cette époque que des habitués des matinées Ballande, et pour son succès d'*Ulm le parricide* avec Taillade.

Nous sortions ensemble, un certain soir, de chez Ballande, notre ami commun. Chemin faisant, nous causions des livres nouveaux. M. Parodi connaissait, comme moi, M. Mongis, et, comme moi, il avait reçu de M. Mongis communication de sa nouvelle version de Dante (manuscrite).

Je voulus avoir l'opinion d'un Italien sur ce travail et je demandai à M. Parodi ce qu'il en pensait.

— Cette version-là est pleine de qualités, je la trouve supérieure à ses devancières, me répondit-il.

— En un mot, vous la jugez bonne?...

— Attendez! — fit-il vivement, et il ajouta avec un fin sourire : — Je la juge aussi bonne que peut l'être une version de Dante en vers français. Mais, si satisfaisante que je la trouve, elle ne modifie en rien ma vieille opinion...

— Quelle opinion?...

— C'est que *notre Dante est intraduisible!*

Là-desus, lui et moi nous partîmes d'un joli éclat de rire, dont je demande ici humblement pardon à l'ombre de l'excellent Mongis.

Si l'*Intermédiaire* publie ma note et si M. Parodi lit l'*Intermédiaire*, je parie qu'il rira encore de son mot. S'en souviendra-t-il?... JUSTIN BELLANGER.

—

Manuscrits enchaînés (XXX, 565). — Les archives de Saint-Vincent de Mâcon ne sont que la copie d'un de ces livres enchaînés. C'était un très gros volume datant de la fin du XIIe siècle ou du commencement du XIIIe, où étaient transcrits les titres du chapitre. Les huguenots, en dévastant la province, n'eurent garde de l'épargner et le brûlèrent. On le nommait *liber incomeat matus*. On y voyait une bulle d'Innocent en 1142, par laquelle ce pape prenait sous sa protection spéciale les biens de Saint-Pierre de Mâcon, situés à Saucé, Hurigny, Salarnay, etc.

VICOMTE G. M. DE LARTIC.

—

Un recueil illustré de contes de fées (XXX, 594). — Lorsque ce recueil est complet, il comprend non pas trois vo-

lumes, mais six : un publié en 1836, trois datés 1837, et deux qui portent la date de 1838; les illustrations sont dues aux artistes cités dans la demande de M. A. E. Deux contes de la dernière partie ont été illustrés par Meissonnier et Traviez. Je ne sais si ce dernier est le même que le caricaturiste qui orthographiait son nom Traviès. P. S.

Le libraire Jacques Kerver (XXX, 500, 595, 669). — Le nom de Kerver a été porté par d'autres libraires que Jacques. Il y eut, par exemple, Thielman Kerver, imprimeur à Paris, en 1500, dont le nom semble plus allemand que breton (Brunet, édition 1860, I, col. 606). Je crois également que le nom de Kerver fut porté par des imprimeurs ou libraires pendant le XVIIe siècle.

Le nom de Kerver était également celui d'un capucin du XVIIe siècle, appelé en religion le P. Hyacinthe de Paris, fondateur d'une *congrégation* pour la propagation de la Foi, sous le titre *de la Sainte Croix*, et auteur d'un certain nombre d'ouvrages. Etait-il parent de l'un ou l'autre de ces libraires? je ne sais; on en pourrait douter, car aucun de ses ouvrages, parmi ceux que j'ai rencontrés ou dont j'ai note, ne fut *édité* chez un Kerver.

ARCH. CAP.

— Jacques Kerver était l'un des trois fils de Thielman Kerver, imprimeur, qui paraît être d'origine allemande et qui vint s'établir sur le pont Saint-Michel, à l'enseigne de *la Licorne*, en 1497, et de son épouse Yolande Bonhomme, sœur de Pasquier Bonhomme, le plus ancien imprimeur *parisien* de Paris.

On croit qu'il exerça, dans sa jeunesse, l'art de la gravure sur bois en Allemagne et en Suisse, et on lui attribue les figures portant la marque IK qui ornent un ouvrage de Boccace, *De claris mulieribus*, publié à Berne en 1539, chez Mathias Bienenvater (Apiarius), et celles d'un *Armorial du Saint-Empire*, imprimé, suivant Papillon, chez Cyriaque Jacob, à Francfort, en 1540.

A cette époque, il était de retour à Paris, où il s'était établi libraire dès 1535, dans la rue Saint-Jacques, à l'enseigne des *Deux Cochets* (petits coqs). M. Auguste Bernard croit qu'il aurait acheté, après la mort d'Olivier Maillard, en 1542, le matériel typographique que ce dernier tenait de Geoffroy Tory. En tous cas, on n'est pas bien sûr qu'il ait jamais imprimé. C'est à l'enseigne des *Deux Cochets* qu'il fit paraître pour la première fois l'*Hypnerotomachia ou Discours du songe de Poliphile*, in-folio, avec des figures attribuées à Jean Cousin ou à Jean Goujon, et qui eut plusieurs éditions.

Ce n'est qu'en 1556, après la mort de Yolande, qui avait succédé à son mari, qu'il reprit l'enseigne et la marque de la Licorne (une licorne appuyée sur un écusson à son chiffre), qu'il accompagna de la devise : *Dilectus quemadmodum filius unicornum* (Ps. XXXIII, 6).

Il fut nommé échevin en 1568, et quelques années plus tard il obtint des papes Pie V et Grégoire XIII le privilège, confirmé par le roi, pour la publication des ouvrages réformés par le Concile de Trente.

Nous le voyons encore publier, en 1575, *les Figures et portraicts des parties du corps humain*, qui portent les marques de Jollat et de G. Tory.

On rapporte sa mort à l'an 1583 ou même 1590, ce qui lui assignerait une vieillesse assez avancée. Cependant sa veuve, Blanche Marentin, de laquelle il eut plusieurs enfants, lui aurait succédé. N'aurait-on pas confondu deux Jacques Kerver en un seul, comme on a longtemps confondu les deux Antoine Vérard?

J. C. WIGG.

Origine des attributs héraldiques figurant dans les armoiries des maisons souveraines (XXX, 596). — Voici l'origine des quatre pals d'Aragon. Les armes de ce roi étaient d'or à quatre pals de gueules. Le roi de France Louis le Bègue, voulant repousser les Normands, rassemble ses vassaux, au nombre desquels se trouva Geoffroy le Velu. Ce jeune chevalier, dans une certaine rencontre, fit de tels prodiges de valeur que le gain de la journée lui dut être attribué en grande partie. Le roi vint le voir dans sa tente et lui demanda quelle récompense il désirait. Le blessé demanda au roi de lui donner des armes qui fissent connaître à la postérité qu'il avait été content de lui. Le roi trempa alors son doigt dans le sang qui couvrait le chevalier et traça avec, sur son bouclier, quatre traits en disant : « Comte, telles seront désormais vos armes! »

Les comtes de Barcelone les ont ensuite

transférées à la couronne d'Aragon, quand le comté fut réuni au royaume.

D'autres auteurs disent que ce fut Charles le Chauve qui donna ces armes à Geoffroy le Velu.

Les ducs de Milan portent : d'argent à la guivre ou serpent tortillant d'azur, couronné d'or, engloutissant un enfant, de gueules, qui ne montre que la moitié du corps.

Othon Ier, vicomte de Milan, partit pour la Terre Sainte avec Godefroy de Bouillon. Là il vainquit et tua en duel le géant Volux, dont il prit les armes. Parmi celles-ci était le casque, dont le cimier représentait un serpent avalant un enfant, cimier destiné soit à inspirer la crainte, soit à indiquer qu'il descendait de Jupiter Ammon, qui, on le sait, n'avait connu sa mère que sous la forme d'un serpent. C'est l'opinion de l'archevêque de Tyr. On donne aussi deux autres explications mais celle-ci est, sans aucun doute, la plus probable.

On connaît les armes de Godefroy de Bouillon et de Lorraine, d'or à la bande de gueules chargée de trois alérions d'argent. De la Colombière leur donne cette origine : Godefroy, assiégeant Jérusalem, enfila d'un même coup de flèche trois oiseaux qui volaient au-dessus de la ville. Cela parut de bon augure, et Godefroy les prit pour armes. Sa devise était : *Casus ne, Deus ne.*

Le crancelin de la maison de Saxe : Bernard, comte d'Anhalt, fut, en 1156, investi du duché de Saxe, et, à cette époque, portait comme armes : fascé d'or et de sable. Seulement, l'investiture fut accompagnée de cette particularité que Frédéric Barberousse, en la lui conférant, lui remit sur la tête le chapeau de rue dont il était couronné. Ce chapeau devait être recouvert d'ornements ou de fleurs. Le mot crancelin, de l'allemand kranzlein, veut dire couronne de fleurs.

La harpe qui écartèle les armes d'Angleterre, forme celles d'Irlande : d'azur à la harpe d'or, cordée de même. Ses anciennes armes étaient : de sable à un roi assis sur un trône, les jambes passées en sautoir. Pour quelle raison furent-elles changées ? Le P. Ménestrier, que j'ai consulté à ce sujet, ne parle des instruments de musique qu'en général et leur donne comme origine : la fantaisie.

Quant aux dés que notre confrère a vus dans les armes du Portugal, ils me sont inconnus. Jusqu'à ce jour je croyais que les armes de ce pays étaient : d'argent à 5 écussons d'azur posés en croix, chargés chacun de 5 besans d'argent, à la bordure de gueules chatelée d'or de 7 pièces.

Les ducs de Savoie, qui portent : de gueules à la croix d'argent, méritèrent ces armes en défendant généreusement Rhodes contre les Turcs.

Castille. De gueules au château d'or, donjonné de tours du même. A la bataille de Navas de Tolosa ou de Muradat, les chrétiens, commandés par Alphonse le Noble, roi de Castille, battirent les ennemis qui avaient à leur tête Aben-Mohamed-Mirammoulin. Le pavillon de ce dernier prince fut donné au roi pour payer sa victoire, et c'est pour perpétuer le souvenir de cette glorieuse journée que Alphonse mit dans ses armes un pavillon ou plutôt un château.

Voici maintenant quelques autres origines que je crois peu connues.

Le roy de Grenade porte : d'or à une grenade de gueules tigée et feuillée de sinople. Elle ne fait qu'indiquer la réunion de plusieurs Etats sous un seul chef : ce n'est donc pas cette origine qui est remarquable, mais bien ce qui suit et que j'ai trouvé dans un grand in-octavo de de La Colombière :

Moïse avait ordonné d'attacher des grenades avec des clochettes aux vêtements du grand sacrificateur, chaque fois qu'il paraîtrait en public, pour marquer que la prédication de Dieu, indiquée par les clochettes, devait réunir tous ceux qui l'écoutaient, comme les grains de la grenade.

Les Médicis portent : d'or à 5 boules de gueules, 2, 2, 1, surmontées en chef d'un tourteau d'azur chargé de 3 fleurs de lis d'or. Eurard de Médicis, chevalier, avait suivi Charlemagne, dont il était chambellan, lorsque ce monarque alla en Italie combattre Didier, roi des Lombards, en 801. C'est là qu'il tua le géant Mugel, homme de vols et de brigandages, et, comme le géant avait pour arme ordinaire une massue de fer où pendaient 5 boules, dont il assommait les passants, Eurard obtint de Charlemagne de les porter à l'avenir dans ses armes. Quant aux fleurs de lis, c'est une concession de Louis XII, qui les donna à Pierre II pour avoir embrassé son parti en Italie.

VICOMTE O. M. DE LARTIC.

Le Directeur-Gérant : LOUIS LAVERDET.

TABLE DES MATIÈRES

N. B.

** Ce signe indique des réponses à des questions posées dans les volumes précédents.
* Ce signe indique les articles insérés sous la rubrique : *Trouvailles et Curiosités.*
Les autres titres suivis *d'un seul chiffre de renvoi* sont des questions posées dans ce volume et qui n'ont pas encore reçu de réponse.

A

B

D

E

F

M

N

O

P

ERRATA ET CORRIGENDA

TOME XXVIII

Col. 773, l. 18, *lisez :* dans sa tête (*non* sur sa tête).
Col. 773, l. 5 à partir du bas, *lisez :* Hadhramaut (*non* Hadhramant).

TOME XXIX

Col. 82, l. 42, *lisez* : t. IV (*non* t. V).

TOME XXXI

Col. 153, l. 3, *lisez :* scène I, vers 62 (*non* scène 51).
Col. 167, l. 12, *lisez :* une grande toilette (*non* et de grande toilette).
Col. 251, l. 1, *lisez :* Nithard (*non* Nilhard).
Col. 255, l. 13, *lisez :* Berliner Zeitung (f).
Col. 273, l. 21, *lisez :* n'est que l'abrégé (*non* n'eut que l'abrégé).
Col. 276, l. 26. *lisez :* Quitard (*non* Quitara).
Col. 518, l. 41, *lisez :* Wolffhart (*non* Wloffnart).
Col. 554, l. 32, *lisez :* Lauraguais (*non* Lauragnais).
Col. 576, l. 25, *lisez :* Jetons ou méreaux (*non* jetons ou morceaux).
Col. 594, l. 4, *lisez :* Campardon (*non* Compardon).
Col. 596, l. 17, *lisez :* Wittelsbach (*non* Witelbach).
Col. 618, l. 50, *lisez :* laufen (*non* zanfen).
Col. 619, l. 6, à partir du bas, *lisez :* mentulam quæ (*non* mentulamque).
Col. 619, l. 2, à partir du bas, *lisez :* comitissa (*non* comitessa).
Col. 619, même ligne, *supprimez* la virgule.
Col. 620, l. 13, *lisez :* Frati (*non* Trati).
Col. 629, l. 40, *lisez* : Fevret (*non* Feoret).

Paris. — Imprimé par Charles Noblet, 13, rue Cujas.

Paraissant les 10, 20, et 30 de chaque mois. 10 juillet 1894.

Les Nouvelles de l'Intermédiaire

Numéro 1.

Mouvement des Bibliothèques

DES ARCHIVES, COLLECTIONS ET MUSÉES.

PARIS

Le menhir du Trou au loup dans le bois de Clamart. — Dans le fond du bois de Clamart, tout près de la fontaine Sainte-Marie, bien connue des promeneurs des environs de Paris, il existait, il y a quelque vingt ans, au milieu d'une coupe, une grosse pierre faisant hors du sol une saillie de 80 centimètres environ et qui servait de banc aux promeneurs, tant et si bien que le sommet en avait été usé et poli par cet usage.

Plus tard, les arbres poussèrent et finirent par masquer la pierre, qui disparut au milieu du fourré. Or, ces derniers temps, une nouvelle coupe mit à jour le monument qui fut dégagé et apparut nettement tel qu'il est aujourd'hui, facile à voir tout près du chemin. Il a été signalé tout récemment par M. Perrault, secrétaire de la commission des monuments mégalithiques, décrit par le Dr Capitan, étudié par M. Ad. de Mortillet, visité tout récemment par les auditeurs du cours d'anthropologie préhistorique de l'école d'anthropologie, conduits par leur professeur, M. G. de Mortillet.

C'est le monument mégalithique le plus voisin de Paris. Il mesure $2^{m},10$ de hauteur sur $0^{m},70$ de largeur au sommet, et $2^{m},10$ à la base, avec une épaisseur d'environ 50 centimètres. C'est en somme un intéressant monument que nous tenions à signaler des premiers à nos lecteurs.

Les ossements royaux du musée du Louvre. — Dans les *Nouvelles de l'Intermédiaire* du 10 mai 1893, nous demandions à l'administration des musées nationaux de prendre une mesure à l'égard des ossements royaux conservés dans un carton des archives du Louvre. Dans les *Nouvelles* du 1er juillet suivant, notre collaborateur, M. Léon Lemaire, ancien Commissaire Inspecteur de l'Imprimerie et de la Librairie, donateur de cette collection, exprimait le désir que ces ossements lui fussent rendus ou qu'ils fussent déposés à Saint-Denis.

La direction des musées nationaux, déférant au vœu exprimé par M. Lemaire dans *l'Intermédiaire*, décida, au mois d'août 1893, que ces ossements seraient déposés dans la basilique de Saint-Denis. Mais le transfert définitif ne put s'en effectuer, par suite de formalités administratives, que le 12 mai dernier, où M. Trawinski, secrétaire des musées nationaux, remit à M. Darcy, architecte de la basilique, les ossements royaux provenant d'Albert Lenoir et donnés par M. Lemaire.

Cette remise est constatée par le procès-verbal suivant :

Reçu de la direction des musées nationaux les ossements ci-après, désignés comme suit d'après les étiquettes dont ils sont munis, ossements dont le dépôt dans l'ancienne abbaye de Saint-Denis a été décidé par M. le ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes, savoir :

1° Omoplate de Hugues Capet;
2° Fémur de Charles V;
3° Tibia de Charles VI;
4° Vertèbre de Charles VII;
5° Vertèbre de Charles IX;
6° Côte de Philippe le Bel;
7° Côte de Louis XII;
8° Mâchoire inférieure de Catherine de Médicis;
9° Tibia du cardinal de Retz;
10° Mâchoire inférieure d'Anne d'Autriche, cette dernière accompagnée d'une note.

Saint-Denis, le 12 mai 1894.

Darcy,
Architecte de l'église abbatiale de Saint-Denis.

Ce procès-verbal a été fait en double : l'un pour les archives du Louvre, et l'autre placé dans une boîte en chêne, longue de 58 centimètres sur 38 de large, où les ossements ont été réunis. Cette boîte a été placée dans le caveau royal de la crypte, près des tombeaux de Louis XVI et de Marie-Antoinette, avec cette inscription gravée sur une plaque de cuivre :

Ossements déposés dans la basilique de Saint-Denis aux termes d'une décision de M. le ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes, en date du 2 août 1893, rendue sur le rapport du directeur des musées nationaux et de l'école du Louvre.

Le portrait et les souvenirs de Latude acquis par le musée Carnavalet. — En 1889, à l'Exposition de la Révolution française, faite à la salle des Etats, on avait beaucoup remarqué le portrait et les souvenirs divers de Latude que M. Bourgeois venait de rapporter d'Angleterre. Ce sont ces curieux objets qui viennent d'être acquis par le musée Carnavalet et qui sont actuellement exposés dans la salle Liesville.

Le portrait de Vestier, fait pour le Salon de 1789, est un des chefs-d'œuvre du maître. Il représente Latude, montrant du doigt la Bastille, dans un décor très exact composé des accessoires qui l'aidèrent dans sa fameuse évasion.

Ces objets, acquis également et exposés dans une vitrine au-dessous du portrait, sont : une échelle de corde de 180 pieds, une scie, un marteau, un moufle, un coutenaut différentes autres choses, accompagnés d'attestations des officiers de la Bastille et de la commune de Paris qui en témoignent l'authenticité absolue.

La Bibliothèque de la ville de Paris possède également un grand nombre de manuscrits, lettres, pétitions et autographes de Latude, qui comptent parmi les plus intéressants manuscrits de sa réserve.

Les Mémoires de madame Cavaignac. — Dans les *Nouvelles* du 10 mai 1894, en annonçant la saisie des *Mémoires d'une inconnue*, faite à la requête de M. Godefroy Cavaignac, nous indiquions que l'affaire serait prochainement plaidée devant le tribunal de la Seine.

Le procès n'aura pas lieu, les éditeurs venant de mettre en vente une deuxième édition des *Mémoires d'une inconnue* où la première partie de la première édition est supprimée et remplacée par une note préliminaire qui se termine ainsi :

Sans soulever la question de propriété du manuscrit et des conséquences matérielles qui en découlent, M. Godefroy Cavaignac a protesté contre la méconnaissance d'un droit qu'il jugeait lui appartenir à lui seul, le droit d'apprécier l'opportunité de la publication.

Placé par les circonstances mêmes dans l'impossibilité d'assurer en fait le respect des intentions de sa grand'mère et des siennes, M. Godefroy Cavaignac a demandé que ces intentions et ce droit fussent reconnus ici.

Respectueux avant tout des sentiments de famille, nous ne demandons pas mieux que de lui accorder la satisfaction qu'il demande.

Dans les *Nouvelles* du 10 mai nous avions imprimé par erreur Juliette Lorencez au lieu de Corancez.

Le père de madame Cavaignac s'appelait Olivier Corancez. Il était né en 1734 et mourut en octobre 1810. Auteur de quelques ouvrages, il resta propriétaire du *Journal de Paris* jusqu'au 18 brumaire. Voir Quérard, la *France littéraire*, la *Biographie* Didot, l'*Almanach de* 1815 (à l'article : Consul général à Smyrne, pour son fils).

Les fouilles de Saint-André des Arcs. — L'ancienne église Saint-André des Arcs, démolie au commencement de ce siècle, occupait, comme on sait, la place de ce nom, n'étant séparée des maisons actuelles que par d'étroites rues d'isolement.

Suivant l'opinion admise, cette église avait dû être simplement rasée au niveau du pavé et ses substructions abandonnées par le démolisseur, comme il arrivait d'ordinaire à l'époque de sa disparition. Bien que diverses exhumations y aient eu lieu à ce moment, il semblait devoir rester, dans le sol qu'elle couvrait, bon nombre de sépultures appartenant à des personnes notables.

Une tranchée d'égout parcourant obliquement l'emplacement de cette église promettait donc d'intéressantes découvertes. A la surprise générale, cette tranchée, qu'on vient de terminer, n'a traversé qu'un remblai de gravois récents au milieu desquels on n'a rencontré uniquement que les lambeaux de deux cercueils de plomb, un d'enfant et un d'adulte, plus une certaine quantité d'ossements humains épars et bouleversés. Quant aux substructions, elles ont été si soigneusement détruites qu'il n'en a été trouvé littéralement pas un seul moellon en place, bien que la fouille ait pénétré jusque dans l'alluvion limoneuse qui constitue le sol vierge.

L'épuration de l'Hôtel Drouot ordonnée par la préfecture de police. — Le préfet de police vient de prescrire certaines mesures d'ordre relatives aux abords et à l'intérieur de l'Hôtel des ventes. Voici les principaux articles de cette ordonnance, datée du 18 juin dernier :

Art. 1er. — Les abords et les locaux intérieurs de l'Hôtel des ventes sont interdits aux vagabonds et aux filles publiques, ainsi qu'aux commissionnaires non autorisés qui offrent leurs services au public pour faire des courses ou transporter des meubles.

Art. 2. — Il est interdit d'installer contre les murs de l'Hôtel des étalages d'objets mobiliers de quelque provenance que ce soit; de

déposer des ordures le long des murs dudit Hôtel; de stationner aux portes d'entrée établies rues Drouot, Rossini, Chauchat et de la Grange-Batelière.

Art. 3. — Il est défendu de pénétrer à l'intérieur de l'Hôtel avec des chiens, d'y fumer, de dormir sur les sièges, de conserver, déposer ou étaler aucun objet de nature à gêner la circulation et à entraver le libre accès des salles de ventes et de troubler les ventes pour quelque cause et de quelque manière que ce soit.

Art. 4. — Défense est faite aux brocanteurs, revendeurs et autres marchands fréquentant habituellement les ventes publiques de conclure des marchés particuliers d'objets destinés aux adjudications et en provenant.

Art. 5. — Est également interdit tout acte dit de racolage et consistant à faire des offres de ventes à l'amiable aux personnes venues pour assister aux ventes aux enchères et à les détourner de ces ventes pour les conduire dans des magasins particuliers.

Cette ordonnance, dont la nécessité s'imposait depuis si longtemps, a été rendue, après enquête, à la suite d'une délibération du 16 mars de cette année prise par la Chambre des commissaires-priseurs du département de la Seine, sollicitant l'administration de prendre des mesures sévères afin d'assurer la libre circulation aux abords de l'Hôtel des ventes et le bon ordre dans les salles, les galeries et magasins accessibles au public.

DÉPARTEMENTS

Marseille. — *Le vol du musée de Longchamps.* — Après le musée Borély, c'est au musée de Longchamps que les voleurs s'en sont pris. Ils se sont introduits dans les salles en brisant une vitre et ont dérobé les objets suivants :

1° Une peinture de Karel du Jardin (n° 3807), sur toile : hauteur, 0m,58; largeur, 0m,48, étude de torse d'homme : le modèle est représenté nu jusqu'à la ceinture, la tête, de trois quarts, tournée vers la droite et levée, les yeux levés, l'avant-bras gauche replié, la main gauche ouverte, les doigts vus en raccourci;

2° Une peinture attribuée à Desportes, sur toile : hauteur, 1m,57; largeur, 0m,57. (La toile a été coupée à 3 centimètres environ du châssis.) Nature morte : un lièvre et des grives. Le panneau porte le n° 47;

2° Un portrait présumé de Jean Racine, copié par Vivien;

4° Un dessin de Van Dyck, plume frottée sanguine : hauteur, 0m,20; largeur, 0m,16, représentant un saint aux pieds de la Vierge et de l'enfant Jésus;

5° Un dessin de Rembrandt à la pierre d'Italie : hauteur, 0m,11; largeur, 0m,11, représentant le portrait du peintre (croquis très sommaire);

6° Un dessin attribué à Daniel de Volterre, avec corrections de Michel-Ange : hauteur, 0m,24; largeur, 0m,20, représentant une figure vue de face, la tête inclinée en avant; esquisse à la sanguine. Ce dessin a été brutalement arraché de son cadre.

La police mise sur pied n'a pu rien découvrir, et on pense que les voleurs sont les mêmes que ceux qui ont dérobé les bijoux du musée Borély. Chose extraordinaire, depuis ce vol, deux agents étaient chargés de la surveillance spéciale du musée Longchamps, au point par lequel les voleurs ont pénétré. Ils n'étaient pas à leur poste.

ALGÉRIE

Alger. — *L'inscription romaine de la rue Bab-Azoun, à Alger.* — Au sujet de cette nouvelle, nous recevons de M. le maire d'Alger la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Dans le numéro du 20 janvier 1894 de votre journal, vous publiez un article de M. Albert Caise faisant appel à la sollicitude des pouvoirs compétents pour la conservation de l'inscription de la rue Bab-Azoun.

Il existe, en effet, rue Bab-Azoun, à l'angle de la rue du Caftan, un dé portant une inscription recouverte d'une peinture à l'huile chamois : les lettres en sont encore apparentes. Il est probable que les caractères pourraient reprendre leur netteté par un traitement à l'eau forte ou à la potasse.

J'ai fait inviter M. Bonicart, propriétaire de l'immeuble où se trouve encastré le dé contenant cette inscription, à en autoriser l'enlèvement.

J'emploierai d'ailleurs tous mes soins pour que cet intéressant vestige de l'histoire de notre cité ne soit pas perdu pour l'archéologie.

Vous pouvez donc rassurer les lecteurs de *l'Intermédiaire* sur le sort de cette précieuse inscription, qui pourra bientôt, je l'espère, être remise au musée.

Veuillez agréer, etc. Le maire : A. GUILLEMIN.

ÉTRANGER

EGYPTE

Le Caire. — *Le catalogue des monuments de l'ancienne Egypte.* — M. de Morgan vient de remettre au khédive le premier volume du *Catalogue des monuments de l'ancienne Egypte.*

Ce volume ouvre une longue série qui renfermera la reproduction in-extenso de tous les monuments pharaoniques qui subsistent encore sur les rives du Nil.

L'idée de cette publication vint à M. de Morgan, il y a deux ans, lorsqu'il prit en mains la direction du Musée de Ghizeh.

Ce recueil comprendra la copie entière des monuments des bords du Nil, publiant les plans, les tableaux et les textes, sans conclusion ni commentaires.

Dans l' « Avant-propos », M. de Morgan raconte ainsi comment fut organisée la première expédition qui devait commencer l'immense besogne :

Réaliser un semblable projet n'était pas chose facile : d'un côté, il n'était pas possible d'annoncer au public nos intentions avant d'avoir montré qu'un semblable ouvrage pouvait être publié; d'un autre, les égyptologues attachés au service des antiquités étaient trop peu nombreux pour qu'il me fût permis d'exiger d'eux un travail aussi important en plus de leurs occupations multiples. Il fallait donc avoir recours à d'autres pour faire connaître les vues du service des antiquités, non pas sous forme de prospectus, mais bien comme préface à des volumes déjà imprimés, et montrer en même temps le plan conçu et sa réalisation.

C'est alors que je me suis adressé au ministère de l'instruction publique en France, le priant d'autoriser le directeur et les membres de son institut oriental du Caire à travailler au moins pendant un hiver à la rédaction de ce grand ouvrage, et, dans les premiers jours du mois de décembre 1892, je partais pour la Haute-Egypte accompagné de MM. U. Bouriant, directeur de l'Institut oriental au Caire, G. Legrain, G. Jéquier, Barsanti.

Nous allions commencer à la frontière de Nubie le premier volume de cette grande publication.

Bien que cette expédition fût uniquement composée d'amis, elle renfermait sur cinq personnes trois nationalités différentes, et la publication prenait dès le début ce caractère international que je désire qu'elle conserve toujours et qui est pour elle une garantie de succès.

M. de Morgan raconte comment furent exécutés les travaux archéologiques près de la Syène antique :

Dès notre arrivée à Assouan (janvier 1893), MM. Bouriant, Legrain et Jéquier commencèrent le relevé des nombreux graffiti qui recouvrent les rochers granitiques des cataractes. Chaque colline, chaque îlot fut examiné avec le plus grand soin; les croquis des planches furent faits sur le terrain, tâche souvent pénible par un soleil de feu, au milieu de rochers brûlants!.....

Pendant que les égyptologues relevaient les inscriptions, je dressais, accompagné de M. Barsanti, la carte au 1/50,000^{e} des pays faisant l'objet de nos études, et nous récoltions bon nombre d'inscriptions éparses dans les carrières. Dans l'île de Séhel, des fouilles amenaient la découverte d'une chapelle dédiée à la déesse Anoukit, patronne de la cataracte.

Après avoir terminé le relevé du Chellal et de ses environs, l'expédition se rendit au monastère copte de Saint-Siméon, près d'Assouan. Le monument fut en entier relevé, pendant que M. Bouriant copiait tous les graffiti coptes et que M. Legrain reproduisait les fresques à l'aquarelle.

Ce fut ensuite l'île d'Eléphantine qui fut l'objet de nos études, ses ruines, ses quais, puis Assouan même, avec son temple ptolémaïque, enfin la nécropole située sur la rive gauche du fleuve, au lieu dit le monastère de Saint-Laurent.

J'avais fait déblayer les tombeaux dans lesquels il n'était plus possible d'entrer; plusieurs étaient encore en fort bon état depuis leur découverte par le général anglais Greenfell. Tous ces monuments furent copiés ou calqués, les plans de détail et le plan général de la nécropole furent relevés avec le plus grand soin.

L'examen de la nécropole d'Assouan fut la dernière étape de notre séjour près de la cataracte; dès lors nous possédions tous les documents sur cette intéressante localité, nous ne laissions rien d'inconnu derrière nous.

Les routes qui, partant d'Eléphantine, s'avancent dans le désert furent omises intentionnellement : elles font en effet partie de l'étude des oasis et de la côte de la Mer Rouge.

Pendant que nous exécutions ces travaux, on commençait le déblaiement du temple de Kom Ombos, dont la description devait former la fin de notre campagne d'hiver. Aussi, quittant Assouan, sommes-nous allés rejoindre cette localité en parcourant avec le plus grand soin les rives du Nil, en relevant tout sur notre passage, inscriptions, ruines et cartes.

Ce ne fut qu'à la fin de mai que l'expédition revint enfin au Caire. Elle rapportait dans ses cartons les éléments capables de composer trois volumes de la publication entreprise.

OFFRES ET DEMANDES

On demande à céder une copie manuscrite, petit in-4°, *De la défense des places fortes*, ouvrage composé par ordre de Sa Majesté Impériale et Royale pour l'instruction des élèves au corps du génie, par M. Carnot.

Cette copie a été faite, en 1817, par le capitaine Delamotte, à Mont-Louis (où il était en garnison probablement).

Le volume est en cartonnage de l'époque, le dos doré, en veau, mais assez abîmé. Le texte est parfaitement intact, avec tables, etc., etc.

S'adresser à M. A. Nalis, château de Rosnay, à Rochecorbon (Indre-et-Loire).

—

L'administration de l'*Intermédiaire* prie les collaborateurs du journal de lui faire connaître les possesseurs de volumes ou de numéros de l'*Intermédiaire* qui seraient disposés à s'en défaire. Il sera répondu à toute offre.



Paraissant les 10, 20, et 30 de chaque mois. 20 juillet 1894.

Les Nouvelles de l'Intermédiaire

Numéro 2.



Mouvement des Bibliothèques

DES ARCHIVES, COLLECTIONS ET MUSÉES.

PARIS

L'acquisition de la Bible de Philippe le Bel faite par la Bibliothèque nationale. — La Bible de Philippe le Bel, qui forme deux volumes assez épais, de la taille de nos livres in-octavo, est un chef-d'œuvre de la calligraphie et de l'enluminure française du commencement du XIVe siècle. Jean, duc de Berri, l'avait recueilli dans ses merveilleuses collections; il avait lui-même constaté sa propriété par une note inscrite à la fin de chacun des deux volumes :

Ceste bible est au duc de Berry. JEHAN.

De plus il avait fait mettre au commencement de longs et majestueux ex-libris, tracés de la main de son secrétaire Jean Flamel. Voici celui qui est en tête du premier volume :

C'est le premier volume de la Bible en latin qui fut au beau roy Phelippe, et a present est à Jehan, filz de Roy de France, duc de Berry et d'Auvergne, conte de Poitou, d'Estampes, de Bouloingne et d'Auvergne, l'an mil quatre cens et trois. J. FLAMEL.

On ignore ce que devint la Bible de Philippe le Bel après la mort du duc de Berri. Le tome second s'en trouva au XVIIe siècle dans la bibliothèque de Colbert, d'où il passa, en 1732, à la Bibliothèque du roi. Il est exposé dans la galerie Mazarine, à côté de la Bible de saint Louis.

Le tome Ier de ce précieux manuscrit émigra en Angleterre à une époque qu'on n'a point encore pu fixer. En 1854, le Dr Waagen, dans son ouvrage intitulé *Treasures of art in Great Britain* (t. III, p. 432), en signala la présence chez Andrew Fountaine, au château de Norford. C'est à la vente d'une partie des collections de ce célèbre amateur, faite à Londres le 6 juillet 1894, que la Bibliothèque nationale a pu en faire l'acquisition. Ainsi se trouve rétabli dans son intégrité un des plus beaux livres royaux qui nous sont parvenus, un de ceux qui font le plus d'honneur à nos artistes du XIVe siècle.

Le discours prononcé par M. Léopold Delisle aux obsèques de M. Thierry-Poux. — Sur la tombe de son regretté collaborateur mort à Neuilly le 21 juin dernier, M. Léopold Delisle, administrateur général de la Bibliothèque nationale a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

Le département des Imprimés de la Bibliothèque nationale est cruellement éprouvé. Il n'y a pas encore un an, il perdait en Julien Havet un conservateur-adjoint sur lequel il fondait les plus légitimes espérances. Aujourd'hui, c'est le chef même de ce département qui nous est enlevé au moment où son expérience nous était le plus nécessaire, à un âge qui nous permettait de compter sur lui pour continuer longtemps encore à soutenir le bon renom de la Bibliothèque, en dirigeant, à la satisfaction générale, des services compliqués et délicats, dont il est essentiel de connaître de longue date les moindres détails.

Olgar Thierry-Poux, né à Montauban le 1er avril 1836, avait à peine vingt-deux ans quand il fut attaché, le 5 juin 1860, aux travaux du catalogue des imprimés de la Bibthèque nationale. Grâce à une très forte instruction littéraire et scientifique, il avait dès lors acquis des connaissances encyclopédiques dont le public a pu souvent apprécier la sûreté et l'étendue. Il y joignait une excellente mémoire, le goût du beau, l'esprit de méthode, l'amour des livres, le désir de les faire servir au progrès des études, en un mot toutes les qualités indispensables au bibliothécaire appelé à concourir à l'administration de notre grand dépôt national.

A peine entré à la Bibliothèque, il s'y fit remarquer par des aptitudes spéciales, que ses chefs lui fournirent l'occasion de développer en l'appliquant à des travaux des genres les plus variés. Il accomplit, de la façon la plus consciencieuse et avec un égal entrain, toutes les besognes qui lui furent confiées; il acquit ainsi, en peu d'années, l'ensemble des connaissances techniques sur lesquelles reposent la science et l'art du bibliothécaire; il devint bientôt un bibliographe consommé, soucieux à la fois du fond et de la forme des livres, préoccupé d'en assurer la conservation, tout en les mettant avec la plus intelligente libéralité à la disposition des lecteurs ayant intérêt à les consulter.

Ce fut en 1878 qu'après avoir passé par tous les degrés inférieurs de la hiérarchie, il fut désigné pour succéder à son maître et ami, M. Ravenel, comme conservateur du Département des Imprimés. Les quinze années pendant lesquelles il a occupé ce poste ont été fécondes en résultats. Ce n'est pas ici le lieu d'énumérer toutes les améliorations dont il a pris l'initiative et dont il a assuré le succès avec autant de prudence que de fermeté. Qu'il me soit cependant permis de rappeler quelques-unes des mesures prises sous son administration et dont plusieurs sont aujourd'hui tellement passées dans les mœurs qu'on a peine

à s'imaginer que l'application en remonte seulement à un petit nombre d'années. Tel est l'établissement de cette vaste collection de livres de référence à laquelle les lecteurs ont librement accès dans la salle de travail. Cette collection qui n'existait qu'en germe il y a vingt ans est une création de M. Thierry; c'est lui qui en a choisi les éléments, lui qui en a combiné l'arrangement, lui qui en a rédigé les catalogues, et il s'apprêtait à lui donner une nouvelle extension quand, après avoir trop longtemps lutté, il se sentit terrassé par un mal implacable. Il convient aussi de rapporter à l'administration de M. Thierry l'adoption d'un système de cotes déterminant d'une façon rigoureuse la place que doit prendre et garder immédiatement tout livre et tout document imprimé qui entre à la Bibliothèque. De même encore l'achèvement d'un inventaire général, susceptible d'être transformé en répertoires variés, répondant à tout ordre de recherches. De même enfin la publication de ces bulletins mensuels, et la constitution de ces registres où se retrouvent, par ordre de noms d'auteurs ou de sujets, les titres et les cotes d'environ 180,000 ouvrages ou opuscules arrivés chez nous dans les vingt dernières années.

Ce sont là d'inappréciables bienfaits dont est redevable à l'activité et au bon vouloir de M. Thierry le public admis à fréquenter la salle de travail du Département des Imprimés. Les curieux qui visitent la Bibliothèque nationale ne lui ont pas de moindres obligations. C'est pour eux qu'il organisa, en 1878, dans la galerie Mazarine, une exposition destinée à faire suivre pas à pas l'histoire de l'imprimerie, de la décoration et de la reliure des livres, depuis la découverte de l'imprimerie jusqu'à l'époque contemporaine. Rien n'est plus instructif à cet égard que le livre explicatif qui peut servir de manuel à qui veut admirer et étudier les chefs-d'œuvre typographiques des divers pays de l'Europe, et s'initier aux mystères de la bibliophilie. Tout ce qu'il importe de connaître dans cet ordre d'idées y est exposé avec une méthode rigoureuse, un goût exquis, une simplicité et une propriété d'expressions qui ne laissent rien à désirer. C'est que M. Thierry s'était familiarisé par de longues études avec les monuments eux-mêmes et avec les travaux dont les monuments ont été l'objet en France et à l'étranger. On le vit bien en 1889 quand il composa un recueil où sont réunis, classés et expliqués environ 300 exemples authentiques de livres sortis au XVe siècle des différents ateliers français. C'est là un ouvrage vraiment classique dont le mérite a été constaté par tous les vrais connaisseurs et qui sert et servira longtemps de base aux études dont les incunables d'origine française peuvent fournir la matière.

La composition de cet ouvrage n'est pas le seul hommage que M. Thierry ait rendu au talent de nos anciens typographes; il considérait son département comme un musée où devait trouver place, au même titre que les œuvres littéraires, historiques ou scientifiques de l'Orient, de l'antiquité classique, du moyen âge, de la renaissance et des temps modernes, les produits les plus remarquables de l'industrie du livre. Il voulait compléter, dans la mesure du possible, les admirables séries dont Van Praet, au cours de sa longue carrière, avait rassemblé les principaux éléments. Malgré l'exiguité des ressources dont il disposait, il réussit au-delà de toute espérance. C'est ainsi, qu'à deux exceptions près, il est parvenu à combler toutes les lacunes d'un des groupes les plus précieux: celui des premières impressions exécutées dans chacune des 41 localités de la France, connues aujourd'hui pour avoir possédé au XVe siècle des ateliers typographiques.

L'honneur de la Bibliothèque était la principale, on pourrait dire la seule préoccupation de M. Thierry.

Il n'avait pas de plus grand bonheur que d'en voir les collections s'augmenter et fournir aux travailleurs les meilleurs matériaux et les plus abondantes sources d'information. Que de fois il s'est dépouillé, modestement et sans rien dire, de morceaux d'élite qui sont aujourd'hui classés parmi les pièces les plus précieuses de notre série musicale! Assurément, il était fier des trésors dont la garde lui était confiée, et dont il augmentait chaque année l'importance; mais il n'en était pas jaloux. Il voulait uniquement en faire jouir le public. Dévoué corps et âme à l'accomplissement de ses fonctions, il se faisait une loi d'accueillir avec la plus courtoise urbanité tous ceux qui venaient faire appel à son savoir et à son expérience. Il s'ingéniait pour leur donner entière satisfaction, sans jamais oublier les mesures de prudence que de sages règlements nous imposent dans l'intérêt général et pour prévenir de dangereux abus. Aussi ne comptait-il que des amis dans cette société nombreuse et distinguée qui remplit journellement notre salle de travail.

Les collègues et les collaborateurs de tout ordre au milieu desquels s'écoulait sa vie laborieuse avaient encore plus l'occasion d'apprécier son esprit d'équité, son égalité d'humeur, sa justesse de vues, sa noblesse de caractère, son désintéressement et son ardent désir de rendre service et de faire le bien sous toutes les formes. En leur nom, au nom de tous ceux qui, de près ou de loin, l'ont vu à l'œuvre, je dis sans crainte d'être aveuglé par une vieille et profonde amitié, qu'il a courageusement et glorieusement rempli sa tâche, qu'il a bien mérité de la Bibliothèque et du pays. Puisse le souvenir du bien qu'il a fait, des travaux qu'il a accomplis, et des exemples qu'il a donnés, adoucir l'amertume d'une aussi cruelle séparation!

DÉPARTEMENTS

Mâcon. — *Restitution, par le musée de Lyon, de miniatures appartenant à la Bibliothèque de la ville.* — Un arrêt de la cour d'appel de Lyon, réformant un jugement du tribunal de première instance de la même ville, vient d'ordonner la restitution à la bibliothèque de Mâcon de trois miniatures arrachées de l'un de ses manuscrits. Il en reste encore à recouvrer six qui, comme les précédentes ont dû être volées vers 1850.

L'arrêt décide que la bibliothèque de Mâcon étant municipale, les livres qu'elle contient sont frappés de domanialité publique et que, par suite, les miniatures litigieuses étant hors du commerce n'ont

pu être valablement acquises ni par le musée de Lyon ni par son vendeur.

Cette jurisprudence est une véritable sauvegarde pour nos dépôts publics.

L. L.

Marseille. — *Le musée Borély.* — Par arrêté préfectoral en date du 5 juin 1894, M. Sabatier, conservateur du musée archéologique du château Borély a été suspendu de ses fonctions. M. Sabatier sera poursuivi en vertu des dispositions de l'art. 254 du code pénal :

> Quant aux soustractions, destructions ou enlèvements de pièces ou de procédures criminelles ou d'autres papiers, registres, actes et effets contenus dans des archives, greffes et dépôts publics, ou remis à un dépositaire public en cette qualité, les peines seront, contre les greffiers archivistes, notaires ou *autres dépositaires négligents* de trois mois à un an d'emprisonnement et d'une amende de 100 francs à 300 francs.

Nos lecteurs se rappellent à ce sujet l'intéressante consultation qui nous a été donnée par Me Carette sur la *Responsabilité des conservateurs des bibliothèques et des musées en cas de vol*, dans les *Nouvelles* du 20 avril dernier. Les poursuites judiciaires décidées contre M. Sabatier trancheront définitivement la question de la responsabilité pénale des conservateurs de nos dépôts publics.

M. Laugier, conservateur du cabinet des médailles de la Bibliothèque publique de Marseille a été provisoirement chargé de la direction du musée Borély.

Nancy.—*Les dessins de J. J. Grandville à Nancy.* — Le fils de Grandville, mort il y a quelques années, laissa tout ce qu'il possédait de dessins de son père à son ami et exécuteur testamentaire, M. Boidin, conseiller de préfecture à Nancy, à la condition d'en disposer pour le mieux pour l'honneur du célèbre caricaturiste. M. Boidin, avec un désintéressement digne des plus grands éloges, vient de donner le tout à la ville de Nancy, savoir :

Au musée historique lorrain, un certain nombre de pièces et de portraits se rapportant plus spécialement à l'histoire de la ville.

Au musée de peinture et à l'école des Beaux-Arts de Nancy, un très grand nombre d'études, d'esquisses, de croquis et de dessins; produits de toutes les époques de la vie de l'artiste et spécimens de toutes ses illustrations.

A la Bibliothèque municipale, cinq albums qui, par leur nature, ne pouvaient être séparés :

1° Esquisses, études et dessins originaux pour l'illustration des *Fables de La Fontaine*, 343 pièces, 2 albums in-4° obl., reliés par Capé. On y a joint une note autographe de l'artiste, une sorte d'avertissement au possesseur présent ou futur de cet album;

3° Etudes et dessins originaux pour les *Fleurs animées*, 76 pièces. Un album in-4° obl. dem. rel. par Levasseur ;

3° Etudes et croquis pour les *Métamorphoses*. 57 pièces. Un album, in-4° obl., dem. rel. par le même;

4° Notes et croquis divers. 46 pièces. Un album in 4° obl., dem. rel. par le même.

TUNISIE

La topographie de l'antique Carthage déterminée pour la première fois par les fouilles du Père Delattre.—Dans les *Nouvelles* du 20 août 1893, nous avions mentionné les curieuses découvertes sur la croisade de saint Louis, faites à Carthage par le Père Delattre.

Aujourd'hui, une découverte bien plus importante vient d'être faite. Depuis vingt ans, l'érudit directeur du musée de saint Louis poursuivait son œuvre archéologique, sans autre subside que sa persévérance, et cherchait à étudier la topographie de l'antique Carthage (1). Il vient enfin de parvenir à cette œuvre considérable et les découvertes amenées par ses dernières fouilles lui donnent droit à la gratitude du monde savant.

Les trouvailles faites par le père Delattre modifient d'une façon complète la topographie de Carthage généralement adoptée et établissent l'emplacement de la première Carthage.

(1) Voici la liste des ouvrages publiés par le père Delattre et qui se vendent au musée de Saint-Louis pour la continuation des fouilles de Carthage. *Catalogue du musée archéologique*, Tunis, 1893 : *Les tombeaux puniques de Carthage*, Lyon, 1890 ; *Fouilles archéologiques dans le flanc sud-ouest de la colline de Saint-Louis en 1892*, Paris, 1893 ; *Fouilles d'un cimetière romain à Carthage*, Paris, 1889 ; *Les lampes antiques du musée de Saint-Louis de Carthage*, Lille, 1889 ; *La basilique de Damous-el-Karita, souvenirs de l'ancienne Église d'Afrique*, Lyon, 1894 ; *Les souvenirs de la croisade de Saint-Louis trouvés à Carthage*, Tunis, 1890 ; *Les tombeaux puniques de Carthage*, *La nécropole de Saint-Louis*, Paris, 1891 ; *Carthage, notes archéologiques*, *1892-1893*, Paris, 1894 ; *Inscriptions de Carthage (Épigraphie païenne) 1892-1893*, Constantine. 1893.

Toutes ces études sont remplies d'illustrations et de publications de textes formant une véritable restitution archéologique de l'ancienne Carthage, et permettent aux érudits de se rendre compte des fouilles du père Delattre et de la grande importance de ses nouvelles découvertes.

On croyait que les hypogées de la montagne de Gamart constituaient la nécropole punique de Carthage et telle était l'opinion de Falbe, de Dureau de la Malle, de Beulé, de Tissot et de Sainte-Marie, en un mot de tous ceux qui, depuis un siècle, s'occupèrent de la topographie de Carthage.

Ces hypogées, disposées comme les tombeaux de Jérusalem, démontrent au contraire qu'il y avait là une nécropole *juive* et non punique. La distance considérable qui sépare les ruines de Gamart de la cité primitive ne concorde pas avec les indications fournies par les textes anciens qui paraissent placer les nécropoles à côté des temples. Si la nécropole eût été fixée à Gamart, les textes seraient différents. Ce qui vient confirmer cette interprétation de ces textes, c'est l'existence constatée de sépultures vraiment puniques sur les collines qui entouraient immédiatement la citée primitive, surtout sur la colline de Saint-Louis.

Avec les plans de Carthage admis jusqu'à présent, il paraissait difficile de croire qu'à la fin du IV° siècle ou au commencement du III° siècle avant notre ère cette partie du sol que l'on croyait avoir été en pleine cité carthaginoise ait pu servir à la sépulture des morts.

Or, les Carthaginois ne portaient pas loin leurs morts. Ils les enterraient sur les collines qui entouraient immédiatement la ville primitive. C'est sur ces collines, colline de Saint-Louis, colline dite de Junon et du Petit Séminaire, colline de l'Odéon et de Bordj-el Djedid, que nous trouvons, occupant le pied, le flanc ou le sommet des véritables nécropoles puniques de Carthage. *L'ensemble de ces cimetières détermine, d'une façon inattendue, l'emplacement de la première Carthage.*

Les fouilles de la colline de Saint-Louis ont prouvé que l'on enterra les morts sur la colline de Saint-Louis jusqu'à la splendeur de Carthage. Dans la colline de Saint-Louis, nous avons trouvé plusieurs centaines de tombeaux puniques, avec des vases à personnages, des scarabées, des bijoux, des colliers, des figurines, des hiéroglyphes, des petits textes puniques, etc. Les nombreux objets sortis de ces nécropoles sont d'aspect assyrien, chaldéen et surtout égyptien avec hiéroglyphes. Ces pièces sont fort précieuses pour l'histoire de l'art à Carthage. Elles prouvent la large part qui revient dans cette histoire à l'influence égyptienne. Il y a là toute une série de révélations que l'état des découvertes il y a peu de temps encore, ne permettait pas de prévoir.

Les constatations fournies par les fouilles démontrent que les Romains établirent leur ville en recouvrant les nécropoles puniques de Carthage et que la Carthage primitive doit être limitée par les divers points ou l'on a trouvé des sépultures antiques.

La ville punique ne dépassa pas ces hauteurs couronnées sans doute chacune par quelque temple et consacrées en grande partie à la sépulture des morts. Mais lorsque s'accrut la population de Carthage au point de ne pouvoir plus être contenue dans ses premières limites, des habitations s'élevèrent autour des collines partout où ces tombes n'occupaient pas le sol.

La ville en s'agrandissant engloba les nécropoles primitives et les nouveaux quartiers créés en dehors de l'antique Byrsa prirent le nom de Magalia. Entourés plus tard d'un mur de fortifications, ces quartiers formèrent une seconde zone qui enveloppait la première et les nécropoles puniques se trouvèrent englobées entre la première ou la deuxième enceinte.

La Carthage primitive était donc assise, comme tant d'autres villes modernes de la cité africaine, au pied des collines qui s'élèvent à quelque distance de la mer. En dehors de la cité primitive, s'étendait le long du premier rempart, le quartier des nécropoles, plus tard compris dans une seconde enceinte et ou les Romains construisirent leur théâtre et leurs principaux monuments.

ÉTRANGER

ANGLETERRE

Londres. — *Le prix des portraits de Reynolds.* — On vient de vendre chez Christie deux portraits du célèbre peintre anglais sir Joshua Reynolds. La première de ces toiles, qui représente lady Betty Delmé et ses enfants, a atteint le prix énorme de 11,000 livres, soit plus de 275,000 francs. Les enchères du second portrait de Joshua Reynolds sont allées jusqu'à 7,500 livres. Les deux toiles ont donc été payées près d'un demi-million.

Aussi rappellerons-nous l'anecdote suivante, racontée à la Chambre des communes par sir William Harcourt, chancelier de l'Echiquier, au sujet des tableaux de Reynolds :

Je me rappelle qu'à une vente chez Christie, je vis une peinture qui me sembla admirable. Elle était de sir J. Reynolds et représentait un homme justement célèbre dans l'histoire, le grand premier ministre whig, lord Rockingham. Je demandai à l'expert la valeur de ce tableau, et il me répondit : « Si c'était le portrait d'une dame inconnue, il vaudrait 5,000 livres sterling; mais comme ce n'est que le portrait d'un homme et d'un premier ministre, il ne dépassera pas 500 ou 600 livres. »

TURQUIE

Jérusalem. — *Le rachat du tombeau du Christ.* — Nous avons annoncé la souscription ouverte à Londres, à l'effet de racheter l'emplacement où se serait trouvé le tombeau du fondateur du christianisme. Le comité a réuni deux mille livres sterling, et l'opération financière s'est effectuée. Toutefois, le gouvernement ottoman exige qu'un mur soit élevé qui sépare la tombe du cimetière mahométan.

Les Nouvelles de l'Intermédiaire

Numéro 3.

Mouvement des Bibliothèques
DES ARCHIVES, COLLECTIONS ET MUSÉES.

PARIS

Le menhir du Trou au loup dans le bois de Clamart. — Dans les *Nouvelles* du 10 juillet, les premiers dans la presse nous avions signalé ce monument, et l'article qui lui était consacré a été reproduit par un grand nombre de nos confrères. Depuis, M. Berthelot annonçait à l'Académie des sciences du 24 juillet dernier la découverte du menhir du bois de Meudon.

Cet intéressant monument, connu depuis longtemps des gardes du bois qui n'en savaient pas la signification, avait été signalé une première fois, en mai dernier, par M. Perrault-Dabot, secrétaire de la commission des monuments mégalithiques. En juin, le Dr Capitan le dessinait et l'étudiait; il en fit également l'objet d'une communication à la Société d'anthropologie le 21 juin 1894. M. Adrien de Mortillet photographiait peu après le menhir et M. G. de Mortillet y conduisait, à la fin du mois de juin, les auditeurs de son cours à l'Ecole d'Anthropologie. Le 27 juin, la commission des monuments mégalithiques en décidait le classement comme monument historique.

Le menhir a eu depuis l'heureuse fortune d'être découvert par M. Berthelot: c'est là une nouvelle preuve de l'intérêt qu'il présente.

Ajoutons que dans la livraison de *Paris-Gallo-Romain*, de *Paris à travers les âges* (1re édition, 1875-1882) M. Hoffbauer en avait publié le dessin (*La Pierre aux moines*, fig. 8 de la 14e livraison).

M. Alphonse Renaud et la création d'Associations régionales d'Amis du Progrès. — On ne saurait trop engager les amis du progrès à former des associations régionales du progrès, par cantons ou par groupes de cantons voisins, et au besoin par arrondissements, pour organiser, avec le concours des Sociétés d'instruction, au moyen de dons et avec des subventions de quelques communes: 1° des musées cantonaux ou régionaux; 2° des bibliothèques cantonales ou régionales; 3° et des conférences publiques, portant principalement sur l'agriculture et sur l'histoire du progrès des arts et des sciences, avec le secours de projections lumineuses et toutes les ressources de l'imagerie.

Ces œuvres de progrès, qui seraient de nature à utiliser et développer toutes les initiatives, toutes les énergies, toutes les aptitudes, pourraient se fonder très rapidement si l'administration permettait d'y affecter, dans des conditions déterminées, des doubles des bibliothèques et des collections publiques de Paris et des départements, ainsi qu'une partie des livres des bibliothèques scolaires de certaines localités peu importantes. On ferait des prodiges avec de l'entente et de la décentralisation.

En attendant que l'administration ait trouvé dans ses règlements une combinaison lui permettant de réaliser ces progrès d'une manière ou d'une autre, chaque particulier soucieux de l'avenir peut contribuer aux progrès de l'instruction par des dons de livres et d'images, soit en affectant à ce bienfait une somme déterminée pour des achats d'œuvres de son choix, soit en abandonnant des livres ou des dessins qu'il possède en double ou dont il n'a plus aucun profit à tirer.

M. Alphonse Renaud a pris les résolutions suivantes pour chercher lui-même le moyen de distribuer les dons de ce genre de la manière la plus convenable.

Tous les volumes et dessins qui lui seront expédiés ou remis à cet effet, à Paris, 25, rue Scheffer, en 1894 et 1895, seront inscrits, avec un numéro, sur un registre spécial.

Ceux qui conviendront, pour des bibliothèques ou des musées, seront revêtus d'une étiquette portant ces mots: *Collections du progrès. Don de M...*

Les autres, comprenant notamment les ouvrages écrits en langues étrangères et les romans, seront échangés à des libraires contre des années du *Magasin pittoresque* ou d'autres bons livres d'occasion.

Les conservateurs des bibliothèques ou des musées à qui un certain nombre de volumes ou de dessins seront offerts (soit sur leur demande, soit sur la recommandation de Sociétés d'instruction de Paris ou des départements) recevront des listes indiquant au moins un nombre triple d'ouvrages ou de dessins, parmi lesquels ils choisiront. Ils n'auront à payer que de menus frais de correspondance, de transport et parfois d'emballage.

Les donateurs seront remerciés par l'envo

d'une ou plusieurs livraisons des *Collections du progrès.*

DÉPARTEMENTS

Dunkerque. — *L'Exposition historique et la célébration du deuxième centenaire de Jean Bart.* — La ville de Dunkerque vient de célébrer avec un grand éclat le deuxième centenaire du combat naval du Texel, dans lequel Jean Bart s'est illustré et a permis d'atténuer la famine dont notre pays supportait les rigueurs, en 1694. L'Exposition historique, dont nous avons déjà entretenu les lecteurs de l'*Intermédiaire*, a été ouverte le 14 juillet. Dans un laps de temps relativement court, les organisateurs, à la tête desquels se trouve l'un de nos collaborateurs assidus, sont parvenus à grouper de nombreux souvenirs de Jean Bart et de sa famille. Plus de 50 tableaux reproduisent les traits du grand chef d'escadre et ceux des membres de sa famille, ainsi que les principaux combats dans lesquels il s'est signalé. On y remarque particulièrement la belle toile de madame Demont-Breton, admirée de tous les connaisseurs au dernier Salon des Champs-Elysées, et qui représente Jean Bart, tout jeune encore, recrutant des matelots pour son bâtiment corsaire le *Roy David.* La série des gravures est fort importante et permettra d'établir ultérieurement une iconographie complète du héros dunkerquois. De curieuses caricatures hollandaises du XVIIe siècle, transformant Jean Bart en pirate, méritent l'attention. Dans des vitrines spéciales, tous les livres concernant la vie de Jean Bart et le récit de ses combats ont été groupés au nombre de 90. La collection des manuscrits présente un vif intérêt. Indépendamment des lettres originales de noblesse de Jean Bart et de ses ordres de service, on y rencontre des rapports originaux signés de lui et nombre de lettres de ses descendants. 60 numéros sont affectés aux manuscrits, dont la description serait trop longue à faire ici. Le président du comité flamand de France, M. A. Bonvarlet, a établi à cette occasion une généalogie complète de la famille Jean Bart qui, habilement reproduite par un artiste local, M. Vermeulen, attire tous les regards. Notre collaborateur, M. Mancel, expose de son côté, sous le titre d'*Ephémérides de Jean Bart et de sa famille*, un résumé complet de la vie du grand capitaine et des faits qui se rapportent à son nom et à sa descendance. Des bustes, des statuettes, des médailles nombreuses attirent encore les regards. Grâce aux prêts des descendants de Jean Bart, les souvenirs personnels du grand marin sont assez nombreux.

Cette exposition, qui va permettre aux travailleurs de mieux étudier la grande figure du marin qui, sous Louis XIV, jeta un si vif éclat sur la marine française, est un heureux essai qui mérite d'être suivi dans toutes les villes qui peuvent se glorifier d'avoir donné naissance à un homme célèbre. Pourquoi ne pas faire une exposition Colbert, Vauban, Racine, etc., etc.? En faisant mieux connaître les gloires locales, on arriverait certainement à mettre en lumière bien des faits mal connus par les histoires générales de France.

Le 15 juillet, sous la présidence du vicomte Eugène Melchior de Vogüé, une fête littéraire a eu lieu pour célébrer la mémoire de Jean Bart. De nombreux lauréats ont obtenu des récompenses pour leurs œuvres (poésie et prose), et pendant plus d'une heure l'éminent membre de l'Académie française, président du concours, a tenu son nombreux auditoire sous le charme de sa parole. Nous aurions aussi à parler du rapport sur les prix du concours, si bien rédigé par M. Thomas Deman, et du beau discours patriotique dans lequel M. Alfred Dumont, maire de Dunkerque, a remercié M. de Vogüé d'avoir apporté l'éclat de son nom et de son talent à une cérémonie destinée à glorifier le héros dunkerquois. Mais ce serait sortir du cadre de l'*Intermédiaire*, et je m'arrête.

Marseille. — *Le voleur du musée de Longchamps, arrêté à Genève grâce aux indications de l'Intermédiaire.* — Le voleur du musée de Longchamps a été arrêté à Genève grâce aux indications données dans nos *Nouvelles* du 10 juillet.

Donnons le récit de l'arrestation d'après *le Temps :*

L'auteur ou l'un des auteurs du vol du musée de Longchamps vient d'être enfin retrouvé. Le conservateur du musée national de Genève recevait, ces jours derniers, la visite d'une personne de bonne apparence, se disant marchand de tableaux et œuvres d'art.

Cet individu exhiba d'un carton des dessins « de grande valeur », prétendait-il, dont une occasion exceptionnelle lui avait permis de se rendre acquéreur.

Le conservateur crut distinguer sur l'un des dessins les traces non encore complètement disparues des armoiries de la ville de Marseille.

Après avoir causé quelques instants avec son mystérieux vendeur, il le congédia en lui laissant espérer qu'il s'entendrait avec lui dans une entrevue ultérieure. Rendez-vous fut pris, le marchand de tableaux s'éloigna et fut suivi. Il était arrêté quelques instants après par la police suisse, qui s'est empressée d'en informer la police de Marseille. Les dessins ont été également saisis.

Cette note avait été précédée du récit complémentaire du *Journal de Genève* du 19 juillet, où l'on indiquait que c'était grâce à l'*Intermédiaire* qu'on avait pu arrêter le voleur.

Vols. — P., l'auteur des nombreux vols commis au détriment du musée archéologique, du musée Fol, de l'Ecole de chimie, du musée d'histoire naturelle et de plusieurs antiquaires, bijoutiers et particuliers, qui vient d'être arrêté, était également le voleur ou l'un des voleurs du palais de Longchamps à Marseille. Lorsque P. a été arrêté, il était porteur de trois dessins de maitres anciens (un Van Dyck, un Rembrandt et un Daniel de Volterre corrigé par Michel-Ange), qui ont été reconnus d'après une description de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*. Trois tableaux provenant également du même vol (une étude de Karel du Jardin, une nature morte attribuée à Desportes, un portrait présumé de Jean Racine copié par Vivien) ont été retrouvés plus tard dans l'un des domiciles occupés par P. La police de Marseille croit que les voleurs du palais de Longchamps sont les mêmes que ceux du musée Borély (bijoux, croix pastorale de Mgr Belzunce, etc.). Les vols ont été accomplis en tout cas de la même façon. Ajoutons que toiles et dessins ont été violemment arrachés de leurs cadres à l'aide d'un instrument tranchant; les dessins portent à l'un des côtés inférieurs un petit poinçon aux armes de la ville de Marseille.

Reims. — *La collection Léon Morel.* — Rue de Sedan, à Reims, se trouvent exposées dans un hôtel particulier les collections de M. Léon Morel. Ces collections, résultat de trente années de fouilles méthodiques faites dans la Marne, la Drôme, le Vaucluse et les Vosges, est sans contredit l'une des plus importantes de France après le musée de Saint-Germain. Elle renferme un grand nombre d'objets des époques paléolithique, néolithique, de la Gaule indépendante, une grande quantité de torques et des pièces de l'époque gallo-romaine et mérovingienne. Ce musée est accessible tous les jours au public.

ÉTRANGER

BOSNIE

La Bosnie archéologique. — En 1879, le lieutenant Lexa, dirigeant les travaux pour le tracé d'une nouvelle route sur le plateau de Glasinatz, voulut soustraire économiquement des matériaux d'empierrement à quelques tumulus: les trouvailles qu'il y fit furent une révélation. Elles devinrent le point de départ de toute une série d'études, de fouilles, de découvertes qui n'ont pas discontinué depuis.

On compte actuellement sur le Glasinatz plus de 30,000 tumulus. L'immense nécropole est loin d'être explorée dans son ensemble; mais les objets qu'elle a déjà fournis sont tellement nombreux, caractéristiques et importants, que seule l'antériorité de la découverte de Hallstadt autorise le parrainage du nom donné à l'époque.

N'est-il pas curieux de voir ces découvertes inaugurées à la faveur du hasard? En 1882, un berger déterre dans une caverne de l'Herzégovine les premiers objets de l'époque du bronze. Il y a quelques mois à peine, le creusement des fondations de la station agricole de Boutmir met à jour les premiers objets d'un atelier néolithique dont, si l'on en juge par les trouvailles recueillies, l'importance est de tout premier ordre. On y trouve, en effet, mêlés aux témoins les plus variés de la civilisation néolithique, des fonds de cabane, des statuettes en terre cuite supposées des idoles, d'origine vraisemblablement phénicienne.

Mais déjà le musée de Sarajevo est trop exigu pour contenir le résultat de tous ces travaux. L'époque romaine, celle du moyen âge avec la période si curieuse des Bogoumilles, ne trouvent déjà plus le cadre assez large. Aussi le *Temps* réclame-t-il la construction d'un musée plus vaste.

INDES

Les prétendues découvertes sur le Christ faites par M. Notovitch dans les monastères du Thibet. — A propos de la *Vie du Christ*, qu'un voyageur russe a récemment publiée d'après de prétendus manuscrits authentiques en pali, recueillis au monastère bouddhiste de Hemis, près de la ville de Leh, qui est la capitale de la province de Ladakh, au Cachemire, le *Daily News* a reçu la lettre suivante d'un correspondant :

Leh, Ladakh, *via* Srinagar.

Monsieur, mon attention a été attirée par l'annonce parue dans votre journal, qu'un certain Nicolas Notovitch, s'étant cassé la jambe alors qu'il voyageait dans le Ladakh, près du monastère de Hemis, fut soigné par les moines qui lui montrèrent le manuscrit pali d'une « Vie d'Issa », saint très vénéré chez les bouddhistes du Thibet. Cette œuvre se serait trouvée être une vie de Jésus-Christ... Bien que votre information, telle qu'elle m'est parvenue,

soit assez vague, je dois appeler votre attention sur les points suivants :

1° J'ai résidé à Leh depuis le mois de novembre 1890; pendant cette période, aucune personne du nom de Notovitch n'a visité le Ladakh.

2° Les voyageurs appartenant au monde savant ne manquent pas de s'adresser, pour des informations de toutes sortes, aux missionnaires moraves, dont l'habitation confine au jardin réservé pour l'usage des voyageurs. Or, les registres officiels de la mission, qui remontent jusqu'en 1885, ne contiennent pas le nom de Notovitch.

3° Le monastère de Hemis n'est qu'à vingt milles de Leh. Comment croire qu'un voyageur victime d'un accident ait été soigné par les moines et non pas transporté, par une voie facile, à Leh, où il aurait été confié au médecin du dispensaire anglais ? Or, j'ai examiné le registre médical, en remontant jusqu'en 1882, sans y découvrir le nom de Notovitch.

4° Malgré une enquête minutieuse parmi les habitants, je n'ai pu trouver aucune trace du souvenir d'un accident de ce genre arrivé à Ladakh depuis vingt ans.

5° « Issa » est le nom mahométan de Jésus et les bouddhistes ne le révèrent en aucune manière.

6° Les moines affirment que leurs vieux livres furent détruits il y a cinquante ans par les Dogras; ils n'ont actuellement que de nouvelles éditions.

7° Le pali est absolument inconnu à Ladakh; pas un seul individu n'y saurait lire cette langue, et les moines ne pourraient connaître ce que renferme un volume en pali, même si ce volume existait.

8° Le monastère de Hemis a été souvent visité, pendant les quarante dernières années, par des missionnaires moraves. L'existence d'un manuscrit rédigé dans un caractère si différent du sanscrit et du tibétain que l'écriture palie n'aurait certes pas passé inaperçue.

Vos lecteurs seront à même maintenant de se former une opinion quant à l'authenticité de cette prétendue découverte.

F. B. SHAWE,
missionnaire morave.

TURQUIE

L'étendue de Ninive d'après M. Oppert. — M. Oppert, reprenant les idées émises il y a cinquante ans par Botta et Heudin, lors des fouilles de Ninive, a déterminé le poids des deux lions de bronze qui se trouvaient aux portes de la ville. Puis il a interprété les textes relatifs à la superficie de Chorsabad, qui mesurait 32,523 cannes carrées plus une fraction de deux septièmes de canne. Les murs de la ville formaient un rectangle de 1,645 mètres sur 1,750 mètres.

M. Oppert déduit de ces différentes données la valeur de la canne de sept aunes. La canne était de 9m,40, l'aune de 1m,343 millimètres, le pouce de 56 millimètres.

M. Oppert a fait remarquer également que jamais dans les constructions assyriennes une surface ne présentait un carré parfait, mais un rectangle qui s'en approchait, à cause d'une superstition qui attribuait aux figures parfaitement régulières une influence néfaste.

—

Le *Répertoire des Ventes* est le titre d'une nouvelle publication, 24, boulevard Poissonnière, éditée par M. Pierre Dauze, et divisée en trois parties pouvant être souscrites séparément ou réunies. La première partie, intitulée *Gazette des Ventes*, contient les nouvelles de la semaine concernant les ventes publiques de livres, autographes, tableaux et gravures en France et à l'étranger, avec les prix des pièces les plus importantes. La seconde partie : Les *Prix d'adjudication*, donne la liste complète des prix réalisés aux ventes faites à Paris et paraît aussi souvent que la première partie. La troisième partie : *Table alphabétique descriptive*, par noms d'auteurs (ou d'ouvrages anonymes) de livres, autographes, gravures, estampes et tableaux, donnera pour les livres un bref résumé des titres, avec le nom de l'éditeur ou de l'imprimeur, la dimension, reliure et valeur de toutes les pièces ayant atteint 10 francs et au-dessus; pour les autographes, le nom de l'acquéreur, s'il est possible, et toutes les pièces d'une valeur de 5 francs; pour les gravures et estampes, les noms des peintres ou dessinateurs, ainsi que ceux des graveurs, pour toutes les pièces atteignant 15 francs; pour les tableaux, le sujet, sa dimension, et les prix à partir de 100 francs. Enfin pour les dessins et aquarelles seront également donnés : leur sujet, leur taille et leur prix à partir de 15 francs.

La partie n° 2 donnant l'indication des prix réalisés, on y trouvera un point de repère pour les articles dont les prix n'atteignent pas les minimums ci-dessus indiqués. Les parties 1 et 2 paraîtront chaque semaine de novembre à mai, tous les quinze jours, en juin et octobre, et une fois par mois pendant les mois de juillet, août et septembre. La troisième partie sera publiée mensuellement par fascicules pendant les mois de juillet, août et septembre. Par parties séparées, le prix de cette publication est fixé à 10 francs pour la 1re, 25 francs pour la 2e, et 28 francs pour la 3e par année. Les trois parties réunies : 36, 60 et 80 francs, selon la nature du papier sur lequel elles sont imprimées.

Des numéros spécimens seront envoyés sur demande aux lecteurs de l'*Intermédiaire*.

Paraissant les 10, 20, et 30 de chaque mois. 10 août 1894.

Les Nouvelles de l'Intermédiaire

Numéro 3.

Mouvement des Bibliothèques
DES ARCHIVES, COLLECTIONS ET MUSÉES.

PARIS

Les donations de M. Durighello au musée du Louvre. — Un archéologue français, M. Joseph Durighello, établi depuis plusieurs années à Saïda (l'antique Sidon), se livre continuellement à des fouilles dont le bénéfice est acquis, par ses libérales dispositions, à notre musée du Louvre.

En 1892, il offrait au Louvre cinq verres antiques, un gobelet en argent de l'époque assyrienne, et un vase en argent d'époque byzantine, trouvé dans une basilique de Syrie, dont nous avons signalé l'intérêt dans les *Nouvelles de l'Intermédiaire.*

En 1894, il donnait une figurine en terre cuite, d'origine égyptienne, représentant un nain.

Tout récemment, M. Durighello faisait parvenir au Louvre un envoi des plus intéressants dont M. Clermont Ganneau a signalé toute la valeur à l'Académie des Inscriptions. Il s'agit de cinq objets antiques qui, à divers titres, intéressent l'archéologie orientale :

Un petit *titulus*, plaque de bronze contenant une inscription grecque gravée, une de ces pierres précieuses appelées gnostiques qui présentent un intérêt exceptionnel pour l'épigraphie sémitique, une autre intaille gnostique portant sur une de ses faces une légende purement grecque, trouvés à Saïda; un petit flan de terre cuite, sorte de bulle d'argile, portant sur ses deux faces l'empreinte de deux sujets probablement gravés sur les deux faces d'une même gemme antique, ce dernier recueilli à Tyr et acquis d'un indigène.

Enfin, une petite figurine de bronze massif, représentant un lion couché, les pattes de devant étendues, rappelant, toutes proportions gardées, les grands lions de bronze découverts à Ninive et servant de poids, comme en font foi les légendes cunéiformes.

Il y a lieu de féliciter M. Durighello du soin constant qu'il prend d'enrichir notre musée national et, malgré sa modeste fortune, d'assurer au Louvre tous les objets antiques qu'il découvre ou qu'il peut acheter. Son exemple est à imiter, et nous désirerions que tous nos nationaux établis à l'étranger rendissent aux musées français d'aussi généreux services.

Les missions scientifiques et littéraires depuis 1887. — Depuis 1887, grâce à l'habile et intelligente direction de M. de Saint-Arroman, chef de cet important service, les missions provoquées ou dirigées par le ministère de l'instruction publique ont procuré à la science des résultats importants enregistrés dans les cinq volumes des *Nouvelles archives des missions scientifiques et littéraires* publiés par la maison Leroux.

M. de Saint-Arroman, dans un travail spécial : *Note sur les missions scientifiques et littéraires*, 1894, in-8, a donné le tableau d'ensemble et le relevé exact des missions entreprises de 1887 à 1892. Parmi ces missions, nous citerons les suivantes :

Mission de M. Meyners d'Estrey (1888). Exploration de la Scandinavie au point de vue de l'ethnographie et de l'archéologie préhistorique.

Mission de M. Chenard (1889), sur les collections et les travaux ethnographiques en Italie.

Mission de M. Rivière (1892), pour l'examen des restes anthropologiques découverts dans les grottes de Baoussé-Roussé.

Mission de M. Chantre (1892). Recherches anthropologiques et archéologiques en Russie méridionale et en Turquie.

Missions archéologiques de M. Homolle dans l'île de Délos (1888); de M. Perrot, en Grèce et en Troade (1890); de M. Th. Reinach, en Grèce et en Turquie (1890-1891).

Fouilles de Thespies de Grèce, par M. Jamot (1891).

Missions de M. Revoil (1890) : Etude des monuments de l'architecture en Roumanie; — de M. Boutroue sur l'archéologie ibérique (1891); — de M. Engel (1891) sur les sculptures antiques trouvées en Espagne, attestant l'influence de l'art gréco-phénicien avant la conquête romaine; — de M. de Baye sur l'archéologie de l'époque des invasions barbares en Hongrie (1891); — de M. Blanchet, sur les collections archéologiques et numismatiques d'Allemagne, d'Autriche et de Russie (1892); — de M. Chédanne, sur les procédés de construction des architectes romains (1892); — de M. Nicod, sur l'emplacement de Dioclea, ville du Monténégro (1892); — de M. Mazerolle, sur les médailles françaises inédites conservées dans les musées d'Espagne (1892); — de M. Joubin, sur les collections archéologiques et épigraphiques de Turquie (1892); — de M. Berthelot, sur les manuscrits des alchimistes grecs de la Bibl. de Leyde (1887); — de M. Dupuis sur les manuscrits des géomètres grecs conservés en Italie, en Bavière et en Grèce (1887); — de M. Baudrillart, sur les documents français conservés dans les archives d'Espagne (1887); — de M. Joret, sur les rapports intellectuels de l'Allemagne et de la France avant 1789, d'après

les manuscrits conservés en Allemagne (1887); — de M. Martin, pour le catalogue des manuscrits grecs conservés en Espagne et en Portugal (1887); — de M. Guillon, sur les documents intéressant l'histoire des relations de la France avec l'Irlande pendant le Directoire (1887), d'après les bibliothèques et les archives de Dublin, et sur les documents relatifs à l'occupation française de Minorque au XVIII° siècle, d'après les collections des îles Baléares (1892); — de M. Beauchet, sur l'ancienne législation de la Suède (1892).

L'Italie a été l'objet de plusieurs missions. A Bologne et à Venise, M. Thomas a étudié divers manuscrits des littératures anciennes (1888). — A Venise, M. Laude (1888), les documents relatifs au rôle de Venise au XVI° siècle. — A Naples, M. Bourgeois a dressé l'inventaire des papiers d'Alberoni, conservés à San-Severino. — A Turin, M. Dufayard a étudié les documents des archives relatifs au règne de Henri IV (1890). — M. de Nolhac a fait des recherches sur Pétrarque (1889). — M. Molard a recueilli dans les dépôts d'archives du Piémont et du Montferrat les documents relatifs aux guerres et à l'occupation française de 1500 à 1559 (1891). — M. Macé a collationné les manuscrits de Nonius Marcellus conservés à Florence (1892). — M. l'abbé Rousselot a étudié les patois de la vallée d'Aoste (1889). — M. Amelineau a transcrit les manuscrits coptes de la collection Borgia à Naples (1890). — M. Hippeau a étudié l'enseignement et les institutions artistiques et littéraires (1890).

En Autriche, M. Bougenot a recherché les chroniques du moyen âge ainsi que les lettres missives et les actes de François Ier (1889).

En Suisse, M. Bousquet a étudié les dialectes romans de l'Engadine et du canton de Vaud (1892).

En Espagne, M. Glorieux a consulté les documents relatifs à l'histoire des colonies espagnoles des Indes occidentales dans les archives de Cadix et de Séville (1890). — A Madrid, M. du Désert a étudié les documents d'histoire contemporaine (1890). — A Pampelune et à Simancas, M. Boissonade s'est préoccupé de l'histoire de la réunion de la Navarre et de la Castille et des relations de la France avec la Navarre au XV° et au XVI° siècles (1890). — M. Delaville le Roulx (1891) a recherché dans les dépôts espagnols les pièces relatives à l'histoire des ordres de l'Hôpital et du Temple. — M. Berthelot, en Portugal, a étudié les documents concernant les relations de la France avec ce royaume aux XVII° et XVIII° siècles (1889).

En Grèce, M. Hauvette (1891) a étudié les questions de topographie et d'histoire militaire relatives aux guerres médiques; M. Meunier (1891), les études topographiques relatives à l'histoire coloniale d'Athènes.

M. Flammermont a dressé des inventaires méthodiques et précis (1891-1892) des dépôts d'archives diplomatiques d'Espagne, de Portugal, d'Angleterre, de Hollande, d'Allemagne, d'Italie, de Suisse et d'Autriche-Hongrie.

En Asie, les recherches n'ont pas été moins considérables. M. de Morgan, en 1888, dans la Transcaucasie, a poursuivi des recherches d'histoire naturelle, d'ethnographie et d'archéologie. De 1889 à 1891, il a exploré l'Arménie russe et la Perse, recueillant des documents archéologiques, épigraphiques et artistiques qui ont été répartis dans nos musées.

M. Varat (1888), en Corée, a recueilli de curieuses porcelaines offertes à Sèvres et au musée Guimet.

M. Dumoutier (1889-1892) a accompli une très importante mission en Annam et au Tonkin.

En Turquie, M. de Sarzec (1888-1892) a obtenu de magnifiques résultats dans les fouilles de Tello (ancienne Chaldée), où il a recueilli pour le Louvre une collection d'objets remontant à l'époque la plus reculée des anciennes civilisations asiatiques.

M. Fournereau a étudié toutes les ruines de l'architecture khmer au Cambodge et au Siam, en ramassant un grand nombre de pièces pour nos musées (1891-1892).

En Afrique, la plupart des missions ont été relatives à l'anthropologie, aux sciences naturelles et à l'ethnographie. Pour les missions archéologiques de l'Algérie et de la Tunisie, elles ont été placées sous le contrôle d'une commission spéciale. MM. Doublet et M. Gauckler (1889-1890) ont été chargés du service des antiquités de la Tunisie; M. Marye a créé un musée d'art arabe à Alger (1881-1892). — M. Cagnat a fait l'exploration archéologique de la Tunisie (1888).

Au Mexique, M. Génin a recueilli un certain nombre d'antiquités (1892). — A Lima, M. Ber a étudié l'archéologie indienne (1890-1892).

A Haïti et dans la République Dominicaine, M. Strauss a retrouvé les anciens gisements de minerais exploités par Colomb et ses premiers successeurs (1889). — M. Bulloz a étudié l'organisation et l'installation des départements de photographie dans les musées, bibliothèques et universités des Etats-Unis (1892).

En Australie et en Nouvelle-Calédonie, M. Soller (1891) a fait des recherches anthropologiques.

De 1887 à 1892, 243 missions ont été accordées, dont 105 en Europe.

Nous donnerons dans nos prochains numéros les principaux résultats des plus importantes de ces missions.

DÉPARTEMENTS

Clamecy. — *Le musée de céramique nivernaise.* — A Clamecy existe un musée de céramique qui présente un réel intérêt documentaire, et qui, pendant les trois dernières années, sous la savante direction de M. Fieffé, a pris un grand développement. Il est maintenant l'égal des musées analogues d'Auxerre et de Moulins, et surpasse, par l'intérêt et le nombre des pièces, les musées de Dijon, de Troyes et de Clermont-Ferrand.

Le Nivernais a été, pendant les XVII° et XVIII° siècles, un centre d'industrie céramique. Clamecy même a produit, de 1790 à 1825 au moins, des faïences décorées, communes d'aspect il est vrai, mais qui n'ont d'analogie avec aucune autre fabrication et n'ont été l'objet d'aucune monographie. Il y avait donc intérêt à concentrer dans le musée local les types

qui la représentent, afin de fournir un élément d'études aux collectionneurs de la région et aux spécialistes qui s'occupent du classement général des faïences.

En groupant les produits de Clamecy et en y adjoignant, dans la mesure du possible, ceux de Varzy et d'Ancy-le-Franc (ensemble de faïences confondu jusqu'à présent sous la dénomination générique de faïences de la région auxerroise), on a donné l'attrait d'une spécialité à un musée jusqu'à présent peu connu.

En ce qui concerne spécialement les faïences de Nevers, l'impossibilité manifeste de lutter contre le musée de cette ville au point de vue des premières époques dont les spécimens sont aujourd'hui presque introuvables et dont le prix est hors de proportion avec le modeste budjet du musée de Clamecy, a engagé les conservateurs à rechercher spécialement les faïences datées du XVIIIe siècle, dont le nombre est encore restreint dans la collection nivernaise et dans les autres musées.

La collection de Clamecy comprend également des faïences à inscriptions et à armoiries, en un mot, toutes les pièces pouvant servir de documents.

Les faïences de Nevers datées conservées à Clamecy dépassent aujourd'hui en nombre, non seulement celles des musées déjà cités, mais encore ceux de Limoges, Lyon, Saint-Etienne, Bourges et Reims.

Marseille. — *Le musée Borély.* — M. Sabatier, conservateur du musée Borély, a comparu devant le tribunal correctionnel, le 30 juillet dernier.

Ainsi que le prévoyait Me Carette, dans la savante consultation qu'il nous a donnée dans les *Nouvelles* du 20 avril dernier, sur la *Responsabilité des Conservateurs des Bibliothèques et des Musées*, le parquet poursuivait M. Sabatier pour « négligence dans l'exercice de ses fonctions, » cette négligence ayant permis le vol qui dépouilla le musée de quelques-unes de ses richesses.

Après une plaidoirie de Me Aicard, le tribunal a condamné M. Sabatier à 25 francs d'amende.

ÉTRANGER

INDES

Les prétendues découvertes sur le Christ faites par M. Notovitch dans les monastères du Thibet. — Au sujet de cette nouvelle, publiée dans l'*Intermédiaire* du 30 juillet, nous recevons de M. Notovitch la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint copie de la lettre que j'adresse au *Daily News* en réponse au missionnaire Schawe.

Le missionnaire Schawe, voulant prouver que mon livre sur Jésus-Christ est une pure invention, appelle l'attention sur huit points auxquels je viens répondre.

1° Il dit que, depuis 1890, aucune personne répondant au nom de Notovitch n'est venue dans la ville de Leh : cela tient à ce que j'y suis allé en novembre 1887.

2° Le registre de la mission des Frères moraves, qui part de l'année 1885, ne contient pas le nom de Notovitch. En effet, mon nom ne figure pas sur ce livre, pour la bonne raison que, n'ayant pas visité la mission, je n'ai pu m'y faire inscrire. Les savants ont coutume de s'y rendre pour interroger les missionnaires ; pour moi, j'ai préféré consulter les gens du peuple et voir tout en personne, au cours de mon voyage.

3° M. Schawe ne croit pas que je me sois laissé soigner par des lamas, alors qu'à Leh il y a un médecin anglais et une pharmacie anglaise. J'ai dit dans mon ouvrage que j'ai profité de l'occasion pour me faire conduire au couvent et y séjourner quelques jours, dans le but d'arriver à voir le document sur Jésus-Christ; en outre, je dois déclarer que le médecin allemand Karl Marx, au service anglais, ne m'inspirait qu'une médiocre confiance, ce praticien à qui j'avais demandé, avant mon départ, de me soigner une dent, m'en ayant cassé une bonne au lieu de m'arracher la mauvaise.

4° Ce qui précède explique le résultat négatif de l'enquête faite auprès des habitants, sur l'accident qui m'était arrivé.

Le cinquième et le sixième points sont de purs subterfuges, attendu qu'on trouve dans mon ouvrage les mêmes choses racontées par le lama.

Les septième et huitième points sont démentis par ma lettre, dont ci-joint copie.

Jusqu'à présent, tous les démentis m'ont été infligés personnellement; mais je serai curieux de voir démentir l'histoire de Jésus-Christ racontée par les Bouddhistes. Je voudrais que l'on me démontrât l'impossibilité du récit des Bouddhistes, en omettant les injures qui ne s'adressent qu'à ma personne. Je ne suis qu'un ouvrier qui a mis en lumière un document nouveau, dont, seule, doit s'occuper la critique.

Je crois à l'authenticité du récit bouddhique, parce que je ne vois rien qui vienne le contredire ou l'infirmer au point de vue historique ou théologique. Qu'on l'étudie, qu'on le discute, qu'on me prouve que je suis dans l'erreur, mais sans m'insulter pour cela; les insultes ne servent qu'à démontrer l'impuissance de l'insulteur. Je trouve Jésus admirable, divin, humain, tel que nous le présente la version bouddhiste; au contraire, je le trouve peu sympathique dans le portrait que nous en font les évangélistes, sans une contradiction entre eux. Qu'on me prouve l'authenticité des évangiles, qu'on me dise sur quoi se basait le Concile de Nicée pour adopter la généalogie de Jésus jusqu'à Adam, d'après l'évangile de Luc,

ou plutôt de Paul, et sur quel document est établie cette généalogie!

Je ne suis pas le premier, d'ailleurs, qui ait montré Jésus comme un disciple des Bouddhistes. Le cardinal Nina m'a dit, à Rome, que les archives de la Basilique de Saint-Pierre possèdent plusieurs manuscrits, trouvés et apportés par des missionnaires à Rome; deux d'entre eux présentent Jésus comme disciple des bouddhistes. Dans un ouvrage qui paraîtra prochainement, je m'expliquerai à ce sujet et l'on verra que ce n'est pas moi qu'il faut attaquer, mais bien ceux qui, ayant accaparé le droit religieux, empêchent le triomphe de la vérité sur l'Homme-Dieu, qui nous appartient à tous.

Veuillez agréer, etc. NOTOVITCH.

Voici le texte de la lettre qu'adresse M. Notovitch au *Daily News :*

Monsieur le Directeur,

Permettez-moi, en faisant appel à votre impartialité bien connue, de vous demander de vouloir bien insérer cette lettre dans votre journal universellement estimé.

Dès l'apparition de mon ouvrage *la Vie inconnue de Jésus-Christ*, tous les représentants des différentes églises chrétiennes, à quelle secte qu'ils appartenaient, m'ont attaqué personnellement sans s'être même donné la peine de lire le récit bouddhique de la vie de Jésus-Christ, d'après lequel on voit que la grande figure de Jésus est défigurée par l'église catholique.

J'ai dédaigné ces critiques empreintes d'un cléricalisme un peu trop partial, je leur pardonne, car « ils ne savent ce qu'ils font. »

Mais prêtres et missionnaires ne se sont pas contentés de me traiter d'imposteur et de lancer l'anathème contre moi. L'un deux, le missionnaire Schawe, de la mission morave à Leh, m'accuse particulièrement de n'avoir jamais mis les pieds à Leh, d'être totalement inconnu dans le Ladak où, affirme-t-il, on n'a jamais entendu dire qu'un Européen malade ait séjourné; il ajoute aussi que la langue pali ne se parle pas dans ce pays, etc., etc.

Au cours de mon ouvrage, je dis à plusieurs reprises que les documents que je livre au public ont été traduits en langue thibétaine, à Lassa, et apportés de là au couvent Himis. Voici d'ailleurs quelques extraits qui permettront de s'en rendre compte (page IV de la préface) :

« Je profitai de mon court séjour parmi les « lamas pour obtenir le consentement du lama « en chef à ce qu'on me fît apporter de la « bibliothèque les manuscrits relatifs à Jésus-« Christ, et, aidé de mon interprète qui me « traduisait la langue thibétaine, je notai soi-« gneusement sur mon carnet ce que le lama « me lisait. »

Page 143-144 :

« Des rouleaux, apportés de l'Inde à Nepal « et de Nepal au Thibet, relatifs à l'existence « d'Issa, sont écrits dans la langue pali et se « trouvent actuellement à Lassa, mais une « copie en notre langue, je veux dire dans la « langue thibétaine, existe chez nous. »

Page 236-237 :

« Les deux manuscrits dans lesquels le lama « du couvent Himis m'a lu tout ce qui avait « trait à Jésus, forment des recueils de copies « diverses écrites dans la langue thibétaine, « traductions de quelques rouleaux apparte-« nant à la bibliothèque de Lassa et apportés « de l'Inde, de Nepal et de Maghada, vers l'an « 300 après Jesus-Christ, dans un couvent « construit dans le mont Marbour, près de la « ville de Lassa, et où réside à présent le Dalai-« Lama.

« Ces rouleaux étaient écrits dans la langue « pali que certains lamas étudient encore main-« tenant, afin de pouvoir faire des traductions « en dialecte thibétain. »

On en peut tout d'abord conclure que M. Schawe a tort de me faire des reproches de choses que je n'ai jamais dites. Pour le reste, je vous envoie la copie des documents qui vous prouveront surabondamment que les autres chefs d'accusation de ce missionnaire se réduisent à néant et que je suis fort bien connu du gouverneur du Ladak, de la population du Thibet, du gouvernement de Kashmire et, enfin, du médecin de Leh qui m'a soigné au cours de mon séjour à Leh.

M. Schawe paraît, en outre, fort surpris que l'existence de ces documents bouddhiques ait échappé pendant si longtemps aux investigations des missionnaires qui ont fréquenté le Thibet.

Ce à quoi je répondrai que les missionnaires, pour être en bons termes avec la population, n'en sont pas moins fort mal vus des lamas des couvents, qui les considèrent comme des ennemis venus au Thibet pour leur arracher leurs fidèles et les convertir en une religion de création toute récente et où, d'ailleurs, le souffle des théories bouddhistes se fait encore sentir. Les lamas se montrent très défiants à l'égard des missionnaires, et il n'est pas étonnant qu'ils ne leur aient communiqué aucun document, leurs relations mutuelles n'étant pas empreintes d'une très grande franchise.

Qui m'assurera, en outre, que les missionnaires, capables de lancer des accusations qui ne reposent sur rien de sérieux (je viens de les démentir, textes en mains), n'ont pas enlevé eux-mêmes les documents dont j'ai vu les copies au monastère d'Himis? C'est là une pure supposition de ma part, mais, si elle est vraie, on n'a fait disparaître que les copies et les originaux sont demeurés à Lassa avec les autres copies qu'en peuvent posséder les différents couvents.

Je me propose de partir à la fin de cette année pour le Thibet, afin d'y rechercher les documents originaux ayant trait à la vie de Jésus-Christ. J'espère réussir dans cette tâche, malgré le désir des missionnaires, pour qui je n'ai jamais cessé, d'ailleurs, de professer le plus profond respect.

Veuillez agréer, etc. NOTOVITCH.

M. Notovitch, pour montrer, contrairement aux assertions de M. Schawe, qu'il avait réellement séjourné à Leh et au Thibet, nous a envoyé les copies des lettres du gouverneur de Ladak, Pandit Surajbal, à M. Marx, médecin à Leh, datées de 1887 et recommandant le voyageur; de MM. Peychaud et Fabre, Français employés au service de Maharadja du Cashemir, datées de la même époque, du gouvernement de Srinagar, etc.



Les Nouvelles de l'Intermédiaire

Numéro 5.

Mouvement des Bibliothèques
DES ARCHIVES, COLLECTIONS ET MUSÉES.

PARIS

Au musée du Louvre. — Le musée du Louvre vient de faire l'acquisition, pour la somme de 10,000 francs, d'un des plus rares et plus beaux échantillons de la sculpture égyptienne.

C'est la statuette funéraire d'une femme qui se nomma Touï et fut, au temps de la XVIIIe dynastie, prêtresse épouse d'Amon, dieu soleil et dieu générateur. La beauté trois fois millénaire de cette petite Touï est incomparable : elle efface et fait oublier toutes ses sœurs du musée du Louvre, même la plus précieuse et la plus élégante, la dame Naï. Elle est faite d'un ébène sombre, magnifiquement veiné de rouge, auquel le patient travail du sculpteur et des siècles a donné l'éclat poli des pierres dures. Elle se tient debout, dans l'immuable attitude où l'art égyptien avait fixé la forme humaine.

Le nouveau conservateur des Imprimés à la Bibliothèque Nationale. — M. Marchal a été nommé conservateur du département des imprimés à la Bibliothèque Nationale en remplacement du regretté Thierry-Poux.

La Bibliothèque du Sénat et la succession de M. Leconte de Lisle. — Créée en 1799, ce n'est que sous la Restauration que la bibliothèque du Luxembourg prit une réelle importanee. C'est aujourd'hui l'un de nos grands établissements parisiens, qui comprend près de mille manuscrits et plus de cinquante mille volumes, collections de journaux, pièces rares sur l'histoire de la France et de la Révolution (collection Pixérécourt, etc.).

Le choix des bibliothécaires n'y a pas toujours été heureux. Après le coup d'Etat, Ponsard et Laurent de l'Ardèche, nommés bibliothécaires ne regardèrent leur situation que comme un bénéfice et négligèrent complètement l'établissement dont ils avaient la direction. En 1871, M. Leconte de Lisle y fut nommé en remplacement de M. Coppée, démissionnaire.

On annonce aujourd'hui que le bureau du Sénat, soucieux de la bonne administration de sa bibliothèque, a décidé de supprimer purement et simplement la fonction de M. Leconte de Lisle. MM. Xavier Charmes et Passier avaient déjà, dans un domaine analogue, fait les mêmes réformes dans les bibliothèques de l'Etat, et un grand nombre de municipalités ont suivi leur exemple. Les hommes de lettres qui honorent notre pays ont droit à la reconnaissance publique, mais les bibliothèques exigent, pour leur service spécial, des fonctionnaires instruits capables, préparés de longue date à ce métier délicat, et s'intéressant à leurs difficiles fonctions.

Essai de restitution du Virgile, du Vatican. — M. de Nolhac, conservateur du musée national de Versailles, a essayé de restituer le célèbre *Virgile* du Vatican.

Ce manuscrit, qu'on suppose du IVe ou du Ve siècle, est extrêmement fragmentaire et contient à peine le sixième de l'œuvre de Virgile. Il se compose de soixante-quinze feuillets détachés les uns des autres et illustrés de cinquante miniatures d'une grande importance archéologique.

Après avoir démontré que les peintres qui ont travaillé à ces miniatures sont au nombre de trois, M. de Nolhac, s'appuyant surtout sur les empreintes laissées par des peintures perdues sur les feuillets conservés, propose la restitution presque certaine du contenu de cent quinze feuillets illustrés de quatre-vingts peintures, dont il peut, presque toujours, désigner les sujets.

D'après les calculs que les restitutions permettent d'établir, on serait amené à penser que, quand il est sorti de la boutique du libraire, le *Virgile* du Vatican comptait environ 420 feuillets et 245 peintures.

DÉPARTEMENTS

Saint-Lô. — *Découverte, par M. Claudin, du premier livre imprimé à Saint-Lô.* — M. Claudin, qui poursuit avec tant de zèle l'histoire des origines de l'imprimerie

en France, vient de donner la date certaine de la première impression publiée à Saint-Lô. (*Les origines de l'Imprimerie à Saint-Lô*, 1894, in-8°.) Il s'agit là d'une véritable trouvaille, car tous les historiens et les bibliographes donnaient la date de 1556 comme étant celle de la première impression faite à Saint-Lô. La découverte de M. Claudin dément totalement cette assertion.

C'est en 1564 que parut le premier livre imprimé à Saint-Lô, un *Traité de la Peste* par M. de La Faye, petit in-8 de 120 pages, d'une remarquable exécution typographique, due à Thomas Bouchard, imprimeur protestant.

Cet exemplaire rarissime, que possède M. Claudin dans sa remarquable collection, provient de la vente du duc de Sunderland, faite à Londres en 1881. Il y fut vendu 2,500 francs.

TUNISIE

Les découvertes de Bizerte. — Dans les travaux de dragage faits par M. Gallut, ingénieur de la Compagnie du port, on a trouvé une patère en argent massif, incrustée et plaquée d'or; elle est ovale, légèrement concave et munie de deux oreilles plates. Sa longueur atteint 90 centimètres; elle pèse 9 kilogrammes de métal fin.

L'ornementation de la patère est très riche : le motif central, gravé sur incrustations d'or, représente la lutte d'Apollon et de Marsyas. Le satyre joue de la flûte double devant la Muse, arbitre du combat. Autour de lui sont groupés, suivant les sympathies, ses partisans et ses adversaires : Apollon et Athénè d'une part; de l'autre, Cybèle, un satyre et le jeune berger Olympos.

Le pourtour du plat est occupé par une frise en relief où se succèdent divers tableaux idylliques et champêtres, de style alexandrin.

Sur les oreilles sont figurés, au milieu d'ornements accessoires, un sacrifice rustique à Bacchus et une scène bachique.

Tous ces ornements, ciselés en plein métal, sont exécutés avec un art consommé.

La patère de Bizerte est une œuvre hellénistique qui semble dater des premières années de notre ère; c'est la pièce d'orfèvrerie la plus précieuse qui ait encore été découverte en Afrique.

M. Gauckler, directeur du service des antiquités de Tunisie, a réussi à en assurer la possession au musée du Bardo, grâce au concours empressé des directeurs de la Compagnie du port, MM. Couvreux et Hersent, et de l'administrateur délégué à Bizerte, M. Odent, qui ont rendu, en cette occasion, un service éclatant à la science.

ÉTRANGER

BELGIQUE

Gand. — *Projet d'un Catalogue général des bibliothèques publiques.* — A l'une des dernières séances de l'Académie Royale de Belgique, M. Vander Haeghen, bibliothécaire de l'Université, a fait à ses confrères la communication suivante :

La bibliographie a, depuis un demi-siècle surtout, rendu de grands services; des matériaux considérables sont mis, grâce à elle, à la disposition des chercheurs érudits qui s'efforcent de frayer des voies nouvelles à la science, à l'histoire, à la littérature. Pourtant, les spécialistes les plus rompus au travail ne peuvent embrasser qu'au prix d'investigations longues et souvent frayeuses la série entière des ouvrages ayant trait à une spécialité. Des difficultés plus grandes encore se présentent lorsqu'il s'agit de connaître les dépôts publics où se rencontrent des livres rares, par suite de circonstances qui peuvent varier à l'infini.

Les bibliothécaires, que leurs fonctions astreignent, en vue de faciliter les études d'autrui, à des explorations de toute nature dans le vaste domaine de la bibliographie, savent le mieux combien de temps et de peines il faut sacrifier à certaines recherches.

La difficulté de contrôler un texte ou de recueillir le témoignage d'un écrivain dont l'œuvre n'est plus représentée que par un nombre restreint d'exemplaires, n'existe pas seulement lorsqu'il s'agit d'auteurs anciens; pour tel livre ou brochure de date relativement récente, on fait appel, parfois en vain, à dix, vingt dépôts publics et davantage. Ces recherches pénibles et forcément dispendieuses, alors même qu'elles aboutissent, conservent le grave inconvénient de ne pas laisser, dans la généralité des cas, de traces durables parmi cet ensemble de publications bibliographiques patiemment accru, qui forme le patrimoine de la science moderne.

Un progrès considérable serait réalisé par la publication immédiate des catalogues manuscrits des bibliothèques.

Sous ce rapport, l'administration du *British Museum* a donné l'exemple. Il y a déjà plusieurs années que cet important établissement scientifique a entrepris l'impression du catalogue de ses collections. Toutefois, cette publication, patronnée à grands frais par le gouvernement britannique, eût-elle reçu son entier achèvement — ce qui n'est pas prochain, — ne pourrait représenter qu'une minime partie des richesses bibliographiques de la seule Europe. Il est évident, en effet, que des lacunes considérables persistent et persisteront toujours dans toute bibliothèque, si largement

pourvue de ressources pécuniaires qu'on puisse la supposer.

Il faut que les catalogues de *tous* les dépôts de l'Europe soient imprimés.

Or, pourquoi ne publie-t-on pas ces catalogues ?

1° Parce que les répertoires existant dans les bibliothèques, bien que suffisants pour les besoins ordinaires du service, sont généralement trop défectueux, dans leur état actuel, pour être livrés à l'impression;

2° Parce que les accroissements apportent perpétuellement un appoint nécessitant des suppléments d'inventaires sans cesse renouvelés; et cet afflux ininterrompu d'œuvres et d'acquisitions nouvelles complique outre mesure, à notre époque de production enfiévrée, tout essai de classification méthodique;

3° Parce qu'on recule devant les frais qu'entraînent les entreprises de ce genre : tous les initiés savent, en effet, que le catalogue d'une bibliothèque, même médiocrement outillée, nécessite des impressions étendues et très onéreuses. Que dire lorsqu'il s'agit d'un de ces immenses dépôts comme il s'en trouve aujourd'hui dans la plupart des capitales?

Mais supposons que l'on parvienne à surmonter tous ces obstacles et que l'initiative du gouvernement britannique soit imitée par tous les dépôts scientifiques : la question ne serait pas pour cela résolue. Nous n'aurions pas encore le *Catalogue des catalogues*, desideratum de tous les zélés du livre.

Ce qui manquerait toujours, c'est un moyen rapide d'information, un répertoire général qui puisse être toujours accru, c'est-à-dire dont le cadre fût suffisamment élastique pour que ni additions ni retouches n'en altèrent les dispositions initiales.

Un catalogue unique servant à tous les travailleurs, résumant ce que renferment toutes les bibliothèques, toujours ouvert aux accroissements, tel est le but à atteindre. Mais une pareille simplification de travail, la suppression de tant de frais — toujours les mêmes pour chaque bibliothèque — sont-elles choses réalisables?

Nous pensons pouvoir résoudre affirmativement la question, après plusieurs années de réflexion et des expériences décisives. Nous nous sommes arrêté à un système coopératif, dont le caractère pratique n'échappera à aucun de ceux qui se sont intéressés à la question.

Le titre de chaque ouvrage serait porté sur une fiche séparée, après avoir été préalablement communiqué, en épreuve-placard, à tous les bibliothécaires fédérés, qui indiqueraient les dépôts où se conservent des exemplaires de l'ouvrage inventorié. Chaque dépôt recevrait un nombre à déterminer de chaque fiche et demeurerait libre d'opérer simultanément tels systèmes de classification que l'on jugerait utile, procédant par ordre de date, alphabétiquement, par genre de matière traitée, noms d'imprimeurs, etc.

Les recherches, si ardues aujourd'hui, effectuées en vue de constituer des répertoires de bibliographies nationales ou locales, se réduiraient désormais à un simple classement de travail. D'autre part, les garanties de conservation se trouveraient augmentées, car l'existence d'un livre rare, une fois de notoriété publique, il ne serait plus possible de le faire disparaître du dépôt où il s'est trouvé enregistré.

Une telle entreprise serait d'utilité universelle. Aussi appartiendrait-il aux gouvernements de tous les pays de l'Europe où la science et l'étude sont en honneur, de subvenir, proportionnellement au nombre et à l'importance des dépôts affiliés, aux frais de ce catalogue, dont la réalisation constituerait en somme une notable économie de temps et d'argent.

Le catalogue universel par fiches serait imprimé dans un pays neutre. Le bureau de rédaction et d'impression des *Bulletins* aurait pour siège une ville possédant un dépôt de livres important et bien organisé. Le bureau qui, successivement, s'adjoindrait des employés de diverses nationalités, dépouillerait tous les catalogues anciens et modernes, ainsi que tous les recueils bibliographiques.

La publication en projet pourrait débuter dans de fort modestes proportions; mais, une fois sa viabilité et son caractère pratique affirmés par l'expérience, une large extension serait donnée aux travaux du *Bureau international de bibliographie*, et c'est par un très grand nombre de milliers que seraient distribuées annuellement les fiches destinées au catalogue.

Tel est, exposé dans ses grandes lignes, le projet dont la réalisation serait, pensons-nous, une rénovation des procédés d'investigation et des moyens d'étude.

Les détails de mise en pratique seraient aisément arrêtés une fois le principe accepté. Ce qui importerait tout d'abord, c'est de connaître l'opinion que les spécialistes professent au sujet d'un tel projet.

L'exposé sommaire que nous avons fait de la question laisse une large place aux améliorations ou modifications que l'expérience personnelle pourrait suggérer.

Semblables à l'avare du vieux temps, nous n'avons guère songé, jusqu'à présent, à accumuler les trésors que pour les serrer soigneusement sur les tablettes de nos bibliothèques. Dans notre égoïsme conservateur, nous paraissons oublier que ces immenses capitaux, aujourd'hui peu utilisés, peuvent et doivent produire des fruits abondants. Hâtons-nous donc, si c'est possible, — tout en continuant à prendre des mesures efficaces contre les abus, — de les mettre d'une manière complète à la disposition des hommes d'étude, par la publication d'un catalogue universel.

M. Banning, membre de l'Académie, chargé de faire un rapport sur le projet de M. Vander Haeghen, en a adopté les conclusions et propose l'établissement d'un Bureau bibliographique international ainsi constitué :

Projet d'organisation du Bureau bibliographique international.

1. Un Bureau international est constitué pour l'établissement d'un catalogue général des bibliothèques publiques des Etats associés.

2. Le Bureau a son siège à   . Il est rattaché au principal dépôt de livres établi en cette ville.

3. Il se compose d'un directeur, d'un secrétaire, de trois commis-rédacteurs et d'un messager. Les traitements respectifs de ces agents sont fixés à   . Un règlement d'ordre intérieur détermine leurs attributions et précise les conditions du travail au sein du Bureau.

4. Le catalogue est établi par fiches mobiles. Chaque fiche renseignera, après le nom de l'auteur, le titre exact d'un seul ouvrage et ses diverses éditions, avec l'indication des bibliothèques qui les possèdent, conformément au modèle annexé.

5. Le catalogue est exclusivement alphabétique.

6. Les fiches sont rédigées et imprimées en épreuve par les soins du Bureau et transmises par lui aux bibliothèques fédérées.

7. L'administration des bibliothèques constatera sur les fiches qui lui sont envoyées :

a. Si les éditions renseignées existent dans son dépôt ;

b. Si d'autres éditions s'y rencontrent.

Les fiches-épreuves sont renvoyées au plus tard quinze jours après leur réception.

8. Chaque bibliothèque associée recevra cinq exemplaires des feuilles définitives du catalogue.

9. Au début de chaque année, le directeur du Bureau adresse un rapport aux Gouvernements des pays associés pour leur rendre compte des travaux effectués pendant l'exercice écoulé et de l'état d'avancement du catalogue général.

10. Les bibliothèques privées qui présentent une importance suffisante, soit par le nombre de leurs volumes, soit par leurs richesses spéciales, pourront être affiliées, par l'intermédiaire du Gouvernement des pays où elles sont établies, au Bureau international et profiter de ses publications, aux mêmes conditions imposées aux bibliothèques publiques.

11. Les bibliothèques associées sont autorisées à correspondre avec tous les dépôts de l'Union par l'intermédiaire du Bureau.

12. Les personnes connues pour se livrer à des recherches scientifiques sont admises à correspondre directement avec le Bureau, à l'effet d'obtenir des renseignements bibliographiques.

13. Il est attribué au Bureau pour ses dépenses matérielles telles que : achats d'ouvrages, fournitures de bureau, impressions, frais de port et de correspondance, etc., une somme annuelle de . Il lui est alloué en outre un premier crédit de pour ses acquisitions bibliographiques et son mobilier.

14. Les dépenses du Bureau sont supportées en commun par les Etats associés et réparties au prorata du nombre des établissements publics ou privés qui participent au catalogue.

Deux autres rapports ont été déposés depuis, et le bureau de l'Académie a décidé de les faire imprimer et de les distribuer à ses correspondants, après les vacances de septembre.

ESPAGNE

Madrid. — *Les pièces prêtées par le gouvernement espagnol à l'Exposition de Chicago.* — Une vive émotion a été soulevée à Madrid par une correspondance du *Sun*, de New-York, relative aux documents que le duc de Veragua, descendant de Christophe Colomb, a confiés au gouvernement des Etats-Unis, pour les exposer l'an dernier à Chicago dans le pavillon d'honneur. Il y avait 46 pièces de tout premier ordre, avec le texte original de la commission royale que Fernand et Isabelle donnèrent au grand explorateur Le gouvernement américain a déclaré que ces documents lui avaient été donnés en toute propriété par le duc, ou plutôt par son mandataire prétendu M. Louis Windmuller. Il est vrai que le bibliothécaire de la ville de New-York conteste la validité de ce don. Ce procédé sommaire d'annexion de pièces capitales pour l'histoire, avait été également appliqué aux collections exposées par le duc de Berwick et d'Albe, et, ce qu'il y a de plus étrange encore, aux envois du Saint-Siège. Tout ce trésor aurait été enfoui dans les archives du département de l'Etat, à Washington. On avait cru que l'incendie avait supprimé ces actes authentiques d'un prix inestimable; il n'en est rien. Mais la possibilité d'un rapt officiel soulève en Espagne la plus légitime indignation, et le ministre de l'intérieur, interrogé à la Chambre des députés par M. Sanchez, a déclaré qu'il avait élevé une réclamation énergique auprès des Etats-Unis.

TURQUIE

Les fouilles entreprises en Asie mineure par le gouvernement allemand. — Dans les *Nouvelles* du 10 avril 1894, nous avons annoncé le commencement des fouilles de Zindjirli (vilayet d'Adana), dirigées par le professeur von Luschan, au nom du musée de Berlin. Les fouilles ont duré quatre mois et ont mis à jour le rez-de-chaussée du palais du roi Barrecoub, monarque vassal des Assyriens. A l'entrée sont deux lions de garde plus grands que nature et de toute beauté. Les objets découverts ont été placés dans cinquante caisses et envoyés au musée ottoman.

OFFRES ET DEMANDES

Je serais acquéreur de la lithographie de 0 m. 55 × 0 m. 85, représentant le portrait en pied du maréchal Sebastiani d'après Winterhalter. Cette lithographie est la reproduction du tableau officiel conservé dans la salle des Maréchaux à Versailles. Adresser les offres à M. Louis Campi, percepteur de la Ville, Ajaccio, Corse.

Tableaux et gravures napoléoniennes et autres anciens à céder. Ecrire L. L., 15, Poste restante, Amiens.

On demande les années 1876 à 1881 inclus du *Cabinet historique*. Adresser les offres à M. Jacob, Archiviste du département, Bar-le-Duc, Meuse.

Paraissant les 10, 20, et 30 de chaque mois. 30 août 1894.

Les Nouvelles de l'Intermédiaire

Numéro 6.

Mouvement des Bibliothèques
DES ARCHIVES, COLLECTIONS ET MUSÉES.

PARIS

Donation de la collection Grandidier au musée du Louvre. — Un savant collectionneur, M. Grandidier, a offert à l'Etat, pour le musée du Louvre, sa collection de céramiques de l'Extrême-Orient.

Cette collection, formée depuis plus de vingt ans, se présente en un ensemble complet. C'est une réunion méthodique importante au point de vue de l'enseignement. La collection Grandidier compte des spécimens hors ligne de toutes les formes que les Orientaux ont su imposer à la porcelaine, depuis l'humble tasse à thé jusqu'à la coupe à sacrifices, depuis les figures des dieux jusqu'aux fantaisies les plus imprévues.

Les séries du même genre que renferment le musée de Dresde et le musée de South-Kensington ne sauraient lui être comparées, car la collection Grandidier compte plus de 3,000 pièces et sa valeur, estimée contradictoirement, représente, à dire d'experts, environ 1,600,000 francs.

Les nouvelles richesses dont le Louvre vient d'être doté vont être incessamment installées, la loi portant ouverture d'un crédit de 45,000 francs pour cette installation ayant été promulguée au *Journal officiel*. Ce crédit était destiné à couvrir, dans les conditions les plus strictement économiques, les frais d'installation et les frais d'acte de donation.

M. Grandidier, en échange de sa libéralité, demandait la faveur, qu'on s'est empressé de lui accorder, d'être nommé, sa vie durant, et à titre purement gratuit, seul conservateur de sa collection.

Les missions scientifiques et littéraires depuis 1885. *Mission de M. Adrien de Mortillet en Corse et de M. Saladin en Tunisie.* — *Mission de M. Adrien de Mortillet.* — M. Adrien de Mortillet, en étudiant les monuments mégalithiques de Corse, les menhirs de Caouria, de Rinaïou, de Manza, de la Pila, les dolmens de Vaccil-Vecchio, Capo di Luogo et de Fontanaccia, le plus beau de l'île, a établi que

les dolmens, menhirs et alignements, répartis dans les arrondissements de Bastia, Calvi et Sartène, présentaient les mêmes caractères que les monuments mégalithiques de Bretagne et du reste de la France.

Mission de M. Saladin en Tunisie. — M. Saladin (1885) avait été chargé d'étudier les monuments antiques de la Régence. C'est de l'an 96 à l'an 323 que furent construits les plus intéressants de ces monuments. Le marbre venait de Chemtou (Simittus), où des carrières étaient exploitées. M. Saladin a relevé, à Hammam-Darredji (Bulla regia), des restes de thermes, édifice important auquel on accédait par un arc de triomphe que le vandalisme d'un entrepreneur français a récemment détruit. A Teboursouk, petite misérable ville arabe construite sur l'emplacement d'une ville antique, signalée par Ptolémée, il a trouvé un grand nombre de monuments épigraphiques et les restes d'une forteresse byzantine.

A Dougga (Thugga), existent des monuments de toute nature dont M. Saladin fait une étude très approfondie. Antérieurement à la conquête romaine, Dougga renfermait d'intéressants monuments, des dolmens, des stèles, des fortifications, un mausolée de l'époque punique, dont l'inscription bilingue, conservée depuis 1852 au British Museum, est intéressante au point de vue de l'histoire et de l'art. Ce mausolée est actuellement le seul monument d'architecture punique encore debout sur le sol de la régence de Tunis: son érection fut probablement contemporaine de la fin du IVe siècle ou du commencement du Ve.

Les monuments romains de Dougga comprennent un temple de Jupiter, Junon et Minerve, édifice très bien conservé et très délicat d'ornementation; un théâtre, des aqueducs, des thermes, des portes triomphales dont l'une, encore en grande partie debout, fut élevée de 222 à 235, en l'honneur d'Alexandre Sévère et de Julia Mammœa.

A Ain Tounga (Thignica), on a trouvé des inscriptions indiquant l'existence d'un marché, de bains, de portes monumentales, d'un temple de l'époque romaine et d'une citadelle byzantine; enfin des statues antiques qui ont été transpor-

tées au musée du Bardo. A Sidi ab-er-Rebbou (Musti), se trouvent les restes d'un arc de triomphe élevé par Gordien, très élégant de forme. A Bordj-Messaoudi (Thacia), le mausolée de Cornelius Rufus, datant de la fin des Antonins et dont les plus beaux fragments sont au musée du Bardo. A Khangheet-el-Khédime, on a trouvé deux belles statues de marbre, fragments de statues d'empereur et d'impératrice qui ont été envoyées, avec les découvertes analogues faites au Kef, au musée du Bardo.

DÉPARTEMENTS

Saint-Lô. — *Découverte, par M. Claudin, du premier livre imprimé à Saint-Lô.* — La trouvaille de M. Claudin donne un an de plus à l'imprimerie de Saint-Lô, car il y a déjà bien longtemps que M. P. Deschamps, dans son *Dictionnaire de Géographie*, a indiqué, d'après M. Frère, la présence dans cette ville, en 1565, des typographes associés Thomas Bouchard et Jacques Le Bas. J. C. WIGG.

ÉTRANGER

EGYPTE

Les fouilles de la nécropole d'Assiout et le musée de Guizeh. — Le musée de Guizeh vient de s'enrichir d'une nouvelle série de monuments de l'ancien empire, trouvés dans la nécropole d'Assiout. Parmi ces objets, quelques-uns n'ont d'analogues dans aucune autre collection, et sont du plus haut intérêt pour l'archéologie.

Ces objets proviennent en majeure partie de la tombe d'un prince féodal dont le nom, Emsah, est identique à l'arabe Timsah « crocodile », qui vivait environ 3,200 ans avant Jésus-Christ.

Ce personnage reposait dans un double cercueil rectangulaire, en bois tellement épais que le sarcophage pesait 26 kantars, d'après le *Bosphore Egyptien*. L'extérieur des coffres est simple, orné seulement de deux yeux mystiques et de quelques lignes d'hiéroglyphes gravés; mais tout l'intérieur est couvert de textes funéraires tracés à l'encre noire et rouge. Le corps mal embaumé était réduit à l'état de squelette. Un masque en cartonnage, avec visage doré, couvrait la tête et une partie de la poitrine; un collier composé de 81 balles d'argent était passé autour du cou.

Dans la tombe était déposée une barque de un mètre de longueur, sorte de dahabieh, munie, à l'arrière, de deux chambres dont l'une réservée au défunt, l'autre servant de logement à l'équipage.

Mais la découverte la plus intéressante est celle de deux séries de soldats en bois, de 0^m, 38 de hauteur. Le premier groupe se compose de quarante Egyptiens marchant par files par quatre de front. Le vêtement ne comprend que le *shenti*, ou court caleçon qui entoure les hanches. L'armement consiste en un bouclier en forme d'écu, la pointe en haut, formé d'une peau de bœuf tendue sur un châssis en bois, et en une lance. Cette dernière, dont la pointe était en bronze, avait absolument la même apparence que les lances actuelles des Soudaniens. Le second groupe comprend quarante soldats noirs armés d'un arc, portant en main une demi-douzaine de flèches dont le tranchant est en silex.

Cette collection est unique au monde.

Les bas-reliefs de l'ancien empire représentant des soldats sont excessivement rares, et l'on n'avait aucune sculpture qui permît de se rendre compte des détails de l'équipement des guerriers de cette époque. Il est curieux de constater que, dès l'antiquité la plus reculée, les troupes nègres faisaient partie des forces du pays; c'est avec des armées composées ainsi, des deux éléments égyptien et soudanien, que les Pharaons de la VIe et de la XIIe dynastie faisaient des expéditions dans la région du Haut-Nil et jusqu'aux confins de la Darkest Africa.

Ces objets viennent augmenter d'une façon inattendue la série déjà si riche des statuettes récemment découvertes à Meir. Si l'on ajoute à ces envois les merveilleuses trouvailles faites par M. de Morgan à Dahchour, on peut dire que l'année est des plus heureuses pour le musée, qui n'avait jamais reçu en si peu de temps une telle quantité d'objets remarquables.

ITALIE

Rome. — *La vente Boncompagni.* — La bibliothèque du prince Don Baldassarre Boncompagni est destinée à être dispersée.

On croyait que le prince, qui n'avait d'autre passion que ses livres et qui laissait une fortune considérable, avait légué ses livres soit au gouvernement, soit au Vatican.

Il n'a laissé aucune disposition à ce su-

jet. En septembre, la bibliothèque devra quitter les locaux qu'elle occupait dans la villa Ludovisi, et les livres seront mis en vente.

SUISSE

Zurich. — *Acquisition par le musée national de la collection des vitraux suisses de Martin Usteri.* — Le poète Martin Usteri avait réuni, à une époque où les amateurs ne s'en souciaient guère, une collection de vitraux suisses des plus importante.

Le souvenir de ces vitraux s'était conservé à Zurich, grâce à des reproductions peintes ou dessinées, habilement exécutées par Usteri, et dont la Société des artistes zuricois possédait le dépôt.

Mais qu'étaient devenus les originaux vendus en 1817, à la mort d'Usteri, à un antiquaire étranger?

Le hasard permit à M. Angst, le directeur du Musée national, de retrouver quelques traces de la collection Usteri. Ayant demandé à Berlin, au commencement de cette année, le catalogue d'une vente de verrières suisses provenant d'un château de Silésie, il reconnut, grâce à deux planches, qu'il s'agissait de panneaux ayant appartenu jadis à Usteri.

Les ressources du Musée national ne se prêtaient malheureusement pas à un achat important; et il était impossible d'obtenir assez vite un crédit spécial de la Confédération; c'est alors que M. C. Brun, président de la fondation Gottfried Keller, put offrir, au nom de cette fondation, une somme de 37,500 fr. qui ne fut même pas entièrement employée. La vente eut lieu le 26 février et réunit, par extraordinaire, peu d'amateurs. Sur dix-huit panneaux exposés provenant de la collection Usteri, onze furent acquis par le Musée national au prix de 10,000 fr., frais compris. C'était un premier succès, la Suisse rentrait en possession d'une faible partie de la collection Usteri, mais M. Angst se demandait le sort des autres vitraux.

Un des rédacteurs de l'*Allgemeine Schweizer Zeitung*, en annonçant l'achat fait par M. Angst, indiqua que ces vitraux devaient provenir d'un château qu'il avait visité quelque dix ans auparavant, celui de Grœditzberg, appartenant au comte Henckel de Donnersmark.

M. Angst, dans le mystère le plus profond, afin d'avoir les vitraux à un prix abordable, entama des négociations.

La somme demandée pour l'achat — plus de 100,000 francs — était impossible à réunir en peu de temps en suivant la filière administrative. C'est alors que cinq particuliers de Zurich, au dévouement et au sentiment desquels on ne saurait trop rendre hommage, firent les avances nécessaires, prenant à leur charge les risques et périls de l'entreprise, sans autre espoir de remboursement qu'un rachat partiel par le Musée national. MM. Angst et H. Zeller-Werdmüller partirent pour Grœditzberg et arrivèrent, après différentes péripéties, à conclure l'achat. Le 2 mai, 108 vitraux renfermés dans deux immenses caisses arrivaient à Zurich.

Les acquéreurs apprirent à Groditzberg que les vitraux d'Usteri avaient été achetés en 1829, au nombre de 156, par un M. Benecke, alors propriétaire du château. De ces 156 pièces, 18 furent mises en vente par le propriétaire actuel, et acquises pour le musée national, comme on l'a vu plus haut; 7 se trouvent encore dans l'église de Grœditzberg, 108 viennent de rentrer en Suisse, le reste se trouve en Angleterre, où la famille Benecke l'avait vendu en 1854.

Aussitôt arrivés à Zurich, dit le *Journal de Genève*, les vitraux ont été mis en ordre, leurs plombs réparés, et l'on en a fait une exposition publique dans l'ancien cloître du Fraumünster.

Ces panneaux appartiennent à plusieurs séries distinctes. Ceux qui proviennent du réfectoire du couvent des Augustins de Zurich sont des pièces capitales appartenant à la meilleure époque de la peinture sur verre en Suisse; ils forment une magnifique suite aux armes de l'empire, des treize anciens cantons et des *Zugewandte Orte* et ont été donnés par ces Etats en 1519, à la suite d'une diète tenue dans le couvent des Augustins. Deux autres panneaux représentant les armes de Savoie et de Charles II, accompagné de son patron, saint Charlemagne, ont été également donnés par ce prince, en 1519, à la même occasion.

Il y a aussi une verrière splendide, l'effigie du banneret de Marche (canton de Schwytz), un gars solide et râblé, revêtu de son armure et flanqué de son écu : ce panneau est de 1507. Plusieurs vitraux qui proviennent de l'église de Küssnacht et représentent des grands-maîtres de l'ordre de Saint-Jean avec leurs patrons, sont importants et d'un art supérieur.

La série des vitraux de communautés et de particuliers est très nombreuse et

leur valeur inégale, mais tous sont remarquables à un degré quelconque. Il y a là des verrières exécutées pour de grands personnages ou de simples roturiers, qui dénoncent hautement l'état de perfection auquel la peinture sur verre fut portée en Suisse, aux XVe, XVIe et XVIIe siècles. Citons le vitrail de Henri Escher, bailli de Greifensee (1520-1531), celui daté de 1532, une merveille héraldique, où se voit un lion exécuté avec une surprenante habileté, celui de Frédéric Ulrich de Hohensax (1538), etc.

On trouvera dans l'intéressant catalogue publié par M. Rahn, les plus amples détails, ainsi que dans les quatre articles écrits par M. Angst pour la *Züricher Post*.

Le Musée national possède maintenant une suite aussi nombreuse que variée de vitraux, dont presque toutes les pièces capitales ont été conquises, pour ainsi dire, à l'étranger et ramenées au pays grâce à l'énergie de M. Angst et des quelques personnes qui président aux destinées du Musée national.

— *La collection Schweizersbild.* — En 1892, nous avons signalé l'intérêt des découvertes faites par le Dr Nuesch dans les fouilles du Schweizersbild. On en a extrait les restes de 26 individus (14 adultes et 12 enfants) appartenant à deux races, l'une pygmée, plus ancienne, et l'autre plus récente et de plus grande taille; recueilli des os et des dents de 80 espèces de vertébrés, mammifères, oiseaux et reptiles; plus de vingt mille outils en silex dont les deux tiers proviennent des temps paléolithiques. Cette collection, acquise pour 25,000 francs, sera conservée au musée national de Zurich. La description en est achevée. M. le professeur Kollmann s'est chargé de la description des pièces de squelettes humains; MM. Th. Studer et Nehring se sont partagé celle des mammifères ; M. Penck a décrit la constitution du sol; le Dr Hænsler a décrit les outils de silex, et M. le D^r von Beust, les bois fossiles.

OFFRES ET DEMANDES

Le *Répertoire des Ventes* est le titre d'une nouvelle publication, 24, boulevard Poissonnière, éditée par M. Pierre Dauze, et divisée en trois parties pouvant être souscrites séparément ou réunies. La première partie, intitulée *Gazette des Ventes*, contient les nouvelles de la semaine concernant les ventes publiques de livres, autographes, tableaux et gravures en France et à l'étranger, avec les prix des pièces les plus importantes. La seconde partie : Les *Prix d'adjudication*, donne la liste complète des prix réalisés aux ventes faites à Paris et paraît aussi souvent que la première partie. La troisième partie : *Table alphabétique descriptive*, par noms d'auteurs (ou d'ouvrages anonymes) de livres, autographes, gravures, estampes et tableaux, donnera pour les livres un bref résumé des titres, avec le nom de l'éditeur ou de l'imprimeur, la dimension, reliure et valeur de toutes les pièces ayant atteint 10 francs et au-dessus; pour les autographes, le nom de l'acquéreur, s'il est possible, et toutes les pièces d'une valeur de 5 francs; pour les gravures et estampes, les noms des peintres ou dessinateurs, ainsi que ceux des graveurs, pour toutes les pièces atteignant 15 francs; pour les tableaux, le sujet, sa dimension, et les prix à partir de 100 francs. Enfin pour les dessins et aquarelles seront également donnés : leur sujet, leur taille et leur prix à partir de 15 francs.

La partie n° 2 donnant l'indication des prix réalisés, on y trouvera un point de repère pour les articles dont les prix n'atteignent pas les minimums ci-dessus indiqués. Les parties 1 et 2 paraîtront chaque semaine de novembre à mai, tous les quinze jours, en juin et octobre, et une fois par mois pendant les mois de juillet, août et septembre. La troisième partie sera publiée mensuellement par fascicules pendant les mois de juillet, août et septembre. Par parties séparées, le prix de cette publication est fixé à 10 francs pour la 1re, 25 francs pour la 2e, et 28 francs pour la 3e par année. Les trois parties réunies : 36, 60 et 80 francs, selon la nature du papier sur lequel elles sont imprimées.

Des numéros spécimens seront envoyés sur demande aux lecteurs de l'*Intermédiaire*.

VENTES PUBLIQUES
DÉPARTEMENTS

9 septembre et suivants. — Succession de madame de Lamartine. — Vente aux enchères de tapisseries anciennes, meubles anciens, tableaux, faïences, porcelaines et objets d'art. — Au château de Saint-Point près Cluny (Saône-et-Loire). — Me Ferrand, commissaire-priseur, à Mâcon.

Paraissant les 10, 20, et 30 de chaque mois. 10 septembre 1894.

Les Nouvelles de l'Intermédiaire

Numéro 7.

PARIS

L'organisation des collections d'ex-libris. — Quelle est la manière de coller, d'arranger et de classer les ex-libris et d'en établir une collection ? a-t-on demandé au Dr Bouland, Président de la Société française des collectionneurs d'ex-libris. Voici sa réponse :

Il est un point sur lequel tous les collectionneurs d'ex-libris sont d'accord, celui de la nécessité d'un classement, permettant de trouver facilement telle où telle pièce que l'on désire.

... L'ex-libris, rarement dans un état irréprochable, doit subir un simple lavage à l'eau chaude et être débarrassé des restes de colle ou autres débris qui pourraient y adhérer.

Laissé à l'air quelque temps après cette opération, on le fait sécher complètement sous presse entre plusieurs doubles de papier buvard. Une fois sec et propre, on peut ne pas le coller, mais le garder sous portefeuille ou sous enveloppe. On peut aussi remonter les ex-libris sur un papier un peu fort ou sur une carte mince, de couleur et de dimension variables, selon l'idée du collectionneur. Sur la carte mince, teintée ou non, de 22 centimètres de haut sur 24 de large, une pièce devra être appliquée assez complètement pour ne pas être pliée, décollée ou déchirée, dans les fréquents maniements qu'elle pourra subir. Le collage dit a charnière, qui permet de soulever complètement la pièce, sans en fatiguer l'attache, a été adopté par les amateurs.

A quelle espèce de colle faut-il donner la préférence ? A la colle de farine, que l'on peut trouver partout, qui prend bien sur tous les papiers, ne laisse aucune trace et se détrempe facilement avec l'eau si l'on veut décoller une pièce. Les colles faites avec de la gomme ou des matières animales ont l'inconvénient de pénétrer certains papiers spongieux et de faire tache.

Les ex-libris collés, quelle classification adopter? Le mode le plus généralement employé, en usage au dépôt des Estampes de la Bibliothèque nationale, est l'ordre alphabétique. Il serait certainement le meilleur si l'on connaissait le nom de tous les propriétaires d'ex-libris à classer.

Il n'en est malheureusement pas ainsi. A côté des cartons où sont les ex-libris connus, il faut donc créer une autre série où se trouveront les anonymes, classés par *pièces principales* ou meubles représentés dans le blason ou le dessin. De cette façon, tous les aigles se trouveront dans un même carton contenant la lettre AI, les lions dans les cartons contenant la lettre LI, ce qui n'exclut pas, du reste, l'ordre alphabético-numérique pour les subdivisions. Cette classification, dans laquelle les anonymes se trouvent mélangés aux ex-libris connus, pourrait être utilement complétée par une table de renvoi.

D'autres amateurs ont classé leurs ex-libris, les uns par époque, d'autres d'après les noms des artistes qui les ont exécutés, d'autres par provinces. Ces méthodes peuvent offrir quelques avantages sans doute à ceux qui les emploient : mais nous croyons qu'on obtiendra toujours plus de rapidité et de commodité dans les recherches avec la classification alphabétique par noms ou celle non moins alphabétique par pièces.

GRÈCE

Les nouvelles fouilles de Delphes. — M. Homolle vient d'adresser au ministre ce nouveau rapport sur les fouilles de Delphes, divisé en trois parties, où il donne les résultats des fouilles sur les trois chantiers en activité.

I. *Temple d'Apollon.* — L'espace aujourd'hui déblayé comprend toute la terrasse qui circonscrit et supporte le mur polygonal, c'est-à-dire, avec le temple lui-même, le terre-plein qui l'environnait sur les faces est, sud et ouest, large de 15 à 20 mètres sur les deux premiers côtés, et d'une dizaine sur le troisième. Du côté du nord on a touché les deux angles et même déblayé au-delà du soubassement extérieur une bande de terrain (voie sacrée) large de 10 mètres et longue de 20 à partir de l'angle nord-est.

C'est une chose remarquable, dans une exploration aussi étendue, que le très petit nombre de pièces architecturales caractéristiques qui ont été découvertes.

On n'a recueilli ni une métope, ni un fragment de frise, ni le petit doigt d'une figure ayant appartenu aux frontons. On en est réduit à supposer que les empereurs romains, postérieurement à Pausanias, ont fait enlever les deux groupes pièce par pièce avec grand soin. Les métopes auraient subi le même sort. L'enlèvement des statues à Delphes paraît avoir eu quelque chose de méthodique et d'administratif.

Elevé sur un stylobate composé de trois hauts degrés, le temple d'Apollon avait la forme d'un périptère. Selon l'usage ordinaire du VIe siècle, il comptait seulement six colonnes en façade et il était fort allongé. Déterminer le nombre des colonnes des portiques latéraux est un calcul qui ne peut s'exposer et se justifier sans l'aide d'un plan. Nous attendons pour en donner un l'achèvement du déblai.

Le temple à l'intérieur ne paraît pas avoir renfermé de colonnades ; il présente une disposition appropriée à son rôle de temple-oracle, conforme aux descriptions des anciens et analogue à celle du temple d'Apollon Didyméen.

Quant aux galeries souterraines, que MM. Foucart et Pomtow avaient pensé découvrir, et dans lesquelles ils s'étaient glissés, on les trouve partout d'un bout à l'autre du monument : ce sont tantôt des corridors étroits, tantôt de véritables chambres larges de plusieurs mètres; la hauteur, après les déblais que nous y avons faits, en dépasse de beaucoup 2 mètres; il y en a tout un réseau extrêmement compliqué. En effet, comme il était impossible de faire reposer sur un massif plein cet édifice qui couvre une surface de plus de 1,200 mètres carrés, on a élevé seulement à distances convenables une série de piles reliées

entre elles par des traverses de pierre, sur lesquelles on a assis colonnes, murailles et dallage. On n'a point trouvé jusqu'ici d'escalier pour y pénétrer, et il est fort douteux que ces interstices des murs d'appui aient jamais été considérés et utilisés comme de véritables souterrains. Pas une pierre ne porte la moindre trace qui indique la présence de l'homme ou l'affectation à un service quelconque. Aucun objet n'a été découvert, sauf quelques poteries grossières, des débris de bronze sans valeur et deux fragments de terre-cuite mycéniens.

Les tremblements de terre ont interrompu cette exploration, qui eût pu devenir dangereuse; elle sera reprise et sans doute permettra de retrouver les fondations superposées des divers temples qui se sont succédé à Delphes.

Des fouilles profondes seront en même temps pratiquées entre les soubassements du temple et le mur polygonal jusqu'au rocher même. On peut espérer d'y recueillir des objets antérieurs à l'incendie du VI[e] siècle.

C'est sans doute une déception grande que la perte si peu prévue et si invraisemblable des frontons et des métopes, que l'insuffisance des restes d'architecture; mais la découverte du temple, de son aménagement intérieur, le déblayement de la voie sacrée, intacte sur tout son parcours, celui des monuments qui s'y dressent encore, les trouvailles considérables de sculptures et d'inscriptions permettent de dire que nos efforts de ce côté ont été récompensés.

II. *Trésor des Athéniens.* — Dès le mois de juin 1893, le plan de cet édifice était connu, grâce au déblayement complet des soubassements et de la terrasse qui les porte : les fouilles pratiquées aux abords avaient livré tant de restes d'architecture, que l'on possédait tous les éléments d'une restauration, qui a été étudiée par M. Tournaire, architecte des fouilles, et est aujourd'hui presque achevée.

Les nouvelles découvertes ont eu ce double avantage de donner une base ferme à l'interprétation des sujets et à la répartition des métopes. Elles permettent encore d'affirmer, contrairement à ce que j'avais supposé, que les quatre côtés du monument étaient également décorés. Le nombre des plaques que nous possédons, en entier ou par fragments, n'est guère inférieur à trente, chiffre total des métopes.

D'après les fragments trouvés, on aurait eu, pour la décoration de ce temple, six sujets empruntés à la légende de Thésée et six à la légende d'Héraclès pour la seconde façade.

Une des faces latérales devait être partagée entre la Géryonie et l'Amazonomachie, compléments des exploits d'Hercule et de Thésée, et qui étaient propres à se faire pendant, en raison du mélange des figures humaines et des animaux (bœufs, chevaux).

La quatrième face présentait une succession de combats singuliers que jusqu'ici je n'ai pu encore interpréter ni isolément ni dans leur ensemble. J'y verrais volontiers des scènes de *Gigantomachie*, si les dieux qui ont eu la plus grande part à la défaite des géants ne faisaient pas défaut.

Ajoutons encore un cheval, en ronde bosse, de dimensions plus fortes que les métopes, et tout à fait semblable à celui qui avait été découvert l'an passé, mais disposé inversement : l'un et l'autre devaient former ensemble les deux acrotères supérieurs du Trésor, au sommet des frontons. Une amazone monte chacun d'eux, symbole des légendaires victoires et du récent triomphe des Athéniens sur les Orientaux. Elle est assise, comme on voit souvent ces barbares guerrières.

Le monument est aujourd'hui complet; il a retrouvé toute sa décoration. De nouvelles assises, couvertes d'inscriptions, accroissent aussi les séries épigraphiques déjà constituées, ainsi que de nouveaux fragments musicaux.

A l'ouest de la voie sacrée *Le Trésor des Béotiens,* notablement plus petit que celui des Athéniens, s'élevait sur des fondations en quartier de tuf, provenant d'un édifice plus ancien; il était construit en calcaire bleuâtre de belle qualité et avait la forme d'un temple d'ordre dorique. L'identification en a pu être faite avec certitude, grâce aux inscriptions gravées sur les assises, décrets en faveur de gens de Béotie.

Vers l'ouest, en deçà et au-delà d'un mur polygonal, qui marque la fin de l'enceinte sacrée, on a dégagé des maisons d'habitation d'assez basse époque, romaines ou byzantines, avec escalier, puits, citerne, autel domestique; des débris d'une élégante décoration en stuc (couronnes de laurier); des terres-cuites peintes — d'époque beaucoup plus ancienne — y ont été retrouvées.

Un dépôt de poteries et de bronzes s'y est également rencontré dans les mêmes conditions. De nombreuses pièces en fer — surtout des pointes de lance — y étaient mêlées.

Entre le Trésor des Athéniens et celui des Siphniens, à quelques pas du mur où avait été retrouvé l'an passé l'Apollon archaïque, œuvre d'un maître argien, sont sortis de terre le corps et les cuisses d'une autre statue, toute semblable et de dimensions égales. Les deux œuvres se ressemblent jusqu'à l'identité, et l'on songe, à les voir si pareilles, à ces Apollons consacrés par les habitants de Lipari après une victoire sur les Tyrrhéniens, en nombre égal aux vaisseaux qu'ils avaient pris.

III. *Hellénico.* — On désigne sous ce nom un mur d'appareil régulier, — bien que les assises ne soient pas toujours horizontales ni toutes faites de pierres semblables, comme dans beaucoup d'autres murs grecs de soutènement ou de fortification, — et que pour cette raison on oppose au *Pélasgicon,* d'appareil polygonal. Il apparaissait depuis l'angle de la maison d'école, n° 126, jusqu'au-dessus du jardin du n° 134. Il se retourne dans la direction du nord, à l'angle même de la maison d'école, et reste apparent environ jusqu'au sentier qui descend à la route moderne.

Le jardin n° 134 était presque complètement enclos de murs de marbre, et le propriétaire avait réuni sous ses figuiers, cachés du mieux possible, inscriptions et fragments de sculpture. C'est là qu'à la suite de grandes pluies, en 1891, avait apparu un torse de femme archaïque. C'est là, d'après le rapport des habitants, qu'avait dû être découvert, en 1860, le bas-relief du *Quadrige,* décrit par MM. Conze et Michaelis. Le bruit courait qu'on avait trouvé et fait disparaitre bien davantage. Une fouille en ce lieu était donc tout indiquée.

L'exploration du terrain en aval et en amont de l'Hellénico rentrait d'ailleurs dans un programme plus général, c'est-à-dire la découverte de la voie sacrée entre le Trésor des Athéniens et la porte du Téménos, que M. Pontow avait retrouvée au nord de la maison d'école, à la brèche du mur hellénique. Là se trouvait, au dire de Pausanias, une quantité d'édifices,

dont les ruines, si elles subsistaient, avaient dû se partager entre les deux côtés du mur hellénique; les remblais paraissaient assez hauts pour justifier les espérances. Elles n'ont pas été trompées en effet, et la topographie est aujourd'hui, pour cette région, plus claire que tout le reste du sanctuaire.

A la fin de mai, en face du grand exèdre, aujourd'hui complètement déblayé, nous dégageâmes un autre hémicycle, de dimensions à peu près égales, entouré d'une haute muraille en pierre, d'appareil régulier, élevé sur un haut soubassement qui domine la route de plus de 1 mètre. Un degré bas court au pied du mur et supporte une assise de dalles en arcs de cercle et pourvues d'inscriptions. Les noms d'Abas, Acrisios, Lyncée, Persée, Héraclès y figurent avec celui de l'artiste auteur des statues, Antiphanès d'Argos. C'est le monument désigné par Paus nias pour la famille royale d'Argos, au livre X, 10, 5; aveclui, la clé de la topographie était trouvée.

En face était placée une autre offrande des Argiens, de composition semblable, un groupe de statues figurant les Epigones: voilà l'exèdre situé au sud de la voie sacrée. Les Epigones avaient pour voisins, en descendant la voie sacrée dans la direction de la porte: 1° les « Sept », dédiés aussi par les Argiens; 2° le groupe attique, commémoratif de la victoire de Marathon; 3° le cheval Durien, autre don d'Argos.

Au monument des rois d'Argos est contigué une très longue construction analogue, sauf pour la forme qui est rectangulaire. Une muraille de conglomérat, en appareil régulier, adossée à la pente de la colline, forme avec deux murs qui s'y appuient perpendiculairement à chaque extrémité, une chambre, grande ouverte du côté de la voie sacrée, et longue de 25 mètres environ. Un socle élevé et qui semble avoir eu plusieurs gradins bordait la route et remplissait en partie la chambre. Une seule offrande était capable d'occuper un aussi vaste espace: c'était l'orgueilleux trophée de Lysandre, qui comptait une quarantaine de figures, disposées sur plusieurs lignes et à diverses hauteurs.

Trésor des Sicyoniens. — En face du mur de soutènement, à un niveau notablement inférieur à celui de la route, subsistent les soubassements en tuf d'un édifice en forme de temple *in antis*, ou de trésor. Les substructions, qui reposent à une grande profondeur sur le sol vierge, sont composées de morceaux d'architecture réemployés. C'est, selon Pausanias, le Trésor des Sicyoniens.

Sur les assises de ce monument, dans l'intérieur et autour, ont été réunies des métopes en tuf, œuvre du VIe siècle, où sont représentés:

1° *Les Dioscures et Idas*, ramenant de la Messénie les troupeaux de bœufs enlevés par eux, cette proie funeste à Castor et à Idas. Les noms sont peints en noir à côté des personnages;

2° *Un sanglier.* Comme les Dioscures prirent part à la chasse de Calydon, il est permis de supposer que le sujet de cette métope était encore emprunté à leur légende;

3° *Deux cavaliers* vus de face, et en arrière, au second plan, un navire portant des guerriers, que l'on devine à leurs boucliers: au milieu se tiennent debout deux personnages qui jouent de la cithare. Leurs noms sont effacés, sauf la terminaison de l'un des deux ΘΑΣ. Il semble que les deux cavaliers soient encore les Dioscures, et que le sujet soit emprunté à la légende des Argonautes;

4° *Un bélier*, qui semble avoir porté un personnage, sans doute celui d'Hellé — légende des Argonautes;

5° *L'Enlèvement d'Europe.*

Les sculptures, taillées dans un tuf d'une remarquable finesse, sont complètement peintes, les couleurs subsistantes sont le rouge et le bistre ou le noir. Les attitudes, les types, la raideur des étoffes, les dessins dont elles sont ornées, rappellent la peinture de vases à figures noires, comme aussi les inscriptions qui accompagnent les figures. On ne voit pas de couleur sur le fond.

Trésor des Siphniens. — Quelques pas plus loin, dans la direction de l'ouest, s'élève, comme un bastion, une haute construction carrée, qui s'appuie d'un côté à l'Hellénico, de l'autre à la voie sacrée, en dominant l'un et l'autre. Les assises inférieures, qui ne sont point ravalées, étaient masquées par le terrain qui se relève brusquement, ou par des degrés qui longeaient la voie sacrée et regagnaient le niveau du monument. A l'ouest, un terre-plein soutenu par un mur polygonal formait en avant comme une petite place, reliée aussi à la route par des degrés.

Sur cette espèce de tour reposait un édifice en forme de temple prostyle, qui avait sa façade tournée du côté de l'ouest, seul accessible. C'était encore un trésor, et à cette place Pausanias indique précisément celui des Siphniens. L'identification est encore justifiée par cette remarque d'Hérodote, que le Trésor des Siphniens était parmi les plus beaux et les plus riches de Delphes. Or, outre que la situation de celui-ci est merveilleuse au premier tournant de la voie sacrée, à l'angle d'une grande place magnifiquement décorée, au sommet du mur d'enceinte, les restes de sculptures décoratives (ornements d'architecture, frise) donnent l'idée d'un édifice élevé à grands frais et avec un singulier souci de la perfection.

Je ne connais pas de motifs d'architecture d'un dessin plus gracieux et plus ferme, d'une plus heureuse composition, d'une exécution plus serrée et plus élégante que les oves, les chapelets de perles, les rais de cœur qui surmontaient les épistyles et les frises, que les rinceaux alternants de palmettes et de lotus qui encadraient la porte et décoraient les γεῖσα. C'est la perfection même de l'archaïsme finissant. Des débris de cette décoration ont été recueillis de tous les côtés dans le sanctuaire; mais comme les pièces entières n'ont été trouvées qu'autour du Trésor des Siphniens, réparties sur les quatre faces, que les morceaux d'angle gisent aux angles de l'édifice comme ils étaient tombés, on ne peut avoir de doute sur leur provenance.

Il en est de même, à plus forte raison, des sculptures de la frise, qui, en raison de leur masse et de leur poids, ne pouvaient être que malaisément déplacées, et dont la bonne conservation exclut l'idée de chutes profondes et répétées, ou de transports lointains. La découverte des premiers morceaux nous avait suggéré une autre hypothèse, et nous avions cru d'abord devoir attribuer au temple, comme au plus somptueux monument de Delphes, une frise dont le style répondait à la date de sa construction, dont le sujet semblait reproduit librement sur des représentations antiques du temple d'Apollon delphien: nous n'avions en effet, à ce moment, que des défilés de chars,

de cavaliers, et un groupe de trois déesses qui semblaient assister à cette belle parade.

Les trouvailles ultérieures ont profondément modifié les données et la solution du problème : à côté des cavaliers et des personnages montés sur des quadriges, nous avons trouvé en effet un combat héroïque, une gigantomachie, des scènes mythologiques ou héroïques auxquelles prennent part des dieux ou des déesses qui montent en char ou en descendent. La variété était donc bien plus grande que sur la frise du bas-relief du Vatican.

La répartition des bas-reliefs autour du Trésor des Siphniens était plus suggestive encore. L'attribution de la frise du Trésor devenait évidente, tandis que chaque jour démontrait mieux le peu de solidité des droits du temple : la hauteur de la frise avait dès l'abord paru insuffisante; la longueur totale des morceaux recueillis, coupée par trois angles, l'était bien davantage encore; enfin, le déblaiement du temple s'achevait intérieurement et extérieurement sans qu'on eût trouvé, dans cet espace énorme, un seul débris de la frise.

La découverte d'un fronton, qui, malgré certaines différences de facture, était de même date que la frise, et dont la longueur répondait à celle des façades du Trésor, achevait la démonstration.

L'étude des dimensions vient ici à l'appui des conclusions archéologiques. Les trois pièces du fronton mesurent : celle du milieu 1m,65, celles des extrémités 1m,80 chacune. Il faut y ajouter, pour obtenir la dimension totale, les moulures du rampant et de la corniche. D'après les monuments analogues, on peut calculer qu'un tel fronton suppose une longueur d'architrave de 6 mètres à 6m,20 environ.

Ce fronton représentait la dispute du trépied entre Hercule et Apollon; au milieu, se tient Athéna, qui essaie d'apaiser leur colère; Léto, derrière son fils, s'efforce de le retirer du combat; deux figures de femmes, à gauche; une femme et un guerrier, à droite, marchent vers les extrémités du fronton, en tournant le dos aux acteurs principaux; les personnages de droite sont précédés de deux chevaux caracolant. Deux chevaux semblables se répétaient symétriquement sur le morceau de gauche du fronton, où se trouvaient aussi une figure à genoux et une autre couchée, le tout en très mauvais état. Le morceau de droite ne conserve aucune trace de sculpture.

Les types se ressemblent, comme aussi les costumes. Ce n'est pas une œuvre attique; elle est plutôt apparentée aux sculptures archaïques de l'Asie Mineure et des îles, ou à celles de l'Italie méridionale et de la Sicile, dérivant d'une école iono-insulaire ou d'une école péloponésienne.

Un seul des sujets de la frise peut être interprété avec certitude, la Gigantomachie; — c'est aussi la partie la mieux conservée et la plus complète : elle a près de 8 mètres de développement.

Du côté est, la représentation est moins bien enchaînée; elle se divise en deux parties : scène humaine, scène divine, combat, délibération. Si l'on observe que du côté de Zeus se trouvent Apollon et Artémis, Aphrodite et Arès, les divinités favorables à Troie; de l'autre, Athéna et peut-être Héra, on ne doutera guère que le combat auquel assistent les dieux avec un si vif intérêt ne soit engagé sous les murs d'Ilion. L'hypothèse la plus vraisemblable paraîtra dès lors le combat au tour du corps de Patrocle. Les lacunes paraissent se borner à une figure de déesse et à cell du valet tenant les chevaux du quadrige d- gauche. On devait, avec ces morceaux, obtenir une longueur totale de 6 mètres à 6 mètres 20.

A l'ouest, le sujet est obscur, les lacunes considérables (environ une longueur de 2 mètres 20 à 2 mètres 40). Les deux déesses avec leurs chars se faisaient pendant aux deux extrémités dans une symétrie parfaite ; mais tout le milieu de la scène manque, si la composition était unique, ou une des deux scènes, si elle était divisée comme dans la frise orientale. Athéna ailée, avec son char ailé, précédée, d'Hermès, en fonction de messager divin, semble s'élancer pour remonter vers l'Olympe; le personnage qui la suit, nu, aux formes puissantes, éveille le souvenir d'Hercule. Je croirais volontiers qu'on y avait représenté l'apothéose du héros.

Si cela est, et que deux des côtés empruntent leur représentation à une légende unique, on devra peut-être supposer que les côtés sud et est avaient aussi un lien, et que les scènes étaient prises l'une et l'autre des légendes de Troie. L'enlèvement auprès d'un autel ne serait-il pas celui de Chryséis ? La présence des dieux, à l'angle même, entre les combats et l'enlèvement, trouverait à la fois sa justification dans l'un et l'autre. Mais il manque près de 5 mètres sur 8, et il est prudent de réserver son opinion.

Tel est cet ensemble de sculptures vraiment unique en son genre et à sa date, — dernières années du VIe siècle ou premières du Ve, les inégalités du style sont assez grandes pour qu'on hésite entre ces deux termes. — On ne pourra plus écrire l'histoire de l'art ni étudier les écoles du VIe siècle sans la frise du Trésor des Siphniens.

Les fouilles de juin-juillet ont mis au jour un ensemble très compliqué de constructions qui ressemblent à des maisons d'habitation, un grand aqueduc, des puits et nombre de tombeaux taillés dans une terre jaune et facile à travailler. On a recueilli, près de l'aqueduc, une charmante statue de bronze, très oxydée, du type du Doryphore, et un Apollon archaïque en bronze d'une belle patine.

Au dernier moment, on vient de découvrir, au chantier du temple : une tête romaine d'excellente facture et intacte, sans une éraflure; une figurine de bronze et une grande statue d'Antinoüs en marbre, à laquelle il ne manque que les bras, d'une préciosité rare d'exécution, et encore dans sa fleur.

Les travaux continueront jusqu'à l'hiver sans interruption. M. Convert, M. Bourguet et M. Perdrizet en ont partagé avec moi la conduite: le premier chargé de la direction technique des chantiers; M. Bourguet de l'épigraphie; M. Perdrizet, des monuments figurés; les relevés d'architecture faits par M. Tournaire.

Veuillez agréer, etc.

Le directeur de l'Ecole française d'Athènes,

HOMOLLE.

Paraissant les 10, 20, et 30 de chaque mois. 20 septembre 1894.

Les Nouvelles de l'Intermédiaire

Numéro 8.

Mouvement des Bibliothèques

DES ARCHIVES, COLLECTIONS ET MUSÉES.

PARIS

La donation de gardes de sabres japonais faite par M. Hayashi au musée du Louvre. — M. T. Hayashi a donné au Louvre une belle collection de gardes de sabres qui enrichit considérablement la section d'art japonais de notre musée national.

La collection commence aux Xe et XIe siècles. Elle est, à part très peu d'exceptions, entièrement composée de pièces en fer pur ou damasquiné.

Les pièces primitives, sans noms d'auteurs, sont remarquables par la vigueur de l'exécution et la grandeur du style. Elles sont purement ornementales.

Au XIIIe siècle, on voit apparaître des représentations d'objets : une garde représentant des bambous est superbe.

Puis les pièces du XVe sont déjà beaucoup plus détaillées. Il faut citer, entre autres, un pont sur une rivière, dont les flots, d'après l'*Eclair*, sont magnifiquement synthétisés. On voit également apparaître des incrustations de cuivre, d'argent, etc.

Le XVIe siècle est le plus brillamment représenté; il y a là quelques pièces du ciseleur et damasquineur Gokinaï qui sont des chefs-d'œuvre. Gokinaï est, en particulier, un « sculpteur » d'oiseaux de premier ordre.

Enfin viennent le XVIIe et le XVIIIe siècles, qui sont comme les nôtres, l'un pompeux, l'autre délicat et élégant. Au XVIIe siècle règne Soden; au XVIIIe se distingue l'atelier de Bushû.

Trois pièces du commencement du XIXe siècle terminent l'ensemble de ces quatre-vingts pièces, qui feront l'admiration non seulement des japonisants, mais de tous les ouvriers d'art.

Les Archives de la Seine et les Archives de l'Enregistrement et des Domaines. — En 1893, sur la proposition de M. le Dr Lamouroux, le Conseil général de la Seine avait invité l'administration des Domaines à verser aux Archives du département la portion ancienne de ses archives propres. En conséquence de ce vœu, une partie des Archives de la rue de la Banque a été transportée aux Archives. Espérons que ce premier versement ne restera pas unique, et que les anciennes archives de l'Enregistrement et des Domaines seront entièrement versées entre les mains de M. Thorlet, l'archiviste du département de la Seine.

Les missions scientifiques et littéraires depuis 1885. — Mission de M. Adrien Blanchet dans les musées d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie. — On a chargé M. Blanchet d'une mission toute spéciale, l'étude des musées allemands et austro-hongrois. Aussi son rapport nous indique en résumé l'importance de ces établissements :

ALLEMAGNE

Cologne. — Le *Musée Wallraf-Richartz* a réuni une riche collection de stèles et de sculptures trouvées sur les bords du Rhin, et quelques antiquités romaines.

Mayence. — Le musée, établi dans l'ancien château des Electeurs, renferme des stèles, des statues romaines, une série de poids romains en bronze en forme de coupes, une collection de chaussures romaines trouvées à Mayence en 1857, etc. On y a rassemblé une série spéciale de moulages des monuments et objets les plus importants trouvés dans les pays rhénans.

Francfort-sur-Mein. — Un *musée historique*, riche des statuettes en terre-cuite de la trouvaille d'Heddernheim et en objets allemands du moyen âge et de la Renaissance.

Wiesbaden. — Le *Musée des antiquités* comprend 18,000 numéros de toutes époques, parmi lesquels la statue de Mithra trouvée à Heddernheim.

Stuttgart. — Le *Musée d'antiquités*, fort bien aménagé, renferme un grand nombre d'objets de l'époque romaine et de nombreuses fibules d'art germanique, en or, avec incrustations de verre rouge, pièces du plus grand intérêt, des rétables en bois sculpté, une collection de moules en pâtisserie, en bois, sculptés en creux, etc.

Carlsruhe. — Le *Musée d'antiquités* est particulièrement riche en objets de bronze dont le catalogue ainsi que celui des vases antiques a été publié.

Munich. — La collection des marbres grecs et romains de la *Glyptothèque* est trop célèbre pour que l'on puisse en parler ici. Le musée des antiquités, installé dans la nouvelle *Pinacothèque*, est riche en bijoux romains provenant des fouilles de Perouse et du prince de Canino. Le *cabinet royal des médailles* est

particulièrement riche en médailles de la renaissance et du XVI° siècle, et c'est, après le cabinet de France, le musée étranger qui renferme le plus de médailles françaises. Le *Musée d'antiquités préhistoriques* est consacré aux trouvailles locales : elles sont secondaires. Le *Musée royal et national bavarois,* inauguré en 1867, comprend 78 salles où sont répartis les objets trouvés dans les tombes mérovingiennes de Nordendorf et de Wittislingen, le pavement romain en mosaïque de Westerhofen, des fers ouvrés, des étains, une collection de modèles originaux formée de 1550 à 1800 et ayant servi, pour leurs travaux, à des orfèvres d'Augsbourg, des plaques de poêle en fonte, des armes, des collections de chaussures, de cartes à jouer, de sceaux, etc. Le musée Mailleinger est consacré aux collections historiques locales.

Nuremberg. — Le *Musée germanique,* fondé en 1853, comprend aujourd'hui 80 salles et renferme des antiquités de toutes les époques et de pays divers. Citons une nombreuse série de poêles en terre émaillée des XVI°, XVII° et XVIII° siècles, des curieuses restitutions de salles d'habitations anciennes, d'objets relatifs à la pharmacie ainsi qu'une restitution d'un laboratoire chimique et pharmaceutique. Le *Musée industriel bavarois* est composé d'échantillons fournis par les diverses industries modernes.

Augsbourg. — Le *Musée Maximilien,* installé dans le musée des Fugger, est consacré aux antiquités locales. Il conserve aussi les coins des monnaies de la ville, des pierres lithographiques utilisées au siècle dernier pour des impressions diverses, etc.

Berlin. —Le vieux et le nouveau musées sont décrits dans tous les guides. Le *Musée des arts décoratifs* est certainement le plus beau des musées de ce genre après le South-Kensington. Il a été fondé en 1867 et ses collections, contenues dans 44 salles, ont une très grande importance, grâce à la riche dotation du musée. Le *musée ethnographique,* créé en 1886, est divisé en collection ethnographique et collection d'antiquités nationales et préhistoriques classées dans l'ordre géographique des trouvailles. C'est dans ce musée que se trouvent installées les collections du docteur Henri Schliemann, comprenant les objets trouvés sur l'emplacement de l'ancienne Troie. Le *Musée de la province de Brandebourg et de la ville de Berlin* est très intéressant, consistant surtout en objets de provenance locale.

Dresde. — Dans le palais royal, la *Grüne Gewölbe,* ou voûte verte, comprend huit salles remplies d'objets de tout genre d'art allemand. Le *Cabinet des médailles* renferme surtout des médailles de la Saxe. Le *Museum Johanneum* a sa célèbre galerie d'armes, une collection de chaussures ayant appartenu à des personnages célèbres, et une splendide collection de faïences et de porcelaines. L'*Albertinum* renferme l'ancienne collection de moulages conservés autrefois au Zvinger. Le *Musée des antiquités* renferme surtout des objets religieux du moyen âge enlevés des églises de Saxe depuis la Réforme, des triptyques, des sceaux, etc. Le *musée des arts décoratifs* renferme des ivoires, des moules pour la pâtisserie, coqs de montre, des reliures, etc., servant à l'école des arts décoratifs qui y est annexée.

AUTRICHE-HONGRIE

Salzbourg. — Le *Museum Carolino-Augusteum,* fondé en 1834, contient des antiquités diverses et surtout une série de reconstitutions très pittoresques de pièces anciennes, chambre d'étude, chambre à coucher, salle à manger, cuisine, classées par dates et par époques. Il renferme aussi une salle de chasse, une autre pour le mobilier d'église, une autre qui figure la sacristie, et des salles pour la musique, les corporations, etc.

Vienne. — Le *Musée des collections artistiques de la maison d'Autriche* présente un ensemble des plus importants. L'installation, qui en est récente, en est parfaite, et le musée possède en objets d'art des richesses de premier ordre, comme le cachet d'Alaric Ier, roi des Wisigoths, les chasubles brodées de l'école de Bruges, et la célèbre salière de Benvenuto Cellini. Le *musée d'histoire naturelle* renferme la collection des antiquités préhistoriques et le musée ethnographique. La nécropole d'Halstatt (400 av. J. C.) a fourni à ces antiquités des pièces d'un grand intérêt. Le *Musée d'art et d'industrie* fondé en 1863, renferme le médaillon inédit de J. Héroard par Dupré, des spécimens de toutes les industries, une collection de bijoux, de céramiques, etc.

Budapesth. — Le *Musée national* renferme un musée archéologique riche en antiquités préhistoriques provenant de trouvailles régionales, et son cabinet des médailles contient une suite importante des monnaies grecques de la Macédoine. Le *musée des arts industriels,* créé en 1872, renferme plutôt des objets modernes acquis dans les diverses expositions.

M. Adrien Blanchet a terminé son rapport par la *Bibliographie des catalogues des musées allemands et autrichiens,* et en donnant divers renseignements techniques sur l'organisation des musées visités pendant sa mission.

Pour l'exposition des menus objets, tels que bijoux, camées, pierres gravées, monnaies et médailles, les vitrines à plan incliné sont bien préférables.

Les étoffes qui servent de fond aux objets exposés doivent être de couleur différente, selon la nature des objets : à Berlin et à Vienne, un fond bleu foncé ou noir est employé avec avantage pour les monnaies, surtout pour celles en or ou en argent, car cette couleur est moins favorable aux pièces en bronze. A Vienne, un fond clair, teinte café au lait, s'harmonise bien avec les statuettes et petits monuments de bronze. Dans certains cas l'emploi des glaces servant de fond est nécessaire. A Berlin quelques vases peints, aux couleurs délicates, et les collections d'étoffes anciennes et orientales sont protégés par de petits rideaux mobiles qui se lèvent au gré du visiteur. C'est un système qui pourrait être appliqué avec utilité à l'exposition des ivoires.

Dans les collections où les monuments doivent être exposés d'une manière spéciale, il est nécessaire que les salles d'exposition soient séparées de celles de travail; aussi dans quelques musées (à Berlin comme au British Museum) on condamne, au moyen de barrières mobiles, la partie des collections dans laquelle les conservateurs accompagnent les savants ou les

artistes qui désirent étudier des monuments. La communication des objets doit être faite sur de larges tables, afin d'éviter les accidents.

DÉPARTEMENTS

Mâcon. — *Le musée d'histoire locale et les musées municipaux.* — M. Lex, archiviste de Saône-et-Loire et conservateur du musée d'histoire et d'archéologie, vient de publier une très intéressante notice sur le musée d'histoire locale confié à sa direction.

C'est vers 1805 que l'Académie de Mâcon commença à faire une collection d'objets d'art, d'histoire naturelle et d'archéologie ; en 1825, elle en fit don à la ville, qui relégua ces objets dans diverses salles de la mairie. Ce ne fut qu'en 1873, que la municipalité décida la réunion de ses collections dans les locaux de l'Hôtel de Ville, où trois musées furent créés.

1° Un *Musée des beaux-arts*, qui comprend aujourd'hui 83 peintures d'Adan, Brauwer, Desportes, Vernet, Chintreuil, etc. ; 37 dessins de Boucher, Duplessis-Bertaux, Flandrin, Géricault, Ingres, Prudhon ; 28 statues de Carrier-Belleuse, Chapu, Falguière, madame de Lamartine, Puech, etc.

Ce musée reçoit de la ville une donation annuelle de 1,300 francs et doit bénéficier du legs fait par mademoiselle Roust en 1879, legs qui en doublera l'importance.

2° Un *Musée d'histoire naturelle*, dont le crédit annuel est de 300 francs.

3° Le *Musée d'histoire et d'archéologie*, organisé par M. Lex, sur le plan des musées locaux de Carnavalet, Bruxelles, Troyes, etc. Ce musée comprend tous les objets préhistoriques, épigraphiques, tableaux, sculptures et objets d'art relatifs à l'histoire de Mâcon. Doté d'un crédit annuel de 400 francs, il peut être considéré comme le plus intéressant des musées mâconnais.

Le préhistorique y compte plus de dix mille pièces, constituées par les donations Arcelin et Cousty et les fouilles de Solutré. Dans les antiquités, on remarque de belles épées de bronze trouvées dans la Saône, un tour à potier gallo-romain en bronze trouvé à Laizé, les vases en bronze de Vergisson, des inscriptions romaines, etc. Les objets plus récents proviennent de la sépulture d'un évêque du XIIIe siècle ; on y conserve aussi des anneaux d'or, des émaux limousins, des bijoux mâconnais et bressans.

Une salle particulière a été réservée à la galerie locale dont M. Lex nous donne le catalogue.

Cette collection spéciale comprend des cartes, plans et vues de la ville de Mâcon (dessins et gravures), des villes d'Autun, Châlon, Cluny, Tournus ; une très importante série de portraits des maires de Mâcon depuis 1695, des hommes marquants de la région, des types locaux, laitières, paysannes mâconnaises coiffées à l'ancienne mode, des thèses, des pièces de confrérie, etc. Au total, plus de 309 numéros, réunis depuis 1876, et qui font honneur aux conservateurs et à la municipalité mâconnaise, dont le bienveillant patronage a favorisé cette utile création.

Nancy. — *Le livre d'heures de Philippe de Gueldres vendu en Allemagne et la Bibliothèque de Nancy.* — Un certain nombre de nos confrères ont publié la note suivante :

Dans une vente d'autographes qui a eu lieu à Berlin, on a adjugé au prix de 12,000 marks le livre d'heures de Philippe de Gueldres, duchesse de Lorraine et reine de Sicile, femme de Henri II, duc de Lorraine.

Ce manuscrit du XVe siècle, orné de miniatures d'une grande valeur, provenait de la Bibliothèque de Nancy, où il a été dérobé pendant l'occupation allemande.

M. Favier, conservateur de la Bibliothèque de Nancy, en réponse à cette note, a donné à notre confrère *le Progrès de l'Est* cette rectification :

Pas un volume, pas un manuscrit, pas un imprimé n'a été dérobé à la Bibliothèque de Nancy en 1870-1871.

On connaît, il est vrai, des *Livres d'Heures* ayant appartenu à Philippe de Gueldres et qui, à l'époque de la Révolution, disparurent du couvent des Clarisses de Pont-à-Mousson, où mourut cette princesse. Ils furent éparpillés dans la région, et j'en ai eu un sous les yeux il y a une douzaine d'années.

C'est sans doute un de ces livres d'heures qui vient d'être acheté, au prix indiqué plus haut, par un bibliophile berlinois.

Lors de la signature de la paix, il fallut céder aux Allemands les archives des localités annexées des arrondissements de Nancy, Lunéville, Sarrebourg et Château-Salins ; mais il n'y a, entre cet abandon et de prétendus vols commis à la Bibliothèque municipale, aucun rapport. La nouvelle est donc fausse de tous points.

ÉTRANGER

BOSNIE

Le musée national de Bosnie-Herzegovine de Sarajevo. — La Bosnie-Herzegovine a été, en juillet 1878, placée sous le protectorat de l'Autriche. Depuis lors, elle a marché à grande vitesse dans la voie du progrès. Parmi les institutions et établissements qui ont surgi comme par enchantement, on doit signaler le *Musée national* ou *Landesmuseum* de Sarajevo. En moins de quinze ans, il a pris un développement tellement remarquable qu'il peut être classé parmi les musées de premier ordre bien qu'étant pour le moment essentiellement local, ce qui restreint son cadre tout en augmentant son intérêt. C'est surtout à l'énergie, à l'activité et au dévouement de son fondateur et directeur, M. le Conseiller de gouvernement Constantin Hörmann, qu'est dû ce brillant résultat. Il a su s'entourer de collaborateurs aussi intelligents que passionnés, qui ont travaillé avec ardeur et ont en peu de temps réuni, chacun dans sa spécialité, de remarquables séries. Ce personnel d'élite se compose : comme custos ou conservateurs, de M. Ciro Truhelka pour l'archéologie et les objets d'art historiques, et de M. Othmar Reiser pour l'histoire naturelle des vertébrés; comme custos-adjuncten ou conservateurs-adjoints, de MM. Victor Apfelbeck pour les invertébrés, et Franz Fiala pour la botanique et le préhistorique. M. Hörmann s'est aussi assuré la collaboration de M. Wenzel Radimsky, ingénieur en chef des mines, pour la minéralogie et pour les fouilles, de M. Glück, pour l'anthropologie, etc. Il a eu même recours à diverses personnes qui n'habitaient pas la Bosnie-Herzegovine, parmi lesquelles on peut citer M. Moriz Hoernes, du musée de Vienne.

Le *Landesmuseum* de Sarajevo peut se diviser en trois parties :

1° L'histoire naturelle, très bien représentée dans toutes ses branches. Les œufs et oiseaux d'une part, les insectes, surtout les coléoptères, d'autre part, forment de remarquables séries;

2° L'archéologie, qui est incontestablement la partie appelée à prendre le plus grand développement. Elle occupe déjà plusieurs salles, et tout est loin d'être classé. Les fouilles à faire promettent encore beaucoup plus qu'on n'a récolté. Ainsi, pour ne parler que d'une région, Glasinac a fourni de quoi garnir deux salles, et pourtant, sur 20,000 tumulus qui existent dans cette terre promise de l'archéologie, les fouilles en ont ouvert à peine un millier. Cette riche nécropole appartient au premier âge du fer. En fait de pierre, le paléolithique manque jusqu'à présent. Le néolithique n'a encore fourni que fort peu d'objets, pourtant il faut signaler une station des plus intéressantes, celle de Butmir, qui paraît être de la fin tout à fait de l'âge de la pierre. Les produits de cette station ne sont pas encore classés dans les vitrines. L'âge du bronze, proportionnellement moins rare, n'est pourtant pas abondant. On peut citer surtout la cachette de fondeur de Podzvizd. Comme je l'ai déjà dit, les produits du premier âge du fer abondent et offrent un intérêt de premier ordre. Fort intéressants et très nombreux sont aussi les débris romains.

3° L'ethnographie. 8 salles lui sont consacrées. M. Hörmann a eu l'excellente idée de réunir les costumes des diverses populations si variées du pays. Les personnages sont groupés dans le milieu qui leur est propre, comme meubles, objets et arrangement intérieur. L'exactitude a été si scrupuleusement observée, que plusieurs portes d'accès ont été fortement surbaissées, au grand détriment de nos chapeaux hauts de forme actuels. Ustensiles, bijoux, armes, broderies anciennes ont été recueillis avec soin. C'est d'autant plus utile qu'ils disparaissent tous les jours et que l'unité d'habitude et de costume, qui caractérise notre époque, fait déjà d'immenses progrès dans ce si pittoresque milieu de la Bosnie-Herzegovine.

G. de M.

OFFRES ET DEMANDES

Je cherche un petit livre intitulé *Guide de la conversation anglo-française*, par Courty, édité chez Faure (166, rue de Rivoli, à Paris), aujourd'hui complètement épuisé. Prière de me transmettre directement les offres. Jules de Hoon.

Président du *Cercle polyglotte.*

78, boul. Frère-Orban, Gand (Belgique).

VENTES PUBLIQUES

ÉTRANGER. — Francfort-sur-le-Mein. — 26 septembre et suivants. — Bibliothèque de livres sur la numismatique. — Collection A. Meyer-Gedanensis. (Cat. de 747 numéros.) — Hess, Westendstrasse 7.

Paraissant les 10, 20, et 30 de chaque mois. 30 septembre 1894.

Les Nouvelles de l'Intermédiaire

Numéro 9.

Mouvement des Bibliothèques

DES ARCHIVES, COLLECTIONS ET MUSÉES.

PARIS

Le nouveau conservateur des imprimés de la Bibliothèque Nationale. — Le successeur de M. Thierry-Poux à la direction des imprimés de la Bibliothèque Nationale, M. Marchal, était désigné depuis longtemps pour être placé à la tête de cet important service.

Entré en 1867 à la Bibliothèque Nationale comme attaché aux travaux du *Catalogue*, il fut, en 1879, chargé de mener à bien cet immense travail. Il y réussit, et c'est à M. Marchal que l'on doit l'achèvement de l'*Inventaire général.* Aussi le nouveau conservateur du département des Imprimés continuera-t-il à diriger l'impression du *Catalogue général*, œuvre gigantesque qui lui a déjà valu les félicitations de la commission supérieure des bibliothèques et qui est appelée à rendre les plus grands services à l'érudition.

ÉTRANGER

ANGLETERRE

Londres. — *Monnaies grecques acquises par le British Museum.* — Le département des monnaies et médailles du British Museum s'est enrichi de 403 monnaies grecques, dont 4 en or et en électrum, 118 en argent et 281 en bronze.

Parmi ces monnaies, il faut signaler un tétradrachme de Philippe II, avec la tête à gauche; un tétradrachme d'Alexandre le Grand, présentant la même particularité; une monnaie en bronze d'Hebrytelmis, roi des Odryses (386-385 av. J.-C.), pièce unique d'un roi cité dans une inscription trouvée en 1889 sur l'Acropole d'Athènes, et une grande pièce d'argent, attribuée dubitativement à Corinthe, avec le buste de Messaline et, au revers, trois figures debout, que la légende désigne comme étant Octavie, Britannicus et Antonia, pièce d'une authenticité douteuse.

ESPAGNE

Madrid. — *Les pièces prêtées par le gouvernement espagnol à l'Exposition de Chicago.* — Le différend entre l'Espagne et les Etats-Unis, que nous avons raconté dans les *Nouvelles* du 20 août dernier, vient d'être heureusement terminé.

Une canonnière a été désignée pour ramener à Cadix les reliques de Christophe Colomb envoyées par l'Espagne à l'Exposition de Chicago.

De Cadix, un détachement de troupes de la marine escortera ces reliques jusqu'à Madrid.

M. Cleveland enverra à la reine-régente une lettre de remerciement.

ITALIE

Rome. — *La restauration des appartements Borgia au Vatican.* — Le Pape vient de décider la restauration des appartements d'Alexandre VI. Ces appartements sont inconnus du public.

Construits par Nicolas V, ils ont leur façade sur la cour du Belvédère. L'entrée principale est au premier étage des Loges, près du Musée lapidaire.

Les appartements se composent de six salons, des Pontifes, de la Vie de la Madone, de la Vie des Saints, des Arts libéraux et des Sciences, du Credo et des Sibyles.

Les deux derniers salons font partie du Torrione Borgia, et l'on y monte par un escalier de sept marches.

Giotto passe pour avoir peint des saints dans les lunettes de la salle des Pontifes. Mais les stucs et les peintures qui y sont encore furent exécutés par Jean d'Udine et Pierino del Vaga, sous le pontificat de Léon X.

Une des parois est ornée d'une cheminée monumentale en pierre de Monte; on l'attribue à Simon Mosca, sur les dessins de Sansovino.

La voûte des trois salles suivantes est due à Pinturicchio et à Bonfilio. Ces peintures sont de toute beauté et ce qu'on peut rêver de plus brillant et de plus riche.

Les restaurations entreprises sur l'or-

dre de Léon XIII par le comte Vespignani, par le commandeur Seitz et le chevalier Fringuelli, consistent à renforcer ces stucs là où ils menacent de se détacher, à nettoyer les peintures sans les retoucher, et à enlever le badigeon. Par endroits, il y a jusqu'à sept couches de badigeon.

Léon XIII a, dit-on, l'intention de créer dans les salles Borgia un musée d'art chrétien de la Renaissance.

Dans l'appartement Borgia, on a trouvé des traces de pavements anciens. Ces restes ont suffi au comte Vespignani pour reconstituer le pavement ancien. Le nouveau pavement sera exécuté en majoliques par le Musée artistique et industriel de Naples fondé par le prince Gaëtano Filangieri.

Léon XIII désire que ces restaurations soient exécutées dans le plus bref délai possible.

— *La galerie Torlonia donnée à l'Etat.* — Le prince Torlonia avait prié le ministère de l'instruction publique de prendre une décision au sujet de la galerie Torlonia qui, depuis deux ans environ, a été donnée à l'Etat par la princesse Torlonia.

Cette galerie contient de véritables chefs-d'œuvre anciens et modernes, entre autres le fameux *Hercule* de Canova, etc.

Le ministère de l'instruction publique était préoccupé de trouver un local pour exposer toutes ces œuvres d'art, que le ministre, M. Martini, aurait voulu placer dans une des villas Boncompagni. Enfin, ces jours-ci, un compromis a été signé entre M. Baccelli et la municipalité de Rome. Celle-ci s'oblige à céder au gouvernement quelques salons du palais de l'Exposition des beaux-arts pour y mettre la galerie Torlonia et donner plus d'espace à la galerie d'Art moderne dont les œuvres se trouvent reléguées çà et là.

Le gouvernement donnera à la municipalité une compensation d'environ 22,000 francs par an. L'inauguration de la nouvelle galerie aura lieu, on l'espère, cette année.

SUISSE

Les trouvailles romaines de Sainte-Colombe. — Le *Journal de Genève* a donné des détails sur ces intéressantes fouilles :

Au cours des fouilles importantes faites par MM. R. Jaquemet, F. de Boissieu et Alphonse Michoud dans un terrain appartenant à ce dernier, on vient de découvrir deux statues romaines de la plus belle époque. L'une, debout sur son socle, en parfait état de conservation, est, à n'en pas douter, la déesse Rome.

La tête, qu'on a trouvée séparée du corps, mais presque intacte, est tourrelée. L'ensemble de la figure respire un air de majesté sereine tel qu'il convenait à la déesse qui personnifiait la grandeur de la patrie romaine. Elle est drapée d'une façon remarquable, qui ne nuit en rien au mouvement du corps, qu'on saisit parfaitement.

Cette belle statue mesure plus de deux mètres au-dessus du socle. Aux pieds de la déesse se trouve un casque, à droite : il devait y avoir en outre un bouclier ou un trophée, emblème bien connu de la *Dea Roma;* malheureusement les bras manquent, et avec eux le complément d'attributs.

L'autre statue représente un jeune enfant debout; la taille est svelte, les draperies d'un travail très fini, laissent le sein gauche découvert. C'est une œuvre à la fois gracieuse et charmante; malheureusement la tête n'a pas encore été retrouvée. Elle ne mesure guère qu'un mètre au-dessus du socle, qui est en assez bon état.

Ces deux œuvres datent certainement de la meilleure époque de l'art romain; le marbre en est d'une éclatante blancheur et d'une grande finesse de grain.

C'est contre le mur d'un appartement du palais des gouverneurs romains, bien connu sous le nom du « Palais du Miroir », que dormaient, l'une à côté de l'autre depuis de longs siècles, dans un éboulis de marbres précieux, à un mètre du sol, ces deux précieux morceaux de l'art antique. Déjà, en 1828, madame Michoud avait, à la suite de longues fouilles, découvert, à quelques mètres de là, dans une salle de bains, une statue d'Hygie et la Vénus accroupie, qui est une des plus belles pièces du Louvre.

TURQUIE

Les nouvelles fouilles de Troie. — Après la mort de l'archéologue Schliemann, les fouilles à Hissarlik pour retrouver l'emplacement de l'antique Troie ont été continuées par M. Dœrpfeld, qui a reçu du gouvernement allemand une subvention de 30,000 marks.

Le *Reichs Anzeiger* vient de publier un rapport de M. Dœrpfeld sur le résultat de ces fouilles en 1894. M. Dœrpfeld indique qu'on a mis à découvert, dans la sixième couche des ruines, toute l'enceinte fortifiée de Troie et qu'on a enlevé les débris qui se trouvaient dans les constructions comprises dans les parties est et ouest de la forteresse.

Dans les portions mises à nu, les murs de la ville sont dans un remarquable état de conservation. De plus, on a trouvé dans la citadelle inférieure un grand nombre de magasins, d'innombrables articles de poterie, entre autres une fontaine.

De nombreux tombeaux grecs, appartenant à la période de l'ancienne Grèce, ont également été découverts.

Le rapport termine en disant que, dans la majeure partie des cas, les constructions trouvées dans la sixième couche présentent un caractère de conservation tel, que d'ores et déjà l'on peut classer les ruines de l'ancienne Troie parmi les antiquités architecturales les plus remarquables du monde.

OFFRES ET DEMANDES

Le Répertoire des Ventes Publiques cataloguées de livres, autographes, vignettes, estampes et tableaux vient de terminer la publication de ses compte-rendus pour le premier trimestre de l'année 1894.

Rappelons que cet ouvrage se compose de : 1° la *Gazette des Ventes*, chronique et nouvelles, résultats des ventes en France et à l'étranger; 2° le *Relevé complet des prix d'adjudication*, à Paris, ventes par ventes, permettant d'en annoter les catalogues du 1er janvier au 30 juin; l'*Index descriptif, alphabétique des ventes*, pendant la même période, donnant la description des objets vendus avec les prix et noms des acheteurs connus.

Cette dernière partie comprend, à elle seule, environ vingt-trois mille fiches classées par ordre alphabétique de noms d'auteurs et d'ouvrages anonymes. Elle mentionne tous les prix, à partir :

De 20 francs pour les *livres;* de 5 francs pour les *autographes;* de 15 francs pour les *vignettes, estampes, dessins* et *aquarelles, etc.;* de 100 francs pour les tableaux.

C'est assez dire combien cette publication semble indispensable, s'impose même à toute personne qui désire vendre, acheter, ou simplement suivre les fluctuations de valeur de ses collections.

Le prix de souscription à la publication complète : *Répertoire et Index descriptif*, pour l'année, est de 36 francs.

L'*Index descriptif alphabétique*, qui doit paraître incessamment, peut être acheté séparément au prix de 28 francs.

Des spécimens sont adressés gratuitement, sur demande, aux lecteurs de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*.

VENTES PUBLIQUES

PARIS

1-2 octobre. — *Au Mobilier de l'Etat, rue des Ecoles*, 2. — Vente de bijoux provenant de la préfecture de police et de pièces d'or trouvées dans la forêt domaniale de Villefermoy (Seine-et-Marne).

Ces pièces consistent en un écu d'or de Charles VII, deux écus d'or de Louis XII, dix écus d'or de François Ier, un écu d'or d'Henri II, un écu d'or de Philippe II d'Espagne, et deux de Jean III de Portugal.

DÉPARTEMENTS

La vente des souvenirs de Lamartine. — Dans les *Nouvelles* du 30 août, nous avons indiqué que l'on vendait, le 9 septembre et jours suivants, les souvenirs de Lamartine conservés au château de Saint-Point. La vente est ainsi racontée dans une intéressante lettre adressée au *Journal des Débats :*

Château de Saint-Point, jeudi soir, 13 septembre.

Depuis cinq jours, le marteau du commissaire-priseur retentit sous la terrasse du château de Saint-Point. Les meubles, tableaux, objets d'art accumulés avec un soin pieux par madame Valentine de Lamartine, nièce et fille adoptive du poète, dans le hall qu'elle avait créé et dont elle avait fait une sorte de musée à la gloire de son oncle, les bibelots et faïences qu'elle s'était plu à collectionner et à ranger sur de coquettes étagères dans le grand salon, la bibliothèque qui décorait le fond du petit salon, et devant laquelle se dressait fier et d'une blancheur immaculée le buste de Lamartine par d'Orsay, les bahuts du vieil oratoire converti en salle à manger, les tapisseries qui cachaient la nudité des murs de l'escalier tournant du donjon, tout cela a disparu à l'heure présente, et pendant cinq jours une cohue bruyante et sans respect a foulé un sanctuaire que le génie avait consacré.

Dimanche, on a vendu les meubles, glaces, crédences, bahuts, consoles, fauteuils, puis la tapisserie Louis XIV, relique de Montceau qui représente une bataille de Crassus ou de Pompée chez les Parthes : les éléphants qui profilent leurs masses grisâtres dans le fond sont d'un dessin impeccable.

Lundi, c'était le tour des tableaux. Il y en avait trois fort intéressants : deux portraits de l'école de Reynolds ou de Lawrence et un portrait du jeune duc de Montmorency, ami de Lamartine, attribué à Gérard. Les autres tableaux étaient, pour la plupart, l'œuvre de madame Alphonse de Lamartine, qui dessinait mieux qu'elle ne peignait.

Mardi, on passait aux gravures, estampes, dessins, puis aux innombrables faïences et bibelots d'étagère qui ont occupé encore la journée du mercredi.

Aujourd'hui jeudi, on vendait la bibliothèque qui était de peu d'importance; on a tant fouillé là-dedans! Lamartine était d'une munificence princière: il donnait à qui demandait. Et puis, il faut bien l'avouer, il était un bourreau de livres. Quand il avait à faire une citation, et il en faisait beaucoup, surtout dans les derniers temps de sa vie, au lieu de la transcrire, il avait l'habitude de couper la page où elle se trouvait et de la coller à son manuscrit. Quelques bons exemplaires pourtant de ses œuvres poétiques éditées par Gosselin étaient encore sur les rayons. Le reste se composait de classiques: Madame de Sévigné, Rousseau, madame de Staël, Chateaubriand, de Barante, etc., en éditions modernes fort ordinaires. Il y avait aussi quelques auteurs anglais, et parmi eux deux gros Milton.

Assourdi par le marteau de l'officier ministériel et par le crieur public, navré du spectacle que j'ai sous les yeux en des lieux si chers et si vénérés, je me réfugie dans le seul coin où tout bruit expire, je veux dire dans le cabinet du poète où, par une convention expresse entre les trois légataires de madame Valentine, petites-nièces, et l'acquéreur du château, petit-neveu de Lamartine, tout doit rester intact. C'est une petite pièce voûtée, tendue d'une cretonne fanée, donnant au midi, rendue obscure par les arbres du parc. Le mobilier n'en est pas riche: un bureau en acajou, un fauteuil couvert de toile sombre à raies, deux bibliothèques garnies de classiques du XVII° siècle reliés en veau et de livres de classes, et, parmi ces livres, le dictionnaire français latin tout dépenaillé, légué à M. Emile Ollivier, et portant à l'intérieur de la couverture ces mots écrits de la main d'un camarade de collège de Belley: ***Lamartine, liseur de contes***. A gauche est le portrait peint par sa mère, de Julia, âgée de six à sept ans, posant sur son bras potelé sa tête encadrée de cheveux blonds bouclés. En face est le Christ, apporté de Montceau, fort beau, mais dans un cadre fort laid. Une porte dérobée conduit du cabinet à la chambre du poète. Elle est grande, tendue de vieux cordoue. Près de la cheminée, sur laquelle madame Alphonse de Lamartine a peint les têtes d'Homère, de Dante, de Shakespeare, se trouvent le portrait du père de Lamartine, à l'air martial, la croix de Saint-Louis à la boutonnière, et un petit dessin représentant Joslin à deux ou trois ans, en pantalon blanc. En face est une panoplie très fournie, jadis, en armes de toute sorte, mais que le vandalisme des visiteurs a tout à fait mise à sac. Il ne reste plus qu'un vieux sabre musulman et un fusil. Le lit occupe le milieu de la chambre, entouré de rideaux de laine à longues bandes. C'est dans cette chambre que venaient prendre leurs ébats les chiens favoris. Les paons, oiseaux familiers de la maison, y entraient aussi, sautaient jusque sur le lit et parfois y laissaient des traces: *inquinabant omni contumeliâ*. C'était une faiblesse du grand homme, qui avait pour les bêtes les tendresses et les indulgences d'un saint François-d'Assise.

Cependant

Les ombres à longs plis descendent des mon-
[tagnes.

Le marteau toujours frappe, frappe d'un coup sec sous la terrasse. Je quitte le château, traverse le parc et m'engage dans un sentier qu'envahissent de gros buissons croulant sous les perruques folles des clématites. J'arrive à une futaie de charmilles dont les branches enlacées interceptent la lumière. Un éclair brille dans l'obscurité. C'est un petit ruisseau qu'on n'entend pas et qui glisse et se faufile sous des aunes, dans une prairie émaillée de renoncules grêles, de centaurées, de scabieuses, et bordée d'un bosquet de chênes dont les pieds se perdent sous les touffes de bruyères. Je suis à la clairière et sous le chêne de Jocelyn: à ma gauche, sous la feuillée, des pies et des geais se disputent la branche où ils doivent passer la nuit. En face, le soleil teinte d'un rayon rose le sommet de la montagne d'où les fermiers de Saint-Point ramènent à leurs granges la récolte de pommes de terre ou de maïs, et l'on entend

Le bruit lointain des chars succombant sous
[leur poids.

Rentré au château, j'y trouve le calme, la solitude. La vente a cessé; la foule s'est dispersée. Nous oublions un moment nos tristesses. Une heure de joie nous était réservée d'ailleurs ce soir-là. Tandis que nous étions réunis dans le salon vide, autour de l'unique table, Madame de P..., petite-nièce de Lamartine, nous apporte un manuscrit en feuilles; c'est le manuscrit du *Manuscrit de ma mère*, œuvre de la vieillesse, mais pleine de sublimes beautés. Il est écrit presque sans ratures, de la grande écriture de l'âge mur. Nous en lisons les premières pages, celles qui renferment précisément la description de la clairière de Jocelyn. Comme tout cela est vrai! Comme les impressions sont sincères, vécues! Comme tout est vu et reproduit franchement! Je constate ce que j'avais constaté souvent déjà, que des images, des expressions qui ont un parfum de terroir et qui font tableau, se trouvant dans le manuscrit, ont disparu dans le livre, biffées par l'éditeur. Lamartine se prêtait volontiers à cette mutilation, que nous regrettons bien vivement. Mademoiselle de S..., petite-nièce aussi du poète, nous présente gracieusement, à son tour, une *Imitation* qui a appartenu à madame Valentine et qui, à sa première page, porte une poésie inédite de l'oncle, de la plus grande envolée, adressée à la nièce bien-aimée.

En ce moment, tout dort et tout est silencieux. De temps en temps, s'élève pourtant des profondeurs de la vallée de la Valouze le cri plaintif d'un hibou, hôte accoutumé du vieux manoir, que le bruit de ces derniers jours a chassé de sa retraite. La lune s'est levée et éclaire la terrasse et les tréteaux, où se sont étalés les objets de la vente, de sa lumière froide et indifférente.

ÉTRANGER

Amsterdam. — 23 octobre. — Tableaux modernes et sculptures. — Collection W. Hartog. — Roos, Brakke Grond.

Cologne. — 5-12 octobre. — Vente du musée Christian Hammer, de Stockholm. — Tableaux (309 numéros). — Objets d'art (1493 numéros). — Héberlé, 127, Breitestrasse.

Paraissant les 10, 20, et 30 de chaque mois. 10 octobre 1894.

Les Nouvelles de l'Intermédiaire

Numéro 10.

Mouvement des Bibliothèques
DES ARCHIVES, COLLECTIONS ET MUSÉES.

PARIS

La correspondance de Boileau avec Brossette. — La correspondance de Boileau avec Brossette, achetée, il y a près de deux ans, par la Bibliothèque de la Ville de Paris, est un monument littéraire trop important pour que l'histoire de sa dispersion n'intéresse pas les lecteurs de l'*Intermédiaire* (1).

Le recueil réuni par Brossette comprenait 75 lettres de Boileau à Brossette formant 185 pages pleines, 20 lettres de Boileau à divers et 66 pages autographes de Boileau comprenant des poésies, des préfaces, des dialogues, etc. Telle est la description sommaire faite par Laverdet, un des premiers marchands d'autographes, lorsqu'il mit le recueil en vente, en 1855, pour la somme de 6,000 francs.

Il l'avait acheté, un an auparavant, à la vente Renouard moyennant la somme de 4,000 francs.

Renouard, dans son *Catalogue de la bibliothèque d'un amateur*, publié en 1819, en a fait une description détaillée; mais le contenu des volumes achetés par Laverdet ne répondait plus à cette description.

Les vides portaient surtout sur les lettres adressées à Boileau par le P. Bouhours, Lamoignon et Racine. La correspondance même de Boileau semble être restée intacte. Ce serait donc le célèbre bibliophile Renouard qui aurait, le premier, porté le canif dans ce précieux recueil formé avec tant d'amour par Brossette, avec l'aide et les pièces fournies par l'abbé Boileau, frère et exécuteur testamentaire du poète. Laverdet, trouvant des pièces inédites en assez grande quantité, jugea utile de publier tout le recueil. Puis, la publication faite, il voulut se défaire de ce gros achat et, pour cela, il s'adressa tout naturellement à la Bibliothèque impériale, puis à la Bibliothèque de Lyon, enfin à l'Institut.

Repoussé partout, il ne consulta plus que son intérêt; il cassa le recueil et vendit les pièces séparément. J'ai trouvé la lettre qu'il adressa à M. Sensier pour

(1) Voir les *Nouvelles* du 10 janvier 1893.

lui offrir des pièces du recueil. Elle est curieuse à plus d'un point, la voici :

Paris, le 15 juin 1860.

Mon cher monsieur Sensier,

Ma correspondance originale entre Boileau et Brossette est enfin divisée. J'ai longtemps hésité à mettre le canif dans ce précieux recueil, mais j'ai dû faire un appel à la raison, et le sacrifice a été consommé. Venez donc le plus tôt possible pour faire votre choix dans les lettres ou pièces qui me restent, celui auquel j'avais promis la priorité ayant fait le sien.

Avant de recourir à ce moyen extrême, j'ai fait tous mes efforts pour faire prendre place à mes deux volumes soit à la Bibliothèque impériale, soit à celle de Lyon, soit à celle de l'Institut ou de l'Académie française; j'ai été repoussé avec perte dans ces trois tentatives qui, au moins, me dégagent moralement à mes propres yeux, car je me suis dit que je n'étais pas tenu à être plus royaliste que le roi; et puisque le roi, les trois bibliothèques, veux-je dire, qui auraient dû tenir à honneur de posséder un pareil livre, n'ont pris nul souci de sa dispersion projetée, je devais consulter enfin mes vrais intérêts et en tirer, par ce moyen, tout le parti possible.

Pour répondre aux reproches qui pourraient m'être adressés ultérieurement sur cette dispersion, j'ai cru devoir conserver les lettres et les minutes de mes lettres relatives aux efforts que j'ai faits pour la conjurer. Permettez-moi, Monsieur, de vous en donner ici la copie.

Le 27 février dernier, j'ai écrit à M. Jules Taschereau, administrateur général, directeur de la Bibliothèque impériale.

« Monsieur le Directeur,

« Lorsque j'ai acquis, à la vente Renouard, la correspondance entre Boileau et Brossette, mon intention était de la publier et d'en disposer ensuite. Ma publication est faite depuis deux ans et j'ai résolu la vente de ce manuscrit.

« Je serais heureux que ce précieux monument littéraire ne fût pas divisé et prît sa place dans la Bibliothèque impériale.

« Je viens donc, Monsieur le Directeur, vous proposer, pour la Bibliothèque impériale, l'acquisition de ces deux importants volumes. Toutes les lettres et les manuscrits originaux qui les composent, dépecés et vendus séparément, me produiraient au moins huit mille francs, mais le prix des deux volumes, pour la Bibliothèque impériale, serait seulement de six mille francs.

« Je n'ai pas voulu, Monsieur le Directeur, recourir au moyen extrême et très regrettable de la vente de mon recueil par lettres et manuscrits séparés (malgré que j'en fussse sollicité depuis longtemps par de nombreux collectionneurs) avant d'avoir mis l'administration de notre premier dépôt public à même de se prononcer sur l'opportunité de cette acquisition, et, sur sa détermination négative, le 5 du mois de mars prochain, la dispersion en sera immédiatement commencée.

« Je suis, etc... »

Le lendemain, 28, M. Taschereau m'a honoré de la lettre suivante :

« Monsieur,

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser en date d'hier, au sujet de la correspondance Boileau-Despréaux et Brossette. Pour être à même de répondre à votre proposition qui renferme une mise en demeure à court délai, j'aurais besoin d'avoir sous les yeux les deux volumes dont il s'agit et de les examiner avec soin, demain mercredi, de concert avec M. le conservateur sous-directeur du département des manuscrits, de qui ce sera le jour de service.

« Je vous prie donc, Monsieur, de vouloir bien me les adresser et d'agréer l'assurance de mes sentiments de considération.

« *L'administrateur général, directeur,*
« J. Taschereau. »

Le même jour, j'ai porté mes deux volumes à la Bibliothèque impériale en les accompagnant de la lettre qui suit :

« Monsieur le Directeur,

« Je m'empresse de répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ce matin, en vous faisant remettre, ainsi que vous le désirez, les deux volumes de la correspondance ci-jointe de Boileau avec Brossette, pour être examinés par vous de concert avec M. le conservateur sous-directeur du département des manuscrits.

« Je suis, etc. »

Le 2 mars, M. le Directeur de la Bibliothèque impériale m'écrivit :

« Monsieur,

« Vous serait-il possible de passer aujourd'hui à la Bibliothèque avant quatre heures et demie? J'aurais à appeler votre attention sur une différence entre l'état du recueil et sa description imprimée.

« Recevez, etc.

« J. Taschereau. »

Je me suis donc, au jour et à l'heure indiqués, rendu à la Bibliothèque impériale, et M. Taschereau m'a fait connaître sa proposition : 4,200 francs, c'est-à-dire que la Bibliothèque impériale serait substituée à mon enchère à la vente Renouard. Comme une offre de 6,000 francs m'était déjà faite par un amateur en vue de la dispersion, j'ai remporté immédiatement mes deux volumes.

Battu de ce côté, je me suis retourné vers la seconde ville de l'empire : Lyon. Le 9 mars, j'ai écrit à M. le bibliothécaire Monfalcon en ajoutant que je serais heureux que ce précieux monument littéraire,.. *arrangé par Brossette lui-même avec un soin extrême...*, etc.

Le 15 mars, j'en ai reçu la gracieuse lettre que voici :

« Monsieur,

« Les ressources financières dont peuvent disposer les bibliothécaires des départements sont beaucoup trop minimes pour qu'ils puissent se permettre l'acquisition de lettres autographes au prix de 6,000 francs. Publiée maintenant, la correspondance de Boileau et de Brossette n'a qu'un simple attrait de curiosité. Je n'ai pas manqué de faire l'acquisition du volume dont vous avez été l'éditeur; ainsi, l'intérêt littéraire est servi.

« Il y a quelques années, j'achetai de seconde main, chez un épicier de Lyon, quelques liasses de papiers provenant de la famille Brossette. J'y trouvai deux autographes signés de La Fontaine, plusieurs lettres de Brossette et de Maucroix, et un manuscrit des *Héros de Romans*, écrit tout entier de la main de Boileau, manuscrit que je fis examiner à Paris par un homme compétent, M. Potier; le tout me coûta 15 francs.

« Je vous remercie de l'envoi de vos catalogues d'autographes; mon correspondant a fait plusieurs acquisitions à vos ventes.

« Veuillez agréer mes civilités.

« Monfalcon. »

Ainsi, pour M. le Bibliothécaire de la ville de Lyon, cette correspondance, publiée maintenant, n'a plus qu'un simple attrait de curiosité!

Je me suis cru obligé, le 31 mars, de faire à M. Monfalcon la réponse suivante :

« Monsieur,

« Si j'avais pu penser que le précieux manuscrit original de la correspondance de Boileau avec Brossette, arrangé par Brossette lui-même, ne dût avoir pour la Bibliothèque de la seconde ville de l'empire qu'un simple attrait de curiosité, je n'aurais certes pas pris la liberté de vous importuner pour vous en proposer l'acquisition. Aussitôt que ma publication a été terminée, je me suis fait un devoir d'offrir un des vingt-cinq exemplaires, tirés sur grand papier vergé et numérotés, à l'Académie de Lyon, laquelle, par l'organe de son secrétaire, m'a fait l'honneur de l'agréer.

« J'ai eu connaissance de l'acquisition que vous avez faite autrefois pour 15 francs de lettres ou manuscrits de La Fontaine, de Boileau (minute originale des *Héros de Romans*), de Maucroix et de Brossette. M. Potier m'a vendu l'année dernière (et c'est moi qui ai fixé le prix), pour la somme de 100 francs, cette minute originale (quoique j'en eusse déjà une également originale dans mon recueil), afin d'en enrichir mon exemplaire semblable à celui offert à l'Académie de Lyon.

« J'ai l'honneur, etc. »

Je ne sais pas si la Bibliothèque de Lyon possède des manuscrits déjà publiés; dans ce cas, il est à croire que M. le Bibliothécaire de Lyon ne les a pas en très grande (estime).

Voici maintenant le tour de la Bibliothèque de l'Institut. Le 22 mars, j'ai écrit la même lettre à son directeur, et, le 22 avril, n'en ayant pas reçu de réponse, je me suis permis de lui adresser cette autre lettre, qui est également restée sans réponse :

« Monsieur,

« Le 22 mars dernier, j'ai pris la liberté de vous écrire pour vous proposer l'acquisition, pour la Bibliothèque de l'Institut, de la correspondance originale de Boileau-Despréaux avec Brossette que j'ai publiée il y a deux ans, et, pour vous mettre à même de juger de l'importance et de l'intérêt de ce précieux manuscrit, j'ai cru devoir vous rappeler qu'à cette époque j'avais fait hommage à votre Bibliothèque d'un des vingt-cinq exemplaires tirés sur papier de Hollande (grand in-8°) et numé-

rotés. N'ayant pas reçu de réponse, je crains que ma lettre ne vous soit point parvenue.

« Je suis, etc. »

Soyez donc bibliothécaire de l'Institut de France, de l'Académie française, pour avoir cette politesse, cette urbanité, alors qu'il s'agit d'une proposition d'acquisition d'un manuscrit de Boileau-Despréaux (1)!

Désormais édifié sur les chances de conservation de mon recueil, j'ai donc commencé, la semaine dernière, à le mettre en coupe réglée, en prenant d'abord les pièces que je destine à mon exemplaire tiré à 25, et je l'ai porté à M. Solar auquel j'avais promis la priorité du choix. Là, à mon inçu (sic), une tentative a été faite par M. Deschamps, son bibliothécaire, auprès de M. le comte de Montalivet qui, lors de la vente Renouard, avait paru désirer en faire l'acquisition. M. de Montalivet n'a point accepté l'offre, la publication ayant été faite. Tout en étant reconnaissant de cette démarche, je n'aurais pas donné mon acquiescement au résultat favorable qu'on espérait, ma résolution étant invariablement prise, après les trois épreuves dont je viens de vous faire l'historique un peu monotone, mais nécessaire.

Adieu, mon cher monsieur Sensier, je suis parfaitement,

Votre très humble et très obéissant serviteur, A. Laverdet.

M. Alfred Sensier, grand amateur d'autographes, ami de Millet et de Théodore Rousseau, se rendant au désir de M. Laverdet, lui acheta huit lettres autographes de Boileau: une était adressée à Racine, une autre à M. de La Chapelle, neveu de Boileau, et les autres à Brossette. C'est du moins ce que l'on trouve dans le beau catalogue dressé par M. Etienne Charavay après la mort de M. Alfred Sensier (2).

M. Solar, qui avait la priorité pour choisir, acheta trois pièces autographes, dont le manuscrit des *Héros de romans*, une lettre adressée à Brossette (datée du 9 mars 1699), et un billet autographe de Racine à Boileau.

A la vente de M. Solar, la 29 février 1861, M. Dubrunfaut acheta le manuscrit des *Héros de romans*. Ce célèbre amateur avait acquis, probablement de Laverdet, pour la somme de 1,200 francs, une certaine quantité de pièces qui n'avaient pas été dispersées. Il conserva la division en deux volumes, et à chaque vente d'autographes il se mit à l'affût et racheta la plupart des pièces qui avaient appartenu à la collection Brossette, pour les réintégrer dans le recueil; il refit ce que Renouard et Laverdet avaient défait.

La Bibliothèque de la Ville de Paris, à qui la correspondance de Boileau fut proposée après la mort de cet amateur, a acquis, en 1893, pour la modique somme de 3,000 francs, le recueil reformé par M. Dubrunfaut. Ce recueil est encore incomplet: souhaitons que l'œuvre de M. Dubrunfaut soit continuée et que cette précieuse correspondance soit enfin reconstituée.

R. Bonnet.

(1) Le secrétaire de l'Académie française était Villemain.

(2) A la vente Sensier (11, 12 et 13 février 1878) quatre des lettres adressées à Brossette et la lettre à Racine furent achetées par M. Dubrunfaut, les deux autres lettres adressées à Brossette, datées du 2 juin 1700 et du 10 décembre 1701, passèrent en Angleterre. On retrouve la lettre à Racine dans un catalogue Dubrunfaut (série des écrivains): elle fut achetée par M. E. de Refuge.

Les missions scientifiques et littéraires depuis 1885.

— *Mission de M. Joret dans les bibliothèques d'Allemagne.* — M. Joret a recherché dans les archives de Prusse, Hanovre, Brunswick et Hesse, les documents relatifs aux rapports politiques et littéraires de la France et de l'Allemagne avant 1789. Il a borné son étude aux XVIe et XVIIe siècles. Voici, par dépôt, les résultats de sa mission.

Marbourg. — Les archives de Hesse renferment les pièces et correspondances diplomatiques échangées de 1527 à 1542 entre François Ier et le landgrave de Hesse, une correspondance du landgrave avec Hotman en 1561-1562, et des liasses spéciales relatives aux ambassades envoyées par Henri IV, de 1583 à 1587, pour solliciter des secours des princes protestants.

Cassel. — La Bibliothèque renferme le *Journal du voyage en France du landgrave Guillaume IV de Hesse de* 1646 *à* 1648; c'est un journal fort intéressant.

A Wolfenbüttel se trouvent conservés les *Souvenirs de Bernardin Imbotti, maître de mathématiques à Paris*, où l'on voit la liste des étudiants allemands parisiens de 1620 à 1640, la correspondance du landgrave Ernest de Hesse de 1682 à 1690 où se trouvent de curieuses lettres des savants français, et le Journal du voyage fait par les ducs Henri et Ernest de Brunswick de 1701 à 1702, documents précieux.

Aux Archives de Hanovre, la correspondance en français envoyée au duc Georges Guillaume, sur la politique étrangère, par un s^r Ramming, de janvier 1666 à décembre 1670, et les *Relations* de Boncœur, autre agent du duc à Paris, de janvier 1678 à la fin de 1683.

A la Bibliothèque de Hanovre, il y a un certain nombre de documents émanant de Samuel Chappuzeau, et la *Correspondance de Spanheim, envoyé du grand électeur à Paris depuis* 1680.

Dans les archives de Brunswick, à Wolfenbüttel, on conserve la *Correspondance d'un comte de Perlingue sur les affaires politiques et les nouvelles à la main* de 1747 à 1751; une curieuse lettre de Blin de Sainmore où il propose en 1779, au duc de Brunswick, de lui

adresser un « bulletin dans lequel on lui rendrait compte des livres les plus piquants, des anecdotes les plus secrètes, des pièces de vers, des spectacles et de toutes les nouvelles qui intéressent la littérature » Blin n'obtint pas le résultatqu'il se promettait. Le duc de Brunswick refusa l'offre du littérateur français.

Missions de MM. Hauvette, de Saint-Victor et Psichari en Grèce et en Turquie.

1° *Mission de M. Hauvette.* — En 1891, M. Hauvette fut chargé d'étudier certaines questions de topographie et d'histoire relatives à Marathon, Salamine et Platées, ainsi que les opérations militaires des Perses en Béotie et en Attique.

Pour Marathon, contrairement à l'opinion de Schliemann, les fouilles de MM. Staïs et Kavvadias, en 1890 et 1891, ont établi que le tumulus de Marathon pouvait contenir, selon l'opinion traditionnelle, les restes des combattants helléniques. Les objets trouvés y sont de deux sortes: des pointes de flèches en bronze et des pointes en silex. Les premières se rapportent sans doute à l'époque de la bataille, mais les secondes sont d'un âge beaucoup plus reculé, peut-être servaient-elles aux Ethiopiens de l'armée de Xerxès ; enfin des petits lécythes à figures noires, vases datant tout au plus du IVe siècle, qui permettent de fixer la date de l'élévation du tumulus à une période variant de 490 aux premières années du Ve siècle. Les cendres retrouvées à 3 mètres au-dessous du sol actuel de la plaine seraient donc celles des Marathonomaques qu'a pieusement honorées l'antiquité tout entière, et la bataille aurait eu lieu dans le voisinage immédiat de ce tumulus.

A Salamine, il n'y a pas eu de fouilles. En 1884, la *Société archéologique d'Athènes* en eut l'intention, mais ne donna pas suite à son projet. L'exécution en eût été cependant facile, puisque la profondeur de la rade, au nord de Psyttalie, ne dépasse pas 33 mètres, et qu'à l'endroit où paraît s'être livrée la bataille, cette profondeur varie de 18 à 27, 29 et 33 mètres. M. Hauvette a déterminé l'emplacement où dut se livrer la bataille et fixé le nombre des vaisseaux engagés à environ un millier, dont 600 vaisseaux pour les Perses et 400 pour les Grecs.

La topographie générale de la plaine de Platées est aujourd'hui certaine, depuis les travaux de Stanhope et de Leake; mais M. Hauvette l'a contrôlée et identifiée avec l'état actuel de la topographie régionale.

2° *Mission de M. de Saint-Victor.* — M. Castillon de Saint-Victor fut chargé de faire les fouilles de l'antique Curium en 1886-1887. Cette cité chypriote est enfouie sous le village moderne d'Episcopi, à deux heures de la ville de Limassol, la nouvelle Amathonte. Curium paraît avoir été le centre d'une civilisation avancée avant la venue des Argiens. Les nécropoles de Curium ont été l'objet, à diverses époques, de déprédations commises pour enlever les objets d'art qu'elles renfermaient. Néanmoins M. de Castillon a trouvé dans ces fouilles un grand nombre de bijoux d'un admirable travail appartenant à l'art phénicien, des poteries, des vases peints, des objets de bronze, dont une partie a été envoyée au musée du Louvre en 1891.

3° *Mission de M. Psichari.* — M. Jean Psichari, chargé, en 1886, d'étudier les dialectes néo-grecs parlés aux environs de Constantinople et de Smyrne, a examiné spécialement à Constantinople la bibliothèque du Saint-Sépulcre. Parmi les 600 manuscrits dont elle se compose, il n'y a à remarquer qu'une *Histoire fabuleuse des empereurs byzantins*, recueil de contes populaires.

Mission de M. Darmesteter dans l'Inde.

— M. James Darmesteter, envoyé dans l'Inde, a séjourné près d'une année sur la frontière du Penjab et à Bombay. La littérature afghane consiste principalement en chants populaires, composés par des poètes illettrés, et transmis par la voie orale; ce sont des œuvres analogues à celles bardes gaulois. Il a trouvé dans les bibliothèques de Bombay, Puna, Nausari et Sarat un grand nombre de textes inédits conservés par les Parsis et relatifs à l'histoire du zoroastrisme.

OFFRES ET DEMANDES

Je désirerais acquérir le volume suivant ou qu'un obligeant collaborateur me le prêtât : *Descente généalogique d'Estienne Porcher, habitant de la ville de Joigny*. Paris, 1650, in-4°. L. LANDON.
34, Carlton Road Putney, England.

VENTES PUBLIQUES

ETRANGER. — **Amsterdam.** — 23 oct. — Tableaux modernes et sculptures. — Coll. W. Hartog. — Roos, Brake Grond. — **Cologne.** — 5-12 oct. — Vente du musée Christian Hammer, de Stockholm. - Tableaux (309 nos). — Objets d'art (1493 nos) — Héberlé, 127, Breitestrasse. — **Leyde.** — 27 oct.-3nov. — Livres. — Bibl. Laat de Kander (Cat. de 2728 nos). — Burgersdijk et Niermans, 1.



Paraissant les 10, 20, et 30 de chaque mois. 20 octobre 1894.

Les Nouvelles de l'Intermédiaire

Numéro 11.

Mouvement des Bibliothèques

DES ARCHIVES, COLLECTIONS ET MUSÉES.

PARIS

Les missions scientifiques et littéraires depuis 1885. Missions d'Espagne et de Portugal.

ESPAGNE

Mission de M. Martin. — M. Albert Martin, en 1887, fut chargé de compléter l'œuvre de Miller et de Graux pour l'inventaire des manuscrits grecs conservés dans les bibliothèques hispano-portugaises. Il établit par son catalogue que l'on conserve dans ces deux pays 1,071 manuscrits grecs actuellement connus, tant dans les bibliothèques publiques que chez les particuliers.

Mission de M. Engel. — M. Arthur Engel, en 1891, chargé d'une mission archéologique, a indiqué, comme M. Blanchet pour l'Allemagne, l'importance des établissements qu'il visita :

Barcelone. — Les *archives de la couronne d'Aragon* sont bien classées et d'un facile accès. La municipalité, la cathédrale et plusieurs établissements publics possèdent des archives distinctes. La *Bibliothèque de l'Université* renferme des manuscrits et des incunables précieux ; celle de l'*Ateneo* consiste en livres modernes. *Le musée Martorell*, fondé par un legs, comprend un intéressant médaillier, une section archéologique et une curieuse collection spéciale de papier timbré depuis son origine. Barcelone renferme aussi un *musée des beaux-arts*, un *musée industriel*, un *musée nautique* et un *musée d'architecture;* les collections particulières y sont très nombreuses.

Majorque. — Le musée, formé par le cardinal Despuig, contient les objets provenant des fouilles d'Aricia, des bronzes, des cartes, entr'autres la carte de Gabriel Valsera, de 1439, sur laquelle George Sand renversa un encrier lors de son séjour à Palma. Le *musée de la Societa Luliana* conserve des monuments locaux.

Tarragone. — Le musée y est exclusivement composé d'antiquités trouvées dans le pays : il est excessivement riche et contient des mosaïques, des statues et des bronzes romains; dans la section du moyen âge, d'étranges demi-disques en pierre noire couverts de caractères romains et de figures bizarres attribués aux Templiers, du papier de 1255 de fabrication arabe, du papier fabriqué à Tarragone dès le XIVᵉ siècle, etc.

Valence. — L'Université possède un beau médaillier et de splendides manuscrits, parmi lesquels un *Roman de la Rose* du XIVᵉ siècle. Le *musée provincial* se compose surtout de tableaux, de bas-reliefs modernes et de tapisseries. Le *musée de la Société archéologique* renferme des inscriptions, des tableaux, des sculptures, etc. A la cathédrale, citons, dans le trésor, les traditionnels deniers de Judas, représentés ici par des tétradrachmes de Rome, faux, en cuivre argenté.

Murcie. — Le *musée provincial* renferme quelques bons objets romains provenant de Mazaran, la Ficaria des Romains.

Albacete possède un petit *musée local* rudimentaire, alimenté surtout par des dons particuliers.

Cordoue. — Le *musée*, qui est très visité, aura bientôt son catalogue terminé. Les principaux objets en ont d'ailleurs été photographiés.

Séville possède un bon *musée de tableaux*, et ses églises renferment de véritables trésors. Son *musée archéologique* a des marbres superbes provenant d'Italica. La *Bibliothèque Colombine*, bien que dépouillée par le vol d'une partie de ses trésors les plus précieux, est encore importante. Les *Archives des Indes*, les *Archives municipales* et la *Bibliothèque de la Ville* sont riches en documents. Les Sociétés des *Amis du Pays*, le *Circulo de Labradores*, l'*Atenveo de Excursiones*, la *Société des bibliophiles Andalous*, et un grand nombre de particuliers, ont réuni des collections intéressantes.

Cadix. — Le *musée* est important; il renferme, entr'autres, un sarcophage phénicien anthropoïde, et les fouilles y ont amené un certain nombre de sculptures phéniciennes.

Madrid. — Le *musée archéologique*, créé en 1867 dans le *Casino de la Reina*, a son catalogue en cours de publication. C'est un musée des plus importants; son médaillier ne renferme pas moins de 102,090 pièces. La *real academia de la historia* possède le grand disque de Théodose trouvé à Almendralejo. La collection des poinçons matrices et des coins nationaux de l'*Hôtel des monnaies* va du XVIᵉ siècle à nos jours. Un grand nombre de particuliers forment des collections.

M. Engel a fait une étude particulière des antiquités de Llano de la Consolacion et du Cerro de Los Santos auprès d'Almansa, où l'on avait trouvé de très curieuses statues de style gréco-phénicien envoyées au musée archéologique de Madrid.

Terminons par cette note sur les Sociétés archéologiques en Espagne.

A Barcelone, l'*Association artistico-archéologique* est animée d'un excellent esprit. Elle a décidé de s'adresser aux évêques de l'Espagne pour leur recommander de provoquer, à l'exemple de celui de Vich, la création de musées artistico-archéologiques; on sauvera ainsi beaucoup d'objets de valeur qui, retirés du culte et presque abandonnés, courent le risque de disparaître pour toujours et d'aller enrichir des

musées étrangers, comme il est arrivé si souvent.

Mission de M. Boissonnade. — M. Boissonnade a dépouillé les archives de Navarre, à Pampelune, et les archives de Castille, au château de Simancas, en vue d'une étude sur l'histoire intérieure de la Navarre.

Les *Archives de Pampelune* sont conservées dans le palais de la députation provinciale et ne sont pas entièrement inventoriées, mais classées en divisions spéciales, qui en facilitent la consultation.

Les *Archives générales de Castille*, conservées au château de Simancas, ont une importance considérable. Malheureusement, leur situation rend le travail assez pénible. C'est à 11 kilomètres de Valladolid que se trouve le château de Simancas, fort beau spécimen de l'architecture militaire espagnole, où sont déposés tous les documents de l'histoire d'Espagne depuis Ximénès. Quatre archivistes, sous les ordres d'un archiviste en chef, colligent et cataloguent les documents répartis en liasses ficelées, dans des tablettes de plâtre, des rayons ou des armoires pratiquées dans l'épaisseur des murs. Les archives sont fort bien installées dans une cinquantaine de salles, et les travailleurs y sont admis de 8 heures du matin à 2 heures du soir. La communication y est très libérale. Aucun bulletin d'inscription n'est exigé : les documents qu'on désire consulter sont communiqués sur simple demande verbale ou écrite non signée, et le personnel y est d'une très grande obligeance.

Les *Archives générales de Castille* contiennent une multitude incroyable de pièces.

M. Boissonnade a donné, à la suite de son rapport, le *Tableau général de classification des archives de Navarre et des archives de Simancas.*

Mission de M. Tannery. — M. Paul Tannery, en 1891, a été chargé d'examiner à l'Escurial les manuscrits du mathématicien Diophante, qui présentent un grand intérêt pour l'histoire des sciences mathématiques.

PORTUGAL

Mission de M. Boutroue. — M. A. Boutroue, en 1891, a été chargé d'une mission archéologique en Portugal. Dans son rapport, il indique sommairement les collections et les monuments particulièrement dignes d'attirer l'attention de l'archéologue.

Lisbonne. — Le *musée des Beaux-Arts*, créé en décembre 1883 dans le palais construit par Pombal au siècle dernier, possède, dans la sculpture, deux bas-reliefs grecs en marbre découverts à Herculanum ; dans les tableaux, quelques œuvres portugaises du XIVe siècle, imitations des maîtres flamands (dont le principal auteur est Vasco Fernandez, qui peignit pour la cathédrale de Vizeu son chef-d'œuvre, le *Saint Pierre sur son trône*) et quelques meubles portugais des XVIIe et XVIIIe siècles. La *Bibliothèque nationale* contient quelques beaux manuscrits du XIVe au XVIe siècle, des médailles et le *musée des antiquités de l'Algarve*, musée d'antiquités préhistoriques, romaines et wisigothes. La *Bibliothèque de l'Académie des sciences* possède de très précieux manuscrits arabes et portugais, un *musée géologique et d'archéologie préhistorique* où l'on conserve la table de bronze romaine d'Aljustrel. L'ancien couvent de Saint-Benoît contient les archives della Torre do Tombo, réunion des archives du royaume et de celles de l'Inquisition.

A Sétubal, l'église contient 15 tableaux de Vasco ; à Thomar l'on remarque les ruines des monuments élevés par les chevaliers du Christ et qui mériteraient une intelligente restauration ; à Alcobaça, le couvent où se trouve le tombeau d'Inès de Castro, et à Mafra, les ruines du couvent élevé au XVIIIe siècle par Jean II et qui était le Versailles du Portugal.

A Evora l'on voit le temple de Diane, le monument romain le mieux conservé de la péninsule. La bibliothèque d'Evora possède un très beau triptyque, émail peint sur cuivre, travail limousin du XVIe siècle, et un étendard en soie écarlate de 3m,60 de haut sur 2m,20 de large, qui fut l'étendard du tribunal de l'Inquisition de la province d'Evora. De 1543 à 1767, d'après les documents réunis par Diego Barbosa Machado, 8,541 personnes passèrent en jugement ou furent brûlées par les ordres du Saint-Office d'Evora.

Mission de M. Berthelot. — En 1889, M. Philippe Berthelot fut chargé d'étudier, dans les archives du Portugal, les documents concernant nos relations avec ce pays aux XVIIe et XVIIIe siècles. Il en a publié le catalogue et donné dans son rapport des indications sur les établissements publics où ces documents nous intéressant sont conservés.

Lisbonne. — La *Bibliothèque de l'Académie des sciences* renferme les papiers de S. de Tarborda, ambassadeur en France de 1677 à 1690, très importants documents. Les archives du royaume, l'*Archivo Real da Torre do Tombo*, sont fort riches en documents historiques du plus haut intérêt, et comprennent plus de 30,000 cartons : elles avaient été déjà étudiées au point de vue français par M. Charles Livet en 1868. La *Bibliothèque publique*, installée d'après le système du British Museum, possède plus de 10,000 manuscrits mais non catalogués.

A Evora, se trouve une très importante bibliothèque contenant 25,000 volumes et 2,000 manuscrits où sont les papiers des agents diplomatiques espagnols qui traitèrent avec la France aux traités de Westphalie et d'Utrecht, et au XVIIIe siècle avec le duc de Choiseul.

DÉPARTEMENTS

Caen. — *Découverte d'un livre d'heures inconnu de la veuve Kerver, à l'usage des*

frères prêcheurs. — Connaît-on cet ouvrage ? Il n'en est fait mention ni dans Brunet, ni dans le catalogue Firmin-Didot. Je viens d'avoir l'heureuse fortune d'en acquérir un exemplaire, et je crois intéressant de donner une description de ce livre, un des plus curieux que je connaisse.

Il comporte 192 feuillets, soit 384 pages, imprimées en gothiques rouges et noires, à 22 lignes par page; les signatures sont par 8, de *a* à *x*, avec répétition de *a*, *b*, *c*. Mon exemplaire est incomplet du titre, du dernier feuillet du cahier *c*, de *d* 1, des 2 derniers feuillets du cahier *r*, de *s* 1, et de 7 feuillets du cahier *c* final.

Je ne puis donc donner le titre du livre : on y suppléera par le copieux *explicit* suivant, qui se trouve au *recto* du dernier feuillet (1) (le *verso* étant pris par la marque des Kerver).

Cy finissent ces présentes *heures* à l'u-|| saige des frères prescheurs nouvellement || imprimées *toutes au long* sans rien reque-|| rir | avec plusieurs belles histoires nouvel || les : cest assavoir *les histoires des heures no-|| stre dame* | mises à prime | tierce | sexte | nonne || | vespres | et complie | *les histoires des heu || res de la croix* | des heures du sainct esperit | || et pareillement des sept pseaulmes péniten-|| tiales | et aux leçons des vigiles des morts. || *Item* avec plusieurs belles oraisons. Et || ont adioutées *les heures de la coceptio* || nostre dame | et l'office de saincte Barbe. || Et ont esté *imprimees à Paris* par la veus || ve de *Thielman Kerver* | demourant audict || lieu à l'enseigne de la *Lycorne* | à la grant || rue sainct *Jacques* au dessus des Matu || rins. Et furent achevees l'an milcinq cens || quarante deux | le XXVI iour de septêbre.

Le verso de *a* comporte, au lieu de l'homme anatomique, l'almanach, et le recto de *a* 1 les indications et les 2 tableaux relatifs à la lettre dominicale et au nombre d'or. Viennent ensuite le calendrier, l'évangile de la Passion, l'office de la Vierge « *secundum côsuetudinem beati Dominici et fratrum predicator.* », l'office des morts, les psaumes de la pénitence, les litanies, les heures de la croix et celles du Saint-Esprit, l'office de la conception de la Vierge, la messe de la Vierge l' « *officium nostro dne de pietate,* l'office quotidien de Marie-Madeleine, l' « *officiolum de beato dominico patre nostro dicendum quotidie* » (1), les heures de Sainte-Barbe (2), l' « *officium sepulture fratrum predicatorum* », des oraisons variées et celles habituelles à saint Thomas, les « *psalmi horarii canonicalium singulis dieb. ad usum fratrum predicator.* », et une prière de saint Augustin.

(1) Les lettres italiques désignent les endroits imprimés en lettres rouges. En 1541, la veuve Kerver avait déjà imprimé le *Missale Carthusiense* pour les Chartreux, dont la riche bibliothèque de Caen possède un exemplaire.

L'ornementation de ce livre est très remarquable, et certains dessins atteignent une liberté qui, de nos jours, mènerait leurs auteurs en police correctionnelle, sur la réquisition de M. Bérenger.

J'ai compté 44 grandes planches (non comprises les marques) dont l'une est répétée 2 fois; ce sont :

Saint Jean à Pathmos — *Jésus et Malchus* (répété 2 fois) — *L'arbre de Jessé* — *L'Annonciation* — *La Visitation* — *La Nativité* — *L'Adoration des Mages* — *La Circoncision* — *La fuite en Egypte* — *Le couronnement de la Vierge* — *Les 3 morts et les 3 vifs* (planche double) — *La chute d'Adam* (3 planches) — *La damnation du chanoine* (un chanoine soutenu par 2 diables apparaît à des religieux assemblés dans le chœur d'une église; au-dessous on lit ce quatrain:

Ung chanoine mort de Paris
Ainsi qu'on faisoit son service
Respondit au cueur par ses ditz
Que damné estoit pour son vice.)

La Naissance et la Mort de l'Homme — *Le Purgatoire* — *La Mort de l'Homme* — *Job sur son fumier* — *La Naissance de l'Homme* — *L'histoire de David* (en 7 planches et non 6 comme l'avance Peignot, avec la très amusante figure du bain de Bethsabée, d'un décolleté assez suggestif) — *Jésus devant Pilate* — *La Présentation au Temple* — *La Marche au Calvaire* — *Le crucifiement* — *La descente de croix* — *L'Ensevelissement de Jésus* — *Jésus descendant aux limbes* — (c'est une des plus surprenantes figures du livre : au premier plan on y voit deux hommes dans la posture qui motiva l'anéantissement de Sodome; dans un coin du dessin on remarque la salamandre) — *La Résurrection* — *L'apparition de Jésus à Marie* — *à Madeleine* — *Les disciples d'Emmaüs* — *Jésus et Thomas* — *La Pentecôte* — *Le Jardin de la Vierge.*

Généralement ces figures sont accompagnées d'un quatrain français; la der-

(1) A la suite on peut lire : « *Quod qui dixerit beatus dominicus sibi procurabit necessaria î hac vita et vitam eternam in alia : sicut ipsemet cuidam devoto revelavit.* »

(2) La mention complète est des plus curieuses, la voici : « *Sequuntur septem hore canonice || licet bre-* « *ves Virginis martyris bar-|| bare facte et compi-* « *late ob honorem || commemorationem passionis ejus-|| dem gloriose Virginis : quam come-|| morationem singulis diebus facie-|| tes, et ejus devote passionê annua-|| tim celebrantes : mortem non gusta-|| bunt teporalem, nisi prius facta om-|| nium suorum peccatorum confessio-|| ne : et digne suscepta sacro sancti cor || poris communione : juxta promissio-nem a Christo sibi factam videlicet || illa die quando post diversorum tor-|| mentorum genera a propriis mani-|| bus patris sui inhumaniter || fuit decollata.*

nière figure est placée au dernier feuillet du cahier *o*, c'est-à-dire à un peu plus de la moitié du livre.

Les vignettes sont au nombre de 16; la plus curieuse, placée au verso du feuillet *r* IIII, et représentant saint Dominique, est signée de la croix de Geoffroy Tory (1).

Les bordures comprennent les sujets suivants :

La création — des sujets tirés de l'Ancien Testament — La Danse Macabre (en 66 figures : dans le cartouche du connétable, de chaque côté de l'arc en accolade, figure un *i :* serait-ce une signature? en tous cas je n'ai relevé cette marque que dans cette seule figure, on ne la retrouve dans aucune des 65 autres) — *Les* 15 *signes du jugement — l'Histoire de la Vierge et de Jésus — L'Apocalypse* (en 42 dessins) — et des figures diverses prises de la chaste Suzanne, de l'Enfant prodigue et des Sibylles.

Les marges supérieures ne sont intéressantes que pour le calendrier, où elles sont séparées en 2 compartiments, l'un figurant le signe du zodiaque, l'autre un sujet relatif au mois désigné; les marges inférieures sont très ornées, les motifs principaux sont tirés pour la plupart de l'Ancien Testament : on y remarque pourtant des scènes de chasse, un banqnet, une scène de bain, et la fable du renard et de la cigogne; la date 1527 se retrouve souvent sur l'encadrement de la marge inférieure.

Les arabesques des bordures et des marges sont très brillantes et très osées : beaucoup de femmes n'ayant d'autre vêtement qu'un chapeau, un satyre en train d'abuser d'une dame, des monstres sans pudeur, l'amour décochant des flèches, aussi Holopherne, et la fameuse Fortune debout sur un globe que la Mort soutient; pour le surplus, un lot d'écuyers, d'hommes d'armes, de damoiselles en belles toilettes.

Les bons frères prêcheurs devaient avoir des distractions en parcourant ces heures; mais peut-être ne les consultaient-ils guère et restaient-elles enfouies dans une des 32 poches de leur costume légendaire.

Le livre d'heures dont je viens de donner la description est imprimé sur papier et provient d'un couvent du département de l'Orne. FERNAND ENGERAND.

(1) Cette vignette figurait déjà dans les *Horæ beate Marie Virginis*, imprimées en 1527 à Paris par Kerver, et signalées par Brunet : je pense que plusieurs bois de cette édition ont servi aux heures des frères prêcheurs.

OFFRES ET DEMANDES

J'offre, au prix de 50 francs, la bonne édition originale de Gil Blas, 1747, 4 vol. in-8, veau, tr. rouges, figures, et bien conforme à la description de Le Petit (*Editions originales*, p. 487), estimée par Cohen, de 250 à 300 francs en veau (col. 345, 5e édition du *Guide Cohen*).

Je recherche : Delavigne, *Histoire généalogique de la maison d'Harcourt*, 1662, 4 vol. in-folio.

(Evreux.) ERNEST GUILLEMARE.

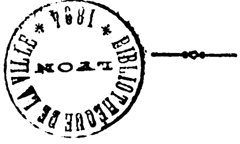
VENTES PUBLIQUES

PARIS. — *Hôtel Drouot.* — 25-27 octobre. — Livres à figures et livres modernes — Rouquette.

Salles Silvestre. — 12 octobre. — Livres. — Paul.

ALSACE-LORRAINE. — **Strasbourg.** — 29-31 octobre. — Manuscrits, incunables et livres anciens et curiosités sur l'Alsace. — Bibliothèque de feu M. Charles Bartholdi. (Catalogue de 1,095 numéros.) — Rettig, Neukirchgasse, 12.

ETRANGER. — **Amsterdam.** — 23 octobre. — Tableaux modernes et sculptures. — Coll. W. Hartog. — Dessins. — Coll. Heineken. — Roos, Brake Grond. — 29 octobre-1er novembre. — Médailles et monnaies. Collections diverses (catalogue de 1712 et 584 numéros.) — Schulman. Dœlenstraat, 10. — **Augsbourg.** — 22-26 octobre. — Objets d'art du musée Reidinger. — Helbing. — **Bruxelles.** — 18-25 octobre. — Livres anciens et modernes. — Tœplitz, 10, rue du Gentilhomme. — 5-24 novembre. — Tableaux anciens et modernes. — Coll. Manouvrier. — Fievez, 9, rue du Gentilhomme. — **Cologne.** — 22 oct. — Livres. — Bibl. Bartelheim. (3,350 numéros.) Héberlè. — **Leyde.** — 27 oct.-3 nov. — Livres. — Bibl. Laat de Kander (Catalogue de 2728 numéros.) — 12-14 novembre. — Livres et pièces historiques. (Catalogue de 1372 numéros.) — Burgersdijk et Niermans. — **Munster.** — 5 novembre et suivants. — Livres et manuscrits. — Bibliothèque Schultz. (Cat. de 2,962 nos.) Schœningh. I, Salzstrasse.



Paraissant les 10, 20, et 30 de chaque mois. 30 octobre 1894.

Les Nouvelles de l'Intermédiaire

Numéro 12.

Mouvement des Bibliothèques
DES ARCHIVES, COLLECTIONS ET MUSÉES.

PARIS

La commission des monuments mégalithiques. — Le grand historien national Henri Martin, effrayé de voir avec quelle rapidité disparaissaient les monuments mégalithiques, sollicita, en 1879, la création d'une commission spéciale qui serait chargée de veiller à la conservation, au classement comme monuments historiques, et à l'entretien de nos plus anciens monuments. En 1879, cette commission fut instituée par arrêté ministériel du 21 novembre et rattachée à la commission des monuments historiques dépendant de l'administration des Beaux-Arts et du ministère de l'Instruction publique. Elle fut d'abord composée de 11 membres : MM. Henri Martin, président, G. de Mortillet, vice-président, Broca, Cartailhac, Chantre, Leguay, Pomel, Phil. Salmon, du Sommerard, de Barthélemy, Viollet le Duc. Actuellement, sa composition est la suivante : MM. G. de Mortillet, président; Ph. Salmon, vice-président; Cartailhac, Chantre, An. de Barthélemy, Girard de Rialle, Sébillot, Marcou, Viollet Le Duc, Thulié, Lucien Faucou, d'Ault du Mesnil, Capitan.

La commission des monuments mégalithiques prépare, pour l'Exposition de 1900, un important travail d'ensemble, avec cartes, devant résumer tous les travaux touchant les mégalithes de France et constituant un inventaire aussi complet que possible de ces intéressants monuments, rangés sous trois rubriques : monuments classés, susceptibles de l'être, ou devant être simplement signalés.

Dorénavant, la commission se réunira régulièrement le premier jeudi de chaque mois. Toutes les communications pouvant se rattacher à son ordre d'études pourront être adressées au secrétaire : M. Perrault-Dabot, 5, rue de Valois.

Dans sa dernière séance, la commission s'est occupée d'une question importante : le placement, auprès de chaque monument classé, de bornes indicatrices.

Cette mesure est absolument nécessaire. Les paysans dégradent fort souvent et même détruisent les monuments mégali-

thiques. Il est indispensable de nettement leur indiquer les pénalités qu'encourent les individus qui dégradent ces monuments, comme aussi de signaler au touriste le nom du monument. Il est naturellement impossible de graver ou de fixer une inscription sur ces monuments. Il faut donc avoir recours à des inscriptions indépendantes. En Hollande, par exemple, pays conservateur par excellence, le gouvernement s'est contenté de dresser près de chaque monument un poteau peint aux couleurs nationales et terminé par un écriteau, également en bois, portant le nom du monument. Ce procédé est, bien entendu, inapplicable en France.

Il faut donc avoir recours aux bornes en pierre ou aux bornes ou colonnes en fonte.

La pierre présente des avantages. On pourrait avoir des bornes uniformes en granit de Bretagne et portant l'inscription gravée en creux. Malheureusement, ces bornes, du poids de 1,000 kilogrammes, coûteraient cher, puisque pour une hauteur de 1m,40 sur 66 centimètres de largeur, les fabricants bretons visités par M. G. de Mortillet, que la commission avait chargé d'étudier la question, ont demandé de 54 à 80 francs, non compris l'inscription à 25 centimes et jusqu'à un franc la lettre, soit au total environ 110 francs.

En présence de ces chiffres, la commission a repoussé l'emploi de la pierre.

Reste le métal. Le bronze ne pourrait être employé qu'en plaques. Il serait impossible de les fixer sur les monuments. Il y aurait aussi grande chance qu'il tentât les paysans. La fonte, au contraire, ne vaut pas la peine d'être dérobée. Plusieurs fondeurs, consultés par M. G. de Mortillet, se sont engagés à fournir des bornes en fonte avec inscription à 45 francs.

Enfin, il serait possible d'avoir, à peu près pour les mêmes prix, un tableau en fonte portant l'inscription en relief et solidement fixé en haut d'une colonnette de 1m,50 environ de hauteur, qu'on scellerait dans un cube en maçonnerie placé dans le sol.

En principe, la commission a adopté cette dernière solution, dont elle étudiera le mode de réalisation.

Dans la dernière séance également, le Dr Capitan a lu un rapport sur le menhir du bois de Clamart, ce mégalithe dont l'*Intermédiaire* a parlé le premier dans la presse et qui, grâce à quelques interventions intempestives, a eu son heure de célébrité un peu bruyante. Il n'en reste pas moins plein d'intérêt, car il est le seul monument mégalithique subsistant encore dans les limites du département de la Seine. Le ministère de l'agriculture, dont dépend l'administration des forêts, ayant autorisé l'administration des beaux-arts, dont dépend la commission des monuments mégalithiques, à faire les travaux et aménagements nécessaires, M. Capitan a été chargé d'y procéder au nom de la commission, d'accord avec l'administration des forêts. Par conséquent, la conservation de cet intéressant monument est dès maintenant assurée.

Enfin la commission a décidé de commencer l'établissement d'un répertoire sur fiches de tous les monuments mégalithiques qui lui ont été signalés, avec indications bibliographiques et annotations lorsqu'il y aura lieu.

Louis XVII et le cimetière Sainte-Marguerite. — Dans les *Nouvelles* du 20 juin 1894, nous avons donné le résultat des fouilles pratiquées au cimetière Sainte-Marguerite pour y retrouver le corps de Louis XVII. C'est à M. Gaston Labrousse que l'on devait l'initiative de cette recherche. A l'occasion d'une brochure qu'il vient de publier sur les *Devanciers de Santo Caserio, Clément et Ravaillac*, M. Gaston Labrousse a donné des détails sur son projet et formulé sur les fouilles dont il a eu la direction quelques observations intéressantes dans la lettre-préface adressée à M. Laguerre.

Cher Maître,

Le 5 juin 1894, grâce à votre notoriété et à l'obligeance de M. l'abbé Paradis, curé de l'église Sainte-Marguerite, il m'était, enfin, permis de faire exhumer les ossements de Louis XVII, que je cherchais depuis l'année 1889.

L'hiver dernier, nous nous sommes rencontrés pour la première fois. Je vous fis part de mon intention, certifiant que j'étais sûr de connaître l'endroit où ils reposaient. Je ne tardai pas à vous convaincre, malgré les sceptiques qui cherchaient à vous détourner de mon projet. Aussitôt, vous vous êtes obligeamment mis à ma disposition, m'aidant de votre influence pour obtenir du pouvoir l'autorisation nécessaire, et de votre argent pour payer tous les frais.

Le jour choisi par M. le curé de Sainte-Marguerite, M. Edmond Méline, l'entrepreneur des travaux et moi, vous n'eutes qu'à vous rendre à l'endroit désigné. Tout le monde était à son poste. Les fouilles commencèrent à sept heures du matin; en moins d'une heure, L.... XVII était mis à jour.

On sait le reste.

Depuis, en a-t-on dit et écrit des niaiseries sur ce sujet!

Toutes les vieilles versions tombées, depuis plus de trente ans, sous la risée publique, ont été réimprimées; mais sans, cette fois, émouvoir beaucoup la foule.

Vous doutez encore que nous ayons bien retrouvé les dépouilles du fils de Louis XVI, influencé en cela par les observations de la science moderne.

Pour réfuter une à une toutes les assertions des savants qui « ont été trop affirmatifs... dans le cas qui nous occupe », j'ai attendu que dame Réclame ait un peu vieilli et soit devenue légèrement caduque. Maintenant, s'ils le désirent, quand il leur plaira, je me tiens à leur disposition. Laissez-moi, dès à présent, attirer, sur un fait, votre attention et la leur.

Tout le monde reconnaît que nous avons retrouvé les ossements de 1846; les partisans de la cause Naundorff sont même obligés d'en convenir. Les docteurs Milcent et Récamier, qui examinèrent alors ce squelette, constatèrent que c'était celui de l'enfant sorti de la Tour du Temple; ils firent graver sur leur boîte d'inhumation :

L....XVII

Si on n'inscrivit pas en entier le nom de Louis, c'est, vous avez pu le remarquer comme moi, que le couvercle était trop petit avec les dimensions qu'on donnait à L et au XVII. Mais, pour remplacer les caractères absents, on eut bien soin de faire placer, d'une façon symétrique très apparente, juste quatre points, à la suite les uns des autres, immédiatement après l'initiale et précédant le chiffre.

Est-ce assez significatif pour tout esprit de bonne foi qui veut et sait discerner?

Si nous consultons ensuite le procès-verbal d'autopsie des quatre médecins : Dumangin, Pelletan, Nicolas Jeanroy et Pierre Lassus, qui furent appelés pour examiner le petit prisonnier et constater son décès, nous voyons qu'ils se trouvèrent en présence d'un enfant de dix ans.

Que valent donc les mensurations récentes des os et les hypothèses qu'on cherche à tirer des épiphyses? Il me plaît de croire que les premiers médecins étaient dans de meilleures conditions et mieux placés que les derniers pour connaître l'âge et déterminer la taille du sujet.

Pour expliquer les contradictions qui existent entre Hippocrate et Galien, il n'est pas besoin que le cimetière Sainte-Marguerite soit truqué ni qu'un prestidigitateur y traite les cadavres comme de simples muscades. Les faits suffisent. Mais ce n'est pas, ici, le moment de les examiner; je me réserve de le faire autre part.

Vous vous attardez, je crains, mon cher collaborateur, avec la science moderne, qui me paraît être dans une bien mauvaise voie. Moi, je préfère suivre l'histoire; avec elle, quand vous voudrez, nous reparlerons de Louis XVII dont nous avons récemment, ensemble, retrouvé les débris.

Agréez, cher Maître, etc.

GASTON LABROUSSE.

ÉTRANGER

ITALIE

Rome. — *La fin du procès Sciarra.* — Après avoir été condamné par la cour de Rome à 500,000 francs de dommages-intérêts envers l'Etat italien pour violation de l'édit Pacca sur la conservation des œuvres d'art, le prince Maffeo Sciarra fut renvoyé devant la cour d'appel d'Ancône.

La galerie Sciarra, installée à Rome, dans le palais historique de la famille, n'y occupe pas plus de quatre salons. Mais toutes les pièces qui la composent sont de premier ordre. C'est là qu'il faut aller pour voir les six fameuses peintures du Giotto représentant des scènes de la vie de la Vierge, et c'est également au Palais Sciarra que se trouve *la Vierge et les saints* de Fra Bartolomeo. Si vous ajoutez à ces ouvrages de primitifs italiens une *Madone* de Lucas Cranach, la *Mort de la Vierge* d'Albert Dürer, un *Saint Sébastien* du Pérugin, le célèbre *Joueur de Violon* de Raphaël, la *Bella* du Titien, la *Fuite en Egypte* de Claude Lorrain, des paysages de l'Albane, un Léonard de Vinci tout à fait supérieur, un David Téniers de la bonne époque, vous comprendrez mieux la faiblesse du dernier propriétaire de ces merveilles en devinant les sollicitations, les tentations brillantes qui ont dû l'assaillir. Le prince était accusé d'avoir vendu et fait transporter à Paris une statue et vingt et un tableaux de sa galerie fidéicommissaire, cela, au mépris des dispositions législatives qui, associant les intérêts contraires de l'Etat et des particuliers, s'applique à garantir les belles collections privées de l'Italie de toute transaction.

Le gouvernement italien s'appuyait sur un édit pontifical émis au commencement du siècle et contresigné du cardinal Pacca. Cet édit prohibait la vente des tableaux et objets d'art des galeries des grandes familles romaines sans autorisation du pape.

Le tribunal d'Ancône vient de rejeter en dernière instance le système du gouvernement; il a déclaré que l'édit Pacca n'était pas applicable au cas du prince Sciarra, et a prononcé contre le prince une simple amende de 1,800 francs pour contravention.

Dans une lettre au *Matin*, le prince Sciarra précise les droits des grandes familles romaines possédant des galeries de tableaux et de curiosités. Don Maffeo conteste que les richesses artistiques des siens et de ses pairs puissent être considérées comme des fidéicommis et traitées comme tels par le gouvernement qui a succédé à celui des papes.

L'intérêt de ce point de droit spécial est, on le voit, assez général aussi, à une époque où les grandes familles historiques de la Rome papale se voient, l'une après l'autre, amenées à réaliser une partie de leurs biens et de leurs collections. Etats et particuliers doivent savoir d'avance à quoi s'en tenir pour négocier.

Le jugement du tribunal d'Ancône paraît devoir faire loi, et la lettre du prince Sciarra en complète la lumière. Voici sa thèse :

On aurait tort d'attribuer une origine « publique », c'est-à-dire provenant des fonds de l'Etat, aux fortunes et aux collections artistiques des princes romains.

Il y a, chez nous, nombre de familles patriciennes qui possédaient de grandes fortunes avant de voir un des leurs monter sur le trône pontifical. L'aristocratie romaine, comme toutes les aristocraties de l'Europe, possédait de grands territoires et des richesses de toutes sortes. La famille Colonna, c'est-à-dire la mienne, était de ce nombre.

D'ailleurs, lorsque les papes, souverains absolus de leurs Etats, comblaient de dons et de largesses leurs parents, ils n'agissaient pas d'une façon différente des autres souverains de l'Europe qui octroyaient des dons et des charges à leurs favoris.

Les biens acquis par ces faveurs sont, depuis des siècles, la propriété des descendants de la noblesse qui ont eu le bonheur ou le bon esprit de les conserver, et le droit moderne, italien ou autre, n'a jamais mis en doute la légalité absolue de leurs droits.

La prescription plusieurs fois centenaire enfin, et le consentement de tous les gouvernements qui se sont succédé en ont consacré l'origine.

Les majorats, dans les Etats pontificaux aussi bien qu'ailleurs, furent toujours constitués, grâce à la liberté de tester, dans l'intérêt des familles et non dans celui de l'Etat, qui n'intervenait pas dans ces sortes d'actes.

Les servitudes qu'on a voulu voir dans le fait que les grands seigneurs romains permettaient au public l'accès de leurs palais ou de leurs villas est d'une interprétation toute récente, qui est loin d'être généralement acceptée.

Lorsque les fondateurs de nos collections d'art voulaient les léguer à la ville, à l'Etat ou au peuple, ils le mentionnaient dans leurs testaments.

Tel est le cas de la galerie Corsini, de la galerie Torlonia et de quelques autres.

Aucun de mes ancêtres, en léguant leurs objets d'art à leurs descendants, n'imposèrent des devoirs de ce genre, et en effet le public n'était pas admis à visiter la galerie Sciarra.

On n'a donc pas le droit de représenter les princes romains comme de « simples dépositaires de leurs richesses qui en doivent la jouissance à tous ». Sous le régime des souve-

rains pontifes, les possesseurs des majorats n'en devaient la conservation qu'à leurs héritiers.

Après l'abolition des fidéicommis en 1871, on a prétendu faire de l'édit Pacca le gardien des œuvres d'art provenant des anciens majorats, sans égard pour ce qu'il avait d'antijuridique au point de vue du droit moderne.

L'édit Pacca n'avait pas visé les collections des princes romains comptant un pape au nombre de leurs ascendants.

Il était, au contraire, destiné à contenir les bourgeois et les marchands, ceux qui ne possédaient pas de majorats, car les majorats, par leur nature, immobilisaient les collections sans le secours d'une loi spéciale.

Or, cet édit, aussi mal évoqué par les lois italiennes que mal interprété par le gouvernement, vient d'être implicitement annulé par le procès qui a eu lieu à propos de mes tableaux.

Il en est ressorti que la violation des prescriptions de l'édit Pacca constitue une simple contravention punissable par une amende que nos lois fixent au minimum à 2,000 francs.

La cour d'appel d'Ancône, jugeant en dernier ressort contre moi, a réduit cette amende à 1,800 francs.

OFFRES ET DEMANDES

Le Répertoire des Ventes Publiques cataloguées de livres, autographes, vignettes, estampes et tableaux vient de terminer la publication de ses compte-rendus pour le premier trimestre de l'année 1894.

Rappelons que cet ouvrage se compose de : 1° la *Gazette des Ventes*, chronique et nouvelles, résultats des ventes en France et à l'étranger; 2° le *Relevé complet des prix d'adjudication*, à Paris, ventes par ventes, permettant d'en annoter les catalogues du 1er janvier au 30 juin; l'*Index descriptif, alphabétique des ventes*, pendant la même période, donnant la description des objets vendus avec les prix et noms des acheteurs connus.

Cette dernière partie comprend, à elle seule, environ vingt-trois mille fiches classées par ordre alphabétique de noms d'auteurs et d'ouvrages anonymes. Elle mentionne tous les prix, à partir :

De 20 francs pour les *livres;* de 5 francs pour les *autographes;* de 15 francs pour les *vignettes, estampes, dessins* et *aquarelles, etc.;* de 100 francs pour les tableaux.

C'est assez dire combien cette publication semble indispensable, s'impose même à toute personne qui désire vendre, acheter, ou simplement suivre les fluctuations de valeur de ses collections.

Le prix de souscription à la publication complète : *Répertoire et Index descriptif*, pour l'année, est de 36 francs.

L'*Index descriptif alphabétique*, qui doit paraître incessamment, peut être acheté séparément au prix de 28 francs.

Des spécimens sont adressés gratuitement, sur demande, aux lecteurs de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux.*

A vendre :

Archives de la Presse parisienne de 1883 jusqu'à ce jour, comprenant environ 300,000 articles; collection complète et unique en son genre de tous les articles de fonds et documentaires parus sur tous les sujets dans tous les journaux politiques de Paris, découpés et classés par ordre de matières, avec le titre et la date du journal.

S'adresser à M. Lazès, 81, boulevard Saint-Michel, Paris.

VENTES PUBLIQUES

PARIS. — *Hôtel Drouot.* — 15 novembre. — Objets d'art et curiosités. — Gaudouin, 31, rue des Saints-Pères.

— 17 novembre. — Autographes et Correspondances de Lamennais, Clairon, Réaumur, Béranger, etc. (Catalogue de 101 numéros.) — Charavay, 3, rue de Furstenberg.

Salles Silvestre. — 30 octobre. — Livres modernes. (Cat. de 178 numéros.) — Durel, 21, rue de l'Ancienne-Comédie.

Galerie Petit. — 12-15 nov. — Atelier Charles Jacque. — Tableaux, meubles et objets d'art. (Cat. de 400 numéros.) — Petit, 7, rue Godot de Mauroi.

51, *rue Ampère.* — 12-17 novembre. — Bijoux, meubles et objets d'art appartenant à mademoiselle Decroza. — Bloche, 25, rue de Châteaudun.

DÉPARTEMENTS. — **Dijon.** 7-24 novembre. — Livres, Tableaux et Objets d'art. — Collection Baudot. (Cat. de 1934 nos.) — Tagini, 1, rue de la Banque. — **Lille.** — 19 novembre et suivants. — Objets antiques et modernes. — Bronzes. — Médailles. — Jetons. — Estampes et livres. — Collection Tripier. — Gandouin, 31, rue des Saints-Pères (Paris).

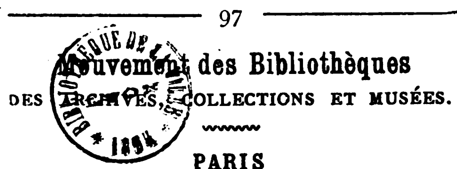
ALSACE-LORRAINE. — **Strasbourg.** — 29-31 octobre. — Manuscrits, incunables et livres anciens et curiosités sur l'Alsace. — Bibliothèque de feu M. Charles Bartholdi. (Catalogue de 1,095 numéros.) — Rettig, Neukirchgasse, 12.

ETRANGER. — **Amsterdam.** — 29 oct.-1er nov. — Médailles et monnaies. — Coll. diverses. (Cat. de 1712 et 584 nos.) — Schulman, Dœlenstraat, 10. — **Bruxelles.** — 5-24 nov. — Tableaux anciens et modernes. — Coll. Manouvrier. — Fievez, 9, rue du Gentilhomme. — **Francfort.** — 6 nov. — Objets d'art. — Coll. J. A. Lewy. (Cat. de 123 nos.) — Bangel. — **Leyde.** — 27 oct.-3 nov. — Livres. — Bibliothèque Laat de Kander (Cat. de 2728 nos.) — 12-14 nov. — Livres et pièces historiques. (Cat. de 1372 nos.) — Burgersdijk et Niermans. — **Munster.** — 5 nov. et suiv. — Livres et manuscrits. — Bibliothèque Schultz. (Cat. de 2,962 numéros.) — Schœningh. I, Salzstrasse.



Les Nouvelles de l'Intermédiaire

Numéro 13.



Mouvement des Bibliothèques DES ARCHIVES, COLLECTIONS ET MUSÉES.

PARIS

Une nouvelle méthode pour les travaux généalogiques. — M. J. M. Navoit, qui s'est occupé toute sa vie avec passion de travaux généalogiques, vient d'en concevoir l'exécution d'une manière nouvelle.

Jusque dans ces derniers siècles, les auteurs s'étaient bornés à faire les généalogies paternelles et leur descendance de mâle en mâle. M. Navoit, dans ses *Reines de France et leur descendance par le sang légitime au XIXe siècle*, a pris un système différent. C'est par la femme qu'il établit ses généalogies. Voici un exemple de ce curieux travail pour la généalogie du comte Albert de Mun, le député catholique du Finistère, qui serait, d'après ces travaux curieux, le descendant direct de Clovis et de Louis XII et aurait ainsi, tout comme la famille d'Orléans, des droits à la couronne de France comme le représentant du fondateur de la monarchie française.

COMTE DE MUN. — CLOVIS Ier ROI DES FRANCS.

(XLII) M. le comte Albert de Mun, né en 1841, a pour aïeul paternel (XL) Jean-Antoine-Claude-Adrien, marquis de Mun, mort en 1843, qui avait pour aïeul paternel (XXXVIII) Pierre-Alexandre de Mun, marquis de Sarlabours, mort en 1741, arrière-petit-fils de (XXXV) Alexandre, seigneur de Mun, gouverneur de Toulouse, marié en 1606 arrière-petit-fils de (XXXII) Florette de Montlezun de Saint-Poutge, mariée en 1488 à Omer, seigneur de Mun en Bigorre, descendant au cinquième degré de (XXVII) Bernard de Montlezun, seigneur de Saint-Larq, marié en 1309, fils puîné de (XXVI) Arnaud-Guilhem de Montlezun, comte de Pardiac, mort en 1309, qui avait pour quatrième ancêtre paternel (XXII) Oger, comte de Pardiac, fils de (XXI) Bernard, comte de Pardiac (1025), troisième fils de (XX) Arnauld II, comte d'Astarac, qui vivait en 1000, petit-fils de (XVIII) Arnaud Garcie, qui eut le comté d'Astarac en partage; il était fils de (XVII) Garsias Sanche, dit le Courbé, comte de Gascogne (904), petit-fils de (XV) Mittara Sanche Ier, comte de Gascogne (865), petit-fils de (XIII) Loup Centule, comte de Gascogne (812), arrière-petit-fils de (X) Loup II, duc de Gascogne (774), pendu par ordre de Charlemagne pour crime de félonie (775); il était petit-fils de Waiffre, (IX) duc d'Aquitaine (745), celui qui, par abdication de son père, épousa Adèle de Gascogne et qui, voulant recouvrer la couronne mérovingienne qui leur avait été enlevée (752) par Pépin le Bref, fit la guerre à ce dernier, fut battu en 768, perdit son duché d'Aquitaine et fut assassiné le 2 juin 768. Waiffre était fils de (VIII) Hunold, duc d'Aquitaine (735), qui abdiqua en 745 et fut tué au siège de Pavie (774), fils de (VII) Eudes, duc d'Aquitaine, mort (735), petit fils de (V) Caribert, roi d'Aquitaine (630), mort (631), second fils du roi Clotaire II et de la reine Bertrade, sa seconde femme, frère consanguin du roi Dagobert Ier. (IV) Clotaire II, roi de France entière (618). (III) Chilpéric Ier, roi de Soissons (561), de Paris (567). (II) Clotaire Ier, roi de France (558). (I) Clovis Ier, le Grand, roi des Francs, marié (493) à Clotilde de Bourgogne.

LOUIS XII, ROI DE FRANCE. — ALBERT COMTE DE MUN.

I. Anne, duchesse de Bretagne, mariée en deuxièmes noces (1409) à Louis XII, roi de France. — II. Renée de France, mariée (1528) à Hercule d'Este, duc de Ferrare. — III. Anne d'Este Ferrare, mariée (1549) à François de Lorraine, duc de Guise. — IV. Charles de Lorraine, duc de Mayenne, marié (1576) à Henriette de Savoie. — V. Catherine de Lorraine-Mayenne, mariée (1599) à Charles de Gonzagues, duc de Nevers. — VI, Anne de Gonzagues de Nevers, mariée (1645) à Edouard de Bavière, comte Palatin. — VII. Louise-Marie de Bavière-Palatin, mariée (1671) à Théodore, prince de Salm. — VIII. Elisabeth-Eléonore-Christine de Salm, mariée (1714) à Conrad-Albert-Charles, comte, puis duc d'Ursel. — IX. Charles-Elisabeth-Conrad-Albert-Paul, duc d'Ursel, marié (1740) à Marie-Eléonore Lobkowitz. — X. Wolgand-Guillaume-Joseph-Léopold Vital, duc d'Ursel, marié (1771) à Marie-Flore d'Arenberg. — XI. Henriette-Amélie-Ferdinande d'Ursel, mariée (1805) à Jean-Antoine-Claude-Adrien, marquis de Mun. — XII. Adrien-Adelaïde-Henri, marquis de Mun, marié en deuxièmes noces à Charlotte Ferron de la Ferronnays. — XIII. Albert, comte de Mun, né en 1841, député du Finistère.

DÉPARTEMENTS

Chartres. — *Donation à la Bibliothèque de la ville des papiers de Sergent-Marceau.* — M. Noël Parfait a fait don à la bibliothèque de Chartres de tous les documents et de toutes les notes qu'il était parvenu à réunir pour écrire son ouvrage sur Marceau. Il a accompagné ce don de la lettre suivante :

Messieurs les conservateurs et chers concitoyens,

J'ai l'honneur de vous offrir de précieuses reliques, bien dignes de figurer dans les an-

nales de notre grande bibliothèque chartraine.

C'est tout ce que laissa Marceau mourant : papiers, lettres, documents, registre, tout son noble bagage militaire.

Et je suis heureux d'offrir à ma ville natale ce souvenir qui doit lui être particulièrement cher.

Recevez, messieurs, l'assurance de mon entier dévouement. NOEL PARFAIT.

La donation de M. Noël Parfait comprend un nombre considérable de documents contemporains de Marceau et émanant soit de lui, soit des personnes avec lesquelles il était en relation ; elle comprend en outre des notes recueillies de tous côtés par M. Noël Parfait et quelques volumes imprimés.

La plus grande partie de ces renseignements historiques est dès maintenant à la disposition du public ; quant à l'autre partie, elle est composée de feuilles volantes, et il est nécessaire de prendre des mesures matérielles pour leur conservation. Ce travail demandera encore quelque temps.

Mâcon. — *Acquisition, par la Bibliothèque de la ville, de deux manuscrits anciens à la vente de Lamartine.* — Dans ses *Nouvelles* du 30 septembre, l'*Intermédiaire* a reproduit une lettre adressée au *Journal des Débats* et contenant d'intéressants détails sur la vente des souvenirs de Lamartine conservés au château de Saint-Point. Grâce à la bienveillante entremise de l'auteur de cette lettre, la ville de Mâcon a pu y acquérir deux manuscrits anciens qui étaient allés s'égarer dans la bibliothèque du grand poète : la *Thébaïde* de Stace (XIII[e] siècle) et la *Consolation* de Boëce, traduite par Fr. Renaut de Louhans (XV[e] siècle). Ce dernier contient quelques miniatures. L.

Nantes. — *Le monument du général Mellinet.* — L'inauguration du tombeau élevé dans le cimetière de Nantes, à notre regretté collaborateur, le général Mellinet, vient d'avoir lieu.

Le tombeau est tout en granit. Il a été exécuté sous la direction de M. Viau, qui s'est entendu avec M. Le Bourg pour la question architecturale.

Un médaillon du général, dû à M. Le Bourg, s'encadre entre deux colonnes, sous un fronton renaissance. A la partie inférieure se trouve un cartouche dans lequel sont inscrits les noms des principales campagnes du vaillant soldat. Ce cartouche est entouré de branches de laurier.

L'ensemble a un grand caractère de sévérité et de simplicité.

Le médaillon du général est d'une admirable ressemblance. Le général porte les traces profondes de l'éclat d'obus qui l'a frappé à l'assaut de Malakoff, où il s'est distingué parmi les plus braves. Cette glorieuse blessure, on le sait, laissa pendant plus de huit jours le général Mellinet entre la vie et la mort.

Pontivy. — *Acquisition du lit de La Tour d'Auvergne par le musée.* — M. Le Brigand, qui a constitué à Pontivy l'intéressant musée qui porte son nom, vient de faire l'acquisition d'un lit et d'une armoire ayant appartenu et servi à Théophile-Malo Corret de La Tour d'Auvergne, premier grenadier de la République, né à Carhaix en 1743, tué au combat d'Oberhausen (Bavière), le 27 juin 1800.

Voici le certificat d'origine de ces deux objets :

Je soussigné Noël Le Cam, maire de la commune de Trémargat, canton de Rostrenen (Côtes-du-Nord), certifie que le lit et l'armoire dont la photographie est annexée au présent certificat ont, de notoriété publique, appartenu et servi, pour son usage personnel, à Théophile-Malo-Corret de la Tour d'Auvergne, premier grenadier de la République, né à Carhaix (Finistère), le 23 novembre 1743, et qu'ils ont été achetés pour le musée Le Brigand, de Pontivy, par MM. Le Piver, juge de paix du canton de Rostrenen, et Herpe, directeur de l'école communale de Rostrenen, à M. François-Marie Le Brun, propriétaire au village de Kergonan en Trémargat ; que celui-ci en a hérité de son père Guillaume Le Brun, en même temps que des immeubles sis au village de l'Ampoul-Hizellan (où a été élevé M. Théophile-Malo-Corret de la Tour d'Auvergne) ; que ce dernier les a achetés en 1867 à M. Pontavice de Heussey (Joachim), domicilié de Fougères, que celui-ci les a achetés, en 1864, à M. Guildard de Kersausie, domicilié de Locmaria-Kerderrien (Finistère), lequel les tenait de son aïeul maternel Théophile-Malo-Corret de la Tour d'Auvergne.

Trémargat, le 17 octobre 1894.

Le maire : LE CAM.

Vienne. — *Le musée archéologique.* — M. Bazin, dans un très intéressant ouvrage qu'il vient de publier sur *Vienne et Lyon gallo-romains*, a consacré 50 pages à la description du musée archéologique de Vienne, fondé il y a cent ans environ, et qui contient les différents objets exhumés du sol de Vienne et concernant pour la plupart l'époque romaine. Une des piè-

ces les plus curieuses du musée est une tête de bois, trouvée en 1878, sur la mosaïque d'un appartement romain.

Les sculptures en bois de l'époque gallo-romaine sont fort rares dans les musées, et la tête de Vienne est une œuvre d'art de haute valeur. Elle a la forme d'une boîte et est fermée en bas par une plan chette glissant entre deux rainures. Elle servait évidemment de cassette. Les objets analogues conservés au Louvre proviennent d'Egypte et n'ont pas le même intérêt.

ALSACE-LORRAINE

Strasbourg. — *Bibliothèque de l'Université.* — Au mois de mars, la Bibliothèque de l'Université a été transférée dans un nouveau bâtiment. On a calculé que les livres, mis sur une seule rangée, occuperaient la longueur de 18 kilomètres. La division de l'histoire prend 3 kilomètres 1/2, la philologie 3 kilomètres 1/3, la littérature allemande 700 mètres, les classiques 420 mètres. P. R.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE

Berlin. — *Acquisition d'un Rembrandt par le musée.* — Le musée de Berlin vient de se rendre acquéreur d'un Rembrandt, qui était passé tout récemment en la possession de lord Ashburnham, à la mort de sa mère. C'est un spécimen de ces doubles portraits réunis sur une même toile, comme le maître en a peints à plusieurs reprises. Il est connu sous le nom de ***Renier Anslo et sa mère*** ou ***Renier Anslo et sa femme***, bien que l'âge des deux personnages prouve l'inexactitude de cette désignation; mais l'homme est bien le ministre Anslo, dont Rembrandt avait déjà reproduit les traits dans deux dessins, l'un à la sanguine et au crayon noir, qui appartient au British Museum, l'autre à la plume, rehaussé de bistre, propriété de M. E. de Rothschild.

Ce portrait double, qui mesure environ 7 pieds sur 6, était de beaucoup le plus beau Rembrandt que possédât l'Angleterre. Par sa date, 1641, il se place, dans l'œuvre de son auteur, entre le *Ménage du menuisier*, qui se trouve au salon carré, et la *Ronde de nuit*, cette gloire du musée d'Amsterdam.

BELGIQUE

Bruxelles. — *Acquisition, par le musée, d'une esquisse faite par Rubens, pour le plafond du palais de Whitehall, à Londres.* — L'esquisse que vient d'acquérir le musée de Bruxelles est un fragment de l'une des grandes compositions faites par Rubens pour le plafond du palais de Whitehall, à Londres. L'un des trois morceaux principaux de cette œuvre complexe a pour sujet : *Les bienfaits du gouvernement du roi Jacques;* il est traité sous la forme allégorique, ainsi qu'il était d'usage alors pour les grands travaux de peinture décorative. On sait combien ce mode de conception des données historiques plaisait à Rubens et combien il y excellait. Ce n'eût pas été le goût de l'époque, qu'il en eût fait le sien. Voici l'ensemble de la composition : Le roi Jacques Ier est assis, au second plan, sur un trône d'où il domine l'action qui se déroule sous ses yeux. A la droite du premier plan, Minerve, armée de la fourche que lui a confiée Jupiter, terrasse un soldat agenouillé, personnification de la guerre, qui tient une torche incendiaire. Jacques Ier détourne les yeux de ce groupe et les porte, en étendant la main, vers un autre groupe à gauche, formé de deux belles jeunes filles qui sont les figures allégoriques de la Paix et de l'Abondance, et dont l'une s'approche de l'autre pour l'embrasser. Au premier plan, du même côté, Mercure frappe de son caducée la Discorde et l'Envie qu'il repousse dans les régions infernales.

C'est la partie droite de cette composition, avec la figure de Jacques Ier, qui est représentée dans l'esquisse acquise par le musée, et dans laquelle on remarque quelques différences avec la peinture définitive, ainsi qu'on peut s'en assurer par la gravure de Gribelin qui reproduit celle-ci. Elle a, cette esquisse, tout l'éclat de la palette de Rubens et toute la magie de son pinceau.

Les peintures du plafond de Whitehall ont été exécutées à Anvers, d'où elles furent expédiées à Londres en 1635. Six années s'écoulèrent entre la commande qui en fut faite à Rubens et leur achèvement. Elles furent payées au maître 3,000 livres sterling, soit environ deux cent cinquante mille francs, ce qui était alors une somme. Seulement le trésor royal d'Angleterre mit peu d'empressement à acquitter sa dette vis-à-vis de Rubens, qui ne fut entièrement désinté-

ressé que deux années après la livraison de son œuvre.

L'Indépendance belge annonce que l'esquisse de Rubens est provisoirement exposée sur un chevalet, dans une des salles du Palais des Beaux-Arts, rue de la Régence, avant de prendre dans les galeries sa place définitive.

Gand. — ***La collection d'archives du comte d'Hoogstraeten donnée à la Bibliothèque de l'Université.*** — La précieuse collection d'archives privées, ayant appartenu à M. le comte Borluut d'Hoogstraeten, vient d'être déposée à la Bibliothèque de l'Université, par MM. Alfred de Kerchove d'Exaerde et le chevalier de Formanoir de la Cazerie.

Cette collection, qu'aucun historien n'a pu consulter jusqu'à présent, contient des documents du plus haut intérêt pour l'histoire du pays et la généalogie des familles belges. Elle comprend 2,370 dossiers, répartis en 227 grandes boîtes et plusieurs registres : états de biens, inventaires de meubles, contrats de mariage, testaments, crayons généalogiques, diplômes, pièces de procédure, titres de rentes et de fiefs, terriers, lettres patentes de fonctionnaires, donations et fondations pieuses, correspondances privées, etc., etc. Un grand nombre de ces pièces peuvent être utilement consultées pour l'étude des mœurs et des usages.

Cette collection a été donnée au Dépôt des titres, annexe de la section des manuscrits de la bibliothèque. Il en existe un inventaire détaillé. Dans la même annexe figurent un grand nombre de documents concernant la famille des princes de Ligne, des comtes de Marsan et de Labasecque, des ducs de Rohan (don de M. Herry), des dossiers nombreux relatifs à des familles de la Flandre Orientale (don de M. le chevalier van Tieghem de Ten Berghe), etc. Ces dernières pièces seront également inventoriées et portées sur un registre spécial.

La Bibliothèque de l'Université compte aujourd'hui 165,199 ouvrages acquis ou donnés depuis 1844. C'est l'une des plus importantes bibliothèques universitaires qui existent.

VENTES PUBLIQUES

PARIS. — *Hôtel Drouot.* — 8-10 novembre. — Collection Daupias. (Catal. de 277 numéros.) — Mannheim.

— 9-10 nov. — Objets d'art et tableaux. — Succession Victor Koning. — Lyon, 28, rue Le Peletier.

— 10 nov. — Estampes. — Dupont, 21, rue de Seine.

— 12 nov. — Marbres. — Atelier Léon Cugnot. — Huguet, 71. rue de la Victoire.

— 12 nov. — Tableaux et dessins modernes. — Lasquin, 12, rue Laffitte.

— 14 nov. — Livres à figures et almanachs. (Cat. de 109 n°s). — Durel.

— 14 nov. — Tableaux et portraits. — Œuvre du Primatice. — Lasquin.

— 14-15 nov. — Tableaux et dessins. — Sortais, 23, rue d'Armaillé.

— 15 novembre. — Objets d'art et curiosités. — Gandouin, 31, r. des Saints-Pères.

— 17 novembre. — Autographes et correspondances de Lamennais, Clairon, Réaumur, Béranger, etc. (Catalogue de 101 numéros.) — Charavay, 3, rue de Furstenberg.

— 19-23 nov. — Objets d'art. — Vente Hamburger. — Mannheim.

— 21-23 nov. — Médailles romaines. (Cat. de 753 n°s.) — Florange, quai Malaquais, 21.

— 28 novembre-1er décembre. — Estampes et livres relatifs à la Ville de Paris. — Collection Destailleur. — Morgand.

Salles Silvestre. — 12-14 novembre. — Livres anciens. (Cat. de 543 numéros). — Techener, 219, rue Saint-Honoré.

Galerie Petit. — 12-15 nov. — Atelier Charles Jacque. — Tableaux, meubles et objets d'art. (Cat. de 1023 numéros.) — Petit, 7, rue Godot de Mauroi.

51, *rue Ampère.* — 12-17 novembre. — Bijoux, meubles et objets d'art appartenant à mademoiselle Decroza. — Bloche, 25, rue de Châteaudun.

DÉPARTEMENTS. — **Dijon.** 7-24 novembre. — Livres, Tableaux et Objets d'art. — Collection Baudot. (Cat. de 1934 n°s.) — Tagini, 1, rue de la Banque. — **Lille.** — 19 novembre et suivants. — Objets antiques et modernes. — Bronzes. — Médailles. — Jetons. — Estampes et livres. — Collection Tripier. — Gandouin, 31, rue des Saints-Pères (Paris). — **Marseille.** — 7-21 nov. — Objets d'art et livres. — Collection Arnaud. — Domenc. — **Rennes.** — 19 nov. — Tableaux. — Succession R. Jouin, 5, rue Hoche.

ETRANGER. — **Berlin.** — 27 novembre et suivants. — Médaillons sculptés et tableaux. — Amsler, Behrenstrasse, 29a. — **Bruxelles.** — 5-24 novembre. — Tableaux anciens et modernes. — Collection Manouvrier. — Fievez, 9, rue du Gentilhomme. — **Francfort.** — 26 novembre et suivants. — Monnaies et médailles. — Collection Meyer-Gedanensis. (Cat. de 5631 n°s.) — Hess. — **Leyde.** — 12-14 nov. — Livres et pièces historiques. (Cat. de 372 n°s.) — Burgersdijk et Niermans.

Les Nouvelles de l'Intermédiaire

Numéro 14.

Mouvement des Bibliothèques
DES ARCHIVES, COLLECTIONS ET MUSÉES.

PARIS

La protection des monuments mégalithiques. — La commission des monuments historiques a décidé qu'il y avait lieu de placer, auprès de chaque monument mégalithique classé, des poteaux-tableaux en fonte, d'une hauteur de 1^{m},70 environ. Ces bornes porteront, à leur partie supérieure, un tableau de 0^{m},35 de hauteur portant les indications suivantes :

Monument Historique

—

(Nom de la commune)

—

La pierre levée de...

—

Dolmen ou Menhir

—

La loi punit d'amende et de prison les mutilateurs de monuments.

Dans sa dernière séance, la commission des monuments mégalithiques a été d'avis d'acquérir le monument mégalithique dit allée de Lesconil, commune de Poullan (Finistère).

Ce monument présente une disposition très singulière, il n'est pas recouvert par des dalles. Les supports ont 2^{m},50 environ de hauteur ; ils sont inclinés l'un vers l'autre, écartés de 1^{m},20 à 1^{m},60 à la base et se réunissant par leur partie supérieure. Ce monument mesure 12^{m},10 de longueur.

La queue de billard de Napoléon Ier. — Madame Neu, 70, faubourg Poissonnière, à Paris, possède actuellement un curieux objet qui, d'après la tradition, aurait servi à Napoléon Ier pour jouer au billard chez Madame Mère.

C'est une queue de billard en palissandre avec incrustations d'ivoire. Dans les cartouches d'ivoire, on a gravé la croix de la Légion d'Honneur, des aigles couronnés, une épée enlacée de laurier, la tiare et les attributs impériaux. C'est probablement l'œuvre d'un ébéniste italien.

Cet objet est accompagné du certificat suivant :

Je donne à la Société de Sainte-Barbe, en souvenir de moi, une queue de billard provenant de l'Empereur Napoléon. Cette queue est celle dont il se servait chez Madame Mère. Elle lui était spécialement réservée et nul n'y touchait que lui. Elle a été donnée en 1814 par Madame Mère à M. Descamps, mon oncle, ainsi que sa queue propre à elle-même en souvenir d'amitié.

Je désire que cette queue, à laquelle j'attache le plus grand prix, soit respectée et vénérée. Si la Société venait à être dissoute, je désire qu'elle soit reportée chez un des membres de ma famille d'Arras, qui me la feront parvenir.

Votre ex-capitaine et toujours camarade.

FABIEN.

Arras, ce 3 mai 1845.

Une autre lettre du même Fabien, possédée également par madame Neu, est assez bizarre. En voici le texte :

Paris, ce 3 mars 1853.

Prince, quand l'Empire, miné de toutes parts par la trahison, croulait à Waterloo, sur votre impériale famille, vous souvient-il d'une certaine nuit où le roi Jérôme, proscrit et fugitif dans Paris, fut amené par deux serviteurs fidèles devant une maison de modeste apparence, rue Mauconseil, n° 24 ? — La porte s'ouvrit et le roi avait un asile. Cette maison était celle de mon oncle, M. Descamps. Le petit appartement, au second étage, qu'occupa Sa Majesté, était celui de ma mère et le mien. Mon père, M. Fabien, capitaine de génie, était encore aux armées. Pendant huit jours environ nous eûmes l'honneur d'être les hôtes et les dépositaires du frère de notre Empereur. Cette mémorable circonstance demeura notre secret de famille. Aujourd'hui tous les miens sont morts : je reste avec ce souvenir, je m'estimerais heureux d'apprendre de la bouche même de Votre Altesse que je ne suis pas seul à le garder.

Est-ce trop de présomption, prince, de la part de votre plus humble et féal serviteur.

F.

Louis XVII et le cimetière Sainte-Marguerite. — En complément aux *Nouvelles* du 20 octobre, M. Gaston Labrousse nous adresse la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

La question Louis XVII a, jusqu'ici, passionné tous les historiens.

Il n'en restait qu'un point à élucider. Le corps de Louis XVII était-il resté au cimetière Sainte-Marguerite, où il avait été d'abord inhumé, ou bien avait-il été transporté à l'ancien cimetière Sainte-Catherine (Clamart), comme pouvait le faire supposer la déposition d'un sieur Charpentier, recueillie par le comte Anglès, préfet de police pendant la Restauration ? Était-il vrai également, qu'en 1846, on eût retrouvé les ossements de Louis XVII au premier endroit désigné, et qu'étaient-ils devenus depuis ?

C'est ce que nous tenions à éclaircir. C'est ce qu'après cinq années de recherches personnelles nous sommes parvenus à établir définitivement le 5 juin dernier.

Nous y avons été aidé, nous l'avons reconnu autre part, et nous sommes heureux de le faire encore, par M. Georges Laguerre qui, dans cette circonstance, s'est obligeamment mis à notre disposition pour obtenir l'autorisation de l'exhumation et en payer tous les frais.

Comme les dernières investigations de notre enquête semblaient nous le prouver, les dépouilles de Louis XVII étaient bien restées au cimetière Sainte-Marguerite, où elles sont encore. En faisant pratiquer des fouilles à la place que nous avons désignée, on les a retrouvées en moins d'une heure.

Malheureusement, pendant ces travaux qui auraient dû rester dans le domaine des questions purement historiques, sauf les représentants de la préfecture de police et de la préfecture de la Seine, M. Laguerre, à notre insu, n'était entouré que de partisans des droits des Naundorff.

Ce sont ceux-ci qui, voyant nos efforts couronnés de succès, ont essayé, un moment, de faire dévier la question de son véritable but.

Nous ne doutons ni de la compétence, ni de la bonne foi des spécialistes qui ont examiné les restes du squelette, bien qu'ils aient été mandés par nos contradicteurs et qu'ils ne fussent investis d'aucune mission officielle.

Mais il faut bien le dire, on a la preuve matérielle, palpable, que les docteurs se sont trompés dans leurs affirmations. Quand ils le désireront, on le leur démontrera. Ils seront alors bien obligés de convenir que la science n'est pas encore arrivée à être infaillible en présence de débris humains qui ont séjourné près d'un siècle dans la terre. Leurs rapports qu'on a tenu, malgré nos protestations, à enfouir avec les ossements et joindre au duplicata du procès-verbal du commissaire de police, et dont les doubles ont été ensuite envoyés à une partie de la presse, devront être et seront considérés nuls par la postérité.

Veuillez agréer, etc. GASTON LABROUSSE.

— *La taille de Louis XVII.* — M. Adolphe Mégret, en procédant de la même manière que pour les squelettes préhistoriques de Meudon, a déterminé la mensuration de Louis XVII lors de son décès.

Ses calculs ont été établis en prenant pour base d'opération la mesure du cercueil, et en y réservant l'espace nécessairement vide pour permettre d'y placer la dépouille mortelle du prince.

Louis XVII aurait eu 1^{m}, 27 lors de son décès. Ce chiffre correspond à la table des moyennes de la croissance humaine donnée par Quételet dans son *Anthropométrie*. C'est la taille normale des enfants de dix ans.

DÉPARTEMENTS

Bordeaux. — *Les restes du peintre Goya.* — L'Espagne redemande à la France les restes du grand peintre Goya. On sait que le célèbre artiste, réfugié à Bordeaux — où il demeurait dans la maison du peintre Lacour, 39, fossés de l'Intendance, à l'angle de l'Intendance et de la rue des Treilles (aujourd'hui rue de Grassi), — mourut dans cette ville le 16 avril 1828. Francisco Goya fut inhumé au cimetière de la Chartreuse, dans le tombeau de son compatriote Martin Goicocchea, ancien maire de Madrid, également mort à Bordeaux le 2 juillet 1825.

Déjà, en 1884, le Conseil des ministres d'Alphonse XII avait engagé des pourparlers pour ramener à Madrid les cendres de l'auteur des *Caprices*. La mort du roi retarda la solution de l'affaire, qui ne fut reprise qu'en 1888.

M. J. de Peyrera, alors consul d'Espagne à Bordeaux, fut chargé de faire les démarches nécessaires.

La *Gironde* raconte ainsi ce qui se passa à cette époque :

Le 16 novembre 1888, M. J. de Pereyra, accompagné de MM. Gustave Labat et Mercier, d'un fonctionnaire du gouvernement espagnol et de l'inspecteur du cimetière, fit ouvrir le caveau où avaient été renfermés les cercueils de Goicocchea et de Goya. On ne trouva plus la moindre trace de cercueil en bois. Un double cercueil en zinc, qui avait contenu l'un des corps, s'était également émietté. Les os gisaient sur le sol.

Il était impossible d'attribuer avec certitude ces ossements à l'un ou à l'autre des personnages enterrés. On savait cependant que Goya était un véritable colosse; aussi l'opinion générale fut que les ossements les plus grands *devaient* appartenir au squelette de Goya. Mais alors on fit l'étrange constatation que le crâne du squelette manquait. La tête n'avait pas été inhumée avec le reste du corps.

A qui attribuer cette mutilation sacrilège faite certainement avant la mise en cercueil? A un ami? A un médecin curieux d'étudier le cerveau génial de Goya? Nulle tradition, nul souvenir ne subsistaient à ce sujet.

Quoi qu'il en soit, on plaça séparément les ossements dans deux boîtes qu'on mit au dépositoire, et l'on avisa le gouvernement espagnol du résultat des constatations. Celui-ci proposait, paraît-il, — dans le doute où il se trouvait — de faire venir les deux corps à Madrid et de les placer dans le même cénotaphe, lorsqu'un changement du ministère espagnol fit, une fois encore, oublier cette affaire. Après avoir attendu assez longtemps, la municipalité bordelaise fit restituer au tombeau primitif les deux corps.

Que va-t-on faire aujourd'hui? La ville de Madrid qui avait déjà préparé pour Goya un monument funéraire placé à côté du peintre Moratin, monument digne de l'illustre mort qui doit y reposer, s'inquiète de recevoir en grande pompe un squelette acéphale et d'une identité quelque peu douteuse, ou deux squelettes dont l'un au moins bénéficiera d'un honneur auquel, vivant, il ne se fût jamais attendu.

Vendée. — *Découvertes archéologiques à Nalliers.* — Deux nouvelles sépultures gallo-romaines viennent d'être découvertes à l'Ilot-les-Vases, près Nalliers (Vendée), dans ces profondes couches de cendres, si fertiles en curiosités archéologiques, et dont la science n'a pu encore préciser l'origine.

Ces deux sépultures étaient accompagnées de nombreuses urnes en verre et en terre, de deux cuillers en bronze et de deux monnaies, dont une petite pièce en argent de Vespasien et un moyen bronze de Trajan.

Parmi les objets trouvés, il faut plus particulièrement mentionner : un verre à boire orné de filigranes losangés en reliefs, une ampoule en verre blanc, dont la panse représente deux coquilles de falourdes, d'une parfaite exécution; une buire en terre jaune portant, gravée au couteau sur la panse, l'inscription suivante : AUMUTS, et plusieurs urnes en terre grise revêtues d'une couche épaisse et noire présentant une multitude de petites facettes.

Ces différents objets ont été pieusement recueillis par M. Marais, l'heureux propriétaire des cendres. RENÉ VALLETTE.

ÉTRANGER

BELGIQUE

Bruxelles. — *Les crédits supplémentaires accordés aux bibliothèques et aux musées.* — Le gouvernement, dans le budget extraordinaire, n'a pas oublié la part des bibliothèques et des musées. Nous y trouvons :

10,000 francs pour la Bibliothèque royale. Acquisition de manuscrits et d'ouvrages rares.

142,000 francs pour le musée d'Anvers.

200,000 francs aux musées royaux pour leurs acquisitions du Van Dyck de Ribeaucourt, des fresques de Leys, etc.

30,000 francs pour le musée du Cinquantenaire. Installation de la précieuse collection de dentelles anciennes donnée par madame Montefiore-Levi.

80,000 francs pour la restauration des ruines de l'abbaye de Villers.

361,000 francs aux Universités de l'Etat, dont 20,000 pour les bibliothèques spéciales de l'enseignement politique, social et administratif créées par arrêté royal du 2 octobre 1893.

Enfin, pour la restauration du palais des princes-évêques de Liège, 42,000 fr.; pour le château des comtes de Flandre à Gand, 50,000 fr.

30,000 francs pour l'acquisition de la maison des bateliers et l'agrandissement du Conservatoire de Gand.

Il y a lieu de signaler tout particulièrement les constants efforts de l'Etat belge pour le développement des intérêts artistiques du pays.

GRÈCE

Athènes. — *Les travaux du Parthénon.* — On sait l'inquiétude des archéologues à l'annonce que les derniers tremblements de terre avaient ébranlé le Parthénon. L'examen du monument par la commission d'architectes, d'archéologues et d'ingénieurs nommée à cet effet, a montré que l'on s'était exagéré le danger, mais que les travaux de réparation doivent s'étendre au monument tout entier.

La commission est d'avis que la plupart des épistyles et les côtés du temple sont fort endommagés et qu'il est prudent, du moment que l'on a décidé de faire des travaux de renforcement, de donner plus d'étendue à ces travaux en les faisant porter sur toutes les parties du temple ayant besoin de réparations.

Il ne suffit pas de réparer les tambours détériorés de plusieurs colonnes et les épistyles qui menacent de s'écrouler, il faut encore, pour faire œuvre utile, couvrir le portique occidental où se trouvent les célèbres frises de Phidias. C'est un vœu émis souvent par les artistes et archéologues, craignant que les superbes bas-reliefs des frises ne finissent par s'émietter sous l'influence de l'intempérie des saisons.

Il se peut que le gouvernement prenne, en cette grave occurrence, l'avis d'archéologues et artistes étrangers, le Parthénon, bien qu'appartenant à la Grèce dont il est une des gloires les plus pures et les plus splendides, étant le patrimoine commun des nations civilisées.

La Société Archéologique d'Athènes, à qui l'art et l'archéologie sont redevables de tant de travaux et de précieuses découvertes, a offert de faire à ses frais les travaux de réparation qui seront indiqués par la commission.

Delphes. — *L'état actuel des fouilles.* — L'Ecole d'Athènes a suspendu, comme tous les ans, pendant l'hiver, les fouilles entreprises à Delphes. La dernière campagne aura été des plus fructueuses.

Les fragments découverts au cours de cette année sont si nombreux que le local qui servait jusqu'ici de dépôt est devenu absolument insuffisant, et force a été au gouvernement de faire construire un bâtiment spécial qui recevra le nom de musée de Delphes et sera exclusivement rempli d'objets découverts par l'Ecole française. Parmi les antiquités

mises à jour pendant les deux derniers mois figurent trois statues.

L'une de ces statues, de grandeur colossale, représente un guerrier, probablement macédonien ; la seconde une femme debout, dont la pose a beaucoup de grâce; la troisième est une statue d'homme. Ces trois statues appartiennent à l'époque d'Alexandre, elles sont toutes dans un parfait état de conservation.

Il faut mentionner aussi, parmi les dernières découvertes, les anciennes habitations mises au jour et qui ressemblent à celles de Pompéi. Malheureusement, les parties intérieures seules subsistent.

Les murs qui restent debout ont encore par endroits 3 et 4 mètres de hauteur. On y distingue des fresques très curieuses.

Les fouilles seront reprises au retour de la belle saison. Pendant l'hiver, on construira un petit Decauville pour le transport des déblais. A la prochaine campagne, les fouilles seront faites sur l'emplacement de la Lesché, du Théâtre et du Conseil Amphictionique.

JAPON

La Bibliothèque publique de Tokio. — La Bibliothèque de Tokio, fondée en 1872, est située dans un quartier écarté de la ville, au milieu d'un parc. La salle de lecture est divisée en trois sections : une section pour les hommes munis de cartes, une autre pour les dames, la troisième pour le public ordinaire. Deux cacatalogues sont mis à la disposition des lecteurs. La Bibliothèque prête ses livres au dehors, et contient 100,000 ouvrages japonais et chinois, et environ 26,000 ouvrages européens. Il y a en moyenne 340,000 visiteurs par an. 21,5 p. c. des livres demandés traitent de l'histoire et de la géographie; 21 p. c. de littérature et de philologie: 17 p. c. de sciences et spécialement de sciences médicales; 13 p. c. de droit et de politique.

Il y a encore au Japon huit grandes bibliothèques publiques, des bibliothèques particulières, et un grand nombre de cabinets de lecture qui prêtent des romans à très bas prix. La seule ville de Tokio possède une soixantaine de ces cabinets de lecture.

VENTES PUBLIQUES

PARIS. — *Hôtel Drouot.* — 19-20 novembre. — Estampes. (Catal. de 510 numéros.) — Dupont, 21, rue de Seine.

— 19-23 nov. — Objets d'art. — Vente Hamburger. — Mannheim.

— 21-23 nov. — Médailles romaines. (Cat. de 753 n°s.) — Florange, quai Malaquais, 21.

— 21-22 novembre. — Meubles et objets d'art. — Bloch.

— 23 novembre. — Dessins. — Féral, 54, faubourg Montmartre.

— 24 novembre. — Livres anciens et modernes. — Paul.

— 26-27 novembre. — Eaux-fortes et lithographies. — Collection Aglaüs Bouvenne. (Catalogue de 266 numéros. — Sapin, 3, rue Bonaparte.

— 27 novembre. — Tableaux. — Mallet, 13, rue du Helder.

— 28 novembre-1er décembre. — Estampes et livres relatifs à la Ville de Paris. — Collection Destailleur. (Cat. de 585 n°s). — Morgand.

Salles Silvestre. — 20-21 novembre. — Livres. — Bibliothèque de l'abbé Brocard. — Paul.

— 24 novembre. — Livres anciens et modernes. — Paul.

— 26 novembre-6 décembre. — Livres militaires et sur la musique. — Bibliothèque du général Mellinet. (Catalogue de 1571 numéros). — Champion.

Salle Claudin, 16, rue Dauphine. — 29 nov. et suiv. — Livres de la maison Bridoux, — Claudin.

DÉPARTEMEOTS. — **Caen.** — 19-24 novembre. — Livres. — Bibliothèque Le Cavelier. (Catalogue de 2287 numéros.) — Massif, 111, rue Saint-Pierre. — **Dijon.** — 7-24 novembre. — Livres, Tableaux et Objets d'art. — Collection Baudot. (Catalogue de 1934 numéros.) — Tagini, 1, rue de la Banque. — **Lille.** — 19 novembre et suivants. — Objets antiques et modernes. — Bronzes. — Médailles. — Jetons. — Estampes et livres. — Collection Tripier. — Gandouin, 31, rue des Saints-Pères (Paris). — **Marseille.** — 7-21 novembre. — Objets d'art et livres. — Collection Arnaud. — Domenc. — **Rennes.** — 19-28 novembre. — Tableaux et objets d'art. — Succession R. Jouin, 5, rue Hoche. — **Troyes.** — 19 novembre et suivants. — Tableaux et objets d'art. — Collection Plivard, 134, rue Thiers.

ETRANGER. — **Berlin.** — 27 novembre et suivants. — Médaillons sculptés et tableaux. — Amsler, Behrenstrasse, 29a. — 19-29 novembre. — Objets d'art et tableaux. — Collection Waldenburg. — Lamperz, 24, rue Française. — **Bruxelles.** — 5-24 novembre. — Tableaux anciens et modernes. — Collection Manouvrier. — Fievez, 9, rue du Gentilhomme. — **Francfort.** — 26 novembre et suivants. — Monnaies et médailles. — Collection Meyer-Gedanensis. (Cat. de 5631 n°s.) — Hess. — **Rome.** — 20-27 novembre. — Livres anciens. — Sangiorgi, palais Borghèse.

Les Nouvelles de l'Intermédiaire

Numéro 15.

NÉCROLOGIE

*Une bien douloureuse nouvelle pour les amis de l'*Intermédiaire :

M. Lucien Faucou, notre Directeur, Conservateur du Musée Carnavalet, est mort hier, emporté d'une manière foudroyante par une pneumonie infectieuse. Il n'avait que 33 ans.

*Les lecteurs de l'*Intermédiaire, *qui l'ont connu, ont pu apprécier l'aménité de son caractère, la finesse de son esprit et la sûreté de ses relations.*

Nous laissons à une plume plus autorisée le soin de retracer sa brillante et, hélas! trop courte carrière et, sous le coup de l'émotion qui nous étreint, nous ne pouvons dire qu'une chose aujourd'hui, c'est qu'il n'avait que des amis.

Mouvement des Bibliothèques
DES ARCHIVES, COLLECTIONS ET MUSÉES.

PARIS

Un ivoire du Ve siècle à Cluny. — M. Edmond Saglio, directeur du musée de Cluny, a acquis dernièrement à Dijon, pour la somme de 21,000 francs, une plaque consulaire en ivoire du Ve siècle, qui était la pièce capitale de la célèbre collection Henri Baudot.

Cet important monument, bien connu des archéologues, mesure environ quarante centimètres de hauteur sur dix de largeur. Au centre est sculpté un consul aux cheveux arrondis sur le front, suivant la mode de l'époque, et vêtu d'une de ces riches et lourdes tuniques à palmettes brodées d'or et chargées de pierreries dont Sidoine Apollinaire a vanté le « somptueux bruissement; » il est assis dans la chaise curule aux pieds terminés en griffes et aux poignées figurées par des têtes de lion portant un anneau dans la gueule; de la main gauche il tient l'insigne de ses hautes fonctions, le sceptre d'ivoire surmonté d'une figure impériale dont le socle est un aigle encadré dans une couronne; de la main droite il brandit la *mappa*, serviette blanche de lin avec laquelle était donné le signal des jeux. A ses pieds, dans une perspective naïve, sont représentés des spectateurs contemplant dans l'amphithéâtre des scènes variées : là c'est un ours se précipitant sur un homme enfermé dans une sorte de grand panier en osier; plus loin c'est un lion qui, excité par un figurant au visage couvert d'un casque grillagé, dévore un taureau; à côté c'est une lutte entre un ours et un cheval.

Ces scènes si curieuses rappelaient les jeux donnés par le nouveau consul au moment de son investiture. Le dyptique qui entre dans les collections de Cluny est l'un des trente-huit actuellement connus. La Bibliothèque nationale en possède sept, le musée du Louvre un seul.

Le nom du consul représenté sur l'ivoire de la collection Baudot a été, de la part des archéologues, l'objet de beaucoup de controverses. Sur la plaque unique qui subsiste du diptyque ne se trouve que l'énumération des titres de ce haut personnage : *Ex sacri stabuli et magister militum per Orientem, ex consul, consul ordinarius.* Ils peuvent s'appliquer au consul Aérobindus; ils s'appliquent encore mieux, semble-t-il, à Stilicon, neveu du grand Théodose, beau-père d'Honorius et vainqueur des deux plus redoutables ennemis de l'empire: Alaric, roi des Goths, et Hagadaise, roi des Huns.

DÉPARTEMENTS

Aix. — *L'acquittement du conservateur du musée Borély devant la cour d'appel d'Aix.* — On nous télégraphie d'Aix, 16 novembre :

Le vol qui a eu lieu au musée Borély, dans la nuit du 5 au 6 mars dernier, a occupé, hier, l'audience de la chambre des appels correctionnels. Voici le résumé des faits qui ont donné lieu à cette affaire.

A la première heure, dans la matinée du 6 mars, on constatait qu'un vol important avait eu lieu au musée Borély. Entre autres

objets précieux, on constatait la disparition de la croix pectorale de Mgr de Belzunce.

Une double échelle appliquée sur la façade semblait indiquer que les voleurs s'étaient introduits par effraction dans le musée. Mais on eut bientôt la certitude que cette échelle n'avait été placée là que pour donner le change. Une instruction fut ouverte, mais cette instruction n'amena pas la découverte des auteurs du vol.

Faute de grives, dit un proverbe, on doit se contenter de merles. M. Sabatier, conservateur du musée, fut poursuivi pour négligence, en vertu de l'article 254 du Code pénal, ainsi concu : « Quant aux soustractions, destructions et enlèvement de pièces ou de procédures criminelles, etc., etc., contenus dans les dépôts publics, ou remis à un dépositaire en cette qualité, les peines seront contre les greffiers, archivistes, notaires ou autres dépositaires *négligents*, de trois mois à un an d'emprisonnement et d'une amende de 100 francs à 300 francs. »

Le tribunal de Marseille n'admet pas les explications fournies à l'audience par M. Sabatier, et le condamne à 25 francs d'amende pour négligence.

« Attendu, dit le jugement, qu'en laissant la châsse de Mgr Belzunce ouverte, M. Sabatier a commis une grande imprudence; que cette châsse devait rester fermée, et la clef placée dans un lieu sûr.

« Quant aux fenêtres, le prévenu aurait dû veiller, comme ses prédécesseurs, qu'elles fussent fermées; que la vue du dehors de ces grandes baies ouvertes était de nature à donner l'idée de commettre un pareil vol. »

M. Sabatier a émis appel de ce jugement et c'est de cet appel que la Cour (chambre des appels correctionnels), présidée par M. Lorin de Reure, a eu à s'occuper hier.

M. le conseiller Amiable a fait un rapport très clair et fort impartial de l'affaire, mettant en relief les actes de négligence imputés au prévenu et les pièces de la procédure militant en sa faveur. Il a donné lecture d'un rapport et de deux lettres adressées au maire de Marseille par M. Sabatier. Dans ces rapport et lettre, le conservateur du musée Borély signale à M. le maire de Marseille que le musée dont il a la garde est mal fermé; les fenêtres extérieures sont dans un état de délabrement déplorable.

« Et cependant, disait-il, il y a là des richesses artistiques dont la valeur dépasse un million. »

M. Sabatier demandait, en outre, le remplacement du concierge, qui, d'après lui, s'acquittait fort mal de sa fonction de surveillant.

Après un rapport qui a duré plus d'une heure, M. le président interroge M. Sabatier.

D. — Vous avez signalé, cela est indiscutable, l'imperfection des fermetures, le mauvais état des volets, et vous avez demandé le remplacement du concierge. On n'a pas fait droit à votre demande.

R. — Non, monsieur.

D. — Il ne fallait pas vous en tenir là. Au surplus, pourquoi n'avez-vous pas utilisé les fermetures, si défectueuses qu'elles fussent?

R. — Les affirmations du concierge sont inexactes : je ne lui ai jamais défendu de fermer la fenêtre. Voici la vérité : les fenêtres fermant fort mal, les embrasures, détériorées par la pluie, étaient dans un état épouvantable; je masquais ces imperfections en plaçant dans les intervalles des objets d'art. Mais ces objets d'art, le concierge devait les retirer, le soir, pour fermer. C'était alors une *séquelle* de réclamations. Impatienté, je lui dis alors : Ne les fermez pas si vous voulez!

D. — Vous avez eu tort, il fallait insister, donner des ordres formels, en référer à l'administration.

R. — On m'aurait donné tort, car jamais on n'aurait révoqué le gardien. J'aurais bien voulu, moi, qu'il fermât la fenêtre.

D. — Mais n'étiez-vous pas le chef?

R. — Je n'ai jamais été le chef. On m'a imposé le gardien.

D. — Pourquoi n'avez-vous pas fait coucher le gardien dans la salle où se trouvent renfermées les richesses artistiques du musée?

R. — Plusieurs fois, j'ai dit au gardien que je me chargerais de dévaliser le musée sans qu'il entendît le moindre bruit.

Mon tort a été, lorsque l'administration ne me donnait pas satisfaction, de ne pas aller trouver le préfet. Si j'avais agi ainsi, je ne serais pas ici; mais je ne voulais pas créer des ennuis à M. le maire, qui avait toujours été très bon pour moi.

D. — La veille du vol, vous êtes rentré à minuit. Saviez-vous que, ce soir-là, vous vous absenteriez aussi tard?

R. — Non, je devais rentrer pour dîner.

D. — Avez-vous averti votre femme que votre absence devait se prolonger plus tard dans la soirée?

R. — Non.

D. — Vous n'avez envoyé aucun commissionnaire auprès d'elle?

R. — Aucun.

D. — La loge du gardien est-elle éloignée de la salle où le vol a été commis?

R. — A l'opposé.

D. — Cette partie de l'établissement n'était donc protégée par personne?

R. — Par personne. De ma chambre, qui était placée sur la croix, je n'ai moi-même rien entendu.

D. — A propos de cette croix, il fallait utiliser la serrure qui se trouve à la châsse.

R. — Mais cette châsse est facile à ouvrir; au reste, la serrure est vieille, elle remonte à 1730.

D. — Mais, si défectueuse qu'elle soit, la fermeture de cette châsse était une garantie contre les visiteurs.

R. — Dans la journée, il eût été impossible d'atteindre la châsse, que j'avais fait placer à trois mètres du sol.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE

Aix-la-Chapelle. — *La découverte de lettres inédites de Napoléon Ier.* — M. le président de la Société historique nous écrit cette intéressante lettre, au sujet des découvertes faites récemment à Aix-la-Chapelle :

Monsieur le Directeur,

Les notices de la *Gazette nationale* sont correctes. Cinq lettres inédites de 1813 (nov. et déc.) ont été retrouvées entre les feuillets de carton de la reliure d'un exemplaire de la *Pu-*

celle d'Orléans, de Schiller, édition imprimée à Berlin, 1802. Les lettres retrouvées sont :

1. Lettre de Davout à Napoléon Ier, écrite à Hambourg, 4 décembre 1813, *non* chiffrée.

Pièces ajoutées et incluses sont :

2. Lettre de Davout à Napoléon, du 16 novembre, signée « duplicata ».

3. Lettre de Davout à Napoléon, du 19 novembre, signée « duplicata ».

4. Lettre de Davout à Napoléon, non datée.

2-4. Presque *toutes* chiffrées.

5. Lettre du baron d'Alquier, ambassadeur français à Copenhague, à Davout, Hambourg (copie), *non* chiffrée.

1-4. Sont soussignées de Davout (de sa propre main) : Prince d'Eckmühl.

Mes investigations à l'endroit de ces lettres n'ont pas eu de résultats favorables. Des recherches ont été faites infructueusement dans les diverses archives françaises et allemandes où l'on pouvait espérer rencontrer la solution du problème.

Je traiterai les lettres (documents) dans le premier numéro de la *Historische Zeitschrift der Görresgesellschaft*, Iahrgang 1895. Freiburg (Bresgau), Herder'sche, Verlœgshandlung.

Mazade, *Correspondance du maréchal Davout*, tome IV, ne contient pas les dites lettres.

Recevez, etc. Dr C. Wacker.

ITALIE

Naples. — *Nouvelles découvertes à Pompéi.* — Une découverte d'un grand intérêt vient d'être faite à côté de Pompéi, à Pianella-Setteimini, dans la propriété de M. Vincent de Prosco.

On a mis à jour une maison ensevelie en même temps que la ville. Elle comprend plusieurs vastes pièces et, notamment, trois salles de bain avec des baignoires en marbre sculpté, des appareils de chauffage et des conduites d'eau en plomb garnies de robinets de bronze. Les trois salles correspondent au *calidarium*, au *tepidarium* et au *frigidarium*, qui étaient de règle dans la maison antique bien ordonnée.

C'est l'installation balnéaire la plus complète qui ait été découverte jusqu'à présent.

Par suite des circonstances de l'éruption du Vésuve de l'an 79, les maisons de Pompéi sont dépourvues de leurs toits ; seules, quelques toitures voûtées, très rares, ont résisté : la maison de M. de Prosco présente la particularité de posséder son toit, qui ne mesure pas moins de 14 mètres de long.

Les archéologues trouveront là un nouveau champ d'études très intéressant.

Rome. — *Le nouveau musée archéologique municipal.* — L'*Italie* annonce que le magasin archéologique installé depuis peu dans le jardin botanique, près du Colysée, vient d'être ouvert au public, avec une taxe d'entrée de 25 centimes.

Le musée des antiquités romaines construit par ordre de la municipalité réunit tous les objets trouvés dans le sous-sol de Rome pendant les travaux édilitaires exécutés depuis 1875.

Dans la première salle se trouvent, en ordre presque chronologique, les matériaux de construction dont se servaient les Romains : on voit une collection de briques de diverses formes avec les marques de fabrique; des spécimens de l'art du forgeron, des ouvriers en mosaïques, des sculpteurs sur marbre, etc.

Un artiste qui voudrait reconstruire une maison romaine trouverait là des échantillons de marbres sculptés, de portes et fenêtres, bains, appareils de chauffage divers, etc.

On passe ensuite dans une autre salle où sont exposés les objets qui ornaient les tombes de la première époque romaine. Très curieux, les cercueils creusés dans des troncs d'arbre, trouvés en 1878 dans les terrains Spithoever, à droite de San Nicola Tolentino.

Il y a aussi des spécimens des puits où l'on jetait les cadavres des esclaves, et tous les objets trouvés dans les tombes à l'Esquillin, et qui démontrent les progrès des Romains des premières époques dans certains arts spéciaux.

Dans une autre salle, citons divers *ex-voto* trouvés à plusieurs mètres au dessous de l'escalier de Santa Maria della Vittoria.

La quatrième salle contient des monuments sculptés et des inscriptions de la bonne période républicaine, entre autres une remarquable collection d'*ex-voto* en terre cuite, découverte près du temple de la *Minerva medica*, dans la rue Buonaroti.

Dans la cinquième salle, le fameux autel de Vermino, découvert en 1876 sur la place du Macao.

La dernière salle renferme des morceaux d'aqueducs romains, des collections entières de tubes en plomb de diverses formes et dimensions; des garnitures en marbre pour fontaines, des fontaines de modèles divers, un éperon de navire qui garnissait, croit-on, la fontaine élevée à Néron près du Colysée; des instruments pour régler le passage des eaux, et même une pompe aspirante, des grilles pour retenir les poissons dans les fontaines, etc.

Dans les vitrines, on trouve des spéci-

mens importants de tissus, des végétaux venus de l'Egypte, des peintures, des inscriptions graphiques, et d'autres peintes.

TURQUIE

Les découvertes babyloniennes de M. de Sarzec. — Depuis que les fouilles entreprises par le British Museum ont cessé, en 1882, les Arabes ont continué à pratiquer des excavations pour leur compte, mais entreprises sans aucun ordre ni précaution. Pour un objet de valeur qui va aux marchands de Bagdad, d'autres restes, bien plus précieux, sont détruits.

En revanche, les missions française et américaine ont continué leurs recherches, la première, sous la direction de M. de Sarzec à Tello, la seconde à Niffir, où Layard et Loftus avaient déjà pratiqué des fouilles. Mais, comme on le sait, le gouvernement ottoman exige maintenant que toutes les découvertes soient envoyées au musée de Constantinople. C'est ainsi que dernièrement la mission américaine y a expédié 47 caisses remplies d'objets, et la mission française 12,000 tablettes couvertes d'inscriptions. On estime que le musée de Constantinople contient actuellement plus de 50,000 tablettes à inscriptions, et il est destiné à devenir un centre de plus en plus important pour les études babyloniennes.

Le gouvernement ottoman a fait pratiquer lui-même des fouilles à Sippara, sous la direction d'un missionnaire. Deux statues de basalte noire, couvertes d'inscriptions, ont été aussi découvertes, l'une à Imjailleeba, l'autre à Nemroud (Kalakh).

Il paraît que les ouvriers arabes employés aux fouilles ont découvert une chambre pleine de briques à inscriptions à Tello, après le départ de M. de Sarzec. Ces briques ont été vendues à des courtiers arméniens, syriens et juifs, et dirigées en partie sur Paris et sur Londres. Les autorités de Bagdad ont réussi à en ressaisir une partie. Les vendeurs et intermédiaires sont poursuivis.

OFFRES ET DEMANDES

Le Répertoire des Ventes Publiques cataloguées de livres, autographes, vignettes, estampes et tableaux vient de terminer la publication de ses comptes-rendus pour le premier semestre de l'année 1894.

Rappelons que cet ouvrage se compose de : 1° la *Gazette des Ventes*, chronique et nouvelles, résultats des ventes en France et à l'étranger; 2° le *Relevé complet des prix d'adjudication*, à Paris, ventes par ventes, permettant d'en annoter les catalogues du 1er janvier au 30 juin; l'*Index descriptif, alphabétique des ventes*, pendant la même période, donnant la description des objets vendus avec les prix et noms des acheteurs connus.

Cette dernière partie comprend, à elle seule, environ vingt-trois mille fiches classées par ordre alphabétique de noms d'auteurs et d'ouvrages anonymes. Elle mentionne tous les prix, à partir :

De 20 francs pour les *livres;* de 5 francs pour les *autographes;* de 15 francs pour les *vignettes, estampes, dessins* et *aquarelles, etc.;* de 100 francs pour les tableaux.

C'est assez dire combien cette publication semble indispensable, s'impose même à toute personne qui désire vendre, acheter, ou simplement suivre les fluctuations de valeur de ses collections.

Le prix de souscription à la publication complète : *Répertoire et Index descriptif*, pour l'année, est de 36 francs.

L'*Index descriptif alphabétique*, qui doit paraître incessamment, peut être acheté séparément au prix de 28 francs.

Des spécimens sont adressés gratuitement, sur demande, aux lecteurs de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux.*

VENTES PUBLIQUES

PARIS. — *Hôtel Drouot.* — 28 novembre-1er décembre. — Estampes et livres relatifs à la Ville de Paris. — Collection Destailleur. (Cat. de 585 numéros). — Morgand.

— 30 novembre. — Tableaux et dessins. — Atelier Renouf. (Cat. de numéros.) — Petit, 12, rue Godot de Mauroi.

12 décembre. — Dessins et estampes. (Cat. de 290 numéros.) — Dupont, 21, rue de Seine.

Salles Silvestre. — 26 novembre-6 décembre. — Livres militaires et sur la musique. — Bibliothèque du général Mellinet. (Catalogue de 1571 numéros). — Champion.

Salle Claudin, 16, rue Dauphine. — 29 nov. et suiv. — Livres de la maison Bridoux. — Claudin.

Paraissant les 10, 20, et 30 de chaque mois. 10 décembre 1894.

Les Nouvelles de l'Intermédiaire

Numéro 16.

LUCIEN FAUCOU

La *confrérie* de l'INTERMÉDIAIRE vient de faire une perte cruelle. Notre habile, savant et aimable directeur, M. Lucien Faucou, qui présidait si bien depuis dix ans le *Bureau d'adresses* des Chercheurs et Curieux de l'érudition, est mort subitement, à l'âge de trente-trois ans, frappé d'une pneumonie infectieuse. Pour beaucoup d'entre nous, cette nouvelle sera une surprise en même temps qu'un grand chagrin. A en juger par son expérience, sa sagesse, l'étendue de ses connaissances *de omni re scibili*, le directeur de l'INTERMÉDIAIRE passait pour un homme très mûr, sinon pour un vieillard très vert. C'était un jeune homme, qui dirigeait en même temps — et avec quel succès! — la Bibliothèque et le Musée historique de la ville de Paris. Là, il sera à peu près impossible à remplacer. Ici, il le sera difficilement. Nous espérons pourtant trouver à bref délai un continuateur digne de lui et de notre fondateur M. Carle de Rash. En attendant, nous demandons aux *Intermédiairistes* un peu de patience et d'indulgence, pour l'intérim, des confrères de bonne volonté.

La ville de Paris a fait à M. Lucien Faucou des obsèques presque fastueuses. Le corps est parti de l'hôtel Carnavalet accompagné d'une élite d'amis, de collègues, de hauts fonctionnaires, suivi de magnifiques couronnes, parmi lesquelles celle de l'INTERMÉDIAIRE se distinguait entre celles du Conseil municipal et du musée Carnavalet. Quatre discours émus ont été prononcés sur la tombe par M. le secrétaire général de la préfecture de la Seine, au nom du Préfet, par M. le président du Conseil municipal, par M. Georges Montorgueil, au nom des amis du défunt, et par M. Victor Meunier, au nom de l'Association des journalistes républicains. M. Jules Cousin, conservateur honoraire de la Bibliothèque et du Musée historique de la ville de Paris, à qui M. Faucou venait de succéder, après avoir été depuis dix ans son élève et son collaborateur de prédilection, conduisait le deuil.

Lucien Faucou naquit à Paris, le 25 août 1861, d'une famille originaire de Provence. Aussi, résumait-il en lui les qualités aimables du Parisien de Paris et la vivacité, l'exubérance méridionales. Il perdit son père à l'âge de neuf ans, et sa mère, femme d'un esprit cultivé, présida seule à son éducation.

Elle rêvait pour lui les plus hautes destinées diplomatiques ou politiques; mais ses goûts personnels le portaient invinciblement vers les études historiques, particulièrement celles relatives à l'histoire de notre cher Paris et de la Révolution française. Encore écolier, pendant qu'il suivait les cours du lycée Saint-Louis, dont il fut l'un des brillants élèves, il venait, entre les classes, achever ses devoirs et se perfectionner, par des lectures choisies, à la Bibliothèque de la Ville, que M. Jules Cousin était en train de reconstituer à l'Hôtel Carnavalet. C'était loin du lycée, mais il était sûr d'être accueilli là comme l'ami de la maison. Le bibliothécaire avait pris en affection cet enfant si travailleur, si bien doué, et les portes, pour lui, s'ouvraient de bonne heure, se fermaient tard, quelquefois en dépit du règlement. Lucien Faucou fit bientôt ainsi de rapides progrès. Il lia à Carnavalet de belles connaissances avec des érudits tels que MM. Paul Lacroix, Charles Read, Edouard Fournier, Anatole de Montaiglon, Firmin Didot, Alfred de Liesville et tant d'autres, sous le patronage desquels se relevait cette précieuse Bibliothèque anéantie par l'incendie de 1871.

A sa sortie du collège, le jeune étudiant se vit associé aux travaux, aux publications de la plupart de ses protecteurs. Arthur Heulhard lui confia le poste de secrétaire de la rédactiun du *Moniteur du Bibliopbile*, Charles Read (Carle de Rash) l'attacha à l'*Intermédiaire*, M. de Liesville le chargea du classement et du catalogue de ses admirables collections révolutionnaires, et M. Jules Cousin parvint à le faire entrer, bien modestement, dans le personnel de ce musée Carnavalet, où il avait commencé et parfait son éducation historique parisienne. Une fois le pied à l'étrier, il sauta en selle et évolua avec une maîtrise incomparable. Cet

esprit rare, ce cœur généreux réunissait toutes les qualités qui, d'ordinaire, s'excluent et se combattent. Armé en guerre d'une énergie, d'une activité, d'une diplomatie, d'une connaissance des hommes rares, surtout à son âge, il n'usa de cette force exceptionnelle, mise d'ordinaire au service des intérêts égoïstes, que pour le succès et dans l'intérêt de l'œuvre dont il était chargé, et au profit de toutes les bonnes et nobles causes.

Ne négligeant jamais que ses affaires personnelles, sceptique, comme il convient au sage, mais du bon scepticisme qui consiste à ne pas se laisser duper par les *malins*, mais à ne jamais méconnaître la bonté, la droiture, l'honnêteté là où elles existent réellement, Lucien Faucou, en un mot, fut un homme de cœur, et tous les gens de cœur tendaient à lui. Beaucoup le pleurent aujourd'hui comme un frère.

Mis en évidence et en rapports directs avec le monde de l'érudition depuis sa nomination à Carnavalet en 1884, les hautes relations, les puissantes sympathies affluèrent autour du jeune conservateur. Notre vénéré maître, M. Jules Simon; le prince Filangieri, l'illustre amateur, bienfaiteur de la ville de Naples; l'amiral Mouchez, directeur de l'Observatoire; le colonel Laussedat, directeur du Conservatoire des Arts et Métiers; M. Léopold Delisle, administrateur général de la Bibliothèque Nationale; M. Christophle, gouverneur du Crédit Foncier, un fin et passionné collectionneur, l'honorèrent de leur amitié et de leur patronage.

En 1883, M. Charles Read lui cédait la direction et la propriété de l'Intermédiaire, qui — suivant la spirituelle expression de son fondateur — « tétait encore son père ». Lucien Faucou l'a rapidement sevré. Aujourd'hui, il boit, mange et marche tout seul, d'une allure qui ne laisse aucune inquiétude pour son avenir. A son tour, même, il soutenait son père et lui assurait cette noble et modeste indépendance nécessaire à l'homme de lettres et au savant.

Les expositions universelles, ces grandes assises de la société nouvelle, attiraient tout particulièrement la vive et jeune intelligence de Lucien Faucou. Il trouvait là un aliment à son énergie, à son amour du progrès, au brillant emploi de sa science du passé. Chargé de l'organisation de la section historique et rétrospective à l'exposition de 1889, il s'y distingua si brillamment qu'il obtenait, à peine âgé de 28 ans, la croix de chevalier de la Légion d'honneur. La croix d'officier l'attendait pour 1900 où déjà il était convoqué, la Commission supérieure ayant fait appel à son expérience éprouvée. L'année dernière, à Chicago, il avait évoqué, par une mise en scène prestigieuse, le rôle chevaleresque joué par la France dans la guerre de l'Indépendance américaine. A lui seul la famille La Fayette avait bien voulu confier les précieux et glorieux souvenirs offerts au héros de la liberté des deux mondes.

Ce que nous présageait un passé si court et déjà si brillant, nul ne le peut mesurer. L'avenir s'ouvrait devant Lucien Faucou illuminé des plus belles espérances.

Sur la proposition de M. Jules Cousin, décidé à prendre sa retraite, M. Poubelle, préfet de la Seine, venait de lui donner la direction de la Bibliothèque et du Musée historique de la ville de Paris. En quelques mois, il avait déjà assuré, par de larges acquisitions d'immeubles, l'agrandissement nécessaire de cet admirable établissement, justifiant ainsi sa réputation d'habile administrateur. Sa science, son dévouement répondaient du reste.

Qui le remplacera? ou plutôt qui occupera sa place? Que M. le Préfet de la Seine y prenne garde, c'est une question de vie ou de mort pour Carnavalet. M. Poubelle est assez éclairé pour le comprendre et assez avisé pour y pourvoir.

Quant à la direction de l'Intermédiaire, les compétitions aussi sont nombreuses; mais la société est choisie, et les dispositions réciproques sont si bienveillantes, que le confrère appelé à recueillir la succession retrouvera certainement toute la docte phalange amicalement groupée au foyer de la rue Cujas.

Un Intermédiairiste.

Nous complétons cette notice, due au plus ancien ami de notre regretté Directeur, en reproduisant les paroles d'adieu prononcées à ses obsèques par M. Georges Montorgueil, au nom de l'Association des journalistes parisiens. Les collaborateurs et abonnés de l'*Intermédiaire* qui ont connu personnellement Lucien Faucou ne les liront pas sans émotion.

Messieurs,

Quand tant d'autres, plus autorisés, pouvaient porter la parole au nom de l'Association des journalistes parisiens, ce douloureux privilège m'est échu. On a bien voulu invoquer, pour expliquer cette décision, l'amitié qui m'unissait à Lucien Faucou.

Etait-ce un titre si rare, et n'étions-nous pas tous ses amis? Entre de multiples dons charmants, il avait surtout celui de plaire. Sa cordialité était si chaude, si entraînante, si persuasive, qu'elle se gagnait. Et ce n'était point le commerce banal des oiseuses camaraderies, mais la sympathie franche et réciproque, le contrat d'une mutuelle affection faite de bons et loyaux services.

C'était son esprit d'ordre, son sens étroit des responsabilités qui, dès la première heure, l'avait conquis à l'idée de notre Association. Il y voyait dans le présent, pour chacun, un groupement d'énergies et de volontés nécessaires aux tâches robustes; dans l'avenir, la sécurité qui assure la dignité des vieux jours. Il battait sans cesse le rappel des adhésions; dans cet esprit de prévoyance et de mûre sagesse que nous lui connaissions, il nous demandait de songer à notre vieillesse, lui qui n'en devait pas avoir..., lui qu'une catastrophe imprévue, un mal foudroyant contracté, sans doute, dans la fièvre de son labeur, devait enlever à notre affection! Cette belle vitalité que nous admirions, que nous enviions, s'est éteinte. C'est fini de cette lumière qui brillait pour tous, de cette intelligence qui accroissait le trésor commun où nous puisions. Il nous en donnait, à tous, la jouissance plénière. C'était sa joie de trouver, pour nous apporter sa trouvaille. Dans l'embarras de la tâche quotidienne, il venait à notre secours, amical et fraternel, pour le plus grand comme pour le plus modeste des laborieux. Il n'était heureux que d'obliger, et ce lui était une satisfaction précieuse que de se faire de tous l'empressé, le généreux collaborateur.

Et ce collaborateur devenait un ami, un ami véritable, que nous trouvions toujours prêt, qu'aucune démarche ne rebutait, dont l'affection désintéressée ignorait la lassitude et l'inconstance.

De lui-même, il ne prodigua rien plus que son cœur. Il le dépensa largement, sans compter, pour toutes les belles choses qui étaient sa vie — et par quoi sa vie ne s'éteint point au lieu où nous sommes.

Cette amitié délicate et sûre, cette amitié rare et précieuse, elle s'est manifestée partout, chez les plus humbles où il se faisait humble, chez les plus grands où son habileté à s'adapter à tous les milieux fit des prodiges dont la diplomatie savait profiter à Carnavalet ou à son *Intermédiaire*, — les deux formes de son admirable labeur.

Aimé, être aimé, au foyer de son cœur réchauffer sa vie et la vie des autres, fut sa constante devise. Et des larmes coulent, à cette heure, qui disent l'avoir bien compris. Ce n'est que concert de regrets touchants, spontanés, sincères... Un grand vide nous vient de ce deuil, que nous sentons difficile à combler, que nous ne comblerons jamais. Autant que les Lettres, autant que l'Histoire et l'Erudition. ô mon cher, ô mon bon Faucou, l'Amitié, par votre mort, est en deuil.

Mouvement des Bibliothèques

DES ARCHIVES, COLLECTIONS ET MUSÉES.

PARIS

Le truquage. — Voici le texte de la loi sur le truquage votée par le Sénat sur le rapport de M. Julien Goujon, député. (Loi définitivement votée.)

Nous donnons *in extenso* cet intéressant document :

Messieurs,

Certains industriels ne craignent pas, dans un but de spéculation malhonnête, de présenter au public des œuvres d'art sur lesquelles ils apposent frauduleusement le nom d'un maître renommé à la place de la signature du véritable auteur de l'œuvre mise en vente.

C'est ainsi que, dans une affaire qui fit un certain bruit en 1883, un tableau du peintre Trouillebert fut vendu à M. Alexandre Dumas sous la signature de Corot. — En 1887, le fils du peintre Huet reconnut une œuvre de son père à laquelle on avait ajouté la signature de Théodore Rousseau.

Tout récemment, madame veuve de Neuville eut à se plaindre d'un fait analogue : un marchand de tableaux exposait, sous le nom d'Alphonse de Neuville, une toile à laquelle cet artiste était complètement étranger.

Ces faits ne sont pas isolés, et les Congrès internationaux qui se sont réunis dans ces derniers temps ont protesté avec une légitime énergie contre le développement d'une pareille industrie. C'en est une, en effet, et des plus florissantes, si l'on en juge par les envois considérables qui sont faits de Belgique, et par le nombre toujours croissant des tableaux et des bronzes qui inondent le marché.

Les fraudes, grâce à l'indifférence des parquets, à l'inaction des artistes et à l'ignorance imbécile des acheteurs, augmentent, de jour en jour, d'une façon scandaleuse. La spéculation avide et éhontée s'empare des noms les plus honorablement inscrits sur le livre d'or de l'art contemporain et les met, sans pudeur ni réserve, au bas d'œuvres douteuses, dont elle facilite ainsi la vente à des prix excessifs.

Il n'est personne qui puisse sérieusement admettre la légitimité de semblables pratiques. Déjà, à l'étranger, des mesures rigoureuses ont été prises pour assurer aux artistes la propriété exclusive de leurs noms et de leurs signatures; mais le problème en France est toujours à résoudre. Voilà plus de vingt années que le Parlement est saisi d'un projet tendant à réglementer la propriété des œuvres de l'esprit; et voilà près de dix ans que le Sénat a voté une proposition spéciale sur les fraudes en matière artistique. Les exigences et les chinoiseries de la procédure parlementaire n'ont pas permis de réaliser l'un et de consacrer l'autre.

La proposition de loi que nous avons l'honneur de vous soumettre, au nom de la Commission, est, — sans aucune modification, — celle qui a été déposée sur le bureau du Sénat, le 24 novembre 1885, par MM. Bardoux, Humbert et J. Bozérian. Elle tend, comme l'indique sa rubrique, à punir les délits d'usurpation de noms et de fausses signatures qui se produisent sur un objet d'art destiné à être vendu et mis en vente.

Les points sur lesquels votre Commission avait à délibérer étaient les suivants :

1° Doit-on considérer comme un délit criminel le fait d'apposer frauduleusement, et dans un but de spéculation, le nom ou la signature d'un artiste sur une œuvre à laquelle il n'a point concouru ?

2° Y a-t-il lieu de créer un délit spécial d'usurpation de nom en matière artistique ? En d'autres termes, la loi actuelle est-elle impuissante à prévenir et à réprimer les fraudes de ce genre ?

Sur le premier point, l'affirmative ne soulève aucun doute. Tout le monde s'accorde pour reconnaître que l'usurpation du nom d'un artiste sur une œuvre d'art, l'imitation frauduleuse de sa signature, pour en tirer profit, constituent un délit. Il n'en saurait être décidé autrement avec les principes reconnus par le décret-loi du 19 juillet 1793, qui est la base de la propriété artistique, et par les lois des 8 avril 1854 et 14 juillet 1866 sur la durée du droit.

Mais on diffère sur le point de savoir si la législation actuelle n'est pas suffisante, et d'excellents esprits déclarent qu'il n'y a pas lieu d'ériger un délit spécial, une infraction qui tombe déjà sous le coup de nos lois positives. La dernière jurisprudence de la Cour de cassation est venue fortement étayer ce système de l'abstention que nous avons repoussé.

Lorsque l'on se trouve en présence des réclamations d'un artiste dont le nom a été usurpé, lorsque l'on écoute les doléances de l'acheteur qui a été trompé, on se reporte instinctivement aux lois pénales qui semblent avoir prévu de pareils procédés. On voit défiler dans ses souvenirs les lois sur la contrefaçon, celles sur la concurrence déloyale et les marques de fabrique. On se rappelle l'art. 405 du Code pénal qui punit l'escroquerie, et l'art. 423 qui réprime la mise en vente d'objets falsifiés. On songe même aux dispositions rigoureuses qui atteignent le faux, et on en conclut que le juge n'est pas désarmé et qu'il n'a qu'à choisir l'arme avec laquelle justice sera faite.

Le Sénat et votre Commission estiment, au contraire, qu'il y a lieu de créer un délit spécial, ne fût-ce que pour mettre un terme aux incertitudes qui existent dans la doctrine et la jurisprudence. Aussi bien les textes que nous venons d'énumérer ne se prêtent pas toujours, quelle que soit leur élasticité, au but qu'on veut atteindre. Les lois sur la contrefaçon, par exemple, s'appliquent difficilement à l'hypothèse que nous avons prévue d'un industriel apposant sur un tableau original (et non sur une copie) le nom d'un artiste connu, qui y est étranger. L'usurpation du nom de l'artiste ou l'imitation frauduleuse de sa signature ne constituent pas une contrefaçon, dans le sens ordinaire qu'on donne à l'expression, puisque la contrefaçon consiste dans la *reproduction non autorisée* de l'œuvre et non dans l'attribution qui est faite au pinceau d'un artiste d'une toile à laquelle il n'a pas travaillé.

(*A suivre.*)

ÉTRANGER

ITALIE

Rome. — *Une statue à Cicéron.* — On écrit d'Arpino — l'ancien Arpinum — à la *Voce della Verita* que, depuis bien longtemps, les habitants d'Arpino souhaitaient d'élever un monument à leur grand concitoyen, Marcus Tullius Cicero. Les « Arpinotins », persuadés qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire, viennent de nommer un comité et s'occupent de réunir des fonds. Un appel sera prochainement adressé à toute l'Italie et à l'étranger.

SUISSE

Les collections nationales des Helvetica. — L'Assemblée fédérale a décidé que les *Helvetica* (livres relatifs à la Suisse et à son histoire) d'avant 1848 seraient réunis dans la bibliothèque de Lucerne, la *Burgerbibliothek*, très riche en publications historiques antérieures à 1848. Une subvention annuelle de 15.000 francs lui a été accordée.

La Bibliothèque nationale suisse restera à Berne, et recevra tous les *Helvetica* postérieurs à 1848.

VENTES PUBLIQUES

PARIS. — *Hôtel Drouot.* — 10-11 décembre. — Gravures anciennes et objets relatifs à la Révolution française. — Delestre, 27, rue Drouot.

— 10-11 décembre. — Tableaux anciens, médailles, sculptures. — Thouroude, 32, rue Le Peletier.

— 12 décembre. — Tableaux et meubles anciens des XVIIe et XVIIIe siècles.

— 14 décembre. — Estampes, 50,000 figures, costumes, armes et portraits. — Collection Bianchini. — Motel, 3, rue Rossini.

— 12 décembre. — Estampes anciennes, ex-libris. — Delestre.

— 12 décembre. — Dessins et estampes. (Cat. de 290 numéros.) — Dupont, 21, rue de Seine.

— 12-14 décembre. — Objets d'art Renaissance, Louis XV et Louis XVI. — Livres. — Collection Henri Garnier. — Marlio, 20, rue des Pyramides.

DÉPARTEMENTS. — **Angers.** — 20 décembre et jours suivants. — Bibl. du château de Soucelle. — Rousseau, 9, rue Chaperonnière, à Angers.

ÉTRANGER. — **Bruxelles.** — 10 décembre et jours suivants. — Livres anciens. — Toeplitz, 10, rue des Gentilshommes.

Lokeren. — 12-13 décembre. — Antiquités, bois sculptés, tapisseries, livres, tableaux gothiques et Renaissance. — Van Herch, 66, place de Meir, à Anvers.

Londres. — 10-11 décembre. — Collection d'autographes et documents historiques, monnaies grecques or, argent et bronze. — Sotheby, Wilkinson et Hodge, 13, Wellington street, Strand, W. C., à Londres.

Paraissant les 10, 20, et 30 de chaque mois. 20 décembre 1894.

Les Nouvelles de l'Intermédiaire

Numéro 17.

Mouvement des Bibliothèques
DES ARCHIVES, COLLECTIONS ET MUSÉES.

PARIS

Le truquage (suite et fin). —

A la vérité, les articles du Code pénal qui punissent le faux civil pourraient être invoqués avec plus d'à-propos. Mais nous pensons qu'il serait excessif de considérer comme un crime justiciable de la Cour d'assises et non comme un simple délit correctionnel ce qui n'est en réalité qu'un moyen d'extorquer la fortune d'autrui. Quant à l'art. 405 qui vise l'escroquerie, s'il peut être invoqué dans certaines circonstances, il manque généralement de précision et laisserait forcément impunis la plupart des abus qu'il s'agit de réprimer.

Restent les art. 423 du Code pénal et la loi du 27 juillet 1824.

L'art. 423 du Code pénal punit d'emprisonnement et d'amende la tromperie sur la nature de la marchandise vendue. Il est certain que l'amateur de peinture auquel on vend comme étant de Corot, de Théodore Rousseau ou d'Alphonse de Neuville un tableau de Trouillebert, de Huet ou d'un inconnu, — quel que soit son talent, — peut poursuivre son vendeur en police correctionnelle, en vertu de l'article qui est ainsi conçu :

Art. 423. — *Quiconque aura trompé l'acheteur* sur le titre des marchandises d'or ou d'argent, sur la qualité d'une pierre fausse vendue pour fine, *sur la nature de toutes marchandises*... sera puni d'un emprisonnement de trois mois au moins, un an au plus, et d'une amende qui ne pourra excéder le quart des restitutions et dommages-intérêts, ni être au-dessous de 50 francs.

Mais si l'acheteur de bonne foi peut agir en vertu de cette disposition, l'artiste dont on a frauduleusement usurpé le nom, la signature et même la simple marque, n'a pas à sa disposition la même faculté.

Pourra-t-il du moins poursuivre le fabricant ou le vendeur en vertu de l'art. 1er de la loi du 28 juillet 1824, qui est relative aux altérations ou suppositions de noms sur les produits fabriqués ?

Cet article est ainsi conçu :

Article premier. — Quiconque aura, soit apposé, soit fait apparaître, par addition, retranchement ou par une altération quelconque, sur des objets fabriqués, le nom d'un fabricant autre que celui qui en est l'auteur, ou la raison commerciale d'une fabrique autre que celle où lesdits objets auront été fabriqués, ou enfin le nom d'un lieu autre que celui de la fabrication, sera puni des peines portées en l'art. 423 du Code pénal, sans préjudice des dommages-intérêts s'il y a lieu.

Tout marchand, commissionnaire ou débitant quelconque sera passible des effets de la poursuite, lorsqu'il aura sciemment exposé ou mis en circulation les objets marqués de noms supposés ou altérés.

Les auteurs ne sont pas d'accord, mais la jurisprudence s'est fixée récemment dans le sens de l'affirmative, notamment dans les circonstances topiques que voici :

Dans le courant de janvier 1879, un statuaire, dont la réputation était établie, citait des fabricants de bronze de Paris en police correctionnelle en vertu de la loi du 28 juillet 1824 et de l'art. 423 du Code pénal.

Il leur reprochait d'avoir apposé son nom (Mathurin Moreau), sans droit et sans autorisation, sur des statuettes ou autres objets sculptés par des artistes moins répandus et moins appréciés dans le monde des arts. La fraude, dans l'espèce, était évidente, car les prévenus avaient cherché à imiter la signature du plaignant. Mais le tribunal avait à dire si l'action procédait bien, et si les articles de loi invoqués à l'appui de la demande pouvaient être appliqués. Les fabricants de bronze, MM. Schmoll, avaient-ils commis le double délit d'usurpation de nom et de mise en vente d'objets marqués d'un nom supposé?

Le tribunal se prononça dans le sens de l'affirmative (28 janvier 1879). — La Cour de Paris confirma, avec adoption de motifs, la décision des premiers juges (26 juillet 1879), et la Cour de cassation, le 29 novembre de la même année, consacrait, d'une façon énergique, cette jurisprudence.

Voici, à titre de document, la décision qui a été rendue par les premiers juges, le 28 janvier 1879:

« Le Tribunal ; — attendu que toute œuvre d'art, susceptible d'être reproduite et exploitée industriellement, est véritablement une propriété industrielle; que, par suite, les artistes et particulièrement les sculpteurs dont les œuvres sont, pour la plupart, dans le commerce sous forme de réduction, peuvent invoquer non seulement les droits qui leur appartiennent en leur qualité propre, mais encore les droits qui sont conférés par la loi aux fabricants; qu'ils ne sauraient se trouver, à l'égard de ceux qui, de mauvaise foi, apposent leur nom sur des produits dont ils ne sont pas les auteurs, dans une condition moins bonne que les éditeurs à qui ils cèdent le droit de reproduire leur œuvre; que l'usurpation du nom d'un sculpteur par un fabricant de bronze a, à la fois, pour effet de nuire à la valeur industrielle de l'œuvre du sculpteur, de porter atteinte à sa réputation et de tromper le public; qu'elle tombe directement sous le coup de la loi de 1824.

« Attendu, en fait, qu'il résulte de l'instruction, des débats, des documents du procès, même de l'aveu des prévenus, que, depuis moins de trois ans, ils ont, conjointement ou séparément, journellement apposé le nom de Moreau sur des statuettes ou autres objets sculptés par d'autres artistes, particulièrement par Hippolyte Moreau et par Bourette; — Attendu qu'en agissant ainsi les prévenus avaient pour but de réaliser un bénéfice plus considérable sur la vente d'œuvres d'artistes encore peu connus, en faisant faussement croire que ces œuvres étaient de Mathurin Moreau, dont la réputation est établie; — Attendu que cette intention frauduleuse est prouvée par l'imitation évidente

de la signature, par un constat d'huissier et par d'autres pièces du procès établissant que les employés des prévenus ont habituellement déclaré que toutes les œuvres marquées du nom de Moreau, exposées ou mises en vente par les prévenus, étaient de Mathurin Moreau, que même un desdits employés n'a pas craint d'apposer devant le nom de Moreau le prénom de Mathurin sur une *Diane* de Bourette; qu'ainsi les prévenus ont commis le double délit d'usurpation et de mise en vente d'objets marqués d'un nom supposé; — condamne Schmoll à 100 francs d'amende, etc... »

La Cour de Paris a, comme nous l'avons dit, par arrêt du 29 juillet 1879, et par adoption des motifs, confirmé cette sentence. Quant à la Cour de cassation, le 29 novembre 1879, elle se prononçait dans le même sens :

« La Cour; — sur la seconde branche du même moyen, tirée de la violation de la loi du 28 juillet 1824, en ce que le nom de M. Mathurin Moreau, ainsi apposé, *ne serait pas celui d'un fabricant;*

« Attendu que Mathurin Moreau est statuaire de profession ; qu'il crée des modèles de statuettes et d'objets d'art destinés à être coulés en bronze et livrés au commerce; que cette création constitue une fabrication et fait de Mathurin Moreau un fabricant, dans le sens qu'il faut donner à cette expression dans la loi du 28 juillet 1824, d'après l'esprit de cette loi et le but qu'elle s'est proposé; qu'il suit de là qu'en inscrivant frauduleusement le nom de Mathurin Moreau sur des statuettes ou sur des objets d'art qui ne sont pas son œuvre, les prévenus ont apposé sur des objets fabriqués le nom d'un fabricant autre que celui qui en était l'auteur; — Rejette, » etc.

La jurisprudence, on le voit, assimile l'artiste à un fabricant. Cette assimilation est-elle exacte? Telle est la question que se posent les auteurs, et, comme nous l'avons dit, leur sentiment varie. M. Gastambide (*Contrefaçons, page* 451) et M. Rendu (*Marques de fabrique, n*os 401 *et* 402) donnent à l'artiste le droit d'agir en vertu de la loi de 1824. M. Pataille (*Annales de la propriété industrielle, artistique et littéraire, année* 1856, *page* 328) et M. Mayer (*Thèse de doctorat, n*o 46) le lui refusent au contraire. Un auteur qui fait loi en la matière, M. Pouillet (*Traité des marques de fabrique, n*o 425, et *Traité de la propriété littéraire, n*o 504) semble également considérer qu'un peintre ou un sculpteur peut invoquer cette loi, mais il reconnaît que la question est douteuse et il constate que la jurisprudence hésite à appliquer la loi de 1824.

Une opinion intéressante à recueillir était celle de l'éminent professeur de droit, M. Ch. Lyon-Caen. Nous la trouvons formulée dans son magnifique traité de droit commercial, et surtout au pied de l'arrêt de cassation de 1879, dans le recueil de Sirey (année 1880, 1re partie, page 185).

M. Ch. Lyon-Caen déclare ne pouvoir adhérer à la solution que nous venons de rappeler. Pour lui, un objet d'art ne peut pas être assimilé à un objet fabriqué dont parle la loi de 1824. Cette dernière, comme d'ailleurs toutes les lois pénales, n'est pas susceptible d'une interprétation extensive. A cet argument, qui est tout de doctrine, l'honorable professeur en ajoute d'autres tirés des travaux préparatoires et de l'historique de la loi du 28 juillet 1824. En ce qui concerne les travaux préparatoires, il n'est pas douteux que l'exposé des motifs présenté à la Chambre des Députés ne devait avoir en vue que les manufacturiers et les artistes, et Chaptal, dans le rapport qu'il fit à la Chambre des Pairs, ne parle que des services rendus à l'industrie et non de la protection qui est due aux œuvres artistiques. Quant à l'historique de la loi de 1824, il donne à la thèse de M. Lyon-Caen une grande solidité. Avant la loi de 1824, l'usurpation des noms employés comme marques ne restait pas impunie. La loi du 22 germinal an XI assurait aux fabricants et aux artisans une protection qui ne s'étendait pas assurément aux œuvres artistiques. Tout le monde est d'accord sur ce point, et il suffirait, au besoin, de se reporter à la rubrique même de la loi pour en être assuré. Or, le législateur de la loi de 1824 n'a pas entendu élargir le champ de la loi de germinal et en faire bénéficier les peintres et les sculpteurs dont certains industriels usurpent frauduleusement le nom. Il a eu surtout en vue de rendre la répression, en matière industrielle, plus prompte et surtout plus certaine, en modifiant les pénalités qui étaient trop sévères. L'apposition frauduleuse d'un nom sur un produit fabriqué était considérée comme un faux en écriture privée. Il en résultait que la victime du délit ne pouvait agir que par la voie de la plainte et non par voie de citation directe. Aussi des acquittements étaient-ils devenus la règle. Le jury ne pouvait se résoudre à frapper de la réclusion des faits qui ne constituaient, en somme, en fait, sinon en droit, qu'une vulgaire escroquerie. La loi de 1824 a érigé l'infraction en délit, et la juridiction compétente est devenue le tribunal correctionnel.

M. Lyon-Caen fait une autre objection : « Si, dit-il, vous appliquez la loi de 1824 à ceux qui apposent frauduleusement sur des œuvres d'art le nom d'un artiste connu qui y est étranger, vous ne pouvez refuser la même protection aux écrivains dont on aura également usurpé le nom. » L'argument, pour nous qui ne verrions pas d'inconvénient à ce que la loi de 1824 protégeât les œuvres littéraires comme les œuvres artistiques, a beaucoup moins de force que ceux sur lesquels l'éminent professeur avait jusqu'ici étayé sa doctrine. Mais nous reconnaissons que parmi les auteurs qui approuvent l'arrêt du 29 novembre 1879, il en est fort peu qui consentiraient à en étendre la doctrine aux œuvres littéraires. La question s'était posée il y a bien longtemps. Tout le monde se souvient du procès qui, en 1826, se déroula devant la Cour de Paris et auquel avait donné lieu la publication des Mémoires de Fouché. Quelques années plus tard, un éditeur américain apposait le nom de M. Spiers, l'auteur d'un dictionnaire anglais très apprécié, sur un ouvrage dont il n'était pas l'auteur. Le célèbre professeur fit appel aux jurisconsultes, dans une lettre qui reçut alors une grande publicité : « Si un pareil système est toléré, disait-il, y a-t-il un seul nom qui ne soit pas sujet à la profanation? Si un nom aussi humble que le mien peut ainsi être mis à contribution, à quels dangers les noms illustres des hommes dont le pays s'honore à juste titre ne seraient-ils pas exposés! Ne pourrait-on pas attacher le nom d'un grand historien aux contes de la *Mère l'Oie*, ou celui d'un philosophe célèbre à l'histoire de la *Belle au Bois dormant?* N'est-ce pas une tromperie sur la nature de la chose vendue? Je demande même aux jurisconsultes si ce n'est pas le délit

prévu par l'art. 405 du Code pénal, qui vise l'escroquerie? »

M. Pataille répondit dans ses *Annales :*

« Attribuer sciemment à un auteur un livre qu'il n'a pas écrit, et cela dans le but unique de donner au livre un plus grand débit, n'est pas un fait de contrefaçon. C'est à l'égard du public, un fait qui rentre dans la catégorie des *suppositions de noms* et des tromperies sur la qualité de la chose vendue.

« A l'égard d'un auteur, l'usurpation de nom est l'atteinte la plus grave que l'on puisse porter à sa réputation. »

M. Lyon-Caen est beaucoup plus ingénieux lorsque, pour démolir la jurisprudence de la Cour de cassation, il oppose à l'arrêt de 1879 la jurisprudence qui régit les produits purement agricoles. « La loi de 1824, dit-il, ne protège pas ceux dont le nom a été apposé sur des produits purement agricoles. Elle ne s'applique pas au nom des commerçants qui n'en fabriquent pas. »

Il y a cependant bien plus d'analogie entre l'agriculteur et le fabricant qu'entre ce dernier et l'artiste. Enfin, l'éminent auteur conclut en souhaitant qu'une loi intervienne le plus tôt possible et qu'elle réprime par l'emprisonnement ou l'amende, soit l'usurpation du nom de l'artiste, soit la vente, la mise en vente et l'introduction sur le territoire français des œuvres d'art frauduleusement revêtues du nom d'un ar iste.

Depuis l'arrêt de 1879, l'opinion professée par M. Lyon-Caen a fait quelques progrès. M. Dalloz se prononce contre la jurisprudence de la Cour suprême : « Les lois pénales, dit-il, sont de droit étroit, et le mot fabricant ne peut être appliqué à l'artiste, au savant ou à l'homme de lettres. La loi de 1824 atteindra seulement l'usurpation sur une œuvre d'art du nom d'un industriel, d'un mouleur en bronze, d'un graveur, dont l'industrie est de reproduire des œuvres d'art. On peut regretter, sans doute, que nos lois protègent l'industrie plus que l'art et que les juges aient à faire des distinctions, souvent délicates, entre l'une et l'autre. Mais on ne peut s'empêcher de reconnaître que la loi de 1824 est une loi sur la propriété industrielle, tout à fait étrangère à la propriété artistique et littéraire. » (Dalloz, Supplément au répert. ind. et com., n° 425.)

Nous concluons d'autant plus volontiers à la nécessité de faire une loi nouvelle, qu'il y a en jeu d'autres intérêts que ceux des acquéreurs ou des artistes dont le nom a été usurpé.

Il est, en effet, quelqu'un qui, même en admettant la doctrine de la Cour de cassation, se trouve complètement désarmé vis-à-vis du fraudeur : c'est l'auteur dont on a effacé le nom pour le remplacer par un autre. Celui-là, bien certainement, ne peut invoquer la loi de 1824. On n'a pas apposé frauduleusement son nom sur une œuvre qui n'est pas de lui, puisque, bien au contraire, on a effacé ce nom. Aucune loi ne le protège, et cependant le préjudice qu'il a éprouvé sera souvent considérable : cela est évident dans le cas du peintre Trouillebert. Son œuvre avait une réelle valeur, puisqu'un amateur aussi éclairé que M. Alexandre Dumas a pu la prendre pour un Corot et l'acheter 12.000 francs et que, d'autre part, un jugement du tribunal de la Seine du 29 février 1884 constate que la même erreur a été commise « par des marchands de tableaux des plus experts et même par des peintres du plus haut mérite ». Il était donc en droit d'espérer que son œuvre lui attirerait une certaine réputation. Par le fait d'un spéculateur peu scrupuleux, il se trouvait dépouillé de la notoriété que son tableau devait lui valoir.

Les artistes, il est vrai, à défaut d'une loi correctionnelle, peuvent invoquer la loi civile et demander, en vertu de l'article 1382 du Code civil, des dommages-intérêts pour réparer le préjudice qui leur est causé. Mais cela est loin d'être suffisant. Ce n'est pas une plus ou moins forte somme d'argent que réclament les artistes dépouillés, c'est la protection efficace de leur réputation.

Le fils du peintre Huet demandait un franc de dommages-intérêts; M. Trouillebert ne demandait rien. Ce qu'ils demandent, c'est une loi répressive qui intimide les commerçants malhonnêtes et qui punisse comme délit un acte qui, en somme, constitue un détournement, non pas un vol de biens matériels, mais un vol portant sur un bien autrement précieux : leur réputation artistique.

Leurs réclamations ont été entendues et reconnues justifiées par le Sénat, qui, dans ses séances des 21 janvier et 16 février 1886, adopta une loi qui est aujourd'hui soumise à la Chambre,

L'article premier de cette proposition frappe d'une peine d'emprisonnement et d'amende l'auteur ou l'instigateur de toute supposition d'un nom d'artiste sur une œuvre artistique, et il assimile très justement au nom tout signe dont se sert habituellement un artiste.

L'article 2 frappe des mêmes peines les racoleurs des œuvres portant un nom supposé.

L'article 3 ordonne la destruction ou la remise au plaignant des objets délictueux.

C'est là une excellente mesure, mais qui, dans certains cas, ne laissera pas que de créer certaines difficultés. En effet, il pourra y avoir deux plaignants : l'artiste dont le nom a été effacé, et celui dont le nom a été ajouté. Au profit duquel des deux la confiscation aura-t-elle lieu? On comprend parfaitement la remise à l'artiste dont le nom aura été effacé, car c'est lui en somme qui est l'auteur véritable; il pourra au besoin rétablir sa signature. Quant aux autres plaignants, il semble que le seul droit qu'ils puissent avoir, c'est d'exiger la destruction, ce qui est déjà suffisant. Peut-être y aurait-il une légère modification à apporter sur ce point. Mais votre Commission a passé outre. Elle a craint de retarder la promulgation d'une loi si impatiemment attendue dans le monde artistique.

L'article 4 limite l'effet de la loi aux œuvres qui ne sont pas dans le domaine public. Il est probable qu'on a pensé que la loi n'aurait d'intérêt à l'égard des autres œuvres que pour les acheteurs qui sont déjà suffisamment protégés par l'article 423 du Code pénal. A notre avis, cette restriction ne se justifie pas complètement; en effet, cinquante ans après la mort de leur auteur, les œuvres artistiques tombent dans le domaine public. Or, à ce moment, il peut exister des fils ou petits-fils de cet auteur, qui aient à cœur de faire respecter la renommée de leur ancêtre en s'opposant à ce qu'on leur attribue des œuvres qu'il n'a pas faites, ou qu'on supprime de son bagage artistique des œuvres qui ont contribué à sa gloire. Pourquoi leur retirer l'arme dont ils pourraient user dans ce but? D'autre part, le fait de signer Velasquez ou Raphaël une œuvre d'un de leurs élèves est un acte aussi blâmable que de signer Corot un tableau de Trouillebert; il se-

rait peut-être bon que le ministère public pût poursuivre un faux artistique de cette nature. L'art. 4 lui enlève cette faculté, c'est peut-être un tort.

Enfin, et cela est tout naturel, l'art. 5 permet aux juges d'accorder dans certains cas des circonstances atténuantes.

En résumé, la proposition de loi, malgré les légères critiques qu'elle appelle, constitue un progrès important dans la voie de la protection de la propriété artistique, et il serait très désirable qu'elle eût rapidement force de loi. Dans l'intérêt de la rapidité de sa promulgation, il est peut-être préférable même de n'y rien changer, afin d'éviter un renvoi devant le Sénat, c'est-à-dire un nouveau retard.

Enfin, Messieurs, votre Commission avait pensé qu'il y avait lieu de rendre la loi nouvelle applicable non seulement aux personnes qui vendent ou mettent en vente des œuvres ainsi falsifiées, mais aux *Barnums* peu scrupuleux qui les exposent, moyennant un droit d'entrée ou une rétribution, aux regards du public. Le fait s'est produit, il y a quelques années, pour l'*Angelus* de Millet. Le tribunal correctionnel de Rouen a frappé le *montreur* de faux tableaux des peines de l'art. 405 qui visent l'escroquerie. Pour éviter toute difficulté et ces contrariétés de jurisprudence dont nous parlons plus haut, il eût peut-être été utile d'étendre aux faits d'exposition les dispositions du texte proposé. Mais, encore une fois, nous pensons que les tribunaux ne seront pas embarrassés pour réprimer comme ils le méritent ces actes malhonnêtes, et nous vous proposons d adopter purement et simplement la proposition de loi qui nous vient du Sénat, et qui rendra aux artistes les services incontestés que la loi de 1824 rend aux industriels.

Article premier. — Seront punis d'un emprisonnement d'un an au moins et de cinq ans au plus, et d'une amende de 16 francs au moins et de 3,000 francs au plus, sans préjudice des dommages-intérêts, s'il y a lieu :

1° Ceux qui auront apposé ou fait apparaître frauduleusement un nom usurpé sur une œuvre de peinture, de sculpture, de dessin, de gravure ou de musique;

2° Ceux qui, sur les mêmes œuvres, auront frauduleusement, et dans le but de tromper l'acheteur sur la personnalité de l'auteur, imité sa signature ou un signe adopté par lui.

Art. 2. — Les mêmes peines sont applicables à tout marchand ou commissionnaire qui aura sciemment recélé, mis en vente ou en circulation, les objets revêtus de ces noms, signatures ou signes.

Art. 3. — Les objets délictueux seront confisqués et remis au plaignant, ou détruits sur son refus de les recevoir.

Art. 4. — La présente loi est applicable aux œuvres non tombées dans le domaine public, sans préjudice pour les autres de l'application de l'art. 463 du Code pénal.

Art. 5. — L'art. 463 du Code pénal s'appliquera aux cas prévus par les art. 1 et 2.

La taille de Louis XVII. — Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Veuillez, je vous prie, me permettre une simple observation, en vous demandant de vouloir bien l'insérer dans le plus prochain numéro de votre journal.

Dans l'*Intermédiaire* du 20 novembre, vous présentez le chiffre de $1^m,27$ comme ayant été, d'après mes recherches, celui de la taille de Louis XVII, lors de son décès au Temple. Ceci est absolument correct.

Ce chiffre a été établi, par moi, comme il est dit dans cet article, d'après la longueur de la bière extérieure qui renfermait la dépouille mortuaire du petit prince, à sa sortie du Temple le 7 juin 1795.

Sur le procès-verbal officiel d'inhumation (en date de ce jour) la dimension en longueur de cette bière est fixée à celle de 4 *pieds* 6 *pouces* (en chiffres métriques évaluée à 1 *mètre* 460 *millimètres*, soit $1^m,46$).

Cette mesure indiscutable a été, n'en ayant pas d'autre à ma disposition, *la seule* qui ait pu me servir comme base d'opérations mensuratrices.

Mes déductions vérifiées pratiquement, par un menuisier en cercueils, m'ont fourni, en conséquence, le chiffre de $1^m,27$ comme étant (environ) celui de la taille de Louis XVII au moment de son décès, et ainsi, comme il est dit également dans votre article, étant d'après Ad. Quételet (*Anthropométrie*, tables de la croissance humaine), celui de la moyenne de la taille d'un enfant de dix ans.

Il est donc indiscutable également que cette bière en sapin, d'une mesure en longueur de $1^m,46$ et dont les débris furent retrouvés par les deux exhumations des mêmes restes du petit prince et à la même place, *que cette bière*, dis-je, *ait jamais pu contenir un cadavre de* $1^m,70$!

Et pourtant, c'est ce dernier chiffre que l'anthropométrie moderne voudrait nous faire accepter comme celui de la taille du sujet et que cette bière aurait renfermé, taille qui serait représentée par les mêmes vestiges humains, découverts, à nouveau, à la deuxième exhumation faite en juin dernier par M. Gaston Boissier et Mᵉ Laguerre??

Si j'eusse été, ainsi que pourrait le faire supposer l'article de l'*Intermédiaire*, présent à cette dernière exhumation, qui ne viendrait rien moins que contredire les résultats constatés à la première, faite en 1846, par MM. les Drs Milcent et Récamier, et qui concluaient à l'identité absolue des restes de Louis XVII ; si j'avais pu appliquer, moi-même, à ces débris historiques le même mode mathématique de mensuration normale qui m'a servi à mesurer la taille des sujets préhistoriques de *Menton*, je n'aurais pas manqué de le faire...

J'ai la conviction, bien justifiée d'ailleurs, que, par cette seconde opération, j'aurais obtenu pour la taille de Louis XVII, mort au Temple, le même chiffre de $1^m,27$.

Ce contrôle mathématique eût alors été fait *sur place, publiquement*, dans le cimetière Sainte-Marguerite, et sans qu'il fût alors besoin de recourir, comme il a été fait, à un transport et à un séjour prolongé (autant qu'inexplicable) dans un laboratoire spécial, de ces précieuses dépouilles... et tout cela pour obtenir un résultat aussi stupéfiant !

Veuillez agréer, etc.

ADOLPHE MÉGRET.



Paraissant les 10, 20, et 30 de chaque mois. 30 décembre 1894.

Les Nouvelles de l'Intermédiaire

Numéro 18.

Mouvement des Bibliothèques
DES ARCHIVES, COLLECTIONS ET MUSÉES.

GRÈCE

Recherches archéologiques en Crète. — MM. Frédéric Halbherr, professeur d'épigraphie à l'Université de Rome, et Antoine Taramelli, ont entrepris cette année de grands travaux archéologiques en Crète.

Ces recherches, d'après le *Stamboul*, journal de Constantinople, dont le caractère est spécialement épigraphique, se sont étendues sur les deux tiers du territoire crètois, c'est-à-dire sur toutes les provinces qui se trouvent à l'est de Réthymo. La plus grande attention a été donnée à l'étude des antiquités de la période mycénienne ou préhistorique et de l'école archaïque. La période mycénienne, dont l'origine se perd dans la nuit des temps (2009 ans avant J.-C.), a laissé en Crète des restes remarquables, entre autres quelques nécropoles à l'aide desquelles on peut étudier l'architecture, la céramique et les coutumes funèbres du peuple primitif du pays. M. Halbherr a examiné deux de ces nécropoles, celle d'Ergane, située sur les montagnes qui dominent le village d'Ebaro (Pedias) et une autre qui se trouve à la partie occidentale de Messara, non loin du village de Kourtès (Kénourio).

Les tombeaux de la nécropole d'Ergane ont, comme la plupart des tombeaux mycéniens de Crète et de la Grèce, la forme d'un four hypogé. Ils sont circulaires, se rétrécissant vers le sommet, construits en pierres non taillées et unies sans mortier. Une ouverture précédée d'une ruelle carrée sert d'entrée à ces tombeaux. M. Halbheer a examiné trois tombeaux de différentes grandeurs. Les deux premiers ne contenaient que des débris de vases de terre cuite et d'os très usés ; mais le troisième était plus riche et en parfait état de conservation. Il contenait les dépouilles de six corps dont les crânes étaient presque intacts. Les cinq premiers corps étaient enfouis dans le sol de la chambre tumulaire, mais les ossements et le crâne du sixième étaient recueillis dans un grand vase qui se trouvait au milieu de l'hypogée. On ne voyait pas la moindre trace de crémation sur les os, d'où l'on peut conclure que dans cette nécropole, la coutume de simple inhumation était seule en usage. Seulement chez les personnes de marque les ossements, recueillis apparemment après la décomposition du cadavre, étaient posés dans de grands vases faits pour cet usage. Dans d'autres nécropoles, au contraire, où l'on incinérait les cadavres des morts, comme, par exemple, dans celle d'Anopolis, les os qui y ont été trouvés étaient à demi brûlés et mêlés avec du charbon. Sur les hauteurs environnantes de la nécropole, M. Halbherr a découvert des restes de l'ancienne ville, les fondements d'un palais mycénien et les ruines d'un monument cyclopéen, qui était probablement une redoute protégeant le passage de la vallée.

M. Halbherr n'a pu examiner la nécropole située à proximité de Kourtès aussi minutieusement qu'il aurait voulu. Quand il l'eut visitée, elle était presque détruite par les habitants du village ; il a pu néanmoins recueillir et sauver des mains des villageois un grand nombre de vases qui avaient été trouvés dans les sépulcres, et déterminer, d'après les débris abandonnés sur place, la forme d'un grand nombre de tombeaux. La forme des tombeaux de Kourtès, d'après leur reconstitution, est plus variée que celle des sépulcres d'Erganos, et les vases de terre qui y avaient été trouvés appartiennent à une époque moins reculée. Dans les vases d'Ergane se distingue le mode d'art mycénien si connu, tandis que dans ceux de Kourtès on remarque dans la forme comme dans l'ornementation le caractère et la période de transition du mode mycénien au mode archaïque. La troisième nécropole, connue depuis longtemps, mais encore inexplorée jusqu'à ces derniers temps, a été visitée et examinée par M. A. Taramelli. Elle est située dans le voisinage du village de Camarès, non loin de Kourtès ; elle a beaucoup de points de ressemblance avec celle d'Erganos. Les tombeaux ont la forme d'un four, et les objets qui y ont été découverts appartiennent a la période la plus ancienne de l'art mycénien.

Parmi les monuments de la période grecque archaïque que M. Halbherr a mis à jour en différents endroits de l'île, les plus intéressants et les plus précieux sont ceux de Pressos à Sétie, ceux de Prinia à Mirabella, et ceux de Saint-Elie à Pédhias. A Pressos il a découvert des statuettes votives d'argile et des fragmentes de vases de terre et d'ustensiles de cuivre. La plupart de ces statuettes présentent le type grec; quelques-unes cependant ont un type particulier et ils

peuvent bien être les premiers monuments de l'art crétois proprement dit qui soient parvenus jusqu'à nous; d'autres encore ont une grande analogie avec le style et le type cypriens.

Les recherches qui ont été faites sur la colline de Patella, à côté de Prinia, où s'élevait jadis une ville mycénienne et plus tard une ville grecque, vraisemblablement Apollonie, et celles qui ont été opérées sur la colline de Saint-Elie, ont produit un grand nombre de fragments de grandes cruches en terre cuite portant de magnifiques sculptures. On y trouve des représentations d'animaux, d'hommes et de cavaliers luttant dans un hippodrome pour obtenir le prix qui est un superbe trépied.

Outre ces débris de terre cuite qui ont une grande importance au point de vue de l'histoire de l'ancienne céramique de Crète, M. Halbherr a examiné un grand nombre de stéatites aux environs de Saint-Elie, où souvent l'on trouve ces sortes de pierres onctueuses, qui sont toutes percées. Elles servaient peut-être de talismans qu'on portait sur le visage; elles sont très anciennes et quelques-unes d'entre elles portent sur un côté des lettres grecques; d'autres portent des signes et des caractères magiques comme ceux des pierres gnostiques.

La récolte des inscriptions a été également abondante. Celles qui ont été découvertes cette année n'ont pas été moins de 200, dont quelques-unes ont une grande importance archéologique. La province de Pédhias a fourni un grand nombre de colonnes funéraires appartenant, pour la plupart, aux dernières années de l'époque romaine. A Lyttos ont été mises à jour quelques inscriptions votives en l'honneur de Trajan en grande partie.

Les villes d'Inatos, Priansos et l'antique Sybritos, du district de Réthymo, ne figuraient pas jusqu'à présent parmi les inscriptions grecques connues de Crète. C'est M. Halbherr qui a découvert dernièrement les premières inscriptions de ces villes. Celles d'Inatos et de Sybritos sont, en grande partie, tumulaires; mais à l'emplacement du port de Priansos, M. Halbherr a mis à jour une inscription votive en vers en l'honneur d'un Romain.

A Gortyne ont été découvertes également plusieurs inscriptions très remarquables, parmi lesquelles bon nombre de décrets de proxénie. Dans ces décrets qui, pour la plupart, appartiennent aux temps macédoniens, figurent les noms de plusieurs Crétois ou étrangers de distinction qui ont été honorés par les Gortyniens du titre de proxènes et de concitoyens. Parmi ces personnes on voit des Crétois d'Axos, de Cnonos, d'Eltyne, et des étrangers d'Athènes, d'Alicarnasse, etc. Dans d'autres décrets figurent les noms d'illustres Romains qui ont eu les mêmes honneurs. Les monuments épigraphiques les plus intéressants qui ont été découverts à Gortyne sont quelques fragments archaïques du VIIe et du VIe siècle avant J.-C., parmi lesquels il y a un fragment de loi relatif aux sacrifices de Jupiter et du Soleil, une convention (*cynthiki*) entre Gortyne et Rhizénie, ville connue par un passage de Steph Byzantius, un extrait de loi sur la plantation d'arbres et l'édification de maisons, une loi sur la frappe et la circulation des monnaies, etc.

Après ces dernières recherches l'exploration de la partie orientale de Crète peut être considérée comme achevée. MM. Halbherr et Taramelli ont parcouru cette partie de l'île en tous sens et ont examiné savamment tout le matériel archéologique qui se trouve à la surface du sol, de manière que les archéologues qui visiteront désormais cette partie de l'île n'auront plus qu'à glaner.

La Crète est très redevable aux savants italiens de la part qu'ils auront prise par leurs travaux assidus et consciencieux à l'éclaircissement de son histoire ancienne. S'ils parviennent un jour à faire des fouilles régulières dans l'île, le sol crétois leur ménagera plus d'une surprise et les dédommagera moralement des peines qu'ils auront prises, car ce sol renferme des richesses inestimables à en juger par tout ce que mettent journellement à jour le hasard et l'avidité des trafiqueurs.

OFFRES ET DEMANDES

Le Répertoire des Ventes Publiques cataloguées de livres, autographes, vignettes, estampes et tableaux vient de terminer la publication de ses compte-rendus pour le premier semestre de l'année 1894.

Rappelons que cet ouvrage se compose de : 1° la *Gazette des Ventes*, chronique et nouvelles, résultats des ventes en France et à l'étranger; 2° le *Relevé complet des prix d'adjudication*, à Paris, ventes par ventes, permettant d'en annoter les catalogues du 1er janvier au 30 juin; l'*Index descriptif, alphabétique des ventes*, pendant la même période, donnant la description des objets vendus avec les prix et noms des acheteurs connus.

Cette dernière partie comprend, à elle seule, environ vingt-trois mille fiches classées par ordre alphabétique de noms d'auteurs et d'ouvrages anonymes. Elle mentionne tous les prix, à partir :

De 20 francs pour les *livres;* de 5 francs pour les *autographes;* de 15 francs pour les *vignettes, estampes, dessins* et *aquarelles, etc.;* de 100 francs pour les tableaux.

C'est assez dire combien cette publica-

tion semble indispensable, s'impose même à toute personne qui désire vendre, acheter, ou simplement suivre les fluctuations de valeur de ses collections.

Le prix de souscription à la publication complète : *Répertoire et Index descriptif*, pour l'année, est de 36 francs.

L'*Index descriptif alphabétique*, qui doit paraître incessamment, peut être acheté séparément au prix de 28 francs.

Des spécimens sont adressés gratuitement, sur demande, aux lecteurs de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*.

S'adresser à l'Administration du *Répertoire des Ventes*, 24, boulevard Poissonnière, Paris.

TABLE DES *NOUVELLES*

